

code fut imprimé en 1558. Voyez ce qu'on en a dit au mot CODE HENRI.

En 1596 Guenois fit une compilation plus ample des *ordonnances* par ordre de matieres, qui parut d'abord en deux gros volumes *in-folio*, & ensuite en trois.

Il parut en 1620 une nouvelle compilation d'*ordonnances* par ordre chronologique en un volume *in-8°*. qui ne contenoit que les *ordonnances* concernant les matieres dont l'usage est le plus fréquent au palais. Neron & Girard augmenterent ce petit recueil en y joignant d'autres *ordonnances* avec de petites notes & renvois, de sorte qu'ils en formerent un volume *in-folio* dont il y a eu différentes éditions. M. de Ferrieres y a fait aussi depuis des augmentations dans le même goût, & en a donné en 1720 une édition en deux volumes *in-folio*.

Ces différens recueils d'*ordonnances* n'étant point complets ou n'étant point dans l'ordre chronologique, Louis XIV. résolut de faire faire une nouvelle collection des *ordonnances*, plus ample, plus correcte & mieux ordonnée que toutes celles qui avoient paru jusqu'alors; il fut réglé qu'on ne remonteroit qu'à Hugues Capet, soit parce que les *ordonnances* antérieures conviennent peu aujourd'hui à nos mœurs, soit parce qu'on ne pouvoit rien ajouter aux recueils imprimés qui ont été donnés de ces *ordonnances*, qui ont été données sous le titre de *Code des lois antiques*, & de *Capitulaires des rois de France*.

M. le chancelier Pontchartrain que le roi chargea de l'exécution de ce projet, fit faire des recherches dans tous les dépôts, & M^s Berroyer, de Lauriere & Loger, avocats, qui furent choisis pour travailler sous ses ordres à la collection des *ordonnances*, donnerent en 1706 un volume *in-4°*. contenant une table chronologique des *ordonnances* depuis Hugues Capet jusqu'en 1400, pour exciter les savans à communiquer leurs observations sur les *ordonnances* qui auroient été omises.

M. de Lauriere étant resté seul chargé de tout le travail, donna en 1723 le premier volume des *ordonnances* qui sont imprimées au louvre; le second a été donné en 1729, après sa mort, sur ses mémoires, par M. Secousse, avocat, qui fut chargé de continuer cette collection, & qui en a donné sept volumes. M. de Vilevault, conseiller de la cour des aides, que le roi a chargé du même travail après la mort de M. Secousse, a publié en 1755 le neuvieme volume, que l'on achevoit d'imprimer peu de tems avant la mort de M. Secousse.

Les *ordonnances* comprises dans ces neuf volumes commencent à l'an 1051, & vont jusqu'à la fin de l'année 1411.

Cette collection où les *ordonnances* sont rangées par ordre chronologique est accompagnée de savantes préfaces qui annoncent les matieres, de notes semblables sur le texte des *ordonnances*, d'une table chronologique des *ordonnances*, & des autres tables très-amples, une des matieres, une des noms des personnes dont il est parlé dans les *ordonnances*, l'autre des noms de provinces, villes & autres lieux.

Plusieurs auteurs ont fait des commentaires, notes & conférences sur les *ordonnances*, entr'autres Jean Constantin, sur les *ordonnances* de François I. Bourdin & Dumoulin sur celle de 1539; Duret & Boutarie sur celle de Blois; Rebuffe, Fontanon, Joly, la Rochemaillet, Vrevin, Bagereau, Bornier, Corbin, Blanchard.

On joint souvent au terme d'*ordonnance* quelque autre dénomination: on va expliquer les principales dans les divisions suivantes.

Ordonnance des aides est une *ordonnance* de 1680, sur la matiere des aides & droits du roi.

Tome XI,

Ordonnances barbines, qu'on appelle aussi *barbines* simplement, *ordinationes barbinae*, sont celles qui sont contenues dans le quatrieme registre des *ordonnances* du parlement, intitulés *ordinationes barbinae*; on croit qu'elles furent ainsi appelées du nom de celui qui les a recueillies & mises en ordre. Ce registre commence en 1427, & finit en 1462.

Ordonnance de Blois; il y en a deux de ce nom; une de Louis XII. en 1498 sur les gradués; elle adopte le concile de Bâle & la pragmatique; elle concerne aussi l'administration de la justice & la procédure; l'autre, qui est celle que l'on entend ordinairement, est dite *de Blois*, quoique donnée à Paris, parce qu'elle fut faite sur les remontrances des états de Blois: elle concerne le clergé, les hôpitaux, les universités, la justice, la noblesse, le domaine, les tailles.

Ordonnance civile, c'est l'*ordonnance* de 1667, qui regle la procédure civile.

Ordonnance du commerce, qu'on appelle aussi *code marchand*, est celle qui fut faite en 1673, pour régler les matieres de commerce.

Ordonnance des committimus est celle du mois d'Août 1669; on l'appelle ainsi, parce qu'un des principaux titres est celui des *committimus*: elle traite ainsi des évocations, réglemens de juges, gardes-gardiennes, lettres d'états & de repi.

Ordonnance de la cour est celle qui est rendue sur requête par quelque cour souveraine.

Ordonnance criminelle est celle de 1670, qui regle la procédure en matiere criminelle.

Ordonnance du domaine; on appelle quelquefois ainsi l'édit de Février 1566, portant réglemeut pour le domaine du roi.

Ordonnance des donations est celle du mois de Février 1731, qui fixe la jurisprudence sur la nature, la forme, les charges, ou les conditions des donations.

Ordonnance des eaux & forêts est une *ordonnance* de 1669, qui contient un réglemeut général sur toute la matiere des eaux & forêts.

Ordonnance des évocations; on entend quelquefois par-là l'*ordonnance* de 1669, dont le premier titre traite des évocations, & les autres des réglemens de juge, *committimus* & gardes gardiennes, &c. mais le titre d'*ordonnance des évocations* convient mieux à celle du mois d'Août 1737, concernant les évocations & les réglemens de juges.

Ordonnance du faux est celle du mois de Juillet 1637, concernant le faux principal, le faux incident, & les reconnoissances des écritures & signatures en matiere criminelle. Voyez FAUX.

Ordonnance des fermes est celle du mois de Juillet 1681, portant réglemeut sur les droits de toutes les fermes du roi en général: il y a une autre *ordonnance* du mois de Février 1687 sur le fait des cinq grosses fermes en particulier.

Ordonnance de Fontanon, c'est un recueil de diverses *ordonnances* de nos rois, rangées par matieres, publié par Fontanon, avocat, en 1580, en 2 vol. fol.

Ordonnances des gabelles est celle du mois de Mai 1680, qui regle tout ce qui concerne l'usage du sel.

Ordonnances générales, on appelloit ainsi autrefois celles qui étoient faites pour avoir lieu dans tout le royaume, à la différence d'autres *ordonnances* qui n'avoient lieu que dans les terres du domaine du roi.

Ordonnance de l'intendant est un réglemeut fait par un intendant de province dans une matiere de sa compétence.

Ordonnance du juge est celle qui est rendue par un juge au bas d'une requête, ou dans un procès-ver-

bal, par lequel il permet d'assigner, saisir, ou autre chose semblable.

Au conseil provincial d'Artois on qualifie d'*ordonnance* tous les jugemens rendus à l'audience. Voyez Maillard sur Artois, art. 37.

Ordonnance de loi signifie la même chose qu'*ordonnance* du juge. Voyez Loyseau en son traité des seigneuries, ch. xvj. n. 47.

Ordonnance de la marine est celle de 1671, portant règlement pour le commerce maritime: il y en a une autre de 1689 pour les armées navales.

Ordonnance militaire est celle que le roi rend pour régler quelque chose qui touche le service militaire.

Ordonnance de 1539 est celle de Villers-Coterets, qui fut faite par François I. pour l'observation des procès.

Ordonnance de 1667. Voyez ci-devant *ordonnance civile*.

Ordonnance de 1669. Voyez *ordonnance des committimus & ordonnance des eaux & forêts*.

Ordonnance de 1670. Voyez *ordonnance criminelle*.

Ordonnance de 1676. Voyez *ordonnance de la ville*.

Ordonnance de 1673 est celle qui règle le commerce. Voyez CODE MARCHAND & *ordonnance du commerce*.

Ordonnance de Moulins, ainsi appelée parce qu'elle fut faite à Moulins, en 1566, concerne la réformation de la justice.

Ordonnance de Néron, c'est un recueil des principales *ordonnances* de nos rois, rangées par ordre de date, publié par Néron & Girard, avocats; ce recueil a été augmenté à diverses reprises; il est présentement en 2 vol. in-fol.

Ordonnance d'Orléans, a pris ce nom de ce qu'elle fut faite à Orléans en 1560, sur les remontrances des états tenus à Orléans; elle concerne la réformation de la justice.

Ordonnances particulières. Voyez *ordonnances générales*.

Ordonnance des quatre mois; on appelle ainsi la disposition de l'article 48 de l'*ordonnance* de Moulins, qui permet d'exercer la contrainte par corps pour dettes, quoique purement civile, quatre mois après la condamnation, ce qui a été abrogé par l'*ordonnance* de 1667, tit. 34, si ce n'est pour dépens, restitution de fruits, ou dommages & intérêts montans à 200 liv. ou au-dessus.

Ordonnance sur requête. Voyez *ordonnance du juge*.

Ordonnance de Rouffillon, ainsi appelée, parce qu'elle fut faite au château de Rouffillon en Dauphiné, en 1563, sur l'administration de la justice: c'est celle qui a fixé le commencement de l'année au premier Janvier.

Ordonnance du roi signifie quelquefois une nouvelle loi, intitulée *ordonnance*: quelquefois on comprend sous ce terme toute loi émanée du prince, soit *ordonnance*, édit ou déclaration.

Ordonnance du royaume; on distingue quelquefois les *ordonnances* du roi des *ordonnances* du royaume; les premières se peuvent changer, selon la volonté du roi: on entend par les autres, certains usages immuables qui regardent la constitution de l'état, tel que l'ordre de succéder à la couronne, suivant la loi salique. On trouve cette distinction dans un discours de M. de Harlay, président, prononcé devant le roi, seant en son lit de justice au parlement, le 15 Juin 1586.

Ordonnances royaux; on appelle ainsi en style de chancellerie les *ordonnances* du roi, pour les distinguer de celles des cours & autres juges.

Ordonnance des substitutions est la dernière *ordonnance* du roi donnée au mois d'Août 1747, concer-

nant les biens qui peuvent être substitués, la forme & la durée des substitutions, les règles à observer par ceux qui en sont grevés, & les juges qui en doivent connoître.

Ordonnance des testamens est celle du mois d'Août 1735, qui règle plusieurs choses à observer dans la confection des testamens.

Ordonnance des transactions est un édit de Charles IX. en 1560, portant que les transactions entre majeurs ne pourront être attaquées pour cause de lésion, telle qu'elle soit; mais seulement pour cause de dol ou force.

Ordonnance de la troisième race; on comprend sous ce nom tous les *ordonnances*, édits, déclarations, & même les lettres-patentes qui contiennent quelques réglemens émanés de nos rois, depuis Hugues Capet jusqu'à présent, la collection de ces *ordonnances*, qui se trouvent dispersées en différens dépôts, a été entreprise par ordre du roi Louis XIV. & continuée sous ce regne. M. de Laurière, avocat, en a publié le premier volume en 1723; M. Secouffe, avocat, a donné les sept volumes suivans, & M. de Vilevaut, conseiller de la cour des aides, chargé de la continuation de ce recueil, a publié en 1757 le neuvième volume, ouvrage posthume de M. Secouffe; ce recueil s'imprime au Louvre. Voyez les préfaces qui sont en tête de chaque volume, & particulièrement celles des premier, second & neuvième volumes.

Ordonnance de la ville; on donne ce nom à deux *ordonnances* qui ont été faites pour régler la juridiction du bureau de la ville de Paris; l'une, de Charles VI. en 1415; l'autre, de Louis XIV, en 1676.

Ordonnance de Villers-Coterets fut faite par François I. en 1539, pour la réformation & abréviation des procès. Voyez CODE, DÉCLARATION, ÉDIT, LOI. (A)

ORDONNANCE, (*Archit. civile.*) on entend par ce terme la composition d'un bâtiment, & la disposition de ses parties. On appelle aussi *ordonnance* l'arrangement & la disposition des parties qui composent les cinq ordres d'architecture. On dit, cette *ordonnance* est rustique, solide ou élégante, lorsque les principaux membres qui composent sa décoration, sont imités des ordres toscan, dorique, corinthien, &c. Daviler. (D. J.)

ORDONNANCE, (*Peint.*) on appelle *ordonnance* en Peinture le premier arrangement des objets qui doivent remplir un tableau, soit par rapport à l'effet général de ce tableau, & c'est ce qu'on nomme *composition pittoresque*, soit pour rendre l'action que ce tableau représente plus touchante & plus vraisemblable; & c'est ce qu'on appelle *composition poétique*. Voyez donc les mots PITTORESQUE & POÉTIQUE, *composition*, & vous entendrez ce qui concerne la meilleure *ordonnance* d'un tableau.

Nous nous contenterons de remarquer ici que le talent de la composition poétique, & le talent de la composition pittoresque sont tellement séparés, qu'on connoît des peintres excellens dans l'une, & qui sont grossiers dans l'autre. Paul Véronèse, par exemple, a très-bien réussi dans cette partie de l'*ordonnance* que nous appellons *composition pittoresque*. Aucun peintre n'a su mieux que lui bien arranger sur une même scène, un nombre infini de personnages, placer plus heureusement ses figures, en un mot bien remplir une grande toile, sans y mettre la confusion: cependant Paul Véronèse n'a pas réussi dans la composition poétique; il n'y a point d'unité d'action dans la plupart de ses grands tableaux. Un de ses plus magnifiques ouvrages, les noces de Cana, qu'on voit au fond du réfectoire du couvent de saint Georges à Venise, est chargé de fautes contre la

poésie pittoresque. Un petit nombre des personnages sans nombre dont il est rempli, paroît être attentif au miracle de la conversion de l'eau en vin, qui fait le sujet principal; & personne n'en est touché autant qu'il le faudroit. Paul Véronèse introduit parmi les conviés des religieux bénédictins du couvent pour lequel il travaille. Enfin, ses personnages sont habillés de caprice; & même il y contredit ce que nous savons positivement des mœurs & des usages du peuple dans lequel il choisit ses acteurs.

Comme les parties d'un tableau sont toujours placées l'une à côté de l'autre, & qu'on en voit l'ensemble du même coup d'œil, les défauts qui sont dans l'ordonnance nuisent beaucoup à l'effet de ses beautés. Du Bos, *réflexion sur la Peinture*. (D. J.)

ORDONNANCE, les *Artificiers* appellent ainsi l'intervalles uniforme du tems qu'on doit laisser entre le jeu des pots-à-feu sur les théâtres d'artifices, ce qui s'exécute par l'égalité de longueur & vivacité des porte-feux ou des étoupilles.

ORDONNÉE, f. f. (*Géom.*) c'est le nom qu'on donne aux lignes tirées d'un point de la circonférence d'une courbe à une ligne droite, prise dans le plan de cette courbe, & qu'on prend pour l'axe, ou pour la ligne des abscisses. Il est essentiel aux ordonnées d'être parallèles entr'elles. On les appelle en latin *ordinatim applicatæ*; telles sont les lignes *EM*, *EM*, &c. *Pl. coniq. fig. 26.*

Quand les ordonnées sont égales de part & d'autre de l'axe, on prend quelquefois la partie comprise entre l'axe & la courbe pour demi-ordonnée, & la somme des deux lignes pour l'ordonnée entière. On appelle aussi quelquefois ordonnées, des lignes qui partent d'un point donné, & qui se terminent à une courbe; telles sont (*fig. 39. de la Géométrie*) les lignes *CM*, *CM*, &c. terminées à la spirale *CMA*, & partant du centre *C* du cercle *APP*. Voyez SPIRALE. Voyez aussi ABSCISSE & COORDONNÉS.

Dans une courbe du second genre, si on tire deux lignes parallèles, qui rencontrent la courbe en trois points, & qu'une ligne droite coupe chacune de ces parallèles, de manière que la somme des deux parties terminées à la courbe d'un côté de la sécante soit égale à l'autre partie terminée à la courbe de l'autre côté, cette ligne droite coupera de la même manière toutes les autres lignes, qu'on pourra tirer parallèlement aux deux premières, c'est-à-dire, de manière que la somme des deux parties prises d'un côté de la sécante sera toujours égale à l'autre partie prise de l'autre côté. Voyez COURBE.

Il n'est pas essentiel aux ordonnées d'être perpendiculaires à l'axe, elles peuvent faire avec l'axe un angle quelconque, pourvu que cet angle soit toujours le même; les ordonnées s'appellent aussi appliquées. Voyez APPLIQUÉE.

Ordonnée se prend aussi adjectivement.

Raison ou proportion ordonnée, est une proportion qui résulte de deux ou de plusieurs autres proportions, & qui est telle que l'antécédent du premier rapport de la première proportion, est au conséquent du premier rapport de la seconde, comme l'antécédent du second rapport de la première proportion est au conséquent du second rapport de la seconde, par exemple, soit

$$a : b :: c : d.$$

$$b : e :: d : g.$$

on aura en proportion ou raison ordonnée $a : e :: c : g.$

Equation ordonnée est une équation où l'inconnue monte à plusieurs dimensions, & dont les termes sont arrangés de telle sorte, que le terme où l'inconnue monte à la plus haute puissance soit le premier, qu'ensuite le terme où l'inconnue monte à la puissance immédiatement inférieure, soit le second, &c. Par exemple, $x^3 + ax^2 + bx + c = 0$ est une équation ordonnée du 3^e degré, parce que le terme

x^3 où x monte à la plus haute puissance est le premier, que ce terme où x monte à la seconde puissance, &c. Voyez EQUATION. (O)

ORDONNER, v. act. (*Gram.*) ce verbe a plusieurs acceptions diverses. Il commande, il enjoint, il prescrit. Le parlement a ordonné cette année 1761, que les jésuites feroient leurs noviciats, leurs collèges, leurs congrégations, jusqu'à ce qu'ils se fussent purgés devant la majesté du soupçon de la doctrine sacrilège de monarchomachie, qu'ils eussent abjuré la morale abominable de leurs casuistes, & qu'ils eussent reformé leurs constitutions sur un plan plus conforme à nos lois, à la tranquillité publique, à la sûreté de nos rois, & au bon ordre de la société. Un médecin ordonne une saignée, de la diette. Un testateur ordonne à l'exécuteur de ses dernières volontés telle ou telle chose. Un évêque ordonne des prêtres. On ordonne aux subalternes cent écus d'appointement par mois. On ordonne une troupe, un repas, des peines; le proverbe dit, charité bien ordonnée commence par soi-même. La générosité dit, au contraire, charité bien ordonnée commence par les autres.

ORDOVICES, LES (*Géog. anc.*) anciens peuples de l'île d'Albion, que Ptolomée, *liv. II. ch. iij.* met sur la côte occidentale, entre les Brigantes au nord, & les *Cornavi* à l'orient. Le P. Briet explique le pays des *Ordovices* par les comtés de Flint, de Denbigh, de Caernaervan, de Merioneth & de Montgomeri, toutes contrées du pays de Galles. Ce peuple au reste faisoit partie de la seconde Bretagne. (D. J.)

ORDRE, f. m. (*Métaph.*) la notion métaphysique de l'ordre consiste dans le rapport ou la ressemblance qu'il y a, soit dans l'arrangement de plusieurs choses coexistantes, soit dans la suite de plusieurs choses successives. Comment prouveroit-on, par exemple, qu'Euclide a mis de l'ordre dans les élémens de Géométrie? Il suffit de montrer qu'il a toujours fait précéder ce dont l'intelligence est nécessaire, pour comprendre ce qui suit. Cette règle constante ayant déterminé la place de chaque définition & de chaque proposition, il en résulte une ressemblance entre la manière dont ces définitions & ces propositions coexistent, & se succèdent l'une à l'autre.

Tout ordre détermine donc la place de chacune des choses qu'il comprend, & la manière dont cette place est déterminée, comprend la raison pourquoi telle place est assignée à chaque chose. Que l'ordre d'une bibliothèque soit chronologique, c'est-à-dire, que les livres se suivent conformément à la date de leur édition, aussi-tôt chacun à sa place marquée, & la raison de la place de l'un, contient celle de la place de l'autre.

Cette raison énoncée par une proposition s'appelle règle. Quand la raison suffisante d'un certain ordre est simple, la règle est unique; quand elle peut se résoudre en d'autres, il en résulte pluralité de règles à observer. Si je me contente de ranger mes livres suivant leurs formes, cette règle unique dispose de la place de tous les volumes. Mais si je veux avoir égard aux formes, aux reliures, aux matières, à l'ordre des tems, voilà plusieurs règles qui concourent à déterminer la place de chaque livre. Dans ce dernier cas l'observation des règles les plus importantes doit précéder celle des moins considérables. Les règles qui doivent être observées ensemble, ne sauroient être en contradiction, parce qu'il ne sauroit y avoir deux raisons suffisantes opposées d'une même détermination, qui soient de la même force. Il peut bien y avoir des contrariétés de règles, ou collisions qui produisent les exceptions; mais dans ce cas, on sent toujours qu'une règle est plus étendue & plus forte que l'autre. Les règles ne doivent

pas non plus se déterminer réciproquement ; car alors c'est un embarras superflu. Une règle qui est déjà supposée par une autre, reparoît inutilement à part.

L'ordre qui est lié à l'essence des choses, & dont le changement détruiroit cette essence, est un *ordre nécessaire* : celui dont les règles peuvent varier sans détriment essentiel, est *contingent*. L'ordre des côtés d'un triangle, ou de toute autre figure est un *ordre nécessaire*. Il n'en est pas de même de celui des livres d'un cabinet, des meubles d'un appartement. L'ordre qui y regne est *contingent* ; & plusieurs bibliothèques, appartemens, jardins peuvent être rangés différemment, & se trouver dans un bon *ordre*.

Il y a défaut dans l'ordre, toutes les fois qu'une chose n'est pas à la place que les règles lui destinent. Mais si certaines choses sont susceptibles d'être rangées de diverses manières, ce qui est défaut dans un *ordre*, ne sauroit être censé tel dans un autre *ordre*.

L'opposé de l'ordre, c'est la *confusion*, dans laquelle il n'y a ni ressemblance entre l'arrangement, les simultanés, & l'enchaînement des successifs, ni règles qui déterminent les places.

Pour connoître un *ordre*, il faut être au fait des règles qui déterminent les places. Combien de gens se mêlent de juger du gouvernement d'un état, des opérations d'une compagnie, ou de telle autre manœuvre, & qui en jugent en aveugles, parce qu'ils ne connoissent point le plan secret, & les vues qui déterminent la place de chaque démarche, & la soumettent à un *ordre* caché, sans la connoissance duquel, telle circonstance, détachée de tout le système, peut paroître extraordinaire, & même ridicule. Combien voit-on de gens dont l'audacieuse critique censure le plan physique ou moral de l'univers, & qui prétendent y trouver des désordres. Pour faire sentir ces désordres, qu'ils commencent par étaler la notion de l'ordre qui doit regner dans l'univers, & qu'ils démontrent que celle qu'ils ont conçue est la seule admissible. Et comment pourroient-ils le faire, ne connoissant qu'un petit coin de l'univers, dont ils ne voient même que l'écorce ? Celui-là seul qui est derrière le rideau, & qui connoît les moindres ressorts de la vaste machine du monde, l'Être suprême qui l'a formé, & qui le soutient, peut seul juger de l'ordre qui y regne.

Quand il reste des déterminations arbitraires qui laissent certaines choses sans place fixe, il y a un mélange d'ordre & de confusion, & l'un ou l'autre domine à proportion du nombre des places déterminées ou à déterminer.

Les choses qui n'ont aucune différence intrinsèque peuvent changer de place entre elles, sans que l'ordre soit altéré, au-lieu que celles qui diffèrent intrinsèquement ne sauroient être substituées l'une à l'autre. Quand on dérange une chambre, dans laquelle il n'y a, par exemple, qu'une douzaine de chaises pareilles, il n'est pas nécessaire que chaque chaise retourne précisément à la place où elle étoit. Mais si les meubles de cet appartement sont inégaux, qu'il y ait sofa, lit, ou telle autre pièce disproportionnée à d'autres, on ne sauroit mettre le lit où étoit une chaise, &c.

C'est l'ordre qui distingue la veille du sommeil ; c'est que dans celui-ci tout se fait sans raison suffisante. Personne n'ignore les bizarres assemblables qui se forment dans nos songes. Nous changeons de lieu dans un instant. Une personne paroît, disparoît & reparoît. Nous nous entretenons avec des morts, avec des inconnus, sans qu'il y ait aucune raison de toutes ces révolutions. En un mot, les contradictoires y ont lieu. Aussi la fin d'un songe n'a

souvent aucun rapport avec le commencement ; & il en résulte que la succession de nos idées en songe, n'ayant point de ressemblance, la notion de l'ordre ne s'y trouve pas ; mais pendant la veille, chaque chose a sa raison suffisante ; la suite des idées & des mouvemens se développe & s'exécute conformément aux lois de l'ordre établi dans l'univers, & la confusion ne s'y trouve jamais au point d'admettre la coexistence des choses contradictoires.

ORDRE, en *Géométrie*, se dit en parlant des lignes courbes, distinguées par le différent degré de leur équation. Les lignes droites, dont l'équation ne monte qu'au premier degré, composent le premier ordre ; les sections coniques, le second ordre, parce que leur équation monte au second degré, & ainsi des autres.

M. Newton a fait un ouvrage intitulé, *énumération des lignes du troisième ordre*. Voyez COURBE.

On se sert quelquefois du mot de *degré* au lieu de celui d'ordre : ainsi on dit une courbe ou une ligne du troisième degré, pour une ligne du troisième ordre. Voyez DEGRÉ, COURBE & GENRE.

Ordre s'emploie aussi en parlant des infinis & des infiniment petits ; ainsi on dit *infini du second ordre*, pour dire une quantité infinie par rapport à une autre qui est déjà infinie elle-même : *infiniment petit du second ordre*, pour dire une quantité infiniment petite par rapport à une autre qui est déjà infiniment petite elle-même, & ainsi de suite : sur quoi voyez INFINI & DIFFÉRENCIEL. On dit de même *équation différentielle du premier, du second, &c. ordre*, pour dire une équation où les différentielles sont du premier, du second ordre, &c. Voyez ÉQUATION. (O)

ORDRE, (*Jurisprud. canon.*) est le sixième des sacremens de l'Eglise catholique, qui donne un caractère particulier aux ecclésiastiques lorsqu'ils se consacrent au service de Dieu.

La tonsure cléricale n'est point un ordre, c'est seulement une préparation pour parvenir à se faire promouvoir aux ordres.

L'ordre a été institué par J. C. lorsqu'il dit à ses disciples : *Sicut misit me pater, & ego mitto vos. . . . Insufflavit & dicit eis, accipite Spiritum Sanctum, &c.* Joann. xx. v. 21.

Mais comme J. C. & l'Eglise n'ont point donné à tous les clercs un pouvoir égal, il y a dans le clergé différens degrés que l'on nomme *ordres* ; & ces degrés sont ce qui composent la hiérarchie ecclésiastique.

Suivant l'usage de l'Eglise latine, on distingue deux fortes d'ordres ; savoir les *ordres mineurs* ou *moindres*, & les *ordres sacrés* ou *majeurs*.

Les ordres mineurs ou moindres sont au nombre de quatre ; savoir l'*office de portier*, celui de *lecteur*, celui d'*exorciste* & celui d'*acolyte*.

Les ordres majeurs ou sacrés sont le *soudiaconat*, le *diaconat* & la *prêtrise* : l'*épiscopat* est encore un degré au-dessus de la prêtrise.

Les évêques reçoivent la plénitude du sacerdoce avec le caractère épiscopal, voyez CONSÉCRATION & EVÊQUE. Ils sont aussi les seuls qui puissent donner à l'Eglise des ministres par le sacrement de l'ordre.

L'imposition des mains de l'évêque est la matière du sacrement de l'ordre ; la prière qui répond à l'imposition des mains en est la forme.

L'ordre imprime sur ceux qui le reçoivent un caractère indélébile, qui les rend ministres de J. C. & de son Eglise d'une manière irrévocable.

L'ordination d'un prêtre se fait par l'évêque, en mettant les deux mains sur la tête de l'ordinaire, & en récitant sur lui des prières. Les prêtres qui sont présens lui imposent aussi les mains ; l'évêque lui met les ornemens du sacerdoce ; il lui consacre les

ains par dedans avec l'huile des cathécumenes; & après lui avoir fait toucher le calice plein de vin, & la patene avec le pain, il lui donne le pouvoir d'offrir le saint sacrifice. Le nouveau prêtre célèbre avec l'évêque; après la communion l'évêque lui impose une seconde fois les mains, & lui donne le pouvoir de remettre les péchés.

Tous les prêtres reçoivent dans l'ordination le même pouvoir; cependant ils n'en ont pas toujours l'exercice: ainsi un prêtre qui n'a point de bénéfice à charge d'ames, ne peut confesser & absoudre hors le cas de nécessité, sinon en vertu d'un pouvoir spécial de l'évêque.

Pour l'ordination d'un diacre, l'évêque met seulement la main sur la tête de l'ordinant, en disant *recevez le Saint-Esprit*; ensuite il lui donne les ornemens de son ordre, & le livre des Evangiles.

Il n'y a point d'imposition des mains pour le soudiaconat; l'évêque donne seulement à l'ordinant le calice vuide avec la patene, le revêt des ornemens de son ordre, & lui donne le livre des épîtres.

Ceux qui ont reçu les ordres sacrés ne peuvent plus se marier; on accorde quelquefois des dispenses à ceux qui n'ont que le soudiaconat, mais ces exemples sont rares.

Les ordres mineurs se confèrent sans imposition des mains, & seulement par la tradition de ce qui doit servir aux fonctions de l'ordinant; ainsi l'évêque donne au portier les clés, au lecteur le livre de l'Eglise, à l'exorciste le livre des exorcismes, à l'acolythe il fait toucher le chandelier, le cierge & les burettes.

Ceux qui ont reçu les ordres mineurs peuvent quitter l'état de cléricature & se marier sans dispense.

Le concile de Trente exhorte les évêques à rétablir les fonctions des ordres mineurs, & à ne les faire remplir que par des clercs qui aient reçu l'ordre auquel elles sont attachées; mais ce règlement n'a point eu d'exécution. Les fonctions des quatre ordres mineurs sont le plus souvent remplies par de simples clercs, ou même par des laïques revêtus d'habits ecclésiastiques; de sorte qu'on ne regarde plus les ordres mineurs que comme une cérémonie nécessaire pour parvenir aux ordres supérieurs.

Il faut néanmoins excepter la fonction des exorcismes, laquelle par un usage établi depuis longtemps dans l'Eglise, est réservée aux prêtres, lesquels ne peuvent même exorciser les possédés du démon, sans un pouvoir spécial de l'évêque, parce qu'il est rare présentement qu'il y ait des possédés, & qu'il y a souvent de l'imposture de la part de ceux qui paroissent l'être.

L'ordination ne se réitere point, si ce n'est quand on doute si celui qui a conféré les ordres à un clerc, étoit véritablement évêque, ou bien s'il avoit ordonné prêtre quelqu'un qui n'auroit point été baptisé; dans ce dernier cas, on commence par donner le baptême, & ensuite tous les ordres inférieurs au sacerdoce.

Si l'évêque avoit omis l'imposition des mains à l'imposition d'un prêtre ou d'un diacre, on ne réitere pas pour cela toute l'ordination; mais il faut que celui qui a été ordonné suspende les fonctions de son ordre jusqu'à ce que la cérémonie omise ait été suppléée aux premiers quatre-tems. Mais si l'évêque avoit omis de prononcer lui-même les prières qu'il doit dire, il faudroit réiterer l'ordination.

Celui qui a reçu les ordres d'un évêque excommunié, ne peut en faire les fonctions jusqu'à ce qu'il en ait obtenu la dispense.

Un évêque qui s'est démis de son évêché, sans renoncer à la dignité épiscopale, peut donner les ordres quand il en est prié par un autre évêque.

Il n'est pas permis à un évêque de donner les ordres hors de son diocèse, même à ses diocésains, si ce n'est par la permission de l'ordinaire du lieu: celui qui ordonne autrement est suspens pour un an de la collation des ordres; & celui qui a été ainsi ordonné, suspens de ses fonctions jusqu'à ce que l'évêque l'ait relevé de la suspension.

Suivant le droit canonique, l'évêque ordinaire d'un clerc pour l'ordination, est celui du diocèse où il est né, ou dans le diocèse duquel il a son domicile ou un bénéfice.

Le concile de Trente permet aussi à un évêque d'ordonner un clerc qui a demeuré 3 ans avec lui, pourvu qu'il lui confère aussitôt un bénéfice.

Mais les évêques de France, dans les assemblées du clergé de 1635 & 1665, sont convenus de n'ordonner sans démissoire, que les clercs originaires de leur diocèse: ce qui s'observe assez exactement, quoiqu'il n'y ait pas de loi qui ait révoqué l'ancien usage.

Les religieux doivent être ordonnés par l'évêque du diocèse où est leur monastère; ce qui ne peut se faire néanmoins sans le consentement de leur supérieur régulier.

En l'absence de l'évêque, son vicaire général, & pendant la vacance de l'évêché, le chapitre de la cathédrale, peuvent donner des démissoires pour les ordres. Voyez DÉMISSOIRE.

Le pape est en possession d'ordonner les clercs de quelque diocèse que ce soit, sans le consentement de leur évêque.

Les ordres mineurs se peuvent donner tous les dimanches & fêtes; mais les ordres majeurs ne se donnent qu'aux quatre-tems, le samedi saint, ou le samedi d'avant le dimanche de la Passion: les ordres majeurs ne peuvent être conférés en d'autres tems, si ce n'est par dispense du pape, ce qu'on appelle une dispense *extra tempora*.

Ceux qui ont reçu les ordres sacrés hors les tems prescrits par l'Eglise, sont suspens des fonctions de leur ordre jusqu'à ce qu'ils aient obtenu une dispense du pape. L'évêque qui a ordonné hors les tems prescrits, est punissable pour cette contravention.

On observoit autrefois des interstices entre chaque ordre mineur; présentement dans la plupart des diocèses, l'évêque les donne tous quatre en un même jour, & même souvent en donnant la tonsure.

Pour ce qui est des ordres sacrés, il n'est pas permis d'en conférer deux en un même jour, ni en deux jours consécutifs; l'évêque qui auroit ainsi ordonné un clerc, demeureroit suspens du droit de conférer les ordres, & le clerc suspens de ses fonctions, jusqu'à ce qu'ils aient été relevés de la suspension.

Ces règles ne furent pas observées par Photius, lequel dans le ix. siècle fut mis à la place du patriarche Ignace; les évêques le firent passer en six jours par tous les degrés du sacerdoce. Le premier jour, on le fit moine, parce qu'alors l'état monachal faisoit en Orient un degré de la hiérarchie ecclésiastique; le second jour, on le fit lecteur; le troisième, soudiacre, puis diacre, prêtre, & enfin patriarche.

On en usa de même pour Humbert, dauphin de Viennois, auquel Clément VI. donna tous les ordres sacrés en un même jour.

Pour être promu aux ordres il faut avoir les qualités nécessaires, telles que la vertu, la piété, la conduite régulière, la vocation; il faut aussi n'être point irrégulier. Voyez IRRÉGULARITÉ.

Le concile de Trente veut aussi que l'on ne donne les ordres mineurs qu'à ceux qui entendent le latin, & dont les progrès font espérer qu'ils se rendront dignes des ordres supérieurs.

Quant à l'âge nécessaire, en France les évêques

ne donnent les *ordres* mineurs qu'à ceux qui ont 18 ou 19 ans; l'âge fixé pour le *soudiaconat* est de 22 ans commencés, pour le *diaconat* 23, & pour la *prêtrise* 24 ans commencés; le pape accorde quelquefois des dispenses d'âge. Celui qui seroit ordonné avant l'âge nécessaire sans dispense, seroit suspens des fonctions de son *ordre* jusqu'à ce qu'il eût l'âge légitime.

Avant d'admettre un clerc aux *ordres*, on lui fait subir un examen sur les choses qu'il doit savoir, selon son âge & le degré auquel il aspire.

On observe aussi en France d'obliger les clercs de demeurer quelque tems au séminaire avant de se présenter à l'ordination.

Il est d'usage de publier au prône de la paroisse, le nom de celui qui se présente pour les *ordres* sacrés, & l'on ordonne à ceux qui y fauroient quelque empêchement de le venir déclarer.

Autrefois on n'ordonnoit aucun clerc sans lui donner un titre; présentement pour les *ordres* sacrés il faut que l'ordinant ait un bénéfice ou un titre cléricale. Voyez TITRE CLÉRICALE.

L'évêque donne à celui qui est ordonné des lettres d'*ordres* ou ordination, signées de lui; & l'on tient registre de ces lettres.

Il y a des bénéfices qui requierent dans le titulaire un certain *ordre*, comme de *diaconat* ou de *prêtrise*; l'*ordre* peut être requis à *lege* ou à *fondatione*, voyez BÉNÉFICE. Voyez la collection des conciles, les mémoires du clergé, les lois ecclésiastiques de d'Hericourt. (A)

ORDRE, (*Jurisprud.*) qu'on appelle *état* en Normandie, est un jugement qui fixe le rang dans lequel les créanciers opposans au decret, doivent être payés sur le prix des biens saisis réellement, & sur les deniers provenans des baux judiciaires.

En quelques endroits, comme en Lorraine, au parlement de Bordeaux & en Angoumois, l'*ordre* se fait avant l'adjudication par decret, afin de ne vendre des biens qu'autant qu'il en faut pour payer les créanciers. A Paris, & presque partout ailleurs, l'*ordre* ne se fait qu'après l'adjudication.

En Normandie on fait d'abord un état du prix des baux judiciaires, pour voir pareillement s'il y a de quoi payer les créanciers sans vendre le fonds; ailleurs on ne fait qu'un seul *ordre*.

En quelques endroits on ne fait l'*ordre* que quand le prix est assigné; en d'autres on le commence aussitôt après l'adjudication.

Quand le decret est délivré, le procureur du poursuivant leve au greffe un extrait du nom des opposans, & celui de leur procureur; il prend ensuite avec eux l'appointement sur l'*ordre*, qui est un appointement en droit à écrire & produire: il doit bien prendre garde de n'omettre aucun des créanciers opposans; car s'il en omettoit un qui pût être utilement colloqué, il seroit responsable de sa créance.

Huitaine après la signification de l'appointement, le poursuivant fournit ses causes & moyens d'opposition, & fait sa production.

Le procureur plus ancien des opposans, lequel en cette matiere est regardé comme leur syndic, contredit toutes les productions; ce qui n'empêche pas que chaque opposant n'ait aussi la liberté de contredire en son particulier.

L'instance d'*ordre* étant instruite, on juge; & par le jugement on fait l'*ordre*, ce que l'on appelle *sentence d'ordre*, ou *arrêt d'ordre*, si c'est en cour souveraine.

On colloque dans l'*ordre*, en premier les créanciers privilégiés, chacun suivant le rang de leur privilège; en second lieu les créanciers simples hypothécaires, chacun suivant le rang de leur hypothèque; en troisieme lieu les créanciers chirographaires.

Les créanciers colloqués utilement dans l'*ordre* vont toucher leur paiement aux saisies réelles, ou aux consignations, suivant que leur paiement est assigné sur l'un ou sur l'autre.

Au châtelet on nomme un commissaire pour faire l'*ordre*.

Il y a encore divers usages sur cette matiere dans différens tribunaux. Voyez le traité de la vente des immeubles par decret par M. d'Hericourt, les questions de Bretonnier, au mot DECRET.

Bénéfice d'*ordre* ou de *discussion*, est une exception accordée à la caution pour ne pouvoir être poursuivie avant que le principal obligé ait été discuté. Voyez CAUTION, DISCUSSION, FIDEJUSSEUR. (A)

ORDRE RELIGIEUX, (*Hist. ecclésiast.*) congrégation, société de religieux, vivans sous un chef, d'une même maniere, & sous un même habit.

On peut réduire les *ordres religieux* à cinq classes: Moines, Chanoines, Chevaliers, Mendians, & Clercs réguliers. On fait que l'*ordre* de S. Basile est le plus célèbre de l'Orient, & l'*ordre* de S. Benoît un des plus anciens de l'Occident. L'*ordre* de S. Augustin se divise en chanoines réguliers & en hermites de S. Augustin. Quant aux quatre *ordres* des religieux mendians, qui ont été tant multipliés, ils ne parurent que dans le xiiij. siecle.

Laissons au P. Helliot tous les détails qui concernent les *ordres religieux*, & traçons seulement en général leur origine & leurs progrès, non pas néanmoins avec des protestans prévenus, mais avec M. l'abbé Fleury, dont l'impartialité égale les lumieres.

La naissance du monachisme est de la fin du iij. siecle. Saint-Paul qui vivoit en CCL, Saint-Antoine & Saint-Pacôme, sont les premiers religieux chrétiens d'Egypte, & on les reconnoît pour les plus parfaits de tous ceux qui leur succéderent. Cassien qui nous a donné une description exacte de leur maniere de vie, nous apprend qu'elle renfermoit quatre principaux articles: la solitude, le travail, le jeûne & la priere. Leur solitude ne consistoit pas seulement à se séparer des autres hommes, mais à s'éloigner des lieux fréquentés, & habiter des déserts. Or, ces déserts n'étoient pas, comme plusieurs s'imaginent, de vastes forêts, ou d'autres terres abandonnées, que l'on pût défricher & cultiver: c'étoient des lieux non-seulement inhabités, mais inhabitables: des plaines immenses de sables arides, des montagnes stériles, des rochers, & des pierres. Ils s'arrêtoient aux endroits où ils trouvoient de l'eau, & y bâtissoient leurs cellules de roseaux ou d'autres matieres légères; & pour y arriver, il falloit souvent faire plusieurs journées de chemin dans le desert. Là, personne ne leur disputoit le terrain; il ne falloit demander à personne la permission de s'y établir.

Le travail des mains étoit regardé comme essentiel à la vie monastique. La vocation générale de tout le genre humain est de passer ses jours à quelques fonctions sérieuses & pénibles. Les plus grands saints de l'ancien testament ont été pâtres, & laboureurs. Le travail de ces premiers religieux tenoit, d'une part, à éviter l'oisiveté & l'ennui qui en est inséparable; & d'autre part, à gagner de quoi subsister sans être à charge à personne. Ils prenoient à la lettre ce précepte de Saint Paul: » Si » quelqu'un ne veut point travailler, qu'il nemange » pas non plus ». Ils ne cherchoient ni glose ni commentaire à ce précepte; mais ils s'occupaient à des travaux compatibles à leur état: comme de faire des nattes, des corbeilles, de la corde, du papier, ou de la toile. Quelques-uns ne dédaignoient pas de tourner la meule. Ceux qui avoient quelques piéces

pièces de terre, les cultivoient eux-même : mais ils aimoient mieux les métiers que les biens en fonds, qui demandent trop de soins, & attirent des procès.

Ces religieux jeûnoient presque toute l'année, ou du moins se contentoient d'une nourriture très-frugale. Ils réglèrent la quantité de leur pain à 12 onces par jour, qu'ils distribuient en deux repas; l'un à none, l'autre au soir. Ils ne portoient ni crosse ni chaîne ou carcan de fer; car pour les disciplines & flagellations, elles n'avoient pas encore été imaginées. Leurs austérités consistoient dans la persévérance en une vie uniforme & laborieuse; ce qui est plus convenable à la nature, que l'alternative des rudes pénitences avec le relâchement.

Leur priere étoit réglée avec la même sagesse. Ils prioient en commun deux fois en 24 heures; le soir & la nuit. Une partie étant de bout, chantoit un psaume au milieu de l'assemblée; & les autres écoutoient dans le silence, sans se fatiguer la poitrine ni le reste du corps. Leurs dévotions étoient de même goût, si on ose le dire, que les ouvrages des anciens Egyptiens, grandes, simples & solides. Tels étoient ces premiers moines si fort estimés par S. Basile & S. Jean-Chrysostome.

La vie monastique, en s'étendant par toute la chrétienté, commença à dégénérer de cette première perfection. La règle de S. Benoît nous apprend qu'il fut obligé d'accorder aux religieux un peu de vin, & deux œufs outre le pain, sans les obliger à jeûner toute l'année. Cependant, voyez combien la ferveur s'est rallentie, depuis qu'on a regardé cette règle comme d'une sévérité impraticable! Voyez, dis-je, combien ceux qui y ont apporté tant de mitigations, étoient éloignés de l'esprit de leur réelle vocation; tant il est vrai que la nature corrompue ne cherche qu'à autoriser le relâchement!

On vit bientôt après des communautés de clercs mener une vie approchante de celle des religieux de ce tems-là : on les nomma *chanoines*; & vers le milieu du vij. siècle, Chrodegang, évêque de Metz, leur donna une règle : ainsi voilà deux sortes de religieux dans le vij. siècle; les uns clercs, les autres laïcs; ont fait quelles en ont été les suites.

Au commencement du ix. siècle, les religieux de S. Benoît se trouverent très-éloignés de l'observance de la règle de leur institut. Vivans indépendans les uns des autres, ils reçurent de nouveaux usages qui n'étoient point écrits, comme la couleur, la figure de l'habit, la qualité de la nourriture, &c. & ces divers usages furent des sources d'orgueil & de relâchement.

Dans le x. siècle, en 910, Guillaume, duc d'Aquitaine, fonda l'ordre de Clugny, qui sous la conduite de l'abbé Bernon, prit la règle de S. Benoît. Cet ordre de Clugny se rendit célèbre par la doctrine & les vertus de ses premiers abbés; mais au bout de deux cens ans, il tomba dans une grande obscurité, & l'on n'y vit plus d'homme distingué depuis Pierre le vénérable.

Les deux principales causes de cette chute furent les richesses, & la multiplication des prières vocales. Le mérite singulier des premiers abbés de Clugny leur procura des dons immenses, qu'ils eussent mieux fait de refuser, s'ils avoient sérieusement réfléchi sur les suites de leur opulence. Les moines de Clugny ne tarderent pas de faire la meilleure chère possible en maigre, & de s'habiller des étoffes du plus grand prix. Les abbés marcherent à grand train; les églises furent bâties magnifiquement, & richement ornées, & les lieux réguliers à proportion.

L'autre cause du relâchement fut la multiplication de la psalmodie & des prières vocales. Ils ajoute-

rent entr'autres choses, à la règle de S. Benoît l'office des morts, dont ils étoient les auteurs. Cette longue psalmodie leur ôtoit le tems du travail des mains; & Pierre le vénérable fut trompé par les préjugés de son siècle, en regardant le travail corporel comme une occupation servile. L'antiquité n'en jugeoit pas ainsi; & sans parler des Israélites, on fait que les Grecs & les Romains s'en faisoient honneur.

Deux cens ans après la fondation de Clugny, saint Bernard fonda l'ordre religieux de Cîteaux; mais il faut avouer que son zèle ne fut pas assez réglé par la discrétion. Il introduisit dans l'observance de Cîteaux une nouveauté, qui dans la suite, contribua beaucoup au relâchement; je veux dire, la distinction des moines du chœur & des frères laïcs. Jusqu'au xj. siècle, les moines se rendoient eux-mêmes toutes sortes de services, & s'occupoient tous des mêmes travaux.

Saint Jean-Gualbert institua le premier des frères-laïcs dans son monastère de Valombreuse, fondé vers l'an 1040. On occupa ces frères-laïcs des travaux corporels, du ménage de la campagne, & des affaires du dehors. Pour priere, on leur prescrivit un certain nombre de *pater*; & afin qu'ils s'en pussent acquitter, ils avoient des grains enfilés, d'où sont venus les chapelets. Ces frères étoient vêtus moins bien que les moines, & portoient la barbe longue, comme les autres laïcs. Les Chartreux, les moines de Grandmont, & ceux de Cîteaux ayant établi des frères-laïcs, tous les ordres religieux venus depuis, ont suivi leur exemple : il a même passé aux religieuses; car on distingue chez elles, les filles du chœur, & les sœurs converses.

Cette distinction entre les religieux a fait beaucoup de mal. Les moines du chœur, voyant les frères-laïcs au-dessous d'eux, les ont regardés comme des hommes grossiers, & se sont regardés eux-mêmes comme des seigneurs; c'est en effet ce que signifie le titre de *dom*, abrégé de *dominus*, qui en Italie & en Espagne, est encore un titre de noblesse que la règle de saint Benoît donnoit à l'abbé seul dans le xj. siècle.

D'un autre côté, les frères-convers, qu'on tenoit fort bas & fort soumis, ont voulu souvent dominer, comme étant plus nécessaires pour le temporel que le spirituel supposé; car il faut vivre avant que de prier & d'étudier.

Depuis ce tems, les moines abandonnerent plus que jamais le travail des mains, & quelques-uns d'eux crurent que l'étude étoit la seule occupation qui pût leur convenir; mais ils ne se bornèrent pas à l'étude de l'écriture sainte, ils embrasserent toutes sortes d'études; celle des canons & du droit civil, qui ne devoient pas être de leur ressort, & celle de la Médecine, encore moins. Rigord, moine de S. Denys étoit physicien, c'est-à-dire médecin du roi Louis-le-Gros, dont il a écrit la vie. Si ces moines commencerent ces sortes d'études par charité, ils les continuèrent par intérêt, pour gagner de l'argent, comme auroient fait des séculiers. Le concile de Reims tenu par le pape Innocent III. en 1131, nous l'apprend, c'est, dit ce concile, au canon VI, l'avarice, qui les engage à se faire avocats, & à plaider des causes justes & injustes sans distinction. C'est l'avarice qui les engage à mépriser le soin des âmes, pour entreprendre la guérison des corps, & arrêter leurs yeux sur des objets dont la pudeur défend même de parler.

Le concile de Latran tenu en 1215, voulant remédier à l'extrême relâchement des communautés religieuses de l'un & de l'autre sexe, ordonna la tenue des chapitres généraux tous les trois ans; mais ce remède a eu peu d'effet; parce que d'ail-

leurs les chapitres généraux ont de grands inconvénients. La dissipation inséparable des voyages est plus grande ; & plus ces chapitres sont grands , plus grande est la dépense , qui oblige à faire des impositions sur les monasteres , source de plaintes & de murmures. Enfin , quel a été le fruit de ces chapitres ? de nouveaux réglemens & des députations de visiteurs pour les faire exécuter ; c'est-à-dire , une multiplication odieuse de voyages & de dépenses , comme l'a fait voir l'expérience de quatre siècles.

Le même concile de Latran défendit de nouvelles religions , c'est-à-dire de nouveaux ordres ou congrégations. Cette défense étoit très sage , très-avantageuse à l'état , & conforme à l'esprit de la pure antiquité. Les divers ordres religieux sont autant de petites églises jalouses l'une de l'autre dans l'Eglise universelle. Il est moralement impossible qu'un ordre estime autant un autre institut que le sien , & que l'amour propre ne pousse pas chaque religieux à préférer singulièrement l'institut qu'il a choisi , à souhaiter à sa communauté plus de richesses & de réputation qu'à toute autre , & à se dédommager ainsi de ce que la nature souffre à ne rien posséder en propre. Les moines aiment tant leur ordre , parce que leur règle les prive des choses , sur lesquelles les passions ordinaires s'appuient. Reste donc cette passion pour la règle même qui les afflige. De-là tant d'activité , de procès & de disputes si vives entre les ordres religieux sur la préséance & les honneurs.

Le concile de Latran avoit donc très-sagement défendu d'instituer de nouvelles religions ; mais son décret a été si mal observé , ainsi que celui du concile de Lyon , tenu soixante ans après pour en réitérer la défense ; que depuis ces deux conciles , il s'est plus établi de nouveaux ordres , que dans tous les siècles précédens.

Si les inventeurs des nouveaux ordres qu'on nomme religieux mendians , n'étoient pas canonisés pour la plupart , on pourroit les soupçonner de s'être laissés séduire à l'amour propre , & d'avoir voulu se distinguer par leur raffinement au-dessus des autres. Mais sans préjudice de leur sainteté , on peut librement attaquer leurs lumières ; & le pape Innocent III. avoit raison de faire difficulté d'approuver le nouvel institut de saint François. En effet , il eût été plus utile à l'Eglise que les papes & les évêques se fussent appliqués sérieusement à réformer le clergé séculier , & le rétablir sur le pié des trois premiers siècles , sans appeler au secours ces troupes étrangères ; en sorte qu'il n'y eût que deux genres de personnes consacrées à Dieu , des clercs destinés à l'instruction & la conduite des fideles , & un petit nombre de moines séparés du monde , & appliqués uniquement à prier & travailler en silence.

Mais comme au xij. siècle , l'on étoit touché des desordres que l'on avoit devant les yeux , l'avarice du clergé , son luxe , sa vie molle & voluptueuse qui avoit gagné les monasteres rentés , l'on crut devoir admettre des hommes qui renonçoient à la possession des biens temporels en particulier , & en commun. Ainsi l'on goûta beaucoup l'institut des freres Mineurs , & autres nouveaux moines , qui choisirent la mendicité jusques-là rejetée par les plus saints religieux. Le vénérable Guignes traite d'odieuse la nécessité de quêter ; & le concile de Paris tenu en 1212 , veut que l'on donne de quoi subsister aux religieux qui voyagent , pour ne les pas réduire à mandier à la honte de leur ordre. Saint François lui-même avoit ordonné le travail à ses disciples , ne leur permettant de mandier qu'à la dernière extrémité ; & dans son testament , il leur fait une défense expresse de demander au pape aucun

privilege , & de donner aucune explication à sa règle. Cependant peu de tems après sa mort , les freres Mineurs assemblés au chapitre de 1230 , obtinrent du pape Grégoire IX. une bulle qui déclare qu'ils ne sont point obligés à l'observation de son testament , & qui explique la règle en plusieurs articles. Ainsi le travail des mains si recommandé dans l'Écriture , & si bien pratiqué par les premiers moines , est devenu odieux , & la mendicité odieuse auparavant , est devenue honorable.

J'avoue que les freres Prêcheurs & les freres Mineurs , négligeant dans l'enfance de leurs ordres , les bénéfices & les dignités ecclésiastiques , se rendirent célèbres par leurs études dans les universités naissantes de Paris & de Boulogne ; & sans examiner quel étoit au fond ce genre d'étude qu'ils cultivèrent , il suffit qu'ils y réussissoient mieux que les autres. Leur vertu , la modestie , l'amour de la pauvreté , & le zèle de la propagation de la foi , contribuèrent en même tems à les faire respecter de tout le monde. De-là vient qu'ils furent si-tôt favorisés par les papes , qui leur accorderent tant de privilèges , & chéris par les princes & par les rois. Saint Louis disoit , que s'il pouvoit se partager en deux , il donneroit aux freres Prêcheurs la moitié de sa personne , & l'autre aux freres Mineurs.

Mais sans discuter ici la matière de la pauvreté évangélique , que les freres Mendians ont fort mal connue , tenons-nous-en à l'expérience. Trente ans après la mort de saint François , on remarquoit déjà un relâchement extrême dans les ordres de sa fondation. J'en citerai seulement pour preuve , le témoignage de saint Bonnaventure , qui ne peut être suspect. C'est dans la lettre qu'il écrivit en 1257 , étant général de l'ordre , à tous les provinciaux & les custodes. Cette lettre est dans ses opuscules , tome II. page 352. Il se plaint de la multitude des affaires pour lesquelles ils requéroient de l'argent , de l'oisiveté de divers freres , de leur vie vagabonde , de leurs importunités à demander , des grands bâtimens qu'ils élevoient ; enfin , de leur avidité des sépultures & des testamens. Je ne dirai qu'un mot sur chacun de ces articles.

Les freres Mendians , sous prétexte de charité , se mêloient de toutes sortes d'affaires publiques & particulières. Ils entroient dans le secret des familles , & se chargeoient de l'exécution des testamens ; ils prenoient des députations pour négocier la paix entre les villes & les princes. Les papes sur-tout leur donnoient volontiers des commissions , comme à des gens sans conséquence , qui voyageoient à peu de frais , & qui leur étoient entièrement dévoués : ils les employoient même quelquefois à des levées de deniers.

Mais une chose plus singulière que toute autre , c'est le tribunal de l'inquisition dont ils se chargeoient. On sait que dans ce tribunal , contraire à toute bonne police , & qui trouva par-tout un soulèvement général , il y a capture de criminels , prison , torture , condamnations , confiscations , peines infamantes , & si souvent corporelles par le ministère du bras séculier. Il est sans doute bien étrange de voir des religieux , faisant profession de l'humilité la plus profonde , & de la pauvreté la plus exacte , transformés tout d'un coup en juges criminels , ayant des appariteurs & des familiers armés , c'est-à-dire , des gardes & des trésors à leur disposition , se rendant ainsi terribles à toute la terre.

Je glisse sur le mépris du travail des mains , qui attire l'oisiveté chez les Mendians comme chez les autres religieux. De-là la vie vagabonde de plusieurs , & que saint Bonnaventure reproche à ces freres , lesquels , dit-il , sont à charge à leurs hôtes , & scandalisent au lieu d'édifier. Leur importunité à

demander, ajoute le même saint, fait craindre la rencontre de nos freres comme celle des voleurs. En effet, cette importunité est une espece de violence, à laquelle peu de gens savent résister, surtout à l'égard de ceux dont l'habit & la profession ont attiré du respect; & d'ailleurs, c'est une suite naturelle de la mendicité; car enfin il faut vivre. D'abord, la faim & les autres besoins pressans font vaincre la pudeur d'une éducation honnête; & quand une fois on a franchi cette barriere, on se fait un mérite & un honneur d'avoir plus d'industrie qu'un autre à attirer les aumônes.

La grandeur & la curiosité des bâtimens incommodent nos amis qui fournissent à la dépense, & nous exposent aux mauvais jugemens des hommes. Ces freres, dit Pierre des Vignes, qui dans la naissance de leur religion, sembloient fouler aux piés la gloire du monde, reprennent le faste qu'ils ont méprisé; n'ayant rien, ils possèdent tout, & sont plus riches que les riches mêmes. Quant à leur avidité des sépultures & des testamens, Matthieu Paris l'a peinte en ces mots: « Ils sont soigneux d'assister » à la mort des grands au préjudice des pasteurs ordinaires: ils sont avides de gain, & extorquent des testamens secrets; ils ne recommandent que leur *ordre*, & le préfèrent à tous les autres ».

Le relâchement fit encore dans la suite de plus grands progrès chez les freres Mineurs, par le malheureux schisme qui divisa tout *l'ordre*, entre les freres spirituels, & ceux de l'observance commune. Le pape Célestin, dont le zele étoit plus grand que la prudence, autorisa cette division, en établissant la congrégation des pauvres hermites, sous la conduite du frere Libérat.

Les anciens religieux étant tombés dans le mépris depuis l'introduction des Mendians, ce mépris les excita à tâcher de relever chez eux les études; mais comme on n'imaginoit pas alors qu'on pût bien étudier ailleurs que dans les universités, on y envoyoit les moines; ce qui fut une nouvelle source de dépravation par la dissipation des voyages, la fréquentation inévitable des étudiants séculiers, peu réglés dans leurs mœurs pour la plupart, la vanité du doctorat, & des autres grades, & les distinctions qu'ils donnent dans les monasteres. D'ailleurs, ils recevoient en argent leur nourriture & leur vestiaire; ils fortoient sans permission, mangeoient en ville chez les séculiers, & s'y cachoient. Ils avoient leur pécule en propre, couchoient dans des chambres particulieres, empruntoient de l'argent en leur nom, & se rendoient caution pour d'autres.

Il seroit trop long d'examiner les sources du relâchement, de la dégradation, & de la multiplication des religieux. Nous dirons seulement qu'une des causes les plus générales du relâchement qui regne chez eux, est la légereté de l'esprit humain, & la rareté d'hommes fermes, qui perséverent long-tems dans une même résolution. On a tâché de fixer l'inquiétude naturelle par le moyen des vœux; mais ces vœux mêmes sont téméraires, & mal imaginés. Les récréations introduites dans les derniers tems, seroient peut-être convenables, si elles consistoient dans le mouvement du corps, la promenade, ou un travail modéré.

Les austérités corporelles si usitées dans les derniers siècles, ont fait plus de mal que de bien: ce ne sont pas des signes de vertu; on peut sans humilité & sans charité marcher nud pié, porter la haire, ou se donner la discipline. L'amour propre qui empoisonne tout, persuade à un esprit foible qu'il est un saint, dès qu'il pratique ces dévotions extérieures; & pour se dédommager de ce qu'il souffre par-là, il s' imagine aisément pouvoir faire une espece de compensation, comme cet italien qui disoit: *Que vœux:*

tu, mon frere? un peu de bien, un peu de mal, le bon Dieu nous fera miséricorde.

Mais les exemptions ne sont pas une des moindres causes du relâchement des religieux; & les inconveniens en sont sensibles: le pouvoir du pape à cet égard, n'est fondé que sur les fausses décrétales, que le pontife de Rome peut tout. Les exemptions sont une occasion de mépriser les évêques & le clergé qui leur est soumis. C'est une source de division dans l'Eglise, en formant une hiérarchie particuliere.

L'humilité est entierement tombée par les distinctions entre les freres. Un général d'*ordre* se regarde comme un prélat & un seigneur; & quelques-uns en prennent le titre & l'équipage. Un provincial s' imagine presque commander à tout le peuple de sa province; & en certains *ordres*, après son tems fini, il garde le titre d'exprovincial.

Depuis que le travail des mains a été méprisé, les *religieux* rentés se sont abandonnés la plupart à la paresse dans les pays chauds, & à la crapule dans les pays froids. Tant de relâchemens a nui à tous les Chrétiens catholiques, qui ont cru pouvoir se permettre quelque chose de plus que les moines. L'affoiblissement de la Théologie morale est venu de la même source. Les casuistes qui étoient presque tous religieux, & religieux mendians, gens peu sévères envers ceux dont ils tirent leur subsistance, ont excusé la plupart des péchés, ou en ont facilité les absolutions. Cette facilité est nécessaire dans les pays d'inquisition, où le pécheur d'habitude, qui ne veut pas se corriger, n'ose toutefois manquer au devoir paschal, de peur d'être dénoncé, excommunié, au bout de l'an déclaré suspect d'hérésie, & comme tel poursuivi en justice: aussi est-ce dans ces pays, qu'ont vécu les casuistes les plus relâchés.

Les nouvelles dévotions introduites par divers religieux, ont concouru au même effet, de diminuer l'horreur du péché, & de faire négliger la correction des mœurs. On peut porter gayement un scapulaire, dire tous les jours le chapelet, ou quelque oraison, sans pardonner à son ennemi, restituer le bien mal acquis, ou quitter sa concubine. Des pratiques qui n'engagent point à être meilleur, sont aisément reçues. De-là vient encore la dévotion simplement extérieure qu'on donne au saint Sacrement. On aime bien mieux s'agenouiller devant lui, ou le suivre en procession, que se disposer à communier dignement.

Nous supprimons les détails de cette jalousie éclatante qui regne entre divers *ordres religieux*; la division entre les Dominiquains & les Franciscains; la haine entre les moines noirs & les moines blancs; Chaque *ordre* se rallie sous un étendart opposé. Tous enfin ont l'esprit du corps qui animant leurs sociétés particulieres, ne procure aucun bien à la société générale.

Concluons donc avec saint Benoît, qu'il n'est peut-être pas nécessaire qu'il y ait des *ordres religieux* dans l'Eglise; ou du-moins, que ceux qui ont pris le parti de s'y dévouer, bien-loin de se relâcher, doivent tendre nécessairement à une plus grande perfection. Le bienheureux Gigue chartreux, déclare en conséquence, que l'institut religieux qui admet le moins de sujets, est le meilleur; & que celui qui en admet le plus, est le moins estimable.

Si cette réflexion est juste, que devons-nous penser de leur multiplicité? Je ne dirai rien de leur opulence, sinon qu'elle commença très-promptement, & qu'elle étoit déjà prodigieuse dans les viij. & ix. siècles. ils ont toujours acquis depuis, & ils acquierent encore. Quant au nombre incroyable de sujets qu'ils possèdent, c'est assez d'observer que la Fran-

te en nourrit plus de cent mille dans des monastères ou couvens ; l'Italie n'en a pas moins ; & les cloîtres en Espagne tiennent lieu d'une mortalité qui détruit insensiblement la nation. Ces familles éternelles où il ne naît personne, dit l'auteur de l'esprit des Lois, & qui subsistent perpétuellement aux dépens du public, ont des maisons toujours ouvertes, comme autant de gouffres, où s'enfouissent les races futures. *Le Chevalier DE JAVCOURT.*

ORDRE D'UN ÉTAT, (*Droit Polit.*) on appelle *ordres* dans un état, différentes classes & assemblées des hommes, avec leurs différens pouvoirs & privilèges. Il n'est pas possible de détruire & de changer essentiellement les *ordres d'un état*, tandis que l'esprit & le caractère du peuple demeurent dans la pureté & la vigueur de son origine ; mais ils seroient essentiellement altérés, si l'esprit & le caractère du peuple étoit perdus ; cette altération des *ordres* entraîneroit plus certainement la perte de la liberté, que s'ils étoient anéantis. (*D. J.*)

ORDRE BLANC ; on appelle *ordres blancs* dans l'église romaine les *ordres religieux*, dont les membres sont vêtus de *blanc*, tels que les chanoines réguliers de S. Augustin, autrement Génovefains, les Prémontrés, les Trinitaires ; & par opposition on appelle *ordres noirs* ceux qui sont tous vêtus de *noir*, tels que les Bénédictins, les Augustins, &c. *Voyez* ORDRE.

ORDRE MILITAIRES, (*Hist. mod.*) les *ordres militaires* sont certains corps de chevaliers, institués par des rois ou des princes, pour donner des marques d'honneur & faire des distinctions dans leur noblesse.

Il y a eu en France quatre ou cinq *ordres* de chevalerie purement *militaires*.

Charles Martel institua l'*ordre* de la genette, qui ne dura point.

S. Louis fonda en 1269 l'*ordre* du navire & du croissant, qui fut aussi de courte durée.

En 1350 le roi Jean institua l'*ordre* de l'étoile, en faveur des plus grands seigneurs ; la devise étoit *monstrant regibus astra viam*, par allusion à l'étoile des mages : cet *ordre* dont le siège étoit à Saint-Ouen près Paris, s'avilit dans la suite par le trop grand nombre de chevaliers, & fut abandonné aux chevaliers du guet.

En 1389 Charles VI. fonda l'*ordre* de la ceinture de l'espérance, dont on ne fait aucun détail.

En 1469. Louis XI. institua l'*ordre* de S. Michel, parce que celui de l'étoile étoit tombé en discrédit. Il fixa le nombre des chevaliers à trente-six, & ce fut au traité de Noyon, que Charles-Quint & François I. se donnerent mutuellement l'un l'*ordre* de la toison, l'autre celui de S. Michel ; mais François II. en 1559 ayant créé à la fois dix-huit chevaliers de S. Michel, cette promotion commença à avilir cet *ordre*. Les marques d'honneur, dit M. de Sainte-Palaye, sont la monnoie de l'état ; il est aussi dangereux de la hauffer à l'excès que de la baiffer.

Enfin, l'an 1693 est la date de l'institution de l'*ordre* de S. Louis.

Loin d'entrer dans les détails sur ces divers *ordres*, je me borne à deux réflexions.

1^o. Les *ordres militaires* de chevalerie, comme ceux du temple, ceux de malthe, l'*ordre* teutonique & tant d'autres, sont une imitation de l'ancienne chevalerie qui joignoit les cérémonies religieuses aux fonctions de la guerre. Mais cette espèce de chevalerie fut absolument différente de l'ancienne. Elle produisit en effet les *ordres* monastiques & militaires fondés par les papes, possédant des bénéfices, astreints aux trois vœux des moines. De ces *ordres* singuliers, les uns ont été grands conquérans, les autres ont été abolis pour leurs débauches ou

leur puissance ; d'autres ont subsisté avec éclat.

2^o. Les souverains ont dans leur main un moyen admirable de payer les services considérables que les sujets ont rendus à l'état, en honneurs, en dignités, & en rubans, plutôt qu'en argent ou autres semblables récompenses. « C'a été, dit Montagne, » une belle invention, & reçue en la plupart des » polices du monde, d'établir certaines marques » vaines & sans prix, pour en honorer & recom- » penser la vertu ; comme sont les couronnes de » laurier, de chêne, de myrte, la forme de cer- » tain vêtement, le privilege d'aller en coche par » ville, ou de nuit avec flambeau, quelque assiette » particulière aux assemblées publiques, la préro- » gative d'aucuns surnoms & titres, certaines mar- » ques aux armoiries, & choses semblables, de » quoi l'usage a été diversement reçu, selon l'opi- » nion des nations, & dure encore. Nous avons » pour notre part & plusieurs de nos voisins, les » *ordres* de chevalerie qui ne sont établis qu'à cette » fin. Il est beau de reconnoître la valeur des hom- » mes, & de les contenter par des payemens qui » ne chargent aucunement le public, & qui ne coûtent rien au prince, & ce qui a été toujours con- » nu par expérience ancienne, & que nous avons » autrefois aussi pû voir entre nous, que les gens » de qualités avoient plus de jalousies de telles ré- » compenses, que de celles où il y avoit du gain » & du profit, cela n'est pas sans raison & sans ap- »arence. Si au prix qui doit être simplement d'hon- »neur, on y mêle d'autres commodités & de la » richesse, ce mélange au lieu d'augmenter l'esti- » mation, il la ravale, & en retranche La » vertu embrasse & aspire plus volontiers à une ré- » compensation purement sienne, plutôt glorieuse qu'u- »tile ; car à la vérité les autres dons n'ont pas leur » usage si digne, d'autant qu'on les emploie à tou- »tes sortes d'occasions. Par des richesses on fati- » fait le service d'un valet, la diligence d'un cou- »rier ; le danser, le voltiger, le parler, & les plus » vils offices qu'on reçoive : voire & le vice s'en » paye, la flatterie, le maquerélage, la trahison ; » ce n'est pas merveille, si la vertu reçoit & desiré » moins volontiers cette sorte de monnoie commu- »ne, que celle qui lui est propre & particulière, » toute noble & généreuse. (*D. J.*)

ORDRE MILITAIRE ; c'est en France l'*ordre* de S. Louis que Louis XIV. établit en 1693, pour récompenser les officiers de ses troupes, & leur donner une marque de distinction particulière sur les autres états. Ceux qui sont revêtus de cet *ordre* sont appelés *chevaliers de S. Louis* : ils portent à la boutonnière de leur habit & sur l'estomac une croix d'or, sur laquelle il y a l'image de S. Louis, elle y est attachée avec un ruban couleur de feu.

Il y a dans l'*ordre* de S. Louis huit grands-croix & vingt-quatre commandeurs. Les grands-croix portent leur croix attachée à un ruban large de couleur de feu qu'ils mettent en écharpe ; & outre cela, ils portent une croix en broderie d'or sur leur habit & sur leur manteau. Pour les commandeurs, ils portent aussi leur croix en écharpe, mais ils n'en ont point de brodée sur leurs habits. Le roi est le grand maître de cet *ordre*, M. le Dauphin en est revêtu, & tous les héritiers présomptifs de la couronne doivent la porter.

Il y a des commandeurs qui ont 4000 l. de pension & d'autres 3000 liv. il y a aussi un nombre de simples chevaliers qui ont des pensions, mais elles sont moins considérables. (*Q*)

ORDRE DE CALATRAVA, (*Hist. des ordres.*) je n'ajoute qu'un mot ; cet *ordre* n'est plus aujourd'hui ni religieux ni militaire, puisqu'on peut s'y marier une fois, & qu'il ne consiste que dans la jouissance

de plusieurs commanderies en Espagne. Voyez CALATRAVA, ORDRE DE. (D. J.)

ORDRE DU CHARDON ou DE S. ANDRÉ, (*Hist. mod.*) est un ordre militaire d'Écosse, institué, à ce que disent quelques-uns, par Hungus ou Hungo, roi des Pictès, après la victoire qu'il remporta sur Athelstan. Voyez CHEVALIER.

La légende porte, que pendant la bataille, une croix de S. André, patron d'Écosse, apparut à Hungus qui en conçut un bon augure, décora son étendard de la figure de cette croix; & après le gain de la bataille, institua un ordre de chevaliers, dont le collier est d'or entrelacé de fleurs de chardons & de branches de ruë.

Au bas du collier pend une médaille sur laquelle on voit l'image de S. André, ayant sa croix sur la poitrine avec cette devise, *nemo me impunè laceffet*, personne ne me défie impunément.

D'autres racontent différemment l'origine de cet ordre, & nous assurent qu'il fut institué après la conclusion d'une paix entre Charles VII, roi de France, d'une part, & le roi d'Écosse de l'autre.

L'abbé Justiniani remonte plus haut, & prétend qu'il fut institué par Achaius I, roi d'Écosse en 809, lequel après avoir conclu une alliance avec Charlemagne, prit pour sa devise le chardon avec ces mots, *nemo me impunè laceffet*, laquelle devise est effectivement celle de l'ordre: il ajoute que le roi Jacques IV. renouvella cet ordre, & le mit sous la protection de S. André.

L'ordre n'est composé que de douze chevaliers, & du roi qui en est le chef & le souverain; ils portent un ruban verd au bas duquel pend un chardon d'or couronné dans un cercle d'or, avec l'inscription de la devise. (H)

ORDRE DE L'ÉLÉPHANT, est un des ordres militaires des rois de Dannemark; on l'appelle ainsi, parce que ses armes sont un éléphant. Il y a bien des sentimens sur l'origine de l'institution de cet ordre. Meannenius & Hocpingius l'attribuent à Christian IV. qui fut élu roi en 1584; Selden & Imhof à Frederic II. élu en 1542; Gregorio Leti à Frederic I. qui regna vers 1530; Bernard Rebolledus à Jean I. qui commença à regner en 1478; Bechman & Ianus Bicherodius soutiennent que Camit VI. en est le premier instituteur, & que c'est aux croisades qu'il en faut rapporter l'origine. Il est certain qu'en 1494. l'ordre de l'éléphant subsistoit. Cet ordre s'appella d'abord l'ordre de sainte Marie, & celui de l'éléphant sous Christian I. ce qui donna occasion à son institution, fut une action courageuse de quelques-uns des Danois qui tuerent un éléphant dans une guerre que Canut soutint contre les Sarrasins. Cet ordre a toujours été, sous la protection de la sainte Vierge, & s'appelle encore à présent l'ordre de sainte Marie. Au dessous de l'éléphant pend une image de la sainte Vierge, environnée de rayons. Plusieurs princes augmentèrent cet ordre. Frederic II. créa beaucoup de chevaliers à la cérémonie de son couronnement. Christian V. en fit autant, & l'orna beaucoup: les chevaliers portent un collier d'où pend un éléphant d'or, émaillé de blanc, le dos chargé d'un château d'argent, maçonné de sable. L'éléphant est porté sur une terrasse de sinople, émaillée de fleurs. Les rois de Dannemark ne font point de chevaliers de l'éléphant que le jour de leur couronnement.

ORDRE DU S. ESPRIT, est un ordre de chevalerie institué par Henri III. en 1579, il devoit être composé de cent chevaliers seulement. Pour y être admis, il falloit faire preuve de trois races de noblesse. Le grand maître & les commandeurs sont revêtus les jours de cérémonies, de longs manteaux, faits à la façon de ceux qui se portent le jour de S.

Michel. Ils sont de velours noir, garnis tout-à-tour d'une broderie d'or & d'argent qui représente des fleurs de lis, & forme des nœuds d'or entre trois divers chiffres d'argent, & au-dessus de ces chiffres, de ces nœuds & de ces fleurs de lis, il y a des flammes d'or semées de part en part. Ce grand manteau est garni d'un mantelet de toile d'argent verte, couverte d'une broderie semblable à celle du grand manteau, excepté qu'au lieu de chiffres, il y a des colombes d'argent. Ces manteaux & mantelets sont doublés de satin jauné orangé, ils se portent retrouffés du côté gauche, & l'ouverture est du côté droit. Le grand maître & les commandeurs portent des chausses & des pourpoints blancs, façonnés à leur discrétion; ils ont un bonnet noir surmonté d'une plume blanche, & mettent à découvert sur leurs manteaux le grand collier de l'ordre qui leur a été donné lors de leur réception.

Le chancelier est vêtu de même que le commandeur, excepté qu'il n'a pas le grand collier, mais seulement la croix cousue sur le devant de son manteau, & celle d'or pendante au col. Le prévôt, le grand trésorier & le greffier ont aussi des manteaux de velours noir & le mantelet de toile d'argent verte, qui ne sont brodés que de quelques flammes d'or. Ils portent aussi la croix de l'ordre cousue & celle d'or pendante au col; le héraut & huissiers ont des manteaux de satin & le mantelet de velours verd, bordé de flammes comme ceux des autres officiers. Le héraut porte la croix de l'ordre avec son émail pendue au col, & l'huissier une croix de l'ordre, mais plus petite que celle des autres officiers.

Les prélats, commandeurs & officiers portent la croix cousue sur le côté gauche de leurs manteaux, robes & autres habillemens de dessus. Le grand maître qui est le roi la porte aux habillemens de dessous, au milieu de l'estomac quand bon lui semble, & en ceux de dessus au côté gauche de même grandeur que les commandeurs. Elle est faite en forme de croix de malte en broderie d'argent, au milieu il y a une colombe figurée, & aux angles des rais & des fleurs de lis brodées en argent. C'est un des statuts irrévocables de l'ordre, de porter toujours la croix aux habits ordinaires avec celle d'or au col pendante à un ruban de soie, de couleur bleu céleste, & l'habit aux jours destinés. Les cardinaux, prélats, commandeurs & officiers portent aussi une croix de l'ordre pendante au col & au même ruban. La croix est de la forme de celle de malte, toute d'or, émaillée de blanc par les bords, & le milieu sans émail: dans les angles il y a une fleur de lis; mais sur le milieu ceux qui sont chevaliers de l'ordre de S. Michel, en portent la marque d'un côté, & de l'autre une colombe. Les cardinaux & les prélats qui ne sont point de cet ordre portent une colombe des deux côtés.

Le collier de l'ordre du S. Esprit est d'or fait à fleurs de lis avec trois différens chiffres entrelacés de nœuds de la façon de la broderie du manteau. Il est toujours du poids de deux cens écus ou environ, sans être enrichi de pierreries ni d'autres choses. Les commandeurs ne le peuvent vendre, engager ni aliéner, pour quelque nécessité ou cause que ce soit, parce qu'il appartient à l'ordre & lui revient après la mort de celui qui le portoit. Avant que de recevoir l'ordre du S. Esprit, les commandeurs reçoivent celui de S. Michel; c'est pourquoi leurs armes sont entourées de deux colliers. En 1664. le roi fixa le nombre des chevaliers à cent. Les officiers sont le chancelier & garde des sceaux, le prévot & grand maître des cérémonies, le grand trésorier, le greffier, les intendans, le généalogiste de l'ordre, le roi d'armes, les hérauts & les huissiers.

Les chevaliers portent le cordon bleu de droite à gauche, & les pairs ecclésiastiques en forme de collier pendant sur l'estomac.

ORDRE DE LA TABLE RONDE, (*Histoire de la Chevalerie.*) ordre de chevalerie célèbre dans les ouvrages des écrivains de romans, qui en attribuent l'institution au roi Arthur. Quoiqu'on ait bâti divers récits fabuleux sur ce fondement, il ne s'en suit point que l'institution de cet ordre doive entièrement passer pour chimérique; il n'est pas contre la vraisemblance, qu'Arthur ait institué un ordre de chevalerie dans la Grande-Bretagne, puisque dans le même siècle, Théodoric, roi des Ostrogots, en avoit institué un en Italie. Arthur a été sans doute un grand capitaine; c'est dommage que ses actions ayent servi de base à une infinité de fables qu'on a publiées sur son sujet, au lieu que sa vie méritoit d'être écrite par des historiens sensés. (*D. J.*)

ORDRE TEUTONIQUE, (*Hist. mod.*) est un ordre militaire & religieux de chevaliers. Il fut institué vers la fin du xij. siècle, & nommé *teutonique*, à cause que la plupart de ses chevaliers sont allemands ou teutons. Voyez CHEVALIER & ORDRE.

Voici l'origine de cet ordre. Pendant que les Chrétiens, sous Guy de Lusignan, faisoient le siège d'Acre, ville de la Syrie, sur les frontières de la Terre-sainte, auquel siège se trouvoient Philippe-Auguste roi de France, Richard roi d'Angleterre, & quelques seigneurs allemands de Bremen & de Lubec, on fut touché de compassion pour les malades & blessés qui manquoient du nécessaire, & on établit un espece d'hôpital sous une tente faite d'un voile de navire, où l'on exerça la charité envers les pauvres soldats.

C'est ce qui fit naître l'idée d'instituer un troisième ordre militaire, à l'imitation des templiers & des hospitaliers. Voyez TEMPLIER & HOSPITALIER.

Ce dessein fut approuvé par le patriarche de Jérusalem, par les évêques & archevêques des places voisines, par le roi de Jérusalem, par les maîtres du temple & de l'hôpital, & par les seigneurs & prélats allemands qui se trouvoient pour lors dans la Terre-sainte.

Ce fut du consentement commun de tous ces personnages, que Frédéric duc de Souabe, envoya des ambassadeurs à son frere Henri roi des Romains, pour qu'il sollicitât le pape de confirmer cet ordre nouveau. Celestin III. qui gouvernoit l'Eglise, accorda ce qu'on lui demandoit, par une bulle du 23 Février 1191 ou 1192; & le nouvel ordre fut appelé l'ordre des chevaliers teutoniques de l'hospice de sainte-Marie de Jérusalem.

Le pape leur accorda les mêmes privilèges qu'aux templiers & aux hospitaliers de S. Jean, excepté qu'il les soumit aux patriarches & autres prélats, & qu'il les chargea de payer la dixme de ce qu'ils possédoient.

Le premier maître de l'ordre, Henri de Walpot, élu pendant le siège d'Acre, acheta, depuis la prise de cette ville, un jardin où il bâtit une église & un hôpital, qui fut la première maison de l'ordre *teutonique*, suivant la relation de Pierre de Duisbourg, prêtre du même ordre. Jacques de Vitry s'éloigne un peu de ce fait historique, en disant que l'ordre *teutonique* fut établi à Jérusalem, avant le siège de la ville d'Acre.

Hartknoch, dans ses notes sur Duisbourg, concilie ces deux opinions, en prétendant que l'ordre *teutonique* fut institué d'abord à Jérusalem par un particulier, allemand de nation; que cet ordre fut confirmé par le pape, par l'empereur & par les princes pendant le siège d'Acre; & qu'après la prise de cette

ville, cet ordre militaire devint considérable & se fit connoître par tout le monde.

S'il est vrai que cet ordre fut institué d'abord par un particulier, auquel se joignirent ceux de Bremen & de Lubec, qui étoient alors dans la ville de Jérusalem, on ne peut savoir au juste l'année de son origine.

L'ordre ne fit pas de grands progrès sous les trois premiers grands-maîtres, mais il devint extrêmement puissant sous le quatrième, nommé Hermand de Saltz, au point que Conrade, duc de Mazovie & de Cujavie, lui envoya des ambassadeurs pour lui demander son amitié & du secours, & pour lui offrir & à son ordre, les provinces de Culm & de Livonie, avec tous les pays qu'ils pourroient recouvrer sur les Prussiens idolâtres qui désoloient ses états par des incursions continuelles, & auxquels il opposa ces nouveaux chevaliers, parce que ceux de l'ordre de christ ou de Dobrin, qu'il avoit institués dans la même vue, étoient trop foibles pour exécuter ses desseins.

De Saltz accepta la donation, & Gregoire IX. la confirma. Innocent publia une croisade pour aider les chevaliers teutons à réduire les Prussiens. Avec ce secours l'ordre subjuga, dans l'espace d'un an, les provinces de Warmie, de Natangie & de Barthie, dont les habitans renoncèrent au culte des idoles; & dans le cours de 50 ans, ils conquièrent toute la Prusse, la Livonie, la Samogitie, la Poméranie, &c.

En 1204 le duc Albert institua l'ordre des chevaliers porte-glaives, qui fut uni ensuite à l'ordre *teutonique*, & cette union fut approuvée par le pape Gregoire IX. Voyez PORTE-GLAIVES.

Waldemar III. roi de Danemarck, vendit à l'ordre la province d'Esten, les villes de Nerva & de Wessamberg, avec quelques autres provinces.

Quelque tems après, une nouvelle union mit de grandes divisions dans l'ordre: cette union se fit avec les évêques & les chanoines de Prusse & de Livonie, lesquels en conséquence prirent l'habit de l'ordre, & partagerent la souveraineté avec les chevaliers dans leurs diocèses.

L'ordre se voyant maître de toute la Prusse, il fit bâtir les villes d'Elbing, Marienbourg, Thorn, Dantzic, Konisberg, & quelques autres. L'empereur Frédéric II. permit à l'ordre de joindre à ses armes l'aigle impérial, & en 1250 S. Louis lui permit d'écarteler de la fleur-de-lis.

Après que la ville d'Acre eût été reprise par les Infidèles, le grand-maître de l'ordre *teutonique* en transféra son siège à Marienbourg. A mesure que l'ordre croissoit en puissance, les chevaliers vouloient croître en titres & dignités; de sorte qu'à la fin, au lieu de se contenter, comme auparavant, du nom de *freres*, ils voulurent qu'on les traitât de *seigneurs*; & quoique le grand-maître Conrade Zolnera de Rostein se fût opposé à cette innovation, son successeur Conrade Wallerod, non-content de favoriser l'orgueil des chevaliers, se fit rendre à lui-même des honneurs qui ne sont dûs qu'aux princes du premier ordre.

Les rois de Pologne profiterent des divisions qui s'étoient mises dans l'ordre: les Prussiens se revoltèrent; & après des guerres continuelles entre les chevaliers & les Polonois, les premiers cédèrent au roi Casimir la Prusse supérieure, & conserverent l'inférieure, à condition de lui en faire hommage.

Enfin, dans le tems de la réformation, Albert marquis de Brandebourg, grand-maître de l'ordre, se rendit luthérien, renonça à la dignité de grand-maître, détruisit les commanderies, & chassa les chevaliers de la Prusse.

La plupart des chevaliers suivirent son exemple;

& embrassèrent la réformation : les autres transfèrent le siège du grand-maître à Margentheim ou Mariendal en Franconie, où le chef-lieu de l'ordre est encore aujourd'hui.

Ils y élurent pour leur grand-maître Walter de Cromberg, intenterent un procès contre Albert, que l'empereur mit au ban de l'empire : cependant l'ordre ne put jamais recouvrer ses domaines ; & aujourd'hui les chevaliers ne sont tout-au-plus que l'ombre de ce qu'ils étoient autrefois, n'ayant que trois ou quatre commanderies, qui suffisent à-peine pour faire subsister le grand-maître & ses chevaliers.

Pendant que l'ordre teutonique étoit dans sa splendeur, ses officiers étoient le grand-maître, qui faisoit son séjour à Mariendal, & qui avoit sous lui le grand-commandeur, le grand-maréchal, résidant à Conigsberg, le grand-hospitalier, résidant à Elbing, le drapier, chargé de fournir les habits, le trésorier vivant à la cour du grand-maître, & plusieurs autres commandeurs, comme ceux de Thorn, de Culm, de Brandebourg, de Conigsberg, d'Elbing, &c.

L'ordre avoit aussi des commandeurs particuliers dans les châteaux & dans les forteresses, des avocats, des pourvoyeurs, des intendans, des moulins, des provisions, &c.

Waiffelms, dans ses annales, dit que l'ordre avoit 28 commandeurs de villes, 46 de châteaux, 81 hospitaliers, 35 maîtres de couvens, 40 maîtres-d'hôtels, 37 pourvoyeurs, 93 maîtres de moulins, 700 freres ou chevaliers pour aller à l'armée, 162 freres de chœur ou prêtres, 6200 serviteurs ou domestiques, &c.

Les armes de l'ordre teutonique sont une croix partie de sable chargée d'une croix potencée au champ d'argent. Saint Louis, roi de France, avoit permis d'y joindre quatre fleur-de-lis d'or ; & anciennement elles faisoient partie de leur blason, mais peu-à-peu ils ont négligé & enfin abandonné cette marque d'honneur.

ORDRE DE LA TOISON D'OR, (*Hist. mod.*) *order of the golden fleece*, est un ordre militaire institué par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne en 1429. Voyez ORDRE.

Il a pris son nom de la représentation de la toison d'or, que les chevaliers portent au bas d'un collier, composé de fusils & de pierres à feu. Le roi d'Espagne est le chef & grand-maître de l'ordre de la toison, en qualité de duc de Bourgogne. Le nombre des chevaliers est fixé à trente & un. On dit qu'il fut institué à l'occasion d'un gain immense que le duc de Bourgogne fit sur les laines. Les Chimistes prétendent que ce fut pour un mystère de chimie, à l'imitation de cette fameuse toison d'or des anciens, qui, selon les initiés dans cet art, n'étoit autre chose que le secret de l'élixir écrit sur la peau d'un mouton.

Olivier de la Marche dit qu'il remit en mémoire à Philippe I. archiduc d'Autriche, pere de l'empereur Charles V. que Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, son aïeul, avoit institué l'ordre de la toison d'or, dans la vue de celle de Jason, & que Jean Germain, évêque de Châlons sur Saône, & chancelier de l'ordre, étant venu sur ces entrefaites, le fit changer de sentiment, & déclara au jeune prince que cet ordre avoit été institué en mémoire de la toison de Gédéon. Mais Guillaume, évêque de Tournai, qui étoit aussi chancelier de l'ordre, prétend que le duc de Bourgogne eut pour objet la toison d'or de Jason, & celle de Jacob ; c'est-à-dire, ces brebis tachetées de diverses couleurs que ce patriarche eut pour sa part, suivant l'accord qu'il avoit fait avec son beau-pere Laban ; ce qui a donné lieu à ce prélat de faire un gros ouvrage en deux parties. Dans la premiere,

sous le symbole de la toison de Jason, il parle de la vertu de magnanimité dont un chevalier doit faire profession ; & sous le symbole de la toison de Jacob, de la vertu de justice.

Paradin a suivi ce sentiment, en disant que le duc voulut insinuer que la conquête fabuleuse que l'on dit que Jason fit de la toison d'or, n'étoit autre chose que la conquête de la vertu, qu'on ne peut acquérir sans vaincre les monstres horribles, qui sont les vices & les affections défordonnées.

Dans la premiere institution, les chevaliers portoient un manteau d'écarlate fourré d'hermine. Maintenant leur habit de cérémonie est une robe de toile d'argent, un manteau de velours cramoisi rouge, & un chaperon de velours violet. La devise est, *pretium non vile laborum*, qui semble faire allusion aux travaux que Jason & ses compagnons surmonterent pour enlever la toison, & dont elle fut le prix.

ORDRE DE BATAILLE, c'est la disposition ou l'arrangement des troupes de l'armée pour combattre. Voyez ARMÉE.

On a donné (*article ARMÉE*) l'ordre ordinaire sur lequel les troupes sont mises en bataille, c'est-à-dire, sur deux lignes avec des reserves, la cavalerie également distribuée aux ailes, & l'infanterie au centre. Dans cet ordre les bataillons & les escadrons forment des lignes tant pleines que vuides ; les troupes de la seconde ligne sont placées derriere ou en face des intervalles de celle de la premiere.

Comme ces intervalles, lorsqu'ils sont égaux au front des bataillons & des escadrons, augmentent considérablement le front de l'armée, M. le maréchal de Puysegur prétend qu'il faut les réduire à dix toises pour les bataillons, & à six pour les escadrons. Voyez INTERVALLE. Dans cet état, toutes les parties de l'armée étant plus réunies, il en résulte plus de force pour l'ordre de bataille. Mais on peut encore le rendre plus formidable en combattant en ligne pleine. Voyez ARMÉE & LIGNE PLEINE. Ce dernier ordre a cependant un inconvénient, c'est que si la ligne pleine est rompue, il est presque impossible de rétablir le désordre : mais en formant derriere une seconde ligne, comme une espece de reserve partagée en plusieurs grandes parties propres à soutenir la premiere dans les endroits où elle peut être forcée, on a de cette maniere, l'avantage d'attaquer l'ennemi dans un ordre plus fort, & celui de pouvoir remédier, comme dans l'ordre en lignes tant pleines que vuides, aux accidens qui peuvent arriver à la premiere ligne.

L'usage ordinaire de mettre la cavalerie aux ailes, & l'infanterie au centre, n'est pas généralement approuvé, parce qu'alors chaque armée, ou chaque espece de troupe est abandonnée à sa propre force ; c'est-à-dire, que la cavalerie ne soutient point l'infanterie, & celle-ci la cavalerie. Voyez INFANTERIE.

Montecuculi, le chevalier Folard, M. de Santa-Crux, M. de Puysegur & plusieurs autres militaires habiles, auxquels cet inconvénient n'a point échappé, ont proposé différentes manieres d'y remédier. Suivant le célèbre commentateur de Polybe, il faut mêler dans l'ordre de bataille la cavalerie & l'infanterie, de maniere que ces différentes troupes occupent alternativement des parties de chaque ligne ; que la cavalerie de la seconde soit derriere l'infanterie de la premiere, & cette même troupe de la seconde ligne derriere la cavalerie qui est en premiere ligne. Par cet arrangement les deux différentes especes de troupes de l'armée se soutiennent réciproquement. Ce mélange devient d'autant plus important, que la cavalerie de l'ennemi est en plus grand nombre & meilleure que celle qu'on peut lui opposer. Voyez sur ce sujet les *éléments de Tactique*, où

l'on est entré dans un grand détail sur la maniere de faire le mélange de la cavalerie & de l'infanterie dans l'ordre de bataille.

Il est difficile de fixer des regles générales & constantes pour l'arrangement des troupes dans l'ordre de bataille. Cet ordre, comme le dit Onofander, doit être relatif à l'espece d'armes, de troupes & des lieux qu'occupe l'ennemi. L'habileté du général consiste à regler ses dispositions selon les circonstances dans lesquelles il trouve l'armée opposée. Le coup d'œil doit lui faire prendre dans le moment le parti le plus avantageux, suivant la situation de l'ennemi. Si l'on s'apperçoit qu'il ait mis ses principales forces au centre, ou aux ailes, on doit s'arranger pour lui opposer plus de résistance dans ces endroits, & faire en sorte que chaque espece de troupe soit opposée à celles de même nature de l'armée qu'on veut combattre.

Il est aisé de s'appercevoir par le simple exposé de ces principes, que les ordres de bataille doivent varier d'une infinité de manieres. Mais malgré leur nombre & leur diversité, il y a certaines regles qui servent de base à ces différens ordres, & dont on ne peut s'écarter sans inconvénient : voici en quoi elles consistent.

1°. Il faut toujours que les ailes de l'armée soient à l'abri des entreprises de l'ennemi. Une aile détruite expose le reste à l'être également ; car il est très-difficile de se soutenir contre une attaque de front & de flanc.

Pour éviter cet inconvénient, la méthode ordinaire est d'appuyer les ailes à quelque fortification naturelle qui les garantisse d'être tournées ou enveloppées ; comme par exemple, à un marais reconnu pour impraticable, à une riviere qu'on ne peut passer à gué, à un bois bien garni d'infanterie, à un village bien fortifié, à des hauteurs dont le sommet est occupé par de bonnes troupes, de l'artillerie, &c.

Il est évident que les ailes de l'armée dans cette disposition, ne peuvent guere éprouver de danger de l'ennemi ; mais comme cette espece de fortification est permanente, & que l'armée peut être obligée d'avancer ou de reculer, il arrive que si elle change de terrain, elle perd la protection de ses ailes. Pour éviter cet inconvénient M. le chevalier de Folard propose de les couvrir par des colonnes d'infanterie ; ces colonnes pouvant suivre tous les mouvemens de l'armée, elles forment une espece de fortification ambulante dont les ailes sont par-tout également protégées. Cette façon de les couvrir est beaucoup plus avantageuse que celle qu'on suit ordinairement, qui ne devoit avoir lieu que lorsqu'on est attaqué par l'ennemi dans un bon poste qu'on ne pourroit abandonner sans s'affoiblir. « La situation » naturelle, dit Montecuculi, peut, à la vérité, affurer les flancs ; mais cette situation n'étant pas mobile, & n'étant pas possible de la traîner après soi, elle n'est avantageuse qu'à celui qui veut attendre le choc de l'ennemi, & non à celui qui marche à sa rencontre, ou qui va le chercher dans son poste ».

2°. Il faut éviter d'être débordé par l'armée ennemie, ou, ce qui est la même chose, lui opposer un front égal, en observant néanmoins de ne pas trop dégarnir la seconde ligne, & de se conserver des réserves pour soutenir les parties qui peuvent en avoir besoin.

Lorsqu'il n'est pas possible de former un front égal à celui de l'ennemi, il faut encore plus d'attention pour couvrir les ailes : outre les colonnes de M. le chevalier de Folard, qui sont excellentes dans ce cas, on peut y ajouter des chevaux de frise, des chariots, ou quelqu'autre espece de retranchement

que l'ennemi ne puisse ni forcer ni tourner.

3°. Chaque troupe doit être placée sur le terrain qui convient à sa maniere de combattre. Ainsi l'infanterie doit occuper les lieux fourrés ou embarrassés, & la cavalerie ceux qui sont libres & ouverts.

4°. Lorsqu'il y a des villages à portée de la ligne que l'ennemi ne peut pas éviter, on doit les fortifier, les bien garnir d'infanterie & de dragons pour rompre les premiers efforts de l'ennemi ; mais ces villages doivent être assez près de la ligne pour en être soutenus, & pour que les troupes puissent la rejoindre, si elles sont obligées de les abandonner.

Si les villages sont trop éloignés pour la communication des troupes avec le reste de l'armée, & que l'ennemi, en s'y établissant, puisse y trouver quelque avantage pour fortifier son armée, on doit les raser de bonne heure ; ne point se contenter d'y mettre le feu, qui ne fait que détruire les portes & les toits des maisons, mais renverser les murailles qui peuvent servir de couvert & de retranchement aux troupes ennemies.

5°. Observer que toutes les parties de l'armée aient des communications sûres & faciles pour se soutenir réciproquement, & que les réserves puissent se porter par-tout où leur secours pourra être nécessaire : on doit aussi avoir attention de les placer de maniere que les troupes ne puissent point se renverser sur elles, & les mettre en desordre, & qu'il n'y ait point de bagage entre les lignes ni derriere, qui incomode l'armée dans ses mouvemens.

6°. Profiter de toutes les circonstances particulieres du champ de bataille, pour que l'armée ne présente aucune partie foible à l'ennemi : un général doit considérer le terrain qu'occupe son armée, comme une place qu'on veut mettre en état de défense de tous côtés ; l'artillerie doit être placée dans les lieux les plus favorables pour causer la plus grande perte qu'il est possible à l'ennemi.

7°. Comme, malgré la bonne disposition des troupes, il arrive dans les batailles des événemens imprévus qui décident souvent du succès, on doit prendre de bonne heure toutes les précautions convenables pour qu'aucune troupe ne soit abandonnée à elle-même, & se ménager des ressources pour soutenir le combat ; en sorte que, s'il faut céder, on ne le fasse au-moins qu'après avoir fait usage de toutes ses forces. C'est pourquoi on ne sauroit trop insister sur la nécessité des réserves. Si le centre, ou l'une des ailes a plié, la seconde ligne ou les réserves, peuvent rétablir l'affaire ; mais il faut pour cet effet des troupes fermes, valeureuses, bien exercées dans les manœuvres militaires, & conduites par des officiers habiles & expérimentés. Alors on peut rétablir le premier desordre, & même faire perdre à l'ennemi l'espérance de la victoire qu'un premier succès auroit pu lui donner. Voyez GUERRE. Il est important que le champ de bataille soit bien connu, afin de juger des lieux propres à chaque espece de troupe, selon les différens endroits où l'on peut les employer.

8°. Pour soutenir plus sûrement l'armée & la rendre encore plus respectable à l'ennemi, les redoutes en-avant, fortifiées d'un fossé & placées judicieusement, sont d'un excellent usage. Elles doivent être garnies d'un nombre suffisant d'artillerie & de soldats, pour n'être point emportées par une premiere attaque. Si quelque partie de l'armée se trouve enfoncée, les troupes des redoutes doivent prendre l'ennemi en flanc & de revers, & lui causer une grande perte ; elles ne peuvent guere manquer de le gêner dans ses mouvemens, de les rendre plus lents, & de donner le tems aux corps qui ont plié de se rallier pour le repousser. M. le maréchal de Saxe faisoit grand cas des redoutes dans ces circonstances. M. le marquis de Santa-Cruz, qui a écrit avant cet illustre

illustre général, en parle également d'une manière très-avantageuse dans ses réflexions militaires.

Il est difficile de ne pas penser sur ce sujet comme ces célèbres auteurs. Car les redoutes ont cet avantage d'assurer la position de l'armée, de manière qu'elle a différens points d'appui ou de réunion, capables d'arrêter les premiers efforts de l'ennemi, & de protéger par leur feu l'armée qui les soutient.

9°. S'il y a quelque partie de l'armée qu'on veuille éviter de faire combattre, on doit la couvrir d'une rivière, d'un marais, ou, au défaut de cette fortification naturelle, de chevaux de frise, puits, retranchemens, &c. de manière que l'ennemi ne puisse pas en approcher. Ainsi supposant qu'on se propose d'attaquer par la droite, & que, pour la fortifier, on soit obligé de dégarnir sa gauche, on la couvre de manière que l'ennemi ne puisse point en approcher, & l'on fait alors à la droite les plus grands efforts avec l'élite de ses troupes.

Il est évident que de cette manière un général peut s'arranger pour ne combattre qu'avec telle partie de son armée qu'il juge à-propos.

Il y a des situations où le général peut juger que toutes les parties de la ligne de l'ennemi ne seront pas également en état de combattre. Dans ce cas, son attention doit être de dégarnir les endroits les moins exposés pour fortifier ceux qui le sont plus. Mais ce mouvement doit être caché autant qu'il est possible à l'ennemi; car, s'il s'aperçoit de cette manœuvre, il en use de même, & tout devient alors égal de part & d'autre.

On peut voir dans M. de Feuquiere qu'un général voyant l'ennemi dégarnir sa droite pour fortifier sa gauche, ne put être engagé à en user de même pour fortifier sa droite, qu'il garda toujours la même disposition: d'où il arriva que les troupes de cette droite se trouvant attaquées par la gauche opposée, très-supérieure en nombre, ne put, malgré l'extrême valeur des corps les plus distingués qui y étoient placés, se soutenir contre le grand nombre qu'ils avoient à combattre.

10°. Une attention encore très-importante dans la disposition des troupes en bataille, c'est de conserver toujours derrière la seconde ligne & les réserves, un espace de terrain assez étendu pour que les troupes ne soient point gênées dans leurs manœuvres; que si, par exemple, la première ligne est forcée de plier, elle trouve derrière la seconde assez de place pour se rallier & se reformer. Sans cette attention, la déroute de la première ligne ne peut guère manquer d'occasionner celle de toute l'armée.

Telles sont en général les principales observations qui peuvent servir de base à la disposition des troupes dans l'ordre de bataille: la nature du terrain doit décider de leur arrangement particulier. C'est pourquoi on ne peut trop s'appliquer à le connoître parfaitement, pour en tirer tous les avantages qu'il peut procurer.

Les anciens comptoient sept dispositions générales des armées pour combattre; elles sont rapportées par Vegece, liv. III. ch. xx.

La première, est celle du quarré long, que nous avons donné à l'article ARMÉE. Voyez ce mot. Ceux qui sont habiles dans la science des armes, dit Vegece, ne la jugent point, cette disposition, la meilleure, parce que dans l'étendue que l'armée occupe il ne se rencontre pas toujours un terrain égal qui lui permette de marcher également; ayant ainsi des parties plus avancées les unes que les autres, & formant une espèce de ligne courbe, il arrive souvent qu'elle est rompue ou percée. D'ailleurs cet ordre a l'inconvénient, si l'ennemi est supérieur, d'exposer l'armée à être prise en flanc & battue à l'une ou l'autre des ailes, ce qui entraîne la défaite du centre ou du

Tom. XI.

corps de bataille. Vegece prétend qu'il ne faut se servir de l'ordre dont il s'agit ici, que lorsque par la bonté & la supériorité des troupes, on est en état de tourner l'ennemi par ses deux ailes & de l'enfermer de tous côtés: il est d'autant plus défavantageux que les troupes en ligne ont de plus grands intervalles entr'elles. L'armée, pour peu qu'elle soit considérable, présente alors un front d'une longueur excessive; toutes ses différentes parties sont trop éloignées les unes des autres pour se soutenir mutuellement. La seconde ligne qui est dans un ordre aussi foible, répare rarement le désordre de la première; & comme le succès du combat dépend presque toujours par cette raison de celui de la première ligne, il paroît que pour fortifier cet ordre autant qu'il est possible, il faut, comme on l'a déjà dit, combattre en ligne pleine & fortifier cette ligne par des réserves de cavalerie & d'infanterie.

La seconde disposition générale est l'ordre oblique ou de biais. Dans cet ordre on engage le combat avec l'aile droite, pendant que l'autre se refuse à l'ennemi. Cette disposition peut servir à faire remporter la victoire à un petit nombre de bonnes troupes, qui sont obligées d'en combattre de plus nombreuses.

Pour cet effet, les deux armées étant en présence & marchant pour se charger, on tient sa gauche (si l'on veut faire combattre sa droite) hors de la portée des coups de l'ennemi, & l'on tombe sur la gauche de l'armée opposée avec tout ce qu'on a de plus braves troupes, dont on a eu soin de fortifier sa droite.

On tâche de faire plier la gauche de l'ennemi, de la pousser, & même de l'attaquer par-derrière.

Lorsqu'on peut y mettre du désordre & la faire reculer, on parvient aisément avec le reste des troupes qui soutiennent l'aile qui a engagé le combat, à remporter la victoire, & cela sans que le reste de l'armée ait été exposé.

Si l'ennemi se sert le premier de cette disposition, on fait passer promptement à la gauche la cavalerie & l'infanterie qui est en réserve derrière l'armée, & l'on se met ainsi en état de lui résister.

Cet ordre de bataille est regardé par tous les auteurs militaires comme un des meilleurs moyens de s'assurer de la victoire. C'est, dit M. le chevalier de Folard, tout ce qu'il y a de plus à craindre & de plus rusé dans la Tactique.

On peut voir dans l'art de la guerre de M. le maréchal de Puysegur, le cas qu'il faisoit de cet ordre. Comme la charge des troupes doit se faire de front & non pas obliquement, cet illustre auteur observe que la partie avancée de la ligne oblique, destinée à charger l'ennemi, doit prendre une position parallèle au front qu'elle veut attaquer, dans le moment qu'elle se trouve à portée de tomber sur lui. Les autres parties de la ligne doivent alors se mettre en colonne pour soutenir celle qui a commencé l'attaque, & avoir attention de se tenir toujours hors de la portée du fusil de la ligne ennemie.

Ce même auteur donne dans son livre une disposition pour l'attaque du poste de M. de Mercy à Nordlingen. Montécuculi propose aussi le même ordre dans ses principes sur l'art militaire: « Si l'on veut, dit cet » habile général, avec son aile droite, battre la » gauche de l'ennemi, ou au contraire, on mettra sur » cette aile le plus grand nombre & les meilleures de » ses troupes, & on marchera à grands pas de ce » côté-là, les troupes de la première & de la seconde » ligne avançant également, au lieu que l'autre aile » marchera lentement, ou ne branlera point du » tout; parce que tandis que l'ennemi fera en sus- » pens, ou avant qu'il s'aperçoive du stratagème, » ou qu'il ait songé à y remédier, il verra son côté » foible attaqué par le fort de l'ennemi, tandis que

HHhh

« sa partie la plus forte demeure oisive, & est au désespoir de ne rien faire ». S'il se rencontre de ce côté-là quelque village, Montécuculi conseille d'y mettre le feu, pour empêcher l'ennemi d'attaquer cette aile, & lui ôter la connoissance de ce qui se passe.

M. le marquis de Santa-Cruz qui admet dans le cinquieme volume de ses *réflexions militaires*, cette même disposition de combattre, lorsque l'on a des troupes qui ne sont pas également bonnes, observe trois choses qu'il est bon de rapporter ici en peu de mots.

La premiere, c'est qu'il faut commencer de loin à incliner insensiblement la marche de l'aile où l'on a mis ses meilleures troupes.

La seconde, qu'il faut toujours mettre les troupes sur lesquelles on compte le plus vis-à-vis les foibles de l'ennemi.

Et la troisieme, « qu'il faut choisir le terrain le plus avantageux pour l'aile qui doit attaquer, & couvrir l'autre, si la chose est possible, par un ravin, un canal, un bois, ou une montagne, afin que ces obstacles détournent les ennemis de vouloir vous attaquer par ce côté-là. Lorsque ces avantages ne se rencontrent pas, on peut couvrir cette aile par des chevaux de frise, des tranchées ou retranchemens de charrettes, beaucoup d'artillerie ».

La troisieme disposition ne differe de la précédente, qu'en ce qu'on engage le combat par la gauche, au lieu de le faire par la droite.

La quatrieme disposition consiste à engager le combat par les deux ailes, en tenant le centre éloigné de l'ennemi.

Pour réussir dans cette disposition sans craindre pour l'infanterie, qui se trouve pour ainsi dire abandonnée de la cavalerie: voici ce qu'il faut faire selon M. le maréchal de Puysegur, qui entre à ce sujet dans un détail un peu plus circonstancié que Vegece.

« Quand les armées sont à cinq ou six cens pas au plus l'une de l'autre, il faut que celle qui est supérieure en cavalerie fasse doubler le pas à ses ailes pour aller attaquer celles de l'ennemi, & qu'en marchant, son aile droite se jette un peu sur sa gauche, pour déborder par les flancs celles qu'elles vont attaquer, en se tenant un peu obliques pour ne pas trop approcher les escadrons qui joignent l'infanterie, afin de les obliger par là de se déplacer s'ils veulent vous venir attaquer. Alors s'ils le font, il s'ensuivra qu'ils ne seront plus protégés de l'infanterie. Dans ce cas il est constant que tout l'avantage est pour l'armée dont les ailes iront attaquer; & comme ces charges de cavalerie sont bien-tôt décidées avant que les lignes de l'infanterie en soient venues aux mains, le combat aux ailes sera fini ».

M. de Puysegur ajoute qu'il y a plusieurs exemples de batailles dans lesquelles les ailes de cavalerie se sont ainsi chargées avant l'infanterie: mais il croit que cela est arrivé plutôt par hasard que par dessein, & il en donne une raison bien naturelle, c'est que la cavalerie allant plus vite que l'infanterie, si ceux qui la conduisent ne la contiennent pas dans sa marche, elle est plutôt aux mains que l'infanterie.

Comme il est assez ordinaire, lorsque la cavalerie a ainsi battu celle de l'ennemi, qu'elle s'emporte toute à la poursuite, & qu'elle compte le combat fini pour elle. M. de Puysegur observe, « que ceux qui sont habiles & qui ont des troupes dressées n'en laissent aller qu'une partie pour empêcher l'ennemi de se rallier, & qu'avec le surplus ils vont aider leur infanterie à battre celle

« de l'ennemi en la prenant par les flancs & par derrière ».

La cinquieme disposition ne differe guère de la quatrieme, on couvre seulement le centre par des troupes légères qui empêchent l'ennemi d'en approcher. Cette précaution le met plus en sûreté, & quel que soit l'événement de l'attaque qui se fait par les ailes, il n'est pas absolument abandonné à lui-même.

Observons à cette occasion que les anciens faisoient de leurs troupes légères un usage différent de celui que nous faisons des nôtres. Elles consistoient particulièrement en archers & en frondeurs: ces troupes couvroient, dans l'ordre de bataille, celles qui étoient destinées à combattre de pié ferme, elles servoient à commencer le combat. Après qu'elles avoient lancé leurs traits sur l'ennemi, elles se retiroient par les intervalles des troupes en bataille, pour aller se placer derrière & agir suivant les différentes occasions: ainsi le centre dans la disposition dont il s'agit étant couvert de ces gens de trait, trouvoit une protection qui le mettoit à couvert d'une attaque brusque.

La sixieme disposition est presque semblable à la seconde & à la troisieme. Dans cet ordre on choque pour ainsi dire l'armée ennemie perpendiculairement avec une aile fortifiée des meilleures troupes, & on tâche de la percer & de la mettre en désordre. Suivant Vegece & M. le maréchal de Puysegur, cette disposition est la plus avantageuse pour ceux qui étant inférieurs en nombre & en qualité de troupes, sont obligés de combattre.

Pour former cet ordre, l'armée étant en bataille, & s'approchant de l'ennemi, il faut joindre votre aile droite à celle de la gauche de l'armée opposée, & combattre cette dernière aile avec vos meilleures troupes, dont vous devez avoir garni votre droite. Pendant ce combat on doit tenir le reste de la ligne à peu-près perpendiculaire au front de l'armée ennemie: si par ce moyen on peut la prendre en flanc & par derrière, il est difficile qu'elle puisse éviter d'être battue; car votre position presque perpendiculaire au front de cette armée, l'empêche d'être secourue par son aile droite & par le centre. Cet ordre est assez souvent celui qu'il convient de prendre, selon Vegece & M. le maréchal de Puysegur, quand il s'agit de combattre dans une armée.

M. le chevalier de Folard prétend que ce fut sur cet ordre qu'Epaminondas combattit à Leuctres & à Mantinée; mais au lieu qu'à Leuctres il étoit tombé sur l'une des ailes de l'armée ennemie, à Mantinée il dirigea son attaque sur le centre, assuré, dit Xenophon, qu'avec ses meilleures troupes il enfonceroit l'ennemi, & qu'après avoir fait jour à la bataille, c'est-à-dire au centre, il donneroit l'épouvante au reste.

On peut voir dans le *traité de la Colonne* de M. le chevalier de Folard, la description & les plans qu'il donne de ces deux batailles.

Enfin la septieme & dernière disposition générale de Vegece, ne consiste guère qu'à se conformer au terrain pour mettre l'armée en état de se soutenir contre l'ennemi en profitant de tout ce qui peut assurer sa position, soit par des fortifications naturelles ou artificielles.

Il est évident que les sept dispositions précédentes peuvent être réduites à cinq, comme nous l'avons déjà observé dans les *éléments de Tactique*; car la seconde, la troisieme & la sixieme peuvent être regardées comme la même disposition ou le même ordre. À l'égard de l'usage qu'on peut faire de ces différens ordres, il dépend des circonstances dans lesquelles on se trouve obligé de combattre. Les anciens ne s'attachoient point à les observer scru-

puleusement. La science de la guerre leur en fournissoit de particuliers suivant les occasions ; ils faisoient suppléer au nombre par la bonté de l'ordre de bataille, & déconcerter l'ennemi par des manœuvres inattendues, en changeant leur ordre de bataille au moment du combat. Ces manœuvres dont l'exécution étoit prompte & facile, parce que les généraux prenoient eux-mêmes le soin d'exercer & de discipliner leurs troupes, les faisoient souvent triompher du plus fort ; mais il n'y a que la science & le génie militaire qui puissent produire ces ressources ; jamais la simple pratique de la guerre ne fera imaginer ces chefs-d'œuvres de conduite qu'on admire dans Scipion & Annibal, dans plusieurs autres généraux de l'antiquité, & dans quelques modernes, tels que les Condé, les Turenne, les Luxembourg, les Créqui, &c. La pratique, comme on l'a déjà dit ailleurs, ne peut donner ni le génie ni la science de la guerre ; le premier est à la vérité un don de la nature que l'art ne donne point, mais l'autre est le fruit d'une étude longue, sérieuse & réfléchie. Cette étude fournit des idées qu'il seroit fort difficile de se procurer soi-même ; par son secours on se fait un amas de préceptes & d'exemples qu'on peut appliquer ensuite selon les occasions ; c'est pourquoi nous pensons qu'on peut tirer un très-grand avantage des ordres de bataille qu'on trouve dans les historiens & dans les auteurs militaires, & cela soit qu'ils aient été exécutés ou qu'ils soient de pure imagination, comme le sont la plupart de ceux que M. le chevalier de Folard a inférés dans son commentaire sur Polybe. Ce n'est pas dans la vûe d'imiter absolument ces dispositions qu'on doit les étudier, mais pour en saisir l'esprit, & pour examiner la manière dont ils répondent au but que leurs auteurs se proposoient.

On n'entrera point ici dans un plus grand détail sur ce qui concerne les ordres de bataille : cette matière pour être traitée avec toute l'étendue dont elle est susceptible, exigeroit une espèce de volume. On s'est renfermé dans les observations les plus générales & les plus essentielles. On renvoie ceux qui voudront des détails plus circonstanciés & plus étendus, à Vegece, au commentaire sur Polybe du chevalier de Folard, aux Mémoires militaires de M. Guischard, qu'il faut absolument mettre à la suite du précédent ouvrage, qui le rectifie dans beaucoup d'endroits, & qui donne des idées plus exactes de la Tactique des anciens. À ces ouvrages on fera très-bien de joindre l'Art de la guerre de M. le maréchal de Puysegur, les Mémoires de Montecuculi, les Réflexions militaires de M. le marquis de Santacruz, les Mémoires de M. le marquis de Feuquieres, les Réveries ou Mémoires sur la guerre de M. le maréchal de Saxe, &c. À l'égard de l'ordre particulier de chaque espèce de troupe pour combattre, voyez ÉVOLUTION ; voyez aussi PHALANGE & LÉGION.

ORDRE, dans l'Art militaire, se dit du mot que l'on donne tous les jours aux troupes, voyez MOT. Ainsi aller à l'ordre, c'est aller recevoir ou prendre le mot : c'est aussi aller recevoir du général ou du commandant les ordres qu'il a à donner pour tout ce qu'il juge à propos de faire exécuter concernant le service.

À l'armée le lieutenant général de jour prend l'ordre du général ; il le donne au maréchal de camp de jour, qui le distribue au major général de l'infanterie, au maréchal des logis de la cavalerie, au major général des dragons, au général des vivres, au capitaine des guides, & au prévôt de l'armée.

Les majors de brigade de l'infanterie reçoivent l'ordre du major général, & ceux de cavalerie & de dragons du maréchal des logis de la cavalerie & du major général des dragons. Dans les places le

commandant donne l'ordre & le mot au major de la place, qui le donne ensuite aux majors & aides-majors des régimens. Voyez MOT. (Q)

ORDRE DE MARCHE, DE BATAILLE, &c. (Marine.) Voyez ÉVOLUTIONS NAVALES.

ORDRE, en terme de Commerce, de billets & de lettres de change, est un endossement ou écrit succinct que l'on met au dos d'un billet ou d'une lettre de change, pour en faire le transport & le rendre payable à un autre.

Quand on dit qu'une lettre ou billet de change est payable à un tel ou à son ordre, c'est-à-dire que cette personne peut, si bon lui semble, recevoir le contenu en cette lettre, ou en faire le transport à un autre en passant son ordre en faveur de cet autre. Voyez ENDOSSEMENT.

Ordre, parmi les négocians, signifie aussi le pouvoir & commission qu'un marchand donne à son correspondant ou commissionnaire de lui faire telles & telles emplettes, à tel ou tel prix, ou sous telle autre condition qu'il lui prescrit ; un commissionnaire ou correspondant qui fait quelque chose sans ordre, ou qui va au-delà de l'ordre que lui a donné son commettant, est sujet à désaveu. Voyez COMMISSIONNAIRE & CORRESPONDANT.

Ordre se dit encore de la bonne règle qu'un marchand tient dans le maniement de ses affaires, écritures &c. les livres d'un marchand qui ne sont pas tenus en bon ordre, ne peuvent faire foi en justice. Diction. de commerce.

ORDRE, f. m. (Archit.) c'est un arrangement régulier de parties saillantes, dont la colonne est la principale pour composer un bel ensemble. Un ordre parfait a trois parties principales, qui sont le piédestal, la colonne & l'entablement. Cependant, suivant que les circonstances le demandent, on fait des colonnes sans piédestal, & on y substitue une plinthe ; cela n'empêche pas qu'on ne dise qu'un bâtiment est construit selon un tel ou tel ordre, quoiqu'il n'y ait point de colonnes, pourvu que sa hauteur & ses membres soient proportionnés aux règles de cet ordre. L. C. Sturm prétend qu'il n'y a eu d'abord que deux ordres, dont le roi Salomon a fait usage du plus beau pour son temple & de l'autre pour son palais, & que les Corinthiens se sont ensuite appropriés le premier & les Doriciens le second ; qu'après cela on en a inventé un qui tient le milieu entre ces deux ordres, & qu'on appelle l'ionien ; que les peuples Toscans en Italie ont contrefait l'ordre dorique, quoique d'une manière plus simple & plus massive, & que c'est de-là que s'est formé l'ordre toscan.

Ces quatre ordres, le toscan, le dorique, l'ionique & le corinthien, sont les seuls que les Grecs aient connu ; aussi Vitruve ne parle point de cinquième ordre. Les Romains ont enfin composé un nouvel ordre de l'ionique & du corinthien, qu'on appelle communément le romain ou le composé. Louis XIV. avoit promis une récompense considérable à celui qui inventeroit un sixième ordre. Cette promesse mit toutes les imaginations en feu ; mais quoiqu'on se soit donné beaucoup de peine, on n'a rien découvert qui mérite l'approbation des connoisseurs ; car on l'on a avancé des absurdités qu'on ne sauroit admettre dans l'architecture, ou l'on n'a rien présenté qui ne fût déjà compris dans les quatre ordres décrits par Vitruve, & qui n'appartint à l'ordre composé, dont les Romains ont donné le premier exemple. Cela devoit être, selon Vilalpande, puisqu'on avoit voulu trouver un ordre plus beau que le corinthien qui, selon lui, vient de Dieu immédiatement. Prenant sa pieuse conjecture pour une vérité, Sturm, dans la recherche qu'il a faite d'un nouvel ordre, en a trouvé un inférieur

au romain & au corinthien , mais plus beau que l'ionique. Voyez ORDRE ALLEMAND.

Parmi les architectes italiens , Vignole , Palladio & Scamozzi se font particulièrement distingués à faciliter l'usage des ordres. Vignole sur-tout a rendu cet usage beaucoup plus facile qu'il n'étoit avant lui par une regle générale , qui sert à déterminer toutes les parties des colonnes. Cette regle est telle , le piédestal est toujours le tiers , & l'entablement le quart de toute la colonne. Ainsi en divisant l'endroit où l'on veut mettre la colonne en dix-neuf parties égales , on en donne quatre au piédestal , douze à la colonne , & trois à l'entablement. Si l'on ne veut point de piédestal , on divise cet endroit en cinq parties , dont on donne une à l'entablement & quatre à la colonne. C'est à cause de cette division facile que la plupart des ouvriers suivent les regles de cet architecte : mais sur quoi sont-elles fondées ?

Palladio est de tous les Architectes celui qui a su le mieux joindre les membres des ordres ; & Scamozzi est singulièrement estimé par la proportion qu'il leur a donnée. Nicolas Goldman dans son traité de *stylogométrie* , & dans ses *institutions d'Architecture* , a tâché de remplir ces trois objets. M. Perrault a donné un très-bel ouvrage sur les ordres , intitulé : *Ordonnance des cinq especes de colonnes*. Roland Fréard de Chambray , Charles-Philippe Dieuffard , François Blondel & Seyler ont publié des éclaircissements sur les cinq ordres. L'ouvrage de ce dernier auteur peu connu est intitulé : *Parallelismus architectorum celebriorum* : mais il faut décrire par gradation du simple au composé les ordres que nous avons considérés jusqu'ici sous un point de vûe général.

Ordre toscan. C'est le premier , le plus simple & le plus solide de tous les ordres , la hauteur de sa colonne est de sept diamètres pris par le bas. Cette solidité ne comporte ni sculpture , ni autre ornement ; aussi son chapiteau & sa base ont peu de moulures , & son piédestal qui est fort simple , n'a qu'un module de hauteur. On n'emploie cet ordre qu'aux bâtimens qui demandent beaucoup de solidité , comme sont les portes des forteresses , des ponts , des arsenaux , des maisons de force , &c. On garnit souvent ses colonnes de bossages ou de pierres entrecoupées , qui sont ou piquées également par-tout , ou trouées comme des pierres rongées , ou du bois vermiculaire , qu'on appelle *rustique vermiculé* ; mais cet usage n'est pas approuvé par tous les Architectes.

L'ordre , dont nous venons de parler , est de l'invention des Latins , on le nomme *toscan* , parce qu'il a pris son origine dans la Toscane.

Ordre dorique. Cet ordre est plus ancien que l'ordre toscan , quoiqu'on le place le second , parce qu'il est plus délicat , & en quelque façon plus composé que celui-ci. Vitruve rapporte dans son architecture , liv. IV. chap. iij. que Dorus , roi d'Achaïe , s'en est servi le premier pour un temple qu'il éleva à Argos en l'honneur de Junon ; mais on n'y avoit observé qu'une mesure arbitraire. Les Athéniens ayant voulu employer cet ordre dans un temple qu'ils consacrerent à Apollon , crurent que le rapport de la hauteur d'un homme à la longueur de son pié étoit la proportion la plus convenable. Or la longueur du pié d'un homme étant la sixième partie de sa hauteur , on donna à la colonne de cet ordre six de ses diamètres. Le P. Vilalpande le trouve trop beau pour en faire honneur aux hommes ; il croit qu'il vient immédiatement de Dieu. Il en donne les raisons dans son commentaire sur le prophete Ezéchiël , tome III. Mais sans nous arrêter à ces puérités , fixons le caractère de l'ordre dorique.

La hauteur de la colonne est de huit diamètres ;

elle n'a aucun ornement ni dans son chapiteau , ni dans sa base , & la frise est ornée de triglyphes & de métopes.

Les Architectes ont toujours trouvé de grandes difficultés sur la division exacte qu'on doit observer dans cet ordre , parce que l'axe de la colonne doit l'être en même tems du triglyphe qui est au-dessus , & que les entreglyphes ou métopes doivent toujours former un quarré exact. Ces circonstances leur ont paru souvent impossibles dans tous les entrecolumnemens , & sur-tout dans les colonnes accouplées. Le même inconvénient a lieu dans les édifices quarrés. Aussi les plus célèbres ont été réduits ou à faire des fautes aux bâtimens dans lesquels ils ont employé cet ordre , ou à omettre tout-à-fait les triglyphes dans la frise ; deux extrémités fâcheuses , qu'il n'appartient qu'à des habiles gens de concilier.

Les anciens ont consacré cet ordre à l'héroïsme. En conséquence ils en ont fait hommage à leurs divinités mâles , telles que Jupiter , Apollon , Hercule , &c. & ils en ont décoré leurs temples. C'est pourquoi on l'emploie fort convenablement aux monumens , aux bâtimens héroïques , aux portes des villes , aux arsenaux , &c.

Ordre ionique. Cet ordre tire son nom de l'Ionie , province d'Asie. C'est le second des Grecs , qui l'ont inventé pour orner un temple consacré à Diane. Il n'est ni si mâle que le dorique , ni si solide que le toscan : sa colonne a neuf diamètres de hauteur , son chapiteau est orné de volutes , & sa corniche de denticules.

Dans son origine , cet ordre n'avoit que huit diamètres de la colonne , parce qu'ils avoient voulu le proportionner selon le corps d'une femme , comme ils avoient proportionné l'ordre toscan suivant le corps d'un homme. Poussant plus loin l'imitation , ils copierent les boucles de leurs cheveux : ce qui donna lieu aux volutes , & enfin ils cannelèrent la colonne pour imiter les plis de leurs vêtements. Voyez l'architecture de Vitruve , liv. IV. chap. j.

Ordre corinthien. C'est , selon les époques de l'invention des ordres , le second ordre , & , selon la proportion la plus délicate , le dernier des quatre. Il fut inventé à Corinthe par Callimaque , sculpteur athénien. Voyez ACANTHE & CHAPITEAU. Son chapiteau est orné de deux rangs de feuilles , & de huit volutes qui en soutiennent le tailloir ; sa colonne a dix diamètres de hauteur , & sa corniche est ornée de modillons. Vilalpande , toujours pieux dans ses origines , soutient que les Grecs ont pris cet ordre au temple de Jérusalem , & que par conséquent Dieu l'avoit révélé au roi Salomon.

Ordre composite. Cet ordre est ainsi nommé , parce que son chapiteau est composé de deux rangs de feuilles du corinthien , & des volutes de l'ionique ; on l'appelle *italique* ou *romain* , parce qu'il a été inventé par les Romains. Ce fut dans le tems qu'Auguste donna la paix à toute la terre : sa colonne a dix diamètres de hauteur , & sa corniche est ornée de denticules ou modillons simples.

Ordre Allemand. C'est un ordre de l'invention de L. C. Sturm , qui l'appella d'abord ainsi ; mais ayant fait attention qu'il ne lui convenoit point de disposer du nom d'une nation , il lui donna un nom plus modeste , celui d'ordre nouveau : son chapiteau a un seul rang de feuilles , & seize volutes ; ce qui est une nouveauté fort naturelle , car ou les autres chapiteaux sont sans feuilles , ou ils en ont deux rangs ; mais cette simplicité produit-elle un effet agréable ? C'est-ce dont les Architectes jugeront par la lecture des chapitres x. & xj. de la manière d'inventer toutes sortes de bâtimens de parade du même Sturm , inventeur de l'ordre allemand , où il

donne les desseins des parties inférieures & supérieures.

Ordre attique, petit ordre de pilastres de la plus courte proportion, qui a une corniche architravée pour entablement comme l'ordre, par exemple, du château de Versailles au-dessus de l'ionique du côté du jardin.

Telles sont les proportions de l'ordre attique : sa hauteur, en y comprenant son piédestal & sa corniche, a ordinairement la moitié de la hauteur de l'ordre sur lequel il est élevé, soit qu'il y ait des piédestaux ou non. Cette hauteur se divise ainsi : le piédestal a le quart de toute la hauteur : les trois autres quarts se divisent en quatorze parties, qui sont autant de modules. On prend deux de ces parties, dont l'une est pour la base y compris le listeau, l'autre pour le chapiteau ; & on donne un module $\frac{2}{7}$ à la hauteur de la corniche, de sorte qu'il reste dix modules $\frac{1}{7}$ pour la hauteur du fût du pilastre, y compris l'astragale du chapiteau. M. Jacques-François Blondel a publié sur ces proportions une dissertation dans l'architecture françoise, t. I. p. 83, qui mérite d'être lue.

L'ordre attique étoit connu des anciens, mais il étoit différent de celui que nous venons de définir. Pline, dans son *Histoire naturelle*, liv. XXXVI. dit que les colonnes de cet ordre étoient quarrées. M. Perrault, d'après la description de Pline, & sur quelques desseins que M. Demonceaux lui avoit communiqués, & que celui-ci avoit fait d'après plusieurs chapiteaux trouvés dans des ruines ; M. Perrault, dis-je, donne, dans sa traduction de l'architecture de Vitruve, page 133, le dessin de cet ordre qui est tel : le chapiteau a un collier ou gorgerin, avec un rang de feuilles, un rondeau, un ove, une plate-bande, une gueule renversée, & un listeau. Le fût est quarré, & par-tout d'une égale épaisseur. Le bas de la colonne consiste dans une plinthe, un thore, un listeau, une cymaise dorique, & un rondeau.

Ordre caryatique. C'est un ordre qui a des figures de femmes à la place de colonnes. Voyez CARYATIDES. Il y a un ordre de cette espèce au gros pavillon du Louvre, dont les caryatides sont de M. Jacques Sarrazin, sculpteur du roi.

Ordre composé. C'est un ordre arbitraire & de pur caprice, qui n'a aucun rapport avec les cinq ordres d'architecture. Tel est l'ordre du dedans dans l'église de S. Nicolas du Chardonnet à Paris : les chapiteaux des huit colonnes dans la chapelle de Gadagne, dans l'église des Jacobins à Lyon, sont d'ordre composé, & ils sont tous différens les uns des autres. On voit encore à Rome des ordres composés dans les ouvrages d'Architecture du Cavalier Baromini.

Ordre françois, ordre dont le chapiteau est composé d'attributs relatifs à la nation françoise, comme des têtes de cocqs, de fleurs de lys, de pièces des ordres militaires, &c. & qui a les proportions corinthiennes. Il y a un ordre françois dans la grande galerie de Versailles ; il est du dessin de M. le Brun, premier peintre du roi.

Ordre gothique. C'est un ordre si éloigné des proportions & des ornemens antiques, que ses colonnes sont ou trop massives en manière de piliers, ou aussi menues que des perches avec des chapiteaux sans mesures, taillés de feuilles d'acanthé épineuse, de choux, de chardons, &c.

Ordre persique. C'est un ordre dorique qui a des figures d'esclaves persans au lieu de colonnes, pour porter l'entablement. On voit dans le parallèle de l'Architecture antique avec la moderne de M. de Chambray, un de ces esclaves qui porte un entablement dorique, & qui est copié d'après l'une des deux statues antiques des rois des Parthes, lesquelles

sont aux côtés de la porte du salon du palais Farnese à Rome. Telle est l'origine de l'ordre persique : Paufanias, roi des Lacédémoniens, ayant défait les Perses, les vainqueurs éleverent des trophées des armes de leurs ennemis, qu'ils représenterent ensuite chargés des entablemens de leurs maisons. Voyez l'Archit. de Vitruve, liv. I. chap. j.

Ordre rustique, ordre qui est avec des refends ou bossages. Tels sont les ordres du palais de Luxembourg à Paris.

Je n'ajoute qu'un mot à ce détail de Daviler sur les ordres d'Architecture.

Les curieux voyageurs qui nous ont donné le bel ouvrage des ruines de Palmyre en 1753, remarquent que dans la diversité des ruines qu'ils ont vûes en parcourant l'Orient, ils ont eu occasion d'observer que chacun des trois ordres grecs a eu son période à la mode. Les plus anciens édifices ont été doriques ; à cet ordre a succédé l'ionique, qui semble avoir été l'ordre favori, non-seulement en Ionie, mais par toute l'Asie mineure, le pays de la bonne Architecture dans le tems de la plus grande perfection de cet art. Ensuite le corinthien est venu en vogue, & la plupart des édifices de cet ordre qui se trouvent en Grece semblent postérieurs à l'établissement des Romains dans ce pays-là : enfin a paru l'ordre composé accompagné de toutes les bisfarreries, & alors on sacrifia entièrement les proportions à la parure & à la multiplicité mal entendue des ornemens. (D. J.)

ORDRE, ce mot, en Vénèrie, signifie l'espèce ou les qualités des chiens : on dit un bel ordre de chiens.

ORDRE, la tour d' (Géog.) on appelloit ainsi le phare que les Romains avoient élevé à Boulogne-sur-mer, pour servir de guide aux vaisseaux. M. de Valois l'appelle, je ne sais pourquoi, *turris ordinis* ; car ni le mot françois ordre, ni le latin ordo, ne sont l'origine d'une pareille dénomination. Ce phare est nommé *odraüs pharus* dans la vie de saint Folcuin, évêque de Terouanne ; c'est donc d'*Odraüs* que paroît venir le mot d'ordre, qu'on donne à cette tour ; mais on ignore également & la signification, & l'étymologie de ce mot *odraüs*. (D. J.)

ORDUNA, (Géog.) ville d'Espagne en Biscaye, dans une vallée agréable, entourée de hautes montagnes. Long. 14. 15. lat. 43. 10. (D. J.)

ORDURE, f. f. (Gram.) il se dit de tout ce qui gâte, salit & corrompt. Les ordures d'une maison, les ordures du corps humain, les ordures de l'ame, les ordures du discours. Dans ce dernier exemple, ordures est synonyme d'obscénité.

ORDURIER, f. m. pelle ou auge de bois, dont l'usage dans les communautés est de recevoir les ordures qu'on balaie, pour être transportées.

ORÉADES, f. f. (Myth.) nymphes des montagnes ; on donnoit aussi ce nom aux nymphes de la suite de Diane, parce que cette déesse chasseresse fréquentoit beaucoup les montagnes avec un cortège de nymphes. (D. J.)

OREB & SINAI, (Géogr.) ce sont les *Melanimontes* que Ptolomée, l. V. c. xvij. place dans l'Arabie pétrée, le long des déserts, depuis le golfe auprès de Pharan, en tirant vers la Judée. Voyez aussi HOREB & SINAI. (D. J.)

OREBITES, f. m. pl. (Hist. eccl.) hérétiques qui s'éleverent dans la Bohême vers l'an 1418 ou 1420, suivoient les erreurs des Hussites, parce que Zisca & ses partisans s'étoient cantonnés dans un lieu qu'ils nommerent *Thabor*, & avoient pris le nom de *Thaboristes* : ceux-ci, conduits par Bedricus, appellerent le lieu de leur retraite le *mont d'Oreb*, & se firent nommer *Orebites*. Ils en vouloient sur-tout aux prêtres orthodoxes, qu'ils faisoient mourir cruellement.

Enée Sylvius, *hist. Bohém. c. xliij.* Cochleus, *l. V. Prateole, de her. Sponde A. C. 1420, num. 4.*

OREBRO, (*Géog.*) petite ville de Suede dans la Néricie, sur la Trofa, à 30 lieues S. O. de Stockholm. *Long. 33. 30. lat. 59. 12. (D. J.)*

OREGRUD, (*Géog.*) petite ville de Suede dans l'Upplande, sur la côte du golfe de Bothnie, à 7 lieues d'Upsal, & à 11 de Stockholm. *Long. 36. 45. lat. 59. 30. (D. J.)*

OREILLARD ou ORILLARD, *adj. (Maréchal.)* on appelle ainsi un cheval qui a les oreilles trop longues, placées trop bas & écartées.

OREILLE, *f. f. (Anatom.)* organe de l'ouïe. *Voy. OUIE.*

Description générale de l'oreille. Les Anatomistes divisent ordinairement l'oreille en externe & en interne. L'oreille externe comprend non-seulement l'aîle de l'oreille, mais encore le conduit qui lui est continu, & qui est formé par la membrane du tambour, laquelle fait la séparation de l'oreille externe d'avec l'interne. Celui-ci comprend la caisse du tambour & le labyrinthe.

L'aîle de l'oreille est composée principalement d'un cartilage, si l'on excepte sa partie inférieure, qu'on nomme le lobe de l'oreille, qui paroît faite d'une substance en partie graisseuse, & en partie glanduleuse. Le cartilage qui compose l'aîle de l'oreille, forme des replis, des éminences & des cavités. On a nommé le premier de ces replis ou le plus extérieur, *helix*; & celui qui est au-dessous a été appelé *anthelix*: ce dernier se trouve comme partagé en deux dans sa partie antérieure; & on donne le nom de *scapha* ou de *fosse naviculaire* à la cavité qui se remarque entre ces deux portions. Il y a, outre cela, deux éminences formées aussi par le cartilage. On a nommé la plus antérieure *tragus* ou *hircus*, & la plus postérieure *antitragus*: on voit enfin entre ces deux éminences la cavité nommée la *conque*. Toute cette partie extérieure de l'oreille est couverte de la peau, & d'une membrane qui paroît nerveuse.

Le conduit de l'oreille est, en partie, cartilagineux, en partie membraneux, & en partie osseux. Sa portion cartilagineuse est une continuation du cartilage qui a formé l'aîle de l'oreille; & sa portion membraneuse est faite de la continuation de la peau qui recouvre le conduit, laquelle peau ferme les vuides que la portion cartilagineuse laisse. Cette peau est percée d'une infinité de petits trous, qui répondent à autant de glandes qui sont cachées derrière, & logées dans un réseau particulier; ce sont ces glandes qui fournissent la cire de l'oreille. Enfin la portion osseuse, laquelle ne se trouve point dans le fœtus, acheve de former le conduit, qui est fermé dans son extrémité par une membrane très-mince & transparente appelée *membrane du tambour*, qui est posée obliquement, & se trouve comme enchâssée dans une rainure gravée intérieurement à l'extrémité de ce conduit; la direction de ce conduit est oblique; & il s'avance de derrière en-devant.

On observe dans le fœtus, qu'il n'y a que la portion de ce conduit qui porte la rainure pour la membrane du tambour, qui soit osseuse; & c'est cette portion que l'on nomme *cercle osseux*, quoiqu'il ne fasse point un cercle entier. Pendant que le fœtus est renfermé dans la matrice, la membrane du tambour se trouve couverte extérieurement d'une substance blanche & mucilagineuse, qui se sèche dans la suite, & se divise en plusieurs petites parties, qui sortent avec la cire de l'oreille; & le conduit qui est comme membraneux, se trouve très-retréci, suivant la remarque de Valsalva.

Les nerfs qui se distribuent à l'oreille externe, lui sont fournis par la portion dure de la septième paire, & par la seconde cervicale. Les artères lui vien-

nent de la carotide, & ses veines se déchargent dans les jugulaires.

L'oreille externe a des muscles & des ligamens: on ne compte, pour l'ordinaire, que deux muscles, dont le plus considérable a son point fixe à l'apophyse mastoïde, & l'autre qui est supérieur, semble une continuation du muscle frontal; les ligamens sont aussi au nombre de deux, dont l'un, qui est antérieur, vient de l'apophyse zygomatique; & le second, qui est postérieur, vient de l'apophyse mastoïde.

La caisse du tambour est une cavité, dont la surface, qui est fort inégale, se trouve tapissée par une membrane, que plusieurs regardent comme une continuation de celle qui revêt l'intérieur du nez, nommée *pituitaire*. On considère dans cette caisse deux conduits, deux ouvertures nommées *fenêtres*, quatre osselets, trois muscles, & une branche de la cinquième paire de nerfs.

Les conduits sont distingués en antérieur & en postérieur: celui-ci communique dans les cellules de l'apophyse mastoïde; & l'antérieur établit une communication entre la caisse & le fond de la bouche: on nomme ce conduit *trompe d'Eustache*; nom qui lui a été donné, parce qu'il est fort étroit du côté de la caisse, & que sa cavité augmente à mesure qu'il s'en éloigne, en sorte que dans son extrémité, qui répond dans le fond de la bouche, il forme un pavillon. Le commencement de ce conduit est osseux, & le reste de son étendue est, en partie membraneux, & en partie cartilagineux. On observe aussi dans la caisse du tambour, immédiatement au-dessus de la trompe, un demi-canal qui loge un des muscles du marteau.

Les fenêtres sont distinguées, eu égard à leur figure, en ovale & en ronde; c'est par le moyen de ces deux ouvertures, que la caisse communique dans le labyrinthe.

Les osselets sont au nombre de quatre, nommés le marteau, l'enclume, l'étrier & l'orbiculaire. On considère au marteau une tête & un manche; la tête a deux éminences, & une cavité pour son articulation ginglymoïde avec le corps de l'enclume. Le manche du marteau est collé à la membrane du tambour. Rau a découvert une apophyse au marteau, qu'il a nommé *apophyse grêle*.

On considère à l'enclume un corps & deux branches: il se trouve dans le corps de l'enclume deux cavités, & une éminence pour son articulation avec le marteau: les branches de l'enclume sont d'inégale longueur; la plus courte n'a point de connexion avec les autres osselets; mais la plus longue, qui est un peu courbée, se termine en une cavité superficielle, pour recevoir une des convexités de l'os orbiculaire, tandis que l'autre convexité de cet os est reçue dans une cavité superficielle creusée dans la tête de l'étrier.

L'étrier a une base ovale, & deux branches qui en partent, & qui vont s'unir pour former sa tête. Les branches sont un peu creuses dans leur face interne; & c'est dans ces rainures que s'attache une membrane très-mince, qui ferme l'espace que ces branches laissent entr'elles. La base de l'étrier ferme la fenêtre ovale, la ronde n'est fermée que par une membrane très-mince & transparente.

Des trois muscles qui se trouvent dans la caisse du tambour, il y en a deux qui appartiennent au marteau; le troisième est pour l'étrier. Les muscles du marteau sont distingués en interne & en externe. Le muscle interne a son point fixe à la portion cartilagineuse de la trompe d'Eustache, & au demi-canal qui se remarque à la partie antérieure de la caisse; son tendon fait un coude en passant derrière un bec osseux, & vient se terminer au commencement du

manche du marteau. Le muscle externe a son attache fixe à la portion osseuse de la trompe, se porte un peu de bas en haut, entre la caisse par une sinuosité oblique, & vient se terminer aussi au commencement du manche du marteau, en couvrant dans son chemin l'apophyse grêle de Rau. Casserius admet un second muscle externe, qui a son point fixe à la partie osseuse du conduit extérieur de l'oreille, & vient se terminer au marteau; mais la difficulté qu'on trouve à découvrir ce muscle, a donné lieu à la plupart des Anatomistes de douter de son existence.

A l'égard du petit nerf qui se remarque dans la caisse, communément on l'appelle la *corde du tambour*; c'est un rameau de la branche de la cinquième paire, qui va se distribuer à la langue; ce nerf fuit la route du muscle externe du marteau, passe le long de la face interne de la membrane du tambour, & va se perdre dans la portion dure, en pénétrant le conduit osseux qui la renferme.

Le muscle de l'étrier est caché dans une apophyse pyramidale, située à la partie postérieure de la caisse; & son tendon sort par le trou qui se remarque à la pointe de cette apophyse, pour se terminer à l'étrier immédiatement au-dessous de sa tête.

La seconde partie, & en même tems la plus enfoncée de l'oreille intérieure, est connue sous le nom de *labyrinthe*; elle est composée de trois parties, nommées le *limaçon*, le *vestibule*, & les *canaux demi-circulaires*. Le limaçon est situé en devant, les canaux demi-circulaires en-arrière, & le vestibule au milieu.

Le limaçon est fait principalement d'un conduit osseux, qui fait deux tours & demi en spirale. La cavité de ce conduit va toujours en diminuant, & se trouve partagée dans toute son étendue en deux moitiés appellées *rampes*, distinguées en externe & en interne par une cloison nommée *lame spirale*, dont une portion est osseuse, & l'autre membraneuse.

On peut distinguer au limaçon la base, sa pointe, son noyau & ses deux rampes. Le commencement de ces deux rampes est au vestibule, dans lequel la rampe externe, nommée improprement *supérieure* par quelques-uns, *va s'ouvrir*, tandis que l'interne se termine à la fenêtre ronde.

Le vestibule est une petite cavité irrégulièrement arrondie; elle est tapissée intérieurement d'une membrane parsemée de beaucoup de vaisseaux. On y considère six ouvertures, sans compter plusieurs petits trous, qui donnent passage aux vaisseaux sanguins & aux nerfs, qui pénètrent dans cette cavité. De ces six ouvertures, il y en a cinq qui répondent aux trois canaux demi-circulaires, & la sixième répond à la fenêtre ovale. Il s'en trouve encore une septième, qui est l'orifice de la rampe externe du limaçon.

Les canaux demi-circulaires ont été distingués en *supérieur*, en *moyen* & en *inférieur*. Le supérieur se joint par une de ses extrémités à l'inférieur, en sorte que les cavités de ces deux conduits se confondent, & ne forment ensemble qu'une seule ouverture dans le vestibule. C'est dans ces conduits, aussi-bien que dans les rampes du limaçon, que se distribue la portion molle de la septième paire. On y découvre aussi plusieurs vaisseaux sanguins, soit par le secours des injections, soit par l'inflammation.

L'oreille est placée proche du cerveau, du centre commun des sensations, afin qu'elle reçoive plus promptement l'impression des sons dans la partie destinée particulièrement à l'usage des principaux sens, & dans le voisinage de l'œil, avec lequel elle a un commerce intime par le moyen de ses nerfs.

Si nous examinons en détail la structure & les par-

ties qui la composent, elle nous paroîtra une pièce aussi curieuse que travaillée, tant dans les différentes espèces d'animaux que dans l'homme.

De l'oreille des animaux. Pour ce qui est de sa structure dans les insectes, les reptiles & les petits animaux aquatiques, au cas qu'ils jouissent de l'ouïe, comme il est vraisemblable, nous n'avons ni la vue, ni des instrumens assez fins pour en découvrir l'organe.

Sa forme dans les oiseaux ne porte point d'obstacle à leur mouvement progressif, & est close, afin de leur laisser un passage facile au-travers de l'air.

Leur tympan est composé de deux membranes: l'une intérieure, l'autre extérieure, qui couvre tout le conduit auditif. Du côté de ce conduit s'élève un cartilage presque au milieu de cette membrane, & qui sert à la relâcher. Au bout de la petite colonne est un autre cartilage divisé en trois branches, dont il y en a deux attachées à l'os pétreux, à quelque distance de la membrane du tambour. Il y a, outre cela, un petit ligament très-fin qui s'étend du côté opposé, & traverse le conduit auditif.

La seconde partie de l'oreille interne des oiseaux est la petite colonne que Schelhammer nomme *columnella*; c'est un tuyau osseux, très-menu, délicat & léger, dont la base s'élargit & couvre exactement le labyrinthe, ou la chambre de l'ouïe.

Le labyrinthe ou limaçon consiste en plusieurs branches, qui ressemblent aux canaux demi-circulaires de l'oreille de l'homme. Il est formé par un os dur & solide. Plusieurs oiseaux ont des canaux demi-circulaires, les uns plus gros, les autres plus minces, se croisant les uns les autres par des angles droits, & s'ouvrant tous dans la chambre de l'ouïe, laquelle est tapissée des ramifications du nerf auditif. Il n'en est pas de même dans l'oiseau, où l'on trouve ces canaux en forme de limaçon, mais différens de ceux des autres oiseaux.

La nature n'a donné qu'un seul osselet aux oiseaux; & un cartilage, qui fait une jointure très-mobile avec l'osselet. Cet osselet est très-dur & très-menu, ayant à un bout une superficie plate, mince & large, suivant les observations du docteur Moulén, insérées dans les *Trans. philos. n.º. 100.* L'ouïe paroît s'opérer tout simplement dans les oiseaux; & voici comme on peut concevoir la chose; le son rencontrant dans son mouvement leur tambour, il le frappe; & ce mouvement, fort ou foible, doux ou perçant, est imprimé sur les cartilages, sur la petite colonne, & de cette manière est communiqué au nerf auditif, situé dans le labyrinthe, ou la chambre de l'ouïe.

La structure de l'oreille est très-diversifiée dans les quadrupèdes; les uns l'ont large, droite & ouverte; d'autres cachée bien avant dans le derrière de la tête.

L'oreille externe & interne de la taupe, à laquelle personne n'avoit fait une grande attention avant Derham, est aussi singulière que la manière de vivre de cet animal est différente de celle des autres quadrupèdes.

Les taupes au lieu d'une oreille longue qui avance en dehors, ont seulement un creux rond entre le cou & l'épaule. Cette situation accompagnée d'une garniture de poil épais & ferré qui la couvre, défend cette oreille contre les injures du dehors. Le conduit de leur oreille est long, cartilagineux, avançant jusqu'au dessous de la peau. Autour du côté intérieur regne une espèce de filet semblable à celui d'une vis; dans le fond est une entrée passablement large, qui mène à la caisse du tambour. Cette entrée est formée d'un côté par ledit filet, & de l'autre par un petit cartilage: on y trouve aussi une espèce de cire jaune,

L'oreille interne renferme trois petits osselets creux, par le moyen desquels l'action de la membrane du tambour est communiquée au nerf auditif. Un de ces osselets est le marteau; il a deux productions ou apophyses à peu près de même longueur: la plus longue est attachée au tympan; l'autre au côté de la caisse, ou à l'os pétreux. La partie postérieure du marteau ressemble à la tête & à la queue d'un petit moufferon. Le second osselet nommé l'enclume, couché sur le dos du marteau, est long, sans apophyse, & ayant en quelque sorte la figure d'une petite écôpe, dont les Bateliers se servent pour vider l'eau de leurs bateaux; son extrémité est attachée par le moyen d'un petit ligament très-mince au troisième & dernier osselet, qui tient lieu de l'étrier des autres animaux, mais qui n'est ici qu'une fourche sans base: chaque jambe ou dent de la fourche, se termine à une des deux ouvertures; ces fourchons sont-ils attachés au nerf auditif?

Ces ouvertures (qui tiennent la lieu des fenêtres rondes ou ovalaires des autres animaux) forment l'entrée de la conque ou coquille, & des canaux demi-circulaires, où se répand le nerf auditif. Ces canaux sont à quelque distance du tambour; au lieu d'être renfermés comme chez d'autres animaux dans un corps osseux, dur & épais, ils sortent en dehors, & sont situés en dedans du crâne dans un creux terminé par une espèce de voûte, où entre une partie du cerveau. En remuant la membrane du tambour, tous les petits osselets se remuent en même tems, & par conséquent ébranlent le nerf auditif.

Telle la structure curieuse de l'oreille de la taupe; & l'on ne soupçonneroit peut-être pas les variétés qu'offre celle des autres animaux, même par rapport au seul conduit qui mène à l'os pétreux. Dans la chouette, par exemple, qui se perche sur les arbres & sur les poutres, & qui guette sa proie en écoutant de haut en bas, ce conduit avance plus en dehors par le côté de dessus, que par celui de dessous, afin de mieux recevoir jusqu'aux moindres impressions du son. Dans le renard, qui découvre de bas en haut sa proie juchée, il est plus avancé vers le bas. Dans le putois qui écoute tout droit devant lui, ce conduit avance par derrière, pour mieux recevoir les sons qui viennent du côté opposé. Dans le cerf, animal fort alerte, & toujours aux écoutes, le conduit en question est garni d'un tuyau osseux, comme d'un véritable instrument acoustique, formé par la nature, & tellement dirigé vers le derrière, qu'il peut recevoir les sons les plus doux & les plus éloignés qui viennent de ce côté-là. On peut consulter la cosmologie sacrée de Grew, lib. I. chap. v. car j'aime mieux m'attacher à l'oreille humaine, qui est encore supérieure en perfection à celle des animaux. Il faut seulement observer en passant, que l'oreille du finge ressemble le plus à celle de l'homme, & qu'elle a les trois osselets un peu cachés & enfoncés vers le sinus de l'apophyse mastoïde.

Description particulière de l'oreille de l'homme, & d'abord de l'oreille externe en général. Il y a bien des choses à remarquer dans la figure de l'oreille externe, qui s'offre d'abord à nos yeux. Son éminence sensible qui s'élève de part & d'autre sur l'os temporal, fait qu'il n'est guère de rayons qui puissent échapper aux deux oreilles à la fois; & ses trois bords spiraux, sont par leur fabrique, leur position, leur inclination tortueuse, & leurs contours, que les rayons sonores qui partent du point sonore, entrent en assez grande quantité dans l'une ou l'autre oreille, ou dans les deux, sont réfléchis tels qu'ils étoient sans aucun changement; s'unissent ensuite, & sont déterminés dans la conque externe.

Ces replis tortueux donnés à l'homme, suppléent

à la mobilité de l'oreille, si remarquable dans les autres animaux. Telle est leur disposition, que l'un s'ouvre dans l'autre, & qu'ainsi les rayons sonores sont réfléchis jusque dans la conque. Si ces contours caves avoient été perpendiculairement élevés, les rayons eussent été repoussés hors de l'oreille; mais il est visible que le contraire doit arriver, parce qu'ils sont inclinés vers la cavité interne de l'oreille.

Boerhaave qui savoit voir, & par son génie tirer parti des choses que les autres avoient vues avant lui, ayant un jour sous les yeux le cadavre d'un homme dont l'ouïe avoit été excellente, & l'oreille très-bien formée, en prit une parfaite empreinte sur de la cire, & en examinant cette empreinte, il fit cette remarque neuve & singulière, que si de quelque point sonore que ce soit, à un point quelconque de quelque éminence cartilagineuse de l'oreille, on tire extérieurement des lignes droites, & qu'on mesure l'angle de réflexion égal à l'angle d'incidence, la dernière réflexion conduira toujours les rayons dans le canal de l'ouïe, dont l'entrée est comme le foyer commun des courbes que décrivent les diverses éminences de l'oreille.

Telle étoit aussi la structure que Denys, tyran de Sicile, donnoit à ses prisons, afin que celui qu'il plaçoit au centre de la spirale, pût entendre les prisonniers placés dans les spirales convergentes, quelque bas qu'ils pussent parler. Tout le monde fait que les tubes spiraux, larges à leurs bases, & étroits à leurs extrémités, sont les plus propres à augmenter le son, parce qu'il n'y a point de figure qui occasionne aux rayons plus d'allées & de venues, & plus de seconds sons qui se joignent au premier.

Les brutes n'ont point de pareille fabrique; la plupart des quadrupèdes ont les oreilles tortueuses, à la vérité inférieurement, mais s'allongeant en une appendice qui varie, en ce que tantôt elle est coupée courte, tantôt elle est pendante ou conique, comme dans le cheval; mais tous les quadrupèdes remuent les oreilles. Presque tous les oiseaux & les poissons n'ont guère d'oreille en dehors, & par conséquent cette analogie ne leur va pas.

Ne négligeons pas d'observer que l'oreille humaine a une surface large, que la conque & le canal de l'ouïe s'étrécissent considérablement; d'où les rayons viennent en foule à la membrane du tympan. De plus, de quelque côté qu'on tourne la tête, on montre l'une ou l'autre oreille, qui par conséquent est toujours prête à recevoir les rayons sonores. On fait de combien de façons ceux qui n'ont qu'une oreille, sont obligés de la tourner pour entendre: telle est l'utilité des deux oreilles.

On fait encore que les personnes qui ont les oreilles avancées en dehors, entendent mieux que celles qui les ont applaties; & les gens qui d'après Elien, Marcial, Ovide, mettent au rang des difformités les grandes oreilles, condamnent (peut-être sans le savoir) une beauté réelle, une perfection de l'organe pour mieux entendre, un avantage pour la finesse de l'ouïe.

Des lobes des oreilles. Les Anatomistes modernes n'ont pas été plus heureux que les anciens à découvrir l'utilité des lobes des oreilles; mais de tems immémorial on a imaginé de les percer pour y pendre les ornemens qu'on a cru propres à relever la beauté, ou à faire parade de son opulence. Les voyageurs nous parlent d'indiens, tant hommes que femmes, dont les uns cherchent à se procurer des oreilles longues, & les tirent par le bas sans les percer, autant qu'il le faut pour attacher des pendans. D'autres en agrandissent le trou peu-à-peu, en y mettant des morceaux de bois ou de métal, qu'ils remplissent successivement par de plus gros; cette pratique commencée dès l'enfance, fait avec le tems

tems un trou énorme dans le lobe de l'oreille, qui croît toujours à proportion que le trou s'élargit.

Les habitans du pays de Laos, & les Indiens de l'Amérique méridionale, portent à leurs oreilles de ces morceaux de bois qui, semblables à des dames de trictrac, ont un pouce de diamètre. Les sauvages de la Guyane y mettent de gros bouquets de fleurs. La reine de Calicut, qui peut épouser tant de maris qu'elle veut, & les dames de sa suite qui jouissent du même privilège, ont encore celui de porter des pendans d'oreilles qui leur descendent jusque sur le sein. Les nègres du Sénégal, hommes & femmes, en portent aussi qui sont faits de coquilles, de corne, de morceaux de bois ou de métal, qui pèsent plusieurs onces.

On ne fait sur quoi peut être fondée cette coutume singulière de tant de peuples, d'allonger ou d'élargir si prodigieusement les oreilles. Il est vrai qu'on ne fait guère mieux d'où peut venir l'usage de quelques autres nations de se percer aussi les narines, pour y porter des boucles, des anneaux, &c. à moins, dit l'auteur ingénieux de l'histoire naturelle de l'homme, d'en attribuer l'origine aux peuples encore sauvages & nus, qui ont cherché à porter de la manière la moins incommode, les choses qui leur ont paru les plus précieuses, en les attachant à ces parties; mais c'en est assez sur le bout des oreilles, passons aux muscles.

Des muscles de l'oreille externe. Les Anatomistes ne conviennent point du nombre & de la situation des muscles de l'oreille. Schellammer nie qu'il y en ait aucun, mais il est presque le seul de son avis: les docteurs Keill & Drake en admettent deux; Cowper en reconnoît trois, l'un qui tire l'oreille en haut, les deux autres qui la tirent en bas & en arrière. Heister & Winslow en comptent aussi trois, l'un postérieur, l'autre supérieur, & un troisième antérieur.

Le muscle postérieur a été décrit d'une façon douteuse par Colombus, mais clairement par Fallope. Il se divise peut-être assez souvent en deux ou trois, comme Morgagni l'a observé. Eustachi semble marquer la même division dans ses tables anatomiques. Daverney en fait plusieurs muscles fort grêles, division qui n'est cependant qu'artificielle, & occasionnée par la manière de disséquer.

Le muscle supérieur, plus connu que tous les autres, a été décrit en premier lieu par Fallope. Les bonnes figures sont celles d'Eustachi & d'Albinus; celles de Daverney sont trop droites. Il faut encore faire moins de cas de celles de Valsalva & de Cowper. Morgagni a fort bien décrit toutes les variétés de ce muscle.

Le muscle antérieur est plus difficile à découvrir, & souvent, de l'aveu de Morgagni, il manque. Ce n'est qu'un petit faisceau de fibres charnues, qui naissent sous le muscle supérieur, & qui en sont une suite.

Valsalva & Santorini ont tellement multiplié les muscles de l'oreille, qu'on a raison de leur en faire des reproches, & de mettre leur multiplication des muscles de cette partie au nombre des productions de leur imagination & de leur scapel.

Au reste, la diversité qui regne sur le nombre des muscles de l'oreille, & sur leur description, vient de plusieurs causes. 1°. De la dissection des oreilles d'animaux transportée par quelques modernes, & certainement par les anciens aux oreilles humaines. 2°. De la variété qui se rencontre non seulement dans des sujets différens, mais encore dans le même. 3°. De la diverse méthode de dissection des fibres musculaires. 4°. Du goût de la plupart des Anatomistes pour les minuties, & de la gloire qu'ils ont cru acquérir en qualifiant ces minuties de nouvelles décou-

vertes: cependant rien n'est moins important que le nombre de ces muscles; outre qu'ils sont fort petits, minces & grêles dans l'homme, & qu'ils paroissent à peine, nous en ignorons l'utilité. Quelle qu'elle soit, il est certain que presque tous les hommes, par habitude ou autrement, ont l'oreille immobile; il est fort rare d'en trouver qui les puissent remuer.

Des oreilles mobiles. Il ne faut pas trop compter sur le témoignage d'Epicharme, qui donne à Hercule la propriété des oreilles mobiles. Les Poètes comme les Peintres, ont eu de tout tems la liberté de feindre & d'imaginer: mais Justinien a été du petit nombre de gens à oreilles mobiles, car Procope le compare à un âne, non seulement à cause de sa bêtise, mais encore eu égard à la mobilité de ses oreilles. Eustachius cite un prêtre qui étoit dans le même cas. L'abbé de Marolles atteste le même fait du philosophe Crassot, qui redressoit ses oreilles quand il vouloit, sans y toucher. Vésale, l. II. ch. xiiij. assure qu'il a vu à Padoue deux hommes dont les oreilles se mouvoient. Valverde, ch. ij de son anat. dit avoir vu la même chose dans un espagnol qui étoit à Rome; & du Laurent, l. XI. ch. xij. affirme qu'il a vu ce phénomène dans quelques personnes.

Mery, célèbre chirurgien de l'Hôtel-Dieu, avoit si bien le libre mouvement des muscles de l'oreille, que parlant de cette partie dans un cours public, en 1695, il remua plusieurs fois son oreille droite de devant en arrière, en présence de l'assemblée qui étoit nombreuse, & composée de gens de son art. En mon particulier, je suis étroitement attaché par les liens du sang, plus encore par ceux de la tendresse & de la reconnoissance, à une dame d'un mérite rare, qui dit avec vivacité en plaisantant, & faisant mouvoir ses oreilles de haut en bas, & de bas en haut, qu'elle tient de la nature des bouriques; & c'est bien à coup sûr, la seule chose qu'elle a de commun avec elles.

Du conduit auditif externe. En avançant vers la partie interne de l'oreille, nous rencontrons le conduit auditif, qui est d'une substance en partie cartilagineuse, & en partie osseuse, tapissée d'une peau polie, qui s'amincit insensiblement, & qui est enduite d'une matière cérumineuse qu'on nomme *cire d'oreille*.

Ce canal auditif est très propre à porter le son au dedans de l'oreille sans l'altérer, & son obliquité en augmentant les surfaces, multiplie les lieux de réflexion. Une languette cartilagineuse, triangulaire, tremblante, élevée, droite sur la cavité de la conque, située principalement au-dessus de l'orifice du conduit auditif, garnie d'un muscle décrit par Valsalva, détermine par une belle mécanique tous les rayons qui y abordent, à entrer dans le canal, sans qu'ils puissent en sortir, de quelque endroit qu'ils aient été réfléchis.

Il étoit nécessaire que ce conduit fût d'une substance dure, afin qu'il pût réfléchir le son, & par son insertion oblique, la nature nous fait voir un artifice merveilleux; car quand on est au milieu d'une chambre couverte d'une voûte ronde, si l'on jette une pomme contre quelque côté que ce soit, elle revient toujours au milieu; & si l'on se place à un coin de la chambre, la pomme que l'on jettera contre la voûte ira toujours vers l'autre coin opposé. On peut dire la même chose de l'oreille; si le conduit externe se rendoit en droite ligne, & perpendiculairement au tambour, les rayons sonores reviendroient dans son ouverture; mais comme il entre obliquement dans cette cavité, les rayons sonores vont heurter contre la partie elliptique supérieure de la caisse, ainsi ils doivent revenir sur l'inférieure, c'est-à-dire vers l'endroit où sont la fenêtre ovale & la fenêtre ronde. Enfin quand il se

trouve une trop grande multitude de rayons sonores, la languette triangulaire & tremblotante dont nous venons de parler, & qui est située à l'entrée du canal de l'ouïe, peut tellement se dresser au moyen du muscle de Valsalva, qu'elle leur fermera à volonté le passage, comme nous faisons machinalement avec la main dans de trop grands bruits.

Il y a une membrane qui termine le conduit externe de l'oreille, nommée *la membrane du tambour* ou *le tympan*. Voyez ce mot, car il mérite un article séparé.

Quant aux poils dont le conduit auditif est garni, leur usage nous est inconnu: seroient-ils eux-mêmes sonores comme les feuilles d'arbres qui augmentent l'écho en été, ou même en forment un qui n'avoit point été aperçu en hiver, suivant l'idée de M. Perrault d'après Kircher?

Des osselets de la caisse du tambour & de leurs muscles. Je passe à la première grotte de l'oreille qu'on appelle *la caisse du tambour*, cavité irrégulièrement demi-sphérique, dans laquelle on trouve d'autres cavités, savoir l'embouchure de la trompe d'Eustachi, le demi-canal osseux, la fenêtre ovale, la fenêtre ronde, & les osselets qui sont au nombre de quatre, l'enclume, le marteau, l'étrier, & l'os orbiculaire ou lenticulaire, qui est le plus petit de tous les os du corps humain.

En général ces quatre osselets sont si petits qu'ils ont été inconnus aux anciens anatomistes, & que leur découverte en est due à l'esprit curieux des derniers siècles. Ils diffèrent dans les animaux selon la différence de leur espèce: par exemple les quadrupèdes en ont quatre comme l'homme, & les oiseaux n'en ont qu'un.

L'enclume dont le corps est articulé avec le marteau, ressemble à une dent molaire, & suivant le témoignage de Massa, il a été connu dès le tems d'Alexandre Achillinus, de sorte qu'on lui attribue la découverte de ces deux osselets; du moins est-il certain qu'il ne faut pas l'attribuer avec Schellhammer, à Jacob de Carpi, puisque lui-même leur assigne les mêmes usages que ceux qu'on leur donnoit avant lui, & qu'il convient de plus que d'autres en avoient déjà fait mention.

L'apophyse grêle du marteau a été connue très-consulément par Vésale, mal représentée par Jérôme Fabrici, & démontrée de nouveau bien exactement par Raw, qui est resté vrai possesseur de la découverte. On dit que Foleus a fait mention de cette apophyse grêle du marteau dans une lettre écrite à Bartholin, & imprimée en 1645; mais cette lettre est si rare que les plus curieux, Boerhaave même ni Morgagni, ne l'ont jamais vue, & jusqu'à présent personne n'a ôté à Raw l'honneur de l'invention. Tous nos modernes, Cowper, Cam, Heister, Nicholls, Albinus, Nesbit, Casselhom en ont donné la figure. Le marteau est difficile à préparer, parce qu'il se rompt aisément, comme l'ont éprouvé Duverney, Valsalva & Morgagni.

Ingrassias s'attribue la découverte de l'étrier; Vésal y prétend aussi, & Colombus s'en vante pareillement; mais malgré leurs prétentions respectives, cette découverte paroît due à Eustachi. « Je puis me rendre ce témoignage, dit-il en parlant de l'étrier, qu'avant que qui que ce fût m'en eût parlé, avant qu'aucuns de ceux qui en ont écrit l'eussent fait, je le connoissois; je le fis voir à plusieurs personnes à Rome, & je le fis graver en cuivre, cet osselet a véritablement une figure longue & courbée en arc, qui lui a donné le nom d'étrier ». Morgagni a raison de soutenir contre Manfrédi, que sa bête est solide, par-tout continue, & qu'elle n'est point percée ou ouverte comme nos étriers modernes, mais pleine comme celle des anciens. Quant

aux figures de ces deux osselets, c'est à Vésale qu'on doit les premières.

J'attribuerois volontiers avec Bartholin & Vesting la découverte de l'os orbiculaire à Jacques Sylvius; car la description qu'en ont donné Arantius & autres prédécesseurs de Sylvius, est d'une obscurité inintelligible.

Venons aux muscles des osselets. On donne trois muscles au marteau, savoir un externe, un antérieur, & un interne. Le muscle externe ou supérieur du marteau attribué à Casserius, a été cependant indiqué & gravé par Fabricius. Je n'ose assurer si c'est un vrai muscle ou non, puisque Valsalva & Winslow soutiennent l'affirmative contre Duverney & Morgagni.

L'étrier n'a qu'un muscle décrit premièrement par Varole, mais d'une manière très-défectueuse, puisqu'il ne décrit que ce seul muscle dans le dedans de l'oreille. Casserius le trouva en 1601, dans le cheval & le chien, le représenta d'après ces animaux, & le prit pour un ligament: personne depuis Duverney n'a douté que ce ne fût un vrai muscle.

Il est bien difficile de décider quelle est l'action de ces muscles, dans quelles occasions ils agissent, s'ils n'agissent que mécaniquement, ou si c'est la volonté qui les fait agir? Ce dernier n'est pas vraisemblable, car un bruit nous surprend tout-d'un-coup, & le plus souvent sans que nous y songions. Il en est ici comme des mouvemens des yeux, de la déglutition, de la voix, qui s'opèrent par une infinité de muscles, qui concourent tous entre eux, & produisent d'ordinaire à notre insu, les fins pour lesquelles ils sont destinés. Peut-être que les muscles des osselets relâchent en partie le tympan dans les sons fort aigus, & en partie le tendent dans les sons foibles; c'est le sentiment de Willis, de Duverney, de Perrault, de Derham, de Chéselden, de M. de Mairan, & autres.

Il ne faut pas oublier que les osselets de l'oreille ne croissent point, & qu'ils sont aussi considérables dans les enfans que dans les adultes. La membrane qui les couvre est si fine, que l'anatomiste à qui l'on doit le plus de recherches en cette partie, je veux dire Valsalva lui-même, les a cru sans périoste. Mais Ruysch n'a pas seulement démontré le contraire, comme tout le monde le fait, il a été plus loin, il a fait voir à l'Europe, par le moyen de ses injections, les vaisseaux qui se distribuent dans le périoste des osselets, & qui y sont en très-grand nombre, principalement à la plus courte & plus grosse apophyse de l'enclume.

Pour les deux fenêtres, on en doit la connoissance à l'industrie de Fallope.

De la trompe d'Eustachi. Venons au conduit qu'on appelle *la trompe d'Eustachi*, dite autrement & assez bien, *le conduit palatin de l'oreille*, mais mal & équivoquement *aqueduc*, parce qu'on peut très-bien le confondre avec l'aqueduc de Fallope.

On prétend, sans aucune preuve, qu'Alcméon a connu cette trompe; mais Eustachi a mérité le nom de son inventeur, par l'exakte description qu'il nous en a laissée, sur laquelle Valsalva parmi les modernes, a su néanmoins encore renchérir; Vésale qui l'avoit vue avant Eustachius, n'en a point développé l'usage ni la structure.

Ce tuyau porte le nom de *trompe*, parce qu'il est fort étroit du côté de la caisse, & que sa cavité augmente à mesure qu'il s'en éloigne, en sorte que dans son extrémité qui répond au fond de la bouche, il forme un pavillon. La trompe est, comme on fait, un canal creusé dans l'apophyse pierreuse, qui va de la caisse vers les ouvertures postérieures des fosses nasales & vers la voûte du palais.

La conque interne de l'oreille, vaste & semblable

à un corps elliptique, communique dans les cavités cellulaires de l'apophyse mastoïde, ainsi qu'avec l'air externe qu'on prend par le nez ou par la bouche. L'étui par où se fait cette communication est la trompe d'Eustachi, en partie osseuse, en partie cartilagineuse.

En conséquence de cette structure il arrive, 1°. que l'air peut entrer par le canal d'Eustachi dans ces lieux, y demeurer, s'y raréfier, en sortir, s'y renouveler, y être comprimé, & par conséquent y être ramené à la température de l'air externe. En effet, la trompe se présente tellement au canal des narines, que l'air est forcé d'y entrer, & les expériences de Cheselden prouvent que l'eau injectée, soit par les narines, soit par la bouche dans le canal d'Eustachi, passe dans les oreilles. Quand on retire son haleine, l'air y entre avec bruit, & frappe le tympan; c'est ce que j'ai quelquefois éprouvé en nageant entre deux eaux. Duverney a vû la membrane du tympan se rompre pour avoir retenu l'air, les narines & la bouche exprès fermées.

L'air qui est reçu dans le tympan se raréfie par la chaleur, dilate la membrane du tympan vers le canal de l'ouïe, & résisteroit aux tremblemens externes, ce qui engourdiroit l'ouïe s'il n'étoit souvent renouvelé. De plus, il faut que l'air se renouvelle, à proprement parler, puitqu'il est constant que l'air renfermé perd peu-à-peu son ressort, & même assez vite. L'air ne propageroit donc point les tremblemens s'il ne se renouvelloit avec tout son ressort; c'est pourquoi, suivant Duverney, l'orifice de la trompe reçoit plutôt l'air des narines que des poumons.

Valsalva a observé qu'on devient sourd lorsque le passage à la trompe d'Eustachi est bouché. Il rapporte là-dessus deux exemples, l'un d'un gentilhomme qui perdit l'ouïe par un polype qu'il avoit dans le nez, & qui s'étendoit jusqu'à la luette; l'autre d'un paysan qui avoit un ulcère au côté gauche de la luette; quand on y mettoit une tente trempée dans quelque remède, le patient n'entendoit rien du-tout de l'oreille gauche; mais il recouvroit l'ouïe du même côté dès qu'on tiroit la tente. Tulpus parle aussi d'une surdité & d'un tintement d'oreille causés par une tumeur au palais auprès du même canal. Derham fait mention d'un catharre qui rendoit l'ouïe difficile; mais lorsque la trompe fut débarrassée par certains mouvemens de la déglutition, ou toute autre cause, il se fit un bruit soudain qui annonça le retour de l'ouïe; tous les Médecins savent que l'esquinancie & les ulcères véroligues endommagent souvent ce sens. La nécessité de l'admission de l'air par la trompe est donc confirmée par une foule de maladies.

En conséquence de la structure dont nous avons parlé, il arrive, 2°. que les rayons sonores qui passent par les narines ou la bouche, entrent dans la conque interne de l'oreille, & suppléent ainsi à la lésion du conduit auditif; car ceux que l'obstruction du canal auditif rend sourds ou durs à entendre, cessent de l'être quand le son est immédiatement appliqué à la trompe d'Eustachi: c'est l'expérience de Cabrole & de Fabrice ab Aquapendente.

Comme tous ces endroits sont revêtus d'une membrane vasculaire, démontrée par Duverney & Ruysch, il suit, 3°. que les parties qui y sont contenues, se conservent molles, flexibles, lubrifiées, & se purgent de leurs impuretés. Effectivement le tympan se nettoie par le moyen de l'éternuement, & les immondices sortent par le canal d'Eustachi. Morgagni, Schellammer, Naboth, ont bien des faits pour constater cette vérité; entr'autres l'un d'eux a vû de petits globules restés dans l'oreille, sortir par la trompe en retenant son haleine. Valsalva

Tome XI.

parle d'un abcès à l'apophyse mastoïde qui se voida par la trompe d'Eustachi.

Telle est donc l'utilité de cette trompe, de donner passage à l'air interne, d'en communiquer les vibrations à l'organe immédiat de l'ouïe, de modérer les sons trop forts, de suppléer à la lésion du conduit auditif, enfin de purger la caisse, & de fournir une issue à la mucofite qui s'y trouvera.

Boerhaave fait ici deux questions:

Le canal d'Eustachi s'ouvre-t-il par l'action de son muscle interne, en même tems que la membrane du tympan tirée par cette même action, retrécit la cavité de la conque interne? Cela n'est pas vraisemblable; l'action de ce muscle doit être peu de chose, car il s'attache en grande partie à l'os de la trompe, & le reste paroît incapable de plier le cartilage.

L'orifice interne du canal d'Eustachi se ferme-t-il par l'application de la valvule cartilagineuse de du Laurent & de Willis? Non, cette valvule imaginaire a été refutée par Morgagni, qui démontre d'ailleurs que les matieres de la déglutition ne peuvent entrer dans l'oreille, parce que la trompe s'ouvre vers la communication du nez avec la bouche.

Du labyrinthe & de ses parties; le vestibule, le limaçon, les canaux demi-circulaires. La partie la plus enfoncée de l'oreille intérieure est connue sous le nom de labyrinthe, lequel est renfermé dans l'os pierreux, & est composé de trois parties que les Anatomistes appellent le limaçon, le vestibule, & les canaux demi-circulaires. Les anciens ont donné des descriptions fausses & très-embrouillées de ces parties, dont ils n'ont point connu la structure; mais dans celle de Duverney, de Valsalva, & de Winslow regnent l'ordre, la netteté, & l'exactitude.

Le labyrinthe est tapissé d'un périoste très-fin; ce sont apparemment des expansions membraneuses de ce périoste mal observées, dont Valsalva a fait ses zones sonores, & celles qu'il a vûes dans les brebis ne sont que l'effet du déchirement des parties. On découvre aussi dans le labyrinthe plusieurs vaisseaux fanguins, soit par le secours des injections, soit par l'inflammation, comme Winslow dit l'avoir observé. Le sieur May, anatomiste de Strasbourg, a fait voir il y a près de trente ans ces vaisseaux à messieurs de l'académie des Sciences.

Remarquons d'abord que l'os pierreux dont les parois de chaque cavité du labyrinthe sont composées, est blanc, très-dur & compacte. Par cette structure la matiere éthérée chargée des impressions des objets sonores, venant à heurter contre lesdites parois, ne perd rien de son mouvement, en sorte qu'elle le communique tout entier aux ramifications de la portion molle des nerfs de l'oreille.

Remarquons ensuite que le labyrinthe & le limaçon ne croissent pas non-plus que les osselets; ils sont de la même grandeur dans les enfans & dans les adultes, quoique les os extérieurs de l'oreille grossissent & durcissent considérablement. La cause de cet effet, est que les os extérieurs ont un périoste bien nourri, tandis que l'intérieur est dénué de cette nourriture. D'ailleurs les os sont ici d'une dureté qui refuseroit même cette nourriture quand elle y seroit apportée.

Un de ces auteurs qui se font une étude de trouver du miracle par-tout, Niewentit, ne donne d'autres raisons de ce phénomène, que la volonté du créateur, qui, contre les lois ordinaires de la nature, a refusé l'accroissement à ces os de l'oreille, afin que l'organe étant le même dans les enfans & dans les adultes, l'impression des sons fût la même pour les uns & les autres. Il pense que si l'ouïe croissoit comme les autres organes, la voix des enfans, celle des parens, & les autres sons connus des enfans, leur

111 ij

viendroient étranges & sauvages, d'où naîtroient une grande confusion & une infinité d'erreurs. Mais sur quel fondement veut-on que l'accroissement des os de l'oreille changeât la sensation de l'ouïe ? Les organes de la vue, du goût, de l'odorat ne croissent-ils pas sans déranger les sensations ? Et quoique l'ouïe ne soit pas susceptible d'un pareil accroissement, croit-on que cet organe soit le même dans tous les hommes ? Cela n'est pas probable. Chacun entend à sa façon, comme chacun voit, sent & goûte aussi proportionnellement à la structure particulière de ses organes.

Dans les canaux demi-circulaires on rencontre deux choses dignes de remarque. 1°. Ils sont tous trois de grandeur différente. Aussi l'un s'appelle *le plus grand*, le second *le moyen*, & le troisième *le plus petit*. Winslow nomme le premier, *vertical supérieur*; le second, *vertical postérieur*, & le troisième, *canal supérieur horizontal*. 2°. Quoiqu'ils diffèrent souvent selon les sujets, ils gardent néanmoins les mêmes proportions entr'eux, & sont toujours semblables dans un même sujet. Valsalva rend raison de tout cela, & détermine leurs usages d'une manière ingénieuse : il croit que comme une partie de la portion molle du nerf auditif est située dans ces canaux, ils ont été faits de grandeur différente pour s'accommoder mieux à toutes les diversités des tons ; & quoiqu'il y ait de la différence par rapport à la longueur & à la grosseur de ces canaux, en les comparant dans différens sujets, ils sont cependant toujours dans une exacte conformité entr'eux dans la même personne, à moins qu'il n'y ait quelque défaut ou discordance dans les organes de l'ouïe. Au reste, Fabricius avoit établi une infinité de canaux demi-circulaires ; mais les autres anciens Anatomistes n'en ont reconnu que trois, & il n'y en a jamais davantage.

Un mot du vestibule : c'est une cavité irrégulièrement ronde, décrite par Vésale & Fallope, formée intérieurement dans l'os pierreux, & voisine du tympan. On trouve dans le vestibule, 1°. la pulpe de la portion molle du nerf acoustique ; 2°. une liqueur aqueuse, comme dans le tympan, & 3°. de l'air qui du tympan vient dans cet endroit.

Rien n'est plus admirable que la construction du limaçon, ou de la coquille spirale. C'est un canal osseux, conique, qui fait environ deux tours & demi, suivant une ligne spirale au-tour d'un cône osseux, qui par sa pointe se termine à celle du cône. On trouve dans toute son étendue l'expansion des petits nerfs acoustiques qui sont de la dernière délicatesse. L'artifice de sa construction fait voir que dans la lame spirale, qui commence par une base déterminée, & finit en un seul point, on peut assigner une infinité de cordes tremblantes également tendues : ainsi parmi ces cordes, dont le nombre peut à peine se compter, il y en aura toujours qui seront à l'unisson avec chaque son, & qui par conséquent pourront le représenter, & le porter sans altération au *sensorium commune*.

Des nerfs auditifs. Les portions des nerfs auditifs, ou de la septième paire de nerfs, se distinguent eu égard aux divers degrés de leur consistance, en portion dure, & en portion molle. Les deux portions se portent dans le trou auditif interne ; la molle pénètre dans le labyrinthe par plusieurs petits trous qui y répondent, & va se perdre dans les différentes parties qui le composent. La portion dure s'insinue dans l'aqueduc de Fallope, traverse la glande parotide, lui donne plusieurs filets, & se partage en deux grosses branches, dont l'une est supérieure & l'autre inférieure. Il est difficile d'en suivre le cours.

Les derniers filamens des petits nerfs auditifs, après avoir fait leurs fonctions, & s'être distribués

par les labyrinthes de l'oreille, reviennent-ils au cerveau & au *sensorium commune*, conformément à l'idée d'un chirurgien de Rome, dont on a gravé dans les lettres du sieur des Noues une figure représentant le décours de ces nerfs ?

Ce chirurgien de Rome, dont l'ouvrage n'a point été publié, est Simoncelli. Mais son confrère Mistichelli a prétendu, d'après lui, que la portion molle du nerf auditif entre dans le sillon du limaçon, se précipite de la pointe dans sa cavité, la pénètre, se forme dans le vestibule une expansion pulpeuse, dégénère ensuite en filament grêle, entoure les canaux demi-circulaires ; enfin de l'orifice propre du plus grand de ces canaux, revient par un trou particulier dans la cavité du crâne, & ramifié, va se distribuer à la dure-mère, à la surface supérieure du cerveau, & au-tour de la glande pinéale.

C'est dommage que tout cela ne soit qu'un roman. Simoncelli & Mistichelli ont pris pour nerf, un vaisseau sanguin du limaçon, & des canaux demi-circulaires. Le trou du petit nerf qui retourne dans la cavité du crâne, est un trou par lequel le nerf mou se rend au vestibule. Le reste de la description du chirurgien des Noues, est tiré de la distribution de la portion dure à la dure-mère, distribution même que Simoncelli n'avoit vue qu'une seule fois, de l'aveu de Pacchioni & de Valsalva.

Que dirons-nous de la communication de la portion dure du nerf auditif avec les branches de la cinquième paire qui se distribuent aux parties qui servent à former & à modifier la voix, d'où naît l'accord qu'il y a entre l'ouïe & la parole ? De la communication de la seconde paire vertébrale avec les nerfs de l'oreille externe, au moyen de quoi on tourne la tête au moindre bruit ? Enfin de la communication de ces nerfs avec ceux du cœur & des poumons, qui fait aussi qu'on sent les mêmes altérations dans le pouls & dans la respiration, selon la différence des bruits ? Mais on n'est pas encore d'accord des effets de ces communications ; c'est seulement un système ingénieux pour expliquer les phénomènes de la sympathie qui se rencontre entre toutes les diverses parties de notre corps.

Des jeux de la nature sur l'organe de l'ouïe. Cet organe si composé, est en même tems un de ceux qui fournit le moins de jeux de la nature ; tandis que tous les autres sont imparfaits dans le premier âge, les osselets de l'oreille se trouvent dans les enfans aussi grands & aussi durs que dans les adultes ; & dans l'enfant de neuf mois, ils ont presque acquis leur grandeur, leur forme & leur dureté. Le célèbre Ruysch croit avoir vu une fois dans le squelette d'un enfant nouveau-né que ces osselets étoient confusément attachés ensemble contre l'ordre naturel, & c'est une observation rare.

Il arrive plus souvent de rencontrer des enfans qui viennent au monde avec le canal auditif bouché par une petite membrane ; il faut y porter remède, s'il est possible, autrement ces enfans auroient le malheur d'être sourds & muets ; parce que n'entendant pas parler, ils ne pourroient apprendre aucune langue. Quand donc cette membrane est assez en-dehors pour être aperçue, il convient de la percer avec un bistouri, ou l'ouvrir avec la lancette par une incision cruciale ; l'ouverture étant faite, on introduira dans la division une espèce de tente pour empêcher qu'elle ne se réunisse. La cure s'exécute ainsi facilement ; mais elle est douloureuse & très-difficile, lorsque cette membrane est située bien avant dans l'oreille, parce qu'il est presque impossible de percer ou d'enlever la membrane qui cause la surdité sans offenser celle du tympan. Je ne sai point d'exemple d'opération heureuse dans ce dernier cas.

Auteurs. Les anciens anatomistes n'ont point connu

les parties intérieures de l'oreille humaine, & j'en trouve la raison, 1°. dans la difficulté de découvrir les diverses parties de cet organe, qui sont la plupart cachées dans des os très-durs; 2°. parce que cette administration anatomique est fort embarrassée, & demande d'être variée pour appercevoir tantôt une partie, tantôt l'autre: 3°. parce que ces parties sont très-déliques & très-petites. Mais comme les anatomistes modernes ont eu plus de succès, récapitulons par ordre de date leurs travaux & leurs découvertes.

Vésale donna les vraies figures de deux des osselets internes de l'oreille.

Eustachi a depuis fait connoître le premier la trompe dont il est l'inventeur, l'étrier, le muscle nommé *muscle d'Eustachi*, la corde du tympan, la portion molle, &c. Voyez son ouvrage de *auditus organis*, Romæ 1562, in-8°.

Ingrassias (Jean-Philippe) mort en 1580, âgé de 70 ans, assure qu'il a de son côté découvert à Naples en 1546, l'étrier, troisieme osselet de l'oreille, & qu'il l'a nommé tantôt *scapha*, & tantôt l'*os deltoïde*.

Fallope (Gabriel) a rendu de nouveaux services à l'anatomie de cette partie. Il a décrit dans ses observations, l'étrier, l'aqueduc, les deux fenêtres, les canaux demi-circulaires & le limaçon. Il est mort à Padoue en 1563, âgé de 39 ans.

Albertus (Salomon) a le premier décrit la coquille de l'oreille dans son livre intitulé, *historia plerarumque humani corporis partium*, Witteb. 1583, in-8°.

Fabricius d'Aquapendens a ajouté peu de choses à ses prédécesseurs. Il en a oublié plusieurs qui appartenoient à la gloire de Fallope, & a fait graver d'assez mauvaises figures.

Cassérius a pris beaucoup de ses devanciers; il paroît cependant avoir représenté le premier les muscles obliques & externes du marteau, & d'avoir tâché de s'instruire par l'anatomie comparée. Son histoire anatomique de *auris auditus organo* a été imprimée pour la première fois à Ferrare en 1600, fol. reg. L'auteur est mort en 1605, âgé de 60 ans, & pendant que son maître Aquapendens vivoit encore.

Folius (Coecilius) passe pour avoir découvert l'apophyse du marteau; & l'on doit convenir qu'il n'a pas mal décrit les parties du labyrinthe de l'oreille. Son livre intitulé *aurium internarum delineatio*, a paru Venet. 1645, in-4°.

M. Perault (Claude) a non-seulement traité physiquement la matière du son, mais il a décrit encore avec exactitude la fabrique de l'organe de l'ouïe. On ne lui a point rendu toute la justice qu'il méritoit; cependant il n'a rien avancé dans la description de cet organe, qu'après l'avoir vu distinctement. Ses figures sont belles, & faites sur ses propres desseins. Je ne loue pas ses explications, parce qu'elles sont fondées sur des fausses hypothèses. Il a précédé Méry & Duverney dont nous allons parler.

La description de l'oreille de l'homme par Méry vit le jour à Paris en 1681, in-12, avec fig. mais elle ne renferme rien de nouveau.

Il n'en est pas de même du traité de *Duverney* (Joseph-Guichard). Cet habile homme a le premier fait connoître parfaitement le muscle de l'étrier, les glandes cérumineuses, le limaçon, la portion molle, les canaux demi-circulaires, & plusieurs autres choses qu'il a mises dans tout leur jour. Son ouvrage a été imprimé à Paris en 1683, in-12. C'est la bonne édition; & les figures qui sont d'une grande beauté, ont fait desirer la publication de tout ce qu'il avoit composé sur les autres sens.

Shellammer (Christophorus) a lu avec fruit les auteurs qui l'ont précédé, & a joint dans son ouvrage

la Physique à l'Anatomie; mais il a fait dans ce dernier genre quelques fautes grossières, entr'autres sur la corde du tambour & les canaux demi-circulaires. Son livre intitulé *de auditu liber unus*, a été publié à Leyde en 1684, in-8°.

Valsalva, né à Imola en 1666, a fait aussi des merveilles sur cette partie. Il a trouvé les petits muscles de l'oreille, a rétabli la structure & les muscles de la trompe, & y en a ajouté un troisieme nommé *le palato-salpingée*; il a pris plus exactement la dimension des canaux demi-circulaires, & a considérablement augmenté la physiologie de l'oreille. Il a relevé quelques fautes de Duverney, & en a fait aussi lui-même; tant la structure de cet organe est délicate & cachée! La première & la belle édition du traité de Valsalva parut Bonon. 1704, in-4°. avec fig.

Vieussens (Raymond) a mis au jour son traité de la structure du cœur & de l'oreille à Toulouse en 1714, in-4°. avec fig. Ce livre est devenu rare; cependant l'auteur, dans son traité de l'oreille, n'est guere que le copiste de Duverney; ses descriptions mêmes sont embrouillées, & de plus ses figures sont obscures & mal gravées.

M. Winslow ne doit pas craindre un tel reproche; car on trouve dans sa description de l'oreille l'ordre, la netteté, la précision & l'exactitude qui brillent par-tout dans son anatomie.

Cassebhom (Joan. Frid) est le dernier écrivain qui ait fait un traité exprès sur l'oreille de l'homme. Il est imprimé en latin, Francof. 1734, in-4°. avec fig. c'est un bon recueil, mais qui renferme peu de choses au-delà des découvertes de Duverney & de Valsalva.

A tous ces auteurs, on joindra les observations de Morgagni, de Manfredi, de Santorini & autres, répandues dans les mémoires de l'académ. des Sciences, & dans les Transactions philosophiques. Enfin les curieux savent que Ruysch, Albinus, Nicholls ont fait de leur côté de belles préparations & injections de diverses parties de l'oreille.

Quelques anatomistes, comme M. Hunauld, ont essayé de faciliter la connoissance de l'organe de l'ouïe en taillant des coupes d'os de grandeur double, triple ou quadruple de toutes les parties de l'oreille. M. Martiani, médecin sicilien, eut l'honneur de présenter en 1743 à l'académie des Sciences de semblables coupes artistement sculptées en bois de tilleul, au nombre de sept, qu'on peut voir au cabinet du roi, & dont M. Daubanton a donné l'explication & les figures dans le troisieme tome de l'explication de ce cabinet.

En un mot, les modernes n'ont rien oublié pour nous procurer des connoissances de l'organe de l'ouïe; mais s'ils sont parvenus à exciter notre admiration sur son artifice, ils n'ont pas été assez heureux pour le dévoiler un peu complètement, & selon toute apparence on n'y parviendra jamais. (*Le Chevalier DE JAUCOURT.*)

OREILLE, les maladies chirurgicales de l'oreille ne sont pas en grand nombre, elles méritent cependant une attention particulière: si elles étoient plus nombreuses, il s'éleveroit sûrement une espece de chirurgiens pour les traiter exclusivement, comme les maladies des yeux. Le conduit de l'oreille peut être bouché par vice de conformation par une membrane. Si cette cloison est profondément située dans le conduit auditif, il faut de la prudence pour y porter l'instrument tranchant. Si elle est superficielle, on la fend sans grand inconvénient. Il faut faire l'incision cruciale, & mettre dans le conduit une tente de charpie pour écarter les lambeaux de la membrane, jusqu'à ce que la consolidation des plaies soit faite.

Il arrive quelquefois à la suite des abcès de l'oreille, des excroissances charnues qu'il faut détruire.

Fabrice de Hilden fait mention d'une caroncule de cette nature, qu'il a extirpée en partie. Les racines étoient trop profondes pour pouvoir être saisies avec des pincettes, il se servit de caustiques portés avec la plus grande circonspection au moyen d'une bougie, & parvint à détruire le principe du mal.

Les corps étrangers qui s'insinuent dans le conduit de l'oreille y causent quelquefois des douleurs extraordinaires, qui excitent même le délire & des convulsions. Le même Fabrice de Hilden a tiré, au bout de huit ans, une boule de verre qui avoit été la cause de symptômes très-formidables. Il se servit d'une curette, après avoir coulé de l'huile dans l'oreille pour graisser le passage. On pourroit se servir de tire-fonds pour l'extraction de corps étrangers qui en permettroient l'usage. Il ne faut point employer des pincettes ni d'autres instrumens contre les insectes qui sont dans les oreilles: on les fait avancer vers la membrane du tambour, où ils excitent par le chatouillement des douleurs excessives. Il est plus convenable d'injecter de l'huile ou de l'esprit-de-vin dans l'oreille pour faire mourir l'animal. On le retire après si l'injection ne le fait pas sortir.

Bien des gens sont sourds par une cause toute naturelle: c'est la réplétion du conduit auditif par l'humour cérumineuse qu'on y a laissé accumuler, & qui s'y est endurcie. L'huile d'amandes amères tiède fond peu à-peu cette matière, & on la détache avec une curette des parois du conduit. La plupart des cures de surdité faites par le moyen des injections, n'ont été que l'effet de la désopilation du conduit, & de l'extraction de la matière cérumineuse, qui semble quelquefois pétrifiée.

On injecte dans l'oreille des liqueurs anodynes, mondifiantes, résolatives, détersives, &c. Pour remplir différentes indications dans les ulcérations de l'oreille, avec ou sans carie, nous parlerons des injections par la trompe d'Eustache, à la suite du mot anatomique TROMPE.

Nous ne ferons point mention de la cautérisation du cartilage antirage de l'oreille contre la douleur des dents, parce que c'est un remède très-infidèle, qui peut bien dissiper pour un tems très-court l'odontalgie, mais qui ne peut absolument être curatif. Voyez ODONTALGIE.

Nous renvoyons l'explication des instrumens acoustiques au mot SURDITÉ. (Y)

OREILLE, (Seméiotique.) Les signes que les oreilles peuvent fournir, se tirent ou de l'état extérieur de ces parties, ou des phénomènes relatifs à leur usage, c'est-à-dire, à l'ouïe: nous allons détailler les premiers, les autres seront exposés aux articles OUIE & SURDITÉ. Les oreilles froides, transparentes & resserrées, annoncent une mort prochaine; Hippocr. aphor. 14. lib. VIII. L'inversion des lobes est aussi un mauvais signe; progn. lib. I. n°. 3. Tel est l'état des oreilles dans cette funeste altération du visage, qu'on appelle face hippocratique. Une douleur opiniâtre d'oreille avec une fièvre aiguë & quelque autre signe peu favorable, indique la mort dans sept jours pour les jeunes gens, & même plutôt s'ils sont dans le délire, à moins qu'il ne sorte beaucoup du pus par les oreilles, ou du sang par le nez, ou qu'il ne paroisse quelque bon signe: les vieillards dans qui ces accidens se rencontrent, n'ont pas à craindre une mort si assurée & si prochaine, soit parce que ces douleurs leur sont plus familières, comme Hippocrate le remarque ailleurs, soit parce que les oreilles leur suppurent plutôt & qu'ils délirent moins; cependant plusieurs éprouvent en conséquence des rechûtes auxquelles ils succombent; coac. prænot. cap. v. n°. 1 & 11. Les rougeurs qui surviennent aux douleurs d'oreille pendant les fièvres, dénotent une éréthelle future au visage, ou quelquefois elles préce-

dent des convulsions avec exfoliation & interception de voix, n°. 12. Les tumeurs aux oreilles, à la suite des excréments fétides, paroissant trop tard, avec une fièvre aiguë & tension des hypocondres, sont un signe mortel; celles qui viennent dans de légères paralysies, sont aussi mauvaises: s'il en survient dans le cours des maladies chroniques qui ne suppurent pas, on doit s'attendre à la mort du malade; il arrive souvent alors que le ventre se lâche; les douleurs de tête n'accompagnent-elles pas la formation des abcès à l'oreille? les malades dans ce cas ne suent-ils pas par les parties supérieures? n'ont-ils pas par-dessus des frissons? le sommeil ne se joint-il pas au dévoiement? les urines ne sont-elles pas aqueuses, variées, fétides, remplies de nuages blanchâtres? coac. prænot. n°. 13, 15. Toutes ces questions qu'Hippocrate paroît faire, & qu'il ne décide pas, sont autant de faits qu'il a vû arriver quelquefois, mais qui ont besoin de nouvelles observations pour être décidées & pour avoir la force d'aphorismes.

Si ces abcès, ou ces tumeurs suppurées qui viennent aux oreilles dans les maladies longues, ne fournissent pas un pus légitime, bien blanc, & entièrement dépourvu d'odeur, la mort est assurée & surtout dans les femmes. Ces abcès sont plus familiers dans les maladies aiguës & dans les fièvres ardentes; mais si, lorsqu'ils paroissent, la maladie ne cesse pas, s'ils ne viennent pas tout de suite à maturation, ou si l'on n'y a point d'hémorrhagie du nez, ou si les urines ne contiennent pas un sédiment épais, le malade est dans un danger pressant, la plupart de ces tumeurs s'affaissent; cependant, pour régler son pronostic, il faut examiner si la maladie augmente ou diminue. Pendant que ces abcès aux oreilles persistent, l'excrétion des urines est mauvaise, & le frisson qui survient est très-dangereux; la toux qui est accompagnée d'expectoration, survenant à ces abcès, les dissipe plus favorablement. Id. ibid. n°. 16, 19. (m)

OREILLE D'ANE, (Botan.) nom vulgaire de la grande consoude; voyez CONSOUDE, (Botan.)

OREILLE DE JUDAS, (Botan.) espèce de champignon, nommé par Tournefort *agaricus auricula forma*, I. R. H. & représenté par Micheli, tab. LXVI. fig. première, est une substance fongueuse, qui croît au-bas du tronc des vieux sureaux. Cette substance est unie & n'est percée d'aucun trou. Elle est spongieuse, coriace, membraneuse, repliée comme une oreille; blanchâtre, grisée en-dessous, noirâtre en-dessus, sans odeur, d'un goût de terre, & insipide; elle est portée sur une queue très-courte, ou plutôt elle n'en a point du tout; mais elle est attachée à la souche de l'arbre. Quelquefois ce champignon est unique, quelquefois il est double. On lui donne, comme aux autres champignons, des qualités astringentes & dessicatives. (D. J.)

OREILLE DE LIEVRE, (Botan.) par les Botanistes, *bupleuron*; voyez PERCE-FEUILLE, (Botan.)

OREILLE D'OURS, (Hist. nat. Botan.) *auricula ursi*, genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir profondément découpée. Le pistil sort du calice, il est attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur, & il devient dans la suite un fruit rond & enveloppé en partie par le calice de la fleur. Ce fruit s'ouvre par la pointe, & renferme plusieurs semences attachées à un placenta. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

Ce genre de plante se nomme en anglois comme en françois *bear's-ear*. Tournefort en compte vingt-sept espèces qui produisent des variétés sans fin; la plus commune *auricula ursi*, *flore luteo*. I. R. H. 120. pousse de sa racine de grandes feuilles, polies, grasses, tantôt dentelées, tantôt entières, d'un goût

amer. Il s'éleve d'entr'elles des tiges qui portent à leurs sommités des fleurs jaunes, exhalant une odeur douce & mielleuse. Chaque fleur est un tuyau évasé en entonnoir, à pavillon découpé en cinq ou six parties. Ses semences sont menues, de couleur brune, renfermées dans un fruit presque rond. Sa racine est grosse, garnie de fibres blanches. Le suc qu'on tire de sa fleur est un fort bon cosmétique. Elle croît naturellement sur les montagnes dans la Styrie, le Tirol, la Savoie, la Suisse, & autres lieux; on la cultive beaucoup dans nos jardins. *Voyez donc OREILLE D'OURS, Jardin. (D. J.)*

Les oreilles d'ours sont très-précieuses aux curieux, tant par leurs variétés, que par l'excellence de leur odeur. Elles fleurissent en Avril, & sont pendant ce mois dans toute leur force. Les Hollandois en font leurs délices, & les Anglois ont décoré leurs nombreuses especes par les noms des personnes de la premiere qualité; mais comme il arrive que telle espece d'oreille d'ours aujourd'hui fort recherchée, le soit peu l'année suivante, à cause qu'il en paroît sans cesse de nouvelles especes, je vais indiquer les marques estimables de cette fleur.

Une belle oreille d'ours doit, selon Miller & Bradley, se connoître à ces marques: 1°. la tige à fleur doit être forte & de résistance; 2°. les pédicules des fleurs doivent être courts, & capables de soutenir la fleur bien droite; 3°. le tuyau ou col de chaque fleur doit être bien court; 4°. les fleurs doivent être grandes & régulières; 5°. leurs couleurs doivent être vives & bien mêlées; 6°. leur œil doit être grand, rond, & d'un beau blanc; 7°. leurs fleurs doivent s'étendre à plat, & ne jamais former le godet; 8°. il faut qu'il y ait une bonne quantité de fleurs également étendues sur la tige.

Une oreille d'ours qui a ces perfections est toujours belle; ce n'est que de celles-là dont il s'agit de conserver la graine pour en semer & perpétuer d'autres, sion veut bien réussir. Les graines de cette fleur doivent être recueillies aussi-tôt que les tiges sont jaunes, & les gouffes parvenues à leur grosseur. Lorsque l'on veut conserver leurs graines, aussi-bien que celles de toutes les autres plantes, Bradley conseille d'arracher toutes les gouffes avec la tige, & de les garder dans cet état jusqu'au moment de les semer. Rien ne contribue tant à la force & à la vigueur des plantes qu'on veut multiplier de graine, que la bonne méthode de conserver les graines jusqu'au tems de la semence, & rien ne peut nous donner de meilleures instructions, à cet égard, que la nature elle-même.

La graine d'oreille d'ours doit être recueillie dans une matinée sèche, & être exposée pendant un couple de mois au soleil, quelques heures par jour, sur des feuilles de papier, jusqu'à ce qu'elle soit hors d'état de moirir. Pour-lors on la tient dans des endroits fort secs jusqu'au mois de Février, auquel tems il faut la nettoyer & la semer de la maniere suivante.

Préparez une caisse de bois de chêne ou de sapin de quatre piés de longueur, de deux de largeur, & de six de profondeur, dont le fond soit percé de trous éloignés de six pouces les uns des autres. Mettez dans cette caisse de la terre de potager bien criblée & du terreau de couche, autant de l'un que de l'autre, & mêlez les bien. Ensuite on sème la graine sans la recouvrir de terre, on se contente de la presser sur la terre avec un bout de planche, afin de l'affaisser de maniere que la terre soit au-dessus des bords de la caisse; alors, dans les arrosemens, la graine qui est légère ne passe point par-dessus les bords. Cette pépiniere ne doit jamais être sèche, car sans une continuelle humidité la graine ne levéroit pas. On couvrira cette caisse avec un réseau,

afin que les oiseaux ne viennent pas la détruire. Depuis le tems qu'on la sème jusqu'au commencement d'Avril, il faut placer la caisse dans un endroit à l'ombre, de peur que le soleil ne dessèche les jeunes plantes. S'il arrivoit faute d'arroser que la graine ne levât pas la premiere année, il faudroit conserver la caisse jusqu'à l'année suivante, & on en aura sûrement une bonnerécolte.

Ces plantes venues de graine, feront assez fortes pour être transplantées aux mois de Juillet ou Août suivans, à environ quatre pouces de distance dans des carreaux de terre légère bien criblée, à un endroit où elles n'aient que le soleil du matin. Il est à propos même de les défendre de la chaleur pendant quinze jours apres les avoir plantées. Au mois d'Avril suivant, on peut espérer que quelques-unes commenceront à fleurir. Pour-lors si elles ont les qualités dont on a parlé, on les transplante dans des pots, remplis ou d'une demi-charge de sable de mer, d'une charge de terre franche, & d'une charge de terre à melon, le tout passé par le crible; ou d'une terre franche sablonneuse à laquelle on ajoute une égale quantité de terre à melon, le tout mêlé ensemble & criblé. Au reste, toutes les terres composées & les mélanges doivent rester quelque tems en monceaux, afin que leurs différentes parties puissent s'incorporer bien ensemble avant que l'on en fasse usage. Il nous reste à parler de la maniere de faire fleurir les oreilles d'ours: la voici.

Mettez des pots sur des tablettes les uns au-dessus des autres, dans un endroit du jardin où ils ne puissent avoir que le soleil du matin; à mesure que ces fleurs se couvrent d'une espece de duvet velouté, qui contribue beaucoup à en augmenter la beauté, il faut les couvrir pendant les pluies, qui seroient capables de détruire ce duvet & de faner leurs couleurs. La saison favorable pour diviser leurs racines, est lorsqu'elles sont en fleur, ou vers la fin du mois de Juillet.

Les curieux fleuristes sont avertis de ne pas donner trop d'humidité en hiver aux oreilles d'ours, d'en enlever sans cesse les feuilles pourries, de ne pas laisser passer à ces fleurs le mois de Janvier, sans ôter la terre usée d'autour des racines, & de remplir les pots de nouvelle terre préparée. Enfin, on peut consulter dans ce pays un traité fort détaillé sur la culture de l'oreille d'ours. Il est imprimé à Paris, en 1745, en 2 vol. in-12. (D. J.)

OREILLE DE RAT, (*Botan.*) voyez PILOSELLE, (*Botan.*)

OREILLE DE SOURIS, *myosotis*, genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposées en rond. Le pistil sort du calice & devient dans la suite un fruit qui ressemble à une corne de bœuf, & qui s'ouvre par la pointe; il renferme de petites semences, le plus souvent arrondies & attachées à un placenta. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

OREILLE DE SOURIS (*Mat. médic.*) oreille de rat, *piloselle*, est très-amere; elle est comptée parmi les plantes astringentes, vulnéraires, & détersives. Les Médecins botanistes vantent beaucoup son extrait & son suc pour la guérison des ulcères internes, & sur tout de la phthisie & de la dysenterie. Ils recommandent aussi ce remede comme capable de nettoyer les reins & la vessie des petits graviers qui occasionnent plusieurs maladies graves de ces organes, & pour guérir la jaunisse, les obstructions, les rétentions de regles, &c. Ils donnent pour un remede éprouvé contre la fièvre tierce une forte infusion de cette plante dans le vin blanc prise à la dose d'environ huit onces, une heure avant l'accès.

Les feuilles d'oreille de souris entrent dans le bau-

me vulnérable de la pharmacopée de Paris, & en font un ingrédient inutile. (b)

OREILLE, (*Conchyl.*) on appelle oreille en Conchyologie, une ou deux parties plates & faillantes de celles de la charnière d'une coquille, sur-tout de celle qui est nommée *peigne*. Il faut distinguer les oreilles des aîles; car aîles se dit de l'extension d'une des levres de la bouche d'une coquille; on dit, par exemple, un *murex aîlé*, & l'on ne doit pas prendre cette aîle pour une oreille. (D. J.)

OREILLE DE MER, (*Conchyliol.*) nom que l'on a donné à un genre de coquillage de la classe des univalves, à cause de la grande ressemblance qu'il a par sa forme avec l'oreille de l'homme; on ne le trouve en France que sur les côtes de Bretagne, il se tient de même que le *lepas* attaché contre les rochers; sa coquille est percée de sept trous pour l'ordinaire. Tant qu'il est jeune, il y en a moins; mais à mesure que la coquille augmente, il se forme un nouveau trou. Voyez COQUILLAGE & COQUILLES.

Aldrovandus & Rondelet ont appelé l'oreille de mer, *patella fera*; ce qui la confond avec la patelle: ils l'ont mise encore parmi les bivalves, quoique rien ne fût plus opposé.

Son nom françois lui vient de sa ressemblance avec l'oreille humaine: il y a des endroits où on l'appelle *ormier*; Bélon la nomme le *grand bourdin*; & les Hollandois, *stockfiche*.

Les oreilles de mer donnent quelquefois de petites perles, dont on voit les semences dans le milieu de leur cavité, qui présente un fort bel orient. Cette partie est traversée dessus & dessous par de grandes rides ou des ondes, qui se terminent en-dehors à un œil formant une espèce de volute, avec un rebord applati d'un côté, & de l'autre tout uni. Les oreilles ont un rang de trous ronds, dont il y en a ordinairement six d'ouverts. Quand le poisson veut augmenter sa coquille pour couvrir l'augmentation de sa chair, il fait un nouveau trou & en ferme un autre.

Lister met l'oreille de mer parmi les turbinées ou contournées: il dit, *turbinatorum more claviculatum contorquetur, adeo ut ab aliquibus univalvibus male annumerata est*. Sur ce principe, toutes les coquilles seront turbinées, jusqu'à la porcelaine, qui a une pyramide ou clavicule contournée, qui est applatie, & qui rentre en elle-même vers son sommet.

Parmi les diverses espèces d'oreilles de mer, on compte 1°. l'oreille percée à six trous; 2°. la polie; 3°. la verte; 4°. la rougeâtre; 5°. celle qui est tachetée de brun & de verd; 6°. de forme longue; 7°. l'oreille de mer sans trous & qui n'est point nacrée, ayant une volute en-dedans détachée de son bord.

Ce coquillage n'est pas moins connu que le *lepas*; mais il ne se trouve pas si communément: nous ne l'avons en France que sur les côtes de Bretagne. Le poisson de cette coquille est ordinairement attaché au rocher à fleur d'eau, & s'y tient si fortement cramponné, qu'on a encore plus de peine à détacher sa coquille que le *lepas*. Il meurt incontinent après qu'on l'a détaché du rocher; il fait quelques mouvements, en alongeant sa tête & ses barbes qui sont au haut de sa circonférence. Sa chair est jaunâtre & bonne à manger. On lui remarque une tête ronde, tranchée sur le dessus, avec une bouche garnie de quatre cornes, dont deux plus grandes sont peu distantes des deux autres. Les deux yeux ou points noirs sont placés au sommet des deux plus petites cornes.

Il rend ses excréments par les trous qui sont sur la superficie de sa coquille; & ses principaux viscères sont logés sur la bordure. Lorsqu'il est en marche, son pied débordé beaucoup la superficie de sa coquille qui est revêtue de légers sillons, lesquels tournent autour de la robe en forme de deux rangs frai-

fés, & vont se perdre au sommet. Sa couleur ordinairement très-variée est d'un cendré noir; mais il y en a de vertes, de rougeâtres, avec une très-belle nacre en-dedans. Dargenville, *Conchyliologie*. (D. J.)

OREILLE, (*Critique sacrée.*) ce mot se prend d'ordinaire métaphoriquement dans l'écriture: il signifie quelquefois *exaucer*. *Verba mea auribus percipe Domine*, Pl. v. 1. Seigneur, exaucez nos prières. 2°. Il signifie un entier dévouement: *Sacrificium & oblationem noluit, aures autem perfecisti mihi*, Pl. xxxix. 7. Vous n'avez voulu ni sacrifice ni oblation, mais vous m'avez donné des oreilles parfaites. L'hébreu porte *fodisti*, par allusion à la coutume de percer avec une aleine l'oreille du serviteur, qui renonçoit au privilège de l'année sabbatique, & se consacroit au service de son maître pour toujours. 3°. *Aures zeli audit omnia*, Sap. j. 10. L'oreille de Dieu, qui s'appelle un Dieu jaloux, entend tout. 4°. *Revelare aurem*, déclarer une chose inconnue. *Si perseveraveris, revelabo aurem tuam*, I. Regum, xx. 13. Si le mauvais dessein de mon père continue toujours contre vous, je vous en donnerai avis, dit Jonathas à David. 5°. *Erigere aurem*, exciter à entendre avec docilité. *Erigit mihi aurem, ut audiam quasi magistrum*, Il. l. 4. Le Seigneur me touche l'oreille, afin que je l'écoute comme un maître. 6°. Le Seigneur dit à Isaïe: laissez l'oreille de ce peuple s'appesantir, c'est-à-dire, laissez-le endurcir son cœur. (D. J.)

OREILLES DE L'ANCRE, (*Marine.*) c'est la largeur des pattes de l'ancre. Voyez ANCRE. (Q)

OREILLE DE LIEVRE, (*Marine.*) une voile appareillée en oreille de lievre est une voile latine, ou à tiers point; ce qui la rend différente des voiles à traits carrés. (Q)

OREILLE, terme d'Arts & de Métiers; il y a quantité de chose dans les Arts & Métiers auxquelles les ouvriers donnent ordinairement le nom d'oreilles, soit parce qu'elles ont quelque sorte de ressemblance, bien qu'éloignées avec les oreilles naturelles, soit seulement à cause qu'elles sont doubles comme elles.

Les oreilles d'un ancre sont les deux bouts plats & pointus faits en langue de chat, qu'on appelle aussi pattes, qui lui servent à mordre & à tenir dans le fable.

Les oreilles d'un minot à mesurer les grains, sont les deux pièces plates qui sont attachées au ceintre pour y affermir la potence.

Les oreilles d'un chaudron, d'un sceau, d'une marmite, sont les morceaux de fer plat, dans lesquels l'anse est mobile.

On dit aussi les oreilles d'une écuelle, les oreilles d'un foulier, les oreilles d'un peigne, les oreilles d'un ballot, & quelques autres. Comme celles du peigne & du ballot semblent plus considérables que les autres par rapport au commerce; l'on en a fait des articles particuliers. Savary. (D. J.)

OREILLES, (*Hydr.*) on dit les oreilles ou les oreillons d'une pièce d'eau en miroir; ce sont les petites parties échancrées & en retour, qui se joignent à celles qui sont ceintrées.

OREILLE, terme d'Architecture, est le racord de deux moulures, qui tend à former un angle droit, par une forme circulaire de quart de cercle, soit en-dedans, soit en-dehors.

OREILLE, (*partie du métier à bas.*) Voyez à BAS, MÉTIER A BAS.

OREILLE, en terme de Bourserie, ce sont de petits tirans qui tiennent au dos d'un étui à livre, & qui en couvrent la tranche jusque sous la patte de l'étui. Voyez PATTE.

OREILLE DE CHARRUE, (*Agriculture.*) les Laboureurs appellent ainsi la partie de la charrue à laquelle

Quelle est attaché le soc, & qui sert pour tourner la terre que le soc a fendue. En plusieurs endroits l'oreille de la charrue est un petit ais triangulaire qui s'applique à la partie où se met le soc; en sorte que par sa pointe il y soit attaché avec un crochet de fer qui est à cette pointe, & que l'on engage dans un anneau qui est proche du soc; par l'autre bout elle s'en éloigne au moyen d'une cheville de bois, longue d'environ un pié. Ainsi l'oreille fait un angle aigu avec la partie de la charrue qui porte le soc. Cette oreille est mobile, & se met tantôt d'un côté, & tantôt d'un autre. On la change quand le sillon est achevé, & que l'on veut tourner pour en commencer un autre, afin qu'elle soit toujours en-dedans des sillons. Dans d'autres endroits, c'est la partie postérieure du bois même auquel le soc se met, & que l'on peut appeler le *manche du soc*, qui s'élargit, mais qui est immobile. Alors il faut labourer à deux rangs de sillons, l'un à droite, & l'autre à gauche, afin que cette oreille, qui ne se peut changer, soit toujours en-dedans du sillon, & qu'elle rejette sur les sillons déjà tracés, & non pas sur la terre non encore labourée, celle que le soc coupe à mesure qu'il avance. *Voyez les Pl. d'Agricul. (D. J.)*

OREILLE DE FRISQUETTE, *terme d'Imprimerie.* voyez LANGUETTE.

OREILLES, *terme d'emballer*, ce sont des morceaux de toile qu'on ménage aux quatre coins d'un ballot ou d'une balle, lorsqu'on en fait l'emballage, afin que les crocheteurs, forts, ou gagne-deniers, qui ont coutume de les charger ou décharger, aient plus de prise pour les remuer & changer de place. On leur a donné le nom d'oreilles, parce qu'en effet ils ont quelque ressemblance avec celles des animaux qui les ont les plus grandes.

OREILLES, (*Luth.*) ce sont dans les jeux de l'orgue de petites lames de plomb *e d*, *fig. 32. Pl. d'orgue*, minces & flexibles, que l'on soude aux deux côtés de la bouche des tuyaux bouchés & à cheminées, & qui servent à les accorder. On fait baisser les tuyaux de ton en inclinant les oreilles vers la bouche; ce qui allonge le chemin que le vent qui anime le tuyau est obligé de faire avant de frapper l'air extérieur, & diminue la fréquence de ces vibrations. Au contraire, lorsqu'on écarte les oreilles, le chemin que le vent qui remplit le tuyau doit faire est d'autant raccourci, & qu'à vitesse égale, les tems sont comme les espaces à parcourir. La fréquence des vibrations de l'air est augmentée; ce qui fait hausser le tuyau de ton. Au moyen de ces deux opérations, il est facile d'accorder tel tuyau que l'on veut; car s'il est trop bas, en levant les oreilles petit-à-petit, on le fait facilement venir à l'accord qu'il doit faire. Si au contraire il est trop haut, on le fera baisser en ouvrant les oreilles jusqu'à ce qu'il soit d'accord. *Voyez PARTITION.*

OREILLE, (*Maréchallerie.*) les oreilles du cheval doivent être petites, placées haut & droites. Boiteux de l'oreille, voyez BOITEUX. Redresser les oreilles, voyez REDRESSER. Regarder entre les deux oreilles, voyez REGARDER. Couper les oreilles, voyez COUPER. Aller de l'oreille, voyez ALLER. Le bouquet sur l'oreille, est une marque que l'on met à l'oreille d'un cheval pour marquer qu'il est à vendre.

OREILLES, (*Menuiserie.*) sont les pièces qu'on met dans les angles pour les arrondir.

OREILLE, *en terme de Potier*, c'est une espèce de manche qui ne diffère du manche proprement dit, que par sa forme qui est aplatie & arrondie sur le bout extérieur; l'oreille a le même usage que le manche. *Voyez MANCHE.*

OREILLES, (*Serrurerie.*) parties saillantes qu'on laisse excéder le corps de l'ouvrage, & qui servent de guides à une autre pièce, comme dans les cade-

nats d'Allemagne, les quatre éminences qui sont sur la tête du cademat, entre lesquelles passent les branches du crampon.

OREILLES, (*Blason.*) ce sont deux petites pointes qui sont au-haut des grandes coquilles, comme à celles de saint Jacques. Ce mot se dit encore des grandes coquilles quand elles ont des oreilles aussi d'émail différent. *Menétrier. (D. J.)*

OREILLE, *adj. en termes de Blason*, se dit des dauphins & des coquilles dont les oreilles sont d'un émail différent de celui de leurs corps. *Feydeau*, à Paris, d'azur au chevron d'or, accompagné de trois coquilles d'or.

OREILLER, *f. m. (Gram.)* espèce de sac carré de grosse toile cirée, qu'on remplit de plumes ou de duvet, & qu'on recouvre d'une autre toile plus fine, qu'on appelle la *taye de l'oreiller*. L'oreiller se place sur le chevet du lit, & tient la tête élevée.

OREILLER, *en Architecture*, voyez COUSSINET DE CHAPITEAU.

OREILLER, (*Boutonnier.*) qu'on appelle aussi *coussinet*, ou *carreau*, terme de Passementiers Boutonniers, pour désigner une sorte de petit pupitre carré fait de bois léger plus long que large, & recouvert pour l'ordinaire d'une étoffe verte, rembourée un peu ferme. L'oreiller se place sur les genoux, & sert à fabriquer à la main avec des fuseaux & des épingles, des dentelles, guippures, & autres ouvrages semblables, dépendans du métier des Boutonniers.

OREILLER, *terme de Couteliers*, est une espèce de coussin de toile, rempli de paille d'avoine ou de bourre, que ces ouvriers mettent sur le chevalet de leur roue à remoudre, afin de n'en être pas incommodés dans la situation contrainte où ils sont en remoulant.

OREILLERE, voyez PERCE-OREILLE.

OREILLETTE, *f. f. en Anatomie*, nom de deux cavités situées à la base du cœur. *Voyez CŒUR.*

Le mot est dérivé du latin *auricula*, petite oreille, diminutif de *aures*, qui signifie les oreilles.

Les oreillettes sont deux sacs musculieux situés à la base du cœur, l'un du côté du ventricule droit, l'autre du côté du ventricule gauche, & unis ensemble par une cloison interne & par des fibres communes externes, à-peu-près comme les ventricules. On appelle aussi l'un l'oreillette droite, & l'autre l'oreillette gauche.

L'oreillette droite est plus ample que l'oreillette gauche, & elle s'abouche avec le ventricule du même côté. Elle a encore deux ouvertures formées par la rencontre de la veine cave ascendante & de la descendante qui y aboutissent.

L'oreillette gauche est un grand sac auquel s'abouchent quatre veines appelées *veines pulmonaires*. *Voyez PULMONAIRE. (L)*

OREILLETTE, (*Botan.*) par les Botanistes, *asarum*. *Voyez CABARET, (Botan.)*

OREILLETTE, (*Orfèvrerie.*) petit cercle de métal, que les femmes qui ne veulent pas se faire percer les oreilles, y appliquent pour soutenir les boucles & les pendans d'oreilles. *(D. J.)*

OREILLONS, *f. m. pl.* nom que le vulgaire donne aux tumeurs des parotides, parce qu'elles viennent autour des oreilles. *Voyez PAROTIDES.*

Les parotides sont ordinairement des tumeurs inflammatoires ou fort dures; & l'on donne plus particulièrement le nom d'oreillons à des engorgemens lymphatiques qui ressemblent plutôt à un œdème qu'à un phlegmon, & dont le siège paroît plutôt dans le tissu cellulaire qui avoisine la glande maxillaire ou la parotide, qu'attaquer le corps même de ces glandes. Les enfans sont sujets aux oreillons; c'est la lympe stagnante qui les produit. Les

ptifanes purgatives détournent l'humeur des oreillons naiffans. Les cataplasmes réfolutifs y font fort convenables, quand l'embarras caufe de la douleur par tenfion; la laine imbibée de parties égales d'huiles de lis & de camomille calme & détend: ce topique aidé du régime & des purgatifs fuffit communément à la cure des oreillons. J'ai vû une conftitution épidémique où après quelques accès de fièvre, fans aucun mauvais fymptome, il furvenoit des oreillons; ceux qu'on différoit de purger fe trouvoient attaqués d'une fluxion fur les tefticules par la difpofition fpontanée des oreillons. Les pilules mercurielles parurent le purgatif le mieux indiqué; il réuffiffoit mieux que les autres, & procuroit plus promptement la réfolution parfaite des engagemens contre lesquels on les adminiftoit. (Y)

OREILLONS, en Architecture, voyez CROSSETTES & OREILLES.

OREILLONS, (Menuiserie.) ce font des retours aux coins des chambranles de portes ou de croifées; on les appelle auffi *croffettes*. (D. J.)

OREILLONS ou ORILLONS, terme de Mégifferie, ce font les rognures de cuir ou peaux de bœufs, vaches, veaux, moutons, &c. dont on fe fert pour faire la colle forte; on les appelle *oreillons*, parce que les oreilles de ces animaux fe trouvent en quantité parmi ces rognures; enforte que le tout a pris fa dénomination d'une partie, ou parce qu'en effet les plus grands morceaux de ces rognures ne le font pas plus que les oreilles de ces bêtes. (D. J.)

OREL, voyez AIGLE.

OREMBOURG, (Géog. mod.) petit pays nouvellement formé, appartenant à la Ruffie, & qui eft fitué au fud-est du royaume d'Aftacan; on y a bâti en 1734. fur le bord du fleuve Jaïk, une ville qui porte le nom d'*Orembourg*; cette contrée eft hériffée des branches du mont-Caucafe. Des fortereffes élevées de diftance en diftance, défendent les paffages des montagnes & des rivières qui en descendent. C'eft dans cette région, auparavant inhabitée, qu'aujourd'hui les Perfans viennent dépofer & cacher à la rapacité des brigands, leurs effets échappés aux guerres civiles. La ville d'*Orembourg* eft devenue le refuge des Perfans, & de leurs fortunes, & s'eft accrue de leurs calamités; les Indiens, les peuples de la grande Buckarie y viennent trafiquer; elle devient l'entrepôt de quelques pays défolés de l'Asie. *Hift. de Ruffie*, par M. de Voltaire. (D. J.)

ORENOQUE, (Géog.) plusieurs géographes écrivent *Orinoque*, grand fleuve de l'Amérique méridionale dans la terre ferme. Christophe Colomb découvrit le premier cette rivière à fon troifieme voyage en 1498, & Diego de Orgas y entra le premier en 1531.

L'*Orenoque* a fa fource dans le Popayan, province de l'Amérique méridionale au nouveau royaume de Grenade entre l'audience de Paffama, celle de Quito, & la mer du Sud. Il coule du couchant au levant dans le vaste pays de la nouvelle Andaloufie, où il fe fépare en deux branches; l'une descend vers le midi & perd fon nom; l'autre qui le conferve, tourne vers le feptentrion, & va fe jeter dans la mer du nord. Il forme à fon embouchure un tel labyrinthe d'îles, que perfonne n'eft d'accord fur le nombre exact des bouches de ce fleuve. Ce qu'il y a de certain, c'eft que la plus grande bouche de l'*Orenoque* qu'on appelle *bouche des vaiffeaux*, eft fituée à 8 degrés 5' de latitude, & à 318 de longitude.

Il y a foixante-cinq brasses de fond dans certains endroits, & quatre-vingt lorsque les eaux viennent à croître; fon étendue, fa largeur & fa profondeur font fi confidérables, qu'il paroît qu'on peut le join-

dre aux trois fleuves que les géographes nous donnent, comme les trois plus grands du monde connu; favoir, le fleuve de Saint-Laurent dans le Canada, celui de la Plata dans le Paraguay, & le Maragnon dans les confins du Bréfil.

Nous avons aujourd'hui des connoiffances certaines de la communication de *Rio negro* ou la rivière Noire, avec l'*Orenoque*, & par conféquent de l'*Orenoque* avec le fleuve des Amazones. La communication de l'*Orenoque* & de la rivière des Amazones avérée en 1743, peut d'autant plus paffer pour une découverte en Géographie, que quoique la jonction de ces deux fleuves foit marquée fans aucune équivoque fur les anciennes cartes, tous les géographes modernes l'avoient fupprimé dans les nouvelles, comme de concert, & qu'elle étoit traitée de chimérique par ceux qui fembloient devoir être le mieux informés des réalités. Ce n'eft pas la première fois, dit M. de la Condamine, que les vraiffemblances & les conjectures purement plaufibles l'ont emporté fur des faits attestés par des relations de témoins oculaires, & que l'efprit de critique pouffé trop loin, a fait nier décifivement ce dont il étoit tout au plus permis de douter.

Mais comment fe fait cette communication de l'*Orenoque* avec la rivière des Amazones? Une carte détaillée de la rivière Noire ou *rio Negro*, que nous aurons quand il plaira à la cour de Portugal, pourroit feule nous en inftruire exactement. En attendant, M. de la Condamine penfe que l'*Orenoque*, la rivière Noire & l'*Yutura*, ont le Caquéat pour fource commune. Voyez les *Mém. de l'académie des Sciences*, année 1745. p. 450. (D. J.)

ORENSE, (Géog.) ancienne ville d'Espagne dans la Galice, avec un évêché fuffragant de Compostelle. Elle eft renommée par fes bains que les Romains ont connu, & qui ont valu à ce lieu le nom de *aquæ calicæ*. Une partie de cette ville qui eft au pié d'une montagne éprouve la rigueur des hivers, tandis qu'en un autre quartier on jouit des douceurs du printems. Elle eft fur le Minho, que l'on y paffe fur un pont à 19 lieues S. E. de Compostelle, 26 N. O. de Bragance, 92 N. O. de Madrid. Long. 10. 8. lat. 42. 16. (D. J.)

OREOL, voyez MAQUEREAU.

OREON, f. m. (Botan.) nom donné par les anciens à une plante, que nous avons quelque lieu de fuppofer être l'*equisetum*; ils difent du moins qu'elle croiffait fur les montagnes dans les endroits humides: de plus, leurs descriptions, & les vertus qu'ils lui attribuent conviennent à celles de notre grande préle. (D. J.)

OREOSELINUM, (Botan.) Tournefort compte quatre efpeces de ce genre de plante, que nous nommons en françois *perfil de montagne*. La plus commune eft appelée *oreoselinum, apii folio, majus*, R. H. 318.

Cette plante pousse des feuilles férulacées, à la hauteur de quatre ou cinq piés, divifées en aîles: les feuilles fortent les unes de fa racine, les autres de fes tiges, grandes, amples, reffemblant à celles du perfil, attachées à des queues longues. Ses fleurs naiffent fur de grands paraols aux fommets des tiges & des branches, petites, blanches, composées chacune de cinq feuilles difposées en rofe: quand ces fleurs font paffées, il leur succede des femences jointes deux à deux, larges, ovales, applaties, rayées fur le dos, bordées d'une membrane de couleur rougeâtre. Ses racines font attachées plusieurs à une tête, longues, groffes comme le petit doigt, s'étendant beaucoup dans la terre, noires en-dehors, blanches en-dedans, empreintes d'un fuc mucilagineux d'un goût réfineux, mais aromatique & agréable, approchant de celui du panais. Cette

plante croît aux lieux montagneux parmi les pâturages ; elle passe pour incisive. (D. J.)

ORESCA, (Géog.) ville de l'empire Ruffien, en Carélie, sur la côte occidentale du lac de Ladoga, dans une île formée par la Neva. Elle a un fort bâti par Pierre le Grand, pour la défense de Saint-Petersbourg. (D. J.)

ORESTÆ, (Géog. anc.) ancien peuple de la Grèce, dans la Molosside, qui du tems de Strabon faisoit partie de l'Épire ; c'est pour cela qu'il compte ce peuple entre les Epirotes. Leur pays étoit nommé *Orestide* ou *Orestiadé*. Tite-Live dit, que les *Orestiens* ou les *Orestes*, ayant été les premiers à quitter le parti de Philippe, les Romains leur accorderent la liberté de se gouverner par leurs propres lois. (D. J.)

ORESTE, PORT D', (Géog. anc.) en latin *Orestis portus* ; port de la grande Grèce, au pays des Brutiens, sur la côte occidentale de la Calabre ultérieure. Quelques géographes croient que c'est aujourd'hui *Porto Ravagliofo*. (D. J.)

ORETÆ, (Géog. anc.) Denis le Périégète les nomme *Oritæ* ; les *Oretes* ou *Orites* étoient des peuples, entre la Perse & les Indes, aux confins de la Carmanie : aussi Lucain, *l. III. vers. 249.* a joint ces pays ensemble.

*Tunc furor extremos movit Romanus Oretas,
Carmanos que duces.*

Les *Orètes* prenoient leur nom de la ville d'*Ora*, que Ptolomée place dans la Carmanie. (D. J.)

ORÉTAÏNS, LES (Géog. anc.) *Oretani* ; ancien peuple de l'Espagne Tarragonoise, dont Ptolomée vous indiquera les villes. La capitale nommée *Oretum*, étoit dans la campagne de Calatrava, sur la Guadiana, & a été épiscopale.

Les *Oretana* juga de Plin, sont aujourd'hui nommés par les Espagnols *la Sierra di Alcaras*. (D. J.)

ORÉE, (Géog. anc.) *Oreum*, *Oreos*, *Oreus* ou *Horæus* ; car c'est le même lieu qu'on nommoit auparavant *Istiee* ou *Histiée*.

L'*Orée* étoit une ville maritime & forte de l'Éubée, dont les habitans vivoient sous le gouvernement républicain ; cette ville étoit puissante ; car la quatrième partie du pays appartenoit à ses habitans. Philippe y établit cinq tyrans pour la gouverner.

Tous les anciens ont fait mention de cette ville ; mais Diodore de Sicile, *liv. XV.* & Tite-Live, *liv. VIII. ch. v. & vj.* s'y sont le plus étendus. Pausanias dans ses *Achaïques, ch. xxvj.* dit, que quoique fort déchue de son ancien éclat, elle gardoit encore un rang de ville dans le tems où il écrivoit. Son nom moderne est *Oreo* sur la côte orientale de l'île. (D. J.)

ORÉXIE, f. f. (Médec.) appétit presque continu dans l'état de santé, & qui n'est accompagné d'aucun fâcheux symptôme, comme dans la faim canine & la boulimie.

Les personnes qui ont cette faim vorace deviendroient même malades si elles ne prenoient souvent de la nourriture. Sennert rapporte l'histoire d'un écolier d'un tempérament mélancholique, qui se portoit d'ailleurs à merveille, mais qui avoit besoin de manger le jour & la nuit. Les mets délicats ne pouvoient pas le rassasier, il lui falloit des mets solides & difficiles à digérer, comme, par exemple, du gros pain dont se nourrirent les paysans.

M. de Thou, *hist. t. I. p. 101*, cite l'exemple de M. de Beaulne de Samblançay, archevêque de Bourges, son parent & son ami, avec lequel il vivoit. M. de Beaulne avoit besoin d'un aliment presque continu pour entretenir sa santé. A peine dormoit-il tous les jours quatre heures, au bout desquelles le besoin de manger le réveilloit : à deux heures après minuit il se falloit apporter à manger, & expédioit

ses affaires particulières jusqu'à quatre heures, qu'il se remettoit à table ; à huit heures, on le servoit pour la troisième fois. Il rentroit chez lui pour dîner à midi, il mangeoit encore à quatre heures & le soir. Avec tout cela on ne le vit jamais plus assoupi, ni la tête plus embarrassée, que s'il étoit très-petit mangeur.

Cette faim dévorante peut être causée par les vers. On en trouve des exemples dans plusieurs auteurs, & en particulier dans Tralianus & dans Niculus. L'expérience journalière confirme leurs observations, & la théorie découvre la cause de cette voracité. 1° Les vers privent alors le corps d'une partie du suc nourricier que lui auroient fourni les alimens. 2° Par l'agitation des vers, l'estomac est mis en action, les houppes nerveuses sont chatouillées ; ce sentiment oblige ceux qui ont des vers à prendre continuellement des alimens. 3° Par cette agitation, l'estomac se vuide, & devient plus exposé aux impressions de la faim.

Mais on trouve aussi dans la construction du corps humain des causes particulières qui peuvent produire dans certains sujets un appétit dévorant ; comme la grandeur de l'estomac, la grosseur du foie, l'abondance de la bile, & autres jeux de la nature telle que la forme des intestins qui sont plus courts & ont moins de circonvolutions. Il est rapporté par Antoine de Pozzis qu'une femme qui étoit tourmentée d'un appétit dévorant, n'avoit que trois intestins très-courts. Cabrolus nous a laissé une semblable observation dans un homme famélique. On peut ajouter à ces observations un fait assez constant, c'est que les animaux sont plus voraces à proportion que leurs intestins sont plus courts, & ont moins de circonvolutions.

La masse du foie peut encore être regardée comme une des causes de voracité. Jemma, Argentier & Bartholin confirment cette théorie par la dissection des cadavres de personnes faméliques, & la théorie s'accorde avec leurs observations ; car lorsque le foie a un grand volume, il s'y filtre beaucoup plus de bile, & une bile plus âcre, parce que la chaleur de ce viscère est plus considérable ; or cette âcreté & la grande quantité de bile forment un aiguillon plus vif, cet aiguillon donne plus de mouvement à l'estomac & aux intestins ; d'où l'on est plutôt affamé. On peut rapporter ici l'observation de Vesale sur un forçat extrêmement vorace, il trouva à l'ouverture du cadavre que par une conformation particulière la bile se dégorgeoit dans l'estomac ; or, dans ce cas, ce viscère étant exposé à l'action de la bile, devoit se vuider plus promptement.

Nous trouvons dans divers écrits des médecins, que le volume excessif de la rate & la grosseur de la veine splénique avoient produit la voracité. Nous remarquerons aussi que les animaux auxquels on enlève la rate deviennent extrêmement voraces ; cela peut venir de l'action des nerfs qu'on a blessés, & du surplus de sang que reçoit l'artère gastrique, cette action d'excès dans les nerfs s'étend sur le ventricule ; d'ailleurs le sang qui a séjourné dans la rate qui se trouve d'un volume considérable, forme dans le foie une bile plus âcre & plus abondante, l'estomac & les intestins doivent donc se vuider plus promptement.

Il n'est pas étonnant que les mélancholiques aient beaucoup d'appétit, ou du moins qu'un appétit dévorant les tourmente quelquefois ; le sang s'accumule dans leurs viscères & il y séjourne long-tems, ils sont donc dans le cas de ceux qui ont le volume de la rate fort gros. C'est pour cela encore qu'on ne doit pas être surpris, si dans des estomacs faméliques on a trouvé des sucs noirâtres, c'est-à-dire des

sucs qui sont tels que ceux qu'on trouve dans les viscères des mélancholiques.

L'oréxie, ou la faim immodérée qui vient des vers qui consomment le chyle, se guérit en détruisant ces insectes. On peut en connoître la cause par les symptômes qui leur sont propres. Celle qui vient de l'acidité ou âcreté des humeurs se guérit par les remèdes qui corrigent cette acidité ou cette âcreté. Villanovanus rapporte qu'un homme se guérit de sa faim dévorante en mangeant du pain chaud trempé dans du marc d'huile. La voracité causée par l'action de la bile sur l'estomac se tempère par les acides. En général l'oréxie naturelle est une maladie fort rare; il faut bien la distinguer de la boulimie & de la faim canine, avec lesquelles on la confond d'ordinaire. Voyez FAÏN CANINE. (D. J.)

ORFA, (Géogr.) M. de Lisle dit *Ourfa*, ville d'Asie à l'Orient de l'Euphrate dans le Diarbeck; Thévenot l'a décrite comme elle étoit de son tems; nous dirons seulement que c'est l'ancienne ville d'Edesse. Voyez EDESSE. Orfa est située à 33 lieues N. E. d'Alep. Long. 55. 20. latit. 36. 20. (D. J.)

ORFEVRE, s. m. artiste, fabricant & marchand tout ensemble, membre d'un des six corps des marchands de la ville de Paris, qui a la faculté de vendre, acheter & fabriquer toutes sortes de vaisselle, ouvrages & bijoux d'or & d'argent.

Le terme d'*orfevre* a son étymologie dans les deux mots *or* & *fabriquant*, procédante & imitée du latin *auri faber*, fabricant en or.

Les *Orfevres* se nomment *Orfevres*, *Joyailleurs*, *Bijoutiers*: on entend assez communément par *orfevre* simple celui qui ne se mêle que de fabriquer ou vendre de la vaisselle d'argent; par *orfevre-bijoutier*, celui qui vend ou fabrique les bijoux d'or; & par *orfevre-joyaillier*, celui qui vend & met en œuvre les diamans, perles & pierres précieuses: le droit exclusif à tous autres qu'ont les *Orfevres* de monter & mettre en œuvre les diamans, leur a fait donner le surnom de *metteur-en-œuvre*.

Cet art a de tous les tems été considéré & protégé: dès que l'or & l'argent ont été connus, des artistes se sont formés pour employer ces précieux métaux, dont on n'a d'abord destiné l'usage qu'au service des temples, sur les autels des dieux, & à augmenter la splendeur des souverains; mais les richesses s'étant accrues, & le luxe avec elles, les *Orfevres* se sont multipliés, leur art s'est perfectionné, & dans le dernier siècle (pour nous conformer à l'expression de l'illustre écrivain qui nous en a tracé le tableau) de simples *orfevres* ont mérité de faire passer leurs noms à la postérité & de s'immortaliser, tels que les Germain & les Ballins, &c. & c'eût été en effet une injustice de refuser à ces grands hommes le tribut de louange qui leur étoit dû: ni eux, ni les artistes célèbres qui les remplacent aujourd'hui, tels que les sieurs Roettiers & Germain, n'ont atteint ce haut degré de perfection où ils sont parvenus, qu'à force d'étude & de travaux: quoique nés avec un génie mâle, il leur a fallu d'abord savoir dessiner & modeler, joindre à ces premières études celles de l'Architecture & de la Perspective, pour savoir donner à leurs ouvrages & de belles formes & de justes proportions. S'ils n'eussent été consommés dans ces sciences, bases de tous les arts, on n'eût jamais vû sortir de leurs mains ces productions savantes qui ont embelli leur patrie, orné les cours étrangères, consacré la réputation de l'Orfèvrerie de Paris, & décidé sa supériorité sur toutes les Orfèvreries de l'univers. A ces connoissances qui eussent suffi pour faire un bon sculpteur, il leur en a encore fallu joindre d'autres détails, comme de savoir cizeler, graver, retraindre &c. toutes opérations mécaniques, mais

nécessaires pour parvenir à ces brillantes exécutions où se développe tout le goût de l'artiste, comme son génie se déploie dans la composition. La préparation de l'or & l'argent n'a pas été même pour eux un objet indifférent, en effet ces métaux renferment souvent dans leur sein des parties hétérogènes qui en altèrent la pureté & la ductilité; favoir les en dépouiller & les en allier en qualité & quantité convenables sont des fruits de l'étude de la Métallurgie & de la Docimastie, dont il convient qu'un *orfevre* soit instruit: que tout *orfevre* qui veut se distinguer sache que la réunion de toutes ces études firent les grands hommes que nous avons cités ce qu'ils parurent, & que cette carrière épineuse qu'ils remplirent avec honneur, est la seule que doivent courir ceux qui se proposent d'acquérir une gloire semblable à la leur.

Chaque *orfevre* a un poinçon à lui particulier, composé des lettres initiales de son nom, d'une devise, d'une fleur de lis couronnée, & de deux petits points, il lui sert comme de signature & de garantie envers celui qui achète les ouvrages de sa fabrique; lors de sa réception à la cour des monnoies, il est obligé de donner une caution de 1000 liv. pour répondre des amendes qu'il pourroit encourir, s'il étoit surpris en contravention aux réglemens sur le titre des matières; ce poinçon est insculpé sur une planche de cuivre déposée au greffe de la cour des monnoies, & sur une autre planche de cuivre déposée au bureau des *Orfevres*, pour y avoir recours en cas de contestation, soit par voie de comparaison ou de rengènement. Indépendamment du poinçon de chaque *orfevre*, il y a encore trois autres poinçons qui doivent être apposés sur les ouvrages de la fabrique de Paris; favoir, le poinçon de charge, le poinçon de la maison commune, & le poinçon de décharge.

Tous ces poinçons s'appliquent en différens tems, & pour causes différentes: dès qu'un *orfevre* veut fabriquer une pièce d'or ou d'argent, il l'ébauche au marteau; il met alors son poinçon dessus, qui constate que cette pièce est de sa fabrique; il la porte ainsi revêtue de son poinçon au bureau du fermier des droits du roi, où il signe une soumission de rapporter cette pièce lorsqu'elle sera finie, pour acquitter les droits, que le roi préleve dessus en vertu de ses édits & à raison du poids de ladite pièce; le fermier applique alors dessus cette pièce un poinçon, que l'on appelle *poinçon de charge*, parce qu'il charge le fabricant des obligations ci-dessus expliquées. La pièce revêtue de ce second poinçon passe au bureau des *Orfevres*, appelé *maison commune*, les gardes *orfevres*, préposés pour la police du corps, & singulièrement pour l'essai des ouvrages, coupent un morceau de cette pièce du côté qu'il leur plaît, l'essayent, & si la matière est trouvée au titre qui est de 11 deniers 12 grains pour l'argent au remède de 2 grains de fin, de 20 karats un quart pour l'or au remède d'un quart de karat, & de 22 karats un quart au remède pareillement d'un quart de karat pour les grands ouvrages d'or, comme chandeliers, lampes &c. ils apposent alors leur poinçon dessus: c'est ce poinçon qui est toujours une lettre de l'alphabet couronnée, laquelle change tous les ans, qui est le garant du titre des ouvrages; ce poinçon est aussi insculpé sur une planche de cuivre au greffe de la cour des monnoies & au bureau des *Orfevres* lors de l'élection des gardes, lesquels sont responsables en leurs propres & privés noms de la sûreté de ce poinçon, & s'il y avoit erreur ou contravention, on les poursuivroit extraordinairement: aussi si l'ouvrage n'est pas au titre prescrit, les gardes biffent les deux premiers poinçons, déforment la pièce, & la rendent en cet état au fabricant, en lui délivrant un bordereau du titre auquel sa ma-

rière s'est trouvée, afin qu'il l'allie en la refondant, alors il est obligé de recommencer tout ce que dessus. Dans le premier cas où la pièce ayant été trouvée au titre a été revêtue du poinçon de la maison commune, l'orfevre finit sa pièce, la rapporte toute finie au bureau du fermier des droits du roi, paye les droits, acquitte sa soumission qu'on lui rend acquittée, & on appose pour certificat du paiement desdits droits un quatrième & dernier poinçon, que l'on appelle à cause de cela *poinçon de décharge* : l'ouvrage en cet état peut être exposé en vente librement & sans crainte.

ORFEVRERIE, f. f. corps de l'*Orfèvrerie*, sixième & dernier corps des marchands de la ville de Paris. Le nombre des marchands de ce corps est fixé à trois cens. On l'appelle aussi *Orfèvrerie-Joyannerie* à cause du négoce, qu'ils sont en possession de faire de tous les tems des bijoux, diamans, perles & pierres précieuses.

Ce corps est très-ancien ; ses premiers statuts sont de l'année 1260, & paroissent avoir été dirigés sur d'autres beaucoup plus anciens. La délicatesse & le goût de l'*Orfèvrerie* de Paris, joint à l'attention scrupuleuse que le gouvernement a toujours eu de veiller à la bonté du titre & à la bonne foi de cette branche de commerce, l'a mise en crédit chez l'étranger, & a fait regarder cette capitale comme supérieure aux autres *Orfèvreries* de l'Europe. Voyez **ORFEVRE**. Il jouit de toutes les prérogatives des six corps des marchands, & l'on remarque singulièrement que dans les entrées des rois, reines, ou légats, où les six corps ont le privilège de porter le dais sur les personnes, rois, reines ou légats, souvent on n'appelloit à ces cérémonies que 3, 4 ou 5 de ces corps, mais que jamais celui de l'Épicerie & de l'*Orfèvrerie* n'ont été omis ; qu'il a fréquemment fourni des sujets pour les places municipales & juridictions consulaires, & qu'il est le seul au moins depuis plus de 300 ans chez lequel on ait pris un prévôt des marchands en l'année 1570, qui se nommoit *Claude Marcel*, & étoit d'une famille ancienne de l'*Orfèvrerie* ; ce corps a aussi donné des hommes d'un talent rare. Voyez **ORFEVRE**.

Voici quelques-uns de leurs statuts.

Ils sont obligés d'avoir leurs forges & fourneaux scellés en plâtre dans leurs boutiques à six piés de la rue & en vûe ; il leur est aussi défendu de travailler passé les heures indiquées par la police : l'objet de ce statut est de tenir continuellement les Orfevres en état d'être veillés par les préposés à la police du corps. Les préposés à la police du corps sont les officiers de la cour des monnoies & les gardes Orfevres.

Tous les ans on fait élection de trois Orfevres, d'un qui a déjà été garde, & de deux autres qui n'ont point encore passé cette charge : leur exercice est de deux ans ; les trois nouveaux élus avec les trois de l'année précédente forment le college de six gardes, lesquels sont les essais, asseoient la capitulation, la perçoivent, visitent les ateliers & les ouvrages de leurs confreres, sans assistance d'aucun officier de police, toutesfois & quand ils le jugent à propos, & gerent toutes les affaires du corps : ils prêtent serment pour l'exercice de leurs fonctions à la cour des monnoies, & entre les mains du lieutenant général de police.

Les contestations sur le fait de l'*Orfèvrerie* se portent en ce qui concerne la police devant le lieutenant général de police du Châtelet de Paris, & en ce qui concerne le titre des matieres & contraventions sur icelles en la cour des monnoies de Paris.

Les veuves des Orfevres peuvent tenir boutique ouverte, & faire le commerce de l'*Orfèvrerie* ; autre-

fois même elles avoient un poinçon ; mais lors du règlement de 1679, le ministère craignant qu'elles n'en abusassent, ou que n'étant pas assez instruites, elles ne compromissent trop facilement la réputation de leur poinçon, ordonna qu'aussitôt le décès d'un orfevre leurs veuves remettroient le poinçon de leurs maris pour être biffé, leur laissant néanmoins la faculté de faire fabriquer chez elles, en faisant marquer leurs ouvrages du poinçon d'un autre maître, lequel demeureroit garant des ouvrages revêtus de son poinçon, comme s'ils étoient de sa fabrique.

Les Orfevres qui ne tiennent pas boutique ouverte sont obligés de déposer leurs poinçons au bureau des Orfevres, pour y être enfermés & scellés jusqu'à ce qu'ils reprennent boutique.

Les Orfevres ont la faculté de graver tous leurs ouvrages, même sceaux, cachets, lames d'acier, en un mot, tout ce dont ils ont besoin pour l'ornement de leur fabrique.

Le commerce d'*Orfèvrerie* est interdit à tous marchands assistans ou commerçans qui ne sont pas du corps, il est seulement permis aux marchands merciers de vendre la vaisselle ou autres ouvrages d'*Orfèvrerie* venant d'Allemagne ou des pays étrangers, à la charge d'en faire la déclaration au bureau, où on met sur ces ouvrages un poinçon à ce destiné.

Il est défendu aux Orfevres d'acheter, fondre ou déformer aucunes especes d'or ou d'argent du royaume ayant cours ou décriées.

Les Orfevres sont aussi tenus, quand ils en sont requis, de donner des bordereaux des marchandises qu'ils vendent, contenant le poids, le titre, le prix de la matiere & de la façon séparés l'un de l'autre.

Les Orfevres sont exempts de toutes créations de maîtrises, aux joyeux avénemens à la couronne, entrées de rois, reines, ou autres grands avénemens. Il n'est point permis aux Orfevres de travailler dans les lieux privilégiés, & il est défendu aux chefs de tous lieux privilégiés quelconques de donner retraite chez eux aux ouvriers d'*Orfèvrerie* sans qualité ou ayant qualité.

Le tems de l'apprentissage est de huit années ; on ne peut être reçu apprentif avant dix ans, & passé seize ans.

Les enfans des maîtres sont dispensés de l'apprentissage, & du compagnonage qui est de deux ans pour les apprentifs. On suppose, ce qui est assez naturel, qu'ils ont dû apprendre dans la maison paternelle l'art qu'ils veulent professer : au surplus ni les uns ni les autres ne sont admis sans chef-d'œuvre ; il seroit à souhaiter qu'on y tint une main bien sévère, & qu'on rétablît l'ancienne coutume d'exposer publiquement les chef-d'œuvres des aspirans, la crainte d'éprouver une juste critique exciteroit l'émulation, effaroucheroit l'ignorance, & produiroit un effet utile au progrès de cet art.

Les Orfevres travaillans à la galerie du Louvre, ont droit de faire des apprentifs de tout âge ; au bout de six années de leur premier apprentif, ils peuvent en prendre un second ; leurs apprentifs sont astraits comme les autres à huit années d'apprentissage, mais ils sont reçus sans faire de chef-d'œuvre & sans frais ; on suppose qu'ayant appris sous de si excellens maîtres, ils sont suffisamment capables. Les ouvriers qui ont travaillé pendant six ans dans la manufacture royale des Gobelins, sont reçus à la maîtrise d'*Orfèvrerie* sans chef-d'œuvre & sans frais. L'hôpital de Trinité jouit du droit de donner la maîtrise à deux ouvriers sans qualité tous les huit ans, travaillant l'un en or & l'autre en argent, pourvu qu'ils soient choisis par ledit hôpital, agréés sur leur chef-d'œuvre par les gardes orfevres, & qu'ils ayent appris le métier à un enfant dudit hô-

pital : il y a aussi quatre privilégiés du roi , & deux du duc d'Orléans ; mais ces privilèges sont à vie , & ne donnent point qualité aux enfans : d'ailleurs ces privilégiés ne font point partie du corps de l'*Orfèverie* , & n'en font point membres ; on voit par ces privilèges qu'il y a encore des moyens de parvenir à la maîtrise pour ceux qui n'ont pu l'acquérir à tems.

Quelques personnes dont les vûes pour le bien public & pour l'accroissement du commerce sont respectables & dignes des plus grandes éloges , regardent les lois d'apprentissage , du compagnonage & du chef-d'œuvre comme inutiles : ils pensent aussi qu'il est injuste de fixer le nombre des maîtres du corps de l'*Orfèverie* , & de refuser place dans ce corps à des hommes d'un talent décidé , parce qu'ils n'ont point fait d'apprentissage , & qu'ils ne sont point fils de marchands : nous pensons comme eux à quelques égards , mais nous ne sommes point d'accord sur tous les points.

1°. La connoissance que nous avons de toutes les parties d'étude nécessaires pour faire un bon artiste , & dont nous avons tracé l'esquisse au mot ORFEVRE , nous porte à croire que huit années d'apprentissage bien employées ne sont pas trop longues pour acquérir toutes les lumières nécessaires à cet art , sur-tout quand on réfléchit qu'il ne suffit pas d'être bon théoriste , mais qu'il faut y joindre une excellente pratique ; il seroit à souhaiter seulement que tous les maîtres fussent assez habiles pour former de bons élèves : & comment parviendra-t-on à ne remplir le corps que de bons artistes , si on néglige d'éprouver leur capacité ? Quant à moi , j'ai toujours regardé le chef-d'œuvre comme une chose de première nécessité , & d'un intérêt essentiel au bien du corps & de l'état , à qui il importe beaucoup que l'*Orfèverie* de Paris conserve sa supériorité. On peut me répondre qu'on peut apprendre sans être gêné par des lois : j'en conviens ; mais comme l'équité est la première règle , il faut la consulter , & voir qu'un maître qui perd son tems à montrer à un apprentif , devoit être payé trop cherement , si les lois ne lui avoient pas assigné les dernières années de l'apprentissage , pour se dédommager sur le travail de son élève des peines & soins qu'il lui a coûtés dans ses premières années ; & que l'ingratitude & la légèreté étant très-communes chez les jeunes gens , on les verroit trop souvent , s'ils n'étoient astringés par les lois , quitter leurs maîtres aussi-tôt qu'ils sauroient quelque chose , & chercher à jouir de leurs talens , sans s'embarasser de payer de reconnaissance ceux à qui ils doivent ce qu'ils sont.

2°. Quant aux règles du compagnonage , on n'y tient pas assez la main pour qu'on puisse se plaindre de la gêne de cette loi ; & si on l'a quelquefois mise en vigueur , très-souvent c'est parce qu'on cherchoit par tous les moyens possibles à écarter un mauvais sujet. Les bons artistes ne se plaindront jamais de cette loi ; leur intérêt personnel les engage à visiter plusieurs ateliers pour étudier tous les goûts : on ne voit ordinairement que les ignorans , les présomptueux & les indépendans chercher à la franchir.

3°. Il paroît ridicule de fixer le nombre des Orfevres à 300 , & , selon les personnes que je prends la liberté de combattre , ce commerce devoit être libre & de la plus grande étendue , parce que le nombre des artistes augmentant , la nécessité d'être employés fait baisser le prix des ouvrages , établit une concurrence de bon marché qui ne peut manquer d'étendre le commerce. Leur principe est juste , & leur conséquence nécessaire : mais ce principe qui peut être vrai pour toutes les autres branches de commerce , cesse de l'être pour celle-ci , à ce que je pense. Si on envisage les sources de l'aggrandisse-

ment de l'*Orfèverie* de Paris , je crois qu'il est difficile de révoquer en doute que la sûreté du titre des matières qu'on emploie , & l'excellence du goût des artistes françois soient la seule cause de leur grand crédit chez l'étranger , d'où il est aisé d'inférer que plus le nombre des Orfevres sera resserré , plus ils seront en état d'être veillés , & moins la réputation du poinçon de Paris sera compromise : que moins ils seront en nombre , plus ils seront en état de se faire bien payer , & par conséquent de consacrer plus de tems à l'étude , seul moyen de perpétuer le bon goût , & de l'empêcher de tomber en discrédit : il est vrai que nous sommes totalement contradictoires sur nos principes ; il n'est question que d'examiner lesquels sont les plus vrais & les plus avoués. Fouillons plus avant , & disons , que l'intérêt de l'état est que la main-d'œuvre se soutienne chère , afin que pour peu de valeur intrinsèque l'artiste fasse rentrer beaucoup d'argent dans le royaume. Ce principe constant & jamais nié pourroit-il avoir lieu , si on fait baisser la main-d'œuvre sur des objets dont la matière première est toute valeur précieuse & indestructible ?

Un vœu que nous oserions former , & qui seroit digne & de la bonté du prince qui regne sur nous & de la sagesse de son gouvernement ; c'est qu'on réduisît presque à rien , si nous l'osons dire qu'on abolît tout entier les droits qui se prélèvent sur les ouvrages de l'*Orfèverie* ; l'expérience a prouvé que la cherté de ces droits est ce qui nuit le plus à l'étendue de son commerce : il seroit à souhaiter au moins que toutes les fois que l'étranger vient se fournir chez nous , il n'en payât aucun , & même qu'on lui remît ceux précédemment payés , en justifiant du transport de ces ouvrages hors du royaume.

4°. Ce seroit encore une justice d'ouvrir des portes aux artistes distingués , qui ne peuvent être admis dans le corps , parce qu'ils n'ont point fait d'apprentissage , & ne sont point fils de marchands , &c. il est , ce me semble , un bon moyen d'établir l'émulation & de couronner le talent à cet égard ; c'est d'ordonner que de tems à autre il y auroit un concours où celui dont l'ouvrage seroit jugé supérieur fût reçu *gratis* , admettant à ce concours apprentif , fils de maître , comme ouvrier sans qualité indistinctement ; & joignant aux gardes de l'*Orfèverie* juges nés des chef-œuvres , d'autres artistes , même des membres de l'académie de Peinture & de Sculpture ; ce seroit , il me semble , un bon moyen pour fermer la bouche aux gens à talens sur l'injustice des lois ; car alors leur sort seroit entre leurs mains. Ces sentimens & ces vœux sont le fruit des réflexions d'un citoyen impartial , qui proteste contre tout esprit de parti , de corps ou de compagnie : les seules vûes du bien public sont celles qui l'animent & l'engagent à mettre au jour ce qu'il regarde dans la sincérité de son cœur comme des vérités incontestables.

ORFORD , (*Géog.*) petite ville à marché d'Angleterre , avec titre de comté , & un havre , dans la province de Suffolk , à 24 lieues N. E. de Londres. Elle envoie deux députés au parlement. *Long.* 18. 54. *lat.* 52. 10. (*D. J.*)

ORFRAIE , f. f. (*Hist. nat. Ornithol.*) croc-que-cherot , ossifrague , aigle de mer , *haliaetus* , *aquila marina* , *nifus veterum*. Wil. oiseau de proie qui est presque aussi gros que l'aigle doré , il a six piés neuf pouces d'envergure , & trois piés quatre pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue ; les pattes étendues n'excèdent pas la queue , dont la longueur est d'un pié ; celle du bec est de quatre pouces depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche ; la tête & le cou sont couverts de plumes longues & étroites. Il y a entre les

yeux & les narines & sous la gorge de petites plumes semblables à des poils. Les couleurs dominantes de cet oiseau sont la couleur de rouille, le brun, & le blanchâtre; les plumes qui recouvrent le dessus de l'origine de la queue sont presque entièrement blanches, à l'exception de l'extrémité qui est noirâtre; le ventre est de couleur blanchâtre & mêlé de larges taches de couleur de rouille; les plumes des ailes sont d'un brun tirant un peu sur le fauve-maron; la queue est composée de douze plumes, les deux du milieu sont presque entièrement brunes, à l'exception de l'extrémité qui est noire; elles ont toutes des taches blanches éparpillées confusément; la membrane qui couvre la base du bec est jaune; les pattes sont couvertes de plumes jusqu'à environ le milieu de leur longueur, le reste est d'un jaune vif, de même que les doigts; les ongles sont d'un beau noir & très-crochus: on trouve cet oiseau en Europe. *Ornith.* de M. Brisson, tom. I. Voyez OISEAU.

ORFRAIE. Voyez GLORIEUSE.

ORFROY, s. m. terme de Chasublier, ce sont les ornemens de devant les chapes, qui sont d'ordinaire semés de broderies: c'est le milieu des chasubles, qui dans les beaux ornemens est le plus souvent embelli de broderie.

Les anciens ont dit *orfray*. Borel a rapporté quelques endroits des anciens poètes pour l'intelligence de ce terme: le roman de la rose.

*Si eut le corps bel & dougié,
D'orfrayes eut un chapel mignot.
Un chapel de rose, tout frais
Eut dessus le chapel d'orfray.*

Et ailleurs.

*Et un chapeau d'orfray tout neuf
Le plus beau fut de dix-neuf.*

« J'estime, dit Borel, que c'est la broderie d'or broché, ou le bord & parement des autels, écharpes & robes, & qu'il vient non de orfèvre, mais de *aurum phrygium*, comme l'a remarqué Ménage. (D. J.)

ORGANE, s. m. (*Gramm.*) à ne prendre que la signification littérale, signifie tout ce qui est façonné & disposé pour un usage particulier, & pour produire une certaine action ou une certaine opération, en ce sens il est synonyme à *instrument*. Voyez INSTRUMENT.

Mais dans l'usage ordinaire *organe* signifie une partie d'un corps animal qui est capable d'exécuter telle ou telle action, ou de produire telle ou telle opération. Voyez PARTIE & CORPS.

En ce sens toutes les parties du corps, même les plus simples, peuvent être dénommées *organes* ou *parties organiques*.

Les *organes* se divisent en *premiers* & *secondaires*. Les *premiers* sont composés de parties toutes similaires & destinées pour une seule & même fonction. Ceux qui sont composés de plusieurs de ceux-là sont appelés *organes secondaires*. Voyez SIMILAIRE.

Ainsi les veines, les artères, les nerfs, & les muscles sont des *organes*, & les mains, les doigts, &c. sont des *organes secondaires*.

ORGANE DES SENS, est la partie du corps de l'animal, au moyen de laquelle il est affecté par les objets extérieurs. Voyez SENS.

Quelques-uns le divisent en interne, qui est le cerveau, & en externe, qui sont l'œil, l'oreille, le nez, &c. Voyez CERVEAU, ŒIL, OREILLE, NEZ, &c.

ORGANE, (*Jardinage.*) les principaux *organes* des plantes sont bien différens des parties qui les composent, ils sont les moyens ou les instrumens

qui les font agir & qui leur portent la nourriture nécessaire.

Les racines en général fournissent presque toute la nourriture de l'arbre.

Les fibres ligneuses, qui sont les vaisseaux longitudinaux, portent la sève dans les parties les plus élevées.

Les vaisseaux latéraux la portent horizontalement dans les branches.

Les utricules sont de petites vessies, qui, comme des tuyaux descendans à travers la tige, rapportent vers les racines les sucs les plus grossiers & les plus imparfaits.

Les trachées, qui sont les poumons des végétaux, sont de gros tuyaux passant par la tige, par où la plante respire, & qui fournissent l'air nécessaire à la sève pour se porter dans toutes les parties d'un arbre.

Les creusets & les moules différens qui se trouvent dans les plantes sont encore des *organes* qui forment l'écorce, le bois, les épines, les poils, la moëlle, le coton, les feuilles, les fleurs, les fruits & les graines.

La nouvelle opinion qui admet la moëlle comme le premier principe de la propagation, & celui de la vie, même des végétaux, la rendoit leur principale *organe*.

ORGANEAU, s. m. (*Marine.*) c'est un gros anneau de fer qui est passé au bout de la vergue de l'ancre, & qui sert à amarrer le cable, ou à étaler le cable. Voyez ANCRE. (Q)

ORGANIE. Voyez ROUGET.

ORGANIQUE, adj. (*Gramm.*) on appelle *Géométrie organique* l'art de décrire les courbes par le moyen d'instrumens, & en général par un mouvement continu; cette maniere de les décrire est plus exacte dans la spéculation, mais presque toujours plus embarrassante & plus sujette à erreur dans la pratique que la maniere de la décrire par plusieurs points. M. Maclautin a donné un ouvrage sous le titre de *Geometria organica*. Voyez COURBE.

ORGANIQUE, qui appartient à l'organe. On divise le corps en parties *organiques* & *inorganiques*, &c. Voyez CORPS & ORGANE.

ORGANIQUE, employé substantivement, est la partie de la musique ancienne qui s'exécutoit avec les instrumens.. Voyez MUSIQUE.

L'*organique* comprenoit les trois sortes d'instrumens, savoir les instrumens à vent, comme la trompette, la flûte, &c. Les instrumens à corde, comme le lut, la lyre, &c. & les instrumens de percussion ou à batterie, comme le tambour, les tympales, &c. Voyez chacun de ces instrumens à son article.

ORGANISATION, s. f. arrangement des parties qui constituent les corps animés. Le premier principe de l'*organisation* se trouve dans les semences. L'*organisation* d'un corps une fois établie, est l'origine de l'*organisation* de tous les autres corps. L'*organisation* des parties solides s'exécute par des mouvemens mécaniques.

ORGANISER, v. act. terme d'*Organiste*, c'est unir une petite orgue à un clavecin, ou à quelque autre instrument semblable, à une épinette, par exemple, en sorte qu'en abaissant les touches de cet instrument, on fasse jouer l'orgue en même tems. (D. J.)

ORGANISTE, s. m. (*Musique.*) il se dit & de celui qui fait toucher de l'orgue & de celui qui les construit. Nous avons eu deux grands *Organistes*, Marchand & Calviere. J'ai entendu celui-ci. Cet homme avoit du génie, & une variété de jeu inépuisable, & ce qui est peut-être encore plus rare, un talent correspondant à l'étendue de son instrument. Au reste, il avoit de commun avec tous les hommes

excellens en quelque genre que ce soit, d'être de tems-en-tems fort au-dessous d'eux-mêmes : il n'y a que la médiocrité qui se soutienne & qui soit la même tous les jours.

ORGANO. Voyez ROUGET.

ORGANSIN, *f. m.* (*Soierie.*) sorte de soie qui s'emploie dans les étoffes de soie. L'*organfin* est une soie montée ou tordue à deux, trois, à quatre brins ; on l'appelle *organfin* pour la distinguer d'avec la trame, en ce qu'elle sert communément pour la chaîne des étoffes ; & que pour cet effet on la perfectionne davantage & on lui donne plus de filage & du tord, afin qu'elle ait plus de corps, la chaîne étant ce qui souffre le plus dans la fabrication de l'étoffe. Voyez à l'article SOIE le moulinage de la soie.

L'*organfin* destiné à la fabrication de l'étoffe unie, doit être sans contredit le plus fin que l'on puisse préparer dans cette qualité de soie ; le fabricant connoît à l'œil celui qui est propre à la fabrication de l'étoffe façonnée, tant dans celle qui est riche que dans celle qui ne l'est pas, parce que dans l'autre on n'achète que le goût, qui se trouve ordinairement dans la perfection du dessin, parce que l'un ne peut pas être sans l'autre. L'étoffe de goût ne se paye point relativement à la quantité ou qualité de la soie, mais autant qu'elle plaît. Il n'en est pas de même de l'étoffe unie, dans laquelle la matière doit être ménagée attendu la modicité de son prix : la matière première dont elle est composée étant celle de l'*organfin*, il faut savoir le choisir afin de distinguer la légèreté qui convient au genre d'étoffe que le fabricant se propose de faire exécuter ; & pour qu'il ne se trompe pas dans son calcul il en fait un essai, lequel en déterminant la qualité de la matière détermine également le prix, attendu que plus un *organfin* est fin plus il est cher.

La qualité des *organfins* fins est depuis 18 deniers jusqu'à 48. On ne compte pas au-dessus, les *organfins* même de 18 deniers ne servent que pour les étamines ou camelots mi-soie qui se fabriquent à Amiens ou à Reims, leur trop grande finesse leur empêchant de résister au travail d'une étoffe unie, c'est pourquoi les fabricants qui les emploient dans les étamines ou les camelots, les font monter au moulin avec un fil de laine pour qu'ils aient plus de consistance.

Les *organfins* de 24 deniers, 28, &c. jusqu'à 48 deniers, sont à proprement parler ceux qui sont destinés pour l'étoffe unie ; il s'agit de distinguer le poids pour ne point tomber dans l'erreur.

Chaque ballot d'*organfin* de tirage (on donnera l'explication d'*organfin* de tirage dans le moulinage des soies) doit être d'une qualité uniforme quant au poids. Le fabricant qui a besoin d'un *organfin* de 24 deniers, par exemple, prend dans un ballot un matteau au hasard pour en faire l'essai, il choisit dans le matteau une flotte ou écheveau qu'il fait dévider ; cette opération faite il fait ourdir une longueur de soixante aunes par vingt fils seulement ; cette partie étant ourdie il la leve de l'ourdissoir & la pèse au trébuchet ; si elle pèse 3 deniers ou un gros, pour-lors l'*organfin* est de 24 deniers ; si elle pèse 4 deniers, il est de 32 ; si elle pèse 6 deniers ou deux gros, l'*organfin* est de 48 deniers.

Il résulte de cette opération que l'essai forme ordinairement par son poids la huitième partie de la qualité de l'*organfin*, & cela parce que les pièces ou chaînes des étoffes unies tirant ordinairement 120 aunes, à l'ourdissage chaque portée dont la chaîne est composée doit peser huit fois le poids de son essai, puisque la portée est de 80 fils, ce qui fait le quart quant à l'essai, & la longueur de 120 aunes, ce qui fait un second quart de diminution sur la longueur, conséquemment une huitième partie sur le tout.

ORGANSIN DE SAINTE-LUCIE, (*Soierie.*) c'est l'*organfin* que les marchands françois tirent de Messine en Sicile. Cet *organfin* est fort estimé, & quantité de fabriques de France ne peuvent s'en passer, particulièrement à Paris, celles des ferrandines, des moères unies, & des grisettes. On en fait aussi les chaînes des ras de S. Maur qui se fabriquent en cette capitale. (*D. J.*)

ORGANO, (*Musique italienne.*) les Italiens se servent communément de ce mot pour marquer la basse-continue chiffrée, parce que l'orgue est l'instrument sur lequel ils jouent d'ordinaire la basse-continue avec tous ses chiffres ou accompagnemens. (*D. J.*)

ORGASME, *f. m.* (*Médec.*) les corps vivans dans l'état de santé ont un mouvement perpétuel produit par l'organe vital & particulier, mais indépendant de l'organe animal. Le mouvement vital qui procède d'irritation devient d'autant plus grand, que la cause qui lui donne naissance agit avec plus de force. Il n'en est pas de même du mouvement animal, qui ne peut s'augmenter que par une cause très-violente. Mais si cette loi de la nature change, de façon que par la cause la plus légère, qui, dans un homme en santé n'exciteroit aucun mouvement, il en résulte un considérable qui aille jusqu'au désordre, ou qu'une cause ordinaire augmente ce trouble, ou qu'enfin, sans cause quelconque, les parties souffrent des mouvemens violens & confus, un tel changement de disposition s'appelle *orgasme* ; d'autres le nomment *irritabilité*, *oscillation violente*, *mobilité*, *crispation*.

On remarquera très-souvent un tel état dans l'organe vital & particulier, 1°. dans l'âge tendre ; & il est d'autant plus grand, que l'enfant est nouvellement né. 2°. Dans un corps valétudinaire, sur-tout après des évacuations trop abondantes, & de longues maladies. 3°. Dans ceux qui sont accablés de chagrin, & sujets à quelque grande passion de l'ame. 4°. Dans les femmes, & encore plus particulièrement dans celles qui ont des fleurs blanches, ou qui sont attaquées d'une suppression de règles, ou qui les ont trop abondantes. 5°. Dans les hommes qui ont les humeurs tenues & âcres. 6°. Dans toutes les parties privées de mucosité ou de l'épiderme, leur tégument naturel. 7°. Dans l'idiosyncrasie, & lorsque les causes qui produisent cet accident surviennent inopinément.

Les effets qui en résultent, varient autant que l'état même. L'affoiblissement succède ordinairement aux paroxysmes. Dans le tems de l'*orgasme*, on observe des mouvemens déréglés toniques dans le mouvement vital, & même dans le mouvement animal, quand le mal est augmenté. De là les malades sont attaqués de syncopes, de douleurs de tête, de flatuosités, de borborygmes, de douleurs des lombes, souvent accompagnées de froid, de tension dans les viscères, de constipation, de tympanite qui se dissipe & qui reparoît, de mouvemens épileptiques, de vertiges, de tintemens d'oreilles, du sentiment d'une grosseur qui monte du bas-ventre vers la gorge ; voilà ce qu'on appelle la *passion hystérique*.

Ce n'est pas tout, on éprouve des commotions dans l'hypocondre droit ou gauche, ou au milieu du ventre, comme si un animal vivant y étoit caché. On souffre des palpitations de cœur, & des anxiétés spontanées dans les parties voisines de ce viscère. Les malades dont nous parlons tombent aisément en syncope, à l'occasion d'une odeur déplaisante, de quelque passion, enfin de quelque mouvement extraordinaire ; le plus léger médicament émétique ou purgatif dérange singulièrement toute leur économie animale.

Dans les attaques d'*orgasme* leur urine est d'abord blanche, épaisse, ensuite aqueuse, lymphique, & claire.

claire comme de l'eau de roche. S'il arrive une colliquation, on y remarque de petits grains. Assez souvent il survient aux femmes qui sont dans cet état, la suppression de leurs règles. Si elles sont à la fin de leur grossesse, elles sont sujettes à grand nombre de symptômes effrayans. Elles ne digèrent point leur nourriture, & pour l'ordinaire elles la vomissent. Enfin, ce mal est un protée qui revêt toutes sortes de formes. Avant que d'indiquer la méthode curative, il faut rapporter ici quelques observations. 1°. Tous les évacuans augmentent & confirment ce mal. 2°. Les résolutifs & les atténuans le rendent plus fâcheux. 3°. Les martiaux corroborans causent quelquefois au commencement de grands troubles. 4°. Les volatils & les âcres, donnés à une trop forte dose, sont souvent suivis de convulsions. Les relâchans, & sur-tout les anodins, ont coutume de diminuer les symptômes, mais ils ne guérissent point la maladie, & l'usage qu'on en fait fréquemment pour calmer les douleurs, rend d'ordinaire le mal incurable.

La méthode curative change suivant les causes & les tems; car dans le paroxysme, on doit se proposer pour but de calmer les mouvemens déréglés, en employant les anodins, les volatils, les aromatiques, combinés avec les résineux nervins; mais hors du paroxysme, la foiblesse qui est survenue peu-à-peu, doit être traitée par les corroborans; il convient aussi d'y recourir pour empêcher le progrès de la dissolution des humeurs; il faut les joindre aux antiseptiques échauffans, pour s'opposer à une corruption spontanée; les mêmes remèdes corrigent la crudité de l'acrimonie; on commencera par les plus doux, donnés à petite dose, & on les continuera long-tems: mais de crainte que la nature ne s'accoutume au même remède, il convient de les changer, en conservant toujours la même indication curative. Si la constipation survient aux malades, il faut, pour la guérir, joindre aux remèdes qu'on vient d'indiquer les purgatifs anodins. (D. J.)

ORGE, f. m. *hordeum*, (Hist. nat. Bot.) genre de plante dont les fleurs n'ont point de pétales; elles naissent par bouquets disposés en épi. Chaque fleur est composée de plusieurs étamines qui sortent du calice. Le pistil devient dans la suite une semence oblongue, farineuse, pointue par les deux bouts, renflée dans le milieu & très-adhérente, comme l'a remarqué Spigelius, à la base qui a servi de calice à la fleur. Chaque bouquet est attaché à un axe denté, & forme un épi. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez PLANTE. (I)*

Ce genre de plante a l'épi fort; il a le calice, l'enveloppe, la cosse, la peau, & la fleur semblables à ceux du froment & du riz, avec cette différence, que son enveloppe est rude. Son grain est ventru, pointu par les deux bouts, & fortement uni à son enveloppe.

Dans la système de Linnæus, c'est un genre de plante très-distinct, dont voici les caractères: le calice est composé de six feuilles, & contient trois fleurs. Les feuilles du calice sont droites, pointues, placées au nombre de deux sous chaque fleur. Il n'y a point de balle dans ce genre de plante. La fleur est à deux levres; l'inférieure est plus longue que le calice, & se termine par une longue barbe; la supérieure est plus courte & aplatie. Les étamines sont trois filets chevelus, plus courts que la fleur; les bossettes des étamines sont oblongues; le germe du pistil est ovale & un peu turbiné; les styles sont au nombre de deux, très-déliés, & penchés en arrière; le style du pistil est aussi chevelu; la fleur enveloppe fortement la graine, & tombe avec elle. La graine est oblongue, ventrue, pointue aux deux extrémités, & marquée d'une raie longitudinale.

Tome XI.

Les Botanistes comptent cinq ou six espèces d'orge, dont les plus connues sont l'orge d'automne ou d'hiver, & l'orge printannier.

L'orge d'hiver, *hordeum polystricon hibernum* de C. B. P. 22, a ses racines fibreuses & menues. Sa tige ou son tuyau est moins haut que celui du froment ou du seigle. Il s'éleve quelquefois cependant dans un bon terroir à deux coudées; il est garni de cinq, six nœuds, & quelquefois davantage. A chacun de ces nœuds naissent des feuilles semblables à celles du chien-dent, longues, étroites, & enveloppant un peu le tuyau; les inférieures sont plus étroites que celles du froment, & les supérieures plus rudes, & couvertes le plus souvent d'une fine poussière d'un verd de mer, dans l'endroit qui embrasse sa tige.

Ses épis sont composés de plusieurs paquets de fleurs attachées de deux côtés sur les dents d'une rape commune. Chaque paquet est formé par trois fleurs, dont chacune est garnie à sa base extérieure de deux longs filets barbus, fermes, rudes & piquans. Ces fleurs sont composées de trois étamines, qui s'élevaient d'un calice à deux bases, dont l'extérieur se termine en un long filet. L'embryon du fruit est caché dans le fond du calice, & se change en une graine longue de deux ou trois lignes, pale ou jaunâtre, farineuse, pointue des deux côtés, renflée à son milieu, fort attachée aux bases qui servoient de calice à la fleur. On sème cet orge en automne, & on le moissonne l'année suivante.

L'orge printannier, nommé par Tournefort *hordeum polystricon vernum*, I. R. H. 513, a ses épis plus courts, mais plus gros que celui du précédent; il ne diffère que par le tems auquel on le sème, c'est au printemps.

Les tuyaux d'orge étant mûrs, sont plus mols & moins fragiles que ceux du froment; c'est pourquoi ils sont plus succulents, & fournissent aux bœufs & aux vaches une meilleure nourriture. Les épis d'orge sont penchés le plus souvent vers la terre, à cause de leur longueur & de leur pesanteur. Ils contiennent quelquefois vingt grains sur chaque côté; un même grain pousse plusieurs tuyaux. (D. J.)

ORGE, (Mat. méd. Diète méd.) l'orge fait un composé farineux, lequel étant délayé ou bouilli dans l'eau, se change en un mucilage si visqueux, qu'à peine le feu peut-il le détruire; car environ la troisième partie d'orge en charbon, & les cendres, quoique bien calcinées, rendent l'eau mucilagineuse & visqueuse. Cette substance farineuse & mucilagineuse a des principes actifs, lesquels étant agités par le moyen de l'eau, fermentent; & les parties mucilagineuses se divisent, s'atténuent, & font un composé vineux, comme on l'éprouve dans la bière; ensuite elles s'aigrissent, & deviennent enfin vâpides ou fades, comme presque tous les autres sucs des plantes. On tire de la bière un esprit ardent, qui n'est pas fort différent de l'esprit-de-vin.

L'orge n'a pas les mêmes vertus que le froment, car le froment échauffe, mais de quelque manière que l'on prépare l'orge, il n'échauffe jamais, il rafraîchit & déterge; & selon qu'il est différemment préparé, il humecte & dessèche. Etant bouilli en tisane, il humecte; & étant rôti, il dessèche. Il diffère encore du froment, en ce qu'il produit un suc tenu ou moins grossier & détersif, au-lieu que celui du froment est grossier, visqueux, & d'une nature un peu obstructive.

Plusieurs nations faisoient autrefois du pain avec la farine d'orge, & on en fait encore à présent; mais c'est dans la disette de froment, & pour nourrir les pauvres. Nous n'estimons pas beaucoup l'orge, non plus que les anciens Romains, pour faire du pain; mais il est fort recherché pour faire de la bière, &

L L I I

les peuples du nord en font un grand usage ; il leur est aussi nécessaire pour faire de la boisson , que le froment pour faire du pain. L'orge nourrit moins que le froment ; il se digere plus difficilement , parce qu'il est moins gluant , & qu'il ne peut pas s'attacher au corps , de même que le froment.

On estime l'orge qui est blanc , pur , plein , compacte , & pesant autant qu'il se peut : on rejette celui qui est petit , ridé , léger , spongieux. Il ne faut pas en faire d'usage d'abord après la moisson , & aussi-tôt qu'il est moulu ; mais il faut le conserver dans un lieu sec pendant quelque tems , à cause de son humeur visqueuse & superflue qui veut être évaporée ou atténuée. Quand il est sec , & qu'il commence à se rider , alors il est tems d'en faire usage , & il est salutaire. Son écorce extérieure , ou le son est plus sec que la pulpe ou la farine : il nourrit peu ou point du tout ; il déterge , & il est un peu purgatif à cause du suc de sa balle , comme Hippocrate en avertit.

On prépare l'orge de différentes manieres , soit pour servir d'aliment , soit pour la Médecine.

1°. On fait du pain avec la farine d'orge , qui est plus friable & inférieur au pain de froment ; il sert de nourriture aux pauvres ; il ne convient qu'à ceux d'entr'eux qui s'exercent à de rudes travaux , & dont l'estomac est robuste : c'est pourquoi , selon Plin , les gladiateurs athéniens , qui avoient coutume de s'en nourrir , étoient surnommés *hordearii* ; terme qui signifie des gens qui vivent de pain d'orge. Il est meilleur , & a plus de faveur , quand on le mêle avec moitié de froment ou de seigle.

2°. Les anciens faisoient usage d'une sorte de pain d'orge , que les Grecs & les Latins appelloient *maza*. C'étoit de la farine d'orge rôtie , mêlée & pétrie avec quelque liqueur , comme de l'eau , de l'huile , du lait , du vin cuit , du miel , &c. Voyez MAZA.

3°. Les anciens Grecs faisoient une bouillie avec l'orge , appelloient cette bouillie *αλφίτων* , & les Latins la nommoient *polenta*. Voyez POLENTA.

4°. Les anciens faisoient encore avec l'orge de la tisane , nommée par les Grecs *πιτσάνη* ou *πιτσάνη* , & par les Latins *ptisana*. Voyez TISANE.

Mais de toutes les différentes manieres de préparer l'orge , il nous en reste seulement trois , qui sont encore un peu usitées : la première s'appelle dans les boutiques de l'eau d'orge , ou décoction d'orge ; la seconde , qui n'est pas bien différente de la tisane des anciens , est nommée *orge mondé* ; la troisième est de la crème d'orge , ou de l'orge passé. Voyez ORGE , décoction d' (Diete) , ORGE MONDÉ , & ORGE PASSÉ.

On met la farine d'orge au nombre des quatre farines résolatives , qui sont la farine d'orge , celle de fèves , celle de l'orobe , & celle de seigle. On leur substitue quelquefois la farine de froment , de lin , de ténu-grec , & de lentille. Cette farine appliquée en cataplasme est émolliente , résolutive , maturative & anodine ; c'est pourquoi on l'emploie seule en cataplasme , ou avec les autres farines résolatives. (D. J.)

ORGE , décoction d' (Diete.) la décoction d'orge , ou , comme on dit communément , l'eau d'orge , est simple ou composée. La simple se fait ou avec de l'orge entier , qui est plus détersif à cause de son écorce , & plus utile dans les obstructions ; ou bien on fait cette décoction avec de l'orge mondé , ou dont on a ôté la peau ; & alors elle est un peu plus rafraîchissante & incrassante. On fait bouillir cet orge avec de l'eau commune très-pure , plus ou moins long-tems , tantôt jusqu'à ce que les grains s'amollissent & se gonflent seulement , tantôt jusqu'à ce qu'ils soient crevés , c'est-à-dire , jusqu'à ce que la pellicule de ces grains se creve par la grande rare-

faction de la substance farineuse. On emploie utilement ces décoctions dans les fièvres ardentes , & autres maladies , pour délayer les humeurs épaisses & visqueuses , & pour adoucir & tempérer l'acrimonie des humeurs.

La décoction d'orge composée se fait avec les racines de réglisse , de chien-dent , de chicorée , ou autres racines apéritives , avec celles de scorfonere , de patience , de bardane , &c. avec les raisins , les jujubes , les figues , les dattes , les grains , & autres , selon les différentes indications. Ainsi Etmuller vante dans la pleurésie une boisson faite avec la décoction d'orge , dans laquelle on infuse des fleurs de coquelicot ou de paquerette : dans la rougeole , on fait bouillir de l'orge avec de la corne-de-cerf , & avec la racine de scorfonere dans les fièvres pétéchiales. (D. J.)

ORGE GRUÉ , (Diete.) on l'appelle autrement *orge mondé*. Il se fait avec le plus bel orge dont on ôte la peau sous la meule. On le macere dans de l'eau , on le lave , & on le frote dans les mains pour enlever toute la peau qui est restée , après qu'il a été écrasé sous la meule. Ensuite on le met dans un vaisseau de terre ; on y verse de nouvelle eau , & on le fait bouillir pendant cinq , six ou sept heures , jusqu'à ce qu'il se change en crème ; & de peur d'interrompre l'ébullition , on verse de l'eau tiède , quand il est nécessaire , & on le fait cuire à un feu doux ; c'est ce qu'on appelle *orge grué* , parce que la graine y reste. Pour le rendre meilleur , quelques-uns y ajoutent dans le commencement du beurre frais , & un peu de sel sur la fin. Le peuple le mange préparé de cette façon. D'autres pour le rendre plus agréable , y mêlent des amandes ; pour rafraîchir , des graines de melon , de courge ; & pour la douceur , du sucre. On fait un grand usage de cette préparation : c'est une excellente nourriture qui produit un bon suc dans la santé & dans la maladie. (D. J.)

ORGE MONDÉ , (Diete médicinale.) c'est de l'orge qui a été écrasé sous la meule , & dépouillé de la première peau. On en fait des décoctions , des tisanes , des crèmes , sous le nom d'orge grué & d'orge passé. Voyez ORGE GRUÉ & ORGE PASSÉ.

On fait avec l'orge mondé le sucre d'orge & le sucre tors , que les Arabes appellent *alphenicum*. Le sucre d'orge est une composition jaunâtre , transparente , faite avec le sucre cuit dans une décoction légère d'orge , jusqu'à ce qu'il ait assez de consistance pour en faire des bâtons. Le sucre tors se fait avec de l'eau d'orge & du sucre dans une certaine proportion , & cuits de telle sorte qu'il en résulte une masse solide , qu'on peut manier sans qu'elle s'attache aux doigts frotés d'huile d'amandes , & la réduire en fils très-fins ou grossiers , longs ou courts , & le plus souvent tortillés , mais toujours blancs. Ces deux préparations sont assez bonnes pour la toux , l'enrouement , la sécheresse de la trachée-artère , & dans les maladies légères du poumon & de la poitrine. (D. J.)

ORGE PASSÉ , (Diete.) c'étoit la crème d'orge des anciens , qui se fait parmi nous de la manière suivante. On prend de l'orge mondé , on le macere , on le frote dans les mains , on le fait cuire pendant sept ou huit heures , on le pile dans un mortier avec des amandes douces pelées , & on le passe. Les uns le font plus liquide , d'autres plus épais. Alors on y ajoute du sucre , on le sert dans un plat d'argent ; & on le donne à ceux qui se portent bien , aux malades , & à ceux qui sont exténués : on y mêle des quatre semences froides pour faciliter le sommeil. Quand on le fait cuire derechef , après l'avoir passé , il devient plus épais & plus nourrissant. On ne se contente pas d'en faire prendre une fois le jour à l'heure du sommeil , mais deux , trois fois , & davan-

tage, en maniere de julep. Quelquefois on ajoute du lait sur la fin de l'ébullition. Si le malade a besoin d'une nourriture plus abondante, rafraichissante & humectante, on fait bouillir de l'orge avec un poulet, ou avec du veau; ou bien après avoir laissé bouillir long-tems l'orge dans de l'eau, on y ajoute du bouillon de viande, on le passe, & on le prend avec la crème d'orge. (D. J.)

ORGE PERLÉ, (*Agricult.*) c'est de l'orge dépouillé de sa premiere enveloppe. Cet orge ne differe de l'orge mondé, qu'en ce qu'il a passé deux ou trois fois par le moulin, pour y être broyé & rendu plus petit. On choisit l'orge perlé le plus blanc, & celui au côté duquel on voit de la fleur attachée. On fait quelquefois l'orge perlé avec le millet; & d'autres fois avec le froment: de quelque maniere qu'on le fasse il est très-nourissant.

Cet orge ainsi préparé n'est peut-être pas fort différent de ce que les anciens appelloient *crimnus*: car *κρῖνον*, selon Galien, est la partie la plus grossiere de la farine, laquelle se trouve la plus grosse, quand on a brisé l'orge qui a échappé à la meule, & que l'on passe au travers d'un crible dont les trous sont grands. Les Allemands en font des bouillies, tantôt avec de l'eau, tantôt avec du lait, & quelquefois avec du bouillon de viande.

ORGE, grain d', (*Tisserander. Imprim.*) on appelle futaine à grains d'orge, une sorte de futaine ouvragée, sur laquelle le tisserand a relevé des façons assez semblables au grain de l'orge. Les Ciseleurs appellent grain d'orge, de petits ciselets dont la pointe est ronde & fort aigue. Les Imprimeurs donnent aussi le nom de grain d'orge, aux caracteres en lozange, qui leur servent à imprimer les notes du plain chant qui doivent être breves.

ORGE, (*Géog. anc.*) fontaine de Gaule dans la province Narbonnoise. Pline, *l. XVIII. ch. xxij.* dit qu'il croissoit dans son eau une herbe dont les bœufs étoient si friands, qu'ils y plongeotent la tête pour en attraper. Cette fontaine a presque conservé son nom, car on la nomme aujourd'hui *sorque*. Voyez SORQUE. (D. J.)

ORGEADE, s. f. (*Diète.*) *hordeatum*, est un remede liquide, composé avec de l'orge que l'on fait cuire jusqu'à ce qu'il creve. On y ajoute quelquefois d'autres ingrédients, comme des semences froides, des amandes & autres choses semblables.

ORGEAT, s. m. (*Diète.*) dans le langage ordinaire des Limonadiers & de l'office, ce mot signifie la même chose qu'émulsion en langage de Pharmacie. Voyez ÉMULSION.

L'orgeat peut seulement différer de l'émulsion, en ce que étant uniquement destiné à flatter le goût, on le propose plutôt de le rendre agréable que salutaire. C'est pourquoi il est ordinairement plus sucré, plus fort ou chargé, & plus parfumé que l'émulsion. On fait entrer aussi dans la composition de l'orgeat environ un huitieme d'amandes ameres; au lieu que dans l'émulsion on n'emploie que les amandes douces. Mais on peut avancer avec confiance, qu'excepté peut-être le cas d'inflammation actuelle de l'estomac & des intestins, l'orgeat le plus agréable est aussi salutaire qu'une émulsion plus fade, & qu'ainsi on peut accorder aux malades l'innocente consolation d'une boisson plus gracieuse, dans les cas ordinaires où l'émulsion des boutiques est indiquée. Voyez ÉMULSION. (b)

ORGEAT, sirop d', (*Pharmacie & Mat. med.*) prenez amandes douces mondées, une livre; amandes ameres, demi-once ou une once; sucre blanc, environ demi-livre: pilez les amandes avec ce sucre dans un mortier de marbre avec le pilon de bois, versant peu-à-peu suffisante quantité d'eau commune pour faire une émulsion très-chargée: passez &

exprimez. Vous devez avoir environ une livre & demie de liqueur. Mettez votre colature dans un vaisseau d'argent, de porcelaine ou d'étain, avec une livre & demie de sucre, que vous ferez fondre au bain-marie; ajoutez au sirop refroidi, deux gros de bonne eau de fleur d'orange.

Remarquez qu'on n'a employé dans la préparation de ce sirop, que deux livres de sucre, sur une livre & demie de liqueur; tandis que la proportion du sucre aux liqueurs aqueuses, pour la consistance siropeuse, ou le point de saturation, est de deux parties de sucre contre une de liqueur. Mais dans le sirop d'orgeat, l'eau est occupée en partie par la matiere émulsive, en sorte que la dose de sucre que nous avons prescrite peut être même plus que suffisante pour charger cette liqueur au point de saturation; mais il vaut mieux employer trop de sucre, que de n'en point employer assez. L'excès n'a d'autre inconvénient que de laisser du sucre inutile dans le vaisseau où on le fait fondre. Ce sucre superflu se sépare d'ailleurs fort aisément en versant le sirop par inclination, au lieu que la trop petite proportion de sucre rend encore plus sujette à s'altérer cette préparation qui y est déjà fort portée de sa nature.

ORGEAT, sirop d'. Le sirop d'orgeat est ainsi appelé, parce qu'on demande dans les pharmacopées une décoction d'orge au lieu de l'eau commune. Mais cette décoction nuit à l'agrément, sans ajouter à la vertu. Aussi tous les artistes, qui savent évaluer d'après la pratique les lois dictées par la spéculation, se gardent bien d'employer de la décoction d'orge à la préparation du sirop d'orgeat; & il n'est pas aisé de décider, si cette infidélité est plus blâmable chez le ministre, que la charlatanerie ou la routine chez le législateur.

Une once de sirop d'orgeat étendue dans huit ou dix onces d'eau, fait une émulsion ordinaire. Ce sirop sert donc à préparer une émulsion sur le champ. Or, comme l'émulsion préparée avec le sirop d'orgeat, a exactement les mêmes vertus que l'émulsion tirée immédiatement des semences émulsives, à cela près seulement qu'elle est nécessairement très-sucrée; on peut user sans scrupule dans la plupart des cas de la commodité que fournit le sirop d'orgeat. Voyez ÉMULSION. (b)

ORGÉNOMESCI, (*Géog. anc.*) anciens peuples d'Espagne qui faisoient partie des Cantabres, selon Pline, *l. IV. ch. xx.* Le pere Hardouin leur donne la côte d'Asturie, depuis Santilane, jusqu'à l'Asta qui coule à Oviedo. (D. J.)

ORGEOLET ou ORGUEIL, s. m. (*Chirurgie.*) maladie des paupieres. Petite tumeur circonscrite, renitente, qui vient sur le bord des paupieres, tout auprès des cils. Elle s'échauffe, devient rouge, & se termine par suppuration. On l'appelle *orgeolet*, parce qu'elle est à-peu-près de la grosseur d'un grain d'orge. C'est une espece de clou ou de furoncle, qui vient originairement de l'obstruction des glandes sébacées; aussi en arrive-t-il plus familièrement à ceux qui ont eu des inflammations aux paupieres. Ce bouton est sans danger, il parcourt ordinairement en 15 jours ses différens tems. Une mouche couverte d'emplâtre dyachileon gommé accélere la suppuration. Si l'inflammation excitoit beaucoup de douleur, il faudroit bafiner l'œil plusieurs fois par jour avec une décoction émolliente. Il est rare qu'on soit obligé d'aider par une très-petite incision avec la pointe d'une lancette, la sortie de l'humeur. Cette petite opération d'ailleurs n'a aucun inconvénient, & si elle n'est pas faite prématurément, elle peut empêcher le pus de s'épaissir & de former un durillon, difficile à résoudre à la circonférence du bouton. (Y)

ORGIASTES, f. m. pl. (*Hist. anc.*) nom qu'on donnoit aux prêtresses de Bacchus, ou aux bacchantes qui présidoient aux orgies. Voyez ORGIES.

ORGIES, f. f. pl. (*Ant. grecq. & rom.*) *orgia*; nom des fêtes de Bacchus, autrement appellées *bacchantales & dionysiaques*. Mais le nom d'*orgies* étoit commun à plusieurs autres fêtes, comme à celle des Muses, à celle de Cérès & à celle de Cybelle. Servius dit qu'au commencement on nommoit en grec *orgies*, toutes sortes de sacrifices, & que ce terme répondoit à celui de *cérémonies* chez les Romains.

Les *orgies*, comme fêtes en l'honneur de Bacchus, sont appellées *orgia triterica*, dans Virgile, parce qu'on les célébroit une fois en trois ans. Le mot *triterica* le dit, de *τρεις*, trois, & *ετός*, année.

Elles prirent naissance en Egypte, où Osiris fut le premier modele du Bacchus grec. Delà elles passèrent en Grece, en Italie, chez les Gaulois, & dans presque tout le monde payen. Elles étoient d'abord simples & très-honnêtes; mais elles furent chargées insensiblement de cérémonies ridicules, & finalement les Historiens nous assurent qu'elles furent portées pendant la nuit à de si grands excès & à des débauches si honteuses, que l'an de Rome 564, le sénat se vit obligé de les abolir dans toute l'étendue de l'empire.

Nous pouvons dire aujourd'hui sans crainte, que ces fêtes de Bacchus, outre leur licence inexorable, étoient chargées de folies & d'extravagances: mais il en coûta cher à Panthée, pour avoir autrefois tenu ce propos sur les lieux; car ses tantes mêmes, éprises d'une fureur bacchique, le méconnerent, & le mirent en pieces sur le mont Cithéron.

Il y a dans le jardin Justiniani à Rome, un vase de marbre bien précieux, sur lequel on voit une représentation de ces *orgies* de Bacchus. On pense que ce vase est de la main de Saurus, non seulement par la beauté du travail, mais à cause de la léfardine qui s'y trouve, & qui n'a aucun rapport avec le reste. (*D. J.*)

ORGIOPHANTES, f. m. pl. (*Hist. anc.*) nom des principaux ministres ou sacrificateurs dans les *orgies*. Ils étoient subordonnés aux orgiastes; car parmi les Grecs, c'étoit aux femmes qu'il appartenoit de présider dans les mystères de Bacchus.

ORGUES DE MER, tuyaux d'orgues, (*Conchiliologie.*) Pl. XX. fig. 8. On a donné ce nom à une sorte de vermissieux de mer à tuyaux, qui vivent en société; parce que ces vermissieux groupent ensemble leurs tuyaux, à-peu-près comme ceux de l'instrument de Musique que nous appellons *orgue*. Chaque vermissieux a son tuyau séparément: ces tuyaux sont d'un beau rouge pourpré. Voyez COQUILLE.

ORGUE, f. m. (*Instrument à vent.*) c'est le plus grand & le plus harmonieux des instrumens de cette espece; c'est pourquoi on lui a donné le nom d'*orgue*, *οργανον*, qui signifie l'*instrument par excellence*.

L'invention des *orgues* est aussi ancienne, que leur mécanique est ingénieuse.

L'usage de l'*orgue* n'a commencé dans nos églises qu'après S. Thomas d'Aquin, en l'année 1250.

Le premier que l'on a eu en France fut donné en présent au roi Pepin par Constantin Copronyme en 1267.

On peut distinguer dans cet instrument deux sortes de parties, les intégrantes & les ministrantes. On traitera des unes & des autres dans la description suivante.

Description de l'*orgue*. L'*orgue* est composé d'un buffet de menuiserie plus ou moins enrichi de sculpture, qu'on appelle *fût*, voyez FUT; de deux sommiers sur lesquels sont arrangés les tuyaux; soit d'étain, de plomb ou de bois, d'un ou de plusieurs claviers. On donne le vent aux tuyaux par plu-

sieurs grands soufflets; il est conduit aux sommiers par des tuyaux de bois qu'on appelle *porte-vents*.

Il paroît par ce que nous venons de dire, que les matieres qui composent un *orgue* sont le bois, l'étain & le plomb, auxquelles on peut ajouter le cuivre pour la fabrique des anches, & le fer qui sert à deux usages, comme dans toutes sortes de machines.

L'ordre de finthèse demande qu'avant de décrire l'*orgue*, & d'en expliquer la facture, nous expliquions l'apprêt des différentes matieres qui le composent: nous commencerons par le bois.

Le bois dont on se sert dans la fabrique des *orgues*, est de deux sortes, par rapport aux différens emplois qu'on en fait. Celui qui est destiné pour faire les tuyaux de bois, les sommiers, les claviers, les abregés, doit être du chêne, connu sous le nom de *bois d'Hollande*, parce que c'est les Hollandois qui en font commerce. Le plus parfait ne sauroit être trop bon, principalement pour la fabrique des tuyaux & des sommiers. L'autre sorte de bois dont on se sert dans la fabrique des *orgues*, est connu sous le nom de *bois de vauge*; c'est aussi du bois de chêne, mais moins parfait que celui d'Hollande. On s'en sert pour faire le buffet, & quelques parties de l'*orgue* qui ne demandent point du bois si parfait, comme par exemple, les tables des soufflets, &c.

L'étain dont on se sert dans la fabrique des *orgues*, est l'étain fin d'Angleterre: on peut cependant, à son défaut, en employer d'autre.

Le plomb est le plomb ordinaire. On réduit ces deux métaux en lames ou feuilles minces, longues & larges autant qu'il est besoin: ce qui se fait de la maniere suivante.

Maniere de couler les tables d'étain ou de plomb qui servent à faire les tuyaux d'orgue. On prépare une table (fig. 49. Pl. X. d'orgue) de bois de chêne aussi longue & aussi large qu'il est besoin; on fait en sorte, au moyen de plusieurs barres clouées à la partie inférieure de la table, qu'elle soit inflexible: sur cette table, qui doit être parfaitement plane, on étend une piece de coutil que l'on attache sur les côtés avec des clous d'épingle, en sorte qu'elle soit bien tendue; sur cette piece de coutil on en met une autre moins parfaite, ou même que l'usage a à-demi-usée, & la table est préparée.

On prépare ensuite le rable représenté, fig. 60. Le rable est une caisse sans fond *AB CDEF*. Le côté *AB* du rable ne doit point porter sur la table, comme on le voit à la fig. 59. qui représente le rable en situation sur la table; & le côté *EDCF* doit être plus élevé, afin de compenser l'inclinaison de cette table, que l'on incline plus ou moins, ainsi que l'on voit dans la figure, en la soutenant à une de ses extrémités par un tréteau *G*, & dans différens points de sa longueur, par des calles ou chantiers *H H I*; & pour empêcher la table de couler sur ses appuis, on la retient par la partie supérieure, au moyen d'une corde *K* qui y est attachée, & qui est liée à un crampon scellé à la muraille de l'atelier.

La table ainsi préparée, & le rable placé dessus à la partie supérieure, on enduit les joints qu'il fait avec la table, d'une ou de plusieurs couches de blanc d'Espagne détrempé dans de l'eau, afin de fermer parfaitement toutes les ouvertures que les petites inégalités du coutil pourroient laisser entr'elles & les parties du rable qui s'y appliquent.

Pendant toutes ces préparations, le métal que l'on se propose de couler en table, est en fusion dans une chaudiere de fer, semblable en tout à celle des plombiers. Lorsque c'est de l'étain que l'on veut couler, on jette dans la chaudiere un peu de poix-réfine & de suif, tant pour purifier le métal, que pour revivifier les parties que l'ardeur du feu auroit

pût calciner: on écume ensuite le métal fondu, en forte qu'il ne reste plus de scories; & lorsqu'il est refroidi au point qu'un papier ne s'y enflamme plus, on le puise avec une cuillère, & on le verse dans le rable, dont on a couvert le fond d'une feuille de papier pour garantir le couteil. Pendant cette opération, un ouvrier appuie sur le rable pour empêcher que la pesanteur du métal ne le fasse couler avant qu'il en soit suffisamment rempli.

On connoît qu'il est tems de tirer la table d'étain, lorsqu'on s'aperçoit qu'il commence à grener, c'est-à-dire lorsqu'il se forme de petits grains à sa surface, comme lorsqu'il commence à se figer; au contraire, le plomb doit être tiré le plus chaud qu'il est possible, sans cependant qu'il puisse enflammer un rouleau de papier que l'on y plongeroit.

Pour tirer la table d'étain ou de plomb, on conduit le rable, rempli de métal fondu, le long de la table couverte de couteil, soit en le tirant en marchant à-reculons, ou en le poussant en marchant devant soi, & en appuyant sur le rable. Lorsqu'il est arrivé au bas de la table, on laisse tomber par terre ou dans une auge, qui est placée vis-à-vis, le reste du métal.

Par cette opération le métal fondu que le rable contient, s'attache à la table, & y forme une feuille plus ou moins épaisse, selon que l'on a tiré le rable plus ou moins vite, ou que la table est moins ou plus inclinée.

Les tables ainsi tirées, on les laisse refroidir. On ébarbe ensuite celles d'étain, dont les bords sont entourés d'un grand nombre d'aiguilles, qui blesseroient les ouvriers sans cette précaution: on les roule pour s'en servir, ainsi qu'il sera dit ci-après. On continue de même jusqu'à ce que la fonte soit épuisée.

Les plus grandes tables que l'on fasse de cette manière sont de 16 piés de long, sur 3 piés de large, ou seulement de 18 pouces. Si les tuyaux sont de deux pièces, ainsi que cela se pratique ordinairement, lorsque les tuyaux ont une certaine grandeur; on conçoit bien par conséquent que la table & le rable doivent être d'une grandeur proportionnée.

Lorsque le couteil dont la table est couverte est neuf, les tables qui sont coulées dessus sont ordinairement défectueuses, soit parce que l'humidité du couteil cause de petits bouillons, ou parce que les petits poils qui les rendent velues font le même effet, on est obligé de couper les tables, & de les remettre à la fonte.

Après que les tables ont été coulées, ainsi qu'il a été dit, on les forge, on plane sur un tas avec le marteau, représenté *fig. 62*. Ce marteau est rond, plan par une de ses extrémités pour planer, & un peu convexe par l'autre pour forger. L'effet de ces deux opérations est d'écrouir le métal, & par conséquent en le rendant plus roide, le rendre plus propre à soutenir la forme que l'on lui donne dans l'emploi qu'on en fait. On saura aussi que l'étain est très-dur à forger, au lieu que le plomb est très-doux.

Après que les tables sont forgées & planées, on les étend sur un établi qui doit être bien uni, en les frappant avec une batte. *Voyez BATTE, & la fig. 65*. Les tables de plomb ainsi étendues sont brunies avec le brunissoir d'acier, *fig. 64. voyez BRUNISSOIR*. Après cette opération elles sont entièrement achevées: celles d'étain au contraire demandent un peu plus de travail. Après qu'elles sont étendues sur l'établi avec la batte, on les rabotte avec la galere, *voyez GALERE, & la fig. 63*, qui la représente. Cette galere est un rabot dont la semelle est de fer, & dont le fer est presqu'à-plomb. La raison de cette disposition est que si le fer étoit oblique, il mordroit trop, & emporteroit la pièce; au lieu qu'il faut qu'il ne

fasse que racler un peu soit, & emporter des copeaux légers. Par cette opération on égalise les tables d'épaisseur, ce qui s'achève avec le racloir des ébénistes. *Voyez RACLOIR*. Cette opération se fait des deux côtés de la table d'étain; car pour celles de plomb, on ne les rabote que quand elles sont plus épaisses à un endroit qu'à l'autre; & le côté raboté des tables de plomb se met toujours en-dedans du tuyau.

On doit observer aussi que pour raboter l'étain, on doit graisser un peu la semelle de la galere; & que pour le plomb on doit le mouiller avec de l'eau, & en remettre souvent; car plus le plomb est mouillé, plus la galere emporte de forts copeaux.

Après toutes ces opérations, on polit les tables d'étain en cette manière. On prend de l'eau & du savon; on met de l'eau sur la table, & on la frotte avec le savon: on brunit ensuite avec le brunissoir, qui doit être très-poli: on enduit pour cela une planche de sapin de potée & d'huile; on frotte le brunissoir dessus jusqu'à ce qu'il soit bien poli; on l'essuie avec un morceau de serge, & on brunit ensuite la table d'étain en la frottant dans toute son étendue avec le brunissoir.

Lorsque la table est bien également brunie, on écrase du blanc-d'Espagne que l'on seme dessus; on frotte ensuite avec un morceau de serge jusqu'à ce que la table soit bien éclaircie: alors elle est entièrement achevée de polir. On se doute bien qu'on ne polit ainsi que le côté qui doit se trouver en-dehors du tuyau; car polir le dedans seroit un travail superflu, & même on ne polit que l'étain qui doit servir à faire les tuyaux de montre, c'est-à-dire ceux qui paroissent au-dehors.

Le cuivre dont on se sert dans la fabrique des orgues, est du laiton réduit en table de différentes épaisseurs, & en fil.

Le fer sert à faire les pattes des rouleaux d'abrégé, & à divers autres usages que nous expliquerons ci-après, en spécifiant de quelles matières sont les différentes parties de l'orgue.

Après avoir parlé des matières dont un orgue est composé, & avoir expliqué leur apprêt, nous allons traiter de l'emploi qu'on en fait, en expliquant les différentes parties qui composent un orgue.

Le fût d'orgue ou buffet, est un ouvrage de menuiserie fait de bois de vauge ou d'Hollande, si l'on veut, divisé en plusieurs parties. Les parties saillantes arrondies *IN, fig. 1. Pl. d'orgue*, s'appellent *tourelles*; les parties *KLMN* plates, entre les tourelles, s'appellent *plates-faces*; leur forme & grandeur sont arbitraires: en effet, elles sont autant variées qu'il y a d'orgues dans le monde; on observe cependant que le nombre des tourelles soit impair, & on en place une dans le milieu, & deux aux extrémités. On enrichit ce buffet d'autant d'ornemens de sculpture que l'on veut, comme par exemple, de figures, de termes, ou de cariatides qui soutiennent les tourelles sur leurs épaules ou leur tête; de différens groupes d'enfans placés au dessus des tourelles, qui tiennent divers instrumens de musique dont ils paroissent jouer; enfin de tous les différens ornemens que l'imagination peut fournir, & qui sont compatibles avec le lieu où l'orgue doit être placé. Celui qui est représenté dans la *première Planche* est un des plus simples que l'on puisse faire; mais nous avons préféré de le faire de la sorte, à le charger d'ornemens, parce qu'il s'est trouvé plus convenable pour nos explications; c'est même la raison pour laquelle nous l'avons représenté comme coupé en deux, afin qu'on pût voir quelques-unes des parties intérieures de l'orgue.

Dans les grandes orgues d'églises, il y a ordinairement au-devant du buffet de l'orgue, un autre petit

buffet ou petit *orgue*, qu'on appelle *positif*, pour le distinguer de l'autre buffet qu'on appelle *grand orgue*. Ce positif est ordinairement à trois tourelles, & le grand *orgue* à cinq, sept, neuf, ou davantage, auquel cas le positif est à cinq. La figure *C D F E*, qui est le plan du positif, fait voir sa situation par rapport au grand *orgue*; & c'est entre ces deux buffets que se place l'organiste.

La situation des *orgues* dans les églises est sur un lieu élevé, comme par exemple, sur quelque tribune, au-devant du balustre de laquelle, le positif avance en faillie.

Derrière la face du buffet d'*orgue* sont placés horizontalement deux sommiers *a b c*, au-dessus desquels sont placés les faux sommiers *d e l g*, percés d'autant de trous qu'il y en a dans le sommier. Ces trous, au-travers desquels passent les tuyaux dont le pié répond sur le sommier, servent à les maintenir dans la situation verticale qu'ils ont tous. Voyez l'article SOMMIER, où sa construction & son usage sont expliqués fort au long, & les fig. 2. jusqu'à 14. qui en font voir tous les développemens. Nous dirons seulement ici que les gravures ou conduits *K L*, fig. 2. sont horizontaux, & que leur direction est perpendiculaire à la face du fût d'*orgue*, que les registres *M N*, fig. 10. croisent en angles droits les gravures, & par conséquent qu'ils sont parallèles à la face du buffet. Le nombre des gravures est égal à celui des touches du clavier. On saura aussi qu'il y a autant de sommiers qu'il y a de claviers; ainsi si un *orgue* a deux, trois, quatre, cinq claviers, le nombre des sommiers est le même, & ils sont placés dans le buffet ainsi que nous dirons ci-après.

Des claviers. Les claviers des *orgues* n'ont ordinairement que quatre octaves, auxquelles on ajoute quelquefois un *à la ré* en haut & un *à mi la* en bas. Voyez l'article CLAVIER; ou leur facture & usage est expliqué, & les fig. 15, 16, 17, 18, 19.

Des abrégés. Les claviers communiquent aux sommiers par des abrégés, ainsi leur nombre est égal à celui des claviers. Voyez ABREGÉ. Il en faut pourtant excepter le clavier & le sommier du positif qui communiquent l'un à l'autre par le moyen des bascules, appellées par cette raison, *bascules du positif*, & des pilotis. Voyez ces mots à leurs articles; & celui des cornets qui communiquent ordinairement par des bascules brisées, voyez BASCULES BRISÉES.

L'abrégé du grand *orgue* est placé dans l'intérieur entre le clavier & les sommiers; sa planche est adossée à la face du buffet, en sorte que les targettes qui descendent de l'abrégé au clavier, & celles qui montent de l'abrégé au sommier soient toutes dans un même plan parallèles à la face du fût d'*orgue*: l'abrégé du clavier de pédales est entre ce clavier & le clavier du grand *orgue*; quelquefois il est double, c'est-à-dire que les rouleaux de cet abrégé font mouvoir les rouleaux d'un autre abrégé qui communique par ses targettes ou fil de fer, aux soupapes des sommiers des pédales.

Le vent forti des soufflets (voyez SOUFFLETS), est porté aux laies des sommiers par de grands tuyaux de bois, qu'on appelle *porte-vents*: il ne peut en sortir que lorsque l'on baisse une touche du clavier, qui fait ouvrir la soupape correspondante; alors il entre dans la gravure du sommier: cependant il ne fera parler aucun tuyau, si aucun des registres n'a du vent. Ainsi l'on voit qu'il est nécessaire d'avoir quelque machine qui puisse ouvrir ou fermer les registres à volonté. La mécanique qui accomplit cette indication s'appelle *mouvement*, voyez MOUVEMENT, quoiqu'il y ait bien d'autres parties mobiles dans l'*orgue*.

Il faut bien remarquer que les tuyaux qui cou-

vrent un sommier sont rangés dans deux directions; l'une, selon celle du registre; la suite des tuyaux prise en ce sens, constitue ce qu'on appelle un *jeu*, & que leur nombre est égal à celui des touches du clavier; que la suite des tuyaux étant prise dans le sens de la gravure, n'est composée que d'un tuyau de chaque jeu; ainsi sur la même gravure répondent tous les *ut* des différens jeux; sous une autre gravure tous les *ré* des différens jeux, &c.

On a entendu ci-devant comment le vent porté des soufflets dans la laie entre dans une gravure; on peut entendre à présent qu'il ne fera parler qu'un seul tuyau d'un seul jeu, s'il n'y a qu'un seul registre d'ouvert; qu'il fera parler deux tuyaux de deux jeux différens, s'il y a deux registres ouverts, ainsi du reste.

De la fabrique des jeux de l'orgue. Premièrement des jeux qui se font de bois. Tous les tuyaux de bois qui entrent dans la composition d'un *orgue* sont tous semblables; ils ne diffèrent les uns des autres que par leur grandeur, que l'on règle sur le diapason, voyez DIAPASON. Un tuyau de bois, tel que celui qui est représenté, fig. 30. *Pl. d'orgue*, est composé de quatre planches de bois d'Hollande assemblées, à rainure & languettes, ainsi que la fig. 52. le fait voir. Ces quatre planches sont fortement collées, & d'une épaisseur proportionnée à la grandeur du tuyau: elles doivent former un carré parfait dans leur intérieur, que l'on ferme par le bas par une pièce de bois carrée 22, percée en son milieu d'un trou pour recevoir le pié *A*, qu'on appelle *contre biseau*, parce qu'elle est opposée au biseau *C*, qui est une autre planche qui traverse le tuyau, & qui est ébiselée en dessous, comme la figure le fait voir. La pièce 3 s'appelle *levre inférieure*, & le petit vuide qui est entre le biseau & la levre inférieure s'appelle *lumière*; l'ouverture 34 entre la levre inférieure & la supérieure 45, taillée en biseau, qu'on appelle *bouche*, doit être le quart de la largeur *b b* fig. 30. n°. 1. On forme la levre supérieure *o* par deux traits de scie *x y x y*, qui vont en diminuant de profondeur de *y* en *x*; on enlève avec le ciseau tout le bois superflu, en sorte que cette levre *b x x b* soit un carré parfait, & qu'elle aille en biseau 54, comme le profil le fait voir. Cette opération se fait avant que de coller le tuyau, que l'on ferme par le haut avec un tampon *E F*, qui est une pièce de bois carrée couverte de peau de mouton, le côté velu en-dehors afin de fermer exactement l'ouverture; ce tampon a un manche ou poignée *F*, pour pouvoir le retirer ou enfoncer facilement dans le tuyau pour accorder.

Reste maintenant à expliquer la formation du son dans les tuyaux soit ouverts ou fermés: nous commencerons par celle des tuyaux ouverts, en supposant seulement que le son ne consiste que dans les ondulations élastiques des parties de l'air, ainsi que cela est universellement reconnu; que l'air est un corps qui peut être plus ou moins condensé, & qu'il a une force d'inertie, voyez l'article AIR. L'air chassé par les soufflets, & qui est chargé de tout leur poids, entre dans le tuyau *D E* par le pié *A* placé dans le sommier, passe dans la chambre *B*, sort ensuite par la lumière 34, ensuite se partage en deux parties; l'une sort hors du tuyau & se perd en *F*, l'autre entre dedans, passe par *D* vers *E*, où nous supposerons que le tuyau est ouvert.

L'air qui vient des soufflets dans le sommier est beaucoup plus condensé que l'air extérieur, en vertu de son élasticité, fait effort en tout sens pour se dilater, mais il ne le peut que par l'ouverture du pié *A*; ainsi il sort par cette ouverture & agit sur l'air contenu dans la chambre *B*, qu'il condense à son tour; celui-ci condensé fait effort pour se rétablir, mais il ne peut se dilater qu'en sortant par la lumière

en forme de lame très-mince, qui s'épanouit après sa sortie, & va frapper contre la levre supérieure où il se partage, ainsi que nous l'avons dit ci-dessus; mais ce mouvement de l'air peut être regardé comme une suite infiniment rapide d'explosion, suivant ce que nous avons dit à l'article TREMBLANS DOUX & TREMBLANS FORTS, auxquels nous renvoyons à cet égard, & ce que nous dirons plus bas à l'article de la formation du son dans les jeux d'anche.

La partie d'air qui entre dans le tuyau, n'y entre donc, pour ainsi dire, que par secousses ou explosions; ainsi elle frappe l'air contenu dans le tuyau de la même manière, & le condense par degré. Cet air résiste par son inertie jusqu'au point où faisant effort pour se rétablir, sa masse du côté de *E*, où nous avons supposé le tuyau ouvert, ne fait plus assez de résistance pour le laisser condenser davantage; alors il se fait une explosion subite de cet air par l'ouverture du tuyau: cette explosion est suivie d'une autre d'autant plus rapidement que le tuyau est plus court, puisque la masse d'air que contient le tuyau, & qui résiste par son inertie, est moins considérable. C'est la raison pour laquelle les plus grands des tuyaux rendent des sons plus graves que les petits, puisqu'il est connu que la différence des uns & des autres ne vient que de la fréquence de leurs vibrations plus ou moins grande dans un même tems.

Quant aux tuyaux bouchés, on observe qu'ils descendent à l'octave, ou presque à l'octave du son qu'ils rendent étant ouverts; nous supposons pour un instant qu'ils descendent exactement à l'octave; nous expliquerons ensuite la raison pour laquelle ils n'y descendent pas exactement. On conçoit bien que le tuyau ne peut parler que par la bouche, puisque son extrémité supérieure est fermée, c'est ce qui a fait donner le nom de bouche à la partie qui en porte le nom.

Ceux qui ont voulu expliquer ce phénomène, se sont contentés de dire, que l'air qui circule dans le tuyau ayant deux fois plus de chemin à faire, devoit par conséquent faire descendre le son à l'octave par analogie à une corde, qui étant double d'une autre, & également tendue, descend en effet à l'octave. Voyez MONOCORDE. Mais comme ils n'avoient pas expliqué pourquoi une corde double & également tendue descend à l'octave; ce qui n'étoit qu'une comparaison, qui, en Physique ne conclut point, & qu'on ne voit pas clairement, qu'à cause que l'air qui anime le tuyau fait deux fois plus de chemin, le son doit descendre à l'octave; il s'ensuit que leur explication est défectueuse, d'autant plus qu'il est connu que les différences des tons, quant au grave & à l'aigu, ne viennent que de la fréquence des vibrations des parties élastiques de l'air. Nous allons tâcher d'expliquer ce phénomène, en suivant les principes que nous avons établis, en expliquant la formation du son dans les tuyaux ouverts.

L'air condensé par les soufflets se divise de même au sortir de la lumière; une partie entre dans le tuyau, & c'est cette partie seulement que nous allons considérer; elle condense l'air contenu dans sa capacité en le poussant vers *E*, où il se trouve un obstacle invincible, qui est le tampon qui ferme le tuyau. Cet air lorsqu'il est condensé, autant qu'il le peut être, eu égard à son inertie, & à l'obstacle qui empêche ses explosions par la partie supérieure du tuyau, réagit contre celui qui le condense, & le repousse vers la bouche du tuyau: mais comme dans les corps élastiques l'action qui les comprime est égale à la réaction qui les rétablit, ainsi qu'il est expliqué aux articles ELASTICITÉ & RESSORT; il suit que les explosions de l'air contenu dans le tuyau

par la bouche, doivent être deux fois moins fréquentes; ainsi le tuyau baissera de ton & descendra à l'octave.

Cependant on observe que les tuyaux fermés ne descendent point exactement à l'octave du ton qu'il rendent étant ouverts; quel intervalle des deux sons qu'ils rendent étant ouverts & bouchés, est toujours moindre que l'octave; c'est la seconde partie du phénomène qui reste à expliquer.

Cet effet vient de deux causes, dont la première est certaine. La première, c'est que le chemin que l'air parcourt dans le tuyau depuis qu'il est sorti de la lumière, jusqu'à ce qu'il sorte par la bouche du tuyau, n'est pas exactement double de celui qui sort de la lumière, & va frapper contre le tampon qui le ferme, puisque cet air sort en rasant la languette qui forme la levre supérieure du tuyau; ainsi son chemin est double, moins la hauteur de la bouche, & par conséquent le son ne doit point descendre exactement à l'octave.

On ne doit point insister sur ce que nous feignons de croire, que l'air parcourt deux fois la longueur du tuyau, après avoir établi le contraire; mais puisque la force élastique peut être considérée comme étant acquise, après que le corps élastique a parcouru un certain espace avec une vitesse déterminée, cette supposition nous étoit permise.

L'autre cause de cet effet que nous avons dit être moins certaine, est la vitesse du vent qui est beaucoup moindre dans les tuyaux bouchés, que dans les tuyaux ouverts; mais il semble que cette cause doit produire en effet tout le contraire, puisque l'air contenu dans le tuyau étant condensé plus lentement, il semble que ses explosions doivent être moins fréquentes, ce qui feroit baisser le ton plus bas que l'octave. Mais peut-être l'effet observé n'est produit que par le plus de la force de la première cause ci-devant expliquée sur la seconde; c'est ce qu'on peut se proposer d'éclaircir par des expériences.

Nous expliquerons la formation du son dans les jeux d'anches, après en avoir expliqué la facture.

On a entendu comment on fabrique les tuyaux de bois, reste à expliquer comment on fabrique ceux d'étain ou de plomb.

Les tables d'étain ou de plomb étendues sur l'établi, sont coupées de la grandeur & forme nécessaires. Les pièces destinées à faire les corps des tuyaux, sont de forme parallélogramme *AB 43*, fig. 31. On divise l'extrémité inférieure *34*, qui doit former le bas du tuyau en quatre parties égales aux points *1 x 2*, & les deux parties du milieu *1 x, x 2*, chacune en deux également aux points *b c*. Au point *x* on élève la perpendiculaire *xy*, sur laquelle on prend *xa* qui doit contenir un quart, plus un huitième de la largeur *34* qui est le périmètre du tuyau, ou la distance *62*: du point *a*, comme centre & rayon, la huitième partie de la ligne *34* on décrit l'arc *my n*, qui forme la partie supérieure de la levre supérieure. On tire ensuite les deux perpendiculaires *mb, nc*. Voyez l'article BOUCHE, & BOUCHE en POINTE. On arrondit ensuite le tuyau sur un moule qui est un cylindre de bois, si les tuyaux sont cylindriques, & un cône de même matière, si les tuyaux ont cette figure, on arrondit le tuyau en frappant sur la table d'étain ou de plomb avec une batte; en sorte que les deux arrêtes *A 3, B 4* se rejoignent. Le tuyau étant ainsi arrondi, on retire le moule, & on blanchit le tuyau dedans & dehors. Voyez BLANC. On le gratte avec la pointe à gratter; & on le soude. Voyez SOUDURE.

Lorsque les tuyaux sont grands comme ceux de la montre de 16 piés, dont le plus grand tuyau

porte trois piés de circonférence, on les fait de deux piéces qui ont chacune la longueur du tuyau, & la moitié de sa circonférence de large: ainsi on n'en fond les tables d'étain que de la largeur nécessaire.

Après que les tuyaux sont soudés, on les arrondit une seconde fois, en sorte qu'ils n'ayent plus aucune bosse; ce qui est assez difficile, sur-tout pour l'étain, principalement quand les tuyaux sont épais & grands. Quant aux petits, on les arrondit en tenant le tuyau à la main, en le tournant sur le mandrin que l'on tient entre les jambes, ou qui est fixé sur l'établi au moyen d'un valet, & le frappant doucement avec une batte légère.

Les corps des tuyaux étant préparés, on forme leurs piés *c de*, fig. 31, n° 2. Le pié du tuyau est un cône plus ou moins allongé, dont on trouve le tour en cette manière. On trace sur une table d'étain ou de plomb, selon que le corps du tuyau est de l'une ou de l'autre de ces deux matières, un arc de cercle, qui développé, soit égal à la circonférence du tuyau. Le rayon du cercle est le côté *ed* du cône, qui doit servir de pié: du centre de l'arc, dont nous avons parlé, on tire à ses deux extrémités, deux rayons; on coupe la table suivant ces traits, en sorte qu'il en reste un secteur de cercle, qui est le cône développé qu'il ne s'agit plus que d'arrondir, ce qui se fait sur un mandrin de figure conique; on le blanchit & on le soude, ainsi que l'on a fait le corps du tuyau.

Quoique la longueur des piés des tuyaux soit fort indifférente, on observe cependant de les faire pour les tuyaux de montre de grandeur symétrique, & proportionnée à celle du tuyau, ce qui fait que l'aspect en est plus agréable, ainsi que nous dirons en parlant de la montre. Après que le pié est arrondi, on y trace la levre inférieure *a* de la bouche, par un arc de cercle de 60 degrés ou environ; on ramène en dedans du tuyau le segment que cet arc a formé, en sorte qu'après qu'il est applati il forme une corde à la base du cône ou pié. Cette corde doit être égale au côté du carré inscriptible au cercle de la base, en sorte que le cône étant vu de ce côté, a la forme d'un \square .

Le pié du tuyau étant formé, on soude à sa base le biseau *a D*, qui a la même figure de la lettre \square , ou grand segment de cercle. On ne soude le biseau au pié que par sa partie circulaire; celle qui sert de corde au segment s'applique vis-à-vis la levre inférieure, en sorte cependant qu'il reste entre-deux une petite fente à laquelle nous avons donné le nom de *lumière*. C'est par cette fente que l'air poussé dans le pié du tuyau par les soufflets, passe dans le corps du tuyau. On soude ensuite le corps sur le pié, & le tuyau est entièrement achevé.

Lorsque les tuyaux de plomb sont bouchés, ils le sont par une plaque de même métal soudée sur le haut du corps, en sorte qu'il soit exactement fermé. Voyez PLAQUE, & la fig. 32 B, qui représente un tuyau de cette espèce. Les tuyaux à cheminée ne diffèrent de ceux-ci, qu'en ce qu'au milieu de la plaque qui ferme le tuyau, il y a un trou sur lequel on soude un petit tuyau de la même matière que celui qui le compose, & qui est ordinairement le plomb. Voyez l'article CHEMINÉE, & la figure 32 c, qui représente un tuyau à cheminée.

Ces deux espèces de tuyaux sont toujours garnis d'oreilles, au moyen desquelles on les accorde. Voyez l'article OREILLES.

Les longueurs & grosseurs relatives des tuyaux se reglent sur le diapason. Voyez DIAPASON. En sorte que plus les sons qui les rendent sont aigus, plus les tuyaux sont courts, ainsi qu'il est expliqué à cet article. On désigne un orgue par la longueur

en piés de son plus grand tuyau, sonnante *ut*, double octave au-dessous de la clé de *C sol ut*. Ainsi on dit un orgue de 32 piés, lorsque ce tuyau en a 32; un de 16 piés, lorsqu'il en a 16; un orgue de 8 piés, lorsqu'il en a 8; un orgue de 4 piés, lorsqu'il en a 4. Ce sont-là toutes les dénominations qu'on peut donner aux orgues.

De la fabrique des jeux d'anches. Tous les jeux d'anches sont semblables pour ce qui regarde les anches, ils ne diffèrent que pour la forme & la grandeur de leur tuyau. Nous expliquerons ces différences, après avoir expliqué ce qui regarde la fabrique des anches. Une anche est composée de trois parties principales; l'anche proprement dite, qui donne le nom à l'assemblage des trois piéces dont nous allons parler, de la languette, du coin de la noix, & de la rafette ou régulateur. Voyez tous ces mots à leurs articles.

L'anche est un demi-cylindre de cuivre fermé par une de ses extrémités, ainsi que les figures *A* & *C*, fig. 53, Pl. IX. le font voir. On donne cette forme aux anches en les étampant dans les gravures de l'étampoiron. Voyez ÉTAMPOIRON, & la fig. 54 qui le représente. La languette, représentée en *B*, fig. 53, est une petite lame de laiton très-mince, & fort élastique, que l'on applique sur la face de l'anche, en sorte qu'elle ferme exactement toute l'ouverture. On place les deux piéces dans le trou de la noix représentée en *A*; cette noix a un épaulement, qui sert à soutenir l'anche dans la situation verticale. Ces noix sont de plomb & fondues dans un moule de cuivre de deux piéces, dans lequel on place une cheville qui forme le trou dans le tems de la fonte, ce qui épargne la peine de les percer après qu'elles sont fondues. On observe aussi de ménager un petit trou à la partie de la noix opposée à l'épaulement pour y faire passer la rafette, ainsi que l'on peut voir à la figure 44, & dans la figure 53 *A*, où le point noir représente le trou par où doit passer la rafette; ou ferme le vuide qui reste dans le trou de la noix, après que l'anche y est placée avec un petit coin de bois *D*, de figure conique. Ce coin est la moitié d'un cône coupé sur le triangle par l'axe: on applique la face triangulaire de ce cône sur la languette, & sa face convexe s'applique contre celle du trou, en sorte que l'ouverture est exactement fermée, ce qui produit en même tems l'avantage d'affermir l'anche & la languette dans le corps de la noix.

Les tuyaux des jeux d'anches sont tous de figure conique, excepté celui du cromorne, & ordinairement d'étain. Leur fabrique est la même que celle des tuyaux de mutation ci-devant expliqués, à cette différence qu'on les roule sur un mandrin conique.

Avant de monter les anches sur les noix, on soude ces dernières à la partie inférieure des tuyaux, qui est toujours le sommet du cône, & sur leur corps on soude l'anneau *D*, fig. 44, qu'on appelle *bague*. (Voyez BAGUE,) dont l'usage est de servir de guide à la rafette, qui passe par un petit trou fait à cet anneau, ainsi qu'on le voit dans la même figure, & le tuyau est entièrement achevé lorsque la rafette y est placée.

La rafette est un fil de fer recourbé, comme on voit en *Ff*, fig. 53. La partie *f* de la rafette s'applique sur la languette, fig. 44; en sorte qu'en haussant ou baissant la tige de la rafette, sa partie supérieure glisse le long de la languette; ce mouvement sert à accorder l'anche.

La partie inférieure du tuyau *CD* fig. 44. se place dans une boîte, voyez BOÎTE placée au-dessous.

Cette boîte est composée comme les tuyaux de mutation; d'un corps *A* qui est cylindrique & d'un pié conique, *B*, dont l'extrémité inférieure est percée

percée comme celle de tous les piés des tuyaux, se place sur le sommier pour en recevoir le vent & le porter à l'anche: on conçoit, bien par conséquent, qu'il est nécessaire que la boîte s'applique exactement contre la bague du tuyau; enforte qu'il n'y ait aucune ouverture, puisque sans cela le vent qui vient du sommier dans la boîte au lieu de passer par l'anche, passeroit par les ouvertures, au lieu de redescendre dans la partie conique de la boîte, si la bague en s'appliquant exactement aux parois de la même boîte, ne lui fermoient exactement le passage.

Une attention que l'on doit avoir, est que la languette que nous avons dit être élastique, ne touche point l'anche dans sa partie inférieure lorsqu'elle n'est point comprimée, mais cependant elle doit en être très-peu éloignée.

La construction des jeux d'anches étant expliquée, nous allons faire entendre la formation du son dans ces fortes de tuyaux, en faisant usage des principes établis ci-devant. L'air condensé ou le vent poussé par les soufflets dans le sommier, entre dans la boîte du tuyau d'anche par l'ouverture de son pié, on peut regarder cette boîte comme la chambre des tuyaux de bois, puisqu'elle fait le même effet, il s'y condense & fait effort en tous sens pour sortir, mais il ne le peut que par l'anche, puisque nous avons dit que la boîte étoit exactement fermée; ainsi il ouvrira davantage l'anche en écartant la languette, il se fera alors une explosion subite de l'air contenu dans la chambre ou boîte; mais comme la languette qui est élastique a été écartée de son point de repos, elle fera effort pour s'y remettre; mais après y être revenue, elle ne s'y arrêtera pas, elle continuera jusqu'à ce qu'elle soit appliquée sur la face de l'anche, puisqu'il est connu que les corps élastiques fixes par une de leurs extrémités oscillent comme un pendule. Dans l'instant où la languette sera appliquée sur l'anche, l'air qui vient continuellement dans la boîte s'y condensera de nouveau; mais dans le même tems, la languette s'écartera de l'anche étant ramenée à son point de repos par sa force élastique, il se fera une seconde explosion, & la languette sera relevée comme la première fois, ensuite sa force élastique la ramènera contre l'anche; ainsi alternativement & d'autant plus fréquemment, que la languette sera plus courte ou qu'elle sera plus élastique, ou que le vent sera plus fort; cet effet est le même que celui du tremblant fort que l'on peut regarder comme une anche sans tuyau.

Voyez TREMBLANT FORT.

Ainsi on voit que le son du tuyau dépend de plusieurs causes variables; c'est ce qui fait que jusqu'à présent personne n'a donné le vrai diapason des anches, faute de discerner les trois causes dans un seul effet. Nous allons essayer de donner une règle certaine pour trouver le diapason, en supposant les deux dernières causes constantes.

Tirez la ligne AB , fig. 50. n°. 2. à discrétion; divisez cette ligne en autant de parties égales qu'il y a de touches au clavier, ou que le jeu dont vous cherchez le diapason, doit avoir de tuyaux; élevez sur les points de division, autant de perpendiculaires, dont vous marquerez le pié des noms *ut, re, mi, fa*, &c. selon la suite des touches du clavier.

Ensuite, construisez une anche d'une grandeur & grosseur quelconque que vous monterez d'une languette convenable; vous pousserez ou tirerez la rafette jusqu'à ce que le son que l'anche rend soit le plus sonore, le plus plein & le plus agréable qu'il est possible, sans vous inquiéter du ton qu'elle rendra; ce ton étant trouvé, cherchez son unisson au clavecin; ce sera, par exemple, le *sol* de l'octave des basses; démontez le tuyau sans déranger la ra-

Tome XI.

fette, & mesurez avec un compas la distance de la rafette à l'extrémité de la languette, ou la longueur de la partie vibrante de celle-ci que vous porterez sur la ligne Ea que je suppose être la perpendiculaire correspondante au *sol*, & y ferez une marque.

Construisez ensuite une autre anche, mais beaucoup plus petite que vous monterez, langayerez & ferez parler le mieux qu'il sera possible, ainsi qu'il a été dit; cherchez son unisson au clavecin, ce sera, par exemple, le *mi* de l'octave des dessus; mesurez exactement la longueur de la partie vibrante de la languette de cette anche que vous porterez sur la ligne perpendiculaire correspondante, que je suppose Fx , où vous ferez un point. Par les deux marques faites sur les perpendiculaires Ea , Fx , tirez la ligne CD , elle coupera toutes les autres perpendiculaires aux points $y y y y$, &c. les parties de ces perpendiculaires interceptées entre leur pié & la ligne CD , feront la longueur de la partie vibrante des languettes d'anches qui rendront les sons correspondans aux touches que les perpendiculaires représentent. Cette méthode qui est certainement ingénieuse, est autant exacte que le peut être une chose où des causes physiques incommensurables concourent à former l'effet; de cette nature est, par exemple, l'élasticité des languettes, de l'égalité de laquelle il est très-difficile de s'assurer.

Les variétés produites par cette cause sont quelquefois si considérables, qu'il arrive qu'une anche rend un son beaucoup plus grave que celui d'une autre anche, quoique sa languette soit plus courte, selon notre diapason, ce devrait être tout le contraire; en ce cas, le meilleur remède est de diminuer l'épaisseur de la languette, ou en mettre une autre, si elle se refuse à toutes les corrections. On doit être assuré qu'un jeu d'anche ne sera parfait, qu'autant qu'il suivra exactement le diapason que nous avons prescrit.

On trouvera les diamètres proportionnels des anches en cette manière; on mettra sur la perpendiculaire aE le diamètre de l'anche qui a donné cette ligne, & sur la perpendiculaire xF celui de l'autre anche; on tirera par les points une ligne CD qui interceptera dans les perpendiculaires des lignes qui seront prises pour diamètres des anches correspondantes: enfin, on ajoutera à chacun une longueur convenable pour que la rafette ait de quoi se placer & remonter, & que l'on puisse assurer l'anche dans sa noix.

Lorsque les tuyaux d'anche sont grands, on les fait de deux pièces, celle d'en-bas qui reçoit la grande s'appelle *tube*, voyez TUBE. Cette disposition n'ôte ni n'ajoute rien à la perfection du tuyau, elle est seulement une commodité pour le facteur, en ce que de trop grands tuyaux ne sont pas maniables.

Les jeux dont un orgue complet est composé, sont la montre de seize piés ou de huit; si l'orgue n'a point de seize pié, alors c'est le jeu qu'on appelle le huit piés ouvert qui en tient lieu, le bourdon de seize piés & la bombarde qui est à l'unisson, le plus grand tuyau de ces jeux sonnant l'*ut* grave de l'octave des basses a seize piés de long.

Les jeux sonnant le huit piés ou l'unisson du clavecin, & dont le plus grand tuyau a huit piés, sont le bourdon de huit ou quatre piés bouché; car, ainsi qu'il a été dit, les tuyaux bouchés n'ont que la moitié de ceux qui étant à l'unisson seroient ouverts.

Le huit piés ouvert, la trompette, le cromorne & la voix humaine.

Le jeu qui est à la quinte du huit piés est le gros nazard.

Ceux qui sonnent le quatre piés ou l'octave du clavecin, sont le prestant sur lequel on fait la parti-

M M m m

tion de l'orgue, la flûte, le clairon, la voix angélique.

Le jeu qui sonne la tierce au-dessus du ceux-ci s'appelle *double tierce*.

Celui qui sonne la quinte au-dessus est le nazard, qui sonne par conséquent l'octave au-dessus du gros nazard.

Le jeu à la quarte de celui-ci s'appelle *quarte de nazard*; son plus grand tuyau a deux piés.

La doublette est à l'unisson de ce jeu, & sonne par conséquent le deux piés.

La trompette de récit qui n'a que les deux octaves de dessus & quelquefois deux octaves & quinte, sonne le huit piés; la flûte allemande n'a aussi que les deux mêmes octaves, par conséquent elle sonne l'unisson des dessus du huit piés ou du quatre piés.

Le grand cornet, le cornet de récit, le cornet d'écho qui n'ont ordinairement que deux octaves ou deux octaves & quinte, sont composés des dessus des cinq jeux suivans, bourdon, flûte, nazard, quarte de nazard, tierce.

La fourniture & la cymbale sont composées comme les cornets, mais avec cette différence que quoiqu'elle occupe toute l'étendue du clavier, elle n'est cependant composée que des octaves aigües, des jeux qui composent les cornets, lesquelles octaves se répètent, ainsi qu'il est expliqué à l'article Cymbale & Fourniture.

La tierce sonne l'octave au-dessus de la double tierce; ce jeu a quatre octaves.

Le larigot, le plus aigu des jeux de l'orgue, sonne l'octave au-dessus du nazard, & la quinte de la doublette ou des deux piés.

L'intervalle du plus grave son de l'orgue qui est l'ut grave de l'octave des basses du bourdon ou de la montre de trente-deux piés, au plus aigu, qui est l'ut en haut du larigot, est de huit octaves & quinte, mais des sons aussi graves que ceux de l'octave du trente-deux piés, ne s'entendent presque pas au-dessous de l'F ut fa, aussi on supprime ordinairement les derniers tuyaux, qui par leurs volumes causent un embarras très-considérable; ceci renverse le préjugé des gens peu instruits, qui s'imaginent que le plus gros tuyau d'un orgue est celui qui fait le plus de bruit.

Dans l'énumération des jeux que nous venons de faire, nous n'avons point marqué quels sont les jeux d'anches; cette omission est amplement réparée à l'article JEUX où leur matière est expliquée, & à leurs articles séparés: nous dirons seulement ici que ces jeux sont la bombarde, la trompette, le cromorne, la voix humaine, la voix angélique & la trompette de récit. Voyez tous ces articles.

Les jeux qu'on appelle de *pédale*, parce que l'on les touche avec les piés sur le clavier de pédale, sont la pédale de bombarde, jeu d'anche, souvent le seize piés, & dont le ravalement, si elle en a, descend dans le trente-deux piés jusqu'à l'F ut fa.

La pédale de trompette, jeu d'anche, sonne l'unisson des basses & des basses-tailles de la trompette sur le huit piés; si elle a ravalement, elle descend jusqu'à l'F ut fa du seize piés.

La pédale de huit, jeu de mutation est, à l'unisson de celle-ci.

La pédale de clairon sonne l'unisson des basses du clairon, son ravalement descend dans le huit piés.

La pédale de quatre ou pédale de flûte, jeu de mutation, sonne l'unisson des basses de la flûte; son ravalement, si elle en a, descend dans le huit piés.

Les pédales ne diffèrent des jeux, dont ils sont les pédales, qu'en ce qu'ils sont de plus grosse taille & qu'ils descendent plus bas, s'ils sont à ravalement. Voyez leurs articles.

Par tout ce que nous venons de dire, on a en-

tendu la facture d'une orgue.

Nous ajouterons seulement ici, renvoyant pour les détails aux articles particuliers répandus dans ce Dictionnaire, une courte récapitulation qui puisse faire entendre la mécanique de cet instrument, après avoir parlé de l'arrangement relatif des jeux dans le buffet d'orgue.

Tous les jeux sont rangés chacun sur son registre particulier, que nous avons dit être parallèle à la face du buffet; ensorte que les plus grands tuyaux soient vers les extrémités, ainsi qu'il est expliqué au mot *abregé*; il faut excepter de cette règle tous les tuyaux de montre, & ceux qui par leur volume occupent trop de place; en ce cas, le vent leur est porté par un tuyau de plomb, dont une des extrémités répond au pié du tuyau, & l'autre au trou du sommier où le tuyau auroit dû être placé.

L'orgue ne peut parler que quand les soufflets lui poussent de l'air qui lui sert d'ame; ainsi il est besoin d'avoir un souffleur qui leve alternativement les soufflets en baissant leurs bascules. Voyez SOUFFLETS. Il doit observer de ne point en lever deux à la fois, & après avoir levé un soufflet, de le laisser tomber doucement sur l'air qu'il contient, qui, tant que le soufflet est tenu élevé n'est point condensé, & par conséquent incapable de résister au poids qui charge la table supérieure, au lieu qu'en lâchant le soufflet par degré, l'air se condense assez pour le pouvoir soutenir; d'ailleurs les secousses causent un battement désagréable dans les tuyaux qui parlent pour lors, dont les auditeurs s'aperçoivent, joint que les soufflets en sont considérablement endommagés.

L'organiste assis en X, fig. 1. sur un siège d'une hauteur convenable, les piés posés sur la barre de fer *o b* qu'on appelle *marque-pié*: commence par tirer les jeux? Tirer les jeux, est ouvrir leurs registres au moyen des batons quarrés *S R* placés à sa portée, qui font tourner les rouleaux *P Q* & tirer la bascule *V u* qui tire le registre, & fait que ses trous répondent vis-à-vis de ceux de la table & de la chape du sommier, voyez MOUVEMENTS. Quand il a tiré tous les jeux dont il veut se servir, tant ceux de pédales, que ceux du grand orgue ou du positif; aucun tuyau ne parle, quoique les soufflets soient levés & les layes des sommiers remplies de vent, jusqu'à ce qu'en baissant une touche du clavier qui communique aux sous-papes contenues dans la laye par le moyen d'un des rouleaux de l'abregé, il fasse ouvrir cette sous-pape, la sous-pape ouverte laissera passer l'air que la laye contient dans la gravure correspondante; cet air passera ensuite dans les tuyaux dont les registres sont ouverts, & les fera parler; c'est la même chose de toutes les touches, tant du clavier de pédale, que des claviers du grand orgue ou du positif. Voyez les articles CLAVIER, ABREGÉ, SOMMIER, &c.

On conçoit bien qu'on peut varier & mélanger des jeux, puisqu'on est maître d'ouvrir ou fermer ceux que l'on juge à propos; mais il y en a par exemple qui ne doivent jamais être seuls, comme la fourniture & la cymbale, d'autres qui ne doivent jamais être ensemble, comme par exemple, la quarte de nazard & le nazard, la même quarte de nazard & le larigot, parce que ces jeux mis ensemble font une quarte. Voyez sur ceci l'art. JEUX, où on trouvera des exemples des différens mélanges ou combinaisons dont les jeux sont susceptibles.

Quant à la manière d'accorder un orgue, voyez les articles PARTITION & ACCORD. Articles de M. THOMAS & GOUSSIER.

ORGUE HYDRAULIQUE, instrument en manière de buffet d'orgue, fait de métal peint & doré, qui joue par le moyen de l'eau dans une grotte, comme

on en voit, par exemple à Tivoli, dans la vigne d'Est : on trouve la description de ces *orgues* dans l'*Hydraulica pneumatica* de Scot. (D. J.)

ORGUES, dans la Fortification, sont des pièces de bois suspendues à un moulinet sous le milieu des portes, qu'on peut faire tomber pour boucher promptement la porte en cas de surprise. On a substitué les *orgues* aux herfes, parce qu'on pouvoit empêcher la herse de tomber, & que les *orgues* n'ont pas le même inconvénient. Voyez HERSE. (Q)

ORGUE est aussi, dans l'Artillerie, une machine composée de plusieurs canons de mousquet attachés ensemble, & dont on se sert pour défendre des breches & des retranchemens ; parce que par leur moyen on tire plusieurs coups à-la-fois. Voyez le premier livre des *Elémens de la guerre des sièges*, seconde édition. (Q)

ORGUES DE MORTS, (Artillerie.) machine d'artillerie composée de sept ou huit canons de fusils pour tirer plusieurs coups à-la-fois. On affermit ces canons sur une petite poutre, & leur lumière passe par une gouttière de fer-blanc, où l'on met de la poudre, & qu'on couvre jusqu'au moment qu'on veut tirer. Cette machine sert dans les chemins couverts, dans les breches, & dans les retranchemens, souvent même sur les vaisseaux pour empêcher l'abordage. (D. J.)

ORGUEIL, sub. masc. ORGUEILLEUX, adj. (Morale.) L'orgueil est une opinion excessive de son propre mérite ; c'est un sentiment qui consiste à s'estimer soi-même plus que les autres ou sans raison, ou sans sujet suffisant ; & dans cette prévention à les mépriser mal-à-propos. Je dis sans raison, & c'est alors une folie : j'ajoute & sans sujet suffisant, parce que quand quelqu'un a légitimement acquis un droit qui lui donne une prééminence par-dessus les autres, il est maître de faire valoir ce droit & de le maintenir, pourvu qu'il évite un mépris injurieux vis-à-vis de ses inférieurs. Mais le bon sens, la réflexion, la philosophie, la foiblesse humaine, l'égalité qui est entre les hommes, doivent servir de préservatifs contre l'orgueil, ou du-moins de correctifs de cette passion ; c'est ce qui fait dire spirituellement à l'auteur des maximes, que l'orgueil ne monte dans l'esprit de quelqu'un, que pour lui épargner la douleur de voir ses imperfections. (D. J.)

ORGUEIL, (Architecture.) c'est une grosse cale de pierre, ou un coin de bois, que les ouvriers mettent sous le bout d'un levier ou d'une pince, pour servir de point d'appui, ou de centre de mouvement d'une pesée, ou d'un abattage. (D. J.)

ORGYA, (Littérat.) c'étoient de petites idoles que gardoient précieusement les femmes initiées aux mystères de Bacchus. Dans les jours consacrés à ce dieu, elles prenoient ces petites statues, & les emportoient dans les bois, en hurlant comme des folles. Voyez ORGIES. (D. J.)

ORGYE, (Mesure anc.) mesure égyptienne qui, selon Hérodote, étoit de quatre coudées, ou de six piés grecs. En comparant ce qu'en dit cet historien, l. I. n. 149. & l. II. c. vj. il paroît que quatre palmes font un pié grec, six palmes une coudée, & quatre coudées ou six piés grecs, font une orgye. (D. J.)

ORICALQUE, f. m. (Littérat.) en latin *orichalcum*, dans Virgile, métal mixte que nous ne connoissons plus.

L'*orichalque* des anciens, & le laiton des modernes, sont deux choses bien différentes. L'*orichalque* des anciens n'a point de nom parmi nous, parce que nous n'en avons aucune connoissance. Outre l'or, l'argent, le cuivre, l'étain, le fer, le plomb, dit Lucrece, l. VI. vers 1241, qui se trouverent séparés dans les creufets de la terre, il se fit en quel-

ques endroits de la terre un mélange de plusieurs de ces métaux ; & ce métal mixte fut estimé le plus précieux de tous. C'est pourquoi Virgile mêle l'*orichalque* avec l'or dans la belle cuirasse qu'il donne à Turnus.

*Ipse dehinc auro squallentem, alboque orichalco
Circumdat lorica humeris.* *Ænéid.* l. XII. v. 87:

« Il endossa une magnifique cuirasse d'or & d'*orichalque blanc* ». Plaute dans plusieurs endroits de ses comédies, en parle comme d'une chose de très-grand prix. Pline, l. XXXIV. sect. 2. convient aussi de l'estime générale où étoit ce métal ; mais il ajoute qu'on n'en trouvoit plus de son tems.

Au défaut de la nature, on a eu recours à l'art ; & on a fait une espèce d'*orichalque* avec de l'or, du cuivre, & de la calamine. Ce mélange de l'or & de l'airain donna lieu dans la suite de l'appeller *aurichalcum*, mot que les copistes postérieurs qui ne connoissoient plus l'*orichalque* naturel, n'ont pas manqué de mettre par-tout où ils l'ont pu, dans les anciens auteurs.

Enfin, nos Métallurgistes modernes ont composé l'*orichalque* avec le seul mélange de cuivre & de pierre calaminaire ; & ils ont continué de nommer ce mélange *aurichalcum*, ou *orichalcum*. Ainû l'*orichalque* des modernes est le pur laiton. Voyez LAITON.

L'électrum des anciens, outre l'ambre qu'il désigne dans Virgile, signifie dans Pline, l. XXXIII. c. iv. un mélange d'or & d'argent, qui est cette espèce d'*orichalque*, qui, selon Homere, brilloit à la lumière beaucoup plus que l'argent.

Le métal dont il est question dans Ezéchiël, ch. j. v. 4. sous le terme hébreu *hachafmal*, est l'*orichalque* des anciens, & non celui des modernes, quoiqu'en dise Bochard, qui a ignoré que notre laiton est d'une invention assez récente. Peut-être enfin, que le caracoli employé par les Caraïbes dans leurs ajustemens, & dont parle le pere Labat dans ses voyages, tome II. est l'*orichalque* des anciens ; c'est un métal des Indes qui paroît comme de l'argent, surdoré légèrement avec quelque chose d'éclatant, comme s'il étoit un peu enflammé. Les Orfèvres françois & anglois qui font aux îles, ont fait quantité d'expériences, pour imiter ce métal. On dit que ceux qui en ont approché de plus près, ont mis dans leur alliage sur six parties d'argent, trois parties de cuivre rouge purifié, & une d'or. On fait des bagues, des boules, des poignées de cannes, & autres ouvrages de ce métal, qui ont une grande beauté, quoiqu'inférieur au caracoli naturel des Indiens. (D. J.)

ORICUM, ou ORICUS, ou ORICOS, (Géog. anc.) ancienne ville maritime de l'Épire septentrional dans la Chaonie, avec un port fameux, dont il est parlé dans les commentaires de César, de *Bello civili*, cap. vij. viij. xj. xij. Tite-Live, l. XXVI. en appelle les habitans *Oricini*.

La ville d'*Oricum* fut bâtie, au rapport de Pline, par des peuples venus de la Colchide, dans une petite île qui se réunit depuis au Continent. Scymnus de Chio dit au contraire, qu'elle fut bâtie par les Eubéens qui revenoient du siège de Troie, & qui furent jettés dans cet endroit par les gros vents. Quoi qu'il en soit, cette ville se nomme aujourd'hui *Orto*, & elle est dans le canton appelé *la Canina*, vis-à-vis des côtes de la Pouille. (D. J.)

ORIENT, f. m. se dit dans l'Astronomie & dans la Géographie, du point de l'horison qui répond au levant, ou à l'est. Voyez EST & LEVANT. Ce mot vient du latin *oriri*, se lever, parce que c'est dans le point dont il s'agit, que le soleil paroît se lever. Voyez LEVER.

Orient équinoctial, signifie le point de l'horison où le soleil se leve, quand il est dans l'équateur, c'est-à-dire, quand il entre en *aries* ou en *libra*. Voyez *PRINTEMPS & AUTOMNE*.

Orient d'été, est le point où le soleil se leve au commencement de l'été, dans le tems des plus longs jours.

Orient d'hiver, est le point où le soleil se leve au solstice d'hiver, dans le tems des plus courts jours. *Chambers. (O)*

ORIENT, (*Critique sacrée.*) les Hébreux désignoient l'orient par *kedem*, qui signifie le *devant*; ils l'entendoient souvent par rapport à la Judée; *magi ab oriente venerunt*, *Math. ij. 1.* les mages vinrent de l'Arabie ou de la Chaldée, pays qui sont à l'*orient* de la Judée. Ils l'entendoient aussi à l'égard de la ville de Jérusalem; *qui mons est contra Jerusalem ad orientem*, *Zach. xiv. 4.* la montagne des oliviers est vis-à-vis de Jérusalem vers l'*orient*. Ils l'entendoient encore par rapport au tabernacle, *asperget digito septies ad orientem*, *Levit. xvj. 14.* Ils prenoient même ce mot absolument, *sicut fulgur exit ab oriente*, *Marc, xxiv. 27.* *Orient* signifie quelquefois en général un pays éloigné, *qui suscitavit ab oriente justum*, *II. xlvj. 2.* qui a fait sortir le juste de l'*orient*. Enfin, il se prend pour J. C. le soleil de justice, *visitavit nos oriens ex alto*, *Luc, j. 78.* Jésus-Christ nous est venu visiter d'en haut. (*D. J.*)

ORIENT, *empire d' (Hist.)* c'est ainsi qu'on appella l'empire romain, lorsque Constantin par la vanité de faire une ville nouvelle, & de lui donner son nom, transporta le trône à Bizance. Alors on vit Rome presque entière passer en *orient*; les grands y menerent leurs esclaves, c'est à-dire presque tout le peuple, & l'Italie fut privée de ses habitans. Par cette division du sceptre les richesses allerent à Constantinople, & l'empire d'occident se trouva ruiné. Toutes les nations barbares y firent des invasions consécutives; il alla de degré en degré de la décadence à la chute, jusqu'à ce qu'il s'affaissa tout-à-coup sous Arcadius & sous Honorius.

Justinien reconquit à la vérité l'Afrique & l'Italie par la valeur de Bélisaire; mais à peine furent-elles subjuguées, qu'il fallut les perdre. D'ailleurs Justinien désola ses sujets par des impôts excessifs, & finalement par un zèle aveugle sur les matières de religion. Animé de cette fureur, il dépeupla son pays, rendit incultes les provinces, & crut avoir augmenté le nombre des fideles, lorsqu'il n'avoit fait que diminuer celui des hommes. Par la seule destruction des Samaritains, la Palestine devint déserte, & il affoiblit justement l'empire par zèle pour la Religion, du côté par où quelques regnes après, les Arabes pénétrèrent pour la détruire.

Bien-tôt toutes les voies furent bonnes pour monter sur le trône: un centenier nommé *Phocas*, y fut élevé par le meurtre. On y alla par les présages, par les soldats, par le clergé, par le sénat, par les payfans, par le peuple de Constantinople, par celui des villes, des provinces, par le brigandage, par l'assassinat; en un mot, par toutes sortes de crimes.

Les malheurs de l'empire croissant de jour en jour, on fut naturellement porté à attribuer les mauvais succès dans la guerre, & les traités honteux dans la paix, à la conduite de ceux qui gouvernoient. Les révolutions firent les révolutions; & l'effet devint lui-même la cause. Comme les Grecs avoient vu passer successivement tant de diverses familles sur le trône, ils n'étoient attachés à aucune; & la fortune ayant pris des empereurs dans toutes les conditions, il n'y avoit pas de naissance assez basse, ni de mérite si mince, qui pût ôter l'espérance.

Phocas dans la confusion, étant mal affermi, *Héraclius* vint d'Afrique, & le fit mourir; il trouva

les provinces envahies, & les légions détruites.

À peine avoit-il donné quelque remède à ces maux, que les Arabes sortirent de leurs pays pour étendre la religion & l'empire que Mahomet avoit fondés d'une même main. Apôtres conquérans, comme avoit été leur chef, animés d'un zèle ambitieux pour leur nouvelle doctrine, endurcis aux fatigues de la guerre, sobres par habitude, par superstition, & par politique, ils conduisoient sous l'étendard de leur prophète des troupes d'enthousiastes, avides de carnage & de butin, contre des peuples mal gouvernés, amollis par le luxe, livrés à tous les vices qu'entraîne l'opulence, & depuis long-tems épuisés par les guerres continuelles de leurs souverains. Aussi jamais progrès ne furent plus rapides que ceux des premiers successeurs de Mahomet.

Enfin, on vit s'élever en 1300 une nouvelle tempête imprévue qui accabla la Grèce entière. Semblables à cette nuée que vit le prophète, qui petite dans sa naissance, vint bien-tôt à couvrir le ciel, les Turcs méprisables en apparence dans leur origine, fondirent comme un tourbillon sur les états des empereurs grecs, passerent le Bosphore, se rendirent maîtres de l'Asie, & poussèrent encore leurs conquêtes jusques dans les plus belles parties de l'Europe; mais il suffit de dire ici, que Mahomet II. prit Constantinople en 1453, fit sa mosquée de l'église de sainte Sophie, & mit fin à l'empire d'*orient*, qui avoit duré 1123 années. Telle est la révolution des états. (*D. J.*)

ORIENT, (*Commerce.*) ce terme s'entend de toutes les parties du monde qui sont situées à notre égard vers les lieux où nous voyons lever le soleil. Il ne se dit néanmoins communément que de celles qui sont les plus éloignées de nous, comme la Chine, le Japon, le Mogol, & le reste de l'Inde, l'Arabie, & la Perse. Les autres dont nous sommes plus voisins, comme les îles de l'Archipel, & les côtes de la Méditerranée, où sont Constantinople, Smirne, Alep, Seyde, &c. même le Caire, ne sont connues dans le Commerce que sous le nom du *Levant*. (*D. J.*)

ORIENT, *port de l' (Géog.)* ou simplement *Orient*, port de France en Bretagne, au fond de la baie du Port-Louis, à l'embouchure de la rivière de Scorff, qui vient du pont Scorff. On y a bâti depuis environ 35 ans une ville, où la compagnie des Indes tient ordinairement les gros magasins. *Long.* suivant Cassini, 14^{d.} 8'. 40". *lat.* 47^{d.} 44'. 50". (*D. J.*)

ORIENTAL, *adj. (Ast. & Géog.)* se dit proprement de quelque chose qui est située à l'est ou au levant par rapport à nous; il est opposé à occidental; mais on dit plus généralement *oriental* de tout ce qui a rapport aux pays situés à l'orient par rapport à nous. Voyez *EST, LEVANT & OCCIDENTAL*.

C'est dans ce sens qu'on dit, perles *orientales*, lorsqu'on parle des perles qui se trouvent dans les Indes *orientales*. Voyez *PERLE*. On dit encore langues *orientales*, en parlant de l'hébreu, du syriaque, du chaldéen, & du cophte. Voyez *LANGUE*.

Dans l'Astronomie on dit qu'une planète est *orientale* lorsqu'elle paroît précéder le soleil vers le levant. Voyez *LEVANT, voyez LUCIFER. Chambers. (O)*

ORIENTALE, *Philosophie, (Hist. de la Philosophie.)* peu de tems après la naissance de Jésus-Christ, il se forma une secte de philosophes assez singulière dans les contrées les plus connues de l'Asie & de l'Afrique. Ils se piquoient d'une intelligence extraordinaire dans les choses divines, ou celles sur lesquelles on croit le plus parce qu'on y entend le moins, & où il ne faut pas raisonner, mais soumettre sa raison, faire des actes de foi & non des systèmes ou des syllogismes. Ils donnoient leur doctrine pour

telle des plus anciens philosophes, qu'ils prétendoient leur avoir été transmise dans sa pureté; & plusieurs d'entre eux ayant embrassé la religion chrétienne, & travaillé à concilier leurs idées avec ses préceptes, on vit tout-à-coup éclore cet essaim d'hérésies dont il est parlé dans l'histoire de l'Eglise sous le nom fastueux de *Gnostiques*. Ces Gnostiques corrompirent la simplicité de l'Evangile par les inepties les plus frivoles; se répandirent parmi les Juifs & les Gentils, & défigurèrent de la manière la plus ridicule leur philosophie, imaginèrent les opinions les plus monstrueuses, fortifierent le fanatisme dominant, supposèrent une foule de livres sous les noms les plus respectables, & remplirent une partie du monde de leur misérable & détestable science.

Il seroit à souhaiter qu'on approfondît l'origine & les progrès des sectes: les découvertes qu'on feroit sur ce point éclaireroient l'histoire sacrée & philosophique des deux premiers siècles de l'Eglise; période qui ne sera sans obscurité, que quand quelque homme d'une érudition & d'une pénétration peu commune aura achevé ce travail.

Nous n'avons plus les livres de ces sectaires, il ne nous en reste qu'un petit nombre de fragmens peu considérables. En supprimant leurs ouvrages, les premiers peres de l'Eglise, par un zèle plus ardent qu'éclairé, nous ont privé de la lumière dont nous avons besoin, & presque coupé le fil de notre histoire.

On ne peut révoquer en doute l'existence de ces philosophes. Porphyre en fait mention, il dit dans la vie de Plotin: *γαρόνασι δὲ κατ' αὐτὸν τῶν χριστιανῶν πολλοὶ μὲν καὶ ἄλλοι αἰρετικοὶ δὲ ἐκ τῆς παλαιᾶς φιλοσοφίας ἀνηγμένοι, οἱ περὶ τὸν ἀδελφίον καὶ ἀκυλίον, κ. τ. λ.* Il y avoit alors plusieurs chrétiens, hérétiques, & autres professant une doctrine émanée de l'ancienne philosophie, & marchant à la suite d'Adelphius & d'Aquilinus, &c. Ils méprisoient Platon; ils ne parloient que de Zoroastre, de Zostrian, de Nicothée, & de Melus, & ils se regardoient comme les restaurateurs de la sagesse orientale: nous pourrions ajouter au témoignage de Porphyre, celui de Théodote & d'Eunape.

Ces philosophes prirent le nom de *Gnostiques*, parce qu'ils s'attribuoient une connoissance plus sublime & plus étendue de Dieu, & de ses puissances ou émanations, qui faisoient le fond de leur doctrine.

Ils avoient pris ce nom long-tems avant que d'entrer dans l'Eglise. Les Gnostiques furent d'abord certains philosophes spéculatifs; on étendit ensuite cette dénomination à une foule d'hérétiques dont les sentimens avoient quelque affinité avec leur doctrine. Irenée dit que Ménandre disciple de Simon, fut un gnostique; Basilide fut un gnostique selon Jérôme; Epiphane met Saturnin au nombre des Gnostiques; Philastrius appelle Nicolas chef des Gnostiques.

Ce titre de gnostique a donc passé des écoles de la philosophie des Gentils dans l'Eglise de J. C. & il est très-vraisemblable que c'est de cette doctrine trompeuse que Paul a parlé dans son épître à Timothée, & qu'il désigne par les mots de *ψευδογνώσις*; d'où l'on peut conclure que le gnostisme n'a pas pris naissance parmi les Chrétiens.

Le terme de *gnosis* est grec; il étoit en usage dans l'école de Pythagore & de Platon, & il se prenoit pour la contemplation des choses immatérielles & intellectuelles.

On peut donc conjecturer que les philosophes orientaux prirent le nom de *Gnostiques*, lorsque la philosophie pythagorico-platonicienne passa de la Grèce dans leur contrée, ce qui arriva peu de tems avant la naissance de Jésus-Christ; alors la Chaldée, la Perse, la Syrie, la Phénicie, & la Palestine

étoient pleines de Gnostiques. Cette secte pénétra en Europe. L'Egypte en fut infectée; mais elle s'enracina particulièrement dans la Chaldée & dans la Perse. Ces contrées furent le centre du gnostisme; c'est-là que les idées des Gnostiques se mêlèrent avec les visions des peuples, & que leur doctrine s'amalgama avec celle de Zoroastre.

Les Perses qui étoient imbus du platonisme, trompés par l'affinité qu'ils remarquèrent entre les dogmes de cette école dont ils sortoient & la doctrine des gnostiques orientaux, qui n'étoit qu'un pythagorico-platonisme défiguré par des chimères chaldéennes & zoroastriques, se méprirent sur l'origine de cette secte. Bien-loin de se dire Platoniciens, les gnostiques orientaux reprochoient à Platon de n'avoir rien entendu à ce qu'il y a de secret & de profond sur la nature divine, *Platonem in profunditatem intelligibilis essentiae non penetrasse*. Porphyre Ennéad. II. l. IX. c. vi. Plotin indigné de ce jugement des Gnostiques, leur dit: *quasi ipsi quidem intelligibilem naturam cognoscendo attingentes, Plato autem reliquique beati viri minimè?* « Comme si vous saviez » de la nature intelligible ce que Platon & les autres » hommes de sa trempe céleste ont ignoré », Plot. *ibid.* Il revient encore aux Gnostiques en d'autres endroits, & toujours avec la même véhémence. « Vous » vous faites un mérite, ajoute-t-il, de ce qui doit » vous être reproché sans cesse; vous vous croyez » plus instruits, parce qu'en ajoutant vos extravagances aux choses sentées que vous avez empruntées, vous avez tout corrompu ».

D'où il s'ensuit qu'à-travers le système de la *philosophie orientale*, quel qu'il fût, on reconnoissoit des vestiges de pythagorico-platonisme. Ils avoient changé les dénominations. Ils admettoient la transmigration des âmes d'un corps dans un autre. Ils professoient la Trinité de Platon, l'être, l'entendement, & un troisième architecte; & ces conformités, quoique moins marquées peut être qu'elles ne le paroissent à Plotin, n'étoient pas les seules qu'il y eût entre le gnostisme & le platonico-pythagorisme.

Le platonico-pythagorisme passa de la Grèce à Alexandrie. Les Egyptiens avides de tout ce qui concernoit la divinité, accoururent dans cette ville fameuse par ses philosophes. Ils brouillèrent leur doctrine avec celle qu'ils y puisèrent. Ce mélange passa dans la Chaldée, où il s'accrut encore des chimères de Zoroastre, & c'est ce cahos d'opinions qu'il faut regarder comme la *philosophie orientale*, ou le gnostisme, qui introduit avec ses sectateurs dans l'Eglise de Jésus-Christ, s'empara de ses dogmes, les corrompit, & y produisit une multitude incroyable d'hérésies qui retinrent le nom de *gnostisme*.

Leur système de théologie consistoit à supposer des émanations, & à appliquer ces émanations aux phénomènes du monde visible. C'étoit une espèce d'échelle où des puissances moins parfaites placées les unes au-dessous des autres, formoient autant de degrés depuis Dieu jusqu'à l'homme, où commençoit le mal moral. Toute la portion de la chaîne comprise entre le grand abyme incompréhensible ou Dieu jusqu'au monde étoit bonne, d'une bonté qui alloit à la vérité en dégénéralant; le reste étoit mauvais, d'une dépravation qui alloit toujours en augmentant. De Dieu au monde visible, la bonté étoit en raison inverse de la distance; du monde au dernier degré de la chaîne, la méchanceté étoit en raison directe de la distance.

Il y avoit aussi beaucoup de rapport entre cette théorie & celle de la cabale judaïque.

Les principes de Zoroastre; les sephiroths des Juifs; les éons des Gnostiques ne sont qu'une même doctrine d'émanations, sous des expressions diffé-

rentes. Il y a dans ces systêmes des sexes différens de principes, de sephiroths, d'éons, parce qu'il y falloit expliquer la génération d'une émanation, & la propagation successive de toutes.

Les principes de Zoroastre, les sephiroths de la cabale, les éons perdent de leur perfection à mesure qu'ils s'éloignent de Dieu dans tous ces systêmes, parce qu'il y falloit expliquer l'origine du bien & du mal physique & moral.

Quels moyens l'homme avoit-il de sortir de sa place, de changer sa condition misérable, & de s'approcher du principe premier des émanations? C'étoit de prendre son corps en aversion; d'affoiblir en lui les passions; d'y fortifier la raison; de méditer; d'exercer des œuvres de pénitence; de se purger; de faire le bien; d'éviter le mal, &c.

Mais il n'acqueroit qu'à la longue, & après de longues transmigrations de son ame dans une longue succession de corps, cette perfection qui l'élevait au-dessus de la chaîne de ce monde visible. Parvenu à ce degré, il étoit encore loin de la source divine; mais en s'attachant constamment à ses devoirs, enfin il y arrivoit; c'étoit-là qu'il jouissoit de la félicité complete.

Plus une doctrine est imaginaire, plus il est facile de l'altérer; aussi les Gnostiques se divisèrent-ils en une infinité de sectes différentes.

L'éclat des miracles & la sainteté de la morale du christianisme les frapperent; ils embrassèrent notre religion, mais sans renoncer à leur philosophie, & bien-tôt Jesus-Christ ne fut pour eux qu'un bon très-parfait, & le Saint-Esprit un autre.

Comme ils avoient une langue toute particulière, on les entendoit peu. On voyoit en gros qu'ils s'écartoient de la simplicité du dogme, & on les condamnoit sous une infinité de faces diverses.

On peut voir à l'article CABALE, ce qu'il y a de commun entre la philosophie orientale & la philosophie judaïque; à l'article PITHAGORE, ce que ces sectaires avoient emprunté de ce philosophe; à l'article PLATONISME, ce qu'ils devoient à Platon; à l'article JESUS-CHRIST & GNOSTIQUE, ce qu'ils avoient reçu du christianisme; & l'extrait abrégé qui va suivre de la doctrine de Zoroastre, montrera la conformité de leurs idées avec celle de cet homme célèbre dans l'antiquité.

Selon Zoroastre, il y a un principe premier, infini & éternel.

De ce premier principe éternel & infini, il en est émané deux autres.

Cette première émanation est pure, active & parfaite.

Son origine, ou son principe, est le feu intellectuel.

Ce feu est très-parfait & très-pur.

Il est la source de tous les êtres, immatériels & matériels.

Les êtres immatériels forment un monde. Les matériels en forment un autre.

Le premier a conservé la lumière pure de son origine; le second l'a perdue. Il est dans les ténèbres, & les ténèbres s'accroissent à mesure que la distance du premier principe est plus grande.

Les dieux & les esprits voisins du principe lumineux, sont ignés & lumineux.

Le feu & la lumière vont toujours en s'affaiblissant; où cessent la chaleur & la lumière, commencent la matière, les ténèbres & le mal, qu'il faut attribuer à Arimane & non à Orosmade.

La lumière est d'Orosmade; les ténèbres sont d'Arimane: ces principes & leurs effets sont incompatibles.

La matière dans une agitation perpétuelle tend sans cesse à se spiritualiser, à devenir lucide & active.

Spiritualisée, active & lucide, elle retourne à sa source, au feu pur, à mithras, où son imperfection finit, & où elle jouit de la suprême félicité.

On voit que dans ce systême, l'homme confondu avec tous les êtres du monde visible, est compris sous le nom commun de matière.

Ce que nous venons d'exposer de la philosophie orientale y laisse encore beaucoup d'obscurité. Nous connoîtrions mieux l'histoire des hérésies comprises sous le nom de gnostisme; nous aurions les livres des Gnostiques; ceux qu'on attribue à Zoroastre, Zostrian, Mesus, Allogene ne seroient pas supposés, que nous ne serions pas encore fort instruits. Comment se tirer de leur nomenclature? comment apprécier la juste valeur de leurs métaphores? comment interpreter leurs symboles? comment suivre le fil de leurs abstractions? comment exalter son imagination au point d'atteindre à la leur? comment s'enivrer & se rendre fou assez pour les entendre? comment débrouiller le cahos de leurs opinions? Contentons-nous donc du peu que nous en savons, & jugeons assez sainement de ce que nous avons, pour ne pas regretter ce qui nous manque.

ORIENTAL, (Commerce & Hist. nat.) nom donné par la plupart des joailliers à des pierres précieuses. Cette épithète est fondée sur la dureté de ces pierres, qui est beaucoup plus grande, dit-on, que celle des mêmes pierres trouvées en occident; mais cette règle n'est point sûre, & il se trouve en Europe quelques pierres qui ont tout autant de dureté & de pureté que celles d'orient. On prétend aussi que les pierres qui viennent d'orient, ont des couleurs plus vives & plus belles que celles qu'on trouve en occident. Voyez PIERRES PRÉCIEUSES. (—)

ORIENTER, v. act. (Astr. & Gnom.) se dit principalement d'un cadran mobile, que l'on place dans la situation où il doit être par rapport aux points cardinaux, en sorte que la méridienne tracée sur ce cadran, tombe dans le plan du méridien. Voyez CADRAN, MÉRIDIEN, &c.

ORIENTER, s', à la lettre, c'est examiner de quel côté on a l'orient, & par conséquent les trois autres points cardinaux. Mais en général on appelle s'orienter, s'assurer précisément, soit sur terre, soit sur mer, de l'endroit où l'on est. (O)

ORIENTER, (Archit.) c'est marquer sur le terrain, avec la boussole, ou sur le dessein, avec une rose des vents, la disposition d'un bâtiment par rapport aux points cardinaux de l'horizon. On dit aussi s'orienter, pour se reconnoître dans un lieu, d'après quelque endroit remarquable, pour en lever le plan. (D. J.)

ORIENTER LES VOILES, (Marine.) c'est les braquer & situer de manière qu'elles reçoivent le vent. (Z)

ORIFICE, f. m. (Gramm.) la bouche ou l'ouverture d'un tube, d'un tuyau, ou autre cavité. Voyez TUBE.

ORIFICE, en Anatomie, se dit singulièrement de l'embouchure de plusieurs conduits, vaisseaux, ou autres cavités du corps; comme de la vessie, de l'utérus, de l'estomac, &c.

L'orifice supérieur de l'estomac est la partie où l'on sent la faim. Son orifice inférieur s'appelle pyllore. Voyez FAIM & PYLORE.

Il y a quelques opérations en Chimie pour lesquelles il faut que les orifices des vaisseaux soient scellés hermétiquement. Voyez HERMÉTIQUE.

Orifice se dit aussi quelquefois par extension, de l'ouverture d'une plaie ou d'un ulcère.

ORIFICE, (Hydr.) On entend par l'orifice d'un ajutage, d'un canon, d'une jauge, la partie de son ouverture circulaire, ou sa superficie entière qui est comme le carré de son diamètre: ainsi lorsqu'on

dit qu'un jet a trois lignes, cela signifie trois lignes de diametre, & le même jet de trois lignes en aura pour son orifice, ou superficie, neuf lignes & un septieme qu'on néglige. Voyez AJUTAGE. (K)

ORIFICIEN, *senatus-consulte*, (*Jurisprud.*) ainsi appelé du nom du consul Orificius qui le fit passer au sénat. Il portoit que les enfans succédoient à leur mere préférablement à tous autres, soit cognats ou agnats de leur mere. Les empereurs Arcadius & Théodosius étendirent cette disposition aux petits-enfans.

ORIFLAMME, *s. f.* (*Hist. de France.*) nos anciens historiens font ce mot masculin, & écrivent tantôt *oriflamme*, tantôt *oriflambe*, tantôt *auriflamme*, tantôt *auriflambe* ou *oriflande*: étendard de l'abbaye de Saint-Denis; c'étoit une espece de gonfanon ou de banniere, comme en avoient toutes les autres églises; cette banniere étoit faite d'un tissu de soie couleur de feu, qu'on nommoit *cedal* ou *saint vermill*, qui avoit trois fanons, & étoit entourée de houppes de soie. L'*oriflamme* de Saint-Denis étoit attachée au bout d'une lance, d'un fust, d'un bâton, que Raoul de Presles nomme le *glaive de l'oriflamme*.

Louis le Gros, prince recommandable par la douceur de ses mœurs, & par les vertus qui font un bon prince, est le premier de nos rois qui ait été prendre l'*oriflamme* à Saint-Denis en 1124, lorsqu'il marcha contre l'empereur Henri V. Depuis lors, ses successeurs allerent prendre en grande cérémonie cette espece de banniere à Saint-Denis, lorsqu'ils marchoient dans quelque expédition de guerre; ils la recevoient des mains de l'abbé, & après la victoire, l'*oriflamme* étoit rapportée dans l'église de Saint-Denis, & remise sur son autel. C'étoit un chevalier qui étoit chargé de porter l'*oriflamme* à la guerre; & cet honneur apparut pendant longtemps au comte de Vexin, en sa qualité de premier vassal de Saint-Denis.

Il est assez vraisemblable qu'il y avoit deux *oriflammes*, dont l'une restoit toujours en dépôt à Saint-Denis, & que, lorsqu'il se présentoit une occasion de guerre, on en faisoit une seconde toute semblable; on consacroit cette dernière, & on la levoit de dessus l'autel avec de grandes cérémonies. Si on la conservoit exempte d'accidens pendant le cours de la guerre, on la rapportoit dans l'église; quand on la perdoit, on en faisoit une autre sur l'original, pour l'employer dans l'occasion.

Guillaume Martel seigneur de Bacqueville, est le dernier chevalier qui fut chargé de la garde de l'*oriflamme* le 28 Mars 1414, dans la guerre contre les Anglois; mais il fut tué l'année suivante à la bataille d'Azincourt, & c'est la dernière fois que l'*oriflamme* ait paru dans nos armées, suivant du Tillet, Sponde, dom Félibien, & le pere Simplicien. Cependant, suivant une chronique manuscrite, Louis XI. prit encore l'*oriflamme* en 1465, mais les historiens du tems n'en disent rien.

Les Bollandistes dérivent le mot *oriflamme* du celtique & tudesque *flan*, *fan* ou *van*, qui signifie une banniere, un étendard, & d'où l'on a fait *flanon* ou *fanon*, qui veut dire la même chose; la premiere syllabe *ori* vient du latin *aurum*, c'est donc à dire *étendard doré*, parce qu'il étoit enrichi d'or.

Le lecteur peut consulter Galant, *traité de l'oriflamme*; Borel, du Tillet, & les *mémoires des Inscriptions*. (D. J.)

ORIGAN, *s. m.* (*Hist. nat. Bot.*) *origanum*, genre de plante à fleur monopétale, labiée, dont la levre supérieure est relevée, arrondie & divisée en deux parties, & l'inférieure en trois. Le pistil sort du calice, il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la suite autant de semences ar-

rondies & renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les fleurs naissent dans des épis écailleux qui forment des bouquets au haut des branches & des tiges. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

Tournefort compte quatorze especes de ce genre de plante, dont il faut me borner ici à ne décrire que la sauvage commune: *origanum sylvestre*, *spicis laxis*, *erectis*, *confertis*, *paniculatis*, II. Cliff. 305. Elle a ses racines menues, ligneuses, fibreuses, traçantes obliquement en terre. Elles poussent plusieurs tiges qui s'élevent à la hauteur de deux ou trois piés, dures, quarrées, velues. Ses feuilles sortent opposées des nœuds des tiges; les plus grandes ressemblent à celles du calament vulgaire, & les plus petites à celles de la marjolaine; elles sont velues, odorantes, d'un goût âcre & aromatique. Ses fleurs naissent comme en parasol aux sommités des tiges, dans des épis grêles & écailleux, qui composent de gros bouquets; chacune de ces fleurs est en gueule, ou en tuyau découpé par le haut en deux levres de couleur incarnate. Lorsque les fleurs sont passées, il leur succede des semences très-menues, presque rondes, enfermées dans une capsule oblongue qui a servi de calice à la fleur.

Cette plante croît non-seulement dans les pays chauds, mais aussi dans les pays froids, comme en Allemagne, en Angleterre, en France. On la trouve aux lieux champêtres, montagneux, secs, exposés au soleil; & elle se plaît principalement sur les collines & les montagnes. Elle fleurit en été.

Au reste, l'*origan* sauvage varie beaucoup & par ses feuilles, & par ses fleurs. Tragus observe que ses fleurs sont de trois sortes; l'une ponceau, l'autre rouge-blanchâtre, & la dernière toute blanche. Il y en a qui prétendent que celui d'Espagne & d'Italie vaut mieux que le nôtre, & je crois qu'ils ont raison.

Le petit *origan*, ou la petite marjolaine sauvage, *origanum sylvestre*, *humile*, de nos Botanistes, a sa racine ligneuse, rousâtre, fibreuse. Elle pousse une petite tige, ordinairement unique, ronde, rousâtre, un peu rude, haute de six à sept pouces, laquelle se divise au sommet en plusieurs rameaux, qui soutiennent des fleurs en maniere de parasol, mêlées de bleu & de purpurin; elles sont garnies de feuilles opposées, petites, oblongues, velues, un peu fermes, assez souvent disposées sans ordre, d'une odeur aromatique & suave, comme celle de l'*origan* vulgaire.

Quand les fleurs sont passées, il leur succede des semences très-menues, arrondies, de bonne odeur, & d'un goût âcre. Cette plante se trouve dans les forêts: on peut la substituer à la précédente; elle fleurit dans le même tems. (D. J.)

ORIGAN, (*Pharm. & Mat. méd.*) grand *origan*, marjolaine sauvage ou bâtarde, marjolaine d'Angleterre, & petit *origan* ou petite marjolaine sauvage.

Ces plantes possèdent à-peu-près les mêmes vertus que la marjolaine, à laquelle on peut les substituer.

La poudre de leurs feuilles & de leurs fleurs sechées est un assez bon errhin. Voyez ERRHIN.

On emploie principalement ces plantes pour l'usage extérieur. On les fait entrer dans les demi-bains, les pédiluves, & sur-tout dans la composition des vins aromatiques, qu'on applique aussi bien que leur marc sur les membres attaqués de paralysie, d'œdeme, &c.

Les feuilles d'*origan* entrent dans l'eau générale & le sirop d'armoïse; les sommités fleuries dans l'eau

vulnérable & l'huile de petits chiens ; les fleurs dans le sirop de sthæcas, &c. (b)

ORIGÈNE, *hexaples d'*, (*Critiq. sacrée.*) c'est ainsi qu'on nomme différentes versions des livres sacrés, rassemblés par Origène en plusieurs colonnes.

Pour comprendre ce que c'étoit que les *hexaples d'Origène*, il faut savoir qu'outre la traduction des Septante, l'Écriture avoit depuis été traduite en grec par d'autres interpretes. La première de ces versions (ou plutôt la deuxième en comptant les Septante), étoit celle d'Aquila. La troisième, étoit celle de Symmaque. La quatrième, étoit celle que Théodotion donna sous Commode. La cinquième, fut trouvée à Jéricho. La sixième, fut découverte à Nicopolis.

Origène entreprit de réduire toutes ces versions en un corps avec le texte hébreu, en sorte qu'on pût aisément & d'un coup d'œil confronter ces versions & ce texte. Pour cela il mit d'abord en huit colonnes le texte hébreu en caractères hébreux, puis le même texte en caractères grecs ; & ensuite les versions dont nous avons parlé. Tout cela se répondoit verset par verset, ou phrase par phrase, vis-à-vis l'une de l'autre, chacune dans sa colonne. Les versions étoient placées en cet ordre : Aquila, Symmaque, les Septante, Théodotion, la cinquième, & la sixième ; ces dernières marquées chacune par chiffre de leur nombre. Dans les Pseaumes, il y avoit une neuvième colonne pour la septième version. Origène appella cet ouvrage *hexaples*, ἑξαπλα, c'est-à-dire *septuples*, ou ouvrage à six colonnes, parce qu'il n'avoit égard qu'aux six premières versions grecques.

Il faut encore savoir qu'Origène ne rassembla d'abord en un volume que quatre versions, en les mettant en quatre colonnes, l'une à côté de l'autre, dans la même page ; ce qui fit donner à cette édition le nom de *tétraple*. La première de ces colonnes étoit la version d'Aquila ; dans la seconde, celle de Symmachus ; dans la troisième, les Septante ; & dans la dernière, celle de Théodotion.

Quelque tems après il fit une autre édition, où il ajouta deux autres colonnes ; & cette édition portoit tantôt le nom d'*hexaple*, & tantôt celui d'*octaple*. Dans celle-ci, la première colonne étoit le texte hébreu en lettres hébraïques ; dans la seconde, le même texte en lettres grecques. Puis venoient les quatre versions de la *tétraple* dans le même ordre ; dans la septième, étoit ce qu'on appelloit la *cinquième version grecque* ; & dans la huitième & dernière, ce qu'on appelloit la *sixième*. En quelques endroits il avoit ajouté une neuvième colonne, où il avoit mis ce qu'on appelloit la *septième version*. La cinquième & la

sixième n'étoient pas de tout le vieux-Testament : ni l'une ni l'autre, par exemple, n'avoit la loi, de sorte qu'elle commençoit par six colonnes. Le nombre s'augmentoient ensuite à mesure que ces versions s'augmentoient. C'est pourquoi aussi tantôt on l'appelle *hexaple*, & tantôt *octaple*, selon qu'on envisageoit ses six, ou ses huit colonnes ; car c'est la même édition, & il ne faut pas s'y tromper. Quoiqu'en quelques endroits elle en eût jusqu'à neuf, on ne lui donna pourtant jamais le nom d'*enneuple*, parce que cette neuvième étoit en peu d'endroits ; quelques-uns même prétendent qu'elle n'étoit qu'aux Pseaumes ; on n'y eut aucun égard pour le nom de tout l'ouvrage.

Dans cette édition, Origène changea l'ordre de plusieurs endroits des Septante, où il se trouvoit différent de celui de l'hébreu. Car comme dans cette version il y avoit plusieurs passages transposés, surtout dans Jérémie, son dessein demandoit absolument qu'ils fussent remis dans le même ordre que l'original hébreu pour pouvoir les comparer. Son but, en rassemblant toutes ces versions avec l'original, étoit de faire voir la différence qui se trouvoit entr'elles & l'original, afin d'y changer ce qu'il pouvoit y avoir encore de défectueux, & de faire avec tous ces secours une version plus correcte & plus parfaite pour l'usage des églises grecques. Pour en juger, il falloit donc que l'on trouvât en chaque colonne le même passage sous ses yeux, & qu'une ligne ou un verset répondit à l'autre ; & puisqu'il se trouvoit des transpositions dans quelques versions, il étoit naturel dans ce plan de les ramener à l'ordre de l'original.

La cinquième & la sixième version dont on vient de parler furent trouvées ; l'une à Nicopolis près d'Actium en Epirè, sous le regne de Caracalla ; & l'autre à Jéricho en Judée, sous celui d'Alexandre Severe. Pour la septième, on ne fait pas d'où elle venoit, ni qui en étoit l'auteur, non plus que ceux des deux autres. La première de ces trois contenoit les petits Prophètes, les Pseaumes, le Cantique des cantiques, & le livre de Job. La seconde, les petits Prophètes & le Cantique des cantiques. La troisième, selon quelques auteurs, n'avoit que les Pseaumes. Mais comme ce qu'on nous dit de ces trois versions est fort incertain, & se contredit même quelquefois, & que d'ailleurs la chose n'est d'aucune conséquence puisqu'elles sont perdues, il n'est pas nécessaire de nous en embarrasser. La figure suivante peut donner une idée juste de la manière dont Origène avoit disposé le tout dans cette édition.

I. Colonne.	II.	III.	IV.	V.	VI.	VII.	VIII.	IX.
Texte hébreu en lettres hébraïques.	Texte hébreu en lettres grecques.	Version grecque d'Aquila.	Version grecque de Symmachus.	Version grecque des Septante.	Version grecque de Théodotion.	La cinquième version grecque.	La sixième version grecque.	La septième version grecque.

Origène donna les trois dernières versions, & celles d'Aquila, de Symmachus & de Théodotion, telles qu'il les rencontra, sans y apporter beaucoup de façon. Mais pour celle des Septante qui étoit dans la cinquième colonne, comme c'étoit pour elle qu'il publioit toutes les autres, il y apporta tous ses soins pour la donner aussi correcte & aussi achevée qu'il lui étoit possible.

Les exemplaires qu'on en avoit communément alors parmi les Juifs hellénistes & les Chrétiens, & qui se lisoient parmi les uns & les autres dans leurs assemblées publiques, aussi-bien qu'en particulier, étoient pleins de fautes qui s'y étoient glissées insensiblement, & accumulées par la négligence des copistes, dans une si longue suite d'années où cette

version avoit passé par tant de mains différentes. Pour lui rendre donc sa pureté naturelle, il prit la peine de collationner plusieurs copies & de les examiner attentivement, pour corriger l'une par l'autre. Ce fut une copie ainsi revue & corrigée, qu'il mit dans son *hexaple* à la cinquième colonne. Elle fut tellement estimée, qu'on la regarda toujours depuis ce tems-là comme la seule bonne & véritable version des Septante ; & toutes les autres qui couroient, sans avoir été revues & faites sur la lienne, prirent le nom de *commune* ou *vulgaire* pour les distinguer de celle-ci.

Cependant Origène ne borna pas là son travail, non-seulement il déchargea son édition des fautes de copistes, mais il voulut encore la perfectionner & corriger

corriger les fautes des traducteurs eux-mêmes, par la comparaison qu'il en faisoit avec l'origin alhébreu. Il s'y en trouvoit beaucoup de ces dernières; il y avoit des omissions, des additions, & des endroits très-mal traduits. La loi elle-même qui étoit pourtant ce qui avoit été traduit avec le plus de soin dans cette version, avoit plusieurs de ces défauts. Le reste en avoit encore bien davantage. Il vouloit donc remédier à tout cela, sans rien changer au texte original des Septante.

Pour cet effet, il se servit de quatre différentes espèces de marques, déjà en usage alors parmi les Grammairiens: l'obélisque, l'astérisque, le lemnisque, & l'hypolemnisque. L'obélisque étoit une ligne droite, comme une petite broche (—) ou comme une lame d'épée; & c'est aussi de-là qu'elle prend son nom. L'astérisque étoit une petite étoile (*); le lemnisque étoit une ligne entre deux points (÷); & l'hypolemnisque, une ligne droite avec seulement un point dessous (—).

L'obélisque lui servoit à marquer ce qu'il falloit retrancher dans les Septante, parce qu'il ne se trouvoit pas dans l'hébreu. L'étoile étoit pour ce qu'il y falloit ajouter, tiré de l'hébreu, & ces additions il les prenoit presque toujours de la version de Théodotion; ce n'étoit que quand il ne la trouvoit pas juste, qu'il avoit recours aux autres. Pour les lemnisques & les hypolemnisques, il s'en servoit, à ce qu'on croit, pour marquer les endroits où les traducteurs n'avoient pas attrapé le sens de l'original. Mais on n'a pas trop bien éclairci jusqu'à présent à quoi ces deux marques servoient précisément.

Enfin, pour montrer jusqu'où s'étendoit le retranchement d'un obélisque, ou l'addition d'une étoile, il avoit une autre marque qui, dans quelques exemplaires, font deux points (:), & dans quelques autres, un dard la pointe en-bas (▼). Avec le secours de ces marques, on voyoit où finissoit ce qu'il y avoit de trop ou de trop peu, comme avec l'obélisque & l'étoile on voyoit où cela commençoit. Mais tout cela se fit sans rien changer dans la version originale des Septante. Car, en retranchant toutes ces marques & les additions des étoiles, vous aviez l'édition des Septante pure & simple, telle qu'elle étoit sortie des mains des traducteurs.

Voilà ce qu'on appelloit l'édition d'Origène, à cause des soins qu'il s'étoit donnés pour la corriger & la réformer. C'étoit un travail immense; aussi lui fit-il donner le surnom d'Adamantius, qui veut dire *infatigable*; & qui a été d'une grande utilité à l'Eglise. On ne fait pas au juste quand il mit la dernière main à cet ouvrage; mais il y a apparence que ce fut l'an 250, quatre ans avant sa mort.

L'original de cette traduction fut mis dans la bibliothèque de l'église de Césarée en Palestine, où saint Jérôme le trouva encore long-tems après, & en tira une copie. Mais apparemment que les troubles & les persécutions que l'Eglise eut à essuyer dans ce tems-là furent cause qu'elle y fut bien cinquante ans, sans qu'il paroisse qu'on y songeât, jusqu'à ce que Pamphile & Eusebe l'y détérerent, en prirent des copies, & firent connoître cette édition. Depuis lors on en connut le prix & l'excellence; les copies s'en multiplièrent, & se répandirent dans les autres églises. Enfin, elle fut reçue par-tout avec une approbation générale & de grands applaudissemens. Il arriva néanmoins que la grosseur de l'ouvrage, & la peine & la dépense qu'il falloit pour en avoir des copies complètes, la firent bien-tôt tomber; outre la dépense, il étoit embarrassant de faire copier tant de volumes, & très-difficile de trouver parmi les Chrétiens des copistes assez habiles pour écrire l'hébreu avec ses caractères propres. Tout cela fut cause que la plupart se contentèrent de faire copier simple-

ment la cinquième colonne, ou les Septante, avec les étoiles, &c. qu'Origène y avoit mises; parce qu'avec cela on avoit en quelque manière l'abrégé de tout l'ouvrage. Ainsi il se fit très-peu de copies du grand ouvrage, & beaucoup de cette espèce d'abrégé. Et comme en copiant il arrivoit souvent de ne pas marquer avec exactitude les étoiles, il s'est trouvé dans quantité de copies des Septante faites dans la suite, bien des choses supposées de cette version qui n'y étoient pas d'abord, & qui n'y sont entrées que par voie de supplément avec cette marque.

Cependant il y avoit encore plusieurs copies de l'ouvrage entier, tant de la *tétraple* que de l'*hexaple*, dans les bibliothèques, où on alloit les consulter jusqu'à ce que, vers le milieu du septième siècle, l'inondation des Sarrasins dans l'orient ayant détruit les bibliothèques par-tout où ils passaient, on n'en a plus entendu parler. Il n'en est parvenu jusqu'à nous que quelques fragmens qu'ont recueillis Flaminius Nobilius, Drusus, & le père Bernard de Montfaucon. Ce dernier dans un livre qu'il a publié, presque aussi gros que l'étoit l'*hexaple*, & d'une impression magnifique, nous avoit fait espérer beaucoup, & nous a donné fort peu de choses.

Pamphile & Eusebe qui découvrirent, vers la fin du troisième siècle, l'*hexaple* d'Origène dans la bibliothèque de Césarée (ou, selon d'autres auteurs, qui l'apportèrent de Tyr & la mirent dans cette bibliothèque) corrigèrent sur cette édition la version des Septante telle qu'on l'avoit communément. Voyez SEPTANTE. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

ORIGENISTES, s. m. pl. (*Hist. ecclési.*) anciens hérétiques dont les abominations surpassèrent celles des Gnostiques.

Saint Epiphane en parle comme d'une secte qui subsistait encore de son tems, mais en très-petit nombre. Il semble qu'il fixe leur origine au tems du grand Origène; mais il ne dit pas que c'est de lui qu'ils ont tiré leur nom: au contraire il les distingue d'autres *origénistes*, auxquels il donne pour chef Origène Adamantius. Il ajoute qu'à la vérité les premiers tiroient leur nom d'un certain Origène, & par-là il fait connoître que ce n'étoit pas du grand Origène. D'ailleurs S. Augustin dit expressément que c'en étoit un autre.

À l'égard de leur doctrine, tout ce que la modestie nous permet d'en dire, c'est qu'ils condamnoient le mariage; qu'ils se servoient de plusieurs livres apocryphes, comme les actes de S. André, &c. & que pour excuser la publicité & l'énormité de leurs crimes, ils accusoient les Catholiques de faire la même chose en particulier.

Origénistes, suivant l'histoire ecclésiastique, étoient les sectateurs d'Origène, qui soutenoient que J. C. n'étoit fils de Dieu que par adoption; que l'âme des hommes existe, & a péché dans le ciel avant la création de leur corps; que les tourmens des damnés ne seront point éternels, & que les démons seront enfin délivrés eux-mêmes des peines de l'enfer.

Saint Epiphane réfute amplement les erreurs de ce père de l'Eglise; mais il le fait, comme il en convient lui-même, avec trop de chaleur; de sorte qu'il peut bien y avoir de l'exagération dans ce qu'il a dit du grand Origène. Il paroît même que S. Jérôme & Théophile d'Alexandrie parlant de ce grand homme, n'ont point donné à leur zèle les bornes convenables; & sans doute, c'est la raison pour laquelle S. Jean Chrysostôme fut accusé lui-même d'être *origéniste*, comme n'ayant point déclamé avec assez de véhémence contre Origène.

L'*origénisme* fut adopté principalement parmi les moines d'Egypte & de Nitrie, qui avoient tiré di-

verses opinions erronées ou singulieres, de la lecture d'un traité d'Origenes intitulé, *des principes*. On peut compter parmi ces opinions bisarres que le soleil, la lune, les étoiles & les eaux, qui sont au-dessus du firmament, ont des ames, & qu'à la résurrection tous les corps auront une forme ronde. Les livres d'Origenes furent condamnés, & la lecture en fut défendue dans le cinquieme concile général, qui est le deuxieme de Constantinople, tenu en 553. Divers auteurs se sont attachés depuis à justifier la doctrine d'Origenes, & d'autres à prouver la réalité de ses erreurs; mais on ne peut disconvenir qu'il ne se soit égaré sur bien des chefs.

ORIGINAIRE, adj. (*Gramm.*) qui a pris son origine en quelque endroit. Exemple, c'est une famille *originaire* de Flandres. Il se dit aussi de ce qui nous vient d'*origine*; c'est un vice *originaire* dans cette maison.

ORIGINAIRE, quelques marchands appellent marchandise *originaire*, celle qui croît ou qui se fabrique dans un pays avec des matieres mêmes du pays; mais ce terme est peu usité. *Dictionn. de Com. tom. III. pag. 644.*

ORIGINAL, f. m. est le premier dessein, ou instrument authentique de quelque chose, & qui doit servir comme de modele ou d'exemple à être copié ou imité. *Voyez DESSEIN, MODELE, &c.*

Aujourd'hui l'on trouve à peine aucun titre ancien de possession, inféodation, &c. qui soit *original*; ce ne sont que des *vidimus*, ou copies collationnées sur les originaux.

ORIGINAL, f. m. (*Gramm.*) *Voyez ORIGINALITÉ.*

ORIGINAUX, *écrits*; ce terme peut se prendre en différens sens. 1°. Pour le manuscrit authentique d'un ouvrage, tel qu'il est sorti des mains de son auteur. Ainsi, quoique nous ayons plusieurs manuscrits de la bible, on ne peut pas assurer que nous en ayons les *originaux*: pour faire une copie exacte, il faut la collationner sur les *originaux*.

2°. On peut appeller *écrits originaux* ceux mêmes qui ayant été transcrits ou imprimés, l'ont été avec tant de fidélité qu'ils n'ont souffert aucune altération, changement, addition ou suppression de quelque partie. Pouvons-nous nous flatter d'avoir les *originaux* de Cicéron, de Tite-Live, après que d'habiles commentateurs ont tenté de restituer les leçons fautives, & d'éclaircir les passages obscurs, qu'il y reste encore beaucoup de lacunes?

3°. On appelle *écrits originaux*, des pieces uniques dont on n'a jamais tiré de copies. Ainsi l'on rapporte que les *originaux* du procès de Ravailac furent brûlés avec ce régicide, par des raisons d'état sur lesquelles on a débité bien de fausses conjectures.

ORIGINAL, se dit en Peinture, des choses d'après lesquelles on copie: on dit la nature est mon *original*, ce dessein, ce tableau, quoique copie, est mon *original*.

Original se dit encore d'un dessein, d'un tableau qu'un peintre fait d'imagination, de génie, quoique chacune de leurs parties soient copiées d'après nature. Peinture, tableau *original*, se prend en bonne & en mauvaise part; en bonne, lorsque dans un tableau tout y est grand, singulierement nouveau; & en mauvaise, lorsqu'on n'y rencontre qu'une singularité bisarrement grotesque. Les Peintres répètent quelquefois les mêmes Sujets, & à peu près de la même façon, sans qu'aucune de ces répétitions soient appellées *copies*. On appelle encore *original* les estampes faites d'après des desseins ou des tableaux *originaux*. Il est très-difficile de distinguer les tableaux *originaux* d'avec de bonnes copies. *Voyez COPIES.*

ORIGINAUX, en termes de l'Echiquier, signifient

les mémoires ou extraits que l'on envoie au bureau des secrétaires de la chancellerie.

Ils sont différens des actes enregistrés, qui contiennent les jugemens & plaidoyers des procès jugés par les barons.

ORIGINALITÉ, f. f. (*Gramm.*) maniere d'exécuter une chose commune, d'une maniere singuliere & distinguée: l'*originalité* est très-rare. La plupart des hommes ne sont en tous genres, que des copies les uns des autres. Le titre d'*original* se donne en bonne & en mauvaise part.

ORIGINE, f. f. (*Gramm.*) commencement, naissance, germe, principe de quelque chose. L'*origine* des plus grandes maisons a d'abord été fort obscure. Les pratiques religieuses de nos jours ont presque toutes leur *origine* dans le paganisme. Une mauvaise plaisanterie a été l'*origine* d'un traité fatal à la nation, & d'une guerre sanglante où plusieurs milliers d'hommes ont perdu la vie. Menage a écrit des *origines* de notre langue.

ORIGINE, en Géométrie, se dit du point par lequel on commence à décrire une courbe, lorsqu'on la décrit par un mouvement continu. *Voyez DÉCRIRE & ENGENDRER.*

On appelle aussi assez souvent *origine* de la courbe son sommet, c'est-à-dire le point *A* (*fig. 11. analyf.*) où l'on suppose que commencent les ordonnées & les abscisses. *Voyez ABCISSE, ORDONNÉE, &c. (O)*

ORIGINEL, adj. qu'on a d'*origine*: péché *originel*, est le crime qui nous rend coupables dès le moment de notre naissance, par imputation de la défobéissance d'Adam. *Voyez PÉCHÉ & IMPUTATION.*

La nature du péché *originel* est aussi difficile à fonder que son existence est facile à établir, selon la remarque de S. Augustin: *eo nihil ad prædicandum notius, nihil ad intelligendum secretius*. Aussi est il peu de questions sur laquelle les Théologiens aient été plus partagés.

Illyricus, un des centuriateurs de Magdebourg, a prétendu que le péché *originel* est une substance produite par le démon, & qui est imprimée à l'ame de chaque homme, à cause de la défobéissance du premier homme: sentiment qui approche du Manichéisme, & que d'ailleurs Illyricus ne prouve nullement.

On lit dans la confession d'Ausbourg, que le péché *originel* n'est autre chose que la corruption de notre nature, répandue dans toutes les parties de notre ame; & que cette corruption qui exclut toute justice intérieure, se réduit à la concupiscence habituelle, qui se révolte sans cesse contre l'esprit, & qui sollicite continuellement au mal. Mais cette concupiscence est l'effet du péché d'Adam, & non pas le péché même d'Adam. Quoique mauvaise en elle-même, elle n'est criminelle aux yeux de Dieu que quand on acquiesce aux mauvais desirs qu'elle suggere, & qu'on en suit les impressions déréglées. Mais où est ce consentement libre & cet acquiescement dans les enfans?

Henri de Gand, & Grégoire de Rimini, regardent le péché *originel* comme une qualité malative qui a infecté la chair d'Adam en mangeant du fruit défendu, & qu'il a communiquée à ses descendans par la voie de la génération. Ce sentiment pèche par les mêmes raisons que le précédent, & n'a d'ailleurs aucun fondement dans l'écriture ou dans les peres.

Saint Anselme a avancé que le péché *originel* est la privation de la justice qu'Adam avoit reçue de Dieu en sortant de ses mains, ou au moins quelques momens avant sa chute; mais cette privation est la peine de la défobéissance d'Adam, elle en est la sui-

re, & par conséquent elle n'en peut former la nature ou l'essence.

Le sentiment le plus commun parmi les théologiens catholiques, est que le péché *originel* n'est autre chose que la prévarication même d'Adam, qui nous est imputée intrinséquement, c'est-à-dire dont nous sommes réellement coupables, parce que nous l'avons commis en lui, en ce que toutes nos volontés étoient renfermées dans la sienne.

On n'est guere moins partagé sur la maniere dont se communique le péché *originel*.

Le pere Mallebranche déduit le péché *originel* de causes naturelles, & prétend que les hommes conservent dans leur cerveau toutes les traces & impressions de leurs premiers parens. Comme les animaux produisent leur semblable avec les mêmes traces dans le cerveau, & que ceux de la même espece sont sujets aux mêmes sympathies & antipathies, & qu'ils font les mêmes choses dans les mêmes occasions, de même, dit ce pere, nos premiers parens, après avoir transgressé le commandement de Dieu, reçurent dans leur cerveau des traces profondes par l'impression des objets sensibles, de sorte qu'il y a beaucoup d'apparence qu'ils aient communiqué ces impressions à leurs enfans.

Or, comme suivant l'ordre établi par la nature, les pensées de l'ame sont nécessairement conformes aux traces du cerveau, on peut dire qu'aussitôt que nous sommes formés dans le sein de notre mere, nous devenons infectés de la corruption de nos parens, puisqu'ayant dans notre cerveau des traces semblables à celles des personnes qui nous donnent l'être, il faut nécessairement que nous ayons les mêmes pensées & les mêmes inclinations par rapport aux objets sensibles; par conséquent nous devons naître avec la concupiscence & le péché *originel*. Avec la concupiscence, supposé qu'elle ne consiste que dans l'effort naturel que les traces du cerveau font sur l'ame de l'homme pour l'attacher aux choses sensibles; & avec le péché *originel*, supposé que ce péché ne soit autre chose que l'efficacité de la concupiscence, comme en effet, ce n'est autre chose que les effets de la concupiscence, considérés comme victorieux & maîtres de l'esprit & du cœur des enfans. Et il y a grande apparence, ajoute cet auteur, que le regne de la concupiscence, ou la victoire de la concupiscence, est ce qu'on appelle péché *originel* dans les enfans, & péché *actuel* dans les hommes libres. *Recherch. de la vérité*, l. II. c. vij. n. v.

Ce sentiment paroît fondé sur ce qu'enseigne S. Augustin, l. I. de nupt. ch. xxiv. *Ex hac concupiscentiâ carnis tanquam filia peccati, & quando illi ad turpia consentitur, etiam peccatorum matre multorum, quæcumque nascitur proles originali est obligata peccato.*

Parmi les anciens, quelques-uns, comme Tertulien, Apollinaire & d'autres, au rapport de S. Augustin, *epist. lxxxij à Marcellin*, ont cru que dans la génération l'ame des enfans provenant de celle de leurs parens, comme le corps des enfans provient de celui de leurs peres & meres, ceux-ci communiquoient aux premiers une ame souillée du péché *originel*.

D'autres ont pensé que le péché *originel* se communique, parce que l'ame que Dieu crée est par sa destination unie à un corps infecté de ce péché, à-peu-près comme une liqueur se gâte quand on la verse dans un vase infecté. On trouve quelques traces de cette opinion dans S. Augustin, l. V. *contr. Julian. c. iv. ut ergo*, dit ce pere, & *anima caro pariter utrumque puniatur, nisi quod nascitur, renascendo emendatur, profecto aut utrumque vitiatum ex homine trahitur, aut alterum in altero, tanquam in vitiato vase corrumpitur.*

pitur: ubi occulta justitia divinæ legis includitur. Mais il n'approuve ni ne désapprouve ce sentiment, & se contente de dire qu'il n'est pas contraire à la foi.

Enfin les théologiens catholiques qui font consister la nature du péché *originel* en ce que celui d'Adam est imputé à ses descendans, parce que toutes leurs volontés étoient contenues dans la sienne, en expliquent la propagation en disant que Dieu, par sa suprême volonté, a statué que toutes les volontés étant contenues dans celle d'Adam, elles se trouveroient toutes coupables du péché de ce premier homme, de même qu'elles auroient été justes, s'il n'eut point prévarié.

Les effets du péché *originel* sont l'ignorance, la concupiscence ou l'inclination au mal, les miseres de cette vie, & la nécessité de mourir.

ORIGNAL, (*Hist. nat.*) grand animal quadrupede qui se trouve dans les parties septentrionales de l'Amérique. Quelques auteurs ont confondu cet animal avec celui qu'on appelle *renne*; mais de meilleurs observateurs nous disent qu'il ne differe de l'élan que par la grosseur qui égale celle d'un cheval. L'*orignal* a la croupe large, sa queue n'a qu'un pouce de longueur; il a les jambes & les piés d'un cerf. Un long poil lui couvre le cou, le garot & le haut du jarret. Sa tête a environ 2 piés de long; son muse est gros & rabattu par le haut; ses naseaux sont fort larges: son bois est beaucoup plus large que celui d'un cerf; mais il est fourchu comme celui d'un daim: ce bois se renouvelle tous les ans. On prétend que cet animal est sujet à l'épilepsie, & comme dans ses accès il se gratte l'oreille de son pié de derriere, on en a conclu que sa corne étoit un spécifique contre cette maladie: on en vante les vertus contre les palpitations, les vertiges, la pleurésie, le cours-de-ventre, &c. Le poil de l'*orignal* est mêlé de gris blanc & de rouge noir; il conserve toujours une certaine élasticité, ce qui le rend très-propre à faire des matelas, &c. Sa chair est d'un très-bon goût: sa peau préparée est douce, forte & moëlleuse.

ORIGUÉLA, (*Géog.*) ou ORIHUELA, comme écrivent les Espagnols; ville d'Espagne au royaume de Valence, avec un évêché suffragant de Valence. Elle est dans une campagne fertile, sur la riviere de Ségura, à 14 lieues N. E. de Carthagene, 14 S. O. de Valence. *Long. 17. 2. lat. 37. 58.*

Cette ville est ancienne, à ce que prétendent les Géographes, qui croient que c'est l'*Orcelis* de Ptolomée. En tout cas son évêché est moderne; car il n'en est fait aucune mention dans les trois anciennes notices ecclésiastiques d'Espagne. Il y a lieu de penser que l'église d'*Origuéla* fut fondée en collégiale l'an 1414, & érigée en cathédrale par Alphonse, cinquieme roi d'Arragon. Son gouvernement est indépendant de Valence, & sa juridiction s'étend sur environ 12 lieues de longueur & 6 de largeur. (*D. J.*)

ORILLON, f. m. en terme de Fortification, c'est une partie avancée du flanc vers l'épaule du bastion, qui est arrondie, & qui sert à couvrir le reste du flanc. Lorsque cette partie avancée est terminée par une ligne droite, on la nomme *épaulement*. Voyez ÉPAULEMENT.

On fait des *orillons* arrondis, afin de couvrir davantage le flanc, de rendre les angles qui sont exposés aux batteries des ennemis plus forts, & qu'il y ait moins de parties qui puissent être battues perpendiculairement par une même batterie. On ne fait des *orillons* qu'aux places revêtues de maçonnerie, parce que la terre a trop peu de solidité pour qu'ils puissent se soutenir long-tems.

Les Ingénieurs avancent plus ou moins leur *orillon*. M. de Vauban l'avance de 5 toises, & M. de NN n n ij

Cohéorn de 24, devant son flanc haut, pour le mieux garantir des coups croisés. L'*orillon* de cet illustre ingénieur est une tour de pierre, avec un souterrain où il fait des casemates pour 6 pièces de canon, lesquelles défendent le fossé & la face du retranchement de maçonnerie qu'il fait dans son bastion.

Pour tracer l'*orillon*, suivant M. le maréchal de Vauban, il faut diviser le flanc *CDC Pl. I. de Fortif. fig. 7.* en trois parties égales. Sur le milieu *CI* du tiers du flanc, vers l'épaule du bastion, on élèvera une perpendiculaire *OK* indéfinie, en dedans le bastion, & au point *C*, extrémité de la face *BC*, une autre perpendiculaire *CK*, qui coupe la première dans un point *K*. De ce point pris pour centre, & de l'intervalle *KC*, on décrira un arc *CI* qui donnera la partie antérieure de l'*orillon*. On posera ensuite l'angle à l'angle flanqué & au point *I*, & l'on tirera dans cette position en dedans le bastion, la ligne *IH*, à laquelle on donnera 5 toises: cette ligne se nomme le *revers de l'orillon*, ou la *droiture de l'épaule*. Si l'on veut ensuite décrire le flanc couvert, on prolongera la ligne de défense *AO* de 5 toises, jusqu'en *G*, on tirera *HG*, sur laquelle on décrira un triangle équilatéral *LGH*, puis du point *L* pris pour centre, & de l'intervalle *LG* ou *LH*, on décrira l'arc *GPH*, qui fera le flanc couvert.

Le parapet de l'*orillon* doit être plus épais que les autres parapets, & il doit être en ligne droite en dedans, à moins que l'*orillon* ne soit extrêmement grand, comme celui de M. de Cohéorn. A l'égard de la droiture de l'épaule, elle ne doit avoir qu'un petit parapet de maçonnerie d'un pié d'épaisseur.

On pratique dans le revers de l'*orillon*, des portes secrètes appellées *poternes*, qui conduisent les soldats de la ville dans le fossé, par un souterrain pratiqué dans l'intérieur du rempart. Voyez POTERNES.

Par la construction de l'*orillon* il y a une partie du flanc couvert, proche le point *H*, qui ne peut être vue de la contrescarpe de la place. Elle est suffisante pour y pratiquer une embrasure, dont le canon sert beaucoup à la défense du passage du fossé & du pié de la breche. (Q)

ORILLON, en terme d'Eguilletier, sont des bouffettes de soie ou de laine, prises au bout d'un ruban de laine, par le moyen d'un ferret à embrasser. Voyez FERRET & EMBRESSER. Les *orillons*, ainsi nommés de l'endroit où ils se placent, servent à orner les oreilles des chevaux.

ORILLONS, s. m. pl. (Soierie.) machines mouvantes au moyen d'une coulisse, qui sert à élever ou baisser la banquette; on appelle ces *orillons*, *orillons de dessus*; les *orillons* de derrière sont des especes de tasseaux creusés, qui supportent les ensembles de chaîne & de poil.

ORIN ou HOIRIN, s. m. (Marine.) c'est une grosse corde attachée à la croisée de l'ancre par un de ses bouts, & qui tient par l'autre bout à une bouée, qui marque l'endroit précis où est l'ancre. (Z)

ORINE, (Géog. sacrée.) Pline, l. V. c. xiv, nomme ainsi la contrée de la Palestine où étoit Jérusalem. C'est ce que S. Luc, c. j. v. 39, appelle *montana Judea*, lorsqu'il parle de la sainte Vierge qui alla visiter Elisabeth. Il y avoit plusieurs villes dans ces montagnes, Jérusalem, Rama, Bethléhem, &c. Le grec de S. Luc porte *εις τὸν Ὄρεινόν*, d'où a pu aisément s'écrire en lettres latines *Oriné*. (D. J.)

ORIO, voyez LORIOT.

ORIO, (Géog.) riviere ou plutôt torrent impétueux d'Espagne, dans la principauté de Biscaye. Il a sa source à S. Adrien, & se perd dans la mer au

couchant de S. Sébastien. (D. J.)

ORIO, voyez LORIOT.

ORION, s. m. (Astron.) c'est le nom qu'on donne dans l'Astronomie à une constellation de l'hémisphère austral. Voyez CONSTELLATION. Les anciens croyoient que cette constellation excitoit les tempêtes lorsqu'elle se levoit, *assurgens nimbofus orion*; aujourd'hui on est revenu de cette erreur, & on ne croit plus à l'effet des constellations, ni à celui des étoiles. Voyez CANICULE & CANICULAIRES.

Les étoiles de la constellation d'*orion* sont au nombre de 37 dans le catalogue de Ptolémée, de 62 dans celui de Tycho, & de 80 dans celui de Flamsteed. (O)

ORION, (Mythologie.) fils de Neptune, & l'un des plus beaux hommes de son tems. Il se rendit fameux par son savoir en astronomie qu'il avoit apprise d'Atlas, par son goût pour la chasse, & par sa mort que les Mythologues attribuent à la main de Diane. Cette déesse affligée d'avoir ôté la vie au bel *Orion*, obtint de Jupiter qu'il fût placé dans le ciel, où il forme une des plus brillantes constellations composée de 38 étoiles. Comme elle y occupe un grand espace, selon cette expression du poëte Manilius, *magni pars maxima cæli*, ce phénomène pourroit avoir fourni l'idée de cette taille avantageuse que Virgile donne à *Orion*, qui marchant au milieu de la mer, avoit sa tête & ses épaules élevées au-dessus des eaux, parce que cette constellation est à moitié sous l'équateur, & l'autre au-dessus.

Les Arabes font dans leurs fables de cette constellation une femme très-délicate, tandis que les Grecs en font un héros vainqueur des bêtes féroces, & qui dans ses galanteries s'étoit rendu redoutable aux sages nymphes, & aux sévères déesses. Diane, dit Hygin, eut peine à se sauver de ses mains; & lorsqu'il eut été transporté dans le ciel auprès des pleyades, son voisinage parut encore si redoutable à la divine Electra, que ce fut pour échapper à ses poursuites qu'elle abandonna ses sœurs, & s'alla cacher au pôle Arctique.

M. Fourmont a donné dans l'*acad. des Inscript. tome XIV. in-4°.* un mémoire où il rappelle la fable d'*Orion*, à l'histoire corrompue du patriarche Abraham. Le discours dont je parle est plein d'érudition, mais aussi de conjectures & de suppositions si recherchées, qu'elle ne peut contrebalancer le sentiment de ceux qui pensent que l'ancienne Grece ne tenoit rien des patriarches du peuple de Dieu, & qu'elle ne les connoissoit point. (D. J.)

ORISPEAU, s. m. (Métal.) lame de laiton fort mince & fort battu, qu'on employoit autrefois dans les étoffes de faux or. On ne s'en sert plus; & le nom n'en est resté que pour mépriser les vieilles étoffes ou galons d'or qui ne sont plus de mode, & pour tourner en ridicule ceux qui en portent.

ORISSAVA, (Géog.) ville de l'Amérique au Mexique sur le chemin de Vera-Cruz à Mexico, entre Cordoua & la Puebla de los Angelès. Elle est auprès d'une haute montagne qui porte son nom, & dont le sommet est toujours couvert de neige, quoique sous la zone torride. Longit. 277. 20. latit. 29. 10.

ORISTAGNI, (Géog.) ancienne ville de l'île de Sardaigne, avec un archevêché sur le golfe de même nom, à 17 lieues N. O. de Cagliari, 12 S. de Boza. Long. 26. 33. latit. 39. 55.

Cette ville est l'*Ufellis* de Ptolémée, dont les habitans ont été appellés *Ufellitani*. Le nom d'*Oristagni* ou *Oristagne* lui vient vraisemblablement d'un étang formé par la riviere Sacro, dans un lieu nommé *Orès*, d'où est venu le nom latin *Ori-Stagnum*, qui

a formé le nom *Oristagni*. Cette ville est dans une plaine à peu de distance de la mer, mais dans un air très-mal-sain, ce qui fait qu'elle est dépeuplée. (D. J.)

ORITES, (*Hist. nat.*) pierre dont parle Pline, & dont il ne nous apprend rien, sinon qu'elle est ronde, & ne souffroit aucune altération dans le feu. Les auteurs modernes ont attribué plusieurs vertus extraordinaires à cette pierre inconnue, & ils nous apprennent qu'il y en a trois especes; la première est ronde & noire, on la vante comme un remède puissant contre les morsures des bêtes venimeuses, après avoir été frottée avec de l'huile de rose; la seconde étoit verte & mouchetée de blanc, ou traversée par des veines blanches; la troisième étoit composée de couches parallèles; on prétend qu'elle faisoit avorter lorsqu'on la portoit sur soi. (—)

ORITHYE, (*Mythologie.*) fille de Pandion, ou, selon d'autres, d'Erichée, sixième roi d'Athènes, fut enlevée sur les bords de l'Ilissus par Borée qui l'emmena en Thrace, l'épousa & la rendit mère de deux fils, Calais & Zéthès. Ce prince, dans la fuite, en reconnaissance de cette alliance avec les Athéniens, leur rendit le bon office de couler à fond plusieurs galères des Barbares.

Je n'ignore pas que ce trait d'histoire passe pour une fable, parce que Borée a souvent été confondu avec le vent du nord. Je connois aussi ce passage de Platon dans le *Phœdrus*, tome III. page 229. « Que pensez-vous, dit Phœdrus à Socrate, de l'enlèvement de l'*Orithye* par Borée? l'histoire qu'on nous en débite est-elle vraie? Quand je la soutiendrai fautive, répond Socrate, je ne ferois rien d'étrange, & dont les savans ne me donnent l'exemple; en suite examinant la chose de près, σοφιστικῶς, je dirois qu'*Orithye* jouant avec Pharmacée sa compagne, fut précipitée par un coup de vent du nord de dessus ces rochers prochains, & que pour cacher sa mort & en adoucir les regrets, on publia que le dieu Borée amoureux d'elle l'avoit enlevée ».

Mais, malgré tous ces témoignages, je fais aussi que dans l'antiquité Borée a été regardé comme un prince de Thrace, & que les allégories qu'on a forgées ne se trouvent fondées que sur ce que le vent du nord souffloit dans la Grèce en passant par la Thrace où régnoit Borée.

Quoi qu'il en soit, les Peintres & les Sculpteurs se sont plus à représenter l'enlèvement d'*Orithye* par le vent Borée. Tel est le beau groupe de la main d'Anselme Flamen, qu'on voit au jardin des Tuileries. (D. J.)

ORITORIENNE, PIERRE, *lapis oritorius*, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une espèce de pierre d'aigle ou d'épate, brune & lisse à la surface, qui est composée de petites couches minces & cassantes, & qui renferme un noyau d'une marne grisâtre. (—)

ORIX, f. m. (*Gramm. & Hist. nat.*) animal cruel & farouche; fabuleux vraisemblablement. Appian qui n'en avoit point vû, l'a décrit. Aristote qui n'en avoit pas vû davantage, lui place une corne au milieu du front. Pline lui rebrousse le poil de la queue à la tête. Albert le grand lui met de la barbe au menton. Appian le rend supérieur aux tigres & aux lions. Belon prétend que c'est la gazelle.

ORIXA, (*Géog.*) royaume de l'Indoustan, sur le golfe de Bengale, à l'extrémité septentrionale de la côte de Coromandel, entre le Bengale & le royaume de Golconde. Il est borné au nord par la rivière de Ganga, qui le sépare des terres du Raia-Rotas, depuis les 98^d. 20'. de *longit.* jusqu'à 102^d. 20'.

Cet état peut avoir environ 29 lieues de côtes qui courent du sud-ouest au nord-est. En allant du

nord-est au sud-ouest, on y trouve Baram pour ville, Ganjam autre ville, où les Anglois ont un comptoir, & quelques bourgades; mais la ville d'*Orixa*, que M^r Santon, Baudrand & autres mettent dans ce royaume comme la capitale, est une ville chimérique. (D. J.)

ORLE, (*Architect.*) mot dérivé de l'italien *orlo*, ourlet; c'est un filet sous l'ove d'un chapiteau: lorsqu'il est dans le bas ou dans le haut du fût d'une colonne, on l'appelle aussi *ceinture*. (D. J.)

ORLE, (*Marine.*) ourlet autour des voiles.

ORLE, f. m. *terme de Blason*, ce mot se dit d'un filet qui est vers le bord de l'écu. Il est de moitié plus étroit que la bordure qui contient la sixième partie de l'écu, & celui-ci la douzième seulement; l'*orle* est éloigné du bord de l'écu à pareille distance que sa largeur contient. On en met quelquefois un, deux ou trois; & quand il y en a trois & plus, ils occupent tout l'écu. L'*orle* a le même trait que l'écu. En général l'*orle* est une espèce de ceinture qui ne touche point les bords. Les latins l'ont appelé *orula*.

ORLÉANOIS, (*Géog.*) il ne faut pas confondre le gouvernement d'*Orleanois* avec l'*Orléanois* propre. Le gouvernement contient outre l'*Orléanois* la Sologne, la Beauce, le Dunois, le Vendomois, le Blaisois, la plus grande partie du Gâtinois, & le Perche-Gouet. Tout l'*Orléanois* est du ressort du parlement de Paris. L'*Orléanois* propre est une province de France, bornée au N. par la haute Beauce, E. par le Gâtinois, S. par la Sologne, O. par le Dunois & le Vendomois. La Loire le divise en haut en bas *Orléanois*. Le haut est au N. & le bas est au S. de cette rivière. Orléans en est la capitale. La forêt qui est au nord de la ville, est une des plus grandes du royaume; elle passe pour contenir 94 mille arpens en bois plein, mais elle renferme des plaines fort étendues & des villages, de sorte qu'on lui donne 15 lieues de longueur. Sa largeur est différente, ici d'une ou de deux lieues, & dans quelques endroits de cinq à six lieues. Le prix des ventes de cette forêt qui peut monter chaque année à 80 mille livres, est de l'apanage du duc d'Orléans. (D. J.)

ORLÉANS, (*Géog.*) ancienne ville de France, capitale de l'*Orléanois*, avec titre de duché, possédée par le premier prince du sang, & un évêché suffragant de Paris. Il s'y fait un grand commerce en vins, blés & eaux-de-vie, commerce qui est occasionné par la situation avantageuse de cette ville sur la Loire, à 13 lieues de Blois, 30 N. E. de Tours, 27 S. O. de Paris. *Long.* 19^d. 25'. 45". *lat.* 47^d. 54'. suivant Cassini.

On croit qu'*Orléans* fut érigée en cité par Aurélien, & en reçut le nom de *Aureliana civitas*, ou *Aurelianum*, en sous-entendant *oppidum*; elle devint alors indépendante des peuples chartrains, & fut l'une des plus considérables des Gaules. Elle tomba au pouvoir des François après que Clovis eut vaincu Siagrius, & eut détruit le reste de l'empire romain dans les Gaules. Il s'est tenu à *Orléans* plusieurs conciles & synodes. On compte onze conciles & quatre synodes d'*Orléans*. Son école de droit civil & canonique est fort ancienne; & le pape Clément V. lui accorda, en 1305, divers privilèges, que Philippe le Bel confirma en 1312.

Son évêché est un des plus illustres de France. Ses évêques furent attribués sous l'empereur Honorius à la quatrième lyonnaise & à la métropole de Sens, dont *Orléans* n'a été détaché que l'an 1623, lorsque Paris fut érigé en archevêché, auquel on donna pour suffragant les évêques d'*Orléans*, de Chartres, & de Meaux. Celui d'*Orléans* prétend avoir le droit, le jour de son entrée dans l'église d'*Orléans*, d'aboudre un certain nombre de criminels qui sont dans les

prisons ; mais le parlement de Paris ne reconnoît point les absolutions & abolitions de cette espece.

Le diocèse de cet évêché renferme 272 paroisses, 10 chapitres, 5 abbayes d'hommes, & 3 de filles.

Le chapitre de la cathédrale est dédié à Jesus-Christ crucifié. Il est remarquable que notre Sauveur est regardé comme premier chanoine de ce chapitre ; car il est mis à la tête de toutes les distributions, pour une double portion, qui est donnée par forme d'aumône à l'hôtel-dieu, dont le chapitre a la juridiction spirituelle & temporelle.

Je supprime tous les détails qui concernent la généralité, l'élection, & le bailliage d'Orléans ; j'aime mieux rappeler aux lecteurs françois, que c'est dans cette ville que naquit le roi Robert en 971. Il y fut couronné en 996, & mourut à Melun en 1031. Il étoit humain, debonnaire, & savant pour son tems. Il fit plusieurs hymnes, que l'on chante encore à l'église. Enfin, il eut la sagesse de refuser l'empire & le royaume d'Italie, que les Italiens lui offroient, & qu'il n'eût jamais gardé.

On fait encore que François II. mourut à Orléans le 5 Décembre 1560 dans sa 18^e année. Son regne, qui ne fut que de 17 mois, vit éclore tous les maux, qui depuis désolèrent la France, & dont la cause principale fut le nombre d'hommes puissans & ambitieux qui vivoient alors. Les Guises abusèrent de l'autorité dont ils jouissoient. Le roi de Navarre & le prince de Condé eurent assez de ressources pour soutenir un parti contr'eux, & les grands du royaume assez d'ambition pour chercher à profiter des troubles de l'état. Dans ces conjonctures, les querelles de religion devinrent un prétexte trop spécieux pour n'être pas employé par les deux partis. Orléans éprouva bientôt les tristes effets de leur rage ; François, duc de Guise, en fit le siège en 1563, & y fut assassiné. Mais il faut détourner nos yeux de ces horreurs, pour nommer quelques savans illustres dont Orléans a été la patrie, car je crains que le tems de sa splendeur en ce genre ne soit passé.

Amelot de la Houffaye (Nicolas) y naquit en 1634. Ses traductions & ses histoires sont encore recherchées. Il est le premier qui ait fait connoître le gouvernement de Venise aux François. S'il se montra grand politique, ce fut par son esprit, & non par son caractère, car il n'en suivit jamais les artifices, & mourut fort pauvre en 1706.

Bongars (Jacques) Bourgasius, protestant, a été un des savans hommes du seizieme siecle. Il s'attacha à l'étude de la critique, qui étoit le goût dominant de son tems ; s'il n'alla pas aussi loin que les Lipsé & les Casaubon, il ne laissa pas d'y acquérir beaucoup de gloire, & peut-être il les eût atteints dans ce genre d'érudition, sans les affaires d'état qui l'occupèrent, & l'empêchèrent d'y donner, comme eux, toutes ses veilles. Il fut employé près de 30 années dans les plus importantes négociations d'Henri IV. & acquit cependant de grandes connoissances en livres, soit manuscrits, soit imprimés, dont il se fit une tres-belle bibliothèque. Il procura une bonne édition de Justin, imprimée à Paris en 1581, in-8^o. avec des notes pleine d'érudition ; mais on estime sur-tout les lettres qu'il écrivit pendant les emplois dont il fut revêtu ; elles ont été traduites de latin en françois par M. l'abbé de Brianville, qui en a donné la meilleure édition à la Haye en 1695. Bongars mourut à Paris en 1612 à 58 ans.

Dolet (Etienne) né vers l'an 1509, étoit imprimeur, poète & grammairien. Il fut brûlé à Paris à la place Maubert le 3 Août 1546 à 37 ans, pour ses opinions sur la religion calviniste. Les ouvrages qu'il mit au jour sont 1^o. *commentarii linguæ latinæ*, 2 vol.

in-fol. rares. 2^o. *De re navali.* 3^o. *Carminum, lib. IV.* 4^o. Des lettres qui sont rares, & d'un goût singulier.

Dubois (Gerard) compatriote de Dolet, prêtre de l'oratoire, a donné l'histoire de l'Eglise de Paris ; il mourut en 1696 âgé de 67 ans.

Gédoyn (Nicolas) naquit à Orléans en 1667. Il a été jésuite, ensuite chanoine de la Sainte-Chapelle à Paris, & enfin abbé commendataire de N. D. à Beaujency ; mais, ce qui vaut beaucoup mieux, il est auteur d'une excellente traduction de Quintilien & de Pausanias, outre plusieurs mémoires insérés dans le recueil de l'acad. des belles-lettres. Il est mort en 1744.

Muis (Siméon de) savant interprete de l'Ecriture sainte, mort en 1644. Son commentaire sur les psaumes est un des meilleurs qu'on ait sur ce livre de l'Ecriture.

Pétav (Denis) Petavius, jésuite, un des meilleurs critiques & des plus savans de son siecle. Outre qu'il a reformé la chronologie, on a de lui un grand nombre d'ouvrages sur d'autres sujets, & de belles éditions des œuvres de Synésius, de Themistius, de Nicéphore, de S. Epiphane, de l'empereur Julien, &c. sur lesquels on trouvera tous les détails qui y ont rapport dans le 37 tome des mémoires du P. Nicéron. Le P. Pétav est mort en 1652 âgé de 69 ans.

Thoynard (Nicolas) savant dans les langues ; dans l'histoire, dans les antiquités, & dans la chronologie, mourut en 1706 âgé de 77 ans. On prétend qu'il a eu grande part au traité du cardinal Norris sur les époques syriennes. Sa concordance des quatre évangélistes en grec, passe pour un ouvrage vraiment curieux.

Vassor (Michel le) de l'oratoire, se réfugia en Angleterre où il obtint une pension du roi Guillaume, à la sollicitation de Burnet, évêque de Salisbury, & y mourut en 1718, âgé de plus de 70 ans. Son histoire de Louis XIII. est trop diffuse, car elle forme 20 v. in-12, elle est cependant très-recherchée, c'est qu'il ne se trompe que sur un petit nombre de faits.

Orléans est encore la patrie d'une dame, Marie Touchet, qui a fait grand bruit dans ce royaume. Elle donna des enfans à Charles IX. & épousa ensuite un homme de qualité. Son esprit, dit le Laboureur, étoit aussi incomparable que sa beauté, & l'anagramme de son nom *je charme tout*, fut trouvée fort juste. Les historiens racontent qu'après avoir bien examiné le portrait d'Elizabeth d'Autriche, dans le tems qu'on traitoit du mariage du roi avec cette princesse, elle le rendit en disant, *je n'ai pas peur de cette allemande*. Elle eut deux filles légitimes, dont l'une (Henriette de Balzac, marquise de Verneuil) fut maîtresse d'Henri IV. & l'autre du maréchal de Bassompierre. (D. J.)

ORLÉANS, la nouvelle (Géog.) ville de l'Amérique, capitale de la Louisiane. Elle fut bâtie sous la régence du duc d'Orléans. C'est la résidence du gouverneur. Elle est sur le bord oriental du Mississipi. *Lat. nord. 28. 26.* (D. J.)

ORMAYE, f. f. (Gram.) lieu planté d'ormes.
ORME, *ulmus*, i. m. (Hist. nat. Bot.) genre de plante à fleur monopétale en forme de parassol, & garnie d'étamines. Le pistil sort du fond de cette fleur, & devient dans la suite un fruit membraneux, ou semblable à une feuille qui a la figure d'un cœur ; ce fruit a dans son milieu une capsule membraneuse en forme de poire, dans laquelle on trouve une semence de la même forme. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez PLANTE.* (I)

ORME, (Jardinage.) grand arbre qui vient naturellement dans plusieurs cantons de l'Europe, dans une partie de l'Asie, & dans l'Amérique septentrionale.

nale ; mais qui se trouve placé de main d'homme presque partout dans ces différens pays , par le grand cas que l'on en fait. L'orme devient un très-gros & très-grand arbre , d'une tige droite , dont la tête est garnie de beaucoup de rameaux , & dont les racines s'étendent au loin entre deux terres. Son écorce , qui est rousâtre , se couvre , dès sa jeunesse , de rides & d'inégalités qui augmentent avec l'âge. Sa fleur , qui n'a nul agrément , paroît au mois de Mars , & bientôt elle est remplacée par une follicule arrondie , membraneuse , plate & fort légère , qui contient dans son milieu une petite graine , dont la maturité s'accomplit dès le commencement de Mai : circonstance particulière & remarquable dans l'orme , dont on recueille les graines avant la venue des feuilles. En effet , elles ne commencent à se développer que dans le tems de la chute des semences. Ses feuilles sont ovales , dentelées , sillonnées en-dessus , & relevées de fortes nervures en-dessous : elles sont fermes , rudes au toucher , & d'un verd brun.

Cet arbre , par la stature , par le volume & l'utilité de son bois , a mérité d'être mis au nombre des arbres qui tiennent le premier rang dans les forêts. On convient que le chêne & le châtaigner lui sont supérieurs à juste titre ; mais le bois de l'orme convenant particulièrement à certains ouvrages , il est d'un plus grand prix que le bois de chêne & de châtaigner , ce qui fait que ces trois sortes d'arbres sont à-peu-près dans un même degré d'estime.

L'orme se plaît dans un terrain plat & découvert , bas & aqueux ; dans les terres noires & humides , dans les glaises mêlées de limon , & sur-tout dans les terres douces & fertiles , pénétrables & humides , où le pâturage est bon , & particulièrement le long des chemins , des ruisseaux & des rivières. On le voit aussi réussir souvent dans les craies humides mêlées de glaise , dans les terres mêlées de sable & de gravier où il y a des suintemens d'eau. Il se contente d'un sol médiocre & de peu de profondeur , & il vient assez bien dans toute sorte de terrains ; mais il ne profite pas dans les terres trop sèches , trop sablonneuses & trop chaudes , ni dans celles qui sont trop froides & trop spongieuses , & il croît bien lentement dans la glaise pure , & dans les terres trop fortes & trop dures.

Il est très-aisé de multiplier cet arbre. On peut le faire venir de graine , de rejetton , de branche couchée , de bouture & de racine : on peut aussi le greffer. Ce dernier expédient ne s'emploie que pour multiplier les espèces d'ormes rares & curieuses. Si l'on veut se servir des racines , c'est une foible ressource qui exige beaucoup de travail. Les boutures demandent aussi des préparations sans pouvoir remplir l'objet en grand. Les branches couchées supposent des arrangemens donnés. Les rejettons sont la voie la plus courte , quand on se trouve à portée de s'en procurer. Mais la semence , quoique le moyen le plus long , est cependant le plus convenable pour fournir une pépinière , & obtenir un grand nombre de plants.

Si l'on prend le parti de semer , il faut recueillir la graine lorsqu'elle commence à tomber , ce qui arrive ordinairement entre le 10 & le 20 de Mai. Elle est plus parfaite , & il vaut beaucoup mieux la ramasser après sa chute : mais on ne peut guère se servir de cet expédient que quand on est à portée d'un assez grand nombre d'ormes rassemblés ; car quand il n'y en a qu'une petite quantité , le vent disperse les graines de façon , qu'il est presque impossible de les amasser. Il faudra l'étendre & la laisser sécher à l'ombre pendant quelques jours. On disposera des planches de quatre piés de largeur dans une bonne terre de potager , grasse , meuble & cultivée de longue main. On y formera sur la longueur avec la

pioche des rayons à-peu-près comme si l'on vouloit semer des épinards. On espacera ces rayons de six ou huit pouces les uns des autres , afin d'avoir la facilité de sarcler avec la binette. On y répandra la graine d'orme uniformément & assez épais. On la recouvrira ensuite légèrement avec la main d'un terreau très-fin , très-léger & bien criblé , d'un doigt d'épaisseur au plus : puis on humectera largement toute la planche , mais avec tel ménagement que la terre ne soit pas battue : car ici l'objet principal est de donner à cette graine toutes les facilités pour lever : elle est petite , & d'ailleurs entravée par une membrane , en sorte qu'on ne fauroit apporter trop de soin à ce premier arrangement qui décide du succès. Enfin , on laissera la planche en cet état sans la niveller , afin que les sillons , en retenant l'eau des pluies ou des arrosemens , puissent conserver plus de fraîcheur. Il faudra répéter deux fois par semaines les arrosemens , selon la sécheresse , & sarcler au besoin. Les graines leveront en moins de quinze jours , & la plupart auront en automne depuis un pié jusqu'à deux de hauteur. On pourra dès cette première année tirer à la main les plants les plus forts pour les mettre en pépinière ; mais ce ne sera qu'après la seconde année qu'il faudra tout transplanter. L'ormille aura alors trois ou quatre piés de haut. On pourra y travailler dès l'automne , ou bien attendre le printemps , si la terre est grasse & humide. Il faut qu'elle soit meuble & en bon état de culture. On réduit l'ormille à un pié ; & on accourcit les racines. On la plante avec un gros piquet en rangée de deux piés , où les plants sont espacés à quatorze ou quinze pouces. Rien à y faire cette première année qu'une légère culture pour détruire les mauvaises herbes. L'année suivante on retranchera avec beaucoup de ménagement les branches latérales , c'est-à-dire , en bien petite quantité , & à proportion que l'arbre se soutient de lui-même ; mais il ne faut faire cette petite taille qu'à ceux qui marqueront de la disposition à former une tige droite. Quant à ceux qui se chiffonnent , ce qui n'arrive que trop , il faudra les laisser aller jusqu'au printemps de la troisième année. Alors point de meilleur parti à prendre que de les couper entièrement jusqu'à un pouce de terre : c'est le seul moyen de les faire profiter. Ils s'éleveront dès cette même année au double de la hauteur qu'ils avoient , & prendront naturellement une tige droite. Au bout de trois autres années , ils auront communément deux pouces de diamètre , & seront en état d'être transplantés à demeure.

En se servant des rejettons mis en pépinière , & conduits comme on vient de le dire , on gagnera deux années ; en sorte qu'au bout de cinq ans ils seront propres à la transplantation. Ces rejettons se trouvent soit au pié des vieux ormes , soit dans les places où l'on a arraché de gros arbres de cette espèce , ou bien on pourra s'en procurer en faisant ouvrir la terre sur les racines des gros arbres.

Si l'on veut multiplier l'orme en couchant ses branches , cette méthode prendra autant de tems que si on les faisoit venir de graine. Les branches couchées n'auront qu'au bout de deux ans des racines suffisantes pour être mises en pépinière , où on les conduira comme les plants venus de semence. Voyez MARCOTTER.

Pour faire venir l'orme de bouture , il faut autant de tems que de semence ; mais le double de travail. On ne doit se servir de cet expédient que quand on ne peut faire autrement. Voyez sur la façon de faire ces boutures le mot MEURIER.

On peut élever des ormes par le moyen des racines. Il faut les couper de huit ou dix pouces de longueur , les choisir de la grosseur du doigt pour le

moins, les planter en pépinière comme les plants venus de semence, si ce n'est qu'il faut mettre ces racines du double plus proche, parce qu'il en manque beaucoup. C'est une bien foible ressource.

Enfin, on peut greffer les *ormes* à larges feuilles sur l'espèce commune. On se sert pour cela de la greffe en écusson à œil dormant. Ces greffes réussissent aisément, & poussent l'année suivante d'une force étonnante. Souvent elles s'élevent à plus de neuf piés; ainsi, il faut les soigner habituellement. Voyez GREFFER.

De tous les arbres forestiers l'*orme* est celui qui réussit le mieux à la transplantation. Fût-il âgé de vingt ans, il reprendra pourvu qu'il ait été arraché avec soin. Dans ce cas, il ne faut point les étêter, mais couper toutes les branches latérales, & ne leur conserver qu'un sommet fort petit. Cependant les arbres de deux à trois pouces de diamètre sont les plus propres à transplanter. Il faudra s'y prendre de bonne heure en automne, & même dès la fin d'Octobre, si le terrain est humide & gras; car les racines de cet arbre sont sujettes à se pourrir, quand elles n'ont pas eu le tems de s'affermir, & de se lier à la terre. On risquera moins d'attendre les jours fereins qui annoncent le printemps. On se gardera de planter cet arbre profondément: il veut vivre des sucres les plus qualifiés de la surface; d'où il arrive qu'il envahit le terrain circonvoisin, & qu'il est très-nuisible aux plantes qu'on veut y faire venir. Presque tous les jardiniers ont la fureur de couper à sept piés tous les arbres qu'ils transplantent: il semble que ce soit un point absolu, au-delà duquel la nature soit dans l'épuisement. Ils ne voyent pas que cette misérable routine de planter des arbres si courts retarde leur accroissement, & les prépare à une défecuosité qui n'est pas réparable. De tels arbres sont toujours à la hauteur de sept piés un genou difforme, d'un aspect très-désagréable. Il faut donc planter les *ormes* avec quatorze piés de tige, pourvu qu'ils aient deux ou trois pouces de diamètre. On les laisse pousser & s'amuser pendant quelques années au-dessous de dix piés, ensuite on les élague peu-à-peu pour ne leur laisser que les principales tiges qui s'élancent en tête. C'est ainsi qu'on en peut jouir promptement, & qu'on leur voit faire des progrès que l'agrément accompagne toujours.

On peut tailler l'*orme* autant que l'on veut sans inconvénient: l'élaguer, le palissader, l'étêter, au ciseau, à la serpe, au croissant; il souffre la tonte en tout tems, pourvu que la seve ne soit pas en plein mouvement. Il croît même aussi promptement lorsqu'on le restraint à une petite tête, que quand on le laisse aller avec toutes ces branches: je donne ce dernier fait sur le rapport de M. Ellis, auteur anglois, aussi versé qu'accrédité sur cette matière.

Il est assez difficile de régler la distance qu'on doit donner aux *ormes* pour les planter en avenues, en quinconce, &c. Cela doit dépendre principalement de la qualité du terrain, ensuite de la largeur qu'on veut donner aux lignes; enfin, du plus ou moins d'empressement que l'on a de jouir. La moindre distance pour les grands arbres est de douze piés: cependant on peut encore réduire cet arbre à un moindre éloignement, & même le planter aussi serré que l'on voudra. Les *ormes*, dit encore M. Ellis, sont de tous les arbres ceux qui se nuisent le moins, & qui dans le moindre espace deviennent les plus gros arbres; & cela, ajoute-il, parce qu'on peut leur former & qu'ils ont naturellement une petite tête. Il en donne encore d'autres raisons physiques, que l'étendue de cet ouvrage ne permet pas de rapporter. L'*orme*, dit-il, arrive à sa perfection en 70 ans. Ses racines n'épuisent pas la terre comme celle du chêne, & du frêne. Son ombre est saine tant pour les

hommes que pour le bétail, au-lieu que le chêne, le frêne & le noyer donnent un ombrage pernicieux. L'*orme* est excellent à mettre dans les haies autour des héritages: on en coupera les grosses branches pour le chauffage. Ce retranchement ne lui laissant qu'une petite tête, empêchera ses racines de s'étendre & de nuire aux grains. Lorsque ces arbres seront trop âgés, il faudra les étêter pour les renouveler; mais avoir grand soin de faire la coupe tout près du tronc, & de couvrir le sommet de terre grasse pour empêcher la pourriture. La racine de l'*orme* pénètre aussi profondément dans la terre que celles du chêne; elle a souvent une fourchette au-lieu d'un pivot, & quelquefois deux & trois; mais il n'appauvrit pas la terre comme le frêne.

L'*orme* est d'une grande ressource pour la décoration des jardins. Il se prête & se plie à toutes les formes. On en peut faire des allées, des quinconces, des salles de verdure, &c. mais il convient surtout à former de grandes avenues par rapport à sa vaste étendue & à son grand étalage. Cet arbre est très-propre à faire des portiques en manière de galerie, tels qu'on les voit d'une exécution admirable dans les jardins du château de Marly. On en peut faire aussi de très-hautes palissades qui réussiront dans des endroits où la charmille & le petit érable refusent de venir. On l'admet encore dans les parties de jardin les mieux tenues & les plus chargées de détail, où par le moyen d'une taille régulière & suivie, on fait paroître l'*orme* sous la forme d'un oranger, dont le pié semble sortir d'une caisse de charmille; mais cet arbre réunit encore l'utilité aux agréments les plus variés.

Le bois de l'*orme* est jaunâtre, ferme, liant, très-fort & de longue durée. Il est excellent pour le charbonnage. Ce bois seul peut servir à former tous les différens ouvrages de ce métier. C'est le meilleur bois qu'on puisse employer pour les canaux, les pompes, les moulins, & généralement pour toutes les pièces qu'on veut faire servir sous terre & dans l'eau. On peut laisser les *ormes* en grume pendant deux ou trois ans après qu'ils sont abattus, sans qu'il y ait à craindre que le ver ne s'y mette, ni que la trop vive ardeur du soleil les fasse fendre. Durant ce tems même l'aubier deviendra aussi jaune que le cœur. Ce bois n'est sujet ni à se gerfer, ni à se rompre, ni à se tourmenter, ce qui le rend d'autant plus propre à faire des moyeux, des tuyaux, des pompes, & tous autres ouvrages percés, qui seront de plus longue durée que le hêtre ni le frêne: mais on observe que le bois des *ormes* qui sont venus dans un terrain graveleux est cassant, que les Charrons le dédaignent, & préfèrent au contraire les arbres qui ont pris leur accroissement dans la glaise. Les Carroffiers, les Menuisiers, les Tourneurs, &c. font usage de ce bois. Il est aussi dans la construction des vaisseaux pour les parties qui touchent l'eau. On peut mettre en œuvre des planches d'*ormes* fraîchement travaillées, sans aucun risque de les voir se gerfer, se dejetter ou se tourmenter, si l'on prend la précaution de les faire tremper pendant un mois dans l'eau. Enfin le bois de l'*orme* fait un très-bon chauffage.

On prétend que ses fleurs sont nuisibles aux abeilles, & ses graines aux pigeons: mais ces feuilles sont une excellente nourriture en hiver pour les moutons, les chèvres, & sur-tout pour les bœufs, qui en sont aussi friands que d'avoine. Pour conserver ces feuilles, on coupe le menu branchage d'*orme* à la fin d'Août, & on le fait sécher au soleil.

Par la piquure des insectes auxquels l'*orme* est sujet, il se forme assez souvent des vessies creuses, dans lesquelles on trouve un suc visqueux & balsamique,

mique, qui est de quelqu'usage en Médecine. Mais on lui donne de plus la propriété d'enlever les taches du visage & d'embellir le teint.

On connoît différentes especes d'orme, dont voici les principales.

1°. L'orme champêtre : sa feuille est petite & rude au toucher ; son écorce est ridée, même sur les jeunes rejettons. C'est à cette espece qu'on doit principalement appliquer ce qui a été dit ci-dessus.

2°. L'orme champêtre à feuilles très-joliment panachées.

3°. L'orme de montagne : sa feuille est grande & très-rude au toucher. Il donne quantité de rejettons. Ses racines s'étendent à la surface de la terre comme celles du frêne. Il croît aussi promptement que le marceau. Il est très-propre à faire du bois taillis. Il est très-convenable à mettre dans les haies. On peut le tailler & l'éêter sans inconvénient, il y poussera toujours vigoureusement. Son bois est encore plus dur, plus ferme & plus durable que celui de l'orme champêtre ; il est excellent pour les ouvrages de charronnage, & on le préfère généralement au bois de toutes les autres especes d'ormes.

4°. L'orme-teille : sa feuille est plus large que celle du précédent ; mais elle n'est pas si rude au toucher, & elle a beaucoup de ressemblance avec celle du noisetier. Cet arbre pousse vigoureusement, & son accroissement est très-prompt. Il ne donne point de rejettons du pié. Son bois est tendre, & presque aussi doux que celui du noyer.

5°. L'orme à feuilles lisses : cet arbre étend peu ses branches.

6°. L'orme à feuilles lisses, joliment panachées.

7°. Le petit orme à feuilles jaunâtres.

8°. L'orme d'Hollande : sa feuille est rude au toucher, très-grande & très-belle. La membrane de ses graines est plus étroite & plus pointue que dans les ormes précédens. Il croît si vite dans sa jeunesse, qu'il surpasse pendant plusieurs années toutes les autres especes d'ormes de son âge. Mais au bout de vingt ou trente ans, les autres le gagnent de vitesse, & viennent de mieux en mieux. Son bois n'est pas si bon. Son écorce tant de la tige que des branches est toujours éraillée, gercée & pendante par lambeau, ce qui lui donne un aspect désagréable. Il donne ses feuilles fort tard & les quitte de bonne heure.

9°. L'orme d'Hollande à feuille panachées : il croît plus lentement que le précédent, & vaut encore moins.

10°. Le petit orme à feuilles lisses & étroites ou l'orme d'Angleterre : il fait un bel arbre très-droit, & dont la tête prend une forme assez régulière. Ses feuilles ne tombent que tard en automne.

11°. L'orme à graine étroite : on le nomme en Angleterre l'orme de France. Sa feuille est grande & rude au toucher. On en fait très-peu de cas, & on le dédaigne autant que celui d'Hollande ; cependant il est très-vivace, car il réussit dans des terrains où toutes les autres especes d'ormes se refusent.

12°. L'orme à écorce blanche : sa feuille est grande, rude au toucher, & d'un verd très-vif. Son écorce est très-lisse & de couleur de cendres. On préfère cet orme à beaucoup d'autres, à cause de la belle régularité de son accroissement. Il fait une tige droite, & il garde ses feuilles plus long tems qu'aucune autre espece d'orme.

13°. L'orme de Virginie : sa feuille est uniformément dentelée. C'est tout ce qu'on fait encore de cet arbre.

14°. L'orme de Sibérie : ses feuilles ont aussi une dentelure uniforme, mais leur bate est égale, au lieu que dans toutes les autres especes ci-dessus la base est inégale ; c'est-à-dire que vers la queue, l'un

des côtés de la feuille s'allonge plus que l'autre. Cet orme est très-petit : c'est un arbre nain : sa feuille est lisse, & son écorce est spongieuse.

ORME, fécondité de l' (*Physico-Botanique.*) une merveille exposée aux yeux de tout le monde, & que l'on a long-tems négligé d'observer, dit M. de Fontenelle, est la fécondité des plantes, non pas seulement la fécondité naturelle des plantes abandonnées à elles-mêmes ; mais encore plus leur fécondité artificielle procurée par la taille & par le retranchement de quelques-unes de leurs parties ; cette fécondité artificielle n'est au fond que naturelle : car enfin l'art du jardinier ne donne pas aux plantes ce qu'elles n'avoient point, il ne fait que leur aider à développer & à mettre au jour ce qu'elles avoient. L'orme fournit un exemple de la fécondité, dont peut-être un arbre, en fait de graines seulement, qui font le dernier terme, & l'objet de toutes les productions de l'arbre.

On fait que tous les rameaux de l'orme ne font que des glanes de bouquets de graines extrêmement pressées l'une contre l'autre. M. Dodart ayant pris au hasard un orme de 6 pouces de diamètre, de 20 pieds de haut jusqu'à la naissance des branches, & qui pouvoit avoir douze ans, en fit abattre avec un croissant, & par la chute de la branche, fit compter ce qui en restoit.

Il se trouva sur cette branche seize mille quatre cents cinquante, ci, 16450 graines.

Il y a sur un orme de 6 pouces de diamètre ; plus de 10 branches de 8 pieds ; mais supposé qu'il n'y en ait que 10, ce sont pour ces 10 branches cent soixante quatre mille cinq cents, ci, 164500.

Toutes les branches qui n'ont pas 8 pieds, prises ensemble, font une surface qui est beaucoup plus que double de la surface des dix branches de 8 pieds ; mais en ne la supposant que double, parce que peut-être ces branches moindres sont moins fécondes, ce sont pour toutes les branches prises ensemble, trois cents vingt-neuf mille, ci, 329000.

Un orme peut aisément vivre 100 ans, & l'âge où il a sa fécondité moyenne, n'est assurément pas celui de 12 ans. On peut donc compter pour une année de fécondité moyenne, plus de 329000 graines, & n'en mettre, au lieu de ce nombre, que 33000, c'est bien peu ; mais il faut multiplier ces 33000 par les cent années de la vie de l'orme. Ce sont donc (trente-trois millions) 3300000 graines qu'un orme produit en toute sa vie, en mettant tout au plus-bas pié, & ces trente-trois millions sont venus d'une seule graine.

Ce n'est-là que la fécondité naturelle de l'arbre, qui n'a pas fait paroître tout ce qu'il renfermoit.

Si on l'avoit étêté, il auroit repouffé de son tronc autant de branches qu'il en avoit auparavant dans son état naturel, & ces nouveaux jets seroient fortis dans l'espace de 6 lignes de hauteur ou environ, à l'extrémité du tronc étêté.

A quelqu'endroit & à quelque hauteur qu'on l'eût étêté, il auroit toujours repouffé également, ce qui paroît constant par l'exemple des arbres nains qui sont coupés presque rès-pié, rès-terre.

Tout le tronc, depuis la terre jusqu'à la naissance des branches, est donc tout plein de principes ou de petits embryons de branches, qui à la vérité ne peuvent jamais paroître à la fois, mais qui étant conçus, comme partagés par petits anneaux circulaires de 6 lignes de hauteur, composent autant d'anneaux, dont chacun en particulier est prêt à paroître, & paroîtra réellement, dès que le retranchement se fera précisément au-dessus de celui.

Toutes ces branches invisibles & cachées, n'existent pas moins que celles qui se manifestent ; &

si elles se manifestoient, elles auroient un nombre égal de graines, qu'il faut par conséquent qu'elles contiennent déjà en petit.

Donc en suivant l'exemple proposé, il y a dans cet *orme* autant de fois 33 millions de graines, que 6 lignes sont contenues dans la hauteur de 20 pieds, c'est-à-dire qu'il y a (quinze milliards huit cens quarante millions) 15840000000 graines; & que cet arbre contient actuellement en lui-même de quoi se multiplier, & se reproduire un nombre de fois si étonnant. L'imagination est épouvantée de se voir conduite jusque-là par la raison.

Et que ce sera-ce, si l'on vient à penser que chaque graine d'un arbre contient elle-même un second arbre qui contient le même nombre de graines; que l'on ne peut jamais arriver ni à une graine qui ne contienne plus d'arbre, ni à un arbre qui ne contienne plus de graines, ou qui en contienne moins que le précédent, & que par conséquent voilà une progression géométrique croissante dont le premier terme est un, le second 15 milliards 8 cens 40 millions, le troisième, le carré de 15 milliards 8 cens 40 millions, le quatrième son cube, & ainsi de suite à l'infini? La raison & l'imagination sont également perdues & abîmées dans ce calcul immense, & en quelque sorte plus qu'immense. *Hist. de l'acad. des Sciences, ann. 1700. (D. J.)*

ORME, *vesse d'* (*Hist. nat.*) tubérosité formée sur la feuille de cet arbre par la piquûre d'un insecte: entrons dans le détail. Ces vessies membraneuses, dont quelquefois les *ormes* se trouvent chargés en certains endroits, comme des pommiers le feroient de fruit en automne, sont de différentes grosseur & couleur; les unes vertes, plus ou moins pâles, les autres panachées de rouge & de jaune. Elles prennent naissance de l'endroit de la feuille où elle a été piquée par l'insecte. Tous les auteurs en parlent, mais Malpighi est le premier qui les ait observées en Physicien, ensuite Tournefort, & finalement M. Geoffroy dans les mémoires de l'académie des Sciences, *ann. 1724.*

Suivant les observations de Malpighi, ces vessies ne forment d'abord qu'un petit enfoncement qui se fait en-dessous de la feuille, & qui s'accroît toujours de plus en plus, jusqu'à devenir quelquefois de la grosseur du poing. Cette excroissance ne détruit pas entièrement la feuille, mais elle en dérange considérablement la configuration. Le petit enfoncement qui en a été la première origine, se conserve à la base de la vessie; mais il se retrécit quelquefois si fort, qu'il ne laisse point d'ouverture sensible.

M. Geoffroy a remarqué qu'à mesure que la vessie grossit, elle prend sa pente comme une figue qui se mûrit, & elle se gerse à-peu-près de même en différens endroits. La superficie est inégale, irrégulière, & hérissée d'un duvet très-serré par ses différentes ouvertures, ainsi que par l'orifice inférieur; il en tombe une poussière assez blanche, fine, avec des gouttes d'une eau mucilagineuse. Ces gouttes se séparent en tombant, sans mouiller le papier sur lequel on les reçoit, à cause de la poussière dont elles sont mêlées. On ne remarque dans cette eau qu'une odeur de seve très-légère, & une couleur roussâtre qu'elle prend en s'épaississant; en se desséchant elle durcit comme de la gomme de cerisier.

Plusieurs auteurs attribuent à l'eau des *vessies d'orme*, une vertu balsamique & vulnérable, dont ils vantent les effets pour la réunion des plaies récentes, & sur-tout de celles des yeux. Camérarius s'est donné de grands soins pour enseigner la manière de la recueillir. Fallope dit avoir vu des merveilles de ses effets: Mathiold n'en parle pas avec moins

d'éloge; mais tous les gens éclairés se moquent de ces fadaïses.

Si l'on ouvre une *vesse d'orme*, on y trouve avec cette eau beaucoup de cette poussière dont j'ai parlé. On y voit aussi, comme dans un duvet, remuer plusieurs petits insectes non-aîlés oblongs, d'une couleur tannée. Ils ont six pattes avec deux cornes sur la tête, & sont chargés sur le dos comme de petits flocons de duvet blanc. Cet insecte prend en se dépouillant la forme d'un moucheron qu'on appelle *puceron d'orme*. Sa dépouille reste toute entière comme un fourreau ouvert en deux dans sa longueur. On voit voler ces pucerons autour de la vessie. Ils ont quatre ailes transparentes, deux courtes & deux longues; celles-ci sont assez larges, & ont au bord extérieur un filet noir, qui s'étend depuis leur naissance jusqu'environ les deux tiers de leur longueur, & se termine en forme de palette. Ces mouchérons qui sont du nombre des vivipares, enfermés sous une cloche de verre, déposent au bout de quelques jours d'autres petits insectes roussâtres qu'on aperçoit remuer peu après leur naissance; en un mot il est plaisant, dit M. de Tournefort, que ces pucerons soient comme autant de marques qui couvrent de nouveaux mouchérons.

Après la sortie de cette espèce d'essain, les vessies se flétrissent & se dessèchent; alors en les ouvrant, on y trouve, sur-tout dans celles qui se sont le mieux conservées, comme un morceau des dépouilles d'où sont sortis les mouchérons dont on a parlé, & la liqueur mucilagineuse se trouve réduite comme de la colle sèche. (*D. J.*)

ORME, (*Mat. méd.*) la décoction des feuilles, & de l'écorce, & des racines de cet arbre, est regardée comme vulnérable, astringente, tant pour l'usage inférieur, que pour l'usage extérieur. Ce remède pris pendant plusieurs jours à grande dose, sous forme de tisane, a été recommandé aussi comme un diurétique très-utile contre l'*ascite*.

Une substance balsamique qu'on trouve dans ces excroissances ou vessies qui se forment sur ses feuilles, est vanté par plusieurs auteurs comme un excellent cicatrisant. (*b*)

ORMENIUM, (*Géog. anc.*) ou plutôt *Ormenium*, village qui étoit au pied du mont Pélion derrière le golfe Pagaséen; c'est-à-dire, le golfe Pélasgique, au nord & au levant duquel étoit la Magnésie, dont le mont Pélion occupoit une partie. (*D. J.*)

ORMIN, *Horminum*, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale labiée; la levre supérieure est petite & en forme de casque; l'inférieure est découpée en trois parties, dont celle du milieu est concave comme une millière. Le pistil sort du calice, il est attaché comme un cloû à la partie postérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la suite autant de semences arrondies, & renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez PLANTE. (I)*

ORMUS, (*Géog.*) petite île d'Asie au fond du golfe de même nom, à l'entrée du golfe Persique. C'est un amas de rochers couverts de pierres de sel. La chaleur y est si grande, que les habitans sont obligés, pour pouvoir reposer, de se retirer dans les bois voisins, & de se mettre dans l'eau jusqu'au cou. Les Portugais la prirent en 1507; mais en 1622 Schach-Abas, roi de Perse, s'en empara. On fait qu'*Ormus* ne subsiste plus aujourd'hui. *Long. 79. 21. 30. lat. 27. 30. (D. J.)*

ORNANS, (*Géog.*) petite ville de France dans la Franche-Comté, sur la Louve, à trois lieues de Besançon, au pied des montagnes. *Long. 23. 42. lat. 47. 17.*

ORNE, l. (Géog.) riviere de France en Normandie. Elle prend sa source au village d'Aunont, & après avoir fait beaucoup de détours, se jette dans la mer à trois lieues au-dessous de Caën. Elle a été nommée *Olena* par les anciens.

Il y a une autre riviere dans le Maine qu'on nomme aussi l'*Orne*. Cette dernière a sa source aux frontieres du Perche, & tombe dans la Sarthe.

ORNE, f. m. (Botan.) espece de frêne nommé *fraxinus humilior*, sive *altera Theophrasti*, minore & tenuiore folio C. B. P. Voyez FRÊNE.

ORNÉE, (Antiq. Grecq.) surnom que les Corinthiens donnerent autrefois au dieu Priape, en l'honneur duquel ils célébroient des fêtes, & faisoient des sacrifices qu'on appelloit semblablement *ornées*; mais c'est à Colophon, ville d'Ionie, qu'on les solemnisoit avec plus d'éclat. Le dieu n'avoit alors pour ministres que des femmes mariées.

ORNÉES, (Géog. anc.) *Orneæ*, au génit. *Orneærum*, ville du Péloponnese, fameuse par la bataille qui s'y donna entre les Argiens & les Lacédémoniens. Diodore de Sicile, Pausanias, & Thucydide en font mention. Ce dernier en particulier, l. VI. nous instruit de la destruction de cette ville par les Argiens. (D. J.)

ORNEMENT, f. m. (Gram.) ce qui sert à parer une chose, quelle qu'elle soit. Le grand principe c'est que les parties essentielles & principales se tournent en *ornemens*; car alors le spectateur qui voit l'utile servir de base à l'agréable, est affecté le plus doucement qu'il est possible. Les belles personnes n'ont pas besoin d'*ornemens*. Les habits dont les prêtres se vêtissent en officiant, s'appellent des *ornemens*. L'Architecture demande un grand choix d'*ornemens*. On dit d'un grand homme, qu'il fera la gloire de sa nation, & qu'il est l'*ornement* de son siècle. Les figures de la Rétorique sont les *ornemens* du discours. La science est l'*ornement* de l'esprit.

ORNEMENS FUNEBRES, (Littérat.) ce sont en général le lit, les habits, les marques de dignité, & autres choses de cette espece, dont les anciens paroient un corps mort, & l'exposoient à la vue du public, avant que de le mettre en terre, ou de le brûler; à cet usage répond en partie ce que nous nommons le *lit de parade* des princes & princesses avant leur enterrement. Le mot grec qui désigne ces *ornemens funebres* des anciens, est *ἐνταφιασμον*, ou *ἐνταφίον*, dont l'action d'embaumer faisoit une partie chez les Egyptiens. Ptolomée voulant donner une effigie d'Alexandre qu'il avoit fait faire à la place de son véritable corps, mit à cette effigie un manteau royal, & l'enrichit de divers autres *ornemens*, *ἐνταφίους*, qu'il jugea propres à son dessein. Apollodore porta à Socrate, dans sa prison, une tunique & un manteau fort riche, & le pria de s'en revêtir avant que de boire la ciguë, lui dit qu'il en usoit de la sorte, afin qu'il ne fût pas privé des *ornemens funebres*; mais sa mort glorieuse n'étoit-elle pas le plus bel *ornement funebre*, le plus beau mausolée, la plus honorable sépulture, comme dit *Ælian*? (D. J.)

ORNEMENT DES ARMES, (Hist. milit.) les *ornemens des armes* ont été inventés pour donner aux armes de la beauté, du relief & de l'agrément, comme étoient autrefois les cimiers qu'on ajoutoit aux heaumes, & qu'on mettoit sur les casques. Les lambrequins étoient encore un *ornement* de casque.

Cet *ornement* a passé dans les armoiries, aussi-bien que le casque. On mettoit quelquefois des pierres précieuses au casque; mais il étoit de la prudence de celui qui le portoit, de les ôter pour sa sûreté, quand il alloit au combat. Aux cimiers succéderent les panaches ou bouquets de plumes en touffe au haut

du casque. C'étoit un *ornement* de l'armure de tête des soldats romains. Les panaches furent aussi mis sur la tête des chevaux au-dessus du chamfrain. Un autre *ornement des armes* étoit la cotte d'armes. Dans la suite des tems on se contenta d'orner la cuirasse d'une écharpe, qui tantôt fut portée en baudrier, tantôt en ceinturon. Ce qui distinguoit encore nos anciens chevaliers, étoient les éperons dorés. Les écuyers en portoient d'argent. Les armoiries du chevalier, ou de l'écuyer étoient sur son bouclier, ce qui faisoit encore un *ornement*. Tout ce qu'on voit aujourd'hui d'*ornement*, c'est le plumet au chapeau des officiers, & des chevaux richement caparaçonnés, mais plus ou moins, suivant le rang & la dignité de ceux qui les montent. (D. J.)

ORNEMENT, (Archit. & Sculpt.) mot général qu'on donne à la sculpture qui décore l'architecture. Vitruve & Vignole comprennent sous ce nom l'*ornement*.

Ornement de coins. *Ornements* qu'on met au coin des chambranles, au tour des portes ou des fenêtres formés des membres de l'architecture, lorsqu'on ne les fait pas unis & parallèles aux côtés, mais qu'on les brise aux coins. On distingue ces *ornemens* en simples & en doubles. Leur module est communément de $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{6}$ de largeur.

Ornements de relief. *Ornements* taillés sur les contours des moulures, comme les feuilles d'eau & de refend, les joncs, les coquilles, &c.

Ornements en creux. *Ornements* fouillés dans les moulures, comme les oves, rais-de-cœur, &c.

Ornements maritimes. On appelle ainsi les glaçons, mascarons, poissons, festons, coquillages, &c. qui servent à décorer les grottes & les fontaines.

Vitruve gémit sur la corruption du goût en fait d'*ornemens* d'architecture; ce goût s'est encore bien plus dépravé depuis cet écrivain, soit par les grotesques que Morto peintre a mis en usage, soit par d'autres idées de caprice qui ne sont pas mieux raisonnées. Des trophées & des armures employés à décorer une maison de chasse sont aussi déplacés, que Ganimede & l'aigle, Jupiter & Léda qu'on voit sur les reliefs des portes de S. Pierre de Rome. Les colifichets & les coquillages de fantaisie dont on croit aujourd'hui décorer les appartemens, sont aussi peu naturels, que les lustres du tems de Vitruve, que l'on chargeoit de petits châteaux & de petits palais.

ORNEMENT, (terme de Peinture.) ce mot se dit en général des peintures dont on orne nos appartemens, & en particulier de celui d'une galerie pour servir d'accompagnement au sujet principal, au tableau principal, sans en faire cependant partie. Notre goût d'*ornemens* en peinture n'est pas moins gâté qu'en architecture. Dans nos plafonds, par exemple, & dans nos dessus de portes, on ne se propose ordinairement d'autre but, que celui de couvrir des places vuides, qui ne pouvoient pas être entièrement chargées de dorures. Non-seulement ces peintures n'ont aucun rapport à l'état & à la situation du possesseur, mais souvent même elles présentent des idées qui lui sont préjudiciables; cependant l'horreur du vuide remplit les murs de peintures vuides de sens. (D. J.)

ORNEMENS, distribution d' (Archit. Décor.) c'est l'espace égal des *ornemens*, & figures pareilles & répétées dans quelque partie d'architecture, comme dans la frise dorique, la distribution des triglyphes & métopes; dans la corniche corinthienne, celle des modillons, &c. Daviler.

ORNEMENS, (Hydraul.) ce sont les figures, les vases, les consoles, les pilastres, les arcades, les masques, les glaçons, les coquillages & autres morceaux d'architecture qui décorent les fontaines & les cascades, (K)

ORNEMENT, *terme de Blason*, se dit de tout ce qui est hors de l'écu, comme les timbres, les bourlets, les lambrequins, les cimiers, les supports, colliers, manteaux, pavillons, &c.

ORNER, v. act. (*Gramm.*) embellir par le secours de l'art. Voyez l'article ORNEMENT.

ORNEY, l' (*Géog.*) riviere de France en Champagne; elle prend sa source dans le Vallage, & va se joindre à la Marne, au couchant de Vitri-le-brûlé, où elle passe.

ORNICUS LAPIS, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une pierre qui est, dit-on, le lapis lazuli.

ORNIS, f. m. toile des Indes, (*Comm.*) sortes de toiles de coton ou de mousseline, qui se font à Bram-pour ville de l'Indoustan, entre Surate & Agra. Ces toiles sont par bandes, moitié coton & moitié or & argent. Il y en a depuis quinze jusqu'à vingt aunes.

ORNITHIES, (*Géog. anc.*) *ornithia*, les Grecs nommoient *ornithies*, les vents du printems, avec lesquels arrivent les hirondelles & les autres oiseaux de passage. Pline dit que ces vents soufflent de l'occident; quelques autres les appellent *vents étésiens*; d'autres au contraire pensent que ces vents soufflent du nord, ou du nord-est.

ORNITHOGALUM, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en lis, composée de six pétales disposés en rond. Le pistil occupe le milieu de cette fleur, & devient dans la suite un fruit arrondi, qui est divisé en trois loges, & qui renferme des semences arrondies. Ajoutez aux caractères de ce genre, qu'il diffère du phalangium en ce qu'il a la racine bulbeuse ou tubéreuse. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (1)

Ce genre de plante établi par Tournefort, est des plus étendu, car il renferme, selon lui, 59 especes différentes par leurs fleurs ou leurs oignons; de ce nombre on en connoît deux principales dans les boutiques, qu'on nomme *squille rouge* & *squille blanche*. Voyez SQUILLE, *Botan.*

ORNITHOLOGUE, ou ORNITHOLOGISTE, f. m. (*Hist. nat.*) phisicien qui cultive, qui traite par écrit de la partie de l'histoire naturelle concernant les oiseaux. Voici ceux que je connois, avec l'indication de leurs ouvrages; mais voyez en même-tems les mots ORNITHOLOGIE & OISEAU.

Aristoteles, de *animalibus*, grec & latinè, Basileæ, 1534. in-fol. édit. précieuse. Item. *ex interpretat. & cum notis Scaligerii*, Tolosæ, 1619. in-fol.

Aldovrandus, (Ulysses) *Ornithologia*, Bonon. 1599, 1600 & 1603. trois vol. in-fol.

Albins, (Eléazar) *A natural history of birds*, Lond. 1731. fol. avec figures 101.

Bellon, (Pierre) Histoire de la nature des oiseaux avec leurs portraits, Paris, 1551. fol. figures. Item, Portraits d'oiseaux & autres animaux d'Arabie & d'Egypte, Paris, 1557. in-4°.

Blasius, (Gerhardus) *Anatome animalium volatili-um, aquatili-um, &c.* Amstœl. 1681. in-4° fig.

Catesby, (Alarc) dans son histoire naturelle, of *Carolina, Florida, and the Bahama*, Lond. 1731. fol. fig. C de la plus grande beauté.

Cavalerius, (Joh. Bapt.) *Aves æneis typis incisæ*, Romæ, 1595. form. obl. in-4°.

Cortes, (Geronimo) *Tratado de los animales terrestres y volatiles*, Valenciæ, 1672. in-8°.

Edward's, *Natural history of birds*, London, 1743. in-4° & 1751. in-4° fig.

Ericius (Ericus) *Epistola de avibus*, Haffn. 1671. in-8°.

Gesnerus, (Couradus) *Libri tres de avibus*, Tiguri, 1555. fol. edit. prim. Francofurti, 1585. edit. secunda.

Jonstonus, (Johannes) *De avibus libri sex*, Francof. 1650. fol. fig.

Klein, (Jac. Theodor.) *Historia avium*, Lubecæ, 1750. in-4° fig.

Langolius, (Gisbert) *Dialogus de avibus cum nominibus grecis, latinis & germanicis*, Coloniae, 1544. in-8°.

Lonicerus, (Adamus) *Historia naturalis ubi de volatilibus, &c.* Francof. 1551. fol. fig.

Marchaleus, (Nicolaus) *Aquatilium & piscium historia*, Rostochii, 1520. fol. fig.

Mochringius (Philippus-Henric.) *Avium genera*, Aaricæ, 1752. in-8°.

Marsigli, (comte de) dans son Danube & son Histoire physique de la mer, deux ouvrages magnifiques.

Olina, (Gio-Pietro) *Occelliera, ovvero Discorso della natura di diversi uccelli*, Romæ, 1622. in-4°.

Perrault, dans ses Mémoires sur l'histoire des animaux, Paris 1676. imp. royal. fol. fig. & Paris, 1722. in-4° fig.

Petiver, (Jacob.) dans son ouvrage intitulé, *Gazophilacium naturæ & artis*, Lond. 1702. fol. fig. Item, *Aquatilium animalium amboinæ, &c. icones & nomina*, xx. tabulis, Lond. 1713. &c.

Raius, (Johan.) *Synopsis methodica avium & piscium*, Lond. 1713. in-8°.

Turnerus, (Guillelm.) *Historia avium quarum apud Plinium & Aristotelem fit mentio*, Coloniae, 1543. in-8°.

Willughby, (Francis.) *Ornithologia*, Lond. 1676. fol. fig. C'est le meilleur de tous les ouvrages sur l'Ornithologie.

Zinanni (Comte Giuseppu) *Delle vove e dei nidi de gli uccelli*, in Venetia, 2737. in-4° cum tavole xxij.

Description philosophale de la nature des oiseaux, Rouen, 1541. in-12. L'auteur est resté anonyme, & son livre rare est très-mauvais.

A ces ouvrages, il faut ajouter ce qui se trouve sur les oiseaux dans les *Musæa*, dans les relations des célèbres voyageurs, comme l'histoire de la Jamaïque du chevalier Hans Slane, Marggrave & autres; ainsi que dans les *Trans. philosop.* les mémoires de l'acad. des Sciences, &c. les différentes tailles douces qui ont été gravées sur les oiseaux rares, & entr'autres celles de Robert, qui sont à la bibliothèque du roi, méritent encore d'être connues des *Ornithologues*. (D. J.)

ORNITHOMANCIE, f. f. (*Art de divin.*) divination qu'on tiroit de la langue, du vol, du cri ou du chant des oiseaux. ὄρνις, ὄρνιθος, oiseau, & μαντις, devin, nom que les Grecs donnoient à ce qui s'appelloit chez les Romains, un augure. Ils tiroient des présages heureux ou malheureux des oiseaux, & cela de deux manieres; ou de leur cri, de leur chant ou de leur vol. Les oiseaux dont on consultoit le cri, le chant, étoient proprement nommés *oscines*, comme le corbeau, la corneille, le hibou; ceux dont on ne consultoit que le vol, étoient appellés *alites* & *prapetes*, comme l'aigle, le busard, le vautour. Il y en avoit qui étoient *oscines* & *alites*; tels étoient le pivert, le corbeau, &c.

Mais tous les gens un peu sensés se moquoient de ces présages & des augures qui les tiroient. Pacuve parloit très-bien d'eux.

*Istis qui linguam avium intelligunt
Plusque ex alieno jecore sapiunt quam ex suo,
Magis audiendum quam auscultandum censeo.*

« Pour ces devins qui se piquent d'entendre le langage des oiseaux, & qui tirent plus de sens du cœur des animaux que de leur propre cœur, je

» suis d'avis qu'il vaudroit mieux leur prêter l'o-
» reille que notre confiance ».

Ces trois vers de Pacuve contiennent une réflexion digne des siècles éclairés. Cependant comme les maladies de l'esprit ne se guérissent guère parmi les hommes, l'Astrologie, & l'art de prédire par les objets vus dans l'eau, succèdent chez les Chrétiens aux extispices, c'est-à-dire, aux divinations par les entrailles des victimes & à l'*Ornithomancie*.

Je voudrois bien n'avoir pas à reprocher à Montagne un discours pitoyable, où, selon lui, de toutes les prédictions, les plus certaines étoient celles qui se tiroient du vol des oiseaux. « Nous n'avons rien, dit-il, de si admirable : cette règle, cet ordre du branler de leurs ailes dont on tire des conséquences des choses futures, il faut bien qu'il soit conduit par quelque excellent moyen à cette noble opération ; car l'attribuer à une ordonnance naturelle, ce seroit une idée évidemment fautive ».

Il est plaisant de voir un pyrrhonien, qui se joue de l'histoire, traiter d'idée évidemment fautive, celle des Physiciens de tous les âges. Montagne devoit bien être physicien autant que Virgile, qui n'attribue qu'à la diversité de l'air les changemens réglés du mouvement de leurs ailes, dont on peut tirer quelques conjectures pour la pluie & le tems serain ; Montagne, dis-je, devoit connoître aussi-bien que moi, ces beaux vers des Géorgiques.

*Non equidem credo quia sit divinitus in illis
Ingenium, aut rerum fato prudentia major ;
Verum ubi tempestas & cæli mobilis humor
Mutavere vias, & Jupiter humidus austris
Densat, erant quæ rara modo, & quæ densa relaxat ;
Vertuntur species animorum, ut corpora motus
Nunc hos, nunc alios : diem nubila ventus agebat,
Concipiam, hinc ille avium concentus in agris,
Et læta pecudes, & ovantes gutture corvi.*

Enfin, si Montagne n'a pas cru un mot de ce qu'il disoit, il est inexcusable de s'être joué ainsi de ses lecteurs, en leur inspirant de fausses & de puériles opinions. (D. J.)

ORNITHOPODE, (Botan.) entre les six espèces d'*ornithopode*, ou de *pié d'oiseau* que compte Tournefort, arrêtons-nous à la principale, la grande *ornithopodium majus* ; sa racine est blanche, simple, fibreuse, chevelue, accompagnée de tubercules. Elle pousse plusieurs petites tiges, menues, foibles, rameuses, presque couchées à terre, longues d'environ un demi-pié, rondes & velues. Ses feuilles sont plus petites que celles de la lentille, rangées à l'opposite l'une de l'autre le long d'un côté, dont l'extrémité est occupée par une seule feuille. Ses fleurs sont petites, légumineuses, jointes plusieurs ensemble en manière de parasol au sommet des rameaux sur des courts pédicules, de couleur jaune mêlée de purpurin & de blanc. Leur calice est un cornet dentelé.

Lorsque les fleurs sont passées, il leur succède autant de siliques applaties, courbées en faucille, & réfléchies en en-haut, composées chacune de cinq, six ou sept pièces attachées bout-à-bout, terminées par une sorte de petit onglet pointu ; ces siliques naissent deux ou trois ensemble, disposées comme les serres d'un oiseau, d'où lui vient son nom. On trouve dans chacune de leurs pièces une semence menue, presque ronde, ressemblante à celle du navet.

Cette plante fleurit l'été, ordinairement en Juin ; elle croît dans les champs aux lieux secs & incultes, sur les collines, dans les prés arides, dans les sables & le long des chemins. (D. J.)

ORNITHOSCOPE, f. m. (Divinat.) les Grecs nommoient *ornithoscopes*, *ορνιθσκοπαι*, *ornithomantes*,

ornithoscopes, ceux qui se mêloient de former des prédictions & de tirer des présages des oiseaux. Potter, *Archæol. græc. l. II. c. xv. t. I. pag. 321.* (D. J.)

ORNITOLITES, (Hist. nat.) nom donné par quelques naturalistes à des oiseaux, à quelques-unes de leurs parties, à leurs œufs, leurs os, ou à leurs nids, que l'on suppose avoir été pétrifiés, ce qui demanderoit à être sérieusement examiné pour s'assurer de la réalité de ces pétrifications. On fait quelquefois passer pour des nids d'oiseaux pétrifiés ceux qui ont été artificiellement revêtus d'une croûte semblable à de la pierre, ce qui se fait en les plaçant dans les chambres graduées des salines, où l'eau chargée de sel, en passant continuellement par-dessus, dépose sur ces nids un enduit qui les enveloppe & qui les incruste. Voyez **INCRUSTATION**. (—)

OROANDA, (Géog. anc.) ville d'Asie, dans la Pisidie. Tite-Live en parle, liv. XXXVIII. ch. vij. mais il paroît que cette ville ne subsistoit plus du tems de Ptolomée, qui se contente d'en nommer le peuple *Oroandici*. (D. J.)

OROATIS, (Géog. anc.) rivière de Perse, dans la Susiane. Plinè, liv. VI. ch. xxv. dit qu'elle séparoit la Perse de l'Étimaïde. Saumaise croit, avec assez de vraisemblance, que c'est la même rivière que le *Pasitigris*.

OROBA, (Géog. anc.) nom de deux villes de la Syrie, l'une près du Tigre, l'autre dans les terres. Selon Ptolomée, liv. VI. ch. j. la long. d'*Oroba* près du Tigre est 79^d. 20'. lat. 30^d. 20'. La long. d'*Oroba* dans les terres est 79^d. 20'. lat. 38^d. 10'. (D. J.)

OROBANCHE, *Orobanche*, f. f. (Hist. nat. Bot.) genre de plante à fleur monopétale, anomale, en masque, & divisée en deux lèvres, dont la supérieure a la forme d'un casque, & l'inférieure est partagée en trois pièces. Le pistil s'élève du fond de la fleur, & devient dans la suite un fruit oblong qui n'a qu'une seule capsule, qui s'ouvre en deux loges, & qui renferme des semences très-menues pour l'ordinaire. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez **PLANTE**.

Il suffira de caractériser l'*orobanche* sans entrer dans ses détails. Sa racine est écaillée ; la plante paroît comme dépouillée de feuilles ; l'extrémité du pédicule forme en se dilatant un calice à plusieurs segments ; sa fleur est monopétale, irrégulière, bilabée, en casque creux, & dont la barbe à trois divisions est en épi, & embrasse un ovaire long garni d'un long tube monocapsulaire à deux valvules ; les deux valvules s'ouvrent dans le tems de la maturité, & la capsule est pleine de semences très-petites.

La principale espèce d'*orobanche* est nommée *orobanche major caryophyllum olens* par Tour. *Inst.* 175. Elle croît fréquemment attachée aux racines du genêt d'Espagne : on en fait un syrop d'usage dans les douleurs de coliques & d'hypocondres. (D. J.)

OROBANCHOIDES, f. f. (Hist. nat. Bot.) genre de plante à fleur en rose, composée ordinairement de huit feuilles, dont quatre sont pliées en gouttière, & creusées en sabot à leur base, les autres quatre sont toutes simples : du milieu de ces feuilles s'élève un pistil qui dans la suite devient un fruit oblong, divisé en quatre loges, lequel s'ouvre de la pointe à la base en autant de parties ; ces loges sont remplies d'une semence très-menue. Tournefort, *Mémoire de l'acad. royale des Sciences*, année 1706. Voyez **PLANTE**.

OROBE, f. m. (Hist. nat. Bot.) *orobus*, genre de plante à fleur papillonée, dont la pièce supérieure ressemble à un pavillon, & les latérales à la forme de la carene d'un vaisseau. Il sort du calice un pistil enveloppé d'une membrane, qui devient dans la suite une silique ronde qui renferme des se-

mences le plus souvent ovoïdes : ajoutez aux caractères de ce genre que les feuilles sont attachées par paires à une côte terminée en pointe. Tournefort, *Inst. rei. herb. Voyez PLANTE. (I)*

On distingue quatre espèces d'*orobe* ou d'*ers* : la principale nommée par Tournefort *eryum verum*, *J. R. H.* 398, a la racine menue, délicate & blanchâtre. Elle pousse plusieurs tiges à la hauteur d'environ un pié, qui s'étendent au large. Ses feuilles sont semblables à celles de la lentille, rangées par paires le long d'une côte. Ses fleurs sont légumineuses, petites, purpurines, quelquefois blanches, rayées de pourpre bleu, soutenues par des calices formés en cornets dentelés. Lorsque les fleurs sont passées, il leur succede des gouffes longues d'un pouce, menues, pendantes, ondées de chaque côté, & blanchâtres dans la maturité. Ces gouffes renferment des semences presque rondes, semblables à de petits pois d'un rouge-brun, & d'un goût de légume qui n'est ni amer ni désagréable.

Cette plante se sème dans les champs en plusieurs provinces pour la nourriture des bestiaux ; elle croît naturellement parmi les blés en Espagne & en Italie. Elle fleurit en Avril, Mai & Juin. Sa semence est mûre en Juillét. C'est une nourriture très-agréable aux pigeons. L'*orobe* se plaît en terre maigre, légère, & sablonneuse.

La petite espèce qu'on appelle communément *orobe de Candie*, n'est qu'une variété de la précédente, suivant le sentiment de J. Bauhin, de Parkinson & de Ray.

L'*orobe* sauvage, *orobus sylvaticus nostras* de Ray, a été décrit premierement & suffisamment par cet habile botaniste, ensuite inutilement & fort au long dans les Mémoires de l'académie des Sciences année 1706.

La semence d'*orobe* est la seule partie de cette plante qu'on emploie en Médecine ; elle est résolutive, détersive, & apéritive. Les anciens médecins la réduisoient en poudre, & la donnoient incorporée avec le miel dans l'asthme humide, pour faciliter l'expectoration : on en a fait du pain dans des années de disette, mais de mauvais goût & qui fournissoit peu de nourriture. Aujourd'hui cette semence est une des quatre farines résolutives qu'on emploie communément en Chirurgie, & c'est son principal usage. (*D. J.*)

OROBÉ, (*Botan. & Mat. méd.*) Voyez ERS.

OROBIAS, f. m. (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à la pierre appelée *ammite* ou *hammite* ou *oolite*. Voyez OOLITE.

OROBIEENS LES, (*Géog. anc.*) *Orobii*, peuples de la Gaule cisalpine, selon Pline, *liv. III. c. xvij.* Ils avoient une ville située dans les montagnes, qui tomboit en ruine du tems de Caton, & qui ne subsistoit déjà plus du tems de Pline. (*D. J.*)

OROCONITES, (*Mat. méd.*) nom donné par Hippocrate, & autres médecins grecs, à une racine bulbeuse qu'ils recommandent comme un excellent aliment. Il paroît que ce terme est composé du grec *ōpos*, montagne, & *ovrēs*, figure conique ; cette étymologie nous apprend bien que c'étoit une racine de cette forme qui croissoit dans les montagnes ; mais les savans ont fait de vains efforts pour découvrir quelle étoit cette racine.

ORONTE L', (*Géog. anc.*) fleuve de Syrie ; Pline, *liv. V. chap. xxij.* le fait naître entre le Liban & l'Anti-liban, auprès d'Héliopolis, qui est aujourd'hui Balbec ; mais cet auteur a été mal informé. M. de la Roque dans son voyage de Syrie, nous apprend que la source de l'*Oronte* est dans une plaine à 4 ou 5 lieues de distance du mont Liban, entre l'orient & le midi, & à un éloignement considérable de toutes les montagnes qu'on peut appel-

ler Anti-liban. C'est à environ 14 lieues de Balbec que sont les sources de l'*Oronte* ; il court d'abord en serpentant vers le nord, passe à 2 lieues d'Emese, traverse Apamée, arrose ensuite les murs d'Antioche, & se jette enfin dans la mer. (*D. J.*)

OROPESA, (*Géog.*) ville d'Espagne, dans la nouvelle Castille, près des frontières de l'Estramadure, avec titre de comté. Elle est entre Talavera & Plazentia, à 9 lieues de la dernière, au nord du Tage. Elle appartient à la famille royale de Portugal. *Long. 13. 6. lat. 39. 40.*

OROPE, (*Géog. anc.*) *Oropus* ; il y a plusieurs villes de ce nom ; nous parlerons d'abord de la principale dans l'histoire de la Grece.

Elle étoit dans la Béotie, aux confins de l'Attique, auprès de la mer. Etant si voisine de l'Attique son territoire fut mis en litige par les Athéniens, à qui Philippe l'adjugea ; mais les Athéniens prétendoient aussi d'être en possession de la ville, & ils trouverent le moyen de se l'approprier : de-là vient qu'elle est nommée *ville de l'Attique* par Tite-Live, *liv. XLV. chap. xxvij.*

Mais il faut savoir que Themestion, tyran d'Eritrie, l'avoit prise sur les Athéniens la troisième année de la ciiij. olympiade, & que les Athéniens ne la recouvrerent que par la libéralité de Philippe qui la leur rendit après la bataille de Chéronée.

Je dois encore remarquer que nous avons en partie l'obligation à *Orope* d'avoir fait Démosthène orateur ; car ce fut après avoir entendu les applaudissemens infinis qu'eut un discours de Callistrate sur *Orope*, que Démosthène dit un dernier adieu à l'école de Platon, se détacha entièrement de la philosophie, & résolut de se vouer à l'éloquence.

La même ville, dans la fuite des tems, fournit aux Grecs une occasion d'apprendre à leurs vainqueurs, que la force & l'autorité de la parole résidoient encore dans les vaincus. Les Athéniens pressés d'une extrême disette négligerent les bienféances, & pillerent sans façon *Orope* leur alliée ; *Orope* se plaint au sénat de Rome. La cause des Athéniens avoit besoin d'un bon avocat, ils le trouverent en la personne de Carnéades, chef de leur ambassade. Cet excellent orateur, par ses tons & par ses figures, suppléa si merveilleusement aux raisons, & fascina si bien l'esprit des Romains, que le sénat disoit : « Athènes nous envoie des ambassadeurs, non pour » se justifier, ou pour nous persuader, mais pour » nous contraindre de faire ce qu'il lui plaît & ce » qui lui convient ».

Le nom moderne d'*Orope* est *Ropo*, village de Grece, à 2 milles de la mer, & à 6 d'un autre village nommé *Marcopoulo* ; à une lieue plus loin est une petite riviere, que M. Spon croit être l'*Asopus* ; au-delà de cette riviere est un autre grand village appelé *Sycuimo*, qui est vraisemblablement la petite ville de Béotie, qu'on nommoit anciennement *Sycaminum*.

Venons aux autres lieux qui portoient le nom d'*Orope*. Il y avoit une ville de ce nom en Syrie ; une autre en Macédoine ; une troisième en Eubée ; une quatrième dans la Tesprotie ; enfin une cinquième au Péloponnèse dans l'Argie. (*D. J.*)

OROSANGE, f. m. (*Littérat.*) titre que les Perses donnoient à leurs bienfaiteurs ; ils écrivoient leurs bienfaits dans les registres publics, comme nous l'apprenons par le témoignage des historiens. Josephé interprete *orosange* par le mot grec *évergète*, qui veut dire *sauveur*.

OROSPEDA, (*Géog. anc.*) ancien nom d'une chaîne de montagnes de l'Espagne. Strabon, *l. III.* comprend sous ce nom les diverses branches de montagnes qui courent depuis l'Arragon par les deux Castilles jusques dans l'Andalousie ; toutes ces

montagnes ne font qu'une extension des Pyrénées. (D. J.)

ORPAILLEURS, (*Hist. nat.*) c'est ainsi qu'on nomme en France ceux qui s'occupent à retirer par le lavage les paillettes d'or qui se trouvent dans le sable de certaines rivières qui en charrient, telles que le Rhône, l'Ariège, &c. Voyez la manière dont on fait ce travail dans l'article OR. (—)

ORPHANUS LAPIS, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques anciens naturalistes, à une pierre laiteuse & de couleur de vin, que l'on croit être le girasol ou une fausse opale : on dit qu'il s'en trouve en Hongrie. Voyez GIRASOL.

ORPHE, *orpheus veterum*, f. m. (*Hist. nat. Ich.*) poisson de mer qui ressemble au pagre par le nombre & par la position des nageoires, & par sa couleur rouge pourprée. Voyez PAGRE. Les dents de la mâchoire supérieure se trouvent entre celles de la mâchoire inférieure quand la bouche est fermée; les yeux sont grands; l'anus est fort petit, & il n'est apparent que lorsqu'on presse le ventre. L'orphe vit de poisson, & il prend son accroissement en très-peu de tems. Rondelet, *Hist. des poiss. part. I. l. V. chap. xxv.* Voyez POISSON.

ORPHÉE, (*Mythol. Hist. Litt.*) nom des plus fameux & des plus anciens dans la musique & dans la poésie des Grecs. C'est peu de dire que les bêtes les plus féroces se rendoient sensibles à sa mélodie, les vents se tournoient de ce côté-là, & les arbres dansoient aux doux accords de sa lyre : les vers suivans en font la brillante peinture.

*Orphée au bord de l'Hebre en suspendit le cours ;
Ses chants apprivoisoient les tigres & les ours ;
Les zéphirs retenoient leur souffle pour l'entendre,
Et les chênes des monts s'empressoient de descendre.*

*Ainsi la Fable nous figure
Les rochers émus de ses sons,
Et jusqu'en sa caverne obscure
L'ours attendri par ses chansons ;
Ainsi du chantre de la Grece
Jadis la lyre enchanteresse
Éleva les murs des Thébains ;
Toutes symboliques images,
Qui nous peignent les avantages
D'un art le maître des humains !
Cet art aux plus sages maximes
Joint les accens mélodieux ;
Ses accords sont touchans, sublimes,
C'est ainsi que parlent les dieux.
Sa douceur enchante l'oreille,
Chatouille le cœur, le réveille,
Répand par-tout l'aménité ;
Tandis que ses doctes mystères
Sous des fictions salutaires,
Nous font briller la vérité.*

Je ne m'amuserai point à rassembler tout ce que les Poètes & les Mythologistes ont débité de fabuleux au sujet de ce musicien : ce sont des faits trop connus de tout le monde pour les répéter ici. Je me bornerai à rapporter seulement ce que quelques auteurs grecs, tels que Diodore, Pausanias, & Plutarque nous en ont conservé d'historique.

Orphée étoit fils d'Æagre, roi de Thrace, & de la muse Calliope, & on le fait pere de Musée. Il excella dans la Poésie, & sur-tout dans la Musique; ayant cultivé la cithare par préférence à tous les autres instrumens. Aussi ceux qui vinrent après lui prirent-ils à tâche de l'imiter en cette partie, au lieu qu'il ne se proposa personne pour modele, dit Plutarque, puisqu'avant lui on ne trouve que des compositeurs d'airs pour la flûte. On dit qu'il reçut de Mercure ou d'Apollon même la lyre ou la cithare

à sept cordes, auxquelles il en ajouta deux nouvelles; & qu'il fut l'inventeur du vers hexametre. La grande liaison de la Poésie dans ces premiers tems avec les sciences les plus sublimes, fit d'Orphée non-seulement un philosophe, mais un théologien.

Il s'abstenoit de manger de la chair, & il avoit en horreur les œufs en qualité d'alimens, étant persuadé que l'œuf étoit plus ancien que la poule, & le principe de tous les êtres. A l'égard de la théologie, son pere Æagre lui en donna les premières leçons, en l'instruisant des mystères de Bacchus, tels qu'on les pratiquoit alors dans la Thrace. Il devint ensuite le disciple des dactyles du mont Ida en Crète, & il puisa dans leur commerce de nouvelles idées sur les cérémonies de la religion; mais rien ne contribua davantage à le perfectionner en ce genre que son voyage en Egypte. Ce fut là que s'étant fait initier dans les mystères d'Isis ou Cérés, & d'Osiris ou Bacchus, il acquit sur les initiations, sur les expiations, sur les funérailles, & sur d'autres points du culte religieux, des lumières fort supérieures à celles qu'il avoit eues jusqu'alors.

De retour chez les Grecs il les leur communiqua en les accommodant à leurs notions; & il se rendit respectable parmi eux, en leur persuadant qu'il avoit découvert le secret d'expier les crimes, de purifier les criminels, de guérir les malades, & de fléchir les dieux irrités. Sur les cérémonies funebres des Egyptiens il imagina un enfer dont l'idée se répandit dans toute la Grece. Il institua les mystères & le culte d'Hécate chez les Eginetes, & celui de Cérés à Sparte. Sa femme étant morte il alla dans un lieu de la Thesprotie nommé *Aornos*, où un ancien oracle rendoit ses réponses en évoquant les morts. Il y revit sa chere Euridice, & croyant l'avoir enfin retrouvée, il se flatta qu'elle le suivoit; mais ayant regardé derrière lui & ne la voyant plus, il en fut si affligé qu'il se tua lui-même de désespoir.

Quelques auteurs le font périr d'un coup de foudre, en punition d'avoir révélé à des profanes les mystères les plus secrets : suivant une autre tradition, les femmes de Thrace fâchées de ce que leurs maris les abandonnoient pour le suivre, lui dressèrent des embûches; & malgré la crainte qui les retint pendant quelque tems, elles s'enivrèrent pour s'encourager, & le tuèrent. Plutarque assure que jusqu'à son tems les Thraces stigmatisoient leurs femmes pour venger cette mort.

D'autres le font tuer encore par des femmes, mais en Macédoine près de la ville de Dion où l'on voyoit son sépulchre, qui consistoit en une urne de marbre posée sur une colonne. On dit pourtant que cette sépulture étoit d'abord près de Libêthre, où naquit Orphée, sur le mont Olympe, d'où elle fut transférée à Dion par les Macédoniens, après la ruine de Libêthre ensevelie sous les eaux dans un débordement subit, causé par un orage effroyable : Pausanias raconte au long cet événement.

Quant aux poésies d'Orphée, ses hymnes, dit le même historien, étoient fort courtes & en petit nombre. Les Lycomides, famille athénienne, les savoient par cœur, & les chantoient en célébrant leurs mystères. Du côté de l'élégance, continue Pausanias, ces hymnes le cedent à celles d'Homere; cependant la religion ayant adopté les premières, n'a pas fait le même honneur aux dernières.

Il faut consulter M. Fabricius dans sa Bibliothèque grecque, sur le jugement qu'on doit faire des hymnes qui nous restent aujourd'hui sous le nom d'Orphée, ainsi que de plusieurs autres poésies attribuées à lui, ou à Onomacrite, contemporain de Pisistrate, telles que les Argonautiques, le Poème sur les pierres, & divers fragmens qui ne se trouvent nulle part en si grand nombre que dans le recueil publié

par Henri Etienne, sous le nom de *Poesis philosophica*. Il faut lire aussi au sujet d'Orphée la Dissertation d'André-Christien Eschenbach, intitulée *Epignesis de poesi, ac philosophiâ orphicâ*, & imprimée à Nuremberg en 1702, in-4°.

Le célèbre Cudworth dans son ouvrage anglois du système intellectuel, a de son côté traité assez au long & fort bien tout ce qui regarde Orphée; voyez enfin le *Recueil de l'acad. des Inscript. tom. X. & XVI. in-4°*.

Je n'ignore pas que quelques littérateurs ont révoqué en doute, si Orphée a jamais existé. Pour moi je n'imagine pas comment Pindare, Euripide, Aristophane, Platon, tous écrivains d'une autorité respectable, auxquels je puis ajouter Isocrate, Pausanias, & plusieurs autres s'accordent à citer un poète, un auteur de religion, un fondateur de secte; & que ce poète, cet auteur de religion, ce fondateur de secte, soit un personnage imaginaire. Hérodote après Homère & Hésiode, nous parle d'Orphée comme d'un personnage très-réel. Diodore nous apprend qu'il voyagea en Egypte, qu'il en apporta dans la Grèce tout ce qui l'y rendit si fameux dans la suite, la théologie, la poésie, la musique; & que sur le plan des mystères égyptiens d'Isis & d'Osiris, il institua à Athenes les orgies de Bacchus & de Cérès, connues sous le nom de *dyonysiaques* & d'*éléusiennes*. Pythagore fait mention des ouvrages d'Orphée. Epigènes que Plin cite avec éloge, Epigènes entre autres les avoit lus; tous les anciens enfin attestent d'une voix unanime qu'Orphée a existé.

Aristote seroit peut-être le seul qui en eût fait un personnage imaginaire, s'il falloit prendre au sens littéral ce passage de Cicéron: *Orpheum poetam docet Aristoteles nunquam fuisse*. Mais outre que l'autorité d'Aristote ne peut rien ici contre une foule de témoins dont la plupart lui sont antérieurs; le même Aristote, dans un de ses ouvrages qui s'est perdu, reconnoissoit qu'il avoit existé un Orphée. Ainsi, lorsqu'il l'a nié quelque part (car Cicéron ne cite point l'ouvrage), il faut l'entendre, non dans un sens absolu, mais en ce sens qu'il n'y eut jamais d'Orphée, tel que les Poètes l'ont représenté, traînant après lui les arbres & les rochers, & pénétrant jusqu'aux enfers, à la faveur de ses chants harmonieux. *Le chevalier DE JAUCOURT.*


ORPHELIN, f. m. (*Gramm. & Antiq. grec.*) enfant mineur qui a perdu son père & sa mère. On prenoit un soin particulier des orphelins dans plusieurs villes de Grèce, mais sur-tout à Athènes, tant que cet état fut bien gouverné. Les enfans dont les pères avoient été tués à la guerre étoient élevés aux dépens du public, jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus à l'adolescence, alors on les produisoit sur le théâtre pendant les fêtes de Bacchus; & après leur avoir donné une armure complète, on les renvoyoit dans leurs maisons. Eschine nous a conservé la belle formule dont le héraut se servoit pour les congédier: paroissant avec eux sur la scène, il disoit à haute voix: « Que ces jeunes orphelins, à qui une mort prématurée avoit ravi au milieu des hasards leurs pères illustrés par des exploits guerriers, ont retrouvé dans le peuple un père qui a pris soin d'eux jusqu'à la fin de leur enfance; que maintenant il les renvoie armés de pied en cap, pour vaquer sous d'heureux auspices à leurs affaires, & les convie de mériter chacun à l'envi les premières places de la république ». On n'a point imité dans nos gouvernemens modernes de si nobles institutions politiques. (*D. J.*)

ORPHEOTÉLISTE, f. m. (*Antiq. grec.*) les Grecs nommoient *orphéotelistes*, ὀρφεοτελισται, ceux qui étoient initiés aux mystères d'Orphée. On leur promettoit le bonheur après la mort, & cependant

on ne requéroit d'eux presque autre chose que le ferment du secret. Potter, *Archæol. græc. tome I. page 497. (D. J.)*

ORPHIES, terme de Pêche, espèce de poisson; voici la manière d'en faire la pêche à la ligne & à pied.

On plante deux ou trois hautes perches de 15 à 18 piés, le plus à la basse eau qu'il est possible, éloignées les unes des autres à volonté, selon la longueur de la tiffure qu'on veut former. Il faut que ces perches soient unies & sans aucun nœud.

On prend une ligne un peu forte, de la nature des appelets, que l'on nomme *petites cordes*. On y met de distance en distance des piles ou empiles éloignées les unes des autres environ de demi-brasse, avec un ain à *orphies*, semblable à ceux dont se servent les pêcheurs bas Normands, qui font la pêche des mêmes poissons passagers, à la ligne flottante avec appât de vers marins. On peut aussi employer des piles roulantes; on les frappe sur un petit morceau de bois, tel qu'on le voit ici 

percé par le milieu, large d'un pouce au plus, arrondi par un bout, & de l'autre venant en pointe émouffée où la pile est amarrée. La grosse ligne passe au travers du trou, ce qui rend les piles volages, libres & plus à la portée des *orphies* qui sont toujours à fleur d'eau; d'espace en espace on frappe sur la grosse ligne, quelques fortes flottes de liege pour la soutenir élevée: à chaque bout de cette ligne, il y a un organeau fait de bois tors, bien uni, ou à sa place un morceau de bois troué, & pareillement bien uni & beaucoup plus ouvert que de la grosseur de la perche sur laquelle cet organeau sera passé, de manière qu'elle y soit libre. Quand la marée commence à monter, on frappera les deux bouts de la ligne sur les organeaux des perches; la ligne se levera avec le flot, & les piles qui seront garnies chacune d'un petit corseron de liege, flotteront à fleur d'eau, comme les lignes flottantes. Les *orphies* qui n'approchent de la côte que de pleine mer, se prendront de même que celles qui se pêchent avec bateau. Les pêcheurs viennent à la basse eau relever leurs lignes, & détacher le poisson qui a mordu aux hameçons.

Les ophilieres de pied peuvent se tendre de la même manière, avec cet avantage qu'elles ne se déchireront pas. La manœuvre de cette pêche est représentée dans nos *Planches de Pêche*.

ORPHILIERES ou HARANGUIERES, terme de Pêche, filets ainsi nommés, parce qu'ils servent également à la pêche des orphies & des harengs.

La maille de l'*orphiliere* est composée d'un fil très-fin & non retors. Elle n'a que douze lignes au plus en quarré. Le rêt est flotté, plombe & pêche à la dérive, comme les manets à maquereaux, dont on prend aussi quelques-uns à l'*orphiliere*, mais petits, & de ceux que les Normands appellent *sansonnets*, & les Picards *roblots*.

On pêche encore les orphies, que les Bretons nomment *éguilletes*, au feu & pendant la nuit, avec le dard ou la fouanne.

Pour cette pêche, qui dure depuis le mois de Mars jusqu'au mois de Juin, plus ou moins, suivant l'établissement & l'exposition des côtes que le poisson vient ranger, les pêcheurs se mettent la nuit quatre dans un bateau; il y en a un placé à l'avant, avec un brandon de paille, dont l'éclat attire les orphies; les trois autres avec leurs dards ou fouannes faites en rateaux, avec une douille de fer & un manche, les frappent. La fouanne qui sert à cette pêche, a au moins 20 tiges ou branches corbelées de 6 pouces de haut & fort pressées. La tête du rateau n'a au plus que 13 à 14 pouces de long, & le manche est de la longueur de 8 à 12 piés. Quand les pêcheurs voient

voient les orphies ou éguillettes attroupées, ils lancent leurs dards, & en prennent quelquefois plusieurs d'un seul coup; & comme le bateau devint doucement, la manœuvre de la pêche n'effarouche point les poissons. Dans les pêches heureuses, on en prend jusqu'à 12 à 1500 dans une nuit. Pour cet effet, il faut que l'obscurité soit grande & le tems très-calme, deux conditions requises pour toutes les pêches au feu. Cette manœuvre est la même que la pêche au farillon, expliquée à ce mot, & représentée dans nos Planches.

ORPHIQUE, VIE, (*Littér.*) ὀρφικὸς βίος, sorte de vie pure, religieuse, & dont une des pratiques consistoit à ne point manger la chair des animaux.

Orphée, dit Eschyle dans Aristophane, nous a montré les cérémonies, & nous a enseigné à nous abstenir de tout meurtre. Horace exprime la même idée encore plus élégamment :

*Sylvestres homines sacer interpretisque deorum
Cædibus & victu fœdo deterruit Orpheus.*

» Le divin Orphée, l'interprete des dieux, dé-
» tourna les hommes du meurtre, & leur fit quitter
» le genre de vie brutal qu'ils menoient ». Il compo-
» sa des hymnes en l'honneur des dieux, & apprit
» aux mortels les cérémonies de la religion. Les poë-
» tes furent les premiers prêtres, les premiers philo-
» sophes, & les premiers législateurs.

Platon, après avoir raisonné dans le VI. livre de ses lois, de la brutalité de plusieurs peuples, & de l'usage que quelques-uns avoient encore d'immoler des hommes, ajoute que les anciens Grecs tout au contraire n'auroient pas osé tuer un bœuf; & qu'alors on ne sacrifioit point d'animaux aux dieux. Les gâteaux, dit-il, les fruits trempés dans le miel, & telles autres offrandes pures étoient ce qu'on leur présentoit. On s'abstenoit de la chair, & c'eût été un acte impie que d'en manger, ou de souiller de sang les autels. Alors se forma parmi nous, continue-t-il, une sorte de vie, nommée *vie orphique*, où l'usage des choses inanimées étoit libre & permis, au lieu que l'usage de celles qui avoient eu vie, étoit défendu.

Cette pratique d'austérité mérite le nom d'*orphique*, & parce qu'Orphée en étoit l'instituteur, & parce que le même Orphée, le plus ancien des sages, pouvoit avoir donné son nom à tous ceux qui faisoient profession de vertu & de lettres. C'est ce que l'on voit clairement dans un passage d'Euripide; car Thésée, à-peu-près contemporain d'Orphée, reprochant à son fils Hippolite le peu de rapport qu'il y a entre l'action infame dont il le croit coupable, & l'austère sagesse dont ce jeune homme faisoit profession: « Voilà donc cet homme, lui dit-il, qui est
» en commerce avec les dieux, comme un person-
» nage d'éminente vertu: voilà cet exemple de tem-
» pérance, & d'une conduite irréprochable. N'es-
» pere pas m'imposer plus long-tems par ce vain
» éclat, ni que j'attribue aux dieux un commerce
» qui seroit une preuve de leur folie. Trompe nous,
» si tu peux, maintenant par ton affectation de ne
» rien manger qui ait eu vie; & soumis à ton Or-
» phée, joue l'inspiré, & te remplis de la fumée
» du vain savoir, puisque te voilà pris dans le
» crime ».

On trouve dans ce passage les trois points qui constituoient la *vie orphique*, savoir la religion, l'abstinence de ce qui avoit eu vie, & la science.

Les livres d'Orphée, qui justifioient sa science, sont cités par tous les anciens auteurs. Euripide, dans un chœur de son Alceste, après avoir dit que la nécessité est insurmontable, ajoute que les livres d'Orphée n'indiquent aucun remède contre ce mal. C'est de l'étude de ces livres & de leur intelligence,

autant que de l'attachement pour la chasse & pour la déesse qui y préside, dont Thésée veut parler lorsqu'il reproche à Hippolite son prétendu commerce avec les dieux.

En un mot, Orphée fut une espèce de réformateur, qui, à l'aide de la poésie & de la musique, ayant adouci des hommes féroces, donna naissance à une secte distinguée par son attachement à l'étude de la religion, & par une austérité de vie, dont la pratique éloignant les hommes des plaisirs sensuels, si funestes à la vertu, les portoit à une haute perfection. Témoin l'Hippolite d'Euripide, qui, libre de toute passion, aimait mieux perdre la vie, que de manquer au secret qu'il avoit promis.

Il fait lui-même au commencement de la pièce une peinture charmante de la *vie orphique* sous l'allégorie d'une prairie, conservée contre tout ce qui peut en altérer la fraîcheur, dans laquelle il vient de cueillir la couronne qu'il offre à Diane. « Re-
» cevez, lui dit-il, de ma main, déesse respectable,
» la couronne de fleurs que j'ai cueillie dans une
» prairie, où la fraîcheur de l'herbe n'a jamais été
» livrée à l'avidité des troupeaux, ni au tranchant
» d'une faux sacrilège; la seule abeille en suce les
» fleurs, que la Pudeur elle-même prend soin d'ar-
» roser d'une eau toujours pure. Ceux en qui la
» tempérance est un don du ciel, ont seuls le droit
» d'en cueillir: l'accès en est défendu aux méchants.
» Ornez-en vos beaux cheveux, & soyez propice à
» la main pleine d'innocence qui vous l'offre. Seul
» entre les mortels, j'ai l'avantage de vivre avec
» vous, de vous entendre & de vous répondre.
» Quoique privé de votre vûe, accordez-moi,
» grande déesse, de terminer ma carrière comme je
» l'ai commencée »!

Il la termina en effet par une action de vertu, & fit voir en sa personne ce que la justice peut sur une ame, qui ayant reçu de la naissance de grandes dispositions au bien, les a nourries par la pratique d'un vie pure, qu'on appelloit alors & qu'on a appelé depuis la *vie orphique*. (*D. J.*)

ORPHIQUES, adject. (*Littérat.*) surnom des orgies de Bacchus; il leur fut donné, les uns disent en mémoire de ce qu'Orphée avoit perdu la vie dans la célébration des orgies, d'autres parce qu'il avoit introduit dans la Grèce la pratique de ces fêtes singulières dont l'Égypte étoit le berceau. (*D. J.*)

ORPHITIEN, *senatus consulte*; (*Jurisprud.*) voyez au mot SENATUS CONSULTE.

ORPIMENT ou ORPIN, (*Hist. nat. Minéralog.*) en latin *auripigmentum*, *sandaracha*, *risigallum*, *realgar*, *arsenicum flavum*, *arsenicum rubrum*, &c. substance minérale d'un jaune plus ou moins vif, en feuillets luisans comme ceux du talc, composé d'arsenic, & d'une quantité tantôt plus tantôt moins grande de soufre, qui lui donne la couleur, soit d'un jaune de citron, soit d'un jaune orangé, soit d'un rouge vif comme le cinnabre que l'on y remarque. L'*orpiment* naturel est un minéral très-rare, cependant on le trouve soit en masses, soit en petites venues, soit attaché à la surface des fentes des mines en Hongrie, en Turquie, à Kremnitz, à Neufol & Coronfay.

Quelques auteurs ont confondu l'*orpiment*, dont on vient de donner la description avec l'arsenic jaune, ou l'*orpiment* factice, qui est un produit de l'art, comme nous le ferons voir dans cet article, mais il diffère de ce dernier par la beauté de sa couleur & même par son tissu; celui de l'*orpiment* naturel est communément par lames ou feuillets, tandis que l'*orpiment* factice n'a jamais ce tissu. Aussi les Peintres donnent-ils la préférence à l'*orpiment* natu-

rel, ils s'en fervent pour peindre; en le mêlant avec de l'indigo, ils en font du verd.

L'orpiment étoit le seul arsenic que connoissent les anciens, il ne paroît point qu'ils eussent connoissance de l'arsenic que nous connoissons dans différens états. Comme à l'article ARSENIC dans le premier volume de cet ouvrage on n'a donné qu'une description très-incomplète de cette substance, nous allons tâcher d'y suppléer & d'entrer dans quelques détails sur une des substances les plus importantes du regne minéral.

L'arsenic est un demi-métal d'un gris luisant, à-peu près comme le fer, mais composé d'un amas de lames ou de feuillettes. Il perd son éclat & se noircit à l'air, il se dissout dans tous les dissolvans & les liqueurs, il entre en fusion dans le feu, & il s'y dissipe sous la forme d'une fumée blanche, épaisse, accompagnée d'une odeur d'ail très-forte, c'est surtout à cette odeur que l'on peut reconnoître sa présence: c'est un poison très-violent.

On voit par ces propriétés de l'arsenic qu'il est un vrai protée, qui à de certains égards, approche de la nature des sels, tandis que par d'autres il a des caractères qui conviennent aux métaux & aux demi-métaux, c'est ce qu'on verra encore plus clairement par les détails que nous donnerons de ses effets. M. Brandt, savant chimiste suédois, est le premier qui a fait voir que l'arsenic étoit un demi-métal; avant lui on ne savoit point dans quel rang on devoit le placer. Voyez *Acta litteraria Upsalienfis anni 1733*.

L'arsenic se trouve sous différentes formes dans le sein de la terre. 1°. Il se trouve tout pur, c'est ce qu'on nomme *arsenic natif*; alors il n'est combiné avec aucune autre substance du genre minéral; on le reconnoît à sa couleur grise, à la fumée blanche qu'il répand dans le feu, & à son odeur d'ail: cet arsenic exposé au feu se sublime entièrement sans laisser aucun résidu. On le trouve aussi tout pur sous la forme d'un cristal blanc & transparent, semblable à du verre blanc; enfin on le trouve encore tout pur sous la forme d'une poudre blanche ou d'une farine.

2°. L'arsenic se trouve combiné avec du soufre, & alors il est ou jaune citron, ou d'un jaune orangé, ou d'un rouge quelquefois aussi vif que celui d'un rubis; alors on le nomme *arsenic jaune*, *orpiment*, *risigallum*; sa couleur plus ou moins rouge vient du plus ou du moins de soufre avec lequel il est combiné. On a trouvé que l'arsenic d'un jaune de citron pouvoit contenir un dixième de soufre, & que l'arsenic rouge en contenoit un cinquième. Wallerius donne le nom d'*orpiment* à de l'arsenic jaune, renfermé dans une pierre talqueuse ou par feuillettes comme le mica; il paroît que cela ne change point la nature de cette mine.

3°. L'arsenic se trouve dans une pierre noire, mêlée de bitume, que l'on nomme *pierre arsenicale*, il paroît qu'il y est tout pur, puisque cette pierre cassée est luisante comme du plomb fraîchement coupé. Les Allemands l'appellent *fliegen stein*, pierre aux mouches, parce qu'on la pulvérise, on la mêle avec de l'eau & du sucre, & on la met sur une asfiette, & ces insectes vont en manger, ce qui les fait périr. C'est à cette mine d'arsenic que l'on donne quelquefois le nom de *cobalt écailleux* ou *cobalt testacé*, parce qu'elle a la forme d'écailles. En général il faut observer que les mineurs d'Allemagne, peu exacts dans leurs dénominations, donnent le nom de *cobalt* à presque toutes les mines d'arsenic.

4°. L'arsenic se trouve dans la pyrite blanche, que les Saxons nomment *mispickel* ou *pyrite arsenicale*. Cette mine est composée d'un assemblage de

lames ou de feuillettes blancs comme de l'étain ou de l'argent. L'arsenic y est combiné avec le fer & le soufre.

5°. L'arsenic se trouve dans une mine que les Allemands appellent *kupfernickel*, qui est d'un rouge semblable à celui du cuivre, & que l'on doit nommer *mine d'arsenic d'un rouge cuivreux*.

6°. Il se trouve mêlé ou combiné avec de la terre que l'on nomme *terre arsenicale*; on peut la reconnoître à la fumée qu'elle répand dans le feu & à son odeur d'ail.

Voilà les principales mines de l'arsenic; mais outre cela, il se trouve dans un nombre infini de mines des autres métaux, & sur-tout dans les mines d'argent, dans les mines de cuivre, dans les mines de plomb, de fer & d'étain; il joue aussi bien que le soufre le principal rôle dans la minéralisation des métaux, c'est-à-dire qu'il leur fait prendre des formes tout-à-fait étrangères. C'est ainsi que l'arsenic combiné avec de l'argent le change en cristaux rouges & transparens, que l'on nomme *mine d'argent rouge*. Il fait prendre à l'étain une forme cristallisée, voyez ETAIN; il change le plomb en cristaux blancs & verts, voyez PLOMB, d'où l'on voit que l'arsenic a la propriété de s'unir très-intimement avec les substances métalliques, desquelles on a beaucoup de peine de le dégager par le grillage & par les travaux de la Métallurgie. Voyez MINE, MINÉRALISATION, MÉTALLURGIE.

L'arsenic est très-volatil, & il s'élève très-facilement sous la forme de vapeurs dans les fourneaux des mines; c'est à lui que sont dûes en partie les effets funestes des exhalaisons minérales. Voyez cet article. Toutes ces propriétés de l'arsenic l'ont fait regarder comme un générateur des métaux & comme un mercure coagulé. Le célèbre Henckel dit avoir obtenu de l'argent en traitant un mélange de craie & d'arsenic. Les Alchimistes ont cherché la pierre philosophale dans cette substance, & lui ont attribué des vertus tout-à-fait extraordinaires.

Pour séparer l'arsenic des substances auxquelles il est joint dans le sein de la terre, on calcine ces substances dans un fourneau de réverbère, que Kunkel a décrit le premier, & la fumée qui s'en élève est reçue dans une cheminée horizontale, qui est faite de planches & soutenue par des piliers: cette cheminée a quelquefois plusieurs centaines de piés de longueur, on en peut voir la représentation dans celle des *Planches de Minéralogie* & de *Métallurgie*, qui représente le grillage du cobalt; *AB* représente la perspective du fourneau, *G* montre sa coupe. Par la calcination, l'arsenic se dégage sous la forme d'une fumée blanche épaisse; cette fumée est reçue dans la cheminée *CD*, ou dans le boyau horizontal, aux parois duquel elle s'attache & se condense sous la forme d'une farine légère, que des ouvriers vont balayer & ramasser lorsqu'il s'y en est accumulé une certaine quantité. Ces ouvriers entrent dans la cheminée par des portes marquées *EEE*, que l'on tient fermées dans le tems que la fumée arsenicale est reçue: *H* montre la coupe de cette cheminée; les ouvriers ont la précaution de se mettre un linge devant le nez & la bouche lorsqu'ils vont balayer cette poudre arsenicale, qui est une poison très-subtile.

Quand on a recueilli l'arsenic qui s'étoit amassé dans la cheminée qui vient d'être décrite, on porte cette poudre dans un autre atelier représenté au bas de la même *Planche*. Là on a un fourneau, que l'on verra dans cette *Planche* aux lettres *A & B*; *CCC* sont des capsules de tôle ou de fer, dans lesquelles on met l'arsenic en poudre, on place au-dessus de ces capsules ou écuelles des tuyaux de tôle ou de fer mince battu, marqués *DDD*; on

couvert ces tuyaux avec des calottes de fer *E*, qui les ferment bien exactement, alors on fait aller le feu, & l'arsenic se sublime & s'attache dans l'intérieur de la calote sous la forme d'une masse de verre blanc & transparent, c'est-là ce qu'on appelle *arsenic crystallin*.

Quand on veut faire de l'arsenic jaune ou de l'*orpiment factice*, on joint à l'arsenic en poudre environ un dixième de soufre, que l'on mêle bien exactement avec lui, & l'on sublime ce mélange qui forme une masse opaque & jaune, qui n'est jamais d'une combinaison aussi parfaite que celle de l'*orpiment naturel*. Si on veut avoir de l'arsenic rouge, on augmente la dose de soufre, & l'on en mêle un cinquième avec l'arsenic en poudre pour le faire sublimer. Mais pour que la combinaison du soufre & de l'arsenic se fasse plus intimement, il sera bon de faire fondre de nouveau ce qui se fera sublimé, alors l'arsenic rouge deviendra transparent comme un rubis.

On voit par-là que l'arsenic a la propriété de se combiner avec le soufre; il a aussi celle de se combiner avec les métaux. Si on le joint avec du cuivre, il formera un alliage blanc comme de l'argent, mais il rend le cuivre aigre & cassant, & cet alliage noircit à l'air; l'arsenic rend l'or & l'argent très-cassant, mais il a sur-tout beaucoup de disposition à s'unir avec le fer; il s'unit aussi avec le plomb, mais il ne s'unit point avec le mercure. L'arsenic fondu avec le soufre & le régule d'antimoine fait une masse vitrifiée, que l'on nomme *aimant d'arsenic* ou *magnes arsenicalis*, on lui donne aussi le nom de *lapis pyrmieson* ou *lapis de tribus*. Pour le faire, on fond ensemble parties égales d'arsenic jaune ou d'*orpiment*, & d'antimoine crud qui contiennent l'un & l'autre du soufre. On prétend que la masse vitreuse qui résulte de cette opération, est propre à décomposer ou à détruire les métaux. Cet aimant d'arsenic est un puissant escarotique, il fait entrer en suppuration les bubons pestilentiels & empêche leur propagation, il entre dans l'emplâtre magnétique.

M. Meuder, médecin de Dresde, a fait un pyrophore en sublimant ensemble parties égales d'arsenic & de limaille de fer, & en mêlant dix parties de ce sublimé avec douze parties de vitriol de lune, c'est-à-dire avec le sel qui résulte de la combinaison de l'argent avec l'acide nitreux; on triture ce mélange sur un porphyre, & on l'échauffe sur un poêle ou de quelqu'autre manière, & il s'enflamme sur le champ. Voyez la *Pyritologie* de Henckel, chapitre x.

Pour essayer si une substance contient de l'arsenic, il n'y aura qu'à la mettre dans une cornue de terre au fourneau de réverbère; on donnera le feu par degrés, & il passera dans le récipient des fleurs ou une poudre blanche qui n'est autre chose qu'une chaux d'arsenic; on trouvera dans le cul de la cornue une poudre grise, qui est une chaux d'arsenic qui n'est point encore entièrement privée de son phlogistique; enfin on y trouve aussi du régule d'arsenic en forme de cristaux prismatiques, dont les angles sont arrondis.

La chaux d'arsenic est extrêmement volatile, elle se sublime à une chaleur médiocre, & forme des cristaux qui sont solubles dans l'eau. Pour réduire la chaux d'arsenic & lui rendre l'état de régule, on n'aura qu'à mêler ensemble parties égales de chaux d'arsenic & de savon noir, & la moitié d'alkali fixe, on mettra le tout dans un creuset fermé d'un couvercle, au milieu duquel il y aura un petit trou, on lutera bien ce couvercle avec de la terre glaise, le régule d'arsenic se sublimerà sur le couvercle du creuset.

Quand on veut essayer une mine d'arsenic dans

un vaisseau ouvert, on lui joint de la limaille de fer pour servir d'intermede; alors l'arsenic s'unit au fer, & il résiste au feu le plus violent sans se volatiliser.

Pour séparer le soufre de l'arsenic dans l'*orpiment*, on n'a que le triturer avec du mercure, & ensuite on met ce mélange en sublimation, l'arsenic se leve tout seul, & le soufre uni avec le mercure se sublime ensuite, & forme du cinnabre au-dessous de l'arsenic qui s'étoit sublimé.

Le régule d'arsenic détone avec le nitre, il s'unit avec la base de ce sel, & forme ce qu'on appelle *l'arsenic fixé*. Dans cette détonation, le nitre se gonfle, & il en part une flamme claire & très-blanché, mais la chaux d'arsenic ne détone & ne s'embrase point avec le nitre. Si l'on broie ensemble deux parties de chaux d'arsenic & une partie de nitre dans un mortier de verre ou de marbre, & qu'on mette ce mélange en distillation dans une cornue de terre ou de grès, à laquelle on adaptera un ballon, on aura un acide nitreux de couleur bleue, dont les vapeurs briseroient les vaisseaux avec explosion, si les jointures étoient bien bouchées. Cette couleur bleue disparoit très-promptement à l'air. Le célèbre Sthal croit qu'elle est due à une portion de cobalt, qui étoit uni à l'arsenic. Il s'agiroit d'observer si la même chose arriveroit avec de l'arsenic qui n'auroit été uni avec aucune portion de cobalt, comme il y en a beaucoup; & M. Rouelle, à qui ces observations sont dûes, remarque avec raison que la couleur bleue peut aussi venir du fer & du cuivre.

L'arsenic combiné avec l'acide du sel marin forme ce qu'on appelle *le beurre d'arsenic*; c'est une liqueur extrêmement volatile, & qui se dissipe à l'air sous la forme d'une fumée: il faut pour cela que l'acide du sel marin soit très-concentré.

En mêlant ensemble deux parties de chaux vive, & une partie d'*orpiment*, & en versant par-dessus cinq ou six parties d'eau bouillante, il se fait une effervescence; lorsqu'elle sera finie, on remuera le mélange, on le laissera reposer, on décantera ensuite la liqueur claire qui furnagera, & l'on aura ce qu'on appelle *le foie de soufre arsenical*, ou *l'encre de sympathie*. La vapeur seule de cette liqueur fait paroître en noir les caracteres qui ont été tracés avec une dissolution de sel de Saturne. Cette liqueur s'appelle aussi *liquor vini probatorius*, parce qu'elle peut servir à découvrir si du vin a été frelaté ou adouci avec de la litharge ou avec du plomb; car en y versant de cette encre de sympathie, le vin noircira sur le champ pour peu qu'il contienne de plomb.

L'*orpiment* mêlé avec de la chaux vive est un dépilatoire, c'est-à-dire, que ce mélange fait tomber les poils du corps; mais il faut avoir soin de ne pas le laisser séjourner trop long-tems, de peur qu'il n'endommage la peau.

Nous avons déjà suffisamment averti que l'arsenic, sous quelque forme qu'il se trouve, est un poison très-vif; sa grande volatilité fait que l'on ne doit jamais le traiter qu'avec la plus grande précaution; & l'on doit toujours se défier même de son usage extérieur. Les Peintres qui employent l'*orpiment* en sont souvent très-incommodés. Quelques gens avoient proposé une préparation d'arsenic comme un remède extérieur pour la guérison du cancer; mais M. Rouelle rejette cet usage comme dangereux. Rien n'est donc plus téméraire que de donner sous quelque prétexte que ce soit, l'arsenic intérieurement; la moindre quantité est infiniment dangereuse. En effet, c'est un violent corrosif d'un goût acerbé & austère; ceux qui ont été empoisonnés par de l'arsenic, éprouvent d'abord de grandes envies de vo-

mir, & sentent une espece d'étranglement à la gorge; ensuite le malade est agité; il vomit avec effort; puis il tombe dans un sommeil, qui est suivi de violentes convulsions, & qui terminent enfin sa vie. En ouvrant les cadavres de ceux qui sont morts empoisonnés par l'arsenic, on leur trouve l'estomac sphacélé & cautérisé.

Il faudra faire avaler du lait chaud au malade, l'arsenic le caille, & on le rend en cailleaux; à ce signe on reconnoitra que le malade a été empoisonné par de l'arsenic. Pour y remédier, s'il en est encore tems, il faudra faire vomir le malade en lui donnant un peu de tartre émétique avec de l'huile, du beurre fondu, ou telle matiere grasse que l'on aura sous sa main, ou même du suif, pour ne point perdre de tems; ensuite on lui donnera des émulsions pour varier & pour prévenir le dégoût que causent les matieres grasses: il est très-important de ne pas laisser dormir le malade qui y est fort enclin. Lorsqu'on a employé le lait, il faut sur la fin de l'action du poison faire donner des lavemens pour faire fortir des intestins le lait qui s'y fera caillé. Lorsque tous les accidens auront disparu, on donnera au malade des calmans & des infusions legeres de plantes cordiales. Telle est, suivant M. Rouelle, la maniere de traiter ceux qui ont pris de l'arsenic.

C'est à cette substance dangereuse qu'est dûe la phthisie, & ces exulcérations des poumons qui font périr à la fleur de l'âge les ouvriers qui travaillent aux mines, sur-tout en Saxe où elles sont très-arsénicales. Parmi eux un homme de trente-cinq ou quarante ans est déjà dans la décrépitude; ce qui doit être sur-tout attribué aux mines qu'ils détachent avec le ciseau & le maillet, & qu'ils respirent perpétuellement par le nez & par la bouche; il paroît que si dans ces mines on faisoit plus d'usage de la poudre à canon pour détacher le minerai, les jours de ces malheureux ouvriers ne seroient point si indignement prodigués. (—)

ORPIN, f. m. *anacampteros*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante qui ressemble à la joubarde par la fleur & par le fruit; mais l'*orpin* pousse des tiges dès qu'il est germé, au lieu que les feuilles de la joubarde sont rassemblées en globules qui ressemblent à des yeux de bœuf. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

Il y a treize especes de ce genre de plante, dont la plus commune est nommée par les Botanistes *anacampteros*, J. R. H. 264. Cette plante a la racine formée de tubercules charnus & blancs; ses tiges sont droites, cylindriques, solides, partagées en rameaux, hautes d'une ou de deux palmes, revêtues de beaucoup de feuilles droites, charnues, épaisses, succulentes, plus longues que celles du pourpier, de couleur d'un verd-pâle, souvent mêlées d'un peu de rouge, le plus souvent crenelées à leur bord, quoiqu'elles soient quelquefois entieres.

Ses fleurs naissent aux sommets des tiges en gros bouquets, disposées en maniere de parasol; elles sont en rose à cinq pétales, de couleur rougeâtre, & assez souvent blanchâtre, garnies de plusieurs étamines. Du calice de la fleur il s'éleve un pistil qui se change en un fruit composé comme de cinq capsules, en maniere de gaines, ramassées en une tête remplie de graines très-menues.

L'*orpin* ressemble à la joubarde par sa fleur, son fruit, & ses feuilles, qui sont épaisses & succulentes. On l'en distingue cependant, parce qu'aussi-tôt qu'elle pousse, elle monte en tige, au lieu que les feuilles de la joubarde se ramassent en des globules qui ressemblent à des yeux de bœuf.

L'*orpin* croît dans les lieux ombrageux & humides, sur-tout le long des haies. On fait usage de ses racines & de ses feuilles. (I)

ORPIN, (*Mat. Méd.*) reprise, grassette, joubarde des vignes, cette plante n'est employée qu'extérieurement; elle est comptée parmi les vulnéraires calmans & rafraîchissans. Etant pilée, réduite en cataplasme, & appliquée sur les tumeurs & sur les hémorrhoides très-dououreuses, elle passe pour calmer efficacement les douleurs. On recommande aussi dans le même cas les racines cuites & réduites avec du beurre frais à la consistance d'onguent.

On garde dans quelques boutiques une eau distillée de cette plante; cette eau est de la classe des parfaitement inutiles. Voyez EAU DISTILLÉE.

L'*orpin* entre dans l'eau vulnéraire, & en est un ingrédient fort inutile. (b)

ORPIN-ROSE, (*Mat. méd.*) on n'emploie que la racine de cette plante qui a l'odeur & le goût de rose, & qui est céphalique & astringente. On l'emploie quelquefois dans les décoctions astringentes; on la pile & on la fait bouillir avec l'eau rose ou de verveine, & on l'applique sur le front pour guérir les maux de tête qui viennent de coups de soleil. Geoffroi, *Mat. méd.*

Supposé que ce dernier remede possède véritablement quelque vertu, il seroit beaucoup meilleur sans doute, si au lieu de la décoction dont on parle, on n'employoit que la macération ou l'infusion; car il n'est pas bien de soumettre à l'ébullition une racine aromatique & une eau aromatique. Voyez DÉCOCTION, INFUSION, & ODORANT, principe. (b)

ORRUS, (*Botan.*) nom donné par plusieurs anciens au pin cultivé, parce qu'il est rempli de sève. Le premier auteur qui a nommé cet arbre *orrus*, est Théophraste; & en cela il n'a pas seulement été imité par les autres grecs, mais aussi par les Latins. (D. J.)

ORSE, (*Marine.*) c'est un terme de levant, pour dire *bas bord*, ou *la gauche*.

Orse, terme de commandement parmi les Levantins, pour dire *au las*, quand on a besoin de serrer & de tenir le vent.

Orser, c'est aller contre le vent, aller à vent contraire par le moyen des rames. Ces termes ne sont en usage que parmi les navigateurs provençaux. (Q)

ORSEILLE, f. f. (*Teint.*) l'*orseille* est une pâte molle, d'un rouge foncé, qui étant simplement délayée dans l'eau chaude, fournit un grand nombre de nuances: il y en a de deux sortes; l'une se fabrique en Auvergne; elle est la moins belle, & se nomme *orseille* de terre ou d'Auvergne; l'autre qui est la plus belle, se tire des îles Canaries, ou de celles du cap-Verd; on la nomme *orseille d'herbe*. Elle est préférable à celle d'Auvergne en ce qu'elle donne tant sur la laine que sur la soie, une couleur beaucoup plus belle & plus vive, résiste mieux aux épreuves du débouilli, contient plus de matiere colorante, & foisonne davantage.

L'*orseille* d'Auvergne, qu'on nomme aussi *perelle*, se fait avec une espece de lichen ou mousse très-commune sur les rochers de cette province; celle des Canaries est le lichen *græcus polypoides*, *tinctorius*, *saxatilis*, ou le *fucus verrucosus tinctorius* de J. Bauhin. L'une & l'autre de ces plantes se préparent avec la chaux & l'urine fermentée, avec lesquelles on les mêle après les avoir pulvérisées: ce mélange prend au bout de quelque tems, par la fermentation, une couleur rouge foncée, & pour lors elle est en état de servir à la teinture. D'autres lichens ou mousses, peuvent être employés aussi avec succès à faire de l'*orseille*, & M. Hellot enseigne les moyens de reconnoître facilement ceux qui sont propres à cet usage.

L'une & l'autre *orseille* s'employent en les délayant dans de l'eau tiède; on augmente ensuite la chaleur

jusqu'à ce que le bain soit prêt à bouillir, & on y plonge l'étoffe, sans autre préparation que d'y tenir plus long-tems celle à laquelle on veut donner une nuance plus foncée. La couleur naturelle de l'*orsseille* est un beau gris-de lin tirant sur le violet; mais en donnant précédemment à l'étoffe une couleur bleue plus ou moins foncée, on en tire la couleur de pensée, d'amaranthe, de violet, & de quelques autres semblables. Ces couleurs sont belles, mais elles n'ont aucune solidité; on tenteroit même inutilement de les assurer, en préparant l'étoffe dans le bouillon de tartre & d'alun. Il est vrai qu'on peut tirer de l'*orsseille* une couleur presque aussi solide que celles du bon teint, en l'employant comme on fait la cochenille, avec la dissolution d'étain par l'esprit de nitre régalié; mais cette couleur ne sera plus celle de l'*orsseille*; au lieu du gris-de-lin, on aura une couleur semblable à la demi-écarlate; la chaux d'étain, blanche par elle-même, s'est mêlée avec la matière colorante, & en a éclairci la nuance.

L'*orsseille* des Canaries simplement délayée dans l'eau, & appliquée à froid sur le marbre blanc, lui communique une belle couleur bleue plus ou moins foncée, en la laissant plus ou moins de tems sur le marbre, & en y en remettant à mesure qu'elle se sèche; la couleur devient très-belle en moins de 24 heures, & pénètre très-avant.

Si l'on se sert de l'*orsseille* d'herbe ou des Canaries préparée à l'ordinaire, c'est-à-dire avec la chaux & l'urine, ou quelques autres ingrédients semblables, la couleur sera plutôt violette que bleue; mais pour avoir un vrai bleu, il faut qu'elle soit préparée avec du jus de citron, & il n'y a point à craindre que cet acide endommage le marbre, parce qu'il est entièrement émouffé & absorbé, lorsqu'il a été travaillé avec l'*orsseille* assez long-tems pour la faire venir en couleur.

Pour employer cette couleur, il faut que le marbre soit entièrement froid; on la met avec le pinceau; mais comme elle s'étend beaucoup, on ne la peut employer qu'à faire de grandes veines qui ne sont pas bien exactement terminées, à moins qu'elles ne touchent immédiatement des parties colorées avec le sang de dragon ou la gomme gutte; auquel cas elle s'arrête. On la contient aussi avec la cire, soit colorée, si l'on veut les veines colorées; soit blanches, si l'on veut que les veines demeurent blanches; ce qui se peut exécuter avec assez de précision.

Si cette couleur a l'inconvénient de s'étendre plus qu'on ne veut, elle a deux avantages très-considérables; le premier est qu'elle est d'une grande beauté, & même au-dessus de tout ce qui se peut rencontrer naturellement dans le marbre; l'autre est qu'on peut la passer sur les veines de rouge, de brun, & de jaune, sans qu'elle les endommage, & qu'ainsi elle est extrêmement facile à employer. Il semble qu'on pourroit soupçonner cette couleur de n'être pas des plus solides, parce que le tournesol & l'*orsseille* changent fort vite, & pâlissent à l'air; cependant M. du Fay a vu des morceaux de marbre teints de la sorte depuis plus de deux ans, sans qu'ils aient souffert aucune altération sensible; au lieu que le safran, le roucou, & quelques autres matières, perdoient en peu de jours une grande partie de leur couleur; d'où l'on peut conclure, que si cette teinture n'est pas aussi solide que le rouge & le jaune; elle ne laissera pas de conserver fort long-tems sa beauté & son éclat.

M. du Fay fait encore une observation, c'est que cette couleur qui pénètre extraordinairement le marbre, & quelquefois de plus d'un pouce, le rend un peu plus tendre & plus friable qu'il n'étoit auparavant, lorsqu'on se sert de la lessive de chaux &

d'urine. Cet inconvénient ne mérite aucune attention, lorsqu'on ne veut faire que des taches ou quelques veines bleues; mais si l'on vouloit teindre toute une table de cette couleur, & la rendre extrêmement foncée, en y remettant plusieurs couches, il seroit à craindre qu'on ne la rendît par-là plus facile à rompre en la chargeant; car il semble à l'expérience que le marbre extrêmement pénétré de cette teinture, se casse plus facilement qu'auparavant: mais cela ne peut arriver dans des pièces solides, comme des cheminées, ou lorsqu'on ne voudra pas les teindre entièrement de cette couleur, ou lorsqu'on n'emploiera que l'*orsseille* simplement dissoute avec l'eau commune. (D. J.)

ORSOY, (Géog.) petite ville d'Allemagne au pays de Cleves, sur le Rhin, au-dessus de Rhinberg, à distance presque égale de Wesel & de Duisbourg, & au nord du comté de Meure. Le prince d'Orange la prit en 1634; Philippe de France la reprit en 1672, & enfin démolit les fortifications. Elle appartient au roi de Prusse. Long. 24. 18. lat. 51. 28.

ORSSA, (Géog.) ville de Pologne, dans le grand duché de Lithuanie, au palatinat de Witespk, sur un ruisseau, proche le Niéper. Long. 49. 8. lat. 54. 38. (D. J.)

ORT, terme de Douane; peser ort, signifie peser les marchandises avec les emballages. Le tarif de 1664, & l'ordonnance des cinq grosses fermes de 1684, portent que toutes marchandises qui payent les droits aux poids, à la réserve de celles d'or & d'argent, & des épiceries, seront pesées avec leur emballage.

ORTA-JAMI, (Hist. mod.) c'est une mosquée ou un oratoire dans le quartier des janissaires à Constantinople, où ils vont faire leurs prières; c'est aussi dans cet endroit qu'ils complotent pour se révolter, & faire de ces séditions souvent si funestes aux sultans. Voyez Cantemir, Hist. ottomane.

ORTEZ, (Géog.) petite ville de France en Béarn, sur le Gave de Pau, à 7 lieues au-dessous de Pau, au penchant d'une colline: l'illustre Jeanne d'Albret, reine de Navarre, fonda dans cette ville, en faveur des protestans, une université qui a subsisté jusqu'au règne de Louis XIV. Long. 16. 54. lat. 43. 30. (D. J.)

ORTEILS, s. m. (Anat.) est le nom que l'on donne aux doigts du pié. Voyez PIÉ.

Les *orteils* de chaque pié sont composés de quatorze os; le gros *orteil* en ayant deux, & les autres chacun trois. Ces os ressemblent à ceux des doigts de la main, sinon qu'ils sont plus courts. Voyez DOIGT.

Les *orteils*, de même que les doigts de la main, ont douze os sesamoïdes. Voyez SESAMOÏDES. La goutte attaque principalement le gros *orteil*. Voyez GOUTTE. (L)

ORTHIEUNE ou ORTHIA, (Mythol.) surnom de Diane, qui avoit un temple à Lacédémone. Il est vraisemblable qu'elle eut ce surnom, à cause de sa sévérité; car les Grecs appelloient *ὀρθιον*, tout ce qui est dur, fâcheux & difficile; on fait que les enfans de Lacédémone se fouettoient quelquefois cruellement sans se plaindre, devant l'autel de cette déesse, mais on y faisoit aussi des danses; car Plutarque rapporte que Thésée devint amoureux d'Helene en la voyant danser avec les autres filles de Sparte devant l'autel de Diane *Orthia*, & que ce fut après cette danse qu'elle fut enlevée pour la première fois. Cette belle créature l'emportoit encore sur toutes ses compagnes par ses grâces supérieures, dans les exercices du corps. (D. J.)

ORTHO CERATITE, s. f. (Hist. nat.) nom donné par les naturalistes à une coquille, dont l'analogie vivant nous est inconnu, ou quine se trouve que

fossile ou pétrifiée ; on le nomme aussi *tubulus conca-*
meratus polythalamium, ou tuyau chambré ; elle est
droite, d'une figure conique, sans spirales, & son
intérieur est partagé en cellules ou chambres, com-
me celles de la corne d'Ammon ou du Nautilé, au
travers desquelles passe un syphon ou tuyau. Quel-
quefois, mais rarement sa pointe est recourbée. Cet-
te coquille se trouve dans un marbre brun des envi-
rons de Berlin ; on en trouve aussi dans un marbre
nouvellement découvert en Provence.

Wallerius compte trois espèces d'*orthoceratites* :
1°. Celles qui sont toutes droites, *recti* ; 2°. celles
qui sont recourbées à leur sommet qu'on nomme
lituites, parce qu'ils ressemblent à une crosse ou bâ-
ton pastoral ; 3°. celles qui sont applaties ou com-
primées, comme la queue d'une écrivisse, *compress-*
is. Voyez MINÉRALOGIE, tom. II. (—).

ORTHODORON, f. m. (*Mesur. anc.*) ὀρθόδωρον,
mesure grecque qui formoit la longueur de onze tra-
vers de doigt, suivant Arbuthnot. (*D. J.*)

ORTHODOXE, adj. (*Gram.*) celui qui se con-
forme aux décisions de l'église. Voyez ORTHO-
DOXE.

ORTHODOXE *Botaniste*, (*Botan.*) Linnæus ap-
pelle *Botanistes orthodoxes*, les seuls écrivains systé-
matiques qui ont formé leurs méthodes en botani-
que, sur les vrais fondemens de la nature, & qui
en conséquence ont partagé les plantes en classes
& en genres, conformément aux caractères de leurs
parties de fructification. (*D. J.*)

ORTHODOXIE, f. f. (*Théol.*) pureté de doc-
trine ou de croyance, par rapport aux points &
articles de foi ; ce mot est formé du grec ὀρθός, *droit*,
& δόξα, *opinion* ou *jugement*.

On se sert de ce terme par opposition à *hétérodo-*
xie ou *hérésie*. Voyez HÉRÉSIE.

ORTHODOXIE signifie aussi une fête solennelle
de l'église grecque, instituée par l'impératrice Théo-
dore ; on la célèbre encore aujourd'hui le premier
dimanche de carême, en mémoire du rétablissement
des images dans les églises, que les Iconoclastes en
avoient fait enlever. Voyez ICONOCLASTES.

ORTHODOXOGAPHE, f. f. (*Gram.*) auteur
qui a écrit sur les dogmes catholiques & sur les ou-
vrages de cette classe d'écrivains.

ORTHODROMIQUE, f. f. (*Navigat.*) est l'art
de naviger dans l'arc de quelque grand cercle : l'arc
de chaque grand cercle est ὀρθόδρομία, c'est-à-dire,
la distance la plus courte entre deux points quel-
conques sur la surface de la terre.

Ce mot est formé des deux mots grecs ὀρθός, *droit*,
& δρέμω, *je cours*. Voyez NAVIGATION CIRCULAI-
RE au mot NAVIGATION ; au reste ce mot est peu
usité, & l'art qu'il exprime l'est encore moins. (O)

ORTHOGONAL, adj. (*Géom.*) se dit de ce qui
est perpendiculaire ou à angles droits ; ainsi une
courbe qui a des coordonnées *orthogonales*, est une
courbe dont les abscisses & les ordonnées sont en-
tr'elles des angles droits. Voyez ABSCISSE, ORDON-
NÉ & COURBE. (O)

ORTHOGONAL signifie aussi, en *Géométrie*, la
même chose que *rectangle*, ou qui a des angles
droits. Voyez RECTANGLE.

Quand ce mot se rapporte à une figure plane, il
signifie qu'un des côtés de la figure est supposé per-
pendiculaire à l'autre. Quand on l'applique aux so-
lides, il signifie que leur axe est supposé perpendi-
culaire à l'horizon. Chambers. (O)

ORTHOGRAPHE, f. f. ce mot est grec d'origi-
ne : ὀρθογραφία, de l'adjectif ὀρθός, *rectus*, & du ver-
be γράω, *scribo* ou *pingo*. Ce nom par sa valeur éty-
mologique, signifie donc *peinture* ou *représentation*
régulière. Dans le langage des Grammairiens, qui
se sont approprié ce terme, c'est ou la représenta-

tion régulière de la parole, ou l'art de représenter
régulièrement la parole.

Il ne peut y avoir qu'un seul système de principes
pour peindre la parole, qui soit le meilleur & le
véritable ; car il y auroit trop d'inconvéniens à trou-
ver bons tous ceux que l'on peut imaginer. Cepen-
dant on donne également le nom d'*orthographe* à
tous les systèmes d'écriture que différens auteurs
ont publiés ; & l'on dit l'*orthographe* de Dubois, de
Meigret, de Pelletier, de Ramus, de Rambaud, de
Lefclache, de Lartigaut, de l'abbé de Saint-Pierre,
de M. du Marfais, de M. Duclos, de M. de Voltai-
re, &c. pour désigner les systèmes particuliers que
ces écrivains ont publiés ou suivis. C'est que la
régularité indiquée par l'étymologie du mot, n'est
autre chose que celle qui suit nécessairement de tout
corps systématique de principes, qui réunit tous les
cas pareils sous la même loi.

Aussi n'honore-t-on point du nom d'*orthographe*,
la manière d'écrire des gens non instruits, qui se
rapprochent tant qu'ils peuvent de la valeur alpha-
bétique des lettres ; qui s'en écartent en quelque cas,
lorsqu'ils se rappellent la manière dont ils ont vû
écrire quelques mots ; qui n'ont & ne peuvent avoir
aucun égard aux différentes manières d'écrire qui
résultent de la différence des genres, des nombres,
des personnes, & autres accidens grammaticaux ;
en un mot, qui n'ont aucun principe stable, & qui
donnent tout au hasard : on dit simplement qu'ils ne
savent pas l'*orthographe* ; qu'ils n'ont point d'*ortho-*
graphie ; qu'il n'y en a point dans leurs écrits.

Si tout système d'*orthographe* n'est pas admissible,
s'il en est un qui mérite sur tous les autres une pré-
férence exclusive ; seroit-il possible d'en assigner ici
le fondement, & d'indiquer les caractères qui le
rendent reconnoissable ?

Une langue est la totalité des usages propres à
une nation pour exprimer les pensées par la voix.
C'est la notion la plus précise & la plus vraie que
l'on puisse donner des langues, parce que l'usage
seul en est le législateur naturel, nécessaire & ex-
clusif. Voyez LANGUE, au *comm.* D'où vient cette
nécessité, de ne reconnoître dans les langues que les
décisions de l'usage ? C'est qu'on ne parle que pour
être entendu ; que l'on ne peut être entendu, qu'en
employant les signes dont la signification est connue
de ceux pour qui on les emploie ; qu'y ayant une
nécessité indispensable d'employer les mêmes signes
pour tous ceux avec qui l'on a les mêmes liaisons,
afin de ne pas être surchargé par le grand nombre,
ou embarrassé par la distinction qu'il faudroit en fai-
re, il est également nécessaire d'user des signes con-
nus & autorisés par la multitude ; & que pour y
parvenir, il n'y a pas d'autre moyen que d'em-
ployer ceux qu'emploie la multitude elle-même,
c'est-à-dire, ceux qui sont autorisés par l'usage.

Tout ce qui a la même fin & la même univer-
salité, doit avoir le même fondement, & l'écriture
est dans ce cas. C'est un autre moyen de communi-
quer ses pensées, par la peinture des sons usuels qui
en constituent l'expression orale. La pensée étant
purement intellectuelle, ne peut être représentée
par aucun signe matériel ou sensible qui en soit le
type naturel : elle ne peut l'être que par des signes
conventionnels, & la convention ne peut être auto-
risée ni connue que par l'usage. Les productions de
la voix ne pouvant être que du ressort de l'ouïe, ne
peuvent pareillement être représentées par aucune
des choses qui ressortissent au tribunal des autres
sens, à moins d'une convention qui établisse entre
les élémens de la voix & certaines figures visibles,
par exemple, la relation nécessaire pour fonder cet-
te signification. Or, cette convention est de même

nature que la première ; c'est l'usage qui doit l'autoriser & la faire connoître.

Il y aura peut-être des articles de cette convention qui auroient pu être plus généraux, plus analogues à d'autres articles antécédens, plus aisés à saisir, plus faciles & plus simples à exécuter. Qu'importe ? Vous devez vous conformer aux décisions de l'usage, quelque capricieuses & quelque inconséquentes qu'elles puissent vous paroître. Vous pouvez, sans contredit, proposer vos projets en réforme, sur-tout si vous avez soin en en démontrant les avantages, de ménager néanmoins avec respect l'autorité de l'usage national, & de soumettre vos idées à ce qu'il lui plaira d'en ordonner : tout ce qui est raisonné & qui peut étendre la sphere des idées, soit en en proposant de neuves, soit en donnant aux anciennes des combinaisons nouvelles, doit être regardé comme louable & reçu avec reconnaissance.

Mais si l'empressement de voir votre système exécuté, vous fait abandonner l'orthographe usuelle pour la vôtre ; je crains bien que vous ne couriez les risques d'être censuré par le grand nombre. Vous imitez celui qui viendrait vous parler une langue que vous n'entendriez pas, sous prétexte qu'elle est plus parfaite que celle que vous entendez. Que feriez-vous ? Vous ririez d'abord ; puis vous lui diriez qu'une langue que vous n'entendez pas n'a pour vous nulle perfection, parce que rien n'est parfait, qu'autant qu'il remplit bien sa destination. Appliquez-vous cette réponse ; c'est la même chose en fait d'orthographe ; c'est pour les yeux un système de signes représentatifs de la parole, & ce système ne peut avoir pour la nation qu'il concerne aucune perfection, qu'autant qu'il sera autorisé & connu par l'usage national, parce que la perfection des signes dépend de la connoissance de leur signification.

Nul particulier ne doit se flatter d'opérer subitement une révolution dans les choses qui intéressent toute une grande société, sur-tout si ces choses ont une existence permanente ; & il ne doit pas plus se promettre d'altérer le cours des variations des choses dont l'existence est passagère & dépendante de la multitude. Or, l'expression de la pensée par la voix est nécessairement variable, parce qu'elle est passagère, & que par-là elle fixe moins les traces sensibles qu'elle peut mettre dans l'imagination : *verba volant*. Au contraire, l'expression de la parole par l'écriture est permanente, parce qu'elle offre aux yeux une image durable, que l'on se représente aussi souvent & aussi long-tems qu'on le juge à-propos, & qui par conséquent fait dans l'imagination des traces plus profondes ; & *scripta manent*. C'est donc une prétention chimérique, que de vouloir mener l'écriture parallèlement avec la parole ; c'est vouloir pervertir la nature des choses, donner de la mobilité à celles qui sont essentiellement permanentes, & de la stabilité à celles qui sont essentiellement changeantes & variables.

Devons-nous nous plaindre de l'incompatibilité des natures des deux choses qui ont d'ailleurs entr'elles d'autres relations si intimes ? Applaudissons-nous au contraire, des avantages réels qui en résultent. Si l'orthographe est moins sujette que la voix à subir des changemens de forme, elle devient par-là même dépositaire & témoin de l'ancienne prononciation des mots ; elle facilite ainsi la connoissance des étymologies, dont on a démontré ailleurs l'importance. Voyez ÉTYMOLOGIE.

» Ainsi, dit M. le Président de Broffes, lors même qu'on ne retrouve plus rien dans le son, on retrouve tout dans la figure avec un peu d'examen Exemple. Si je dis que le mot françois *seau* vient du latin *sigillum*, l'identité de signification me porte d'abord à croire que je dis vrai ;

» l'oreille au contraire, me doit faire juger que je dis faux, n'y ayant aucune ressemblance entre le son *so* que nous prononçons & le latin *sigillum*. Entre ces deux juges qui sont d'opinion contraire, je fais que le premier est le meilleur que je puisse avoir en pareille matière, pourvu qu'il soit appuyé d'ailleurs ; car il ne prouveroit rien seul. Consultons donc la figure, & sachant que l'ancienne terminaison françoise en *el* a été récemment changée en *eau* dans plusieurs termes, que l'on disoit *scel*, au lieu de *seau*, & que cette terminaison ancienne s'est même conservée dans les composés du mot que j'examine, puisque l'on dit *contre-scel* & non pas *contre-seau* ; je retrouve alors dans le latin & dans le françois la même suite de consonnes ou d'articulation : *sgl* en latin, *sel* en françois, prouvent que les mêmes organes ont agi dans le même ordre en formant les deux mots : par où je vois que j'ai eu raison de déférer à l'identité du sens, plutôt qu'à la contrariété des sons ».

Ce raisonnement étymologique me paroît d'autant mieux fondé & d'autant plus propre à devenir universel, que l'on doit regarder les articulations comme la partie essentielle des langues, & les consonnes comme la partie essentielle de leur orthographe. Une articulation diffère d'une autre par un mouvement différent du même organe, ou par le mouvement d'un autre organe ; cela est distinct & distinctif : mais un son diffère à-peine d'un autre, parce que c'est toujours une simple émission de l'air par l'ouverture de la bouche, variée à la-vérité selon les circonstances ; mais ces variations sont si peu marquées, qu'elles ne peuvent opérer que des distinctions fort légères. De-là le mot de *wachter* dans son *glossaire germanique* : *præf. ad Germ. §. X. not. k. linguas à dialectis sic distinguo, ut differentia linguarum sit à consonantibus, dialectorum à vocalibus*. De-là aussi l'ancienne manière d'écrire des Hébreux, des Chaldéens, des Syriens, des Samaritains, qui ne peignoient guère que les consonnes, & qui sembloient ainsi abandonner au gré du lecteur le choix des sons & des voyelles ; ce qui a occasionné le système des points massorétiques, & depuis, le système beaucoup plus simple de Mascléf.

On pourroit augmenter cet article de plusieurs autres observations aussi concluantes pour l'orthographe usuelle & contre le néographisme : mais il suffit, ce me semble, en renvoyant aux articles NÉOGRAPHIE & NÉOGRAPHISME, d'avertir que l'on peut trouver de fort bonnes choses sur cette matière dans les *grammaires françoises* de M. l'abbé Régnier & du pere Buffier. Le premier rapporte historiquement les efforts successifs des néographes françois pendant deux siècles, & met dans un si grand jour l'inutilité, le ridicule & les inconvéniens de leurs systèmes, que l'on sent bien qu'il n'y a de sûr & de raisonnable que celui de l'orthographe usuelle : *traité de l'orthogr. pag. 71*. Le second discute, avec une impartialité louable & avec beaucoup de justesse, les raisons pour & contre les droits de l'usage en fait d'orthographe ; & en permettant aux novateurs de courir tous les risques du néographisme, il indique avec assez de circonspection les cas où les écrivains sages peuvent abandonner l'usage ancien, pour se conformer à un autre plus approchant de la prononciation : n°. 185, 209.

Le traité dogmatique de l'orthographe peut se diviser en deux parties : la *lexicographie*, dont l'office est de fixer les caractères élémentaires & profodiques qui doivent représenter les mots considérés dans leur état primitif, & avant qu'ils entrent dans l'ensemble de l'élocution ; & la *logographie*, dont l'office est de déterminer les caractères élémentaires qui

doivent marquer les relations des mots dans l'ensemble de l'énonciation, & les ponctuations qui doivent désigner les différens degrés de la dépendance mutuelle des sens particuliers, nécessaires à l'intégrité d'un discours. Voyez GRAMMAIRE.

Si l'on trouvoit la chose plus commode, on pourroit diviser ce même traité en trois parties : la première exposeroit l'usage des caractères élémentaires ou des lettres, tant par rapport à la partie principale du matériel des mots, que par rapport aux variations qu'y introduisent les diverses relations qu'ils peuvent avoir dans la phrase ; la seconde expliqueroit l'usage des caractères prosodiques ; & la troisième établiroit les principes si délicats, mais si sensibles de la ponctuation.

La première de ces deux formes me paroît plus propre à faciliter le coup d'œil philosophique sur l'empire grammatical : c'est comme la carte de la région orthographique, réduite à la même échelle que celle de la région orthologique ; c'est pourquoi l'on en a fait usage dans le tableau général que l'on a donné de la Grammaire en son lieu.

La seconde forme me semble en effet plus convenable pour le détail des principes de l'orthographe ; les divisions en sont plus distinctes, & le danger des redites ou de la confusion y est moins à craindre. C'est une carte détaillée ; on peut en changer l'échelle : il n'est pas question ici de voir les relations extérieures de cette région, il ne s'agit que d'en connoître les relations intérieures.

L'Encyclopédie ne doit se charger d'aucun détail propre à quelque langue que ce soit en particulier, fût-ce même à la nôtre. Ainsi l'on ne doit pas s'attendre à trouver ici un traité de l'orthographe française. Cependant on peut trouver dans les différens volumes de cet ouvrage les principaux matériaux qui doivent y entrer.

Sur les lettres, on peut consulter les articles ALPHABET, CARACTÈRES, LETTRES, VOYELLES, CONSONNES, INITIAL, & sur-tout les articles de chaque lettre en particulier. Ajoutez-y ce qui peut se trouver de relatif à l'orthographe sous les mots GENRE, NOMBRE, PERSONNE, &c.

Sur les caractères prosodiques, on peut consulter les articles ACCENT, APOSTROPHE, CÉDILLE, DIVISION, & sur-tout PROSODIQUE.

Sur les ponctuations, comme la chose est commune à toutes les langues, on trouvera à l'article PONCTUATION tout ce qui peut convenir à cette partie. (B. E. R. M.)

ORTHOGRAPHIE, f. f. (*Perspect.*) se dit de l'art de représenter la partie antérieure d'un objet, comme la façade d'un bâtiment, en marquant les hauteurs & les élévations de chaque partie par des lignes perpendiculaires au tableau.

Ce mot vient du grec ὀρθός, droit, & γραφω, je décris, parce que dans l'orthographie chaque chose se marque par des lignes tirées perpendiculairement, ou plutôt parce que toutes les lignes horizontales y sont droites & parallèles, & non obliques comme dans la perspective. Chambers. (E)

ORTHOGRAPHIE, en Architecture, est le plan ou le dessin d'un bâtiment, qui en montre toutes les parties dans leurs véritables proportions.

Il y a orthographie externe & orthographie interne.

L'orthographie externe, qu'on appelle aussi élévation, est le dessin de la face ou du frontispice d'un bâtiment, lequel présente son principal mur, avec ses ouvertures, son toit, ses ornemens, & tout ce qu'on peut appercevoir étant placé vis-à-vis du bâtiment.

L'orthographie interne, qu'on appelle aussi coupe ou section, est le plan ou le dessin d'un bâtiment, tel qu'il paroîtroit si toute la partie du frontispice étoit

ôtée ; c'est proprement ce qu'on appelle le plan, ou, en terme de l'art, l'ichnographie. Voyez ICHNOGRAPHIE.

Pour décrire l'orthographie externe d'un bâtiment, tirez une ligne *AB* pour base (*Pl. Persp. fig. 13.*), & à l'un des bouts élevez la perpendiculaire *AD*. Sur *AB*, marquez les largeurs & les intervalles des portes, des fenêtres, &c. sur la ligne droite *AD*, marquez la hauteur des principales parties visibles dans la face du bâtiment, par exemple, les portes, les fenêtres, le toit, les cheminées, &c. & appliquez la règle à chaque point de division. Les intersections communes des lignes droites, parallèles aux lignes *AB* & *AD*, détermineront l'orthographie externe du bâtiment. Pour décrire l'orthographie interne, on procédera de la même manière. L'intérieur de la figure 13. représente l'orthographie interne, ou ichnographie, qu'on appelle autrement plan ; & les chiffres qu'on y voit expriment la longueur & la largeur des différentes pièces. Ces longueurs & largeurs sont rapportées sur les lignes *AB*, *AD*, par des lignes ponctuées. Voyez PERSPECTIVE. Chambers.

ORTHOGRAPHIE, en terme de Fortification, est le dessin de la coupe d'un ouvrage, faite verticalement ou du haut en-bas. Il sert à faire connoître les hauteurs, les largeurs des ouvrages, l'épaisseur des murs, la profondeur des fossés, &c. Voyez PROFIL. (Q)

ORTHOGRAPHIQUE, (*Ast.*) projection orthographique de la sphère, est la représentation des différens points de la surface de la sphère, sur un plan qui la coupe par son milieu, en supposant l'œil à une distance infinie, & dans une ligne verticale au plan qui sépare les deux hémisphères ; c'est-à-dire, en supposant que chaque point de la surface de la sphère se projette sur le plan dont il s'agit par une ligne perpendiculaire à ce plan.

On appelle cette projection, orthographique, parce que les lignes de projection, menées des points de la surface sphérique sur le plan de projection, tombent toutes au-dedans de ce même plan, & que toutes ces lignes font avec le plan de projection des angles droits : car le mot orthographique vient des deux mots grecs, ὀρθός, droit, & γραφω, je décris. Voyez PROJECTION.

ORTHOGRAPHIQUE, adj. (*Perspect.*) se dit de tout ce qui a rapport à l'orthographie ; ainsi on dit représentation orthographique, projection orthographique, c'est-à-dire, celle qui se fait par des lignes menées de l'objet perpendiculairement au tableau. Voyez ORTHOGRAPHIE & PROJECTION.

ORTHOLOGIE, f. f. Ce mot est l'un de ceux que l'on a cru devoir risquer dans le prospectus général que l'on a donné de la Grammaire, sous le mot GRAMMAIRE : on y a expliqué celui-ci par son étymologie, pour justifier le sens qu'on y a attaché.

La Grammaire considère la parole dans deux états, ou comme prononcée ou comme écrite : voilà un motif bien naturel de diviser en deux classes le corps entier des observations grammaticales. Toutes celles qui concernent la parole prononcée sont de la première classe, à laquelle on peut donner le nom d'Orthologie, parce que c'est elle qui apprend tout ce qui appartient à l'art de parler. Toutes celles qui regardent la parole écrite sont de la seconde classe, qui est de tout tems appelée Orthographe, parce que c'est elle qui apprend l'art d'écrire.

On peut voir (*art. GRAMMAIRE*) les premières divisions de l'Orthologie, & en suivant les renvois qui y sont indiqués, descendre à toutes les sous-divisions. Mais ce qu'on a dit du traité de l'Orthographe (*art. ORTHOGRAPHE*), on peut le dire ici de l'Orthologie. La manière de la traiter qui a été exposée dans le prospectus général de la Grammaire, étoit plus propre

propre à faire embrasser d'un coup d'œil toute l'étendue des vûes grammaticales, qu'à les exposer en détail : & peut-être que les principes dogmatiques s'accorderont plutôt de la division que j'ai indiquée au mot MÉTHODE, en esquissant les livres élémentaires qu'exige celle que j'y expose. (N. E. R. M.)

ORTHON, (Géog.) grande rivière d'Asie dans la Tartarie. Elle a sa source dans le pays des Mongules, vers les 45^{d.} 40'. de latitude, & court du Sud-Sud-Est au Nord-Nord-Ouest. Elle vient ensuite se jeter dans la Selinga, à 50^{d.} de latitude. C'est sur ses bords que le kam des Kalcka-Mongules fait ordinairement son séjour. C'est encore aux environs de cette rivière que le kutuchta, ou grand-prêtre des Mongules de l'Ouest, se tient à-présent. Il étoit autrefois accoutumé de camper vers Norzinskoi & aux bords de la rivière d'Amur; mais depuis que les Russes se sont établis en ces quartiers, il ne passe plus en-deçà de Selingiskoi. C'est aux environs de la rivière d'Orthon, & même vers la Selinga du côté de Selingiskoi, qu'on trouve abondamment la rhubarbe : & tout ce que la Russie en fournit aux pays étrangers vient des environs de cette ville. Comme cette racine est fort estimée en Europe, le trésor de la Sibérie n'a pas manqué de s'emparer de ce commerce qui pourroit être fort avantageux à la Russie, s'il étoit fidelement administré. Car la rhubarbe croît en si grande abondance dans le territoire de Selingiskoi, qu'on dit que le trésor de Sibérie en vend jusqu'à dix mille livres à la fois. (D. J.)

ORTHOPNÉE, s. f. (Médec.) respiration courte, laborieuse, bruyante, laquelle ne se peut faire que la tête & le thorax élevés. Ces attaques sont différentes les unes des autres & périodiques.

Le mot *orthopnea*, ὀρθόπνοια, *orthopnée*, vient de ὀρθός, droit ou élevé, & de πνίω, respirer; en effet, c'est une maladie dans laquelle on est obligé d'avoir le cou dans une situation droite & élevé pour respirer. La nécessité de cette posture vient de la grande difficulté de la respiration : dans toute autre situation, le malade risqueroit d'être suffoqué.

Cette difficulté de respirer a pour cause ordinaire l'étroitesse des poumons & de leurs vaisseaux, occasionnée par une inflammation, ou par quelque humeur contenue dans les cavités de ce viscere. Galien dit, *comm. II. in Proreht.* qu'Hippocrate & tous les autres Médecins entendent par l'*orthopnée*, cette espèce de dyspnée dans laquelle les malades se sentent suffoqués, lorsqu'ils sont couchés à plat, & ne peuvent toutefois se tenir la poitrine élevée, sans avoir quelque appui sous leur dos. La trachée artère, continue-t-il, qui commence au larynx, & qui se distribue dans les poumons, se dilate ainsi que le cou, lorsque la poitrine est dans une posture élevée. Toutes ses branches dispersées dans la substance des poumons, partagent en même tems cette dilatation, & la capacité intérieure de ce viscere en est nécessairement augmentée.

De-là vient qu'il y a dans la péripneumonie, & dans toutes les affections nommées *asthmiques*, une *orthopnée*. Elle arrive aussi nécessairement dans l'asthénie violente, & lorsque les muscles internes du larynx, étant enflammés, gênent le passage de la respiration. Dans cette maladie, l'étroitesse des parties étant augmentée par la situation horizontale, la respiration se fait avec plus de peine.

Galien expliquant, *comm. IV. in lib. de ratione vict. in acut.* ce qu'Hippocrate entend par *orthopnée sèche*, dit que c'est une sorte de dyspnée dans laquelle le malade ne touffe ni ne crache, mais respire avec tant de peine, qu'il risqueroit d'être suffoqué s'il étoit couché horizontalement. Nous lisons, *lib. VII. Epid.* que la sœur d'Harpalide, grosse de quatre ou

cinq mois, fut tourmentée d'une toux sèche, d'une *orthopnée*, & de tems à autre d'une suffocation si dangereuse, qu'elle étoit obligée de se tenir toujours assise sur son lit, & de dormir dans cette posture; que cette indisposition dura environ deux mois, au bout desquels elle guérit par des crachats d'une grande quantité de matière cuite & blanchâtre; & qu'elle fut dans la suite heureusement délivrée d'une fille.

L'*orthopnée* peut naître de toute maladie capable d'affecter quelque partie de la poitrine, sur-tout le cœur, les grosses artères, & les poumons. Entre ces maladies, on peut compter l'inflammation du poumon, les tubercules, les vomiques, les différentes matières polypeuses, plâreuses, pituiteuses, purulentes, toute tumeur inflammatoire, érépélateuse, suppurante, skirrheuse; dans le larynx, dans les poumons, dans la poitrine, l'adhérence des poumons avec la plevre, &c. Ces causes notables se manifestent seulement dans la dissection des cadavres; on tâchera néanmoins pendant la vie d'adoucir les maux de ce genre, dont l'*orthopnée* résulte infailliblement.

Il arrive quelquefois que dans les maladies aiguës; putrides, varioleuses, scarlatines, l'*orthopnée* annonce une crise; alors il faut aider la respiration par la saignée, par une abondante boisson antiphlogistique, par la dérivation de la matière qui lèse la respiration.

L'*orthopnée* qui procède d'une surabondance d'humeurs visqueuses, pituiteuses, cacochymes, scorbutiques, &c. exige l'évacuation de ces humeurs, & leur correction par les résineux, les balsamiques, & les pectoraux appropriés.

Quand l'*orthopnée* vient par métastase dans le rhumatisme, la goutte arthritique, les maladies de la peau, la suppression de quelque humeur morbifique, il s'agit de procurer la dérivation aux parties ordinaires, ou former des émonctoires artificiels.

L'*orthopnée* qui doit sa naissance à la sympathie dans les maux de nerfs, dans la passion hystérique & hypocondriaque, requiert qu'on apaise les spasmes, & qu'on facilite la respiration par les anodins, les nervins, & les adoucissants. (D. J.)

ORTHOSIADE, (Géog. anc.) ancienne ville de Phénicie située au bord de la mer, vis-à-vis de l'île d'Arade, pas loin de Tripoli. Il en est fait mention au liv. des Machabées, c. xv. v. 35 & 37. Strabon, Pline & Ptolomée parlent d'un autre *Orthosiade*, qui étoit une ville d'Asie dans la Carie. (D. J.)

ORTHUS, (Mythol.) voilà le nom du chien fidele de Géryon tué par Hercule. Il falloit que ce chien en valût plusieurs à tous égards, puisqu'Hésiode n'a pas dédaigné de rapporter fort au long sa généalogie & sa parenté. Il étoit fils de Cerbere, ce cruel gardien des enfers, & de l'effroyable hydre de Lerne. Tous trois étoient nés de Typhon, le plus impétueux des vents, & d'Echidne, nymphe monstrueuse, moitié femme & moitié vipere. Hésiode nous conte, en de très-beaux vers, toutes ces sornettes. Que veut-il donc nous apprendre par cette absurde fiction? Je l'ignore, & ce n'est pas à le chercher que je me casserai la tête. (D. J.)

ORTI, (Géog.) ville d'Italie dans le patrimoine de S. Pierre, avec un évêché suffragant du pape, & uni à celui de Citta-Castellana. Elle est près du Tibre, à 34 milles de Rome, 9 de Citta-Castellana, & à 14 de Viterbe. On croit que c'est l'*Horstanum* de Pline. Long. 30. 2. lat. 42. 22. (D. J.)

ORTIE, *urtica*, s. f. (Hist. nat. Bot.) genre de plante à fleur sans pétales, & composée d'étamines, soutenues par un calice; cette fleur est stérile. Les

embryons naissent sur des individus qui ne portent point de fleurs, & ils deviennent dans la suite chacun une capsule composée de deux pièces qui renferme une semence. Dans quelques espèces les capsules sont réunies en forme de boucle; enfin il y en a d'autres dont les embryons deviennent un fruit qui ressemble à une pince entre les branches, de laquelle on trouve une semence. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez PLANTE. (I)*

ORTIE-MORTE, *lamium*. Genre de plante à fleur monopétale, labiée, dont la levre supérieure est en forme de cuillère, & l'inférieure en forme de cœur, & divisée en deux parties; elles aboutissent toutes les deux à une sorte de gorge frangée. Le pistil sort du calice qui est fait en tuyau & partagé en cinq parties. Il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons. Ils deviennent dans la suite autant de semences triangulaires, renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez PLANTE.*

Entre les orties mortes connues des Botanistes sous le nom de *lamium*, il y en a quatre espèces employées dans les boutiques; savoir, la blanche, la rouge, la jaune & la puante.

L'ortie morte à fleur blanche, *lamium vulgare album, sive archangelica flore albo*, J. R. H. 183, a ses racines nombreuses & fibreuses. Elle s'étend beaucoup par un grand nombre de rejettons qui rampent obliquement sur terre, presque comme la mente. Ses tiges sont hautes d'un pied ou d'une coudée, quarrées, grosses, cependant foibles, creuses, un peu velues, branchues, & entrecoupées de quelques nœuds, purpurins vers la terre dans les lieux exposés au soleil.

Ses feuilles sont deux à deux & opposées, semblables à celles de l'ortie commune; mais celles du haut des tiges sont couvertes d'un duvet court, & non piquant.

Ses fleurs naissent des nœuds & par anneaux autour des tiges; elles sont assez grandes, d'une seule pièce, en gueule, blanches, & plus pâles en dehors que jaunes. La levre supérieure ou le casque est creusé en manière de cuillère garnie de poils, renfermant en dedans quatre petites étamines, deux plus longues, & deux plus courtes. La levre inférieure est échancrée en cœur; elles sont terminées l'une & l'autre en manière de gorge, bordée d'un feuillet.

Les sommets des étamines sont bordés de noir, & représentent en quelque sorte un 8 de chiffre. Leur pistil est un filet fourchu placé entre les étamines; il s'élève du fond du calice, & est attaché à la partie postérieure en manière de clou. Le calice est ample, évasé en tuyau, cannelé, partagé en cinq segments, oblongs, étroits, terminés par cinq petites épines pointues, mais qui ne font point de mal. Le pistil est accompagné au fond du calice de quatre embryons, qui se changent ensuite en autant de graines angulaires, unies ensemble, cachées dans une capsule qui servoit de calice à la fleur.

L'odeur de cette plante est un peu forte; on la trouve le long des haies, des chemins, des murailles, dans les décombres, les buissons, & assez dans les jardins qui ne sont pas bien cultivés.

L'ortie morte à fleur rouge, ou à fleur purpurine, *lamium folio oblongo, flore purpureo*, J. R. H. 183, ne diffère de la précédente que par sa couleur purpurine.

L'ortie morte à fleur jaune, *lamium luteum, folio oblongo*, C. B. P. 231. *Galeopsis, sive urtica iners flore luteo*, J. R. H. 185, a les fleurs d'une seule pièce en gueule & jaunes.

L'ortie morte puante, est nommée par Tournefort, *lamium purpureum, fatidum, folio subrotundo, sive galeopsis dioscoridis*, J. R. H. 183. Sa racine est menue, fibreuse, non rampante; les tiges sont nombreuses, quarrées, creuses, presque lisses, assez hautes, branchues près la terre, ensuite garnies d'une ou de deux paires de feuilles, presque nues vers le sommet, & hautes d'un demi-pié. Ses fleurs sont au sommet des branches en grand nombre, & par anneaux, d'une seule pièce en gueule, petites, purpurines, ayant la levre inférieure marquée de taches d'un noir foncé.

Les calices des fleurs sont courts, évasés, cannelés, sans pédicules, partagés en cinq parties; ils contiennent dans leur fond quatre graines oblongues, triangulaires, brunes & luisantes quand elles sont mûres. Ses feuilles ressemblent à celles de l'ortie, mais elles sont plus petites & plus courtes, molles, crénelées à leur bord, portées sur des queues d'un demi-pouce. Toute cette plante a une odeur fétide & désagréable; elle vient dans les haies & sur les mures, dans les décombres & dans les lieux incultes des jardins. (D. J.)

ORTIE MORTE, (*Mat. méd.*) ortie blanche, ortie qui ne pique point. Les Médecins modernes recommandent cette plante pour les fleurs blanches, les maladies du poumon, les tumeurs & les duretés de la rate, & sur-tout pour arrêter les hémorrhagies de la matrice, & pour consolider les playes. L'expérience journalière fait voir que ces vertus sont en effet très-réelles, quant aux fleurs blanches & aux pertes des femmes. On fait macérer ses sommités fleuries dans de l'eau bouillante en guise de thé, & on donne un ou deux verres de cette infusion deux ou trois fois le jour. On en fait des bouillons, ou bien on fait une conserve de ses feuilles, dont on prend une once tous les jours.

L'ortie morte à fleurs rouges ne diffère de la précédente que par la couleur de ses fleurs. On dit qu'elle est utile comme la précédente, mais elle est moins employée. L'ortie morte puante est aussi quelquefois substituée aux deux autres, mais rarement. On en recommande d'ailleurs la décoction contre la dysenterie. On dit encore qu'étant pilée & appliquée extérieurement, elle est propre à dissiper toutes sortes de tumeurs, & même à apaiser les inflammations, déterger les ulcères putrides, & faire cicatriser les playes. Geoffroi, *mat. méd.* C'est encore ici une des mille plantes exaltées par tous les Botanistes, & que personne n'emploie. (B)

ORTIE PIQUANTE, (*Botan.*) Entre les neuf espèces d'ortie piquante que distingue M. de Tournefort, il nous convient de décrire ici la grande, la petite, & la romaine ou la grecque.

La grande ortie piquante ou l'ortie commune, en anglois *the common stinging-nettle*, est nommée *urtica urens maxima*, C. B. P. 232. J. R. H. 534. *Urtica vulgaris major*. J. B. 3. 445. Raii *hist.* 160.

Sa racine est menue, fibrée, serpentante au loin, de couleur jaunâtre. Elle pousse des tiges à la hauteur de trois piés, quarrées, cannelées, trouées, couvertes d'un poil piquant, creuses, rameuses, revêtues de feuilles opposées deux à deux, oblongues, larges, pointues, dentelées en leurs bords, garnies de poils fort piquants & brûlans, attachées à des queues un peu longues. Ses fleurs naissent aux sommités des tiges & des rameaux dans les aisselles des feuilles, disposées en grappes branchues, composées chacune de plusieurs étamines soutenues par un calice à quatre feuilles de couleur herbeuse; ces fleurs ne laissant aucune graine après elles.

Ainsi l'on distingue comme dans le chanvre, les

orties en mâle & en femelle. L'*ortie* mâle porte sur des piés qui ne fleurissent point, des capsules pointues, formées en fer de pique, brulantes au toucher, qui contiennent chacune une semence ovale aplatie, luisante. L'*ortie* femelle ne porte que des fleurs, & ne produit aucun fruit; ce qui est une maniere de parler usitée seulement chez le vulgaire: car les Botanistes appellent proprement *fleurs mâles* celles qui ne sont point suivies de graines, & leurs femelles celles qui en sont suivies.

Cette plante croît presque par-tout en abondance, particulièrement aux lieux incultes & sablonneux, dans les hayes, dans les fossés, contre les murailles, dans les bois mêmes & dans les jardins; elle fleurit en Juin, & la graine mûrit en Juillet & Août. Ses feuilles se flétrissent ordinairement tous les ans en hiver; mais sa racine ne périt point, & repousse de nouvelles feuilles dès le premier printemps. On fait usage en médecine de ses racines, de ses feuilles & de ses semences. On peut aussi faire de la toile de ses tiges, comme l'on en fait de celles de chanvre. L'*ortie* commune varie quelquefois pour la couleur de ses tiges, de ses racines & de ses feuilles; on l'appelle alors *ortie rouge*, *ortie jaune* ou *panachée*.

La petite *ortie*, ou l'*ortie* griesche, est nommée *urtica urens minor*, par C. B. P. 232, & par Tournefort. *Inst. R. H.* 535. Sa racine est simple, assez grosse, blanche, garnie de petites fibres, annuelle. Elle pousse des tiges hautes d'un demi pié, assez grosses, quarrées, dures, cannelées, rameuses, piquantes, moins droites que celle de la précédente. Ses feuilles naissent opposées deux à deux, plus courtes & plus obtuses que celles de la grande *ortie*, profondément dentelées le long des bords, fort brulantes au toucher, d'un verd-brun enfoncé, attachées à de longues queues. Ses fleurs sont à étamines disposées par petites grappes en forme de croix dans les aisselles des feuilles, de couleur herbeuse, les unes mâles ou stériles, les autres femelles ou stériles, toutes sur le même pied. Lorsque ces dernières sont passées, il leur succede de petites capsules formées à deux feuillettes appliqués l'un contre l'autre, qui enveloppent chacune une semence menue, oblongue, aplatie, luisante, roussâtre. Cette plante croît fréquemment le long des maisons, parmi les décombres des bâtimens, dans les jardins potagers, où elle se renouvelle tous les ans de graine, ne pouvant endurer la rigueur de l'hiver. L'herbe est sur-tout d'usage en Médecine.

L'*ortie* romaine, autrement l'*ortie* grecque, ou l'*ortie* mâle, est nommée *urtica urens*, *pilulas ferens*, *prima Dioscoridis*, *semine lini*, par C. B. P. 232, & par Tournefort, *I. R. H.* 535. Ses feuilles sont larges, pointues, profondément dentelées en leur bord, couvertes d'un poil rude, brillant & brûlant. Ses fleurs naissent des aisselles des feuilles vers les sommités de la tige & des branches, semblables à celles des deux especes précédentes. Quand ces fleurs sont passées, il leur succede des globules ou pilules vertes, qui sont autant de petits fruits ronds gros comme des pois, tout hérissés de piquan, attachés à de longs pédicules, composés de plusieurs capsules qui s'ouvrent en deux parties, & renferment chacune une semence ovale, pointues, aplatie, lisse, glissante & douce au toucher comme de la graine de lin. Cette plante croît aux pays froids, comme aux pays chauds, dans les hayes, dans les prés, dans les bois taillis & ombrageux, est plus rare que les deux autres, & on la sème pour le plaisir dans les jardins; elle fleurit en été, & sa graine mûrit en Juillet & Août; elle ne soutient point l'hiver, & périt tous les ans.

Tome XI.

Sa semence est sur-tout en usage.

J'ai répété continuellement, que les feuilles d'*orties* piquantes sont chargées de pointes aiguës qui pénètrent la peau quand on les touche, & causent de la chaleur, de la douleur & de l'enflure. On croyoit autrefois que ces symptômes devoient s'attribuer aux piquans qui restoient dans la blessure qu'ils faisoient, mais le microscope a découvert quelque chose de bien plus étonnant dans cette plante. Il montre que ces piquans sont formés pour agir de la même maniere que les aiguillons des animaux. En effet chacun de ces piquans est un corps roide, creux, & terminé dans une pointe très-aiguë, avec une ouverture à son extrémité. Au fond de cette pointe est une vésicule pellucide contenant une liqueur limpide, qui lors qu'on touche le moins du monde, coule à l'extrémité; & si cette liqueur entre dans la peau, elle produit les accidens ci-dessus mentionnés par la pointe de ses sels, de-là vient que les feuilles d'*ortie*, quand elles ont été un peu séchées au soleil, ne piquent presque point du tout. (D. J.)

ORTIE, (Méd.) On emploie indifféremment en médecine trois especes d'*ortie*; la grande *ortie* piquante, ou *ortie* commune; la petite *ortie* ou *ortie* griesche; & l'*ortie* romaine, *ortie* grecque, ou *ortie* mâle.

On croit que l'*ortie* en latin *urtica*, a été ainsi nommée du mot latin *urere*, bruler, parce que cette plante est courte, d'un poil fin, aigu & roide, qui étant appliquée à la peau fait éprouver un sentiment de brulure, & excite en effet de la chaleur, de la rougeur, de la démangeaison & des pustules. Ces accidens sont passagers, & on peut les adoucir chez ceux qui sont très-déliçats ou très-impatiens, en frottant legerement la partie avec de l'huile d'olive, d'autres disent le suc de tabac, une feuille d'*ortie* pilée, ou le suc exprimé de la même plante; mais ce dernier secours a quelque chose de mystérieux, d'*occulte*, capable d'ébranler la confiance des personnes raisonnables, & celles qui sont versées dans ces matieres peuvent conjecturer avec vraisemblance qu'un iuc purement extractif quelconque, feroit ici tout aussi-bien que le suc d'*ortie*. Au reste cet effet de l'*ortie* appliquée à la peau, a été procuré à dessein par les anciens Médecins & par quelques modernes, & mis au rang des ressources thérapeutiques ou des remedes. Ce secours est connu dans l'art sous le nom d'*urtication*. Voyez URTICATION.

Les feuilles & les racines d'*ortie* ont un goût fade, gluant & legèrement stiptique. Le suc de ces parties dépuré par le repos ou à l'aide d'une courte ébullition, est employé fort communément à la dose de deux jusqu'à quatre onces dans le crachement de sang, l'hémorragie habituelle du nez, & le flux trop abondant des hémorrhoides. On le donne aussi pour les fleurs blanches, mais ordinairement avec beaucoup moins de succès.

L'infusion théiforme des feuilles d'*ortie* est d'ailleurs recommandée contre le rhumatisme, la goutte, la gravelle, &c. & la décoction pour boisson ordinaire pour les fievres malignes, la petite-verole & la rougeole; ses feuilles pilées & réduites en cataplasme, & appliquées sur le côté contre la pluresie, &c. mais tous ces éloges sont peu confirmés par l'expérience, & l'*ortie* est peu employée dans tous ces cas.

On emploie aussi quelquefois cette plante réduite sous forme de cataplasme pour les affections inflammatoires extérieures, & c'est encore-là un secours peu usité.

La semence d'*ortie* qui est peu ou point employée dans les prescriptions magistrales, entre dans

QQqq ij

quelques compositions officinales, telles que le sirop de guimauve composé, l'onguent *martiatum*, &c.

ORTIE PUANTE, (*Botan.*) genre de plante nommée par Tournefort *galeopsis*. Voyez ce mot.

Les deux principales espèces de ce genre de plante, sont la grande & la petite *ortie puante*.

La grande *ortie puante*, *galeops procerior, fœtida, fulcata*, *J. R. H.* 185, pousse une racine qui rampe sur terre, & donne quelques fibres grêles qui sortent de ses nœuds. Ses tiges sont hautes d'une coudée ou d'une coudée & demie, quarrées, velues, creuses, branchues. Ses feuilles sont deux-à-deux, opposées, un peu plus larges que celles de la grande *ortie* ordinaire, pointues, couvertes d'un duvet mol, dentelées à leur bord, portées sur de longues queues, mêmes celles qui naissent des tiges. Ses fleurs naissent à l'extrémité des tiges & des rameaux, disposées par anneaux écartés, & forment des épis longs & grêles: elles sont d'une seule pièce, en gueule, purpurines; la levre supérieure est creusée en cuilleron, & marquée en-dessus de lignes blanches; & l'inférieure est partagée en trois, dont le segment du milieu est obtus, long, large, réfléchi des deux côtés, & les deux autres sont petits & courts. Les étamines sont purpurines, & répandent une odeur fétide & forte. Le calice est découpé en cinq parties, court, évasé; il en sort un pistil attaché à la partie postérieure de la fleur en manière de clou, & comme accompagné de quatre embryons qui se changent en autant de graines oblongues, d'une grandeur médiocre, noires quand elles sont mûres, cachées dans le fond du calice. Toute cette plante a une odeur fétide & fort désagréable: elle est d'usage. Elle vient communément aux environs de Paris. Cette *ortie* a une odeur fétide de bitume, avec un goût d'herbe un peu salé & astringent. On met cette plante au rang des vulnérables, & on emploie l'huile dans laquelle on a macéré ses feuilles & ses fleurs pour la brûlure.

La petite *ortie puante*, *galeopsis palustris betonica folio, flore variegato*, *J. R. H.* 185, jette une racine noueuse, rampante, inégale & bosselée. Ses tiges sont hautes de deux ou trois coudées, un peu rougeâtres, velues, rudes, quarrées, creuses. Ses feuilles naissent des nœuds, opposées, étroites, pointues, velues, molles, traversées en-dessous par une côte rougeâtre, un peu rudes, dentelées à leurs bords, d'une odeur forte, d'une saveur un peu amère. Ses fleurs sont disposées en épi & par anneaux, d'une seule pièce, en gueule, purpurines, ayant les lèvres panachées: leur calice est court, partagé en cinq quartiers: les graines sont au nombre de quatre, noires, luisantes, presque triangulaires. Cette plante vient naturellement dans les forêts humides, & sur le bord des ruisseaux.

Les feuilles de petite *ortie puante* sont amères & fétides; leur suc ne change presque point le papier bleu: elle paroissent contenir un sel essentiel ammoniacal, enveloppé dans beaucoup d'huile. On donne à cette plante les mêmes vertus qu'à la précédente. (*D. J.*)

ORTIES DE MER, poissons - fleurs, *urtice*, (*Hist. nat. Icthiolog.*) insectes de mer dont il y a un grand nombre d'espèces qui diffèrent entr'elles par la forme, par la couleur & par la nature de leur substance. Les anciens auteurs, tels qu'Aristote, Plin, &c. prétendoient que la plupart des *orties de mer* restoient toujours attachées aux rochers, comme les plantes marines. M. de Réaumur a reconnu qu'elles avoient toutes un mouvement progressif. Il les a divisées en deux classes; la première comprend toutes les espèces d'*orties* qui restent toujours appliquées contre les rochers; la seconde classe renferme les *orties* erran-

tes; c'est-à-dire, celles que l'on trouve flottantes. M. de Réaumur a donné à celles-ci le nom de *gelée de mer*. La plupart des *orties* de la première classe, se mouvent avec une telle lenteur, qu'on ne peut reconnoître leur mouvement progressif, qu'en marquant l'endroit où la partie de l'*ortie* la plus allongée est à une certaine heure, & celui où cette même partie se trouve quelque tems après; elles parcourent à peine la longueur d'un pouce en une heure. Rondelet dit qu'on a donné à ces corps marins le nom d'*orties*, parce qu'ils causent une démangeaison cuisante, & semblable à celle que l'on ressent quand on touche la plante qui porte le même nom. M. de Réaumur n'a pas éprouvé cet effet dans les espèces d'*orties de mer* qu'il a eu occasion de voir sur les côtes du Poitou & d'Aunis.

Il n'est guere possible de déterminer la figure de ces *orties de mer*, parce qu'elles changent très-souvent de forme; la figure extérieure de leur corps approche de celle d'un cône tronqué, dont la base est appliquée contre les rochers: cette base qui paroît souvent circulaire, est aussi elliptique, ou de figure irrégulière; quelquefois le cône est perpendiculaire à sa base, & d'autresfois oblique. Sa hauteur diminue ou augmente à mesure que la base a plus ou moins d'étendue; la surface supérieure est ordinairement convexe; il y a au milieu de cette surface une ouverture que l'*ortie* rend plus ou moins grande à sa volonté: pour prendre une idée plus juste de ce mécanisme, on peut comparer l'*ortie* à une bourse à jettons; elle se ferme de même; mais l'extérieur ne forme point de plis comme la bourse. Plus l'ouverture est grande, & plus on voit de parties intérieures. Si l'*ortie* replie en-dehors la partie qui correspond au contour d'une bourse, la surface intérieure se trouve alors à l'extérieur, & l'on voit toutes les cornes de cet insecte, qui ressemble dans cet état à une fleur épanouie, ce qui lui a fait donner le nom de *poisson-fleur*. Les contours varient non-seulement dans les différentes espèces d'*orties de mer*, mais encore dans les individus de la même espèce. Il y en a de verdâtres, de blanchâtres, d'autres de couleur de rose, ou d'un brun de différentes teintes. Il y a quelques *orties* dont toute la surface est d'une seule couleur; d'autres ont plusieurs couleurs par taches ou par raies qui sont distribuées ou régulièrement, ou irrégulièrement. Les *orties* vertes ont ordinairement une bande bleue qui a une ligne de largeur, & qui s'étend tout-around de leur base. Les *orties de mer* paroissent sensibles lorsqu'on les touche. Elles se nourrissent de la chair de petits poissons & de différens coquillages qu'elles font entrer tout entier dans l'ouverture dont nous avons parlé plus haut, & qu'elles élargissent à mesure de la grosseur du coquillage; alors elles rétrécissent cette ouverture, & sucent l'animal de la coquille bivalve ou autre; ensuite elles rejettent la coquille par la même ouverture. Les *orties* sont des animaux vivipares; car les petites sortent du corps de leur mère aussi-bien formées qu'elle.

Les *orties* que M. de Réaumur appelle *gelée de mer*, diffèrent à tous égards de celles dont nous venons de parler; elles sont d'une substance très-molle, qui a ordinairement la couleur & toujours la consistance d'une vraie gelée: si on en prend un morceau avec les doigts, la chaleur seule de la main suffit pour dissoudre cette substance, comme une gelée de bouillon qu'on mettroit sur le feu. Ces gelées sont de vrais animaux dont il y a plusieurs espèces très-différentes les unes des autres par leur conformation. Les individus de la même espèce ont exactement la même figure: il y a de ces gelées qui sont d'une couleur verdâtre, semblable à celle de la mer; d'autres ont tout-au-tour de leur circonférence

une bande de deux ou trois lignes de largeur & de couleur de pourpre ; enfin on en voit aussi qui sont verdâtres, & qui ont des taches brunes éparées.

Les orties errantes ont l'une des faces convexe, & l'autre concave à-peu-près comme un champignon. On distingue sur la surface convexe une infinité de grains ou de petits mamelons qui sont de la même couleur que le reste de l'ortie, & on voit sur l'autre surface des parties organisées. Il y a un peu au-delà de son bord, qui est mince & découpé, des cercles concentriques, qui ne regnent cependant pas tout-au-tour de la circonférence. Les plus près du centre sont divisés en seize arcs, & les extérieurs seulement en huit. Ces séparations sont des especes de canaux, ou réservoirs toujours pleins d'eau. M. de Réaumur a fait bouillir dans de l'eau une gelée de mer dont la base avoit plus de deux piés de diametre ; elle a conservé sa figure, mais son diametre n'étoit plus que d'un demi-pié ; sa substance étoit devenue plus solide.

Les gelées de mer jetées par les vagues sur la côte, n'ont plus de mouvement : les chocs qu'elles éprouvent contre les pierres & le sable suffisent sans doute pour leur ôter la vie ; alors elles vont au fond de l'eau. Celles qui sont vivantes se soutiennent sur l'eau par un especes de mouvement de contraction & de dilatation de leur corps. Elles battent l'eau de tems en tems par le moyen de ces deux mouvemens répétés alternativement, qui suffit pour les empêcher d'aller au fond de l'eau. *Mém. de l'acad. royale des Sciences, année 1710. par M. de Réaumur.*

ORTIE toile d', (Comm.) on appelle toile d'ortie, la toile qui est faite de la filasse qui se tire de cette plante ; elle est un peu grâtée, & l'on s'en sert le plus souvent en écu.

ORTIVE, adject. f. (terme d'Astronomie.) l'amplitude ortive ou orientale d'une étoile, est l'arc de l'horison compris entre le point où cette étoile se leve, & le point est de l'horison, c'est-à-dire, le point où l'horison coupe l'équateur. Voyez AMPLITUDE & HORIZON. (O)

ORNTAU, (Géog.) pays d'Allemagne dans la Suabe, le long du Rhin qui le sépare de l'Alsace. Il est borné S. par le Brisgaw ; N. par le margraviat de Bade ; E. par le duché de Wurtemberg : il contient trois villes impériales ; Offenbourg, Gegenbach & Zell. Il appartient en partie à la maison d'Autriche, en partie à l'évêque de Spire, & en partie au comte de Hanau.

ORTOLAN, *ortolanus* f. m. (Hist. nat. Ornithol.) oiseau qui ressemble beaucoup à la bergeronnette. Le bec est court & rougeâtre dans les mâles ; la gorge & la poitrine sont cendrées ; tout le reste de la face inférieure de l'oiseau jusqu'à la queue est roux. Les mâles ont la poitrine un peu roussâtre ; le croupion a une couleur rousse foncée : il y a une tache jaune sur le bec. La tête est d'une couleur cendrée verdâtre. Les plumes du dos ont le milieu noir, & les bords extérieurs roussâtres ou d'un cendré verdâtre.

L'ortolan differe du moineau à collier, en ce qu'il est plus roux, & en ce qu'il a une tache jaune sur la gorge. Il ne reste pas, comme le moineau à collier, dans les endroits plantés de jonc, & il n'a pas de collier. Raii, *Synops. meth. avium.* Voyez OISEAU. (I)

ORTOLAN, (Diete & Cuis.) on ne mange ordinairement cet oiseau qu'après l'avoir engraisé dans des volieres. Lorsqu'il y a été nourri un certain tems, il ne paroît plus qu'un petit peloton de graisse. On le met rôti, ou après l'avoir fait tremper pendant une ou deux minutes, dans du bouillon ou du jus bouillant ; car il est si délicat, que cette courte application d'une chaleur légère suffit pour le cuire parfaitement. On pourroit aussi facilement l'enfermer dans des coques d'œufs de poule bien réunies, le cuire dans l'eau ou sous la cendre, & répéter à peu de

frais, une des magnificences de Trimalcion, qui est un jeu de festin assez plaisant. On l'assaisonne avec le sel, le poivre & le jus de citron : malgré ce correctif, il est peu de personnes qui puissent en manger une certaine quantité sans les trouver fastidieux ; mais si on n'en mange que deux ou trois, on les digere communément assez bien, c'est-à-dire pourtant les estomacs accoutumés aux viandes délicates ; car l'ortolan est éminemment & exclusivement consacré aux sujets de cet ordre. Les manœuvres & les payfans ne sauroient s'en accommoder. V. GRAISSE, Diete.

On doit ranger avec l'ortolan dans le même ordre des sujets diététiques, plusieurs autres petits oiseaux très-gras, que nous avons coutume de manger ; tels que le bequefigue, le rouge-gorge, les meuriers de Gascogne, la fauvette & le rossignol, qui sont très-gras en automne, le guignard de Beauce, &c. (b)

ORTONE, (Géog. anc.) Ὀρτών, ville du Latium, située au-delà de l'Algidum, fort près de Corbion, aux environs de Préneste & de Labicum. C'est aujourd'hui *Ortone-sur-mer*, qui a été érigé en évêché en 1570. par le pape Pie V.

ORTUGUE, f. f. (Comm.) monnaie de Danemarck, de la valeur de deux oboles.

ORTYGIÉ, (Géog. anc.) petite île sur la côte orientale de Sicile, jointe à Syracuse par un pont, & à l'embouchure de l'Alphée. La fontaine d'Aréthuse l'arrosoit. Virgile nous apprend toutes ces choses :

*Sicanio prætenta sinu jacet insula contra
Plemmyrium undosum, nomen dixere priores
Ortygiam. Alphæum fama est huc, Elidis amnem,
Occultas egisse vias subter mare qui nunc
Ore, Aréthusa, tuo sæculis confunditur undis.
Numina magna loci jussi veneramur.*

Æneid. l. III. v. 692.

« Vis-à-vis des rochers de Plemmyre est une » île que les premiers habitans de la Sicile ont nom- » mé *Ortygie*. On dit que le fleuve Alphée, qui ar- » rose les champs d'Elide, amoureux de vous, ô » fontaine d'Aréthuse, se fraie une route secreete » sous la mer, & se rend dans l'*Ortygie* pour y mê- » ler ses eaux avec les vôtres. Lorsque nous fumes » près de cette île, nous adressâmes des vœux aux » divinités qu'on y revere ».

Cette île d'*Ortygie* se nomme aujourd'hui l'île de *San Marciano*, qui est devant le port de Siragusa.

On fait que l'île de Délos est quelquefois appelée *Ortygie*, à cause de l'abondance des cailles qu'elle nourrissoit. (D. J.)

ORVALA, (Botan.) nom donné par Linnæus à un genre de plante, que Micheli appelle *papia*. En voici les caracteres. Le calice particulier de la fleur est en forme d'entonnoir évasé au sommet, tortu & partagé en cinq segmens, dont les deux inférieurs sont plus courts que les autres. La fleur est monopétale, & n'est pas du genre des labiées. Le tuyau est de la longueur du calice ; il est droit, long & séparé en quatre parties. Les étamines sont quatre filets de la longueur de la fleur. Les bossettes des étamines sont au nombre de deux. Le germe du pistil est divisé en quatre ; le style est simple, & de la même longueur que les étamines ; le stygma est fendu en deux, & pointu. Les grains sont au nombre de quatre, & d'une forme ovale, coupée en maniere de rein. Linnæi *gen. plant. p. 278.*

ORVALE, (Botan.) c'est la principale especes du genre des sclarées de Tournefort, & c'est celle qu'il désigne sous le nom de *scloreæ pratensis*, *flore cæruleo*. Sa racine est unique, ligneuse, garnie de plusieurs fibres papillaires, brune, d'une saveur qui n'est pas désagréable & qui échauffe le palais & la gorge. Sa tige est haute de deux coudées, de la grosseur du petit doigt, quadrangulaire, velue, noueuse, par-

tagée en des rameaux conjugués & en fautoir, remplie d'une moëlle blanche. Ses feuilles sont deux-à-deux, opposées, portées sur des longues queues; elles sont velues, ridées, gluantes, puantes, ovales, longues d'un empan, larges d'une palme & demie, amples à leur base, terminées en pointe, dentelées en quelque maniere, & crenelées tout-au-tour.

Ses fleurs sortent des aisselles des feuilles. Elles sont disposées en longs épis, & comme par anneaux d'une seule piece, en gueule, bleuâtres; la levre supérieure est longue, coupée en feuille, & cache un pistil grêle, recourbé, un peu saillant, fourchu, accompagné de quatre embryons, & de deux étamines garnies de sommets oblongs; la levre inférieure est divisée en trois parties, dont celle du milieu est creusée en cueilleron.

Le calice est un gôlet, en tuyau cannelé, gluant, partagé en cinq petites pointes. Les embryons sont cachés au fond du calice à l'origine du pistil; ils se changent en quatre grosses graines arrondies, convexes d'un côté, anguleuses de l'autre, de couleur rouffâtre, lisses & polies.

Au sommet de chaque tige sont deux feuilles opposées, d'une figure & d'une texture bien différente des feuilles inférieures; car elles sont petites, creuses, larges à leur base, sans queue, terminées par une pointe, & d'une couleur purpurine. Cette plante a une odeur forte, puante & une saveur amere; elle se sème dans les jardins & dans les vergers. Elle est toute d'usage. (D. J.)

* ORVALE, (Mat. méd.) toute-bonne; les feuilles d'orvale ont une odeur qui approche de celle du citron, vive, pénétrante, qui porte à la tête, & une saveur amere aromatique.

L'orvale est connue sur-tout des cabarétiers allemands, dit Etmuller, pour falsifier leurs vins; car ils ont coutume de changer le vin du Rhin en un vin muscat par l'infusion des fleurs d'orvale & de sureau.

On en fait beaucoup d'usage dans les pays du nord pour faire de la biere, quand le houblon est rare, ou quand on veut faire la biere plus forte: la biere ainsi préparée est fort enivrante, & inspire de la gaieté qui tient de la folie.

L'orvale est sur-tout recommandée contre la stérilité de cause froide, ou l'intempérie froide de la matrice, contre les fleurs blanches & les vapeurs, soit employée intérieurement, soit employée extérieurement. F. Hostman compte l'orvale parmi les remèdes anti-spasmodiques spécifiques. On en fait boire l'eau distillée ou l'infusion, ou bien on les fait prendre en lavement. Ces remèdes calment efficacement les coliques intestinales. J. Ray prétend que des gâteaux frits, ou des especes de beignets préparés avec les fleurs d'orvale guérissent la foiblesse des lombes, & portent à l'amour. Ce même auteur dit, d'après Schwenckfeld, que cette plante réduite en poudre & prise en guise de tabac, guérit l'épilepsie; elle fait éternuer.

La graine d'orvale est très mucilagineuse. Le mucilage qu'on en retire est fort recommandé pour les maladies des yeux. On dit même que cette graine entière introduite dans l'œil, en fait sortir les corps étrangers qui y sont tombés. *Extrait de la mat. méd. de Geoffroi.* Le suc d'orvale entre dans l'emplâtre diabolotum.

ORVET, ORVERT, ANVOYE, (Hist. nat.) serpent aveugle, *cæcilia*; serpent dont la morsure n'est point dangereuse. On lui a donné le nom de *serpent aveugle* parce qu'il a les yeux fort petits. On le trouve dans les trous & dans les fentes des rochers. Il a ordinairement douze ou quinze pouces de longueur; il est de forme cylindrique; il a la tête petite

& l'ouverture de la bouche fort grande. Le corps est couvert en entier de petites écailles, qui sont en partie brunes, en partie blanches & en partie jaunes. La couleur de l'orvet varie comme celle des autres serpens, selon leur âge & selon la saison. On voit des orvets qui ont une couleur jaune cendrée, ou même blanchâtre; d'autres sont d'un gris mêlé de brun noirâtre. Le dos est toujours plus foncé que les autres parties du corps. Les couleurs des serpens sont toujours claires & brillantes immédiatement après la mue, qui est le tems où ils changent de peau. Ce renouvellement arrive au printems. A mesure qu'ils s'éloignent du tems de la mue, leurs couleurs deviennent de plus en plus foncées & plus obscures. Voyez SERPENT.

ORVIETAN, f. m. (Pharmac.) fameux antidote ou contre-poison, ainsi appelé parce qu'il fut inventé & débité par un opérateur qui étoit d'Orviète en Italie, qui en fit des expériences publiques sur lui-même, en prenant différentes doses de poison. Voyez ANTIDOTE & POISON.

Dans la pharmacopée de Charas, il y a une méthode de faire l'orvietan où il paroît que la thériaque de Venise est un des principaux ingrédients qui y entrent. Voyez THÉRIAQUE.

ORVIETE, (Géog. mod.) ancienne ville d'Italie, capitale d'un petit pays de même nom, au patrimoine de S. Pierre, avec un évêché suffragant du pape. Cette ville est sur un rocher escarpé, près du confluent de la Paglia & de la Chiana, à 60 milles de Rome, 6 de Bolsena, & 20 de Viterbe. Long. 29. 45. lat. 42. 42.

Orviète est l'*Urbiventum* des anciens. Ludovico Monaldelco, qui fleurissoit dans le xij. & le xiv. siècle, étoit natif d'Orviète. Il est célèbre pour avoir écrit des mémoires de son tems à l'âge de cent quinze ans.

ORVINIE, (Géog. anc.) en latin *Orvinium*; ville d'Italie dans le territoire d'Orviète. Elle devoit être entre Rieti, Norcia, & les frontieres de l'Abruzze ultérieure.

Denys d'Halicarnasse, l. I. c. vj. dit que cette ville étoit autrefois la plus grande & la plus renommée de tout le pays. Il ajoute: on découvre encore les fondemens de ses murs, anciens restes de sa magnificence, & l'enceinte de plusieurs sépulchres qui s'étendent fort loin sur les hauteurs: on y voit même un temple antique de Minerve bâti dans l'endroit le plus élevé de la ville.

ORNIUM, ou ORUBIUM, (Géog. anc.) promontoire de l'Espagne tarragonnoise, au pays des *Callaici lucenses*, selon Ptolomée, l. II. c. vj. Ce promontoire doit être entre le cap de Finistere & l'embouchure du Minho. (D. J.)

ORULA, (Hist. nat. Bot.) arbre de l'île de Ceylan, qui est de la grandeur d'un pommier. Il porte un fruit assez semblable à une olive, mais qui se termine en pointe par les deux bouts; sa peau est d'un verd rougeâtre, & couvre un noyau fort dur qui est purgatif, & propre à teindre en noir. Si on écrase ce noyau, & qu'on le laisse tremper dans de l'eau, cette liqueur devient propre à emporter la rouille du fer, & elle prend une couleur aussi noire que l'encre.

ORUS, f. m. (Mythol. égypt.) ou *Horus*, fils d'Osiris & d'Isis, fut le dernier des dieux qui regnerent en Egypte. Il déclara la guerre au tytan Typhon, qui avoit fait périr Osiris; & après l'avoir vaincu & tué de sa main, il monta sur le trône de son pere: mais il succomba dans la fuite sous la puissance des princes tytans, qui le mirent à mort. Isis sa mere, qui possédoit les secrets les plus rares, ayant trouvé le corps d'Orus dans le Nil, lui redonna la vie & lui procura l'immortalité, en lui apprenant, dit Diodore, la Médecine & l'art de la divination.

Orus en fit un bel usage ; rendit son nom à jamais célèbre, & combla l'univers de ses bienfaits. Les figures de ce dieu accompagnent souvent celles d'Isis dans les monumens égyptiens. Il est ordinairement représenté sous l'apparence d'un jeune enfant, tantôt vêtu d'une tunique, tantôt emmailloté & couvert d'un habit bigarré en losange. Il tient de ses deux mains un bâton dont le bout est terminé par la tête d'un oiseau & par un fœnet. Plusieurs favans croient qu'*Orus* est le même qu'*Harpocrate*, & que l'un & l'autre ne sont que des symboles du soleil. (D. J.)

ORYCTOLOGIE, f. f. (*Hist. nat.*) l'*oryctologie* ou l'*oriçtographie*, est cette partie de l'histoire naturelle qui traite & décrit les fossiles ; car les fossiles s'appellent en grec *oryçta*. Sous ce terme générique, est comprise la doctrine des sels, des sulfures, des marbres, des pierres communes, des pierres précieuses, & des métaux. (D. J.)

ORYCTOGRAPHIE ou **ORYCTOLOGIE**, (*Hist. nat.*) c'est la partie de l'histoire naturelle qui s'occupe de la description des fossiles ; ces mots viennent du grec *oryçta*, *fodio*. Ce sont des synonymes de *Minéralogie*, voyez cet article.

ORYGMA, (*Antiç. d'Athènes.*) *ορυγμα* ; nom donné à la fosse qu'on appelloit le plus communément *barathron*. C'étoit une sorte de précipice ténébreux, hérissé de pointes au sommet & au fond, afin de percer de toutes parts ceux qu'on y jettoit, pour les faire périr. Le maître des œuvres chargé de cette exécution, en prenoit le nom, *ο επι τω ορυγματι*. Potter, *archæol. græc. l. I. c. xxxv. t. I. pag. 134.* (D. J.)

ORYX, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Espagne dans la Bétique. Elle étoit très-riche dans un terroir fertile, & aux confins des Méleces selon Tite-Live, *l. XXVIII. c. iij.* qui raconte de quelle manière elle fut prise par L. Scipion, frère du grand Scipion.

ORZIL, voyez **AIGLE**.

OS, f. m. (*Anatomie.*) c'est une des parties solides du corps, la plus dure, la plus cassante, laquelle est faite pour la défense des parties molles, & pour le support de toute la machine. Voyez **CORPS**, **PARTIE**.

Tous les os sont couverts d'une men brane particulière que l'on appelle le *périoste* ; & plusieurs d'entre eux sont creux & remplis d'une substance huileuse, que l'on appelle la *moëlle*. Voyez **PÉRIOSTE** & **MOËLLE**. Le docteur Havers dans sa description des os, remarque qu'ils consistent en petites bandes placées les unes sur les autres, qui ont des fibres qui courent en long d'un bout des os jusqu'à l'autre, & qui dans quelques-uns d'entre eux, ne vont pas si loin ; quoique quelques-uns n'aient point leur fin absolument marquée comme elles semblent l'avoir : mais au lieu de cela, elles continuent transversalement, & selon que les os sont couchés, les fibres d'un côté se rencontrant & s'unissant avec celles de l'autre à chaque extrémité ; de sorte que chaque fibre est une continuation l'une de l'autre, quoique cette continuation ne se fasse point uniformément, mais en ellipses très-longues, puisqu'elles ne sont pas toutes d'une même longueur continue, mais qu'elles sont placées par bandes plus courtes les unes que les autres. Ces petites bandes sont différemment disposées selon les différens os : par exemple, dans ceux qui ont une grande cavité, elles sont contiguës les unes aux autres de chaque côté, & très-serrées les unes contre les autres. Dans les os dont les cavités sont plus petites, ou dont l'intérieur est spongieux, plusieurs des bandes internes sont placées à quelque distance les unes des autres, & ont entre elles de petites cellules osseuses ; & même dans les os dont la cavité est grande, on trouve

quelques-unes de ces petites cellules à leurs extrémités. Les os dont les bandes sont contiguës, ont des pores à-travers & entre ces mêmes bandes, outre ceux qui servent au passage des vaisseaux sanguins : les premiers pores pénètrent transversalement les bandes, & sont sur la cavité de la surface extérieure de l'os. Les seconds couvrent longitudinalement les bandes. Les premiers sont situés entre chaque bande, quoique le plus grand nombre en soit plus proche de la cavité ; mais ils ne sont pas directement les uns sur les autres, en sorte qu'ils forment un passage continué de la cavité à la surface. Les seconds s'aperçoivent à l'aide de bons microscopes. C'est par leur moyen que l'huile médullaire coule à-travers les bandes ; & les pores de la première sorte semblent leur être subordonnés en ce qu'ils servent à leur porter l'huile.

M. Morgagni, *adv. ij. page 53.* observe que le docteur Havers ne parle point des fibres perpendiculaires qui se détachent de chaque lame, & que Malpighy avoit déjà observées, comme Gagliard en convient lui-même, d'où il conjecture que les pores que Clopton Havers dit avoir observés dans les lames les plus compactes, peuvent bien avoir été fermés, parce que c'est dans un filet perpendiculaire qu'il ne connoissoit pas, qu'ils s'étoient rompus ; & cela est d'autant plus probable, continue notre auteur, que Gagliard dans sa préface, avertit que cela lui est arrivé dans ses premières recherches lorsqu'il y faisoit moins d'attention, mais qu'il avoit enfin découvert que ces filets passaient par ces trous.

Les os sont en général plus gros à leurs extrémités que dans le milieu, afin que leurs articulations soient plus fermes, & qu'ils ne puissent pas se disloquer si facilement : mais que ce milieu, qui est le plus mince, soit néanmoins assez fort pour porter sa charge, & pour être en état de résister aux accidens. Les fibres de cet endroit sont plus serrées les unes contre les autres, & elle se soutiennent réciproquement. On peut remarquer aussi que l'os étant creux n'est pas si facile à être brisé que s'il eût été plein & plus petit : car de deux os de longueur égale, & qui ont le même nombre de fibres, la force de l'un est à celle de l'autre en raison de leur diamètre. Voyez **GEANT**.

Les os sont différemment liés & attachés ensemble, selon leurs différens usages. Quelques-uns sont formés pour être mis en mouvement, & d'autres pour le repos, & pour supporter seulement les parties qui y sont attachées. Les os sont unis & articulés. L'articulation est de deux sortes, la *diarthrose* & *synarthrose* ; & chacune de ces sortes se subdivise en plusieurs autres. Voyez **ARTICULATION**, **DIARTHROSE**. Il y a trois sortes d'union ou de simphise, la *syssarçose*, la *synchondrose*, la *synévrose*. Voyez **SIMPHESE**, &c.

Le nombre des os est ordinairement de 242, quelques-uns disent 300, d'autres 307, d'autres 318 ; mais les Anatomistes modernes le fixent à 248 environ. Il y en a 62 dans la tête, 56 dans le tronc, 64 dans les bras & les mains, & 62 dans les jambes & les pieds. Les différencés des nombres des os, sont dans les sésamoïdes, les dents & le sternum. Nous allons donner les noms des différens os, voyez leur figure & le lieu où ils sont placés dans nos Planches d'Anat. & leur description sous leur article. Le coronal ou l'os du front 1 ; l'occipital 1 ; les os pariétaux 2 ; les os des tempes 2 ; les petits os de l'ouïe 8 ; l'os ethmoïde 1 ; l'os sphénoïde 1 ; les os des joues 2 ; les os maxillaires 2 ; les os unguis 2 ; les os du nez 2 ; les cornets inférieurs du nez 2 ; les os du palais 2 ; le vomer 1 ; l'os de la mâchoire inférieure 1 ; les dents incisives 8 ; canines 4, molaires 20 ; l'os hyoïde 1 ; les vertèbres du col 7 ; du

dos 12; des lombes 5; l'os sacrum 1; le coccyx 1; les omoplates 2; les clavicules 2; les côtes 24; le sternum 1; les pièces des os des hanches 6; les clavicules 2; les omoplates 2; les radius 2; les cubitus 2; les os du carpe 16; du métacarpe 18; des doigts 30; les os de la cuisse 2; les rotules 2; les tibia 2; les péronés 2; les os du tarso 14; du métatarso 10; des doigts 28 : 248. Voyez-en la description à leur article particulier.

Outre les os sésamoïdes, que l'on dit être au nombre de 48, le moindre de tous les os est l'orbiculaire, & le plus gros est le fémur. Quant à la manière dont les os s'ossifient, voyez OSSIFICATION.

On remarque sur les os outre leurs cavités internes, des cavités externes, qui servent à leur articulation; telles sont la cavité cotyloïde des os des isles, la cavité glénoïde de l'omoplate, &c. D'autres servent à défendre les parties molles, comme sont les fosses orbitaires, dans lesquelles les yeux sont placés, le crâne qui contient le cerveau. Voyez CAVITÉ, COTILOÏDE, GLÉNOÏDE, &c.

Il y a aussi sur les os différentes éminences qui, en donnant attache aux muscles, servent à étendre leur action en les éloignant du centre du mouvement. Entre ces éminences les unes sont contiguës à l'os, & s'appellent épiphyses; les autres sont continues, & on les nomme apophyse. Voyez ÉMINENCE, APOPHYSE & ÉPIPHISE.

OS SURNUMÉRAIRES, (Anatomie.) les os nommés surnuméraires, clefs ou ossa Wormiana, suivent, quand ils se trouvent, la même analogie que les autres os du crâne. Comme ils font partie de la voûte du crâne, ils semblent plus grands au dehors qu'au dedans; & plus le crâne où ils se trouvent est épais, plus leur surface interne est petite à l'égard de l'externe. Les dents qu'ils avoient d'abord gravées dans les deux tables, disparaissent peu-à-peu de la table interne; & leur union, avec les autres os, ne s'y remarque que comme une ligne. Il leur arrive encore avec l'âge, ce qui arrive aux autres os du crâne, c'est de s'unir avec eux en dedans, pendant qu'à la surface convexe ils en paroissent distingués, de sorte qu'on jugeroit d'abord qu'ils ne pénètrent pas, & qu'ils n'ont jamais pénétré dans la concavité du crâne.

Je ne nie point pour cela qu'il n'y ait de petits os surnuméraires, qui ne s'étendent jusqu'au dedans du crâne. M. Hunauld dit avoir vu des os surnuméraires tout-à-fait différens de ces derniers. Ils étoient à l'intérieur du crâne, ne s'étendoient pas jusqu'à la table externe, & étoient à l'endroit des sutures. Ils tombent ordinairement quand on démonte les pièces du crâne; & lorsqu'on remonte ces pièces, on croit sans faire trop d'attention, que le vuide qu'ils ont laissé en se détachant, est causé par la rupture d'une dent. (D. J.)

Os, (Chimie.) Voyez SUBSTANCES ANIMALES.

Os, (Critiq. sacrée.) la loi de l'Exode, xij. 46. défendoit de rompre les os de l'agneau que l'on mangeoit à Pâques. Os signifie les forces du corps: *dispersa sunt omnia ossa mea*, Pl. xxj. 15. mes forces se sont dispersées. Il se prend pour un corps mort: *adportate ossa mea vobiscum*, Gen. l. 24. Jacob & Joseph ordonnerent qu'on transportât leurs corps pour être ensevelis dans la terre de Chanaan, avec ceux de leurs peres. Ce mot veut dire aussi parenté, os meum es, & caro mea, II. Reg. xix. 13. je vous suis étroitement uni par la naissance. (D. J.)

OS DE CERF, DAIN & CHEVREUIL, (Vénerie.) ce sont les ergots des bêtes privées, & ce qui forme la jambe aux bêtes fauves; d'abord que le cerf fuit, il donne des os en terre.

OS DE SECHE, (Commerce.) Ce qu'on appelle os de seche, n'est autre chose qu'une espèce d'os qui se rencontre sur le dos d'un poisson qui porte ce nom.

Cet os est fort en usage chez les Orfèvres & chez les Fondeurs, pour faire des moules.

OSACA, (Géog.) grande & commerçante ville du Japon, l'une des cinq impériales dans l'île de Nippon, sur la rivière de Jedogawa. Kempfer en a donné une description détaillée. Long. suivant Harris, 150. 31. 15. lat. 35. 5.

OSCA, (Géog. anc.) ancienne ville de l'Espagne Tarragonnoise, au pays des Illyriens, dans les terres, selon Ptolomée, liv. III. c. vj. Plutarque en fournit ici un beau passage dans sa vie de Sertorius; il dit: « Parmi les nations qui lui étoient soumises, il fit choisir les enfans des plus nobles maisons, les mit tous ensemble dans Osca, belle & grande ville, & leur donna des maîtres pour leur enseigner les Lettres grecques & romaines. C'est sans doute cette institution de Sertorius, qui jeta en Espagne les semences de cet amour des Belles-Lettres, qui y produisit ensuite tant d'hommes illustres, entr'autres Columelle, Pomponius Mela, les Sénèques, Lucain, Martial, Florus, Quintilien, & tant d'autres espagnols célèbres, qui se font fait un grand nom entre les écrivains de l'ancienne Rome ». Cette ville d'Osca est aujourd'hui Huesca, & elle auroit bien besoin d'un nouveau Sertorius.

Ptolomée, liv. II. c. iv. parle d'un autre Osca, qui étoit une ville d'Espagne dans la Bétique, chez les Turditains. Il les distingue ainsi pour leur position. Osca Illyriorum. Long. 161. lat. 42. 20. Osca Turditanorum. Long. 5. 37. lat. 42. 15.

OS CABRION, f. m. (Conchyliol.) coquillage de la classe des multivalves. Ce coquillage dont peu d'auteurs ont fait mention, a reçu différens noms. Petiver l'appelle *oscabrimon carolinum perelegans*; d'autres les nomment *cimex marina*, punaise de mer. Il y en a qui lui donnent le nom de *nacelle* ou *chenille de mer*; quelques-uns, de *cloporte* ou *chaloupe de mer*. Il paroît que c'est plutôt une espèce de lépas oblong à huit côtes séparées, qui s'attache aux rochers ainsi que les autres; ses huit côtes séparées semblent l'exclure de la classe des univalves, & le porter naturellement dans celle des multivalves.

L'*oscabrimon carolinum* vient de l'Amérique, & se prend sur les côtes de la grande anse, île de Saint-Domingue.

L'*oscabrimon gallicum* vient de Dieppe, & montre quelque différence avec le premier, en ce que ses côtes, quoiqu'en même nombre, ont à chaque extrémité de petits crans qui s'élevent & se réunissent sur les contours de la coquille.

L'animal qui habite le coquillage, a une tête formant un trou ovale à une de ses extrémités; & à l'autre est l'anus ou la sortie des excréments. Cet animal n'a point de cornes, point de yeux ni de pattes; il rampe sur le rocher comme le lépas.

OSCELLE, ISLE D', (Géog.) en latin du moyen âge *Oscellus*, nom d'une petite île ou péninsule située proche de Rouen, & d'une autre presque à trois lieues & demie de Paris. M. l'abbé Lebeuf a donné un mémoire sur cette petite île d'*Oscelle*, dans le Recueil de Littérature. Je voudrois qu'on n'écrivît que quatre lignes sur des objets de si petite importance.

OSCHENFURT, (Géog.) petite ville d'Allemagne en Franconie, à six lieues au-dessus de Wurtzbourg sur le Mein qu'on y passe sur un pont de pierre. Long. 27. 36. lat. 49. 35. (D. J.)

OSCHÉOCELE, f. f. terme de Chirurgie; c'est une hernie complète, dans laquelle l'épiploon ou l'intestin, ensemble ou séparément, passent par l'anneau du muscle oblique externe du bas-ventre pour former une tumeur dans le scrotum aux hommes, & dans la grande levre aux femmes.

OSCHOPHORIE;

OSCOPHORIE, f. f. (*Antiquit. grecques.*) fêtes en l'honneur de Bacchus & de Minerve. Cette fête qu'on peut nommer *fête des rameaux*, avoit été instituée par Thésée; aussi dans la procession il se trouvoit toujours deux jeunes garçons habillés en fille, pour représenter ceux que ce héros conduisit à Candie dans ce déguisement.

Cette fête s'appelloit *oschophorie*, *oschophoria*, du mot grec *osche*, qui signifie proprement *une branche de vigne chargée de raisins mûrs*, parce que tous ceux qui assistoient à la procession y portoient de semblables branches.

On choisissoit au sort un certain nombre de jeunes garçons des plus nobles familles de chaque tribu, qui avoient tous leur pere & leur mere vivans. Ils tenoient à la main des branches de vigne, & couroient à l'envi depuis le temple de Bacchus jusqu'au temple de Minerve Scirade, qui étoit au port de Phalèse. Ils étoient suivis d'un chœur, conduits par deux jeunes hommes habillés en filles, & qui chantoient les louanges de ces jeunes garçons. De vraies femmes les accompagnoient, portant sur leur tête des corbeilles; & l'on choisissoit pour cet emploi les plus riches de la ville; toute la troupe étoit précédée par un héraut.

On associoit aux sacrifices d'autres femmes, qu'on appelloit *déipnophores*, parce qu'elles portoient toutes fortes de provisions de bouche à la troupe des jeunes gens qui avoient été nommés par le sort pour se rendre en course au temple de Minerve. Cette fête se célébroit dans toute l'Attique le quatrième ou le cinquième mois des Athéniens, c'est-à-dire en Octobre ou en Novembre, parce qu'alors on vit cesser la stérilité dont l'Attique avoit été affligée.

Le refrain des hymnes qu'on chantoit à diverses reprises dans cette fête, étoit ces deux mots *εἶα, εἶα*, pour faire comprendre aux Grecs ce dont toutes les nations devoient être convaincues par expérience, que par la prospérité & l'adversité se suivent, & par conséquent qu'il faut se désier de la première, & ne pas désespérer avec la seconde. (*D. J.*)

OSCILLATION, f. f. *terme de Méchanique*, qui signifie la même chose que *vibration*; c'est-à-dire le mouvement d'un pendule en descendant & en montant, ou, si on peut parler ainsi, sa descente & sa remontée consécutives & prises ensemble.

Axe d'oscillation est une ligne droite parallèle à l'horison, qui passe, ou qui est supposée passer par le centre ou point fixe autour duquel le pendule oscille, & qui est perpendiculaire au plan où se fait l'oscillation. *Voyez* AXE.

Si on suspend un pendule simple entre deux demicycloïdes, dont les cercles générateurs aient leur diamètre égal à la moitié de la longueur du fil, toutes les oscillations de ce pendule, grandes & petites, seront isocrones, c'est-à-dire, se feront en tems égal. *Voyez* CYCLOÏDE & ISOCRONE.

Le tems d'une oscillation entière dans un arc de cyloïde quelconque est au tems de la descente perpendiculaire par le diamètre du cercle générateur, comme la circonférence du cercle est au diamètre.

Si deux pendules décrivent des arcs semblables, les tems de leurs oscillations seront en raison soudoublée de leurs longueurs.

Les nombres d'oscillations isocrones, faites par deux pendules dans le même tems sont entr'eux en raison inverse du tems que durent les oscillations prises séparément.

On trouve plus au long dans l'article PENDULE les lois du mouvement & des oscillations du pendule simple, c'est-à-dire, du pendule composé d'un seul poids *A* fort petit, & qu'on regarde comme un point, & d'une verge ou fil *CA* (*fig. 36. Méchan.*)

Tome XI.

dont on considère la pesanteur ou la masse comme nulle. Il est beaucoup plus difficile de déterminer les lois d'un pendule composé, c'est-à-dire, les oscillations d'une verge *BA* (*fig. 22.*), que l'on regarde comme sans pesanteur & sans masse, & qui est chargée de plusieurs poids *D, F, H, B*; il est certain que cette verge ne fait pas ses oscillations de la même manière que s'il n'y avoit qu'un seul poids; par exemple *B*, car supposons qu'il n'y ait en effet qu'un poids *B*, ce poids tendra à décrire la petite ligne *BN* au premier instant: or, s'il y avoit d'autres poids en *H, F, D*, ces poids tendroient à décrire dans le même instant les lignes *HM, FL, DK*, égales à *BN*, de sorte que la portion *DB* de la verge devroit se trouver en *KN*; & par conséquent la portion *AD* se trouveroit dans la situation *AK*; or cela ne se pourroit faire sans que la verge *ADB* se brisât en *D*; & comme on la suppose inflexible, il est donc impossible que les poids *B, H, F, D*, décrivent les lignes *BN, HM, FL, DK*, &c. mais il faut que ces poids décrivent des lignes *BC, HI, FG, DE*, qui soient telles que la verge *ADB* conserve toujours sans se plier la forme d'une droite *AEC*. Or on peut imaginer un pendule simple d'une certaine longueur, qui fasse ses oscillations dans le tems que le pendule composé *ADB* fait les siennes. Ainsi la difficulté se réduit à trouver la longueur de ce pendule simple, & trouver la longueur de ce pendule simple, est la même chose que ce que les Géometres appellent *trouver le centre d'oscillation*.

Le célèbre M. Huyghens est le premier qui ait résolu ce problème dans son excellent ouvrage de *horologio oscillatorio*. Mais la méthode dont il s'est servi pour le résoudre, quoique bonne & exacte, étoit susceptible de quelques difficultés.

Toute la doctrine de ce grand géometre sur le centre d'oscillation est fondée sur l'hypothèse suivante; que le centre de gravité commun de plusieurs corps doit remonter à la même hauteur d'où il est tombé, soit que ces corps soient unis, ou séparés l'un de l'autre en remontant, pourvu qu'ils commencent à remonter chacun avec la vitesse acquise par sa chute. *Voyez* CENTRE DE GRAVITÉ.

Cette hypothèse a été combattue par quelques auteurs, & regardée par d'autres comme fort douteuse. Ceux même qui convenoient de la vérité ne pouvoient s'empêcher de reconnoître qu'elle étoit trop hardie pour être admise sans preuve dans une science où l'on démontre tout.

Ce même principe a été démontré depuis par plusieurs géometres, & il n'est autre chose que le fameux principe connu autrement sous le nom de *conservation des forces vives*, dont les Géometres se sont servis depuis avec tant de succès dans la solution des problèmes de dynamique. *Voyez* DYNAMIQUE & FORCES VIVES.

Cependant, comme le principe de M. Huyghens avoit paru incertain & indirect à plusieurs géometres; ces considérations engagerent M. Jacques Bernoulli, professeur de Mathématique à Bâle, mort en 1705, à chercher une solution du problème dont il s'agit. Il en trouva une assez simple, tirée de la nature du levier, & la fit paroître dans les mémoires de l'Acad. des Sciences de Paris, année 1703. Après sa mort, son frere Jean Bernoulli fit imprimer dans les mémoires de la même académie, année 1714, une autre solution du même problème, encore plus facile & plus simple. Nous ne devons point oublier de dire, qu'environ dans le même tems M. Taylor, célèbre géometre anglois, trouva une solution à-peu près semblable à celle de M. Bernoulli, & la fit paroître dans son livre intitulé *methodus incrementorum*; ce qui fut le sujet d'un

R R r r

ne dispute entre les deux géometres qui s'accusent réciproquement de s'être pillés. On peut voir les piéces de ce procès dans les actes de Léipsic de 1716; & dans les œuvres de M. Bernouilly, imprimées à Lausanne in-4°. en 1743. Quoi qu'il en soit, voici le précis de la théorie de M. Jean Bernouilly; elle consiste en général à chercher d'abord quelle devroit être la gravité dans un pendule simple, de même longueur que le composé, pour que les deux pendules fissent leurs *oscillations* dans un tems égal. Il faut pour cela que le *moment* des deux pendules soit le même; ensuite au lieu de ce pendule simple d'une longueur connue, & d'une pesanteur supposée, M. Bernouilly substitue un pendule simple animé par la gravité naturelle, & il trouve aisément par une simple proportion la longueur que ce nouveau pendule doit avoir pour faire les vibrations en même tems que l'autre.

Quoique la méthode de M. Bernouilly soit assez simple, elle peut encore être simplifiée, même en faisant usage de son principe, comme je l'ai démontré dans mon traité de dynamique, l. II. c. iij. probl. 1. & j'ai d'ailleurs donné en même tems une méthode particulière extrêmement simple pour résoudre ce problème. Voici une idée de cette méthode.

Il est certain que les corps *B, H, F, D*, ne pouvant décrire les lignes *BN, HM, FL, DK*, décrivent des lignes *BC, HI, FG, DE*, qui sont entr'elles comme les distances *AB, AH, AF, AD*, au point de suspension *A*; d'où il s'ensuit que toute la difficulté se réduit à connoître une de ces lignes comme *BC*; or au lieu de supposer que les corps *B, H, F, D*, tendent à se mouvoir avec les vitesses *BN, HM, FL, DK*, on peut supposer, ce qui revient au même, qu'ils tendent à se mouvoir avec les vitesses $BC - CN$, $HI - IM$, $FG + GL$, $DE + EK$, & comme de ces vitesses il ne reste que les vitesses *BC, HI, FG, DE*, il s'ensuit que si les corps *B, H, F, D*, n'avoient eu que les vitesses $-CN$, $-IM$, GL , EK , la verge *AB* seroit demeurée en repos. Voyez DYNAMIQUE. Donc par la nature du levier on aura $-B \times CN \times AB - H \times IM \times AH + F \times GL \times AF + D \times EK \times AD = 0$. Or dans cette équation il n'y a qu'une seule inconnue, puisqu'en supposant *BC* donnée, tout le reste est donné; on aura donc par cette équation la valeur de *BC*, & par le rapport de *BC* à *EN*, on connoitra le rapport de la vitesse du pendule composé à celle d'un pendule simple qui seroit de la longueur de *BA*; d'où il s'ensuit qu'on trouvera facilement la longueur du pendule simple isocroné au pendule composé, en cherchant un pendule dont la longueur soit à *AB* comme *BN* est à *BC*. Voyez sur cela mon traité de dynamique, l. II. ch. iij. probl. 1. vous y trouverez d'autres remarques curieuses sur le problème dont il s'agit ici.

Centre d'*oscillation* d'un pendule, est donc proprement, suivant ce qu'on vient de dire, un certain point pris dans ce pendule, prolongé, s'il est nécessaire, & dont chaque vibration se fait de la même manière que si ce point seul & isolé étoit suspendu à la distance où il est du point de suspension.

Ou bien, c'est un point tel, que si on y suppose ramassée toute la gravité du pendule composé, ses différentes *oscillations* se feront dans le même tems qu'auparavant.

Ainsi la distance de ce point au point de suspension est égale, comme on vient de le dire, à la longueur du pendule simple, dont les *oscillations* seroient isocrones à celle du corps suspendu. Voyez CENTRE. Chambers.

On appelle aussi en général *oscillation* le mouvement d'un corps qui va & vient alternativement en sens contraire comme un pendule. Ainsi, par exem-

ple, un corps solide placé sur un fluide peut y faire des *oscillations*, lorsque ce solide n'est pas en repos parfait; sur quoi voyez l'article FLOTTER. (O)

OSCILLATION, (*Antiquit. grecq. & rom.*) espece de balancement que les anciens avoient imaginé pour donner une apparence de sépulture à ceux qui se défaisoient eux-mêmes; car on croyoit que leurs manes ne pouvoient jouir d'aucun repos, & l'on y remédioit par l'*oscillation*, qui consistoit à attacher à une corde, une petite figure qui représentoit le mort; on balançoit ensuite cette figure dans l'air, & enfin on lui faisoit des funérailles. Dans le beau tableau de la prise de Troye par Polygnote, on voit, dit Pausanias, Ariadne assise sur une roche. Elle jette les yeux sur Phèdre sa sœur, qui, élevée de terre, & suspendue à une corde qu'elle tient des deux mains, semble se balancer dans les airs. C'est ainsi, continue l'historien, que le peintre a voulu couvrir le genre de mort, dont on dit que la malheureuse Phèdre finit ses jours. (D. J.)

OSCITATION, s. f. mot francisé du latin *oscitatio*, qu'on emploie quelquefois en Médecine pour baillement. Voyez BAILLEMENT.

OSCLAGE, s. m. (*Jurisprud.*) & par corruption, *oclage, ouclage, ouclage*, & *onclage*, du latin *osculum*, est le nom que l'on donne au douaire dans quelques coutumes, comme celle de la Rochelle.

Ce terme paroît venir de ce qui se pratiquoit autrefois chez les Romains. Après que les futurs conjoints avoient été accordés, ils se donnoient réciproquement un baiser, qui faisoit partie de la cérémonie, ce baiser étoit nommé *osculum*. Cette cérémonie étoit suivie des présens que les futurs époux se faisoient l'un à l'autre, & comme le baiser, *osculum*, étoit regardé comme le gage du mariage, les dons faits de la part du futur époux étoient censés faits *pro osculo*, ce qui leur a apparemment fait donner le nom d'*osclage*, dans les coutumes dont on a parlé.

Le droit d'*osclage* tient lieu du douaire, & ressemble plus particulièrement à l'augment de dot.

Dans la coutume de la Rochelle l'*osclage* est de la moitié de la dot qui entre en communauté, ce qui s'appelle *tiers en montant*.

Il n'est pas dû sans stipulation, laquelle ne peut être faite que par contrat de mariage; il n'a lieu qu'en cas de renonciation à la communauté.

De droit il ne se règle qu'à proportion de la partie de la dot actuelle qui entre en communauté, mais on peut par convention le rendre plus fort.

Il est toujours dû à la femme sans retour.

La femme peut toujours le demander, quoique la dot n'ait pas été payée, pourvu qu'elle fût réelle.

Le douaire & l'*osclage* peuvent concourir ensemble lorsqu'on est ainsi convenu par le contrat de mariage.

Il n'est pas ordinaire de stipuler un *osclage* en cas de secondes noces de la femme; cependant cette convention n'est pas prohibée.

Enfin l'*osclage* n'est dû que par le décès du mari.

Sur ce qui concerne ce droit, voyez le Glossaire de Lauriere, & M. Valin en son Comment. sur la cout. de la Rochelle, tom. II. pag. 531. (A)

OSCOPIHORIES, s. f. pl. (*Hist. anc.*) fêtes instituées par Thésée, en mémoire de sa victoire sur le minotaure, par laquelle il avoit délivré les Athéniens du tribut de sept jeunes gens qu'ils envoyoit tous les ans en Crete, pour être dévorés par ce monstre. Voyez MINOTAURE.

Le nom d'*oscophiories* vint des mots grecs *ornn*, branche de vigne chargée de grappes, & *espo*, je porte. Plutarque dit que ces fêtes furent ainsi nommées, parce que Thésée les institua à son retour à Athenes, & qu'on étoit alors dans le tems des vendanges; &

d'autres parce qu'elles furent instituées en l'honneur de Minerve & de Bacchus qui avoient assisté Thésée dans cette entreprise ; quelques-uns veulent qu'on y honorât Bacchus & Ariane.

Dans les *oscophories* tous les jeunes gens qui avoient leur pere & leur mere, prenoient des habits de fille & courtoient au temple de Bacchus & à celui de Minerve, ayant des grappes de raisin dans leurs mains. Celui qui y arrivoit le premier étoit déclaré vainqueur, & offroit un sacrifice en versant une liqueur qui étoit contenue dans une phiole, & composée de vin, de miel, de fromage, de fleurs, & d'huile. *Voyez l'article OSCHOPHORIES.*

OSCULUM PACIS, f. n. (*Théologie.*) baiser de paix ; c'étoit autrefois la coutume dans l'Eglise, que pendant la célébration de la messe, après que le prêtre avoit fait la consécration & proferé ces paroles, *pax Domini vobiscum*, la paix du Seigneur soit avec vous, les fideles s'embrassoient les uns & les autres, ce qui s'appelloit le *baiser de paix*.

Après que cette coutume eut été abrogée, on en introduisit une autre qui est, que le prêtre ayant proferé les paroles ci-dessus, le diacre ou sous-diacre donnoit à baiser au peuple une image qu'on appelloit la *paix*, c'est ce qui se pratique encore en partie dans l'église de Paris, où après l'*agnus Dei*, deux acolythes ou enfans de chœur vont présenter à baiser au clergé une espece de reliquaie.

Dans d'autres diocèses, aux messes solennelles, le célébrant, après l'*agnus Dei*, donne le *baiser de paix* au diacre en lui disant, *pax tibi frater & Ecclesie sanctæ Dei*. Celui-ci répond, & *cum spiritu tuo*. Le diacre la donne ensuite au soudiacre, puis au premier choriste, celui-ci au second, & ceux-ci donnent chacun de leur côté le *baiser de paix* à l'ecclésiastique qui occupe la premiere stalle, celui-ci à son voisin, & ainsi de suite en répétant les mêmes paroles. On voit que cette cérémonie retient l'idée de l'union & de la charité que la primitive église exigeoit entre ses enfans.

OSCULATEUR, adj. en *Géométrie*, rayon *osculateur* d'une courbe, est le rayon de la développée de cette courbe ; & *cercle osculateur* est le cercle qui a pour rayon le rayon de la développée. *Voyez OSCULATION & DEVELOPPÉ.*

On appelle ce cercle *osculateur*, parce qu'il embrasse pour-ainsi-dire la développée en la touchant ; car il la touche & il la coupe tout-à-la-fois, étant d'un côté à la partie concave de la courbe, & à l'autre à la partie convexe.

Dans le cercle tous les rayons *osculateurs* sont égaux, & sont le rayon même du cercle ; la développée du cercle n'étant qu'un point.

Lorsque la courbure est finie, le rayon *osculateur* est fini, lorsqu'elle est infiniment petite, le rayon *osculateur* est infini, & enfin lorsqu'elle est infiniment grande, le rayon *osculateur* est = 0. *V. COURBURE.*

Nous avons promis au mot *ENGENDRER*, que nous donnerions ici de nouvelles remarques sur les courbes, qui en se développant s'engendrent en elles-mêmes ; mais ayant vu depuis que le savant M. Euler a traité profondément ce sujet dans le tom. XII. des anciens *Mémoires de Petersbourg* ; nous y renvoyons le lecteur. (O)

OSCULATION, f. f. ou *baisement*, terme en usage dans la théorie des développées. Soit *PC* la développée d'une courbe ; un cercle décrit du point *C* comme centre (*Pl. analys. fig. 12.*) & du rayon de la développée *MC*, est dit *baiser*, en *M*, la développée, & M. Huyghens, inventeur des développées, a appelé ce point *M*, *point d'osculation*, ou *point baisant*. *Voyez DEVELOPPÉE.*

La ligne *MC* est appelée *rayon osculateur*, & le cercle décrit du rayon *MC*, *cercle osculateur* ou

cercle baisant, *Voyez OSCULATEUR.*

La développante *PCF*, est le lieu des centres de tous les cercles qui baissent la développante *AM*, décrite par le développement de la courbe *BCF*. *Voyez DEVELOPPEMENT & DEVELOPPANTE.*

La théorie de l'*osculation* est due à M. Leibnitz, qui a le premier enseigné la maniere de se servir des développées de M. Huyghens, pour mesurer la courbure des courbes. *Voyez COURBURE.*

On appelle aussi *osculation* en Géométrie, le point d'attouchement de deux branches d'une courbe qui

se touchent. Par exemple, si on a $y = \sqrt{x} + \sqrt{x^3}$, il est aisé de voir que la courbe a deux branches qui se touchent au point où $x = 0$, à cause que les radicaux emportent chacun le signe + & -. *Voyez BRANCHE & COURBE.*

Le point d'*osculation* differe du point de rebroussement (qui est aussi un point d'attouchement de deux branches), en ce que dans celui-ci les deux branches finissent au point de rebroussement, & ne passent point au-delà ; au-lieu que dans le point d'*osculation* les deux branches existent de part & d'autre de ce point. Dans la fig. 14. n°. 1. d'*analyse*, *D* est un point d'*osculation* ; & dans la fig. 5. *G* ou *C* est un point de rebroussement. *Voyez REBROUSSEMENT.* L'*osculation* s'appelle *embrassement* quand la concavité d'une des branches embrasse la convexité de l'autre, c'est-à-dire quand les deux branches qui se touchent sont concaves ou convexes du même côté. (O)

OSÉ, participe d'*OSER*.

OSER, v. act. (*Gram.*) avoir le courage d'entreprendre une chose hardie, périlleuse, difficile. Qu'il ose ? Celui qui ose a mesuré en lui-même ses forces avec son entreprise.

OSÉE, (*Théol.*) le premier des douze petits prophètes ; on regarde ses livres comme les plus anciens, les plus prophétiques que nous ayons. Quoiqu'Amos & Isaïe aient paru sous le regne d'Ozias, ainsi qu'*Osee* ; celui-ci les a précédés de quelques années. Il est pathétique, court, vif, & sententieux. Le prophète, quoiqu'inspiré, a toujours le caractère de l'homme ; en parlant par sa bouche, Dieu lui laisse ses préjugés, ses idées, ses passions, ses expressions, son métier, s'il en a un.

OSEILLE, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) *acetosa* ; genre de plante à fleur sans pétales, composée de plusieurs étamines soutenues par un calice à six feuilles. Le pistil devient dans la suite une semence triangulaire, enveloppée d'une capsule formée par trois feuilles du calice, les trois autres se flétrissent. Tournefort, *Inst. rei herb.* *Voyez PLANTE.*

Parmi les trente-une especes d'*oseille* que comptent les Botanistes, il y en a deux principales qui sont en usage dans la Médecine & dans les cuisines, savoir l'*oseille* ordinaire & la ronde.

L'*oseille* ordinaire, *acetosa vulgaris*, *acetosa pratensis*, *oxalis pratensis*, a la racine fibreuse, longue, jaunâtre, amere, & styptique ; ses feuilles sont alternes, grandes d'une palme & plus, pointues, échancrées, & à oreilles du côté qu'elles tiennent à leur queue, d'un verd foncé, acides, & succulentes. Sa tige est cannelée, longue d'une coudée, & branchue ; elle porte des fleurs sans pétales, chargées d'étamines garnies de sommets jaunâtres, & qui s'élèvent d'un calice composé de six feuilles.

Ray observe que dans cette espece de plante il y a des fleurs stériles ou incomplètes, & d'autres fertiles ou complètes. Les fleurs stériles ne portent point de fruit, & le pistil de celles qui sont fertiles se changent en une graine triangulaire, de couleur de châtaigne, luisante, enveloppée dans une

capsule feuillée, composée de trois feuilles du calice, & dont les trois autres se fannent.

L'*oseille* ronde, *acetosa* & *oxalis rotundifolia*, seu *hortensis*, a la racine menue, rampante, d'une saveur astringente; elle pousse des tiges longues d'une coudée & plus, menues, rampantes. Ses feuilles varient quelquefois; elles sont presque rondes; d'autres fois elles sont à oreilles, & d'autres fois elles sont pointues comme une lance, de couleur verd de mer, un peu grasses, d'une saveur aigrette & délicate: les fleurs & les graines ne sont pas différentes de celles de l'*oseille* ordinaire.

On cultive beaucoup ces deux especes d'*oseille* dont les feuilles, la racine, & la graine sont d'usage médicinal.

Le suc des racines donne la couleur de pourpre au papier bleu; mais cette couleur disparoît bien-tôt après, & il reste une tache brune à cause de la grande quantité d'huile qu'elles contiennent, laquelle tache s'étend peu-à-peu sur les parties qui ont été développées par l'acide.

Les racines contiennent en effet presque trois fois autant d'huile & de terre que les feuilles: elles enveloppent un sel essentiel ammoniacal, nitreux, tel que celui que l'on découvre dans les feuilles: c'est de-là que vient ce goût styptique & amer des racines; c'est aussi de-là que vient la vertu qu'elles ont d'ouvrir & de lever les obstructions. Au contraire on découvre dans les feuilles qui contiennent un acide plus développé, la vertu de rafraîchir & de calmer le mouvement de fermentation du sang & de la bile.

La vertu cardiaque des graines est entièrement différente de celle des feuilles & des racines, car elle dépend d'une huile abondante, mêlée avec une grande portion de sel ammoniacal, les graines ont encore par leurs parties huileuses la qualité d'adoucir les humeurs âcres, d'amollir les fibres des parties, & de les rendre plus flexibles.

Il résulte de ces détails, que le suc d'*oseille* s'emploie avec succès dans les fièvres bilieuses, soit simples, soit pestilentielles, & que c'est en particulier un excellent remède dans le scorbut alkalin. La racine d'*oseille* étant amère & astringente, convient dans les décoctions apéritives: les feuilles d'*oseille* pilées ou bouillies, appliquées extérieurement, sont puissamment résolatives & maturatives.

(D. J.)

OSEILLE, (*Diete, Mat. méd.*) *oseille* ordinaire, *oseille* longue, vinette, & *oseille* ronde.

On prend indifféremment l'une & l'autre *oseille*, soit pour les usages de la Cuisine, soit pour ceux de la Pharmacie. C'en est que les feuilles de ces plantes qu'on emploie à titre d'aliment; & l'on se sert comme remède de leurs feuilles, de leurs racines, & de leurs semences.

Les feuilles d'*oseille* dont tout le monde connoît le goût très-acide, se mangent dans les potages avec les viandes, le poisson, les œufs, &c. Cet assaisonnement est regardé avec raison comme très-salutaire, & sur-tout en été, tems auquel il est principalement en usage, parce que c'est-là la saison de l'*oseille*. Il tempère, rafraîchit, donne de l'appétit, & réveille le jeu des parties relâchées par la chaleur. Il n'est cependant utile qu'aux sujets vraiment sains; car on ne doit point le permettre à ceux qui sont sujets aux aigreurs de l'estomac, aux hypocondriaques, aux personnes du sexe qui sont attaquées des pâles-couleurs; à ceux qui sont sujets à la toux, à l'asthme, au crachement de sang, car ce sont-là les affections principales dans lesquelles les alimens & les assaisonnemens acides sont pernicieux.

L'*oseille* soit en substance accommodée à la manière des épinards, & mêlée avec cette dernière plante peut tempérer convenablement son acidité;

la décoction & le suc de cette plante, sont regardés par tous les Médecins comme un spécifique dans le scorbut: ces mêmes remèdes sont très-utiles aussi, lorsqu'on en combine l'usage avec celui des plantes alkalines, telles que le cochlearia, le cresson, &c. Le célèbre Thomas Bartholin a même observé que l'*oseille* & le cochlearia croissoient en abondance l'un à côté de l'autre dans le Groenland où le scorbut est endémique; comme si la nature avoit fait naître ces deux plantes ensemble pour que les hommes de ces contrées pussent commodément les tempérer l'une par l'autre, & qu'ils trouvassent dans leur mélange un remède facile & assuré. Cette observation botanique a été vérifiée par les Naturalistes qui ont voyagé postérieurement dans la plupart des pays du nord.

Les remèdes tirés des feuilles d'*oseille* dont nous venons de parler, possèdent toutes les propriétés communes des acides végétaux spontanés. Ils sont rafraîchissans, anti-putrides, utiles dans les coliques bilieuses, les chaleurs d'entrailles, les digestions languissantes, les fièvres ardentes, continues, les fièvres tierces, intermittentes, printannières, &c.

On distille une eau des feuilles d'*oseille*, qui est de la classe des eaux distillées dépouillées de toute vertu (*voyez* EAU DISTILLÉE), & qu'il est bien singulier de voir donner encore par Geoffroi comme analogue au suc & à la décoction de cette plante, & seulement comme un peu plus foible que ces remèdes.

La racine d'*oseille* n'est point acide; elle a un goût amer & légèrement styptique. On la compte parmi les remèdes apéritifs & diurétiques, & on l'emploie communément à ce titre dans les bouillons & les aposèmes apéritifs. Elle a la propriété singulière, lorsqu'elle est sèche, de donner à l'eau dans laquelle on la fait bouillir une belle couleur rouge délayée. On peut profiter de cette propriété pour faire une tisane dont la couleur imite celle du vin, & tromper avec cette boisson certains malades qui demandent opiniâtement du vin, & à qui il pourroit être dangereux d'en accorder. Il ne faut pas se mettre en peine dans ce cas qu'ils puissent découvrir la fraude par la différence du goût, parce que ce n'est communément que de la part des malades en délire qu'on a à se délivrer de cette sorte d'importunités; & qu'au surplus on peut toujours leur faire entendre que la maladie leur a perverti le goût. Un aposème apéritif, fort usité sous le nom de *bouillon rouge*, doit sa couleur à la racine d'*oseille* & à celle de fraiser.

La semence d'*oseille* qui est émulsive, est comptée parmi les remèdes cordiaux & astringens, mais elle est fort peu employée; & certes il est très-vraisemblable qu'elle est négligée avec raison, sur-tout à ces titres, & qu'elle ne possède que les qualités très-communes des substances émulsives. *Voyez* ÉMULSION.

Les feuilles d'*oseille* appliquées extérieurement en forme de cataplasme sur des tumeurs inflammatoires, sont puissamment résolatives & maturatives. Ce remède est employé très-communément & avec beaucoup de succès.

On fait avec les feuilles d'*oseille* une conserve & un sirop simple avec leur suc. Le sucre ne fait que tempérer l'acidité de ces feuilles & de ce suc, mais ne la détruit point. Ainsi ces remèdes ont les mêmes usages, & à-peu-près les mêmes vertus que les feuilles & que le suc.

La conserve d'*oseille* entre dans l'opiate de Salomon, la graine dans la confection d'hyacinthe, la poudre *diamargariti frigidi*, le *diascordium*, &c. de la plupart des pharmacopées; car ces ingrédients sont bannis de toutes ces compositions dans la pharmaco-

pée de Paris. On ne fait trop par quelle préférence.

(b)

OSERAIE, f. f. (*Jardinage.*) est une portion de terrain, plantée en osiers. Voyez OSIERS.

OSÉRIETA, (*Géog. anc.*) île que Pline, *liv. XXXVII. c. ij.* met sur la côte de Germanie. Il dit qu'elle contenoit une forêt, dont les arbres étoient une espece de cedre, & qu'il en couloit de l'ambre sur les rochers. Quelques géographes prennent cette île pour être l'île d'Osele. (*D. J.*)

OSI, (*Géog. anc.*) ancien peuple d'Allemagne. Tacite insinue qu'il n'étoit séparé des Avarisques que par le Danube, & que ces deux peuples étoient également pauvres & également libres; mais il ne décide point si les *Os* étoient des Germains naturels, ou des étrangers établis en Pannonie. Entre les conjectureurs, les uns mettent les *Os* en Silésie, les autres aux environs d'Oppel & de Naissa, & d'autres encore à Osenbourg en Westphalie. (*D. J.*)

OSIANDRIENS, f. m. pl. (*Hist. ecclési.*) secte de Luthériens, qui tirent leur nom d'André Osiander, fameux théologien allemand. Voyez LUTHÉRIENS.

La doctrine qui les distingue des autres Luthériens, consiste à soutenir que l'homme est justifié formellement par la justice essentielle de Dieu, & non pas par la foi ou l'imputation de la justice de Jesus Christ, comme le prétendoient Luther & Calvin. Voyez JUSTIFICATION.

Les demi-Osiandriens ne reçoivent l'opinion d'Osiander qu'à l'égard de l'autre vie, & prétendent que l'homme étant sur la terre est justifié par l'imputation de la justice de Jesus Christ, & dans le ciel par la justice essentielle de Dieu. Voyez IMPUTATION.

OSICERDA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de l'Espagne tarragonnoise chez les Hédetains, selon Ptolomée, *liv. II. c. vj.* On croit que c'est *Offera*. (*D. J.*)

OSIER, f. m. (*Jardinage.*) cette espece de faule vient dans toutes sortes de terroirs, & principalement dans les terres fortes & humides: on le plante souvent en bordure sur des vignes ou vergers; & pour en tirer plus de profit, on fait des oseraies. On met ces plans dans un endroit frappé du soleil & moins bas que le faule; car s'ils avoient le pié continuellement humide, ils ne feroient que languir.

Pour en élever, on laboure bien la terre, on en casse avec soin toutes les mottes, & on la met en rayons pour y pouvoir tenir l'eau tant & si peu qu'on voudra. On choisit sur de beaux osiers des boutures bien vives d'un pié & demi de long. On les aiguise par le gros bout; & après qu'elles ont trempé pendant quatre jours dans l'eau fraîche, mais non pas crue, on les pique un pié en terre entre deux raies, si le champ est bien labouré à raies. On met chaque plan à deux piés l'un de l'autre, sur des lignes droites éloignées entr'elles de trois piés. On garantit les osiers du dégât des bestiaux, parce qu'ils s'élèvent en menus fions fort tendres, dont le bétail est très-friand.

On tond les osiers chaque année, quand la feuille en est tombée; plus ils sont mûrs, mieux ils valent. En coupant les osiers, on en fait des bottes; ensuite on les trie, on les sépare en trois rangs suivant leur grandeur & grosseur. Au premier rang sont les fions les plus longs & les plus gros; ils servent entr'autres à lier des cercles. Ceux de trois à quatre piés de long composent le second rang; ils servent à lier de gros treillages, & à d'autres ouvrages; on les estime selon qu'ils sont minces. On fait le troisième rang de petits brins, qui n'ont pas plus de deux piés & demi de long, & on met au rebut ceux qui n'ont pas un pié & demi. Les osiers étant triés & épluchés, on les lie par poignées pour ne les pas mêler, & on les fend à loisir avec le fendoir. Voyez FENDOIR (*outil de Vannier*).

Les Vignerons se servent des osiers pour attacher la vigne; les Jardiniers, pour palisser les arbres & faire des berceaux; les Tonneliers, pour lier leurs cercles à tonneaux; les Vanniers emploient les plus fins pour faire des paniers, des corbeilles, &c. (*D. J.*)

OSIER FRANC, (*Botan.*) c'est l'espece de faule nommé par Tournefort, *salix vulgaris, rubens*. Voyez SAULE.

OSIER, (*Art méch.*) L'osier sert aux ouvrages des Vanniers & des Tonneliers. Ceux-ci fendent les baguettes d'osier en trois, & s'en servent à lier les cercles & cerceaux qu'ils mettent aux cuves, cuiviers, tonneaux, & autres sortes d'ouvrages de leur métier.

L'osier se vend par botte ou mole, qui sont des paquets de quatre piés de long, contenant trois cens brins quand il est fendu.

OSIMO, (*Géog.*) ancienne ville d'Italie dans la Marche d'Ancone, avec un évêché suffragant du pape. Elle est sur une montagne près du Musone, à 7 milles de Lorette, 10 S. O. d'Ancone, 120 N. E. de Rome. *Long. 31. 12. lat. 43. 20.*

Les Latins l'ont nommée *Auximum & Auxumum*; c'est une des cinq villes de la Pentapole, mentionnée dans les donations de Pépin & de Charlemagne. Les revenus du siege d'*Osimo* sont considérables, & c'est ordinairement un cardinal qui en est évêque. Procope parle beaucoup de cette ville à l'occasion des Goths qui s'y retranchoient contre Bélisaire. (*D. J.*)

OSIRIS, f. m. (*Mytholog.*) un des grands dieux des Egyptiens, & le plus généralement honoré dans tout le pays.

Je ne rapporterai point tout ce qu'en disent les historiens, je n'y trouve que des contradictions, & d'ailleurs les merveilleuses conquêtes qu'on attribue à *Osiris*, ne me paroissent guere moins imaginaires que les longs voyages qu'on lui fait entreprendre. Il y a même tant de conformité entre les exploits que la fable prête à *Osiris*, & les exploits que l'histoire raconte de Sésosiris, que l'on est porté à penser que ceux là ont été copiés sur ceux-ci pour relever davantage la gloire de la principale divinité des Egyptiens. Quoi qu'il en soit, les voyages supposés d'*Osiris* & d'*Isis* dans la plus grande partie du monde, donnerent lieu aux Poètes & aux Mythologues de feindre que l'art de naviger avoit été trouvé sous le regne de ces deux divinités. Ils publierent que le navire sur lequel *Osiris* courut le monde, avoit été le premier vaisseau long qui eût paru sur mer; & même pour en laisser un monument éternel à la postérité, au-dessus de l'injure des tems, les astronomes égyptiens mirent le navire d'*Osiris* au rang des constellations célestes; c'est celle que les Grecs nomment dans la suite la constellation du vaisseau d'Argo près de la canicule, appelée en Egypte *Sothis* ou l'étoile d'*Isis*.

Osiris & *Isis* sont dans la Mythologie égyptienne deux divinités étroitement unies ensemble, le soleil & la lune. Les habits d'*Osiris* étoient d'une seule couleur, de la couleur de la lumiere; on les gardoit précieusement, & on ne les exposoit qu'une seule fois chaque année à la vûe de tout le monde.

Comme les Egyptiens prétendoient qu'*Osiris* leur avoit enseigné l'Agriculture, ils lui donnoient le bœuf pour symbole. On représentoit ce dieu différemment de même qu'*Isis* dont il étoit le frere & le mari. On le trouve quelquefois sur des marbres égyptiens avec la tête d'un épervier, & le corps d'un homme; à son dos est une table qui descend jusqu'à la base qui soutient sa figure, & qui est pleine de lettres hiéroglyphiques. Quelquefois il est représenté presque emmailloté, comme les momies d'Egypte,

portant sur la tête un ornement des plus singuliers, au bas duquel sortent deux cornes. Il tient d'une main un fouet, & de l'autre une verge courbée qui ressemble à un bâton augural. Comme *Ophis* étoit pris pour le soleil, on lui donnoit un fouet pour animer les chevaux qui tiroient le char dont il se servoit pour faire sa course. Quelques Mythologues prétendent que toutes les divinités du paganisme n'étoient que des attributs d'Isis & d'*Ophis*. (D. J.)

OSISMIENS, (Géog. anc.) *Osisimii*; ancien peuple de la Gaule. César, l. II. c. xxxiv. en parle dans ses commentaires, & les nomme pêle-mêle avec des peuples de la Normandie & de la Bretagne. On a employé bien des conjectures pour trouver ces *Osismiens*, & on ne les a point encore découverts. Sanson qui les met en Bretagne, croit que les habitans des trois diocèses de Saint-Paul-de-Léon, Tréguier & Saint-Brieux, répondent aux *Osismiens*. Ceux qui mettent ce peuple en basse-Normandie, croient le trouver dans l'Hiémois ou l'Eximois. (D. J.)

OSMA, (Géog.) ancienne petite ville d'Espagne dans la vieille Castille, avec un évêché suffragant de Tolède. Elle est sur le Duero dans une plaine abondante en tout ce qui est nécessaire à la vie, à 45 lieues N. E. de Tolède, 32 N. E. de Madrid. Long. 15. 2. lat. 41. 34.

La cité d'*Osina* étoit connue des Romains sous le nom d'*Uxama*. Elle est nommée *Oxoma* dans les trois notices ecclésiastiques d'Espagne. Alphonse d'Arragon la conquit sur les Maures l'an 755. Les infidèles la reprirent ensuite. Le roi Alphonse VI. s'en rendit le maître sur les Maures, & elle est restée au roi de Castille; mais ce n'est plus qu'un gros bourg à demi-ruiné. (D. J.)

OSMONDE, f. f. (Hist. nat. Bot.) *osmunda*, genre de plante qui n'a point de fleurs, & dont les fruits sont rassemblés en grappe. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

Ce genre de plante, dans le système de Linnæus, est ainsi caractérisé. Les graines sont produites dans des capsules rondes, distinctes, mais rassemblées en grappes sur la branche, & s'ouvrent horizontalement quand elles sont mûres. Ces graines sont très-menues, en grand nombre, & de forme ovale.

Tournefort compte quinze espèces d'*osmondes*, entre lesquelles il nous suffira de décrire la plus commune, celle qu'il nomme *vulgaris & palustris*, I. R. H. 547. Elle a pour racine un amas de fibres longues & noirâtres, entortillées les unes dans les autres; ses tiges sont nombreuses, hautes de deux coudées, vertes, lisses, cannelées, & garnies de branches feuillées qui s'étendent de tous côtés, composées de huit ou neuf paires de feuilles, terminées par une feuille impaire.

Chaque feuille est entière, droite, longue de trois ou quatre pouces, large d'un demi-pouce, terminée par une pointe mouffe, & ayant au milieu une côte sur toute sa longueur.

Le haut de la tige est partagé en quelques pédicules, qui soutiennent chacun de petites grappes longues d'un pouce, chargées de graines: cette plante n'a point de fleurs; car ce que les Herboristes appellent *fleur* n'est autre chose, selon Ray, que les feuilles non-développées, & qui étant réfléchies cachent les graines naissantes. Les fruits ramassés comme en grappes, sont des capsules sphériques, semblables à celles des fougères, qui se rompent par la contraction de leurs fibres, & qui jettent une poussière très fine, comme on l'observe par le moyen du microscope.

L'*osmonde* prospère dans les endroits humides, dans les fondrières, dans les marais; ses feuilles se fanent en hiver. (D. J.)

OSMONDE, (Mat. méd.) fougère fleurie. La racine de cette plante a été vantée comme un remède

spécifique du rachitis. Elle a été célébrée aussi comme un très-puissant vulnéraire, capable de diffoudre le sang arrêté & grumelé dans les parties internes, par les chûtes, les plaies profondes, &c. On s'en est aussi quelquefois servi pour les mêmes usages auxquels on emploie les autres fougères. L'*osmonde* est un remède fort peu usité. (b)

OSNABRUCK ou OSNABRUG, ou, comme d'autres écrivent, OSENBRUCK, (Géog.) ville d'Allemagne au cercle de Westphalie, avec un évêché fondé par Charlemagne vers l'an 780, dont l'évêque est souverain. Elle est remarquable par le traité qui s'y conclut en 1648 entre les Suédois & l'empereur. La religion catholique & la protestante y sont également souffertes. Elle est sur la rivière de Hase, à 8 milles N. E. de Munster, 5 d'Hervorden, 9 S. O. de Brême. Long. 25. 48. lat. 52. 28.

Il est vraisemblable que le nom d'*Osnabruck* vient de la situation de cette ville, & que la rivière de Hase s'appelloit anciennement *Osen*, ce qui joint au mot *bruck*, qui signifie un pont, marque un pont sur l'Osen.

Charlemagne ne se contenta pas d'y établir un évêché, il y fonda en outre une école pour y enseigner la langue grecque & la latine. Cet acte répond à l'an 804, & est fort curieux; on le trouve dans le Dictionnaire de la Martinière. (D. J.)

OSNABRUCK, évêché d', (Géog.) siége épiscopal & principauté d'Allemagne, dans le cercle de Westphalie, borné N. par le bas Munster, E. par la principauté de Minden, S. par le haut Munster, O. partie par le même, & partie par le comté de Lingen. C'est un pays abondant en bons pâturages. A la paix de Westphalie, on convint qu'il seroit possédé alternativement par un prince de cette maison qui est luthérienne, & par un prince catholique, ce qui s'est toujours pratiqué depuis.

OSORNO, (Géog.) ville de l'Amérique méridionale au Chili, sur la rive septentrionale de Rio-Bueno à 15 lieues de Baldivia. Long. 306. 32. latit. méridionale 40. 40. &, selon de Noort, par les 42^d. de latit. méridionale.

OSORO ou OSERO, (Géog.) petite ville d'Italie, capitale d'une petite île de même nom du golfe de Venise, au S. de l'île de Cherzo, dont elle n'est séparée que par un petit détroit, qui n'a que cinq pas de large. Il y a un évêché suffragant de Zara. Elle est presque déserte, quoique l'île abonde en bois, miel, bestiaux & sardines. Long. 32. 22. lat. 44. 54.

OSQUES, LES, (Géogr. anc.) ancien peuple d'Italie dans la Campanie entre Capoue & Naples. On les appelloit également *Osci*, *Opsgi*, *Opici*, *Obsci*. Le mot d'*obsène*, *obsenus*, vient de ce peuple dont la corruption étoit extrême, & le langage conforme aux mœurs; il s'abandonnoit à de honteuses débauches, & c'est ce qu'Horace appelle *morbus campanus*. Personne n'ignore la description que nous ont laissée les anciens des délices de Naples & de Capoue, qui étoient les principales villes du pays des *Osques*, & le séjour de la volupté. *Oscè loqui* signifioit également chez les Latins parler d'une manière dissolue & employer de vieux mots.

Silius Italicus donne aux *Osques* toutes les places qui sont le long de la côte de la Campanie, entre Terracine & Cumes. (D. J.)

OSQUES, jeux, (Théâtre des Romains.) les jeux *osques*, *osci ludi*, étoient des jeux scéniques qu'on représentoit sur les théâtres des Romains. On les nommoit *osci*, non parce qu'on y parloit la langue *osque*, mais parce que c'étoient des farces empruntées de celles des anciens peuples. Ces jeux, ainsi que les satyriques, se représentoient le matin avant qu'on jouât la grande pièce.

OSRHOËNE, (*Géog. anc.*) les Grecs disent *Ofrhoene* & les Latins *Osdrohene*, contrée de la Mésopotamie le long de l'Euphrate, depuis le mont Taurus au N. jusqu'au Chaborras au Midi & à l'Orient; c'est là le sentiment de Cellarius, qui croit que l'*Anthemusia* de Ptolomée est la même que l'*Ofrhoene*.

L'*Ofrhoene* & l'Adiabene furent soumis à l'empire romain par Lucius Vérus; & ce royaume fut éteint l'an de l'ère chrétienne 216 par Caracalla, qui mit une colonie à Edeffe capitale du pays.

Comme l'*Ofrhoene* devint une grande province ecclésiastique, les notices nous ont détaillé le nom des lieux qui reconnoissoient Edeffe pour métropole; mais elles ne s'accordent ni sur le nombre, ni sur le rang des sièges qu'elles mettent dans cette province. (*D. J.*)

OSRUSHNA, (*Géog.*) ville d'Asie dans la Tartarie, au Mawaralnahe, au-delà de Samarcande, & l'une des métropoles de la province du nom d'*Orushnah*. Abulféda dit que cette province est terminée à l'orient par une partie du Fergan, au couchant par les limites de Samarcande, au N. par une autre partie du Fergan, au M. par les confins de Cash. La ville d'*Orushna* est à cinq journées de chemin de Samarcande. *Long.* selon Alfaras, 90^d. *latit.* 40^d.

OSS, (*Géog.*) bourg du Brabant hollandois, dans la Mairie de Bois-le-Duc, au quartier de Maesland. Je parle de ce bourg, parce qu'il est aussi considérable que bien des villes, qu'il est le chef-lieu du quartier, qu'il jouit des privilèges d'avoir des foires & marchés, que les habitans forment quatre confréries, & qu'ils ont un tribunal d'échevins & de jurés, avec d'autres prérogatives. *Long.* 22. 45. *latit.* 51. 44.

OSSA, (*Géog. anc.*) montagne de Thessalie dans la Magnésie, au midi oriental du Pénée, & au S. E. de la vallée de Tempé. Plin., *l. IV. c. viij.* & Ptolomée, *l. III. c. xij.* font mention de cette montagne si fameuse dans les fables des poètes; témoin ce que Virgile dit des Titans: « Trois fois ils s'efforcèrent de mettre l'*Ossa* sur le Pélion, & le mont Olympe sur l'*Ossa*; & trois fois la foudre de Jupiter renversa ces montagnes vainement entassées ».

*Ter sunt conati imponere Pelio Ossa;
Scilicet atque Ossa frondosum involvere Olympum, &c.*

Georg. l. I. v. 281.

Strabon met un mont *Ossa* dans le Péloponnèse; 2^o *Ossa* est le nom d'une ville de Macédoine à l'orient du Strymon; 3^o *Ossa* est le nom d'une rivière d'Italie dans la Toscane. (*D. J.*)

OSSA-POLLA-MAUPS, (*Hist. mod. culte.*) c'est le nom sous lequel les habitans de l'île de Ceylan désignent l'Être suprême, c'est-à-dire le Dieu qui a créé le ciel & la terre; mais ils ne font pas difficulté de lui associer d'autres dieux qu'ils lui croient subordonnés, & qui sont les ministres de ses volontés; le principal d'entre eux est *buddon*, qui est le même que le *buddo* des Japonois, ou le *fohi* des Chinois; son emploi est de sauver les hommes, & de les introduire après leur mort dans le séjour de la félicité.

OSSEC, *sentine*, *s. m.* (*Marine.*) c'est l'endroit au-bas de la pompe où se reçoivent toutes les eaux. Voyez **SENTINE**.

On appelle aussi *ossec* sur les rivières l'endroit où s'amassent les eaux du bateau qu'on vuide avec l'écope. (*Z*)

OSSEËN ou **OSSÉNIEN**, *s. m.* (*Gram. Hist. eccl.*) juifs à demi-chrétiens; on les confond avec les Es-

séens. Voyez **ESSEËNS**. Ils habitoient les environs de la mer Morte. On dit que sous Trajan, vers la fin du premier siècle, un juif d'origine, appelé *Ebraxi*, leur enseigna ses erreurs. Voyez **ELCESAÏTE**.

OSSELET, *s. m.* (*Gram.*) petit os.

OSSELETS de l'oreille, (*Anatomie.*) ce sont les quatre petits os que l'on trouve dans la caisse du tambour, & que l'on appelle le *marteau*, l'*enclume*, l'*étrier* & le *lenticulaire*, ou l'*orbiculaire*. Voyez-en les articles, ainsi que le mot **OREILLE**.

Je voudrois bien faire comprendre au lecteur comment ces *osselets* sont situés & articulés les uns avec les autres; mais je suis convaincu qu'il est impossible de se former une juste idée de leur situation, de leur connexion & de leurs attaches, si on ne les voit tous articulés dans la cavité du tambour.

Ruyfch a non-seulement prouvé que les *osselets* de l'oreille étoient revêtus de périoste, mais il a fait voir encore par le moyen de ses injections les vaisseaux nombreux qui se distribuent dans leur périoste.

Nous avons remarqué ailleurs que les *osselets* de l'oreille, de même que la coquille & les trois canaux demi-circulaires sont dans les enfans presque aussi grands & aussi durs que dans les adultes, au lieu que tous les autres os sont encore très-imparfaits dans le premier âge.

La découverte des *osselets* appartient aux modernes. Jacobus Carpenfis découvrit le marteau & l'enclume. Eustache à Rome & Ingrassias à Naples trouverent presque en même tems l'étrier. La découverte du quatrième est généralement attribuée à François Sylvius.

Ces *osselets* articulés curieusement ensemble ont un muscle externe, & un autre interne, qui servent à les mettre en action. Cette action paroît être de bander la membrane du tambour & de la relâcher.

Dans les animaux, ces *osselets* diffèrent selon la différence de leur espèce; les quadrupèdes ont quatre *osselets*, ainsi que les hommes; mais personne ne s'est occupé à en examiner les variétés: pour ce qui regarde les oiseaux, la nature ne leur a donné qu'un seul *osselet*, très-subtil & très-menu, appuyé sur une base plus large & ronde. A cette base est joint un cartilage très-mobile, qui paroît se terminer au tympan, selon les observations du docteur Moulén, insérées dans les *Transf. philos. n. 100.* (*D. J.*)

OSSELETS, terme d'Archer du guet, petit bâton au travers duquel on passe une corde où il y a un nœud coulant qu'on passe au col ou au poignet de celui qu'on mène en prison. (*D. J.*)

OSSELET, (*Maréch.*) on appelle ainsi une espèce de sur-os plat qui vient aux boulets des chevaux. Voyez **SUR-OS**.

OSSELETS, jeu des, (*Littérat.*) en latin *ludus talorum*, ou simplement *tali*; Horace dit: *Nec regna vini sortiere talis*, tu ne joueras plus aux *osselets* la royauté des festins.

Suivant Homère, le jeu des *osselets* étoit connu des Grecs dès le tems de la guerre de Troie. Ils lui donnoient le nom d'*αστραγαλοι*, d'un os qui est dans le pié des animaux, & qu'ils employoient à cet usage; cet os est le premier des os du tarse; il est gros, inégal, convexe en certains endroits, concave en d'autres, & nous le nommons encore *astragale*.

Les *osselets* n'avoient proprement que quatre côtés, sur lesquels ils pussent aisément s'arrêter, les deux extrémités étant trop arrondies pour cela, cependant la chose n'étoit pas impossible; on appelloit ce coup extraordinaire *talus reclus*. De ces quatre côtés, il y en avoit deux plats & deux larges, dont l'un valoit six, & étoit appelé *senid* par les Latins, & *χωός* par les Grecs; l'autre opposé ne valoit

qu'un, & on lui donnoit le nom *canis* ou *vulturius*; c'est le même que les Grecs appelloient *κων* ou *κωνος*, d'où étoit venu le proverbe *κωνος προς κωνον*, un à six. Des deux côtés plus étroits, l'un étoit convexe, appelé *suppum* ou *supinum*, qui valoit trois; l'autre concave, appelé *pronum*, valoit quatre. Il n'y avoit ni deux, ni cinq dans les *osselets*.

On jouoit ordinairement avec quatre *osselets*, qui ne pouvoient produire que 35 coups; savoir 4 dans lesquels les quatre faces étoient semblables, 18 dans lesquels il y en avoit deux de pareil nombre, 12 dans lesquels il y en avoit trois égaux & un coup unique lorsque les *osselets* étoient différens, j'entends de *différens nombres*, c'est-à-dire qu'il falloit faire un as, un 3, un 4, & un 6, c'étoit le coup le plus favorable, appelé *vénus*, en grec *αφροδιτη*. Les Grecs avoient donné les noms des dieux, des héros, des hommes illustres, & même des courtisanes fameuses à ces coups différens.

Le coup de *vénus* étoit aussi nommé *basilicus*, parce qu'il falloit l'amener pour être le roi de la table. Le coup opposé étoit les quatre as, appelés *damnosæ canes*. Entre les autres coups, il y en avoit d'heureux, de malheureux & d'indifférens. C'étoit un usage reçu parmi les joueurs d'invoquer les dieux ou leurs maîtresses avant que de jeter les *osselets*.

Pour empêcher les tours de main, on se servoit de cornets, par lesquels on les faisoit passer. Ils étoient ronds en forme de petites tours, plus larges en-bas que par le haut, dont le col étoit étroit. On les appelloit *turris*, *turricula*, *orca*, *pyrgus*, *phimus*. Ils n'avoient point de fond, mais plusieurs degrés au-dedans, qui faisoient faire aux *osselets* plusieurs cascades, avant que de tomber sur la table,

*Alternis vicibus quos præcipitante rotatu
Fundunt excisi per cava buxa gradus.*

cela se faisoit avec grand bruit; & ce bruit faisoit encore donner au cornet le nom de *fritellus*.

Les *osselets* n'étoient au commencement qu'un jeu d'enfans chez les Grecs; c'est pourquoi Phraates, roi de Parthes, envoya des *osselets* d'or à Démétrius, roi de Syrie, pour lui reprocher sa légèreté: cet amusement devenoit cependant une affaire sérieuse dans les divinations qui se faisoient au fort des dez ou des *osselets*: c'est ainsi qu'on consultoit Hercule dans un temple qu'il avoit en Achaïe, & c'est ainsi que se rendoient les oracles de Geryon à la fontaine d'Apone, proche de Padoue.

Il ne faut pas confondre le jeu des *osselets*, *ludum talorum*, avec le jeu de dez, *ludum tesserarum*; car on jouoit le premier avec quatre *osselets*, & l'autre avec trois dez: les *osselets*, comme on l'a dit, n'avoient que quatre côtés qui étoient marqués de quatre nombres toujours opposés l'un à l'autre; savoir du 3 qui avoit 4 pour côté opposé, & d'un as dont le côté opposé étoit six. Les dez avoient six faces, dont quatre étoient marquées de la même manière que les quatre des *osselets*; & des deux autres, l'une avoit 1, 2, & l'autre un 5, mais toujours opposés, de sorte que dans l'un & l'autre jeu le nombre du côté inférieur & celui du côté supérieur faisoient toujours 7, comme cela s'observe encore aujourd'hui. Les coups des *osselets* ne pouvoient être variés que de trente-cinq manières; les dez ayant six faces, produisoient cinquante-six manières, savoir 6 raffles, 30 où il y a deux dez semblables, & 20 où les trois dez sont différens: mais tout ce qui regarde les jeux de dez & des *osselets* chez les anciens a été épuisé par Meursius dans son livre de *ludis græcorum*, & par Daniel Souterius dans son *Palamede*. (D. J.)

OSSEMENS, f. m. pl. os décharnés des animaux qui sont morts. Les cimetières sont pleins d'*ossements*.

OSSEMENS FOSSILES, (*Hist. nat. Minéralogie.*) on rencontre en plusieurs pays des *ossements*, tant de quadrupèdes que de poissons enfouis dans le sein de la terre, & qui n'y ont souvent éprouvé aucune altération, de cette espèce sont les dents d'éléphant que l'on a rencontrées en Sibérie, en Pologne, en France & en Angleterre, &c. Les os de mammoth que l'on trouve en Sibérie, la licorne fossile qui a été trouvée près de Quedlimbourg, suivant le rapport de M. de Leibnitz, &c. Voyez IVOIRE FOSSILE & LICORNE FOSSILE.

Ces endroits ne sont point les seuls où ces sortes d'*ossements* se rencontrent, on trouve en France aux environs de Dax au pied des Pyrénées un amas très-considérable d'*ossements* de poissons, de vertèbres d'une grosseur prodigieuse, & depuis quelque-tems M. de Borda qui cultive l'histoire naturelle dans ce pays, a envoyé à l'académie des Sciences la mâchoire d'un crocodile, trouvée dans ce même canton, & que M. Bernard de Jussieu regarde comme de la même espèce que le crocodile, appelé *garial*, qui se trouve dans le Gange. On voit au même endroit des palais de poissons, des glossopetres d'une grosseur prodigieuse, & une infinité de dépouilles de poissons. Le même M. Bernard de Jussieu a vu près de Montpellier en Languedoc des *ossements* de poissons cétaqués d'une grandeur demeurée, qui étoient mêlées avec des coquilles. On a trouvé près de Mary, village des environs de Meaux, un os de la tête de l'hyppopotame. Toutes ces choses semblent prouver d'une manière incontestable des révolutions, par lesquelles la mer qui couvroit le continent que nous habitons, s'en est retirée pour aller occuper d'autres lieux. Voyez l'article FOSSILES.

Parmi le grand nombre d'*ossements* d'animaux que l'on rencontre dans le sein de la terre, il n'y en a guère de plus singuliers, & dont l'origine soit plus difficile à expliquer que ceux que l'on trouve à Canstadt, à une lieue de Stutgard, dans le duché de Wirtemberg. Il y a en cet endroit une colline composée d'une pierre à chaux, sur laquelle on trouve les restes d'un bâtiment antique de forme exagone, que quelques-uns croient avoir été un temple, & d'autres un fort des Romains. Le duc de Wirtemberg ayant fait fouiller dans cette colline en 1700, on y trouva un amas prodigieux d'*ossements* de différentes grandeurs; on y trouva d'abord dans une espèce de limon plus de soixante cornes ou dents courbées, depuis un pied jusqu'à dix pieds de longueur; ces dents se trouvoient confondues 1° avec des mâchoires, des dents molaires encore dans leurs alvéoles & d'autres détachées, des omoplates, des os femur, des crânes, des vertèbres d'animaux de la taille des éléphants; 2° des dents, des mâchoires, des vertèbres & d'autres os d'animaux d'une moindre grandeur, tels que sont des bêtes sauvages, des chiens, &c. 3° enfin des os de petits animaux, tels que des souris, de mulots, &c. Tous ces *ossements* étoient comme calcinés ou comme ayant un commencement de pétrification, la plupart étoient en fragmens, cependant quelques-uns étoient restés dans leur état naturel. On a aussi trouvé dans la roche des environs que l'on fit sauter avec de la poudre des *ossements* qui y étoient renfermés, ainsi que des petites coquilles. Voyez une dissertation latine qui a pour titre: *Ædipus Osteolithologicus, seu dissertatio de cornibus & ossibus fossilibus Canstadiensibus*, par David Spleiff.

Quelques auteurs ont eu la simplicité de croire que ces *ossements* avoient appartenu à des géans: d'autres ont conjecturé que les Romains avoient amené autrefois des éléphants en Germanie, & que ces *ossements* en étoient les débris: d'autres enfin ont imaginé que ces os étoient les restes des animaux qui

qui avoient été immolés dans les sacrifices des anciens Celtes. Mais tous ces sentimens n'ont guere de probabilité; & il y a lieu de croire que les animaux à qui ces *ossements* ont appartenu, ont été ensevelis en terre par quelque révolution arrivée à cette partie du continent.

Près d'Etampes il se trouve un amas d'*ossements* de différentes grandeurs, très-semblable à celui de Canstadt qui vient d'être décrit.

Les ouvrages des Naturalistes sont remplis d'exemples de pareils *ossements* qui se sont trouvés enfouis dans la terre à différentes profondeurs, & dans différens pays. En 1672 on trouva à Cambourg en Thuringe, & en 1685, près de Hildbourghafen, quelques dents d'éléphants; & même en 1695 on détterra près de Tonna en Thuringe, un squelette entier d'éléphant, avec quatre dents molaires, & deux défenses chacune de huit piés de longueur. Les *Miscellanea Berolinensia* parlent du squelette d'un crocodile qui fut trouvé dans les mines de la Thuringe. Dans la grotte de Baumann, & dans celle de Schartzfeld, près du Hartz, on rencontre des vertèbres, des côtes, des omoplates, & une grande quantité d'*ossements* de toute espece. A l'égard des os de mammoth, nous en avons parlé assez au long à l'article *Ivoire fossile*.

On voit dans l'Histoire de l'Académie des Sciences de l'année 1719, qu'on trouva en Gascogne un amas considérable d'*ossements* de différentes grandeurs, qui furent mis à découvert par la chute d'un rocher; il y avoit des dents, des os de cuisses & de jambes, & même un fragment de bois de cerf ou d'élan. On verra une énumération assez longue des différens *ossements* d'éléphants & d'autres animaux, trouvés en Angleterre & dans beaucoup d'autres pays, dans un mémoire du célèbre chevalier Hans Sloane, inséré dans les Mémoires de l'Académie royale des Sciences, année 1727.

En Angleterre, dans la province de Derbyshire, en fouillant pour découvrir une mine de plomb, on trouva en 1744 un squelette humain, ainsi que des bois de cerf. Ces *ossements* étoient recouverts d'une pierre très-dure, au point de faire feu contre les outils des ouvriers; de sorte qu'ils paroissoient avoir été logés dans une cavité qui étoit dans cette pierre. Voyez les Transactions philosoph. n. 475. On voit aussi à Rome, dans la villa Ludovisa un amas d'*ossements* humains, qui sont recouverts d'une incrustation pierreuse, sans être eux-mêmes changés en pierre. Voyez les Transactions philosoph. n. 477.

On a trouvé en Champagne, dans une carrière qui est auprès du village de Lieucoton, distant de trois lieues de Langres, un squelette humain entier, d'une grandeur extraordinaire, dont le femur ou l'os de la cuisse avoit près de deux piés de longueur; ce squelette se trouva pris entre deux bancs de pierre dont il étoit enveloppé. (—)

OSSERY ou OSSERI, (*Géog.*) petite contrée d'Irlande, dans la province de Leinster, partagée en deux par la riviere de Nure.

OSSEUX, EUSE, adj. qui est de la nature de l'os.

OSSICULE. Voyez NOYAU.

OSSIFICATION, f. f. s'OSSIFIER, v. neut. (*Physiolog.*) c'est la formation des os en longueur, en grosseur, & en solidité, par le secours des sucs nourriciers qui y arrivent, les développent, les alongent, augmentent leur épaisseur & leur dureté, jusqu'à ce qu'enfin n'étant plus capables d'admettre les sucs nécessaires à leur nutrition, ils s'alterent dans leur substance, & rendent inévitable le dépérissement de la machine. Mais comment se fait l'*ossification*? c'est un mystère dont la connoissance nous est cachée, & sur lequel on n'a donné que des

conjectures; voici celles que je crois les plus vraisemblables.

On peut considérer les os dans leur origine comme autant de petits tuyaux creux revêtus d'une fine pellicule en-dehors & en-dedans. Cette double pellicule ou membrane fournit la substance qui doit devenir osseuse, ou le devient elle-même en partie; car le petit intervalle qui est entre ces deux membranes, c'est-à-dire, entre le périoste intérieur & le périoste extérieur, devient bien-tôt une lame osseuse.

Dans les premiers tems les os du fœtus ne sont encore que des filets d'une matiere ductile, que l'on apperçoit aisément & distinctement à-travers la peau & les autres parties extérieures, qui sont alors extrêmement minces, & presque transparentes. L'os de la cuisse, par exemple, n'est qu'un petit filet fort court, qui contient une cavité. Ce petit tuyau creux est fermé aux deux bouts par une matiere ductile, & il est revêtu à sa surface extérieure & à l'intérieure de sa cavité de deux membranes composées dans leur épaisseur de plusieurs plans de fibres toutes molles & ductiles; à mesure que ce petit tuyau reçoit des sucs nourriciers. Les deux extrémités s'éloignent de la partie du milieu; cette partie reste toujours à la même place, tandis que toutes les autres s'en éloignent peu-à-peu des deux côtés; elles ne peuvent s'éloigner dans cette direction opposée sans réagir sur cette partie du milieu: les parties qui environnent ce point du milieu prennent donc plus de consistance, plus de solidité, & commencent à s'*ossifier* les premières.

L'intervalle des deux périostes devient osseux dans la partie du milieu de la longueur de l'os; ensuite les parties qui avoisinent le milieu sont celles qui s'*ossifient*, tandis que les extrémités de l'os, & les parties qui avoisinent ces extrémités, restent ductiles & spongieuses. Et comme la partie du milieu est celle qui est la première ossifiée, elle ne peut plus s'étendre; il n'est pas possible qu'elle prenne autant de grosseur que les autres. La partie du milieu doit donc être la partie la plus menue de l'os; car les autres parties & les extrémités ne se durcissant qu'après celle du milieu, elles doivent prendre plus d'accroissement & de volume; c'est par cette raison que la partie du milieu des os est plus menue que toutes les autres parties, & que les têtes des os qui se durcissent les dernières, & qui sont les parties les plus éloignées du milieu sont aussi les plus grosses de l'os.

Indépendamment de cet accroissement en longueur, l'os prend en même tems un accroissement en grosseur qui se fait ainsi; la première lame osseuse est produite par la partie intérieure & le périoste extérieur. Il s'en forme bien-tôt deux autres qui se collent de chaque côté de la première, & en même tems la circonférence & le diamètre de la cavité. Les parties intérieures des deux périostes continuant ainsi à s'*ossifier*, & l'os continue à grossir par l'addition de toutes ces couches osseuses produites par les périostes.

Mais l'*ossification* est encore produite par plusieurs autres causes qu'il faut développer. Elle se fait, suivant l'illustre Monro, dans son ostéogonie, 1°. à l'aide de la suppression considérable qu'exercent sur les os, plus que sur aucune partie, les grands poids qu'ils ont à supporter; 2°. par la violente contraction des muscles qui y sont attachés; 3°. par la force des parties qui les constituent, & qui font des efforts continuels pour s'étendre & s'accroître.

C'est en conséquence de toutes ces actions réunies, que les fibres solides & les vaisseaux des os sont tenus plus ferrés, & que les particules des fluides portées dans ces vaisseaux, deviennent propres

à s'unir à ces fibres, & s'y incorporent plus promptement & plus fortement, tandis que le reste continue son chemin par les veines, & rentre dans la masse du sang. Une observation qu'il importe de faire, c'est qu'à mesure que les os se durcissent en même proportion, & le nombre & le diamètre des vaisseaux diminuent. Ce qui nous montre la raison pour laquelle les os des jeunes gens se réunissent plus promptement après une fracture que ceux des vieillards, & celle pour laquelle les chevaux, les bœufs, les gros bestiaux perdent de leur grosseur & de leur force lorsqu'on les fait travailler trop tôt.

Les exemples fréquens que nous avons de l'*ossification* de quelques autres parties, lorsqu'elles ont été long tems exposées à la compression des parties environnantes, ou lorsqu'elles se sont trouvées dans des conjonctures semblables, en conséquence de leur contraction violente & fréquente, comme il arrive aux parties situées proche les orifices du cœur dans quelques vieillards, & dans quelques animaux; ces exemples, dis-je, ne nous permettent point de douter que l'*ossification* ne vienne d'une compression telle que nous l'avons indiquée: témoin la substance musculaire du cœur, qu'on a trouvée ossifiée dans plusieurs personnes, ainsi que nous l'assurent Cheselden & autres: témoin encore l'*ossification* des artères dans les vieillards, celle des cartilages du larynx dans les adultes, celle des cartilages situés entre les vertèbres du dos & les reins; dans les bêtes de somme, ces cartilages se changent en os parfaits, & s'unissent intimement aux vertèbres; en sorte que le tout ne paroît qu'un os continué. Le périoste n'est pas même exempt de cette métamorphose, & Peyer nous dit avoir séparé cette membrane en plusieurs lames osseuses.

Une observation qui tend à appuyer l'opinion de M. Monro, c'est que les os commencent à s'*ossifier* dans les endroits où l'action de ces causes est plus sensible; savoir, dans les os cylindriques par un anneau au milieu; & dans les larges au centre, ou proche le centre, par un point, ou par plusieurs points distincts. La raison de ces effets, c'est que ces parties sont contiguës aux ventres des muscles qui sont attachés à ces os; & que c'est en conséquence du gonflement qui se fait à ces ventres, que la pression sur les os est plus grande en ces endroits. Nous faisons juges de cette action ceux qui ont examiné avec attention certains os, comme celui de l'épaule & des îles, qui sont couverts de muscles d'un & d'autre côté; combien ne sont-ils pas minces & compactes dans les adultes, sur-tout dans les endroits où les ventres des muscles étant appliqués, la pression étoit la plus grande, au-lieu qu'ils sont plus épais dans les enfans: mais le nombre des fibres étant le plus grand dans le milieu de ces os, il est évident que cet endroit auroit été plus épais tant dans les adultes que les enfans, s'il n'y avoit eu dans les premiers une compression qui n'étoit point dans les seconds; en effet, les muscles n'ont presque point encore d'exercice dans les enfans, au-lieu qu'ils agissent fortement dans les adultes.

D'ailleurs, si nous admettons que toutes les parties d'un os sont uniformément augmentées par l'accès du fluide destiné à la nutrition; chaque fibre & chaque particule d'une fibre tendront à s'étendre, & pousseront leurs voisins: conséquemment la pression sera beaucoup plus grande vers le milieu où les particules seront beaucoup plus fermes; c'est donc là que commencera l'*ossification*. Enfin, la pulsation des artères médullaires qui entrent dans les os, à-peu près vers leur milieu, pourroit bien aussi, ainsi que les auteurs l'ont conjecturé, contribuer à leur durcissement.

C'est des effets de la pression seule que nous pou-

vons déduire la raison pour laquelle les os des vieillards ont leurs parois beaucoup plus minces, & sont toutefois plus forts & plus solides, tandis que les cavités y sont plus grandes que dans les os des jeunes gens; & celle pour laquelle l'impression des muscles & des vaisseaux, &c. est beaucoup plus forte sur la surface des os, selon l'âge & l'état des personnes, & selon le travail & les exercices entre les personnes d'un même âge & d'un même état. Cette impression est beaucoup plus profonde dans les vieillards, & dans ceux qui sont accoutumés au travail, que dans les jeunes gens, & dans ceux qui ne prennent aucun exercice, & qui mènent une vie indolente.

Il est encore vraisemblable que l'*ossification* dépend des vaisseaux des os, dont la situation & les diamètres sont tels, qu'ils séparent une liqueur qui, privée de ses parties les plus fluides, se convertit facilement en une substance osseuse, ainsi qu'il est démontré par la matière calleuse qui se sépare dans les fractures & dans les ulcères, lorsqu'une partie de quelqu'os a été emportée. Dans ces cas cette liqueur se durcit, & cimente quelquefois les deux extrémités d'un os, quoique la distance à laquelle elles sont placées soit assez considérable. Il se trouve un grand nombre d'exemples de ce phénomène dans les auteurs. M. Laing, chirurgien écossais, fit l'extraction du tibia à un enfant, & il ne laissa de cet os presque que les épiphyses de chaque extrémité; une substance osseuse prit la place de l'os qu'il avoit ôté, & suppléa à tout ce qui manquoit; en sorte que le malade marcha dans la suite avec facilité & fermeté.

Peut-être aussi que les causes de l'*ossification* dont nous venons de faire mention, agissent plus ou moins puissamment, selon la nature du climat, & les alimens dont on fait usage. C'est peut-être aussi par la même raison que les peuples qui habitent des pays chauds, acquièrent plus promptement toutes leurs forces & toute leur grandeur, que ceux qui vivent dans des contrées froides & septentrionales. De-là vient encore la pratique connue parmi les dames de faire boire aux jeunes chiens de l'eau-de-vie ou de l'esprit de vin, & de les baigner dans ces liqueurs pour les empêcher de grossir. On a observé que l'usage excessif de ces esprits avoit fait pétrifier dans quelques personnes, & *ossifier* dans d'autres, des parties naturellement molles à leur âge. Voyez les exemples qu'en rapportent Littré & Geoffroy.

Ceux qui seront curieux de savoir en quel tems & dans quel ordre chaque os, & chaque partie des os commencent à s'*ossifier*, n'ont qu'à consulter Kerkringius; cet auteur a poussé ses observations depuis le fœtus de trois jours après la conception, & depuis trois semaines & un mois jusqu'à neuf. Qu'ils parcourent aussi Coiterus & Eyssonius. Enfin on trouvera dans les ouvrages de Ruysch qui a corrigé quelques-unes des erreurs des auteurs que nous venons de citer, un traité complet d'*Ostéogonie*, en y ajoutant quelques particularités que Nesbitt & Albinus ont remarqué depuis.

Quand l'os a acquis toute sa densité & sa solidité, sa substance devient avec le tems si compacte, qu'elle ne peut plus admettre les sucs nourriciers qui étoient auparavant employés à augmenter sa densité, & qui étoient nécessaires à cette espèce de circulation qui fait la nutrition de ces parties. Dès-lors cette substance de l'os doit s'altérer, puisqu'elle cesse d'être nourrie, & cette altération dans la substance même des os est une des premières causes qui rendent nécessaire le dépérissement de notre corps. Ainsi la vie s'éteint par nuances successives, & la mort n'est que la dernière nuance de la vie.

Le changement qui *ossifie* insensiblement toutes les parties molles, est encore produit par de fréquens & violens exercices, par l'application des astringens, par le desséchement & par la vieillesse. Ce changement est suivi de roideur dans les parties qui étoient auparavant mobiles, & les effets qui en résultent, varient autant que les parties elles-mêmes sujettes à ces accidens. Il est totalement impossible de changer l'état d'une partie *ossifiée*; mais quelquefois à la faveur des fomentations laxatives, mucilagineuses, humectantes, onctueuses, tièdes, jointes à une douce friction de la partie, on vient à bout de lui procurer un certain degré de flexibilité.

Ce degré de flexibilité est très-peu de chose, & ne réussit qu'à l'égard de quelques muscles externes; car il n'est point de moyen d'empêcher l'*ossification* des parties solides internes; ainsi l'a voulu l'auteur de la nature. Tous les observateurs nous parlent d'*ossifications*, je ne dis pas seulement de membranes & de cartilages, mais de visceres & de vaisseaux. On a trouvé le cerveau, la dure-mère, le conduit auditif, l'œsophage, le cœur, le péricarde, les poumons, les reins, la rate, le foie, le pancréas, l'épiploon, l'artère carotide, l'aorte *ossifiés*. J'avois rassemblé plus de deux cens observations choisies sur ce sujet; mon recueil a péri dans un naufrage avec mes autres manuscrits physiologiques. (D. J.)

OSSIFRAGE. Voyez ORFRAIE.

OSSIFRAGE, PIERRE (Hist. nat.) *lapis ossifragus*; nom donné par quelques auteurs à la substance nommée plus communément *ostéocolle*. Voyez cet article.

OSSIFRAGNE. Voyez ORFRAIE.

OSSIGI, (Géog. anc.) ancienne ville d'Espagne dans la Bétique. La contrée qui renfermoit cette ville est nommée dans Plin, liv. III. ch. j. *Ossigitania*; on croit qu'*Ossigi* est présentement *Méjibar*, au royaume de Jaen, entre Anduxar & Lixaarez. (D. J.)

OSSILAGO, f. f. (Myth.) déesse qui donnoit aux os des enfans de la force & de la vigueur.

OSSILEGIUM, (Littér.) ce mot latin signifioit proprement les os calcinés que le feu n'avoit point entièrement consumé, & que l'on tiroit des cendres du bucher; ensuite on les enfermoit dans des urnes. Ce pieux devoir de tirer du bucher les os du défunt, étoit rendu par les parens, qui éteignoient le reste du feu avec du vin; & les petites urnes dans lesquelles on mettoit les os calcinés, se nommoient *osjuaria*. (D. J.)

OSTEOCOPE, f. m. (Médec.) se dit de certaines douleurs aiguës dans lesquelles il semble à ceux qui en sont attaqués qu'on leur brise les os.

Ce mot vient du grec *ὀστέον*, os, & de *κόπτειν*, couper, rompre, briser.

Elle vient d'une humeur acre. qui picote la membrane dont les os sont revêtus. Ceux que l'*ostéocope* affecte le plus ordinairement sont les scorbutiques & les vérolés.

OSSONABA, (Géog. anc.) ancienne ville d'Espagne dans la Lusitanie. Ptolomée la nomme *Ossonaba*, & la met au pays des Turditains. Rodericus Carus croit que c'est présentement *Estonbar*; Colmenar pense que c'est le petit village nommé *Estoi*, & que la ville de Faro s'est formée des ruines d'*Ossonaba*; ce dernier paroît avoir raison. (D. J.)

OSSU, UE, adj. qui a de gros os. Cet homme est *ossu*.

OSSUNA ou OSSONA, (Géog.) les François disent *Ossune* ou *Ossone*; petite ville d'Espagne dans l'Andalousie avec titre de duché. Elle est à 6 lieues de Hardalès, 5 d'Exija. Longit. 12. 30. lat. 37. 8. (D. J.)

OST, f. m. (Lang. franç.) Ce terme est fort

commun dans nos anciens auteurs François. Villehardouin, pag. 102. « Et ils répondirent que il nel » poient faire par le commun de l'ost non, & cil en » parleroient à cils de l'ost ». Nos anciennes coutumes se servent de ce terme; elles font mention du service de l'ost, que le vassal doit en armes & chevaux, selon la condition de son fief, dit Raqueau. On ne peut pas douter que nos peres n'aient fait ost du latin *hostis*, dont les auteurs de la basse latinité se sont servi pour exprimer une armée. Ainsi on lit dans Grégoire de Tours, lib. II. *Quo consilio accepto, hostem patriæ redire jubet ad propria*. Et dans le ch. xxxvij. du même livre, *sed quoniam pars hostium per territorium Turonicum transibat*.

OSTABARÈS, (Géog.) petite contrée de France dans la basse-Navarre, & qui n'a aucune ville. Ce n'est en effet qu'une vallée où le Bidouze, ruisseau, prend sa source. Le bourg d'*Ostabac* qui est sur la route de S. Jean-pié-de-port, donne le nom d'*Ostabarès* à ce petit pays. (D. J.)

OSTADE, f. f. (Commerce.) e'pece d'étoffe ancienne & grossière. Henri Etienne parle de manches de deux paroisses, moitié *ostade*, moitié velours; velours d'un pourpoint de trois paroisses, le corps de demi-*ostade*, le bout des manches de cuir, le bas de velours.

OSTAGE. Voyez OTAGE.

OSTAGER, f. m. (Jurisprudence.) est le débiteur forain qui est arrêté prisonnier pour sûreté de ce qu'il doit, on l'appelle *ostager* parce qu'il est retenu par forme d'ostage. Voyez le glossaire de Lauriere, au mot *ostager*. (A)

OSTALRIC, (Géog.) petite ville d'Espagne dans la Catalogne sur la riviere de Tordera, à 5 lieues de Gironne, 8 de Barcelone, & à 4 de la mer. Long. 20. 20. lat. 41. 44. (D. J.)

OSTARDE. Voyez OUTARDE.

OSTEITE ou OSTÉOLITE, (Hist. nat.) Voyez OSTEOCOLLE.

OSTENDE ou OOSTENDE, (Géog.) forte & considérable ville maritime des Pays bas dans la Flandre autrichienne, au quartier de Bruges, avec un bon port. Elle est sur la mer, à 4 lieues de Bruges, 3 de Nieuport, 6 de Dunkerque, & 3 de Bruxelles. Long. selon Cassini, 20. 21. 33". lat. 51. 20. 36".

Ostende n'étoit qu'un petit village en 814. Il devint bourg en 1072. Des pêcheurs l'entourerent d'une palissade en 1372. Philippe le Bon l'entourna de murailles en 1445. Enfin *Ostende* fut régulièrement fortifiée en 1583 par le prince d'Orange, lorsqu'il étoit maître de Gand & de Bruges. Les Etats-Généraux l'ont cédée à l'empereur par le traité de Barriere conclu en 1715.

Entre les événemens qui regardent cette ville, il n'en est point de plus fameux que son siège par les Espagnols. Il leur en couta plus de 80 mille hommes, & les assiégés, dont la garnison fut renouvelée plusieurs fois, perdirent au-delà de 50 mille hommes. Le siège dura plus de trois ans; car il commença le 5 Juillet 1601, & Ambroise Spinola prit la place le 14 Septembre 1604. Tout le monde ne fait pas les beaux vers que Grotius composa sur cette malheureuse ville avant la capitulation; les voici.

*Area parva ducum, totus quam respicit orbis,
Celsior una malis, & quam damnare ruina,
Nunc quoque fata timent; alieno in littore resto.
Tertius annus abit: toties mutavimus hostem,
Sævit hyems pelago, morbisque furentibus æstas;
Et minimum est quod fecit iber. Crudelior armis,
In nos orta lues: nullum est sine funere funus:
Nec perimit mors una semel. Fortuna, quid hæres?
Quâ mercede tenes mistos in sanguine manes?*

*Quis tumultos moriens hos occupet, hoste perempto
Quaritur, & sterili tantum de pulvere pugna est.*

Ces vers furent traduits en françois par Duvair, par Nicolas Rapin & par Malherbe; mais aucune de ces traductions ne vaut l'original. (D. J.)

OSTENDE, *compagnie d'*, (Com. marit.) fameuse compagnie des Pays-bas autrichiens qui se forma en 1718, & dont personne un peu instruit des affaires de commerce, n'ignore le sort.

Rien n'étoit mieux conçu que le plan de cette société. Le fonds fut arrêté à six millions de florins argent de change, divisé en 6 mille actions, de mille florins chacune. Les directeurs fixés au nombre de 8, furent choisis parmi les plus riches & les plus habiles négocians du pays, pour rester seulement six ans en direction. Le principal établissement aux Indes devoit être à Sandraspatan, frontière des royaumes de Gingi & de Carnate, sur la côte de Coromandel, & l'empereur du Mogol avoit permis à la compagnie de bâtir un fort dans ses états. Le retour des marchandises devoit aborder à Bruges ou à *Ostende*, & être vendu dans une de ces deux villes.

Cette société formée dans l'espérance assurée d'obtenir la concession du prince, arma d'abord quelques vaisseaux pour l'Orient. Son crédit augmentant, elle multiplia le nombre de ses vaisseaux, elle en envoya cinq en 1720, six autres en 1721, & fit une vente en 1722, qui la mit en état de continuer son commerce avec succès. En 1723 elle eut son octroi gratis de l'empereur pour trente ans, avec les privilèges les plus nobles & les plus amples qu'aucune compagnie de commerce ait encore reçue de son souverain. Non-seulement L. M. I. firent pour trois années la remise des droits d'entrée & de sortie, mais elle y ajouta un don gratuit de 300 mille écus pour favoriser ses premiers commencemens. Aussi-tôt après l'enregistrement des lettres-patentes, les livres furent ouverts pour les souscriptions, & elles furent remplies en un seul jour; sur la fin du même mois elles gagnaient déjà 12 à 15 pour cent.

Ces brillans avantages causerent la chute de cette compagnie; car en même tems qu'ils enflèrent le cœur de toutes les personnes qui y étoient intéressées, ils augmentèrent la jalousie des compagnies hollandoises des Indes orientales & occidentales, qui ne pouvant plus voir de si puissans & de si voisins compétiteurs, prêts à partager leur commerce, demandèrent aux États-Généraux la liberté de le maintenir par la force, assurés du succès de leur requête, du soutien de l'Angleterre, & tout au moins de la neutralité de la France.

Lorsque l'empereur gagna la bataille de Belgrade, on ne fut point inquiet des conquêtes qui pouvoient en être la suite; mais quand on le vit disposé à soutenir la *compagnie d'Ostende*, on en fut alarmé: la France même défendit à ses sujets de s'intéresser dans cette compagnie. Ce fut bien pis après l'expédition des lettres-patentes, revêtue de toutes les grâces qui pouvoient leur donner du poids; alors les puissances maritimes ne garderent plus de ménagement; elles menacèrent l'empereur de la guerre la plus opiniâtre, & leurs menaces devinrent l'objet de l'agitation de l'Europe en 1725; enfin, comme tout étoit prêt à s'armer, l'empereur prit le parti qu'impose la nécessité, celui de céder à la force, & de suspendre son octroi. On comprend bien que l'inaction de la *compagnie d'Ostende* depuis ce tems-là jusqu'à ce jour 1760, est une suppression réelle sous un nom plus adouci; & les négocians des Pays-bas autrichiens ne sauroient encore s'en consoler.

Il est vrai que l'empereur n'étoit pas trop fondé dans ses prétentions. On avoit stipulé dans les trai-

tés d'Utrecht, & dans celui de la Barrière, conclu à Anvers en 1715, qu'il ne posséderoit les Pays-bas espagnols, qu'avec les mêmes droits & les mêmes prérogatives que Charles II. les avoit possédés. Or ce prince ne pouvoit pas établir dans ses domaines une compagnie pour le commerce des Indes; d'où il résulte que son successeur étoit astreint à la même clause; mais quand Charles VI. auroit pu, avec justice, défendre sa *compagnie d'Ostende*, il est vraisemblable que cet établissement auroit allumé le feu d'une guerre ruineuse, & que sa nouvelle compagnie n'auroit jamais pû se soutenir. (D. J.)

OSTENSIF, adj. (Gram.) qui peut être montré. Il y a des lettres secrètes qui ne sont que pour celui à qui elles sont adressées; & des lettres offensives, qu'il faut montrer comme les seules qu'on ait reçues.

OSTENTATION, f. f. (Morale.) parade de ses qualités, de ses talens, ou de ses actions. Si cette parade est fautive, elle nous rend le jouet de nos folies, & nous couvre de ridicule. Si elle est fondée, mais sans faste injurieux pour les autres, c'est un vernis qui a la propriété d'embellir & de conserver ce qui en est digne. La vertu, faut-il le dire, a quelquefois besoin de se faire valoir pour être remarquée. Cicéron se trouva dans des conjonctures où il lui convenoit de parler de lui-même & de ses services avec quelque ostentation. Elle réussit d'ordinaire dans les républiques, rarement à la cour des rois, ou dans un corps de sénateurs aristocratiques. Elle ne sied pas mal à un général couronné de lauriers. Pour faire aimer la belle gloire aux troupes, il y faut mêler un peu de la fautive. La bravoure des soldats est toute dans les yeux ou dans la voix de celui qui les commande. Ils ont besoin pour marcher qu'on leur enfle le cœur de vaines promesses & de magnifiques projets. (D. J.)

OSTEOCOLLE, f. f. (Hist. nat.) c'est ainsi qu'on nomme une substance fossile, qui ressemble parfaitement à des racines d'arbres pétrifiées. Elle est ordinairement inégale & raboteuse, d'un blanc jaunâtre, cependant dans quelques parties elle est quelquefois blanche comme de la neige, tandis que d'autres parties sont grises ou noirâtres. Cette substance ne se trouve que dans des terrains arides & sablonneux; elle est d'une forme cylindrique; on en trouve depuis la grosseur d'une plume, jusqu'à celle du bras ou de la cuisse. Le tissu de cette substance est moins compacte au centre que vers l'extérieur ou l'écorce: quelques morceaux paroissent avoir leur centre rempli de petits trous comme l'intérieur des os. Les gros morceaux ou racines ont moins de consistance & de solidité que les petits. En général l'ostéocolle est tendre & fragile tant quelle est en terre, ce qui fait qu'on a beaucoup de peine à la tirer en grands morceaux, mais elle acquiert de la consistance lorsqu'elle a été exposée à l'air.

Les naturalistes ont été très-embarrassés pour connoître la nature & l'origine de l'ostéocolle, quelques-uns l'ont pris pour une concrétion spathique, d'autres l'ont regardé comme une espèce de tuf ou d'incrustation; d'autres ont cru que c'étoit des ossemens calcinés ou pétrifiés à cause de sa forme & de son tissu. Ferrante Imperato en a très-bien jugé lorsqu'il a dit que c'étoit une racine changée en une pierre tendre & mêlée de sable. En effet cela est conforme aux observations & aux expériences les plus récentes qui ont été faites sur l'ostéocolle; elles sont dûes à M. Gleditsch de l'académie de Berlin; il a examiné cette substance qui se trouve très-communément dans la Marche de Brandebourg, & le célèbre M. Marggraff en a fait l'analyse chimique. Voyez les mémoires de l'académie royale de Berlin, années 1748.

D'après ces observations il paroît constant que l'*ostéocolle* a été formée par des racines d'arbres, qui, après s'être pourries dans le sable par l'humidité, ont été remplies peu-à-peu d'une terre calcaire, semblable à de la craie ou à de la marne, mêlée de sable, à qui ces racines pourries ont servi de moule. Ce qui constate ce sentiment d'une manière indubitable; c'est un fait rapporté par M. Gleditsch. Lorsqu'il s'occupoit à chercher de l'*ostéocolle*, il vit un pin placé sur un lieu élevé, les eaux avoient entraîné une partie du terrain sablonneux qui couvroit ses racines, dont plusieurs étoient à nud par un côté; ayant eu la curiosité d'examiner ses racines par le côté où elles étoient encore enfoncées dans le sable, il trouva qu'une de ces racines de la grosseur du bras, & tenant encore au tronc, étoit changée en *ostéocolle*, & que la partie ligneuse pourrie & changée en terre étoit restée au centre. Ce fait est propre à lever toutes les objections, puisqu'il prouve la pétrification d'une racine ensevelie dans le sable, & qui tenoit encore à l'arbre vivant. D'autres observations ont convaincu M. Gleditsch de plus en plus de cette vérité; il a trouvé des *ostéocolles*, dans lesquelles la substance ligneuse étoit encore mêlée avec la substance terreuse ou pierreuse.

Toutes ces observations sont confirmées par les expériences que M. Marggraff a faites sur l'*ostéocolle*; elles prouvent qu'elle est composée d'une pierre calcaire, d'un sable fin, & de particules de végétaux pourris. Voyez les mémoires de l'académie de Berlin, année 1748. pag. 35-39.

M. Beurer de Nuremberg a aussi examiné l'*ostéocolle* avec beaucoup d'attention; ses observations s'accordent parfaitement avec celles de M. Gleditsch, excepté qu'il soupçonne que cette substance est produite par les racines du peuplier noir, vu qu'il aperçut une branche desséchée de cet arbre & un rameau encore verd adhérent à un peuplier noir, dont la partie supérieure étoit encore du bois, & dont la partie inférieure étoit changée en *ostéocolle*. Voyez les tranfact. philosoph. n^o. 476.

Les Naturalistes ont donné une infinité de noms différens à cette substance qu'ils connoissoient si peu; il est à-propos de les rapporter pour pouvoir entendre les différens ouvrages qui en ont parlé; ils l'ont appelé *ostéocolla*, *ostéites*, *lapis ossifragus*, *ossina*, *ossifana*, *lapis morochius*, *hammosteus*, *enosteos*, *holosteus*, *ostéolithus*, *stelechites*, *lapis asiaticus*, *lapis sabulosus*, *lapis spongia*, *cystéolithus*, *fossile arborefcens*. La plupart de ces dénominations sont fondées sur la ressemblance que cette substance a avec les os, ou sur la prétendue vertu qu'on lui a attribuée de servir à consolider & à faire reprendre les os fracturés; c'est pour cela qu'on l'appelle aussi *Pierre des rompus*, ou *Pierre des os rompus*. On sent aisément que ces vertus sont imaginaires, cependant l'*ostéocolle* occupe encore une place dans la boutique des apothicaires d'Allemagne, qui souvent lui substituent du gypse ou du spath.

OSTEOCOLLE, on assure que l'*ostéocolle* est un spécifique pour la génération du cal dans les fractures. Fabrice de Hilden en dit des merveilles dans ses observations de chirurgie. Il prétend que par l'usage intérieur & extérieur de cette pierre, il a obtenu bien plus promptement que d'ordinaire la consolidation des os fracturés. Il a des observations par lesquelles il semble que le cal étoit difforme, parce qu'il se faisoit avec trop de précipitation, comme si la nature avoit porté, par l'opération de cette pierre, une trop grande quantité de sucs osseux à la partie fracturée. L'auteur assure avoir été obligé de s'abstenir de l'usage de l'*ostéocolle*, & d'employer des moyens pour réprimer le cal, tels que des remèdes repercussifs, & une plaque de plomb bien ser-

rée: de-là il conclut qu'on ne peut se servir utilement de ce secours que pour des vieillards en qui les sucs nourriciers manquent; mais que sur un jeune homme, tel que celui qui étoit le sujet de son observation, il falloit en user bien modérément. Il y a bien de l'apparence qu'il en a été de ce remède, comme de toutes les nouveautés qu'on accueille d'abord avec enthousiasme contre toute raison, & qu'on abandonne souvent tout-à-fait avec aussi peu de fondement, parce qu'il pourroit y avoir un point d'utilité, en-delà & en-deçà duquel on se porte trop communément. (Y)

OSTÉOCOLLE, (*Mat. méd.*) les pharmacologistes ont encore attribué à cette substance pierreuse des qualités spécifiques contre les fleurs blanches & la gonorrhée; ces vertus sont purement imaginaires: & même quoique l'*ostéocolle* soit formée en partie d'une certaine quantité de terre soluble par les acides, elle n'est pas même utile à titre d'absorbant, parce que, selon Cartheuser, qui l'appelle avec raison *rude*, *crassum*, & *ignobile concretum*, elle est encore composée d'une autre matière qui n'est nullement médicameuse; savoir de sable. Une petite quantité d'huile empireumatique & de phlegme alkali volatil qu'on en retire par la violence du feu, & quelques foibles vapeurs d'esprit de sel qui s'en élèvent par l'application de l'acide vitriolique, peuvent indiquer l'origine végétale de l'*ostéocolle*, mais non pas des vertus médicinales. (b)

OSTÉOGONIE, f. f. (*Anat.*) la partie de l'Ostéologie qui donne la description de tous les changemens qui arrivent aux os depuis leur commencement jusqu'à leur état de perfection. Ce mot est formé du grec *οστέον*, *os*, & *γενεσις*, *génération*. *Nesbeit human osteogonie*, Lond. 1736. 8^o.

OSTÉOGRAPHIE, f. f. (*Anat.*) c'est une partie de l'Ostéologie, qui décrit les os tels qu'ils sont dans leur état de perfection. Le mot est formé du grec *οστέον*, *os*, & *γραφη*, *description*.

Cheselden osteography, à Lond. 1733, in-fol.

Douglas of cheselden's osteography, Lond. 1735. in-fol.

OSTÉOLOGIE, f. f. (*Anat.*) la partie de l'Anatomie qui a pour objet la nature & la fabrique des os du corps humain, leur forme, leur disposition, leur articulation, leur usage, &c. Voyez aussi l'article ANATOMIE.

Ce mot est composé d'*οστέον*, *os*, & *λογος*, *discours*.

OSTÉOTOMIE, f. f. (*Anat.*) partie de l'Anatomie qui traite de la dissection des os.

Ce mot est composé de deux mots grecs, *οστέον*, *os*, & de *τεμνω*, *je coupe*, *je disseque*.

OSTERLAND, L' (*Géog.*) ce mot veut dire le pays oriental. C'est un canton d'Allemagne dans l'électorat de Saxe; il se termine au N. par le duché de Naumbourg, & par la Misnie, qui le borne aussi à l'E. Il est terminé au S. par le Voigtland, & au N. O. par le duché de Weymar. Altembourg en est la capitale.

OSTERLINS, MAISON DES (*Comm.*) on appelle à Anvers, ville du Brabant, la *maison des osterlins*; un vaste & superbe bâtiment composé de quatre grands corps de logis, avec une cour dans le milieu, & une haute tour sur la partie d'entrée, qui servoit autrefois de comptoir aux villes anséatiques du tems qu'elles en avoient dans les principales villes de commerce de l'Europe.

C'étoit dans cette espece de palais que résidoit le directeur ou consul de cette célèbre société de marchands, & qu'étoient d'immenses magasins de toute sorte de marchandises; non-seulement du nord où avoit commencé la confédération, mais encore de toutes les parties du monde alors connues, où ces villes fameuses portoient leur commerce.

Les plus considérables comptoirs ; après celui d'Anvers , étoient ceux de Londres , de Novogorod en Russie , & de Berghen en Norwege. On voit encore dans cette dernière ville une pareille maison de celle des *osterlins* d'Anvers , qui sert de demeure à des marchands qui y vivent sous de certaines lois , dont une des principales est de ne se point marier tant qu'on y veut avoir son habitation , ce qui lui a fait donner le nom de *cloître*. Savary. (D. J.)

OSTÉRODE, (Géog.) petite ville d'Allemagne de l'électorat d'Hanovre , dans la principauté de Grubenhagen. Long. 27. 32. lat. 51. 50.

OSTIAKS, (Histoire mod. & Géographie.) au-dessous de la contrée des Samoyèdes est celle des *Ostiaks*, le long du fleuve Oby. Ils ne tiennent en rien des Samoyèdes, sinon qu'ils sont comme eux & comme tous les premiers hommes, chasseurs, pasteurs & pêcheurs; les uns sans religion, parce qu'ils ne sont pas rassemblés; les autres qui composent des hordes, ayant une espèce de culte, faisant des vœux au principal objet de leurs besoins; ils adorent une peau de mouton, parce que rien ne leur est plus nécessaire que ce bétail; de même que les anciens Egyptiens agriculteurs choisissent un bœuf, pour adorer dans l'emblème de cet animal la divinité qui l'a fait naître pour l'homme.

Les *Ostiaks* ont aussi d'autres idoles, dont ni l'origine, ni le culte ne méritent pas plus notre attention que leurs adorateurs. On a fait chez eux quelques chrétiens vers l'an 1712. Ceux-là sont chrétiens comme nos paysans les plus grossiers, sans savoir ce qu'ils sont. Plusieurs auteurs prétendent que ce peuple est originaire de la grande Permie: mais cette grande Permie est presque déserte! Pourquoi ses habitans se feroient-ils établis si loin & si mal? Ces absurdités ne valent pas nos recherches. Tout peuple qui n'a point cultivé les arts doit être condamné à être inconnu.

C'est sur-tout chez ces *Ostiaks*, chez les Burates & les Jakutes leurs voisins, qu'on trouve souvent dans la terre de cet ivoire dont on n'a pu jamais savoir l'origine: les uns le croient un ivoire fossile, les autres les dents d'une espèce d'éléphant dont la race est détruite. Dans quel pays ne trouve-t-on pas des productions de la nature qui étonnent, qui confondent la Philosophie? *descript. de Russie*, p. 42. (D. J.)

OSTFALES, LES (Géog.) partie considérable des anciens Saxons établie entre l'Elbe & le Weser. Les *Ostfales* confinoient aux Slaves, peuples situés au-delà de l'Elbe. Les *Westfales* s'étendoient presque jusqu'au Rhin; entre eux & les *Ostfales* étoient les Angariens, dont Engeru qui subsiste encore, étoit la capitale. Ces *Ostfales* ou *Ostfaliens*, sont nommés ailleurs *Osterlings*, *Austrelings*, *Austrelins* & *Austrasiens*. On peut dériver le mot d'*Ostfales* & d'*Ostfelders*, des mots *feld*, campagne, & *ost* orientale.

Dans le sixième siècle les *Ostfales* s'étendirent aux parties septentrionales de la Thuringe; ensuite avec le tems ils se reculerent, & ce qui avoit été la Saxe fut abandonné aux *Fales* occidentaux, qui donnerent à ce pays le nom de *Westphalie* qu'il porte encore. (D. J.)

OSTFRISE ou OOSTFRISE, (Géog.) ce mot est équivoque, & a signifié en divers tems des pays fort différens. Quelquefois il s'est dit par opposition au mot de *Westfrise*, & alors il ne signifioit que le pays situé entre le *Flevus* & le *Lauwers*. C'est de ce canton qu'étoit souverain Guillaume, comte d'*Ostfrise*, dont parle Beka, historien de l'église d'Utrecht, in *Balduino II*. Dans l'usage présent ce canton est compris dans la Frise proprement dite, qui est une des sept Provinces-Unies. Il est borné au nord par la mer d'Allemagne, à l'orient par le comté d'Oldenbourg, au midi par l'évêché de Munster, au cou-

chant par la province de Groningue, ou par l'embouchure de l'Embs. On le nomme aussi quelquefois le comté d'*Emden*, du nom de sa capitale.

Ce pays marécageux est divisé en dix quartiers, dont les uns sont sur les côtes de la mer, & les autres dans les terres. Il a eu depuis 1654 son souverain particulier, sous la protection des Provinces-Unies. Enfin en 1744, il est tombé entre les mains du roi de Prusse. (D. J.)

OSTIA, (Géog.) ce mot dans les cartes géographiques dressées en latin, veut dire les embouchures d'un fleuve qui entre dans la mer par plusieurs ouvertures. *Ostium* au singulier, veut dire l'entrée, la porte d'un pays, d'un lieu; & à l'égard des détroits & des rivières, il signifie leur embouchure. Les anciens ont nommé le bosphore de Thrace *Ostium cyaneum*, à cause des îles cyanées qui sont voisines de l'entrée de ce détroit.

OSTIAQUES, (Géog.) peuple d'Asie dans la Sibérie, aux environs de l'Oby, d'où il s'étend jusqu'au Jénisca qui le termine à l'E. Il est borné au N. par le cercle polaire, & au S. par les Calmoucks. Il fait partie de la Tartarie russe.

Les *Ostiaques* habitent sous le 60 degré de latitude. Ils sont petits & mal faits; ils vivent de poisson ou de viande crue; ils mangent la chair de toutes les espèces d'animaux sans aucun apprêt; ils boivent plus volontiers du sang que de l'eau; ils sont idolâtres, & errans comme les Lapons & les Samoyèdes. Ils ne veulent pour femmes que des filles qui ont eu commerce avec d'autres hommes, &c.

Cet exposé n'est qu'un échantillon des usages & de la stupidité de ce peuple. On trouvera de plus grands détails dans les mémoires sur l'état de la Russie, imprimés à Amsterdam en 1725. On dit qu'on a amené plusieurs de ces idolâtres à la connoissance de l'Evangile sur la fin du règne de Pierre le grand. (D. J.) Voyez OSTIAQUES.

OSTIARIUM, s. m. (Hist. anc.) tribut qu'on faisoit payer de porte en porte. Il étoit très-injuste, puisqu'il étoit égal pour le pauvre & pour le riche.

OSTIE, (Géogr.) ancienne ville d'Italie dans la campagne de Rome, avec un évêché qui est uni à celui de Vélétri. Cette ville si fameuse du tems des Romains, est entièrement détruite & ne consiste que dans une église, au-tour de laquelle il y a quelques misérables maisons en partie ruinées. Cet endroit est au milieu de l'isthme, borné au couchant par l'ancienne branche du Tibre, & à l'orient par un marais, à 5 lieues S. O. de Rome. Long. 29. 58. lat. 41. 47.

Denys d'Halicarnasse, l. III. ch. xliij. donne une longue description de la fondation d'*Ostie*, & *Titelive*, liv. I. ch. xxxiiij. l'a faite en deux mots: *Anco Martio regnante, in ore Tiberis Ostia urbs condita, salina circa facta*. Elle fut saccagée par Marius, mais elle se rétablit promptement. L'empereur Claude en fit un port fermé avec une haute tour, sur le modèle de celle d'Alexandrie, pour servir de phare aux vaisseaux.

Une seule chose contribua à ruiner la grandeur de cette ville, son ancien canal se combla peu-à-peu, & rendit son port inutile. Malgré le nouveau port qu'y fit Trajan, *Ostie* tomba dans le dépérissement, à la chute de l'empire romain. Les barbares acheverent de la ruiner, & les Sarrasins n'y laisserent pierre sur pierre. Les habitans furent amenés en esclavage, & ceux qui échaperent au fer ou à la servitude, se retirèrent bien loin de ce funeste lieu. En vain le pape Grégoire IV. voulut rétablir en 830 cette ancienne ville, les Corfès qu'il y envoya périrent par le mauvais air de cet endroit inculte. Enfin le nom même de cette ville seroit perdu, si elle n'avoit été le titre du premier suffragant de Rome. (D. J.)

OSTIENNE, PORTE (Topographie de Rome, *Ostia*

niensis porta, porte de la ville de Rome du côté d'Ostie : on la nommoit aussi *porta trigencina* ; c'est aujourd'hui la porte de S. Paul.

OSTIENNE, VOIE (*Topograph. de Rome*) *via ostiensis*, grande route qui menoit de Rome à Ostie. Dans le tems que ce port étoit florissant, toute cette route longue de douze mille pas, étoit bordée de maisons de plaifance & d'hôtelleries.

OSTIPPO, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Espagne dans la Bétique: elle est nommée *Astupa* par Tite-Live, *liv. xxviii. ch. xxij.* c'est présentement *Estepa* en Andaloufie, à près de trois lieues d'Exija. (*D. J.*)

OSTISE, (*Jurisprud.*) signifie *demeure*, & peut venir du latin *ostium*, qui veut dire l'entrée de la maison; ou plutôt du latin *hospes*, dont on a fait en françois *hôte* & *hospite*, & par corruption *ostise*. Droit d'*ostise* est le droit de demeurer quelque part: on entend aussi par-là le devoir annuel que le sujet paye à son seigneur pour le fougage ou tenement. Voyez Galland, *trait. du Franc-aleu*, & Lauriere en son *glossaire*, au mot *Ostise*. (*A*)

OSTRACINE; (*Géog. anc.*) nom d'une ancienne ville d'Egypte, d'une montagne du Péloponnese dans l'Arcadie, & d'un quartier de la ville d'Antioche de Syrie.

OSTRACISME, f. m. (*Polit. d'Athènes.*) loi par laquelle le peuple athénien condamnoit sans flétrissure ni deshonneur, à dix ans d'exil, les citoyens dont il craignoit la trop grande puissance, & qu'il soupçonnoit de vouloir aspirer à la tyrannie.

Cette loi fut appelée *ostracisme*, du mot grec *ὄστρακον*, qui signifie proprement une *écaille*, ou une *coquille*; mais qui dans cette occasion, est pris pour le bulletin, s'il m'est permis de me servir de ce terme, sur lequel les Athéniens écrivoient le nom du citoyen qu'ils vouloient bannir. Peut-être que *ὄστρακον* désignoit un morceau de terre cuite faite en forme d'écaille ou de coquille, du-moins les Latins ont traduit le mot grec par *testula*.

Le ban de l'*ostracisme* n'avoit d'usage que dans les occasions où la liberté étoit en danger; s'il arrivoit par exemple, que la jalousie ou l'ambition mît la discorde parmi les chefs de la république, & qu'il se formât différens partis qui fissent craindre quelque révolution dans l'état, le peuple alors s'assembloit, & délibéroit sur les moyens qu'il y avoit à prendre pour prévenir les suites d'une division qui pouvoit devenir funeste à la liberté. L'*ostracisme* étoit le remède ordinaire auquel on avoit recours dans ces sortes d'occasions; & les délibérations du peuple se terminoient le plus souvent par un décret, qui indiquoit à certain jour, une assemblée particulière pour procéder au ban de l'*ostracisme*. Alors ceux qui étoient menacés du bannissement, ne négligeoient rien de ce qui pouvoit leur concilier la faveur du peuple, & le persuader de l'injustice qu'il y auroit à les bannir.

Quelque tems avant l'assemblée, on formoit au milieu de la place publique, un enclos de planches dans lequel on pratiquoit dix portes, c'est-à-dire autant de portes qu'il y avoit de tribus dans la république; & lorsque le jour marqué étoit venu, les citoyens de chaque tribu entroient par leur porte particulière, & jettoient au milieu de cet enclos, la petite coquille de terre sur laquelle étoit écrit le nom du citoyen qu'ils vouloient bannir. Les archontes & le sénat présidoient à cette assemblée, & comptoient les bulletins. Celui qui étoit condamné par six mille de ses concitoyens, étoit obligé de sortir de la ville dans l'espace de dix jours; car il falloit au-moins six mille voix contre un athénien pour qu'il fût banni par l'*ostracisme*.

Quoique nous n'ayons point de lumières sur l'é-

poque précise de l'institution de l'*ostracisme*, il est vraisemblable qu'il s'établit après la tyrannie des Pisistratides, tems où le peuple athénien ayant eu le bonheur de secouer le joug de la tyrannie, commençoit à goûter les douceurs de la liberté. Extrêmement jaloux de cette liberté, c'est alors sans doute qu'il dut redoubler son attention pour prévenir & éloigner tout ce qui pourroit y donner la moindre atteinte. Quoique Pisistrate eût gouverné la république avec beaucoup de douceur & d'équité, cependant la seule idée d'un maître causoit une telle horreur à ce peuple, qu'il crut ne pouvoir prendre d'assez fortes précautions, pour ne plus retomber sous un joug qui lui paroïsoit insupportable. Attaché par goût à la démocratie, il jugea que l'unique moyen d'affermir & de conserver cette espèce de gouvernement, étoit de maintenir tous les citoyens dans une parfaite égalité; & c'est sur cette égalité qu'il fonda le bonheur de l'état.

Ce fut sur de tels motifs que les Athéniens établirent l'*ostracisme*, au rapport d'Androtion cité par Harpocrate: « Hipparchus, dit-il, étoit parent du tyran Pisistrate, & il fut le premier que l'on condamna au ban de l'*ostracisme*; cette loi venoit d'être établie, à cause du soupçon & de la crainte qu'on avoit, qu'il ne se trouvât des gens qui vou-lussent imiter Pisistrate, qui ayant été à la tête des affaires de la république, & général d'armée, s'étoit fait tyran de la patrie ».

Les Athéniens prévirent sans doute les inconvéniens de cette loi; mais ils aimèrent mieux, comme l'a remarqué Cornélius Népos, s'exposer à punir des innocens, que de vivre dans des alarmes continuelles; cependant, comme ils sentirent que l'injustice auroit été trop criante, s'ils avoient condamné le mérite aux mêmes peines dont on avoit coutume de punir le crime, ils adoucirent autant qu'ils purent, la rigueur de l'*ostracisme*; ils en retranchèrent ce que le bannissement ordinaire avoit d'odieux & de deshonorant par lui-même. On ne confisquoit pas les biens de ceux qui étoient mis au ban de l'*ostracisme*; ils en jouissoient dans le lieu où ils étoient relégués; on ne les éloignoit que pour un tems limité, au lieu que le bannissement ordinaire étoit toujours suivi de la confiscation des biens des exilés, & qu'on leur ôtoit toute espérance de retour.

Malgré les adouciffemens que les Athéniens apportèrent à la rigueur de leur loi, il est aisé de voir, que si d'un côté elle étoit favorable à la liberté, de l'autre elle étoit odieuse, en ce qu'elle condamnoit des citoyens sans entendre leur défense, & qu'elle abandonnoit le sort des grands hommes à la délation artificieuse, & au caprice d'un peuple inconstant & capricieux. Il est vrai que cette loi auroit été avantageuse à l'état, si le même peuple qui l'avoit établie, eût toujours eu assez de discernement & d'équité, pour n'en faire usage que dans les occasions où la liberté auroit été réellement en danger; mais l'histoire de la république d'Athènes ne justifia que par trop d'exemples, l'abus que le peuple fit de l'*ostracisme*.

Cet abus ne fut jamais plus marqué que dans le bannissement d'Aristide. On en peut juger par l'aventure qui lui arriva dans l'assemblée du peuple, le jour même de son bannissement. Un citoyen qui ne savoit pas écrire, s'adressa à lui comme au premier venu, pour le prier d'écrire le nom d'Aristide. Aristide étonné, lui demanda quel mal cet homme lui avoit fait, pour le bannir. Il ne m'a point fait de mal, répondit-il; je ne le connois même pas, mais je suis las de l'entendre par-tout nommer le *juste*. Aristide écrivit son nom sans lui répondre.

Ce sage fut banni par les intrigues de Thémistocle, qui débarrassé de ce vertueux rival, demeura

maître du gouvernement de la république, avec plus d'autorité qu'auparavant; mais il ne jouit pas longtemps de l'avantage qu'il avoit remporté sur son émule; il devint à son tour l'objet de l'envie publique; & malgré ses victoires & les grands services qu'il avoit rendus à l'état, il fut condamné au ban de l'*ostracisme*.

Il est certain que la liberté n'avoit pas de plus dangereux écueil à craindre, que la réunion de l'autorité dans la main d'un seul homme; & c'est cependant ce que produisit l'*ostracisme*, en augmentant le crédit & la puissance d'un citoyen, par l'éloignement de ses concurrens. Périclès en fut tiré avantage contre Cimon & Thucydide, les deux seuls rivaux de gloire qui lui restoient à éloigner, pour tenir le timon de l'état.

Sentant qu'il ne pouvoit élever sa puissance que sur les débris de celle de Cimon qui étoit en crédit auprès des grands, il excita l'envie du peuple contre ce rival, & le fit bannir par la loi de l'*ostracisme*, comme ennemi de la démocratie, & fauteur de Lacédémone. En vain Thucydide forma un puissant parti pour l'opposer à celui de Périclès; tous ses efforts hâterent sa propre ruine. Le peuple tint l'assemblée de l'*ostracisme*, pour reléguer l'un de ces deux chefs. Thucydide fut banni, & laissa Périclès tyran défarmé, comme un ancien écrivain l'appelle, en possession de gouverner la république avec une autorité absolue, qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie. Il trouva le moyen par son habileté de subjuguier ce peuple envieux & jaloux, ennemi plus redoutable à celui qui le gouvernoit, que les Perses & les Lacédémoniens.

Il faut pourtant convenir, que ce même peuple très-éclairé sur les inconvéniens de l'*ostracisme*, sentit plus d'une fois le tort que son abus avoit fait à la république; le rappel d'Aristide & de Cimon, avant que le terme des dix ans fût expiré, en est une preuve éclatante. Mais quelques raisons que les Athéniens eussent de rejeter une loi, qui avoit causé plusieurs fois un grand préjudice à l'état, ce ne furent pas ces motifs qui les déterminèrent à l'abolir; ce fut une raison toute opposée, & qui est vraiment singulière: nous en devons la connoissance à Plutarque.

Il s'étoit élevé, dit cet auteur, un grand différend entre Alcibiade & Nicias; leur méfintelligence croissoit de jour en jour, & le peuple eut recours à l'*ostracisme*: il n'étoit pas douteux que le sort ne dût tomber sur un ou l'autre de ces chefs. On détestoit les mœurs dissolues d'Alcibiade, & l'on craignoit sa hardiesse; on envioit à Nicias les grandes richesses qu'il possédoit, & on n'aimoit point son humeur austère. Les jeunes gens qui desiroient la guerre, vouloient faire tomber le sort de l'*ostracisme* sur Nicias; les vieillards qui aimoient la paix, sollicitoient contre Alcibiade. Le peuple étant ainsi partagé, Hyperbolus, homme bas & méprisable, mais ambitieux & entreprenant, crut que cette division étoit pour lui une occasion favorable de parvenir aux premiers honneurs. Cet homme avoit acquis parmi le peuple une espèce d'autorité; mais il ne la devoit qu'à son impudence. Il n'avoit pas lieu de croire que l'*ostracisme* pût le regarder; il sentoit bien que la bassesse de son extraction le rendoit indigne de cet honneur; mais il espéroit que si Alcibiade ou Nicias étoit banni, il pourroit devenir le concurrent de celui qui resteroit en place. Flatté de cette espérance, il rémoignoit publiquement la joie qu'il avoit de les voir en discorde, & il animoit le peuple contre eux. Les partisans d'Alcibiade & de Nicias ayant remarqué l'insolence & la lâcheté de cet homme, se donnerent le mot secrètement, se réunirent, & firent en sorte que le sort de l'*ostracisme* tomba sur Hyperbolus.

Le peuple ne fit d'abord que rire de cet événement; mais il en eut bien-tôt après tant de honte & de dépit, qu'il abolit la loi de l'*ostracisme*, la regardant comme deshonorée par la condamnation d'un homme si méprisable. Par l'abolition de cette loi, les Athéniens voulurent marquer le repentir qu'ils avoient d'avoir confondu un vil délateur, & de condition servile, avec les Aristides, les Cimons, & les Thucydides: ce qui a fait dire à Platon le comique, parlant d'Hyperbolus, que ce méchant avoit bien mérité d'être puni à cause de ses mauvaises mœurs; mais que le genre de supplice étoit trop honorable pour lui, & trop au dessus de sa basse extraction, & que l'*ostracisme* n'avoit point été établi pour les gens de sa sorte.

Finissons par quelques courtes réflexions: je remarque d'abord que l'*ostracisme* ne fut point particulier à Athènes, mais que toutes les villes où le gouvernement étoit démocratique, l'adoptèrent; c'est Aristote qui le dit; on fait qu'à l'imitation des Athéniens, la ville de Syracuse établit le Pétalisme. Voyez PÉTALISME.

Le bill appelé d'*atteindre* en Angleterre, se rapporte beaucoup à l'*ostracisme*; il viole la liberté contre un seul, pour la garder à tous. L'*ostracisme* conservoit la liberté; mais il eût été à souhaiter qu'elle se fût maintenue par quelque autre moyen. Quoiqu'il en soit, si les Athéniens ont mal pourvu au soutien de leur liberté, cela ne peut préjudicier aux droits de toutes les autres nations du monde. Le pis qu'on puisse dire, c'est que par leur loi de l'*ostracisme*, ils n'ont fait du mal qu'à eux-mêmes, en se privant pour un tems des bénéfices qu'ils pouvoient se promettre des vertus éclatantes des personnes qu'ils condamnoient pour dix ans à cette espèce d'exil. (Le Chevalier DE JAUCOURT.)

OSTRACITES, (*Hist. nat. Minéral.*) c'est ainsi que les Naturalistes ont nommé les différentes espèces d'huîtres qui se trouvent dans le sein de la terre. Les *ostracites*, ainsi que les autres coquilles, se trouvent ou parfaitement conservées & dans leur état naturel, ou elles sont pétrifiées, c'est-à-dire, qu'il est venu se joindre des particules terreuses & lapidifiques à celles qui constituoient l'huître; & par là elles ont augmenté son poids & son volume; ou bien on les trouve dans un état de destruction & de décomposition, & quelquefois percées de trous & comme vermoulues. Les *ostracites* varient pour la grandeur & pour la forme, ainsi que les huîtres naturelles; il y en a quelques-unes que l'on trouve dans le sein de la terre, & dont on ne connoît point les analogues vivans; telles sont sur tout certaines *ostracites* d'une grandeur prodigieuse que l'on rencontre en quelques endroits de la terre, comme dans le duché de Wirtemberg, dans le canton de Berne, &c. Voyez HUITRE.

Boece de Boot, & quelques autres naturalistes, ont donné le nom d'*ostracite* à la pierre ollaire, ou pierre dont on fait des pots. Voyez OLLAIRE pierre.

Quelques auteurs ont aussi donné le nom d'*ostracite* à une espèce d'enduit ou de suie par écailles, qui s'attache aux parois intérieurs de certains fourneaux où l'on traite des mines qui contiennent du zinc. Voyez CADMIR. (—)

OSTREOPECTINITES, (*Hist. nat.*) c'est le nom donné à une coquille fossile appelée aussi *anomie*, *concha anomia*; en françois *poulettes*. Ces coquilles sont ou plates ou arrondies, ou alongées, ou en trois parties, *trilobi*, ou sillonnées. On les nomme aussi *térébratulites* ce qui les caractérise, c'est qu'elles ont toutes comme une espèce de bec recourbé, formé ainsi, parce qu'une des valves de la coquille excède l'autre.

On a appelé cette coquille *anomie*, parce que l'on

l'on ne connoissoit point son analogue vivant, mais actuellement on fait qu'il s'en trouve une espece sur les côtes de Provence. Voyez TÉRÉBRATULITE. (—)

OSTREVANT, l' (Géog.) en latin *Austrebatensis pagus*, *Austerbatensis pagus* & *Austerbantun*; contrée des Pays-bas, entre l'Artois & le Hainault, auxquels elle a appartenu successivement. Elle est nommée *Osterban* dans l'acte de Louis le Débonnaire pour le partage de son royaume entre ses enfans. L'*Ostrevant* a eu le titre de Comté, & faisoit partie de l'Artois. Bouchain est la capitale; la Scarpe le borne au nord, & le ruisseau de Senfet le borne au couchant. (D. J.)

OSTROGOTHIE ou OSTROGOTHLAND, (Géogr.) la premiere terminaison est françoise, & l'autre allemande: on distingue l'*Ostrogothie* hors, & dans la Suede. L'*Ostrogothie* hors de la Suede, c'est le pays que les Ostrogoths ont habité dans la décadence de l'empire. L'*Ostrogothie* dans la Suede est la partie orientale de la Gothie, grande contrée de la Suède qui est bornée par le Schager-Rak au couchant, & par la mer Baltique à l'orient. Ce pays est coupé en deux par le lac de Veter; on n'y compte que deux villes, Lindkoping & Nordkoping: c'est aussi dans l'*Ostrogothie* que sont les mines d'Atned.

OSTROGOTHS, (Hist. anc.) nation qui faisoit partie de celle des Goths; elle descendoit des Scandinaves, & habitoit la partie orientale de la Suede, bornée par la mer Baltique qui s'appelle encore aujourd'hui *Ostrogothie* ou *Gothie* orientale. Ce peuple partit de-là pour aller faire des conquêtes & s'établir d'abord en Poméranie; de-là les *Ostrogots* allerent vers l'orient & se rendirent maîtres d'une partie de la Sarmatie ou Scythie, & du pays qui est entre le Danube & le Borysthène, connu aujourd'hui sous le nom de *Podolie*, où ils furent vaincus par les Huns, qui les forcerent de quitter leur pays & d'aller chercher des établissemens en Thrace. De-là ils firent des incursions fréquentes sur les terres de l'Empire romain. Enfin, l'an 488, de J. C. ils marcherent sous la conduite de leur roi Théodoric, & après avoir défait Odoacer qui avoit pris le titre de roi d'Italie, ils s'emparerent de ce pays, dont Théodoric fut reconnu souverain par les empereurs de Constantinople. Ce conquérant adopta les lois romaines, & gouverna ses conquêtes avec beaucoup de sagesse & de gloire. La puissance des *Ostrogots* se maintint en Italie jusqu'à l'an 553, où Totila leur dernier roi fut tué dans une bataille qui décida du sort de son royaume, qui fut de nouveau réuni à l'empire romain par le fameux Narsès, sous le regne de l'empereur Justinien.

OSTUNI, (Géog.) ville d'Italie au royaume de Naples, dans la terre d'Otrante, avec un évêché suffragant de Brindes. Elle est sur une montagne près du golfe de Venise, à 16 milles de Brindes, & à 22 de Tarente. Long. 35. 24. lat. 40. 48. (D. J.)

OSWIECZIN, (Géog.) en latin moderne *Oswecimia* ou *Oswecinia*, ville de Pologne, avec titre de duché, au Palatinat de Cracovie. Elle est sur la Vistule, à 7 milles au-dessus de Cracovie. Les maisons n'y sont que de bois & de terre, & c'est un château de bois qui sert de logement au gouverneur. Les Allemands nomment cette ville ainsi que le canton *Aushwitz*. Long. 37. 22. lat. 50. 1. (D. J.)

OSYRIS, (Botan.) nom donné par Linnæus à un genre de plante qui renferme le *Casta* de Tournefort & des autres Botanistes. Voici les caracteres de ce genre de plante. Il produit des fleurs mâles & femelles: dans les fleurs mâles leur calice particulier est creux, d'une seule feuille, divisée en trois segmens d'une même grandeur, & d'une forme ovale pointue. Il n'y a point de pétale, & les étamines sont trois filets courts. Les bossettes des étamines

sont simples. Dans les fleurs femelles le calice est de la même figure que dans les fleurs mâles, mais il est très petit, & demeure long-tems attaché au germe du pistil, il n'y a point de pétale; le germe ou l'embryon du pistil est rond; le stile est applati & le stigma arrondi. Le fruit est une baye sphérique, formant une loge qui contient une seule semence osseuse. Linnæi, *gen. plant.* pag. 472. Tourn. 448.

OT

OTACOUSTIQUE, adj. (*Acoust.*) terme qui se dit d'instrumens qui aident ou perfectionnent le sens de l'ouïe. Voyez OUIE.

Ce mot qui est peu usité est formé du grec ἴσ, ὠτὸς, oreille, & ἀκούω, entendre. Voyez PORTEVOIX, CORNETS, ÉCHO & CABINETS SECRETS.

OTAGE, s. m. (*Droit polit.*) un *otage* est un gage de la sûreté d'une convention; l'on joint quelquefois aux traités de paix, pour sûreté de leur exécution, des *otages*, des gages ou des garants. Les *otages* sont de plusieurs sortes; car ou ils se donnent eux-mêmes volontairement, ou c'est par ordre de leur souverain, ou bien ils sont pris de force par l'ennemi: rien n'est plus commun aujourd'hui, par exemple, que d'enlever des *otages* de force pour la sûreté des contributions.

Le souverain peut, en vertu de son autorité, contraindre quelques-uns de ses sujets à se mettre entre les mains de l'ennemi pour *otage*; car s'il est en droit quand la nécessité le requiert, de les exposer à un péril de mort, à plus forte raison peut-il engager leur liberté corporelle; mais d'un autre côté, l'état doit assurément indemniser les *otages* de tout ce qu'ils peuvent souffrir pour le bien de la société.

L'on demande, & l'on donne des *otages* pour la sûreté de l'exécution de quelque engagement; il faut donc pour cela que l'on puisse garder les *otages* comme on le juge à-propos, jusqu'à l'accomplissement de ce dont on est convenu.

Il suit de-là qu'un *otage* qui s'est constitué tel volontairement, ou celui qui a été donné par le souverain, ne peut pas se sauver; cependant Grotius accorde cette liberté aux derniers: mais il faudroit pour cela, ou que l'intention de l'état fût que l'*otage* ne demeurât point entre les mains de l'ennemi, ou qu'il n'eût pas le pouvoir d'obliger l'*otage* à y demeurer. Le premier est manifestement faux; car autrement l'*otage* ne serviroit point de sûreté, & la convention seroit illusoire; l'autre n'est pas plus vrai, car si l'état en vertu de son domaine éminent, peut exposer la vie même des citoyens, pourquoi ne pourroit-il pas engager leur liberté? aussi Grotius convient-il lui-même, que les Romains étoient obligés de rendre Clelie à Porfenna; mais il n'en est pas de même à l'égard des *otages* qui ont été pris par force; car ils sont toujours en droit de se sauver, tant qu'ils n'ont pas donné leur parole qu'ils ne le feroient pas.

On demande, si celui à qui l'on a donné des *otages* peut les faire mourir, au cas que l'on n'exécute pas ses engagements? Je réponds que les *otages* eux-mêmes n'ont pu donner à l'ennemi aucun pouvoir sur leur propre vie dont ils ne sont pas les maîtres. Pour ce qui est de l'état, il a bien le pouvoir d'exposer au péril de la mort la vie de ses sujets, lorsque le bien public le demande; mais ici tout ce que le bien public exige, c'est qu'il engage la liberté corporelle de ceux qu'il donne en *otage*, & il ne peut pas plus les rendre responsables de son infidélité au péril de leur vie, qu'il ne peut faire que l'innocent soit criminel; ainsi l'état n'engage nullement la vie des *otages*: celui à qui on les donne est censé les recevoir à ces conditions; & quoique par l'in-

fraction du traité, ils se trouvent à sa merci, il ne s'enfuit pas qu'il ait droit en conscience de les faire mourir pour ce sujet seul; il peut seulement les retenir désormais comme prisonniers de guerre.

Les *otages* donnés pour un certain sujet sont libres, dès qu'on y a satisfait, & par conséquent ne peuvent pas être retenus pour une autre cause pour laquelle on n'avoit point promis d'*otages*. Que si l'on a manqué de parole en quelqu'autre chose ou contracté quelque nouvelle dette, les *otages* donnés peuvent alors être retenus, non comme *otages*, mais en conséquence de cette règle du droit des gens, qui autorise à arrêter la personne des sujets pour le fait de leur souverain.

Un *otage* est-il en liberté, par la mort du prince qui l'avoit donné? Cela dépend de la nature du traité, pour la sûreté duquel on avoit livré l'*otage*, c'est-à-dire qu'il faut examiner s'il est personnel ou réel.

Que si l'*otage* devient l'héritier & successeur du prince qui l'avoit donné, il n'est plus tenu alors de demeurer en *otage*, quoique le traité soit réel; il doit seulement mettre quelqu'un à sa place, si l'autre partie le demande. Le cas dont il s'agit étoit tacitement excepté; car on ne sauroit présumer qu'un prince, par exemple, qui auroit donné pour *otage* son propre fils, son héritier présomptif, ait prétendu qu'au cas qu'il vînt à mourir lui-même, l'état fût privé de son chef. (D. J.)

OTALGIE, f. f. (Médec.) Une douleur d'oreille quelconque peut s'appeler *otalgie*, mais sur-tout si celle qu'on ressent à cette partie est intérieure & violente.

La douleur interne de l'oreille qui vient à la suite de quelque inflammation, est dangereuse; on la diminue par la saignée, & ensuite par l'évacuation du pus; il faut y appliquer les émoulliens antiphlogistiques, & relâcher le ventre.

Il faut dessécher l'érysipèle à la faveur des absorbans secs, & de l'application des doux astringens.

Si c'est un catarre ou l'écoulement de quelque humeur tenue & âcre, qui produit la douleur d'oreille, il faut détrempier cette humeur & l'adoucir par des lotions émoullientes, chasser la matière par les vésicatoires, les ventouses, & en faire la dérivation sur une autre partie en lâchant le ventre. (D. J.)

OTARDE, voyez OUTARDE.

OTELLES, terme de Blason. Bouts de fer & piques assez larges par derrière qu'on a appelés *aman-des pelées*, à cause qu'ils en ont la figure; on charge quelquefois l'écu de ces bouts de fer: quelques-uns font venir ce mot de *hassulæ* ou *hassilæ*, pique ou lance.

OTENE, (Géog. anc.) contrée de l'Arménie, selon Plin, liv. XII. c. xiiij. Etienne place le peuple *Oteni* vers le fleuve Cyrus avec les Obaréniens. (D. J.)

OTER, v. act. (Gram.) c'est ou séparer, ou priver, ou transporter, ou éloigner, ou déplacer, ou diminuer, ou arracher, ou perdre, &c. *ôtez* cet enfant de la voie des carrosses: qui de 9 *ôte* 5, reste 4; on lui a *ôté* jusqu'à ses souliers; la violence de sa passion lui a *ôté* la raison, &c.

OTER, (Jardin.) on dit *ôter* une branche à un arbre; *ôter* le trop de fruit noué pour que le reste vienne plus beau; *ôter* un chancre, de la mousse; *ôter* le trop de chevelu, de racines & autres.

OTER SES DENTS, se dit d'un poulain, lorsque quelques-unes de ses dents de lait tombent pour faire place à d'autres; ce cheval *ôte* ses dents de trois ans.

OTEVENT, f. m. (Charpenter.) c'est un assemblage de cinq ou six planches qu'on met au-dessus d'une boutique pour la garantir du vent, de la pluie

& du soleil; on a fait de ce terme celui d'*auvent*, dont on se fert aujourd'hui. (D. J.)

OTHIN, f. m. (Mythol.) ce mot s'écrit encore *Otin* & *Odin*, nom propre d'un dieu des anciens Danois. Leurs principaux dieux étoient *Othin*, *Thor* & *Freyus*; c'étoit de grands hommes ou des conquérans qu'on avoit mis au nombre des dieux, comme *Sturlæfsonius* l'a prouvé. Voyez aussi *Bartholin*, *Antiquit. Danicæ*, & *Saxo-Grammaticus*, *Hist. Dan.* (D. J.)

OTHOMAN ou OTTOMAN, (Gram.) on dit l'empire *Ottoman*, l'empereur *Ottoman*; cette dénomination vient d'*Othoman* ou *Osman*, premier empereur des Turcs. *Osman* n'étoit que le fils d'un paysan nommé *Orthogule*: voilà l'origine de tous ces potentats jusqu'à ce jour. Voyez MUSULMAN, TURC.

OTHONNA, (Hist. nat.) pierre connue des anciens, qui se trouvoit en Egypte & qui étoit d'une couleur d'airain, on croit que c'est la pyrite. (—)

OTHONA, (Géog. anc.) ancienne ville de l'île de la grande-Bretagne, sur le rivage Saxon. Le savant *Bauter* pense que cette ville a été engloutie par la mer, & que *Maeldon* est *Othona nova*. (D. J.)

OTHRYS, (Géog. anc.) montagne de Thessalie; c'est là, dit *Strabon*, que prend sa source l'*Enipée*, grossi par l'*Apidan*, rivière qui vient de *Pharsale*. *Stace* dit dans son *Achilleide*, l. I.

Jam tristis Pholoe, jam nubilus ingemis Othrys.

Virgile y met des Centaures, & dit *Æneid. l. VII. vers. 675.*

*Descendunt Centauri omolen Otrynque nivalem
Linguentes cursu rapido.* (D. J.)

OTOURAK, terme de relation, c'est le nom que l'on donne dans les troupes Ottomanes aux soldats que l'on paie sans qu'ils aillent servir en campagne: l'aga des janissaires a sous lui plusieurs milliers de janissaires à morte-payes, qu'ils appellent *otourak*, c'est-à-dire gens de repos. *Du Loir*. (D. J.)

OTRANTE, (Géog.) province d'Italie au royaume de Naples, bornée N. par la terre de *Barri* & par le golfe de Venise, E. par le même golfe, S. O. par un grand golfe qui est entr'elle & la *Basilicate*. Cette contrée montagneuse abonde en olives, en figes & en vin. Elle est fort exposée aux courses des corsaires Turcs. C'est du cap d'*Otrante* que *Pyrrhus* conçut autrefois le dessein extravagant de joindre par un pont l'Italie à la Grèce: il auroit eu 13 lieues de quatre mille pas chacune.

La terre d'*Otrante* comprend l'ancienne Calabre & la *Messapie* où étoient les peuples *Tarentini*, *Calabri*, *Salentini* & *Japyges*. Elle a près de 120 milles de côtes, & est souvent broutée par les *cavallettes*, sorte de sauterelles; mais les corsaires Turcs y sont bien plus à craindre: car quand ils y font des descentes, ils pillent la campagne & emmènent en esclavage tous les habitans qu'ils peuvent surprendre; cependant malgré de si grands inconvéniens, la terre d'*Otrante* est peuplée, & compte au nombre de ses villes quatre archevêchés & dix évêchés. (D. J.)

OTRANTE, (Géog.) ancienne ville d'Italie au royaume de Naples, capitale de la terre d'*Otrante*, avec un archevêché & un port. Les Turcs la prirent sous *Mahomet II*. *Ferdinand*, roi de Naples, la reprit. Elle est à l'embouchure du golfe de Venise, à 24 milles S. de *Tarente*, 16 S. E. de *Brindisi*. *Long. 36. 10. lat. 41. 21.*

Les Latins ont connu cette ville sous le nom d'*Hydrus*, au genit. *Hydruntis*, ville de la Pouille la plus proche de la côte d'*Épire*. Son port qui est

à 40 milles du cap de Leuca, étoit beaucoup meilleur avant que les Vénitiens l'eussent gâté, & l'on doit être surpris qu'il n'ait point été réparé, puisqu'étant bien entretenu, il rendroit un roi de Naples maître de l'entrée du golfe, en cas de méfintelligence entre lui & les Vénitiens. (D. J.)

OTRARE, (Géog.) ville d'Asie dans le Turkestan. Elle est arrosée par la riviere de Schafeh, & n'est pas loin de celle de Balassagoon. Alfaras & Albirani, suivis par Abulfeda, lui donnent 88. 30 de longitude, & 44 de latitude.

OTRICOLI, (Géog.) en latin *Otriculum* ou *Obriculum* dans Tite-Live; autrefois ville célèbre de l'Ombrie, à présent village d'Italie dans l'état de l'Eglise, au duché de Spolète, & aux confins de la Sabine. Les ruines de l'ancienne *Otriculum* sont dans la plaine, assez près de la hauteur sur laquelle est le village présent *Otricoli*.

OTRUCHE, f. f. (Botan.) nom que le peuple donne à l'impératoire. Voyez IMPÉRATOIRE, Botan. (D. J.)

OTTENWALD, (Géog.) c'est-à-dire la forêt d'Otton, en latin *Ottonia sylvia*; petit pays d'Allemagne au palatinat du Rhin, entre le Mein & le Necker, aux confins de la Franconie & de l'électorat de Mayence. Il appartient à l'électeur Palatin, & n'a ni villes ni bourgs.

OTTESUNDE, (Géog.) en latin moderne *Ottonis fretum*; détroit ou bras de mer du Jutland septentrional, entre l'île de Thyholm au Nord, & le pays de Lemwick au Midi: ce détroit sépare le diocèse d'Alborg au Nord, de ceux de Rypen & de Vibourg. On lui a donné le nom d'*Otton*, parce qu'un empereur de ce nom alla dans le Jutland jusque-là. (D. J.)

OTTONA, (Hist. mod.) les Japonois donnent ce nom à un magistrat chargé de l'inspection de chaque rue dans les villes. Ce sont des especes de commissaires qui veillent à la police de leur district; ils ont soin que l'on y fasse exactement la garde pendant la nuit, & que les ordres des gouverneurs soient exécutés. L'*ottona* est élu par les notables de chaque rue, & approuvé par le gouverneur; il a sous lui des lieutenans qui l'assistent dans ses fonctions, ainsi qu'un greffier.

OUABACHE, (Géog.) grande riviere de l'Amérique septentrionale dans la Nouvelle France, à laquelle M. de Lisle donne aussi le nom ridicule de S. Jérôme. Cette riviere est formée par l'Ohio, & de la riviere des Miamis. Le pays qu'elle arrose sont de vastes prairies à perte de vûe, où se trouve une quantité prodigieuse de ces bœufs sauvages, qu'on appelle *bœufs illinois*. (D. J.)

OUAGE ou OUAICHE, f. f. (Marine.) c'est le sillage ou la trace que le vaisseau fait à la mer. Tirer un vaisseau en *ouaiche*, ou le *touer* ou *remorquer*, c'est secourir un vaisseau qui est incommodé, ou qui marche mal, en le touant ou remorquant par l'arrière d'un autre vaisseau, ce qui se fait ainsi. Le vaisseau qui remorque, ou tire en *ouaiche*, attache le bout d'un cable, ou d'une haussiere, au pied de son grand mât, & faisant passer l'autre bout par un sabord de l'arrière; il fait porter ce bout à bord du vaisseau incommodé, & l'y ayant fait amarer au pied du mât de misaine, il tire & remorque ce vaisseau.

Traîner un pavillon ennemi en *ouaiche*, c'est mettre à l'arrière de son navire le pavillon qu'on a pris sur l'ennemi, & on le laisse pendre en bas jusqu'à fleur d'eau; c'est pour marquer qu'on revient victorieux.

OUAILLE, f. f. (Gramm.) troupeau de brebis. Il ne se dit guere qu'en figure: ce qui rend plaisant le mot d'une femme de campagne, qui disoit à son curé:

» Il faut que j'aile à mes *ouailles*, comme vous aux vôtres ».

OVAIRE, f. m. (Botan.) parmi les Botanistes le mot *ovaire* désigne l'endroit où les semences des plantes sont attachées, & où elles reçoivent leur nourriture. Il y a des plantes dont l'*ovaire* est découvert, comme celui des renoncules, du clématitis, &c. Il y en a d'autres dont l'*ovaire* est fait en cornet, en gaine, en boîte, &c. & par conséquent dont les semences sont couvertes, comme on le voit dans l'aconit, dans la linairé, dans l'apocin, &c. Ainsi le mot d'*ovaire* est plus étendu que celui de capsule, car toutes les capsules sont des especes d'*ovaire*, & tous les *ovaires* ne sont pas des capsules. (D. J.)

OVAIRE, f. m. (Anatom.) les deux corps blanchâtres, ovales, aplatis, qu'on nomme *ovaires*, attachés aux côtés du fond de l'utérus, si petits avant l'âge de puberté, relevés & polis dans cet âge, ridés dans les vieilles, & remplis de cicatrices dans celles qui ont eu plusieurs enfans, sont d'une substance encore inconnue; voici ce qu'en disent les Anatomistes.

Ces organes sont situés dans le bassin de l'hypogastre, sur la face interne de l'os des îles, aux côtés du fond de la matrice, dont ils ne sont éloignés que de deux bons travers de doigt.

Ils sont attachés à ce viscere par un ligament fort, que les anciens prenoient mal-à-propos pour un vaisseau déferant, puisqu'il n'est pas creux; & les trompes de Fallope leur tiennent encore lieu d'une seconde attache à la matrice, aussi bien que ses ligamens larges, sur lesquels ils sont placés: par-en-haut, ils sont attachés aux vaisseaux spermatiques, par le moyen du péritoine, de sorte qu'ils y sont comme suspendus. Lorsque les femmes ne sont pas grosses, leur situation est parallele au fond de la matrice; mais au tems de la grossesse, ils approchent plus de ses côtés & de son cou, dont son fond se trouve alors fort éloigné.

La figure des *ovaires* n'est pas exactement ronde, mais large & aplatie, tant à leur partie antérieure, qu'à leur partie postérieure; & leur surface est inégale dans les vieilles femmes, mais égale & polie dans les jeunes.

Leur grandeur est différente selon les âges: les jeunes filles les ont d'un plus gros volume que les femmes d'un âge avancé; leur grosseur n'excede pas néanmoins pour l'ordinaire celle d'un œuf de pigeon.

Ils sont couverts de deux membranes: l'une qui leur est propre, & l'autre qu'ils empruntent du péritoine. Etant dénués de ces membranes, leur substance paroît assez blanche: elle est composée de membranes & de fibres attachées lâchement les unes avec les autres; & entretissues de beaucoup de veines, d'arteres & de nerfs. Leurs veines & leurs arteres viennent des spermatiques, & ils reçoivent des nerfs des intercostaux; ils ont aussi des vaisseaux lymphatiques, qui se déchargent dans le réservoir du chyle.

Il y a des choses bien singulieres à remarquer dans les *ovaires*: il ne s'y rencontre que trop communément de petites vésicules, qui sont remplies d'une eau claire & limpide, lesquelles étant cuites comme les œufs des volatiles, deviennent dures, & ont la même couleur & le même goût que le blanc de ces œufs; ce qui est cause qu'on les prend pour la matiere de la génération; qu'on les fait servir aux mêmes usages que les œufs des oiseaux; qu'on leur en donne le nom, & celui d'*ovaires* aux deux organes qui les contiennent. Ces œufs ont chacun deux membranes propres, qui sont parsemées d'un grand nombre de petites branches de veines, d'arteres & de nerfs.

On trouve quelquefois dans les *ovaires* des vésicules qui contiennent une humeur aqueuse, & qui sont quelquefois plus grosses que les œufs mêmes; mais qui ne s'endurcissent point quand on les fait cuire: ce sont de faux œufs qu'on appelle des *hydatides*.

Les œufs différent beaucoup les uns des autres dans un même *ovaire*. Dans les femmes les plus gros œufs ne passent pas la grosseur d'un pois: on les trouve dans tous les animaux. L'âge & la grosseur y apportent un grand changement; car dans les jeunes animaux ils sont fort petits, & plus gros dans ceux qui sont âgés. On en trouve quelquefois jusqu'à 20 dans un *ovaire*, enfermés chacun dans une petite cellule, à laquelle se terminent beaucoup de veines & d'arteres, tant pour porter la nourriture à l'œuf, que pour remporter le superflu.

Dans l'ouverture des cadavres des femmes, on a trouvé quelquefois un des *ovaires* de la grosseur du poing, rempli d'une humeur gluante, verdâtre, & quelquefois plein de cheveux. On a trouvé encore ces mêmes *ovaires* charnus, & d'autres fois d'un volume si considérable, qu'ils contenoient plusieurs livres d'eau: quelquefois on y a rencontré de petites pierres, du suif & choses semblables. Dans une femme âgée de 24 ans, M. Ruysch y a trouvé des dents, entr'autres une dent molaire. *Voyez aussi les mém. de l'acad. des Sciences, ann. 1743.*

La plupart des anatomistes modernes croient que ces œufs étant rendus féconds, lorsqu'ils sont pénétrés par la partie spiritueuse de la liqueur féminale, sont portés des *ovaires* des femmes dans la matrice par les trompes de Fallope, où les petites découpures du morceau frangé les ont engagés; qu'ils s'accroissent dans la cavité de ce viscere par la nourriture qui leur est fournie, & que la matiere intérieurement contenue dans ces œufs, sert à former le fœtus, & ses enveloppes à produire l'arrière-faix.

Ils étalent plusieurs raisons pour appuyer leur système, que le fœtus se forme de cet œuf qui se détache de l'*ovaire*. 1°. Tous les animaux ont des *ovaires*: 2°. Riolan, Graaf, Eltsoltzius, rapportent qu'ils ont trouvé le fœtus dans les tuyaux par où passent ces œufs: 3°. on a trouvé un fœtus dans les trompes, d'où il a été retiré âgé de 21 mois, & la mere n'est pas morte dans l'opération. *Voyez aussi l'observation de M. Littre dans les Mém. de l'acad. des Scienc. ann. 1701.* 4°. M. Ruysch a fait voir un œuf détaché récemment de la trompe, tournée vers l'*ovaire* pour recevoir cet œuf: 5°. l'expérience de Nuck appuie fortement cette opinion. Il prit une chienne, & quelques jours après l'avoir fait couvrir, il trouva deux œufs qui étoient fort grossis dans l'*ovaire*; il lia la corne de la matrice qui regardoit ces œufs, il referma la plaie; & 21 jours après ayant rouvert cette chienne, il vit deux fœtus dans la corne, entre la ligature & l'*ovaire*. 6°. Enfin les femelles ne sauroient concevoir sans les *ovaires*; car les chiennes qu'on a coupées ne conçoivent pas, & n'ont plus aucun penchant à l'amour, comme si les *ovaires* seuls les y excitoient. (D. J.)

OVAIRE, pierre, (*Hist. nat.*) lapis ovarius; pierre formée par un assemblage de petits globules semblables à des œufs de poisson. *Voyez OOLITE.* (—)

OVALE, f. f. (*Botan.*) on appelle en Botanique un fruit ovale, non seulement celui qui approche de la figure d'un œuf, mais encore celui dont la coupe d'un bout à l'autre ressemble à une ovale mécanique, & quelquefois les deux bouts en sont pointus. (D. J.)

OVALE, (*Géom.*) est une figure curviligne oblongue, dont les deux diametres sont inégaux, ou une figure renfermée par une seule ligne courbe, d'une rondeur non uniforme, & qui est plus longue que large, à-peu-près comme un œuf, *ovum*, d'où lui

est venu le nom d'ovale. *Voyez ALLONGÉ.*

L'ovale proprement dite, vraiment & semblable à un œuf, est une figure irrégulière, plus étroite par un bout que par l'autre, en quoi elle differe de l'ellipse, qui est une ovale mathématique, également large à ses deux extrémités. *Voyez ELLIPSE.*

Le vulgaire confond ces deux especes d'ovales; les Géometres appellent l'ovale proprement dite, fausse ellipse.

Voici la méthode la plus en usage parmi les ouvriers pour décrire l'ovale, appelée communément ovale du Jardinier, & qui n'est autre chose qu'une ellipse. On prend une corde *Efm* (*Pl. géom. fig. 48.*) dont la longueur soit égale au grand diametre de l'ovale, & dont on attache les extrémités aux deux points, ou clous *EF*, qui sont sur le grand diametre; ensuite par le moyen d'un stile *M*, on conduit la corde autour de ces deux points: l'ovale est d'autant plus oblongue, que les deux points, ou clous *EF*, sont plus éloignés l'un de l'autre. *Voyez ELLIPSE.*

Voici une maniere de décrire une espece d'ovale. Ayant décrit (*fig. 25 scit. con.*) les deux cercles *A C*, soient tirées deux lignes *AE*, *CE*, telles que $CE = AE + AB - CD$. Il est constant que $AE + AB$, fera $= CE + CD$; & qu'ainsi du centre *E*, & du rayon *ED*, on pourra décrire un arc *BD*, qui touchera les deux cercles en *B* & en *D*. Si on en fait autant de l'autre côté, on aura l'ovale complete *B D d b*.

Si les deux cercles *A*, *C*, sont inégaux, alors l'ovale sera plus large à une extrémité qu'à l'autre. S'ils sont égaux, elle sera également large à ses deux extrémités. Il y a des géometres qui, dans ce dernier cas, regardent l'ovale ainsi décrite, comme une ellipse; mais il est aisé de prouver qu'ils se trompent, car l'ellipse n'est point composée d'arcs, de cercles. *Voyez ELLIPSE.* (O)

OVALE, en Anatomie, est un nom que l'on donne à différentes parties, qui ont ou la figure d'un œuf, ou d'une ligne qu'on appelle ovale ou ellipse. *Voyez ELLIPSE.*

C'est dans ce sens qu'on appelle la partie du cerveau, situé entre la substance tendre & les ventricules latéraux, le centre ovale; parce que la substance médullaire représente un œuf. *Voyez CERVEAU.*

Le trou ovale ou trou botal du cœur du fœtus; voyez FŒTUS & CŒUR, & le trou ovale des os des isles, voyez OS DES ISLES.

Les trous ovales de la base du crâne. *Voyez CRANE.*

OVALE ralongée ou rampante, (*Archit.*) dans le premier cas, c'est la marche ralongée de la coquille d'un escalier ovale; & dans le second, c'est une ovale biaise ou irrégulière, qu'on trace pour trouver des arcs rampans dans les murs d'échiffre d'un escalier. *Daviler.* (D. J.)

OVALES, dans l'orgue, ce sont les levres supérieures des tuyaux des tourelles. *Voyez MONTRE de 16 piés*, & les *fig. 1 & 31 Pl. d'orgue.*

OVALE DE JARDINIER, (*Jardinage.*) c'est une figure qui se trace par le moyen d'un cordeau, dont la longueur doit être égale aux plus grands diametres de l'ovale, & qui est attaché par ses extrémités à deux piquets, aussi plantés dans le grand diametre, pour former cet ovale d'arc. (D. J.)

OVALE, machine dont nous avons expliqué l'usage, & donné la description à l'article DENTELLE.

OU-ANGOU, f. m. mets dont les habitans des îles Antilles font usage: il se fait avec de la farine de manioc bouillie dans de l'eau jusqu'à la consistance d'une pâte molle, mais assez solide pour pouvoir en former des boulettes entre les doigts: on y ajoute avant la cuisson, un peu de sel & du piment.

Le ou-angou se mange rarement seul: on s'en sert par préférence au pain, lorsqu'on veut se régala-

ler de calalou, sorte de farce composée d'herbes potageres, de crabes & de poisson. *Voyez CALALOU.* (M. LE ROMAIN.)

OU-ARACABA, f. m. c'est un morceau de bois en forme de planche fort épaisse, d'environ 3 piés de hauteur, sur autant de largeur à sa partie supérieure, & d'un pié & demi à deux piés par le bas, ayant la figure d'un trapeze élevé debout sur le plus petit de ses côtés, & posé en travers sur la proue d'une pirogue caraybe. Cette piece est ordinairement sculptée sur sa surface extérieure, d'une espece de bas-relief, représentant une grosse tête hideuse, de figure ovale, plate, & vue de face, dont les yeux & la bouche sont formés avec des morceaux de coquillages incrustés dans le bois. La grandeur énorme de cette tête ne laisse vers le bas de la planche qu'un espace d'environ un pié au plus, dans lequel est peint à plat, & sans relief, le corps disproportionné du monstre, représentant à-peu-près celui d'un lézard à queue courte; le tout barbouillé de blanc & de noir d'une façon bisarre: c'est une espece de maboya ou idole caraybe. *Voyez MABOYA.* (M. LE ROMAIN.)

OU-AROULY, f. m. corbeille très-proprement ouvragée, & tissée de brins de latanier & de roseau, ferrés & passés les uns entre les autres.

Le fonds de cette corbeille est parfaitement carré, d'environ un pié de largeur; mais ses bords de cinq à six pouces de hauteur; s'évalent à mesure qu'ils s'élevent, & se terminent en rond autour d'un cercle, lequel est surmonté d'une balustrade à jour, de 2 à 3 pouces de hauteur; le tout est supporté sur 4 petits piés, hauts de 4 à 5 pouces & peints en rouge. Les sauvages emploient le *ou-arouly* à-peu-près aux mêmes usages que le matatou. *Voyez MATATOU.* (M. LE ROMAIN.)

OU-ATREGAN, f. m. (*Hydr.*) canal que l'on coupe dans un terrain afin d'en faire écouler l'eau. *Voyez CANAL, &c.* Ce mot, qui n'est pas fort usité, vient de l'anglois *water*, qu'on prononce *ouaitre*, & qui signifie *eau*, & *gang*, *amas*.

OUATE, f. f. (*Comm.*) espece de coton très-fin & un peu lustré. Quoique quelques auteurs prétendent que la véritable *ouate* se trouve en orient, autour de quelques fruits à qui elle sert de première enveloppe; il est néanmoins certain que l'*ouate* est produite dans les gouffes d'une plante qui croît communément en Egypte, & que quelques curieux cultivent par rareté.

Cette plante se plaît dans des lieux humides & marécageux; ses feuilles sont assez larges, rondes & arrondies par le bout; ses fleurs sortent en bouquets qui forment une maniere d'ombelle, & elles ont leurs feuilles renversées comme celles de martagon. L'*ouate* est renfermée dans des gouffes qui s'ouvrent quand elles sont en maturité; la semence qui s'y trouve mêlée est petite, ronde, plate, tirant sur le gris-brun. C'est d'Alexandrie que l'on tire cette marchandise, & elle vient en France par la voie de Marseille.

Il y a encore une sorte de coton que l'on nomme aussi *ouate*, quoiqu'improprement; ce n'est autre chose que la bourre ou première soie qui couvre la coque des vers à soie: on la fait bouillir, & après cette seule préparation, on la vend pour la véritable *ouate*, quoiqu'elle n'en approche en aucune maniere, ni pour la finesse, ni pour la beauté.

Les *ouates* ne servent que pour fourrer des robes de chambre, des courtépointes, & autres meubles ou habillemens qu'elles rendent très-chauds sans les rendre pesans. Elles ont communiqué leur nom à presque toutes les autres fourrures qui se mettent entre deux étoffes; & l'on appelle communément *ouatée*, une robe fourrée, un jupon, &c. quoique le

plus souvent on n'y emploie simplement que du coton ordinaire ou de la laine. *Savary.* (D. J.)

OVATION, f. f. (*Antiq. rom.*) *ovatio*; petit triomphe, qui ne consistoit qu'en une assez modique pompe, comparée à celle du grand triomphe. Ici le vainqueur, vêtu seulement d'une robe blanche bordée de pourpre, marchoit à pié, ou à cheval, à la tête de ses troupes, sans autre marque de ses succès, que les acclamations populaires, que quelques couronnes de myrte, & qu'une partie de son armée qui le précédoit au son des flûtes. Le sénat néanmoins, les chevaliers, & les principaux citoyens, assistoient à son triomphe, dont la marche se terminoit au capitolé, où l'on sacrifioit aux dieux des brebis blanches; mais dans le grand triomphe le vainqueur, monté sur un char, étoit couronné de lauriers, & précédé de lauriers; il parcouroit la ville jonchée de fleurs, & se rendoit au capitolé, où il sacrifioit un taureau.

Cependant la même liberté qu'avoient les soldats de brocarder leurs généraux dans les grands triomphes, regnoit aussi dans les *ovations*. Le consul Valérius ayant fait des levées malgré la faction de Ménenius tribun du peuple, & ayant repris par sa valeur la forteresse de Caravantane sur les ennemis, le sénat lui décerna l'honneur du petit triomphe. Il crut devoir le lui accorder, quoiqu'il fût mal voulu du peuple & de l'armée, tant à cause de l'opposition qu'il avoit faite à la loi agraire, proposée par le même tribun Ménenius, que parce qu'il avoit mis tout le butin dans le trésor de l'épargne. Le soldat ne manqua pas, dit Tite-Live, d'user de sa licence ordinaire, & de brocarder son général dans des chansons grossières, où il affecta d'élever le mérite du tribun par une infinité de louanges, auxquelles le peuple qui étoit accouru en foule, répondit à l'envi par ses acclamations. Les nouveaux applaudissemens du peuple jetterent plus d'effroi dans le sénat, que n'avoit fait l'insolence du soldat à l'égard du consul.

Le petit triomphe a été nommé *ovation*, dit Denis d'Halicarnasse, d'un mot grec que les Romains ont corrompu: le mot grec dont Denis d'Halicarnasse prétend que les Romains firent celui d'*ovatio*, est *εὐασμός*, qui signifie *clameur* ou *cri de joie*, que poussent les soldats après le gain d'une bataille. La corruption de ce mot est le changement de l'*e* en *o*, qui n'est pas extraordinaire chez les Grecs. Ce sentiment est appuyé de Festus: *quasi vero romani*, dit cet auteur, *εὐασμόν, græcorum vocem, quæ clamorem significat, ovationis nomine voluerint imitari: «* comme si les Romains, dit-il, eussent voulu imiter des Grecs, le mot *εὐασμός*, qui signifie *cri de joie*, » par celui d'*ovatio* ».

Pour donner encore une interpretation plus précise du mot grec *εὐασμός*, ou *εὐαστής*, d'où les Romains formerent le terme d'*ovatio*, quelques savans croient pouvoir le tirer de l'ancien cri de joie *εὐοί* ou *εὐών*, que les Grecs faisoient retentir dans les bacchantales en l'honneur de Bacchus. Les Romains dans ce nouveau genre de triomphe, emprunterent ces mêmes termes *εὐοί*, *εὐών*, par lesquels ils applaudissoient au vainqueur, & pour en conserver l'origine, ils le nommerent *ovatio*; & de même que les Grecs firent le mot *εὐαζέιν*, pour signifier *applaudir*, les Latins firent pareillement celui d'*ovari*, pour signifier la même chose. D'où vient qu'on lit dans Virgile, liv. VI. de l'*Enéide*:

Evantes orgia circum

Ducebat phrygias.

Ensuite du verbe *ovari*, les Romains firent le nom *ovationes*, pour rendre l'*εὐασμός* des Grecs. Enfin par une corruption qui fit perdre de vûe l'ancienne étymologie, ils firent le mot *ovatio*.

Plutarque dans la vie de Marcellus, donne une autre origine au mot *ovatio* ; il prétend que les Romains l'ont tiré du latin *ovis*, parce que, dit-il, ceux à qui l'on accordoit le petit triomphe, n'immoloient à Jupiter qu'une brebis ; tandis que ceux qui avoient les honneurs du grand triomphe, sacrifioient un taureau. Cette étymologie de Plutarque est la plus généralement approuvée.

Quoi qu'il en soit, Posthumius Tubertus fut le premier consul pour lequel on établit, vers l'an 325 de Rome, ce nouveau genre de triomphe qu'on appella *ovation* ; on le lui décerna pour la victoire qu'il remporta sur les Sabins. Le sénat voulut mettre quelque distinction entre lui & son collègue, qui eut les honneurs du grand triomphe, pour lui faire sentir le mauvais succès de sa première entreprise. Dans la suite, on n'accorda que l'*ovation*, à ceux qui avoient remporté la victoire sans grande perte de la part des ennemis, sans terminer la guerre, ou qui n'avoient défait que des rebelles, des esclaves, des pirates, en un mot, des ennemis de peu de conséquence pour la république.

Enfin on décerna quelquefois l'*ovation* à ceux qui n'étant chargés d'aucune magistrature, ni d'aucun commandement en chef, rendoient à l'état des services importants. Nous trouvons, par exemple, qu'un particulier obtint cet honneur l'an de Rome 800. Je parle d'Aulus Plautius qui, sous les auspices de Claude, réduisit en province la partie méridionale de la Grande-Bretagne. L'empereur lui fit décerner le petit triomphe, vint au-devant de lui le jour qu'il entra dans Rome, l'accompagna pendant la cérémonie, & lui donna toujours la main. Il me semble qu'on ne connoît point d'*ovation* postérieure à celle de Plautius. (D. J.)

OU-AYCOU, f. m. morceau d'étoffe de coton, de 8 à 10 pouces de largeur, sur 4 à 5 de hauteur, très-proprement travaillé, & brodé de petits grains d'émail, de dents de poisson, de morceaux de corail, & de petits cocos noirs, & bordé d'une frange brune.

Le *ou-aycou* sert aux femmes caraybes pour couvrir leurs parties naturelles, au moyen de deux petites cordes de coton, attachées aux deux coins d'en-haut de cette piece, & passées autour des reins en forme de ceinture : quelques-uns le nomment *camisa* ; mais ce mot est espagnol.

OUAYNE L', (Géog.) petite riviere de France dans le Puisaye. Elle a sa source à un bourg du même nom, qui est situé dans l'élection de Gien ; & elle tombe dans le Loir au N. E. de Montargis. (D. J.)

OUBLI, f. m. (Gramm.) terme relatif à la mémoire. Tomber dans l'*oubli*, c'est passer de la mémoire des hommes. Ce sont les hommes de génie qui envient les grandes actions à l'*oubli*. Il y eut, dit Horace, des héros avant le regne d'Agamemnon ; mais leurs noms sont tombés dans l'*oubli* ; une nuit éternelle ensevelit leurs actions ; on ignore leurs travaux ; on ne les regrette point ; on ne donne point de larmes à leurs malheurs, parce qu'il ne s'est point trouvé un homme inspiré des dieux, qui les ait chantés. Le poète, au défaut d'un héros, peut chanter les dieux, la nature, & celle que son cœur adore, & s'immortaliser lui-même. Les autres hommes aucontraire ne tiennent l'immortalité que de lui. Comparaison de la gloire qui s'acquiert par les lettres, & de celle qui s'acquiert par tout autre moyen ; beau sujet de discours académique, où l'on n'auroit pas de peine à faire entrer l'éloge du fondateur de l'académie, du Roi, du cardinal de Richelieu, des gens de lettres, des académiciens, de tous les hommes illustres qui ont été honorés de ce titre ; où l'homme lettré ne perdrait rien de son importance,

pesé dans la balance avec le grand politique, le grand capitaine, le grand monarque ; & où il ne seroit pas difficile de prouver qu'une belle ode est bien une chose aussi rare, aussi grande, aussi précieuse, qu'une bataille gagnée.

OUBLIE, terme de Pâtissier, sorte de pâte déliée & légère, mêlée de sucre, d'œufs, & quelquefois de miel, qui se cuit entre deux fers.

Il y a trois especes d'*oublies* ; les grandes *oublies*, qui sont celles que les Pâtissiers ou leurs garçons vont crier la nuit dans Paris, à commencer le jour de S. Michel ; elles s'appellent autrement *oublies plates*. Les *oublies de supplications*, ce sont les gaufres ; & les *oublies* qu'on nomme d'*étriers*, ce sont les petits métiers.

Les Pâtissiers sont qualifiés dans leurs statuts, maîtres de l'art de pâtissier & *oublayeur* ; & sont obligés de faire chef-d'œuvre d'*oublayerie* aussi bien que de pâtisserie. On appelle une *main d'oublies*, cinq *oublies* ; c'est ordinairement à la main que se jouent les *oublies*. On joue quelquefois tout le coffin ou corbillon. Savary. (D. J.)

OUBLIE, (Jurisprud.) droit d'*oublie*, redevance seigneuriale qui consistoit autrefois en une certaine quantité de pains ronds & plats. On donna aussi le nom d'*oublie* à toute redevance en général, soit en grain, volaille, ou autre chose. Voyez ci-devant OBLIAGE. (A)

OUBLIER, v. act. (Gramm.) perdre la mémoire ; on *oublie* une langue qu'on a apprise ; on *oublie* quelquefois ses amis dans l'absence ou dans le besoin ; on *oublie* une injure ; on n'*oublie* rien pour pallier ses torts ; on *oublie* de faire une visite utile ; on *oublie* le respect qu'on doit à un magistrat ; on s'*oublie* quand on perd de vue ce qu'on est ; l'homme s'*oublie* dans le plaisir ; il y a des occasions où il ne faut pas s'*oublier*, &c. D'où l'on voit combien de formes diverses le besoin fait prendre à ces expressions, & combien la langue est pauvre, comparée à la nature & à l'entendement.

OUBLIETTE, f. f. (Hist. mod.) lieu ou cachot dans certaines prisons de France, où l'on renfermoit autrefois ceux qui étoient condamnés à une prison perpétuelle. On l'appelloit ainsi, parce que ceux qui y étoient renfermés, étant retranchés de la société, en étoient ou devoient être entièrement *oublies*. Bonfons dans ses *antiquités de Paris*, parlant d'Hugues Aubriot, prévôt de cette ville, qui fut condamné à cette peine, dit « qu'il fut prêché & mitré publiquement au parvis Notre-Dame, & qu'après cela, il fut condamné à être en l'*oubliette*, au pain & à l'eau ». (D. J.)

OUCHE L', (Géog.) en latin moderne *Uicensis pagus* ; pays de France dans la haute Normandie, au diocèse d'Evreux. Il comprend les territoires de Conches, de Breteuil & de l'Aigle, & s'étend jusqu'à la forêt d'Ouche. Le territoire produit des grains, du bois à brûler, & quelques mines de fer. (D. J.)

OUCHE L', (Géog.) en latin *Oscarus* ; riviere de France en Bourgogne. Elle traverse le Dijonnais, passe à Dijon, & se jette dans la Saone. Elle a autrefois donné le nom de *pagus Oscarensis* au pays où elle coule. (D. J.)

OUD, f. m. terme de Calendrier, nom d'un des douze mois, d'un des douze signes, d'une des douze années du cycle duodénaire, chez les Turcs orientaux, & chez quelques peuples Tartares. (D. J.)

OUDAN, f. m. terme de Calendrier, onzième mois de l'année des Arméniens de Guelfa, fauxbourg d'Isphahan ; leur année commençant au mois d'Octobre, l'*oudan* répond à-peu-près à notre mois d'Août.

OUDAZOU, (Géog.) ville du Japon, dont nous

avons parlé sous le nom que Kempfer lui donne, & qui est ODOWARA. (D. J.)

OUDENARDE, (Géog.) forte ville des Pays-Bas, dans la Flandre autrichienne, capitale de la châtelainie du même nom; Louis XIV. la prit en 1667, & la rendit au roi d'Espagne Charles II. par la paix de Nimègue. Le maréchal d'Humières la bombardâ en 1684. Les François y furent battus par les alliés en 1708. Elle est sur l'Éscaut, dans une vallée, à 5 lieues S. de Gand, 6 N. E. de Tournai, 12 N. O. de Mons, 11 O. de Bruxelles. Long. 21. 16. lat. 50. 49.

Quoi que disent les auteurs flamands de l'antiquité d'Oudenarde, il paroît qu'elle ne doit son origine qu'aux comtes de Flandres. Elle s'est distinguée dans le dernier siècle par sa manufacture de tapisserie d'haute-lisse.

Cette ville est la patrie de *Drusus* (Jean), un des savans théologiens du xvj. siècle, & d'ailleurs très-versé dans les langues orientales. Son recueil des fragmens des Hexaples; ses notes critiques sur l'Écriture, & d'autres ouvrages de sa plume, lui ont fait une grande réputation. Il mourut en 1616, âgé de 66 ans. (D. J.)

OUDENBORG, (Géog.) petite ville des Pays-Bas, dans la Flandre teutone, à 1 lieue d'Ostende, & à 2 de Bruges. Long. 20. 35. lat. 51. 8.

OUDWATER, (Géog.) petite ville des Pays-Bas, dans la province de Hollande, sur l'Yssel, entre Gouda & Montfort, aux confins de la seigneurie d'Utrecht. Long. 22. 12. lat. 52. 2.

Cette petite ville a acquis plus de célébrité pour avoir donné la naissance à *Arminius* (Jacques), que par aucune autre particularité qui la concerne. Il y vit le jour l'an 1560, & devint professeur en théologie à Leiden l'an 1603. Ses écrits théologiques ont fait bien du bruit dans les sept Provinces-Unies, non-seulement il y condamne le supralapsaire Beze, mais de plus il établit qu'il ne faut reconnoître d'autre élection que celle qui a pour fondement l'obéissance des pécheurs à la vocation de Dieu par Jésus-Christ. Il se fit un grand nombre de partisans qui furent condamnés par le synode national; mais leur condamnation n'a servi qu'à étendre leur secte, qui a finalement triomphé de ses adversaires ensevelis. *Arminius* est mort en 1609, avec tous les sentimens d'un homme dont la piété étoit véritablement éclairée. (D. J.)

OUDON, L', (Géog.) en latin *Oldo* ou *Odo*, nom de deux petites rivières de France, en Normandie, dont l'une coule dans le diocèse de Bayeux, & l'autre sépare les diocèses de Lizieux & de Sées: toutes les deux se jettent dans l'Orne.

OUORE; on a donné ce nom au dauphin & à l'épaulard. Voyez DAUPHIN & ÉPAULARD.

OVE, f. m. (Architect. civile.) c'est une moulure ronde, dont le profil est ordinairement un quart de cercle: Vitruve l'appelle *échine*, & lui donne une convexité plus petite que celle d'un demi-cercle. Sa hauteur est de 3 à 6 minutes d'un module, & sa faille $\frac{2}{3}$ de la hauteur. On met les *oves* dans les moulures des corniches pour y servir d'ornement; & dans le chapiteau d'une colonne on place l'*ove* sous l'abaque. Voyez les édifices antiques de Rome par Desgodets. (D. J.)

OVES, f. m. pl. (Architect.) ornemens qui ont la forme d'un œuf renfermé dans une coque imitée de celle d'une châtaigne, & qui se taillent dans l'*ove*, voyez OVE.

On appelle *oves fleuronés* ceux qui paroissent enveloppés par quelques feuilles de sculpture: on en fait en forme de cœur; aussi les anciens y mettoient-ils des dards pour symboliser avec l'Amour. (D. J.)

OVERFLACKÉE, (Géog.) petite île des Pays-Bas, dans la partie méridionale de la Hollande, au-dessus de l'île de Gorée.

OVER-ISSEL, L', (Géogr.) en latin *Transidalana provincia*, l'une des sept Provinces-Unies, au-delà de l'Issel, bornée N. par la Frise & le terrain de Groningue, O. par l'Issel, S. par le comté de Zutphen, E. par l'évêché de Munster: on la divise en trois parties principales, qui sont le pays de Drente, de Twente, & le Sallant.

Il est remarquable que dans la province d'*Over-Issel* tous les gentilshommes qui y possèdent des terres seigneuriales de la qualité requise, font partie des états de cette province. Lorsque la république paye cent mille florins, la cote-part de la province de Hollande est 58309 florins 1 sol 12 deniers, & celle de l'*Over-Issel* est 3571 florins 8 sols 4 deniers. (D. J.)

OVERLANDERS, f. m. pl. terme de Marinier. Les *overlanders* sont des petits bâtimens qui navigent sur le Rhin & sur la Meuse, & qui chargent ordinairement de la terre & du sable pour faire des ouvrages de poterie & de verre. (D. J.)

OUESSANT, (Géog. mod.) île de France dans l'Océan, sur les côtes de Bretagne, à l'opposite du conquêt. Elle a trois lieues de tour, & renferme plusieurs hameaux & un château. Elle est entourée par quelques autres îles moins grandes, qu'on appelle les îles d'Ouessant. Long. 12. 28. lat. 48. 30.

L'âge d'or, cette chimère ingénieuse plus propre à exciter nos regrets que nos espérances, que l'imagination chérit & dont le sentiment de la misère humaine s'irrite; ce contraste de l'âge véritable qui déchire l'âme après avoir amusé l'esprit; ce conte philosophique enfin échappé à la bienfaisance & à la vertu dans l'ardeur de ses souhaits pour la félicité des hommes; l'âge d'or s'est presque réalisé dans ce petit coin de la terre. La loi de tous les cœurs, la loi naturelle d'un côté & la loi des cœurs choisis, le christianisme de l'autre forment les liens d'une harmonie éternelle entre ses habitans, & dissipent sans aigreur & sans bruit par la voix de l'âge ces petits nuages inséparables du tien & du mien. La probité y est une richesse commune, mais si nécessaire que celui qui ne la possède pas est proscrit sans retour par un arrêt général. La chasteté n'est pas l'unique dot, mais l'essentiel de la dot des filles dans ce canton ignoré. Celle qui se seroit mise hors d'état de la porter à son époux, seroit bannie avec la même sévérité que le voleur; car ces hommes simples, c'est-à-dire, sages, pensent que la perte de la chasteté est un vol fait à la société conjugale. Quand les Philosophes ont voulu faire un peuple d'hommes vertueux, ils ont étalé des spéculations pompeuses, édifices majestueux élevés par le génie, mais roseaux fragiles qui n'ont pu soutenir les tempêtes des grandes sociétés. La simplicité de la nature est un cercle étroit qui ne convient qu'à un petit nombre d'hommes qui s'imposent à tous la pratique de la vertu, parce qu'ils sont sans cesse observés par tous; ils y goûtent un bonheur que les colifichets philosophiques de Platon & de l'Utopie ne procurent point. Le peuple obscur & conséquemment heureux dont je parle, a dans son sein, depuis le commencement de cette guerre, des défenseurs qui pourroient bien lui faire acheter leur protection; les troupes . . . je tremble pour lui quand je songe que la licence militaire est le tombeau des mœurs.

OUEST, f. m. en termes de Cosmographie, est un des points cardinaux de l'horison, & celui qui est diamétralement opposé à l'est. Voyez POINTS CARDINAUX, EST, &c.

L'*ouest*, à proprement parler, est l'interfection du premier vertical & de l'horison, du côté où le soleil se couche. Voyez COUCHANT.

Le point où le soleil se couche, lorsqu'il est dans l'équateur, est nommé l'ouest équinoctial ou vrai point de l'ouest.

Le mot d'ouest est principalement employé par les Marins pour désigner le couchant ou l'occident, & les vents qui viennent de ce côté-là. Ainsi ils disent un vent d'ouest, faire route à l'ouest, telle île est à l'ouest de telle autre. Mais, dans l'usage ordinaire, on se sert plus communément du mot de couchant pour déterminer les positions des lieux. Ainsi on dit qu'une telle maison est exposée au couchant, que la France a la mer au couchant, &c. (O)

OUGLY, (Géog.) ville d'Asie dans l'Indoustan, au royaume de Bengale. Elle est située sur le bord occidental du Gange, à 18 lieues de son embouchure. Long. 105. 30. lat. 22. (D. J.)

OUCOU, f. m. boisson composée par les Caraïbes avec des patates coupées, des bananes bien mûres, de la cassave rompue par morceaux, du gros sirop de sucre, ou, à son défaut, des cannes à sucre, le tout bien écrasé & mis en fermentation avec une suffisante quantité d'eau claire dans de grands vases de terre cuite qu'ils nomment *canaris*: cette boisson, à l'amertume près, ressemble à de la bière; elle est très-forte & enivre facilement.

Lorsque les Caraïbes se rassemblent pour quelque réjouissance publique, ils font un *ouïcou* général; ces fêtes tumultueuses, ou plutôt ces especes d'orgies, ne se passent guère sans desordre & sans quelque événement tragique.

Les habitans blancs & noirs des îles Antilles ont beaucoup perfectionné la composition du *ouïcou*; ils ajoutent à une quantité d'eau suffisante & de beau sirop de sucre mêlés ensemble, des patates & des bananes coupées par morceaux, quelques racines de gingembre fraîches & écrasées, le suc & l'écorce d'un certain nombre de citrons & un morceau de cassave grillée, ou une croute de pain rôtie sur les charbons; ils laissent fermenter ces substances pendant deux ou trois jours dans un grand pot de terre non-vernî & uniquement destiné à cet usage, plus il a servi mieux il vaut. La force de la fermentation fait monter le marc vers l'orifice du pot, c'est alors qu'il faut l'écumer bien proprement, après quoi on passe la liqueur à deux ou trois reprises au-travers d'une chauffe de laine, & on l'enferme dans des bouteilles bien bouchées dans chacune desquelles on a eu soin de mettre un ou deux clous de girofle. Il est dommage que cette boisson ne puisse pas se conserver plus de trois ou quatre jours, elle est infiniment plus agréable que du cidre moussieux, à quoi elle ressemble beaucoup par la couleur & le pétilllement, & même un peu par le goût. On l'estime rafraîchissante en supprimant les épices; mais comme elle occasionne des flatuosités, & qu'un long usage pourroit nuire à l'estomac, on y ajoute comme correctifs le gingembre & le girofle en quantité modérée par l'expérience. (M. LE ROMAIN.)

OVICULE, f. m. (Archit.) c'est un petit ove; Baldus croit que c'est l'astragale lesbien de Vitruve. Quelques auteurs nomment *ovicule*, l'ove ou moulure ronde des chapiteaux, ionique & composite, laquelle est ordinairement taillée de sculpture. (D. J.)

OVIDOS, (Géog.) petite ville de Portugal dans l'Estremadure, sur une hauteur, à 9 lieues de Sautareu. Long. 9. 45. lat. 39. 5. (D. J.)

OVIÉDA, (Botan.) nom que donne Linnæus au genre de plante, appelé *valdia* par le pere Plumier. En voici les caracteres. Le calice de la fleur est court, formé d'une seule feuille, large, légèrement divisée en cinq segmens droits & pointus. Ils subsistent après que la fleur est tombée. La fleur est monopétale & du genre des labiées. Le tube est fort

long, fort menu, & attaché au germe du pistil. Il est un peu plus épais au sommet qu'à la base; la levre supérieure est creuse & évasée; l'inférieure est partagée en trois segmens. Les étamines sont quatre filets plus longs que la fleur. Les bossettes des étamines sont arrondies. L'embryon du pistil est rond & placé entre le calice & la fleur. Le style est chevelu & de la longueur des étamines; le stygma est fendu en deux & aigu. Le fruit est une baie sphérique, placée dans le calice qui grossit pour le recevoir, & qui est fait en forme de cloche. Les graines sont ovales & au nombre de deux. Linnæi, *gen. plant.* p. 295. Plumier, *gen.* 24. (D. J.)

OVIÉDO, (Géog.) ville d'Espagne, capitale de l'Asturie d'Oviédo, avec un évêché qui ne relève que du pape, & une université. Il s'y tint un concile en 901. Elle est sur les ruisseaux nommés l'Ove & la Deva, à 46 lieues N. E. de Compostelle, 20 N. O. de Léon, 83 N. O. de Madrid. Long. 11. 48. lat. 43. 23. (D. J.)

OUIE, f. f. (Physiologie.) L'ouïe est une sensation excitée par les sons reçus dans l'oreille; ou, si l'on aime mieux, c'est une perception du son qui se fait dans l'ame par le secours de tout l'organe nommé *auditif*.

La nature libérale a pris soin d'étendre notre commerce avec les autres êtres au-delà de ceux qui nous environnent, par l'ouïe, & même au-delà du monde où nous vivons, par la vue. Ce commerce se fait toujours par une matiere qui affecte un organe; mais dans l'ouïe cette matiere est plus subtile, plus répandue loin de nous que dans le tact, le goût & l'odorat.

Ici nous commençons à sortir de notre atmosphère, car l'objet de l'ouïe est le bruit en général; or le bruit consiste dans un vif trémouffement de l'air communiqué jusqu'à l'organe de cette sensation, & cette communication, comme on fait, se fait de fort loin. Le bruit dans lequel les vibrations de l'air sont plus amples, plus régulières, & par-là plus agréables à l'oreille, s'appelle le son. Voyez SON.

C'est en-vain que l'air remué par les corps bruyans ou sonores nous frapperoit de toutes parts, si nous n'avions des organes particuliers pour recevoir son impression. Le vent se sent au toucher, mais la partie de l'air qui fait le son, est trop subtile pour affecter ce sens grossier, il n'y fait pas la moindre impression.

L'oreille est l'organe propre à cette sensation: son entonnoir ou son pavillon est capable de ramasser un grand nombre de rayons sonores & de les réunir: cet entonnoir est beaucoup plus grand dans certains animaux, comme dans l'âne & le lievre; il y a des muscles qui le redressent & l'ouvrent quand l'animal écoute, c'est pourquoi ces animaux ont l'ouïe très-fine. Cet entonnoir extérieur est suivi d'un canal aboutissant à une membrane qui est comme la première porte des grottes de l'ouïe.

Cette membrane est tendue comme celle d'un tambour, & elle porte aussi ce nom: son centre s'enfonce un peu vers la première grotte qui est derrière & qu'on appelle la *caisse*. Dans cette grotte, il y a des ressorts qui sont l'office des bascules qu'on met aux sonnettes, & qui aboutissent d'une part au centre de cette membrane, & de l'autre à l'entrée d'une seconde grotte. Ces bascules sont tirées par des muscles. Cette membrane & ses ressorts paroissent avoir dans l'ouïe le même usage que la prunelle semble avoir dans l'œil. La prunelle se resserre ou se dilate pour recevoir une image plus parfaite, & qui ne blesse point l'organe; le tympan se tend, ou se relâche de même, pour transmettre à l'ouïe des vibrations plus parfaites & proportionnées à cet organe. Quand l'oreille est frappée d'un son trop violent, cette

cette membrane, dont le centre est enfoncé vers sa grotte, est repoussée vers le dehors par la bascule qui aboutit à son centre; par là, cette même membrane est relâchée, & ce relâchement diminue d'autant l'impétuosité du son qui pourroit blesser l'organe; dans le même tems, & par le même mouvement, la bascule opposée à celle-ci ferme l'entrée de la seconde grotte, & affoiblit encore par là l'impression de l'air dans cette seconde grotte.

Au contraire quand le son est trop foible, la première bascule ramène le tympan en-dedans, le rend plus tendu & plus susceptible d'ébranlement; l'autre bascule ouvre la seconde grotte, & facilite l'action des ondulations de l'air intérieur.

Dans les sons moyens entre les deux extrêmes précédens, le tympan garde aussi une tension moyenne, par laquelle il est proportionné à ces sons, & comme à l'unisson des vibrations de l'air: par-là, le tremouffement de cette membrane communique le son au-dedans de cet organe d'une façon plus complète & plus juste, comme la prune, dans un juste degré de dilatation, transmet au fond de l'œil une image nette & précise.

La première bascule destinée à tendre & relâcher le tympan, est faite des petits os qu'on appelle *marteau* & *enclume*; la seconde est composée de la même enclume & de l'étrier, joints ensemble par l'os orbiculaire; c'est la base de l'étrier qui fait la porte de la seconde grotte. Peut-être que la justesse de l'oreille en Musique, dépend en partie de la justesse du mouvement des muscles de ces osselets, à mettre exactement & promptement la membrane du tambour à l'unisson des tons qu'elle reçoit. On trouve quelquefois à cette membrane une petite fente, découverte par Rivinus.

Cependant la membrane du tambour & les osselets ne sont pas absolument nécessaires pour entendre; mais pour bien entendre, ou pour entendre juste, c'est autre chose.

La première caverne de l'oreille contient outre cela un air subtil, qu'elle reçoit du fond du gosier par un canal appelé la *trompe d'Eustache*, dont le pavillon s'ouvre vers l'endroit de la communication du nez avec la bouche: c'est par ce passage de l'air, & par le trou que Rivinus a observé au tympan, que certains fumeurs font sortir par leur oreille la fumée, en fermant exactement le nez & la bouche. Cet air intérieur, introduit par la trompe d'Eustache, soutient la membrane du tambour; c'est lui qui étant remué par l'air extérieur, communique ses vibrations à l'organe immédiat de l'ouïe.

Cet organe immédiat est contenu dans deux autres appartemens, qui ont chacun une porte dans la caisse ou première caverne; celle-ci est comme leur anti-chambre, & ils ont entr'eux une autre porte de communication: ces portes sont aussi garnies de membranes. Rien n'est si propre à remuer tout l'air contenu dans ces grottes, que les membranes tendues à leur entrée; le tambour & la timbale en font des preuves.

L'un de ces appartemens est nommé le *labyrinthe*, & l'autre, le *limaçon*.

Le labyrinthe est fait d'un vestibule d'où partent trois canaux, appelés *demi-circulaires*, lesquels font un peu plus d'un demi-cercle, & reviennent se rendre dans le même vestibule. Ces trois canaux portent le nom particulier de *labyrinthe*. On conçoit que l'air étant poussé dans le vestibule & dans les embouchures de ces canaux, les vibrations d'air qui ont enfilé chaque embouchure doivent se rencontrer au milieu de chaque canal, & là il se doit faire une collision toute propre à exciter un frémissement, ou des vibrations dans ces canaux & dans la membrane ner-

veuse qui les tapisse; c'est cette impression qui produit la sensation de l'ouïe.

Comme ce labyrinthe est simple & uniforme, on peut le regarder comme l'organe général de l'ouïe, c'est-à-dire, l'organe remué indifféremment par toutes sortes de sons ou de bruits, ou, si vous voulez, c'est l'organe général du bruit.

Mais le limaçon a, ce me semble, une construction & un usage plus recherché. Sa figure est vraiment celle d'une coquille de limaçon. L'intérieur est composé de deux rampes, ou de deux especes de canaux en spirale, & séparés l'un de l'autre par une membrane fine & nerveuse, soutenue par des avances de lames osseuses.

L'artifice de cette construction est de la plus parfaite mécanique. L'office essentiel d'un organe des sens, est d'être proportionné à son objet; & pour l'organe de l'ouïe, c'est de pouvoir être à l'unisson avec les différentes vibrations de l'air: ces vibrations ont des différences infinies; leur progression est susceptible de degrés infiniment petits: il faut donc que l'organe fait pour être à l'unisson de toutes ces vibrations, & pour les recevoir distinctement, soit composé de parties dont l'élasticité suive cette même progression, cette même gradation insensible, ou infiniment petite. Or la spirale est dans les mécaniques la seule machine propre à donner cette gradation insensible.

On voit clairement que la lame spirale du limaçon est toute faite pour être tremouffée par l'impulsion de l'air intérieur qui l'environne. On voit de plus qu'à la base de la spirale, la lame faisant un plus grand contour, elle a des vibrations plus longues; elle les a très-courtes au sommet par la raison contraire. Tournez un fil d'archal en limaçon, vous verrez combien les grands contours seront mous, & combien au contraire les petits contours du sommet ou du centre seront roides. Or, depuis le commencement de la base de la spirale, où la lame est plus souple, jusqu'à l'extrémité de son sommet, où est son dernier degré de roideur, il y a une gradation insensible ou infiniment petite d'élasticité, en sorte que quelque division que l'on conçoive dans les tons, il n'y en a point qui ne rencontre dans les points de cette spirale son unisson, ou sa vibration égale; ainsi il n'y a point de ton qui ne puisse imprimer distinctement sa vibration à cette spirale, & voilà en quoi consiste le grand artifice du limaçon. C'est pourquoi nous regardons avec la plus grande partie des physiciens le limaçon comme le sanctuaire de l'ouïe, comme l'organe particulier de l'harmonie ou des sensations les plus distinctes & les plus délicates en ce genre.

Les oiseaux, direz-vous, n'ont point de limaçon; & cependant ce sont les plus musiciens de tous les animaux. Les oiseaux ont l'ouïe très-fine, quoique sans limaçon, parce qu'ils ont la tête presque toute sonore comme un timbre; & la raison en est qu'elle n'est pas matelassée de muscles comme la tête des autres animaux. Par-là, ils doivent être très-ébranlés par les sons qu'on leur fait entendre; leur labyrinthe très-sonore suffit pour cela; la grotte la plus simple répète bien en écho un air musical.

Mais si à cette excellente disposition de l'ouïe des oiseaux, la nature y avoit ajouté le limaçon, ils auroient été beaucoup plus sensibles aux modulations harmonieuses, ils auroient eu la passion de l'harmonie, comme presque tous les animaux ont celle de la gourmandise; ce qui n'est point, car il faut prendre garde que la qualité de musiciens qu'ont les oiseaux, vient moins de la finesse & du goût de leur oreille, que de la disposition de leur gosier; ils ressemblent encore en ceci à bien des musiciens qui donnent du plaisir & qui n'en prennent pas.

On voit un chien crier, on le voit pleurer, pour ainsi dire, à un air joué sur une flûte; on le voit s'animer à la chasse au son du cors; on voit le cheval plein de feu par le son de la trompette, malgré les matelats musculieux qui environnent en lui l'organe de l'ouïe: sans le limaçon qu'ont ces animaux, on ne leur verroit pas cette sensibilité à l'harmonie, on les verroit stupides en ce genre, comme les poissons qui manquent de limaçon aussi-bien que les oiseaux, mais qui n'ont pas comme ceux-ci l'avantage d'avoir une tête assez dégagée, assez sonore, pour suppléer à ce défaut.

Dans tous les organes des sens, il arrive que leur objet les pénètre & y porte son impression pour y faire une sensation plus parfaite; cette même mécanique se trouve encore dans l'organe de l'ouïe. Tout concourt à y faire entrer & à y retenir l'impression des vibrations sonores.

L'entonnoir extérieur ramasse ces vibrations; le conduit suivant qui se charge de cet air tremoussé, se trouve coupé obliquement dans son fonds par la membrane du tambour; cette obliquité fait que quand l'air extérieur rebondit de dessus le tympan, il va heurter contre la paroi opposée du conduit, d'où il est encore réfléchi sur le tympan auquel il communique toutes ses vibrations.

Si ce conduit eût été droit, perpendiculaire au tympan, l'air extérieur auroit été réfléchi de dessus ce tympan hors du conduit de l'oreille, & ainsi il auroit eu bien moins d'effet.

De même, l'air intérieur est renfermé dans les grottes par des membranes; les vibrations qu'il reçoit du dehors enfilent d'une part les embouchures du labyrinthe, & de l'autre celles du limaçon; les vibrations qui enfilent les embouchures du labyrinthe vont se briser l'une contre l'autre au milieu des canaux demi-circulaires, & par-là tout leur effet est comme absorbé dans ces canaux.

Les embouchures du limaçon sont au nombre de deux: une qui communique avec le labyrinthe ou son vestibule, & qui est l'entrée de la rampe interne; l'autre, qui s'ouvre droit dans la caisse, ou première grotte, & qui est l'entrée de la rampe externe. Les vibrations qui suivent ces ouvertures, se cotoyent tout le long de la spirale; mais parvenues au sommet, au cul-de-sac du limaçon, elles se brisent aussi & contre ce cul-de-sac, & l'une contre l'autre; & par-là elles donnent une secousse à tout cet organe, sur-tout à la lame spirale, & plus encore à la portion de cette lame, qui est à l'unisson avec la vibration. Ainsi de toutes parts, les vibrations sonores laissent toute leur impression dans l'intérieur de l'oreille; portées par diverses collisions aux nerfs qui s'y répandent, elles les ébranlent diversement jusqu'au *sensorium commune*, & y excitent la sensation des divers sons, soit qu'ils viennent de près ou de loin; car le sens de l'ouïe, semblable à celui de la vue, nous donne aussi la sensation des corps sonores éloignés.

Mais ce sens est sujet à bien des erreurs; & il doit nous tromper, toutes les fois que nous ne pouvons pas rectifier par le toucher les idées qu'il produit. De même que le sens de la vue ne nous donne aucune idée de la distance des objets, le sens de l'ouïe ne nous donne aucune idée de la distance des corps qui produisent le son. Un grand bruit fort éloigné, & un petit bruit fort voisin, excitent la même sensation; & à moins qu'on n'ait déterminé la distance par les autres sens, & à force d'habitude, on ne fait point si ce qu'on a entendu est en effet un grand ou un petit bruit.

Toutes les fois qu'on entend un son inconnu, on ne peut donc pas juger par ce son de la distance, non plus que de la quantité d'action du corps qui le produit; mais dès que nous pouvons rapporter ce son à

une unité connue, c'est-à-dire, dès que nous pouvons savoir que ce bruit est de telle ou telle espèce, nous pouvons juger alors à-peu près non-seulement de la distance, mais encore de la quantité d'action. Par exemple, si l'on entend un coup de canon ou le son d'une cloche, comme ces effets sont des bruits qu'on peut comparer avec des bruits de même espèce qu'on a autrefois entendus, on pourra juger grossièrement de la distance à laquelle on se trouve du canon ou de la cloche, & aussi de leur grosseur, c'est-à-dire, de la quantité d'action. Tel est, autant qu'on peut l'imaginer, le mécanisme de l'ouïe, mécanisme aussi composé que caché à nos yeux. Les instrumens des sens extérieurs sont peu connus, & les moins connus de tous sont les instrumens de l'ouïe.

Les anciens, ignorant la structure de l'oreille, n'ont rien pû nous en apprendre. Vesale qui pénétra plus avant que ses prédécesseurs, a commencé à nous dévoiler cette machine admirable, mais il a laissé beaucoup de recherches à faire; en général, il croyoit que l'oreille étoit comme un instrument de musique. On ignore quel étoit le sentiment de Columbus, lui-même ne le savoit guère, puisque dans le tems qui lui a fallu pour aller du premier au septième livre de son *anatomie*, il a oublié ce qu'il avoit avancé, & s'est contredit formellement. Fallope n'a point rempli la promesse qu'il avoit donnée.

Eustachi a cru que l'air interne agité par les osselets, portant son agitation sur le nerf auditif, formoit l'ouïe; Piccolomini a eu une opinion singulière; il disoit qu'il y avoit une vésicule remplie d'air & attachée à l'étrier; les nerfs, selon lui, aboutissent à cette vésicule, qui, étant agitée par les osselets, transmet son agitation au nerf, de même que le cristallin transmet les rayons au fond de l'œil. Fabricius d'Aquapendente avoit à-peu-près le même sentiment que Eustachi; il s'étoit imaginé que les osselets portoient leur agitation dans l'air interne, de même qu'une poutre frappée à un bout, porte le coup à l'autre extrémité: la fenêtre ronde, selon lui, servoit au son grave, & l'ovale au son aigu; il ne donnoit d'autre usage à la coquille & au labyrinthe, que d'empêcher les réflexions du son. Casferius a nié qu'il y eût un air interne, & lui a substitué un nerf; tous les autres auteurs anciens ont suivi ces sentimens, qui ne méritent pas d'être réfutés.

Les nouvelles découvertes des Anatomistes ont augmenté l'embarras, & nous ont confirmé dans le doute, en développant à nos yeux un organe si compliqué, qu'il faut employer un tems considérable, les recherches les plus délicates & les plus plus assidues, pour connoître les détours de cet organe. Après qu'on est venu à bout d'en déterminer l'usage général, sçavoir la perception du son, on trouve de grandes difficultés sur l'usage particulier de chaque partie, & finalement sur l'explication de ce phénomène embarrassant, je veux dire la *susceptibilité* de l'oreille à recevoir des impressions agréables qui se font en elle suivant une proportion particulière. L'on peut donc assurer que ce sujet servira d'occupation infructueuse aux siècles à venir, jusqu'à ce qu'il plaise au créateur d'introduire nos neveux dans le labyrinthe de cet organe, & leur en découvrir le mystère.

Mais il faut convenir que, quoique l'industrie humaine ne suffise pas pour le dévoiler, ce que nous en savons suffit pour nous prouver la beauté de l'ouvrage d'un excellent artiste, & pour exciter notre admiration.

La perfection de l'oreille est supérieure à celle des yeux; ce sens est plus parfait dans son genre, que le sens de la vue ne l'est dans le sien, & même comme M. Auzout l'a jadis remarqué, de tous les sens il n'y a que l'ouïe qui juge non-seulement de la dis-

férence, mais encore de la quantité & de la raison de son objet. En effet, l'ouïe distingue parfaitement toutes les gradations des tons; elle les détermine, elle les soumet au calcul, elle en fait un art; les yeux ne peuvent nous en dire autant de la lumière; ils apperçoivent en gros, & à-peu-près, qu'une lumière, une couleur est plus ou moins claire ou foncée qu'une autre, & voilà tout; ils ne pourront jamais déterminer la quantité de ce plus ou moins.

Il faut encore convenir que les travaux de nos physiciens ont porté beaucoup de clarté pour l'intelligence de plusieurs phénomènes de l'ouïe. Voici les principaux dont on peut donner des explications certaines ou vraisemblables.

1°. Si l'on applique le creux de la main à l'oreille externe, de sorte qu'il regarde le corps sonore, on entend beaucoup mieux; parce qu'alors on ramasse plus de rayons, ainsi il doit se faire dans l'oreille une impression plus forte.

2°. L'oreille externe étant coupée, on entend plus difficilement; cela vient de ce que l'entonnoir qui ramassoit beaucoup de rayons est enlevé: on pourroit suppléer à ce défaut par un tuyau évasé qu'on appliqueroit au trou auditif.

3°. Si l'on présente obliquement le plan de l'oreille externe à un corps sonore, en tournant la tête vers le côté opposé, on entend beaucoup mieux; la cause en est que le conduit auditif marche en devant; ainsi quand on tourne la tête, on reçoit directement les rayons sonores.

4°. L'ouïe est beaucoup plus fine quand on écoute la bouche étant ouverte; cela vient non-seulement de ce que les vibrations de l'air se communiquent par la bouche, & par la trompe d'Eustache, à l'intérieur de l'oreille, mais encore de ce que la charnière de la mâchoire appliquée contre le conduit de l'oreille, s'en éloigne quand on ouvre la bouche, & par-là elle laisse ce conduit plus libre; quand la bouche est fermée, la mâchoire inférieure comprime un peu le conduit auditif, & empêche par-là qu'il n'y entre une aussi grande quantité de rayons sonores que lorsqu'elle est ouverte.

5°. Pourquoi entend-t-on des bruits sourds, & pourquoi l'ouïe est-elle émoussée quand on souffle, qu'on bâille, qu'on parle ou qu'on chante sur un ton fort aigu? Parce que la trompe d'Eustache étant comprimée à diverses reprises, l'air est poussé dans la caisse du tambour, & cause des bruits sourds en tombant sur les corps qu'il rencontre.

6°. Il y a des sourds qui entendent quand on leur parle à la bouche; l'air communique alors ses vibrations par la trompe d'Eustache.

7°. S'il arrive une obstruction à cette trompe d'Eustache, on devient sourd; la raison en est évidente, parce que cette trompe étant bouchée, il se ramasse dans la caisse du tambour des matières qui peuvent éteindre le son, & qui fortiroient si cette issue ne leur étoit pas interdite.

8°. Si la membrane du tambour vient à se rompre, la surdité succède quelque tems après. On en doit attribuer la cause aux matières qui s'introduisent alors dans la caisse, & aux impressions de l'air externe; outre que cette membrane sert à transmettre à l'ouïe des vibrations plus parfaites, & proportionnées à cet organe.

9°. Par quelle ouverture la fumée d'une pipe de tabac qu'on fume dans la bouche, peut-elle sortir par les oreilles, comme on le voit dans quelques personnes. Cette fumée entre alors par les trompes, & sort par le trou de Rivinus, qui se trouve ouvert dans quelques sujets, au moyen duquel ils pourront encore éteindre une bougie en faisant sortir de l'air par le conduit de l'oreille. Ce trou se rencontre à

l'interruption du cercle osseux où s'attache la membrane du tambour.

10°. Quoique le son frappe les deux oreilles, on n'entend cependant qu'un seul son, égal & sans confusion; c'est parce que la fabrique de l'oreille par rapport à l'organe immédiat de l'ouïe, est entièrement la même, toujours, en tout tems, à tout âge, & que s'il y a quelque défaut naturel dans une oreille d'un côté, le même défaut se trouve dans la même partie à l'autre oreille, & au côté opposé; ce sont les observations curieuses de Valsalva qui méritent bien d'être vérifiées; car si l'anatomiste d'Imola ne se trompe point, sa découverte est très-singulière.

11°. Mais comment entend-on comme simple, un son qui est évidemment infiniment multiplié dans l'oreille, puisque dans le canal de l'ouïe, comme dans une trompette, le son est poussé & repoussé une infinité de fois, & que cependant l'ame se représente tous ces sons comme n'en formant qu'un seul.

La raison qu'en donne M. Boerhaave, c'est que l'oreille ne peut distinguer tous les échos ou résonnemens qu'on fait naître, soit en parlant, soit en jouant de quelque instrument que ce soit, parce qu'on ne distingue l'écho qu'à une certaine distance. Quoi que nous entendions distinctement une syllabe dans moins d'une seconde; ce tems est fort long comparé à la vitesse du tems qui se passe entre le son primitif & le son réfléchi, elle est telle sans doute, que la perception du premier dure encore, quand celle du second arrive, ce qui empêche l'ame de la distinguer. Donc tous les résonnemens du son primitif ne laisseront appercevoir qu'un son. Tous les corps qui sonnent harmoniquement au son primitif, se joignent en un dans notre oreille, parce qu'ils sont de même espèce, & ne se distinguent pas facilement, sans quoi nous aurions le malheur d'entendre un grand nombre de sons discordans au lieu d'un seul.

12°. D'où vient la grande communication qu'il y a entre l'ouïe & la parole? Par la correspondance de la portion dure du nerf auditif avec les branches de la cinquième paire, qui se distribue aux parties qui servent à former & à modifier la voix.

13°. D'où viennent les tintemens, les sifflemens & bruits confus qui se font quelquefois dans l'oreille? Ils viennent des maladies de cet organe ou des maladies du cerveau, qui produisent un mouvement irrégulier & déréglé des esprits, & qui ébranlent les nerfs auditifs.

14°. Le bourdonnement qu'on sent lorsqu'on se bouche les oreilles a-t-il la même cause? Non, il vient du frottement de la main, de la compression qui froisse la peau & les cartilages, lesquels étant élastiques, causent un ébranlement dans l'oreille; la vertu du ressort de l'air resserré, peut encore y contribuer, & former par ses réflexions un son qui devient sensible, à cause de la proximité & de la continuité des parties qu'il frappe.

15°. Quand la matière cérumineuse vient à boucher le conduit auditif externe, on devient sourd, parce que l'air ne peut pas communiquer ses vibrations intérieurement. De même s'il se ramassoit des liqueurs épaisses dans la caisse du tambour, les vibrations de l'air ne pourroient pas se communiquer par les fenêtres; alors si l'on faisoit quelque injection par la trompe, on pourroit enlever cette matière, mais en tentant ce moyen, il faut que ce soit par le nez.

16°. D'où vient que certains sourds entendent beaucoup mieux quand on leur parle par-dessus la tête? C'est qu'apparemment tout le crâne étant ébranlé, les os pierreux & tous les autres le sont aussi successivement.

17°. Pourquoi entend-on mieux la bouche ouverte & en retenant son haleine, secret que la nature a dévoilé à tout le monde? Parce que d'un côté l'air communique ses vibrations à l'organe auditif par la trompe d'Eustache, & que de l'autre côté, en retenant notre haleine, nous empêchons qu'un torrent d'air n'entre avec bruit dans la trompe, & ne pousse en-dehors la membrane du tympan.

Mais la sensation de l'ouïe peut être lésée de différentes manières, dans son augmentation, sa diminution, sa dépravation, & sa destruction. Montrons en peu de mots comment ces accidens de l'organe de l'ouïe peuvent arriver.

Dans certaines maladies très-aiguës du cerveau, des nerfs, des membranes, l'extreme tension de ces parties fait que le moindre son affecte si vivement le cerveau, qu'il en résulte quelquefois des mouvemens convulsifs. Ce genre de mal se nomme *ouïe aiguë*.

Quand la perception du son est moindre qu'elle seroit dans l'état sain relativement à sa grandeur, c'est ce qu'on nomme *ouïe dure*; or ce mal procède de plusieurs causes d'une nature fort différente, qu'il est facile d'exposer par l'énumération des divers lieux affectés, tels que l'oreille externe, trop plate ou emportée; le conduit auditif trop droit, étroit, obstrué par une tumeur quelconque, par des insectes, par des ordures, par du pus, par la matière cérumineuse épaisse; la membrane du tympan lésée, lâche, devenue épaisse, dense, calleuse, par l'adhérence d'une croûte fongueuse; la couche interne remplie d'ichorosité, de pus, de pituite; le canal d'Eustache empêché ou obstrué; les osselets détachés, & qui sortent quelquefois par le conduit de l'ouïe, quand la petite membrane qui les lie tombe en suppuration, comme il arrive après de cruelles douleurs inflammatoires de l'oreille externe, ou l'absence des osselets, par défaut de conformation; par le dessèchement, le relâchement, l'épaississement, l'inondation, la trop grande tension, la corruption, l'érosion, l'endurcissement de la petite membrane de la fenêtre ronde & ovale; par différens vices du vestibule, du labyrinthe, du limaçon, des conduits de l'os pétreux, comme l'inflammation, l'obstruction, la paralysie, & les effets qui peuvent s'ensuivre; enfin, par la mauvaise structure de ces parties, & tout ce qui gêne la portion molle du nerf auditif, depuis son entrée dans l'os pétreux, jusqu'à son origine dans la moëlle du cerveau, comme l'inflammation, les tumeurs, la fonction du cerveau lésée, & plusieurs autres maux: on conçoit de tout ce détail le peu d'espérance de guérir les maux dont il s'agit.

L'ouïe s'altère encore par les vices de l'air externe, sur-tout par l'air humide & nébuleux, ou parce que l'air interne ne peut entrer ni sortir librement. Mais ce qui nuit principalement ici, ce sont les maladies de ces artérioles qui rampent sur les petites membranes dispersées dans tout l'organe de l'ouïe: de-là on comprend facilement l'origine des tintemens, des sons graves, des échos, des murmures.

Enfin, si tous ces vices augmentent & persistent long-tems, on devient tout-à-tait sourd, & en conséquence on ne fait point parler, ou on l'oublie. La cause de ce mal est souvent la concrétion de la trompe d'Eustache.

Voilà tout ce qui regarde la sensation de l'ouïe & sa lésion dans l'homme; le détail de cet organe dans les bêtes nous conduiroit trop loin; c'est assez pour prouver la différence de remarquer que la seule couverture extérieure de l'organe de l'ouïe est différente dans les diverses classes d'animaux, jugez ce que ce doit être des parties internes! Les taupes qui sont enterrées toute leur vie, n'ont point le conduit de l'oreille

ouvert à l'ordinaire; car pour empêcher la terre d'y entrer, elles l'ont fermé par la peau qui leur couvre la tête, & qui se peut ouvrir & fermer en se dilatant ou en s'étrécissant. Plusieurs animaux ont ce trou absolument bouché, comme la tortue, le caméléon, & la plupart des poissons. Il y a une espèce de baleine qui ne l'a pas fermé; mais elle a cette ouverture sur les épaules. Presque tous les animaux à quatre piés ont ce trou ouvert par des oreilles longues & mobiles, qu'ils levent & tournent du côté d'où vient le bruit. Quelques-uns ont les oreilles plus courtes, quoique mobiles, comme les lions, les tigres, les léopards. D'autres comme le singe, le porc-épic, les ont applaties contre la tête; d'autres n'ont point du tout d'oreilles externes, comme le veau marin, & toutes les espèces de lézards & de serpens. D'autres ont le trou couvert seulement ou de poils, comme l'homme, ou de plumes comme les oiseaux: enfin, il y en a peu comme l'outarde, le casuel, le poulet d'Inde, le méléagris ou pintade, qui l'aient découvert. (*Le chevalier DE JAV-COURT.*)

OUIES, ORGANES DES POISSONS, qui leur servent de poumons. Ce qui se présente à l'examen, c'est leur structure, la distribution de leurs vaisseaux, & les usages de ces parties.

Les recherches dont nous allons rendre compte sont du célèbre M. du Verney, qui en fit part à l'académie au commencement de ce siècle. Il les a faites sur la carpe. La charpente des ouïes est composée de quatre côtes de chaque côté, qui se meuvent tant sur elles-mêmes en s'ouvrant & se reserrant, qu'à l'égard de leurs deux appuis, supérieur & inférieur, en s'écartant l'un de l'autre, & en s'en rapprochant. Le côté convexe de chaque côté est chargé sur ses bords de deux espèces de feuillets, chacun desquels est composé d'un rang de lames étroites rangées & ferrées l'une contre l'autre, qui forment comme autant de barbes ou franges, semblables à celles d'une plume à écrire, &c. sous ces franges, qu'on peut appeler proprement *le poumon des poissons*. Voilà une situation de partie fort extraordinaire & fort singulière. La poitrine est dans la bouche aussi bien que le poumon: les côtes portent le poumon, & l'animal respire l'eau: les extrémités de ces côtes qui regardent la gorge, sont jointes ensemble par plusieurs petits os, qui forment une espèce de sternum; en sorte néanmoins que les côtes ont un jeu beaucoup plus libre sur ce sternum, & peuvent s'écarter l'une de l'autre beaucoup plus facilement que celles de l'homme, & que ce sternum peut être soulevé & abaissé. Les autres extrémités qui regardent la base du crane, sont aussi jointes par quelques osselets qui s'articulent avec cette même base, & qui peuvent s'en éloigner ou s'en approcher. Chaque côté est composé de deux pièces jointes par un cartilage fort souple, qui est dans chacune de ces parties, ce que les charnières sont dans les ouvrages des artisans; chacune des lames, dont les feuillets sont composés, a la figure du fer d'une faux, & à sa naissance elle a comme un pié ou talon qui ne pose que par son extrémité sur le bord de la côte. Chacun de ses feuillets est composé de 135 lames; ainsi les seize contiennent 8640 surfaces, & les deux surfaces de chaque lame sont revêtues dans toute leur étendue d'une membrane très-fine, sur lesquelles se font les ramifications presque innombrables des vaisseaux capillaires de ces sortes de poumons: il y a 46 muscles employés au mouvement de ces côtes, 8 qui en dilatent l'intervalle, 16 qui les resserrent, 6 qui les élargissent, le centre de chaque côte, 12 qui les retrécissent, & qui en même tems abaissent le sternum, & 4 qui le soulèvent.

Les ouïes ont une large ouverture sur laquelle est

posé un couvercle composé de plusieurs pieces d'assemblages, qui a le même usage que le panneau d'un soufflet, & chaque couvercle est formé avec un tel artifice qu'en s'écartant l'un de l'autre, ils se voutent en-dehors pour augmenter la capacité de la bouche, tandis qu'une de leurs pieces qui joue sur une espee de genou, tient fermées les ouvertures des *ouies*, & ne les ouvre que pour donner passage à l'eau que l'animal a respiré, ce qui se fait dans le tems que le couvercle s'abat & se resserre: il y a deux muscles qui servent à soulever le couvercle, & trois qui servent à l'abattre & à le resserer. On vient de dire que l'assemblage qui compose la charpente des couvercles, les rend capables de se vouter en-dehors; il ne reste plus que deux circonstances à ajouter: la premiere est que la partie de ce couvercle, qui aide à former le dessous de la gorge, est plié en éventail sur de petites lames d'os, pour servir, en se déployant, à la dilatation de la gorge dans l'inspiration de l'eau: la seconde, que chaque couvercle est revêtu par-dehors & par-dedans d'une peau qui lui est fort adhérente. Ces deux peaux s'unissant ensemble, se prolongent au-delà de la circonférence du couvercle d'environ deux à trois lignes, & vont toujours en diminuant d'épaisseur. Ce prolongement est beaucoup plus ample vers la gorge que vers le haut de la tête. Il est extrêmement souple pour s'appliquer plus exactement à l'ouverture sur laquelle il porte, & pour la tenir fermée au premier moment de la dilatation de la bouche pour la respiration.

L'artere qui sort du cœur se dilate de telle maniere, qu'elle en couvre toute la base. Ensuite se rétrécissant peu-à-peu, elle forme une espee de cone; à l'endroit où elle est ainsi dilatée, elle est garnie en-dedans de plusieurs colonnes charnues qu'on peut considérer comme autant de muscles qui font de cet endroit de l'aorte un second cœur, ou du moins comme un second ventricule, lequel joignant sa compression à celle du cœur, double la force nécessaire à la distribution du sang pour la circulation. Cette artere montant par l'intervalle que les *ouies* laissent entr'elles, jettent vis-à-vis de chaque paire de côtes de chaque côté une grosse branche qui est couchée dans la gouttiere creusée sur la surface extérieure de chaque côte, & qui s'étend le long de cette gouttiere d'une extrémité à l'autre du feuillet: voilà tout le cours de l'aorte dans ce genre d'animaux; l'aorte, qui dans les autres animaux porte le sang du centre à la circonférence de tout le corps, ne parcourt de chemin dans ceux-ci que depuis le cœur jusqu'à l'extrémité des *ouies*, où elle finit. Cette branche fournit autant de rameaux qu'il y a de lames sur l'un & sur l'autre bord de la côte; la grosse branche se termine à l'extrémité de la côte, & les rameaux finissent à l'extrémité des lames, auxquelles chacun d'eux se distribue. Pour peu que l'on soit instruit de la circulation & des vaisseaux qui y servent, on sera en peine de savoir par quels autres vaisseaux on a trouvé un expédient pour animer & nourrir tout le corps, depuis le bout d'en-bas des *ouies* jusqu'à l'extrémité de la queue: cet expédient paroitra clairement, dès qu'on aura conduit le sang jusqu'à l'extrémité des *ouies*. Chaque rameau d'arteres monte le long du bord intérieur de chaque lames des deux feuillets posée sur chaque côte; c'est-à-dire, le long des deux tranchans des lames qui se regardent. Ces deux rameaux s'abouchent au milieu de leur longueur; & continuant leur route, parviennent à la pointe de chaque lame. Là chaque rameau de l'extrémité de l'artere trouve l'embouchure d'une veine; & ces deux embouchures, appliquées l'une à l'autre immédiatement, ne faisant qu'un même canal, malgré la différente consistance

des deux vaisseaux, la veine s'abat sur le tranchant extérieur de chaque lame, & parvenue au bas de la lame, elle verse son sang dans un gros vaisseau véneux, couché près de la branche d'artere dans toute l'étendue de la gouttiere de la côte; mais ce n'est pas seulement par cet abouchement immédiat des deux extrémités de l'artere & de la veine, que l'artere se décharge dans la veine; c'est encore par toute sa route: c'est ainsi donc que le rameau d'arteres dressé sur le tranchant de chaque lame, jette dans toute sa route sur le plat de chaque lame de part & d'autre une multitude infinie de vaisseaux, qui, partant deux à deux de ces rameaux, l'un d'un côté & l'autre de l'autre, chacun de son côté va droit à la veine, qui descend sur le tranchant opposé de la lame, & s'y abouche par un contact immédiat. Dans ce genre d'animaux le sang passe donc des arteres de leur poumon dans leurs veines d'un bout à l'autre. Les arteres y font de vraies arteres, & par leur corps, & par leur fonction de porter le sang. Les veines y font de vraies veines, & par leur fonction de recevoir le sang des arteres, & par la délicatesse extrême de leur consistance. Il n'y a jusque-là rien qui ne soit dans l'économie ordinaire. Mais ce qu'il y a de singulier, c'est l'abouchement immédiat des arteres avec les veines, qui se trouve à la vérité dans les poumons d'autres animaux, sur-tout dans ceux des grenouilles & des tortues; mais qui n'est pas si manifeste que dans les *ouies* des poissons. Voyez la régularité de la distribution qui rend cet abouchement plus visible dans ce genre d'animaux; car toutes les branches d'arteres montant le long des lames dressées sur les côtes, sont aussi droites & aussi également distantes l'une de l'autre que les lames, & en général la direction & les intervalles des vaisseaux tant montant que descendant, est aussi réguliere que s'ils avoient été dressés à la règle & espacés au compas; on les suit à l'œil & au microscope. Cette distribution est fort singuliere, ce qui suit l'est encore davantage. On est en peine, avons-nous dit, de la distribution du sang, pour la nourriture & la vie des autres parties du corps de ces animaux. Nous avons conduit le sang du cœur par les arteres du poumon dans les veines du poumon; le cœur ne jettant point d'autres arteres que celles du poumon, que deviendront les autres parties, le cerveau, les organes des sens, & tout le reste du corps? Ce qui suit le fera voir. Ces troncs de veines pleins de sang artériel, sortant de chaque côté par leurs extrémités qui regardent la base du crâne, prennent la consistance & l'épaisseur d'artere, & viennent se réunir deux à deux de chaque. Celle de la premiere côte fournit avant sa réunion des branches qui distribuent le sang aux organes des sens, au cerveau & aux parties voisines, & fait par ce moyen les fonctions qui appartiennent à l'aorte ascendante dans les animaux à quatre piés; ensuite elle se rejoint à celle de la seconde côte, & ces deux ensemble ne font plus qu'un tronc, lequel coulant le long de la base du crâne, reçoit encore de chaque côté une autre branche formée par la réunion des veines de la troisieme & quatrieme paires de côte, & tout ensemble ne font plus qu'un tronc. Après cela ce tronc, dont toutes les racines étoient veines dans le poumon, devenant artere par sa tunique & par son office, continue son cours le long des vertèbres en distribuant le sang artériel à toutes les autres parties, fait la fonction d'aorte descendante, & le sang artériel est distribué également par ce moyen à toutes les parties, pour les nourrir & les animer, & il rencontre par-tout des racines de veines, qui reprennent le résidu, & le portent par plusieurs troncs formés de l'union de toutes ces racines, au réservoir commun, qui doit

le rendre au cœur. C'est ainsi que s'acheve la circulation dans ces animaux : voilà comment les veines du poumon deviennent artères, pour animer & nourrir la tête & le reste du corps ; mais ce qui augmente la singularité, c'est que ses veines mêmes des poumons, sortant de la gouttière des côtes par leur extrémité qui regarde la paroi, conservent la tunique & la fonction des veines, en rapportant dans le réservoir de tout le sang veinal une portion du sang artériel qu'elles ont reçue des artères du poumon. Comme le mouvement des mâchoires contribue aussi à la respiration des poissons, il ne fera pas hors de propos de faire remarquer que la supérieure est mobile, qu'elle est composée de plusieurs pièces, qui sont naturellement engagées les unes dans les autres, de telle manière qu'elles peuvent, en se déployant, dilater & allonger la mâchoire supérieure. Toutes les pièces qui servent à la respiration de la carpe, montent à un nombre si surprenant, qu'on ne fera pas fâché d'en voir ici le dénombrement. Les parties osseuses sont au nombre de 4386 ; il y a 69 muscles : les artères des *ouies*, outre leurs huit branches principales, jettent 4320 rameaux, & chaque rameau jette de chaque lame une infinité d'artères capillaires transversales, dont le compte passe de beaucoup tous ces nombres ensemble. Il y a autant de nerfs que d'artères ; les ramifications des premiers suivent exactement celles des autres ; les veines, ainsi que les artères, outre leurs huit branches principales, en jettent 4320, qui sont des simples tuyaux, & qui, à la différence des rameaux des artères, ne jettent point de vaisseaux capillaires transversaux. Quelque longue que soit la description que nous venons de transcrire, elle est si intéressante, que nous espérons n'avoir pas fatigué le lecteur.

Le sang qui est rapporté de toutes ces parties du corps des poissons, entre du réservoir où se dégorgent toutes les veines, dans l'oreillette, de-là dans le cœur, qui par sa contraction le pousse dans l'aorte, & dans toutes les ramifications qu'elles jettent sur les lames de l'*ouie*, & comme à sa naissance elle est garnie de plusieurs colonnes charnues fort épaisses, qui se resserrent immédiatement après ; elle seconde & fortifie par sa contraction l'action du cœur, qui est de pousser avec beaucoup de force le sang dans les rameaux capillaires transversaux situés de part & d'autre sur toutes les lames des *ouies*. On a déjà observé que cette artère & ses branches ne parcourent de chemin que depuis le cœur jusqu'à l'extrémité des *ouies*, où elles finissent ; ainsi, ce coup de piston redoublé doit suffire pour pousser le sang avec impétuosité dans un nombre infini d'artérioles, si droites & si régulières, où le sang ne trouve point d'autre obstacle que le simple contact, & non le choc & les reflexions, comme dans les autres animaux, où les artères se ramifient en mille manières, sur-tout dans leur dernière subdivision : voilà pour ce qui concerne le sang dans le poumon. Voici comment s'en fait la préparation : les particules d'air qui sont dans l'eau, comme l'eau est dans une éponge, peuvent s'en dégager en plusieurs manières. 1. Par la chaleur, ainsi qu'on le voit dans l'eau qui bout sur le feu. 2. Par l'affoiblissement du ressort de l'air qui presse l'eau où les particules d'air sont engagées, comme on le voit dans la machine du vuide. 3. Par le froissement & l'extrême division de l'eau, sur-tout quand elle a quelque degré de chaleur. On ne peut douter qu'il n'y ait beaucoup d'air dans tout le corps des poissons, & que cet air ne leur soit fort nécessaire. Diverses expériences faites dans la machine du vuide le prouvent, & montrent en même tems que l'air qui est mêlé dans l'eau a la principale part à la respiration des poissons ; on remarque aussi que

lorsque la surface des étangs est gelée, les poissons qui sont dedans meurent plus ou moins vite, suivant que l'étang a plus ou moins d'étendue ou de profondeur ; & quand on casse la glace dans quelque endroit, les poissons s'y présentent avec empressement pour respirer cette eau impregnée d'un nouvel air. Ces expériences prouvent manifestement la nécessité de l'air pour la respiration des poissons. Voyons maintenant ce qui se passe dans le tems de cette respiration. La bouche s'ouvre, les lèvres s'avancent ; par-là la concavité de la bouche est allongée, la gorge s'enfle ; les couvercles des *ouies*, qui ont le même mouvement que les pannaux d'un soufflet, s'écartant l'un de l'autre, se voutent en-dehors par leur milieu seulement, tandis qu'une de leurs pièces qui joue sur une espèce de genou tient fermées les ouvertures des *ouies*, en se soulevant toutefois un peu, sans permettre cependant à l'eau d'entrer, parce que la petite peau qui borde chaque couvercle, fermant exactement l'ouverture des *ouies*, tout cela augmente & élargit en tous sens la capacité de la bouche, & détermine l'eau à entrer dans sa cavité, de même que l'air entre par la bouche & les narines, dans la trachée artère & les poumons ; par la dilatation de la poitrine dans ce même tems, les côtés des *ouies* s'ouvrent en s'écartant les uns des autres, leur ceintre est élargi, le sternum est écarté en s'éloignant du palais, ainsi tout conspire à faire entrer l'eau en plus grande quantité dans la bouche. C'est ainsi que se fait l'inspiration des poissons ; ensuite la bouche se ferme, les lèvres, auparavant allongées, s'accourcissent, sur-tout la supérieure, qui se plie en évantail, la levre inférieure se colle à la supérieure, par le moyen d'une petite peau en forme de croissant, qui s'abat comme un rideau de haut en bas qui empêche l'eau de sortir, le couvercle s'applatit sur la baie de l'ouverture des *ouies*. Dans le même tems les côtes se ferment les unes contre les autres, leur ceintre se rétrécit, & le sternum s'abat sur le palais ; tout cela contribue à comprimer l'eau qui est entrée par la bouche, elle se présente alors pour sortir par tous les intervalles des côtés, & par ceux de leurs lames, & elle y passe comme par autant de filières ; par ce mouvement la bordure membraneuse des couvercles est relevée, & l'eau pressée s'échape par cette ouverture. C'est ainsi que se fait l'expiration dans les poissons ; on voit donc par-là que l'eau entre par la bouche, & qu'elle sort par les *ouies* par une espèce de circulation, entrant toujours par la bouche, & sortant toujours par les *ouies*, tout au contraire de ce qui arrive aux animaux à quatre piés, dans lesquels l'air en sort alternativement par la même ouverture de la trachée-artère. Il y a encore divers usages des *ouies* par rapport à la route du sang, & à la préparation qu'il y reçoit, sur lesquels nous renvoyons à la pièce d'où cet article est tirée, & qui se trouve dans les mémoires de l'acad. roy. des Sciences, an. 1704. p. 294. édit d'Amst.

OUIE, (*Séméiotiq.*) les dérangemens qui arrivent dans l'exercice de ce sens sont souvent l'effet d'une maladie plus grave, ou de quelque altération survenue dans toute l'économie animale ; cet effet peut servir dans certains cas de signe pour remonter à la connoissance des causes. L'*ouie* peut cesser d'être dans l'état naturel, ou par une augmentation excessive, ou par une abolition totale, ou par une dépravation quelconque, la perte absolue ou la très-grande diminution de l'*ouie* est connue sous le nom particulier de *surdité*, nous renvoyons à cet article l'exposition des signes que cet état fournit dans le cours des maladies aiguës. Voyez **SURDITÉ**. Nous allons indiquer en peu de mots les lumières qu'on peut tirer des autres vices de ce sens sans entrer

dans aucune discussion théorique sur l'enchaînement qu'il y a entre ces signes & les choses signifiées.

Suivant une observation généralement connue, l'extrême finesse de l'ouïe est un très-mauvais signe; la dureté d'oreille est beaucoup moins défavorable; il y a même bien des cas où elle est d'un heureux présage, quoiqu'elle soit poussée au degré de surdité. Ce n'est que dans le cas de grande foiblesse & d'affaiblissement que la diminution ou la perte d'ouïe est un signe mortel, Hippocr. *aph. 73. lib. VII.* la dépravation de l'ouïe a lieu lorsque l'oreille entend des sons autrement qu'ils ne sont produits, & dans le tems même où il n'y en a point d'excité par les corps extérieurs: c'est ce qui arrive dans le tintement d'oreille & le bourdonnement; voyez ces mots, & dans quelques especes de délire où le malade croit entendre des personnes qui parlent, ou le son des instrumens, sans que pourtant ces objets soient réels; ce vice de l'ouïe peut alors être regardé comme un signe de délire présent ou prochainement futur.

Le bourdonnement & le tintement d'oreille sont dans les maladies aiguës des signes avant-coureurs de la mort. *Coac. prænot. cap. v. n.º. 5.* Waldserichd a remarqué que ces mêmes signes étoient très-fâcheux dans les nouvelles accouchées. Les tintemens d'oreille joints à des douleurs de tête, vertige, engourdissement des mains, lenteur de la voix sans fièvre, font craindre, suivant cet auteur & Hippocrate, la paralysie, ou l'épilepsie, ou la perte de mémoire; les ébranlemens de la tête avec tintement d'oreille annoncent une hémorrhagie par le nez, ou l'éruption des regles, sur-tout s'il y a une chaleur extraordinaire répandue le long de l'épine du dos, *ibid. cap. iv. n.º. 8.* on doit s'attendre au délire & à l'hémorrhagie du nez lorsque ce tintement se rencontre avec l'obscurcissement de la vûe & une pesanteur à la racine du nez, *ibid. cap. v. n.º. 6.* En général, remarque Hippocrate, de *insom. cap. xij. 11.* la lésion de l'ouïe, de même que celle de la vûe, dénotent l'affection de la tête. (m)

OUIES, f. f. (*Musiq.*) les ouvriers nomment ainsi les deux ouvertures qui sont sur la table des violes, & de quelques autres instrumens de Musique. Ces ouvertures, qu'on pourroit appeller *écheia*, ont différentes figures, & ce sont les endroits par où sort le son harmonieux; mais quand il s'agit de poche de violon, de basse de violon, on appelle ordinairement leurs ouvertures des *effes*, parce qu'elles ont la figure d'une *f.* (D. J.)

OVILIA ou SEPTA, (*Hist. anc.*) c'étoit un endroit du champ de Mars dans l'ancienne Rome, qui fut d'abord fermé & entouré de barrières comme un parc de brebis, d'où lui est venu le nom d'Ovilia. Dans la suite, cet endroit fut environné de murailles de marbre, & l'on y pratiqua des galeries où l'on se promenoit; on y plaça aussi un tribunal d'où l'on rendoit la justice.

C'étoit dans l'enceinte de ce lieu que le peuple donnoit les suffrages pour l'élection des magistrats. Voyez CHAMP DE MARS.

On montoit à l'Ovilia non par des degrés, mais par des especes de ponts destinés à cet usage. Chaque curie, chaque tribu, chaque centurie (selon que l'assemblée étoit par centurie, par tribus ou par curies), avoit son pont particulier. De-là vint l'espece de proverbe, de *ponte dejiciendus*, pour dire qu'une personne devoit être privée du droit de suffrage. Voyez COMITIA.

OUILLE, *oleo* ou *oglio*, (*Cuisine.*) un mets délicieux, ouragoût composé d'une grande variété d'ingrédients, & que l'on sert principalement sur les bonnes tables en Espagne.

Il y a différentes manieres de faire des ouilles;

mais pour donner une idée de cet assemblage étrange, nous inférerons ici la recette qui vient d'un maître qui a fait ses preuves.

Prenez de la culote & des langues de bœufs bouillies & séchées, avec des saucisses de Boulogne; faites bouillir le tout ensemble pendant deux heures, & pour-lors ajoutez-y du mouton, du porc-frais, de la venaison & du lard, comme aussi des navets, des carotes, des oignons, des choux, de la bourache, de la chicorée blanche, des fousis, de l'oseille & des épinars; ensuite les épices, comme du safran, des clous-de-girofle, du macis & de la noix de muscade, &c.

Cela fait, mettez dans une autre marmite un dindon ou une oie, avec des chapons, faisans, butors, canards sauvages, perdrix, farcelles, bifets, becasses, cailles & alouettes, & faites-les bouillir dans de l'eau avec du sel. Dans un troisieme vaisseau, préparez une sauce de vin blanc, de consommé, de beurre, de culs d'artichaux, de marrons, de choux-fleurs, de chapelure de pain, de moëlle, de jaunes d'œufs, de macis & de safran: enfin dressez l'ouille dans un plat proportionné à la quantité des choses dont elle est composée: tirez d'abord de la marmite le bœuf & le veau, ensuite la venaison, le mouton, les langues & les saucisses; dispersez par-tout les racines & légumes; arrangez autour le plus gros gibier, entremêlez du petit, & versez votre sauce sur le tout.

OUIJON, (*Géog.*) petite ville d'Asie dans la Perse, selon Tavernier, qui lui donne 61^{d.} 35' de longit. & 32^{d.} 24' de latit. (D. J.)

OVIPARE, adj. terme d'Histoire naturelle, que l'on applique aux animaux qui se multiplient en faisant des œufs comme les oiseaux, insectes, &c. Voyez ŒUF, INSECTE, ANIMAL, &c.

On oppose ce genre d'animaux à ceux qui produisent leurs petits tous vivans, & que l'on appelle *vivipare*, comme l'homme, les quadrupèdes, &c. Voyez GÉNÉRATION.

Ces animaux sont ceux qui pondent des œufs, lesquels ayant été couvés par la mere, ou mis en fermentation par quelque autre principe de chaleur, produisent enfin des petits: ceux-ci se mettent eux-mêmes au monde, après avoir consumé l'humidité ou l'humeur dont ils étoient environnés, & après avoir acquis un certain volume & des forces suffisantes pour rompre la coque de l'œuf.

Ce genre, outre les oiseaux, renferme diverses especes d'animaux terrestres, comme les serpens, lézards, tortues, cancre, écrevisses, &c. Voyez OVAIRE.

OUI-POU, (*Diete.*) c'est le nom que les habitans sauvages du Brésil donnent à une espece de farine fort nourrissante, qu'ils font avec la racine d'épi & avec celle de manioc. On fait sécher ces racines au feu, après quoi on les ratisse avec des cailloux tranchans, on fait cuire ces raclures dans un pot avec de l'eau jusqu'à ce que le mélange s'épaississe; lorsqu'il est refroidi, son goût est assez semblable à celui du pain blanc de froment. En mêlant cette farine avec du jus de viande, on fait un mets qui ressemble à du ris bouilli. Ces mêmes racines pilées lorsqu'elles sont fraîches donnent un jus blanc comme du lait, qui, exposé au soleil, se coagule comme du fromage, & qui cuit au feu fait un aliment assez agréable. Voyez CASSAVE.

OUIR, v. act. (*Gram.*) entendre, *ouir* la messe. Assigné pour être *oui*, *ouir* à confesse.

OVISSA, (*Hist. mod. culte.*) c'est le nom sous lequel les habitans du royaume de Benin en Afrique désignent l'Être suprême. Ils ont, suivant le rapport des voyageurs, des idées assez justes de la divinité, qu'ils regardent comme un être tout-puissant, qui

fait tout, qui, quoique invisible, est présent partout, qui est le créateur & le conservateur de l'univers. Ils ne le représentent point sous une forme corporelle; mais comme ils disent que Dieu est infiniment bon, ils se croient dispensés de lui rendre leurs hommages qu'ils réservent pour les mauvais esprits ou démons qui sont les auteurs de tous les maux, & à qui ils font des sacrifices pour les empêcher de leur nuire. Ces idolâtres sont d'ailleurs fort superstitieux, ils croient aux esprits & aux apparitions, & sont persuadés que les ombres de leurs ancêtres sont occupées à parcourir l'univers, & viennent les avertir en songe des dangers qui les menacent; ils ne manquent point à suivre les inspirations qu'ils ont reçues, & en conséquence ils offrent des sacrifices à leurs fétiches ou démons. Les habitans de Bénin placent dans la mer leur séjour à venir de bonheur ou de misère. Ils croient que l'ombre d'un homme est un corps existant réellement, qui rendra un jour témoignage de leurs bonnes & de leurs mauvaises actions; ils nomment *passador* cet être chimérique, qu'ils tâchent de se rendre favorable par des sacrifices, persuadés que son témoignage peut décider de leur bonheur ou de leur malheur éternel. Les prêtres de Bénin prétendent découvrir l'avenir, ce qu'ils font au moyen d'un pot percé par le fond en trois endroits, dont ils tirent un son qu'ils font passer pour des oracles, & qu'ils expliquent comme ils veulent; mais ces prêtres sont punis de mort lorsqu'ils se mêlent de rendre des oracles qui concernent l'état ou le gouvernement. De plus il est défendu sous des peines très-grievées aux prêtres des provinces d'entrer dans la capitale. Malgré ces rigueurs contre les ministres des autels, le gouvernement a dans de certaines occasions des complaisances pour eux qui sont très-choquantes pour l'humanité; c'est un usage établi à Bénin de sacrifier aux idoles les criminels que l'on réserve dans cette vûe; il faut toujours qu'ils soient au nombre de vingt-cinq; lorsque ce nombre n'est point complet, les officiers du roi ont ordre de se répandre pendant l'obscurité de la nuit, & de saisir indistinctement tous ceux qu'ils rencontrent, mais il ne faut point qu'ils soient éclairés par le moindre rayon de lumière; les victimes qui ont été saisies sont remises entre les mains des prêtres, qui sont maîtres de leur sort: les riches ont la liberté de se racheter, ainsi que leurs esclaves, tandis que les pauvres sont impitoyablement sacrifiés.

OVISTES, f. m. (*Hist. nat.*) secte de philosophes, qui soutiennent que les femelles de tous les animaux contiennent des ovaires, qui sont comme autant de pépinières de leurs diverses especes, & dont chaque œuf fertilisé par le mâle rend un petit animal. Voyez OVAIRES & ŒUF.

OUKCK, (*Géog.*) ville d'Asie en Tartarie dans le Capschac, sur le Volga, à 15 lieues de Bulgares. Long. 84. lat. 57.

OULANS, f. m. plur. (*Milice polon.*) nom d'une troupe de cavalerie légère, composée de Polonois & de Tartares, montés sur des chevaux de ces deux nations; ils font un service pareil à celui des hussards qu'ils surpassent en bonté, soit par l'armure, soit par la vitesse de leurs chevaux, qui, quoiqu'à-peu-près de la même taille, leur sont supérieurs en légèreté, & beaucoup plus durs à la fatigue.

OULICES, TENONS À, (*Charpenter.*) ce sont des tenons coupés en carré, & en à bout auprès des paremens de bois pour les revêtir ensuite; & quand l'ouvrage est fini, les *tenons* faits de cette manière sont aussi appelés *tenons à tournices*.

OUPORUM, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la Liburnie dans ses terres, selon Ptolomée, l. II. c. xvij. Quelques-uns conjecturent que c'est présen-

tement *Obroazo* en Dalmatie. (*D. J.*)

OURAGAN, f. m. (*Physiq.*) vent très-violent, qui s'éleve promptement & qui se dissipe bientôt après. Voyez VENT.

Il y a différentes sortes d'*ouragans* ou de tourbillons, distingués par les noms de *prester*, *typho*, *vortex* ou *vorbex*, *exhydria* & *ecnephis*.

Le *prester* est un vent violent qui lance des éclairs, il s'observe rarement, & ne va presque jamais sans *ecnephis*. Sénèque dit que c'est un *typho* ou *trombe*. Voyez TROMBE.

L'*ecnephis* est un vent impétueux qui s'élançe d'un nuage. Il est fréquent dans la mer d'Étiopie, principalement vers le cap de Bonne-Espérance; les marins l'appellent *travados*.

L'*exhydria* est un vent qui fort avec violence d'un nuage, & est accompagné d'une grande pluie: il ne paroît guere différer que par le degré de force de l'*ecnephis*, qui ne va guere non plus sans ondée.

Le *typho* ou *vortex* est proprement le tourbillon ou l'*ouragan*, c'est un vent impétueux qui tourne rapidement en tout sens, & semble balayer autour de lui. Il souffle fréquemment de haut en-bas; les Indiens l'appellent *orancan*, les Turcs *oliphant*. Il est fréquent dans les mers orientales, principalement vers Siam, la Chine, &c. & rend la navigation de ces mers très-dangereuse. Chambers.

» Les premiers navigateurs qui ont approché du
» cap de Bonne-Espérance ignoroient les effets de
» ces nuages funestes, qui semblent se former tran-
» quillement, & qui tout-d'un-coup lancent la tem-
» pête. Près de la côte de Guinée, il se fait quelque-
» fois trois ou quatre de ces orages en un jour, ils
» sont causés & annoncés par de petits nuages noirs,
» le reste du ciel est ordinairement fort serein, &
» la mer tranquille; c'est principalement aux mois
» d'Avril, de Mai & de Juin qu'on éprouve ces tem-
» pêtes sur la mer de Guinée.

» Il y a d'autres especes de tempêtes, que l'on
» appelle proprement des *ouragans*, qui sont en-
» core plus violentes que celles-ci, & dans lesquel-
» les les vents semblent venir de tous côtés. Il y
a des endroits dans la mer où l'on ne peut pas abor-
der, parce qu'alternativement il y a toujours ou
des calmes, ou des *ouragans* de cette espece; les
plus considérables sont auprès de la Guinée à 2 ou
3 degrés latitude nord.

» Lorsque les vents contraires arrivent à-la-fois
» dans le même endroit comme à un centre, ils pro-
» duisent ces tourbillons; mais lorsque ces vents
» trouvent en opposition d'autres vents qui contre-
» balancent de loin leur action, alors ils tournent
» autour d'un grand espace, dans lequel il regne un
» calme perpétuel, & c'est ce qui forme les calmes
» dont nous parlons, & desquels il est souvent im-
» possible de sortir. Ces endroits de la mer sont
» marqués sur les globes de Sénex, aussi-bien que les
» directions des différens vents qui regnent ordinai-
» rement dans toutes les mers. *Hist. nat. gén. &*
partic. tome I.

OURAN ou URAN SOANGUR, (*Hist. mod.*) est le nom d'une certaine secte de magiciens de l'île Grombocannose dans les Indes orientales.

Ce nom renferme les mots d'*homme* & de *diable*; ces magiciens ayant la réputation de se rendre invisibles quand il leur plaît, & de se transporter où ils veulent pour faire du mal: aussi le peuple les craint fort, & les hait mortellement, & quand il peut en attraper quelqu'un, il le tue sans miséricorde.

Dans l'histoire de Portugal *in-folio*, imprimée en 1581, il est parlé d'un roi de l'île Grombocannose, qui fit présent à un officier portugais, nommé *Britio*, de douze de ces *ourans*; cet officier s'en servit dans

dans ses courses chez les peuples de Tidore, où il fit périr beaucoup de monde par leur moyen, &c.

Pour s'assurer si en effet ces magiciens avoient tout le pouvoir qu'on leur attribuoit, il fit attacher un d'entre eux par le col avec une corde, de manière qu'il ne pouvoit se débarrasser par aucun moyen naturel; on assure que le lendemain matin cet homme fut trouvé libre & dégagé.

Cependant Brittio ne voulant pas que le roi de Tidore pût lui reprocher qu'il se servoit de diables pour lui faire la guerre, renvoya, dit-on, tous ces magiciens dans leur pays.

OURANG-OUTANG, f. m. (*Hist. nat.*) on rencontre dans plusieurs provinces de l'intérieur de la Guinée & dans les contrées voisines, cet animal appelé par les habitans *quoja marrow*. On en voit plus communément dans le pays d'Angola, où on les nomme *ourang-outang*; c'est de-là que venoit celui qui fut amené au commencement de ce siècle en Angleterre, & que tout le peuple de Londres vit. Cet animal n'est autre chose qu'une espèce de singe semblable à ceux de Bornéo; le docteur Tyfon en a publié une description très-exacte. (*D. J.*)

OURANIA, f. f. (*Hist. anc.*) partie de la sphéristique des anciens, ou jeu de balle très-usité parmi eux, & dont Homere fait une description au VIII. livre de l'Odyssée. Le jeu, suivant M. Burette dans sa dissertation sur cette matière, consistoit en ce que l'un des joueurs se courbant en arrière, jettoit en l'air une balle qu'un autre joueur tâchoit d'attraper en sautant avant qu'elle retombât à terre, & avant que lui-même se retrouvât sur ses pieds, ce qui demandoit une grande justesse de la part de celui qui recevoit cette balle, & qui devoit pour sauter prendre précisément l'instant que la balle qui retomboit pût être à une juste portée de sa main. *Mém. de l'acad. t. I.*

OURAQUE, f. f. en Anatomie, est un conduit membranoux du fœtus, qui vient du fond de la vessie & se rend au placenta, en passant par le nombril, conjointement avec les vaisseaux umbilicaux, dont on le regarde comme faisant partie. *Voyez aussi VAISSEAUX UMBILICAUX & FŒTUS.*

L'ouraque en se terminant au placenta, forme une petite vessie qui sert à recevoir l'urine qui s'est séparée dans les reins du fœtus, & qui ne pouvoit passer par l'urètre, à cause de la résistance du sphincter de la vessie, laquelle ne peut être surmontée que par l'inspiration.

La liqueur qui se trouve dans la vessie de l'oura-que est toujours en plus grande quantité, plus haute en couleur, & plus ressemblante à l'urine, à mesure que l'accouchement est plus proche.

L'ouraque ne se reconnoît clairement que dans les brutes; mais il n'y a pas de doute qu'il n'existe dans le fœtus humain. *Voyez FŒTUS.*

Drelincourt, célèbre professeur d'anatomie à Leyde, & quelques autres après lui nient que l'oura-que soit creux. Dans ce cas-là, il ne seroit pas aisé d'en montrer l'usage, à moins que ce ne soit de tenir la vessie suspendue au nombril; mais la première opinion semble la mieux appuyée. *Voyez URINE.*

OURATURE, (*Géog.*) petite île annexée à celle de Ceylan, à la pointe de Jafnapatan; les Hollandois l'appellent l'île de Leyden. *Long. 98. 30. lat. 9. 50. (D. J.)*

OURC, l' (*Géog.*) petite rivière de France, qui a sa source au-dessus de Fere en Tardenois, & devient navigable au-dessus de la Ferté-Milon, jusqu'à Mans, où elle se jette dans la Marne. (*D. J.*)

OURCE, l' (*Géog.*) petite rivière de France; elle a sa source en Champagne, & se décharge dans la Seine près de Bar-sur-Seine. (*D. J.*)

OURCHA, (*Géog.*) ville d'Asie dans l'Indoustan,

sur le fleuve Jamad: Timur-Bec lui donne 117 deg. de long. & 30. de latitude. (*D. J.*)

OURDIR, terme de Manufacture, ce mot signifie préparer ou disposer sur une machine faite exprès, les fils de la chaîne d'une étoffe, d'une toile, d'une futaine, d'un basin, &c. pour la mettre en état d'être montée sur le métier, afin de la tisser en faisant passer à travers avec la navette le fil de la trème: après que la chaîne d'une étoffe de laine a été ourdie, on la colle, & on la fait sécher, sans quoi il seroit difficile de la pouvoir bien travailler. (*D. J.*)

OURDIR UNE CORDE, terme de Corderie, qui signifie disposer le long de la corderie autant de fils qu'il en faut pour former la corde qu'on se propose de faire, & leur donner une longueur & une tension égale.

Quand le cordier a étendu un nombre suffisant de fils, il les divise en autant de parties, qu'il veut que sa corde ait de cordons; il fait un nœud au bout de chacun de ces faisceaux pour réunir tous les fils qui les composent, puis il divise chaque faisceau en deux pour passer dans le milieu l'extrémité des manivelles, où il les assujettit par le moyen d'une clavette. *Voyez l'article CORDERIE.*

OURDIR, terme de Mâçons; les mâçons disent ourdir un mur, pour signifier qu'ils y mettent le premier enduit; ainsi ourdir en terme de mâçon, c'est faire un grossier enduit avec de la chaux ou du plâtre sur un mur de moëlon, par-dessus lequel on en met un autre fin qu'on unit proprement avec la truelle. (*D. J.*)

OURDIR A LA TRINGLE, terme de Nattier en paille; c'est bâtir & arrêter les cordons de la natte sur les clous de deux grosses & longues pièces de bois que les Nattiers nomment des tringles.

OURDIR, (*Rubanier.*) est l'action d'assembler une quantité plus ou moins considérable de brins de soie pour en former un tout qui composera la chaîne telle qu'elle soit. Nous supposons dans tout cet article une pièce ourdie à seize rochets pour nous fixer à une idée déterminée, ce que nous dirons relativement à cette quantité devant s'entendre de toute autre; outre que c'est la façon la plus ordinaire, sur-tout pour le ruban, que nous envisagerons spécialement dans cette explication: je suppose même que ce ruban est à vingt portées, qui formeront six cens quarante brins de soie dont cette chaîne sera composée; expliquons tout ceci séparément. Les rochets sont placés dans les broches de la banque, ces banques varient quant à la forme chez plusieurs ouvriers, mais reviennent toutes à un même but; les rochets sont placés, dis-je, à cette banque, huit d'un côté & huit de l'autre, de façon qu'il y ait sept déroulemens en-dessus & en-dessous, & cela pour la facilité de l'encroix, & alternativement depuis le premier rochet jusqu'au dernier; ce qui étant fait, l'ourdisseur prend les seize bouts de soie qu'il noue ensemble, & en les ouvrant à-peu près en égale quantité, il fixe ce nœud sur la cheville du moulin qui est en-haut, puis il encroise par deux brins. *Voyez ENCROIX.* Il décharge ses doigts qui sont le pouce & l'index de la main droite, de ces seize brins de soie ainsi encroisés sur deux autres chevilles qui avoisinent celle dont on vient de parler; puis au moyen de la manivelle du banc à ourdir sur lequel il est assis qu'il tourne de droite à gauche, l'ourdissoir tourne dans le même sens & les soies par la descente continuelle & mesurée du blin, voyez BLIN, s'arrangent sur le moulin & prennent la figure spirale que le blin leur impose, étant parvenu à la longueur qu'il veut donner à la pièce (& qui se connoît par la quantité de tours de la spirale, puisque sachant ce qu'un tour contient, on saura ce qu'une quantité en doit contenir) il arrête &

encroise par portée à cet endroit, ce qui se fait en prenant à la fois les seize brins, & les passant dessus puis dessous les chevilles de l'encroix d'en-bas, & revenant sur ses pas de manière qu'il passe ces seize brins dessus puis dessous les mêmes chevilles; il remonte en tournant la manivelle en sens contraire, c'est-à-dire, qu'il tourne à présent de gauche à droite; il remonte jusqu'en haut où étant arrivé, il encroise de nouveau par deux brins comme la première fois, & voilà ce qu'on appelle portée; on voit que par cette opération il y a trente-deux brins sur l'ourdissage, c'est ce qui constitue une portée, & que pour faire une pièce de vingt portées, il faut vingt descentes & vingt remontées, ce qui formera les six cents quarante brins requis, en multipliant trente-deux par vingt. Si l'on vouloit qu'il y eût une demi-portée avec un nombre de portées complètes, on comprend assez que pour lors, il ne faudroit qu'arrêter au bas de la dernière descente: pour savoir si on a le nombre de portées que l'on souhaite, on les peut compter sur l'encroix d'en bas, en amenant la totalité auprès des boutons des chevilles de l'encroix, & les repoussant une à une dans le fond, ce qui se fait aisément, puisque chaque demi-portée se distingue de sa voisine, parce qu'ayant été encroisée en totalité, c'est-à-dire, les seize brins à la fois, & tournée dessus une cheville puis sous l'autre, ensuite sur cette dernière & sous la première, comme il a été déjà dit dans cet article, ce sont les doigts index des deux mains qui font cette opération en les amenant un peu à soi; ils attirent un peu en-devant toutes les portées, on lâche l'un ou l'autre de ces deux doigts, mais non pas tous deux à la fois; il se détache par ce moyen une demi-portée qui est reçue sur le doigt mitoyen de la main vacante qui s'introduit entr'elle & toutes les autres, puis donnant le même mouvement avec l'index de cette même main, l'autre demi-portée est de même reçue sur le mitoyen de l'autre main. Voilà donc ces deux doigts introduits entre une portée entière & la totalité des autres, cette portée est poussée au fond des chevilles par le dos de ces deux doigts, & ainsi des autres jusqu'au bout. Lorsqu'on veut ourdir de plusieurs couleurs à côté les unes des autres pour faire du ruban rayé, il n'y a pour cela qu'à changer les seize rochets de la première & y en substituer un autre nombre de différente couleur, & cela pour autant de portées que l'on voudra, puis reprendre encore les premiers ou même d'autres encore de différentes couleurs, prenant garde d'observer l'égalité des couleurs dans les distances des rayures, c'est à-dire qu'il y ait pareille quantité d'une couleur à un bord qu'à l'autre, le contraire étant dérangeroit la symétrie, à-moins qu'on ne voulût faire du ruban appelé *boiteux*, voyez BOITEUX. Pour les ouvrages nuancés, c'est-à-dire dont la couleur va en diminuant par gradation, il ne s'agit que de mettre à la banque les deux rochets de la couleur la plus foncée de celle que l'on traite, par exemple, la couleur de rose; les deux rochets seront presque de couleur de cerise ou au moins de couleur de rose foncée; les deux autres rochets seront de couleur de rose tant soit peu plus clair, les deux suivants encore un peu plus clair que les derniers & toujours de même, jusqu'à deux rochets qui se trouveront être de couleur de chair, étant encroisés deux à deux, comme il a été dit plus haut; ces différentes nuances se trouveront distinguées chacune à leur place dans le fil de l'encroix. Après que la pièce quelle qu'elle soit a été ainsi ourdie; il est question de se préparer pour l'ôter de dessus l'ourdissage, voici comme il faut s'y prendre pour y parvenir; il faut commencer par passer le bout d'un fil (pendant que l'on tient l'au-

tre dans la main), à travers le premier vuide que laissent entr'elles les soies sur les chevilles de l'encroix, puis ramenant ce bout de fil par-devant, après qu'il a passé par le second vuide des mêmes chevilles; ce bout est noué avec celui qui étoit resté dans la main, ce nœud doit être exactement fait pour n'être point sujet à se dénouer ou à se casser, ce qui perdrait totalement tout ce qui vient d'être fait, puisque le tout se confondroit pêle-mêle, & deviendroit impossible à débrouiller; ce fil conserve les soies dans le même arrangement où elles étoient sur les chevilles de l'encroix, il doit être un peu long; cette longueur lui est nécessaire pour pouvoir débrouiller chaque brin qui est à présent composé de deux (puisqu'il a été ainsi encroisé) pour le pouvoir passer dans les lisses & ensuite dans le peigne chacun à sa place & dans l'ordre de l'ourdissage. Ce qui vient d'être fait à l'encroix d'en-haut doit être fait aussi à l'encroix d'en-bas, où l'on a encroisé par demi-portée, ce qui distinguera encore chaque portée pour pouvoir être mise chacune à part dans les dents de l'escalette, lorsqu'il s'agira de plier la pièce en large pour la mettre sur le métier, voyez PLOYOIR; ce bout de fil est d'une telle conséquence, qu'il y a quantité d'ourdisseurs qui encroisent par deux, en-bas comme en-haut, afin que si par malheur un des deux fils d'encroix venoit à se rompre, on pût avoir recours à l'autre en retournant la pièce, étant sûrs de recouvrer cet encroix à l'autre bout, précaution louable & qui devroit être généralement suivie; étant assuré par ce moyen de la solidité de ces encroix, il faut ôter cette pièce de dessus l'ourdissage; si les deux encroix sont encroisés par deux, il n'importera par lequel bout commencer; mais si l'un étoit par portée, il faudroit commencer par l'autre, c'est-à-dire par celui qui est encroisé par deux, afin que le bout encroisé par portées se trouvât sur le billot où le tout va être mis, & qui se trouvera par ce moyen dessus lorsqu'il faudra plier la pièce en large; ce bout quel qu'il soit par lequel on veut commencer, est dépassé de dessus les chevilles de l'encroix, & passé au moyen de plusieurs tours qu'on lui fait faire à l'entour du billot, dont on tient les deux bouts dans les deux paumes des mains, en le faisant tourner entre elles par le moyen des pouces qui posent sur les bords; il tourne de dedans en-dehors, en enroulant avec lui la pièce contenue sur l'ourdissage; mais cet ourdissage libre déroulera trop vite & fera relever trop lâche, il y a plusieurs moyens pour obvier à cet inconvénient; premièrement, lorsque l'ourdissage a un plancher; après avoir dépassé la corde de dessus la grande poulie d'en-bas, on attache au moyen d'un petit clou qui est sur le bord de cette poulie, une boîte remplie de ferrailles ou de pierres, laquelle boîte s'appelle *charrette*; cette charge qui est à plat sur le plancher dont on parle, & qu'il faut que l'ourdissage fasse tourner avec lui le fait aller doucement, & il ne cède que conséquemment au tirage du billot; si ce plancher n'y étoit pas, ainsi qu'à beaucoup d'ourdisseurs où il manque, il faut en ce cas approcher le pié gauche & le poser de façon qu'il puisse recevoir sur le bout l'extrémité de chaque aîle du moulin, on est maître par-là de diriger le mouvement de ce moulin, ou même de l'arrêter tout-à-fait lorsqu'il est nécessaire. J'ai parlé plus haut du banc à ourdir, il y a beaucoup d'ourdisseurs où cette partie manque, pour éviter, disent ceux qui n'en veulent pas, l'embarras qu'il cause n'y ayant jamais trop de place pour tout ce métier, pour lors il faut y suppléer en faisant tourner ce moulin par l'impulsion de la main gauche contre l'aîle du moulin où elle le rencontre; il suffit d'une chaise pour être assis auprès de l'ourdissage, il

y en a même qui se tiennent debout , chacun fait à sa façon : quelquefois l'ourdissoir devient rude à tourner, ce qui nuit à l'ourdissage, sur-tout si ce sont des soies extrêmement fines ; on y remédie en faisant fortir le moulin de sa situation suffisamment pour découvrir la petite crapaudine qui lui sert de centre , & y mettre de l'huile , puis le moulin est remis en son lieu & tourne avec plus de douceur : j'ai dit dans cet article, que les rochets étoient mis à la banque alternativement en sens contraire , c'est-à-dire que le déroulement se fait en-dessus & en-dessous alternativement , voici à quoi je destine cet usage ; lorsqu'il s'agira d'encroiser par deux, les deux brins qui doivent être encroisés ensemble se feront plus rapprochés par la différence de leur mouvement ; en sorte que l'ourdisseur les trouvera sous ses doigts presque comme il les lui faut pour les encroiser ; il doit être encore dit ici , qu'il faut que l'ourdisseur ait presque toujours les yeux sur la banque , pour être en état de renouer sur le champ les brins qui viennent à casser , ce qu'il apperçoit par la cessation du mouvement du rochet.

OURDIR , (*Soierie.*) c'est distribuer la quantité de fils qui doivent former la chaîne sur l'ourdissoir.

Pour cet effet, on prend les quarante fils qui composent la cantre , & après les avoir fait passer chacun dans une boule de verre , attachée au-dessus de chaque rochet sur lequel la soie est devidée , on noue tous ces fils ensemble ; ensuite on les met sur une première cheville qui est à une traverse au haut de l'ourdissoir ; après quoi on les enverge par l'insertion des doigts , voyez ENVERGER. Envergées , on les place sur deux autres chevilles à quelque distance de la première , puis on passe tous les fils ensemble sur une tringle de fer bien polie , la moitié de ces mêmes fils étant séparée par une autre tringle également polie. Les deux tringles de fer étant attachées au plot de l'ourdissoir, qui au moyen d'une mortoise quarrée & de la grandeur d'un des quatre montans qui sont arrêtés en-haut & en-bas des deux croisées , dont celle d'en-bas ayant une crapaudine de cuivre dans le milieu où entre le tourillon de l'arbre de l'ourdissoir, leur donne la liberté de tourner , a la liberté de monter & de descendre. A la croisée d'en-haut est passée une broche de fer , sur laquelle s'enroule & déroule une corde de boyau, passée sur une poulie du plot, & arrêtée à un tourniquet posé perpendiculairement à la poulie du plot.

Quand l'ouvrier met l'ourdissoir en mouvement, la corde qui se déroule laisse descendre le plot ; ce plot conduit tous les fils qu'il tient arrêtés entre deux poulies , de même que par la tringle supérieure , jusqu'à ce que le nombre de tours qui indique la quantité d'aunes qu'on veut *ourdir* soit complet.

Quand on a le nombre de tours désiré , on prend la demi-portée avec la main droite, & la passant sur une cheville , on la fait passer dessous une seconde , & la ramenant par le dessus , on la passe ensuite dessous la première ; de manière que la demi-portée ou la brassée placée alternativement dessus & dessous les deux chevilles , forme une espèce d'envergeure pour les portées seulement ; ce qui donne la facilité de les compter.

Quand cette opération est faite , on fait tourner l'ourdissoir en sens contraire ; de manière que la corde du plot s'enroule & le fait monter jusqu'à l'endroit d'où il étoit descendu. Alors on enverge de nouveau , fil par fil , & l'on mêle les fils envergés sur les chevilles où ont été posés les premiers ; & faisant passer la brassée sur la première, on enverge de nouveau , on descend comme la première fois & on remonte de même , jusqu'à ce que la quantité

de portées qui doivent former la chaîne soient ourdies.

La pièce ourdie , on passe des envergeures en-bas & en-haut ; celle d'en-bas servant à séparer les portées pour les mettre au rateau , quand on plie la pièce sur l'ensuple de dessus. L'envergeure d'en-haut sert à prendre les fils de suite & de la même façon qu'ils ont été ourdis ; pour tendre la pièce on la remonte.

Les envergeures passées & arrêtées , on tire les chevilles d'en-bas , & on leve la pièce en chaînette , & pour lors on lui donne le nom de chaîne. Voyez l'article CHAÎNE & OURDISSAGE.

OURDIR , terme de *Vanier* , signifie tourner & placer l'osier autour d'un moule , pour commencer à monter l'ouvrage.

OURDISSAGE DES SOIES , pour faire les chaînes des étoffes : il entre dans l'ourdissage deux machines principales ; l'une est la cantre , & l'autre l'ourdissoir.

La cantre est composée de trois bandes de bois , larges d'environ 3 pouces , sur 1 pouce d'épaisseur , ajustées sur quatre piliers , & asservies sur deux traverses égales , pour en faire une espèce de table à jouer , d'environ 2 piés de haut & 6 piés de long ; ces barres sont éloignées les unes des autres d'un pié. Chacune de ces bandes de bois sont percées de côté , directement les unes devant les autres , dans la distance de 2 pouces d'éloignement : il y a 20 trous sur toute la longueur. On passe au-travers de chacun de ces trous une broche de fer chargée de deux roquets garnis de soie , l'un d'un côté de la barre du milieu , & l'autre de l'autre ; au-dessus de chacune des barres des roquets qui se trouvent dans les deux côtés de la cantre , est élevé sur deux montans de bois une barre qui les traverse dans la longueur ; l'une a 1 pié d'hauteur , & l'autre a 1 pié. A chacune de ces bandes sont attachées par des ficelles , autant de petits anneaux de verre , qui correspondent directement à chacun des roquets.

On prend à chaque roquet le bout de la soie qui y est devidée , & le passant par l'anneau qui y correspond on les assemble , en les nouant ensemble par le bout pour n'en faire qu'un seul corps des 40 bouts.

L'ourdissoir est une grande cage , d'environ 6 piés de haut , de forme cylindrique de 3 , autant de circonférence environ , tournant dans une grenouille , sur un pivot qui est attaché au pilier du centre de la cage , au haut du pilier de la cage est une broche de fer , autour de laquelle tourne une corde.

Cette cage est enfermée dans quatre piliers , fixés par deux morceaux de bois mis en croix au-dessus & au-dessous de la cage ; la croix du dessous porte la grenouille au point de sa réunion dans laquelle tourne le pivot qui porte toute la cage. La broche de fer passe au-travers du centre de la croix d'en-haut ; à cette broche de fer est attachée une grosse corde-à-boyau tournée autour , laquelle en se développant par les tours de la cage , va se rendre à un anneau de bois suspendu directement au haut de l'un des piliers qui enferme la cage , & va chercher un morceau de bois quarré qui monte & descend le long de ce même pilier , appelé *plot* , à sur & mesure que la cage déploie ou reploie la corde ; à ce plot sont attachées deux broches de fer très-polies , d'environ 9 à 10 pouces de long , servant à diriger la soie qui se distribue à mesure que la cage tourne en montant ou descendant. Au milieu de ce plot est une poulie en bois , fixée par une cheville de verre. Au bas du pilier gauche de la fermeture de la cage sont attachés deux morceaux de bois , d'environ 2 piés , à un pié & demi de distance , liés à leur extrémité par un autre morceau de bois quarré qui s'ajuste ; le morceau de bois supérieur est percé

d'un trou, au travers duquel passe l'axe d'une roue qui appuie sur le morceau de bois d'en bas, au haut duquel axe est une manivelle qui sert à faire tourner la roue, autour de laquelle est une corde de laine, qui embrassant toute la cage, sert à la faire tourner en tous sens par le moyen de la manivelle.

Il y a de plus au haut de la cage, une des traverses qui est amovible, au milieu de laquelle, à l'extérieur, est placée une cheville; la traverse de côté en tournant est encore amovible, & porte aussi deux chevilles. Dans la partie inférieure de la cage il y a de même une autre traverse qui est encore amovible, qui porte aussi deux chevilles: cette traverse peut se transporter plus haut ou plus bas, suivant le desir de l'ourdisseur. Ces chevilles servent comme nous l'allons dire, à recevoir les commencemens & fins de la piece, & à en fixer les envergures.

L'ourdisseur ayant les bouts de soie ensemble à la sortie de la cantre, arrête le nœud sur la première cheville; & de-là, après avoir envergé sa brassée de soie, la met sur les deux chevilles qui suivent la précédente, & tournant ensuite la manivelle de la petite roue qui fait mouvoir la cage, elle distribue la brassée de soie sur l'ourdissoir, à proportion de l'aunage qu'elle veut faire; ce qui se connoît par le nombre de tours de l'ourdissoir: & quand elle est arrivée au point où elle le veut, elle met une nouvelle traverse portant deux chevilles, autour desquelles elle tourne deux fois sa brassée, & en faisant mouvoir la cage en sens contraire, elle remonte sa brassée jusqu'aux deux chevilles d'en-haut, où elle renverge de nouveau fil par fil, & ensuite descend & remonte jusqu'à ce qu'elle ait fait le nombre de portées qu'il lui faut pour composer la chaîne, ce qui est arbitraire, & elle en arrête la fin par un nœud, comme elle a fait lorsqu'elle a arrêté le commencement sur la première cheville.

La chaîne étant entièrement distribuée sur l'ourdissoir, l'ourdisseur arrête l'envergure par une ficelle qu'elle passe aux soies divisées par les deux chevilles du haut de l'ourdissoir.

On commence à lever la chaîne de dessus l'ourdissoir par la partie qui en doit faire la fin, qui se trouve arrêtée à la cheville d'en-bas, & prenant la poignée de soie qui s'y trouve, on en fait une boucle en forme de chaîne, & continuant ainsi de boucle en boucle jusqu'au haut de l'envergure: quand on y est arrivé, on l'arrête & elle se trouve en état d'être mise sur l'ensuple.

OURDISSEUSE, (*Soirie.*) ouvrière qui ourdit. Voyez OURDIR.

OURDISSOIR, f. m. terme de Tisserand, &c. es- pece de machine dont les Tisseurs, Tisserands & Tiffutiers se servent pour ourdir les chaînes de leurs étoffes, toiles, futaines, basins, &c. Il y a des ourdissairs que l'on appelle *tours*, qui sont en façon de dévidoir, où petits moulins tournans debout sur un pivot; d'autres sont stables & sans mouvement, composés de deux pieces de bois placées debout, un peu en talus contre la muraille, à certaine distance l'une de l'autre, auxquelles sont attachées plusieurs chevilles du haut en bas. (*D. J.*)

OURDISSOIR, chez les faiseurs de gaze; c'est une es- pece de moulin de 6 piés de haut. Ce moulin est composé d'un chaffis à quatre piliers, & autant de traverses en haut & en bas, & d'un axe posé perpendiculairement au milieu de ce chaffis. Cet axe a 6 grandes ailes autour desquelles on ourdit la soie destinée à faire la chaîne de la gaze. Voyez GAZE.

OURDISSOIR ROND ou moulin, (*Soirie.*) c'est la machine propre à ourdir tout ce qui compose les chaînes: on en trouvera la description à l'article OURDISSAGE qui précède.

OURDISSOIR LONG, qui n'est guere d'usage que

pour les Frangers; c'est un chaffis de bois, composé de deux montans de 6 piés de haut, & de deux traverses de pareille longueur, emmortaisées les unes dans les autres, que l'on applique d'à-plomb contre un mur; les deux montans sont garnis de quantité de chevilles boutonnées, faites au tour, & placées d'es- pace en espace à distance égale & parallèle, pour porter les soies que l'on ourdit. Sur la barre de traverse d'en-haut, à la distance de 18 pouces, il y a deux pareilles chevilles pour l'encroix.

Voici à-présent la façon d'ourdir. La soie qui est destinée pour composer les têtes des franges, est contenue sur des rochets ou bobines, lesquels rochets sont portés dans les différentes broches de la coulette ou rateau; l'ourdisseur attache les bouts desdites soies à la première cheville du côté de l'encroix, puis il conduit lesdites soies jusque sur les chevilles de l'en-croix qui sont tout proche, où étant, il encroise; c'est-à-dire qu'il passe un brin de ses soies sur une cheville, puis sous l'autre, & ainsi tant qu'il y en a, mais toujours en sens contraire. Après cette opération, il continue à conduire les soies sur chacune des chevilles, & cela autant que l'on veut donner de longueur à la piece de chaîne, puisque chaque longueur entre les chevilles est d'une aune & demie. Ainsi si l'on veut avoir une piece de 36 aunes de long, il faudra occuper 12 chevilles à droite & 13 à gauche; puisque l'on doit concevoir aisément que chaque allée & revenue de l'ourdisseur composera 3 aunes: il faut une cheville de plus d'un côté pour venir terminer du côté de l'encroix, toujours dans la supposition de 36 aunes; au lieu que si l'on terminoit de l'autre côté, on auroit une longueur qui ne seroit que de moitié. Etant donc parvenu à cette 13^e cheville, qui fait la terminaison des 36 aunes, on remonte par le même chemin pour arriver jusqu'à l'encroix, où étant on encroise encore comme on a fait la première fois, & cela autant de fois qu'il est nécessaire, suivant la consistance que l'on veut donner à la chaîne: de sorte qu'il faut toujours venir terminer à l'encroix. Supposant donc que je veuille donner 40 brins à une tête de frange, & que l'on ourdisse à 2 rochets, il faudra donc 10 descentes & 10 remontées pour composer lesdits 40 brins. Les soies ainsi ourdies, & à la dernière remontée, coupées & fixées à la cheville où l'on a commencé, il faut passer un fil dans l'extrémité de l'encroix, c'est-à-dire qu'il faut qu'un bout du fil passe d'un côté & d'autre, & cela pour conserver l'en-croix; sans cette précaution, tous les brins se confondroient & ne formeroient qu'une confusion indébrouillable. Ce fil ainsi passé, & noué par les deux bouts, on prend le bout de la piece que l'on relève de dessus l'ourdissoir en la mettant sur une ensuple, qui servira à mettre sur le métier pour l'employer.

Toutes ces machines ont pour but de fixer la longueur des chaînes, & d'encroiser les brins de fil dont on les compose. Il seroit à souhaiter que quelque habile Mécanicien songeât à donner à cette invention l'unique perfection qui lui manque; ce seroit de former la mesure & l'encroix de la chaîne, en tournant toujours dans le même sens; ce que je ne crois aucunement difficile: on a bien imaginé ce moyen dans le mouton à enfoncer les pieux.

OURDISSURE, f. f. les Vanniers emploient ce terme pour signifier l'union qu'ils font du fond d'une piece avec ses autres parties.

OUREM, (*Géog.*) petite ville de Portugal dans l'Estremadoure, sur une montagne, entre Leiria & Tomar. Long. 9. 50. lat. 39. 34. (*D. J.*)

OURIQUE, (*Géog.*) ville de Portugal dans l'Alentéjo, remarquable par la victoire qu'Alfonse I. roi de Portugal y remporta sur cinq rois Maures en

1139. Les têtes de ces cinq rois font les armes de Portugal. *Long. 9. 55. lat. 37. 56. (D. J.)*

OURLET, f. m. (*Hydr.*) est le bourrelet ou bord faillant d'un tuyau de grès emboîté dans un autre, & précisément l'endroit où il se joint par un noeud de soudure de mastic. (*K*)

OURLET, (*Archit.*) c'est la jonction de deux tables de plomb sur leur longueur, laquelle se fait en recouvrement par le bord de l'une repliée en forme de crochet sur l'autre.

On appelle aussi *ourlet* la levre repliée en rond d'un cheneau à bord d'une cuvette de plomb.

Ourlet est encore le nom d'un filet sous l'ove d'un chapiteau. Enfin les Vitriers appellent *ourlet*, le petit rebord qui est sur l'aîle du plomb des panneaux de vitres. (*D. J.*)

OURLET, *bas au métier*, voyez la maniere de le travailler.

OURLET, les *Selliers* & les *Bourreliers* appellent *ourlet* les bandes de cuir longues, minces & étroites dont ils bordent les gros cuirs, dans certains ouvrages de leur métier.

OURLET, *terme de Coffretier*, &c. Les maîtres Coffretiers-malletiers, maîtres Selliers & Bourreliers, appellent un *ourlet*, le cuir mince, long & étroit, avec lequel ils bordent les gros cuirs qu'ils emploient en certains endroits de leurs ouvrages. Les *ourlets* des malles, étuis & fourreaux de pistolets que font les Coffretiers, doivent être suivant les statuts de leur communauté, de cuir de veau ou de mouton, cousus à deux chefs, & de bonne ficelle bien poissée. *Savary. (D. J.)*

OURLET, *terme de Couturiere*, ou *orlet*, c'est chez les ouvriers en couture, l'extrémité d'une étoffe ou d'une toile, rendoublée ou cousue, en sorte qu'elle y fasse une espece de petite bordure, pour que l'étoffe ou le linge ne s'éfile pas, & qu'il ait même plus de grace.

OURLET, *terme de Verrerie*, c'est le tour d'un plat de verre qui paroît, & qui est en effet, plus ferme & plus épais que le reste. Cet *ourlet* se fait avec la branche, lorsqu'en branchant la bosse on en refoule & replie les bords. Il y a aussi des *ourlets* dans les ouvrages d'orfèvrerie; mais les *ourlets* renversés pleins de soudure, sont défendus dans la vaisselle plate.

OURLEL, *terme de Vitrier*, petit rebord qui est sur l'aîle du plomb des panneaux de vitres.

OUROU, (*Hist. nat.*) oiseau du Brésil & de l'île de Maragnan, qui est de la grandeur d'une perdrix. Sa tête est ornée d'une crête semblable à celle d'un coq; son plumage est mêlé de rouge, de blanc & de noir.

OUROUDGER, (*Géog.*) ville de Perse dans le Khouestan, à 18 lieues de Hamadan. *Long. 85. lat. 34. 25.*

OUROUMI, (*Géog.*) ville de Perse dans l'Aderbaidjan au sud-ouest, & près d'un lac de même nom, que M. de Lisle a confondu avec celui de Van. Ce lac a 20 lieues d'étendue du sud-est au nord-ouest, & 10 de largeur. (*D. J.*)

OURS, f. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) *ursus*; animal quadrupede, plus grand que le loup. Les piés de devant de l'*ours*, posent sur la terre jusqu'au poignet, & les piés de derriere jusqu'au milieu de la plante: il a les yeux plus petits que ceux du loup, le nez plus gros, les oreilles plus larges & arrondies, le museau plus relevé par le bout; la croupe est ravalée, la queue a peu de longueur; les piés de devant sont un peu tournés en dedans: tout le corps est couvert d'un poil long, qui ne laisse paroître que la figure de la tête & des piés.

Un *ours* de Savoie, âgé d'environ 4 ans, avoit le dessus du museau de couleur fauve obscure; le gar-

rot & le bas des quatre jambes noirs, & tout le reste du corps de couleur mêlée de fauve pâle, & de cendré brun. Un autre *ours* du même pays, âgé de 10 ans, étoit d'une couleur brune noirâtre sur tout le corps, excepté le garrot, le devant des épaules, les aisselles & la poitrine qui avoient une teinte de fauve. On appelle *ours dorés*, ceux qui ont des teintes de fauve claires & vives. Il y a des *ours* blancs dans la grande Tartarie, en Moscovie, en Lithuanie & dans les autres provinces du Nord; ils naissent blancs & demeurent blancs en tout tems. Il y en a dont la couleur est mêlée de blanc & de noir.

Les *ours* bruns different des noirs par les inclinations & par les appétits naturels. Les premiers sont féroces & carnaciers; ils se trouvent assez communément dans les Alpes: les autres y sont rares, ils habitent les forêts des pays septentrionaux de l'Europe & de l'Amérique; ils ne sont que farouches, & ils refusent constamment de manger de la chair.

L'*ours* est non seulement sauvage, mais solitaire; il reste seul dans une caverne, ou dans le creux d'un vieux arbre, il y passe une partie de l'hiver sans provisions, sans en sortir pendant plusieurs semaines. Cependant il n'est point engourdi comme le loir & la marmotte; mais comme il est excessivement gros sur la fin de l'automne, cette abondance de graisse lui fait supporter l'abstinence. Il ne sort de sa bauge que lorsqu'il se sent affamé. On dit que le mâle ne quitte sa retraite qu'au bout de quarante jours, & que la femelle y reste quatre mois, mais il n'est pas vraisemblable que la femelle pleine, ou allaitant ses petits, supporte plus long-tems la faim que le mâle, quand même elle dévoreroit quelques-uns de ses petits avec ses enveloppes, &c. En supposant qu'elle fût de l'espece des *ours* bruns, dont le mâle dévore en effet les oursons nouveaux nés, lorsqu'il les trouve dans leur nid; mais les femelles semblent au contraire les aimer jusqu'à la fureur: elles les défendent, & sont alors plus féroces que les mâles. Les *ours* ne sont pas plus informes dans leur premier âge, que les autres animaux, relativement à la figure qu'ils doivent avoir chacun dans leur espece, lorsqu'ils sont plus avancés en âge.

Les *ours* se cherchent en automne: on prétend que la femelle est plus ardente que le mâle, & qu'elle se couche sur le dos pour le recevoir, &c. Mais il est plus certain que ces animaux s'accouplent à la maniere des autres quadrupedes. Aristote dit que le tems de la gestation n'est que de 30 jours; ce qui paroît douteux. 1°. Parce que l'*ours* est un gros animal: 2°. parce que les jeunes *ours* croissent lentement; ils suivent la mere & ont besoin de ses secours pendant un an ou deux: 3°. parce que l'*ours* ne produit qu'en petit nombre, 1, 2, 3, 4, & jamais plus de 5: 4°. parce qu'il vit 20 ou 25 ans; en pareils cas, la durée de la gestation des autres animaux est au moins de quelques mois. La femelle de l'*ours* met bas en hiver, elle prépare à ses petits un lit de mousse & d'herbes au fond de sa caverne; & elle les allaite jusqu'à ce qu'ils puissent sortir avec elle, ce qui n'arrive qu'au printemps. Le mâle a sa retraite séparée, & même fort éloignée de celle de la femelle. Lorsqu'ils ne trouvent point de grotte pour se gîter, ils cassent & ramassent du bois pour se faire une loge, qu'ils recouvrent d'herbes & de feuilles au point de la rendre impénétrable à l'eau.

La voix de l'*ours* est un grondement, un gros murmure, souvent mêlé d'un frémissement de dents qu'il fait sur-tout entendre lorsqu'on l'irrite. Cet animal est fort susceptible de colere, & même de fureur; quoiqu'il s'apprivoise lorsqu'il est jeune, il faut toujours s'en défier, & le traiter avec circonspection, sur-tout ne le pas frapper au bout du nez, ni le toucher aux parties de la génération. On lui apprend à

se tenir debout, à gesticuler, à danser, &c. L'ours sauvage ne fuit pas à l'aspect de l'homme; cependant on prétend qu'il s'arrête, & qu'il se leve sur les piés de derriere lorsqu'il entend un coup de sifflet. On prend ce tems pour le tirer, mais si on le manque, il vient se jeter sur le tireur, & l'embrassant les piés de devant, il l'étoufferoit s'il n'étoit secouru. On chasse & on prend les ours de plusieurs façons en Suede, en Norvege, en Pologne, &c. On les enivre en jettant de l'eau-de-vie sur le miel qu'ils cherchent dans les troncs d'arbres. Les ours noirs de la Louisiane & du Canada nichent dans des vieux arbres morts sur pié, & dont le cœur est pourri: ils s'établissent rarement à rez de terre, quelquefois ils font à 30 ou 40 piés de hauteur. On met le feu à l'arbre pour les faire sortir. Si c'est une mere avec ses petitis, elle descend la premiere, & on la tue avant qu'elle soit à terre: les petits descendent ensuite, on les prend en leur passant une corde au cou. Leur chair est délicate & bonne: celle de l'ours est mangeable, mais il n'y a guere que les piés qui soient une viande délicate, parce qu'ils ont moins d'huile graisseuse que le reste du corps. La peau de l'ours est de toutes les fourrures grossieres celle qui a le plus de prix, & la quantité d'huile que l'on tire d'un seul ours est fort considérable. « On met d'abord la » chair & la graisse cuire ensemble dans une chau- » diere; la graisse se sépare ensuite, dit M. du Pratz » dans l'histoire de la Louisiane, tom. page 89. On la » purifie en y jettant, lorsqu'elle est fondue & très- » chaude, du sel en bonne quantité, & de l'eau par » asperision: il se fait une détonation, & il s'en élé- » ve une fumée épaisse, qui emporte avec elle la » mauvaise odeur de la graisse. La fumée étant pas- » sée, & la graisse étant encore plus que tiède, on la » verse dans un pot, où on la laisse reposer 8 ou 10 » jours: au bout de ce tems, on voit nager dessus » une huile claire qu'on enleve avec une cuillier. » Cette huile est aussi bonne que la meilleure huile » d'olive, & sert aux mêmes usages. Au-dessous on » trouve un sain-doux aussi blanc, mais un peu plus » mou que le sain-doux de porc; il sert aux besoins » de la cuisine, & il ne lui reste aucun goût désa- » gréable, ni aucune mauvaise odeur ». La quantité de graisse dont l'ours est chargé le rend très-léger à la nage, aussi traverse-t-il sans fatigue des fleuves & des lacs. *Hist. nat. gen. & part. tom. VIII. Voyez QUADRUPÈDE. (I)*

OURS, (*Hist. nat. des quadrupedes.*) M. Lyonnet a fait une observation judicieuse, que je crois devoir ajouter ici, parce qu'on peut l'appliquer à quantité d'autres points de l'histoire naturelle.

Plusieurs auteurs ont écrit comme une chose avérée, que l'ours malade d'indigestion, enduit sa langue de miel, l'enfonce dans une fourmilier, & lorsque les fourmis s'y sont attachées, il la retire, les avale, & se trouve guéri. Quand on lit des faits si curieux, on est fâché de voir que les auteurs qui nous les racontent, ne se soient jamais souciés de nous apprendre par quels moyens ils sont venus à bout de s'assurer de la vérité de ces faits. S'ils avoient bien voulu prendre cette peine, ils auroient prévenu par-là toutes les objections qu'on peut leur faire naturellement, & qui forment autant de doutes contre la vérité de leurs récits. Lorsqu'on lit, par exemple, ce qui est ici rapporté de l'ours, il est naturel de se demander: Dans quel pays l'ours est-il assez traitable pour laisser de si près épier sa conduite? A quel signe voit-on qu'il est malade? Comment fait-on qu'il est malade d'indigestion? Si c'est de miel qu'il enduit sa langue, où trouve-t-il le miel si fort à portée? Y a-t-il des endroits où les abeilles sauvages ne prennent pas soin de mettre leurs rayons à couvert de toute insulte? Comment fait-il pour n'en être pas pi-

qué? Toutes ces sortes de questions que l'on se fait, & auxquelles on manque de réponse, nous disposent souvent à rejeter comme fabuleuses des relations que nous aurions peut être cru, si les auteurs qui les rapportent, avoient pris soin de prévenir les objections qu'ils devoient prévoir qu'on pourroit leur faire. (*D. J.*)

OURS, (*Critiq. sacrée.*) Comme cet animal étoit fort commun dans la Palestine où il faisoit de grands ravages, l'auteur des Prov. 28. 15. compare à l'ours, un homme inhumain & cruel. H. xj. 7. décrivant le bonheur du regne du Messie, dit qu'alors on verra l'ours & le bœuf paître amicalement ensemble. (*D. J.*)

OURS, (*Pelleterie.*) La peau d'ours est une sorte de pelleterie fort estimée, & dont on fait un commerce assez considérable; celles des vieux ours servent ordinairement aux caparaçons & aux houffes des chevaux; à faire des sacs pour tenir les piés chauds pendant l'hiver. Celles des oursons sont employées à fabriquer des manchons & autres sortes de fourrures. On appelle oursons, les petits ours. On donne le même nom aux manchons faits de la peau d'un jeune ours.

OURS ou SAINT GAL, (*Hist. mod.*) nom d'un ordre de chevalerie en Suisse, que l'empereur Frédéric II. institua en 1213 dans l'abbaye de saint Gal, sous la protection de saint Urse, capitaine de la légion thébaine, martyrisé à Soleure. Ce prince voulut par-là récompenser des services que l'abbé de saint Gal & les Suisses lui avoient rendus dans son éléction à l'empire, il donna aux principaux seigneurs du pays des colliers & des chaînes d'or, au bout desquelles pendoit un ours d'or, émaillé de noir; & il voulut qu'à l'avenir cet ordre fût conféré par l'abbé de saint Gal. Mais il a été aboli depuis que les Suisses se sont soustraits à la domination de la maison d'Autriche. Favin, *théat. d'honn. & de chevalerie.*

OURSE, f. f. (*Astron.*) nom de deux constellations voisines du pole septentrional; l'une portant le nom de grande ourse, l'autre celui de petite ourse. Cette dernière est celle où se trouve l'étoile polaire, ainsi nommée parce qu'elle n'est qu'à deux degrés du pole. *Voyez POLE, ÉTOILE & CONSTELLATION.*

La grande ourse est composée, suivant Ptolémée, de 35 étoiles; suivant Tycho, de 56; mais dans le catalogue britannique, elle en a 215.

OURSE D'ARTIMON, (*Marine.*) *Voyez HOURCE.*

OURSE, (*Mythol.*) On vient de voir qu'on donne ce nom, en Astronomie, à deux constellations septentrionales voisines du pole, dont l'une est appelée la grande ourse, en latin, *arctus major, helice, phenice*; & l'autre, la petite ourse, *cynosura*: l'une fut, au dire des Poètes, Calisto, fille de Lycaon, roi d'Arcadie; & l'autre, une des nourrices de Jupiter. Ovide dit que Calisto étant devenue enceinte de Jupiter sur les montagnes noanéennes en Arcadie, fut changée en ourse par Junon. Comme en cet état elle fut persécutée par les chasseurs, elle se réfugia dans un temple où personne n'osoit entrer; là, elle implora le secours du maître des dieux, qui, touché de sa position & du danger auquel elle étoit exposée, la plaça dans le firmament. Aratus transporte à la petite ourse la fable qui regarde la grande ourse; à lui permis: c'est assez pour nous d'en avertir, & de remarquer que le nom de *Phénice* lui a été donné, parce que les Phéniciens ont commencé à régler le cours de leur navigation par cette constellation la plus proche du pole du nord. (*D. J.*)

OURSIN, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) *echinopus*; genre de plante à fleur globuleuse, composée de plusieurs fleurons profondément découpés & soutenus par un embryon; ces fleurons ont chacun un ca-

lice écaillé, & ils font attachés à la couche. L'embryon devient dans la suite un fruit renfermé dans une enveloppe qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez PLANTE. (I)*

OURSIN, HÉRISSEON DE MER, CHATAIGNE DE MER, *echinus marinus*; animal marin qui tire son nom du grand nombre de pointes dont tout son corps est entouré, ce qui lui donne quelque ressemblance avec le hérisson. Il y a beaucoup de différentes especes d'oursins. Les anciens naturalistes croyoient avec raison que les pointes des oursins leur tenoient lieu de jambes, & qu'ils s'en servoient pour marcher; mais M. Gandolphe, *mémoires de l'acad. royale des Sciences, ann. 1709*, a cru voir que les oursins avoient de vraies jambes disposées autour de leur bouche. Il prétendoit que les pointes de ces animaux ne contribuoient en rien à leur mouvement progressif. M. de Reaumur a reconnu depuis le contraire; il a vû très-distinctement que les oursins ne se servent que de leurs pointes pour aller en avant; il a observé aussi les parties que M. Gandolphe avoit pris pour des jambes, ce sont des especes de cornes semblables à celles des limaçons, dont l'usage est très-différent de celui que M. Gandolphe leur a attribué, puisqu'elles servent à fixer & à arrêter l'animal, qui s'attache avec ces parties sur quelque corps solide, au point que si on veut le séparer de ce corps par force, on casse ordinairement une partie de ces cornes. M. de Reaumur donne le nom de *corne* à ces parties, parce que l'oursin s'en sert pour tâter les corps qu'il rencontre dans sa marche, comme font les limaçons avec leurs cornes; celles de l'oursin ne sont bien apparentes que lorsqu'il est dans l'eau, & l'animal ne fait paroître au-dehors que celles qui sont posées sur la partie du corps qui est en avant quand il marche. Si au contraire il est arrêté, il n'y a d'apparentes que celles dont il s'est servi pour se fixer à quelque corps solide. L'enveloppe dure de l'oursin est couverte en entier de ces sortes de cornes. M. de Reaumur est parvenu à savoir le nombre de ces cornes, en comptant les petits trous qui pénètrent l'enveloppe, qui sont beaucoup plus apparens sur la surface intérieure que sur l'extérieure; il fait monter le nombre de ces cornes jusqu'à environ treize cent, qui est le nombre aussi des trous d'où elles sortent, car il n'y en a qu'une seule dans chaque trou. Le même oursin avoit environ deux mille cent pointes. Ces pointes servent de jambes à l'animal, celles dont il fait le plus d'usage sont situées autour de sa bouche; comme elles se meuvent toutes en différens sens, il peut avancer de tous les côtés avec la même facilité. C'est sur l'oursin commun des côtes du Poitou que M. de Reaumur a fait les observations précédentes. On voit à la *Pl. XVIII.* plusieurs figures de différentes especes d'oursins. *Mémoires de l'acad. royale des Sciences, par M. de Reaumur, ann. 1712. Voyez TESTACÉ.*

OURSIN DE MER, (*Conchyliol.*) genre de coquille multivalve, de forme ronde, ovale, à pans, irrégulière, quelquefois plate, armée de pointes, de boutons, quelquefois même toute unie.

On appelle en françois cette coquille l'oursin, le bouton, ou le hérisson de mer, quelquefois chataigne de mer, à cause de sa figure hérissée.

Aristote & Plin ont mis les oursins parmi les poissons crustacés, tels que sont les étoiles de mer & les crabes: d'autres les ont placés dans les coquillages durs. Les oursins de la mer Rouge & ceux de l'Amérique sont d'une consistance assez forte pour y tenir leur rang; il y en a qui pensent que les oursins tiennent le milieu entre les crustacés & les testacés.

Un moderne, malgré la quantité de pointes qu'on remarque à l'oursin, le place dans les coquillages univalves; c'est apparemment parce que ces poin-

tes ne se voient d'ordinaire que lorsqu'il est vivant, & qu'elles tombent si-tôt qu'il est hors de l'eau.

M. Dargenville dit avoir compté sur la superficie d'un oursin de la mer Rouge cinq divisions à deux rangs de mamelons, & de grandes pointes au nombre de soixante-dix, sans compter cinq autres rangs de petites, & toutes les bandes qui séparent les rangs des mamelons, lesquelles sont percées d'une infinité de petits trous par où sortent ses cornes: le grand nombre de pointes que plusieurs oursins conservent toujours, & qui font partie de leurs coquilles, n'a pû les faire mieux placer que parmi les multivalves; Charleton & Aldrovandus les mettent cependant dans la classe des turbinées, parce qu'ils n'ont point de volutes ou de pyramides.

Rondelet en admet cinq especes; Breynius en rapporte sept, & Klénius cinquante-huit, comprises sous huit genres.

Nous croyons avec M. Dargenville qu'on peut rapporter tous les oursins sous six genres: savoir, 1°. L'oursin de forme ronde; on en voit de la Méditerranée & de l'Océan, de rouges, de verts, de violets. 2°. L'oursin de forme ovale; il y en a de la grande & de la petite espece. 3°. L'oursin de figure à pans, de couleur verte; il y en a aussi de rougeâtres & de gris-cendré. 4°. L'oursin de forme irrégulière; ce genre est très-étendu: on connoît des oursins grands & petits, faits en forme de tonneau; d'autres en disque; d'autres aplatis, formant une étoile; d'autres faits comme des fesses; d'autres en cœur à quatre ou à cinq rayons, & à doubles raies. 5°. L'oursin plat & étoilé. 6°. L'oursin de couleur violette, de forme ronde, à piquans faits en pignons de pommes de pin; ce dernier vient de l'île de France en Amérique.

L'oursin a dans la cavité de sa coquille un intestin qui s'attache en tournant à cinq anneaux: cet intestin va se terminer à une bouche ronde, large, & opposée au trou par où sortent les excréments. Elle est garnie de cinq dents aiguës & visibles au bout de cinq osselets, au centre desquels est une petite langue charnue, espece de caroncule, où est cette bouche qui finit en intestin, tournant autour de la coquille, suspendue par des fibres délicates. Ces petits osselets sont liés par une membrane située au milieu de l'intestin, & forment la figure d'une lanterne.

La forme ordinaire de l'oursin est ronde, ce qui le fait nommer bouton; quelquefois elle est ovale, d'où il a pris le nom d'*echinus ovariis*; quand il est revêtu de ses pointes, on l'appelle *digitatus*. Sa superficie est toute couverte d'une immense quantité de petites cornes d'une demi-ligne de grosseur sur neuf lignes d'étendue, vers la partie la plus renflée de l'oursin; les autres qui sortent vers le conduit des excréments, de même que celles qui approchent de la bouche, n'ont que trois ou quatre lignes: c'est par ces cornes qu'il peut fixer sa maison.

Tout son intérieur est partagé en cinq lobes d'un rouge foncé, & rempli d'une espece de chair & d'une multitude d'œufs rouges, qui (dans les oursins de la Méditerranée) étant cuits, ont le goût des écrevisses, & sont meilleurs à manger que l'huître verte.

On compte près de douze cens cornes dont se sert l'oursin pour sonder le terrain qui l'environne, pour se fixer contre quelque corps, ou pour se tenir en repos. Ses cornes plus longues que ses pointes ne se voient point dans l'eau; elles s'affaissent, & se cachent entre les bases & mamelons de ses pointes, qui se trouvent au nombre de plus de deux mille, & qui lui servent à marcher la bouche contre terre pour prendre sa nourriture. Il agit tellement ses pointes ou ses piquans, qui lui tiennent lieu d'une

multitude de piés, qu'il marche très-légèrement.

Sa couleur est des plus variées, tantôt violette, tantôt d'un jaune clair, quelquefois verte, brune, d'un blanc sale. Lorsque l'*ourfin* est à sec, ses cornes font invisibles & rentrent dans sa coquille; si-tôt qu'elles sentent l'eau de la mer, elles s'épanouissent & s'allongent par divers mouvemens: c'est donc par ses cornes qu'il marche, qu'il s'attache où il veut, qu'une partie pompe l'eau tandis que l'autre la rejette.

M. Dargenville a observé, en disséquant cet animal, la dureté de ses osselets, qui sont creux en-dehors, pour laisser passer des filamens qui font agir les dents en-dehors. Ils sont de plus entourés de membranes de tous côtés; ce qui les lie ensemble. Chaque partie de l'*ourfin* a sa membrane, sa charnière, & des dents extrêmement pointues. Il y a lieu de croire que ses grandes pointes lui servent à se défendre contre les pêcheurs: Plin dit, *aculeorum proceritate præstant*; elles lui servent encore de piés pour marcher, se retourner, & rentrer dans sa boule. Quand le coquillage est entièrement couvert d'eau de la mer, elles sortent toutes ensemble; mais lorsqu'il n'est inondé qu'à une certaine hauteur, il n'y a que la partie couverte d'eau dont les cornes s'épanouissent, & tout ce qui est au-dessus ne fait rien paroître. Voyez la *conchyliologie* de M. Dargenville, & les *mém. de l'acad. des Sciences.* (D. J.)

OURT, L', (Géog.) en latin *Urta*, rivière des Pays-Bas; elle a sa source au pays de Liege, & se perd dans la Meuse au même pays. (D. J.)

OURVARY, terme de chasse, cri pour obliger les chiens à retourner lorsque le cerf fait un retour.

OUSE, L', (Géog.) grande rivière d'Angleterre, qui prend sa source dans l'Oxfordshire, aux confins & au midi de Northamptonshire, baigne les provinces de Buckingham, de Bedford, d'Huntington, de Cambridge, se partage ensuite en deux branches, dont l'une se jette dans la mer auprès de Lyn, & l'autre environ 10000 plus au couchant.

Cette rivière s'appelle en latin *Urus*, & est par conséquent la même que l'*Ure*, qui s'écrit en anglois *Your*. Les géographes étrangers en font deux rivières. (D. J.)

OUST, L', (Géog.) petite rivière de France en Bretagne, où elle prend sa source au village de Saint-Gilles, dans l'évêché de Quimper, & se rend dans la Villaine au-dessous de Rhédon, & au-dessus de Rieux. (D. J.)

OUSTIOUG, (Géog.) ville de l'empire russe, capitale d'une province de même nom, avec un archevêché du rit russe. Elle est sur la Suchana. La province est bornée N. par la province de Dwina, E. par la forêt de Zirani, S. par la province de Wologda, O. par le Cargapol & la province de Waga. La Suchana la divise en deux parties presque égales. Long. 60. 30. lat. 61. 48. (D. J.)

OUTARDE, OSTARDE, OTARDE, f. f. (Hist. nat. Ornitholog.) ois tarda avis, oiseau qui est de la grosseur du coq d'Inde, & a environ quatre piés sept pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue. Le bec ressemble à celui du coq, & la pièce supérieure est un peu courbe. La tête & le cou sont cendrés. Le dos est traversé par des lignes rousses & par des lignes noires. Le ventre a une couleur blanche. Cet oiseau n'a point de doigt postérieur; on le distingue aisément des autres oiseaux de son genre par ce caractère & par sa grosseur; il se nourrit de fruits & de semences de plantes. L'*outarde* a le vol lent, elle s'enlève difficilement de terre à cause de la pesanteur de son corps; sa chair est d'un très-bon goût. Willughby, *ornitholog.* Voyez OISEAU. (I)

OUTARDE, (Diète & Mat. méd.) Cet oiseau a été

mis par les anciens au nombre de ceux qui étoient du goût le plus exquis, & qu'on servoit sur les meilleures tables. Cependant Galien observe que la chair des *outardes* tient le milieu entre celle de l'oie & celle de la grue, ce qui assurément ne sauroit être pris pour un éloge. Elles ne sont pas fort communes en France. On y en tue pourtant quelquefois, & on en élève même dans les basses cours. Louis Lemery parle de l'*outarde* comme d'un aliment dont le suc est grossier, & la chair folide & compacte, ayant besoin d'être gardée ou mortifiée pour devenir mangeable, & ne convenant qu'aux jeunes gens qui se donnent de l'exercice & qui ont un bon estomac. Autant que je puis me rappeler ma propre expérience, il me semble qu'il se trompe, & que l'*outarde* sauvage fournit un aliment délicat. (b)

OUTARDEAU, nom que l'on a donné aux jeunes outardes. Voyez OUTARDE.

OUTIL, f. m. terme générique, instrument dont les ouvriers & artisans se servent pour travailler aux différens ouvrages de leur profession, art & métier; tels sont les marteaux, les compas, les rabots, les équerres, les vilibrequins, &c. A chaque article générique on fait quelquefois mention des machines, instrumens, & *outils* d'usage, outre qu'on décrit les principaux en particulier dans le corps de ce Dictionnaire. Nous ajoutons seulement que les ouvriers mettent quelque différence entre les *outils* & les instrumens; tout *outil* étant instrument, & tout instrument n'étant point *outil*. (D. J.)

OUTIL, f. m. (Archit.) c'est tout instrument, qui sert à l'exécution manuelle des ouvrages, comme les fausses équerres, règles d'apareilleur, marteaux, ciseaux, scies, tarières, &c. Les Charpentiers & les Menuisiers ont un grand nombre d'*outils*, suivant la diversité de leur travail, dont on peut voir la description dans les principes d'Architecture, de Sculpture, &c. de M. Felibien. Cet auteur dérive le mot *outil* du latin *utile*, à cause de l'utilité dont ils sont aux ouvriers. (D. J.)

OUTIL, f. m. (Agric. & Jardin.) Les *outils* d'un jardinier sont la bêche, des rateaux de plusieurs sortes, une serpette, un croissant, un gresfoir, une pioche, piochons, ou binettes, des plantoirs, une scie à greffer, un coin de bois pour le même usage, civières, brouette, &c.

Les *outils* nécessaires à un laboureur, sont plusieurs serpes, une vrille, une alaine, des pelles de bois, rateaux de bois ou à dents de fer, fléaux pour battre le blé, des vans, une hache, un marteau à tête de fer, sa provision de clous à son usage, des houës, une bêche, un pic, des coins de fer & de bois, une ou deux coignées, des faucilles, des faux, des tenailles, des sarcloirs, une scie, une tarière, un vilibrequin, &c. (D. J.)

OUTILS du Balancier, ce sont un marteau, des limes de différentes grandeurs, des tenailles, des pinces plates & rondes, un tas, une bigorne.

OUTIL, en terme de Bateau d'or, signifie en général tous les instrumens dans lesquels on bat l'or. Voyez COCHER, CHAUDRAI & MOULE.

OUTIL A POIRE DE BOURSE, en terme de Boutonnier, est un instrument en deux parties, l'une en croissant, & l'autre en tranche, allant un peu en diminuant de hauteur pour former ce qu'on appelle la gorge dans une poire à bourse, & autres ouvrages.

OUTIL A POIRE DE DRAGONNE, en terme de Boutonnier, est une lame tranchante divisée en cinq parties: la première partie est creusée quarrément pour former le cul; la seconde a la même forme en hauteur que la première en profondeur, & fait le cran; la troisième est un croissant pour la panse; la quatrième, un demi-rond faisant la gorge; & la cinquième, un petit croissant pour la tête.

OUTIL,

OUTIL A TRACER, en terme de *Boutonnier*, c'est un instrument divisé en trois parties, deux unies & tranchantes d'un sens opposé, & une en pointe, qui sert à faire le trou du milieu. On le nomme à tracer, parce qu'il sert à ébaucher les moules. Voyez *MOULES & TRACER*. Il y a des traçoirs de toutes les grandeurs, comme des boutons, ou moules.

OUTIL A TIRER LE FIL DE FER, en terme de *Fourbisseur*, est un morceau de fer garni de deux mâchoires immobiles, ce qui le rend différent des tenailles; il sert à tirer les fils de fer dont on avoit rempli le pommeau, pour l'empêcher de tourner sur la soie.

OUTIL CROCHU, terme de *Marbrier*. Les Sculpteurs & Marbriers ont un outil au nombre de ceux dont ils se servent, à qui ils ne donnent point d'autre nom que d'*outil crochu*, ce qui lui vient de la figure qu'il a. Cet outil est une espèce de ciseau tranchant, tout d'acier, ou du moins de fer bien acéré par un bout qui est à demi courbé en crochet; c'est avec ce ciseau qu'ils atteignent où les ciseaux quarrés ne peuvent entrer, & où les pointus ne fussent point; ils sont propres sur-tout pour bien tourner les cheveux des bustes & statues, & bien évider les plis des draperies. (D. J.)

OUTIL A FUST, terme de *Menuisiers*. On appelle ainsi parmi les Menuisiers un instrument qui est composé d'un fust, c'est-à-dire, d'une pièce de bois en forme de long billot, de diverses épaisseurs suivant son usage, d'un fer plat & tranchant, quelquefois taillé autrement, & d'un coin de bois pour affermir le fer dans la lumière.

Les outils à fust de Menuisiers, s'appellent en général des *rabots*. Leurs noms propres sont le rabot, le riflart, la galere, les varlopes, les guillaumes, les mouchettes, les bouvemens, les bouvets, & les feuillerets.

OUTIL A MANCHE, terme d'*ouvriers*, c'est tout outil de fer qui est emmanché de bois, comme les ciseaux, les fermails, le bec-d'âne, les gouges, &c.

OUTIL A ONDES, terme d'*Ebéniste*, c'est un outil, ou plutôt une machine ingénieuse & très-composée, dont les Menuisiers de placage, qu'on appelle *Ebénistes*, se servoient beaucoup autrefois, lorsqu'ils travailloient à ces belles tables & à ces magnifiques cabinets d'ébène qui ne sont plus à la mode, depuis que la marqueterie y a été mise.

C'étoit avec cet outil qu'on composoit les moules *ondées* qui faisoient une partie de la beauté de ces ouvrages, & qui servoient comme d'enquadrement à ces sculptures d'un si grand prix, dont le dessus des tables & les guichets des cabinets étoient ornés. M. Felibien a donné la description de cette machine, & l'a fait graver dans ses *Principes d'architecture*. (D. J.)

OUTIL PLAT, terme de *Lapidaires*. Les Lapidaires appellent ainsi un petit cylindre, soit d'acier, soit de cuivre, attaché au bout d'un long fer, dont ils se servent dans la gravure des pierres précieuses. Ils le nomment *plat*, parce que la section du cylindre, tournée du côté de la pierre, est plate & unie; ce qui distingue cet outil de celui qu'on appelle une *charnière*, qui est aussi en forme de cylindre, mais creusé comme une virole. (D. J.)

OUTILS, terme de *Rubarier*. Ce mot, comme dans tous les métiers en général, signifie tous les utensiles nécessaires à ce métier.

OUTILS, (*Taillandier*.) ce sont les mêmes que ceux des *Serruriers*, comme une enclume, une bigorne, un soufflet, un touliver, la forge, le goupillon, le baquet au charbon, le tisonnier, marteau à main, marteau à devant, tenailles de forge, chasses, chanches, ciseaux, poinçons, étaux, mandrins,

garreaux, planes, rapes en bois, limes d'Allemagne, une meule.

OUTIN, voyez *SPET*.

OUTOMCHU, f. m. (*Histoire naturelle Bot.*) arbre de la Chine; il ressemble au ficomore; sa feuille est longue, large de 8 à 9 pouces, attachée à une queue d'un pié de long: il est touffu & chargé de bouquets si pressés, que les rayons du soleil ne le pénètrent point: son fruit est extrêmement petit. Vers le mois d'Août ou sur la fin du mois de Juillet il se forme sur la pointe des branches des petits bouquets de feuilles différentes des autres; plus blanches, plus molles, & moins larges; ce sont ces feuilles qui tiennent lieu de fleurs: sur le bord de chacune naissent trois ou quatre petits grains comme des pois verts, ils renferment une substance blanche & d'un goût assez agréable, celui d'une noisette qui n'est pas encore mûre.

OUTRAGE, subst. masc. **OUTRAGEANT**, part. **OUTRAGER**, v. act. (*Gramm.*) terme relatif à une offense atroce: on outrage du geste & du discours. Il ne faut jamais outrager personne. Celui qui reçoit un outrage est à plaindre, celui qui le fait est à mépriser. Le mot *outrage* se prend encore dans un autre sens, comme quand on dit, l'*outrage* que la beauté reçoit des ans.

OUTRANCE, A **OUTRANCE**, façon de parler adverbiale: elle marque l'excès; défendre à *outrance*, se battre à *outrance*, boire à *outrance*.

OUTRE, f. f. (*Mesure de continence*.) c'est la peau de l'animal appelé *bouc*, qui étant garnie de son poil, cousue & préparée d'une certaine façon, sert comme de barril pour renfermer les liqueurs, afin de les pouvoir transporter avec plus de facilité. En Espagne, les *outrés* sont d'un assez grand usage pour les vins; & en France, on s'en sert très-ordinairement pour les huiles. *Savary*.

OUTRE, (*Critiq. sacrée*.) *à nous*, peau de bouc cousue & préparée, dans laquelle on mettoit de l'eau, du vin, de l'huile, & d'autres liqueurs avant l'usage des tonneaux de bois. *Jésus-Christ* dit, *Matt. ix. 17*, on ne met pas du vin nouveau dans de vieux *outrés*, c'est-à-dire dans des *outrés* qu'on a laissé dessécher & dépérir par négligence, ou par vétusté, car dans de telles *outrés* qui crevent de toutes parts, le vin se répandroit entièrement. (D. J.)

OUTRÉ, adj. (*Gramm.*) excessif, exagéré: tout est *outré* dans ce récit; c'est un homme *outré* dans tout ce qu'il fait; n'*outré* rien, si vous voulez être cru. Il a encore une acception, qui le rend synonyme à *offensé vivement*; je suis *outré* de ses propos, de sa conduite.

OUTRÉ, (*Maréchal*.) un cheval *outré*, c'est celui qu'on a trop fait travailler. *Poussif*, *outré*, voyez *POUSSIE*.

OUTREMER, (*Chimie & Peinture*.) c'est ainsi qu'on nomme la couleur bleue si précieuse, qui se tire du *lapis lazuli*; on trouvera la manière de l'obtenir à l'article *BLEU D'OUTREMER*.

OUTREMEUSE, LE PAYS D', (*Géog.*) canton des Pays-Bas dans la république des Provinces-Unies, qui le possède comme une annexe du Brabant hollandais; il faisoit partie du duché de Limbourg, l'une des dix-sept provinces. Ce canton comprend outre la ville de Limbourg huit différens territoires, entre lesquels trois ont été cédés aux Etats-Généraux par le traité de la Haye du 26 Déc. 1661. (D. J.)

OUTRE MOITIÉ, f. f. (*Jurisprud.*) se dit de ce qui excède la moitié de la valeur de quelque chose; on dit la lésion d'*outré-moitié* du juste prix. Voyez *LÉSION*. (A)

OUTRER, v. act. c'est excéder la juste mesure en tout. On dit des pensées *outrées*, une déclama-

tion *outrée*, une plainte *outrée*, des passions *outrées*,... mais où est la règle de ces choses ? qui est-ce qui a fixé le point en-deçà duquel la chose est foible, & au-delà duquel elle est *outrée* ? qui est-ce qui a donné au public mêlé de tout état & de toute condition ce tact délicat, qui dans la représentation d'une pièce lui fait discerner un sentiment juste d'un sentiment *outré*, une expression vraie d'une expression fautive ? Il le fait souvent à étonner les hommes du goût le plus délicat ; & qu'on vienne après cela me dire que l'homme ne se connoît pas, qu'il s'en impose à lui-même, qu'il se trompe, qu'il a la conscience hébétéée, &c... il n'en est rien. On peut s'envelopper pour les autres, mais non pour soi. Quand on cherche à détourner de soi son regard, on s'est vu, on s'est jugé.

OUTRER un cheval, c'est le fatiguer au-delà de ses forces.

OUVADO, (*Hist. nat.*) espèce de pois qui croît en Afrique au royaume de Congo. La plante produit des fleurs & du fruit pendant toute l'année ; on en trouve de la même espèce dans les îles de l'Amérique qui durent sept années consécutives.

OUBAH, (*Géogr.*) canton d'Asie dans l'intérieur de l'île de Ceylan ; c'est une des provinces du royaume de Candie, sur laquelle on peut voir Robert Knok dans sa relation de Ceylan.

OUBE, l', (*Géogr.*) petite rivière de France dans la basse Normandie : elle a sa source dans la forêt de Brix, & se décharge dans le grand Vay. (*D. J.*)

OUIVERT, part. **OUIVERT**, adj. (*Gramm.*) voyez le verbe **OUIVRIR**.

OUIVERT, adj. *dans le commerce*, on appelle entre marchands, négocians & banquiers un *compte ouvert* celui qui n'est point arrêté, où l'on ajoute journallement des articles, soit en recette, soit en dépense. Voyez **COMPTE**.

On dit aussi que les ports sont *ouverts* quand les vaisseaux marchands y peuvent entrer ou en sortir, & y faire leur commerce librement. *Diction. de commerce.*

OUIVERT, (*Jard.*) se dit d'une partie de jardin qui est découverte ; ce côté est *ouvert*, cette allée est à ciel *ouvert*.

OUIVERT, se dit aussi *dans l'écriture* d'un caractère dont les traits sont bien formés, & ont un air de rondeur qui les fait lire avec facilité.

OUIVERT, (*Maréchal.*) se dit des chevaux qui ont les jambes de devant ou de derrière trop écartées l'une de l'autre ; *courir à tombeau ouvert*. Voyez **COUIR**.

OUIVERT, *en terme de Blason*, se dit des portes, des tours & des châteaux.

Murat de l'Estange en Dauphiné, d'azur à trois faces d'argent, maçonnées & crenelées de sable, la première de cinq creneaux, la seconde de quatre, la troisième de trois, & *ouverte* au milieu en porte.

OUIVERTES, (*Vénerie.*) on appelle *têtes ouvertes* les têtes de cerf, daim & chevreuil, dont les perches sont fort écartées, qui est une des belles qualités que puisse avoir une tête.

OUIVERTURE, s. f. (*Géom.*) est l'action d'*ouvrir* quelque chose, ou bien c'est un trou, une fente, un endroit crevassé dans un corps d'ailleurs solide & continu.

En Géométrie, l'*ouverture* de deux lignes inclinées l'une vers l'autre & partant d'un point commun, s'appelle *angle*. Voyez **ANGLE**.

Ouverture dans les télescopes est la quantité plus ou moins grande de surface, que les verres des télescopes présentent aux rayons de lumière. Voyez **TÉLESCOPE**.

OUIVERTURE DE PORTES, (*Divin.*) se dit dans

l'Astrologie de ce qui arrive quand une planète se sépare d'une autre, & se joint à une troisième qui domine dans une ligne opposée à celle qui est dominée par la planète, avec laquelle l'autre planète étoit jointe auparavant.

OUIVERTURE, (*Jurisprud.*) a dans cette matière plusieurs significations différentes.

Ouverture de l'annuel ou paulette est le tems où l'on est admis à payer la paulette, savoir depuis le 15 Décembre jusqu'au 15 Janvier. Voyez **ANNUEL** & **PAULETTE**.

Ouverture de l'audience signifie non-seulement l'action d'*ouvrir* les portes du tribunal, mais il signifie aussi le commencement de l'audience.

Ouverture d'un bureau signifie le tems où l'on commence à y inscrire ceux qui se présentent, ou à faire les payemens, si c'est le bureau d'un trésorier ou payeur public.

Ouverture de clameur en Normandie est lorsque l'on peut intenter le retrait. Voyez **CLAMEUR**.

Ouverture de fief est lorsqu'il y a mutation, soit de seigneur ou de vassal. Voyez **FIEF** & **MUTATION**.

Ouverture de requête civile, ce sont les moyens qui peuvent faire entériner une requête civile prise contre un arrêt. Voyez **REQUÊTE CIVILE**.

Ouverture au rachat ou relief, c'est lorsque le seigneur est en droit d'exiger le relief.

Ouverture à la régale est lorsqu'un bénéfice sujet à la régale vient à vaquer de fait ou de droit ; on entend aussi par *ouverture* à la régale, le droit que le roi a de ce moment de nommer au bénéfice. Voyez **RÉGALE**.

Ouverture au retrait, c'est lorsqu'il y a lieu d'exercer le retrait. Voyez **RETRAIT**.

Ouverture de substitution ou fideicommiss, c'est lorsque le cas ou la condition de la vocation du substitué sont arrivés. Voyez **SUBSTITUTION** & **FIDEICOMMISS**.

Ouverture de succession est le moment où la succession est échue. Voyez **SUCCESSION**. (*A*)

OUIVERTURE DE LA TRANCHÉE, (*Art milit.*) c'est dans l'attaque des places le premier travail qu'on fait pour commencer la tranchée, c'est-à-dire pour la fouiller ou l'*ouvrir*. Voyez **TRANCHÉE**.

OUIVERTURE DES PORTES DE GUERRE, (*Art milit.*) cette action se fait avec différentes précautions, dont on va donner le précis.

A la pointe du jour, le tambour monte sur le rempart & bat la diane. On sonne la cloche du béfro. Le sergent va aux clés chez le gouverneur ou le commandant ; & lorsqu'il arrive, l'officier de garde range sa garde en double haie sous la voûte de la porte, & il se met à la tête l'esponton à la main ; les soldats présentent les armes. L'officier en fait commander pour mettre aux ponts & pour la découverte : il en fait commander aussi quelques-uns sans armes, pour ouvrir les portes & les barrières, & abaisser les ponts. Le major & le capitaine des portes commencent à ouvrir, & le tambour bat aux champs jusqu'à ce que tout soit ouvert. Il faut mettre le tambour sur le rempart à l'*ouverture* & à la fermeture des portes.

Lorsque le major a passé le premier pont avec les clés & les soldats commandés, on le relève ; on en fait autant aux autres qu'il passe, laissant derrière chacun deux fusiliers les armes présentées. Enfin lorsqu'il est arrivé à la dernière barrière, il fait fortir quelques fusiliers pour faire la découverte autour de la place avec des cavaliers, s'il y en a, qui vont battre l'estrade à une lieue, & il ferme la barrière sur eux.

Il arrive souvent, sur-tout les jours de marché ; qu'on trouve à la barrière un grand nombre de pay-

sans qui attendent pour entrer. Lorsque cela se rencontre, le major doit faire éloigner tout le monde de cinquante pas de la barrière avant de l'ouvrir, & ne laisser entrer personne que quand la découverte est faite; même il ne faut point souffrir qu'ils entrent en confusion.

Les soldats commandés pour la découverte doivent visiter bien exactement autour de la place, & sur-tout dans les endroits qui sont un peu couverts; & s'ils y trouvent des gens cachés, ils doivent les amener. Lorsqu'ils sont de retour, on abaisse les ponts pour faire rentrer le major avec les clés & les soldats; mais on doit tenir les barrières fermées & ne laisser que les guichets ouverts, jusqu'à ce que le soleil soit bien haut & les cavaliers de retour. Le sergent va reporter les clés chez le gouverneur ou le commandant; l'officier fait poser les armes à sa garde par ce commandement: *Prenez garde à vous: que la file de la droite ne bouge: marche.* La file de la gauche va s'entremêler avec la droite, & les deux n'en font plus qu'une. *A gauche: présentez vos armes: marche;* les soldats défilent tous devant l'officier les armes présentées, & vont les poser par escouade. Le tambour bat le drapeau. Les caporaux relevent la grande pose, c'est-à-dire les sentinelles des endroits où on n'en doit placer que pendant la nuit, & celui de consigne ramasse les numeros des rondes, les boîtes & la feuille, & va tout porter chez le major. *Voyez RONDE.*

Lorsqu'il se présente un grand nombre de chariots, ce qui arrive sur-tout dans les tems de la moisson, l'officier de garde ne doit point les laisser passer tous à-la-fois, crainte que les ponts ne se trouvent embarrassés, mais faire observer une grande distance des uns aux autres, & le consigne qui est à la porte doit sonder avec une broche de fer, s'il n'y a pas des gens cachés dans le foin ou dans le blé qui est sur les chariots. Enfin l'officier doit prendre toutes les précautions possibles pour ne pas recevoir un affront; car c'est sur lui qu'on se repose de la sûreté de la place & de la garnison.

Sur les neuf ou dix heures, il fait donner congé à deux soldats par escouade tour-à-tour pour aller dîner. Enfin lorsque l'heure de descendre la garde est arrivée, on le releve, & il ramène sa troupe en bon ordre sur la place d'armes. Les autres gardes relevées y arrivent aussi en même tems, le major les met en bataille à mesure qu'elles arrivent, & lorsqu'elles le sont toutes, il les congédie: on appelle cela *descendre la parade.*

La fermeture des portes se fait à-peu-près avec les mêmes attentions que l'ouverture.

Une heure avant que le soleil se couche, le tambour de garde monte sur le rempart & bat la retraite pour avertir ceux qui sont dehors qu'il est tems de se retirer, & qu'on fermera bientôt la porte. Après cette retraite, l'officier doit faire pousser la barrière & ne laisser que les guichets ouverts. On ne doit plus laisser sortir des soldats de la place. Dans les villes de guerre, outre la retraite que le tambour bat, on sonne la cloche du beffroi. *Voyez BEFFROI.*

Un sergent de chaque porte escorté par deux fusiliers de son corps de garde, va chercher les clés chez le gouverneur ou commandant, & dès que la sentinelle qui est devant les armes apperçoit le sergent qui arrive avec les clés, elle avertit. L'officier fait prendre les armes, & range sa garde de la même manière que pour l'ouverture des portes. Il fait commander quatre soldats pour escorter les clés jusqu'à la dernière barrière, & en fait placer deux les armes présentées sur chaque pont levé: enfin il en fait commander un nombre suffisant sans armes pour pousser les portes & les barrières, & lever les ponts.

Lorsque le major est arrivé avec le capitaine des portes, le sergent de garde marche avec les clés & les soldats commandés pour les escorter; le caporal consigné portant le falot lorsqu'il est tard, le major & le capitaine des portes vont jusqu'à la dernière barrière, & celui-ci commence de fermer. Le tambour de garde bat aux champs jusqu'à ce que toutes les portes soient fermées, à moins qu'il ne soit fort tard, l'usage n'étant pas de battre pendant la nuit. Le major donne l'ordre & le mot aux sergens, qui doivent passer la nuit aux avancées. Après que la porte est fermée, le sergent va reporter les clés chez le commandant escorté toujours par deux soldats. L'officier fait poser les armes à sa garde, comme après l'ouverture des portes.

Les caporaux vont ensuite faire la grande pose: dès qu'elle est faite, les sentinelles ne laissent passer personne sur le rempart, à la réserve des rondes qui doivent porter du feu.

Lorsque le sergent a remis les clés chez le commandant, il va à l'ordre; & dès qu'il l'a reçu, il va le porter à son officier de garde: il le donne ensuite aux caporaux, & leur distribue leurs rondes. *Voyez RONDE & MOT. (Q)*

OUVERTURE, on appelle *ouverture* d'une foire le jour fixé par le magistrat, pour y commencer la vente & l'achat des marchandises. L'ouverture des foires de S. Germain & de S. Laurent se publie à Paris à son de trompe, & se fait en vertu d'une ordonnance du lieutenant-général de police, qu'on affiche aux principaux carrefours de la ville. *Voyez FOIRE. Dict. de commerce.*

OUVERTURE, f. m. *en Musique*, est un morceau considérable de symphonie qui se met à la tête des grandes pièces de musique, comme sont les opéra.

Les ouvertures des opéra françois sont toutes jetées sur le moule de celles de Lully. Elles sont composées d'un morceau grave & majestueux, qui forme le début, & qu'on joue deux fois, & d'une reprise gaie, qui est ordinairement fuguée; plusieurs de ces reprises rentrent encore dans le grave en finissant.

Il a été un tems où les ouvertures françoises donnoient le ton à toute l'Europe. Il n'y a guere que cinquante ans qu'on faisoit venir en Italie des ouvertures de France pour mettre à la tête des opéra de ce pays-là. J'ai vu même plusieurs anciens opéra italiens notés avec une ouverture de Lully à la tête. C'est de quoi les Italiens ne conviennent pas aujourd'hui; mais le fait ne laisse pas d'être très-certain.

La musique instrumentale ayant fait un chemin prodigieux depuis une trentaine d'années, les vieilles ouvertures faites pour des symphonistes trop bornés ont été bientôt laissées aux François. Les Italiens n'ont pas même tardé à secouer le joug de l'ordonnance françoise, & ils distribuent aujourd'hui leurs ouvertures d'une autre manière. Ils débutent par un morceau bruyant & vif à deux ou à quatre tems; puis ils donnent un *andante* à demi-jeu, dans lequel ils tâchent de déployer toutes les graces du beau chant, & ils finissent par un *allegro* très-vif, ordinairement à trois tems.

La raison qu'ils donnent de cette nouvelle distribution, est que dans un spectacle nombreux où l'on fait beaucoup de bruit, il faut d'abord fixer l'attention du spectateur par un début brillant qui frappe & qui réveille. Ils disent que le grave de nos ouvertures n'est presque entendu ni écouté de personne, & que notre premier coup d'archet que nous vantons avec tant d'emphasis, est plus propre à préparer à l'ennui qu'à l'attention.

Cette vieille routine d'ouvertures a fait naître en France une plaisante idée. Plusieurs se sont imaginé

qu'il y avoit une telle convenance entre la forme des *ouvertures* de Lully & un opéra quelconque, qu'on ne le sauroit changer sans rompre le rapport du tout. De sorte que d'un début de symphonie qui seroit dans un autre goût, ils disent avec mépris que c'est une sonate, & non pas une ouverture, comme si toute *ouverture* n'étoit pas une sonate.

Je fais bien qu'il seroit fort convenable qu'il y eût un rapport marqué entre le caractère de l'*ouverture* & celui de l'ouvrage entier; mais au lieu de dire que toutes les *ouvertures* doivent être jettées au même moule, cela dit précisément le contraire. D'ailleurs, si nos musiciens ne sont pas capables de sentir ni d'exprimer les rapports les plus immédiats entre les paroles & la musique dans chaque morceau, comment pourroit-on se flatter qu'ils saisiroient un rapport plus fin & plus éloigné entre l'ordonnance d'une *ouverture* & celle du corps entier de l'ouvrage? (S)

OUVERTURE DES JAMBES, c'est une perfection parmi les *Danseurs*, de savoir ouvrir & fermer à-propos les jambes. Ils prouvent le bon goût en les ouvrant avec beaucoup de gravité dans les pas lents, & beaucoup de légèreté dans ceux qui doivent être passés vite.

Il est donc à-propos d'en donner ici quelques règles.

Si l'on doit, par exemple, faire l'*ouverture de jambe* du pié gauche, il faut avoir le corps posé sur le droit à la quatrième position, afin que la jambe qui est derrière se leve de sa position, & marche lentement en passant près de la droite, & en se croisant devant en forme de demi-cercle, que l'on finit à côté, & la jambe reste en l'air pour faire tel pas que la danse demande. Une circonstance absolument nécessaire, c'est que lorsque la jambe gauche vient à se croiser, & avant qu'elle s'étende en s'approchant, & lorsqu'elle se croise, le genou se plie & s'étend en terminant le demi-cercle.

OUVERTURE, f. f. (*Archit.*) c'est un vuide ou une baie dans un mur, qu'on fait pour servir de passage ou pour donner du jour. C'est aussi une fracture provenue dans une muraille, par malice ou caducité. C'est encore le commencement de la fouille d'un terrain pour une tranchée, rigole ou fondation.

On appelle *ouvertures d'angle*, *d'hémicycle*, &c. ce qui fait la largeur d'un angle, d'un hémicycle, &c.

Ouverture, plate ou sur le plat. *Ouverture* qui est au haut d'une coupole pour éclairer un escalier qui ne peut recevoir du jour que par en haut. Il y a une *ouverture* de cette espèce à l'escalier du roi au château de Versailles, qui est oblongue & fermée de glaces; plusieurs qui sont rondes, aux écuries du même château, fermées d'un vitrail convexe, & une au panthéon, qui est tout-à-fait découverte. Ces sortes d'*ouvertures* sont ordinairement couvertes d'une lanterne, comme aux dômes. (D. J.)

OUVERTURE, se dit, dans l'écriture, d'une plume dont le grand tail est bien ouvert, ce qui le rend plus agréable à la vue, & fait mieux couler l'encre sur les traces du bec.

OUVI-FOUTCHI, (*Hist. nat. Bot.*) racine de l'île de Madagascar. Elle est ordinairement de la grosseur de la cuisse, mais dans une bonne terre elle devient de la grosseur d'un homme: cette racine est une nourriture excellente pour les habitans.

OUVI-HARES, (*Hist. nat. Bot.*) racines fort communes dont se nourrissent les habitans de l'île de Madagascar; elles se multiplient très-facilement, on n'a qu'à couper cette racine en pièce pour les planter; en huit mois elles acquièrent leur maturité.

OUVI-LASSA, (*Hist. nat. Bot.*) plante rampante de l'île de Madagascar; sa racine ressemble à celle du jalap, & donne une résine; les habitans la regardent comme un purgatif très-violent.

OUIRA, (*Géog. nat.*) oiseau très-grand du Brésil & de l'île de Maragnan; il est deux fois plus grand qu'un aigle; son plumage qui est beau, est différent de celui du condor ou contour. Il enlève les brebis avec facilité; il attaque même les hommes, les cerfs & les autres animaux forts. On assure que quelques-unes de ses plumes ont jusqu'à une aune de long, elles sont tachetées comme celles des pintades.

OUVRABLES, adj. (*Gram.*) jours *ouvrables*, jours dans lesquels il est permis d'ouvrir sa boutique & de travailler publiquement.

OUVRAGE, f. m. (*Arts & Sciences.*) travail, production d'un homme de lettres sur quelque sujet. On doit faire grand cas des *ouvrages* qui nous développent d'une main savante, les principes d'un art ou d'une science; mais c'est au bon sens & à l'expérience à déterminer l'application de ce même principe. En général les *ouvrages* doivent tendre à éclairer l'esprit, mais rien ne le forme comme le soin d'écrire & de composer soi-même. C'est aux lecteurs à faire choix des *ouvrages* dont ils doivent plus ou moins se nourrir; car il en est des livres comme des mets; il y en a dont il ne faut que goûter, & d'autres qu'on doit ruminer & mâcher à loisir; mais ce n'est que par de bons conseils, par le tems, ou par le génie, qu'on parvient à cette heureuse connoissance. On chérit ces auteurs excellens, dont les *ouvrages* sont autant d'amis qui moralisent sans offenser personne; qui nous parlent sans prévention, & qui ne nous savent point mauvais gré de ce que nous passons légèrement sur des choses qui leur ont coûté beaucoup de soins, de peines, & de veilles. Comme *ouvrage* est synonyme à *livre*, voyez LIVRE. (D. J.)

OUVRAGES de l'art de la & nature, (*Science micr.*) il ne seroit peut-être pas inutile de comparer quelques-uns des ouvrages les plus fins & les plus exquis de nos arts, avec les productions de la nature; une telle comparaison ne peut aboutir qu'à humilier l'orgueil de l'homme, & en même tems elle peut servir à perfectionner en quelque manière les idées imparfaites qu'il a du créateur.

En examinant au microscope le tranchant d'un rasoir fort fin, il paroît aussi épais que le dos d'un gros couteau; il paroît raboteux, inégal, plein d'entaillures & de fillons, & si éloigné d'être bien affilé, qu'un instrument aussi émoussé que celui-là paroît n'être pas même bon à fendre du bois.

Une aiguille excessivement petite étant aussi examinée, sa pointe paroît comme si elle avoit plus d'un quart de pouce de largeur; elle n'est pas ronde ni plate, mais irrégulière & inégale, & sa surface, quoiqu'extrêmement droite & polie à la vue simple, paroît pleine d'âpretés, de trous & de fillons; en un mot, elle ressemble à une barre de fer qui sort de la forge.

Mais l'aiguillon d'une abeille vu par le même instrument, paroît de tous les côtés d'un poli parfait, & d'une beauté surprenante, sans la moindre fente, tache ou inégalité, & terminé par une pointe trop fine pour être distinguée; encore n'est-ce que l'étui ou le fourreau qui contient d'autres instrumens beaucoup plus exquis.

Une petite pièce de *linon* extrêmement fin paroît par les grandes distances & trous entre ses fils, semblable en quelque manière à une claie ou à un filet; & les fils eux-mêmes paroissent plus grossiers que les cordons dont on fait les cables pour les ancres.

Une dentelle de Bruxelles qui coûte cinq ou six

livres sterlings la verge, semble composée de poils épais, raboteux, inégaux, entortillés, attachés ou liés ensemble tout de travers & sans art.

Mais la toile d'un ver à soie étant examinée, paroît parfaitement polie & brillante, uniforme de tous les côtés, & beaucoup plus fine qu'aucun fil qui puisse être filé par la meilleure fileuse du monde, autant que le plus petit fil retors est plus fin que le plus gros cable. Une cosse de cette soie étant développée, se trouve contenir neuf cent & trente verges; mais il est bon de remarquer, que comme deux fils sont toujours attachés ensemble par le ver dans toute leur longueur, le nombre des fils en est réellement double, c'est-à-dire, de 1860 verges; ces fils étant pesés avec la dernière exactitude, se trouvent ne peser que deux grains & demi. Quelle finesse exquise est donc celle-ci? Encore n'est-ce rien en comparaison de la toile d'une petite araignée, ou même en comparaison de la soie qui sort de la bouche de ce même ver lorsqu'il vient d'éclorre.

Le plus petit point ou marque que l'on puisse faire avec une plume, paroît au microscope une grande tache irrégulière, raboteuse, dentelée & inégale tout au-tour de ses côtés, & bien éloignée d'être véritablement ronde. L'écriture la plus fine & la plus menue, comme l'oraison de Notre-Seigneur comprise toute entière dans un fol d'argent, ou autres petites écritures également curieuses faites par les plus habiles maîtres, paroissent lorsqu'on les examine au microscope, aussi difformes, grossières & barbares, que si elles avoient été écrites par la main la plus pesante; mais les taches qui sont sur les ailes ou sur les corps des teignes, des escarbots, des mouches & autres insectes, se trouvent lorsqu'on les grossit autant que l'on peut avec la loupe, très-exactement circulaires, & les autres lignes & marques qui sont tout-autour, paroissent tirées régulièrement & délicatement avec toute l'exactitude possible.

Le docteur Power dit qu'il a vu une chaîne d'or à Tredecant, composée de trois cens anneaux, & qui n'avoit pas plus d'un pouce de longueur, on l'attachoit à une mouche qui la traînoit. M. Derham a vu au-près de Durhamyard une chaise faite par le sieur Boverick horloger, qui avoit quatre roues, avec toutes leurs appartenances, roulant aisément sur leurs effieux, & un homme assis dans la chaise; le tout étoit d'ivoire, & traîné par une mouche sans aucune difficulté apparente; il pesa le tout avec la plus grande attention dont il fut capable, & trouva que la chaise, l'homme, & la mouche pesoient un seul grain. Il pesa aussi dans le même tems & dans le même endroit une chaîne de cuivre faite par le même ouvrier, qui avoit environ deux pouces de longueur, deux cens anneaux avec un crochet au bout, & un cademat avec une clé à l'autre bout, & il trouva qu'elle ne pesoit pas le tiers d'un grain. Il a vu encore de la même main une table de quadrille avec son tiroir, une table à manger, un buffet, un miroir, douze chaises à dossier, six plats, une douzaine de couteaux, autant de fourchettes, douze cuilliers, deux salieres, avec un cavalier-homme, une dame & un laquais, le tout contenu dans un noyau de cerise.

On nous apprend dans le journal d'Allemagne, qu'un ouvrier nommé Oswald Nerlinger, fit une coupe d'un grain de poivre qui en contenoit douze cens autres plus petites, toutes tournées en ivoire, dont chacune étoit dorée aux bords, & se tenoit sur son pié. Si tous ces faits ne sont pas beaucoup exagérés, ce sont là les ouvrages de l'art les plus délicats, les plus curieux & les plus surprenans qui aient été faits de main d'homme; mais après qu'on a eu examiné quelqu'un de ces ouvrages avec un

microscope, on s'est convaincu que le plus grand effort de l'art ne consiste qu'à bien cacher les difformités, à en imposer à la foiblesse de nos yeux, & à prouver que notre admiration ne vient que de notre ignorance.

La découverte avantageuse de cette vérité, fait voir que les chefs-d'œuvres de l'art les plus vantés, sont aussi mal fagotés, raboteux & inégaux, que si on les avoit taillés avec une hache, ou si on les avoit frappés avec un maillet & un ciseau; on y voit des bévues, des inégalités & des imperfections dans chaque partie, & le tout est monstrueux, n'ayant aucune proportion. Nos miniatures les plus fines paroissent devant cet instrument comme de purs barbouillages, enduits avec une truelle & sans aucune beauté, tant dans les traits que dans les couleurs. Nos plus brillans vernis, nos ouvrages les mieux polis, ne sont que des corps raboteux, pleins de fentes & de crevasses. Ainsi disparaissent les ouvrages de l'art lorsque nous sommes en état de voir ce qu'ils sont effectivement. Au contraire, si nous examinons de plus près, si nous distinguons mieux, si nous observons avec plus de soin les ouvrages de la nature, même dans ses moindres productions, nous n'en sommes que plus frappés de la sagesse, de la puissance, & de la grandeur infinie de celui qui les a faits.

Appliquez au microscope tout ce qu'il vous plaira, vous n'y trouverez que beautés & perfections. Considérez le nombre infini d'espèces d'insectes qui nagent, qui rampent, ou qui volent autour de nous, quelle proportion, quelle exactitude, quelle uniformité & quelle symétrie n'appercevez-vous pas dans tous leurs organes! Quelle profusion de couleurs! L'azur, le verd & le vermillon, l'or, l'argent, les perles, les rubis & les diamans forment une broderie à leurs corps, à leurs ailes, à leurs têtes, & à toutes leurs autres parties! Que de richesses! que de perfections! Quel poli imitable ne voyons-nous pas de toutes parts! Allons plus avant & examinons les petits animaux dont plusieurs espèces sont absolument invisibles à l'œil humain sans le secours d'un microscope; ces atômes vivans, tout petits qu'ils sont, ne laissent pas d'être presque tous des prodiges; nous y découvrons les mêmes organes du corps, la même multiplicité de parties, variété de mouvemens, diversité de figures, & maniere de vivre particulière que nous voyons dans les plus grands animaux; la construction intérieure de ces petites créatures doit être prodigieusement curieuse, le cœur, l'estomac, les entrailles & le cerveau. Combien doivent être petits & déliés leurs os, leurs jointures, leurs muscles & leurs tendons! Combien doivent être délicates, & au-delà de toute imagination, les veines, les artères & les nerfs! Quelle multitude de vaisseaux & de circulations dans un si petit espace! & encore ont-ils assez de place pour remplir toutes leurs fonctions, sans se mêler ou s'embarrasser les uns avec les autres!

Si l'on examine les végétaux, on y voit pareillement le même ordre, la même régularité & la même beauté. Chaque tige, chaque bouton, chaque fleur & chaque semence, présente une figure, une proportion, une harmonie qui est au-dessus de la portée de tous les arts. Il n'y a point d'herbe sauvage, ni de mousse dont chaque feuille ne présente une multiplicité de vaisseaux & de pores rangés avec un art infini, pour porter les suc nécessaires à sa conservation & à sa nourriture, & qui ne soit ornée d'une infinité de grâces qui l'embellissent.

Les ouvrages les plus parfaits de l'art, font sentir la foiblesse, la pauvreté, & l'incapacité de l'ouvrier; mais ceux de la nature font voir clairement que celui qui les a faits a un pouvoir absolu sur la

matiere dont il dispose, & qu'il a des instrumens convenables à son dessein. Chaque poil, plume ou écaille, même dans les moindres insectes, paroît rond, poli & fini au dernier point, & démontre les richesses abondantes, la libéralité, & la sagacité de son auteur. (D. J.)

OUVRAGE, s. m. (*Architect.*) c'est ce qui est produit par l'ouvrier, & qui reste après son travail, comme dans la construction des bâtimens, la maçonnerie, la charpenterie, la ferrurerie, &c. Il y a deux sortes d'ouvrages dans la maçonnerie, de gros ouvrages, & de menus ouvrages. Les premiers sont des murs de face & de refend, les murs avec crépi, enduits & ravalemens, & toutes les especes de voures de pareille matiere. Ce sont aussi les contremurs, les marches, les vis potoyeres, les bouchemens & percemens de portes & croisées à mur plein; les corniches & moulures de pierre de taille, quand on n'a point fait de marché à part; les éviens, lavoirs & lucarnes: ce qui est de différent prix, suivant les différens marchés.

Les légers & menus ouvrages sont les plâtres de différentes especes, comme tuyaux, fouches & manteaux de cheminée, lambris, plafonds, panneaux de cloison, & toutes faillies d'architecture; les escaliers, les lucarnes, avec leurs joués de charpenterie revêtue, les exhaussemens dans les greniers, les crépis & renformis contre les vieux murs, les scellemens de bois dans les murs ou cloisons, les fours, potagers, carrelages, quand il n'y a point de marché fait; les contrecœurs, âtres de cheminée, aires, mangeoires, scellemens des portes, de croisées, de lambris, de chevilles, de corbeaux de bois ou de fer, de grilles, &c.

On appelle *ouvrages de sujétions* ceux qui sont ceintrés, rampans ou cherchés par leur plan, ou leur élévation, & dont les prix augmentent à proportion du déchet notable de la matiere, & de la difficulté qu'il y a à les exécuter.

On donne le nom d'*ouvrage de pierres de rapport* à une especes de mosaïque qu'on fait avec des pierres naturelles pour représenter des animaux, des fruits, des fleurs, & autres figures, comme si elles étoient peintes. Cela se fait en assemblant différens marbres, selon le dessein qu'on a, & on les joint & les cimente. Sur ces marbres, le peintre qui a disposé le sujet, marque avec un pinceau trempé dans de la couleur noire, les contours des figures. Il observe avec des hachures les jours & les ombres, comme s'il desinoit sur le papier au crayon. Ensuite le sculpteur grave, avec un ciseau, tous les traits qui ont été tracés par le peintre, & garnit ces traits d'autres marbres, ou on les remplit d'un mastie composé de poix noire, & d'autre poix qu'on fait bouillir avec du noir de terre. Quand ce mastie a pris corps, on l'unit avec du grès & de l'eau, ou du ciment pilé. C'est ainsi qu'avec trois sortes de marbres on a trouvé l'art d'embellir de différentes figures les pavés des églises & des palais. Voyez les principes de l'Architect. de la Sculpture, &c. par M. Felibien, ch. xij.

Ouvrage à sceaux, terme d'archit. hydraul. C'est une machine, qui sert à élever l'eau, moyennant un ou deux vaisseaux attachés à une perche. Il y a des ouvrages à sceaux simples, & des ouvrages composés. Les premiers sont formés d'un levier, & les autres de poulies, de roues à chaînes, ou de roues avec pignon. On trouve la description de ces trois sortes d'ouvrages, & particulièrement d'un, qui se meut tout seul, dans le *technica curiosa* de Schor, dans l'*hydraulico-pneumatica* du même auteur, & dans le *theatrum hydraulicum* de Léopold, tom. I. ch. 8.

Ouvrage hydraulique. C'est un bâtiment qui sert à conduire l'eau où l'on veut. Tels sont les bâtimens

de la machine de Marly, de la Samaritaine, & des pompes du pont Notre-Dame à Paris. Voyez le t. II. de la premiere partie de l'architecture hydraulique de M. Belidor, & le *theatrum machinarum hydraulicarum*, de Jacques Léopold, tom. I. & II.

Ouvrage rustique. C'est un bâtiment dont le mur est construit de pierres qui avancent. Cette maniere de bâtir a été de tout tems une des plus simples, & des plus communes, puisqu'on n'est pas même obligé d'applanir les surfaces extérieures des pierres, & qu'on les laisse brutes, afin de ménager les frais de l'ouvrage. De cette simplicité on a voulu s'élever aux principes d'un art. Dans cette vue, des architectes se sont attachés à joindre tellement les pierres, que les surfaces de devant avançaient dans les jointures, & on a figuré les surfaces relevées. Voyez des exemples là-dessus dans l'architecture de Vitruve, & dans le cours d'architecture de Daviler. Mais malgré ces efforts, pour accréditer l'ouvrage rustique, cette maniere de bâtir n'est point d'un bon goût. Autrefois on s'en feroit, même pour les palais les plus superbes, en l'employant également dans tous les étages, & en y joignant des colonnes de plusieurs ordres. Tels sont le magnifique palais de Pitti à Florence, aux trois étages duquel est l'ordre toscain, le dorique & l'ionique; le palais d'Est à Ferrare; l'hôtel de Peller à Nurember, qui a au-devant des pierres relevées jusqu'au dessous du toit. On en trouve d'autres exemples du fameux Michel Ange, rapportés dans le cours d'architecture de Daviler.

On emploie aujourd'hui l'ouvrage rustique aux portes des villes, & aux portails des bâtimens qui doivent avoir beaucoup de solidité, comme les arsenaux, les boulangeries, &c. Il est rare qu'on le pratique aux églises & aux maisons particulières où il ne peut avoir lieu qu'à l'étage inférieur; souvent même on n'en charge pas tout le mur, & on se contente de l'appliquer aux coins & au bordage de la faillie. Daviler. (D. J.)

OUVRAGES, en termes de Fortification, signifient toutes les différentes pieces ou édifices qui s'emploient dans la fortification; c'est aussi, dans l'attaque des places, les lignes, les tranchées, les fossés, &c. qu'on fait autour d'une ville ou d'un camp, &c. pour se fortifier.

On trouvera les principaux ouvrages d'une place fortifiée aux articles de PLACE FORTIFIÉE, de FORTIFICATION, &c.

Ouvrage à corne, dans la Fortification, est un ouvrage formé d'un front de fortification, c'est-à-dire, d'une courtine & de deux demi-bastions joints à la place par deux longs côtés, qu'on appelle ses ailes ou ses branches.

Cet ouvrage se place quelquefois devant un bastion, mais plus ordinairement devant une courtine.

Pour construire un ouvrage à corne devant une courtine *E F* (Pl. IV. de Fortification, fig. 4.), il faut prolonger indéfiniment vers la campagne la perpendiculaire qui a été élevée sur le côté du polygone, pour tirer les lignes de défense & de l'angle rentrant *Q* de la contrescarpe; il faut prendre sur cette perpendiculaire prolongée *Q L* de 120 ou 130 toises; au point *L* élever sur *L Q* la perpendiculaire *O P*, prolongée indéfiniment de part & d'autre du point *L*. On prendra sur cette perpendiculaire *L O* & *L P* chacune de 60 ou 70 toises: on marquera ensuite les points *A* & *B* sur les faces des bastions opposés à l'ouvrage à corne, à 10 toises des angles de l'épaule *C* & *D*: on tirera par les points *O* & *A* & par les points *P* & *B* les lignes *O M*, *P N*, terminées en *M* & en *N* par leur rencontre avec la contrescarpe de la place. Ces lignes feront les ailes ou les branches de l'ouvrage à corne; *O P* en fera le côté extérieur, que l'on fortifiera en prenant sur la perpendi-

culaire QL , LR de 23 toises, si LP est de 70 toises, & de 20 toises, si cette ligne est seulement de 60 toises. Par les points O & P & par le point R , on mènera les lignes de défense indéfinies OX , PV , sur lesquelles on prendra les faces PS , OT , chacune de 40 toises, si LP est de 70, & de 35, si cette ligne est de 60. On achevera ensuite la fortification du côté extérieur OP , comme dans le premier système de M. de Vauban. Voyez ce système à la suite du mot FORTIFICATION. Voyez aussi sa construction, Pl. II. de Fortific. fig. 7.

On donnera 12 toises de largeur au fossé de l'ouvrage à corne : on le tracera vis-à-vis le front OP comme au corps de la place, en décrivant des points O & P pris pour centres, & d'un intervalle de 12 toises des arcs de cercle en-dehors de l'ouvrage, & tirant ensuite par les angles de l'épaule T & S des lignes tangentes à ces arcs. A l'égard du fossé des ailes OM , PN , il sera terminé par des parallèles à ces côtés à la distance de 12 toises. Le terre-plein du rempart de cet ouvrage a quatre toises de largeur comme celui de la demi-lune.

Remarques. 1°. Il faut prendre garde que les angles flanqués O & P des demi-bastions de l'ouvrage à corne aient au-moins 60 degrés : s'ils n'avoient pas cette valeur, il faudroit, pour les augmenter, diminuer le côté extérieur OP .

2°. Quelle que soit la grandeur de OP , on déterminera toujours la perpendiculaire LR en lui donnant environ la sixième partie de ce côté ; on déterminera de même les faces en leur donnant les deux septièmes du même côté.

3°. Les ailes ou les branches de l'ouvrage à corne sont flanquées par les faces des bastions sur lesquelles tombent leur prolongement ; à l'égard de la partie extérieure ou du front de l'ouvrage, il se défend lui-même de la même manière que les fronts des places.

4°. Indépendamment de l'ouvrage à corne construit devant la courtine EF , on y fait aussi une demi-lune Y qui se construit comme il a été enseigné à l'article DEMI-LUNE. On en construit aussi une Z devant le front de l'ouvrage à corne, & de la même manière. *Elémens de fortific. (Q)*

OUVRAGE A COURONNE, c'est, dans la Fortification, un ouvrage composé de deux fronts, c'est-à-dire, d'un bastion entre deux courtines, & de deux demi-bastions, qui avance dans la campagne, & qui est joint à la place comme l'ouvrage à corne par deux longs côtés, appelés ses ailes ou ses branches.

L'ouvrage à couronne se place ordinairement devant les courtines, mais on peut le placer aussi devant les bastions.

Pour construire un ouvrage à couronne devant une courtine AB (Pl. IV. de Fortific. fig. 5.), on prolongera indéfiniment vers la campagne la perpendiculaire élevée sur le milieu du côté du polygone, pour la construction de l'enceinte de la place, de l'angle rentrant L de la contrescarpe, & de l'intervalle de 150 ou 160 toises ; on décrira un arc indéfini HKI , qui coupera la perpendiculaire prolongée en K ; on prendra ensuite le point K pour centre, & de l'intervalle de 120 toises, on décrira de part & d'autre, du point K , deux arcs de cercles qui couperont le premier arc en H & en I ; l'on tirera les lignes KH , KI , qui seront les côtés extérieurs de l'ouvrage à couronne, que l'on fortifiera comme l'on a fortifié le côté extérieur de l'ouvrage à corne, c'est-à-dire, en observant de donner 20 toises à la perpendiculaire élevée sur le milieu de chacun de ces côtés, ou la sixième partie du côté, & deux septièmes ou 35 toises pour les faces du bastion & des demi-bastions de cet ouvrage.

Pour avoir les ailes de l'ouvrage à couronne, on

marquera les points C & D sur les faces des bastions, vis-à-vis lesquels l'ouvrage à couronne est construit ; à 15 toises des angles de l'épaule E & F , l'on tirera les lignes ID , HC , seulement jusqu'à la rencontre de la contrescarpe en N & en M , & IN & HM seront les ailes de cet ouvrage.

Le parapet, le rempart, & le fossé de l'ouvrage à couronne, se construisent comme dans l'ouvrage à corne ; on donnera de même 4 toises au terre-plein du rempart, & 12 toises de largeur au fossé.

On peut construire des demi-lunes O devant chaque front de l'ouvrage à couronne, comme devant celui de l'ouvrage à corne.

On pourra construire un ouvrage à couronne devant un bastion, comme on vient de le faire devant une courtine, en prolongeant sa capitale de 140 ou 150 toises, & décrivant de l'angle flanqué un arc indéfini de cet intervalle pris pour rayon, & portant ensuite de part & d'autre de cet arc, du point où il est coupé par le prolongement de la capitale du bastion, 120 toises pour avoir les côtés extérieurs de cet ouvrage : on tirera de leurs extrémités les ailes sur les faces du bastion, devant lequel cet ouvrage sera construit à 15 ou 20 toises des angles de l'épaule ; & l'on achevera le reste de cet ouvrage comme le précédent, construit devant une courtine.

On observera que les angles flanqués de demi-bastions, aient au-moins 60 degrés. S'ils se trouvent trop aigus en alignant les côtés sur la face du bastion, on pourra les aligner sur les faces des demi-lunes collatérales, ou plutôt à 10 toises des angles de l'épaule des deux bastions collatéraux de l'ouvrage à couronne, parce qu'alors la défense du fossé de ses côtés sera plus directe. *Elémens de fortific. (Q)*

OUVRAGE A CORNE COURONNÉ, c'est un ouvrage à corne au-devant duquel est construit un ouvrage à couronne. Voyez OUVRAGE A CORNE & A COURONNE. (Q)

OUVRAGES DE CAMPAGNE, en termes de Fortification, sont ceux que fait une armée qui assiège une place, ou ceux que construisent les assiégés pour sa défense. Telles sont les fortifications des camps & les différens forts qu'on construit pour assurer des passages, & couvrir des portes dont il est important que l'ennemi ne s'empare point. Voyez FORTS & RETRANCHEMENS. Le meilleur ouvrage qu'on ait sur cette matière est l'Ingénieur de campagne, par M. le chevalier de Clairac. Il laisse peu de choses à désirer sur cet important objet. (Q)

OUVRAGES DÉTACHÉS, (*Fortificat.*) On appelle ainsi les ouvrages du dehors qui couvrent le corps de la place, du côté de la campagne, comme les ravelins, demi-lunes, cornes, tenailles, couronnes, queues d'hirondes, enveloppes, & semblables. (*D. J.*)

OUVRAGES DÉTACHÉS, (*Art milit.*) On appelle ainsi dans l'art militaire les parapets avec lesquels les assiégeans se retranchent de nouveau, pour pouvoir se défendre contre l'attaque des ennemis. On les divise en généraux & en particuliers. Les ouvrages détachés généraux sont des ouvrages tous nouveaux, construits dans une place attaquée, moyennant lesquels les ouvrages qui se défendent encore, sont re-joints les uns aux autres, comme lorsque deux bastions sont entièrement ruinés & qu'on est contraint de les abandonner, ce qui arrive souvent dans les longs sièges. Au contraire quand les assiégés tâchent encore de maintenir un bastion ou un ouvrage de dehors, quoique presque ruiné & mis hors d'état de défense par l'ennemi ; & qu'en abandonnant une partie de ces ouvrages, ils se retranchent de nouveau avec des parapets, on donne alors à cette partie fortifiée une seconde fois le nom d'ouvrage détaché particulier, ou d'ouvrage renversé. On renforce sou-

vent les bastions & les ouvrages de dehors par de semblables ouvrages détachés particuliers ; & on en construit quelquefois avec les ouvrages mêmes, ainsi qu'on le voit à Maëstricht, Ypres, Philippeville, &c. (D. J.)

OUVRAGE, (*grosses Forges.*) partie du fourneau de fusion. Voyez l'article FORGE.

OUVRAGES NOIRS, (*Forgerie.*) ce sont les gros ouvrages de fer que peuvent forger les maîtres Marchands en vertu de leurs statuts, comme sont des focs de charrues, des houes, des fourges, &c.

OUVRAGE, (*Menuiserie.*) On en distingue d'un grand nombre d'especes. Voyez les articles suivans.

Ouvrage assemblé à petit quadre, est celui dont les moulures sont détachées du champ, dit battant, par une gorge.

Ouvrage assemblé à petit quadre ravalé, est celui dont les moulures qui forment le quadre sont faillies sur le battant & la traverse.

Ouvrage assemblé tout quarré, est celui dont les joints sont coupés sur toutes les faces quarrément, & où il n'y a aucune moulure.

Ouvrages assemblés à clé ou goujon, c'est qu'outre les languettes & rainures on y met encore des clés ou des goujons, pour qu'ils soient plus solides. La clé est un morceau de bois de fil, de l'épaisseur de la languette de trois pouces ou environ, qui entre environ de deux pouces dans les mortaises des bois qu'on veut assembler ensemble, lesquelles on a eu soin de faire bien vis à vis les unes des autres.

Ouvrages assemblés avec moulure, soit à bouvement simple ou autres moulures, sont toujours coupés d'onglets, & se nomment assemblages en onglets.

Ouvrages assemblés à plat joint, sont ceux où l'on ne fait ni languettes ni rainures, mais que l'on dresse le plus parfaitement qu'il est possible, de sorte qu'il n'y ait aucun jour. Ensuite on fait chauffer les joints, & on les colle ensemble. Ces sortes d'assemblages sont d'usage pour les portes, les tables, les panneaux, &c. A ces assemblages on y met quelquefois des clés ou des goujons.

Ouvrages collés à languette & rainure, c'est lorsque les bois sont trop étroits on en assemble plusieurs ensemble où l'on fait des languettes & des rainures, & ensuite on les colle pour leur donner plus de stabilité. Il faut que la colle soit bien chaude & point trop épaisse, & que les joints soient bien dressés, & les faire chauffer pour qu'ils se collent mieux.

Ouvrages emboîtés, sont ceux au bout desquels on met une pièce de bois que l'on nomme emboîture, laquelle est assemblée à tenons & mortaises.

Ouvrages emboîtés à refuite, c'est lorsque les emboîtures étant bien assemblées on a percé des trous pour les cheviller. Avant que de les cheviller, on fait sortir l'emboîture du tenon & les trous qui ont été faits dans le tenon ; on les élargit un peu à droite & à gauche, ce qui les rend ovales & donne de la facilité au bois qui se retire à cause de la sécheresse, ou qui renfle à cause de l'humidité & empêche les tenons de casser.

OUVRAGE À PETIT CADRE ET EMBREVEMENT, est celui dont le cadre est une pièce séparée du battant ou traverse, & y est assemblé par doubles languettes & rainures.

OUVRAGE, (*Rubancier.*) s'entend de tout généralement ce qui sort de la fabrique ou des mains de l'ouvrier de ce métier.

OUVRAGER, v. act. terme de Manufacture, c'est enrichir un ouvrage de divers ornemens ; on le dit des brocards à fleurs, des velours à ramage, des damas, &c. comme aussi de plusieurs autres choses que fabriquent divers artisans, menuisiers, orfèvres, sculpteurs, &c.

OUVRÉ, terme de Tisserand ; le linge ouvré est ce-

lui sur lequel le tisserand a fait divers ouvrages, & représente des figures, des fleurs, des compartimens. On l'appelle aussi linge damassé ; ce linge ne s'emploie qu'au service de la table, ou tout au plus à faire des rideaux de fenêtres.

OUVREAUX, f. m. terme de Verrerie, c'est dans les fourneaux à verre les bouches ou ouvertures où sont les pois, dans lesquels se fondent les matières propres à la vitrification. C'est aussi par les ouvreaux que l'on cueille, c'est à dire que l'on prend le verre au bout de la felle pour le souffler, qu'on le chauffe & qu'on l'ouvre.

On appelle le grand ouvreau une ouverture du fourneau qui a plus du double des autres ouvertures, & qui est assez grande pour que le plat de verre dont le diamètre a plus de deux piés & demi, puisse s'y ouvrir & en sortir sans courir aucun risque d'être cassé en le retirant. Les deux ouvreaux des côtes s'appellent les ouvreaux des ailes, & plus ordinairement les ouvreaux à cueillir.

OUVREUR ou OUVRIER - FABRIQUANT, (*Papetier.*) c'est le nom qu'on donne à l'ouvrier qui plonge les formes dans les chaudières, & les en retire chargées de papier pour les donner au coucheur, qui les pose sur les feutres. Voyez au mot PAPIER, & nos Planches de Papeterie.

OUVREUR, terme de Verrerie, ouvreur est celui qui ouvre la bosse après que le gentilhomme l'a soufflée ; on le nomme plus ordinairement bosselier.

OUVRIER, f. m. terme général, se dit en général de tout artisan qui travaille de quelque métier que ce soit.

On appelle ouvriers en drap d'or, d'argent & soie, & autres étoffes mêlées, ou ouvriers de la grande navette, les fabriquans & manufacturiers qui fabriquent & font sur le métier avec la navette toutes sortes d'étoffes d'or & d'argent & de soie, ou mêlées d'autres matières, comme fleurets, laine, coton, poil & fil ; telles que sont les velours, les damas, les brocards & brocatelles, les satins, les taffetas & tabis, les moires, les papelines, les gazes, les crêpes & autres semblables marchandises, dont les largeurs sont d'un tiers d'aune & au-dessus ; celles au-dessous étant réservées aux maîtres Tisseurs Rubaniers. (D. J.)

OUVRIER, f. m. (*Archit.*) c'est la qualité d'un homme qui travaille aux ouvrages d'un bâtiment, & qui est à sa tâche ou à la journée.

OUVRIERS, terme de Monnoies, on appelle ainsi dans les hôtels des monnoies, & particulièrement dans l'hôtel de la monnoie de Paris, ceux qui coupent, taillent & ajustent les flacons pour les réduire au poids des especes, & les rendre conformes aux dénaux du poids matrices. On leur a donné le nom d'ouvriers pour les distinguer des autres ouvriers, à qui les rois de toute ancienneté ont accordé le droit d'être reçus à travailler avec leurs peres & meres, à tailler les especes ; les femmes sont aussi appellées ouvrières, mais plus ordinairement tailleuses. Boizard. (D. J.)

OUVRIERS DE FORGE, (*Eperonnier.*) on nomme ainsi dans les anciens statuts des maîtres Selliers-Lormiers ceux d'entr'eux, qu'on appelle autrement lormiers éperonniers, c'est à dire ceux qui forgent, vendent les mords, éperons, étriers & autres pièces de fer servant aux harnois des chevaux, ou qui sont propres à monter & suspendre des carrosses, chaises roulantes & autres sortes de voitures : les autres maîtres s'appellent Selliers-garnisseurs.

Ces deux sortes d'ouvriers, qui ne faisoient autrefois qu'une même & seule communauté, sont présentement séparés en deux corps de jurande ; l'un qu'on nomme vulgairement des maîtres éperonniers, quoiqu'ils conservent toujours leur commune qua-

lité de *Selliers-Lormiers*; & l'autre des *maîtres Selliers*, qui à ces deux anciens noms ajoutent encore celui des *Carrossiers*. *Savary*. (D. J.)

OUVRIERS À FAÇON, (*Manufact.*) on appelle ainsi dans les manufactures de drap d'or, d'argent & de soie de la ville de Lyon, les *maîtres ouvriers* qui travaillent, ou font travailler pour les *maîtres marchands*, & à qui on ne paye que la façon de leurs ouvrages; le reste, comme l'or, l'argent, la soie, &c. leur étant fourni par ceux qui les leur commandent. (D. J.)

OUVRIERE, f. f. femme qui travaille à quelque ouvrage des mains que ce soit. *Voyez l'article OUVRIER*.

OUVRIERE, (*Maréchal*.) la cheville *ouvrière* d'un carrosse, c'est une grosse cheville de fer qui joint le train de devant à la fleche.

OUVRIR, v. act. (*Gramm.*) c'est en général séparer ce qui étoit auparavant voisin ou contenu; c'est le contraire de *fermer*. On *ouvre* une porte; on *ouvre* une armoire, une serrure; on *ouvre* une lettre; on *s'ouvre* des vûes sur la campagne; on *ouvre* un pâté, des huîtres, une bouteille; on *ouvre* la terre, la tranchée; on *ouvre* la bouche, un livre, la veine, un cadavre, la transpiration, un canal; on *ouvre* les rangs; on *ouvre* un corps en relâchant le tissu; on *ouvre* une haie, les bras, les jambes, les cuisses; on *ouvre* le fruit qui *s'ouvre* quelquefois de lui-même; on *ouvre* une boutique, & l'on *ouvre* boutique; on *ouvre* sa bourse à son ami; on *ouvre* l'oreille; on *ouvre* deux pointes de montagnes ou de clochers, c'est-à-dire qu'on les sépare à l'œil l'une de l'autre par la position qu'on prend à leur égard; on *ouvre* un bon avis; on *ouvre* le chemin à une découverte; on *ouvre* la porte à l'honneur, à la honte, au crime, au fort, au plaisir; on *ouvre* son cœur à des traîtres, son sentiment à des aveugles, sa pensée à des fourbes; l'ame *s'ouvre* à la joie; on *s'ouvre* à son directeur; on *s'ouvre* au jeu dans les affaires, dans une négociation; l'esprit des jeunes gens *s'ouvre* quelquefois avec l'âge; on *ouvre* une assemblée; on *l'ouvre* par un discours; on *ouvre* le champ de bataille; on *ouvre* le jeu; la foule *s'ouvre* devant le roi, &c.

OUVRIR UN COMPTE, (*Commerce*.) c'est le placer dans le grand livre. *Voyez COMPTE & LIVRE*.

OUVRIR LES PEAUX, *termes de Chamoiseur*, c'est les faire passer sur le poinçon, pour les rendre plus molles & plus maniables.

OUVRIR, *terme de Fourbisseur*, c'est par le moyen de l'écarissoir agrandir l'œil du pommeau pour y introduire la soie.

OUVRIR, *en terme de Gantier-Parfumeur*, c'est élargir & détirer le gant à mesure qu'il seche pour qu'il ne se ride point.

OUVRIR LA LAINE, (*Lainage*.) c'est la battre sur une claie, pour en faire sortir la poussière & les ordures, & la passer ensuite entre les deux grosses cardes, qu'on nomme *cardasses* en Languedoc, dont le cardeur en tient une à la main, & l'autre est attachée sur une espèce de cheval. (D. J.)

OUVRIR UNE APPLIQUE, (*Metteur-en-œuvre*.) c'est y percer avec le drille les trous, pour recevoir les pierres, & les *ouvrir* avec une lime ronde.

OUVRIR, *en terme de Serrurier*, c'est lorsqu'on a percé une pièce à froid ou à chaud, en finir l'ouverture, & lui donner la dernière forme qu'elle doit avoir; on *ouvre* l'anneau d'une clé lorsqu'elle est enlevée & que l'on a percé le bout avec un poinçon: on *l'ouvre* sur le bout de la bigorne, & on le ravale dans l'étau.

OUVRIR, *en terme de Cornettier*, est l'action d'aplatir en gros les galins fendus; ce qui se fait à l'aide d'une tenaille & d'une pince attachée par un bout à un banc ou établi. Cette pince tient le galin pen-

dant qu'on l'ouvre, en l'abaissant avec les tenailles en main. *Voyez PINCES & TENAILLES À MAIN*.

OUVRIR LA BOSSE, *terme de Verrerie*, c'est lorsqu'après le verre soufflé à plusieurs reprises a pris enfin la forme d'un bocal ou d'unealebasse, ce que les ouvriers appellent *bossé*, & qu'il a été incisé & branché, on le présente au feu du grand ouvreau, & qu'on l'y tourne en rond jusqu'à ce que cette bossé s'étende d'elle-même, & *s'ouvre* tout-à-fait, en sorte qu'elle forme ce qu'on appelle un *plat* ou *ronde* de verre.

On dit aussi *ouvrir* le verre à l'égard du verre en table, lorsque le gentilhomme-verrier ayant incisé en long le cylindre qu'il a soufflé, & l'ayant coupé par deux extrémités, le reporte à l'ouvreau; & qu'après qu'il est suffisamment chauffé, il l'ouvre & l'aplatit avec une verge ou baguette de fer. *Savary*. (D. J.)

OUVROIR, f. m. (*Archit. civile*.) c'est dans un arsenal, ou une manufacture, un lieu séparé où les ouvriers sont employés à une même espèce de travail. C'est aussi, dans une communauté de filles, une salle longue en forme de galerie, dans laquelle à des heures réglées, elles s'occupent à des exercices convenables à leur sexe. Il y a un bel *ouvroir* dans l'abbaye royale de S. Cyr, près de Versailles. (D. J.)

OUVROIR, (*Com.*) vieux mot qui signifie la même chose que boutique. *Voyez BOUTIQUE*. Il signifie encore aujourd'hui ces *boutiques* légères & mobiles, faites de bois, qu'ont les *maîtres Savetiers* de Paris, presque à tous les coins des rues, derrière lesquelles ils étalent leurs marchandises, & travaillent de leur métier. On les appelle autrement des *étals* ou *étaux*. *Voyez ETAL & ETAU*. *Diction. de Com.*

OUVROIR, f. m. (*Lainage*.) c'est dans les manufactures de lainage, le lieu où sont montés les métiers, & où les ouvriers travaillent.

OWERRE, (*Géog.*) bourgade & royaume d'Afrique sur la côte méridionale de la Guinée. L'air y est mal sain, & le terrain sec & maigre. *Long.* de la Bourgade, 25. 35. *lat.* 6. (D. J.)

OUI, OUI, adj. (*Gramm.*) c'est le signe d'affirmation; il devient quelquefois celui de la négation, lorsque la prononciation le rend ironique: il obéit. Il a encore d'autres acceptions dont l'usage ne permet guère de méconnoître la valeur.

OUZOIR, (*Géog.*) il y a quantité de lieux en France qui portent le nom d'*Ouzoir* ou *Ozoir*, ou *Ozonier*, ou *Oroer*, ou enfin *Ovoir*. Tous ces mots de bourgs, villages & lieux, viennent du latin *oratorium*, *oratoire*, mot qui signifie un monastère, un autel, une chapelle, un petit édifice consacré à la prière. *Voyez ORATOIRE*. (D. J.)

O X

OXALME, f. m. (*Matière médicale*.) les médecins grecs nommoient *oxalme*, du vinaigre impregné de saumure, ou de sel marin dissous dans de l'eau. Ils l'employoient extérieurement pour guérir les ulcères putrides, comme aussi pour la teigne & la gale de tête des enfans; quelquefois ils l'employoient en lavement, mais alors ils avoient grand soin de donner aussitôt un second lavement de lait. *Dioscoride*, *liv. V. ch. xxiiij.* (D. J.)

OXFORD, (*Géog.*) ville d'Angleterre dans la province à laquelle elle donne son nom, & dont elle est la capitale, avec un évêché suffragant de Cantorberi, fondé par Henri VIII. qui établit six nouveaux évêchés en Angleterre, après qu'il en eut supprimé tous les couvens. *Oxford* est au confluent du Cherwel & de l'Issis, à 16 milles S. O. de Buckingham, 45 O. de Londres, 60 S. O. de Cambridge. *Long.* suivant Cassini, 16. 17. 30 *Long.* suivant Halley, 16. 15. 30. *lat.* suivant les mêmes, 50. 45.

L'université d'Oxford, érigée en 895, est une des plus fameuses qu'il y ait au monde. Elle a 25 collèges, dont 18 ont de grands revenus. Ils entretiennent chacun un certain nombre de *fellows* ou *aggregés*, & de *scholars* ou *étudiants*; en sorte qu'on compte à Oxford jusqu'à mille étudiants entretenus par les collèges, & deux mille qui ne le sont pas. Chaque collège a sa bibliothèque; la plus belle est celle de Bodley, *the Bodleyan library*, qui contient un grand nombre de manuscrits orientaux. Il y a 16 professeurs & un orateur public dans cette université.

Oxford se distingue encore par son théâtre, par son *musæum*, par son jardin de simples, & par son imprimerie. Gilbert Sheldon, archevêque de Cantorbéri, fit bâtir le théâtre à ses propres frais. Le *musæum* s'appelle *Ashmoleanum*, du nom d'Elie Ashmole qui en fit présent à l'université. On l'a depuis enrichi d'antiquités d'Egypte, d'un grand cabinet de raretés naturelles, données par le D. Lister, &c.

Mais ce qui immortalise la gloire d'Oxford, ce sont les savans hommes dont elle est la nourrice ou la patrie. Le D. Wood, qui lui-même y est né en 1632, vous les fera connoître dans ses deux ouvrages intitulés *antiquitates Oxonienses*, qui forment ensemble 3 vol. *in fol.* & qui composent une histoire littéraire d'Angleterre. Je n'ai pas ces deux ouvrages sous les yeux pour les consulter; mais je me rappelle assez bien que Chillingworth, Fell, Gale, Hariot, Hody, Lydiat, Owen, Pocock, le comte de Rochester, &c. sont du nombre des savans auxquels Oxford a donné la naissance: combien y en a-t-il d'autres qui échappent à ma mémoire? On connoît assez ceux que je viens de nommer.

Chillingworth (Guillaume) savant théologien de l'église anglicane, étoit encore grand mathématicien. Il naquit en 1602, se trouva au siège de Gloucester en 1643, & y fit la fonction d'ingénieur; mais ayant été fait prisonnier à la prise du château d'Arundel, on le conduisit à Chichester, où il mourut en 1644, des fatigues qu'il avoit essuyées. Entre ses ouvrages on estime particulièrement celui qui est intitulé, *la religion protestante, voie sûre pour le salut*: c'est un modèle de bonne logique.

Fell (Jean) évêque d'Oxford, est connu des étrangers par son excellente édition des œuvres de S. Cyprien, à Oxford 1682 *in fol.* Il mourut en 1686, à 61 ans.

Gale (Thomas) savant littérateur, a donné plusieurs ouvrages très-estimés. Les principaux sont, 1°. *Historiæ poeticæ antiqui scriptores*; 2°. *Historiæ anglicanæ scriptores quinque*; 3°. *Historiæ Britannicæ, Saxonicæ, Anglo-Danicæ, scriptores quindecim*, &c. Il mourut en 1709.

Hariot (Thomas) mathématicien, a donné une relation de la Virginie fort curieuse, & mourut en 1621, à 60 ans.

Hody (Humphrey) grand littérateur, mort en 1706, à 47 ans, a donné plusieurs ouvrages, dont le plus curieux est une histoire en latin des illustres grecs qui ont rétabli en Europe l'étude de la langue grecque, & des humanités. Samuel Jebb l'a fait imprimer à Londres, en 1742 *in-8°*. avec la vie de l'auteur.

Lydiat (Thomas) mit au jour plusieurs traités sur des matières de physique & de chronologie; le principal est celui des notes sur les marbres d'Arundel, *Oxonii* 1676 *in-fol.* Il mourut en 1646, à 74 ans.

Owen (Jean) théologien presbytérien, publia divers ouvrages théologiques, dans lesquels il fit beaucoup de traits d'érudition, de politique & de philosophie. On lui doit des remarques sur les prologomenes & la polyglotte de Walton. Son livre, de

naturæ, ortu & studio veræ Theologiæ, a été réimprimé plusieurs fois. Il prêcha en 1648, contre Charles II. & les Royalistes. Il mourut en 1683, âgé de 67 ans.

Pocock (Edouard) célèbre théologien, & l'un des plus savans hommes dans les langues orientales, qui ait jamais paru. Il naquit en 1604, fit deux voyages au levant, & acheta dans le dernier plusieurs manuscrits orientaux. Il mourut en 1691, à 87 ans. Il a traduit les annales d'Eutichius, patriarche d'Alexandrie; l'histoire des dynasties d'Abulpharage, & une version du syriaque de la seconde épître de S. Pierre, de celles de S. Jean, & de S. Jude; une version du livre intitulé, *porta Moysi*; un essai de l'histoire des arabes; des commentaires sur Michée, Malachie, Osée & Joël; une traduction en hébreu du traité de Grotius sur la vérité de la religion chrétienne; un recueil de lettres, & autres ouvrages, qui ont été imprimés à Londres en 1740, en 2 vol. *in-fol.*

Wilmot (Jean) comte de Rochester, étoit un des beaux esprits de la cour de Charles II. mais il mourut en 1680, à la fleur de son âge, à 32 ans. M. de S. Evremond nous le peint trop comme un homme à bonnes fortunes; c'étoit en même tems un homme de génie, & un grand poète. Entr'autres ouvrages brillans, d'une imagination ardente, qui n'appartenoit qu'à lui, il a publié quelques satyres sur les mêmes sujets que Despréaux avoit choisis; & si ses idées manquent quelquefois de ces bienséances délicates dont nous faisons tant de cas, il est toujours vrai qu'elles sont exprimées avec la force & l'énergie qui constituent le poète. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

OXFORD-SHIRE, (*Géog.*) province maritime d'Angleterre au diocèse d'Oxford, avec titre de comté. Elle a 130 milles de tour, & environ 534 milles arpens. L'air y est bon, & le terrain fertile en blé, fruits & pâturages. Elle est arrosée par la Tamise, le Cheweld, le Windruds, l'Evenlode, &c. Richard Plot vous instruira de l'histoire naturelle de cette province; son ouvrage intitulé, *the natural history of Oxford-shire*, a paru pour la première à Oxford, en 1676 *in fol.* mais il a été réimprimé en 1686 & en 1705. (*D. J.*)

OXFOOFT, (*Commerce.*) mesure de liquide, connue en Hollande & à Hambourg: c'est une barrique de vin de Bordeaux, c'est-à-dire environ 240 bouteilles.

OXU, (*Géog.*) grande province du Japon dans l'île de Nippon, dont elle fait la pointe septentrionale du côté de l'orient. (*D. J.*)

OXUMORON, *f. m.* (*Rhetorique.*) c'est le nom grec donné par les Rhéteurs à la figure que nous appelons *opposition*, voyez *OPPOSITION*. On la trouve souvent employée dans les Orateurs & les Poètes. Horace dit *arcani fides prodigua*, une fidélité indiscrète; *parjura fides*, une fidélité parjure; *insaniens sapientia*, *sævus jocus*, *amabilis insania*, *lene tormentum*, *dulce periculum*, &c.

OXUS, (*Géog. anc.*) grande rivière d'Asie. Comme elle arrose beaucoup de pays, soit en les traversant, soit en les terminant par quelque endroit, les anciens ne font point d'accord sur les détails de ce fleuve; & il y a eu un tems où ils le connoissoient si peu, qu'ils l'ont confondu avec l'Araxe. Le pays situé au-delà de l'Oxus s'appelloit la *Transoxiane* ou *Transoxiane*; les Arabes l'appellent *Mauwaralnahr*.

L'Oxus se déchargeoit autrefois dans la mer Caspienne, mais aujourd'hui les habitans incommodés par les pyrates, ont fermé son embouchure, & détourné les eaux par des canaux qui arrosent leurs terres. Le nom moderne de ce fleuve est le *Gihou*. Voyez *GIHOU*.

OXIBIENS LES, (*Géog. anc.*) *Oxibii*; anciens

peuples de la Gaule aux confins de la Ligurie. Ils occupoient le diocèse de Fréjus, & cette ville, comme le dit Plîne, *lib. XIII. c. xiv.* étoit la capitale de la nation.

OXYCEDRE, *f. m. (Botan.)* l'oxycedre, *cedrus folio cupressi, major, C. B. P. 487.* doit être mis au nombre des especes de genévrier.

C'est un petit arbre, haut de 3 coudées, d'une odeur agréable de cyprès. Son tronc est tortu, garni de plusieurs rameaux flexibles, & couverts d'une écorce raboteuse. Ses feuilles fort petites, charnues, composées de plusieurs rangs de quatre feuilles jointes ensemble, de même que celles du cyprès. Ses fleurs sont semblables à celles du genévrier ordinaire, jaunes, attachées à l'extrémité des rameaux, & stériles.

Les fruits naissent sur d'autres branches de ce même arbrisseau. Ce sont des baies de la grosseur de celles du myrthe, sphériques, semblables en quelque façon par leurs petites tubérosités à des cônes de cyprès; vertes d'abord, ensuite purpurines, s'amollissant un peu en mûrissant; d'un goût & d'une odeur approchantes des baies de genéviere: elles renferment 3, 4, ou même un plus grand nombre d'ossetlets cannelés, oblongs, résineux, remplis d'une graine blanche, semblable en quelque manière à celle du ris.

Cet arbrisseau fleurit au printems, & conserve long-tems son fruit verd, de même que le genévrier. Quand il est nouvellement élevé de graine, ses feuilles ressembleroient aux feuilles du genévrier si elles n'étoient plus courtes & plus molles; mais lorsqu'il a 3 ou 4 ans, il commence à porter des feuilles différentes, & telles que les rameaux inférieurs sont chargés de feuilles piquantes & pointues, & les rameaux supérieurs, de feuilles obtuses & arrondies.

Cette plante croît dans le Languedoc & dans les Alpes; elle donne d'elle-même de la résine semblable à celle du genévrier. (*D. J.*)

OXYCOCCUS, (*Botan.*) genre de plante dont voici les caractères selon Tournefort, qui n'en connoît que deux especes, dont l'une ne diffère de l'autre que par la largeur de ses feuilles. La fleur est en rose, composée de divers pétales arrangés en rond. Le calice devient un fruit ou baie ronde, partagé en quatre loges qui contiennent des graines sphériques. Tournefort, *I. R. H. p. 665.* (*D. J.*)

OXYCRAT, *f. m. (terme de Pharmacie.)* est un mélange d'eau & de vinaigre. Ce mot est grec, *ὄξύκρατον*, composé de *ὄξύς*, aigu, & de *κράτουμε*, mêler. La proportion ordinaire est d'une cuillerée de vinaigre sur 5 ou 6 d'eau.

L'oxycrat est propre à calmer, à temperer & à rafraîchir. On en fait des fomentations, des clystères, &c.

OXYCROCEUM, *f. m. (terme de Pharmacie)*, composition qu'on emploie en emplâtres, qui sont fort bonnes pour les fractures, & pour procurer la formation des calus. Ce mot est composé de *ὄξύς*, aigu, & de *κρόκος*, safran.

OXYDRAQUES LES, (*Géog. anc.*) en latin *Oxydraca*, anciens peuples des Indes. Ils étoient voisins des Malliens, & entreterent avec eux & les Cathæens, dans une confédération contre Alexandre; mais ce prince ayant vaincu les Cathæens & les Malliens, les *Oxydraques* se soumirent à lui. (*D. J.*)

OXYFRAGE, *adj. (Médecine.)* ou remède absorbant les acides. C'est un remède qui brise & adoucit les pointes des sels acides qui sont dans le corps. Voyez ABSORBANT, ALKALIN.

OXYGALA, *ὄξυγαλα*, lait aigre, voyez LAIT. Ce mot vient des deux mots grecs *ὄξύς*, aigre, & *γαλα*, lait.

Le lait aigre est une boisson commune chez les

Tures qui l'appellent *igur*. Vigénere dit qu'ils le boivent délayé dans de l'eau, & que ce mélange leur paroît plus frais & plus nourrissant que le lait seul.

OXYGLUCU, *f. m. (Matiere medic.)* ce mot désignoit chez les anciens un mélange de miel, d'eau & de vinaigre: on le faisoit d'ordinaire, en macérant dans l'eau des rayons dont on avoit tiré le miel & en y ajoutant une petite quantité de vinaigre pour y donner de la pointe; quelquefois on excluait le vinaigre pour en faire une simple boisson d'usage. Galien prétend que l'oxylucu étoit la même chose que l'apoméli, cependant il paroît par sa description de l'apoméli, qu'il y avoit de la différence; car il le composoit avec des rayons de miel mis dans du vinaigre, & bouillis ensemble jusqu'à ce que ces deux substances fussent unies, & que la force du vinaigre fût abattue. (*D. J.*)

OXYGONE, *adj. en Géométrie*, c'est la même chose qu'acutangle: voyez ACUTANGLE. On dit qu'une figure est oxygone, quand elle n'est composée que d'angles aigus ou d'angles plus petits que 90 degrés. Voyez AIGU.

Le mot oxygone se dit principalement des triangles, où les trois angles sont tous aigus, c'est-à-dire moindres chacun que 90 degrés. Voyez TRIANGLE. (*E.*)

OXYMEL, *f. m. (terme de Pharmacie)*, est un mélange de miel & de vinaigre, qu'on fait bouillir jusqu'à consistance de syrop. Ce mot est formé du grec *ὄξύς*, aigu, & *μέλι*, miel.

Il y a deux sortes d'oxymel, l'un simple & l'autre composé; l'oxymel simple est un mélange de deux parties de bon miel, & d'une de vinaigre blanc, qu'on fait bouillir jusqu'à consistance de syrop. Il est propre pour inciser & détacher les phlegmes qui tiennent au gosier & à la poitrine. L'oxymel composé ne diffère du simple, qu'en ce qu'au miel & au vinaigre on ajoute la décoction des cinq grandes racines apéritives, avec de la graine d'ache, de persil & de fenouil: il est propre à déboucher les obstructions du foie & de la rate.

OXYMEL SCILLITIQUE. Voyez SCILLÉ, *Mat. méd.*

OXYREGMIE, *f. f. (terme de Médecine)*, âcreté du fluide stomacal, qui cause des rots acides; ce mot est composé de *ὄξύς*, aigu, & *ῥεγμο*, roter.

OXYRHODINS, *adj. (Pharmacie.)* ce terme signifie un médicament composé de vinaigre & de roses; c'est la même chose que le vinaigre rosat. Mais ce nom signifie particulièrement un remède topique, qui s'applique à la tête & au col.

Les oxyrhodins se composent d'huile rosat & de vinaigre; on met sur trois onces d'huile, une de vinaigre. On s'en sert dans les fièvres, dans les douleurs de tête & dans le délire, dans la léthargie & dans la plupart des maladies soporeuses.

Oxyrhodin pour les maladies de tête; prenez huile rosat, quatre onces; vinaigre rosat, une once & demie: mettez le tiede sur le devant de la tête qu'on aura eu soin de raser, avec du chanvre ou de la laine; on peut substituer à l'huile rosat celle de violette, de graine de lin, de nimphaa ou pavot.

Ces topiques étant répercussifs, ne doivent être appliqués qu'après les remèdes généraux. Les oxyrhodins s'appliquent encore sur le bas-ventre dans le dévoïement.

OXYRYNQUE, (*Géog.*) ville d'Egypte, sur la rive occidentale du Nil dans un nome dont elle étoit la capitale, & qui prenoit d'elle le nom d'Oxyrynchites nomos. Elle prenoit elle-même le sien d'un poisson qu'on y adoroit, & que l'on appelloit *Oxyrynque*, *ὄξυρόγος*, à cause de son museau pointu. Ce poisson avoit un temple dans cette ville; & Strabon; *l. XVII. p. 812.* observe que les autres peu-

ples de l'Égypte l'adoroient aussi. *Ælien*, l. X. c. *xlvi*. dans son histoire des animaux, n'a eu garde d'oublier un poisson à qui l'on avoit rendu de si grands honneurs. L'*Oxyrynque*, dit-il, est nourri dans le Nil, & il y a un nôme qui en prend le nom; ce poisson y est honoré d'un culte religieux. Etienne le géographe dit la même chose.

Cette ville a été autrefois épiscopale: Apollonius son évêque, souscrivit au concile de Séleucie, & Pierre autre évêque d'*Oxyrynque*, au concile d'Éphèse. M. Baillet nous peint *Oxyrynque* dans le quatrième siècle, comme le temple de tous les saints & de toutes les saintes du monde: c'est-à-dire de quantité de religieux & de religieuses, divisées en plusieurs monastères. (D. J.)

OXYS, (*Botan.*) genre de plante dont voici les caractères: son calice est divisé en cinq segmens, il est d'une pièce, tubuleux, & en cloche; ses feuilles sont en cœur comme celles du trefle & pointues. Sa fleur est monopétale, pentapétaloïdale & en cloche; elle porte cinq étamines supérieures, & cinq inférieures; les dernières sont presque unies les unes aux autres par leurs parties inférieures. Son ovaire est placé au fond du calice; il pousse cinq tubes, & dégénère en un fruit membraneux, oblong, à cinq capsules, & garni de cinq valvules qui s'écartent les unes des autres, en commençant par la base, & en allant vers la partie supérieure; il est plein de semences couvertes d'une enveloppe élastique qui les disperse au loin.

Tournefort compte onze espèces d'oxys, dont la plupart sont étrangères, & seulement cultivées dans les jardins des curieux; on distingue toutes les diverses espèces de ce genre de plante dans le tems même qu'elles ne sont pas en fleur: 1°. parce que leurs feuilles naissent régulièrement au nombre de trois sur le sommet de chaque tige; 2°. parce qu'elles ont généralement la figure du cœur qui est marqué sur nos cartes à jouer; 3°. enfin, parce qu'elles sont d'ordinaire d'une odeur acide, mais qui n'est pas désagréable. (D. J.)

OXYSSAL DIAPHORÉTIQUE, (*Pharm.*) remède recommandé par plusieurs auteurs, & inventé par Angelus Sala chimiste allemand; voici la manière de le préparer.

Prenez du meilleur sel de chardon-béni en grain; mettez-le dans un vaisseau, & versez dessus peu à peu de l'esprit fort de vinaigre ou de l'esprit de sucre, préparés sur un feu modéré au bain marie, sans aucune odeur ni goût empyreumatiques, non seulement jusqu'à ce que le sel soit dissout dans l'esprit, mais jusqu'à ce que la vapeur produite par leur action s'arrête, & que le mélange ait acquis un goût agréable & tant-soit-peu acide; consommez ce qui restera d'humidité par l'évaporation. En dissolvant de rechef ce sel dans l'eau, & en le laissant en digestion au bain marie pendant huit jours, il se résoudra en une liqueur transparente & d'une belle couleur, que vous tirerez au clair dans un vaisseau convenable: vous réduirez par l'évaporation le sel en une consistance sèche; vous l'enfermerez ensuite dans des vaisseaux, de peur que l'approche de l'air ne le remette en dissolution; ce qui lui arriveroit facilement. (D. J.)

OXYSSACCHARUM, f. m. terme de Pharmacie, est un médicament liquide, composé de sucre & de vinaigre: ce mot est composé de *ὄξος*, aigu, & *σάκχαρον*, sucre; mais on appelle plus spécialement *oxyssaccharum* un syrop fait avec du vinaigre, du suc de grenades aigres & du sucre; lequel est propre à rafraîchir & à résister à la malignité des humeurs.

O Y

OYANT, (*Jurisprud.*) en matière de compte, si-

gnifie celui qui entend le compte, & auquel il est présenté par le rendant; l'oyant compte fournit les débats contre le compte, & le rendant fournit les soutenemens contre les débats de l'oyant. Voyez le tit. xxix. de l'ordonnance de 1667. de la reddition des comptes & voyez COMPTE & RÉLIQUAT. (A)

OYARD, voyez OIE.

OYAS, (*Hist. mod.*) c'est le titre que l'on donne à la cour du roi de Siam, aux ministres & à ceux qui possèdent les postes les plus éminens de l'état. Pour les distinguer des autres, le monarque leur donne une boîte d'or artistement travaillée, dans laquelle ils ont des feuilles de bétel qu'ils mâchent de même que les autres Indiens. C'est le plus ou le moins de travail qui se trouve sur cette boîte qui annonce le rang des oyas: ils ont au-dessous d'eux les *ok-pras*, parmi lesquels on choisit les ambassadeurs; leurs boîtes sont moins travaillées que celles des oyas. Les *ok-louans* forment un troisième ordre de noblesse, leur boîte est d'argent façonné: enfin, les *ok-munes* & les *ok-konnes* sont des officiers subalternes, dont les boîtes sont d'or ou d'argent, sans nulle façon.

OYE, voyez OIE.

OYE, (*Géog.*) petite ville de France dans le Boulonois, capitale d'un comté de même nom, *pagi Oviensis*; les Anglois l'ont possédée jusqu'à la prise de Calais; elle est à 1 lieue de Graveline, 2 de Calais, 61 de Paris. Long. 19. 35. lat. 51. (D. J.)

OYE, L'ILE D' (*Géogr.*) petite île de France sur la côte du pays d'Aunis, proche de celle de Ré vers la Rochelle; quelques-uns écrivent *oyent*: le nom latin est *Ogia* & *Auca*. (D. J.)

O Z

OZAGES, (*Géog.*) peuple de l'Amérique septentrionale dans la Louisiane, au couchant du fleuve Mississippi. Il occupe un pays situé autour de plusieurs rivières, dont la principale prend le nom de rivière des Ozages, & toutes vont se perdre dans le Missouri. (D. J.)

OZAMA, (*Géogr.*) rivière de l'Amérique dans l'île espagnole. Elle a ses sources dans les montagnes qui occupent le centre de l'île, passent à Saint-Laurent, & de-là coulant vers le midi, elle se rend à la ville de Saint-Domingue, dont elle forme le port. A l'entrée de ce fleuve, il y a une barre, laquelle n'a ordinairement qu'onze piés d'eau, treize à quatorze quand la marée est haute, & quinze au plus dans les grandes marées. (D. J.)

OZEGUE, (*Botan. exot.*) arbre du royaume de Congo, dans la basse Ethiopie; c'est une espèce de prunier dont les fruits sont jaunes, & ont l'odeur & le goût fort agréables. On fait de leurs branches des haies, des palissades & des cabannes, sous lesquels on se met à couvert des rayons du soleil, par l'épaisseur de leurs feuilles. (D. J.)

OZENE, f. f. Terme de Chirurgie, ulcère de la narine, accompagné de puanteur; ce mot vient du grec *ὄζαλα*, qui signifie la même chose; il est formé de *ὄζα*, fœtor, puanteur.

Il y a un ozene simple qui consiste en une simple ulcération de très petite conséquence, & qui ne devoit point être appelé de ce nom. Il convient plus particulièrement à un ulcère putride qui exhale une odeur très-fœtide & dont l'humeur est plus ou moins âcre, & quelquefois sanguinolente.

L'ozene simple vient souvent à la suite de la petite vérole, ou après l'extirpation d'un polype. Voyez POLYPE.

Ceux qui ont les écrouelles, la vérole, le scorbut sont sujets aux ulcères putrides; ils deviennent quel-

quefois cancéreux ; ils sont souvent accompagnés de la carie des cornets supérieurs ou inférieurs du nez.

La cause de l'*ozene* le rend plus ou moins fâcheux, ou de plus ou moins facile guérison.

Les ulcères simples doivent être traités par des remèdes généraux suivant le tempérament du sujet ; puis on fait tomber les croûtes du nez avec des décoctions émoullientes, attirées dans les narines ou injectées. On peut toucher les croûtes avec la barbe d'une plume, trempée dans un liniment d'huile d'amandes-douces & de blanc de baleine, à la suite de la petite vérole : on dessèche ensuite l'ulcère avec l'huile d'œufs. S'il y avoit disposition cancéreuse, l'onguent nutritum seroit fort bon, après avoir lavé l'ulcère avec l'eau de *solanum* ou de *jusquiam* : si la cure vient de quelques vices, il faut tâcher de les attaquer primitivement par les remèdes spécifiques : on a remarqué que le mercure devoit être donné avec grande circonspection dans ce cas pour ne pas exciter de désordres au mal local ; les décoctions de gayac & de *fassafras* seront indiquées, tant extérieurement que pour boisson dans ce cas.

On propose communément les injections pour dessécher les ulcères de l'intérieur du nez, mais il est difficile qu'elles portent sur le lieu malade ; on préfère avec raison les fumigations sèches ; avec le mastic, l'encens, la myrrhe, le styrax calamite,

le benjoin & autres corps odoriférans, dont on forme des pastilles ou trochisques, avec de la térébenthine. Rondelet rapporte avoir guéri par ce moyen un ulcère, que des Médecins italiens & françois n'avoient pu guérir. Voyez FUMIGATION.

Celse parle de la cure de l'*ozene* par l'application du cautère, s'il ne cede point aux médicamens : mais comment aller porter le fer rouge dans une cavité, dans laquelle on ne voit point les endroits qui pourroient être utilement cautérisés ?

Une observation plus intéressante est celle de Drake, qui a décrit une espèce d'*ozene* dont le siège est dans le sinus maxillaire ; entr'autres signes, il se connoît à un plus grand écoulement de pus, lorsqu'on est couché du côté opposé à la maladie. Elle exige pour sa curation, l'extraction d'une ou de plusieurs dents, au moyen de quoi on peut injecter facilement le sinus maxillaire, après avoir pénétré dans sa cavité par la perforation des alvéoles qui contenoient les dents arrachées. Nous avons parlé amplement de cette opération, en traitant des maladies des gencives, à la suite de l'article GENCIVE. (Y)

OZOLES, LES (*Géog. anc.*) *ozola*, nom distinctif d'une partie des Locres. Voyez LOCRES.

OZZALA, (*Géog. anc.*) lieu d'Asie dans la Ga'atie, entre Ancyre & Tyane, & plus particulièrement selon Antonin, entre Parnassus & Nitazi. (D.J.)

1870
1871

1870
1871

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several columns and is mostly obscured by the paper's texture and discoloration.

P

P, f. m. c'est la feizieme lettre & la douzieme consonne de notre alphabeth. Nous la nommons communément *pé*; les Grecs l'appelloient *pi*, *πι*. Le systéme naturel de l'épellation exige qu'on la désigne plutôt par le nom *pe*, avec un *e* muet. Les anciennes langues orientales ne paroissent pas avoir fait usage de cette consonne.

L'articulation représentée par la lettre *p*, est labiale & forte, & l'une de celles qui exigent la réunion des deux levres. Comme labiale, elle est commuable avec toutes les autres de même organe. Voyez LABIALE. Comme formée par la réunion des deux levres, elle se change plus aisément & plus fréquemment avec les autres labiales de cette espece *b* & *m*, qu'avec les fénilabiales *v* & *f*. Voyez B & M. Enfin comme forte, elle a encore plus d'analogie avec la foible *b*, qu'avec toutes les autres, & même qu'avec *m*.

Cette dernière propriété est si marquée, que quoique l'on écrive la consonne foible, le mécanisme de la voix nous mene naturellement à prononcer la forte, souvent même sans que nous y pensions. Quintilien, *inst. orat. l. vij.* en fait la remarque en ces termes: *Cum dico obtinuit, secundam B litteram ratio poscit, aures magis audiunt P.* L'oreille n'entend l'articulation forte que parce que la bouche la prononce en effet, & qu'elle y est contrainte par la nature de l'articulation suivante *t*, qui est forte elle-même; & si l'on vouloit prononcer *b*, ou il faudroit inférer après *b* un *e* muet sensible, ce qui seroit ajouter une syllabe au mot *obtinuit*, ou il faudroit affoiblir le *t* & dire *obdinuit*, ce qui ne le défigureroit pas moins. Nous prononçons pareillement *optus*, *optenir*, *apsent*, *apsoudre*, quoique nous écrivions *obtus*, *obtenir*, *absent*, *absoudre*. C'est par une raison contraire que nous prononçons *prezbytere*, *disjoindre*, quoique l'on écrive *presbytere*, *disjoindre*; la seconde articulation *b* ou *j* étant foible, nous mene à affoiblir le *s* & à le changer en *z*.

M. l'abbé de Dangeau, *opusc. 148.* remarque que si dans quelque mot propre il y a pour finale un *b* ou un *d*, comme dans *Aminadab* ou *David*, on prononce naturellement *Aminadap*, *Davit*, parce que si l'on vouloit prononcer la finale foible, on seroit nécessité à prononcer un petit *e* féminin. Mais, dit M. Harduin, secrétaire perpétuel de l'académie d'Arras, *Rem. div. sur la prononc. p. 120.* « il me semble qu'on » prononce naturellement & aisément *Aminadab*, » *David* comme ils sont écrits. Si nos organes en font » fant sonner le *b* ou le *d* à la fin de ces mots, y ajoutent nécessairement un *e* féminin, ils l'ajoutent certainement aussi après le *p* ou le *t*, & toute autre » consonne articulée ». Cette remarque est exacte & vraie, & l'on peut en voir la raison article H.

Si l'on en croit un vers d'Ugution, le *p* étoit une lettre numérale de même valeur que *c*, & marquant cent.

P Similem cum C numerum monstratur habere.

Cependant le *p* surmonté d'une barre horizontale, vaut, dit-on, 400000; c'est une inconséquence dans le systéme ordinaire: heureusement il importe assez peu d'éclaircir cette difficulté; nous avons dans le systéme moderne de la numération, de quoi nous consoler de la perte de l'ancien.

Dans la numération des Grecs, *π* signifie 80.

Les Latins employoient souvent *p* par abréviation. Dans les noms propres, *P.* veut dire *Publius*; dans *S. P. Q. R.* c'est *populus*, & le tout veut dire

Tome XI,

P A

Senatus Populusque Romanus; *R. P.*, c'est-à-dire *Respublica*; *P. C.*, c'est *Patres conscripti*; *C. P.*, c'est *Constantinopolis*, &c.

La lettre *p* sur nos monnoies indique qu'elles ont été frappées à Dijon. (*M. E. R. M.*)

P p p, (*Ecriture.*) dans sa figure est le milieu de la lettre *t*, la 4, 5, 6, 7 & 8^e parties d'*o*, & la queue de la première partie d'*x*. L'*o* italien & le coulé se forment en deux tems du mouvement simple des doigts dans leur première partie, & des doigts & du poignet dans leur seconde. L'*o* rond se fait du mouvement mixte des doigts & du poignet. Voyez le volume des Planches à la table de l'Écriture, Pl. I. des alphabets.

P, en Musique par abréviation, signifie *piano* ou *doux*. Voyez DOUX. Le double *pp* signifie *très-doux*. (*S*)

P, dans le Commerce, seul ou joint à quelques autres lettres, forme plusieurs abréviations usitées parmi les banquiers, marchands-teneurs de livres, &c. Ainsi *P* signifie *protêté*, *A. S. P.* *accepté sous protêt*; *A. S. P. C.* *accepté sous protêt pour mettre à compte*; *P* $\frac{0}{100}$ pour cent. Voyez ABRÉVIATION. Dictionnaire de Commerce, tome III. p. 663.

PAAL-GOWAM, f. m. (*Hist.*) douzieme mois de l'année des Indiens. Voyez l'Inde de Dapper, & la description de la côte de Malabar de Boile.

PABONS, f. m. (*Hist.*) c'est en Perse le baiser des piés, cérémonie dont on fait remonter l'institution jusqu'à Caioumarrath, le premier roi de la Perse. C'est la marque du respect des seigneurs envers le souverain, & c'est aussi la marque de foi & hommage à l'égard des seigneurs.

PACA, f. m. (*Zoolog.*) animal d'Amérique du genre des cochons de Guinée; il tient des caractères du rat, avec le poil & le cri du cochon; il a la taille d'un petit cochon de lait, sa tête est faite comme celle d'un lapin. Sa moustache ressemble à celle du lievre; ses oreilles sont lisses, un peu pointues; ses narines sont fort larges; sa mâchoire supérieure est plus longue que l'inférieure. Ses piés ont chacun quatre orteils; ses jambes de derrière sont plus grandes que celles de devant. Son poil est rude comme celui du cochon, & de couleur brune foncée. Il est tacheté en long sur les côtés; son ventre est blanc; il ne se sert pas de ses piés de devant en guise de mains, mais il les porte sur la terre comme le porc. Il est ordinairement fort gras, & d'une chair de très-bon goût. Ray, *synops. quadruped.* (*D. J.*)

PACAGE ou PASCAGE, f. m. (*Jurisprud.*) du latin *pas cere*; est un pâturage humide dont on ne fauche point l'herbe, & qui sert pour la nourriture des bestiaux. Quand le pâturage est sec, on le nomme *patis* ou *pâquis*; il faut néanmoins avouer que dans l'usage on confond souvent les termes de *prés*, *prairies*, *pâturages*, *pâtures*, *patis* ou *pasquis*, *pasage* ou *pacage*, *pasqueirage*, *herbages*, *communes*.

Quelquefois le terme de *pasage* est pris pour le droit de faire paître les bestiaux dans un certain lieu; quelquefois on entend par-là l'exercice de ce droit; quelquefois enfin c'est le terrain sur lequel ce droit s'exerce.

On distingue ordinairement les pâturés en vives ou grasses, & en vaines.

Les pâtures vives ou grasses sont les prés, les *pasages* ou communes, les bois, les droits de pâturage & de panage que plusieurs communautés d'habitans ont dans les forêts & autres bois dont ils sont voisins, & qui consistent à y mener paître leurs chevaux

À A a a a

& bêtes aumailles dans le tems de la païsson, & leurs cochons dans le tems de la glandée.

L'usage des pâtures grasses ou vives n'appartient qu'au propriétaire ou à celui qui est en ses droits, tel qu'un locataire ou fermier, parce que la pâture de ces fonds est un fruit domanial.

Quand ces pâtures vives ou grasses sont des communes, c'est-à-dire des pâturages appartenans à une communauté d'habitans, l'usage n'en appartient qu'aux habitans qui ont la propriété du fonds; du reste chaque habitant a la liberté d'y mettre tel nombre de bestiaux qu'il veut, même un troupeau étranger, pourvu qu'il soit hébergé dans le lieu auquel ces communes sont attachées. Voyez COMMUNES & TRIAGE.

Les droits de pâturage & de pacage que les riverains ont dans les forêts voisines, dépendent des titres particuliers des usagers; & pour en jouir, il faut se conformer aux regles établies par l'ordonnance des eaux & forêts, titre XVIII. & XIX.

Les vaines pâtures sont les chemins publics, places, carrefours, les terres à grain après la dépouille, les jachères, les guérets, les terres en friche, & généralement toutes les terres où il n'y a ni fruits ni semences.

Les prés sont aussi réputés vaines pâtures après la dépouille du foin, supposé que le pré ne soit pas clos & défendu d'ancienneté; si l'on a coutume d'y faire du regain, ces prés ne sont réputés vaine pâture qu'après la dépouille de la seconde herbe. Voyez REGAIN.

Les landes ou patis sont aussi sujets à la vaine pâture, si ce n'est dans quelques coutumes qui les en exceptent pour le tems de l'herbe, c'est-à-dire depuis la mi-Mars jusqu'en Septembre.

Les bois taillis de trois, quatre ou cinq ans de recrûe, plus ou moins, selon la qualité du bois & l'usage du pays, pour le tems pendant lequel les bois sont défensables, les accrûes de bois au-delà de leurs bornes, & les bois de haute futaie, pour les herbes qui croissent dessous, sont aussi des endroits de vaine pâture pour les propriétaires & pour leurs fermiers, à la différence de la glandée ou autre récolte de fruits sauvages, qui est toujours réservée au propriétaire, sauf les droits de pâturage & de pacage pour ceux qui en ont dans les bois d'autrui.

Le droit de mener les bestiaux dans les vaines pâtures, quoique le fond appartienne à autrui, est un reste de l'ancien droit naturel & primitif, suivant lequel toutes choses étoient communes entre les hommes; c'est une espèce de droit commun que la plupart des coutumes ont conservé pour la commodité publique, & pour maintenir l'abondance des bestiaux.

Il est pourtant libre en tout tems à celui qui est propriétaire d'une vaine pâture, de la faire clore pour en empêcher l'usage commun, à moins que la coutume ne contienne quelque disposition contraire.

En vaine pâture, il y a dans quelques coutumes droit de parcours entre les habitans des paroisses voisines, c'est-à-dire que les habitans d'un village peuvent mener leurs bestiaux de clocher à clocher, ou jusqu'au milieu du village voisin, ou du-moins jusqu'aux clos, selon l'usage des lieux.

A l'égard des bêtes blanches, il est d'usage dans les pays où le parcours a lieu, qu'on les peut mener si loin que l'on veut, pourvu qu'elles retournent de jour à leur gîte.

Mais l'usage le plus commun & en même tems le plus naturel & le plus équitable, est que chaque paroisse a son territoire distinct & séparé de celui des paroisses voisines pour le pâturage; il y a même des endroits où chaque village, chaque hameau,

chaque cense a son triage ou canton séparé.

Il y a pourtant une exception à l'égard du propriétaire & de son fermier, lesquels peuvent faire pâturer leurs bestiaux sur toutes les terres qui leur appartiennent, quoiqu'elles soient situées en différentes paroisses ou cantons.

Dans quelques coutumes la vaine pâture suit la haute justice; & moyennant une redevance que les justiciables payent au seigneur pour son droit de blairie ou permission de vaine pâture, ils y ont seuls droit: les étrangers sont sujets à l'amende & à la prise de leurs bestiaux.

Dans les communes tout habitant a droit de faire paître ses bestiaux, quand même il n'auroit pas dans la paroisse de terres en propriété ou à ferme; il n'en est pas de même des terres sujettes à la vaine pâture, le droit de pacage dans ces sortes de pâtures est réel & non personnel; & comme on n'y a droit que par une société qui se contracte tacitement pour cet objet, chacun n'a droit dans cette sorte de pâturage qu'à proportion de la quantité de terres qu'il possède lui-même dans le lieu. Chaque propriétaire ou fermier n'a la vaine pâture sur les autres que parce que les autres l'ont sur lui: de sorte que ceux qui n'ont point de terres n'ont pas le droit de mener ni envoyer leurs bestiaux en vaine pâture, tellement qu'il est passé en maxime que *qui n'a labourage n'a pacage*.

Suivant les arrêts du parlement de Paris, dont la jurisprudence paroît avoir été adoptée en ce point par les autres cours, on ne peut envoyer dans les vaines pâtures des moutons qu'à raison d'un par chaque arpent de terre labourable que l'on possède dans la paroisse.

Pour les chevaux & bêtes à cornes, il est de regle; suivant quelques coutumes, qu'on ne peut mettre dans les pâturages publics que les bestiaux de son crû ou ceux qui sont nécessaires à son usage, & en même quantité que l'on en a nourri pendant l'hiver précédent du produit de sa récolte.

Les regles que l'on observe pour le nombre de bestiaux que chacun peut envoyer dans les vaines pâtures, sont pour les nobles comme pour les roturiers, & pour le seigneur même du lieu, sauf son triage dans les communes.

On permet par humanité le pâturage d'une vache ou de deux chevres aux pauvres gens qui n'ont que l'habitation.

Pour jouir de la vaine pâture sur les terres d'autrui, il faut laisser le tiers de ses terres en jachères, étant juste que chacun contribue au pâturage qui est au commun.

Les vignes, garennes & jardins clos ou non clos, sont toujours en défens, & conséquemment ne sont point sujets à la vaine pâture.

Les terres labourables sont de même en défens tant qu'il a y des grains dessus, soit en semailles, sur pié, en javelles ou en gerbes.

Pour les prés & les bois; il faut observer ce qui a été dit ci-devant.

Il est défendu de mettre dans les pâturages, soit publics ou particuliers, des bêtes attaquées de maladies contagieuses, comme gale, claveau, morve, &c.

Il en est de même des bêtes malfaisantes, telles que les bœufs sujets à frapper de la corne, les chevaux qui ruent ou qui mordent.

Il est aussi défendu de mener dans les prés ni dans les bois, les chevres, les porcs, les brebis & moutons, & les oies dans les prés; on excepte seulement pour les porcs le tems de la glandée, pendant lequel on peut les mener dans les bois.

Dans les pâturages qui sont près de la mer, il est permis d'y envoyer les bêtes à laine, mais on observe

À cet égard quelques arrangemens qui dépendent de l'usage de chaque lieu.

Le propriétaire ou fermier qui trouve des bestiaux en délit sur ses héritages, peut les saisir lui-même sans ministère d'huissier, & les mettre en fourrière, soit dans le parc du seigneur ou dans quelque autre lieu public; il ne doit pas les tuer ni se les approprier; il doit intenter son action en dommages & intérêts dans le tems prescrit par la coutume, lequel en quelques endroits est de 20 ou 30 jours, en d'autres un an. *Voyez* l'ordonnance des eaux & forêts, titres XVIII. XIX. XX. XXIII. XXIV. XXV. XXVI. XXVII. & les mots COMMUNAUX & COMMUNES. (A)

PACAL, f. m. (*Botan.*) grand arbre de l'Amérique; il croît aux environs de Lima, sur les bords des eaux. On sent assez le ridicule de cette description; il faudroit qu'il n'y eût dans toute la contrée qu'un grand arbre. On ajoute que les Indiens brûlent le bois du *pacal*, en mêlant les cendres avec du savon, & s'en servent contre les dartres & feux volages: ce mélange passe pour en dissiper jusqu'aux vieilles taches.

PACALES ou PACALIES, f. f. pl. (*Hist. anc.*) fêtes qu'on célébroit chez les anciens Romains en l'honneur de la déesse de la Paix. *Voyez* PAIX.

Alnhelmus, de *laud. virg.* parlant des fêtes & cérémonies impures des payens, les appelle *pœnalìa*. Gronovius s'est imaginé que ce passage étoit fautif, prétendant qu'il n'y avoit point de fêtes de ce nom, mais qu'apparemment il devoit y avoir en cet endroit *pacalia*, ou peut-être *palilia*. *Voyez* PALILIA.

Les anciens, qui personnifioient & même déifioient tout, n'avoient pas oublié la Paix: elle avoit un autel à Rome & un temple magnifique, où on l'invoquoit avec beaucoup de solemnité. *Voyez* PAIX.

PACAMO, f. m. (*Ichtiolog.*) nom d'un poisson du Brésil du genre des lamproies, & qu'on prend parmi les rochers. Marggrave vous en donnera la description.

PACAMORES, (*Géog. mod.*) gouvernement de l'Amérique méridionale au Pérou, dans l'Audience de Quito. L'air y est tempéré, le terrain abondant en bétail, en grains & en mines. (D. J.)

PACAY, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbre du Pérou qui a la feuille du noyer, mais de grandeur inégale, rangée par paire sur une même côte, & croissant en longueur à mesure qu'elle s'éloigne de la tige; la fleur de l'inga de Pison & du P. Plumier, mais le fruit différent, & la gouffe non exagone, mais à quatre faces, dont les deux grandes ont 16 à 18 lignes, & les deux petites 7 à 8 de longueur variable, depuis un pié jusqu'à quatre pouces, divisée en-dedans en plusieurs loges qui contiennent chacune un grain semblable à une feve plate, enveloppé dans une substance blanche & filamenteuse qu'on prendroit pour du coton, mais qui n'est qu'une espece d'huile prise qu'on mange pour se rafraîchir, & qui laisse dans la bouche un petit goût musqué fort agréable, ce qui lui a fait donner le nom parmi les François de *pois jucrin*. *Frez. pag. 155. 156.*

PACCASJETTI, (*Hist. nat. Botan.*) arbrisseau des Indes orientales, dont les feuilles pulvérisées & appliquées sur les ulcères, dissipent les excrescences & les chairs baveuses; prises intérieurement, elles sont sudorifiques & diminuent les accès des fièvres intermittentes.

PACEM, (*Géog. mod.*) bourgade de l'île de Sumatra, au royaume d'Achem. Elle étoit autrefois capitale d'un royaume dont s'est emparé le roi d'Achem. *Long. 115. lat. 3. 2.*

PACFI ou PAFI, le grand *pacfi*, f. m. (*Marine.*)

Tome XI,

c'est la grande voile, la plus basse voile qui est au grand mât.

Pacfi, le petit *pacfi*, c'est la voile de misene. *Voyez* VOILE. Être aux deux *pacfis*, c'est être aux deux basses voiles. (Z)

PACHA D'ÉGYPTÉ, (*Hist. mod.*) autrement *bacha d'Égypte*. La partie de ce pays soumise au grand-seigneur, est gouvernée par un *pacha* qui a cependant très-peu de pouvoir réel, mais qui semble principalement y être envoyé pour que les ordres du divan, des beys & des ogiacs militaires, soient exécutés par leurs propres officiers. S'il affirme les terres du grand-seigneur, les taxes imposées sur les terres lors de la mort du fermier lui appartiennent. Originellement toutes les terres de l'Égypte appartenoient au grand-seigneur, & la Porte les regarde encore comme de son domaine; mais le pouvoir du grand-seigneur étant présentement perdu dans ce pays, les terres reviennent au plus proche héritier, qui en reçoit cependant l'investiture du *pacha*, qui est très-aise d'en traiter avec lui à bon marché. Sa charge demande d'être fort attentif à faire avorter tous les desseins qui peuvent devenir préjudiciables à la Porte ottomane: aussi est-il souvent désagréable au pays, & déposé en conséquence; mais il ne s'en embarrasse guère, parce que sa personne est sacrée, & que la perte de son poste lui en procure toujours un autre fort considérable. *Pococh, description de l'Égypte. (D. J.)*

PACHAA, (*Hist. nat. Botan.*) plante des Indes orientales; elle est très-aromatique, ainsi que sa fleur qui est aussi verte que la plante qui la produit.

PACHACAMAC, f. m. (*Hist. mod.*) nom que les idolâtres du Pérou donnoient au souverain être qu'ils adoroient, avec le soleil & d'autres fausses divinités. Le principal temple de *Pachacamac* étoit situé dans une vallée à quatre lieues de Lima, & avoit été fondé par les incas ou empereurs du Pérou. Ils offroient à cette divinité ce qu'ils avoient de plus précieux, & avoient pour son idole une si grande vénération, qu'ils n'osoient la regarder. Aussi les rois & les prêtres même entroient-ils à reculons dans son temple, & en sortoient sans se retourner. Les Péruviens avoient mis dans ce temple plusieurs idoles qui, dit-on, rendoient des oracles aux prêtres qui les consultoient. *Jovet, histoire des religions.* Ferdinand Pizaro tira de grandes richesses du temple de *Pachacamac*: les ruines qui en subsistent encore donnent une grande idée de sa magnificence.

PACHACAMAC, Vallée de, (*Géog. mod.*) vallée de l'Amérique méridionale au Pérou, située environ à quatre lieues au sud de Lima. Cette vallée admirable par sa fertilité, étoit fameuse avant la conquête du Pérou, par le riche temple de son idole, qui lui avoit donné son nom. Les Historiens disent que Ferdinand Pizaro tira de ce temple plus de 900 mille ducats en or, sans compter le pillage de ses soldats. Cette vallée est arrosée par une rivière de son nom, qui a son embouchure dans la mer du Sud; & les rochers de la côte qui sont tout blancs, portent aussi le nom de *Pachacamac*. (D. J.)

PACHACAMALI, c'est le même que *Pachacamac*.

PACHAMAMA, nom d'une déesse des habitans du Pérou.

PACHISUS, (*Géog. anc.*) fleuve de Sicile, selon Vibius Sequester, de *fluminib.* qui dit que le jeune Pompeius y fut tué; mais il y a certainement une faute dans le passage de Vibius, car outre qu'aucun auteur ancien n'a connu de fleuve nommé *Pachisus*, les Historiens nous apprennent que Sextus Pompeius se sauva en Asie & qu'il y fut tué.

PACHON, (*Chronolog.*) nom que les Égyptiens donnent au neuvième mois de l'année. Il commence le 26 Avril du calendrier Julien, & le 7 Mai du Grégorien. (D. J.)

PACHTLI, f. m. (*Hist. mod.*) le onzième & douzième des dix-huit mois de 20 jours qui composent l'année des Mexicains. Ils nomment encore le onzième *Hécolti*, & le douzième *Hiteipachtli*.

PACHYNEO, (*Géogr. anc.*) *Pachynum promontorium* ou *Pachymus*; promontoire de la Sicile dans la partie orientale de cette île du côté du midi: c'est l'un des trois promontoires qui ont fait donner à la Sicile le nom de *Trinacrie*. Plutarque parle de ce promontoire; on le nomme présentement le *cap de Paf-faro*. (*D. J.*)

PACHYS, f. m. (*Médecine.*) *παχος*, épais. Hippocrate décrit dans son *Traité des maladies intérieures*, une indisposition ou plutôt différentes maladies, sous le nom de *παχονοσμηα*, maladie épaisse. On fait quatre espèces de cette maladie.

On ne trouve point que nos praticiens modernes, ni même ceux d'entre nos anciens qui sont venus après lui, aient décrit aucune maladie particulière qui fût accompagnée de tant d'accidens à-la-fois, & si peu analogues les uns aux autres, d'où quelques-uns ont inféré, ou que ces maladies ont cessé & n'attaquent plus personne aujourd'hui, ou qu'elles n'ont jamais été, & que ce sont des maladies feintes dont la description est faite à plaisir. Mais ces conjectures n'ont aucune probabilité, il est beaucoup plus raisonnable de supposer que le livre où ces maladies sont décrites n'est point d'Hippocrate, mais que c'est l'ouvrage des Médecins cniidiens, que l'on accuse d'un défaut fort remarquable dans le livre où l'on trouve la description de la maladie épaisse. Ce défaut est de multiplier les classes de maladies sans aucune nécessité; c'est à cette multiplication & à cette distinction inutile qu'il faut attribuer l'obscurité dans ce que nous venons de dire du *pachys*. Leclerc. *Hist. Med. lib. III. cap. xj.*

PACHYNTIQUES, (*Médecine.*) de *παχος*, épais, dense, &c. sont des remèdes incraissans ou d'une nature épaississante, mais d'ailleurs froids. Ces remèdes en se mêlant dans un suc fort délayé en joignent les parties, l'épaississent & le rendent d'une composition plus dense & plus ferme. Blanchard. Voyez INCRAS-SANS.

PACIAIRE, f. m. (*Hist. ecclésiast.*) Le concile de Montpellier de l'an 1214, & celui de Toulouse de 1229, appellent *paciaires*, ceux qui étoient commis par le pape pour faire observer la paix. Clement IV. conféra le nom & la dignité de *paciaire* dans la Toscane, à Charles I. roi de Sicile. Les échevins des villes ont été *paciaires* entre les bourgeois.

PACIFERE, (*Art numismat.*) Dans une médaille de Marc-Aurèle, Minerve est surnommée *pacifera*; & dans une de Maximin on lit, *Mars paciferus*.

PACIFICATEUR s'entend ordinairement dans le même sens que *médiateur*, c'est-à-dire signifie quelqu'un qui s'entremet pour reconcilier ensemble des princes & des états divisés.

Wicquefort cependant met de la différence entre *médiateur* & *pacificateur*. La paix ayant été conclue entre l'Angleterre & la France en 1621, les actes furent remis de part & d'autre dans les mains de quelques ambassadeurs qui avoient été employés comme *pacificateurs*, non comme *médiateurs*, & ils furent chargés de garder ces actes jusqu'à l'échange des ratifications. De même l'archevêque de Pise, ambassadeur du grand duc de Toscane à Madrid, ne fut jamais regardé comme médiateur dans les conférences de la France avec l'Espagne, quoique les ambassadeurs françois lui eussent permis d'y assister, & de se porter pour *pacificateur* des différens qui étoient entre les deux nations. Le grand duc n'avoit point offert la médiation, & la France d'ailleurs n'auroit pas voulu l'accepter. Wicquefort, p. 2. §. 11.

PACIFICATION, f. f. (*Hist. mod.*) l'action de re-

mettre ou de rétablir la paix & la tranquillité dans un état.

Dans notre histoire, on entend par édits de *pacification* plusieurs ordonnances des rois de France, rendues pour pacifier les troubles de religion qui s'éleverent dans le royaume pendant le xvj. siècle.

François I. & Henri II. avoient rendu des édits très-sévères contre ceux qui feroient profession des nouvelles opinions de Luther & de Calvin. Charles IX. en 1561 suivit à cet égard les traces de ses prédécesseurs; mais les hommes souffriront toujours impatiemment qu'on les gêne sur un objet, dont ils croient ne devoir compte qu'à Dieu; aussi le prince fut-il obligé au mois de Janvier 1562, de révoquer son premier édit par un nouveau qui accordoit aux Prétendus Réformés le libre exercice de leur religion, excepté dans les villes & bourgs du royaume. En 1563, il donna à Amboise un second édit de *pacification* qui accordoit aux gentilshommes & hauts-justiciers, la permission de faire faire le prêché dans leurs maisons pour leur famille & leurs sujets seulement. On étendit même ce privilège aux villes, mais avec des restrictions qui le rendirent peu favorable aux Calvinistes; au lieu qu'on les obligea à restituer aux Catholiques les Eglises qu'ils avoient usurpées. L'édit de Lonjumeau suivit en 1558; mais les deux partis qui cherchoient à s'y tromper mutuellement, étant peu de tems après rentrés en guerre, Charles IX. par un édit donné à Saint-Maur au mois de Septembre 1568, révoqua tous les précédens édits de *pacification*. Cependant la paix ayant été faite le 8 Août 1570, dès le 10 du même mois, ce prince rendit un nouvel édit, qui, aux privilèges accordés par les précédens, ajouta celui d'avoir quatre places de sûreté; savoir, la Rochelle, Montauban, Cognac & la Charité, pour leur servir de retraite pendant deux ans.

Le massacre de la saint Barthelemi & un édit qui le suivit de près, annulla toutes ces conditions; mais Henri III. en 1576 donna un nouvel édit de *pacification* plus favorable aux Calvinistes, qu'aucun des précédens; la ligue qui commença alors, le fit révoquer aux états de Blois sur la fin de la même année; mais le roi se vit obligé de faire en leur faveur l'édit de Poitiers du 8 Septembre 1577, par lequel en rétablissant à certains égards, & en restreignant à d'autres les privilèges accordés par les précédens édits pour le libre exercice de leur religion, il leur accorda de plus d'avoir des chambres mi-parties, & huit places de sûreté pour six ans; savoir, Montpellier, Aigues-mortes, Nyons, Seyne, la Grand-Tour, & Serres, en Dauphiné; Périgueux, la Réole, & le mas de Verdun en Guienne. Mais en 1585 & 1588, la ligue obtint de ce prince la révocation totale de ces édits.

Enfin Henri IV. en 1591, cassa les derniers édits d'Henri III. & en 1598 donna à Nantes ce fameux édit de *pacification*, qui entr'autres choses permettoit aux prétendus Réformés l'exercice public de leur religion dans tous les lieux où il avoit été fait publiquement pendant les années 1596 & 1597, & leur en accordoit l'exercice particulier à deux lieues des principales villes, pour chaque bailliage où on n'en pouvoit établir l'exercice public sans trouble. Louis XIII. le confirma à Nîmes en 1610, & Louis XIV. en 1652, pendant les troubles de la minorité; mais il le révoqua en 1656, & le supprima en 1685.

Les Protestans se sont plaints avec amertume de la révocation de l'édit de Nantes, & leurs plaintes ont été fortifiées de celles de tous les gens de bien Catholiques, qui tolèrent d'autant plus volontiers l'attachement d'un protestant à ses opinions, qu'ils auroient plus de peine à supporter qu'on les troublât dans la profession des leurs; de celles de tous les philosophes, qui savent combien notre façon de penser reli-

gieuse dépend peu de nous, & qui prêchent sans cesse aux souverains la tolérance générale, & aux peuples l'amour & la concorde; de celles de tous les bons politiques qui favent les pertes immenses que l'état a faites par cet édit de révocation, qui exila du royaume une infinité de familles, & envoya nos ouvriers & nos manufactures chez l'étranger.

Il est certain qu'on viola à l'égard des Protestans, la foi des traités & des édits donnés & confirmés par tant de rois; & c'est ce que Bayle démontre sans réplique dans ses *lettres critiques* sur l'histoire du Calvinisme. Sans entrer ici dans la question, si le prince a droit ou non de ne point tolérer les sectes opposées à la religion dominante dans son état, je dis que celui qui penseroit aujourd'hui qu'un prince doit ramener par la force tous ses sujets à la même croyance, passeroit pour un homme de sang; que grâce à une infinité de sages écrivains, on a compris que rien n'est plus contraire à la saine religion, à la justice, à la bonne politique & à l'intérêt public que la tyrannie sur les ames.

On ne peut nier que l'état ne soit dans un danger imminent lorsqu'il est divisé par deux cultes opposés, & qu'il est difficile d'établir une paix solide entre ces deux cultes; mais est-ce une raison pour exterminer les adhérens à l'un des deux? n'en seroit-ce pas plutôt une au contraire pour affoiblir l'esprit de fanatisme, en favorisant tous les cultes indistinctement; moyen qui appelleroit en même tems dans l'état une infinité d'étrangers, qui mettroit sans cesse un homme à portée d'en voir un autre séparé de lui par la maniere de penser sur la religion, pratiquer cependant les mêmes vertus, traiter avec la même bonne foi, exercer les mêmes actes de charité, d'humanité & de bienfaisance; qui rapprocheroit les sujets les uns des autres; qui leur inspireroit le respect pour la loi civile qui les protégeroit tous également; & qui donneroit à la morale que la nature a gravée dans tous les cœurs, la préférence qu'elle mérite.

Si les premiers chrétiens mouroient en bénissant les empereurs payens, & ne leur arracheroient pas par la force des armes des édits favorables à la Religion, ils ne s'en plaignoient pas moins amèrement de la liberté qu'on leur ôtoit, de servir leur Dieu selon la lumière de leur conscience.

En Angleterre, par édit de *pacification* on entend ceux que fit le roi Charles I. pour mettre fin aux troubles civils entre l'Angleterre & l'Ecosse en 1638. Voyez *EDIT*.

On appelle aussi *pacification* en Hongrie des conditions proposées par les états du royaume, & acceptées par l'archiduc Léopold en 1655; mais ce prince devenu empereur, ne se piqua pas de les observer exactement, ce qui causa de nouveaux troubles dans ce royaume pendant tout son regne.

PACIFIER, v. act. (*Gramm.*) apaiser, rétablir la paix. Les troubles du royaume ont été *pacifiés* par les soins de ce ministre.

PACIFIER, SE PACIFIER, (*Marine.*) on se fert de ce terme sur mer. La mer se *pacifia*; l'air fut *pacifié* par un grand calme.

PACIFIQUE, adj. (*Gram.*) qui aime la paix. On dit ce fut un prince *pacifique*. Le Christ dit bienheureux les *pacifiques*, parce qu'ils seront appelés *enfants de Dieu*. Voilà un titre auquel l'auteur de l'*apologie* de la révocation de l'édit de Nantes doit renoncer. Un regne *pacifique* est celui qui n'a été troublé ni par des réditions ni par des guerres. Un possesseur *pacifique* est celui dont le tems de la jouissance tranquille & assure la possession. Un bénéfice *pacifique* est celui dont le titre n'est & ne peut être contesté.

PACIFIQUES ou PACIFICATEURS, f. m. (*Hist. eccl.*) est le nom qu'on donna dans le vj. siècle à ceux qui suivoient l'hénotique de l'empereur Zénon, & qui

sous prétexte d'union entre les Catholiques & les Héretiques, détruisoient la vérité de la foi, exprimée dans le concile de Chalcédoine. Evagre, *liv. III. Scandere*, Hœr, 103. Baronius A. C. 382. n. 25. Voyez *HÉNOTIQUE*.

PACIFIQUES, (*Hist. eccl.*) on donna dans le xvj. siècle ce nom à certains anabatistes qui courant dans les bourgs, se vantoient d'annoncer la paix, & par cet artifice trompoient les peuples. Prateole V. *pacif. fœdere*. Hœer. 232.

PACIFIQUES, (*Jurisprud.*) voyez *LETTRES PACIFIQUE* & le mot *PACIFICIS*.

PACIFIQUE, adj. (*Géogr.*) les Géographes appellent la mer du Sud mer pacifique, *mare pacificum*, parce qu'elle est, dit-on, beaucoup moins sujette aux tempêtes que l'Océan atlantique ou mer du Nord. Cependant quelques navigateurs assurent qu'elle ne mérite point ce nom, & qu'ils y ont essuyé des tempêtes aussi violentes que dans aucune autre mer. Mais Magellan ayant vogué sur cette vaste mer avec un vent favorable, & y ayant fait un voyage fort tranquille lorsqu'il la traversa pour la première fois en 1520, lui donna le nom de *mer pacifique*, qu'elle a toujours conservé depuis.

Les vents y sont ordinairement si réglés, que les vaisseaux peuvent aller de l'Amérique aux îles Philippines en dix semaines de tems ou environ. Voyez *ALISÉ* & *VENT*. Chambers.

La mer Pacifique en Géographie, s'appelle *mer du Sud*. Voyez *MER DU SUD*. L'Océan *pacifique* ou grande mer du Sud est située entre la côte occidentale d'Asie & d'Amérique; elle s'étend jusqu'à la Chine & aux îles Philippines.

PACIFICIS, REGLE DE, (*Jurisprud.*) Voyez au mot *REGLE*. (A)

PACKBUYS, f. m. (*Commerce.*) on nomme ainsi en Hollande les magasins de dépôt où l'on ferre les marchandises soit à leur arrivée, soit à la sortie du pays, lorsque pour quelque raison légitime on n'en peut sur-le-champ payer les droits, ou qu'elles ne peuvent être retirées par les marchands & propriétaires, ou dans quelque autre pareille circonstance. *Dictionn. de Comm.*

PACO, f. m. (*Minéralog.*) c'est ainsi que les Espagnols d'Amérique nomment une substance minérale que l'on tire des mines d'argent du Pérou & du Chily. Elle est d'un rouge jaunâtre, tendre & naturellement brisée par morceaux; elle est peu riche, c'est-à-dire qu'elle ne produit que très-peu d'argent.

PACOBBA, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) petit arbre qui croît dans plusieurs provinces des Indes orientales & occidentales; il s'appelle autrement *musca*. V. *MUSA*.

PACO-CAATINGA, f. m. (*Botan. exot.*) genre de canne conifère du Brésil qui contient quelques espèces distinguées les unes par des fleurs tétrapétales rouges, & les autres par des fleurs tétrapétales bleues. Ray, *hist. plant.*

PACONIA, (*Géog. anc.*) île sur la côte septentrionale de la Sicile. Ptolomée la place vers l'embouchure du fleuve Bathys. Cluvier juge que cette île est celle que l'on nomme aujourd'hui *isola di Fimi*, ou *isola delle Femine*.

PACOS, f. m. (*Zoologie.*) espèce de chameau qui passe si communément pour être une espèce de mouton, qu'on l'appelle le *mouton des Indes*, le *mouton du Pérou*. Il ressemble fort au chameau nommé *glama* par les Naturalistes; mais il est beaucoup plus petit, moins traitable, & même très-revêche.

Ce qui a fait regarder cet animal comme une espèce de mouton, c'est qu'il est prodigieusement couvert d'un long poil qui imite de la laine; sa tête & son col seulement en sont plus garnis qu'il n'y a de laine sur les gros moutons d'Angleterre; tout le reste de son corps n'est pas moins chargé de poil laineux & très fin.

Le *pacos* est un animal si foible, qu'on ne peut l'employer par cette raison à porter aucun fardeau ; mais on le parque comme nos moutons, à cause de son poil laineux & de sa chair qui est délicieuse. (D. J.)

PACOSEROCA, f. f. (*Botan. exot.*) c'est une plante du Brésil & de la Martinique, dont parlent Marggrave & Pison ; elle a le port & le feuillage du *cannacorus* ou de la canne d'Inde, & s'éleve à six ou sept piés. Sa principale tige est droite, spongieuse, verte, & ne produit point de fleurs ; mais il s'éleve à ses côtés & de sa racine, deux ou trois autres petites tiges à la hauteur d'un pié & demi, grosses comme le petit doigt, chargées de fleurs rouges ; il leur succede un fruit gros comme une prune, oblong, triangulaire, rempli d'une pulpe filamenteuse, succulente, de couleur safranée, d'une odeur vineuse, agréable, renfermant des semences triangulaires, jaunâtres, rassemblées en pelotons, contenant chacune une amande blanche. Le fruit de cette plante donne une teinture rouge qui s'efface avec peine ; en y mêlant du jus de citron, cette teinture fait un beau violet. La racine de cette plante bouillie dans de l'eau, fournit aussi une teinture jaune. Les Indiens emploient cette plante dans leurs bains. (D. J.)

PACOTILLE ou PAQUOTILLE, f. f. *terme de Commerce de mer* qui signifie un certain poids, volume ou quantité de marchandises qu'il est permis aux officiers, matelots & gens de l'équipage d'embarquer pour en faire commerce pour leur compte. On l'appelle aussi *portée*, voyez PORTÉE. *Dictionn. de Comm.*

PACOUZII, f. m. (*Botan. exot.*) grand arbre du Brésil ; ses feuilles ressemblent à celles du poirier ; sa fleur est blanche, & son fruit est de la grosseur des deux poings, avec une écorce qui a environ un demi-pouce d'épaisseur. On la cuit & on en fait avec du sucre une espèce de conserve. (D. J.)

PACQUING, f. m. (*Ornitholog.*) petit oiseau des îles Philippines, du genre des passereaux, mais d'un plumage admirable. Il ne vit que de graines, sur-tout de celles de l'herbe.

PACQUIRES, f. m. pl. (*Hist. natur. quadrup.*) animaux qui se trouvent dans l'île de Tabago ; ce sont des espèces de porcs que les Sauvages ont ainsi nommés ; ils ont le lard fort ferme, peu de poil, & le nombril sur le dos, à ce que l'on ajoute.

PACTA CONVENTA, (*Hist. mod. politiq.*) c'est ainsi que l'on nomme en Pologne les conditions que la nation polonoise impose aux rois qu'elle s'est choisis dans la diète d'élection. Le prince élu est obligé de jurer l'observation des *pacta-conventa*, qui renferment ses obligations envers son peuple, & sur-tout le maintien des privilèges des nobles & des grands officiers de la république dont ils sont très-jaloux. Au premier coup-d'œil on croiroit d'après cela que la Pologne jouit de la plus parfaite liberté ; mais cette liberté n'existe que pour les nobles & les seigneurs, qui lient les mains de leur monarque afin de pouvoir exercer impunément sur leurs vassaux la tyrannie la plus cruelle, tandis qu'ils jouissent eux-mêmes d'une indépendance & d'une anarchie presque toujours funeste au repos de l'état ; en un mot, par les *pacta-conventa* les seigneurs polonois s'assurent que le roi ne les troublera jamais dans l'exercice des droits, souvent barbares, du gouvernement féodal, qui subsiste aujourd'hui chez eux avec les mêmes inconvénients que dans une grande partie de l'Europe, avant que les peuples indignés eussent recouvré leur liberté, ou avant que les rois, devenus plus puissans, eussent opprimé les nobles ainsi que leurs vassaux.

Lorsqu'une diète polonoise est assemblée, on commence toujours par faire lecture des *pacta-conventa*, & chaque membre de l'assemblée est en droit de

demander l'observation, & de faire remarquer les infractions que le roi peut y avoir faites.

PACTE, f. m. *pactum*, signifie en général un accord, une convention.

Ulpien, dans la loi I. § ff. de *pactis*, fait venir ce mot de *pactio*, dont on prétend que le mot *pax* a aussi pris son origine ; & en effet dans nos anciennes ordonnances le terme de *paix* signifie quelquefois convention.

Chez les Romains on distinguoit les contrats & obligations des simples *pactes* ou *pactes nuds*, appelés aussi *pactum solum*.

Le *pacte nud* étoit ainsi appelé *quasi nudatum ab omni effectu civili* ; c'étoit une simple convention naturelle, une convention sans titre, une simple promesse, qui n'étant fondée que sur la bonne foi & le consentement de ceux qui contractoient, ne produisoit qu'une obligation naturelle qui n'entraînoit avec elle aucuns effets civils. Voyez la loi 23. *Cod. de pign. & hyp.* & la loi 15. *cod. de transact.*

Le droit de propriété ne pouvoit être transmis par un simple *pacte* : ces sortes de conventions ne produisoient point d'action, mais seulement une exception. Voyez OBLIGATION NATURELLE.

Parmi nous on confond le terme de *pacte*, accord & convention. Tout *pacte* est obligation, pourvu qu'il soit conforme aux règles. Le terme de *pacte* est néanmoins encore usité pour désigner certaines conventions.

Pacte appelé *in diem additio*, étoit chez les Romains une convention qui étoit quelquefois ajoutée à un contrat de vente, par laquelle les contractans convenoient que si dans un certain tems quelqu'un offroit un plus grand prix de la chose vendue, on rendroit dans un certain tems la condition de celui qui vendoit meilleure par quelque moyen que ce fût ; le vendeur pouvoit retirer la chose vendue des mains de l'acheteur. Voyez le tit. 2 du liv. XVIII. du *Digeste*.

Le *pacte* n'est point admis parmi nous pour les ventes volontaires, mais on peut le rapporter aux adjudications par décret qui se font sans quinzaine, pendant laquelle chacun est admis à enchérir sur l'adjudicataire. Voyez DÉCRET & RABATTEMENT DE DÉCRET.

Pacte de famille, est un accord fait entre les personnes d'une même famille, & quelquefois entre plusieurs familles, pour régler entre les contractans & leurs descendans, l'ordre de succéder autrement qu'il n'est réglé par la loi.

L'usage des *pactes de famille* paroît être venu d'Allemagne où il commença à s'introduire dans le xiiij. siècle, en même tems que le droit romain.

Les anciennes lois des Allemands ne permettoient pas que les filles concourussent avec les mâles dans les successions allodiales.

Lorsque le Droit romain commença d'être observé en Allemagne, ce qui arriva dans le xiiij. siècle, la noblesse allemande jalouse de ses anciens usages & de la splendeur de son nom, craignit que l'usage du Droit romain ne fit passer aux filles une partie des allodes : ce fut ce qui donna la naissance aux *pactes de famille*.

Ces *pactes* ne sont en effet autre chose que des protestations domestiques, par lesquelles les grandes maisons se sont engagées de suivre dans l'ordre des successions allodiales l'ancien droit de l'empire, qui affecte aux mâles tous les allodes, c'est-à-dire tous les biens patrimoniaux à l'exclusion des filles.

Il est d'usage de fixer dans ces *pactes* la quotité des dots qui doivent être données aux filles, & pour une plus grande précaution, la famille convient de faire en toute occasion, renoncer les filles à toutes successions en faveur des mâles : ces sortes de *pactes*

font très-communs dans les grandes maisons d'Allemagne.

En France au contraire ils sont peu usités, nous n'en connoissons guere d'autre exemple parmi nous que celui des différentes familles qui sont propriétaires des étaux de boucherie de l'apport Paris, & des maison de la rue de Gèvres, entre lesquels, par un ancien *paëte de famille*, les mâles sont seuls habiles à succéder à ces biens, à l'exclusion des filles; il y a même droit d'accroissement à défaut de mâles d'une famille au profit des mâles des autres familles.

Ces sortes de *paëtes* ne peuvent produire parmi nous aucun effet, à moins qu'ils ne soient autorisés par lettres-patentes. Voyez Berengarius Ferrandus, Francisc. Marc. & Carondas en ses réponses.

Paëte de la loi commissoire, est une convention qui se fait entre le vendeur & l'acheteur, que si le prix de la chose vendue n'est pas payé dans un certain tems, la vente sera nulle s'il plaît au vendeur.

Ce *paëte* est appelé *loi*, parce que les *paëtes* sont les lois des contrats, & *commissoire*, parce que la chose vendue, *venditori committitur*, c'est-à-dire que dans ce cas elle lui est rendue comme si la vente n'avoit point été faite.

L'effet de ce *paëte* n'est pas de rendre la vente conditionnelle, mais il en opere la résolution au cas que la condition prévue arrive, savoir le défaut de paiement du prix dans le tems convenu.

Il n'est pas besoin pour cela que le vendeur ait averti l'acheteur de payer, parce que, *dies interpel-lat pro homine*.

Ce *paëte* étant en faveur du vendeur, il est à son choix de se servir de la faculté qu'il lui donne, ou de poursuivre l'acheteur pour l'exécution de la vente; mais quand une fois le vendeur a opté l'un ou l'autre des deux partis, il ne peut plus varier.

Le vendeur d'un héritage qui demande la résolution de la vente en vertu d'un tel *paëte*, peut faire condamner l'acheteur à la restitution des fruits, à moins que l'acheteur n'ait payé des arrhes, ou une partie du prix, auquel cas les jouissances se compensent jusqu'à due concurrence.

On ne peut pas demander la résolution de la vente faute de paiement, lorsque l'acheteur a fait au vendeur, dans le tems convenu, des offres réelles du prix, ou qu'il a consigné, ou qu'il n'a pas tenu à lui de payer à cause de quelque fautive ou empêchement procédant du fait du vendeur.

Quoiqu'on n'ait pas apposé dans la vente le *paëte de la loi commissoire*, le vendeur ne laisse pas d'avoir la faculté de poursuivre l'acheteur pour résilier la vente faute de paiement du prix convenu.

En fait de prêt sur gage, on ne peut pas opposer le *paëte de la loi commissoire*, c'est-à-dire stipuler que si le débiteur ne satisfait pas dans le tems convenu, la chose engagée sera acquise au créancier; un tel *paëte* seroit usuraire, & comme tel il étoit réprouvé par les lois romaines, *lib. ult. cod. de pact. pign.* à moins que le créancier n'achetât la chose son juste prix, *l. XVI. § ult. ff. de pign. & hyp.* Voyez Henrys, tom. I. liv. IV. ch. vj. quest. xli. & xliij. (A)

PACTE de quotâ litis, est une convention par laquelle le créancier d'une somme difficile à recouvrer, en promet une portion, comme le tiers ou le quart, à quelqu'un qui se charge de lui procurer son paiement.

Cette convention est valable quand elle est faite en faveur de quelqu'un qui ne fait que l'office d'ami & qui veut bien avancer son argent pour la poursuite d'un procès.

Mais elle est vicieuse & illicite quand elle est faite au profit du juge ou de l'avocat ou procureur du créancier, ou de quelque sollicitateur de procès, parce que l'on craint que de telles personnes n'abusent du

besoin que l'on peut avoir de leur ministère pour se faire ainsi abandonner une certaine portion de la créance. Voyez Papon, *l. XII. tit. 2. n.º. 1.* Louët & son commentateur, *let. L. f. 2.* & Mornac sur la loi 6. § *maurus ff. mandati*, & sur la loi *sumptus ff. de pactis*, & la loi *si qui advocatorum, cod. de postulando.* (A)

PACTE DE SUCCEDER, est la même chose que *paëte de famille*. Voyez ci devant **PACTE DE FAMILLE**.

PACTION, s. f. (*Jurisprud.*) signifie *convention*. Chez les Romains on distinguoit un simple *paëte* ou *paëtion* d'un contrat. Voyez ci devant **PACTE**.

Parmi nous le terme de *paëtion* n'est guere usité qu'en parlant de certaines conventions qui ne sont pas légitimes, & qu'on appelle *paëtions illicites*. Voyez **CONTRAT**, **CONVENTION**. (A)

PACTOLE, (*Geog. anc.*) *Pactolus*, fleuve d'Asie, dans la Lydie; c'est le *Ludon*, *Lydon flumem* de Varron, & le *Lydius annis* de Tibulle. Il prenoit sa source dans le mont Tmolus, mouilloit la ville de Sardes, & se jettoit dans l'Hernus, qui va se perdre dans le golfe de Smyrne, selon Ptolomée, *l. V. c. ij.* & Strabon, *l. XI. p. 526.*

Son lit est étroit & sans profondeur, son cours très-borné; mais le canton qu'il traverse est un des plus beaux de la province. Il passe aujourd'hui près des ruines de Sardes; mais autrefois il couloit au milieu de cette ville, l'une des plus anciennes & des plus riches de l'Asie mineure.

Le *Pactole*, à peine remarqué de nos jours dans les lieux qu'il arrose, étoit jadis fameux par plusieurs choses, dont la plus considérable est un mélange de parcelles d'or avec le sable qui rouloit dans son lit. Les auteurs anciens parlent de cette singularité; les Poètes sur-tout l'ont célébrée comme à l'envi, & les continuelles allusions que les modernes font au *Pactole*, lui conservent encore une réputation qu'il ne mérite plus depuis long-tems.

Le *Pactole* a reçu le nom de *Chrisorrhœas*, épithete commune autrefois à plusieurs rivières dont les eaux bienfaisantes fertilisoient leurs bords. Le *Pactole* la méritoit à ce titre & par une raison plus forte, les paillettes d'or qu'il entraînoit justifioient à son égard le furnom de *Chrisorrhœas*, lequel pris à la lettre, désigne une rivière qui coule des flots chargés d'or.

Suivant Ovide, Hygin, & Planciades, c'est à Midas, roi de Phrygie, que le *Pactole* a dû ses richesses. Ce prince avoit obtenu de Bacchus, le don de convertir en or tout ce qu'il touchoit: don funeste, dont il sentit bien-tôt les affreuses conséquences. Pour s'en délivrer il implora la pitié du dieu, qui lui dit de se baigner dans le *Pactole*, dont les eaux en le recevant acquirent la propriété qu'il perdit. Nous rapportons cette tradition fabuleuse empruntée des Grecs par les mythologues latins, pour montrer qu'il fut un tems où le *Pactole* passoit pour n'avoir point roulé d'or avec ses eaux. Mais quand a-t-il commencé? C'est ce qu'il est impossible de déterminer. Hésiode ne fait aucune mention du *Pactole*, quoiqu'il ait donné dans sa Théogonie une liste de la plupart des rivières de l'Asie mineure, dont quelques-unes n'ont qu'un cours très-peu étendu. Homere n'en parle jamais; ce poète étoit géographe: auroit-il ignoré que dans le voisinage des lieux où il place l'Iliade, & de ceux mêmes, où selon quelques écrivains, il avoit pris naissance, couloit un fleuve qui, pour nous servir de l'expression de Virgile, arrosoit de son or les campagnes de la Lydie? Et s'il ne l'ignoroit pas, auroit-il pu négliger cette singularité, si susceptible des ornemens de la poésie? Ce fut donc long-tems après que les eaux du *Pactole* commencèrent à rouler de l'or, & nous savons seulement que Xerxès I. en tiroit de cette rivière; elle en fournissoit encore du tems d'Hérodote: mais enfin la source s'en tarit insensiblement.

blement, & long-tems avant Strabon qui vivoit sous Tibere, le *Paçtole* avoit perdu cette propriété.

Si l'on demande de quelle nature étoit cet or, nous répondrons avec l'auteur du traité sur les fleuves, & le scholiaste de Licophon, que c'étoit des paillettes mêlées le plus souvent avec un fable brillant, & quelquefois attachées à des pierres que les courans d'eau enlevoient de la mine. Au rapport de quelques anciens, de Varron entre autres, & de Dion Chrysostôme, la quantité de ces paillettes étoit comparable à celui qu'on retire des mines les plus abondantes. Le *Paçtole*, à les entendre, fut la principale source des richesses de Crésus; il en tira la matiere de ces briques d'or d'un si grand prix, dont il enrichit le temple d'Apollon; mais gardons-nous de prendre au pié de la lettre ces témoignages des deux écrivains, qui n'ont consulté qu'une tradition vague des plus exagérées par les Grecs.

Ils apprirent avec admiration qu'un métal que la nature leur avoit refusé, couloit ailleurs dans les fables d'une riviere: singularité frappante, sur-tout pour des hommes épris du merveilleux. De-là vint la gloire du *Paçtole*. Long-tems après la découverte des mines de la Thrace, le pillage du temple de Delphes, & sur-tout les conquêtes d'Alexandre, rendirent l'or plus commun dans la Grece; mais la réputation du *Paçtole* étoit faite, elle subsista sans s'affoiblir, & dure encore, du-moins parmi nos Poètes, dont le langage est l'asyle de bien des faits proscrits ailleurs.

Rabattons donc infiniment du récit des anciens, pour avoir une juste idée des richesses du *Paçtole*, qui toutefois étoient considérables. Si cette riviere n'avoit que détaché par hasard quelques parcelles d'or des mines qu'elle traversoit, elle n'auroit pas mérité l'attention de Crésus & de ses ayeux, moins encore celle des rois de Perse successeurs de Crésus. Les souverains s'attachent rarement à des entreprises dont la dépense excède le profit. Le soin avec lequel les rois de Lydie ramassoient l'or du *Paçtole*, suffit pour montrer que la quantité en valoit la peine.

Le peu de profondeur du *Paçtole*, & la tranquillité de son cours, facilitoient le travail nécessaire pour en retirer les parcelles de ce métal précieux; ce que les ouvriers laissoient échapper alloit se perdre dans l'Hermus, que les anciens mirent par cette raison au nombre des fleuves qui roulent l'or, comme on y met parmi nous la Garonne, quoiqu'elle ne doive ce foible avantage qu'à l'Ariège, *Aurigera*, qui lui porte de tems-en-tems quelques paillettes d'or avec ses eaux.

Au reste, celui du *Paçtole* étoit au meilleur titre, car l'auteur du traité des fleuves lui donne le nom d'*or darique*, monnoie des Perses qui étoit à 23 karats, d'où il résulteroit que l'or du *Paçtole*, avant que d'être mis en œuvre, n'avoit qu'une 24. partie de matiere hétérogène.

Ajoutons à la gloire du *Paçtole*, que l'on trouvoit dans ses eaux argentines une espece de crystal; que les cygnes s'y plaisoient autant que dans celles du Caystre & du Méandre; & que ses bords étoient émaillés des plus belles fleurs. Si l'on étoit assuré que la pourpre, si connue dans l'antiquité sous le nom de *pourpre sardique*, se teignît à Sardes & non pas en Sardaigne, on pourroit dire encore à la louange des eaux du *Paçtole*, qu'elles contribueroient à la perfection de ces fameuses teintures. Enfin l'on fait que les habitans de Sardes avoient sous Septime-Sévère établi des jeux publics, dont le prix paroît tout-ensemble faire allusion aux fleuves qui embellissoient les rives du *Paçtole*, & à l'or qu'il avoit autrefois roulé dans son lit: ce prix étoit une couronne de fleurs d'or.

Tout a changé de face; à peine le *Paçtole* est-il

connu de nos jours: Smith, Spon, Whéclér, & d'autres voyageurs modernes n'en parlent que comme d'une petite riviere, qui n'offre rien aujourd'hui de particulier, & peut-être nous ferions nous borné à le dire séchement, sans les recherches de M. l'abbé Barthélemi, dont nous avons eu le plaisir de profiter. (D. J.)

PACTOLIDES, (Mythol.) nymphes qui habitoient les bords du *Paçtole*. Voyez PACTOLE.

PACTYA, (Géog. anc.) ville de Thrace. Ptolomée, liv. I. ch. xj. la met dans la Propontide, & Sophian l'appelle *Panido*. Ce fut depuis la ville de Cardie jusqu'à celle de *Paçtye*, que Miltiade voulant mettre à couvert des invasions ordinaires le Chersonnese où il s'étoit établi avec titre de souverain, fit bâtir une muraille qui fut en divers tems tantôt abattue, tantôt relevée, & enfin rétablie par Dercyllide, général lacédémonien, que ceux du pays avoient fait venir d'Asie. (D. J.)

PACY, (Géog. mod.) ville de France en Normandie, sur l'Eure, à 3 lieues de Vernon. Long. 19. 3. lat. 19. 11.

PADAN, f. m. (monnoie du Mogol.) un *padan* de roupies vaut cent mille courons de roupies, & un couron cent mille lacks, un mille vaut cent mille *padans*.

PADANG, (Géog. mod.) ville des Indes dans l'île de Sumatra, sur la côte occidentale, au midi de Priaman. Elle est sur une riviere. Long. 113. 40. lat. 5. 20. (D. J.)

PADELIN, (Verrerie.) c'est le grand pot, ou le creuset où l'on met la matiere à vitrifier.

PADERBORN, (Géog. mod.) ancienne ville d'Allemagne en Westphalie, capitale d'un petit état souverain possédé par son évêque suffragant de Mayence, prince de l'empire qui réside ordinairement à Neuhaus. *Paderborn* est sur un ruisseau nommé *Pader*, à 16 lieues N. O. de Cassel, 17 E. de Munster, 15 S. O. de Minden, 154 N. O. de Vienne. Long. 26. 28'. lat. 51. 46'.

L'évêché de *Paderborn* a été fondé par Charlemagne, & l'empereur Henri II. en a augmenté le temporel. Il est assez fertile quoique ce soit un pays de montagnes. On y trouve des mines de fer, & l'on compte plusieurs villes dans son district.

Ferdinand de Furstemberg, évêque de Munster & de *Paderborn*, a donné les antiquités de cette ville en 1672, sous le titre de *Monumenta paderbornensia*. Les allemands curieux peuvent consulter cet ouvrage, qui intéresse peu les étrangers.

Thierry de Niem, natif de *Paderborn*, dans le xiv. siècle, devint sous-secrétaire du pape Urbain VI. & mourut vers l'an 1417. On a de lui 1°. une histoire du schisme, qui est assez médiocre; 2°. un journal du concile de Constance, qui est assez partial; 3°. un traité des droits des empereurs aux investitures des évêques. Le style de cet auteur est dur & désagréable; mais on trouve plus de fidélité dans sa narration, qu'on ne l'attendroit d'un écrivain qui s'étoit attaché à la cour de Rome. (D. J.)

PADINATES, (Géog. anc.) peuples d'Italie, selon Pline. Cluvier & le P. Hardouin ont pensé qu'ils demeuroient vers l'embouchure du Panaro dans le Pô, dans l'endroit où est aujourd'hui le bourg de Bordenno.

PADISCHAH, f. m. (Hist. mod.) en langue turque veut dire empereur ou grand roi. C'est le titre que le grand seigneur donne au roi de France seul, à l'exclusion de tous les autres princes de l'Europe, & même de l'empereur d'Allemagne. La raison qu'on en apporte, c'est qu'il regarde le roi de France comme son parent, & le nomme en conséquence *padischah*, titre qu'il prend lui-même dans les actes qu'il soucrit. Les Turcs fondent cette parenté sur ce qu'une

qu'une princesse du sang de France qui alloit à Jérusalem, fut prise par des corsaires, présentée à Soliman, devint sultane favorite, & obtint du sultan qu'il qualifieroit le roi de *padischah*, & donneroit à ses ambassadeurs le pas sur tous les ministres étrangers.

Le prince Démétrius Cantimir qui rapporte cette histoire, ne balance pas à la traiter de fable; & en effet il ne s'en trouve aucune trace ni dans les historiens, ni dans les généalogistes. Vican observe que ce titre, qu'il écrit *podeshair*, fut obtenu par surprise par les François; mais il s'est fondé sur la tradition populaire dont nous venons de parler. Il suffit de penser que le grand seigneur accorde ce titre au roi en considération de sa puissance, du rang qu'il tient dans le monde, & de la bonne intelligence qui regne entre la cour de France & la porte Ottomane.

PADŒI, (*Géog. anc.*) peuples de l'Inde, selon Hérodote, *liv. III. ch. lxxix.* qui dit qu'ils se nourrissoient de chair crue. Tibulle fait aussi mention de ces peuples, *liv. IV. éleg. I. v. 145.*

Ultima vicinus Phæbo tenet arva Padœus.

PADOLIM, (*Hist. nat. Botan.*) plante des Indes orientales, qui produit une fleur blanche, ainsi qu'un fruit assez agréable qui ressemble à un concombre.

PADOU, f. m. (*Rubanier.*) espèce de ruban fait de soie & de fleuret, qui sert à border des jupes, robes & autres habillemens de femmes. Les Tailleurs en emploient aussi dans plusieurs ouvrages de leur métier.

Il y a des *padous* de toute sorte de couleurs, & même de plusieurs largeurs, qui sont distingués par des numeros 2. 3. & 5.

Le n°. 2 a 9 lignes de largeur.

Le n°. 3 est large de 15 lignes.

Le n°. 5 est d'un pouce & demi.

Le dernier numero qui n'est désigné par aucun chiffre, a au moins trois pouces & demi de largeur: c'est le plus large de tous les *padous*. Les *padous* contiennent ordinairement 24 aunes la piece.

PADOUE, (*Géog. mod.*) ancienne & célèbre ville d'Italie, capitale du Padouan, qui est une contrée de l'état de Venise, avec une université fondée par Charlemagne, & un évêché suffragant d'Aquilée.

Padoue se nomme en latin *Patavium*, & en italien *Padoua*. Les Romains lui accorderent le droit de bourgeoisie, & le pouvoir de choisir ses sénateurs. Elle fut ruinée par Attila. Narcès l'ayant rétablie, les Lombards la détruisirent. Cependant elle jouissoit de sa liberté du tems de Charlemagne & de ses successeurs; mais la république de Venise s'empara de *Padoue* & du Padouan au commencement du xv. siècle, & depuis ce tems-là les Venitiens en font restés les maîtres.

Quoique *Padoue* se trouve dans le terroir le plus fertile de l'Italie, elle est triste, sale, mal peuplée, mal bâtie, mal pavée. Elle est sur les rivieres de la Brenta & de Bachiglione, à 8 lieues S. E. de Vicence, 86 S. O. de Venise, 90 N. de Rome. *Long.* suivant Cassini, 29. 36. *lat.* 45. 28.

Cette ville toute pauvre qu'elle est, a produit de tout tems des gens de lettres illustres. Thomafini vous en instruira dans son Parnasse padouan. Il a lui-même donné deux ouvrages latins estimés, l'un sur l'hospitalité, & l'autre sur les tableaux votifs.

Il auroit bien fait de ne pas oublier dans son recueil Sperone, *Speroni*, poète de *Padoue*, mort en 1688 à l'âge de 84. ans. Il mit au jour une tragédie intitulée *Canacée*, qui peut passer pour une des meilleures pieces dramatiques écrites en italien. Cependant l'action de cette tragédie révolta les beaux esprits

Tome XI.

d'Italie, parce que Canacée y commet un inceste avec son frere; mais on a été obligé de condamner la délicatesse italienne, quand on a lu la défense que l'auteur écrivit pour justifier le choix de son sujet; car la destinée de Canacée est semblable à celle de Phèdre.

L'article de Pignorius (Laurent) méritoit, dans le parnasse de Thomafini quelques détails choisis, parce qu'il se distingua, comme antiquaire, dans le xvij. siècle. Il mourut de la peste en 1631 à l'âge de 60 ans. On a de lui un traité complet de *servis, eorumque apud veteres ministeriis.*

Enfin pourquoi Thomafini obmet-il dans sa liste la fameuse Andreini (Isabelle), née à *Padoue* sur la fin du xvj. siècle? Ce fut une des plus belles, des plus spirituelles & des meilleures comédiennes qu'ait eu l'Italie. Elle parloit bien le françois & l'espagnol, chantoit à ravir, & jouoit admirablement des instrumens. Pour compléter son éloge, elle s'illustra par de charmantes poésies imprimées plusieurs fois à Milan & à Venise, & les académiciens de Pavie se firent un honneur d'agréger cette illustre *virtuosa* à leur corps. Comme belle & excellente actrice, elle charmoit sur le théâtre & les yeux & les oreilles en même tems. La France vouloit se la procurer, lorsqu'elle mourut d'une fausse couche à Lyon en 1604, dans la quarante-deuxième année de son âge. Tout le Parnasse en fut en pleurs.

Mais *Padoue* tirera toujours sa plus grande gloire d'avoir été la patrie d'Asconius Pedianus & de Tite-Live.

Asconius Pedianus le jeune, excellent grammairien, vivoit sous l'empire d'Auguste, & fut ami particulier de Virgile & de Tite-Live son compatriote. C'est à lui que l'on attribue sur diverses harangues de Cicéron, plusieurs remarques qu'il avoit écrites pour ses enfans, & qui lui acquirent beaucoup d'estime. Nous avons perdu une partie de cet ouvrage. Servius expliquant dans la troisième églogue ces vers:

*Dic quibus in terris, & eris mihi magnus Apollo;
Tres pateat cœli spatium non amplius ulnas.*

Asconius Pedianus, ajoute-t-il, assure avoir ouï dire à Virgile même, que ces paroles donneroient la torture à tous les grammairiens.

Pline cite Asconius entre les auteurs dont il s'étoit servi pour composer le huitième livre de son histoire naturelle. La famille Ascania étoit illustre à *Padoue*, & fut surnommée *Pediana*. Elle avoit produit des hommes de mérite, entr'autres Asconius Gabinus Modestus, qui fut proconsul, & qui eut l'administration des finances.

Tite-Live naquit à *Padoue* l'an de Rome 685, & mourut l'an 770 de la fondation de cette ville. Gronovius a donné une excellente édition de ses œuvres, Amst. 1693, trois vol. in-8°. & M. Crevier, Paris, 1733, in-4°. Je me propose de parler ailleurs du mérite de cet excellent historien. Cependant Afinius Pollion prétendoit que le style de Tite-Live se ressentoit de son pays, & qu'on voyoit bien qu'il étoit né à *Padoue*. Si ce jugement n'est point une injustice de la part de ce fameux romain, il faut avouer que nos plus fins critiques modernes feroient fort embarrassés de découvrir cette *patavinité* du style de Tite-Live, & qu'ils sont bien éloignés de se connoître en langue latine.

« Mais que de choses ne pourrois-je pas dire sur le mérite particulier de cet illustre auteur! N'avez-vous jamais lu qu'un citoyen de Cadix, charmé de la réputation & de la gloire de ce grand homme, vint des extrémités du monde pour le voir, le vit, & s'en retourna. Il faut être sans goût, sans littérature, sans émulation, peu s'en

B B b b b

» faut que je n'ajoute sans honneur, pour n'être pas » piqué de cette curiosité, la plus agréable, la plus » belle, la plus digne d'un honnête homme ». C'est Plin le jeune qui fait cette réflexion dans une de ses lettres.

Un grand homme, philosophe stoïcien, natif de Padoue, & qui vivoit peu de tems après Tite-Live, est Poetus Thrasea qui écrivit la vie de Caton d'Utique. Cet homme d'une probité austère & intrépide, osa défendre en plein sénat le préteur Sosianus accusé de lèse-majesté, & que Neron vouloit perdre. La liberté de Thrasea sauva le préteur : mais Neron fit périr le philosophe ; & sa femme Arria, à l'exemple de sa mere, voulut mourir avec son mari. Elle ne céda à ses instantes prières, que lorsqu'il lui représenta vivement le devoir qu'elle devoit remplir d'élever Fannia leur fille commune. Il faut lire Tacite, *Annal. lib. XIII. cap. lxxix. lib. XIV. cap. xij. lib. XV. cap. xx. & xxij. lib. XVI. cap. xxj. xxij. xxiv. xxxij. xxxv.* Les tableaux de Thrasea sont de la plus grande beauté.

On peut consulter sur Padoue moderne, & les gens de lettres qu'elle a produits, outre Thomafini, Riccoboni, de *Gymnasio patavino*. Scardeoni, de *illust. patav. Patavii, 1560, in-4°.* & ses *origin. di Padoua*. Angelo Portenari, *della felicità di Padua*. Cortusio, *de novit. Pad.* Orfato (Sertorio) *istoria di Padoua, & ses monumenta patavina*. Orfato étoit né lui-même à Padoue en 1617. Il est connu par son commentaire de *notis Romanorum*, ouvrage rare, fort estimé, & qui se trouve dans le trésor des antiquités romaines de Grævius. (*Le Chevalier DE JAUCOURT.*)

PADOUIR, vieux terme de droit coutumier, qui signifie mener ses bestiaux paître dans des landes, ou pâturages communs.

PADRI, f. m. (*Botan. exot.*) arbre à filiques du Malabar. Sa fleur est pentapétaloïdale ; ses filiques sont longues, étroites, quarrées & recourbées. La décoction de ses feuilles s'emploie dans les tensions du bas-ventre : son suc mêlé avec celui de limon, est un remède qu'on donne dans les maladies aiguës.

PADRON, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne dans la Galice, à l'embouchure de l'Ulla, à 4 lieues de Compostelle. *Long. 9. 18. lat. 42. 40.* (*D. J.*)

PADOUAN, f. m. (*Art numismat.*) est le nom que les antiquaires donnent aux médailles modernes faites à l'imitation de l'antique, c'est-à-dire, aux médailles modernes qui semblent frappées au coin de l'antique, & avoir tous les caractères de l'antiquité. Voyez MÉDAILLES.

Ce mot vient d'un célèbre peintre italien, qui réussissoit si bien dans la fabrique de ces sortes de médailles, que les plus habiles avoient beaucoup de peine à les distinguer des médailles antiques. Ce peintre fut appelé le Padouan, du nom de Padoue sa ville natale ; son vrai nom étoit *Giovanni Carino*, ou, selon d'autres, *Levis Lee*. Il fleurissoit dans le xvij. siècle. Goshier Rink prétend qu'il avoit un associé dans la fabrique de ses médailles, qui s'appelloit *Alexander Buffianus*. Son fils Octavien, quoique né à Rome, fut aussi appelé le Padouan.

Padouan s'appliqua principalement aux médailles frappées sur les matrices de l'ancien Padouan, & que l'on conserve encore. Cependant on s'en sert en général pour désigner toutes les médailles d'une espèce semblable à celles-là.

Le pere Jobert observe qu'en Italie le Padouan, le Parmesan & Carteron en Hollande, ont eu le talent d'imiter parfaitement l'antique. Le Parmesan s'appelloit *Laurentius Parmesanus*. Il y a eu aussi un autre italien qui a excellé dans ce genre, savoir Valerius Bellus Vincentinus ; mais ses médailles ne sont pas si

communes que celles des autres. Voyez MONNOIE & MONNOYAGE.

PADUS, (*Géog. anc.*) nom latin du Pô, fleuve d'Italie. Les anciens le nomment premierement *Eridanus*. Lucain *lib. IV. v. 427.* lui donne le nom de *Padus*, dans ce vers :

Sic Venetus, stagnante Pado, fusoque Britannus Navigat Oceano.

PÆAN, f. m. (*Littérat.*) *παῖαν*, c'est-à-dire, *hymne, cantique* en l'honneur des dieux ou des grands hommes. Thucydide donne seulement ce nom aux hymnes que les Grecs chantoient après une victoire en l'honneur d'Apollon, ou pour détourner quelque malheur ; & cette idée est aussi fort juste : ensuite on nomma pæans, *pæanes*, les cantiques qui étoient chantés par de jeunes gens à la gloire de Minerve dans les panathénées. Il paroît par Zosime, qu'entre les chants séculaires, il devoit y avoir des cantiques & des pæans ; ces deux pièces ne différoient que par le style, qui devoit être plus relevé & plus pompeux dans la seconde que dans la première.

Le nom de pæan tire son origine d'une aventure qu'Athénée nous a conservée, sur le rapport de Cléarque de Soles, disciple d'Aristote. Il dit que Latone étant partie de l'île d'Eubée avec ses deux enfans Apollon & Diane, passa auprès de l'autre où se retiroit le serpent Pithon ; le monstre étant sorti pour les assaillir, Latone prit Diane entre ses bras, & cria à Apollon *ἱε παῖαν, frappe, mon fils*. En même tems les nymphes de la contrée étant accourues, pour encourager le jeune dieu, crièrent, à l'imitation de Latone, *ἱε παῖαν, ἱε παῖαν*, ce qui servit insensiblement de refrain à toutes les hymnes qu'on fit en l'honneur d'Apollon.

Dans la suite on fit de ses pæans ou cantiques pour le dieu Mars ; & on les chantoit au son de la flûte en marchant au combat. Il y en a divers exemples dans Thucydide & dans Xénophon ; sur quoi le scholiaste du premier observe qu'au commencement d'une action, l'on invoquoit dans ces pæans le dieu Mars ; au lieu qu'après la victoire, Apollon devenoit le seul objet du cantique. Suidas dit la même chose ; mais enfin les pæans ne furent plus renfermés dans l'invocation de ces deux divinités : ils s'étendirent à celle de quantité d'autres ; & dans Xénophon les Lacédémoniens entonnent un pæan à l'honneur de Neptune.

On fit même des pæans pour illustrer les grands hommes. On en composa un où l'on célébroit les grandes actions du lacédémonien Lysandre, & qu'on chantoit à Samos. On en fit un autre qui rouloit sur les louanges de Cratère le macédonien, & qu'on chantoit à Delphes au son de la lyre. Aristote honora d'un pareil cantique l'eunuque Hermias d'Atarne son ami ; & fut, dit-on, mis en justice pour avoir prodigué à un mortel un honneur qu'on ne croyoit dû qu'aux dieux. Ce pæan nous reste encore aujourd'hui, & Jules César Scaliger ne le trouve point inférieur aux odes de Pindare ; mais Athénée qui nous a conservé ce cantique d'Aristote, ne tombe point d'accord que ce soit un véritable pæan, parce que l'exclamation *ἱε παῖαν*, qui devoit le caractériser, dit-il, ne s'y rencontre en nul endroit ; au lieu qu'elle ne manque point, selon lui, dans les pæans composés en l'honneur d'Agémon corinthien, de Ptolomée fils de Lagus roi d'Egypte, d'Antigone & de Démétrius Poliorcète. Nous sommes redevables au même Athénée de la conservation d'un autre pæan adressé par le poète Ariphron sicyonien à Hygiée, ou la déesse de la santé. (*D. J.*)

PÆANITES, ou PÆONITES, (*Hist. nat.*) pierre connue des anciens, & entièrement ignorée des modernes. On ne nous en apprend rien, sinon qu'elle facilitoit les accouchemens. Il paroît que c'est la même

me pierre que celle que les anciens nommoient *peantides* ou *pheantides*, que l'on croit avoir été une espece de stalactite, spatique & calcaire, produite dans les grottes de la *Péonie* contrée de Macédoine.

PÆCILIA, f. f. (*Ichthyolog.*) nom donné par Schomveldt & quelques autres, à une espece de *cobitis* ou de *loche*, appelée par Artedi le *cobitis bleuâtre*, marqué de cinq raies longitudinales sur le corps.

PÆDARTHROCACÉ, f. m. (*terme de Chirurgie.*) maladie qui consiste dans une carie interne des os, & qui attaque principalement les articulations. Voyez *SPINA VENTOSA*. *M. A. Severius* a écrit un traité sur cette maladie.

Ce mot est composé de trois mots grecs, *παῖς*, *παῖδος*, *puer*, enfant, jeune personne; *ἄρθρον*, *articulus*, articulation; & *κακόν*, *malum*, mal, à cause que ce mal attaque principalement les enfans & les jeunes gens, rarement ceux de 25 ou 30 ans, & parce qu'il commence presque toujours par les jointures. (Y)

PÆDEROS, (*Hist. nat.*) nom donné par Pline, d'après les Grecs, à l'opale. Voyez cet article. Quelques auteurs ont aussi entendu par-là l'amethyste.

PÆDEROTA, adj. pris subit. (*Botan.*) c'est dans le système de Linnæus, un genre distinct de plantes dont voici les caractères. Le calice est une enveloppe de la fleur divisée en quatre segmens, droits, pointus, & qui subsistent après que la fleur est tombée. La fleur est composée d'un seul pétale qui forme un tuyau cylindrique partagée en deux levres; la levre supérieure est longue, creusée & étroite; l'inférieure est légèrement divisée en trois parties égales: les étamines sont deux filets panchés en bas, & de la même longueur que le calice; le pistil a un embryon arrondi, & un style délié de la même longueur que ses étamines: le fruit est une capsule aplatie, de figure ovale, fendue & pointue au sommet; elle consiste en deux loges qui contiennent des graines nombreuses, obtuses & adhérentes aux panneaux de la capsule. (D. J.)

PÆDOTHYSIE, f. f. (*Hist. du Paganis.*) *παιδοθύσια*, coutume inhumaine pratiquée par quelques payens, de sacrifier aux dieux ses propres enfans pour apaiser leur colere. Nous lisons dans l'Écriture, que le roi de Moab étant assiégé par les Israélites dans sa capitale, & réduit aux dernières extrémités, prit son fils aîné qui devoit lui succéder, l'offrit en holocauste sur les murs de la ville, & le siege fut levé. Voyez SACRIFICE, VICTIME HUMAINE, ENFANT, &c.

PÆDOTRIBA, f. m. (*Hist. anc.*) officier du gymnase chez les anciens, dont les fonctions se bornoient à enseigner mécaniquement aux jeunes gens les exercices du corps: c'est ce que nous appelions un *prevôt de salle*. Les anciens auteurs confondent quelquefois le *pædotriba* avec le *gymnaste*, mais Galien établit entre eux cette différence, que le *gymnaste* joignoit à la science des exercices un discernement exact de toutes leurs propriétés par rapport à la santé; au lieu que le *pædotriba*, peu inquiet sur ce dernier article, bornoit ses connoissances au détail mécanique de ces mêmes exercices, & ses soins à former de bons athletes; c'est pourquoi Galien compare le *gymnaste* à un médecin, ou à un général qui prescrivent avec connoissance de cause, & le *pædotriba* à un cuisinier, ou à un soldat qui se contentent d'exécuter sans rien approfondir. *Mém. de l'acad. tome premier.*

PÆMANI, (*Géog. anc.*) peuples que César de *bell. Gall. l. II. c. iv.* place dans la Gaule belgique. Sanson croit que c'est le pays de *Famene* ou de *Famine*, où est *Marche en Famene* dans le duché de Luxembourg. D'autres géographes mettent le *Pæ-*

Tome XI.

mani dans la forêt d'Ardenne, précisément dans le lieu où est le village de Pémont.

PAËNOË f. m. (*Bot. exot.*) grand arbre de Malabar. On tire de son tronc une gomme résineuse qu'on fait bouillir dans de l'huile en consistance de poix dure. Les Indiens en brûlent quelquefois dans leurs temples, au lieu d'encens. La même résine de cet arbre fondue dans de l'huile de sésanne leur sert d'un baume médicinal.

PAËNSAJIE, f. f. (*monn. de Perse.*) c'est une monnoie d'argent qui vaut deux mamondis & demi, & le mamondi vaut environ vingt sous de France.

PÆON, f. m. (*Poés. lat.*) mesure de la poésie latine. Les anciens versificateurs latins comptoient quatre fortes de piés qui s'appelloient *pæons*. On leur donna ce nom parce qu'on les employoit particulièrement dans les hymnes d'Apollon, qu'on nommoit *pæans*. Le premier *pæan* est composé d'une longue & trois breves, comme *colligere*; le second est composé d'une breve, une longue & deux breves, comme *resolvere*; le troisieme est composé de deux longues, une breve & une longue, comme *communicant*; & le quatrieme est composé de trois breves & une longue, comme *temeritas*. (D. J.)

PÆONIENNE, adj. f. (*Hist. anc.*) furnom qu'on donnoit Minerve, conservatrice de la santé.

PÆONIE, *Pæonia*, (*Géog. anc.*) contrée de la Macédoine. Elle tira son nom, suivant Pausanias, de *Pæon*, fils d'Endimion, qui, vaincu à la course par son frere, en fut si désolé, qu'il abandonna sa patrie, & se retira vers le fleuve Axius. Philippe subjuguâ les *Pæoniens*, & Mégabise, qui commandoit pour Darius dans la Thrace, eut ordre d'envoyer dans l'Asie des peuplades de *pæoniens* aussi-tôt qu'il les eut assujettis. Voici le fait.

Les *Pæoniens* prétendoient descendre d'une colonie athénienne. Les hommes & les femmes étoient également forts & laborieux. Une aventure assez plaisante, racontée par Hérodote, l. V. mit Darius fils d'Hystaspe, en goût d'avoir des *pæoniens* & des *pæoniennes* dans ses états. Un jour qu'il passoit à Sardes ville de Lydie, il aperçut une femme qui en même tems filoit, portoit une cruche & menoit un cheval. La nouveauté du spectacle frappa Darius, & lui fit naître la curiosité d'apprendre le pays de cette femme. On lui dit qu'elle étoit *pæonienne*; & sur l'idée avantageuse qu'il se forma d'une nation où le sexe le plus foible & le plus délicat embrassoit à la fois tant de travaux différens, il ordonna à Mégabise qui commandoit pour lui dans la Thrace, d'envoyer en Asie des peuplades de *pæoniens*. Dès que ce gouverneur eut assujetti ce peuple, il exécuta fidèlement l'ordre de son maître.

Les *Pæoniens*, selon Thucydide, étoient habitués sur le bord du Strymon; mais par la suite des tems, on confondit les *Pæoniens* avec les Illyriens, les Thraces & les Getes; en sorte qu'il semble que ce nom a été une désignation vague donnée à la plupart des peuples de la nation des Mysiens.

Strabon appelle *pæoniens*, une partie des peuples de la Macédoine, & assure que les Pélagons étoient *pæoniens*. Dion ne veut pas que ce nom soit le même que celui des Pannoniens: cependant plusieurs écrivains les ont confondus; & vraisemblablement il avoit la même origine, quoique les Romains eussent restreint le nom de *Pannonie* au pays compris entre le Danube, la Drave & la Save. En un mot, le nom de *pæoniens* se donnoit à des peuples très-éloignés les uns des autres. Homere joint les *Pæoniens* aux Lélèges & aux Pélasges de l'Asie mineure, sujets de Priam. (D. J.)

PÆSTANUS SINUS, (*Géog. anc.*) golfe d'Italie, sur la côte du pays des Brutiens, selon Pline, l. III. c. V. Il prenoit son nom de la ville de *Pæstum*,

B B b b ij

bâtie sur la côte ; c'est aujourd'hui le golfe de Salerne.

PÆSTUM, (*Géog. anc.*) ville de Lucanie à l'embouchure du fleuve Silaris. Elle s'appelloit anciennement *Pofidonia*, selon Strabon, *liv. I. pag. 251.* & elle changea de nom lorsque les Romains y envoyèrent une colonie, l'an de Rome 380.

Pæstum étoit dans son origine une colonie des Grecs qu'ils consacrerent à Neptune ; & c'est pour cela que Paterculus l'appelle *Neptunia*. Elle étoit sur la côte du pays des Picentins.

La ville de *Pæstum* n'est plus aujourd'hui qu'un village appelé *Perti* dans la Lucanie, c'est-à-dire dans la Calabre. Ce pays étoit autrefois célèbre pour ses belles roses qui croissoient deux fois dans l'année. *Biferique rosaria Pæsti.*

PÆSUS, (*Géog. anc.*) 1. Ville de la Troade, entre Lampsaque & Parium. Strabon, *liv. XIII. p. 389.* dit que cette ville ayant été détruite, les habitans passèrent dans celle de Lampsaque. Homère l'appelle *Pæsum*, *Iliad. l. II. v. 828.* & *Apæsum*, *l. V. 612.*

2. *Pæsus*, fleuve de la Troade, selon Strabon, *l. XIII. p. 389.*

PÆTICA, (*Géog. anc.*) contrée de la Thrace, entre les fleuves Hebrul & Melana, selon Arrien, *l. I. c. xj.*

PAFFENHOFFEN, (*Géogr. mod.*) petite ville de France, dans la basse Alsace, sur la pente d'une montagne, près de la Metter. Elle est à 3 lieues O. d'Haguenaue. *Long. 26. 20. lat. 48. 46. (D. J.)*

PAG, (*Hist. nat.*) animal quadrupede de Brésil, qui est à-peu-près de la grandeur d'un chien. Sa peau qui est tachetée de blanc, de gris & de noir, est fort belle ; sa chair a le même goût que celle d'un veau ; sa tête est d'une forme bizarre.

PAGA, ou *PAGÆ*, (*Géog. anc.*) ville de la Mégaride en Achaïe ; ce nom donne à entendre que c'étoit dans son enceinte qu'on trouvoit les sources des eaux qui arrosoient le pays. Le mot *πηγή* signifie source, eau qui sort de terre. On voyoit à *Paga* le tombeau du héros Egialée, fils d'Araсте, qui fut tué à la seconde guerre des Argiens contre Thèbes. Cette ville s'appelle aujourd'hui *Livadofta*, au bord du golfe de Corinthe, près l'isthme, à 20 milles de Mégare, ou l'ancienne Mégare.

PAGANA, ou *PAGŌ*, (*Géog. anc.*) lieu de la Morée. Ce n'est aujourd'hui qu'un bourg, dont la côte forme un cap. Les anciens le nommoient le promontoire de Diane *Dyclimne* ; & le bourg s'est formé du débris de l'ancienne ville de Las, célèbre par les trophées qu'on y éleva pour la défaite des Macédoniens, & par les temples que Castor & Pollux y bâtirent à leur retour de la conquête de la toison.

PAGASE, (*Géog. anc.*) *Pagasa*, ou *Bagasæ* ; ville maritime de la Magnésie, selon Apollonius. Strabon dit que c'étoit autrefois le port de la ville de *Pheræ*, qui en étoit éloignée de 90 stades. Il nous apprend que les habitans de *Pagase* furent transférés à Démétriade avec tout le commerce qui se faisoit auparavant dans la première de ces villes. On prétend que ce fut à *Pagase* que les Argonautes s'embarquerent pour aller à la conquête de la toison d'or. Properce le dit dans sa xx. élégie du *liv. I. v. 17.*

*Namque ferunt olim Pagasæ navalibus Argo
Egressam longè Phasidos issè viam.*

Diodore de Sicile appelle cette ville *Pagas*. Harpocrate & Pline décrivent sa situation & ses dépendances. Pour moi je crois que *Volos* est l'ancien *Pagasa*. Voyez *VOLO*, *Géogr. (D. J.)*

PAGAYE, f. f. il faut faire sentir le second *a* après le *g* ; c'est une espèce de rame dont se servent les sauvages caraïbes pour conduire leurs canots & leurs

pirogues. Cette rame, qui n'a guère que cinq piés de long en tout, est faite en forme de grande pelle, étroite & échancrée par le bas, ayant un manche long de trois piés, terminé par une petite traverse servant de poignée, à-peu-près comme on en voit aux cannes en bequilles. Les *pagayes* caraïbes sont construites de bois dur, très-proprement travaillé & bien poli. Celles dont les negres canotiers & les pêcheurs font usage, n'ont ni la légèreté ni l'élégance des précédentes, mais elles servent également, soit pour ramer, soit pour gouverner les petits canots. On donne encore le nom de *pagayes* à de grands couteaux de bois, espèces de spatules de trois piés de longueur, servant au travail du sucre. Voyez *SUCRERIE. (M. LE ROMAIN.)*

PAGALLE, f. f. (*Marine.*) autre espèce d'armure d'usage aux îles ; c'est une espèce de pelle longue de cinq à six piés. C'est peut-être la même chose que la poignée.

PAGALLE, f. f. (*Sucrerie.*) grande spatule de bois semblable à la *pagalle* ou *pagaye* des canots, excepté qu'elle est plus petite. On s'en sert pour remuer le sucre quand il rafraîchit afin d'en former le grain.

PAGANALES, f. f. (*Hist. anc.*) anciennes fêtes rurales, ainsi appellées parce qu'on les célébroit dans les villages *in pagis*. Voyez *PAÏEN*.

Dans les *paganales*, les payfans alloient solennellement en procession au-tour de leur village, faisant des lustrations pour les purifier. Ils faisoient aussi des sacrifices dans lesquels ils offroient des gâteaux sur les autels de leurs dieux. Voyez *FÊTE*.

Denis d'Halicarnasse & S. Jérôme attribuent l'institution des *paganales* à Servius Tullius, & la rapportent à un principe de politique de ce prince : car, selon ces auteurs, tous les habitans de chaque village étoient tenus d'assister à ces fêtes, & d'y porter chacun une petite pièce de monnaie de différente espèce, les hommes d'une façon, les femmes d'une autre, & les enfans d'une autre encore ; en sorte qu'en mettant à part chaque espèce différente de monnaie, & en les comptant, celui qui présidoit à ces sacrifices, connoissoit le nombre, l'âge & le sexe des habitans d'un canton, & en faisoit son rapport au prince. Cette manière de compter prouveroit que l'usage de l'écriture n'étoit pas encore introduit chez les Romains. On célébroit les *paganales* dans le mois de Janvier, & l'argent que les habitans de la campagne y apportoient, étoit une espèce de tribut ou de redevance annuelle envers l'état, à laquelle Servius les avoit assujettis.

PAGANISME, f. m. (*Hist. anc.*) religion & discipline des payens, ou adoration des idoles & des faux dieux. Voyez *PAYEN & IDOLATRIE*.

Les dieux du *Paganisme* étoient, ou des hommes, comme Jupiter, Hercules, Bacchus, &c. ou des êtres fictifs & personnifiés, comme la Victoire, la Faim, la Fievre, &c. ou des animaux, comme en Egypte, les crocodiles, les chats ; ou des choses inanimées, comme les oignons, le feu, l'eau, &c. Voyez *DIEU & ECONOMIE POLITIQUE*.

PAGARQUE, f. m. (*Hist. anc.*) nom donné dans l'antiquité aux magistrats de village, ou à ceux qui avoient quelque autorité dans le plat pays ; tels que peuvent être les baillis, & les procureurs fiscaux des juridictions seigneuriales à la campagne. Il en est quelquefois fait mention dans les nouvelles, & leur nom vient de *παγος*, village, & d'*αρχη*, puissance, commandement.

PAGE, f. m. (*Hist. mod.*) c'est un enfant d'honneur qu'on met auprès du prince & des grands seigneurs, pour les servir, avec leurs livrées, & en même tems y recevoir une honnête éducation, & y apprendre leurs exercices.

On voit par les Mémoires de Philippes de Comines, que les *pages* qui servoient les princes & les

seigneurs de son tems, étoient nobles enfans, qui par-tout suivoient leurs maîtres pour apprendre la vertu & les armes. Le chevalier d'Accily, qui ne vivoit pas de ce tems-là, a dit au contraire :

*S'il est beau le fils de Climene,
Quoiqu'elle ait un homme assez laid,
Cela n'a rien qui me surprenne;
Son page est un garçon bien fait.*

Loiseau remarque, dans son traité des Ordres, qu'anciennement les jeunes gentilshommes étoient *pages* des seigneurs, & les jeunes demoiselles étoient filles-de-chambre des dames; car, comme nous enseignent fort bien Ragneau, les *pages* sont *pædagogia*, sive *pædagogiani pueri*.

On distinguoit alors deux sortes de *pages*, savoir les *pages* d'honneur, & les communs. Les *pages* d'honneur n'étoient que chez les princes & les souverains, & étoient ordinairement fils de barons ou chevaliers, desquels la fonction est, pour ainsi dire, décrite par Quinte-Curce, l. VIII. *hæc cohors veluti seminarium ducum præfectorum est*; en effet, quand ils étoient hors de *pages*, ils devenoient bacheliers ou damoiseaux. Bachelier signifie *prétendant à chevalerie*: damoiseau est le diminutif de *dant*, qui signifie *seigneur*, jusqu'à ce qu'étant devenus chefs de maison, ils soient qualifiés *seigneurs* tout-à-fait. Les *pages communs* sont issus de simple noblesse, & servent les chevaliers ou seigneurs; car un simple gentilhomme ne doit point avoir *pages*, mais seulement laquais qui sont roturiers.

Lancelot dérive le mot *page* du grec *παις*, qui veut dire *un enfant*. Ménage & Caseneuve le tirent de *pædagogium*. Cujas & Jacques Godefroi témoignent que les enfans d'honneur étoient nommés chez les Européens *pædagogiani pueri*. Dans la suite on appella *pages* & *enfans de cuisine*, les petits officiers servant à la cuisine du roi. Le président Fauchet dit, que jusqu'au regne des rois Charles IV. & Charles VII. on nommoit *pages* de simples valets-de-pié; & que de son tems les Tuilliers appelloient *pages* certains valets qui portoient sur des palettes les tuiles vertes pour les faire sécher: il ajoute, que c'étoit seulement depuis quelque tems qu'on avoit distingué les *pages* nobles des *pages* vilains servant-à-pié, qui ont été nommés *naquets* ou *laquais*.

Il est vrai que les *pages* du tems de l'ancienne chevalerie, se nommoient autrement *varlets* ou *damoiseaux*, & qu'ils remplissoient alors l'emploi de domestiques auprès de la personne de leurs maîtres ou de leurs maîtresses; ils les accompagnoient à la chasse, dans leurs voyages, dans leurs visites ou promenades, faisoient leurs messages, & même les servoient à table: le célèbre chevalier Bayard avoit versé à boire & fait les autres fonctions de *page* auprès de l'évêque de Grenoble.

C'étoit ordinairement les dames qui se chargeoient de leur apprendre leur catéchisme & la galanterie, l'amour de Dieu & des dames; car l'un ne pouvoit aller sans l'autre, & l'amant qui entendoit à loyalement servir une dame, étoit sauvé, suivant la doctrine de la *dame des belles cousines*.

On prenoit grand soin de les instruire aux exercices des écuyers & chevaliers, qui étoient les grades auxquels ils devoient aspirer. Ils ne quittoient point l'état de *page* sans passer par une cérémonie religieuse. Le gentilhomme mis hors de *page* étoit présenté à l'autel par son pere & sa mere, qui chacun un cierge à la main alloient à l'offrande: le prêtre célébrant prenoit de dessus l'autel une épée & une ceinture qu'il attachoit au côté du jeune gentilhomme, après les avoir bénis. Voyez l'*Histoire de la chevalerie*, par M. de Saint-Palaye. (D. J.)

PAGES-MOUSSES, GARÇONS, (Marine.) ce sont

les jeunes gens de l'équipage, apprentis matelots, ou élèves de la navigation. Voyez MOUSSES.

Page de la chambre du capitaine, c'est le garçon qui sert le capitaine.

PAGÉENS, (Géog. anc.) peuple dont les guerres avec les Géraniens ont donné lieu, selon quelques-uns, à la fable des Pygmées. Un savant allemand, nommé Wonderart, en expliquant cette fable, dit qu'Homere fait allusion à l'histoire des guerres des *Pagéens* avec les Géraniens, en la représentant sous le symbole des grues & des Pygmées, se fondant en cela sur la ressemblance des noms. Les Poètes, pour donner le change à leurs lecteurs, se servoient souvent de semblables figures, & l'artifice de la Poésie consistoit alors à transporter l'histoire des peuples connus dans des pays éloignés: on ne doit cependant pas faire beaucoup de fond sur cette opinion de Wonderart, parce qu'il n'apporte pas de preuves pour l'établir. (D. J.)

PAGEL, f. m. (Hist. nat. Ichthol.) *rubellio erythrinus*, poisson de mer, que l'on confond souvent avec le pagre; on le nomme à Rome *phragolino*, c'est-à-dire *petit pagre*. Le *pagel* se retire en hiver dans la haute mer, & il reste sur le bord des côtes pendant l'été; on en prend rarement quand il fait froid. Ce poisson est d'une couleur rousse tirant sur le rouge; il a deux taches de couleur d'or & le ventre blanc, les yeux sont grands, l'ouverture de la bouche est petite, & les dents sont rondes, pointues & fort petites; il ressemble au pagre par la forme du corps, par le nombre & la position des nageoires; mais il en diffère en ce qu'il a le museau plus pointu & plus étroit. Il change de couleur avec l'âge: il devient gris. La chair du *pagel* est nourrissante & d'assez bon goût; elle se digère aisément & elle n'est pas visqueuse, comme quelques-uns l'ont dit. Rondelet, *Hist. nat. des poissons*, première part. liv. V. chap. xvij. Voyez POISSON. (I)

PAGESIE, f. f. (Jurisprud.) *quasi tenementum paganorum*, est une espèce de tenure solidaire, en vertu de laquelle le seigneur peut s'adresser à celui des co-détenteurs qu'il juge à propos, & le contraindre au paiement de la totalité des cens & rentes. Cette espèce de tenure se trouve spécifiée dans les terriers de plusieurs seigneuries dans le Velay, le Forès, le Bourbonnois, & l'Auvergne; c'est la même chose que ce qu'on appelle *tenir en fraresche* dans les pays d'Anjou, Touraine, & Maine, ou que les mafures en Normandies. Voyez Henrys. (A)

PAGIAVELLE, f. m. (Comm.) certain compte de piéces de marchandise, dont on se sert en quelques lieux des Indes orientales, lorsque l'on vend en gros, ce qui est à proportion comme ce que nous appellons *une grosse*. Voyez GROSSE. Au Pégu les toiles se vendent au *pagiavelle* de quatre piéces. Diction. de Commerce.

PAGLION, (Géog. mod.) riviere de Savoie, dans le comté de Nice. Elle a sa source dans les Alpes, & se jette dans la Méditerranée, à l'orient de la ville de Nice. (D. J.)

PAGNA, f. m. (Hist. nat. Botan.) arbre des Indes orientales. Il est fort élevé, & produit une espèce de coton renfermé dans une écorce fort dure, longue d'une palme, & large d'un doigt: ce coton ne se file point, mais on s'en sert pour remplir des couffins & des matelas.

PAGNE, terme de Relation, c'est un morceau de toile de coton dont les peuples de la côte de Guinée s'enveloppent le corps depuis les aisselles jusqu'aux genoux, & quelquefois jusqu'au milieu des jambes, & dont les Caraïbes à leur imitation se servent aujourd'hui. La *pagne* fait ordinairement deux tours, & sert également aux hommes & aux femmes; c'est un habillement de cérémonie, car les

peuples de Guinée vont ordinairement tous nus, & les Caraïbes n'ont que leur camusa. (D. J.)

PAGNONES, (Art méchan.) pieces de bois qui forment la fusée ou le rouet d'un moulin, & auxquelles les fuseaux sont assemblés.

PAGO, (Géog.) île de la mer d'Istrie, à une lieue de la côte de Croatie, dont elle n'est séparée que par un canal qui a 3 milles de large; elle est sujette aux Vénitiens, & pour le spirituel à l'évêque d'Arbe. Elle a 60 milles de tour, & un château pour sa défense. L'air y est froid & le terroir stérile, mais on y trouve des salines qui font son seul revenu. Cette île a été connue de Pline sous le nom de *Gissa*, les Esclavons l'appellent *Pagh*. Venise y avoit deux de ses nobles, l'un pour la gouverner, & l'autre pour recevoir le produit. Long. 32. 40. lat. 44.

PAGODE, f. m. & f. (Archit. asiat.) nom général qu'on donne aux temples des Indiens & des Idolâtres; c'est un bâtiment qui n'a qu'un seul appentis par-devant, & un autre par-derrière: il y a trois toits, un qui domine destiné pour l'idole, & les deux autres pour le peuple.

Son principal ornement consiste en des pyramides de chaux & de briques, décorées d'ornemens fort grossiers. Il y en a de grandes, aussi hautes que nos clochers, & de petites qui n'ont que deux toits. Elles sont toutes rondes, & elles diminuent peu en grosseur, à mesure qu'elles s'élevent, de sorte qu'elles se terminent comme un dôme: sur celui de celles qui sont basses s'éleve une aiguille de calin, fort pointue & assez haute, par rapport au reste de la pyramide.

On voit encore autour des pagodes d'autres espèces de pyramides qui grossissent & diminuent quatre ou cinq fois dans leur hauteur, de telle sorte que leur profil est ondé; mais ces diverses grosseurs sont moindres à mesure qu'elles sont en une partie plus élevée. Ces pyramides sont ornées en trois ou quatre endroits de leur contours, de plusieurs cannelures à angles droits, qui, diminuant peu-à-peu, à proportion de la diminution de la pyramide, vont se terminer en pointe au commencement de la grosseur immédiatement supérieure, d'où s'élevent d'autres cannelures.

Les plus beaux pagodes sont ceux des Chinois & des Siamois; les offrandes qu'on y fait sont si considérables, qu'on en nourrit une quantité prodigieuse de pèlerins.

Le pagode de Jagranate produit un revenu immense à ceux de son idole. M. de la Loubere a décrit les pagodes de Siam, & les missionnaires ceux de la Chine, qui sont quelquefois incrustés de marbre, de jaspe, de porcelaine, & de lames d'or: on trouve la représentation d'un de ces temples dans l'essai d'Architecture de Fischer.

On appelle aussi pagode l'idole qui est adoré dans le temple élevé à son honneur, & dans ce sens le mot pagode est féminin.

Ce nom pagode tire son origine des mots persans *pout*, qui veut dire une idole, & de *gheda*, un temple; de ces deux mots *pout-gheda*, on en a formé en françois celui de pagode, en estropiant le nom persan.

PAGODE, f. f. (Com.) monnoie d'or de l'Indoustan; sa valeur est d'environ huit liv. dix sols monnoie de France.

PAGOMEN, f. m. (Calendrier.) les Egyptiens & les Ethiopiens donnent ce nom au résidu de cinq jours de leur année, ou de six, si l'année est bissextile; ils ajoutent ces jours à leur dernier mois, parce qu'ils ne comptent que quatre jours pour chacun.

PAGON, (Géog. mod.) petite île de la mer du sud, une des îles des Larrons, ou des îles Mariannes, entre celle d'Agriignan au nord oriental, & celle d'Amalagnant au midi. On lui donne 14 lieues

de circuit: les Espagnols la nomment l'île de Saint-Ignace.

PAGRIÆ, (Géog. anc.) 1^o. ville de la Syrestique de Syrie, dans le territoire d'Antioche, près la ville *Gendarum*, selon Strabon, liv. XVI. p. 751. & selon Pline, l. V. c. xxij. mais Ptolomée, liv. V. ch. xv. la met dans la Pierie, province voisine; c'est aujourd'hui Begras, entre Alexandrette & Antioche, place à demi-déserte.

2^o. *Pagræ*, port de la Sarmatie asiatique, sur le Pont-Euxin.

3^o. *Pagræ*, ville de la Cilicie, selon Cédrene.

PAGRE, f. m. (Hist. nat. Ichtiol.) *pagrus*, poisson de mer qui ressemble à une petite daurade par la forme du corps & par le nombre & la position des nageoires; mais il en diffère par la couleur & par la queue. Voyez DAURADE. Le pagre change de couleur en différentes saisons; il est d'un roux tirant sur le rouge pendant l'été, & il devient bleu en hiver: on le confond avec le pagel quand il a sa couleur rouge; mais on le distingue aisément en hiver, car le pagel ne change pas de couleur. Le pagre diffère encore du pagel en ce qu'il a le museau plus épais, plus arrondi & plus arqué, & le corps plus large & plus rond. Ce poisson vit de petites sèches, de coquillages, & d'algue: sa chair est sèche, de bon goût, & fort nourrissante. Rondelet, Hist. nat. des poissons, première partie, liv. V. chap. xv. Voyez POISSON. (I)

PAGURUS LAPIS, f. f. (Hist. nat.) nom donné par des naturalistes à une pierre qui portoit l'empreinte d'un homard ou d'une cerceine de mer.

PAGUS, (Géog. anc.) ce mot a divers sens, & vient lui-même de *πάγος*, mot dorique, pour *πύργος*, fontaine, parce que, dit Festus, les *Pagi* prennent à une même fontaine l'eau dont ils ont besoin.

Pagus diffère de *vicus*, en ce qu'il n'exige pas une disposition en forme de rue, & qu'il suffit que les maisons aient un rapport de voisinage entre elles, quoique dispersées & rangées confusément.

Le *pagus* des Grecs veut dire une colline, & par conséquent n'est point la même chose que le *pagus* des Latins. Ainsi, *ἀπέρος πάγος*, veut dire, la colline de Mars; c'étoit le nom qu'on donnoit à l'aréopage d'Athènes, parce qu'elle étoit sur une colline consacrée au dieu de la guerre. On peut voir dans Alde Manuce, liv. III. de *quæsit. epist. vij.* la différence qui distingue, selon lui les mots *castellum*, *pagus*, *vicus*, *opidum*, *urbs*, & *villa*.

Paganus dans sa signification primitive, signifie un homme qui demeure à la campagne, où il s'occupe à l'agriculture, en un mot un paysan. Comme les gens de la campagne n'ont point cette politesse qui regne dans les villes, il semble que la grossièreté soit leur partage; c'est dans ce sens que Perse se qualifie lui-même de *demi-paysan*:

Ipsè semi-paganus

Ad sacra vatùm carmen adfero nostrum.

Varron, de *lingua lat.* liv. V. appelle *paganitia feriæ*, certaines fêtes communes aux gens de la campagne; au-lieu que *paganalia* étoient des fêtes particulières à chaque village. Pline, l. XXVIII. c. ij. nomme *pagana lex*, une loi par laquelle il étoit défendu aux femmes qui étoient en voyage de tourner un fuseau, ni de le porter à découvert, parce que l'on croyoit que par cette action on pouvoit jeter un maléfice sur la campagne, & nuire aux biens de la terre.

Dans les anciens tems de la république romaine, l'agriculture & l'art militaire n'étoient pas incompatibles, & on voyoit les premiers hommes de l'état conduire eux-mêmes la charrue, de la même main dont ils venoient de gagner une bataille. Mais avec le tems le luxe augmenta les possessions, & la

vanité peupla les champs d'hommes ferviles, que l'on chargea du travail des terres; il ne demeura avec eux dans les villages que les pauvres gens qui n'avoient pas de quoi subsister dans les villes.

Comme ces gens-là n'étoient point enrôlés dans les armées romaines; de-là vint ce contraste que l'on trouve entre les mots *miles*, un homme de guerre, & *paganus*, un homme qui ne va point à la guerre. Cette opposition est fréquente dans les Jurisconsultes; mais elle est bien expressément marquée dans ces vers de Juvénal, *Sat. xvj. v. 32.*

Civis falsum producere testem

Contra paganum posses, quam vera loquentem

Contra fortunam armati.

« Le soldat trouvera bien plutôt un faux témoin » contre le villageois, que le villageois n'en trouve un véritable contre le soldat ».

De *paganus* nous avons fait les mots de *payen* & de *paganisme*, parce que, comme les gens de la campagne, occupés d'un travail pénible, & dénués des secours de l'éducation, qui prépare l'esprit aux matières de raisonnement, sont toujours plus attachés que les autres aux sentimens qu'ils ont sucés avec le lait, il arriva lorsque la religion chrétienne eut fait de grands progrès dans les villes, que les gens de la campagne conserverent l'idolâtrie long-tems après la conversion des villes. Les mots de *paganus* & d'idolâtre devinrent alors synonymes, & nous avons adopté ce mot en l'accommodant à notre langue: ainsi nous appellons *payens* les idolâtres, & *paganisme* l'idolâtrie, qui est la religion des *payens*.

Nous avons aussi adopté le mot *pagus*, mais dans un sens que les anciens lui donnoient semblablement, & nous en avons fait le mot de *pays*. Les Romains l'ont employé dans le sens de *canton* ou *contrée*. La Thrace & l'Arménie étoient divisées en *stratégies* ou *préfectures militaires*; la Judée en *toparchies* ou *seigneuries*; l'Égypte en *nomes*: de même la Gaule & la Germanie étoient partagées en *pagi*, cantons: c'est sur ce pié-là que Jules-César dit que les *Sueves*, peuples de Germanie, étoient divisés en cent cantons, *centum pagos*.

Samson divise les peuples en grands & en petits. Les grands peuples étoient ce que les anciens ont appelé *civitas*, & chaque *civitas* étoit divisée en *pagi*; mais il faut aussi remarquer que les grands cantons nommés *pagi* étoient eux-mêmes divisés en des cantons ou *pagi* subalternes, qui en faisoient partie. Ainsi *pagus Patavus*, le Poitou, comprenoit *pagus Lausdunensis*, le Loudunois; *pagus Toarcensis*, le pays de Thouars; *pagus Ratiatenfis*, le duché de Retz, &c. Ainsi les grands cantons ou *pagi* du premier ordre, ne sont point différens des cantons appelés *civitas*, c'est-à-dire des grands peuples; mais les *minores pagi*, c'est-à-dire les petits cantons, en différoient beaucoup. (D. J.)

PAHAN, (*Géog. mod.*) ville des Indes, dans la presqu'île de Malaca, capitale d'un petit royaume de même nom, qui fournit du poivre & des éléphans; les maisons sont faites de roseaux & de paille, le seul palais du roi est bâti de bois; les rues sont pleines de cocos & d'autres arbres. *Long. 122. lat. 3. 30.*

PAIANELI, f. m. (*Botan. exot.*) arbre à filiques du Malabar; on en compte deux espèces; l'une a la feuille faite en cœur, & le fruit oblong, plat, & contenant une semence membraneuse; l'autre a les feuilles larges & pointues: on vante beaucoup leurs vertus en cataplasme pour la guérison des ulcères.

PAIDOPHILE, f. f. (*Mythol.*) surnom qu'on donnoit à Cérès, qui signifie qu'elle aime les enfans, & qu'elle les entretient; c'est pourquoi on représente souvent cette déesse ayant sur son sein deux

petits enfans, qui tiennent chacun une corne d'abondance, pour marquer qu'elle est comme la nourrice du genre humain. (D. J.)

PAILLASSE, f. f. (*Architecture.*) on nomme ainsi dans une cuisine & près de la cheminée, un solide de brique ou de maçonnerie, de la longueur d'environ six piés, sur deux ou trois de large, & de neuf à dix pouces de hauteur, sur lequel on entretient les mets dans un degré de chaleur convenable, avant d'être servis sur la table. (P)

PAILLASSE, f. f. *terme de Pailleur*, ouvrage de grosse toile, creux & fendu par le milieu, qu'on remplit de paille, & qu'on met sur le bois de lit, & sous le matelas ou le lit de plume.

PAILLASSONS, f. m. (*Jardinage.*) ce sont des espèces de claies faites de grande paille avec des perches posées en maille, & attachées les unes aux autres avec de l'osier pour entretenir la paille. Rien n'est si utile que les *paillassons* pour garantir les couches & les espaliers des vents froids. On les soutient sur les couches par le moyen de perches posées en long & en-travers de la couche en manière de chaffis. (K)

PAILLASSON, (*ouvrage de Nattier.*) pièce de natte couverte par-dehors d'une grosse toile, que le peuple en Italie & en Espagne met l'été devant les fenêtres pour se garantir de l'ardeur du soleil. On hausse & on baisse ces *paillassons* avec des cordes autant qu'on veut. En France on a des stores, des jaloussies en bois peint en verd, qui conviennent mieux au climat. (D. J.)

PAILLASSON en *terme d'Orfèvre*, est un amas de nattes de paille tournées en rond en commençant au centre, & finissant à sa circonférence. L'on en élève plusieurs lits l'un sur l'autre jusqu'à la hauteur qu'on veut; ces rangs ou lits sont coulés l'un à l'autre avec de la ficelle; il doit avoir plus de diamètre que le billot qu'il porte; il sert à rompre l'effet du marteau lorsque l'on frappe sur l'enclume.

PAILLE, f. f. (*Maréchallerie.*) c'est le tuyau des gros & menus grains, après qu'ils ont été battus à la grange. Il y a la *paille* du blé, du seigle, de l'avoine. La *paille* hachée mêlée avec l'avoine, sert dans quelques pays de nourriture aux chevaux: on la hache avec une machine appelée *hachoir* ou *coupe-paille*; la *paille* pour la litière est communément sans épis & sans grain.

PAILLE, (*Commerce.*) il se fait un grand commerce de *paille* pour l'engrais des terres, après qu'elle a été réduite en fumier; & avant ce tems-là pour la nourriture de divers animaux, ainsi que pour des ouvrages de Nattiers, & de Tourneurs-Empailleurs de chaise. On se sert aussi de *paille* pour les emballages de caisses de marchandises.

PAILLES DE BITTES, (*Marine.*) ce sont de longues chevilles de fer qu'on met à la tête des bittes pour tenir le cable sujet. (Z)

PAILLE, (*Métallurgie.*) c'est un endroit défectueux dans les métaux, qui les rend cassans & difficiles à forger; on le dit sur-tout du fer & de l'acier.

PAILLE DE FER, (*Forgerie.*) ce sont des espèces d'écaillés qui tombent de ce métal quand on le forge à chaud. Elles servent à faire le noir, & quelques autres couleurs des Peintres sur verre.

PAILLE, (*Joaillerie.*) ce mot désigne un défaut qui se trouve dans les pierres précieuses, particulièrement dans les diamans; c'est quelque petit endroit obscur, étroit, & un peu long, qui se trouve dans le corps de la pierre précieuse, & qui en interrompt l'éclat & le brillant. Quelques personnes confondent la *paille* avec la glace & la surdité; mais ces trois défauts sont différens; les *pailles* diminuent davantage le prix du diamant.

PAILLE, *courir à la*, (*Sabines.*) c'est hâter la cuisson

du sel par une addition subite de bois; ce qui arrive toutes les fois que la formation du sel & partant l'évaporation, a été retardée par quelque cause que ce soit.

PAILLE EN CUL, FÊTU EN CUL, f. m. oiseau de tropique, oiseau de mer. Il ne se rencontre jamais au-delà des bornes de la Zone torride; c'est ce qui l'a fait nommer par quelques voyageurs oiseau de tropique. Il est à-peu-près de la figure d'un pigeon, mais plus gros & plus vigoureux, ayant des ailes fort grandes lorsqu'elles sont étendues; il a la tête menue, les yeux assez beaux, le bec bien proportionné, d'une couleur jaune tirant sur le rouge, ainsi que ses pattes qui sont un peu courtes; son plumage est blanc mêlé quelquefois de petites plumes noires sur les ailes. Du milieu de sa queue qui s'ouvre en éventail quand il vole, sortent deux grandes plumes très-fines, longues d'environ seize à dix-huit pouces, & tellement appliquées l'une contre l'autre, qu'elles ne forment qu'un seul brin apparent; ce qui lui a fait donner le nom de *paille en cul*. On en voit qui ont trois de ces plumes un peu écartées l'une de l'autre, formant trois longues queues. Les *pailles en cul* font leurs nids dans des trous au sommet des plus hauts rochers; ils vivent de poisson, & prennent leur effort en haute mer, fort loin des côtes; leur chair est maigre & médiocre au goût.

PAILLÉ, adj. en termes de Blason, se dit des faïces, peaux, & autres pièces bigarrées de différentes couleurs. Clere en Normandie, d'argent à la faïce d'azur, *paillée d'or*.

PAILLER, DU PAILLER, (Maréchal.) c'est de la paille qui ne sert qu'à la litière.

PAILLET, f. m. (Serrurerie.) petite pièce de fer ou d'acier, mince, qu'on place entre la platine & le verrouil pour lui servir de ressort & le tenir en état, lorsqu'il est levé.

PAILLETTE, ou ÉTAMINE, (Jardinage.) voyez ÉTAMINE.

PAILLETTE D'OR, f. f. (Minéralog.) petit grain d'or, qu'on trouve dans le sable des rivières. Toutes les *paillettes d'or* ont des formes assez irrégulières; elles ont pourtant cela de constant, qu'elles sont de petites lames; je veux dire, qu'on ne doit pas se les représenter faites comme des grains de sable; elles ont moins en épaisseur que dans les autres sens. Selon les observations qu'on en a faites, il semble qu'elles sont arrangées par couches, par feuilles dans la mine; quelquefois elles paroissent feuilletées à la loupe. On ne doit pas non plus les imaginer plus minces que les feuilles des Batteurs d'or; elles ont une épaisseur qui se laisse appercevoir, & qui est capable de leur donner de la solidité. Leurs figures, malgré leurs irrégularités, tiennent toujours de la ronde; leurs bords sont aussi arrondis; ce sont des espèces de petits gâteaux; les frottemens ont abattu leurs angles; pendant que l'eau les entraîne, elles rencontrent un sable qui les use.

Parmi les *paillettes* des rivières de Ceze & du Gardon, on en rencontre quelquefois qui ont une ligne & demie de diamètre; mais il y en a davantage qui n'ont qu'une ligne, & même qu'une demi-ligne. Nous en avons de l'Ariège, qui ont deux lignes dans le sens où elles sont le plus grandes; les *paillettes* du Rhin sont beaucoup plus petites, & celles du Rhône plus petites encore; mais on trouve aux plus petites une figure approchante des plus grosses.

On assure pourtant qu'on a quelquefois ramassé dans le Rhône des *paillettes* grosses comme des grains de millet. Les Allemands en citent tirées de leurs rivières grosses comme des fèves; mais ce ne sont, pour ainsi dire, que des miettes, si on les compare avec ces gros morceaux d'or trouvés dans le Pérou & le Mexique, & grossis peut-être encore par le

récit des voyageurs. Cependant le père Feuillée, à qui on peut se fier, assure avoir vu une *pépète*; c'est le nom qu'on donne à ces morceaux d'une grosseur extraordinaire, du poids de soixante-six marcs & quelques onces, dans le cabinet d'Antonio Portocarrero: on en fit voir une en 1616 à l'académie, qui pesoit, dit-on, cinquante-six marcs. Sa figure approchoit de celle d'un cœur; elle appartenoit à dom Juan de Mur, qui avoit été corrégidor d'Arica. M. Frézier a fait mention de cette *pépète* dans son voyage. Il en cite aussi une autre de soixante-quatre marcs, qui fut achetée par le comte de la Moncloa, viceroi du Pérou, pour en faire présent au roi d'Espagne. Mais ces *pépètes* paroissent extraordinaires aux habitans des Indes, comme à nous. Ce sont des morceaux de mine entiers, qui sont détachés ou découverts par des torrens rapides; & nous ne savons pas quelle est la grosseur des morceaux d'or qui fournissent depuis si long-tems nos rivières de *paillettes*. Nous verrions peut-être des *pépètes* chez nous, si un coup brusque, un torrent extraordinaire, détachoit à-la-fois ce qui n'est enlevé que par parcelles en plusieurs années. La nature travaille dans de grands laboratoires; mais peut-être aussi que son laboratoire dans nos montagnes n'est pas en or; elle en a de toutes matières. *Mém. de l'académie des Sciences, 1718. (D. J.)*

PAILLETTE, (Broderie.) ce mot se dit des petits grains d'or ou d'argent ronds, aplatis & percés au milieu, dont on parseme quelquefois les broderies, les ornemens d'église, & les habits de théâtre. On fait aussi des *paillettes* d'acier qu'on mêle dans les jais blancs & noirs pour des broderies du petit deuil des femmes.

PAILLETES COMPTÉES, en terme de Brodeur au métier; ce sont des *paillettes* arrangées l'une sur l'autre comme de l'argent monnoyé. Pour les arrêter ainsi, on fait un point au bord de la première en-dehors, un autre dans le trou de cette première au bord de la seconde en-dehors, un autre dans le trou de cette seconde en-dedans; ainsi des autres, en les approchant à l'aiguille l'une sur l'autre.

PAILLETES COURONNÉES, en terme de Brodeur au métier, celles qui sont environnées tout-autour d'ornemens ou de points de bouillon. Voyez BOUILLON.

PAILLEUR, f. m. (Commerce de paille.) celui qui vend & fournit de la paille dans les maisons de Paris & autres villes du royaume pour la nourriture des chevaux des particuliers.

PAILLEUX MÉTAL, (Métallurgie.) c'est-à-dire; métal qui a des pailles. C'est un grand défaut pour le fer & pour l'acier d'être *pailleux*; car outre que ce défaut les rend cassans, ils souffrent un grand déchet à la forge.

PAILLIER, f. m. il se dit 1°. de la paille fourragée par des bestiaux, qui ont mangé l'épi & le grain, & qui n'est plus bonne qu'à faire litière & fumier; 2°. de l'endroit où l'on nourrit les bestiaux & où l'on porte les pailles & fourrages dont on fait des meulons, pour les conserver jusqu'à ce qu'on les mette en litière ou fumier.

PAILLIER, (Hydr.) on pratique des *pailliers* ou repos entre les rampes & avec tournans les escaliers de pierre ou de gazon qui accompagnent une cascade; on en fait plusieurs de suite dans les rampes un peu longues. (K)

PAILLONS, f. m. pl. (Joaillerie.) nom que l'on donne à de petites feuilles carrées de cuivre battu, très-minces, & colorées d'un côté, que l'on met par petits morceaux au fond des chatons des pierres précieuses, & des cristaux.

PAILLON DE SOUDURE, (Orfèvrerie.) petit morceau de soudure, ou métal mince & allié, qui sert

à souder les ouvrages d'orfèvrerie. Lorsqu'on veut souder quelque chose, on coupe la soudure par *paillons*.

PAILLON & PAILLONNER, *la vaisselle d'étain*, c'est une façon qu'on donne à la vaisselle d'étain fin, après qu'elle est apprêtée avant de la tourner; pour cela on prépare d'abord le *paillon* avec un lingot d'étain commun dont on fait tomber avec le fer chaud à souder, une quantité suffisante de gouttes sur une platine de cuivre; ce qui forme des feuilles d'étain minces, rondes, grandes environ comme des pièces de vingt-quatre sols, plus ou moins. Voilà comme se fait le *paillon*: il faut dire en passant qu'on emploie de ce *paillon* dans la teinture de l'écarlate. Autrefois on se servoit d'étain en ratures, c'est-à-dire, ce que les crochets ôtent sur l'étain en le tournant.

On fait ensuite un tampon de filasse qu'on roule en long d'environ un demi-pié & gros comme le poignet pour de grands plats, & moins gros pour de plus petites pièces; on a soin de le tenir chaud par le bout qui sert, en le mettant sur une petite plaque de fer sous laquelle il y a un petit feu; cela se fait après avoir allumé du feu de braise de charbon dans une bassine, qui est comme le fond d'une chaudière dont la hausse est environ de trois ou quatre pouces de haut & aplatie sur le bord, & il faut disposer son feu si également, qu'il ne chauffe pas plus d'un côté que de l'autre, & qu'il chauffe plus la circonférence de la pièce que son milieu. Ensuite on prend sa pièce avec une tenaille à *paillonner* de la main gauche, & on la met chauffer sur le feu; on a un morceau de poix-résine dont on enduit sa pièce dessus & dessous en frottant par-tout, parce que la résine fond dessus à mesure que la pièce s'échauffe; on prend plusieurs feuilles de *paillon* qu'on met sur sa pièce, & ensuite avec le tampon on promène par-tout cet étain fondu qui se dilate & s'étend comme un étamage; on retourne sa pièce, & on en fait autant dedans comme dessous; après quoi on retire doucement sa pièce de dessus le feu, & on remet son tampon en place, & on prend une autre pièce pour faire de même jusqu'à la fin, observant de maintenir toujours son feu égal; puis on reprend, s'il est nécessaire, ses pièces l'une après l'autre pour *paillonner* l'endroit des tenailles qu'on nomme le *contre-jet*. Ce *paillon* sert à boucher les gromelures, & empêche les cassures; c'est un étamage plus subtil & plus difficile à faire que celui des Chauderonniers.

PAIN, f. m. (*Boulangerie*.) les diverses espèces de farine dont les Boulangers font leur *pain*, sont la pure fleur de farine pour le *pain mollet*; la farine blanche d'après la fleur, pour le *pain blanc*; les fins gruaux mêlés avec cette dernière, pour le *pain bis-blanc*; les gros gruaux, avec partie de farine blanche & de fin gruau, pour le *pain bis*.

Le *pain* se fait de farine de mays dans la plus grande partie de l'Asie, de l'Afrique & de l'Amérique; outre le mays, l'Amérique a encore la racine de cassave, dont le suc récent est un poison, mais dont la racine que l'on en tire fait un *pain* délicat & nourrissant.

PAIN BIS, *en Boulangerie*; est le nom de la moindre espèce de *pain*; on le fait avec une partie de farine blanche, & des gruaux fins & gros. On y mêle aussi des recoupetes, mais ce n'est que dans les chertés.

PAIN BIS-BLANC, *terme de Boulanger*, qui signifie le *pain* au-dessous du blanc, & fait de farine blanche & de fin gruau.

PAIN BLANC, *en terme de Boulanger*, est le nom qu'on donne au *pain* fait de farine blanche, & tirée au bluteau d'après la fleur de farine,

PAIN DE BRANE, *terme de Boulanger*, pour dire, le *pain de douze livres*.

PAIN CHALAND, *en Boulangerie*, est un *pain* très-blanc, fait de pâte broyée.

PAIN CHAPELÉ, *en Boulangerie*, est un petit *pain* fait avec une pâte bien battue & fort légère, assaisonnée de beurre ou de lait.

PAIN CHAPELÉ, se dit encore *parmi les Boulangers*, d'une espèce de petit *pain* dont on a enlevé la plus grosse croûte avec un couteau.

PAIN DE CHAPITRE, *en terme de Boulanger*, est une espèce de *pain* supérieure au *pain chaland*, qu'on peut regarder comme le *pain mollet* de ce dernier.

PAIN CORNU, nom que les *Boulangers* donnent à cette espèce de *pain* qui a quatre cornes, & quelquefois plus. C'est de toutes les espèces de petit *pain* celui qui se fait avec la pâte la plus forte & la plus ferme.

PAIN A LA REINE, est chez les *Boulangers*, un *pain* fendu, qui ne diffère du *pain* de festin que par l'assaisonnement, qui y est moindre que dans ce dernier. On fait le *pain à la reine* avec une pâte qui n'est proprement ni forte, ni douce, & qu'on appelle pour cela *pâte moyenne*. Quelques-uns l'appellent encore *pâte bâtarde*.

PAIN A LA SIGOVIE, *terme de Boulanger*, pour signifier une sorte de *pain* qui a une tête au milieu. Il est fait avec une pâte d'un tiers plus forte & plus dure que celle du *pain à la reine*.

PAIN PETIT, *en terme de Boulanger*, est un *pain* fait avec une pâte plus ou moins légère, selon l'espèce de *pain*, du beurre, du lait ou de levure. Le *petit pain* se divise en *pain à la reine*, *pain à la sigovie*, *pain chapelé*, *pain cornu*, &c. Voyez ces termes à leur article.

Quelques *Boulangers* de Paris font leur *petit pain* avec les gruaux qu'ils font remoudre: il bouffe en effet davantage; mais n'est jamais si bon que celui de fleur de farine.

Des façons à donner aux principales sortes de pains en usage parmi nous. *Pain d'avoine*. Il faut que le levain soit fort; prendre l'eau un peu chaude, & tenir le four chaud: le bien cuire & long-tems; & le garder au four suivant la grosseur du pain, parce que le dedans en est toujours gras. Il demande un grand apprêt. La pâte doit en être bien travaillée & bien ronde.

Pain d'orge. Il ne lui faut en levain que le tiers de la masse de la pâte. Trop de levain le rend trop lourd & trop gras en-dedans. Il veut être bien travaillé. On le pâtrit à l'eau douce, parce qu'il semble porter son levain avec lui-même. Il ne lui faut pas beaucoup d'apprêt. Le four doit être chaud. Ce *pain* porte bien la cuisson.

Pain de seigle. Il faut faire de grands levains, à moitié de la quantité de la pâte; prendre l'eau fraîche, & faire la pâte forte: donnez bien de l'apprêt, parce que le seigle est toujours doux. Travaillez-le beaucoup. Que votre four soit très-chaud: que le *pain* y reste long-tems; cependant selon sa grosseur.

Biscuit de mer. Il faut en levain un bon tiers de la quantité de la pâte. Il faut que ce levain soit bon, naturel, bien fait, fort travaillé; un four bien chaud, où on le laisse au moins trois heures.

Pain de blé, façon de Gonesse. Ayez de grands levains, & l'eau douce. Faites la pâte forte & bien soutenante. Travaillez-la beaucoup; ensuite remettez-y un peu d'eau fraîche par-dessus, afin d'éclaircir ou délayer la pâte, & travaillez ensuite. Quand votre pâte sera bien travaillée, tirez-la du pétrin, & la tournez tout de suite. Il ne faut pas qu'elle entre en levain, mais point du tout. Distribuez-la aux poids que les *pains* doivent avoir, Tournez les plus

petits les premiers; tournez ensuite les gros. Que les bannes ou sacs soient toujours frais. Que les couvertures soient un peu humides. Que le four soit très-chaud, afin que le milieu soit cuit. Que le four soit plus chaud au premier quartier qu'au dernier. On s'assure de la cuisson presque à la main.

Pain en pâte, ou quantité de pâte à employer pour avoir, après la cuisson, un pain d'un poids déterminé. Un pain de quatre livres veut quatre livres onze onces de pâte; un pain de trois livres, trois livres & demie de pâte; un pain de six livres, six livres & trois quarts de pâte; un pain de huit livres, neuf livres de pâte; un pain de douze livres, treize livres & demie de pâte: voilà à-peu-près la règle en pâte qui détermine le poids après la cuisson.

Gros pain de Paris. Faites la pâte un peu plus douce que celle de Gonesse. Il y en a qui substituent au levain, le levain de bière. Faites du reste, comme au pain précédent.

Pain demi-mollet. Il ne faut en levain qu'un quart de la pâte. Il ne le faut pas laisser trop apprêter. Quand vous le voyez à moitié prêt, vous faites un autre levain de levure de bière. Lorsque vos levains sont prêts, vous aurez votre eau un peu dégoûdée, & en quantité proportionnée à la masse de votre pâte. Vous ferez votre pâte un peu ronde; vous lui donnerez deux ou trois tours. Vous prendrez un peu d'eau fraîche, que vous jetterez par-dessus votre pâte, jusqu'à ce qu'elle vous paroisse assez douce. Vous ne la laisserez point entrer en levain avant que de la tourner. Cela fait, vous la distribuerez; vous couvrirez vos pains avec de la toile humide, ou des couvertures de laine. Votre pâte ne prenant point l'air, le pain en viendra plus jaune au four. Que votre four ne soit pas si chaud que pour le gros pain. Regardez de tems en tems dans le four, pour voir si votre fournée a assez de couleur. Lorsqu'elle a assez de couleur, vous laissez achever la cuisson à four ouvert.

Pain fendu. Prenez les ratissures du pain demi-mollet. Renforcez-les avec de la farine. Travaillez-les bien; & distribuez cette pâte en pains de quatre livres, de deux & d'une; tournez toujours les plus petits les premiers. Fendez ceux-ci avec la main; les gros avec le bras. Placez-les dans les moules, & les moules au four au premier quartier de la chaleur.

Pain mollet. Prenez de la pâte du pain demi-mollet, le quart de la pâte du pain mollet que vous voulez faire. Ayez du levain fait à la levure de bière. Laissez la pâte un peu entrer en levain; ensuite distribuez-la. Pour le pain d'une livre cuit, il faut une livre & un quart en pâte; pour un pain d'une demi-livre cuit, il faut dix onces en pâte. Ayez des planches & des toiles qui s'appellent *couches*, pour couvrir; tournez les pains les moins gros les premiers, ensuite les autres. Que votre four ne soit point trop chaud au dernier quartier.

Pain plat, ou autrement dit pain manqué. Prenez de la pâte du pain mollet. Remettez un peu d'eau fraîche & de farine par-dessus. Retraitez bien la pâte. Battez-la; mettez-la dans une corbeille; tenez-la au frais. Tournez les pains que vous en ferez les derniers de tous vos pains. Menagez-leur une place à bouche de four entre vos pains mollets. Quand ils y seront placés, donnez-leur un coup de main par-dessus; & lorsque vous aurez tiré votre premier quartier, vous enfoncerez dans le four ces pains-ci que vous y laisserez achever leur cuisson.

Pain à la reine. Faites un bon levain à levure de bière. Quand il sera prêt, façonnez votre pâte tout ensemble. Après l'avoir un peu travaillée, faites les petits pains, qu'on appelle aussi *pains à café*; travaillez votre pâte de rechef; battez-la avec la main. Levez-la du pétrin. Placez-la dans une seville; cou-

vrez-la avec des sacs ou bannes. Renforcez le reste de votre pâte avec de la farine. Détournez ensuite une portion pour les pains de figovie & pour les pains cornus. Cela fait, achevez votre pain à la reine avec du beurre. Le beurre mis, travaillez-le encore un peu; ensuite tirez la pâte du pétrin; couvrez-la pour la faire entrer en levain. Alors revenez au figovie. Vous en renforcerez la pâte un peu plus qu'au pain à la reine. Vous en tournerez les pains les derniers. Après quoi, de la ratissure du pétrin, vous faites votre pain cornu avec un peu de beurre. Vous en travaillez la pâte, & vous la mettez dans une seville. Vous ferez les *artichaux* de la même pâte que les pains cornus; les pains cornus les premiers, les artichaux les seconds, les pains à café les troisièmes, les pains à la reine les quatrièmes, les pains de figovie les derniers. Vous enfournez les pains à café les premiers; puis les pains cornus, ensuite les artichaux; après ceux-ci les pains à la reine; enfin les pains de figovie qui se trouveront à la bouche du four.

Pain de festin. Ayez un bon levain de levure de bière. Faites-en le tiers de la pâte que vous avez à préparer. Quand il sera prêt, ayez du lait dégoûd seulement; délayez votre levain avec ce lait: travaillez un peu votre pâte. Ensuite prenez votre beurre & vos œufs. Ajoutez-les à la pâte. Que la pâte ne soit pas trop douce; faites-la bonne & ronde. Laissez-la entrer en levain un peu; puis tournez-la. Tournez les petits pains les premiers. Echauffez votre four doux. Le four chaud, coupez vos pains en *s* par-dessus; dorez-les avec des œufs, & les enfournez. Quand ils auront pris de la couleur, vous laisserez achever la cuisson à four ouvert.

Espiotte. Faites de grands levains; ayez-en le tiers de la pâte. Que votre pâte soit forte. Après l'avoir un peu travaillée, jetez-y un peu d'eau fraîche. Retraitez & tournez sur des sacs. Que le four soit bien chaud. Enfourez les pains ronds les premiers, ensuite les longs, & laissez bien cuire; car ces pains sont toujours gras en-dedans.

Pain de blé noir ou sarrasin. Ayez du levain la moitié de ce que vous ferez de pâte. Prenez de l'eau fraîche au fortir du puits. Faites votre pâte un peu ronde. Après l'avoir un peu travaillée, vous l'arroserez un peu d'eau fraîche; & la retravaillerez bien. Que votre four soit bien chaud. Vous tournerez vos pains tout de suite, les plus petits les premiers. Vous les couvrirez de sacs humides; vous répandrez un peu d'eau fraîche sur ces sacs, & vous laisserez votre pâte ainsi disposée, s'apprêter. Ensuite vous enfournez les pains ronds les premiers.

Pain de blé de Turquie. Ayez du levain le tiers de la quantité de votre pâte: que votre eau soit dégoûdée. Faites votre pâte forte. Travaillez-la bien. Tirez-la du pétrin; tournez-la tout de suite, non sans l'avoir bien broyée sur le pétrin; applatissez les pains ronds. Couvrez-les tous de sacs humides. Que votre four soit bien chaud. Laissez vos pains s'apprêter; ensuite enfournez. Laissez long-tems au four; ce pain devient très-jaune.

La bonne façon du pain tient donc à la juste quantité du levain, à la juste quantité d'eau; sur-tout au travail long qui distribue également le levain & l'eau dans toute la masse, & à la cuisson convenable. Sans levain le pain est matte; avec le levain sans eau le pain est matte; avec du levain & de l'eau sans travail, le pain est matte; avec du levain, de l'eau & du travail, sans juste cuisson, même défaut; il est encore matte. Ces quatre conditions sont donc nécessaires pour rendre le pain léger & plein d'yeux. Quelle est celle qui y contribue le plus? cela peut être aussi difficile qu'inutile à décider.

PAIN, (*Jurisprudence.*) dans cette matière se prend

quelquefois pour *jouissance*. Etre en *pain*, dans les coutumes de Hainaut & de Mons, c'est être sous la puissance de son pere; comme être hors de *pain*, signifie, être hors de cette puissance, mettre hors de pain, émanciper. (A)

PAIN D'ACIER, (Comm.) c'est une sorte d'acier qui vient d'Allemagne; il est différent de celui que l'on appelle *acier en bille*.

PAIN D'AFFINAGE, (Fonderie de métaux.) c'est ainsi qu'on nomme la petite portion de matière d'argent qui reste toujours dans le fond de la coupelle; on l'appelle autrement *plaque*.

PAIN BÉNI, (Hist. ecclési.) c'est un pain que l'on bénit tous les dimanches à la messe paroissiale, & qui se distribue ensuite aux fideles.

L'usage étoit dans les premiers siècles du christianisme, que tous ceux qui assistoient à la célébration des saints mystères participoient à la communion du pain qui avoit été consacré; mais l'Eglise ayant trouvé de l'inconvénient dans cette pratique, à cause des mauvaises dispositions où pouvoient se trouver les chrétiens, restreignit la communion sacramentelle à ceux qui s'y étoient dûment préparés. Cependant pour conserver la mémoire de l'ancienne communion, qui s'étendoit à tous, on continua la distribution d'un pain ordinaire, que l'on bénissoit, comme l'on fait de nos jours.

Au reste, le goût du luxe & d'une magnificence onéreuse à bien du monde, s'étant glissé jusque dans la pratique de la religion, l'usage s'est introduit dans les grandes villes de donner au lieu de pain, du gâteau plus ou moins délicat, & d'y joindre d'autres accompagnemens coûteux & embarrassans; ce qui constitue les familles médiocres en des dépenses qui les incommode, & qui seroient employées plus utilement pour de vrais besoins. On ne croiroit pas, si on ne le montrait par un calcul exact, ce qu'il en coûte à la nation tous les ans pour ce seul article.

On fait qu'il y a dans le royaume plus de quarante mille paroisses où l'on distribue du pain béni, quelquefois même à deux grand-messes en un jour, sans compter ceux des confréries, ceux des différens corps des arts & du négoce. J'en ai vu fournir vingt-deux pour une fête par les nouveaux maîtres d'une communauté de Paris. On s'étonne qu'il y ait tant de misère parmi nous; & moi en voyant nos extravagances & nos folies, je m'étonne bien qu'il n'y en ait pas encore davantage.

Quoi qu'il en soit, je crois qu'on peut du fort au foible, estimer la dépense du pain béni, compris les embarras & les annexes, à quarante sous environ pour chaque fois qu'on le présente. S'il en coûte un peu moins dans les campagnes, il en coûte beaucoup plus dans les villes, & bien des gens trouveront mon appréciation trop foible; cependant quarante mille pains à 40 s. pièce, font quatre-vingt mille livres, somme qui multipliée par cinquante-deux dimanches, fait plus de 4 millions par an, ci 4000000 liv.

Qui empêche qu'on n'épargne cette dépense au public? On l'a déjà dit ailleurs, le pain ne porte pas plus de bénédiction que l'eau qu'on emploie pour le bénir; & par conséquent on peut s'en tenir à l'eau, qui ne coûte rien, & supprimer la dépense du pain laquelle devient une vraie perte.

Par la même occasion, disons un mot du luminaire. Il n'y a guere d'apparence de le supprimer tout-à-fait; nous sommes encore trop enfans, trop esclaves de la coutume & du préjugé, pour sentir qu'il est des emplois du bien plus utiles & plus religieux, que de brûler des cierges dans une église. Néanmoins tout homme éclairé conviendra qu'on peut épargner les trois quarts du luminaire qui se prodigue aujourd'hui, & qui n'est proprement qu'une pieuse décoration. Cela posé, il y a dans le royaume

plus de quarante mille églises en paroisses; on en peut mettre un pareil nombre pour les églises collégiales, couvens, communautés, &c. ce qui fait quatre-vingt mille églises pour le tout. L'estime du plus au moins l'épargne du luminaire qu'on peut faire en chacune à 50 liv. par année; cette somme, bien que modique multipliée par 80000 églises, produit 4 millions par an. Voilà donc avec les quatre millions ci-dessus, une perte annuelle de huit millions dans le royaume; & cela pour de petits objets & de menus frais auxquels on n'a peut-être jamais pensé, ci 8000000 livres.

Combien d'autres inutilités coûteuses en ornemens superflus, en sonneries, processions, repasoires, &c. *Populus hic labiis me honorat, cor autem eorum longè est à me.* Matt. xv. 8.

La religion ne consiste pas à décorer des temples, à charmer les yeux ou les oreilles; mais à révéler sincèrement le créateur, & à nous rendre conformes à Jesus-Christ. Aimons Dieu d'un amour de préférence, & craignons de lui déplaire en violant ses commandemens; aimons notre prochain comme nous-mêmes, & soyons en conséquence toujours attentifs à lui faire du bien, ou du moins toujours en garde pour ne lui point faire de mal; enfin remplissons le devoir de notre état: voilà précisément la religion que Dieu nous prescrit, & c'est celle-là tout juste que les hommes ne pratiquent point; mais ils tâchent de compenser ces manquemens d'une autre manière: ils se mettent en frais, par exemple, pour la décoration des autels, & pour la pompe des cérémonies; les ornemens, le luminaire, le chant, la sonnerie ne sont pas épargnés; tout cela fait proprement l'ame de leur religion, & la plupart ne connoissent rien au-delà. Piété grossière & trompeuse, peu conforme à l'esprit du Christianisme, qui n'inspire que la bienfaisance & la charité fraternelle!

Que de biens plus importans à faire, plus dignes des imitateurs de Jesus-Christ! Combien de malheureux, estropiés, infirmes, sans secours & sans consolation! Combien de pauvres honteux sans fortune & sans emploi! Combien de pauvres ménages accablés d'enfans! Combien enfin de misérables de toute espèce, & dont le soulagement devoit être le grand objet de la commisération chrétienne! objet par conséquent à quoi nous devrions consacrer tant de sommes que nous prodiguons ailleurs sans fruit & sans nécessité.

PAIN, en terme de Cirier, c'est un morceau de cire plat & rond, à qui il ne manque plus pour être parfaitement blanc, que d'être mis encore une fois sur les toiles. Voyez TOILES, & l'article BLANCHIR.

PAIN, (mettre en) en terme de Blanchisserie, est l'action de former des morceaux de cire plats & ronds, quand la matière a acquis un certain degré de blancheur. Cela se fait en versant la cire fondue pour la troisième fois sur des moules nommés pour cela *planches à pain*. V. PLANCHES A PAIN, & l'art. BLANCHIR.

PAIN DE BOUGIE, (Cirier.) c'est la bougie filée que l'on a tortillée ou pliée d'une certaine manière, pour s'en pouvoir servir plus commodément.

PAIN A CHANTER, (Oublieur.) c'est du pain sans levain qui sert à la consécration dans le sacrifice des Catholiques. Il est fait de la plus pure farine de froment entre deux plaques de fer gravées en forme de gautrier, que l'on frotte un peu de cire blanche, pour empêcher que la pâte n'y tienne. Ce sont les Patifliers-Oublieurs qui font les pains à chanter. Il y a des maîtres qui vivent de ce métier.

PAIN DE CHAPITRE, (terme ecclésiastique.) on lit dans la satyre Menippée: il n'est que d'avoir un roi légitime, *etiam discolor*, pourvu qu'il nous laisse le pain de chapitre & le purgatoire. On appelle pain de chapitre celui qu'on distribue tous les jours aux cha-

noines dans quelques églises. Il étoit autrefois si excellent, qu'on appelloit *pain de chapitre* les meilleures choses. « S'il est question, dit Henri Etienne, de parler d'un pain ayant toutes les qualités d'un bon & friand pain, (voire tel que celui de la ville » Erefias, pour lequel Mercure prenoit bien la peine de descendre du ciel, & en venir faire provision pour les dieux, si nous en croyons le poëte Ar- » chestrate), ne faut-il pas venir au *pain de chapitre*, je dis au vrai *pain de chapitre*, dont celui que » vendent à Paris les boulangers, a retenu le nom, » mais non la bonté, sinon qu'en partie ». Ainsi l'auteur de la satire a entendu, sous le nom de *pain de chapitre*, les grands biens dont les ecclésiastiques sont en possession. *Richelet. (D. J.)*

PAIN CONJURÉ, étoit un pain d'épreuve fait de farine d'orge, que les Anglois, Saxons donnoient à manger à un criminel non convaincu, après que le prêtre avoit proféré des imprécations sur ce pain; persuadés que s'il étoit innocent, le pain ne lui feroit point de mal; mais que s'il étoit coupable, il ne pourroit l'avaler, ou qu'après l'avoir avalé il étoufferoit. *Voyez PURGATION, EPREUVE, &c.*

Le prêtre qui faisoit cette cérémonie, demandoit à Dieu dans une prière faite exprès, « que les mâchoires du criminel restassent roides, que son gosier s'écrotât, qu'il ne pût avaler, & qu'il rejettât le pain » de sa bouche ». *Voyez JUGEMENT DE DIEU, ORDALIE, &c.*

PAIN A COUCOU (*Botan.*) voyez ALLELUIA.

PAIN A COUCOU, ou ALLELUIA, (*Mat. médic.*) plante. *Voyez ALLELUIA, Médec.* cette plante a les mêmes qualités extérieures & les mêmes vertus que l'oseille. *Voyez OSEILLE, Mat. méd. & Diète.*

PAIN DE CRAIE, (*Amidonnier.*) c'est un morceau de craie de forme quarrée, arrondie, long de six pouces, & épais de trois à quatre.

PAIN D'ÉPICE, est un pain de miel & de farine de seigle. Avant d'employer le miel dans le pain d'épice, il faut qu'il ait bouilli long-tems, & qu'on l'ait bien écumé. On y détrempe la farine de seigle pendant qu'il est encore chaud, avec une espèce de gache exprès.

Le pain d'épice peut servir utilement en Chirurgie; il tient lieu de cataplasme maturatif dans la formation des abcès qui surviennent dans la bouche, à la racine des dents, & aux gencives entre les mâchoires & les joues. On coupe une tranche de pain d'épice, de l'épaisseur d'un écu de six livres, & de la grandeur convenable: on la trempe dans du lait chaud, & on l'applique sur les tumeurs inflammatoires disposées à suppuration. Ce topique n'a aucun désagrément; il tient sans aucun moyen sur le lieu malade, & il remplit parfaitement les intentions de l'art en favorisant celles de la nature. *Voyez MATURATIF & MATURATION, SUPPURATIF & SUPPURATION. Voyez pour le cas particulier, l'article maladies des gencives, à la suite du mot GENCVES. (Y)*

PAIN-D'ÉPICIER, qui fait & vend du pain d'épice. Les pains-d'épiciers composent une communauté fort ancienne à Paris. Leurs ouvrages étoient fort à la mode avant que les Pâtisseries fussent érigés en corps de jurande: mais la pâtisserie d'invention plus moderne, & plus variée dans ses ouvrages, a prévalu sur le pain d'épice, quoiqu'il soit beaucoup plus sain que la pâtisserie qui est lourde & pesante.

PAIN FOSSILE, (*Hist. nat.*) *artolithus, panis demonum*; quelques auteurs ont donné ce nom à des pierres à qui la nature a donné la forme d'un pain. Il s'en trouve de fort grands ensemble dans le voisinage de la ville de Rothweil: on dit qu'il s'en trouve aussi dans les montagnes des environs de Boulogne en Italie. On en a rencontré qui pesoient plusieurs quintaux dans le voisinage d'Hefeld, près de Nordhausen,

dans le Hartz. On assure que dans la grotte de Baumann au Hartz, on voit une cavité semblable à un four, dans laquelle sont plusieurs pains ou gâteaux. Il y a encore plusieurs autres endroits où l'on a trouvé de ces prétendus pains, & même des biscuits fossiles, que quelques personnes ont eu la simplicité de regarder comme des pains pétrifiés; qui n'ont pris cette forme que par hasard, & qui sont de vrais jeux de la nature propre à amuser ceux qui ne cherchent que le singulier & non l'instruction dans l'histoire naturelle. *Voyez Bruckmanni epistol. itineraria. Centuria I. epist. 66.*

PAIN DE LIE, (*Vinaigriers.*) c'est la lie sèche que les Vinaigriers tirent de leurs presses, après en avoir exprimé tout le vin pour faire leur vinaigre. Les Chapeliers se servent aussi du pain de lie pour la fabrique de leurs chapeaux. *Savary.*

PAINS DE LIQUATION, (*Métallurgie.*) ce sont les gâteaux de cuivre qui restent sur le fourneau de liquation, après que le plomb & l'argent en ont été dégagés. On les nomme aussi *pièces de liquation*. *Voyez les articles LIQUATION & CUIVRE.*

PAIN DE MUNITION, est à la guerre, le pain qu'on distribue aux troupes en campagne, & qui contient deux rations. *Voyez RATION & MUNITIONS. (Q)*

PAIN DE POURCEAU, (*Botan.*) *cyclamen*; genre de plante à fleur monopétale, ronde, en forme de rosette, & découpée ordinairement en cinq parties recourbées en haut. Le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & il devient dans la suite un fruit presque rond & membraneux, qui s'ouvre de plusieurs façons, & qui renferme des semences le plus souvent oblongues, anguleuses & attachées à un placenta. *Tournefort, Inst. rei herb. Voyez PLANTE.*

Il contient trente espèces, dont la plus commune est nommée *cyclamen orbiculato folio, infernè purpurascens*, dans les *I. R. H. 154.*

Sa racine est sphérique, épaisse, charnue, un peu aplatie, noirâtre en dehors, blanchâtre en dedans, & garnie de fibres noirâtres. Sa saveur est âcre, piquante, brûlante, désagréable, sans odeur; les feuilles nombreuses, presque rondes, portées sur des queues longues d'environ une palme, sont assez semblables aux feuilles de cabaret; cependant moins épaisses, d'un verd foncé en dessus, parsemé de quelques taches blanches, de couleur de pourpre en dessous, un peu sinuées à leur bord.

Ses fleurs panchées vers la terre, sont portées sur des pédicules longs & tendres; elles sont d'une seule pièce en rosette, taillées en manière de godet, de couleur pourpre clair ou foncé, & d'une odeur suave. Leur calice est partagé en cinq quartiers; il en sort un pistil attaché à la partie postérieure en manière de clou; ce pistil est porté sur un pédicule faisant plusieurs spirales. Après que la fleur est tombée, il se replie jusqu'à ce qu'il touche la terre sur laquelle il croît, & devient un fruit presque sphérique, membraneux, & qui s'ouvre en plusieurs parties. Il renferme de graines oblongues, anguleuses, d'un brun jaunâtre, attachées à un placenta.

Cette graine semée dans la terre ne germe pas, mais elle se change en un tubercule, ou en une racine qui pousse des feuilles. Dans la suite ses fleurs paroissent sur la fin de l'été, ou au commencement de l'automne; ensuite ses feuilles ayant duré tout l'hiver, se perdent en Avril ou en Mai. On cultive cette plante dans nos jardins. Ses racines sont d'usage. *(D. J.)*

PAIN DE POURCEAU, (*Mat. médic.*) la racine de cette plante, qui est sa seule partie usuelle, est d'une saveur âcre, brûlante, désagréable lorsqu'elle est fraîche. Cette saveur disparoit presque entièrement par la dessiccation. Cette racine est inodore.

Soit fraîche, soit sèche, c'est un très-violent purgatif hydrique, que les payfans les plus robustes peuvent prendre cependant jusqu'à la dose d'un gros en substance, & jusqu'à celle de demi-once en décoction; mais même dans ces sujets très-vigoureux, elle excite souvent des inflammations à l'œsophage, & dans tout le trajet intestinal. *Voyez PURGATIF.*

On se sert aussi extérieurement de cette racine. Elle est comptée parmi les plus puissans résolutifs & apéritifs. Elle possède même ces vertus aussi-bien que la qualité purgative à un degré qui les rend capables de porter leur action jusques sur les parties intérieures, lorsqu'on l'applique sur les régions qui contiennent ces parties. Etant appliquée, par exemple, en forme de cataplasme sur les régions de la rate, elle passe pour en fondre les tumeurs. Si on frotte le ventre avec sa décoction ou son suc, elle lâche le ventre, tue les vers, fait revenir les règles, peut chasser le fœtus mort & l'arrière-faix, & a tous les effets propres aux purgatifs violens.

C'est à cette plante que doit son nom l'onguent appelé *de arthanita*, qui est composé d'ailleurs de tous les purgatifs végétaux les plus violens; savoir, la colloquinte, le concombre sauvage, le glayeul, la scammonée, le turbit, le garou, l'aloès, l'euphorbe, la maroute; de plusieurs gommes, résines & d'aromates exotiques les plus âcres, tels que le poivre long & le gingembre; onguent qui étant appliqué sur le creux de l'estomac, fait vomir, qui vuide puissamment les eaux des hydropiques par les selles & par les urines, si on en frotte la région ombilicale & celle des reins; qui excite les règles, si on l'applique au pubis & à la région hypogastrique, qui est un insigne fondant des tumeurs skirrheuses, &c. & qui est, malgré toutes ces vertus, un fort mauvais remède. (b)

PAIN DE PROPOSITION, (*Critiq. sac.*) les pains de proposition étoient des pains qu'on offroit tous les samedis sur la table d'or posée dans le saint: *pones super mensam panes propositionis in conspectu meo*, Exod. 25. 30. Il devoit y en avoir douze, en mémoire des douze tribus, au nom desquelles ils étoient offerts. Ces pains se faisoient sans levain; on les présentoit tout chauds chaque jour de sabbat, & en même tems on ôtoit les vieux, qui devoient être mangés par des prêtres, à l'exclusion des laïcs, à qui il étoit défendu d'en manger; c'est ce qui faisoit appeler le pain de proposition *panis sanctus*, I. Reg. xxj. 4.

Les anciens Hébreux cuisoient leur pain sous la cendre, & quelquefois on le faisoit cuire avec de la bouze de vache allumée. *Voyez encore PROPOSITION, pains de.* (D. J.)

PAIN DE REIMS, les pains d'épiciers donnent ce nom à des pains qu'ils font selon la manière qu'on en fait dans la ville de Reims, avec de la pâte d'affortiment, que l'on assaisonne d'écorce-de-citron, d'anis, d'épices, &c.

PAIN DE RIVE, (*terme de Boulanger.*) c'est du pain qui n'a point de biseau, ou qui en a très-peu. Il ne manquera pas, dit Molière dans son Bourgeois-Gentilhomme, *act. IV. scène I.* de vous parler d'un pain de rive, relevé de croûtes croquantes sous la dent.

PAIN DE ROSES, en Pharmacie, remède composé avec les roses, ramassées & comme pétries en forme de pain, que l'on trempe dans le vin ou dans le vinaigre.

On s'en sert dans la diarrhée, dans la dysenterie, dans le vomissement, & dans les épuisemens des humeurs après les remèdes généraux.

On applique avec un heureux succès un pain de roses que l'on a fait tremper dans le vin rouge; dans le cas d'une indisposition chaude, on le mettra tremper dans une liqueur composée d'oxycrat & d'une eau calmante.

Voici comme on s'en sert :

Prenez encens, mastic, roses, corail rouge; de chacun un gros: mettez-les en poudre; saupoudrez-en un pain de roses qui aura trempé dans l'eau-rose avec une troisième partie de vinaigre, ou dans du vinaigre rosat: appliquez-le chaudement sur le bas-ventre.

On le laisse pendant trois heures sur la partie, que l'on frotte ensuite avec un peu d'huile de lin ou d'amandes douces, ou d'huile rosat.

PAIN DE ROSES, (*Parfumeur.*) on le nomme aussi *chapeau de roses*; c'est le marc des roses qui reste dans les alembics après qu'on en a tiré l'eau, l'huile exaltée, & le sel volatil.

PAIN, *terme de Potier de terre*, c'est proprement la terre en motte telle qu'elle vient chez le potier, qui ne lui a encore donné qu'une façon.

PAIN DE SAVON, (*Savonnerie.*) on l'appelle plus ordinairement *table de savon*; c'est du savon dressé dans des moules d'un pié & demi en carré, & d'environ trois pouces de hauteur; il y a cependant quelque différence entre la table & le pain de savon, la table s'entendant du savon au sortir du moule, & le pain lorsque la table a été coupée en morceaux. *Savary.*

PAIN DE SUCRE, (*Raffinerie.*) c'est du sucre affiné, que l'on dresse dans des moules de figure conique, & que l'on vend enveloppé de gros papier bleu ou gris: les pains de sucre pèsent 3, 4, 5, jusqu'à 12 livres.

PAINBŒUF, (*Géog. mod.*) bourgade de France, dans la Bretagne, sur la rive gauche de la Loire, à 6 lieues au-dessous de Nantes; c'est-là que les plus gros vaisseaux demeurent à la rade, ne pouvant pas aller jusqu'à Nantes: on n'y voit qu'hôtelleries & cabarets. (D. J.)

PAINE, f. m. (*Hist. mod.*) fixième mois des Coptes, qui répond à notre mois de Juin; ils l'appellent aussi *bauna*, & les Abyssins *peuni* & *penni*.

PAINES, ou **PESNES**, ou **PEINES**, f. f. (*Art méchan.*) morceaux de drap ou d'étoffe de laine, dont les Corroyeurs font leur gipon. *Voyez GIPONS, Corroyeur.*

PAJOMIRIOBA, f. f. (*Botan. exot.*) nom donné par Pison à un petit arbrisseau légumineux du Brésil, que Tournefort appelle *cassia americana foetida, foliis oblongis glabris*, en françois le cassier puant, *jenna occidentalis, odore opiï viroso, orobi pannonicî foliis mucronatis, glabra*. Hort. Lugd. Bat.

Il pousse de sa racine plusieurs tiges, longues d'environ trois piés, ligneuses, vertes, noueuses, divisées chacune en beaucoup de rameaux, & chaque rameau portant huit à neuf feuilles rangées vis-à-vis l'une de l'autre, par paires sur une côte, assez longues, pointues; ses fleurs naissent au sommet des rameaux, petites, composées chacune de cinq feuilles semblables à celles de la cassie, mais plus petites & tout-à-fait jaunes: à ces fleurs succèdent des gouffes longues de cinq ou six pouces, rondes, un peu applaties, courbées; elles prennent en mûrissant une couleur brune; la racine de la plante est longue, grosse de deux pouces, ligneuse, droite, de couleur jaunâtre en-dehors, blanche en-dedans, sans odeur ni goût apparent: ce cassier fleurit toute l'année; ses feuilles sont purgatives & d'un goût très-désagréable. (D. J.)

PAJONISTES, f. m. (*Hist. ecclés.*) nom que les Protestans ont donné aux sectateurs de Pajon; ce Pajon parut parmi les Calvinistes; il raffina sur l'Arminianisme. Ceux d'entre les ministres que la diversité des sentimens de Calvin sur la grâce efficace & la prédestination avoit révoltés, embrassèrent ses sentimens, qui furent condamnés à Rotterdam en 1686, dans un synode appelé *le synode Wallon*.

PAIPAZOCA, f. m. (*Botan. exot.*) arbrisseau du

jettons est *pair* ou *impair*; & dans ce second cas quel *impair* il est. S'il est dit qu'il est *pair*, il n'en faut pas davantage pour savoir que le pari est égal, quelque *pair* que ce soit. S'il est dit que le tas est *impair*, il faut qu'il le détermine; par exemple 7, afin qu'on sache qu'il y a $\frac{1}{2}$ de plus à parier pour l'*impair*, & que celui qui prend ce parti, mette ce $\frac{1}{4}$ de plus que l'autre, qu'il mette 4 contre 1, alors le jeu est parfaitement égal. Nous prenons ici $\frac{1}{4}$, avantage de l'*impair*, dans la première suite, & non dans la seconde, où il seroit $\frac{1}{8}$, parce que cette seconde suppose que le tas puisse être également *pair* ou *impair*, ce qui n'est pas ici.

On voit donc que si au lieu de l'alternative d'un tas *pair* ou *impair*; on supposoit plus de possibilité à l'un qu'à l'autre, ou, ce qui revient au même, 3 tas au lieu de 2, l'avantage du joueur qui dit *non-pair*, pourroit diminuer dans un cas, & augmenter dans l'autre. Il diminueroit dans le cas où il pourroit y avoir un seul des 3 tas *impair* contre 2 *pairs*; & il augmenteroit au contraire, s'il y avoit possibilité de deux tas *impairs* contre un *pair*; par exemple, si le joueur qui présente le pari vous disoit, que le tas sur lequel il va prendre des jettons, & où vous avez à dire *pair* ou *non*, est 6, 7, ou 8, il est évident que la seule possibilité d'un tas qui seroit 7, où l'avantage $\frac{1}{4}$ qui s'ensuivroit à dire *impair*, doit être divisé par 3 à cause des trois cas possibles, ce qui donneroit $\frac{1}{12}$ plus petit que $\frac{1}{8}$; comme au contraire si les 3 tas possibles étoient 5, 6, & 7, l'avantage étant alors $\frac{1}{3}$ dans le premier cas, 0 dans le second, & $\frac{1}{4}$ dans le troisième, on auroit $\frac{4}{12}$ plus 0, plus $\frac{3}{12}$, qui font $\frac{7}{12}$ à diviser par 3, ce qui donneroit $\frac{7}{36}$, avantage plus grand que $\frac{1}{8}$, & par conséquent que $\frac{1}{8}$.

De sorte que l'avantage qu'il y a à dire *non-pair* dans un nombre de tas possibles quelconques, ou *pairs* avec *non-pairs*, ou seulement *impairs*, sera toujours exprimé par la somme des avantages de chacun des cas possibles, divisée par le nombre des tas, en y comprenant les *pairs*, s'il y en a, lesquels donnent toujours 0 d'avantage: c'est-là la formule ou la règle générale.

On fait encore cette question, si le joueur qui présente le pari disoit, le tas dans lequel j'ai à prendre ne passera pas un certain nombre de jettons, par exemple 7 ou 12, &c. mais il pourra être plus petit à mon choix; quel est l'avantage qu'il y a alors à dire *non-pair*? Il est évident qu'il sera composé du fort ou de l'avantage de tous les tas possibles, depuis 7 ou 12 jusqu'à un inclusivement: ainsi dans la condition qu'il ne peut passer 7, la règle donnera $\frac{1}{7}$, plus 0, plus $\frac{1}{2}$, divisés par 7, ce qui fait en tout $\frac{2\frac{1}{2}}{7}$, près d'un tiers de la mise de celui qui dit *impair*. Si le plus grand tas possible avoit été 12, l'avantage eût été moindre, non-seulement parce que le nombre des tas possibles, où le diviseur eût été plus grand, mais encore parce qu'il auroit pu y avoir autant de tas *pairs* que d'*impairs*; il y auroit donc $\frac{147}{720}$, ou environ $\frac{1}{5}$ d'avantage à dire *impair* dans cette supposition.

Entre toutes les objections qu'on peut faire contre l'inégalité du jeu de *pair* ou *non*, & la manière ci-dessus de l'évaluer, une des plus spécieuses est celle-ci: soit le tas de 3 jettons, selon ce qui a été dit ci-dessus, il y a deux *impairs* contre un *pair*, ou 2 contre 1 à parier pour l'*impair*, & partant $\frac{1}{2}$ d'avantage. Cela est vrai, dit-on, à l'égard d'un toton à 3 faces, marquées 1, 2, 3; mais il n'en est pas de même du tas de 3 jettons, car je puis prendre chacun de ces jettons seul, ce qui fait trois cas, où tous les trois ensemble, ce qui fait un quatrième cas, & toujours pour l'*impair*; & parce que trois choses peuvent être prises deux-à-deux de trois manières différentes, il y aura en même tems trois cas favorables pour le *pair*, ce qui donne à parier 4 contre 3,

ou $\frac{1}{4}$ d'avantage, & non $\frac{1}{2}$, comme il avoit été trouvé.

Mais on doit prendre garde, que de ce que le joueur porte sa main sur le premier, le second, ou le troisième des jettons du tas, il n'en résulte pas trois événemens différens, en faveur de l'*impair*, comme de ce qu'il aura pris le second & le troisième, ou le premier & le second, n'en fait pas deux en faveur du *pair*, mais un seul & même événement, & une même attente pour les joueurs; car dès que le hasard ou le caprice, ou quelque raison de prudence, a déterminé celui qui porte sa main sur le tas de 3 jettons, pour y en prendre un ou deux, il n'importe lequel des trois il prenne, cela ne change rien au jeu: & pour rendre ceci plus sensible, il n'y a qu'à remarquer que dans le cas où le joueur prendroit sur un tas de 2 jettons, & où l'on convient que le jeu est parfaitement égal, il y auroit inégalité, & 2 contre 1 pour l'*impair*, si l'objection avoit lieu, puisque par le même raisonnement il pourroit prendre seul l'un ou l'autre des deux jettons pour l'*impair*, & seulement tous les deux ensemble pour le *pair*. Le tas de 3 jettons ne donne donc pas quatre possibilités pour l'*impair*, par rapport au fort & à l'attente des joueurs, mais deux seulement. Les combinaisons, les changemens d'ordre, & les configurations des nombres, sont des spéculations applicables en tout ou en partie, aux questions du hasard & du jeu, selon l'hypothèse, & la loi qui en fait le fondement, & il est clair qu'ici la droite ou la gauche, & le premier & le second jetton, ne m'engagent pas plus l'un que l'autre à les prendre seuls ou accompagnés: ce sont donc des circonstances étrangères au sort des joueurs dans la question présente.

Il y auroit plusieurs manières d'introduire l'égalité dans le jeu de *pair* ou *non*; celles qu'on pratique quelquefois se réduisent toutes au cas de 2 jettons, l'un blanc & l'autre noir, comme si le joueur qui présente le pari demandoit blanc ou noir. *Hist. de l'acad. des Sciences, année 1728. (D. J.)*

PAIR DE FRANCE, (*Jurisprudence.*) est la première dignité de l'état; les *pairs* sont les grands du royaume & les premiers officiers de la couronne: ce sont eux qui composent la cour du roi, que par cette raison l'on appelle aussi *la cour des pairs*.

L'origine des *pairs* en général, est beaucoup plus ancienne que celle de la pairie, laquelle n'a commencé d'être réelle de nom & d'effet, que quand les principaux fiefs de la couronne commencèrent à devenir héréditaires.

Sous la première & la seconde race, on entendoit par le terme *pares*, des gens égaux & de même condition, des confreres.

Il est parlé de *pairs* dans la loi des Allemands rédigée sous Clotaire.

Dagobert I. donne le nom de *pair* à des moines.

Le nom de *pairs* est aussi usité dans les formules de Marculphe, lequel vivoit en 660. On lit dans cet auteur ces mots: *qui cum reliquis paribus qui eum secuti fuerant interfecit.*

Godegrand évêque de Metz, du tems de Charlemagne, appelle *pares*, des évêques & des abbés.

Tassillon roi de Bavière, fut jugé au parlement de l'an 788, & les *pairs*, c'est-à-dire les seigneurs assemblés, le jugerent digne de mort; il fut par ordre du roi enfermé dans un monastère.

Les enfans de Louis le Débonnaire s'appellerent de même *pares*, dans une entrevue de l'an 851.

Au x. siècle, le terme de *pair* commença à s'introduire dans le langage gallo-tudesque que l'on parloit en France; les vassaux d'un même seigneur s'accoutumèrent à s'appeller *pairs*, c'est-à-dire, qu'ils étoient égaux entre eux, & non pas qu'ils fussent égaux à leur seigneur. C'étoit un usage chez les

Francs, que chacun avoit le droit d'être jugé par ses *pairs* ; dans les premiers tems de la monarchie, ce droit appartenoit à tout citoyen libre ; mais il appartenoit plus particulièrement aux grands de l'état, que l'on appelloit alors *principes*, parce qu'indépendamment de la peine capitale qui ne se prononçoit que dans une assemblée du parlement, leur sort formoit toujours une de ces causes majeures que les rois ne devoient juger qu'au parlement ; & comme le roi y présidoit ; c'est de-là que dans les causes criminelles des *pairs*, il est encore d'usage au parlement d'inviter le roi d'y venir prendre place.

Chacun dans son état étoit jugé par des personnes de même grade ; le comte étoit jugé par d'autres comtes, le baron par des barons, un évêque par des évêques, & ainsi des autres personnes. Les bourgeois eurent aussi leurs *pairs*, lorsqu'ils eurent obtenu le droit de commune. La loi des Allemands, rédigée sous Clotaire I. porte *chap. xlv.* que pour se venger d'un homme on assemble ses *pairs*, *si mittunt in vicino & congregant pares.*

Cela s'observoit encore même pour le civil sous la seconde race.

Dans le *xj.* siècle Geoffroy Martel, comte d'Anjou, fit faire ainsi le procès à Guerin de Craon, parce qu'il avoit fait hommage de la baronnie de Craon à Conan duc de Bretagne, & Conan fut condamné quoique absent.

Mathieu Paris, (année 1226) dit : *nullus in regno Francorum debet ab aliquo jure spoliari, nisi per iudicium parium.*

On verra néanmoins dans la suite, que l'on ne tarda pas long-tems à mettre des bornes à ce privilège.

Les Anglois qui ont emprunté une grande partie de leurs lois & de leurs usages de notre ancien droit françois, pratiquent encore la même chose. La grande charte n^o. 29. dit : *nec super eum (liberum hominem) ibimus, nec super eum mittemus nisi per legale iudicium parium suorum.* Tous accusés y sont encore jugés par leurs *pairs*, c'est-à-dire, par des personnes de même état & condition, à la réserve des bourreaux & Bouchers, qui par rapport à la dureté de leur métier ne sont point juges. Cet usage ne vint pas, comme quelques-uns l'ont crû, de la police féodale qui devint universelle à la fin de la seconde race. Elle ne fit qu'affermir le droit de pairie, sur-tout au criminel ; le supérieur ne peut être jugé par l'inférieur ; c'est le principe annoncé dans les capitulaires & puisés dans la nature même.

Au commencement de la monarchie, les distinctions personnelles étoient les seules connues ; les tribunaux n'étoient pas établis ; l'administration de la justice ne formoit point un système suivi, sur lequel l'ordre du gouvernement fût distribué ; le service militaire étoit l'unique profession des Francs ; les dignités, les titres acquis par les armes, étoient les seules distinctions qui pussent déterminer entre eux l'égalité ou la supériorité. Tel fut d'abord l'état de la pairie, ce que l'on peut appeler son premier âge.

Le choix des juges égaux en dignité à celui qui devoit être jugé, ne pouvoit être pris que sur le titre personnel ou grade de l'accusé.

L'établissement des fiefs ne fit qu'introduire une nouvelle forme dans un gouvernement, dont l'esprit général demeura toujours le même ; la valeur militaire fut toujours la base du système politique ; la distribution des terres & des possessions ; l'ordre de la transmission des biens, tout fut réglé sur le plan d'un système de guerre ; les titres militaires furent attachés aux terres mêmes, & devinrent avec ces terres la récompense de la valeur ; chacun ne pouvoit être jugé que par les seigneurs de fief du même degré.

La pairie étoit alors une dignité attachée à la possession d'un fief, qui donnoit droit d'exercer la justice conjointement avec ses *pairs* ou pareils dans les assises du fief dominant, soit pour les affaires contentieuses, soit par rapport à la féodalité.

Tout fief avoit ses pairies, c'est-à-dire, d'autres fiefs mouvans de lui, & les possesseurs de ces fiefs servans qui étoient censés égaux entre eux, composoient la cour du seigneur dominant, & jugeoient avec lui ou sans lui toutes les causes dans son fief.

Il falloit quatre *pairs* pour rendre un jugement.

Si le seigneur en avoit moins, il en empruntoit de son seigneur suzerain.

Dans les causes où le seigneur étoit intéressé, il ne pouvoit être juge, il étoit jugé par ses *pairs*.

C'est de cet usage de la pairie, que viennent les hommes de fief en Hainaut, Artois, & Picardie.

On trouve dès le tems de Lothaire un jugement rendu en 929, par le vicomte de Thouars avec ses *pairs*, pour l'église de saint Martin de Tours.

Le comte de Champagne avoit sept *pairs*, celui de Vermandois six ; le comte de Ponthieu avoit aussi les siens, & il en étoit de même dans chaque seigneurie. Cette police des fiefs forme le second âge du droit de pairie, laquelle depuis cette époque, devint réelle, c'est-à-dire, que le titre de *pair* fut attaché à la possession d'un fief de même valeur que celui des autres vassaux.

Il se forma dans la suite trois ordres ou classes ; savoir, de la religion, des armes, & de la justice : tout officier royal devint le supérieur & le juge de tous les sujets du roi, de quelque rang qu'ils fussent ; mais dans chaque classe, les membres du tribunal supérieur conservèrent le droit de ne pouvoir être jugés que par leurs confreres, & non par les tribunaux inférieurs qui ressortissent devant eux. De-là vient cette éminente prérogative qu'ont encore les *pairs de France*, de ne pouvoir être jugés que par la cour de parlement suffisamment garnie de *pairs*.

Il reste encore quelques autres vestiges de cet ancien usage des Francs, suivant lequel chacun étoit jugé par ses *pairs*. De-là vient le droit que la plupart des compagnies souveraines ont de juger leurs membres : telle est aussi l'origine des conseils de guerre, du tribunal des maréchaux de France. De-là vient encore la juridiction des corps-de-ville, qui ont porté long-tems le nom de *pairs bourgeois*. Enfin, c'est aussi de-là que vient la police que tous les ordres du royaume exercent sur leurs membres ; ce qui s'étend jusques dans les communautés d'arts & métiers.

Le troisième âge de la pairie, est celui où les *pairs de France* commencèrent à être distingués des autres barons, & où le titre de *pair* du roi cessa d'être commun à tous les vassaux immédiats du roi, & fut réservé à ceux qui possédoient une terre à laquelle étoit attaché le droit de pairie.

Les *pairs* étoient cependant toujours compris sous le terme général de *barons* du royaume ; parce qu'en effet tous les *pairs* étoient barons du royaume ; mais les barons ne furent plus tous qualifiés de *pairs* : le premier acte authentique où l'on voye la distinction des *pairs* d'avec les autres barons, est une certification d'arrêt fait à Melun l'an 1216, au mois de Juillet. Les *pairs* nommés sont l'archevêque de Reims, l'évêque de Langres, l'évêque de Châlons, celui de Beauvais ; l'évêque de Noyon, & Eudes duc de Bourgogne ; ensuite sont nommés plusieurs autres évêques & barons.

Anciens pairs. Dans l'origine tous les Francs étoient *pairs* ; sous Charlemagne tous les seigneurs & tous les grands l'étoient encore. La pairie dépendant de la noblesse du sang étoit personnelle ; l'introduction des grands fiefs fit les pairies réelles, & les

les arriere-fiefs formerent des pairies subordonnées ; il n'y eut plus de *pairs* relativement à la couronne du roi, que les barons du roi, nommés *barons du royaume*, ou *pairs de France* : mais il y en avoit bien plus de douze, & chaque baron, comme on l'a dit, avoit lui-même ses *pairs*.

Les plus anciens *pairs* sont donc ceux auxquels on donnoit cette qualité du tems de la premiere & de la seconde race, & même encore au commencement de la troisieme ; tems auquel la pairie étoit encore personnelle : on les appelloit alors *principes*, ou *primates*, *magnates*, *proceres*, *barones* ; ces différentes dénominations se trouvent employées indifféremment dans plusieurs chartes & anciennes ordonnances, notamment dans un acte où Eudes, comte de Chartres, se plaignant au roi Robert de Richard duc de Normandie, se sert des termes de *pair* & de *prince* en un même sens. Boulainvilliers, de la Pairie.

L'origine de la pairie réelle remonte aussi loin que celle des fiefs ; mais les pairies ne devinrent héréditaires, que comme les fiefs auxquels elles étoient attachées ; ce qui n'arriva que vers la fin de la seconde race, & au commencement de la troisieme.

M. de Boulainvilliers, en son *histoire de la Pairie*, prétend que du tems de Hugues Capet, ceux que l'on appelloit *pairs de France*, n'étoient pas *pairs* du roi ; que c'étoient les *pairs* de Hugues Capet, comme duc de France ; qu'ils étoient *pairs* de fiefs, & ne se mêloient que du domaine du roi & non du reste de l'état ; le duc de Bourgogne, les comtes de Flandres & de Champagne, ayant de même leurs *pairs*.

Quoi qu'il en soit de cette opinion, on entend communément par le terme d'*anciens pairs de France*, les douze barons auxquels seuls le titre de *pairs de France*, appartenoit du tems de Louis VII. dit le Jeune.

L'institution de ces douze anciens *pairs* ne doit point être attribuée à Charlemagne ; c'est une fable qui ne mérite pas d'être réfutée sérieusement.

Viguiier dit qu'avant Louis le Begue, presque toutes les terres du royaume étoient du domaine royal ; le roi en faisant la part à ses sujets comme bon lui sembloit ; mais sous Charles III. dit le Simple, le royaume fut distribué en sept grandes & principales provinces, & en plusieurs moindres & petites comtés, qui dépendoient des grandes seigneuries.

Ces sept principales seigneuries furent données aux maisons les plus puissantes de l'état.

Tel étoit encore l'état du royaume à l'avènement de Hugues Capet à la couronne ; il n'y avoit en tout que sept pairies qui étoient toutes laïques ; savoir, le duché de France, qui étoit le domaine de Hugues Capet, les duchés de Bourgogne, de Normandie, & de Guyenne, & les comtés de Champagne, de Flandres, & de Toulouse. La pairie de France ayant été réunie à la couronne, il ne resta plus que les six autres *pairs*.

Favin & quelques autres pensent que la pairie fut instituée par le roi Robert, lequel établit un conseil secret d'état, composé de six ecclésiastiques & de six laïcs qu'il honora du titre de *pairs*. Il fixe cette époque à l'an 1020, qui étoit la vingt-quatrième année du regne de ce prince ; mais cet auteur ne s'appuie d'aucune autorité ; il n'a pas fait attention qu'il n'y avoit pas alors six *pairs* ecclésiastiques : en effet, l'évêque de Langres relevoit encore du duc de Bourgogne sous Louis VII. lequel engagea le duc de Bourgogne à unir le comté de Langres à l'évêché, afin que l'évêque relevât du roi ; ce prince étant alors dans le dessein de faire sacrer son fils Philippe-Auguste, & de rendre cette cérémonie mémorable

Tome XI.

par la convocation des douze *pairs*.

Ainsi l'évêque de Langres n'étant devenu propriétaire du comté de Langres qu'en l'année 1179 il est certain que l'époque où on le comptoit *pair*, ne peut être antérieure à cette époque, soit que Louis VII. ait institué les douze anciens *pairs*, ou qu'il ait seulement réduit le nombre de *pairs*, à douze.

Plusieurs tiennent que ce fut Louis VII. qui institua les douze anciens *pairs* ; ce qui n'est fondé que sur ce que les douze plus anciens *pairs* connus, sont ceux qui assistèrent sous Louis VII. au sacre de Philippe Auguste, le premier Novembre 1179, & qui sont qualifiés de *pairs* ; savoir Hugues III. duc de Bourgogne ; Henri le jeune roi d'Angleterre, duc de Normandie ; Richard d'Angleterre son frere, duc de Guyenne, Henri I. comte de Champagne ; Philippe d'Alsace, comte de Flandres ; Raymond vicomte de Toulouse ; Guillaume de Champagne, archevêque duc de Reims ; Roger de Rosay, évêque duc de Laon ; Manassés de Bar, évêque duc de Langres ; Barthélemi de Montcornet, évêque comte de Beauvais ; Gui de Joinville, évêque comte de Châlons ; Baudouin, évêque & comte de Noyon.

Mais on ne peut pas prétendre que ce fut Louis VII. qui eût institué ces douze *pairs* ; en effet, toutes les anciennes pairies laïques avoient été données en fief long-tems avant le regne de Louis VII. savoir le comté de Toulouse en 802, le duché d'Aquitaine en 844, le comté de Flandres en 864, le duché de Bourgogne en 890, celui de Normandie en 912, le comté de Champagne en 999. Il ne faut pas croire non plus que Louis le jeune eût fixé ou réduit les *pairs* au nombre de douze, si ce n'est que l'on entende par-là qu'aux onze *pairs* qui existoient de son tems, il ajouta l'évêque de Langres qui fit le douzieme ; mais le nombre des *pairs* n'étoit pas pour cela fixé ; il y en avoit autant que de vassaux & immédiats de la couronne ; la raison pour laquelle il ne se trouvoit alors que douze *pairs*, est toute naturelle ; c'est qu'il n'y avoit dans le domaine de nos rois que six grands vassaux laïques, & six évêques aussi vassaux immédiats de la couronne, à cause de leurs baronies.

Lorsque dans la suite il revint à nos rois d'autres vassaux directs, ils les admirent aussi dans les conseils & au parlement, sans d'autre distinction que du rang & de la qualité de *pair*, qui appartenoit privativement aux anciens. *Traité de la Pairie de Boulainvilliers*.

Quoi qu'il en soit, ces anciennes pairies parurent avec éclat sous Philippe Auguste ; mais bien-tôt la plupart furent réunies à la couronne ; en sorte que ceux qui attribuent l'institution des douze *pairs* à Louis VII. ne donnent à ces douze *pairs* qu'une existence pour ainsi dire momentanée. En effet, la Normandie fut confisquée sur Jean sans Terre, par Philippe Auguste ; ensuite usurpée par les Anglois sous Charles VI. & reconquise par Charles VII.

L'Aquitaine fut aussi confisquée en 1202, sur Jean sans Terre, & en 1259, saint Louis en donna une partie à Henri roi d'Angleterre, sous le titre de *duché de Guyenne*. Le comté de Toulouse fut aussi réuni à la couronne sous saint Louis en 1270, par le décès d'Alphonse son frere sans enfans ; le comté de Champagne fut réuni à la couronne en 1284, par le mariage de Philippe le Bel, avec Jeanne reine de Navarre & comtesse de Champagne.

Lettres d'érection. Les anciens *pairs* n'avoient point de lettres d'érection de leur terre en pairie, soit parce que les uns se firent *pairs* eux-mêmes, soit parce que l'on observoit alors peu de formalités dans la concession des titres & dignités ; on se passa même encore long-tems de lettres, après que la pairie eut

DD d d d

été rendue réelle. Les premières lettres que l'on trouve d'érection en pairie sont celles qui furent données en 1002 à Philippe le Hardi, chef de la seconde maison de Bourgogne. Le roi Jean son père le créa pair de ce duché.

Plusieurs des anciennes pairies laïques étant réunies à la couronne, telles que le comté de Toulouse, le duché de Normandie, & le comté de Champagne, on en créa de nouvelles, mais par lettres-patentes.

Ces nouvelles érections de pairies ne furent d'abord faites qu'en faveur des princes du sang. Les deux premières nouvelles pairies furent le comté d'Artois & le duché de Bretagne, auxquels Philippe le Bel attribua le titre de pairie en 1297, en faveur de Robert d'Artois, & de Jean duc de Bretagne.

Ce qui est remarquable dans l'érection du duché de Bretagne en pairie, c'est que la Bretagne n'étoit pas contente de cette érection, craignant que ce ne fût une occasion au roi de s'emparer de ce pays; tellement que le roi donna une déclaration à Yolande de Dreux, veuve du duc Artus, que l'érection en pairie ne préjudicieroit à elle, ni à ses enfans, ni aux pays & coutumes. Boulainv. *Hist. des parlemens*, tom. I. p. 226.

On érigea dans la suite plusieurs autres nouvelles pairies en faveur des princes du sang, notamment le duché de Normandie, qui fut rétabli par le roi Jean en 1355, en faveur de Charles son fils, dauphin de France, qui fut depuis le roi Charles V.

On érigea de même successivement en pairies pour divers princes de la maison de France, le duché d'Alençon en 1268, celui de Bourbon en 1308, celui d'Orléans en 1345, celui de Normandie, qui fut rétabli en 1355. Il y en eut encore d'autres par la suite. Les princes du sang ne jouissoient point alors du titre ni des prérogatives de la pairie, à moins qu'ils ne possédassent quelque terre érigée en pairie. Les princes non pairs étoient précédés par les pairs, soit que ceux-ci fussent princes ou non, & les princes mêmes qui avoient une pairie, n'avoient à la cour & au parlement d'autre rang que celui de leur pairie; mais présentement tous les princes sont pairs nés, sans qu'ils aient besoin de posséder de pairie; ils précèdent tous les autres pairs, ils jouissent tous du titre de pair & des prérogatives qui y sont attachées quoiqu'ils ne possèdent point de terre érigée en pairie; ce fut Henri III. qui leur donna ce titre de pair né. Ce sont les seuls pairs nés que l'on connoisse parmi nous. Voyez l'*hist. de la pairie* par Boulainv. tom. I. pag. 58.

Lorsque l'on érigea de nouvelles pairies pour des princes du sang, il subsistoit encore quatre des anciennes pairies laïques; mais sous Charles VII. il y en eut trois qui furent réunies à la couronne; savoir, le duché de Normandie en 1465, celui de Bourgogne en 1467, & celui de Guienne en 1468; de sorte qu'il ne resta plus que le comté de Flandres qui dans la suite des tems a été partagé entre plusieurs souverains, & la portion qui en est demeurée à la France, a été réunie à la couronne; c'est pourquoi lors du second procès qui fut fait au duc d'Alençon, Louis XI. créa de nouveaux pairs pour représenter la pairie de France assemblée.

Il ne subsiste plus présentement aucune des six anciennes pairies laïques, & conséquemment les six pairies ecclésiastiques sont sans contredit les plus anciennes de toutes les pairies qui subsistent présentement.

Long-tems après les nouvelles créations de pairies faites pour des princes du sang, on en fit aussi en faveur de princes étrangers; le premier qui obtint cette faveur fut le duc de Nevers en 1549.

Enfin on en créa aussi en faveur d'autres seigneurs,

qui n'étoient ni princes du sang, ni princes étrangers.

La première qui fut érigée pour un autre qu'un prince, fut celle de Roannes par François I. en Avril 1519, pour Artus de Gouffier, seigneur de Boissy; mais comme il mourut au mois de Mai suivant, l'érection n'eut pas lieu; ce qui a fait dire à plusieurs que Guise étoit la première terre érigée en pairie en faveur d'un autre que d'un prince du sang, quoique son élection ne soit que de 1527. Mais l'érection du duché de Guise en pairie étoit en faveur d'un prince étranger, & même issu originairement du sang de France. La première érection de pairie qui eut lieu en faveur d'un simple seigneur non prince, fut, selon quelques-uns, celle de la baronnie de Montmorency en 1551 (*Henaut*); mais il s'en trouve une plus ancienne, qui est celle du duché de Nemours, en faveur de Jacques d'Armagnac en 1462. Le parlement n'enregistra ses lettres qu'après plusieurs justifications. Duclos, *hist. de Louis XI.*

Depuis ce tems, les érections de duchés-pairies en faveur de simples seigneurs non princes, ont été multipliées à mesure que nos rois ont voulu illustrer quelques-uns des seigneurs de leur cour.

Présentement les pairs de France sont:

1°. Les princes du sang, lesquels sont pairs nés lorsqu'ils ont atteint l'âge de 20 ans, qui est la majorité féodale.

2°. Les princes légitimés, lesquels sont aussi pairs nés.

3°. Les pairs ecclésiastiques, qui sont présentement au nombre de sept; savoir, les six anciens pairs, & l'archevêque de Paris, duc de S. Cloud; mais le rang de cette pairie se règle par celui de son érection, qui n'est que de 1622.

4°. Les ducs & pairs laïques: ces pairs, suivant la date de leur érection, & l'ordre de leur séance au parlement, sont:

1572 Usès.	1665 Aumont.
1582 Elbeuf.	1672 Béthune.
1595 Montbazou.	1710 Villars.
1599 La Trémoille.	1710 Harcourt.
1616 Sully.	1710 Fitz-James.
1619 Luynes.	1711 Chaulnes.
1620 Brissac.	1714 Rohan-Rohan.
1631 Richelieu.	1716 Villars-Brancas.
1634 Fronzac.	1716 Valentinois.
1637 La Rochefoucauld.	1720 Nevers.
1637 La Force.	1723 Biron.
1648 Rohan Chabot.	1723 La Vallière.
1652 Bouillon.	1731 Aiguillon.
1662 Luxembourg.	1736 Chastillon.
1663 Gramont.	1736 Fleury.
1663 Villeroi.	1755 Duras.
1663 Mortemart.	1757 Duras.
1663 Saint-Aignan.	1758 La Vauguyon.
1663 Tresmes.	1758 Choiseul.
1663 Noailles.	1762 Praslin.

Il y a en outre quelques ducs héréditaires vérifiés au parlement, & quelques ducs par simple brevet, mais les uns les autres n'ont point le titre de pair, ni aucune des prérogatives attachées à la pairie.

Pairs ecclésiastiques, sont des archevêques & évêques qui possèdent une terre érigée en pairie, & attachée à leur bénéfice. Le roi est le seul en France qui ait jamais eu des pairs ecclésiastiques; les autres seigneurs avoient chacun leurs pairs, mais tous ces pairs étoient laïcs.

Les six anciens pairs ecclésiastiques sont présentement les plus anciens de tous les pairs: il n'y a eu aucun changement à leur égard, soit pour le titre de leurs pairies, soit pour le nombre.

L'article 45. de l'édit de 1695 maintient les pairs ecclésiastiques dans le rang qui leur a été donné jus-

qu'à présent auprès de la personne du roi dans le conseil, & dans les parlemens.

Pairie mâle, est celle qui ne peut être possédée que par des mâles, à la différence de la pairie femelle, qui est érigée en faveur de quelque femme ou fille, ou qui est créée avec faculté de pouvoir être possédée par les femelles au défaut des mâles.

Pair femelle. Anciennement les femelles étoient exclues des fiefs par les mâles, mais elles y succédoient à leur défaut, ou lorsqu'elles étoient rappelées à la succession par leurs pere & mere; elles succédoient même ainsi aux plus grands fiefs, & en exerçoient toutes les fonctions.

En effet, dans une charte de l'an 1199, qui est au trésor des chartes, donnée par Alienor reine d'Angleterre, pour la confirmation des immunités de l'abbaye de Xaintes, cette princesse prend aussi la qualité de duchesse de Normandie & d'Aquitaine, & de comtesse d'Anjou.

Blanche, comtesse de Troyes, prenoit aussi la qualité de comtesse palatine.

Mahault ou Mathilde, comtesse d'Artois, nouvellement créée *pair de France*, signa en cette qualité l'ordonnance du 3 Octobre 1303; elle assista en personne au parlement en 1314, & y eut séance & voix délibérative comme les autres *pairs de France*, dans le procès criminel fait à Robert, comte de Flandres; elle fit aussi en 1316, les fonctions de *pair* au sacre de Philippe le Long, où elle soutint avec les autres *pairs* la couronne du roi son gendre.

Une autre comtesse d'Artois fit fonction de *pair* en 1364, au sacre de Charles V.

Jeanne, fille de Raimond comte de Toulouse, prêta le serment, & fit la foi & hommage au roi de cette pairie.

Jeanne, fille de Baudouin, fit le serment de fidélité pour la pairie de Flandres; Marguerite sa sœur en hérita, & assista, comme *pair*, au célèbre jugement des *pairs de France* donné pour le comte de Clermont en Beauvoisis.

Au parlement tenu le 9 Décembre 1378, pour le duc de Bretagne, la duchesse d'Orléans s'excusa par lettres, de ce qu'elle ne s'y trouvoit pas. *Traité de la pairie*, pag. 131.

Mais depuis long-tems les *pairs femelles* n'ont plus entrée au parlement. On a distingué avec raison la possession d'une pairie, d'avec l'exercice de fonctions de *pairs*: une femme peut posséder une pairie, mais elle ne peut exercer l'office de *pair*, qui est un office civil, dont la principale fonction consiste en l'administration de la justice.

Ainsi mademoiselle de Montpensier, Anne-Marie-Louise, duchesse de Montpensier, comtesse d'Eu, &c. prenoit le titre de premier *pair de France*, mais elle ne siégeoit point au parlement. *Voyez* le Gendre, des *mœurs des François*; *lettres historiques sur le parlement*.

En Angleterre il y a des pairies femelles, mais les femmes qui les possèdent n'ont pas non plus entrée au parlement. *Voyez le traité de la pairie d'Angleterre*, pag. 343.

Premier pair de France. Avant que les princes du sang eussent été déclarés *pairs* nés, c'étoit le premier *pair* ecclésiastique qui se disoit *premier pair de France*. On voit qu'en 1360, l'archevêque de Reims se qualifiant premier *pair de France*, présenta requête au parlement de Paris; le duc de Bourgogne se qualifioit doyen des *pairs de France* au mois d'Octobre 1380; il eut en cette qualité la préséance au sacre de Charles VI. sur son frere aîné duc d'Anjou. On conserve au trésor des chartes un hommage par lui fait au roi le 23 Mai 1404, où il est dit qu'il a *fait foi & hommage lige de la pairie & doyné des pairs de France, à cause dudit duché*. Il prit la même qualité

de doyen des *pairs* dans un autre hommage de 1419. Chassanée, en son ouvrage intitulé, *catalogus gloria mundi*, lui donne le titre de *primus par regni Francia*; & en effet, dans des lettres de Louis XI. du 14 Octobre 1468, il est dit que le duché de Bourgogne est la première pairie, & qu'au moyen d'icelle, le duc de Bourgogne est le premier *pair* & doyen des *pairs*; dans d'autres du même jour, il est dit que, comme premier *pair* & doyen des *pairs de France*, il a une chancellerie dans son duché, & un scel authentique en sa chancellerie pour ses contrats, & le roi veut que ce scel emporte *garnison de mains*; mais depuis par une déclaration donnée à Blois par Henri III. au mois de Décembre 1576, enregistrée le 8 Janvier 1577, il a été réglé que les princes précédèrent tous les *pairs*, soit que ces princes ne soient pas *pairs*, soit que leurs pairies soient postérieures à celles des autres *pairs*; au moyen de quoi le premier prince du sang, autre que ceux de la famille royale, a présentement seul droit de se qualifier premier *pair de France*: une princesse du sang peut prendre cette qualité, lorsqu'elle a le premier rang entre les princes. C'est ainsi que mademoiselle de Montpensier se qualifioit premier *pair de France*. Cependant l'archevêque de Reims, qui est le premier *pair* ecclésiastique, se qualifie encore premier duc & *pair de France*. Anselme, tom. II. p. 1. & 47.

Doyen des pairs. C'étoit autrefois le duc de Bourgogne qui étoit le doyen des *pairs*. Il joignoit cette qualité de doyen avec celle de premier *pair*, parce que son duché étoit le plus ancien, ayant été institué dès le tems de Charles le Chauve, au festin qui suivit le sacre de Charles VI. encore mineur. Le duc de Bourgogne, doyen des *pairs*, se mit de fait & de force en possession de la première place au-dessous du roi, avant le duc d'Anjou son frere aîné, qui étoit régent du royaume. *Hist. de la pairie par Boulainv. tome I. pag. 103.*

Hommage. Les *pairs* faisoient autrefois deux hommages au roi, un pour le fief auquel étoit attaché la pairie, à cause du royaume, l'autre pour la pairie, & qui avoit rapport à la royauté. Il y a de ces anciens hommages à la chambre des comptes; mais depuis long-tems le fief & la pairie sont unis, & les *pairs* ne font plus qu'un seul hommage pour l'un & l'autre. *Boulainv.* Les rois & autres princes étrangers ne sont pas dispensés de l'hommage pour les pairies qu'ils possèdent en France.

Jean Sans-Terre, roi d'Angleterre & duc de Normandie & de Guienne, & à cause de ces deux duchés *pair de France*, refusant de prêter la foi & hommage à Philippe Auguste, & étant accusé d'avoir fait perdre la vie à Artus, comte de Bretagne son neveu, ayant été ajourné plusieurs fois, sans qu'il eût aucunement comparu, fut en 1202 condamné à mort par jugement des *pairs de France*, qui déclarent la Guyenne & la Normandie confisquées sur lui.

Le duché de Guyenne étant retourné depuis au pouvoir du roi d'Angleterre, celui-ci en fit hommage lige & serment de fidélité au roi saint Louis en 1259. Edouard fit pareillement hommage en 1286 pour ce duché, lequel fut confisqué sur lui en 1282. Edouard étant rentré dans ce duché en 1303, fut poursuivi pour la foi & hommage; on lui donna pour cet effet un sauf-conduit en 1319. Il fit la foi à Amiens la même année, & le 30 Mars 1331 il reconnut que la foi & hommage qu'il devoit à cause de son duché-pairie de Guyenne, étoit un hommage lige; enfin la Guyenne ayant encore été confisquée en 1378, & donnée à Louis de France, dauphin de Viennois, il en fit hommage au roi le dernier Février 1401.

On voit dans la chronique de Flandre, la forme de

l'hommage que le comte de Flandre rendoit au roi ; ce prince s'assoit dans sa chaise royale , il étoit autrefois accompagné des *pairs de France* , & depuis de tels que bon lui sembloit ; le comte marchoit vers lui la tête nue & déceint , & se mettoit un genou en terre si le roi le permettoit ; le roi assis mettoit ses mains en celles du comte , & le chancelier , ou autre que le roi , à ces fins ordonnoit , s'adressant au comte lui parloit de cette sorte : « Vous devenez » homme lige du roi votre souverain seigneur , pour » raison de la pairie & comté de Flandre , & de tout » ce que vous levez & tenez de la couronne de France , & lui promettez foi & hommage , & service » contre tous jusqu'à la mort inclusivement , sauf au » roi ses droits en autre chose , & l'autrui en toutes ». Le comte répondoit , *oui sire, je le promets*. Ainsi cela dit , il se levoit & baïsoit le roi en la joue ; le comte ne donnoit rien pour relief , mais les hérauts & sergens à marche du roi butinoient la robe du comte , son chapeau & bonnet , sa ceinture , sa bourse , son épée , &c.

On doit sur-tout voir le procès-verbal de l'hommage fait à Louis XII. en 1499 par Philippe , archiduc d'Autriche , pour son comté de Flandre ; l'archiduc vint jusqu'à Arras , où le chancelier de France vint pour recevoir son hommage. Le chancelier étant assis dans une chaise à bras , l'archiduc nue tête se présente à lui disant : « Monseigneur , je suis venu » devers vous pour faire l'hommage que tenu suis » faire à monseigneur le roi touchant mes pairies de » Flandre , comtés d'Artois & de Charolois , lesquelles tiens de monseigneur le roi à cause de sa couronne ». M. le chancelier assis & couvert lui demanda , s'il avoit ceinture , bague ou autre bague ; l'archiduc en levant sa robe qui étoit sans ceinture , dit que non. Cela fait , M. le chancelier mit les deux mains entre les siennes , & les tenant ainsi jointes , l'archiduc voulut s'incliner , le chancelier ne le voulant souffrir , & le soulevant par ses mains qu'il tenoit , lui dit ces mots : *il suffit de votre bon vouloir* ; puis M. le chancelier lui tenant toujours les mains jointes , & l'archiduc ayant la tête nue , & s'efforçant toujours de se mettre à genoux , le chancelier lui dit : « Vous devez homme du roi votre souverain seigneur , & » lui faites foi & hommage lige pour raison des pairies & comté de Flandre & aussi des comtés d'Artois » & de Charolois , & de toutes autres terres que tenez & qui sont mouvans & tenus du roi à cause de » sa couronne , lui promettez de le servir jusqu'à la » mort inclusivement , envers & contre tous ceux » qui peuvent vivre & mourir sans nul réserver , de » procurer son bien & éviter son dommage , & vous » conduire & acquitter envers lui comme envers » votre souverain seigneur ». A quoi fut par l'archiduc répondu : « Par ma foi ainsi le promets & ainsi » le ferai ». Ensuite M. le chancelier lui dit : « Je vous » y reçois , sauf le droit du roi en autre chose & l'autrui en toutes » ; puis l'archiduc tendit la joue en laquelle M. le chancelier le baïsa , & il demanda à M. le chancelier lettres de cet hommage.

Réception des Pairs. Depuis l'arrêt du 30 Avril 1643 , qui fut rendu les chambres assemblées , pour être reçu en l'office de *pair* , il faut être âgé au moins de 25 ans.

Il faut aussi faire profession de la foi & religion catholique , apostolique & romaine.

Un ecclésiastique peut posséder une pairie laïque , mais un religieux ne peut être *pair*.

On voit dans les registres du parlement , sous la date du 11 Septembre 1557 , que les grand-chambre & tournelle assemblées firent difficulté de recevoir l'évêque de Laon *pair de France* , parce qu'il avoit fait profession monastique en l'ordre de saint Benoît , il fut néanmoins reçu suivant que le roi le desiroit.

Le nouveau *pair* n'est reçu qu'après information de ses vie & mœurs.

Il est reçu par la grand-chambre seule ; mais lorsqu'il s'agit d'enregistrer des lettres d'érection d'une nouvelle pairie , elles doivent être vérifiées toutes les chambres assemblées.

Le récipiendaire est obligé de quitter son épée pour prêter serment ; il la remet entre les mains du premier huissier , lequel la lui remet après la prestation de serment.

Serment des Pairs. Il paroît qu'anciennement le serment des pairs n'étoit que conditionnel , & relatif aux engagements réciproques du seigneur & du vassal. En effet dans un traité fait au mois d'Avril 1225 , entre le roi saint Louis & Ferrand , comte de Flandre , ce comte promet au roi de lui être fidele tant que le roi lui fera droit en sa cour par jugement de ses pairs , *quandiu dominus rex velit facere nobis jus in curiâ suâ per judicium parium nostrorum* ; mais il y a apparence qu'à mesure qu'on est venu plus éclairé , on a senti qu'il ne convenoit pas à un sujet d'apposer une telle restriction vis-à-vis de son souverain. On trouve des exemples du serment des pairs dès l'an 1407 , dans les registres du parlement , où il est dit , que le 9 Septembre de ladite année , Jean duc de Bourgogne , prêta serment comme *pair*. La forme du serment qu'ils prêtoient autrefois au parlement , est exprimée dans celui qu'y fit Charles de Genlis , évêque & comte de Noyon , le 16 Janvier 1502 ; il est dit qu'il a fait avec la cour de céans le serment qu'il est tenu de faire à cause de sa dignité de *pair* , à savoir de s'acquitter en sa conscience ès jugemens des procès où il se trouvera en ladite cour sans exception de personne , ni révéler les secrets de ladite cour , obéir & porter honneur à icelle.

Pierre de Gondy , évêque & duc de Langres , prêta serment le 13 Août 1566 ; mais les registres du parlement disent seulement , que la main mise *au pis* (*id est ad pectus* comme ecclésiastique) , il a fait & prêté le serment accoutumé de *pair de France*.

Pendant long-tems la plupart des pairs ont prêté serment comme conseillers de la cour. François de Bourbon , roi de Navarre , dit qu'il étoit *conseiller né* au parlement.

Ce ne fut que du tems de M. le premier président de Harlay que l'on établit une formule particulière pour le serment des pairs.

Jusqu'au tems de M. de Harlay , premier président , il y a la moitié des sermens des pairs qui sont conçus dans les mêmes termes que ceux des conseillers.

Présentement ils jurent de se comporter comme un sage & magnanime duc & *pair* , d'être fidele au roi , & de le servir dans ses très-hautes & très-puissantes affaires.

Ils prêtent serment derrière le premier barreau , après avoir ôté leur épée , qui reste pendant cette cérémonie entre les mains du premier huissier.

Présentation des roses. Anciennement les pairs présentoient chacun en leur rang des roses & chapeaux à M^s du parlement ; cette présentation se faisoit dans les mois de Mai & de Juin ; chaque *pair* avoit son jour pour cette cérémonie suivant son ancienneté. Il est fait mention de ces présentations de roses dans les registres du parlement jusqu'en 1586. Voyez aussi le Recueil du pere Anselme , tom. III. p. 525. & 536.

Fonctions des pairs. Les pairs de France ont été créés pour soutenir la couronne , comme les électeurs furent établis pour le soutien de l'empire ; c'est ainsi que le procureur général s'en expliqua les 19 & 26 Février 1410 , en la cause des archevêque & archidiacre de Reims.

Aussi dans une cause plaidée au parlement contre l'évêque de Châlons le 3 Février 1364 , le procu-

reur général dit que, « plus les *pairs de France* sont près du roi, & plus ils sont grands dessous lui de tant ils sont tenus & plus astringés de garder les droits & l'honneur de leur roi & de la couronne de France, & de ce ils font serment de fidélité plus espérale que les autres sujets du roi; & s'ils font ou attendent à faire au contraire, de tant sont-ils plus à punir ».

Au sacre du roi les *pairs* font une fonction royale, ils y représentent la monarchie, & y paroissent avec l'habit royal & la couronne en tête, ils soutiennent tous ensemble la couronne du roi, & ce sont eux qui reçoivent le serment qu'il fait d'être le protecteur de l'Eglise & de ses droits, & de tout son peuple. Boulainv. *tome I.* en a même conservé dans cette cérémonie, suivant l'ancien usage, la forme & les termes d'une élection, ainsi qu'on le peut voir dans du Tillet; mais aussitôt après cette action les *pairs* rentrent dans le devoir de véritables sujets; en sorte que leur fonction au sacre est plus élevée que celle des électeurs, lesquels font simplement la fonction de sujets au couronnement de l'empereur. Boulainv.

Outre ces fonctions qui sont communes à tous les *pairs*, ils en ont encore chacun de particulières au sacre.

L'archevêque de Reims a la prérogative d'oindre, sacrer, & couronner le roi; ce privilege a été confirmé aux archevêques de Reims par le pape Sylvestre II. & par Alexandre III. l'évêque de Laon & celui de Beauvais accompagnent l'archevêque de Reims lorsqu'il va recevoir sa majesté à la porte de l'église la veille de la cérémonie; & le lendemain ces deux évêques sont toujours députés, l'un comme duc, & l'autre comme premier comte ecclésiastique, pour aller querir le roi au palais archiepiscopal, le lever de dessus son lit & l'amener à l'église, enfin d'accompagner sa majesté dans toute la cérémonie de l'onction sacrée; & dans la cérémonie l'évêque de Laon porte la sainte ampoule, celui de Langres le sceptre, & il a la prérogative de sacrer le roi en l'absence de l'archevêque de Reims; celui de Beauvais porte & présente le manteau royal; l'évêque de Châlons porte l'anneau royal; l'évêque de Noyon la ceinture ou baudrier. Les six anciens *pairs* laïcs sont représentés dans cette cérémonie par d'autres *pairs* que le roi commet à cet effet; le duc de Bourgogne porte la couronne royale & ceint l'épée au roi; le duc de Guyenne porte la première bannière carrée; le duc de Normandie porte la seconde; le comte de Toulouse les éperons; le comte de Champagne la bannière royale où est l'étendart de la guerre; le comte de Flandres l'épée du roi.

Anciennement les *pairs* étoient appelés aux actes publics de leur seigneur pour les rendre plus authentiques par leur souscription, & c'étoit comme *pairs* de fief, & comme gardiens du droit des fiefs que leur présence y étoit requise, afin que le seigneur ne le dissipât point; tellement que pour rendre valable une aliénation, un seigneur empruntoit quelquefois des *pairs* d'un autre seigneur pour l'assister en cette occasion.

Le roi faisoit de même signer des chartes & ordonnances par ses *pairs*, soit pour les rendre plus authentiques, soit pour avoir leur consentement aux dispositions qu'il faisoit de son domaine, & aux réglemens qu'il faisoit, lorsque son intention étoit que ces réglemens eussent aussi leur exécution dans les terres de ses barons ou *pairs*.

Ce fut sans doute par une suite de cet ancien usage, qu'au traité d'Arras en 1482, l'empereur Maximilien demanda à Louis XI. pour garantie de ce traité l'engagement des princes du sang, *subrogés*, est-il dit, au lieu des *pairs*.

Les *pairs* sont aussi près du roi lorsqu'il tient ses états généraux.

Mais la principale cause pour laquelle les *pairs de France* ont été institués, a été pour assister le roi de leurs conseils dans ses affaires les plus difficiles, & pour lui aider à rendre la justice dans sa cour, de même que les autres *pairs* de fiefs y étoient obligés envers leur seigneur: les *pairs de France* étoient juges naturels des nobles du royaume en toutes leurs causes réelles & personnelles.

Charles V. dans des lettres de 1359, portant érection du comté de Mâcon en pairie, *ad consilium & juramentum rei publicæ duodecim pares qui regni Franciæ in arduis consiliis & judiciis assisterint & statuerint.*

Tous les *pairs* en général étoient obligés de juger dans la cour du seigneur, sous peine de saisie de leurs fiefs, & d'établissement de garde, *se ainsi n'étoit* (disent les assises de Jérusalem) *le seigneur ne pourroit cour tenir telle comme il doit, ne les gens avoir leur raison, &c.*

Ces *pairs* de fief étoient les juges du seigneur; il en falloit au moins deux avec lui pour juger, Henaut. C'est peut-être de-là que quand le parlement eut été rendu sédentaire à Paris, & que le roi eut commis des gens de loi pour tenir ordinairement le parlement, il fut néanmoins ordonné qu'il y auroit toujours au moins deux barons ou *pairs* au parlement.

Personne, dit Beaumanoir, pour tel service qu'il eût, n'étoit excusé de faire jugement en la cour; mais s'il avoit loyale excuse, il pouvoit envoyer un homme qui, selon son état, pût le représenter.

Mais ce que dit ici Beaumanoir des *pairs* de fief, n'a jamais eu lieu pour les *pairs* de France, lesquels ne peuvent envoyer personne pour les représenter, ni pour siéger & opiner en leur place, ainsi qu'il fut déclaré dans un arrêt du parlement du 20 Avril 1458.

Séance au parlement. Les *pairs* étant les plus anciens & les principaux membres de la cour, ont entrée, séance & voix délibérative en la grand chambre du parlement & aux chambres assemblées, toutes les fois qu'ils jugent à propos d'y venir, n'ayant pas besoin pour cela de convocation ni d'invitation.

La place des *pairs* aux audiences de la grand chambre est sur les hauts sièges, à la droite du premier président; les princes occupent les premières places; après eux sont les *pairs* ecclésiastiques, ensuite les *pairs* laïcs, suivant l'ordre de l'érection de leurs pairies.

Lorsque le premier banc ne suffit pas pour contenir tous les *pairs*, on forme pour eux un second rang avec des banquettes couvertes de fleurs-de-lis.

Le doyen des conseillers laïcs, ou autre plus ancien, en son absence, doit être assis sur le premier banc des *pairs*, pour marquer l'égalité de leurs fonctions; le surplus des conseillers laïcs se place après le dernier des *pairs* laïcs.

Lorsque la cour est au conseil, ou que les chambres sont assemblées, les *pairs* sont sur les bas sièges.

Aux lits de justice, les *pairs* laïcs précèdent les évêques *pairs*; les laïcs ont la droite: les ecclésiastiques furent obligés au lit de justice de 1610, de la laisser aux laïcs. M. de Boulainv. croit que cela vient de ce que les laïcs avoient entrée aux grandes assemblées avant que les évêques y fussent admis.

Aux séances ordinaires du parlement, les *pairs* n'opinent qu'après les présidens & les conseillers clercs, mais aux lits de justice ils opinent les premiers.

Autrefois les *pairs* quittoient leur épée pour entrer au parlement; ce ne fut qu'en 1551 qu'ils commencèrent à en user autrement malgré les rémontrances du parlement, qui représenta au roi que de toute antiquité cela étoit réservé au roi seul, en signe de spéciale prérogative de sa dignité royale, & que le feu roi François I. étant dauphin, & messire Charles de Bourbon y étoient venus laissant leur épée à la porte. Voyez le président Henaut, à l'an 1551.

Cour des pairs, appelée aussi la *cour de France*, ou la *cour du roi*, est le tribunal où le roi, assisté des *pairs*, juge les causes qui concernent l'état des *pairs*, ou les droits de leurs pairies.

Dès le commencement de la monarchie, le roi avoit sa cour qui étoit composée de tous les francs qui étoient *pairs*; dans la suite ces assemblées devenant trop nombreuses, furent réduites à ceux qui étoient chargés de quelque partie du gouvernement ou administration de l'état, lesquels furent alors considérés comme les plus grands du royaume; ce qui demeura dans cet état jusques vers la fin de la seconde race de nos rois, auquel tems le gouvernement féodal ayant été introduit, les vassaux immédiats du roi furent obligés de se trouver en la cour du roi pour y rendre la justice avec lui, ou en son nom: ce fut une des principales conditions de ces inféodations; la cour du roi ne fut donc plus composée que des vassaux immédiats de la couronne, qui prirent le nom de *barons* & de *pairs de France*, & la cour de France, ou cour du roi prit aussi le nom de *cour des pairs*; non pas que ce fut la cour particulière de ces *pairs*, mais parce que cette cour étoit composée des *pairs* de France.

Cette cour du roi étoit au commencement distincte des parlemens généraux, auxquels tous les grands du royaume avoient entrée; mais depuis l'institution de la police féodale, les parlemens généraux ayant été réduits aux seuls barons & *pairs*, la cour du roi ou des *pairs* & le parlement furent unis & confondus ensemble, & ne firent plus qu'un seul & même tribunal; c'est pourquoi le parlement a depuis ce tems été qualifié de *cour de France*, *cour du roi*, ou *cour des pairs*.

Quelque tems après se firent plusieurs réunions à la couronne, par le moyen desquelles les arrière-vassaux du roi devenant barons & *pairs* du royaume, eurent entrée à la cour du roi comme les autres *pairs*.

C'étoit donc la qualité de vassal immédiat du roi qui donnoit aussi la qualité de baron ou *pair*, & qui donnoit conséquemment l'entrée à la cour du roi, ou cour des *pairs*; tellement que sous Lothaire en 964, Thibaud le Trichard, comte de Blois, de Chartres & de Tours, fut exclu d'un parlement, quelque considérables que fussent les terres qu'il possédoit, parce qu'il n'étoit plus vassal du roi, mais de Hugues duc de France.

La cour des *pairs* fut plus ou moins nombreuse, selon que le nombre des *pairs* fut restreint ou multiplié; ainsi lorsque le nombre des *pairs* fut réduit aux six anciens *pairs* laïques, & aux six *pairs* ecclésiastiques, eux seuls eurent alors entrée, comme *pairs* à la cour du roi ou parlement, avec les autres personnes qui étoient nommées pour tenir le parlement.

Depuis que le parlement & la cour du roi ont été unis ensemble, le parlement a toujours été considéré comme la cour des *pairs*, c'est-à-dire, comme le tribunal où ils ont entrée, séance & voix délibérative; ils sont toujours censés y être présens avec le roi dans toutes les causes qui s'y jugent; c'est aussi le tribunal dans lequel ils ont droit d'être jugés, & auquel ressortit l'appel de leurs justices pairies lorsqu'elles sont situées dans le ressort du parlement.

Le parlement est ainsi qualifié de *cour des pairs* dans plusieurs ordonnances, édits & déclarations, notamment dans l'édit du mois de Juillet 1644, enregistré le 19 Août suivant, « laquelle cour, porte cet » édit, a rendu de tout tems de grands & signalés » services aux rois, dont elle fait regner les lois, & » reconnoître l'autorité & la puissance légitime.

Il est encore qualifié de même dans la déclaration du 28 Décembre 1724, enregistrée le 29 qui porte telle que le parlement est encore aujourd'hui, *la cour des pairs, & la première & la principale du royaume.*

Anciennement les *pairs* avoient le privilege de ne répondre qu'au parlement pour toutes leurs causes civiles ou criminelles; mais depuis ce privilege a été restreint aux causes où il s'agit de leur état, ou de la dignité & des droits de leur pairie.

Les *pairs* ayant eu de tout tems le privilege de ne pouvoir être jugés que par leurs *pairs*; c'est sur-tout lorsqu'il s'agit de juger un *pair*, que le parlement est considéré comme la cour des *pairs*, c'est-à-dire le tribunal seul compétant pour le juger.

C'est sur-tout dans ces occasions que le parlement est qualifié de *cour des pairs*.

Le pere Labbé en ses mémoires rapporte un arrêt de 1224, rendu en la *cour des pairs* contre une comtesse de Flandres; le chancelier, les grands bouteiller & chambellan, le connétable & autres officiers de l'hôtel du roi y étoient.

Froissard, *ch. cclxvij.* dit que le prince de Galles, fils d'Edouard III. roi d'Angleterre, ayant voulu exiger du Languedoc un subside considérable, la province en appella à la cour des *pairs*, où le prince fut cité; & que n'étant point comparu, il fut réassigné: il y eut en 1370 un arrêt rendu contre lui par défaut, qui confisqua la Guyenne & toutes les terres que la maison d'Angleterre possédoit en France.

Un autre exemple plus récent où il est fait mention de la cour des *pairs*, est celui d'Henri IV. lequel s'opposant à l'excommunication qui avoit été prononcée contre lui, en appella comme d'abus à la *cour des pairs de France, desquels il avoit, disoit-il, cet honneur d'être le premier.*

On peut voir dans le recueil du pere Anselme, tome III. les différens exemples de la juridiction exercée par la cour des *pairs* sur les membres, & ses prérogatives expliquées ci-après au mot PARLEMENT.

Il ne faut pas confondre la cour des *pairs*, ou cour commune des *pairs*, avec la cour particulière de chaque *pair*: en effet, chaque *pair* avoit anciennement sa cour qui étoit composée de ses vassaux, ou *pairs* appelés *pares*, parce qu'ils étoient égaux entr'eux: on appelloit aussi quelquefois simplement *franci*; francs, les juges qui tenoient la cour d'un *pair*, comme il se voit en l'ordonnance de Philippe de Valois, du mois de Décembre 1344.

Présentement ces cours particulières des *pairs* sont ce que l'on appelle les justices des pairies; voyez ci-après Part. JUSTICE DES PAIRIES.

Cour suffisamment garnie de pairs, n'est autre chose que le parlement ou la cour des *pairs*, lorsqu'il s'y trouve au moins douze *pairs*, qui est le nombre nécessaire pour juger un *pair*, lorsqu'il s'agit de son état.

On en trouve des exemples dès le xi. siecle.

Richard, comte de Normandie, dit, en parlant du différend d'Eudes de Chartres avec le roi Robert, en 1025, que le roi ne pouvoit juger cette affaire, *sine consensu parium suorum.*

Le comte de Flandres revendiqua de même en 1109 le droit d'être jugé par ses *pairs*, disant que le roi devoit le faire juger par eux, & *hoc per pares suos qui eum judicare debent.*

Jean sans Terre, roi d'Angleterre, fut jugé en 1202, par arrêt du parlement suffisamment garni de *pairs*. Du Tillet, Mathieu Paris, à l'an 1216, dit, en parlant du jugement rendu contre ce prince, *pro quo factus condemnatus fuit ad mortem in curia regis Francorum per judicium parium suorum.*

On voit dans les registres du parlement, que quand on convoquoit les *pairs*, cela s'appelloit *fortifier la cour de pairs*, ou garnir la cour de pairs: *curiam vestram paribus Franciæ vultis habere munitam, 1312; curia est sufficienter munita, 1315.*

Au procès de Robert d'Artois en 1331, Philippe VI. émancipa son fils Jean, duc de Normandie, & le fit *pair*, afin que la cour fût suffisamment garnie de

pairs ; ce qui prouve que les *pairs* n'étoient pas seuls juges de leurs *pairs* , mais qu'ils étoient jugés par la cour, & conséquemment par tous les membres dont elle étoit composée, & qu'il falloit seulement qu'il y eût un certain nombre de *pairs* ; en effet, dans un arrêt solennel rendu en 1224, par le roi en sa cour des *pairs* en faveur des grands officiers contre les *pairs de France*, il est dit « que, suivant l'ancien usage & les coutumes observées dès long-tems, les grands officiers de la couronne, savoir les chancelier, bouteillier, chambrier, &c. devoient se trouver au procès qui se feroit contre un des *pairs*, pour le juger avec les autres *pairs*, & en conséquence ils assisterent au jugement de la comtesse de Flandres. Henaut.

Les *pairs* ont quelquefois prétendu juger seuls leurs *pairs*, & que le roi ne devoit pas y être présent, surtout lorsqu'il y avoit intérêt pour la confiscation. Ils firent des protestations à ce sujet en 1378 & 1386 ; mais cette prétention n'a jamais été admise : car quant au jugement unique de 1247, où trois *pairs* paroissent juger seuls, du Tillet remarque que ce fut par convention expresse portée dans le traité du comte de Flandres ; en effet la règle, l'usage constant s'y opposoient.

Il a toujours été pareillement d'usage d'inviter le roi à venir présider au parlement pour les procès des *pairs*, au moins quand il s'agit d'affaires criminelles, & nos rois y ont toujours assisté jusqu'à celui du maréchal de Biron, auquel Henri IV. ne voulut pas se trouver. *Lettres historiques sur le parlement, tome II.* On observe encore la même chose présentement, & dans ce cas le dispositif de l'arrêt qui intervient, est conçu en ces termes : *la cour suffisamment garnie de pairs* ; au lieu que dans d'autres affaires où la présence des *pairs* n'est pas absolument nécessaire, lorsque l'on fait mention qu'ils ont assisté au jugement, on met seulement dans le dispositif, *la cour, les princes & les pairs présens*, &c.

L'origine de cette forme qui s'observe pour juger la personne d'un *pair*, vient de ce qu'avant l'institution des fiefs, il falloit au moins douze échevins dans les grandes causes ; l'inféodation des terres ayant rendu la justice féodale, on conserva le même usage pour le nombre des juges dans les causes majeures ; ainsi comme c'étoient alors les *pairs* ou barons qui jugeoient ordinairement, il fallut douze *pairs* pour juger un *pair*, & la cour n'étoit pas réputée suffisamment garnie de *pairs*, quand ils n'étoient pas au moins douze.

Lors du différend entre le roi Louis Hutin & Robert, comte de Flandres, les *pairs* de France assemblés ; savoir, l'archevêque de Reims, Charles, comte de Valois & d'Anjou, & Mahaut, comtesse d'Artois, firent savoir qu'à jour assigné ils tiendroient cour avec douze autres personnes, ou prélats, ou autres grands ou hauts hommes. *Voyez du Cange, verbo pares, & M. Bouque, tome I. p. 183.*

Robert d'Artois, en présence du roi, de plusieurs prélats, barons & entre suffisans conseillers, dit contre Mahaut, comtesse de Flandres, qu'il n'étoit pas tenu de faire ses demandes, que la cour ne fût suffisamment garnie de *pairs* ; il fut dit par arrêt qu'elle l'étoit, *quod absque vocatione parium Franciæ, quantum ad præsens, curia parlamenti, maxime domino rege ibidem existente cum suis prælatis, baronibus & aliis ejus consiliariis, sufficienter erat munita.* Robert d'Artois n'ayant pas voulu procéder, Mahaut obtint congé. *Voyez les registres olim.*

Mais pour juger un *pair* il suffit que les autres *pairs* soient appelés ; quand même ils n'y feroient pas tous, ou même qu'il n'y en auroit aucun qui fût présent, en ce cas les *pairs* sont représentés par le par-

lement qui est toujours la cour des *pairs*, soit que les *pairs* soient présens ou absens.

Causes des pairs. Anciennement les *pairs* avoient le droit de ne plaider, s'ils vouloient, qu'au parlement, soit dans les procès qu'ils avoient en leur nom, soit dans ceux où leur procureur fiscal se vouloit adjoindre à eux, se rendre partie, ou prendre l'aveu, garantie & défense : il est fait mention de cette jurisprudence dans les ordonnances du Louvre, tom. VII. p. 30.

Ce privilege avoit lieu tant en matière civile que criminelle ; on en trouve des exemples dès le tems de la seconde race : les plus mémorables sont le jugement rendu par la cour des *pairs* contre Tassillon, roi de Bavière en 788. Le jugement rendu contre un bâtard de Charlemagne en 792. Celui de Bernard, roi d'Italie en 818. Celui de Carloman, auquel on fit le procès en 871, pour cause de rébellion. Celui de Jean sans Terre, roi d'Angleterre, lequel en 1202 fut déclaré criminel de lèse-majesté, & sujet à la loi du royaume. Le jugement rendu contre le roi Philippe le Hardi, & Charles, roi des deux Siciles, pour la succession d'Alphonse, comte de Poitiers. Celui qui intervint entre Charles le Bel, & Eudes, duc de Bourgogne, au sujet de l'appanage de Philippe le Long, dont Eudes prétendoit que sa femme, fille de ce roi, devoit hériter en 1316 & en 1328, pour la succession à la couronne, en faveur de Philippe le Long & de Philippe de Valois. Le jugement de Robert d'Artois en 1331. Celui de Charles, roi de Navarre, en 1349. Celui qui intervint entre Charles V. & Philippe, duc d'Orléans.

Jean, duc d'Alençon, fut condamné deux fois à mort par les *pairs*, pour crime de lèse-majesté, savoir le 10 Octobre 1458, & le 14 Juillet 1474 ; l'exécution fut chaque fois remise à la volonté du roi, lequel usa de clémence par respect pour le sang royal.

Il seroit facile d'en rapporter un grand nombre d'autres : on les peut voir dans le recueil du pere Anselme ; mais depuis on y a mis quelques restrictions.

On trouve dans les registres *olim*, qu'en 1259 l'archevêque de Reims demanda au parlement, où le roi étoit présent, d'être jugé par ses *pairs* ; ce qui lui fut refusé. Il y a apparence que l'on jugea qu'il ne s'agissoit pas de la dignité de sa pairie, & que dès lors les *pairs*, même de France, n'avoient plus le droit de plaider au parlement dans toutes sortes de cas ; mais seulement dans les causes qui intéressoient l'honneur & les droits de la pairie.

En matière civile, les causes des *pairs*, quant au domaine ou patrimoine de leurs pairies, doivent être portées au parlement, comme il fut dit par le procureur général le 25 Mai 1394, en la cause du duc d'Orléans ; ils y ont toujours plaidé pour ces sortes de matières, lors même qu'ils plaidoient tous en corps, témoin l'arrêt rendu contre eux en 1224, dont on a déjà parlé ci-devant.

À l'égard de leurs causes en matière criminelle, toutes celles qui peuvent toucher la personne des *pairs*, comme quand un *pair* est accusé de quelque cas criminel qui touche ou peut toucher son corps, sa personne, son état, doivent être jugées la cour suffisamment garnie de *pairs*.

Les *pairs* ont toujours regardé ce privilege comme un des principaux attributs de la pairie : en effet, au lit de justice du 2 Mars 1386, ils ne réclamèrent d'autre droit que celui de juger leurs *pairs* ; ce qui leur fut octroyé de bouche, & les lettres commandées, mais non expédiées.

Il est dit dans les registres du parlement, que le duc de Bourgogne, comme doyen des *pairs*, remontra à Charles VI. au sujet du procès criminel qu'on faisoit au roi de Navarre, qu'il n'appartenoit

Qu'aux seuls *pairs* de France d'être jugés des *pairs* leurs pareils. Il prouva en plein parlement, par le témoignage d'un chancelier, & d'un premier & second président au même parlement, que le feu roi avoit reconnu ce privilège; & l'affaire mise en délibération, il lui en fut décerné acte, & ordonné qu'il en seroit fait registre.

Le premier Décembre 1373, l'évêque de Laon requit d'être renvoyé en parlement, selon le privilège de sa pairie; ce privilège fut reconnu par l'évêque de Langres le 19 Novembre 1484.

Ce privilège est d'ailleurs confirmé par l'ordonnance du mois de Décembre 1365; par celle de 1366; celle du mois d'Avril 1453, *art. 6.* & encore plus récemment par l'édit du mois de Septembre 1610, *art. 7.* où en parlant des *pairs*, il est dit que *c'est de leur nature & droit que les causes dans lesquelles leur état est intéressé doivent y être introduites & traitées.*

Convocation des Pairs. Quoique les *pairs* aient droit de venir prendre leur place au parlement lorsqu'ils le jugent à propos, néanmoins comme ils y sont moins assidus que les magistrats, il arrive de tems en tems qu'on les convoque, soit pour juger un *pair*, soit pour quelqu'autre affaire qui intéresse l'honneur & la dignité de la pairie, ou autre affaire majeure pour laquelle il paroît à propos de réunir le suffrage de tous les membres de la compagnie.

L'usage de convoquer les *pairs* est fort ancien, puisqu'ils furent convoqués dès l'an 1202 contre Jean sans Terre, roi d'Angleterre, duc de Normandie & de Guyenne.

Ils furent aussi convoqués à Melun en 1216 sous Philippe Auguste, pour décider le différend au sujet du comte de Champagne, entre le jeune Thibaut & Erard de Brienne; les *pairs* étoient dès lors distingués des autres barons.

Dans le xiv. siècle, ils furent convoqués deux fois pour le procès du duc d'Alençon: en 1378, pour le duc de Bretagne, quoique la pairie lui fut contestée: en 1386, pour faire le procès au roi de Navarre sous Charles VII: en 1458, pour le procès du duc d'Alençon.

On peut voir dans le pere Anselme plusieurs exemples de ces convocations ou semonces des *pairs* faites en divers tems, selon que les occasions se sont présentées.

Une des dernières est celle qui fut faite en 1727 pour le procès du duc de la Force.

Cette convocation des *pairs* ne se fait plus en matière civile, même pour leur pairie; mais elle se fait toujours pour leurs affaires criminelles.

Jusqu'au procès du maréchal de Biron, sous Henri IV. les rois ont assisté au jugement des procès criminels des *pairs*; c'est pourquoi il est encore d'usage d'inviter le roi de venir prendre place au parlement lorsque l'on convoque les *pairs*.

Le cérémonial que l'on observe pour convoquer ou semoncer les *pairs*, est que pour inviter les princes du sang, lesquels sont *pairs* nés, on envoie un des greffiers de la grand'chambre, qui parle au prince ou à quelque officier principal de sa maison, sans laisser de billet; à l'égard des autres *pairs*, le greffier y va la première fois, & s'il ne les trouve pas chez eux, il laisse un billet qui contient la semonce; quand l'affaire dure plusieurs séances, c'est un autre que le greffier qui porte les billets aux *pairs*. C'est ainsi que l'on en usa dans l'affaire du duc de la Force; les *pairs* furent priés de trouver bon qu'on ne fit que leur envoyer les billets, parce que les greffiers ne pouvoient suffire à tant de courses, sur-tout lorsque les affaires pressoient, ce qui fut agréé par les *pairs*.

Il y a des occasions, où sans convocation judiciaire, tous les *pairs* se réunissent avec les autres membres du parlement, comme ils firent le lende-

main de la mort de Louis XIV. pour statuer sur le testament de ce prince & sur l'administration du royaume. *Lett. hist. sur le parlement.*

Ajournement des pairs. C'étoit autrefois un privilège des *pairs* de ne pouvoir être ajournés que par deux autres *pairs*, ce que l'on appelloit *faire un ajournement en pairie*. On tient que cette manière d'ajourner étoit originairement commune à tous les Francs, qu'elle se conserva ensuite pour les personnes de distinction; elle subsistoit encore au xiii. siècle en Normandie pour les nobles & pour les évêques.

A l'égard des *pairs*, cela fut pratiqué diversement en plusieurs occasions.

Sous le roi Robert, par exemple, le comte de Chartres fut cité par celui de Normandie.

Sous Louis le Jeune en 1153, les derniers ajournemens furent faits au duc de Bourgogne *per nuntium*; mais il n'est pas dit qu'elle étoit la qualité de ce député.

Lors du différend que Blanche, comtesse de Champagne, & Thibaut son fils, eurent avec Erard de Brienne & Philippe sa femme, au sujet du comté de Champagne, la comtesse Blanche fut ajournée par le duc de Bourgogne & par deux chevaliers.

Dans un arrêt donné en 1224 contre la comtesse de Flandres, il est dit que c'étoit un privilège des *pairs* de ne pouvoir être ajourné que par deux chevaliers.

Ducange dit qu'en 1258 on jugea nécessaire un certain cérémonial, pour assigner un évêque, baron du royaume, quand il s'agissoit de sa baronnie.

Philippe le Bel fit en 1292 ajourner Edouard I, roi d'Angleterre, à la cour des *pairs*, par les évêques de Beauvais & de Noyon, tous deux *pairs* de France.

Ce même Edouard ayant été ajourné en 1295, comme duc de Guyenne, pour assister en personne au procès d'entre Robert, duc de Bourgogne, & Robert, comte de Nevers, touchant le duché de Bourgogne, la publication de l'ajournement fut faite par le sénéchal de Périgord & par deux chevaliers.

Robert d'Artois fut ajourné en 1331 par des chevaliers & conseillers; cependant l'ordonnance de Philippe VI. du mois de Décembre 1344, porte que quand un *pair* en ajournoit un autre, c'étoit par deux *pairs*, comme cela s'étoit déjà pratiqué; mais il paroît aussi qu'au lieu de *pairs*, on commettoit souvent des chevaliers & conseillers pour ajourner.

En effet, le prince de Galles fut ajourné en 1368, par un *clerc de Droit*, moult bien enlangagé, & par un moult noble chevalier.

Dans une cause pour l'évêque de Beauvais, le 23 Mars 1373, il fut dit que, suivant les ordonnances & style de la cour, les *pairs* avoient le privilège de ne pouvoir être ajournés que par deux *pairs de lettres*; on entendoit apparemment par-là deux chevaliers en lois.

Ces formalités que l'on observoit pour ajourner un *pair*, avoient lieu même dans les affaires civiles des *pairs*; mais peu-à-peu elles ne furent pratiquées que pour les causes criminelles des *pairs*; encore pour ces causes criminelles les ajournemens en pairie ont paru si peu nécessaires, que sous Louis XI. en 1470, le duc de Bourgogne accusé de crime d'état, fut assigné en la cour des *pairs* par un simple huissier du parlement, d'où est venu le proverbe que *sergent du roi est pair à comte*; c'est-à-dire qu'un sergent royal peut ajourner un *pair* de même que l'auroit fait un comte-*pair*.

Les *pairs* sont ajournés en vertu de lettres-patentes, lesquelles sont publiées par cri public: lorsqu'ils sont délaït sur le premier ajournement, ils sont réassignés en vertu d'autres lettres; l'ajournement doit être à long terme, c'est-à-dire que le délai doit être de trois mois, ainsi qu'il est dit dans un traité fait

fait entre le roi Philippe le Bel, & les enfans de Guy, comte de Flandres, & les Flamans.

Rangs des pairs. Autrefois les *pairs* précédoient les princes non *pairs*, & entre les simples *pairs* & les princes qui étoient en même tems *pairs*, le rang se régloit selon l'ancienneté de leur pairie; mais par une déclaration donnée à Blois en 1576, en réformant l'ancien usage, il fut ordonné que les princes précédoient tous les *pairs*, soit que ces princes ne fussent pas *pairs*, ou que leurs pairies fussent postérieures à celles des autres *pairs*, & que le rang des princes, qui sont les premiers *pairs*, se réglât suivant leur proximité à la couronne.

Les nouveaux *pairs* ont les mêmes droits que les anciens, ainsi que la cour l'observa à Charles VII. en 1458, lors du procès du duc d'Alençon; & le rang se règle entr'eux, non pas suivant l'ordre de leur réception, mais suivant la date de l'érection de leurs pairies.

L'avocat d'un *pair* qui plaide en la grand'chambre doit être *in loco majorum*, c'est-à-dire à la place de l'appellant, quand même le *pair* pour lequel il plaide seroit intimé ou défendeur.

Les ambassadeurs du duc de Bourgogne, premier *pair de France*, eurent la préséance sur les électeurs de l'Empire au concile de Basse; l'évêque & duc de Langres, comme *pair*, obtint la préséance sur l'archevêque de Lyon, par un arrêt du 16 Avril 1152, auquel l'archevêque de Lyon se conforma; & à l'occasion d'une cause plaidée au parlement le 16 Janvier 1552, il est dit dans les registres que les évêques *pairs de France* doivent précéder au parlement les nonces du pape.

Pair, alimens. Les auteurs qui ont parlé des *pairs*, tiennent que le Roi seroit obligé de nourrir un *pair* s'il n'avoit pas d'ailleurs de quoi vivre, mais on ne trouve pas d'exemple qu'aucun *pair* ait été réduit à cette extrémité.

Douaire des veuves des pairs. En 1306 Marguerite de Hainaut, veuve de Robert, comte d'Artois, demanda contre Mahaut, qui étoit alors comtesse d'Artois, que son douaire fût assigné sur les biens de ce comté, suivant la coutume qu'elle alléguoit être observée en pareil cas entre les *pairs de France*, au cas que l'on pût vérifier ladite coutume, sinon selon les conventions qui avoient été faites entre les parties; après bien des faits proposés de part & d'autre, par arrêt donné es enquêtes, des octaves de la Toussaint 1306, il fut jugé qu'il n'y avoit point de preuve suffisante d'aucune loi ni coutume pour les douaires des veuves des *pairs*, & il fut dit que ladite Marguerite auroit pour son douaire dans les biens du comté d'Artois, 3500 liv. tournois; ce qui avoit été convenu entre les conjoints.

Amortissement. Par une ordonnance faite au parlement, de l'Epiphanie en 1277, il fut permis à l'archevêque de Reims, & autres évêques *pairs de France*, d'amortir non pas leur domaine ni les fiefs qui étoient tenus d'eux immédiatement, mais seulement leurs arrière-fiefs; au lieu qu'il fut défendu aux évêques non *pairs* d'accorder aucun amortissement.

Mais dans les vrais principes, le roi a seul vraiment le pouvoir d'amortir des héritages dans son royaume; de sorte que quand d'autres seigneurs, & les *pairs* même amortissent des héritages pour ce qui les touche, cet amortissement ne doit pas avoir d'effet; & les gens d'église acquéreurs, ne sont vraiment propriétaires que quand le Roi leur a donné ses lettres d'amortissement, ainsi qu'il résulte de l'ordonnance de Charles V. du 8 Mai 1372.

Extinction de pairie. Lorsqu'il ne se trouve plus de mâles, ou autres personnes habiles à succéder au titre de la pairie, le titre de la pairie demeure éteint; du reste la seigneurie qui avoit été érigée en

pairie se règle à l'ordinaire pour l'ordre des successions.

Continuation de pairie. Quoiqu'une pairie soit éteinte, le roi accorde quelquefois des lettres de continuation de pairie en faveur d'une personne qui n'étoit pas appelée au titre de la pairie; ces lettres diffèrent d'une nouvelle érection en ce qu'elles confèrent à la pairie le même rang qu'elle avoit suivant son érection.

Justices des pairies. Suivant un arrêt du 6 Avril 1419, l'archevêque de Reims avoit droit de donner des lettres de *committimus* dans l'étendue de sa justice.

Les *pairs* ont droit d'établir des notaires dans tous les lieux dépendans de leur duché.

Suivant la déclaration du 26 Janvier 1680, les juges des *pairs* doivent être licenciés en Droit, & avoir prêté le serment d'avocat.

Resort des pairies au parlement. Autrefois toutes les affaires concernant les pairies ressortissoient au parlement de Paris, comme les causes personnelles des *pairs* y sont encore portées; & même par une espece de connéxité, l'appel de toutes les autres sentences de leurs juges, qui ne concernoient pas la pairie, y étoit aussi relevé sans que les officiers royaux ou autres, dont le ressort étoit diminué, pussent se plaindre. Ce ressort immédiat au parlement causoit de grands frais aux justiciables; mais François I. pour y remédier, ordonna en 1527 que désormais les appels des juges des pairies, en ce qui ne concernoit pas la pairie, seroient relevés au parlement du ressort du parlement où la pairie seroit située, & tel est l'usage qui s'observe encore présentement.

Mouvance des pairies. L'érection d'une terre en pairie faisoit autrefois cesser la féodalité de l'ancien seigneur supérieur, sans que ce seigneur pût se plaindre de l'extinction de la féodalité; la raison que l'on en donnoit, étoit que ces érections se faisoient pour l'ornement de la couronne; mais ces graces étant devenues plus fréquentes, elles n'ont plus été accordées qu'à condition d'indemniser les seigneurs de la diminution de leur mouvance.

Sieges royaux es pairies. Anciennement dans les villes des *pairs*, tant d'église que laïcs, il n'y avoit point de siege de bailliages royaux. Le roi Charles VI. en donna déclaration à l'évêque de Beauvais le 22 Avril 1422; & le 10 Janvier 1453, l'archevêque de Reims, plaidant contre le roi, alléguait que l'évêque de Laon, pour endurer audit Laon un siege du Bailli de Vermandois, avoit 60 liv. chacun an sur le roi; mais cela n'a pas continué, & plusieurs des *pairs* l'ont souffert pour l'avantage de leurs villes. Il y eut difficultés pour savoir s'ils étoient obligés d'y admettre les officiers du grand maître des eaux & forêts, comme le procureur du roi le soutint le dernier Janvier 1459; cependant le 29 Novembre 1460, ces officiers furent par arrêt condamnés envers l'évêque de Noyon, pour les entreprises de jurisdiction qu'ils avoient faites en la ville de Noyon, où l'évêque avoit toute justice comme *pair de France*.
Duillet & Anselme. (A)

PAIRS, (*Hist. d'Anglet.*) le mot *pairs*, veut dire citoyens du même ordre. On doit remarquer qu'en Angleterre, il n'y a que deux ordres de sujets, savoir, les *pairs* du royaume & les communes. Les ducs, les marquis, les comtes, les vicomtes, les barons, les deux archevêques, les évêques, sont *pairs* du royaume, & *pairs* entre eux; de telle sorte, que le dernier des barons ne laisse pas d'être *pair* du premier duc. Tout le reste du peuple est rangé dans la classe des communes. Ainsi à cet égard, le moindre artisan est *pair* de tout gentilhomme qui est au-dessous du rang de baron. Quand donc on dit que chacun est jugé par les *pairs*, cela signifie que les

pairs du royaume sont jugés par ceux de leur ordre, c'est-à-dire par les autres seigneurs, qui sont, comme eux, *pairs* du royaume. Tout de même un homme du peuple est jugé par des gens de l'ordre des communes, qui sont les *pairs* à cet égard, quelque distance qu'il y ait entre eux par rapport aux biens, ou à la naissance.

Il y a pourtant cette différence entre les *pairs* du royaume & les gens des communes; c'est que tout *pair* du royaume a droit de donner sa voix au jugement d'un autre *pair*; au lieu que les gens des communes ne sont jugés que par douze personnes de leur ordre. Au reste, ce jugement ne regarde que le fait: ces douze personnes, après avoir été témoins de l'examen public que le juge a fait des preuves produites pour & contre l'accusé, prononcent seulement qu'il est coupable ou innocent du crime dont on l'accuse: après quoi le juge le condamne ou l'absout, selon les lois. Telle est la prérogative des citoyens anglois depuis le tems du roi Alfred. Peut-être même que ce prince ne fit que renouveler & rectifier une coutume établie parmi les Saxons depuis un tems immémorial.

Le chevalier Temple prétend qu'il y a suffisamment de traces de cette coutume depuis les constitutions mêmes d'Odin, le premier conducteur des Goths asiatiques ou Gètes en Europe, & fondateur de ce grand royaume qui fait le tour de la mer Baltique, d'où tous les gouvernemens gothiques de nos parties de l'Europe, qui sont entre le nord & l'ouest, ont été tirés. C'est la raison pourquoi cet usage est aussi ancien en Suede, qu'aucune tradition que l'on y ait; & il subsiste encore dans quelques provinces. Les Normands introduisirent les termes de *juré* & de *verdict*, de même que plusieurs autres termes judiciaires; mais les jugemens de douze hommes sont mentionnés expressément dans les lois d'Alfred & d'Ethelred.

Comme le premier n'ignoroit pas que l'esprit de domination, dont l'oppression est une suite naturelle, s'empare aisément de ceux qui sont en autorité, il chercha les moyens de prévenir cet inconvénient. Pour cet effet, il ordonne que dans tous les procès criminels, on prendroit douze personnes d'un même ordre, pour décider de la certitude du fait, & que les juges ne prononceroient leur sentence que sur la décision de ces douze.

Ce droit des sujets anglois, dont ils jouissent encore aujourd'hui, est sans doute un des plus beaux & des plus estimables qu'une nation puisse avoir. Un anglois accusé de quelque crime, ne peut être jugé que par ses *pairs*, c'est-à-dire par des personnes de son rang. Par cet auguste privilège, il se met hors de danger d'être opprimé, quelque grand que soit le crédit de ses ennemis. Ces douze hommes ou *pairs*, choisis avec l'approbation de l'accusé entre un grand nombre d'autres, sont appelés du nom collectif de *jury* (D. J.)

PAIRS BOURGEOIS. Lorsque les villes eurent acquis le droit de commune, & de rendre elles-mêmes la justice à leurs citoyens, elles qualifièrent leurs juges de *pairs bourgeois*, apparemment à l'instar des *pairs* de fief, qui y rendoient auparavant la justice pour les seigneurs.

PAIRS DE CHAMPAGNE. L'arrêt du parlement de 1388, rendu entre la reine Blanche & le comte de Joigny, fait mention que le comté de Champagne étoit décoré de sept comtes *pairs* & principaux membres de Champagne, lesquels siégeoient avec le comte de Champagne en son palais pour le conseiller. Ces sept *pairs* étoient les comtes de Joigny, de Rhetel, Brienne, Portier, Grandpré, Roucy, & Brairé, *Traité de la Pairie*, page 63.

PAIRS DES ECCLÉSIASTIQUES; les cardinaux sont

les *pairs* du pape, soit comme évêque de Rome, ou comme souverain.

Les évêques avoient autrefois pour *pairs* les dignités de leurs chapitres, qui sousscrivoient leurs actes, tant pour les statuts de l'Eglise, que pour les grâces qu'ils accordoient.

Pour ce qui regardoit le domaine de l'Eglise & les fiefs qui en dépendoient, les évêques avoient d'autres *pairs* qu'on appelloit les *barons de l'évêque*, ou de l'évêché, lesquels étoient les *pairs* & les juges des causes des fiefs des autres vassaux laïques des évêques. Voyez l'*hist. de la Pairie*, par Boulainvilliers; on peut voir aussi l'*hist. de Verdun*, aux preuves, page 88, où il est parlé des *pairs* ou barons de l'évêché de Verdun, qui étoient au nombre de quatre.

PAIRS DE HAINAULT. Dumées, titre 6, de sa *Jurisprudence du Hainault*, dit que leur origine est assez incertaine. L'auteur des annales de la province, tient que ces *pairs* & autres officiers héréditaires, furent institués par la comtesse Richilde & son fils Baudouin, après l'an 1076, lorsque se voyant dépouillés par Robert le Frison, du comté de Flandres où il y avoit des *pairs*, & voulant faire marcher en même rang leur comté de Hainault, ils instituèrent douze *pairs*, qui étoient les seigneurs d'Avénes, Lens, Roëux, Chimay, Barbençon, Rebaix, Longueville, Silly, Walincourt, Baudour, Chievres, & Quevy. Il y eut dans la suite d'autres terres érigées en paries, telle que celle de Berlaymont, qui appartient aujourd'hui au comte d'Egmond.

Les princes rendoient autrefois la justice eux-mêmes; les *pairs* étoient leur conseil, auquel on associa les prélats, barons & chevaliers.

Les guerres presque continuelles ne permettant pas aux princes & aux seigneurs de vaquer exactement à rendre la justice, on institua certain nombre de conseillers de robe choisis du corps des Avocats.

Cependant les *pairs*, prélats, barons, & chevaliers, n'ont pas cessé d'être membres du conseil de Hainault, auquel on donna le titre de noble & souveraine cour de Hainault.

C'est de-là que l'*art. 30* de la coutume générale de Hainault, dit qu'en matière de grande importance, si les parties plaidantes ou l'une d'elles, insistent au renforcement de cour, & qu'il soit jugé nécessaire, les *pairs*, prélats, nobles, & autres féodaux, seront convoqués pour y assister & donner leur avis.

PAIR DES MONNOIES RÉELLES, est le rapport qu'il y a entre les especes d'or & d'argent d'un état, & celles des états étrangers, ou le résultat de la comparaison faite de leur poids, titre & valeur intrinsèque. Toutes les monnoies en général n'ont point de valeur réelle; leur valeur est de convention, & dépend de la volonté du souverain: on appelle *monnaie réelle*, la valeur que la monnaie a par rapport à celle d'un autre pays, & ce rapport est le *pair des monnoies*.

PAIRS ou PRUDHOMMES, quelques coutumes se servent du terme de *pairs*, pour exprimer des prudhommes ou gentilshommes choisis à l'effet de faire des estimations. Voyez les *Institutes*, cout. de Loisel, liv. IV. tit. 3. nomb. 13. & les observations de Lauriere.

PAIRS DE VERMANDOIS; les chanoines de Saint-Quentin sont appelés *pares Viromandiae*, & leur doyen est le douzième des prélats appelés à la consécration de l'archevêque de Reims.

PAIRS DES VILLES, ce sont les échevins; ces officiers étant choisis entre les plus notables bourgeois pour être juges de leurs concitoyens. au-moins c'étoient eux qui rendoient autrefois la justice avec les comtes dont ils étoient comme les *pairs* ou les

asseurs; & encore actuellement dans plusieurs villes, ils ont conservé quelque portion de l'administration de la justice. *Voyez ECHEVINS, & Loiseau, en son Traité des Offices. (A)*

PAIRE, f. f. (*Gram.*) ce mot signifie deux choses semblables, dont l'une ne se vend guere sans l'autre; comme une *paire* de pendans d'oreilles, de bas, de gans, de jarretieres, de fouliers, de manchettes, &c. Ce mot se dit aussi de certaines marchandises composées de deux parties pareilles, encore qu'elles ne soient point divisées: on dit en ce sens une *paire* de lunettes, de ciseaux, de mouchettes, &c. Enfin, ce mot se dit par extension d'une chose seule qui n'est point appareillée. Ainsi on dit une *paire* de tablettes, une *paire* de vergettes, pour dire, *des tablettes, des vergettes. (D. J.)*

PAIRE, en Anatomie, signifie un assemblage de deux nerfs qui ont tiré origine commune de la moëlle allongée, ou de la moëlle de l'épine, & qui se distribuent de-là dans toutes les parties du corps, l'un d'un côté, & l'autre de l'autre. *Voyez NERF.*

C'est dans ce sens que nous disons les dix *paires* de nerfs de la moëlle allongée, la première, la seconde, la troisième, &c. les sept *paires* de nerfs cervicaux, la première, la seconde, la troisième, &c. les douze *paires* dorsales, la première, la seconde, &c. les cinq *paires* lombaires, &c. *Voyez CERVICAL, DORSAL, & LOMBAIRE.*

PAIRE VAGUE, ou la huitième *paire*, est une très-considérable conjugaison des nerfs de la moëlle allongée; ils sont ainsi appelés à cause de leur distribution large & étendue dans plusieurs parties du corps. *Voyez leur origine, leurs cours, leur distribution, sous l'article VAGUE.*

PAIREMENT, adv. (*Arithmétique.*) un nombre *pairement* pair, est celui qu'un nombre pair mesure par un nombre pair; ainsi 16 est un nombre *pairement* pair, parce que le nombre pair huit le mesure par le nombre pair deux, qui est aussi un nombre pair.

Au contraire, un nombre *pairement* impair, ou impairement pair, est celui qu'un nombre pair mesure par un nombre impair; tel est le nombre pair 18, que le nombre pair 2, mesure par le nombre impair 9. *Voyez NOMBRE & PAIR.*

Le nombre *pairement* pair est divisible exactement par quatre, c'est-à-dire, peut se diviser en quatre nombres entiers égaux; le nombre *pairement* impair, ou impairement pair ne l'est point, & n'est divisible exactement que par deux, c'est-à-dire, n'est divisible qu'en deux nombres entiers égaux. (*E*)

PAIRIE, voyez l'article PAIR.

PAIRLE, f. m. (*Blason.*) figure composée de trois latis mouvans des deux angles du chef & de la pointe, & qui se joignent au fort de l'écu, en forme d'y grec, ou espece de pal qui, mouvant du pié de l'écu, se divise en arrivant au milieu en deux parties égales, qui vont aboutir aux deux angles du chef. On dérive le mot *pairle*, les uns de *palirum*, parce qu'il en a la figure, n'étant représenté qu'à moitié; d'autres ou de *pergula*, perche fourchue dont on se servoit autrefois pour suspendre les lampes & étendre les habits sacrés dans les sacristies; ou de *pariles*, parce qu'il est fait de trois branches de longueur égale. Il soudun porte d'azur au *pairle* d'or, accompagné de trois fleurs de lis mal ordonnées de même.

PAIS. *Voyez PAYS.*

PAISAGE. *Voyez PAYSAGE.*

PAISAGISTES. *Voyez PAYSAGISTES.*

PAISAN. *Voyez PAYSAN.*

PAISIBLE, adj. (*Gram.*) qui aime le repos & la paix. Il se dit des personnes; un homme *paisible*; une vie *paisible*.

PAISIBLE POSSESSION, (*Jurisprud.*) *Voyez POSSESSION PAISIBLE.*

Tome XI.

PAISIBLE, (*Maréchal.*) un cheval *paisible* est celui qui n'a aucune ardeur.

PAISSANT, adj. en terme de *Blason*, se dit des vaches & des brebis qui ont la tête baissée pour *paître*. Berbisay en Bourgogne, d'azur à une brebis *paissante* d'argent sur une terrasse de fynople.

PAISSE. *Voyez MOINEAU.*

PAISSE DE BOIS. *Voyez PINÇON-MONTAIN.*

PAISSEAU, f. f. (*Sergerie.*) c'est une étoffe de laine croisée, une espece de serge qui se fabrique en Languedoc, particulièrement à Sommières, & aux environs.

PAISSEAU, f. m. **PAISSELER**, v. act. (*Gram. écon. rustique.*) c'est en quelques provinces un synonyme d'*échalat*. On dit dans ces endroits *paisseler* la vigne, pour la garnir déchalas; & on appelle *paisselure*, les brins menus de chanvre dont on se sert pour attacher l'échalat au sep.

PAISSOMME, f. m. (*Marine.*) c'est un bas-fond où il y a peu d'eau.

PAISSON, f. m. (*Jurisprud.*) terme ancien, qui vient du latin *pascere*, & qui est encore usité en matière d'eaux & forêts, pour exprimer le droit de passage, ou l'exercice même de ce droit, c'est-à-dire l'acte même de faire paître les bestiaux; il signifie aussi quelquefois les herbes & fruits que les bestiaux paissent dans les forêts & dans la campagne.

Le règlement général pour les eaux & forêts fait par Henri IV. au mois de Mai 1597, pour éviter les fraudes & les abus qui se commettoient par le passé sous couleur de délivrance d'arbres faite aux marchands adjudicataires de la *paisson* & glandée pour leur chauffage, ordonne qu'à l'avenir les *paissions* & glandées soient adjudgées, sans qu'aux marchands *paissionniers* soient délivrés aucuns arbres pour leur chauffage; mais seulement que ceux qui auront en garde les porcs à leur loge de bois traînant es forêts ou de bois sec abattu au crochet.

L'article suivant porte, que dans les publications qui se feront des *paissions* & glandées avant l'adjudication d'icelles, sera comprise la quantité de porcs que pourra porter la glandée de la forêt, suivant l'estimation qui en aura été faite, & que le nombre des officiers usagers, & autres privilégiés ayant droit de *paisson*, sera restreint à proportion de ladite estimation.

Enfin l'article 35 défend aux usagers, officiers & autres ayant droit de *paisson*, d'y mettre d'autres porcs que de leur nourriture, sans qu'ils puissent vendre leur droit (*de paisson*) aux marchands *paissionniers*, ni que les marchands les puissent acheter d'eux, sous peine d'amende arbitraire & confiscation des porcs, & privation desdits droits & offices pour les usagers, officiers & privilégiés, & contre les marchands, sur peine d'amende arbitraire.

Le titre xviii. de l'ordonnance des eaux & forêts est intitulé, *des ventes & adjudication des pascages, glandées & paissions*; il n'est cependant point parlé de *paisson* nommément dans le corps du titre, mais seulement du cas où il y aura assez de glands & de feines pour faire vente de glandée, & que l'on reglera le nombre des porcs qui seront mis en pacage ou glandée, tant pour les usagers que pour les officiers, ce qui fait connoître que *paisson* & pacage sont quelquefois synonymes; & que la glandée est aussi prise le plus souvent pour *paisson*, parce que le gland est le fruit qui se trouve le plus communément dans les bois, propre à la nourriture des porcs. *Voyez PACAGE.*

Dans les bois de haute futaye la glandée n'est ouverte que depuis le premier Octobre jusqu'au premier Février; il n'y a pendant ce tems-là que les propriétaires ou leurs fermiers, & les usagers, qui puissent envoyer des bestiaux dans la futaye. *Voyez*

E E e e ij

le titre xviii. de l'Ordonnance de 1669. (A)

PAISSON, f. m. terme de Gantier & de Peaussier, morceau de fer ou d'acier délié qui ne coupe pas, fait en maniere de cercle, large d'un demi-pié ou environ, & monté sur un pié de bois, servant à déborder & à ouvrir le cuir pour le rendre plus doux: les Gantiers disent *païssonner*, pour signifier étendre & tirer une peau sur le *païsson*. (D. J.)

PAITA, (Géog. mod.) petite ville de l'Amérique méridionale, au Pérou, dans l'audience de Quito, avec un port qui ne peut guère passer que pour une baie. Long. 296. 56. lat. 5. 12.

La ville de *Paita* est située dans un canton fort stérile, dont le terrain n'est composé que de sable & d'ardoise. Elle ne contient qu'environ deux cens familles; les maisons n'y sont que d'un étage, & n'ont que des murs de roseaux refendus & d'argille, & des toits de feuilles séchées: cette maniere de bâtir, toute légère qu'elle paroît, est assez solide pour un pays où la pluie est un phénomène rare.

L'amiral Anfon prit cette ville en 1741, avec cinquante soldats, la brûla, & partit avec un butin considérable qu'il enleva aux Espagnols. (D. J.)

PAITRE, v. act. (Gramm.) il se dit des animaux, c'est l'action de se nourrir des substances végétales éparées dans les campagnes. Les moutons *paissent* aux prés, les chevres aux collines, les cochons aux forêts.

PAITRE L'OISEAU, (Fauconnerie.) la maniere de le faire est de le laisser manger par poses, & lui cacher quelquefois la chair de peur qu'il ne se débatte; on lui fait plumer de petits oiseaux comme il faisoit aux bois; la bonne chair est un peu de la cuisse ou du cou d'une vieille geline; les entrailles aussi lui dilatent le boyau.

PAITRIN, f. m. (Boulang.) vaisseau dans lequel on païtrit & l'on fait la pâte. Les *païtrins* des Boulangers sont des especes de huches ou coffres de bois à quatre ou six piés, suivant sa grandeur; car il y en a où l'on peut païtrir jusqu'à vingt & vingt-quatre boisseaux de farine à-la-fois. Dans les petits *païtrins*, c'est-à-dire dans ceux qui ne peuvent contenir que sept ou huit boisseaux; le couvercle est attaché avec des couplets, & se leve sur le derriere comme aux bahus. Pour les grands, ils ont un couvercle coupé en deux, qui se tire à coulisse, par le moyen d'une piece de bois à rainure qui traverse la largeur du *païtrin*, & qui étant mobile, s'ôte & se remet à volonté; près du *païtrin* se placent deux tables, l'une qu'on appelle le *tour*, ou *table à tourner*, & l'autre la *table à coucher*. (D. J.)

PAITRIR, v. n. (Boulang.) faire de la pâte pour en former ensuite du pain ou des pâtisseries, en les mettant cuire au four; l'on commence toujours à *païtrir* la pâte destinée à faire du pain avec les mains; mais souvent, lorsque l'ouvrage est difficile, & qu'il y a beaucoup de farine, on l'acheve avec les piés, quelquefois nuds, & quelquefois pour plus de propreté, enfermés dans un sac. Cette maniere de *païtrir* aux piés se fait assez souvent dans les *païtrins* mêmes s'ils sont grands & solides, mais plus souvent encore sur une table placée à terre, où l'on étend la pâte qu'on veut achever aux piés. Les Pâtisseries en France *païtrissent* sur une espece de dessus de table mobile, qui a des bords de trois côtés, qu'ils appellent un *tour*, & quelquefois sur une table ordinaire. Savary. (D. J.)

PAITRISSEUR, f. m. (Boulang.) celui qui païtrit dans la boulangerie où l'on fait du biscuit de mer. Les Boulangers sont pour ainsi dire de deux ordres, savoir les *païtrisseurs* & les *gindres* ou maîtres de pelle; ceux-ci sont seuls chargés d'en former les galettes; les autres ne sont seulement que païtrir la pâte

& de la dresser en galettes: dans chaque boulangerie il y a deux *païtrisseurs* & un *gindre*.

PAIX, f. f. (Droit nat. politique. & moral.) c'est la tranquillité dont une société politique jouit; soit au-dedans, par le bon ordre qui regne entre ses membres; soit au-dehors, par la bonne intelligence dans laquelle elle vit avec les autres peuples.

Hobbes a prétendu que les hommes étoient fans cesse dans un état de guerre de tous contre tous; le sentiment de ce philosophe atrabilaire ne paroît pas mieux fondé que s'il eût dit, que l'état de la douleur & de la maladie est naturel à l'homme. Ainsi que les corps physiques, les corps politiques sont sujets à des révolutions cruelles & dangereuses, quoique ces infirmités soient des suites nécessaires de la foiblesse humaine, elles ne peuvent être appelées un état naturel. La guerre est un fruit de la dépravation des hommes; c'est une maladie convulsive & violente du corps politique, il n'est en santé, c'est-à-dire dans son état naturel que lorsqu'il jouit de la *paix*; c'est elle qui donne de la vigueur aux empires; elle maintient l'ordre parmi les citoyens; elle laisse aux lois la force qui leur est nécessaire; elle favorise la population, l'agriculture & le commerce; en un mot elle procure aux peuples le bonheur qui est le but de toute société. La guerre au contraire dépeuple les états; elle y fait regner le désordre; les lois sont forcées de se taire à la vue de la licence qu'elle introduit; elle rend incertaines la liberté & la propriété des citoyens; elle trouble & fait negliger le commerce; les terres deviennent incultes & abandonnées. Jamais les triomphes les plus éclatans ne peuvent dédommager une nation de la perte d'une multitude de ses membres que la guerre sacrifie; ses victoires mêmes lui font des plaies profonde que la *paix* seule peut guérir.

Si la raison gouvernoit les hommes, si elle avoit sur les chefs des nations l'empire qui lui est dû, on ne les verroit point se livrer inconsidérément aux fureurs de la guerre, ils ne marqueroient point cet acharnement qui caractérise les bêtes féroces. Attentifs à conserver une tranquillité de qui dépend leur bonheur, ils ne feroient point toutes les occasions de troubler celle des autres; satisfaits des biens que la nature a distribués à tous ses enfans, ils ne regarderoient point avec envie ceux qu'elle a accordés à d'autres peuples; les souverains sentiroient que des conquêtes payées du sang de leurs sujets, ne valent jamais le prix qu'elles ont coûté. Mais par une fatalité déplorable, les nations vivent entre elles dans une défiance réciproque; perpétuellement occupées à repousser les entreprises injustes des autres, ou à en former elles-mêmes, les prétextes les plus frivoles leur mettent les armes à la main, & l'on croiroit qu'elles ont une volonté permanente de se priver des avantages que la Providence ou l'industrie leur ont procurés. Les passions aveugles des princes les portent à étendre les bornes de leurs états; peu occupés du bien de leurs sujets, ils ne cherchent qu'à grossir le nombre des hommes qu'ils rendent malheureux. Ces passions allumées ou entretenues par des ministres ambitieux, ou par des guerriers dont la profession est incompatible avec le repos, ont eu dans tous les âges les effets les plus funestes pour l'humanité. L'histoire ne nous fournit que des exemples de *paix* violées, de guerres injustes & cruelles, de champs dévastés, de villes réduites en cendres. L'épuisement seul semble forcer les princes à la *paix*; ils s'aperçoivent toujours trop tard que le sang du citoyen s'est mêlé à celui de l'ennemi; ce carnage inutile n'a servi qu'à cimenter l'édifice chimérique de la gloire du conquérant, & de ses guerriers turbulens; le bonheur de ses peuples est la pre-

mière victime qui est immolée à son caprice ou aux vûes intéressées de ses courtisans.

Dans ces empires, établis autrefois par la force des armes, ou par un reste de barbarie, la guerre seule mène aux honneurs, à la considération, à la gloire; des princes ou des ministres pacifiques sont sans cesse exposés aux censures, au ridicule, à la haine d'un tas d'hommes de sang, que leur état intéresse au desordre. Probus guerrier doux & humain, est massacré par ses soldats pour avoir décelé ses dispositions pacifiques. Dans un gouvernement militaire le repos est pour trop de gens un état violent & incommode; il faut dans le souverain une fermeté inaltérable, un amour invincible de l'ordre & du bien public, pour résister aux clameurs des guerriers qui l'environnent. Leur voix tumultueuse étouffe sans cesse le cri de la nation, dont le seul intérêt se trouve dans la tranquillité. Les partisans de la guerre ne manquent point de prétextes pour exciter le desordre & pour faire écouter leurs vœux intéressés: « c'est par la guerre, disent-ils, que les » états s'affermissent; une nation s'amollit, se dégra- » de dans la *paix*; sa gloire l'engage à prendre part » aux querelles des nations voisines, le parti du re- » pos n'est celui que des foibles ». Les souverains trompés par ces raisons spécieuses, sont forcés d'y céder; ils sacrifient à des craintes, à des vûes chimeriques la tranquillité, le sang & les trésors de leurs sujets. Quoique l'ambition, l'avarice, la jalousie, & la mauvaise foi des peuples voisins ne fournissent que trop de raisons légitimes pour recourir aux armes, la guerre seroit beaucoup moins fréquente, si on n'attendoit que des motifs réels ou une nécessité absolue de la faire; les princes qui aiment leurs peuples, savent que la guerre la plus nécessaire est toujours funeste, & que jamais elle n'est utile qu'autant qu'elle assure la *paix*. On disoit au grand Gustave, que par ses glorieux succès il paroïssoit que la Providence l'avoit fait naître pour le salut des hommes; que son courage étoit un don de la Toute-Puissance, & un effet visible de sa bonté. *Dites plutôt de sa colere*, répartit le conquérant; *si la guerre que je fais est un remède, il est plus insupportable que vos maux*.

PAIX, TRAITÉ DE, (*Droit Politique.*) Les conventions qui mettent fin à la guerre, sont ou principales ou accessoires. Les conventions principales sont celles qui terminent la guerre, ou par elles-mêmes comme un *traité de paix*, ou par une suite de ce dont on est convenu, comme quand on a remis la fin de la guerre à la décision du sort, ou au succès d'un combat, ou au jugement d'un arbitre. Les conventions accessoires sont celles qu'on ajoute quelquefois aux conventions principales pour les confirmer & en rendre plus sûre l'exécution. Tels sont les otages, les gages, les garanties.

La première question qui se présente ici, c'est, si les conventions publiques, les *traités de paix* sont celles que les peuples doivent regarder comme les plus sacrées & les plus inviolables, rien n'est plus important au repos & à la tranquillité du genre humain. Les princes & les nations n'ayant point de juge commun qui puisse connoître & décider de la justice de guerre, on ne pourroit jamais compter sur un *traité de paix*, si l'exception d'une crainte injuste avoit ici lieu ordinairement, je dis ordinairement: car dans les cas où l'injustice des conditions d'un *traité de paix* est de la dernière évidence, & que le vainqueur injuste abuse de sa victoire, au point d'imposer au vaincu les conditions les plus dures, les plus cruelles, & les plus insupportables, le droit des nations ne seroit autorisé de semblables traités, ni imposer aux vaincus l'obligation de s'y soumettre soigneusement. Ajoutons encore, que bien que le

droit ordonne qu'à l'exception du cas dont nous venons de parler, les *traités de paix* soient observés fidèlement, & ne puissent pas être annullés sous le prétexte d'une contrainte injuste, il est néanmoins incontestable que le vainqueur ne peut pas profiter en conscience des avantages d'un tel traité, & qu'il est obligé par la justice inférieure, de restituer tout ce qu'il peut avoir acquis dans une guerre injuste.

Une autre question, c'est de savoir si un souverain ou un état doit tenir les *traités de paix* & d'accommodement qu'il a faits avec des sujets rebelles. Je réponds,

1°. Que lorsqu'un souverain a réduit par les armes les sujets rebelles, c'est à lui à voir comment il les traitera.

2°. Mais s'il est entré avec eux dans quelque accommodement, il est censé par cela seul leur avoir pardonné tout le passé; de sorte qu'il ne sauroit légitimement se dispenser de tenir sa parole, sous prétexte qu'il l'avoit donnée à des sujets rebelles. Cette obligation est d'autant plus inviolable, que les souverains sont sujets à traiter de rébellion une défobéissance ou une résistance, par laquelle on ne fait que maintenir ses justes droits, & s'opposer à la violation des engagements les plus essentiels des souverains; l'histoire n'en fournit que trop d'exemples.

Il n'y a que celui qui a droit de faire la guerre, qui ait le droit de la terminer par un *traité de paix*: en un mot, c'est ici une partie essentielle de la souveraineté. Mais un Roi prisonnier pourroit-il conclure un *traité de paix* valable & obligatoire pour la nation? Je ne le pense pas: car il n'y a nulle apparence, & l'on ne sauroit présumer raisonnablement, que le peuple ait voulu conférer la souveraineté à quelqu'un, avec pouvoir de l'exercer sur les choses les plus importantes, dans le tems qu'il ne seroit pas maître de sa propre personne; mais à l'égard des conventions qu'un roi prisonnier auroit faites, touchant ce qui lui appartient en particulier, elles sont valides sans contredit. Que dirons-nous d'un roi chassé de ses états? S'il n'est dans aucune dépendance de personne, il peut sans doute faire la *paix*.

Pour connoître sûrement de quelles choses un roi peut disposer par un *traité de paix*, il ne faut que faire attention à la nature de la souveraineté, & à la manière dont il la possède.

Dans les royaumes patrimoniaux, à les considérer en eux-mêmes, rien n'empêche que le roi n'aliène la souveraineté, ou une partie.

Mais les rois qui ne possèdent la souveraineté qu'à titre d'usufruit, ne peuvent par aucun traité aliéner de leur chef, ni la souveraineté entière, ni aucune de ses parties: pour valider de telles aliénations, il faut le consentement de tout le peuple, ou des états du royaume.

3°. A l'égard du domaine de la couronne, il n'est pas non plus pour l'ordinaire au pouvoir du souverain de l'aliéner.

4°. Pour ce qui est des biens des particuliers, le Souverain a, comme tel, un droit éminent sur les biens des sujets, & par conséquent il peut en disposer, & les aliéner par un traité, toutes les fois que l'utilité publique ou la nécessité la demandent, bien entendu que l'état doit dans ce cas là dédommager les particuliers du dommage qu'ils souffrent au-delà de leur quote-part.

Pour bien interpréter les clauses d'un *traité de paix*, & pour en bien déterminer les effets, il ne faut que faire attention aux règles générales de l'interprétation, & à l'intention des parties contractantes.

1°. Dans tout *traité de paix*, s'il n'y a point de clause au contraire, on présume que l'on se tient réciproquement quittes de tous les dommages causés par la guerre; ainsi les clauses d'amnistie générale ne font que pour une plus grande précaution.

2°. Mais les dettes des particuliers à particuliers déjà contractées avant la guerre, & dont on n'avoit pas pu pendant la guerre exiger le paiement, ne font point censées éteintes par le *traité de paix*.

3°. Les choses mêmes que l'on ignore avoir été commises, soit qu'elles l'ayent été avant ou pendant la guerre, sont censées comprises dans les termes généraux, par lesquelles on tient quitte l'ennemi de tout le mal qu'il nous a fait.

4°. Il faut rendre tout ce qui peut avoir été pris depuis la paix conclue, cela n'a point de difficulté.

5°. Si dans un *traité de paix* on fixe un certain terme pour l'accomplissement des conditions dont on est convenu, ce terme doit s'entendre à la dernière rigueur; en sorte que lorsqu'il est expiré, le moindre retardement n'est pas excusable, à moins qu'il ne proviend d'une force majeure, ou qu'il ne paroisse manifestement que ce délai ne vient d'aucune mauvaise intention.

6°. Enfin il faut remarquer que tout *traité de paix* est par lui-même perpétuel, & pour parler ainsi, éternel de sa nature, c'est-à-dire, que l'on est censé de part & d'autre être convenu de ne prendre jamais plus les armes au sujet des démêlés qui avoient allumé la guerre, & de les tenir désormais pour entièrement terminés.

Je crois, (c'est M. de Montesquieu qui me fournit cette dernière observation.) » Je crois, dit-il, » que le plus beau *traité de paix* dont l'histoire ait » parlé, est celui que Gélon, roi de Syracuse, fit » avec les Carthaginois. Il voulut qu'ils abolissent » la coutume d'immoler leurs enfans. Chose admirable ! Après avoir défait trois cent mille Carthaginois, il exigeoit une condition qui n'étoit » utile qu'à eux, ou plutôt il stipuloit pour le genre humain. (D. J.)

PAIX RELIGIEUSE, (Hist. mod. Politiq.) *pax religiosa*; c'est ainsi qu'on nomme en Allemagne une convention ou traité conclu en 1555, entre l'empereur Charles-Quint & les princes & états Protestans, par lequel l'exercice de la religion Luthérienne ou confession d'Ausbourg étoit permis dans tout l'Empire. Les princes Protestans demeuroient en possession des biens ecclésiastiques dont ils s'étoient emparés, sans cependant pouvoir s'en approprier de nouveaux; tous les Protestans étoient soustraits à la juridiction du pape. Cet acte est encore regardé comme faisant une des loix fondamentales de l'empire d'Allemagne. En 1629 l'empereur Ferdinand II. poussé par un zèle aveugle, ou peut-être par l'envie d'exercer un pouvoir absolu dans l'Empire, sans avoir égard à la *paix religieuse*, publia un édit, par lequel il ordonnoit aux Protestans de l'Empire, de restituer aux ecclésiastiques catholiques les biens qui leur avoient été enlevés durant les troubles précédens. Les princes protestans, comme il étoit facile de le prévoir, ne voulurent point se soumettre à une loi qui leur paroïssoit si dure, ce qui donna lieu à une guerre civile qui désola toute l'Allemagne pendant 30 ans, & qui ne fut terminée que par la paix de Westphalie en 1648.

PAIX, (Critiq. sacrée.) ce mot a dans l'écriture une signification fort étendue, & toujours favorable. Il se prend pour *alliance*, *amitié*, *concorde*, *bonheur*, *prospérité*. La justice & la *paix* sont étroitement liées ensemble, dit David, Ps. lxxxiv. 11.

en parlant d'un heureux gouvernement. *L'Evangile de paix*, Eph. ii. 17. c'est l'Evangile de J. C. *Etre enseveli en paix*, c'est mourir dans la sécurité d'une bonne conscience. On lit dans les Juges vj. 23. ces paroles, *que la paix soit avec vous, ne craignez point, vous ne mourrez point*; c'est que c'étoit une opinion commune chez les Juifs, que quiconque avoit vu un ange, devoit s'attendre à mourir bientôt.

Ce qui est ferme & stable, est encore appelé du nom de *paix*; *do ei pacem fœderis*, Nomb. xxv. 12. c'est-à-dire, *je lui fais une promesse irrévocable*. Enfin la *paix* dans l'Evangile, signifie le bonheur à venir que J. C. le *prince de la paix*, promet à tous les fideles. (D. J.)

PAIX, LE BAISER DE, (Hist. eccles.) Le baiser de *paix* se donnoit dans la liturgie gallicane après la lecture des diptyques, & de la prière qu'on nommoit la *collekte*. Ce baiser ou cette action de s'embrasser & de se baiser alors, s'appelle aussi *paix*. L'archidiacre donnoit la *paix* au premier évêque qui la donnoit au suivant, & ainsi successivement par ordre. Le peuple en faisoit de même, les hommes & les femmes séparément. L'église Romaine ne donnoit la *paix* qu'après la consécration. Le pape Innocent I. reprend ceux qui donnoient la *paix* auparavant.

PAIX, (Mythol. & Littérat.) Les Grecs & les Romains honoroient la *paix* comme une grande déesse. Les Athéniens lui dressèrent des statues sous le nom d'*εἰρήνη*; mais elle fut encore plus célébrée chez les Romains qui lui érigèrent dans la rue sacrée le plus grand & le plus magnifique temple qui fût dans Rome. Ce temple dont les ruines, & même une partie des voûtes restent encore sur pié, fut commencé par Agrippine, & depuis achevé par Vespasien. Joseph dit que les empereurs Vespasien & Titus y déposèrent les riches dépouilles qu'ils avoient enlevées au temple de Jérusalem.

C'étoit dans le temple de la *paix* que s'assembloient ceux qui professoient les beaux Arts, pour y discuter leurs prérogatives, afin qu'en présence de la divinité, toute aigreur fût bannie de leurs disputes. Ce temple fut ruiné par un incendie sous le regne de l'empereur Commode.

Baronius a raison, de soutenir qu'il n'y a jamais eu à Rome d'autre temple de la *paix*, & que ce que quelques modernes débitent de celui qui vint à tomber à la naissance de Jésus-Christ, est une pure fable. Il est vrai cependant que cette déesse eut à Rome, avant Vespasien, des autels, un culte & des statues. Ovide dit au I. livre des fastes :

*Ipsam nos carmen deduxit pacis ad aram,
Fronibus Aëtiacis comtos redimita capillos
Pax ades, & toto mitis in orbe mane.*

Nous voyons là un autel de la *paix*; voici des statues de cette déesse. Dion nous apprend que le peuple Romain ayant fourni une somme d'argent considérable pour ériger une statue en l'honneur d'Auguste, ce prince aima mieux employer cette somme à faire élever des statues au salut du public, à la concorde & à la *paix*.

La légende *pax Augusti*, est fréquente sur les médailles de Galba. A la mort de Néron, diverses parties de l'empire s'ébranlèrent: Nymphidius Sabinus à Rome, Fonteius Capito en Germanie, Clodius Macer en Afrique, étoient sur le point de causer de grands troubles qui furent prévenus par la mort des rebelles; ces heureux commencemens donnerent occasion de représenter la *paix*, brûlant d'une main les instrumens de la guerre, & portant de l'autre les fruits de la tranquillité. (D. J.)

PAIX, (*Iconol. & Monum. antiq.*) Chez les Grecs la paix étoit figurée par une déesse qui porte à bras ouverts le dieu Plutus, enfant. Chez les Romains on trouve ordinairement la *paix* représentée avec un rameau d'olivier, quelquefois avec des ailes, tenant un caducée, & ayant un serpent à ses pieds. On lui donne aussi une corne d'abondance. L'olivier est le symbole de la paix. Le caducée est le symbole du négociateur Mercure, pour marquer la négociation qui a procuré la *paix*. Dans une médaille d'Antonin le Pieux, la *paix* tient de la main droite une branche d'olivier, & brûle de la gauche des boucliers & des cuirasses. Cette idée n'étoit pas nouvelle, mais elle étoit ingénieuse. (*D. J.*)

PAIX, (*Jurisprud.*) du latin *pacisci*. Dans les anciennes ordonnances ce terme est quelquefois pris pour *convention*. Voyez l'ordonnance de Charles V. du mois de Janvier 1364, tome IV. page 527, & le mot **PACTE**. (*A*)

PAIX, ou *trêve de Dieu*, étoit une cessation d'armes, depuis le soir du mercredi de chaque semaine, jusqu'au lundi matin, que les ecclésiastiques & les princes religieux firent observer dans le tems où il étoit permis aux particuliers de tuer le meurtrier de leur parent, ou de se venger par leurs mains en tel autre cas que ce fût. Voyez **FAIDE**.

PAK, f. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) *paca*, animal quadrupède, qui a environ un pié de longueur, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue. La tête est grosse; il a les oreilles petites & pointues, la queue courte & cinq doigts à chaque pié. Le poil est court & rude; le dessous du corps a une couleur fauve foncée, & le dessous est d'un blanc jaunâtre. Il y a sur les côtés trois bandes étroites & longitudinales d'un blanc jaunâtre. Cet animal se trouve dans la Guyanne & au Brésil. On l'a rapporté au genre du lapin. M. Brisson, *reg. anim.* Le *pak* est très bon à manger. Voyez **Pison**, *hist. nat. lib III.* (*I*)

PAKLAKENS, f. m. (*draperie étrang.*) sorte de draps qui se fabriquent en Angleterre; ils s'envoient ordinairement en blanc & non teints; les piéces sont de trente-sept à trente-huit aunes.

PAL, voyez **MILANDRE**.

PAL, f. m. (*Charpent.*) ou pieux; c'est une piéce de bois longue & taillée en pointe, que l'on fiche en terre pour servir de défense ou de barrière, & pour fermer ou servir de clôture. (*D. J.*)

PAL, f. m. (*Terme de Blason.*) piéce honorable de l'écu; c'est la représentation du *pal* ou pieu posé debout qui comprend toute la hauteur de l'écu, depuis le dessus du chef jusqu'à la pointe. Quand il est seul il doit contenir le tiers de la largeur de l'écu; quand il est nombre impair, on le rétrécit de façon, que si l'on en met deux, ils comprennent deux cinquièmes de l'écu; si l'on en met trois, ils comprennent les trois septièmes; & alors on spécifie le nombre des piéces, aussi-bien que celles dont ils sont accotés & chargés.

Il y a aussi des *pals comettés & flamboyans* qui sont pointus & en ondes. Les *comettés* sont mouvans du chef, les *flamboyans* de la pointe. Les *pals* dans les armoiries sont des marques de juridiction. On appelle un écu *palé*, quand il est chargé également de *pals*, de métal & de couleur. *Contrepalé* se dit lorsque l'écu est coupé, & que les *demi-pals* du chef, quoique d'émaux semblables à ceux de la pointe, sont néanmoins différens en leur rencontre; en sorte que si le premier du chef est de métal, celui qui lui répond au-dessous, doit être de couleur. On l'appelle *palissé*, quand il y a des *pals* aiguillés, dont on fait les palissades pour la défense des places. Ducange croit que ce mot vient de *pallea*, qui signifioit un tapis, ou une piéce d'étoffe de soie; &

que les anciens appelloient *pales* les tapisseries qui couvroient les murailles, & disoient *paler*, pour dire, tapisser. *Ménestrier*.

PALA, f. m. (*Botan. exot.*) grand arbre du Malabar, qui porte des filiques à cinq piéces fort étroites, fort longues, & pleines d'un suc laiteux. Son écorce réduite en décoction, passe pour relâcher le ventre. On la prescrit avec du fel & du poivre pour fortifier l'estomac; mais elle doit plutôt l'enflammer. (*D. J.*)

PALABRE, f. f. (*Commerce*) On appelle ainsi sur les côtes d'Afrique, particulièrement à Loango de Boirie, à Melindo & à Cabindo sur celles d'Angola, ce qu'on nomme *avanie* dans le levant, c'est-à-dire, un présent qu'il faut faire aux petits rois & aux capitaines negres, sur le moindre sujet de plainte qu'ils ont réellement, ou qu'ils feignent d'avoir contre les Européens qui font la traite, sur-tout lorsqu'ils se croient les plus forts. Ces *palabres* se payent en marchandises, en eau-de-vie & autres choses semblables, suivant la qualité de l'offense, ou plutôt la volonté de ces Barbares. Voyez **AVANIE**, *Diction. de commerce.* (*G*)

PALACIOS, (*Géog. mod.*) ville ou bourg d'Espagne dans l'Andalousie, sur la route de Séville à Cadix. *Long. 12. 24. lat. 37. 4.* (*D. J.*)

PALADE, f. f. (*Marine*) mouvemens des pales des rames, par lequel, en entrant dans l'eau, elles font avancer le bâtiment. Chaque *palade* ne fait avancer la meilleure de nos galeres que de dix-huit piés.

PALADIN, f. f. (*Hist. de la Chevalerie.*) On appelloit autrefois *paladins*, ces fameux chevaliers errans, qui cherchoient des occasions pour signaler leur valeur & leur galanterie. Les combats & l'amour étoient leur unique occupation; & pour justifier qu'ils n'étoient pas des hommes vulgaires, ils publioient de toutes parts, que leurs maîtresses étoient les plus belles personnes qui fussent au monde, & qu'ils obligeoient ceux qui n'en conviendroient pas volontairement, de l'avouer, ou de perdre la vie.

On dit que cette manie commença dans la cour d'Artus, Roi d'Angleterre, qui recevoit avec beaucoup de politesse & de bonté les chevaliers de son royaume & ceux des pays étrangers, lorsqu'ils s'étoient acquis par leur défi, la réputation de braves & de galans chevaliers. Lancelot étant arrivé à la cour de ce prince, devint amoureux de la reine Genevre, & se déclara son chevalier; il parcourut toute l'île; il livra divers combats dont il sortit victorieux, & se rendant ainsi fameux par ses faits guerriers, il publia la beauté de sa maîtresse, & la fit reconnoître pour être infiniment au-dessus de toutes les autres beautés de la terre. Tristan, d'un autre côté, amoureux de la reine Ifforte, publioit de même la beauté & les graces de sa maîtresse, avec un défi à tous ceux qui ne le reconnoitroient pas.

L'amour qui est fondé sur le bonheur attaché au plaisir des sens, sur le charme d'aimer & d'être aimé, & encore sur le desir de plaire aux femmes, se porte plus vers une de ces trois choses, que vers les deux autres, selon les circonstances différentes dans chaque nation & dans chaque siècle. Or dans le tems des combats établis par la loi des Lombards, ce fut, dit M. de Montesquieu, l'esprit de galanterie qui dut prendre des forces. Des *paladins*, toujours armés dans une partie du monde pleine de châteaux, de forteresses & de brigands, trouvoient de l'honneur à punir l'injustice, & à défendre la foiblesse. De-là encore, dans nos romans, la galanterie fondée sur l'idée de l'amour, jointe à celle de force & de protection. Ainsi naquit la galanterie, lorsqu'on imagina des hommes extraordinaires, qui,

voyant la vertu jointe à la beauté & à la foiblesse, furent portés à s'exposer pour elle dans les dangers, & à lui plaire dans les actions ordinaires de la vie. Nos romans de chevalerie flattent ce desir de plaire, & donnerent à une partie de l'Europe cet esprit de galanterie, que l'on peut dire avoir été peu connu par les anciens.

Le luxe prodigieux de cette immense ville de Rome flatta l'idée des plaisirs des sens. Une certaine idée de tranquillité dans les campagnes de la Grece, fit décrire les sentimens de l'amour, comme on peut le voir dans les romans grecs du moyen âge. L'idée des *palatins*, protecteurs de la vertu & de la beauté des femmes, conduisit à celle de galanterie. Cet esprit se perpétua par l'usage des Tournois, qui, unissant ensemble les droits de la valeur & de l'amour, donnerent encore à la galanterie une grande importance. *Esprit des lois.* (D. J.)

PALÆA, (Géog. anc.) ville de l'île de Cypre, Strabon la place entre Citium & Amathus. Lufignan dit qu'elle se nomme aujourd'hui *Pélandre*.

PALÆAPOLIS ou *PALÆOPOLIS*, (Géog. anc.) ville d'Italie dans la Campanie, & au même endroit où est aujourd'hui la ville de Naples. *Palæapolis* étoit, à ce qu'on croit, une partie de l'ancienne Parthénope. On lui donne le nom de *Palæapolis*, c'est-à-dire *vieille ville*, pour la distinguer de Naples, dont le nom vouloit dire *nouvelle ville*, & qui étoit bâtie tout auprès. C'étoit le même peuple qui habitoit les deux villes, & c'étoit une colonie de Cumæ. L'auteur des *Délices d'Italie* parle de *Palæapolis* comme d'une ville détruite, dont le terrain est aujourd'hui renfermé dans Naples. Il dit qu'il falloit que *Palæapolis* fût bien grande, puisque depuis l'archevêché jusqu'à S. Pierre à Mazella on voit encore beaucoup de mafures, que les antiquaires prétendent être des restes de cette ancienne *Palæapolis*. (D. J.)

PALÆOCHORI, (Géog. mod.) nom moderne de l'ancien Rhus, bourg de l'Attique, dont parle Pausanias. MM. Spon & Wheeler disent qu'on y voit d'anciennes inscriptions, & cela est si vrai, que M. Fourmont y en a encore trouvé de son côté en 1729, une entr'autres fort singulière, à l'occasion de ces tonnerres qui se firent entendre aux Perses, lorsqu'ils voulurent descendre dans la plaine, quelque tems avant la bataille de Platée. Le prêtre grec à la prière duquel on crut que ces tonnerres avoient grondés, & la patrie des troupes pour lesquelles il prioit, y font désignées. (D. J.)

PALÆSCEPSIS, (Géog. anc.) ville de la Troade, auprès d'Adramyte. Pline, l. V. c. xxx. & Ptolomée, l. V. c. ij. parlent de cette ville. Strabon, l. XIII. dit qu'elle étoit bâtie au-dessus de Cébrenne, auprès de la plus haute partie du mont Ida, & qu'elle avoit reçu ce nom à cause qu'on la pouvoit voir de loin; il ajoute qu'elle fut depuis transférée 40 stades plus bas, & que la nouvelle ville fut nommée *Scepsis*, *Palæscepsis* s'appelle maintenant *Elmachini*.

PALÆSTINA-AQUA, (Géog. anc.) on trouve ce mot dans un vers d'Ovide. Frastor, l. II. v. 464.

Inque Palæstinæ margine sedit aquæ.

Il s'agit ici des eaux du Tigre dans l'endroit où il mouille la Sittacene, contrée nommée *Palestine* par Pline, l. XII. c. xvij. (D. J.)

PALAIS, f. m. en Anatomie, est la chair qui compose le dedans, c'est-à-dire la partie supérieure & intérieure de la bouche. Voyez **BOUCHE**.

Du Laurens dit que ce mot vient du latin *pali*, parce que le palais est enfermé par deux rangs de dents, semblables à de petits pieux, que les Latins nommoient *pali*.

Le palais est une espèce de petite voûte ou ceintre; il est tapissé d'une tunique glanduleuse, sous laquelle sont un grand nombre de petites glandes visibles, conglomérées, de la grosseur d'un grain de millet à la partie antérieure, avec quantité de petits interstices, dont les conduits excrétoires perçant la membrane, s'ouvrent dans la bouche, mais sont beaucoup plus drues vers le fond, & forment un amas si considérable vers la racine de la luette, que toutes ensemble elles paroissent former une grosse glande conglomérée, que Verheyen appelle en effet *glandula conglomérata palatina*.

Vers le fond du palais derrière la luette, il y a un grand trou qui tout près de son origine se partage en deux, dont chacun des deux va aboutir à l'une des deux narines. Plusieurs prétendent que le palais est l'organe du goût. Voyez **GOÛT**.

L'os du palais est un petit os carré, qui forme la partie enfoncée du palais, & se joint à la partie de l'os maxillaire, qui forme le devant du palais. Voyez **MACHOIRE SUPÉRIEURE**.

Les os du palais sont au nombre de deux, situés aux parties latérales & postérieures des narines.

On distingue dans ces os deux plans, un petit horizontal, qui fait portion de la voûte du palais des fosses nasales, & est appelée *portion palatine*; l'autre grand vertical, qui fait partie des fosses nasales: dans le plan horizontal deux faces; une supérieure légèrement concave dans sa longueur; une inférieure plate & raboteuse: quatre bords, un latéral interne épais & un peu élevé en-dedans des fosses nasales; un latéral externe rencontré à angle droit par le plan vertical; un antérieur déchiré; un postérieur tranchant légèrement échancré, & se terminant à sa partie latérale interne en une pointe.

On remarque dans le plan vertical deux faces; une latérale interne unie & divisée vers sa partie inférieure par une petite ligne saillante transversale, sur laquelle s'appuie l'extrémité postérieure des cornets intérieurs du nez; une latérale interne raboteuse & creusée dans sa longueur en forme de gouttière, qui se termine quelquefois au milieu du bord de rencontre des deux plans par un creux; d'autres fois ce trou est formé en partie par l'os maxillaire avec lequel il est joint, on l'appelle *trou palatin postérieur*: quatre bords, un bord inférieur qui rencontre le bord latéral externe du plan horizontal; à l'angle postérieur de rencontre une grosse éminence, appelée *portion ptéridienne*, dans la partie postérieure de cette éminence deux fossettes pour recevoir l'extrémité inférieure antérieure des ailes de l'apophyse-ptéridienne; dans sa partie antérieure une petite apophyse qui s'engrene dans l'os maxillaire; au bord supérieur sur la partie antérieure duquel on remarque une apophyse, nommée *portion orbitaire*, qui est unie à sa face supérieure & postérieure cellulaire, à sa face latérale interne, à la partie postérieure de cette apophyse; une échancrure qui, avec l'os sphénoïde, forme le trou sphéno-palatin ou ptéridien-palatin; un bord postérieur terminé par la portion ptéridienne; un bord antérieur mince, en forme d'angle, & quelquefois replié en dehors, & qui forme la partie postérieure de l'ouverture du sinus maxillaire.

Cet os est articulé avec son pareil, avec l'os sphénoïde, l'os éthmoïde, l'os maxillaire, le vomer & le cornet inférieur du nez. Voyez **SPHENOÏDE**, **ÉTHMOÏDE**, &c.

PALAIS, f. m. (Botan.) dans les fleurs, le palais est cette partie qui se trouve entre deux autres, semblables aux mâchoires; ainsi l'espace qui est compris entre les deux mâchoires de la fleur du *mélampyrum*, s'appelle son palais.

PALAIS, (Géograph. mod.) petite place forte de France

France en Bretagne , capitale de l'île de Belle-Île.
Long. 14. 20. lat. 47. 20.

Il ne faut pas confondre ce Palais, capitale de Belle-Île, avec Palais, village à 4 lieues de Nantes en Bretagne. Ce village, quoique pauvre village, est bien célèbre dans l'histoire, pour avoir donné le jour à Pierre Abélard, que sur de fausses apparences d'infidélité les parens d'Héloïse firent cruellement mutiler; lui qui n'aimoit au monde que cette savante fille, & qui l'aima jusqu'au tombeau; lui qui étoit un des plus fameux & des plus habiles docteurs du xij. siècle, le plus grand dialecticien, & le plus subtil esprit de son tems.

Ce n'est pas tout, il eut encore à essuyer coup sur coup malheurs sur malheurs, par la jalousie de ses rivaux, & quelquefois par son imprudence. C'est ainsi qu'il lui échappa de dire étant au couvent de S. Denis, qu'il ne pensoit pas que leur S. Denis fût Denis l'Aréopagite, dont il est parlé dans l'Écriture. L'abbé étant instruit de ces discours hors de saison, déclara qu'il livreroit à la justice du roi celui qui avoit l'audace de renverser la gloire & la couronne du royaume. Abélard se sauva de nuit en Champagne, & se crut trop heureux d'obtenir après la mort de l'abbé de S. Denis la permission de vivre monastiquement loin de Paris.

Il vint au Paraclet, des écoliers l'y suivirent en foule; & ses ennemis en plus grand nombre lui rendirent dans cet hermitage même la vie tellement amère, qu'il fut sur le point de se retirer hors de la chrétienté; mais son étoile ne lui permit pas de se procurer ce repos.

On lui fit un procès d'hérésie devant l'archevêque de Sens, & l'on convoqua sur cette affaire l'an 1140 un concile provincial, auquel le roi Louis VIII. voulut assister en personne. S. Bernard étoit l'accusateur, Abélard fut bientôt condamné. Le pape Innocent II. confirma la condamnation, en ordonnant que les livres de l'hérétique seroient brûlés, qu'il ne pourroit plus enseigner, & qu'on l'emprisonnât.

Il étoit perdu sans Pierre le Vénéral, qui, touché de son triste sort & de la beauté de son génie, le reçut favorablement dans son abbaye de Clugny, & lui réconcilia S. Bernard, le promoteur de l'oppression que l'innocence avoit soufferte dans le concile de Sens & à Rome. Mais de si longs malheurs consécutifs avoient tellement délabré la santé d'Abélard, qu'il n'étoit plus tems d'y porter remède. En vain l'abbé de Clugny l'envoya pour le rétablir dans le prieuré de S. Marcel, lieu pur & agréable, situé sur la Saône auprès de Châlons; il y mourut bientôt après le 21 Avril 1142, à l'âge de 63 ans. Voyez dans Bayle son article, joignez-y les articles Héloïse, Berenger de Poitiers, Ambroïse (François) Froulques, & vous aurez dans le même dictionnaire l'histoire complète d'Abélard. (D. J.)

PALAI, s. m. (Architect.) bâtiment magnifique, propre à loger un roi ou un prince. On distingue les palais en palais impérial, royal, pontifical, épiscopal, cardinal, ducal, &c. selon la dignité des personnes qui l'occupent.

On appelle aussi palais le lieu où une cour souveraine rend la justice au nom du roi, parce qu'anciennement on la rendoit dans les palais des rois.

Selon Procope, le mot palais vient d'un certain grec, nommé Pallas, lequel donna son nom à une maison magnifique qu'il avoit fait bâtir. Auguste fut le premier qui nomma palais la demeure des empereurs à Rome sur le mont qu'on nomme à cause de cela le mont palatin. (D. J.)

PALAI, (Antiq. rom.) le nom de palais vient du mont palatin à Rome, sur lequel étoit assise la maison des empereurs. De-là les hôtels ou maisons des

rois, princes & grands seigneurs, prirent le nom de palais: Nam quia imperii sedes in eo constituta fuit, cujusvis principis aulam, aut splendidi hominis domum, palatium dicimus. Auguste fut le premier qui se logea au mont palatin, faisant son palais de la maison de l'orateur Hortensius, qui n'étoit ni des plus grandes, ni des mieux ornées de Rome. Suetone nous la dépeint, quand il dit: Habitavit postea in palatio, sed ædibus modicis Hortensianis, neque cultis, neque conspicuis.

Ce palais fut ensuite augmenté par Tibere, Caligula, Alexandre fils de Mammée, & autres. Il subsista jusqu'au regne de Valentinian III. sous lequel n'étant ni habité, ni entretenu, il vint à tomber en ruine. Les seigneurs romains avoient leurs palais, ou plutôt leurs hôtels sous le nom de domus, qui ressembloient par leur grandeur à de petites villes, domos cognoveris, dit Saluste, in urbium modum ædificatas. Ces sont ces maisons que Sénèque appelle, ædificia privata, laxitatem urbium magnarum vincuntia. Le grand-seigneur de Rome s'estimoit être logé à l'étroit, si sa maison n'occupoit autant de place que les terres labourables de Cincinnatus. Pline dit plus, lorsqu'il assure que quelques-uns y avoient des vergers, des étangs, des viviers & des caves si vastes, qu'elles passioient en étendue les terres de ces premiers citoyens de Rome que l'on tiroit de la charrue à la dictature. Ces palais contenoient divers édifices, qui formoient autant d'appartemens d'été & d'hiver, ornés chacun de galeries, salles, chambres, cabinets, bains, tous enrichis de peintures, dorures, statues, bronzes, marbres, & de pavés superbes de marqueterie & de mosaïque. (D. J.)

PALAI GALIENNE, (Antiq.) nom d'un reste d'amphithéâtre que l'on voit près de Bordeaux à la distance d'environ quatre cens pas. Il est le moins bien conservé de tous ceux qui sont en France, si l'on en excepte celui de Lyon, & ce qui a été détruit, faisoit près de trois quarts de l'édifice: ce qui reste, peut cependant faire juger de son ancienne beauté. Il étoit bâti de petites pierres fort dures toutes taillées, de trois pouces de haut & autant de large sur le parement de la muraille, & rentrant en-dedans d'environ cinq à six pouces. Ce parement étoit entrecoupé d'un rang de trois grosses briques qui reugnoit tout à l'entour de chaque côté. Les arceaux des portes étoient aussi entrecoupés de brique, ce qui, pour la couleur, contrastoit agréablement avec la pierre ordinaire, & présentoit un coup-d'œil symétrique & varié. Ces matériaux étoient si fortement unis ensemble par leur assemblage & par une certaine espèce de ciment, que depuis près de douze siècles il ne s'est détaché aucune pierre de tout ce qui reste d'entier. La solidité, dont on juge que cet édifice devoit être, fait croire que nous l'aurions encore dans son premier état, si l'on n'eût travaillé tout exprès à le détruire. Sa forme étoit elliptique ou ovale. Il y avoit six enceintes, en y comprenant l'arène, c'est-à-dire le lieu où se faisoient les combats d'hommes ou d'animaux. On a trouvé que sa longueur devoit être de 226 piés, & sa largeur de 166.

Comme on n'a découvert aucune inscription qui puisse fixer l'époque de l'érection de ce monument, on ne peut assurer rien de positif à ce sujet. Le nom de palais galienne qui lui est resté pourroit donner lieu de croire qu'il fut élevé sous le regne de cet empereur.

Une fable, conservée par Rodéric de Tolède, attribue la construction de ce prétendu palais à Charlemagne, qui le destina, dit-il, à Galiene son épouse, fille de Galastre, roi de Tolède: mais l'ignorance seule des derniers siècles a pu accréditer ce conte. La forme du monument ne laisse aucun lieu de douter.

ter que ce ne soit un amphithéâtre. Outre cela de vieux titres latins de l'église de S. Severin qui en est voisine, & qui ont plus de 500 ans d'antiquité, lui donnent le nom d'*arènes*, que la tradition lui avoit sans doute conservé. *Voyez le recueil de littérat. tome XII. in-4°. (D. J.)*

PALAIS, *comte du*, (*Hist. de France.*) charge éminente sous la seconde race des rois de France : sous la première race, le *comte du Palais* étoit fort inférieur au maire, quoiqu'il fût cependant le juge de tous les officiers de la maison du roi, & qu'il confondit dans sa personne tous les autres offices que l'on a vû depuis, tels que le bouteiller, le chambrier, &c. Cette charge s'éleva sous la deuxième race, tandis que celle de maire fut anéantie; & sous les rois de la troisième, celle de sénéchal anéantit celle de *comte du palais*, dont l'idée nous est restée dans le grand-privé de l'hôtel. Le connétable, qui ne marchoit qu'après le *comte du palais* sous la deuxième race, devint le premier homme de l'état sous la troisième, & la charge de sénéchal finit en 1191. *P. Hainault. (D. J.)*

PALAIS, (*Jurisprud.*) est une maison dans laquelle un roi ou autre prince souverain fait sa demeure ordinaire.

Le *palais* qui est à Paris dans la cité & dans lequel le parlement & plusieurs autres cours & tribunaux tiennent leurs séances est ainsi appelé, parce que c'étoit la demeure de plusieurs de nos rois jusqu'au tems de Louis Hutin, qui l'abandonna entièrement pour y faire rendre la justice.

A l'imitation de ce *palais* de Paris, on a aussi dans plusieurs grandes villes donné le titre de *palais* à l'édifice dans lequel se rend la principale justice royale, parce que ces sortes d'édifices où l'on rend la justice au nom du roi sont censés sa demeure.

Les maisons des cardinaux sont aussi qualifiées de *palais*, témoin le *palais cardinal* à Paris, appelé vulgairement le *palais royal*.

Les maisons des archevêques & évêques n'étoient autrefois qualifiées que d'*hôtel*, aussi-bien que la demeure du roi, présentement on dit *palais* archiepiscopal, *palais* épiscopal.

Du reste aucune personne quelque qualifiée qu'elle soit, ne peut faire mettre sur la porte de sa maison le titre de *palais*, mais seulement celui d'*hôtel*. (A)

PALAIS, *terme de Pêche*, usité dans le ressort de l'amirauté de Marennes. La description en est faite à l'article SALICOTS.

PALAIS, *Saint*, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans la basse Navarre, au diocèse de Bayonne, sur la Bidouze, à 5 lieues de S. Jean Pié-de-Port, à qui elle dispute l'honneur d'être la capitale de la Navarre. *Long. 16. 35. latit. 43. 20.*

PALALACA, f. m. (*Ornithol.*) oiseau des îles Philippines, qui tient de la huppe, & qui est de la grosseur de nos poules. Le P. Camelli l'a décrit ainsi : Son cri est rude & désagréable : sa tête est brune & hupée ; son bec est assez fort pour percer les arbres, les creuser & y faire son nid. Sa couleur est d'un beau verd, quelquefois nuancé d'autres couleurs. Cet oiseau est, selon les apparences, une espèce de grimpeur.

PALAMOS, (*Géog. mod.*) petite, mais forte ville d'Espagne, dans la Catalogne, avec un port. Les François la prirent en 1694, & la rendirent en 1697 par la paix de Riswick ; elle est sur la méditerranée à 5 lieues S. E. de Girone, 19 N. E. de Barcelone. *Long. 20. 46. latit. 41. 48. (D. J.)*

PALAN, (*Marine & Méchan.*) assemblage de poulies jointes ensemble de manière qu'elles soient les unes à côté des autres, ou les unes au-dessus des autres dans la même boîte ou moufle : cet assemblage de poulies avec leur cordage est ce qu'on appelle

palan ou *caliorne*. Pour favoir combien la force est multipliée dans le *palan*, il n'y a qu'à compter le nombre de branches de la corde qui soutient le fardeau ; car il est aisé de voir que si cette corde a par exemple quatre branches, chacune soutiendra le quart du poids, & que par conséquent la puissance appliquée à l'extrémité d'une de ces branches soutiendra ce même quart. *Voyez la manœuvre des vaisseaux* de M. Bouguer, p. 7 ; *voyez aussi p. 78 du même ouvrage* l'évaluation de l'effet d'un *palan* lorsque le frottement & la roideur des cordes sont fort considérables. (O)

On se sert du *palan* pour embarquer & pour débarquer des marchandises & autres pesans fardeaux. Une de ces cordes s'appelle *étague*, *mantel* ; & l'autre *garant*. Le *palan*, dit un autre auteur, est la corde qu'on attache à l'étau, ou à la grande vergue, ou à la vergue de misene pour tirer quelque fardeau, ou pour bander les étais. Il est composé de trois cordes ; favoir, celle du *palan*, l'*étague* & la drisse. Il a des pattes de fer au bout qui descendent en bas. Il a trois poulies, l'une desquelles est double. Celui du mât de misene ne s'en détache jamais, comme étant du service ordinaire.

Grands palans. Ce sont ceux qui tiennent au grand mât.

Palan simple, *palan* de misene ; ce sont ceux qui sont attachés au mât de misene, & qui servent à haler à bord les ancres & la chaloupe, à rider les haubans, &c.

Palan à caliorne ; c'est la caliorne entière. *Voyez CALIORNE*.

Palan à candelette. *Voyez CANDELETTE*.

Palan d'étau. On entend ceux qui sont amarrés à l'étau.

Palan de surpente.

Palan d'amure ; c'est un petit *palan* dont l'usage est d'amurer la grande voile par un gros vent.

Palans de bout ; ce sont des petits *palans* frappés à la tête du mât de beaupré par-dessus, dont l'usage est de tenir la vergue de siviadière en son lieu, & d'aider à la hisser lorsqu'on la met à la place.

Palans pour rider les haubans.

Palans de retraite ; ce sont aussi de petits *palans* dont les canoniers se servent pour remettre le canon dedans, quand il a tiré, lorsque le vaisseau est à la bande.

Palans de canon. *Voyez DROSSE* ou *TRISSE*. (Z)

PALANCHE, f. f. *termes de Porteurs d'eau* ; c'est un instrument de bois, long d'environ trois piés, un peu concave dans le milieu, au bout duquel il y a deux entailures pour y accrocher deux sceaux d'eau, qu'on porte ainsi sur l'épaule. En d'autres endroits on appelle cet instrument *chamblon*, mot qui, selon les apparences, dérive de celui de *chambrière*, instrument à porter l'eau. (D. J.)

PALANÇONS, f. m. pl. (*Archit.*) morceaux de bois qui retiennent le torchis. *Voyez TORCHIS*.

PALANDEAUX, f. m. (*Marine.*) bouts de planches que l'on couvre de bourre & de goudron pour boucher les écubiers & les trous du bordage.

PALANGRES, f. f. *terme de Pêche*, usité dans le ressort de l'amirauté de Brest ; ce sont les moyennes & petites lignes garnies de moyens hameçons entraînés ou cordés à la mer avec lesquelles les pêcheurs prennent diverses espèces de poissons saxatiles.

PALANKA, (*Géog. mod.*) petite ville de la haute Hongrie, au comté de Novigrad, sur la rivière d'Ibola, à 7 N. de Novigrad, 15 N. de Bude. *Long. 36. 58. lat. 48. 3.*

PALANQUE, (*Marine.*) c'est un commandement pour faire servir ou tirer sur le palan.

PALANQUER, v. a. (*Commerce.*) se servir des palans pour charger les marchandises dans les navires, ou pour les en décharger.

Il y a des especes de marchandises que les matelots des navires marchands font tenus de *palanquer*, c'est-à-dire, de charger & décharger, sans qu'ils en puissent demander de salaire au maître ou au marchand. Tels sont, par exemple, les planches, le merain, & le poisson verd & sec; ce qui se comprend tout sous le terme de maléage. Ils sont aussi tenus de la décharge des grains, des sels, &c. ce qui s'appelle *paléage*.

PALANQUINS, ou **PALANKINS**, ou **PALEKIS**, (*Hist. mod.*) espece de voiture portée par des hommes, fort en usage dans les différentes parties de l'Indostan. Le *palankin* est une espece de brancard terminé des deux côtés par une petite balustrade de cinq à six pouces de hauteur. Il y a un dossier semblable à celui du berceau d'un enfant. Au lieu d'être porté par deux brancards, comme nos litieres, ou chaises-à-porteurs, le *palankin* est suspendu par des cordes à un long morceau de bois de bambou, qui a cinq à six pouces de diametre, & qui est courbé par le milieu, & porté sur les épaules de deux ou d'un plus grand nombre d'hommes. Ces voitures portatives sont plus ou moins ornées, suivant la qualité & les facultés des personnes à qui elles appartiennent. Lorsque le tems est mauvais, le *palankin* se recouvre de toile cirée. Ceux que l'on porte sont couchés sur des coussins & sur des tapis plus ou moins riches. Quand c'est une femme, elle est cachée par des rideaux de toile, ou de quelque étoffe de soie. Ces voitures sont fort cheres; le bâton de bambou auquel le *palankin* est attaché, coûte quelquefois jusqu'à 5 ou 600 liv. mais les porteurs se contentent du prix modique de 10 à 12 francs par mois. Les meilleurs *palankins* se font à Tatta, dans la province d'Azmir, dépendant du grand-mogol.

PALANQUIN, (*Marine.*) c'est un petit palan qui sert à lever de médiocres fardeaux. Il y en a de doubles & de simples.

Palanquins de ris; ce sont des *palanquins* que l'on met au bout des vergues des huniers, par le moyen desquels on y amène les bouts des ris, quand on les veut prendre.

Palanquins simples de racage; on s'en sert pour guinder ou amener le racage de la grande vergue, lorsqu'il faut guinder ou amener la vergue.

PALANQUINES. Voyez **BALANCINES**.

PALANTIUM ou **PALLANTIUM**, (*Géog. anc.*) ville de l'Arcadie, selon Etienne le géographe & Trogue Pompée. Elle avoit été premierement ville, elle fut ensuite réduite en village; mais l'empereur Antonin lui rendit, selon Pausanias, le titre de ville, avec la liberté & la franchise, la regardant comme la mere de *Pallanchium*; ville d'Italie, qui devint une partie de la ville de Rome. Tite-Live écrit *Palanteum*, & Virgile dit *Pallanteum*.

Pallantis proavi de nomine Pallanteum.

(D. J.)

PALAPARIJA, f. m. (*Ophyologie.*) espece de serpent de l'île de Ceylan, qui vit sous terre. Il est très-gros; marqué de belles couleurs, entre lesquelles le rouge domine. *Ray.*

PAL-A-PLANCHE, f. (*Arch. hydraul.*) dosse affûtée par un bout pour être pilotée, & entretenir une fondation, un batardeau, &c. Cet affûtement est tantôt à moitié de la planche, tantôt en écharpe, & toujours d'un même sens afin qu'il soit plus solide. On coupe ces dosses en onglet, & à chanfrin, pour mieux couler dans la rainure les unes dans les autres.

On appelle *vannes* les *pal-à-planches*, quand on les couche en long du batardeau. Voyez le traité des ponts & chaussées, p. 184. Daviler.

PALAPOLI, (*Géog. mod.*) petite ville de la Na-

Tome XI.

tolie, dans la Caramanie, sur la côte au nord de l'île de Chypre, presque à l'embouchure d'une petite riviere. *Long. 51. 1. lat. 36. 52.*

PALARDEAUX, f. m. (*Marine.*) ce sont des bouts de planches que les calfateurs couvrent de goudron & de bourre, pour boucher les trous qui se font dans le bordage. Quelques-uns appellent aussi *palardeaux* des tampons qui servent à boucher les écu-biers. (Z)

PALARIA, f. f. (*Gymnast. milit.*) espece d'exercice militaire en usage chez les Romains; ils plantoient un poteau en terre, & les jeunes soldats, étant à six pas de distance, s'avançoient vers ce poteau avec un bâton au lieu d'épée, faisant toutes les évolutions d'attaque ou de défense, comme s'ils étoient réellement engagés avec un ennemi. On peut traduire *palaria* par *palaries*. Les pieux enfoncés en terre, s'en élevoient dehors environ de la hauteur de six piés. Chaque soldat muni d'une épée de bois & d'un bouclier tressé d'osier, entreprenant un de ses pieux, l'attaquoit comme un ennemi, lui portoit des coups sur toutes les parties, tantôt avançant, tantôt reculant, tantôt sautant. Ils le perçoient aussi avec le javelot. Il y avoit des femmes qui prenoient quelquefois l'épée de bois & le bouclier d'osier, & qui se battoient contre les pieux. Mais on avoit meilleure opinion de leur courage & de leur vigueur que de leur honnêteté.

PALATIN, NE, adj. en Anatomie, qui appartient au palais. On remarque trois trous *palatins* dans les fosses *palatines*, un à la partie moyenne & antérieure formé par l'union des deux os maxillaires & nommé *trou incisif*, à cause de sa situation; deux aux parties latérales externes, formés par l'union des os maxillaires & des os du palais; on les appelle aussi *gustatifs*. Voyez **MAXILLAIRE**, **PALAIS**, &c.

Portion *palatine* de l'os du palais. Voyez **PALAIS**.

Les fosses *palatines*, ou la voute du palais est formée par la face inférieure des os maxillaires, & celle de la partie inférieure du plan horizontal, de l'os du palais, au moyen de l'union de ces quatre os. Voyez **MAXILLAIRE** & **PALAIS**.

L'artere *palatine* est une branche de la carotide externe.

PALATIN, adj. (*Hist. anc.*) nom donné à Apollon par Auguste, qui ayant fait bâtir sur le mont *Palatin* un temple consacré à ce dieu, lui donna le surnom d'*Apollo Palatinus*, parce que les augures lui avoient déclaré, que telle étoit la volonté d'Apollon. Ce temple fut enrichi par le même empereur d'une bibliothèque nombreuse & choisie, qui devint le rendez-vous des savans. Lorsque l'académie françoise fut placée au Louvre, elle fit allusion à cet événement, en faisant frapper une médaille où l'on voit Apollon tenant sa lyre, appuyé sur le trépied, d'où sortoient ses oracles; dans le fond paroît la principale façade du Louvre, avec cette légende, *Apollo Palatinus*, Apollon dans le palais d'Auguste.

PALATIN, MONT, *Palatinus mons*, (*Géog. anc.*) montagnes d'Italie, l'une des sept sur lesquelles la ville de Rome étoit bâtie. C'étoit celle que Romulus environna de murailles pour faire la premiere enceinte de la ville. Il choisit ce lieu, parce qu'il y avoit été apporté avec son frere Remus par le berger Faustulus, qui les avoit trouvés sur les bords du Tibre, & qu'il vit d'ailleurs douze vautours qui voloient sur cette montagne, au lieu que Remus n'en vit que six sur le mont Aventin.

Les uns veulent que ce mont fût appelé *Palatin*, de *Palès*, déesse des bergers, qu'on y adoroit: d'autres le dérivent de *Palatia*, femme de Latinus; & d'autres des Pallantes, originaires de la ville de Pal-

F F f f f ij

lantium, dans le Péloponnèse, & qui vinrent s'habiter en cet endroit avec Evander.

La maison des rois, qu'on a appelée de-là *palatium*, c'est-à-dire *palais*, étoit sur cette montagne. Pausanias, l. VIII. p. 525. dit que les lettres L & N. ayant été ôtées du mot *pallantium*, on forma le nom de cette maison.

L'empereur Héliogabale fit faire une galerie soutenue de piliers de marbre, qui joignoit le *mont Palatin*, avec le mont Capitolin. On y a vu dix temples magnifiques, seize autres petits, & quantité de superbes bâtimens, dont on admiroit l'architecture, entr'autres celle du palais d'Auguste; mais ce quartier de la ville n'a plus aujourd'hui que quelques jardins, qui sont assez beaux. (D. J.)

PALATIN, TEMPLE, (*Antiq. rom.*) Voyez TEMPLE D'APOLLON.

PALATIN, ELECTEUR, PALATINAT, f. m. (*Gram. Hist. mod. Droit public.*) on appelle en Allemagne *électeur palatin*, ou *comte palatin du Rhin*, un prince feudataire de l'empire, dont le domaine s'appelle *Palatinat*. Voyez PALATINAT. Ce prince jouit de très-grandes prérogatives, dont la plus éminente est celle de faire les fonctions de vicaire de l'empire pendant la vacance du trône impérial dans les contrées du Rhin, de la Souabe & de la Franconie. Ce droit lui a été quelquefois disputé par l'électeur de Bavière; mais enfin l'électeur palatin d'aujourd'hui a consenti à le partager avec lui. Dans la bulle d'or l'électeur palatin est appelé le *jugé de l'empereur*. Il porte aussi le titre de grand-trésorier de l'empire, il a le droit d'annoblir, & il jouit d'un droit singulier, appelé *wildfangiat*. Voyez cet article.

Les comtes palatins étoient autrefois des officiers attachés aux palais des empereurs; ils avoient un chef à qui ils étoient subordonnés; & les empereurs lui avoient accordé de très-grandes prérogatives, afin de rendre sa dignité plus éminente. On comptoit plusieurs comtes palatins; il y avoit celui du Rhin, celui de Bavière, celui de Franconie, celui de Saxe & celui de Souabe. Aujourd'hui le titre de *comte palatin*, en allemand *pfalzgraff*, ne se prend que par les princes de Sultzbach, de Deuxponts, & de Birkenfeld, qui sont de trois différentes branches d'une même maison. C'est un prince de la première de ces branches, qui est actuellement *électeur palatin*. (-)

PALATIN DE HONGRIE, (*Hist. mod.*) c'est le titre qu'on donne en Hongrie à un seigneur qui possède la plus éminente dignité de l'état. Les états du pays élisent le *palatin*; c'est lui qui a droit de les convoquer; il est le tuteur des rois mineurs; il commande les troupes en tems de guerre. En un mot, il est l'administrateur du royaume. Cette dignité n'est point héréditaire, & elle se perd par mort.

En Pologne le gouverneurs des provinces nommés par le roi, prennent aussi le titre de *palatin*. (-)

PALATINS, JEUX, (*Antiq. rom.*) ces jeux furent institués par l'impératrice Livie, pour être célébrés sur le *mont palatin*, en l'honneur d'Auguste. Les douze prêtres de Mars, ou *faliens*, furent aussi surnommés *palatins*. (D. J.)

PALATINAT. Voyez PALATIN.

PALATINAT, (*Géog. mod.*) province considérable d'Allemagne, divisée en haut & en bas *Palatinat*.

Le *haut-Palatinat*, appelé aussi le *Palatinat de Bavière*, est entre la Bavière, la Franconie & la Bohême, & appartient au duc de Bavière; Amberg en est la capitale.

Le *bas Palatinat*, ou *Palatinat du Rhin*, ou l'*électorat*, est borné par l'archevêché de Mayence, le haut-comté de Catzenellebogen, le comté d'Erpach, le duché de Wurtemberg, l'Alsace, le Marquisat de Bade & l'archevêché de Trèves. L'électeur palatin

fait tantôt sa résidence à Manheim, tantôt à Heidelberg, & tantôt à Duffeldorp. Il possède encore les duchés de Neubourg, de Berg & de Juliers, la principauté de Sultzbach, & la seigneurie de Ravestein. Le terroir du *bas-Palatinat* est fertile, arrosé par le Rhin & le Necker. Il y a plusieurs petits états renfermés dans le *Palatinat*, qui ont leurs souverains particuliers, & indépendans de l'électeur palatin.

Scioppius (Gaspard), l'un des plus redoutables critiques du xvij. siècle, naquit dans le *Palatinat*, en 1576, & mourut à Padoue en 1649, à 74 ans. Il ne se contenta pas d'écrire avec passion contre des particuliers, il attaqua même le roi Jacques I. & la personne d'Henri IV. Il fit d'autres ouvrages où regne beaucoup d'esprit, de critique & de littérature, mais la bile avec laquelle il déchira tout le monde, rendit sa mémoire odieuse. (D. J.)

PALATINE, f. f. terme de Marchand de mode; c'est un ornement qui sert aux femmes pour couvrir leur poitrine, & qu'elle mettent sur leur col. L'on en fait de blonde, de ruban & de dentelle, de chenille, de foudi d'hanneton, de nompareil & de fil.

Cet ornement diffère selon les modes; aujourd'hui ce sont plusieurs blondes qui sont montées sur un ruban large d'un doigt, & qui forment plusieurs plis, cela peut avoir trois quarts de long sur quatre doigts de large.

PALATITES ou PALATINS, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à l'espèce de rubis que l'on appelle *rubis balais*. Voyez RUBIS.

PALATO-PHARYNGIEN, en Anatomie, nom de deux muscles du pharynx. Voyez PERISTAPHILO-PHARYNGIEN.

PALATO-STAPHYLIN, en Anatomie; nom d'une paire de muscles qui viennent de part & d'autre du bord postérieur du plan inférieur des os du palais, & qui vont en formant un angle s'insérer à la luette.

PALATRE, f. f. (*Serrur.*) c'est la pièce de fer qui couvre toutes les garnitures d'une ferrure, & contre laquelle sont montés & attachés tous les ressorts nécessaires pour une fermeture. (D. J.)

PALATUA, (*Mytol.*) déesse qui présidoit au *mont Palatin*, & qui gardoit sous sa tutelle le palais des empereurs. Elle avoit un prêtre particulier nommé *Palatinalis*, & les sacrifices qu'on lui offroit s'appelloient *palatualia*.

PALAZZUOLO ou PALAZOLO, (*Géog. mod.*) petite ville de Sicile, dans le val de Noto, sur le bord de la rivière Bufaro, à 20 O. de Syracuse. Long. 32. 40. lat. 37. 3. (D. J.)

PALE. Voyez PALETTE.

PALE, f. f. (*Hydr.*) est une petite vanne qui sert à ouvrir & fermer la chaussée d'un moulin ou d'un étang pour le mettre en cours. Quand on veut donner l'eau à la roue d'un moulin, on leve une *pale* qui est différente du déverfoir d'un moulin. (K)

PALE D'AVIRON; c'est le bout plat de l'aviron qui entre dans l'eau.

PALE, f. f. carton carré couvert d'un côté ordinairement d'une toile de lin, de l'autre de la même étoffe que le reste des ornemens, & qui est alors chargé d'une croix. Il sert à couvrir le calice. On l'appelle aussi *volet*. On leve la *pale* ou le *volet* pour découvrir le calice à la consécration.

PALE, adj. PALEUR, f. f. (*Gram.*) la pâleur est une nuance de la blancheur. On l'attribue à tout ce qui est blanc, à tout ce qui tient à cette couleur, & qui ne devrait pas l'être, ou qui devrait l'être, ou en tenir moins. Des roses pâles; un rouge pâle; un visage pâle; le soleil est pâle; ce bleu est pâle. La pâleur est donc presque toujours la marque d'un défaut, excepté en amour, s'il en faut croire M. de Montgrif. On lit dans une de ses romances:

*En lui toute fleur de jeunesse
Apparoiſſoit ;
Mais longue barbe , air de triſteſſe
Les terniſſoit.
Si de jeunesse on doit attendre
Beau coloris ,
Pâleur qui marque une ame tendre
A bien ſon prix.*

PALÉ, adj. *terme de Blason* ; on dit qu'un écu est *pâlé*, quand il est chargé également de pals, de métal & de couleur ; & qu'il est *contre-pâlé* lorsqu'il est coupé, & que les deux demi-pals du chef, quoique de couleurs semblables à ceux de la pointe, sont néanmoins différens à l'endroit où ils se rencontrent ; enſorte que, si le premier du chef est de métal, celui qui y répond au-deſſous est de couleur.

On dit que l'écu est *palissé*, quand les pals sont aiguifés, & semblables à ceux dont on fait usage dans la défense des places. Briqueville en Normandie, pâlé d'or & de gueules.

PALÉAGE, f. m. (*Marine.*) c'est l'action de mettre hors d'un vaisseau les grains, les sels & autres marchandises qui se remuent avec la pelle, & l'obligation où les matelots sont de les décharger. Les matelots n'ont point de salaire pour le *paléage* & le manéage, mais ils en ont pour le guindage & le remuage. (Z)

PALÉE, f. f. (*Hydr.*) est un rang de pieux espacés assez près les uns des autres, liernés, moifés, boulonnés de chevilles de fer, & enfoncés avec le mouton, suivant le fil de l'eau, pour porter quelque fardeau de maçonnerie, ou les travées d'un pont de bois. (K)

PALU, f. f. (*Marine.*) c'est l'extrémité plate de la rame ou de l'aviron ; celle qui entre dans l'eau lorsqu'on s'en fert.

PALEFRENIER, f. m. (*Maréchal.*) On appelle ainsi un domestique destiné à panser & entretenir les chevaux. Les instrumens propres à son usage sont l'étrille, la brosse, le peigne de corne, l'éponge, l'épouffette, le couteau de chaleur, les ciseaux ou le rasoir, le sceau, la pelle, la fourche de bois, le balai de bouleau, le balai de jonc, la fourche de fer, la pince à poil, le bouchon de foin, le cure pié, le couteau à poinçon, &c. *Voyez* la description & la figure de ces instrumens aux lettres & aux figures qui leur conviennent.

PALEFROI, f. m. (*Maréchal.*) cheval de parade & de pompe sur lequel les princes & les grands seigneurs faisoient autrefois leur entrée. Ce mot n'est plus usité. On distinguoit trois sortes de chevaux ; les destruis ou chevaux de bataille, les *palefrois* ou chevaux de parade, & les rouffins ou chevaux de bagage.

PALEMENTE, f. f. (*Marine.*) nom collectif ; il se dit des rames d'une galere. Quand on veut armer le caiq, les matelots passent sur la *palements* en sautant d'une rame à l'autre.

PALÉMON, f. m. (*Mythol.*) c'est le Mélicerte des Phéniciens, & le Portumnus des Latins. Les Corinthiens signalant leur zèle envers Mélicerte, dit Pausanias, lui changerent son nom en celui de *Palémon*, & instituerent les jeux isthmiques en son honneur. Il eut une chapelle dans le temple de Neptune, avec une statue ; & sous cette chapelle il y en avoit une autre où l'on descendoit par un escalier dérobé. *Palémon* y étoit couché, disoit-on ; & quiconque oſoit faire un faux serment dans le temple, soit citoyen ou étranger, étoit aussi-tôt puni de son parjure. (D. J.)

PALEMPUREZ, f. m. (*Toile peinte.*) tapis de toile peinte qui viennent des Indes ; ils portent ordinairement deux aunes & un quart.

PALENCIA, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne au royaume de Léon, avec un riche évêché suffragant de Burgos. Elle fut bâtie par le roi Sanche le grand dans un terroir fertile, aux frontières de la Castille, à 17 lieues S. O. de Burgos, 25 S. E. de Léon, 46 N. de Madrid. *Long.* 13. 26. *lat.* 42. 11.

Vela, (*Joseph*) jurisconsulte espagnol naquit dans cette ville en 1588. Quoique ses ouvrages soient très-médiocres, ils ont été imprimés plusieurs fois, & ont un grand débit en Espagne, parce qu'ils roulent principalement sur des matieres ecclésiastiques qu'il a étayées des décisions de la rote de Rome. Les dernières éditions ont été faites à Genève en 1726 & 1740. *Vela* mourut à Grenade en 1643, âgé de 55 ans. (D. J.)

PALÉOCASTRO, (*Géog. mod.*) Παλαιόκαστρον, ville ruinée de l'île de Crete dans les terres, à quelques milles au midi du port de Chifamo. Il est vraisemblable que c'étoit la ville d'Aptere, près de laquelle on voyoit ce fameux champ où les sirenes vaincues par les muses dans un défi de musique, perdirent leurs ailes.

Paleocastro di Sitia est encore le nom italien d'une forteresse de l'île de Candie.

C'est aussi le nom d'une ville ruinée dans l'île de Thermie, une des cyclades, à 40 milles de Serfanto. (D. J.)

PALÉOPOLIS, (*Géog. anc. & mod.*) ville ruinée de l'île d'Andros dans l'Archipel, une des cyclades, au S. E. de Negrepont.

Les ruines de *Paléopolis* sont à deux milles d'Arna vers le S. S. O. au-delà du port Gaurio : cette ville qui portoit le nom de l'île, comme l'assurent Hérodote & Galien, étoit fort grande, & située avantageusement sur le penchant d'une montagne qui domine toute la plage ; il en reste encore des quartiers de muraille très-solides, sur-tout dans un endroit remarquable, où, suivant les apparences, étoit la citadelle dont Tite-Live fait mention.

Outre les vieux marbres renversés dans ces ruines, on y trouvoit encore dans le dernier siècle, de belles colonnes, des chapiteaux, des bases, & quelques inscriptions, qui ne sauroient être presque d'aucun usage. Nous tirâmes, dit Tournefort, ce que nous pûmes de celle qui nous parut la moins effacée ; il y est parlé du sénat du peuple d'Andros & des prêtres de Bacchus, ce qui fait conjecturer qu'elle avoit été placée sur les murailles, ou dans le fameux temple de ce dieu, & que conséquemment elle pouvoit marquer la situation de ce bâtiment.

En avançant dans ces ruines, le hasard nous fit découvrir, continue-t-il, une figure de marbre sans tête & sans bras, le tronc avoit trois piés dix pouces de haut, & la draperie en étoit fort belle. Le long d'un petit ruisseau qui fournit de l'eau à la ville, nous remarquâmes deux autres troncs de marbre où le grand goût du sculpteur paroissoit encore. Ce ruisseau fait souvenir de la fontaine appelée *le présent de Jupiter* ; mais elle s'est perdue dans ces ruines, ou c'est le ruisseau même à qui on avoit donné ce nom.

Quoi qu'il en soit, cette fontaine, au rapport de Mutianus, avoit le goût du vin dans le mois de Janvier, & ne devoit pas être loin de l'endroit des ruines de nos jours, puisque Pline la place proche le temple de Bacchus, mentionné dans l'inscription dont on vient de parler. Le même auteur dit que ce miracle duroit sept jours de suite, & que ce vin venoit de l'eau si on l'emportoit hors de la vue du temple. Pausanias ne parle point de ce changement ; mais il avance que l'on croyoit que tous les ans pendant les fêtes de Bacchus, il couloit du vin du temple consacré à ce dieu dans l'île d'Andros. Les prêtres sans doute ne manquoient pas d'entretenir cette

croissance en vidant quelques muids de vin par des canaux cachés. (D. J.)

PALERME, (Géogr. mod.) en latin *Panormus*; ville détruite de la Sicile, dans le val de Mazzara, avec un archevêché & un petit port. *Palerm* avant sa destruction par un tremblement de terre, disputoit à Ateffine le rang de capitale.

Elle étoit sur la côte septentrionale de l'île, au fond du golfe de même nom, dans une belle plaine, à 44 lieues O. de Messine, 68 S. O. de Naples, 96 S. de Rome. Long. 31. 15. lat. 38. 10.

Cette ville s'est glorifiée d'avoir produit sainte Agathe, saint Agathon, religieux bénédictin, élu pape le 11 Avril 679. Giberti (Jean-Matthieu), évêque de Vérone, mort le 30 Décembre 1543. Ce dernier prélat aimoit les lettres, & avoit chez lui une imprimerie, d'où sortit en 1529, une belle édition grecque des homélies de saint Jean Chrysostôme sur les épîtres de saint Paul. Antoine dit *Palerm*, vendit sa maison pour un manuscrit de Tite-Live. Je supprime les noms d'une foule de jésuites & autres moines nés à *Palerm*, & qui pendant deux siècles ont inondé l'Europe d'ouvrages aujourd'hui ignorés, sur le droit canon, la théologie scholastique, & autres sujets semblables.

Mais *Palerm* a été la patrie de quelques vrais savans, cités dans la *bibliotheca sicula* de Mongitore. Je me contenterai de remarquer que quoiqu'un d'eux, j'entends Ingrassia (Jean-Philippe), célèbre médecin du xvj. siècle, se dise de *Palerm* dans un endroit de ses ouvrages, c'est apparemment parce qu'on lui avoit donné la bourgeoisie dans cette ville; car il naquit réellement en 1510 à Rochalbutto, bourgade de la vallée de Demona.

Il a découvert en Anatomie l'étrier, *stapedem*, petit os de l'oreille, & a décrit la structure de l'os cribréux beaucoup mieux qu'on ne l'avoit fait avant lui. Il s'est encore acquis une haute réputation en Anatomie & en Médecine par divers ouvrages, entr'autres par son *commentarium in Galeni librum de ossibus*, qui vit le jour après sa mort, *Panormi*, 1603, & *Venetiis*, 1604, in-fol.

Il a aussi publié pendant sa vie un livre de *tumoribus præter naturam*, tom. I. Neapoli 1553, in-fol. Il promettoit dans ce volume six autres tomes sur cette matière, mais qui n'ont pas vu le jour. Galien n'a distingué que soixante-une espèces de tumeurs, & Ingrassia a presque triplé ce nombre. Il seroit trop long de citer tous les autres ouvrages de ce savant médecin, car il a prodigieusement écrit.

En 1563, Philippe II. roi d'Espagne, le nomma premier médecin de la Sicile & des îles adjacentes, poste qu'il remplit avec honneur: il donna de grandes preuves de son habileté & de son zèle pour le bien public en l'année 1575, qu'une furieuse peste affligea la ville de *Palerm*, & une grande partie de la Sicile. Le sénat de *Palerm*, pour lui marquer sa reconnaissance, lui assigna 250 ducats *aurea* par mois; mais il n'accepta qu'une modique somme pour embellir une chapelle du couvent des dominicains. Il cultivoit les belles-lettres & la poésie dans ses momens de loisir, & mourut fort regretté en 1580, âgé de 70 ans.

On peut consulter sur *Palerm*, l'ouvrage de Inveges (Augustino), intitulé *Palermo antiquo, sacro & nobile*, in *Palermo* 1649, 1650 & 1651, 3. vol. in-fol. complet. (D. J.)

PALERNODE, f. f. sorte de vers ecclésiastiques, où plusieurs nombres se rejettent au corps principal; définition qui n'est pas claire.

PALERON, f. m. (terme de Chaircutier.) c'est la partie du porc qui est jointe au jambon de devant.

PALÉS, f. f. (Mythol.) divinité des bergers, qui avoit les troupeaux sous sa garde & sous sa protec-

tion; aussi les villageois célébroient à la campagne en son honneur une grande fête qu'on nommoit *pallies*. Voyez PALILIES.

PALESTE, f. f. (Mesure anc.) *παλαιστῆ*, mesure grecque, que les Latins, au rapport de saint Jérôme, nommoient *palmus*. Pollux nous apprend que la *paleste* étoit composée des quatre doigts de la main joints ensemble, & qu'en y ajoutant le pouce dans son état naturel, on avoit la *spitame*, autre mesure que saint Jérôme nomme en latin *palma*; en deux mots, la *paleste* équivaloit à quatre travers de doigts, & c'étoit la même mesure de longueur que le doctme ou le doron. Voyez MESURES DES GRECS. (D. J.)

PALESTÈS, (Mythol.) furnom donné à Jupiter, parce qu'Hercule s'étant présenté au combat de la lutte, & n'ayant trouvé personne qui osât se mesurer avec lui, pria son pere de lutter contre lui; & le dieu eut la complaisance d'accepter le combat, & de se laisser vaincre pour accroître la gloire de son fils.

PALESTINE, (Géogr. mod.) la *Palestine*, ou la *Terre-sainte*, ou le *pays de Chanaan*, est un pays d'Asie, aujourd'hui soumis à la Porte Ottomane; il est sec, désert, entièrement dépeuplé, & d'ailleurs couvert par-tout de rochers arides: sans doute qu'il étoit aussi cultivé qu'il peut l'être, quand les Juifs le possédoient. Ils avoient des palmiers, des oliviers, des ruches de miel; ils avoient porté de la terre sur les rochers pour y planter des vignes, qui donnoient du bon vin; cette terre liée avec des éclats de rocher, étoit soutenue par de petits murs. Cependant malgré tous les efforts des anciens Juifs, la *Palestine* n'eut jamais de quoi nourrir ses habitans; de-là vint qu'ils se répandoient par-tout; & alors, comme de nos jours, ils alloient faire le métier de courtiers en Asie & en Afrique; à peine Alexandrie fut bâtie, qu'ils y étoient établis. Il y en avoit huit mille à Rome du tems d'Auguste.

L'état actuel de la *Palestine* est plus misérable que jamais: on n'y voit que des petites bourgades, villages dépeuplés, & quelques vieux châteaux délabrés. Le plat-pays est la proie des Arabes, qui le courent de toutes parts; & comme il n'est cultivé & semé qu'en peu de lieux, ils attaquent le voyageur & les étrangers pour en tirer quelque chose. Les garnisons turques sont trop foibles & trop écartées les unes des autres pour réprimer ces brigandages.

Le peu de chrétiens qui se trouvent en *Palestine*, sont ramassés dans les vallées du Liban, sous leurs évêques maronites. Ils dépendent pour le temporel d'un seigneur arabe, qui se dit *emir de Tripoli*, & qui est tributaire du Turc. L'anti-Liban est habité par les Druses, gens qui ont une religion différente des Chrétiens, des Turcs, & de tous les autres peuples de la terre.

Toute la *Palestine* peut avoir 7 lieues d'étendue du midi au nord, sous les trois degrés parallèles 31. 32. & 33. Sa largeur peut être de 30 lieues.

Les pèlerins la divisent en trois provinces; la Judée, la Samarie & la Galilée, gouvernées chacune par un émir, sous le bon plaisir du grand-seigneur, qui, outre cet émir, y entretient deux sangiacs subordonnés au bacha de Damas.

Ces trois émirs sont l'émir de Seide, l'émir de Cæsair & l'émir de Gaza; les deux sangiacs prennent les noms de leur résidence, Jérusalem & Naplouse. Au-delà du Jourdain est ce qu'on appelle le *royaume des Arabes*; ce royaume consiste en des déserts immenses, dont le roi est un souverain indépendant, qui ne reconnoît point l'autorité de la Porte.

Suivant le pere Nau, la *Palestine* comprend aujourd'hui le pays de Gaza, le pays d'Elkahill, ou d'Hébron, le pays d'Elkolds, ou de Jérusalem, le

pays de Naplos, ou Naploufe, le pays de Harfé, le pays de Jouret-Cafre-Kanna, ou de Nazareth, le pays de Sapheth, & enfin le pays au-deffus du Jourdain, où il est dangereux de voyager à cause des Arabes qui l'occupent. Il ajoute que ces divers pays forment autant de gouvernemens, dont cependant le nombre n'est point fixe, parce que le grand-seigneur partage quelquefois un gouvernement en deux, & quelquefois il en unit deux en un.

Il faut bien se défier de la description des lieux que l'Écriture-sainte a rendus mémorables. On nous en a donné des descriptions circonstanciées très-suspectes. Que ne prétend-on point faire voir à ceux qui entreprennent le voyage de la Palestine, & que ne leur produit-on point pour les dédommager de leurs fatigues ? On leur montre d'imagination le lieu où saint Epiphane, né en Palestine vers l'an 320, fonda lui-même un monastère. Ce pere de l'Église mourut en 403, âgé de plus de 80 ans. La meilleure édition de ses œuvres est celle que le pere Petau publia en 1622, in-fol. en grec & en latin avec des savantes notes ; mais dans lesquelles il n'a pu rectifier & les erreurs, & le peu d'exactitude de saint Epiphane dans les faits qu'il rapporte. (D. J.)

PALESTINE, f. f. (Fondeur de caractères d'Imprimerie.) quatorzeme corps des caractères d'imprimerie. Sa proportion est de quatre lignes mesure de l'échelle ; voyez proportions des caractères d'Imprimerie, & l'exemple à l'article CARACTERES.

PALESTRE, f. f. (Art gymnast.) *palæstra* ; lieu où les anciens s'exerçoient pour la gymnastique médicale & athlétique, à la lutte, au palet, au disque, au jeu du dard & autres jeux semblables ; ce lieu d'exercice s'appelloit *palæstra*, du mot *παλῆ*, la lutte.

Le terrain chez les Grecs & les Romains destiné à cet usage, étoit couvert de fable & de boue, pour empêcher que les athletes ne se tuassent en se renversant par terre. La longueur de la *palæstre* étoit réglée par stades, qui valoit chacun 125 pas géométriques, & le nom de stade s'appliquoit à l'arene sur laquelle on couroit. Vitruve nous a donné dans son architecture, liv. V. ch. xj. la description & le plan d'une *palæstre*.

Les combats même où l'on disputoit de la course & de l'adresse à lancer un dard, ont été nommés *palæstræ* par Virgile dans son *Æneid. lib. V.*

Pars in gramineis exercent membra palæstris.

Et quand il veut dépeindre dans ses *Géorg. lib. II. v. 331.* les jeux de ceux qui habitent la campagne, il dit que le laboureur propose au berger un combat de fleches ; qu'on tire contre un but attaché à un orme, & que chacun d'eux quitte ses habits pour être plus propre à cette *palæstre* :

Pecorisque magistris

Velocis jaculi certamina ponit in ulmo,

Corporaque agresti nudat prædura palæstrâ.

Mais ce qui n'est point une fiction poétique, & ce qui étoit particulier à Lacédémone, c'est que les filles s'exerçoient dans la *palæstre* aussi-bien que les hommes. Si vous en voulez voir une belle description en vers, Properce vous la donnera dans une de ses élégies du troisieme livre. Cependant vous n'en trouverez point de peinture plus élégante en prose, que celle qu'en fait Cicéron dans ses *Tusculanes*, où après avoir parlé de la mollesse avec laquelle les autres nations élevoient les filles, il peint les occupations de celles de Sparte. Il leur est bien plus doux, dit-il, de s'exercer dans la *palæstre*, de nager dans l'Eurotas, de s'exposer au soleil, à la poussière, à la fatigue des gens de guerre, qu'il leur seroit flatteur de ressembler aux filles barbares. Il se mêle à la vérité de la douleur dans la violence de leurs exercices ;

on les choque, on les frappe, on les repousse, mais ce travail même est un remède contre la douleur.

Pyrrhus a une fois employé bien heureusement le mot *palæstre* au figuré. Comme il ne pouvoit se rendre maître de la Sicile, il s'embarqua pour l'Italie ; & tournant la vue vers cette île, il dit à ceux qui l'accompagnoient : « Mes amis, quelle *palæstre* nous laissons-là aux Carthaginois & aux Romains ! (D. J.)

PALESTRINE, (Géog. mod.) autrefois *Praneste*, petite ville d'Italie dans la campagne de Rome, avec un évêché, dont l'évêque est un des anciens cardinaux. Elle est sur la pente d'une montagne, à 8 lieues de Rome. Long. 30. 28. lat. 41. 50.

PALESTRIQUE, EXERCICE (Gymnastiq.) les exercices *palæstriques* sont au nombre de neuf ; savoir, la lutte, le pugilat, le pancrace, la course, l'hoplomachie, le saut, l'exercice du disque, celui du trait & celui du cerceau, *trochus*. On les nommoit *palæstriques*, à cause qu'ils avoient presque tous pour scène cette partie des gymnases appelée *palæstre*, & qui tiroit son nom de la lutte, en grec *παλῆ*, l'un des plus anciens de ces exercices. Voyez LUTTE, PALESTRE, & les autres exercices *palæstriques* que je viens de nommer. (D. J.)

PALESTROPHYLACE, f. m. (Hist. anc.) officier subalterne des *palæstres* ou gymnases, qu'on a mal-à-propos confondu avec le chef ou directeur du gymnase, qui dans les anciens n'est jamais appelé que *gymnasiarque* ou *xystarque*. Le *palæstrophylace* ne peut donc être exactement rendu en notre langue que par *concierge de la palæstre*, comme le porte le mot *φυλαξ*, dont son nom est composé, & qui à la lettre signifie garde, ou gardien, titre que les anciens n'auroient pas donné au *gymnasiarque*, qu'ils regardoient comme un personnage important, & dont les fonctions passioient pour très-honorables.

PALET, (terme de Pêche.) sorte de pêcherie sédentaire que l'on peut rapporter à l'espece des basparcs ou cibaudierres. Ce terme est usité dans le ressort de l'amirauté de Bordeaux.

Les pêcheurs, pour faire cette pêche, choisissent une espece de petite anse dont les deux extrémités forment une hauteur, & laissent un fond plus bas dans le milieu ; au-tour de cette anse ils plantent des perches ou piquets éloignés les uns des autres de deux brasses en deux brasses, de la longueur d'environ huit ou dix piés, en sorte qu'ils sortent du terrain de six à sept piés au plus. Ils sont placés en demi-cercle, & embrassent un espace de quatre à cinq cens brasses de long ou environ : ces perches ou pieux ne changent point, & restent toujours placés de même, au contraire de ceux qui forment la petite pêcherie du palicot, comme nous l'expliquerons ci-après.

Avant d'étendre le rets pour faire la pêche du *palet*, les maîtres des pêcheurs qui y sont de parc, & qui pour cet effet fournissent chacun les filets nécessaires à former le contour du *palet*, viennent visiter le fond du terrain de l'enceinte de la pêcherie, pour voir par les traces qui y restent, si le poisson y fréquente ; ce qu'ils reconnoissent très-bien aux empreintes qui paroissent encore sur le fond après que la mer s'est retirée, distinguant même aisément les diverses especes de poisson qui y peuvent venir paître.

Quand le maître a reconnu qu'on peut y faire la pêche avec succès, les pêcheurs alors font de biffermer un sillon ou petit fossé d'environ deux piés de largeur sur un au plus de profondeur le long du contour des perches : ils y étendent le rets du *palet* qui a environ une demi-brasse de hauteur, ordinairement le même que celui de la Seine à la côte, à la différence qu'il n'est ni flotté, ni plombé ou pierré ; le bas du filet est arrêté au moyen de petits crochets de bois d'environ deux piés de long, placés à demi-

brasse l'un de l'autre ; ensuite ils ramassent le filet dans le creux de la fosse , & le recouvrent du sable ou de la vase sur laquelle la tente du *palet* est placée : d'espace en espace on frappe sur la tête de la tente , qui reste libre & posée en-dedans des perches , sept à huit petites lignes que l'on arrête sur le haut d'autant de pieux. Tout ce travail se fait avant que la marée ait commencé à monter dans la tente du *palet* : à mesure qu'elle monte , elle recouvre ou plutôt efface le sillon qui a été fait , en sorte que le poisson qui est accoutumé d'y venir , ne trouve aucun obstacle pour y entrer , ni aucun changement sur les fonds qui le puisse effaroucher. Pendant que la marée monte , & amène avec elle le poisson , les pinasses des pêcheurs restent un peu éloignées du *palet* ; & d'abord qu'on a jugé que le poisson a monté , & qu'il est prêt à retourner , ce qui arrive immédiatement au plein de la marée ; autant de pinasse ou de tillolles qu'on a amarré de lignes à la tête du rets , viennent le relever & arrêter le filet de la tente en-haut de toutes les perches , ce qui ferme exactement toute l'enceinte , dont aucun poisson ne peut plus sortir , excepté les petits qui s'échappent au travers des mailles. Pendant que la marée se retire , le poisson se tient dans le fond du *palet* , où il y a plus d'eau qu'aux côtés qui sont élevés , jusqu'à ce qu'elle soit entièrement écoulée : pour lors les pêcheurs ramassent tous les poissons qui se trouvent dans l'enceinte du *palet*.

Cette pêche est quelquefois si abondante , qu'on a vu prendre d'une seule tente de *palet* , jusqu'à cent charges de cheval de poisson de diverses especes : on y pêche des bars , des loubines , des sardines , des mullets & de toutes les autres especes de poissons , tant plats que ronds , qui viennent terrer à la côte , surtout durant l'été , & même jusqu'à des marsuins.

Avec des rets ayant les mailles de deux pouces en carré , comme l'ordonnance l'a déterminé pour les bas-parcs , ces pêcheurs n'en feront pas moins une bonne pêche , & ne détruiront point le frai , ni les petits poissons , comme il arrive souvent.

Il y a au-tour du bassin d'Arcasson six tentes de *palet* , où l'on fait la pêche de la même maniere. Trois de ces tentes appartiennent aux pêcheurs de la tête , & sont placées au pié des dunes qui sont vers le cap Feret , & à la bande du nord de la baie ; les trois autres sont au Pila à l'ouest du Feret. Ceux qui veulent fournir des filets pour la tente , le peuvent faire , & y sont reçus à part : ces pêcheries sont libres & non exclusives. Il faut un tems calme pour faire cette pêche avec succès , parce qu'alors le poisson de tous genres monte en abondance & en troupe à la côte.

Avec ces rets à larges mailles , cette tente , comme nous venons de l'observer , ne peut être que très-lucrative & avantageuse à ces pêcheurs , parce que les fonds de cette baie sont excellens , ainsi que la qualité des poissons qui s'y prennent.

PALET , à la longue paume , ce sont des battoirs qui ont la queue plus courte que les autres , dont les tiers se servent pour mieux rabattre la bale. Voyez **TIERS**.

PALET , jeu du , s. m. ce jeu se joue à plusieurs personnes : on ne s'associe point ensemble ordinairement , quoique cela se puisse à la rigueur ; mais chacun est pour soi. On a chacun une pierre assez grande , platte , & ronde , ou un morceau de fer. Quand on a vu à qui joueroit le premier , ce qui se fait ou en jettant une piece de monnoie vers une brique , ou son *palet* même , le plus près de cette brique est le preu ; les autres selon qu'ils en sont plus près , ont leur rang qu'ils observent toute la partie. Le plus loin d'elle est le der & met le but. Quand cela est fait , chacun met la même piece de monnoie sur une autre pierre , qu'on appelle *brique* dans de certains pays , peut-être parce qu'étant de brique elle est

plus commode , & dreu dans d'autres , & chacun joue à son tour. Il faut pour gagner renverser la brique avec son *palet* , & les liards ou autres pieces qui sont plus près du *palet* du joueur , ou de ceux qui ont été joués devant lui , que de la brique , appartiennent aux joueurs à qui sont ces *palets*. Quand tout ce qui n'est point à la brique est ramassé , les choses restent en cet état , & le suivant va jouer son coup ; s'il place son *palet* plus près des pieces qu'elles ne le sont de la brique , il les gagne ; & s'il en a envoyé quelqu'une vers les autres *palets* , les maîtres du *palet* de qui elle est la plus proche , les ramassent , & on rejoue jusqu'à ce que toutes les pieces soient gagnées de cette sorte. Si elles n'ont pas été renversées toutes ensemble de la brique , on y remet celles qui l'ont été. Si le vent , ou l'ébranlement de la terre les en avoient fait tomber , & non le *palet* , on les y remet encore. Si étant tombées elles touchent la brique toutes ou en partie , on ne peut gagner celles qui y sont appuyées qu'en la chassant. Un *palet* soutenu par la brique ne peut rien gagner , quand il couvrirait toutes les pieces. Quand deux *palets* se touchent , ce qu'on appelle vulgairement *brûler* , ils ne valent plus , & on les relève. Quand l'un de ces deux *palets* tient à la brique , on ne les relève point ; mais si le joueur dont le *palet* touche à la brique est à jouer devant l'autre , celui-ci avance son *palet* à la place du premier. Si les pieces sont l'une sur l'autre , la premiere qui est du côté des *palets* est plus près d'eux que de la brique , on la ramasse , & toutes celles qui sont trop loin de la brique ; les autres restent. On perd son coup lorsqu'on le joue devant son tour , parce que cela est de conséquence , le jeu pouvant être découvert alors , & les pieces sont plus aisées à gagner.

Le jeu du petit *palet* se joue avec des écus ou des morceaux de plomb ou de fer aplatis , de leur grandeur. Il y a diverses manieres de jouer le jeu du petit *palet* : à but fixe , quand les joueurs ne changent point ce but de place : à but courant , quand on est convenu de le changer ; au clou , sur bord d'une table , &c. Le but courant est d'autant plus amusant , qu'on semble ne faire que se promener ; il est même d'un avantage plus égal pour les joueurs ; puisque chacun ayant un jeu différent & une certaine portée où il joue mieux qu'à une distance plus ou moins grande , il peut jeter le but dans cette portée quand il a gagné le coup. Et d'ailleurs , ce but qu'il a jeté peut lui servir de regle pour mesurer son coup , qu'il joue tout de suite : au lieu qu'il est moins aisé de se regler au but fixe , où il y a toujours beaucoup d'intervalles entre les coups , & où l'on ne peut guere se ressouvenir du degré de force qu'on a donné à son *palet* le coup précédent ; l'habitude & le juste mouvement du bras dépendant moins d'une action fréquente & mécanique , que d'une considération réfléchie de l'effet qu'a produit cette action , il est clair que plus cet effet est éloigné de sa cause , plus il doit être difficile à connoître.

Au clou. Cette maniere est difficile , & demande beaucoup d'adresse : on plante un clou , ou quelque chose semblable , sur une table , sur un coffre , &c. celui qui en approche le plus près avec son *palet* gagne le coup.

Sur le bord d'une table. C'est sans contredit la maniere de jouer au petit *palet* la plus difficile ; puisqu'il faut toujours tâcher à mettre le plus près du bord qu'il est possible , & qu'on jette souvent son petit *palet* à bas.

Dans toutes ces manieres de jouer au petit *palet* , on peut être plusieurs : il n'y a guere de regles que celles qu'on établit sur les circonstances ; les rangs se prennent quelquefois au gré des joueurs , & quelquefois ils sont déterminés par le plus ou le moins d'éloignement

d'éloignement qu'il y du *palet* d'un joueur au but. On entend sans doute que ce sont toujours ceux qui mettent leur petit *palet* plus près de ce but, qui gagnent un, ou plusieurs points, s'ils y ont plusieurs *palets*. C'est aux joueurs à fixer le nombre des points qu'il faut pour faire une partie.

PALETOT, f. m. (*Ouvrage de Tailleur.*) c'est un juste-au-corps d'étoffe grossière & sans manches, qui ne vient que jusqu'au genou, & dont sont vêtus les paysans, principalement en Espagne. (*D. J.*)

PALETTE, f. f. **POCHE**, **CUILLIER**, **BEC A CUILLIER**, **PLAT**, **PALE**, **PALE PAUCHE**, **CUILLIER TRUBLE**, **POCHE**, *platea*, *leucorodius*, *albardeola*, (*Hist. nat. Ornithologie.*) Willughbi, (*Pl. XI. figure 3.*) oiseau qu'on ne peut confondre avec aucun autre par la forme singulière de son bec, qui est plat dans toute sa longueur; il s'élargit à son extrémité, où il a une figure presque ronde à-peu-près comme une cuillière; ce qui a fait donner à cet oiseau le nom de *bec à cuillier*. La *palette* est en entier d'une belle couleur blanche, comme celle du cygne, à l'exception d'un peu de noir qui est sur les premières des grandes plumes extérieures de l'aile, & sur les premières du second rang. On trouve cet oiseau en Europe; il se perche & niche sur le sommet des arbres qui sont près de la mer ou de quelque fleuve; il vit de poisson; ses œufs ressemblent à ceux de la poule; ils sont blancs, & ils ont quelques taches de couleur de sang, ou d'un cendré roussâtre. Willughbi, *Ornith. Voyez OISEAU. (I)*

PALETTE DU MÉXIQUE, *platea mexicana*, Tlahuquechul, oiseau qui ressemble beaucoup au précédent, & qui n'en diffère qu'en ce qu'il est d'une belle couleur rouge ou d'un blanc rougeâtre; le bec a une couleur cendrée; la tête, le cou, & une partie de la poitrine, sont garnis de plumes & blancs; il y a un large trait noir entre la tête & le cou. On trouve cet oiseau au Mexique sur le bord de la mer ou des fleuves. Willughbi, *Ornith. Voyez OISEAU. (I)*

PALETTE DU GENOU, voyez **ROTULE**.

PALETTE, terme de Chirurgie, petit vaisseau d'étain ou d'argent, qui reçoit le sang qu'on tire dans l'opération de la saignée.

On dit que ce mot vient de *poëlette* ou *petite poêle*, & qu'on le trouve écrit ainsi dans Villon. Dionis écrit *poilette*, contre l'ancien usage, puisque Paré appelloit *palette*, l'espèce de petite écuelle à une oreille, dont on s'est toujours servi pour mesurer le sang qu'on tire dans la saignée.

Chaque *palette* doit tenir trois onces, afin qu'on sache au juste la quantité de sang qu'on a tiré. La mesure ordinaire est de trois *palettes* dans les saignées communes; on les met sur trois assiettes différentes, ou sur un plat où elles puissent être de niveau.

Il y a des circonstances qui exigent une saignée plus forte, & d'autres où l'on ne tire que deux *palettes*, & quelquefois une seulement.

Au rapport de Dionis, quand on saigne le roi ou quelqu'un de la famille royale, c'est le premier médecin qui tient la bougie; il se fait un honneur de rendre ce service, aussi-bien que le premier apothicaire de tenir les *palettes*. S'il y avoit quelqu'un dans la chambre que le chirurgien ne crût pas de ses amis, il pourroit le faire sortir, parce qu'il ne faut point qu'il ait pour spectateurs des gens qui pourroient l'inquiéter & le chagriner par leur présence: aujourd'hui, continue l'auteur, on n'use plus de ce privilège. Toutes les fois, dit-il, que j'ai saigné madame la dauphine, ou quelqu'un des princes, la chambre étoit pleine de monde, & même monseigneur & les princes se mettoient sous le rideau du lit sans que cela m'embarrassât.

On est dans l'usage d'avoir des *palettes* numérotées; ou bien le chirurgien les marque, en mettant

un morceau de papier sur la première, deux sur la seconde, & trois sur la troisième.

Dans les saignées du pié on ne se sert point de *palettes*; on juge de la quantité du sang tiré, par le tems qu'il y a qu'il sort; comparé avec la grosseur du jet; par la couleur plus ou moins rouge que l'eau reçoit, & par la teinture que cette eau communique à une serviette qu'on y trempe. Quelques chirurgiens mesurent avec un bâton la hauteur de l'eau, lorsque le pié y trempe. Ils retirent autant d'eau qu'ils veulent tirer de sang; & après avoir ouvert la veine, ils en laissent sortir jusqu'à ce que l'eau soit au niveau de la marque faite au bâton. Voyez **SAIGNÉE. (Y)**

PALETTE, (*Méch.*) est la même chose qu'*aube* dans les moulins à eau. Voyez **AUBE**.

PALETTE, (*Peint.*) la *palette* est une planche de bois qui est ordinairement de figure ovale. On y fait vers le bord un trou de figure ovale, assez grand pour pouvoir y passer tout le pouce de la main gauche, & un peu plus. Le bois de la *palette* est d'ordinaire de pommier ou de noyer: on enduit le dessus de la *palette*, quand elle est neuve, d'huile de noix seccative à plusieurs reprises, jusqu'à ce que l'huile ne s'imbibe plus dans le bois. La *palette* supporte les couleurs broyées à l'huile qu'on arrange au bord d'en-haut par petits tas; le milieu & le bas de la *palette* servent à faire les teintes & le mélange des couleurs avec le couteau qui doit être pour cet effet d'une lame extrêmement mince. Ceux qui travaillent à détrempe ont aussi une *palette*, mais elle est de fer blanc, pour pouvoir la mettre sur le feu lorsque la colle se fige sur la *palette* en travaillant.

On dit de certains tableaux, & on l'a dit de ceux de M. le Brun, qu'ils sentent la *palette*; ces mots signifient que les couleurs n'en sont point assez vraies, que la nature y est mal caractérisée, & qu'on n'y trouve point cette parfaite imitation, seule capable de séduire & de tromper les yeux; ce qui doit être un des premiers soins des maîtres de l'art. (*D. J.*)

PALETTE DU PEINTRE EN ÉMAIL, c'est un morceau d'agate ou de verre, sur lequel il fait ses teintes avec son couteau à couleur.

PALETTE, en terme de Doreur sur bois, est une peau à longs poils montée en demi-cercle sur une petite planche de bois qui entre dans un manche fendu à un bout, & garni à l'autre d'un pinceau. C'est avec cette peau qu'on a mouillée légèrement avec la langue, qu'on prend les feuilles d'or, & qu'on les pose sur l'ouvrage. Voyez nos explications & nos Planches du Doreur, où l'on a représenté un ouvrier qui pose de l'or avec la *palette* sur une bordure montée sur le chevalet.

La *palette* du Doreur se définit encore un instrument fait de la queue de l'animal qu'on appelle *petit-gris*. Il sert à prendre les feuilles d'or de dessus le couffinet pour les placer & les étendre sur l'or couleur, si l'on dore en huile, ou sur l'assiette, si c'est en détrempe. (*D. J.*)

PALETTE, terme dont les *Horlogers* se servent pour désigner une petite aîle que la roue de rencontre pousse, & par laquelle elle entretient les vibrations du régulateur. Dans l'échappement ordinaire des montres, il y a deux *palettes* réservées sur la verge du balancier; elles forment entre elles un angle droit. Dans l'échappement à levier des pendules, les deux *palettes* sont sur deux tiges différentes. Voyez **ÉCHAPPEMENT**, **VERGE**, & nos *Planches d'Horlogerie. (P)*

PALETTE, (*Imprimerie.*) les Imprimeurs nomment ainsi l'ustensile avec lequel ils relevent & rassemblent en un tas l'encre sur leur encrier, après qu'ils l'ont broyée, comme le bon usage l'exige. C'est une petite plaque de fer taillée en triangle, montée

sur un manche de bois rond : elle sert aussi à prendre l'encre dans le baril en telle quantité qu'on en a besoin, & à la transporter dans l'encrier. *Voyez nos Pl. d'Imprimerie & leur explication.*

PALETTE, (*Instrum. de jeu.*) petit battoir, ou instrument de bois, qui sert aux enfans à jouer. C'est de cette palette, que plusieurs outils ou instrumens qui servent à divers artisans & ouvriers, ont pris leur nom : quoiqu'il y en ait plusieurs qui n'y ont guere de rapport, soit pour la matiere, soit pour la figure. *Savary. (D. J.)*

PALETTE, (*Poterie.*) les Potiers de terre journalistes, c'est-à-dire, ceux qui ont été reçus à la cour des monnoies, pour faire exclusivement tous les fourneaux & creusets qu'on emploie à la fonte des métaux, ont diverses palettes de bois, qui sont presque leurs seuls instrumens pour dresser, battre, & arrondir leur ouvrage.

Les plus grandes de ces palettes sont ovales avec un manche, en tout parfaitement semblables à la palette des enfans ; les autres sont rondes ou échan-crées en forme triangulaire ; d'autres enfin sont faites à la maniere d'un grand couteau, & ont une es-pece de tranchant ; ces dernières servent à ôter & ratifier ce qu'il y a de trop sur les moules, ou aux ouvrages que ces potiers font à la main, comme les fourneaux & les réchaux à blanchisseuses. *Savary. (D. J.)*

PALETTE, (*chez les Potiers, les Faiseurs de creusets, &c.*) est un instrument de bois, presque l'unique dont ils se servent pour former, battre, & arrondir leurs ouvrages. *Voyez POTIER.*

Ils en ont de plusieurs especes ; les plus larges sont de figure ovale avec un manche ; d'autres sont arrondies ou creusées triangulairement ; d'autres enfin ressemblent à des couteaux larges ; elles servent à couper tout ce qu'il y a de superflu dans les moules de leurs ouvrages.

PALETTE, (*Reliure.*) les Relieurs ont deux instrumens de ce nom : l'un & l'autre sont de petits fers qui servent à dorer.

La palette simple doit être de cuivre ; on l'appelle simple, parce qu'elle n'a qu'un filet : elle est emmanchée de bois. *Voyez cet outil dans nos Planches.* Il sert à côté des nerfs dans les entre-nerfs.

La palette à queue & des nerfs, est plus large que la palette simple : on l'emploie pour pousser au bas du dos des livres le dessein qui termine l'ornement, & quelquefois à la tête des volumes sur le dos ; c'est pourquoi on la nomme palette à queue ; on s'en sert aussi sur les nerfs. *Voyez nos Planches de Reliure.*

PALETTE A FORER, (*Serrurerie.*) c'est un instrument qui sert aux Serruriers & autres ouvriers en fer, lorsqu'ils veulent percer ou forer quelque piece. La palette est de bois, de forme ovale, d'un pouce d'épais, avec un manche & quelquefois deux ; le tout d'un pié ou environ de long. Une bande ou morceau de fer de quatre à cinq pouces de longueur, & de quatre à cinq lignes d'épaisseur, percée de quelques trous qui ne la traversent pas tout-à-fait, est attachée dans le milieu de la palette. Lorsque l'ouvrier veut forer, il appuie la palette sur son estomac, & mettant la tête du foret dans l'un des trous de la bande de fer, il le fait tourner par le moyen de l'arçon ou archet, dont la corde passe sur la boîte du foret. *(D. J.)*

PALEUR, f. f. (*Médec.*) obstacle quelconque, qui ne permet pas au sang de passer dans les arteres cutanées, où il passe ordinairement dans la circulation libre ; la nature & les causes de cet obstacle, en font une maladie plus ou moins grave.

La couleur des humeurs & des parties visibles qui est naturellement blanche, & d'un rouge vif & brillant, semblable à celle de la rose, dégénere en pâ-

leur, par le défaut de préparation des humeurs, par le manquement des globules rouges, & par un commencement de corruption. Le changement de couleur s'observe dans le sang, les crachats, le pus, l'urine, & les autres humeurs, soit qu'elles s'écoulent, ou qu'elles croupissent dans leurs vaisseaux.

De-là naît la pâleur, qui accompagne les maladies de l'estomac, des intestins, des visceres, des poulmons. Le relâchement des parties, la foiblesse, la crudité des humeurs, le repos excessif du corps, les inquiétudes de l'esprit, le chagrin, le ralentissement de la circulation, les évacuations trop abondantes, soit des excréments, soit de l'urine, les fleurs blanches, la gonorrhée, la salivation, causent aussi la pâleur. On observe encore la pâleur dans les femmes qui allaitent trop ; mais la pâleur disparaît dès qu'on a guéri les maladies qu'on vient de nommer par le secours des corroborans, & par l'exercice du corps.

Un commencement de corruption dans les humeurs, produit une plus grande pâleur, comme on le remarque dans le scorbut, la cachexie, le catharre, les pâles-couleurs, l'hydropisie, la leucophegmatic, la passion hystérique, la suppression des mois, la vérole, & dans une longue maladie ; car il n'est guere possible de corriger toute la corruption. Outre les spécifiques propres à ces maladies, il faut employer les antiseptiques corroborans.

La pâleur produite par une trop grande évacuation du sang, qu'on a une fois arrêtée, doit être traitée par des alimens bien nourrissans pris en petite quantité, en même tems que par les stomachiques, & ensuite par les corroborans ; mais celle qui arrive dans la syncope, & qui est causée par un paroxysme fébrile, dont l'accès arrête sur le champ la circulation du sang dans les petits vaisseaux, se dissipe naturellement, ou à la faveur des frictions & des stimulans, si elle dure trop long-tems. *(D. J.)*

PALEUR, (*Mythol.*) les Romains avoient fait un dieu de la pâleur, parce qu'en latin pallor est masculin. Tullus Hostilius, roi de Rome, dans un combat où ses troupes prenoient la fuite, fit vœu d'élever un temple à la Crainte & à la Pâleur ; ce temple fut en effet élevé hors de la ville. On lui donna des prêtres qui furent appelés palloriens, & on lui offrit en sacrifice un chien & une brebis. *(D. J.)*

PALIACATE, (*Géogr. mod.*) autrement Palicat, Palicate, Paléacate, ville des Indes, sur la côte de Coromandel, au royaume de Carnate, sur la route de Masulipatan à Gaudicote, au nord de Madras, dans une plaine sablonneuse & stérile. Les Hollandois y ont un comptoir & un petit fort appelé le fort de Gueldres. Cette ville est peuplée de maures & de gentils. *Long. 98. 8. lat. sept. 136. 30.*

PALIBOTHRA, (*Géog. anc.*) ville de l'Inde, en-deçà du Gange, suivant Ptolomée, *liv. VII. ch. iv.* cette ville est vraisemblablement la même que la Polibothra de Diodore de Sicile, *liv. II.* terme qui veut dire une ville dans un fond. *(D. J.)*

PALIBOTRE, f. m. (*Hist. anc.*) nom que les rois de Perse ont long-tems porté dans l'antiquité ; ce nom venoit d'un roi persan très-révéré, dont il étoit le nom propre. Un souverain est bien vain d'oser prendre le nom d'un prédécesseur illustre ; conçoit-il la tâche qu'il s'impose ? la comparaison continue qu'on fera de lui avec celui dont il porte le nom ? Mais ce n'est pas la vanité des rois qui leur fait prendre un titre si incommode, & qui leur prescrit leur devoir chaque fois qu'on leur prononce, ou qu'on leur reproche d'y manquer ; c'est la bassesse des peuples qui le leur donne ; ou si ce n'est pas leur bassesse, mais une invitation honnête faite au prince de leur restituer l'homme chéri, le bon maître qu'ils ont perdu ; je les loue de ce moyen, quoiqu'il leur réussisse assez mal. Ce qui me fâche, c'est que l'avenir

projetant les siècles les uns sur les autres, réduisant à rien la distance qui les sépare, le nom célèbre d'un homme de bien se trouve deshonoré par la multitude des méchans qui l'ont osé prendre après lui; un seul homme est chargé de l'iniquité d'une infinité d'autres. Les rois de Perse s'appelloient *palibotres*, comme les rois d'Egypte *Pharaon*, comme les rois de France aujourd'hui *Louis*.

PALICA, (*Géogr. anc.*) ville de Sicile selon Diodore & Etienne le Géographe. On en voit les ruines sur une hauteur au nord oriental du lac appelé *Palicinus Fons*, & *Palicorum lacus*; c'est ce lac que les anciens nommoient *stagnum Palicorum*; ils éprouvoient la vérité des sermens, en jettant dans ce lac des tablettes sur lesquelles le serment de celui qui juroit, étoit écrit; si les tablettes s'enfonçoient, on le regardoit comme un parjure; & si elles furnageoient, son serment passoit pour véritable. La ville *Palica* prit son nom d'un temple bâti dans le voisinage, & dans lequel on rendoit un culte aux dieux *Palices*.

PALICE, LA (*Géogr. mod.*) petite ville de France dans le Bourbonnois, sur la Besbre, entre Paris & Lyon. Il s'y tient plusieurs foires & marchés; mais on n'y compte pas 400 habitans. *Long. 20. 57. lat. 46. 33.*

PALICES, DIEUX, (*Mythol.*) *Palici dii*, ces dieux *Palices* sont fort inconnus. Ils étoient fils de Jupiter & de la nymphe *Thalie*. Ce maître des dieux, dit la fable, craignant tout des emportemens de Junon, cacha sous terre son amante pendant le tems de sa grossesse. Elle ne reparut qu'après l'avoir fait pere de deux jumeaux. Dans la fuite, les habitans de la Sicile les choisirent pour leurs dieux, & leur bâtirent auprès de la ville de *Palica* un temple magnifique qui en avoit pris son nom. Leur autel devint l'asyle des malheureux, & en particulier des esclaves fugitifs.

Diodore dit que dans le temple de ces dieux, on prêtoit les sermens qui regardoient les affaires les plus importantes, & que la punition suivoit toujours le parjure. La persuasion, ajoute-t-il, où l'on est de la sévérité des divinités qui l'habitent, fait qu'on termine les plus grands procès par la voie seule du serment, & qu'il n'y a point d'exemple que ces sermens aient été violés. Quelquefois on écrivoit son serment, qu'on jettoit dans un bassin d'eau, & le serment furnageant, l'accusé étoit absous. Il y avoit dans le voisinage de *Palice*, un lac appelé *Palicorum stagnum*, où l'on imagina d'éprouver de la même manière la vérité des sermens. Le temple de *Trézœne* étoit aussi fameux par de pareilles épreuves. On trouve encore au bout de l'orient, dans le Japon, des usages semblables, fondés sur la simplicité des premiers tems, & sur la superstition commune à tous les peuples.

Enfin on juroit en Sicile, le long du fleuve *Sime-the*, par les dieux *Palices*.

Simetheia circum,

Flumina, pinguis ubi & placabilis ara Palici.

Æneid. lib. IX. v. 584.

PALICOURS, LES (*Géogr. mod.*) peuples sauvages de la France équinoxiale, entre les rivières *Epicouli* & *Agairi*. Ils sont bien faits & affables envers les étrangers, que la traite du *Lamentin* attire chez eux.

PALICOT, ou PETIT PALET, f. m. terme de pêche, usité dans le ressort de l'amirauté de Bordeaux, est proprement une espèce de cibaudière, ou bas parcs. Voyez *CIBAUDIÈRE*, *BAS PARCS*, & *PALET*.

La pêche du *palicot* est la diminutive de celle du *palet*, dont on a fait la description à l'article *PALET*; elle n'en diffère qu'en ce que les lieux & les fonds du terrain où les pêcheurs la pratiquent, sont va-

riables, & que ceux qui la font, plantent leurs petits pieux à chaque fois qu'ils veulent tendre leurs filets; pour cet effet, ils embarquent dans une tillolle ou pinasse, avec les filets qui doivent servir à la tessure du *palicot*, les pieux qui leur sont nécessaires. Cette petite tente se fait le long des bords des canaux ou cheneaux, dans les craffats ou petites gorges, dont la baie est toute bordée. Quand les pêcheurs ont reconnu par les traces du poisson, les lieux qu'il fréquente, ils plantent leurs pieux ou petits paux en demi-cercle; & comme c'est toujours dans des lieux unis & plats, ils forment aux bouts de la tente plusieurs tours de rets qui sont amarés à la tête des pieux, & arrêtés par le bas avec des crochets de bois de distance en distance, comme le filet du grand palet; le poisson qui s'en retourneroit par les bouts de la tente se trouve ainsi retenu, parce qu'en suivant toujours le filet pour sortir & rencontrer un passage, il y est insensiblement arrêté jusqu'à la basse mer, qu'il reste alors à sec dans la pêcherie.

Cette pêche avec des rets d'une maille de deux pouces en carré, ne pourroit faire aucun tort; mais avec de petites mailles & très-ferrées, il est certain qu'elle fera du-moins aussi nuisible que la seine & le coleret. Comme elle se fait sur les fonds plats, soit de sable, soit de vase, qui sont dans les fonds des gorges & des canaux, elle y détruit tout le fretin & le poisson du premier âge qui y éclôt & s'y multiplie d'autant mieux, que les côtes de la grande mer & de la baie ont les bords en talus, & les eaux si profondes, que le petit poisson n'y peut séjourner, en est même chassé & contraint de se réfugier dans le fond du bassin, où les vents ne levent jamais les lames, comme à la côte & à l'entrée des passes, où les tentes du *palicot* ne se peuvent aucunement pratiquer.

La tente du *palicot* est la même que les cibaudières non flotées, ou montées sur piquets des pêcheurs flamands & picards, & les tessures & tessons des pêcheurs bretons. Les uns & les autres font à peu-près leurs pêches de même, à la différence que les premiers ne se servent point de bateaux, qu'ils font pêche à pié, & qu'ils ne tendent leurs rets qu'aux bords de la grande côte, & souvent même plus à la basse eau, que ne sont placées les pêcheries exclusives construites sur les greves & les sables de la mer.

PALIER, ou REPOS, f. m. (*Archit.*) c'est une espace ou une sorte de grande marche entre les rampes & aux tournans d'un escalier. Les *paliers* doivent avoir au moins la largeur de deux marches dans les grands perrons, & ils doivent être aussi longs que larges, quand ils sont dans le retour des rampes des escaliers.

On appelle *demi-palier*, un *palier* qui est carré sur la longueur des marches. *Philibert Delorme* nomme *double marche*, un *palier* triangulaire dans un escalier à vis.

Palier de communication; on appelle ainsi le *palier* qui sépare & communique deux appartemens de plein pié.

Palier circulaire; c'est le *palier* de la cage ronde ou ovale, d'un escalier en limace.

PALIFICATION, f. f. (*Archit. hydraul.*) c'est l'action de fortifier un sol avec des pilotis. Dans les endroits humides ou marécageux; on enfonce ces pilotis avec un mouton, afin qu'on puisse bâtir dessus en toute sûreté.

PALILIES, f. f. (*Mythol.*) fêtes célébrées en l'honneur de la déesse *Palès*, que les bergers prenoient pour leur divinité tutélaire, & celle de leurs troupeaux chez les Romains. On célébroit tous les ans le 19 Avril ces fêtes dans les campagnes. Ce jour-là les paysans avoient soin de se purifier avec des parfums mêlés de sang de cheval, de cendres d'un jeune

veau qu'on avoit consumé dans le feu & de tiges de feves. On purifioit aussi les bergeries & les troupeaux avec de la fumée de fabine & de soufre ; ensuite on offroit en sacrifice à la déesse du lait, du vin cuit & du millet. La fête se terminoit par des feux de paille, & les jeunes gens sautoient par-dessus au son des flûtes, des timbales & des tambours. Ovide qui décrit au long toutes ces cérémonies, liv. IV. des fastes, ajoute qu'à pareil jour, Remus & Romulus avoient jetté les premiers fondemens de Rome. Cependant Manilius & Solin assurent que la première construction de cette ville se fit en automne. Quoi qu'il en soit, les *palilices* étoient fixées au mois d'Avril, & l'on en faisoit aussi la solemnité dans les villes, mais avec moins d'appareil qu'à la campagne, où on les croyoit très-salutaires pour écarter loin des bestiaux les loups & les maladies.

PALILICIUM, f. m. (*Astronom.*) est le nom d'une étoile fixe de la première grandeur dans l'œil du taureau. On l'appelle aussi *aldebaran*, & ce dernier nom est aujourd'hui plus en usage. Voyez ALDEBARAN & TAUREAU. Voyez aussi ASCENSION & DÉCLINAISON, vous y trouverez l'ascension droite & la déclinaison de cette étoile pour le milieu de ce siècle.

Pline donne le nom de *palilicium* aux hyades, dont *palilicium* est une étoile. Voyez HYADES. Chambers. (O)

PALIMBUAN, ou **PALEMBAN**, (*Géograph. mod.*) ville capitale d'un royaume de même nom, dans l'île de Sumatra, sur sa côte orientale. Long. 122. 45. lat. mérid. 3. 8.

PALINDROME, f. m. (*Belles Lettres.*) sorte de vers ou de discours qui se trouve toujours le même, soit qu'on le lise de gauche à droite, soit qu'on le lise de droite à gauche. Voyez RETROGRADE.

Ce mot est grec, *παλινδρομος*, *retro currens*, courant en arrière, formé des mots *παλιν*, de nouveau, & *δρομος*, course.

On en cite pour exemple un vers attribué au diable.

*Signa te, signa temerè me tangis & angis
Roma tibi subito motibus ibit amor.*

Mais des gens oisifs ont raffiné sur lui en composant des vers dont les mots séparés, & sans enjamber les uns sur les autres, sont toujours les mêmes de gauche à droite, ou de droite à gauche. Tel est l'exemple que nous en fournit Cambden.

*Odo tenet mulum, madidam mappam tenet anna,
Anna tenet mappam madidam, mulum tenet odo.*

PALINDROMIE, f. f. (*Médec. anc.*) *παλινδρομία*, de *παλιν*, de *rechef*, & *δρομιω*, *courir*, terme employé par Hippocrate & autres médecins grecs, pour signifier le retour ou reflux contre nature, des humeurs morbifiques, vers les parties intérieures & nobles du corps. Le remède est de les attirer de nouveau aux parties extérieures, d'en corriger la nature, & de les évacuer. (D. J.)

PALINGENESE, secret pour ramener des choses détruites à leur premier état ; on s'en sert non-seulement à l'égard des corps dépourvus d'organes, mais encore à l'égard des plantes, & même des animaux.

À l'égard des corps dépourvus d'organes, les Chimistes prétendent que par leur art, on peut faire revenir un corps qu'on a détruit par le feu, & lui rendre sa première forme. *Olaus Borrichius* dit que du vis-argent, qu'il avoit tourmenté durant un an entier par plusieurs feux, jusqu'à le réduire en eau, turbith, cendre, reprit sa première forme par l'attraction du sel de tartre. Il assure encore que le plomb étant reverberé en mercure, fondu en verre, réduit en cendre, brûlé en litarge, reprend pareillement sa première forme dans un moment, quand on lui applique

avec adresse un sel lixiviel. Cela ne peut se faire par ce moyen, mais bien par toute matière grasse. M. Boyle a reconnu que le nitre se restitue, & se revivifie de manière qu'après l'avoir fait passer par une longue suite d'opérations, il s'est à la fin retrouvé en son entier poids pour poids.

À l'égard des Plantes, écoutons M. Digby, (*De la végét. des Plantes, part. II, p. 64.*) grand admirateur des miracles de la *palingénèse*. « Nous pouvons, » dit-il, ressusciter une plante morte, la rendre immortelle, & en la faisant revivre du milieu de ses cendres, lui donner une espèce de corps glorifié, & tel, pour ainsi dire, que nous espérons voir le nôtre après la résurrection. Quercetan, médecin du roi Henri IV. nous raconte une histoire admirable d'un certain polonois, qui lui faisoit voir douze vaisseaux de verre, scellés hermétiquement, dans chacun desquels étoit contenue la substance d'une plante différente ; savoir dans l'un étoit une rose ; dans l'autre une tulipe, & ainsi du reste. Or il faut observer qu'en montrant chaque vaisseau, on n'y pouvoit remarquer autre chose, sinon un petit amas de cendres qui se voyoit dans le fond ; mais aussitôt qu'il l'exposoit sur une douce & modeste chaleur, à cet instant même il apparoissoit peu-à-peu l'image d'une plante qui sortoit de son tombeau ou de sa cendre ; & dans chaque vaisseau les plantes & les fleurs se voyoient ressuscitées en leur entier, selon la nature de la cendre, dans laquelle leur image étoit invisiblement ensevelie. Chaque plante ou fleur croissoit de toutes parts en une juste & invisible grandeur, sur laquelle étoient dépeintes ombratiquement leurs propres couleurs, figures, grandeurs, & autres accidens pareils ; mais avec telle exactitude & naïveté, que le sens auroit pu ici tromper la raison, pour croire que c'étoit des plantes & des fleurs substantielles & véritables. Or dès qu'il venoit à retirer le vaisseau de la chaleur, & qu'il l'exposoit à l'air, il arrivoit que la matière & le vaisseau venant à se refroidir, l'on voyoit sensiblement que ces plantes ou fleurs commençoient à diminuer peu-à-peu, tellement que leur teint éclatant & vif, venant à pâlir, leur figure alors n'étoit plus qu'une ombre de la mort, qui disparoissoit soudain, & s'enveloppoit de rechef sous les cendres. Tout cela, quand il vouloit approcher les vaisseaux, se réitéroit avec les mêmes circonstances. Athanase Kircher à Rome m'a souvent assuré pour certain qu'il avoit fait cette même expérience, & me communiqua le secret de la faire, quoique je n'aye jamais pu y parvenir, après beaucoup de travail ». Voici ce secret, qu'on nomme *secret impérial*, à cause que l'empereur Ferdinand III. qui l'avoit acheté d'un chimiste, le donna au P. Kircher, qui en a publié le procédé dans son *mundus subterraneus. Lib. XII. sect. 4. c. v. exper. 1.*

1. Prenez quatre livres de graines de la plante que vous desirez faire renaître de ses cendres ; cette graine doit être bien mûre. Pilez-la dans un mortier ; mettez le tout dans un vaisseau de verre, qui soit bien propre, & de la hauteur de la plante dont vous avez pris la graine ; bouchez exactement le vaisseau, & le gardez dans un lieu tempéré.

2. Choisissez un soir, où le ciel soit bien pur & bien serain, & exposez votre graine pilée à la rosée de la nuit dans un large plat, afin que la graine s'imprègne fortement de la vertu vivifiante qui est dans la rosée.

3. Avec un grand linge bien net, attaché à quatre pieux dans un pré, ramassez huit pintes de cette même rosée, & la versez dans un vaisseau de verre qui soit propre.

4. Remettez vos graines imbibées de la rosée dans leur vaisseau, avant que le soleil se leve, parce qu'il

feroit évaporer la rosée ; posez ce vaisseau , comme auparavant , dans un lieu tempéré.

5. Quand vous aurez amassé assez de rosée , il faut la filtrer , & puis la distiller , afin qu'il n'y reste rien d'impur. Les feces qui restent seront calcinées pour en tirer un sel qui fait plaisir à voir.

6. Versez la rosée distillée & imbue de ce sel sur les graines , & puis rebouchez le vaisseau avec du verre pilé & du borax. Le vaisseau en cet état est mis pour un mois dans du fumier neuf de cheval.

7. Retirez le vaisseau , vous verrez au fond la graine qui sera devenue comme de la gelée ; l'esprit sera comme une petite peau de diverses couleurs , qui surnage au-dessus de toute la matiere. Entre la peau & la substance limonneuse du fond , on remarque une espece de rosée verdâtre , qui représente une moisson.

8. Exposez durant l'été ce vaisseau bien bouché de jour au soleil , & de nuit à la lune. Lorsque le tems est brouillé & pluvieux , il faut le garder en un lieu sec & chaud , jusqu'au retour du beau tems. Il arrive quelquefois que cet ouvrage se perfectionne en deux mois , & quelquefois il y faut un an. Les marques du succès , c'est quand on voit que la substance limonneuse s'enfle & s'élève , que la petite peau ou l'esprit diminue tous les jours , & que toute la matiere s'épaissit. Lorsqu'on voit dans le vaisseau , par la réflexion du soleil , naître des exhalaisons subtiles , & se former de legers nuages , ce sont les premiers rudimens de la plante naissante.

9. Enfin de toute cette matiere , il doit se former une poussiere bleue ; de cette poussiere , lorsqu'elle est élevée par la chaleur , il se forme un tronc , des feuilles , des fleurs , & en un mot on apperçoit l'apparition d'une plante qui sort du milieu de ses cendres. Dès que la chaleur cesse , tout le spectacle s'évanouit , toute la matiere se dérange & se précipite dans le fond du vaisseau pour y former un nouveau chaos. Le retour d'une nouvelle chaleur ressuscite toujours ce phénix végétal caché sous les cendres.

Pour les animaux , rapportons d'abord à ce sujet un passage de Gaffarel , dans ses *curiosités inouïes*, pag. 100. « M. du Chêne (c'est le même qu'on vient de citer sous le nom de *Quercetan*) , dit-il , un des meilleurs chimistes de notre siècle , rapporte qu'il a vû un très-habile polonois , médecin de Cracovie , qui conservoit dans des phioles la cendre de presque toutes les plantes ; de façon que , lorsque quelqu'un par curiosité , vouloit voir par exemple , une rose dans ces phioles , il prenoit celle dans laquelle la cendre du rosier étoit gardée , & la mettant sur une chandelle allumée , &c. . . . A présent , continue-t-il , ce secret n'est plus si rare , car M. de Claves , un des excellens chimistes de notre tems , le fait voir tous les jours. D'ici on peut tirer cette conséquence , que les ombres des trépassés , qu'on voit souvent paroître aux cimetières , sont naturelles , étant la forme des corps enterrés en ces lieux , ou leur figure extérieure , non pas l'ame , ni des fantômes bâtis par les démons , ni des génies , comme quelques-uns ont cru. Il est certain que ces apparitions peuvent être fréquentes aux lieux où il s'est donné des batailles ; & ces ombres ne sont que les figures des corps morts , que la chaleur ou un petit vent doux , excite & élève en l'air. . . . Voici quelque chose de plus réel , si tant est qu'on puisse compter sur la vérité du fait. C'est que le P. Schots rapporte du chimiste françois , qu'on a déjà nommé , de Claves , qui faisoit voir à qui vouloit , la résurrection non-seulement des végétaux , mais celle d'un moineau. *Non solum in vegetalibus se præstitisse , sed etiam in passerculo se vidisse , pro certo quidam mihi narravit. Et sunt qui publico scripto confirmarunt , quod hoc ipsum Claveus Gallus , quasi publicè pluribus de-*

monstraverit. M. Digby a fait encore davantage : d'animaux morts , broyés , pilés , il en a tiré de vivans de la même espece. Voici comment il s'y prenoit , & c'est la dernière sorte de *palingénésie* dont nous ferons mention. « Qu'on lave des écrevisses pour en ôter la terre fretée , qu'on les cuise durant deux heures dans une suffisante quantité d'eau de pluie ; gardez cette décoction ; mettez les écrevisses dans un alambic de terre , & les distillez jusqu'à ce qu'il ne monte plus rien ; conservez cette liqueur , calcinez ce qui reste au fond de l'alambic , & le réduisez en cendres par le réverbératoire , desquelles cendres vous tirerez le sel avec votre première décoction ; filtrez ce sel , & lui ôtez toute son humidité superflue ; sur ce sel , qui vous restera fixe , versez la liqueur que vous avez tiré par distillation , & mettez cela dans un lieu humide , comme dans du fumier , afin qu'il pourrisse , & dans peu de jours vous verrez dans cette liqueur de petites écrevisses se mouvoir , & qui ne seront pas plus grosses que des grains de millet. Il les faut nourrir avec du sang de bœuf jusqu'à ce qu'elles soient devenues grosses comme une noisette ; il les faut mettre ensuite dans une auge de bois remplie d'eau de riviere avec du sang de bœuf , & renouveler l'eau tous les trois jours. De cette maniere , vous aurez des écrevisses de la grandeur que vous voudrez » *Recueil des secrets*, pag. 74, 76. Voilà bien des expériences ; mais peut-on s'en promettre une réussite constante , ou même fréquente ? C'est ce que j'ai peine à croire ; je juge même que la dernière est absolument impossible.

PALINGÉNÉSIE , (*Critiq. sacrée.*) régénération ; ce mot est grec , *παλιγγενεσία* , ne se trouve que dans deux endroits de l'Écriture , savoir dans saint Mat. ch. xix. v. 28. & dans l'épître à Tite , ch. iij. v. 5. Dans saint Matthieu il signifie la résurrection , & rien n'empêche de prendre ce mot en ce sens ; dans Tite l'ablution de la régénération , *τῆς παλιγγενεσίας* , est la purification par le baptême , qui peut être regardé comme le sceau de la résurrection des morts. Dans les écrivains ecclésiastiques , Eusebe , Polycarpe , Théodoret , *παλιγγενεσία* , veut dire aussi la résurrection. Hésiode appelle *παλιγγενεσία* , l'âge où tout est renouvelé , c'est l'âge d'or. Le renouvellement de vie du chrétien , est aussi ce que l'on entend par *régénération* , espece de résurrection dans un sens figuré. (D. J.)

PALINOD , s. m. (*Poésie.*) espece de poésie , chant royal , & ballade , qu'on faisoit autrefois en l'honneur de la vierge à Caen , à Rouen , & à Dieppe ; mais il n'y a plus que les écoliers & les poètes médiocres qui fassent des *palinods*.

PALINODIE , s. f. (*Belles Lettres.*) discours par lequel on rétracte ce que l'on avoit avancé dans un discours précédent. De-là vient cette phrase , *palinodiam canere* , chanter la *palinodie* , c'est - à - dire faire une rétractation. Voyez RÉTRACTATION.

Ce mot vient du grec *παλιν* , de nouveau , de rechef , & *αειδω* , chanter , ou *οδη* , chant , en latin *recantatio* , ce qui signifie proprement un désaveu de ce qu'on avoit dit : c'est pourquoi tout poème , & en général toute piece qui contient une rétractation de quelque offense faite par un poète à qui que ce soit , s'appelle *palinodie*.

On en attribue l'origine au poète Stésichore & à cette occasion. Il avoit maltraité Héleue dans un poème fait à dessein contre elle. Castor & Pollux , au rapport de Platon , vengerent leur sœur outragée en frappant d'aveuglement le poète satyrique ; & pour recouvrer la vûe , Stésichore fut obligé de chanter la *palinodie*. Il composa en effet un autre poème , en soutenant qu'Héleue n'avoit jamais abordé en Phrygie. Il louoit également ses charmes & sa

vertu, & félicitoit Menélas d'avoir obtenu la préférence sur ses rivaux.

Les premiers défenseurs de la religion chrétienne, saint Justin, saint Clément, & Eusebe, ont cité sous ce titre une hymne qu'ils attribuent à Orphée : elle est fort belle pour le fond des choses & pour la grandeur des images ; le lecteur en va juger, même par une foible traduction.

« Tel est l'Être suprême que le ciel tout entier ne » fait que sa couronne ; il est assis sur un trône d'or, » & entouré d'anges infatigables ; ses piés touchent » la terre ; de sa droite il atteint jusqu'aux extrémi- » tés de l'Océan ; à son aspect les plus hautes monta- » gnes tremblent, & les mers frissonnent dans leurs » plus profonds abîmes ».

Mais il est difficile de se persuader qu'Orphée qui avoit établi dans la Grece jusqu'à trois cens divinités, ait pû changer ainsi de sentiment, chanter une semblable *palinodie* ; aussi la critique range celle-ci parmi les fraudes pieuses qui ne furent pas inconnues aux premiers siècles du christianisme.

La sixième ode du premier livre des Odes d'Horace, qui commence par ces mots, *ô matre pulchra filia pulchrior*, est une vraie *palinodie*, mais la plus mignonne & la plus délicate.

PALINTOCIE, f. m. (*Mytholog.*) nom tiré du grec *παλιον*, de nouveau, & *τοχος*, du verbe *τικτο*, je mets au monde, par lequel les anciens exprimoient la renaissance, ou la seconde naissance d'un enfant. Il n'y a guere que la fable de Bacchus tiré des entrailles de sa mere expirante, renfermé ensuite dans la cuisse de Jupiter, d'où il sortit à terme, à laquelle on puisse ajouter une pareille expression.

Palintocie est aussi en usage pour signifier la restitution d'une usure, ou le remboursement des intérêts. Les habitans de Mégare, après avoir chassé leur tyran, ordonnerent la *palintocie*, c'est-à-dire qu'ils obligerent par une loi tous les créanciers à rembourser à leurs débiteurs les intérêts qu'ils avoient reçus de ceux-ci pour toutes les sommes prêtées. Voyez INTÉRÊT & USURE.

PALINURUS, (*Géog. anc.*) promontoire d'Italie, à l'extrémité du golfe *Paestanus*, aujourd'hui le cap *Palinure*, *Palenudo*, ou *Palmiro*. Virgile raconte que ce cap a pris son nom de Palinure, pilote d'Enée, qui étant accablé de sommeil, se laissa tomber dans la mer avec son gouvernail. Les flots ayant porté son corps jusqu'au port de *Vilia*, les habitans le dépouillerent & le rejetterent dans la mer, ce qui leur attira une grande peste : peu de tems après, ayant consulté sur ce fléau l'oracle d'Apollon, il leur fut répondu d'apaiser les manes de Palinure ; après cette réponse ils lui dédièrent un bois sacré, & lui éleverent un tombeau sur le promontoire voisin, qui a retenu le nom de *Palinure*.

*Et statuunt tumulum, & tumulo solemnia mittunt,
Æternumque locus Palinuri nomen habebit.*

Enéid. l. VI. v. 380.

Pline, Mela, Paterculus en parlent ; mais Denis d'Halycarnasse est le seul qui y joigne un port de même nom. (*D. J.*)

PALIQUES, f. m. pl. (*Mythol.*) c'est ainsi que l'on a nommé deux enfans jumeaux que Jupiter eut de la nymphe Thalie. Thalie craignit tellement la colere de Junon, qu'elle pria la Terre de l'engloutir. Elle fut exaucée. Elle accoucha dans le sein de la Terre de deux enfans qui en sortirent un jour par une seconde ouverture. Ces deux enfans appelés *paliques* de leur renaissance, furent adorés comme des dieux. Il se forma sur la seconde ouverture une fontaine qu'on nomma *palienne*, & qui étoit en telle vénération, qu'elle servoit à l'épreuve des parjures. L'accusé écrivoit sur des tablettes ce qu'il préten-

doit être vrai, & les jettoit dans l'eau ; si elles demeuroient suspendues à la surface, il étoit innocent, si elles alloient au fond, il étoit coupable. On sacrifioit aux deux *paliques* des victimes humaines ; toutes ces merveilles se passerent en Sicile, où la coutume barbare de répandre le sang humain aux autels des *paliques*, fut abolie avec le tems.

PALIR. Voyez PALE & PALEUR. Les passions qui viennent presque toutes se répandre sur le visage, y produisent des effets si différens, qu'il ne nous manque que plus d'expérience & de meilleurs yeux pour les y reconnoître comme dans un miroir fidele, & lire sur le front de l'homme l'histoire de son ame ; à mesure qu'elle se forme, ses desirs, ses haines, ses averfions, la colere, la peur, l'incertitude, &c. La honte fait rougir ; la crainte fait *pâlis*.

PALI, f. m. *terme de Pêche*, usité dans le ressort de l'amirauté d'Abbéville ; c'est une sorte de rets ou filet tendu en maniere de haut parc.

Les rets de hauts parcs ou *pali*, sont de deux sortes ; les plus ferrés ont neuf lignes & un pouce en quarré pour la pêche des maquereaux ou roblots, des harangs & autres poissons passagers ; les plus larges mailles ont dix-huit à dix-neuf lignes, & servent à la pêche des folles & autres poissons plats ; c'est plutôt une espece de cibaudiere non flottée ou montée sur piquets ; le pié du rets est enfoui dans le sable, sans quoi il seroit impossible d'arrêter aucun poisson autre que ceux qui se maillent ; ce qui n'arrive point au poisson plat, mais seulement au poisson rond, les premiers ne se prenant qu'au pié du filet, où ils restent à sec de basse marée.

Les rets de bas parcs commencent à être en regle par le foin & la vigilance des officiers du ressort, qui ont fait brûler à Berck un grand nombre de filets abusifs par leur usage, & par la petitesse de leurs mailles ; ces rets ont leurs mailles de dix-neuf, vingt-une à vingt-trois lignes en quarré ; ces dernières approchent fort de la police ordonnée par la déclaration de sa majesté du 18 Mars 1727.

PALIS, f. m. (*Charpenterie.*) c'est un petit pal pointu, dont plusieurs arrangés ensemble, font une clôture ou séparation dans des cours, ou dans des jardins. (*D. J.*)

PALISSADES, f. f. pl. *en terme de Fortification*, sont des pieux de chêne épointés, d'environ neuf piés de hauteur, qu'on enfonce de trois dans les terres. On en met sur la banquette du chemin couvert, & on s'en sert aussi pour faire des retranchemens dans les ouvrages qu'on veut disputer à l'ennemi ; on les met à deux pouces ou deux pouces & demi les uns des autres ; les pieux des *palissades* sont quarrés & rangés en losange, c'est-à-dire qu'ils ont deux angles sur la ligne, un angle du côté de la campagne, & l'autre angle du côté de la place. Les *palissades* sont debout ou à-peu-près perpendiculaires à l'horison, en quoi elles different des fraises dont les pieux sont posés presque horizontalement. Voyez FRAISE.

Les *palissades* servent à fortifier les avenues des postes ouverts, des gorges, des demi-lunes, le fond des fossés, les parapets des chemins couverts, & en général tous les postes où l'on craint des surprises & dont les approches sont faciles.

Il y a différens sentimens sur la maniere de planter les *palissades*. M. le maréchal de Vauban a fait une dissertation sur ce sujet dont on croit devoir donner ici l'extrait.

« On plante les *palissades* des chemins couverts » de quatre manieres différentes.

» La première & la plus ancienne est celle qui les » établit sur le haut du parapet, à deux piés près du » bord qu'elle surmonte ordinairement de trois piés » & demi ; les meilleures qualités de ces *palissades*

» font d'empêcher les bestiaux d'entrer dans le chemin couvert, & de faire obstacle à ceux qui voudroient infilter les chemins couverts avant l'ouverture des tranchées; les mauvaises sont, 1°. de servir de mantelet à l'ennemi, & de lui rompre la plus grande partie du feu de la place, quand il est appuyé contre; 2°. d'être aisée à couper, parce qu'elle se peut aborder de plain pié; 3°. de ne pouvoir remplacer les rompues dans une attaque sans se mettre à découvert; 4°. d'être fort sujets aux éclats de canon quand l'ennemi vient attaquer le chemin couvert, il en fait rompre ce qu'il lui plaît par ses batteries, pour lui faire des ouvertures sans que les assiégés y puissent remédier; c'est pour quoi on ne s'en sert plus.

M. Blondel les avoit condamnés avant M. de Vauban, parce que, dit-il, il est facile d'en rompre avec le canon, telle quantité que l'on veut, & d'en garder ce qu'on juge à propos pour s'en servir à appuyer les fascines & autres matieres que l'on porte pour se couvrir. Les Espagnols les plantoient autrefois de cette maniere, selon que leur reproche M. Goulon: voici ce qu'il dit dans ses Mémoires pour l'attaque & pour la défense.

« De la maniere que les Espagnols mettent leurs *palissades*, qui étant sur le parapet du chemin couvert, ôtent la moitié du feu de la place, & donnent aux travailleurs la faculté de faire le logement; quoique naturellement bêtes, les soldats ne savent ce qu'ils font ni où on les mene; mais dans cette rencontre n'étant question que d'aller en avant, ils marchent avec les ingénieurs & après leurs officiers, jusqu'à ce que la *palissade* leur donne contre la tête ou contre l'estomac, les oblige à laisser tomber la fascine à leurs piés, ce qui trace le logement, lequel se perfectionne sans peine par le savoir faire des ingénieurs.

» La deuxieme, est celle où l'on les plante en dedans le chemin couvert, & joignant le parapet contre lequel elles sont appuyées, & le surmontent de trois piés & demi. Les bonnes qualités de cette deuxieme espece de *palissades*, sont de pouvoir remplir les rompues à couvert, & d'empêcher les bestiaux & l'insulte prématurée du chemin couvert, comme à la précédente; du surplus, elle en a tous les autres défauts, c'est pourquoi on ne s'en sert point présentement.

» La troisieme, est celles qui sont plantées sur les banquettes, près du bas du parapet, à la distance d'un pié & demi de haut, à mesurer de l'intérieur du linteau au sommet dudit parapet, la pointe surmontant d'un pié; les bonnes qualités de cette troisieme espece sont, 1°. de ne pouvoir être coupée; 2°. de ne pouvoir être enlevée que très-difficilement & avec grand péril; 3°. de ne pouvoir être presque point endommagée du canon, parce que ne pouvant en toucher que les pointes, il n'y fait pas grand éclat, ne déplace jamais les corps des *palissades*, & ne plonge que très-rarement jusqu'au linteau; 4°. de pouvoir remplacer & ôter en sûreté celles qui viennent à manquer, parce que l'on peut le faire à couvert; 5°. de ne faire nul embarras dans le chemin couvert, étant jointe au parapet, à qui elle fait même un bel ornement. Elle a pour défaut, 1°. l'arrangement des fascines à terre, qu'on ne sauroit placer qu'en se mettant à découvert, ou en les soutenant avec des especes de chevaux par-derriere; l'un est difficile & embarrassant & l'autre trop dangereux; 2°. supposant les fascines à terre arrangées sur le haut du parapet, on ne peut tirer que directement devant soi, parce que l'entre-deux des *palissades* & les creneaux de fascines à terre ne permettent pas le biaisement du mousquet à droite ou à gauche; 3°. on lui reproche encore

» que les barrières, qui obligent à défilier les gens commandés pour sortir, les font trop découvrir, & empêchent que les sorties ne soient d'un si grand effet, ce qui n'exclut pas cependant les barrières, puisqu'il est nécessaire d'en avoir, non-seulement pour les entrées & les sorties de la cavalerie, mais encore pour l'infanterie; ainsi ce défaut ne peut être considéré que comme un défaut mêlé de bonnes qualités: cette maniere de planter les *palissades* est en usage dans toutes nos places.

» La quatrieme maniere est nouvelle, & n'a été pratiquée que dans trois ou quatre sieges, où l'on prétend s'en être bien trouvé. On plante la *palissade* à quatre piés & demi ou cinq piés près du parapet, dont elle égale la hauteur; on la coupe par les barrières & des petits passages de trois piés & demi d'ouverture, de dix toises en dix toises. Cette espece de *palissade* a pour bonnes qualités, 1°. d'être encore moins sujette aux éclats du canon que la précédente, parce qu'il ne la voit point du tout; 2°. de ne pouvoir être sautée ni coupée lorsque les assiégés la défendent de pié ferme, car autrement elle seroit plus aisée à couper que la précédente, parce que l'ennemi en se jettant entre la *palissade* & le parapet, peut y être à demi-couvert par la *palissade* même; 3°. la facilité de remplacer les parties rompues à couvert; 4°. la commodité de l'arrangement des fascines à terre qui se fait aussi à couvert; 5°. celles des sorties à l'impromptu qui peuvent passer par-dessus le parapet & y rentrer de même en s'y jettant; 6°. le moyen de pouvoir mieux défendre le chemin couvert de pié ferme en se tenant collé contre le derriere de la *palissade*; celui-ci est très-hafardeux & peu praticable. Ses défauts sont, 1°. d'être fort plongé de front & par les côtés du feu de l'ennemi quand il gagne le haut du parapet; 2°. d'exposer les gens qui défendent le chemin couvert de pié ferme au feu hasardé du rempart & des demi-lunes qui les protègent; donc les parapets étant fort en desordre dans le tems des attaques, il est presque impossible que ceux de la place n'en échappent beaucoup sur les leurs quand elle se fait de jour, & à plus forte raison quand elle se fait de nuit, ce qui joint à la quantité de grenades qui tombent là de la part des assiégeans, rendent cette défense extraordinairement dangereuse pendant le jour, & absolument insoutenable pendant la nuit; 3°. elle expose beaucoup les soldats qui sont entre le parapet & la *palissade*, tant à l'éclat des grenades qu'au péril de ne pouvoir se retirer à tems, quand l'ennemi sort de ses places d'armes pour l'attaquer; 4°. les bords du parapet sont en peu de tems étrangement ébranlés par les sorties & la rentrée des troupes qui s'y précipitent plutôt qu'ils ne s'y jettent; ce défaut est médiocre & facile à réparer.

M. de Vauban dit avoir vû une autre espece de *palissade* la campagne d'Hollande, au chemin couvert de Nimegue, sur le haut du parapet: « ce n'étoit, dit-il, que des piés d'arbres branchus, plantés par la tige avec les principales branches, aiguillées comme elles se trouvoient, de trois ou quatre piés de long, recroisés & embarrassés l'une dans l'autre; elle a cela de commun avec celle des lignes d'alefia. Elle seroit plus propre à de semblables retranchemens qu'à border un chemin couvert; elle a tous les défauts de la premiere & seconde espece, c'est pourquoi elle ne mérite pas de tenir place ici.

» Il y a des ingénieurs qui doublent les *palissades* des places d'armes sur les angles rentrants suivant la méthode des troisiemes & quatriemes especes, pour les pouvoir défendre de pié ferme: on prétend s'en être bien trouvé à Grave, Mayence, & en dernier lieu à Keisevert.

» Il est sans difficulté que les *palissades* de la troi-
 » sième & quatrième espèces sont les meilleures, mais
 » l'une & l'autre ont de très-grands défauts; la der-
 » nière est à préférer à l'autre, parce qu'on hasarde
 » moins à défendre le chemin couvert de pié ferme
 » à celle-ci; la place pouvant en certains cas, & en
 » plein jour, hasarder de tirer par-dessus la tête de
 » ceux qui la défendent, parce qu'ils sont plus bas,
 » mais non à l'autre où on est plus élevé. La meil-
 » leure défense des chemins couverts n'est pas à mon
 » sens celle de pié ferme, il en coûte trop, & tôt ou
 » tard vous en êtes chassés avec perte: j'aurois
 » mieux la défendre en cédant les parties plus à por-
 » tée de l'ennemi, & y revenant après lui avoir fait
 » effuyer une demi-heure ou trois quarts d'heure le
 » feu de la place & des dehors, dont les défenses
 » étant bien bordées & non contraintes, doivent
 » pour-lors faire un grand effet: on pourroit au plus
 » soutenir les places d'armes de pié ferme au moyen
 » des doubles *palissades*, pendant que le feu de la
 » place agissant à droite & à gauche sur les angles
 » saillans, ne laisseroit pas d'être encore fort dange-
 » reux, même de jour, parce que le soldat est mal-
 » adroit & ne prend pas assez garde où il tire; c'est
 » pourquoi je tiens que le meilleur parti à prendre,
 » du-moins le plus sûr, est de ne tenir que peu de
 » monde dans le chemin couvert, avec ordre de se
 » retirer aux places d'armes plus voisines de la
 » gauche des attaques, où il faudroit tenir de forts
 » détachemens prêts pour revenir de part & d'autre,
 » les uns par-dessus le glacis, & les autres par le
 » chemin couvert, ce qui fera bon à répéter diver-
 » sement, tant qu'elles réussiront.

» Le vrai parti à prendre en ce fait, est de planter
 » la haute *palissade*, quand on gazonne le parapet du
 » chemin couvert tout autour de la place, de l'entre-
 » tenir à perpétuité, & de tenir la basse en réserve dans
 » des magasins ou en piles de charbonnier couvertes
 » de paille, pour ne la planter que dans le tems d'un
 » siège, & seulement quand les attaques seront déclai-
 » rées, & sur le long du front; il n'en faudra pas pour
 » cela mettre en provision davantage, je ne serois
 » même d'avis de ne doubler la *palissade* qu'aux
 » places d'armes des angles rentrans, comme les
 » seules parties qu'on peut soutenir de pié ferme,
 » ne me paroissant pas qu'il y en ait d'autres que
 » celle-là qui le puisse être; & quant à la haute
 » *palissade*, on peut la corriger & la planter en
 » espaçant, tant plein que vuide, un clou coudé
 » avec une pointe élevée de trois pouces, occupant
 » le milieu du vuide, & tenant dans le bois par une
 » autre pointe à-peu-près de pareille grandeur,
 » bien ébarbillée & enfoncée à force dans le linteau,
 » après avoir été précédée d'un petit trou de villebre-
 » quin & battu jusqu'à ce que tout le coude soit en-
 » tré dans le bois, pour lequel faciliter, il y faut une
 » petite coche avec un fermoir ou ciseau; la pointe
 » dudit clou s'alignant avec la *palissade* dont le lin-
 » teau doit être chevillé à un pié ou cinq pouces
 » plus bas que le sommet du parapet, lequel sommet
 » sera surmonté de neuf pouces par la pointe de la
 » *palissade* qui fera aussi éguisée de douze de long,
 » & plantée de six ou huit pouces près du pié du para-
 » pet, en sorte que de ladite *palissade* au sommet, il
 » y ait un pié & demi de distance mesuré horizonta-
 » lement, l'épaisseur de la *palissade* non compris;
 » ce qui fera deux piés d'éloignement du soldat qui
 » tire au sommet du parapet, supposant après que
 » les sacs à terre un peu aplatis occupent un pié de
 » large; le fusil qui en a trois & huit pouces de canon,
 » passera de huit pouces au-delà des sacs à terre, ce
 » qui est ce que l'on peut désirer de mieux en cas
 » pareil. *Dissertation* de M. de Vauban, sur la ma-
 » nière de planter les *palissades*.

Il est incontestable qu'en ouvrant davantage l'en-
 tre-deux des *palissades*, en éguisant les pointes de
 plus loin, & en ne les faisant surmonter le parapet
 que de neuf pouces, on remédie, ainsi que dit M. de
 Vauban, aux éclats, au défaut de ne pouvoir assez
 biaiser du mousquet, & à la difficulté d'arranger les
 sacs à terre; cependant dans les dernières défenses
 des places, cette méthode n'a pas entièrement été
 suivie; on a supprimé le clou coudé & on a rap-
 proché les *palissades* à la distance de quatre pouces
 les unes des autres.

M. de Coëhorn a donné une nouvelle manière de
palissades, faites en sorte qu'on les peut mettre de-
 bout & les baisser quand on veut. Elles sont atta-
 chées le long d'un arbre tournant, long environ de
 deux toises, & enclavé dans les têtes de deux pieux
 plantés en terre. Il fait grand cas de ces sortes de
palissades; premièrement, pour l'épargne, parce qu'
 on ne les met qu'au tems d'attaque; secondement,
 pour ne pouvoir être ruinées par le canon, parce
 qu'elles ne sont vues des assiégeans pendant le jour
 que lorsqu'on donne l'assaut au chemin couvert.
 Tout ce qu'on peut dire contre ces *palissades*, c'est
 que si un poteau ou un pieux vient à être renversé
 par une bombe, l'espace de quatre toises se trouve
 sans *palissades* pendant un certain tems. *Traité de la*
sûreté des états par le moyen de forteresses. (Q)

PALISSADES TOURNANTES, sont celles de l'inven-
 tion de M. Coëhorn, qui se tournent de haut en bas.
Voyez PALISSADES.

PALISSADE, f. f. (*Jardin*.) espèce de barrière de
 pieux fichés en terre à claire voie, qu'on fait au lieu
 d'un petit fossé, aux bouts d'une avenue nouvelle-
 ment plantée, pour empêcher que les charrois n'en-
 dommagent les jeunes arbres.

Palissade de jardin, c'est un rang d'arbres feuillus
 par le pié, & taillés en manière de mur le long des al-
 lées, ou contre les murailles d'un jardin. Les *palissa-*
des de charme sont celles qui viennent les plus hau-
 tes, & qui s'unissent le mieux. On fait de petites *pa-*
lissades avec de la charmillle, des ifs, des buis, &c.
 pour les allées; & des *palissades* à hauteur d'appui,
 avec du jasmin, des grenadiers, & sur-tout du filaria,
 qui est très-propre pour les *palissades* de moyenne
 hauteur. Il y a aussi des *palissades* à banquettes, qui
 n'excedent jamais trois piés & demi. Elles servent à
 borner les allées lorsqu'on ne veut plus borner toutes
 les vues d'un jardin. On y met des arbres d'espaces en
 espaces, & quand on veut les décorer, on y en-
 clave des ormes à tête ronde.

La hauteur d'une *palissade* en général, doit être les
 deux tiers de la largeur de l'allée. Les *palissades* plus
 hautes font paroître les allées étroites, & les rendent
 tristes. Leur beauté consiste à être bien garnies par le
 bas; lorsqu'elles se dégarnissent, on y remédie avec
 des ifs soutenus d'un petit treillage: on les tond or-
 dinairement des deux côtés à-plomb.

Les utilités des *palissades* consistent, 1^o. à couvrir
 les murs de clôture, pour boucher en des endroits des
 vues désagréables, & en ouvrir d'autres: 2^o. à cor-
 riger & à racheter les biais qui souvent se trouvent
 dans un terrain, & les coudes que forment certains
 murs: 3^o. à servir de clôture aux bosquets, cloîtres
 & autres compartimens qui doivent être séparés, &
 où l'on pratique d'espace en espace des renforcements
 le long des allées: 4^o. à revêtir le mur d'appui d'une
 terrasse: 5^o. à former des niches qui décorent des
 jets d'eau, des figures, ou des vases: 6^o. enfin à dresser
 des portiques, & à former des galeries & des arcades.

On appelle *palissades crénelées* les *palissades* qui sont
 couvertes d'espace en espace en manière de créneaux
 au-dessus d'une hauteur d'appui, comme il y en a,
 par exemple, autour de la pièce d'eau appelée *Pile*
royale, à Versailles.

Tondre une palissade, c'est la dresser avec le croissant, qui est une espèce de faux. *Daviter. (D. J.)*

PALISSADE, ARBRE DE, (*Hist. nat.*) arbre de l'Amérique méridionale, qui se trouve sur-tout à Surinam. Les Indiens s'en servent pour construire leurs cabanes. Il porte des fleurs en si grande abondance, que ses rameaux s'affaissent sous son poids; ces rameaux ressemblent à des balais de bouleau. Les gouffes que produit cet arbre contiennent une graine semblable à du millet.

PALISSAIRE COURONNE, (*Art. milit. des rom.*) c'est ainsi que quelques-uns de nos antiquaires appellent la couronne dont les Romains récompensent ceux qui forçoient les premiers la palissade des ennemis: on les nomme plus communément *vallaires*. Les couronnes triomphales, *palissaires*, murales, le chêne & le laurier qu'on décernoit aux vainqueurs, de même que les trophées d'armes, étoient les attributs de la guerre chez les anciens romains. (*D. J.*)

PALISSÉ, adj. en terme de *Blason*, se dit d'un rang de palissades représentées sur une fasce, qui s'élèvent d'une hauteur considérable, & qui sont éguisées par le bout d'en-haut, à-travers lesquelles on aperçoit le champ. *Voyez nos Pl. hérald.*

Il se dit aussi chez nous des pièces à paux au fasce, aiguisées & enclavées les unes dans les autres.

Die *Myfinkofe* à Lubeck, d'azur à trois troncs écotés d'or, enclos dans une enceinte ronde *palissée* de même.

PALISSER, PALISSAGE, (*Jardinage.*) le *palissage* est l'art de placer & d'attacher sur des murailles, ou sur des treillages, dans un certain ordre, les branches des arbres qui sont plantés à leur pié.

Ce travail se fait au printems, durant la taille & suivant les divers bourgeons qui ont poussé depuis cette taille; on recommence en été d'attacher chaque branche & chaque bourgeon au treillage, qui couvre le mur, ou à la loque qu'on y a mise.

Le *palissage* n'est pas plus dans l'ordre de la nature, que la transplantation, la taille & l'ébourgeonnement; cette opération demande que les arbres soient dans leur liberté, dardant en avant leurs rameaux pour suivre la direction & l'impression de l'air. En effet, on a beau retenir, arrêter, attacher avec du jonc ou de l'osier les bourgeons, ils s'écartent toujours du mur par leurs extrémités. L'air est autant l'élément des branches & des rameaux, que la terre est celui des racines. Les arbres en plein vent ne cherchent qu'à s'étendre; on les voit passer horizontalement leurs rameaux, alongés en même tems qu'ils élèvent leurs cimes vers le ciel, quelques efforts même que l'on fasse, la nature revient à son premier principe. *Juvenal, Satyre xiiij. v. 239. tamen ad mores natura recurrit.* Si vous laissez une année les arbres d'un espalier sans les tailler, les ébourgeonner & les *palisser*, ils deviendront aussitôt des buissons, ou des arbres de haute tige.

On a deux objets dans le *palissage*; le premier, l'utilité; le second, l'agrément de plaire aux yeux.

L'utilité se tire d'une bonne taille, & procure sûrement l'abondance, une plus prompte maturité, & une fécondité successive & perpétuée dans un arbre.

On n'a d'autre vûe dans le second objet, que de bien étendre les branches d'un arbre, de manière qu'il couvre exactement toutes les parties d'un mur; rien ne cause plus de plaisir aux yeux, que de voir la verdure mêlée avec le coloris charmant que prennent les fruits quand ils sont bien gouvernés.

Le *palissage* contribue à une plus prompte maturité des fruits, la branche étant plus exposée à l'air, aux rosées, & aux pluies fécondes. Au lieu que dans les arbres en buisson, ou à plein vent, l'air passe & traverse de toutes parts; mais aux espaliers il est brisé, & il n'a point le même jeu ni la même action: ainsi

Tome XI.

le mur arrête la réverbération du soleil & en fixe la chaleur sur les fruits, qui prennent du goût & de la faveur pour peu qu'ils soient dégagés des touffes de feuilles & de bourgeons: si au contraire ces fruits étoient offusqués par un *palissage* trop garni, ils ne recevraient pas du soleil cette teinte brillante dont lui seul est capable de les peindre & de les colorer. Il est certain que plus le fruit approche de la muraille, plus il a de goût, & qu'il mûrit plus promptement.

On *palisse* les arbres ordinairement avec de l'osier ou du jonc, sur des treillages de bois, ou de fil-de-fer, en étendant les branches pour couvrir le mur où elles sont liées; mais si le mur est enduit de plâtre, on se sert de clous où l'on arrête la branche passée dans un petit morceau d'étoffe appelé *loque*. De cette manière le bois ni le fil-de-fer ne blessent point la chair des fruits; outre que par cet enduit du mur on ne voit point manger les fruits par les lézards, limaçons, perce-oreilles, courcilliers, qui se retirent dans les trous & joints des pierres, inévitables dans les murs qui ne sont point gobetés.

On trouvera la manière de *palisser* & d'arranger les branches d'un arbre en espalier à l'article de la *TAILLE*, où cette méthode sera traitée à fond, suivant les nouvelles découvertes. *Voyez TAILLE. (K)*

PALISSON ou PAISSON, f. m. est un instrument à l'usage des *Mégissiers* & des *Peaussiers*. C'est un outil de fer assujéti sur un montant de bois de la hauteur de deux piés & demi. Le fer du *palisson* est une plaque presque carrée, d'environ 6 pouces de hauteur & de largeur, mais cependant un peu arrondie par en-haut; il est aussi un peu éguisé par en-haut, mais le tranchant en est bien émouffé pour ne point couper les peaux qu'on travaille dessus. Le bois du *palisson* consiste en un montant un peu massif afin qu'il soit plus solide, & une espèce de banquette qui le rend encore plus ferme, en lui donnant plus de base: le *palisson* est quelquefois même maçonné en terre.

Il y a des *palissons* doubles auxquels deux ouvriers peuvent travailler à la fois, ils sont même plus solides que les autres, parce qu'ils ont plus de base. Ce sont des espèces de bancs, d'environ 4 piés de longueur, des deux extrémités desquels s'élèvent 2 montans forts, qui sont armés par en-haut d'un *palisson* chacun.

La manière de se servir du *palisson* est de tenir des deux mains les deux bouts de la peau que l'on façonne, & de la froter fortement de tous côtés sur le tailant du *palisson*. *Voyez la fig.*

PALIURE, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) *paliurus*; genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit en forme de bouclier, qui renferme un noyau presque rond; ce noyau se divise en trois loges dans lesquelles il y a une amande de la même forme. *Tournefort, inst. rei herb. Voyez PLANTE. (I)*

Cet arbrisseau nommé en latin *paliurus*, & en anglais *the christ-thorn*, s'élève quelquefois à la hauteur d'un homme. Sa racine est dure, ligneuse, d'un bois très-ferme; ses rameaux sont longs & épineux, mais les épines qui se rencontrent proche des feuilles sont plus petites & moins nuisibles que celles des autres endroits; ses feuilles sont petites, presque rondes, pointues, de couleur verte obscure, & comme rougeâtres; ses fleurs sont petites, jaunes, ramassées au sommet des branches, composées chacune de 5 pétales, disposées en rond dans la rainure d'une rosette qui se trouve au milieu du calice. Cette rosette devient par la suite un fruit fait en forme de bouclier, relevé au milieu, délié sur les bords, & comme entouré d'un feuillet membraneux. On trouve au centre de ce fruit un noyau sphéroïde, divisé en 3 loges, qui contiennent pour l'ordinaire chacune une sémence.

H H h h h

ce presque ronde, qui a la couleur, le poli luisant & la douceur de la graine de lin.

Cet arbrisseau croît naturellement dans les haies, en Italie, en Provence, en Languedoc; il se plaît aux lieux champêtres, incultes, humides; il fleurit en Mai & Juin; son fruit mûrit en automne, & tient à l'arbre tout l'hiver.

Jean Bauhin & Ray ne sont pas éloignés de penser que notre *paliure* ne soit le *paliure* de Théophraste & de Dioscoride. Il n'est guère d'usage dans la médecine; mais comme il n'y a peut-être aucune espèce de rhamnus ou d'arbrisseau armé d'épines plus roides & plus pointues, l'on en fait des haies vives, bonnes pour empêcher les incursions des hommes & des animaux. (D. J.)

PALIXANDRE, f. m. (*Marquetterie*.) espèce de bois de violet, propre au tour & à la marquetterie. Ce sont les Hollandois qui envoient cette sorte de bois aux marchands épiciers & droguistes de Paris. Il est ordinairement débité en de grosses bûches: le plus beau est celui qui est le plus plein de veines, tant dehors que dedans, & qui a le moins d'obier.

PALLA, f. f. (*Hist. anc.*) c'étoit chez les anciens romains, un manteau que les femmes portoient par-dessus la robe appelée *stola*. Voyez *STOLA*.

Horace, dans l'*Art poétique*, dit qu'Eschile habilla le premier ses acteurs d'un long manteau qu'il nomme *palla*. C'étoit un manteau de théâtre, fort long & fort ample, inventé pour donner un air plus noble & plus majestueux à ceux qui jouoient les premiers rôles, soit en hommes, soit en femmes. Mais à Rome, cet habillement ne passa qu'assez tard au théâtre, & lorsque les femmes de condition s'en furent dégoûtées. Voyez *MANTE*.

On portoit ce manteau sur l'épaule gauche, & le faisant passer de l'autre côté sous le bras droit, on en attachoit les deux bouts sous le bras gauche, sans couvrir la poitrine ni le bras.

Il faisoit beaucoup de plis & de replis, c'est de-là que lui est venu son nom, au sentiment de Varron; c'est-à-dire qu'il vient du mot *πάλω*, *vibro*, je frémis, je tremble.

Parmi les Gaulois, les hommes portoient aussi une espèce de *palla*, appelée *gallica palla*.

PALLADES, f. f. pl. (*Littérat.*) jeunes filles que l'on consacroit à Jupiter dans la ville de Thebes en Egypte. On les choissoit dans les plus nobles familles de la ville, du nombre des plus belles; & la consécration qu'on en faisoit étoit honteuse, au rapport de Strabon.

Parmi les *pallades* consacrées par les Thébains à Jupiter; on distinguoit une jeune fille vierge, des plus nobles & des plus belles, à laquelle il étoit libre d'accorder ses dernières faveurs à qui elle vouloit jusqu'à ce qu'elle fût nubile; alors on la marioit: mais jusqu'à son mariage, on la pleuroit comme si elle eût été morte. (D. J.)

PALLADIUM, f. m. (*Littérature*.) le mot est grec, latin & françois. C'étoit une statue de Minerve, taillée dans la posture d'une personne qui marche. Elle tenoit une pique levée dans sa main droite, & avoit une quenouille dans sa main gauche; c'est la description qu'en fait Apollodore: Tzetzes & Eustathe, en parlent à-peu-près de même. On dit qu'elle étoit descendue du ciel près de la tente d'Ilius, dans le tems qu'il bâtissoit la forteresse d'Ilius, & que l'oracle, consulté sur cette statue, ordonna qu'on élevât un temple à Pallas dans la citadelle, & qu'on y gardât soigneusement cette statue; parce que la ville de Troyes seroit imprenable tant qu'elle conserveroit ce précieux dépôt. Aussi les Grecs instruits de cet oracle, se vanterent d'avoir enlevé le *palladium*; cependant Enée éveillé par un songe, dans lequel Hector

lui conseilla de chercher un asyle, l'assurant qu'il seroit fondateur d'un grand empire, se rendit à la citadelle, prit le *palladium* & la déesse Vesta d'une main, & tenant de l'autre son cher Ascagne, il se sauva au travers des flammes jusqu'au bord de la mer. Là il s'embarqua avec ces tristes dépouilles, & aborda après mille traverses au port de Lavinie. Dès qu'il y fut arrivé, il y déposa dans un temple le *palladium* & le feu sacré; l'un & l'autre furent ensuite transportés à Albe, & finalement à Rome, où l'on établit les Vestales, pour garder avec soin des choses si précieuses. La ruine de Troyes sembloit être une bonne preuve de leur foiblesse; mais pour cacher au peuple l'impuissance du feu sacré & du *palladium*, on en défendit la vûe:

Nullique adspēta virorum

Pallas in abstruso pignus memorabile templo.

Denis d'Halicarnasse confirme que les Grecs n'emportèrent de Troyes qu'un faux *palladium*, fait par Dardanus sur le modèle du véritable. Aussi les Romains étoient si persuadés qu'ils possédoient le vrai simulacre de Pallas, auquel ils attachent le destin de Rome, que dans la crainte qu'on ne le leur enlevât, ils firent à l'exemple de Dardanus, plusieurs statues toutes semblables, qui furent déposées dans le temple de Vesta; & l'original fut caché dans un lieu qui n'étoit connu que des ministres du temple & des prêtresses. Clément d'Alexandrie a embrassé ce sentiment dans des recherches assez curieuses qu'il a mise au jour sur le *palladium*, & qu'il seroit trop long de transcrire ici.

Quoique les Romains se vantassent d'avoir la statue de Pallas tombée du ciel, & qu'ils la regardassent comme le gage de la durée de leur empire, *fatale pignus imperii*, plusieurs villes leur contestoient la gloire de posséder ce même *palladium*. La première étoit Liris, ancienne ville de la Lucanie, que Strabon croit avoir été une colonie de Troyens, par la raison qu'on y voyoit la statue de la Minerve iliade, *ἀμιαν τῆς Ἰλιάδα*. Lavinie, Luccrie, Daulis, Argos, Sparte, & plusieurs autres villes, se glorifioient du même avantage; mais les Iliens le leur disputèrent toujours. Ils prétendoient que le *palladium* n'avoit jamais été enlevé de Troyes; & que s'il étoit vrai qu'Enée pour le garantir de l'incendie, l'eût porté à Palæscēpis, il l'avoit bientôt après remis en sa place. Enfin lorsqu'on leur objectoit que suivant Homere, Diomede, & Ulysse l'avoient enlevé, ils répondoient que ces deux capitaines n'avoient trouvé dans le temple de Minerve qu'un faux *palladium*, qu'on avoit mis à la place du véritable, qui dès le commencement du siège de Troyes, avoit été caché dans un lieu inconnu.

Mais une chose fort curieuse sur le *palladium*, c'est le fait qui est rapporté par Appien d'Alexandrie, par Servius, par Julius Obsequens, & par S. Augustin, qui cite à ce sujet un passage de Tite-Live, qu'on ne trouve plus dans ce qui nous reste de ses ouvrages. Ce fait est que, sous le consulat de L. Sylla, & de L. Pompeius, Fimbria lieutenant de L. Valerius Flaccus, ayant pris & brûlé Ilius sans aucun respect pour ses dieux, on trouva dans les cendres du temple de Minerve, le *palladium* sain & entier; prodige dont les Iliens charmés conserverent long-tems le souvenir sur leurs médailles.

Le *palladium* étoit encore un lieu d'Athènes, où l'on jugeoit les meurtres fortuits & involontaires; le nombre des juges se montoit à cent. Tout le monde convient que Démophon y fut jugé le premier; mais on ignore pour quel crime. (D. J.)

PALLAGE ou **PELLAGE**, f. m. (*Jurisprud.*) est un droit dû à quelques seigneurs pour chaque bateau qui aborde en leur seigneurie: quelques-uns veulent que ce droit ait été appelé *pellage*, quasi ap-

pellage du latin, *ad litus appellare*; mais il paroît plus naturel que *pallage* vient de *palus*, qui signifie un poteau, un pieu, parce que les bateaux qui abordent dans un port, sont attachés à de gros pieux. Voyez ci-après PELLAGE, & le gloss. de Lauriere, au mot *pallage*. (A)

PALLANTIDES, f. m. pl. (Myth.) les fils de Pallas, frere d'Egée, qui contraignirent Thesee d'abandonner Athènes.

PALLANTEUM, (Géog. anc.) ville du Latium, dont les habitans avoient appris d'Evandre leur fondateur à renfermer leur année dans trois mois, selon Macrobe, l. I. ch. xij. & Pline, l. VII. ch. xlix. & dans quatre mois, selon Plutarque, dans la vie de Numa. (D. J.)

PALLANTIUS, (Myth.) furnom que l'on donnoit à Jupiter dans la ville de Trapéfunte en Arcadie.

PALLAS, f. f. (Mythol.) Pallas, Minerve, Athénée, sont trois noms d'une même divinité, à ce que prétendent plusieurs mythologues, tandis que d'autres distinguent Pallas la guerriere, de Pallas déesse de la sagesse, des sciences & des arts. Quoi qu'il en soit, la fable de cette déesse est fort connue. Il y a sans doute un grand intervalle entre Jupiter & Pallas, mais il n'y a personne entre deux; & de tous les enfans de ce dieu, elle est la première par la singularité de sa naissance, étant née de Jupiter seul, sans le secours d'une mere. Aussi Pallas n'étoit-elle autre chose que la vertu, la sagesse, le conseil de Jupiter.

L'antiquité la regardoit comme la divinité tutélaire des villes, où on plaçoit sa statue au haut des forteresses & des temples; l'histoire compte cinq déesses de ce nom. (D. J.)

PALLE. Voyez PAL & PALLÉ, Blason.

PALLE, f. f. (Litur.) Voyez PALE. C'étoit un tapis ou une toilette de soie dont on couvroit l'autel. Après que le prêtre avoit placé sur l'autel ce qu'il avoit à y mettre, il étendoit par-dessus la *palle*, qui étoit assez grande pour couvrir l'autel entier.

PALLE, PANCHE, (Hist. nat.) Voyez PALETTE.

PALLENE, (Géog. anc.) 1°. Peninsule de la Macédoine. Elle avance dans la mer Egée entre les golfes Thermaïque & Toronique. Elle s'appelloit anciennement *Phlegra*. Ptolomée la nomme *Patalena*.

2°. *Pallene* étoit une ville de la Macédoine, dans la péninsule de ce nom.

3°. *Pallene*, montagne de la Macédoine, située dans la même péninsule.

4°. *Pallene*, étoit un municipe de la tribu d'Antioche, dans l'Attique.

5°. *Pallence* est dans Ovide. (Métam. l. XV. fab. 26.) le nom d'une contrée des pays septentrionaux. (D. J.)

PALLI ou BALLI, (Hist. mod.) c'est le nom que les Siamois donnent à une langue savante, dans laquelle sont écrits les livres de leur théologie, & qui n'est connue que des talapains ou prêtres siamois. C'est Sommona-Kodom leur législateur, qui passe pour être l'auteur du principal de ces livres; il est rempli des extravagances les plus grossières, & des contes les plus ridicules.

PALLIANO, (Géog. mod.) petite ville d'Italie, dans la campagne de Rome, au nord occidental d'Anagni, & à 20 milles au levant de Rome.

PALLIATIFS, adj. (Médec.) ce sont les remèdes qui assoupissent & calment les douleurs sans en ôter la cause. Tels sont les narcotiques. Ces *palliatis* sont d'usage sur-tout dans les maladies incurables. Le lait est palliatif dans la pluresie pulmonaire.

PALLIATION, f. f. est l'action d'excuser, d'adoucir ou de déguiser une chose.

C'est pourquoi par *palliation* on entend en Médecine

cine, l'adoucissement & la modération de la douleur & des symptômes les plus violens; à quoi on se borne quand on ne peut pas découvrir la cause radicale de la maladie. Voyez PALLIATIF.

PALLIATIVE, CURE, (Chirurgie.) la *cure palliative* en terme de Médecine & de Chirurgie ne désigne point une véritable guérison, mais seulement un soulagement qu'on procure aux malades par des remèdes convenables dans un état désespéré. Ces remèdes temperent la douleur, moderent les symptômes, mais ne déracinent point la cause; tel est le cas malheureux des cancers ulcérés.

On met en usage la *cure palliative* dans plusieurs occasions chirurgicales.

1°. Quand on ne court aucun danger pour la vie du malade, ni pour l'augmentation du mal, en retardant le traitement parfait d'une maladie; on peut se servir des remèdes palliatifs. Par exemple, on remplit le trou d'une dent cariée de feuilles de plomb, pour conserver la dent & empêcher la douleur; dans une hydrocele par épanchement, on y fait la ponction de tems en tems, ce qui soulage le malade, mais ne le guérit pas: on peut différer d'emporter les skirrhes simples des mammelles, & des autres parties, pourvu qu'on soutienne la partie skirrheuse, qu'on la tienne chaudement, qu'on empêche le progrès du skirrhé, & qu'on purge de tems en tems le malade.

2°. Si la guérison d'une maladie pouvoit causer un mal plus grand, on doit se contenter des remèdes palliatifs. Par exemple, les vieux ulcères, les hémorrhoides anciennes, & certaines évacuations périodiques, causeroient un très-grand désordre dans l'économie animale, & même la mort, si on guériffoit ces fortes de maladies. C'est pourquoi on se contente d'adoucir le mal par quelques topiques convenables d'empêcher qu'il ne fasse du progrès, & d'évacuer de tems en tems par la saignée & par les purgatifs une partie de l'humeur.

3°. S'il est possible d'emporter tout le vice local, ou de détruire la cause du mal, il faut employer les remèdes palliatifs propres à calmer les accidens, ou à arrêter le progrès de la maladie.

Les fistules à l'anus, qu'on ne peut emporter totalement, celles de la poitrine, & d'autres endroits, où l'on ne peut opérer sans intéresser certaines parties essentielles, sont de cette espece. On se contente d'y faire quelques injections adoucissantes & détersives pour empêcher le séjour du pus, & d'y appliquer un emplâtre de Nuremberg, &c.

Les tumeurs & les ulcères cancéreux ou carcinomateux, dont le vice est dans le sang, ou qui sont adhérens à des parties qu'on doit respecter, ne demandent assurément qu'une *cure palliative*; on met sur la tumeur un cataplasme anodin, qu'on fait avec les feuilles de morelle, joubarbe, &c. & on pansé souvent les ulcères avec des linges trempés dans l'eau, ou le suc de ces plantes, &c.

On pansé les scrophules invétérés, la gangrene qui vient d'une cause interne qu'on ne peut détruire, les unes avec l'emplâtre de la mere, celui de Nuremberg, de *manus Dei*, &c. & l'autre avec le styrax, les spiritueux.

Par tous ces différens moyens, on enleve toujours quelques portions de la cause, on calme les accidens urgens, on s'oppose au progrès du mal; & comme il n'est pas possible de le guérir, on prolonge au moins les jours du malade. La Faye. (D. J.)

PALLIER, v. act. (Gram.) affoiblir, déguiser, excuser, couvrir. Il se dit, dans l'usage ordinaire, des fautes qu'on a commises. Il a pallié sa méprise avec beaucoup d'adresse. Il est dit en médecine d'une maladie dont on a fait cesser les symptômes apparents, sans détruire la cause. Voyez PALLIATIVE CURE.

PALLIO ou PAILLO, f. m. (*Marine.*) la chambre d'un écrivain sur une galere.

PALLIOLUM, f. m. (*Littérat.*) étoit proprement un capuchon qui couvroit la tête & toutes les épaules jusqu'au coude. C'étoit l'ornement des efféminés & des débauchés, comme de Trimalcion dans Pétrone: *adrasum pallio incluserat caput.* Rutulius Lupus a dit, dans le caractère qu'il a fait d'un homme ivre: *palliolo à capite defendens.* Il couvre sa tête d'un capuchon pour se garantir du froid. Les malades s'en servoient aussi ordinairement: c'est pourquoi Sénèque écrit à la fin du *IV. liv.* des questions naturelles: *Videbis quosdam graciles, & palliolo focalique circumdatos, &c.* Vous verrez des gens maigres & exténués de maladies qui portent le capuchon, & qui ont le cou environné de linges, &c.

PALLITRUM, f. m. (*Astron.*) étoile de la première grandeur, qu'on appelle autrement l'œil du taureau ou aldebaran. Voyez ces mots.

PALLIUM, f. m. (*Hist. ecclésiast. Jurisprud.*) terme emprunté du latin, qui signifie ordinairement un manteau; il signifie en matière canonique un ornement que certain prélats ont droits de porter, & qui a probablement pris la place d'un manteau qu'on leur donnoit en cérémonie. C'est apparemment aussi de là qu'il a conservé le nom de *pallium*.

Cet ornement est formé de deux bandes larges chacune de trois doigts, pendantes devant & derrière les épaules jusqu'à la ceinture, en forme de cercle, enchâssées par les extrémités en des lames de plomb, & tissue avec du fil & de la laine de deux agneaux blancs qui sont bénis sur l'autel dans l'église de sainte Agnès de Rome, le jour de la fête de cette sainte; il est posé pendant une nuit sur les châffes de S. Pierre & S. Paul, & consacré ensuite sur l'autel de S. Pierre, où les métropolitains, & ceux des évêques qui en ont le privilège doivent le prendre, en prêtant le serment accoutumé.

Le *pallium* est regardé communément comme la marque de la dignité archiepiscopale; & en effet, le pape Innocent III. dit que le nom d'archevêque est conféré par le *pallium*, dans le chapitre *nisi* aux decretales, *de autoritate & usu pallii: non tamen, dit-il, deberet se archiepiscopum appellare priusquam à nobis pallium suscepisset, in quo pontificalis officii plenitudo cum archiepiscopalis nominis appellatione confertur.*

Le pape Grégoire VII. dans une lettre à l'archevêque de Rouen, se plaint de ce qu'il ne demande pas le *pallium*; lui représentant que les archevêques, trois mois après leur consécration, sont obligés, selon le droit, d'en faire la réquisition au saint siege, & leur enjoint que dans la suite il n'ordonne plus d'évêques ni de prêtres, & qu'il n'entreprenne point de consacrer des églises jusqu'à ce qu'il ait obtenu du saint siege le *pallium*.

Ce même pape écrivant à un évêque de Vérone, qui lui avoit demandé le *pallium*, déclare qu'il ne pouvoit lui accorder sa requête, parce que les decretals de ses prédécesseurs papes vouloient que les archevêques allassent en personne à Rome recevoir cet honneur.

Enfin, le concile tenu à Tours en 1583, défend aux archevêques l'administration de leur évêché, avant d'avoir demandé ou obtenu le *pallium*.

Cependant M. l'archevêque d'Ausch dans l'assemblée du clergé en 1665, au sujet du différend qu'il eut avec M. de Perfixe, archevêque de Paris, prouve, par beaucoup de raisons, que le *pallium* n'est point la marque essentielle de l'archiepiscopat, qu'il ne distingue point les rangs entre les métropolitains, & ne donne point la perfection ni la dernière main à leur autorité: le *pallium*, dit ce prélat, n'appartenoit originairement qu'au pape seul; selon plusieurs auteurs, il a pris son origine des empereurs;

il n'étoit point en usage avant le *iv.* siècle: il y a fix cents ans & plus, que tous les évêques grecs en usent communément en tous les offices de l'église, comme d'un autre ornement.

Les papes en ont accordé l'usage & l'honneur à quelques évêques; savoir, au cardinal évêque d'Osie, parce que c'est lui qui consacre le pape élu; à celui de Pavie, en Lombardie; à celui de Lucques, en Toscane; à celui de Bamberg, en Allemagne; aux évêques de cinq églises de Hongrie, & à celui de Messine, en Sicile; & en France aux évêques d'Autun & du Puy en Auvergne: ce dernier est appelé en latin *Aniciensis episcopus*, ce qui a fait croire à quelques-uns, que c'étoit un évêque d'Anecy.

A la fin d'un consistoire tenu par le pape, S. S. par une grâce particulière accorda le *pallium* à l'évêque de Marseille, le 3 Septembre 1731.

Baronius rapporte, qu'en l'an 893, le pape Formosus fut admonesté par Foulques, archevêque de Reims, de ne plus ravilir l'honneur & la dignité du *pallium*, en le communiquant trop librement non seulement aux primats & archevêques, mais aux premiers évêques qui le lui demandoient.

Le concile de Basle & la pragmatique-sanction défendent aux papes de rien prendre pour le manteau ou *pallium*, qu'ils avoient coutume de vendre bien chèrement aux archevêques métropolitains, ce que quelques-uns n'ont pas laissé de faire encore nonobstant ces decretals.

Le premier évêque de France qui eut le *pallium* fut Vigile, archevêque d'Arles; il lui fut accordé par saint Grégoire, à la priere de Childeberg; le pape n'envoyoit alors le *pallium* aux archevêques du royaume de Bourgogne, que du consentement des empereurs d'Orient; c'est ce que l'on apprend d'une lettre du pape Vigile à Auxone, archevêque d'Arles, auquel il dit qu'il doit en informer l'empereur, ainsi que la raison, la fidélité & le respect qu'il lui doit le demandent. *Mém. m. f. de Dombes* par M. Aubret.

Le pape n'accorde pas l'usage du *pallium* à tous les archevêques; Alexandre VII. ne voulut jamais accorder cet honneur au cardinal Antoine Barberin, neveu d'Urbain VIII. qui étoit archevêque de Reims, & qui ne l'eut que du tems de Clément IX. aussi n'a-t-il jamais fait aucune consécration d'aucun évêque son suffragant.

Le droit de *pallium* n'est pas réel, mais personnel; un archevêque ou évêque ne peut le céder à un autre, tellement que le *pallium* doit être enseveli à la mort du prélat qui en jouissoit.

Le pape peut porter le *pallium* dans toutes les églises où il se trouve.

Il n'en est pas de même des autres évêques; les primats ne reçoivent le *pallium* que comme métropolitains, & non comme primats, c'est pourquoi ils ne peuvent porter le *pallium* hors de leur diocèse, de même que les métropolitains ou autres évêques qui ont droit de *pallium* par privilege; ils ne peuvent le porter dans la province d'un autre évêque, à moins que ce ne soit de son consentement.

Le pape peut porter le *pallium* tous les jours, au lieu que les archevêques & évêques qui ont l'usage du *pallium* n'en peuvent user qu'en certain jours de l'année; savoir les jours de Noël & de S. Jean, de S. Etienne, de la Circoncision, de l'Epiphanie, le jour des Rameaux, le Jeudi-saint *in cana Domini*, le Samedi-saint, les trois fêtes de Pâques & de la Pentecôte, le jour de S. Jean-Baptiste & de tous les apôtres, les trois fêtes de la Vierge, le jour de la Toussaints, celui de la dédicace de l'église, & les principales fêtes propres à chaque église, les jours de l'or-

dination des clers, au sacre des évêques, & au jour de l'anniversaire de sa consécration.

L'archevêque ou évêque qui a l'usage du *pallium*, ne peut dire la sainte messe sans être revêtu du *pallium*, suivant le canon 4 d'un concile de Mâcon, ce qui ne doit néanmoins s'entendre que des fêtes & autres jours où il a droit de porter le *pallium*.

Les prélats qui ont le *pallium* ne peuvent le porter hors le service divin; ils ne peuvent même le porter à une procession qui sort hors de l'église, quoiqu'ils y assistent vêtus pontificalement. S. Grégoire le grand, écrivant à Jean de Ravenne, qui s'attribuoit le droit de porter le *pallium* hors le service divin, lui représente qu'aucun autre métropolitain ne s'arrogeoit un tel droit, & qu'il doit se conformer à cet égard à la coutume générale, ou produire quelque privilège particulier qui l'en dispense.

Voyez aux decret. le tit. de autor. & usu pallii. La bibliot. cant. t. II. p. 160. Pasquier, recherches de la Fr. liv. III. ch. ix. Fevret, liv. III. ch. iij. art. 16. les lois ecclésiastiques, les mémoires du clergé, & ici les mots ARCHEVEQUES, EVEQUES, CONSECRATION.

(A)

PALLIUM, dans le Blason, ce mot signifie une espèce de croix, qui représente le *pallium* ou l'ornement archiepiscopal, que l'on envoie de Rome aux métropolitains. Voyez sa figure dans nos Planches héraldiques, où il est ainsi blasonné, de gueules au *pallium* croisé d'argent.

PALLORIEN, f. m. (Mythologie.) espèce de prêtres saliens, voyez SALIENS. Les Saliens *palloriens* servoient le dieu Pâleur: en général les Saliens étoient consacrés à Mars, que la pâleur accompagne.

PALMA CHRISTI, (Jardinage.) voyez RICINUS.

PALMA, (Géog. anc.) ville de la plus grande des îles Baléares, selon Ptolomée, l. II. c. vj. Pline, l. III. c. v. & Méla, l. II. c. vij. qui lui donne le titre de colonie. Ambroise Moralis dit qu'elle retient son ancien nom, & le P. Hardouin prétend qu'on l'appelle aujourd'hui *Mallorca*.

PALMA, (Géog. mod.) ville forte d'Italie, dans l'état de Venise au Frioul, avec un port. Cette place est importante pour la défense des Vénitiens contre les Turcs & les Autrichiens. Elle est sur la mer à 3 lieues S. E. d'Udine, 4 N. O. d'Aquilée, 20 N. E. de Venise. Long. 31. latit. 46. 2.

PALMA, golfe de, (Géog. mod.) golfe qui est entre l'île S. Antioche & la terre ferme de Sardaigne. Latit. observée & déterminée par le P. Feuillée, 38^d. 59'. 24". (D. J.)

PALMAIRE, adj. terme d'Anatomie, est le nom de deux muscles, dont l'un est appelé le long palmaire, & l'autre le court palmaire.

Le long palmaire est situé à la partie interne de l'avant-bras, il prend son origine du condyle interne de l'humerus, & s'allongeant en un tendon délié, & passant par-dessus le ligament annulaire, il va s'insérer à la paume de la main, où il forme une large aponévrose, laquelle s'attache fortement à la peau en-dessus & aux parties latérales & inférieures des os du métacarpe en-dessous, & à la première phalange des doigts, formant des espèces d'étuis par où passent les tendons des doigts.

Le court palmaire ou palmaire cutané est un muscle qui est situé sur la partie supérieure de l'aponévrose du précédent; il prend son origine de l'os du métacarpe qui soutient le petit doigt, & de celui du carpe qui est au-dessus de tous les autres, & va en passant par-dessus la partie supérieure de l'hipoténar, se perdre dans la peau.

PALMARIA, (Géog. anc.) île sur la côte d'Italie, aux environs de l'embouchure du Tibre, selon

Pline, l. III. c. vj. & Pomponius Mela, l. II. c. vij. son nom moderne est *Palmerola*.

PALMATI LAPIDES, (Hist. nat.) pierres qui, suivant les anciens Naturalistes, avoient la forme de la paume la main. On dit qu'il s'en trouvoit en Espagne & en Afrique; ces dernières étoient noires & semblables à du marbre. Voyez Plinii Hist. nat. lib. XXXVI. cap. xvij.

PALMES, en Botanique, bourgeons blancs qui sortent des faules avant la feuille, & de l'expansion desquels les feuilles se forment. Voyez BOURGEON.

PALMES, (Théol.) le dimanche des palmes ou des rameaux, *dominica palmarum*; c'est le dimanche qui précède immédiatement celui de pâques, & qui est le dernier du carême. Voyez CARÊME.

On l'a ainsi appelé dès les premiers tems, à cause de la pieuse cérémonie que les fideles y pratiquoient alors, de porter des palmes en mémoire du triomphe de Jésus-Christ quand il entra en Jérusalem huit jours avant la fête de Pâques, lequel est décrit dans S. Matth. chap. xxj. dans S. Marc, chap. xj. & dans S. Luc, chap. xix.

Les anciens ont donné d'autres noms à ce jour; car 1^o on l'a appelé *dominica competentium*, le dimanche des compétans, parce que ce jour-là les catéchumènes venoient demander à l'évêque la grâce d'être admis au baptême, qui se conféroit le dimanche suivant. Voyez BAPTÊME & CATÉCHUMÈNE.

On leur donnoit aussi alors le symbole, afin qu'ils l'apprirent par cœur, & le récitassent à l'évêque dans la cérémonie du baptême. Voyez SYMBOLE.

2^o. On l'appella *capitalivium*, le dimanche du lavement de tête, parce qu'en ces jours-là on préparoit en lavant la tête de ceux qui devoient être baptisés à Pâque.

Quelquefois après on l'appella le dimanche d'indulgence, parce que c'étoit la coutume des empereurs & des patriarches de distribuer des dons ce jour-là. Voyez INDULGENCE.

PALME, l'île de, (Géog. mod.) île d'Afrique, l'une des Canaries & extrêmement fertile. Les Espagnols en firent la conquête en 1460. Elle souffrit beaucoup d'un tremblement de terre en 1677. Long. suivant le P. Noël, 358. 6'. 30". latit. septent. 27. 35.

PALME, (Littérat. médailles.) branche ou rameau du palmier. La palme étoit le symbole de la fécondité, parce que le palmier fructifie continuellement jusqu'à sa mort. C'est pourquoi nous en voyons sur des médailles d'empereurs qui ont procuré l'abondance dans l'empire. La palme étoit aussi le symbole de la durée de l'empire, parce que cet arbre dure long-tems. Enfin la palme étoit le symbole de la victoire, parce qu'aux jours de triomphe on mettoit une palme à la main du victorieux. On dit que César étant sur le point de livrer bataille à Pompée, apprit qu'il étoit sorti tout-à-coup une palme du pié de la statue qu'on lui avoit dédiée au temple de la victoire, ce qu'il prit pour un heureux présage.

PALME, f. m. (Mesure anc. & mod.) mesure dont on fait encore usage en certains lieux. Les Romains en avoient de deux sortes. Le grand palme étoit de la longueur de la main, & contenoit douze doigts ou neuf pouces de roi; & le petit palme du travers de la main étoit de quatre doigts ou trois pouces. Selon Maggi, le palme antique romain n'étoit que de huit pouces six lignes & demie. Les Grecs distinguoient un palme grand & un palme petit. Le premier comprenoit cinq doigts, & le petit quatre doigts valant trois pouces. Il y avoit outre cela le double palme grec, qui comprenoit huit doigts.

Le palme est différent aujourd'hui, selon les lieux où il est en usage: tels sont ces lieux & ces mesures rapportées au pié de roi.

Palme, appelé pan ou empan. Palme, dont on se

fert en plusieurs endroits du Languedoc & de la Provence, qui est de 9 pouces 9 lignes.

Palme de Genes, palme de 9 pouces 9 lignes.

Palme de Naples, palme de 8 pouces 7 lignes.

Palme de Palerme, palme de 8 pouces 5 lignes.

Palme romaine moderne, palme de 12 onces, qui font 8 pouces 3 lignes & demie.

Il ne faut pas confondre *palmus* & *palma*; ce sont deux choses différentes: *palmus*, comme nous venons de le dire, est de 4 doigts, & répondoit à la paleste des Grecs: *palma* est le double, c'est-à-dire de 8 doigts. Voyez Greaver, *on the roman foot.* (D. J.)

PALME, f. f. (*Architect. Décorat.*) branche de palmier qui entre dans les ornemens d'Architecture, & qui sert d'attribut à la victoire & au martyr.

PALMELA, (*Géog. mod.*) petite ville de Portugal dans l'Estremadure, avec un château bâti sur le roc. Elle est à 2 lieues N. de Sétubal, 7 S. E. de Lisbonne. Long. 9. 27. latit. 38. 30.

PALMÉO, LE, (*Commerce.*) droit qui se perçoit par le roi d'Espagne sur les balles de marchandises destinées pour l'Amérique, leur volume réduit en palme cubique. Le droit est de 5 réaux & demi par palme cube, & c'est de cette mesure que la taxe a pris le nom de *palméo*. (D. J.)

PALMER, f. m. (*Hist. mod.*) non anglois qui dans les anciens écrivains en cette langue signifie un pelerin, & quelquefois un croisé, par rapport aux bâtons ou branches de palmier qu'ils portoient après leur retour de la Terre sainte en signe de dévotion. Voyez PELERIN, CROISÉ, CROISADE.

Il y a à Paris dans l'église des grands Cordeliers une confrarie de Jérusalem, dont on nomme les confreres *palmiers*, parce que dans les processions ils portent une palme à la main.

PALMER LES AIGUILLES, (*Epinglier.*) c'est les applatir avec un marteau sur l'enclume par le bout opposé à la pointe, pour commencer à en former le chas ou le cul.

PALMETTE, f. f. (*Jardinage.*) est un petit feuillage à deux traits de buis très-simple, & moins crochu dans son contour que le bec de corbin; il est très-employé dans les parterres de broderie. Voyez PARTERRE. (K)

PALMETTES, f. f. pl. (*Archit. Décorat.*) petits ornemens en maniere de feuilles de palmier, qui se taillent sur quelques montures. (D. J.)

PALMIER, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) *palma* (*Planche XXVIII. fig. 3.*) genre de plante. Il y a de grandes différences entre les diverses especes de *palmiers*, soit pour les fleurs, soit pour les fruits; les unes ont les fleurs monopétales, dans d'autres elles sont polyptéales, & parmi celles-ci les unes sont stériles, & les autres fertiles: il se trouve quelquefois dans la même gaine des fleurs fertiles & des fleurs stériles, mais séparées les unes des autres: il y a aussi des fleurs stériles & des fleurs fertiles qui ont séparément chacune une gaine: enfin on voit des especes dont les fleurs sont tout-à-fait stériles; les embryons sont nus & séparés des fleurs sur la même plante. Les fruits n'ont pas moins de variétés, car dans quelques especes le fruit est mou, charnu, & renferme un noyau très-dur; dans d'autres especes, les fruits sont secs, durs, ou en forme de coques osseuses, revêtues d'une écorce molle ou fibreuse; ces coques renferment une amande solide ou une amande creuse, qui est remplie d'une liqueur aqueuse.

Le *palmier* est un genre de plante qui a un tronc droit dépourvu de branches, & dont la racine ne pousse point de rejettons, il est garni au sommet de côtes disposées en rond qui portent de petites feuilles; ces côtes se dessèchent ou tombent par vétusté. Au milieu de ce qui en reste, il en renaît de nou-

velles, entre lesquelles s'élevent des gaines qui s'ouvrent de bas en-haut, & qui contiennent des fleurs & des embryons disposés en forme de grappe.

Le *palmier* differe par ce dernier caractère de certaines especes de fougere en arbre qui ont comme le *palmier* le tronc simple, qui ne poussent ni branches, ni rejettons, & dont le sommet est garni de côtes qui tombent par vétusté, & qui se renouvellent toujours entre celles qui sont restées. Il y a des especes de bananier ou musa, qui ressemblent aussi au *palmier*; car elles ont le tronc simple & garni au sommet de feuilles disposées en rond, & elles portent des gaines qui renferment des fleurs & des embryons disposés en grappes; mais le *palmier* differe de ces especes en ce qu'elles se multiplient toutes par des rejettons qui viennent de la racine. Plumier, *nova plant. amer. gen.* Voyez PLANTE.

Les principales especes de *palmiers* sont 1° le *palmier* dattier; c'est le *palmier* par excellence, dont on trouvera par conséquent la description détaillée, qui peut suffire pour les autres especes de *palmiers*, & abrèger cet article. Voyez donc PALMIER DATTIER.

2° Le *palmier* nain épineux, *palma minor*, C. B. P.

3° Le *latanier*, nommé par Ray, *palma brasiliensis prunifera, folio plicatili, seu flabelliformi, caulice squammato.* Voyez LATANIER.

4° Le chou palmiste, en anglois, *the cabbage-tree*; en botanique, *palma altissima, non spinosa, fructu pruniformi, minore, racemoso sparsa*, Sloane, *Cat. Jamaïc.*

5° Le *palmier* oléagineux, *palma foliorum pediculis spinosis fructu pruniformi, lacteo, oleoso*, Sloane, *Cat. Jamaïc. 175.* en anglois, *the oily palm-tree.*

6° Le grand *palmier* tout épineux, *palma tota spinosa, major, fructu pruniformi*, Sloane, *Cat. Jamaïc.* en anglois, *the great macaw-tree.*

7° Le *palmier* nain sans épines, à feuilles en éventail & à racines multipliantes, *palma humilis, radice repentissimâ, soboliferâ, folio flabelliformi, pedunculo vix spinoso*, Boerh. *Ind. alt.*

8° Le *palmier* sang-dragon, *palma prunifera, foliis yneca, à quâ sanguis-draconis*, Com. *Hort. Amstæl.* en anglois, *the dragon-tree.* On le décrira au mot SANG-DRAGON.

9° Le *palmier* du Japon, épineux, à feuilles de polypodes, *palma japonica, spinosis, pediculis poly-podii folio*; *Farad. Batav. Boerh. Ind. alt. 270.* C'est le *palmier* dont la féculé desséchée se nomme *sagou*. Voyez SAGOU.

10° Le cocotier, *palma indica coccigera angulosa*, C. B. P. 108. Voyez COCOTIER.

11° Le *palmier* vinifere de Thevet, *palma vinifera Theveti*, J. B. & C. B. P.

12° Le *palmiste* franc, ou le *palmier* royal de Rochefort, *palma nobilis, seu regalis, jamaïcensis & barbaldensis*, Sloane, *Cat. Jamaïc.* Il y a quantité de *palmiers* de cette espece.

13° Le *palmier* de Malabar, qui ne porte qu'une fois du fruit, & qui est ombragé de feuilles en éventail, pliés & très-larges, *palma montana, Malabarica, semel tantum frugifera, folio plicatili, flabelliformi, maximo*, Hort. Malab.

Toutes les especes de *palmiers* peuvent être élevées de graines qu'on semera dans des pots remplis de terre légère: on plongera ces mêmes pots dans un lit de tan; & quand les jeunes plantes auront poussé, on les transplantera dans d'autres pots, qu'on tiendra dans une serre chaude jusqu'à ce que les plantes ayent acquis quelque force. Il est vrai que ces arbres viennent très-lentement dans nos climats, mais ils ne viennent guere plus vite dans leur pays natal.

Le *palmier* nain épineux croît rarement dans sa patrie au-dessus de quatre ou cinq piés, mais il étend ses racines fort loin, & les multiplie si facilement, qu'un grand pays qui n'est pas cultivé en est couvert au bout de vingt ans. Ses feuilles servent à faire des balais de jonc. Cet arbre n'est pas rare en Espagne & en Portugal.

Le chou palmiste croît au contraire à une hauteur prodigieuse, & pousse quantité de feuilles qui s'entrelacent les unes dans les autres. On met ses jeunes tiges en saumure, & on les envoie en Angleterre sous le nom de *chou-palmiste*.

Le *palmier* oléagineux abonde sur la côte de Guinée, & dans les îles du Cap-vert, où il s'élève jusqu'à la hauteur d'un mât de vaisseau. Cet arbre a merveilleusement réussi à la Jamaïque & aux Barbades. Les negres tirent de son tronc une liqueur enivrante, une espece d'huile ou de beurre de la pulpe du fruit, & emploient l'écorce du tronc à en faire des nattes pour se coucher dessus.

Le grand *palmier* épineux pullule dans les îles Caraïbes. Les negres font de son bois leurs javelines & leurs fleches; ils tirent aussi de son fruit une liqueur qu'ils aiment passionnement.

Le vrai *palmier* sang-dragon ainsi nommé, parce qu'on en tire par incision le suc résineux de ce nom, n'est connu qu'à Madere & dans les îles Canaries. Il est vrai que dans nos climats on peut l'élever de graine, mais il ne parvient pas à une grande hauteur, & ne donne point de résine.

Le *palmier* vinifere de Thevet est célèbre par sa verdure perpétuelle, & est cher aux Ethiopiens qui percent son tronc à deux piés de terre, & en tirent une liqueur qui a le goût du vin d'Anjou.

Le *palmier* royal contient dans la partie supérieure de son tronc une substance médullaire, blanche, tendre, favoureuse, & qui fait un des mets délicats des habitans des îles Sous-le-Vent.

Le *palmier* de Malabar a de très-grandes feuilles visqueuses, molles, propres à être pliées comme un éventail, & resserrées dans un très-petit espace.

Tous les *palmiers* qu'on peut élever dans nos climats méritent de se trouver dans les jardins de plantes exotiques, à cause de leur structure singulière & de la beauté de leurs feuilles.

Rien n'est plus commun dans les recueils de voyageurs anglois, françois, hollandois, que d'y trouver des descriptions de *palmiers* d'Asie, d'Afrique & d'Amérique; mais elles sont ou peu fideles, ou merveilleuses. (D. J.)

PALMIER-DATTIER, (*Botan.*) arbre célèbre par bien des endroits, & peut-être celui dont les auteurs sacrés & profanes ont le plus parlé. Les Poètes l'ont consacré aux héros & à la victoire. Il sert d'un des plus heureux symboles pour le blason, pour les emblèmes, pour les médailles, & pour les devises. Il est regardé comme le type de l'amour conjugal, de la fanté, de la fécondité, & de la conservation des empires. On connoît une médaille d'Adrien, sur le revers de laquelle, Sabine debout, tient une palme de la main droite, & de l'autre une corne d'abondance, accompagnée de deux petits enfans, l'un mâle & l'autre femelle, avec cette inscription, *hilaritas populi romani*, « le bonheur du peuple romain ». Personne n'ignore que Marie Stuart, cette princesse malheureuse, qui ne fut jamais plus digne de grace qu'au moment qu'elle reçut l'arrêt de sa mort, avoit pris pour devise dans sa prison une palme courbée sous le faix, & se relevant, avec ces mots: *ponderibus virtus innata resistit*, « la vertu sous le poids, ne peut être accablée ».

Si l'on oseroit ici mêler quelque chose de plus sérieux à ces idées poétiques, il semble qu'on pourroit dire que le *palmier* a reçu un nouveau lustre pour nous,

depuis qu'il a fourni des vêtemens, de la nourriture, & des remèdes à tant de chrétiens & de solitaires, qui ont si long-tems habité les deserts de l'Egypte où il croît en abondance.

Enfin quand l'on examine le *palmier* en naturaliste, l'on s'aperçoit qu'il mérite à tous égards l'attention du physicien. Son tronc sans écorce, garanti par des queues de branches feuillées, placées symétriquement; ce même tronc dans sa vieillesse, portant au sommet des boutons pleins d'une substance médullaire qui, étant enlevée, fait périr l'arbre; ses grappes branchues sortant des aisselles feuillées, & ayant chacune leur enveloppe; ses côtes, ses épines, ses fleurs servant à féconder le *palmier* femelle; l'ordre de leur production, le fruit qui en vient, ses degrés d'accroissement & de maturité; tout cela, dis-je, est extrêmement digne de notre curiosité. Mais plus ce qui regarde le *palmier-dattier* est intéressant, & plus on est avide de le connoître avec exactitude, & de démêler le vrai du faux dans les relations qu'on en a faites. Kämpfer est presque le seul qui ait décrit cette plante avec intelligence, avec fidélité, & en homme du métier; c'est aussi dans ses *mémoires* que j'en puiserai la description.

Cet arbre est nommé par les Botanistes, *palma*; par excellence, *palma major*, *palma dactylifera*; en anglois, *the greater palm* ou *date-tree*; en allemand, *dattel-baum*. Il pousse une racine simple, épaisse, ligneuse, & quelquefois deux, selon que le terrain le permet. Elle est environnée vers son collet de menues branches, dont les unes sont tortueuses, simples, nues le plus souvent, & se répandant au loin sur la surface de la terre; les autres sont garnies de fibres très-courtes, le bois est fibré, ferme & pliant, de couleur rousse foncée, d'une saveur acerbe.

Le tronc de cet arbre est droit, simple, sans branches, cylindrique, un peu moins épais vers le sommet, de grosseur & de longueur différentes selon son âge, de sorte cependant que le plus haut surpasse à peine huit brasses. Il n'a point d'écorce, mais il est garanti, lorsqu'il est jeune, par des queues de branches feuillées, qui restent après qu'on les a coupées, & que l'on appelle *chicots*. Ils sont placés symétriquement, au nombre de six, autour du tronc. Lorsque la vieillesse, ou l'injure du tems, les fait tomber, la superficie du tronc est nue, rude au toucher, de couleur fauve, & encore marquée des impressions de l'origine des branches feuillées, de la même manière que la tige du chou pommé, lorsque ses feuilles sont tombées.

La substance intérieure depuis le sommet jusqu'à la racine, est composée de fibres longitudinales, épaisses, ligneuses, fermes, & cependant si peu unies ensemble par le moyen d'une matière fongueuse, qu'on peut les séparer avec les doigts. C'est pourquoi le tronc de cet arbre est difficile à couper, par le défaut de solidité. Les troncs d'un an n'ont point de moëlle, mais seulement une espece de nerf ligneux qui se trouve au milieu.

Dans les jeunes troncs, toute la partie intérieure est molle, bonne à manger; dans ceux qui sont plus avancés, il n'y a que le sommet; & dans les vieux troncs, il n'y a que les boutons du sommet où se trouve cette moëlle, dont la substance est blanche, tendre, charnue, cassante, douçâtre & favoureuse. Dioscoride l'appelle *εγκαρδιον*, terme qui signifie *moëlle*: Théophraste & Galien la nomment *εγκεφαλος*, c'est-à-dire, *cerveau*. Lorsqu'on coupe cette moëlle, l'arbre meurt, car elle est le germe des nouvelles productions, & le principe des branches qui doivent naître.

Le *palmier-dattier* est terminé par une seule tête, quoique Théophraste assure, *H. Pl. l. II. c. viij.* que dans l'Egypte il y en a quelquefois plusieurs; mais

c'est seulement lorsqu'autour de cette tête, il croît un ou deux rejettons, qui grossissent & se fortifient par la négligence du propriétaire.

La tête, selon les différens états de l'arbre, est composée au-moins de quarante branches feuillées, qui font un bel effet, & qui sont placées circulairement; car au sommet du tronc, il se trouve un grand bourgeon conique, de deux coudées de longueur, grêle, terminé en pointe, & composé de branches feuillées prêtes à se développer; celles de l'intérieur, & qui ne sont pas encore totalement épanouies, l'entourent immédiatement.

Des aisselles des branches feuillées, sortent des grappes branchées, qui ont chacune leur spathe ou enveloppe, & qui portent des fleurs dans le palmier mâle, & des fruits dans le palmier femelle; la branche feuillée est longue d'environ trois brasses, composée de feuilles semblables à celles du roseau, disposées sur une côte de chaque côté dans toute la longueur.

Cette côte est aplatie vers son origine, & diminue insensiblement jusqu'à son extrémité; elle est verte, lisse, luisante & jaunâtre à sa base; elle est de même substance que le tronc, mais moins compacte, entremêlée de fibres plus blanches & plus déliées.

On peut considérer dans la côte trois parties; l'une en est la base, l'autre qui est nue, & la dernière qui est chargée de feuilles. La base est la partie inférieure de la côte; elle est attachée & posée sur le tronc en manière d'écaille, de figure à-peu-près triangulaire, concave intérieurement, mince sur les bords, terminée par un grand nombre de fibres, entrelacées en manière de tissu, qui sert à réunir les deux bases des côtes intermédiaires du rang supérieur.

La partie nue, qui s'étend depuis la base jusqu'aux premières feuilles, est cette portion qui reste après la première coupe, & qui dans la seconde est retranchée par ceux qui cultivent les palmiers avec soin, de peur qu'elle retienne l'eau de la pluie. Pline appelle cette partie du nom de *pollex*, qui signifie *chicot*.

La dernière partie de la côte est bordée d'épines des deux côtés, & chargée de feuilles dans toute sa longueur.

Les épines sont les jeunes feuilles qui sortent de chaque côté de la côte: les premières sont courtes & plus écartées; les autres sont plus longues & plus près les unes des autres, jusqu'à ce qu'ayant acquis la longueur d'une coudée, elles prennent peu-à-peu la forme de feuilles. Ces épines sont de la figure d'un cône irrégulier & anguleux, épaisses, dures, en quelque façon ligneuses; leur superficie est luisante, & d'un verd tirant sur le jaune pâle, creusée en gouttière à la face supérieure; leur pointe est arrondie & de couleur brune; enfin elles s'étendent, & se changent peu-à-peu en feuilles.

Ces feuilles durent toujours; elles sont aîlées, de la figure de celle du roseau, en très-grand nombre, courtes d'abord, ensuite longues d'un empan, & bien-tôt après beaucoup davantage, placées jusqu'à l'extrémité de la côte, qui est terminée par une pointe. Elles sont soutenues sur des espèces de queues ligneuses, épaisses, de la longueur d'environ un pouce, de figure irrégulière & presque carrée, fortement attachées à la côte, dont on ne peut les arracher qu'avec violence.

Ces feuilles sont situées obliquement sur une même ligne, & alternativement; elles sont longues d'environ une coudée, larges de deux pouces, de la figure de celles du roseau, fort pointues, pliées en-dessus par le milieu dans toute leur longueur, & d'un verd pâle des deux côtés. De plus, elles sont dures, tendues, roides, ayant de grosses nervures dans toute leur longueur.

L'enveloppe faite en forme de réseau, est rude,

grossière, composée de fils inégaux, épais, anguleux, un peu aplatis, roides. Dans les jeunes palmiers, & sur-tout autour des branches feuillées du sommet, cette enveloppe est épaisse, d'un jaune-foncé, & large d'un empan: dans les vieux palmiers, & sur-tout autour des vieilles branches feuillées, elle est d'un roux-noirâtre.

Le palmier qui vient de lui-même des racines d'un autre, comme dans son sein maternel, commence à donner des fruits quatre ans après qu'on l'a transplanté lorsque le terroir est fertile; & six ou sept ans après, s'il se trouve dans un lieu stérile: mais celui qui vient d'un noyau, est bien plus long-tems à donner du fruit. Le palmier ne porte son fruit qu'au haut de son tronc, & aux aisselles des branches feuillées, qui sont garnies de grandes grappes en forme de balais, lesquelles étant encore jeunes, sont renfermées chacune dans une gaine presque coriace.

Les Romains donnoient le nom de *spadix* à ces grappes, & celui de *spatha* à leurs enveloppes: mots qu'ils ont empruntés de la langue grecque. On ne sauroit distinguer par l'extérieur les grappes du palmier femelle, lorsqu'elles sont encore cachées dans leurs gaines.

Les palmiers - dattiers, soit mâle, soit femelle; gardent l'ordre suivant dans la production de leurs différentes fleurs. Au commencement du mois de Février, & peut-être plutôt, ces arbres font éclore leurs boutons dans les aisselles des branches feuillées. Les spathe croissent peu-à-peu, & grossissent tellement, par la quantité de fleurs qu'elles portent, que le mois suivant elles s'entrouvrent dans leur longueur, & laissent sortir un corps solide, semblable à une truffe. Ce corps solide, étant dégagé de son enveloppe, prend la figure d'une grappe composée d'un grand nombre de pédicules, qui soutiennent de petites fleurs dans le palmier mâle, & des espèces de petites prunes dans le palmier femelle.

Les fleurs servent à féconder le palmier femelle; dont les fruits mûrissent lentement, & seulement dans l'espace de cinq mois. Les spathe durent peu de tems, se fanent, se sechent, & doivent être retranchées par ceux qui cultivent soigneusement ces arbres.

La spathe a la figure d'une masse ligneuse; sa surface externe est couverte d'un duvet mollet, épais, très-court, de couleur rousse-foncée; sa surface intérieure est blanche, lisse, humide, & en quelque façon muqueuse; sa substance est semblable à celle d'une écorce sillonnée, fibreuse. Elle est pliante, lorsqu'elle est sèche, & semblable à du cuir.

Le tuyau qui recouvre la queue de la grappe, est aplati, recourbé, de la figure d'un fourreau de cimeterre, long d'une coudée, gros d'un pouce, large de trois. Le ventre a une coudée de longueur, une palme de largeur, & trois pouces d'épaisseur, lorsqu'il est prêt à s'ouvrir.

La grappe mâle est parsemée de petites fleurs en grand nombre. Elle porte deux cens pédicules, dont les plus courts soutiennent quarante petites fleurs, les moyens soixante, les plus longs quatre-vingt. Ces petites fleurs moins grandes que celles du muguet, sont à trois pétales, d'une couleur blanchâtre, tirant sur le jaune-pâle, & d'une odeur désagréable; les pétales de ces petites fleurs, sont droits, charnus, fermes; les étamines sont velues, roides, très-courtes, blanchâtres, terminées par des petits sommets, remplis de poussière très-fine.

Sur la fin du mois de Février, & au commencement du mois de Mars, les spathe se rompent, les grappes femelles paroissent; & peu de jours après, ayant quitté leurs enveloppes, elles sont nues, portant les embryons des fruits, enveloppés de deux petits calices, dont l'un est extérieur & plus court, & l'autre

l'autre qui est intérieur, enveloppe immédiatement le fruit presque tout entier.

Ces embryons sont en très-grand nombre sur une grappe; ils ressemblent aux grains de poivre pour la grosseur & la rondeur; leur superficie est luisante & blanche, leur goût est acerbe. Dans le mois de Mai, ces fruits acquièrent la grosseur de nos cerises, & ils sont d'une couleur herbacée. Au commencement de Juin, ils ressemblent à des olives pour la figure & la grosseur; leurs osselets se durcissent, leur chair perd de son humidité, & devient plus solide. Ils mûrissent dans le mois d'Août; ils ne s'amollissent pas dans toute leur substance, mais ils acquièrent d'abord une tache molle comme celle d'une pomme qui se pourrit; cette tache s'étend peu-à-peu, & toute la substance qui étoit verte, se change en une pulpe fort douce & d'un goût vineux dans la maturité. On nomme ces fruits *dattes*. Voyez DATTES.

Le noyau est solide comme de la corne, dur & ferme; sa superficie est de la couleur des pepins de raisins, & d'un gris plus ou moins délayé; sa substance interne est panachée à-peu-près comme la noix muscade, de figure longue, & quelquefois en toupie recourbée, convexe d'un côté, & partagée de l'autre dans sa longueur par un fillon. La moëlle qui est dans ce noyau, n'est pas telle que Ray l'a crû, ni telle qu'il s'est persuadé qu'on pouvoit la retirer, lorsqu'on l'a amollie dans la terre.

Le *palmier-dattier* se plaît dans les pays brûlans, & aime une terre sablonneuse, légère & nitreuse. Il s'éleve du noyau, ou des racines d'un autre *palmier*. Lorsqu'on sème des noyaux, il en vient des *palmiers* mâles & femelles: mais lorsqu'on plante des racines, les *palmiers* qui naissent suivent le sexe de leurs meres-racines.

On plante dans la terre au printems, ou dans toute autre saison, les jeunes pousses de deux ou de trois ans, & on les arrose pendant l'été: on extirpe celles qui pullulent autour du tronc du *palmier*: on a grand soin d'en ôter les teignes, les fourmis & les sauterelles, insectes fort nuisibles à ces arbres.

Lorsqu'ils sont en état de porter des fleurs, ceux qui les cultivent, doivent travailler à les rendre féconds, & en retirer beaucoup de fruit. C'est pourquoi, sur la fin de Février, ils cueillent au sommet de l'arbre les spathes mâles remplies de leurs fleurs, propres à féconder les grappes femelles. Ils ouvrent ces spathes mâles dans leur longueur, ils en ôtent les grappes, dont les fleurs ne sont pas encore épanouies; ils partagent ces grappes en de petites baguettes fourchues, & ils les placent sur les grappes femelles.

Les uns emploient ces baguettes encore vertes, & les mettent aussi-tôt sur les grappes femelles qui commencent à paroître: d'autres sechent auparavant ces baguettes, & les gardent jusqu'au mois de Mars, tems auquel les matrices sont toutes ouvertes, & deviennent fécondes par une seule & même opération. Ils placent transversalement ces baguettes fourchues au milieu de la grappe femelle, ou bien ils les attachent de façon que les vents ne puissent pas les emporter, mais de sorte qu'elles y restent quelque tems, jusqu'à ce que les jeunes embryons aient acquis de la vigueur, étant couverts de la poussière féminale des petites fleurs, dont sont chargées les baguettes fourchues. Les habitans des déserts réiterent quelquefois cette opération, mais les Perses & les Arabes se contentent d'en faire une seule avec soin.

Les grappes femelles deviennent encore fécondes sans le secours de l'homme, par le moyen de l'air qui transporte la poussière féconde du *palmier* mâle sur le *palmier* femelle: ainsi, quoique les personnes qui cultivent les *palmiers*, distribuent ces baguettes sur tous les *palmiers* femelles, ceux qui sont autour des *pal-*

miers mâles, reçoivent encore, sans le secours de l'art, la poussière des fleurs.

Les payfans qui habitent les lieux abondans en *palmiers*, emploient leur tronc, à la place de pieux & de poutres, pour soutenir leurs toits, & servir de charpente à leurs chaumières; ils ferment tout le reste grossièrement avec des branches feuillées de *palmier*, sans clous, sans regle, sans art, & sans industrie. Le *palmier* leur fournit encore quelques meubles nécessaires; ils font des fagots avec des branches feuillées, des balais avec les grappes, des vases, & des plats avec les spathes ou enveloppes, auxquelles ils donnent la figure qu'ils veulent; ils font des chaussures & des cordes très-fortes pour leur marine avec les hampes des grappes. Ils se nourrissent de la moëlle du sommet, & tirent grand parti des dattes.

Le *palmier-dattier* vient de lui-même en plusieurs pays; il est cultivé dans l'Afrique, où il produit beaucoup d'excellens fruits, aussi-bien que dans la Syrie & la Perse. On le cultive en Grèce, en Italie, & dans les provinces méridionales de la France; mais il y produit rarement des fruits, & ceux qu'il y produit ne mûrissent jamais. Cela ne viendrait-il point de ce qu'il n'y a pas de *palmier* mâle!

Du-moins Plin, Théophraste, ont dit autrefois, ensuite Prosper Alpin, & Kæmpfer, qui par eux-mêmes ont pu faire ces observations, ont confirmé que si un *palmier* femelle n'a point de mâle dans son voisinage, il ne porte point de fruits, ou que s'il en porte, ils ne viennent jamais à maturité; ils sont âpres, de mauvais goût, sans noyau, & par conséquent sans germe: aussi, pour faire mûrir ces fruits, & pour les féconder, on a soin ou de planter un *palmier* mâle dans le voisinage, ou de couper des branches du *palmier* mâle chargées de sommets épanouis, & de les attacher au-dessous du *palmier* femelle; pour lors il produit de bons fruits, féconds, & en abondance.

Ce fait avoit déjà été dit à M. Tournefort, en 1697, par Adgi Mustapha, homme d'esprit & curieux. Mais ce ne sont pas les seuls *palmiers*, sur lesquels cette observation se vérifie. La chose est encore très-sensible sur la plupart des plantes qui portent les fleurs & les fruits sur différens piés, ou sur différens endroits du même pié, pourvu que l'on ait un très-grand soin de couper les étamines, avant qu'elles aient commencé à se développer; ou pourvu que l'on tienne les plantes femelles dans des endroits où la poussière des étamines ne puisse avoir aucun accès.

Je fais qu'on peut objecter ce que dit M. de Tournefort dans la préface de ses institutions botaniques, qu'il a vû un pié femelle de houblon produire des graines dans le jardin du roi, où il n'y avoit point de pié mâle, ni même dans le voisinage, en sorte que les poussières ne pouvoient être apportées par le vent, que des îles qui sont vers Charenton, où se trouvoient les piés à fleurs les plus proches. Je ne contesterai point l'éloignement, mais je répondrai que quel que soit cet éloignement, il ne nuit en rien, pourvu que le vent puisse apporter les poussières; or cela n'est pas impossible. Nous en avons un bel exemple allégué par Jovianus Pontanus, précepteur d'Alphonse, roi de Naples: il raconte que l'on vit de son tems deux *palmiers*, l'un mâle cultivé à Brindes, & l'autre femelle élevé dans les bois d'Otrante; que ce dernier fut plusieurs années sans porter du fruit, jusqu'à ce qu'enfin s'étant élevé au-dessus des autres arbres de la forêt, il pût appercevoir, dit le poëte, le *palmier* mâle de Brindes, quoiqu'il en fût éloigné de plus de quinze lieues, car alors il commença à porter des fruits en abondance, & de fort bons; si donc il ne commença qu'alors à porter des fruits, c'est vraisemblablement parce qu'il commença seulement

pour-lors à recevoir sur ses branches, & sur les embryons de ses fruits, la poussière des étamines, que le vent enlevait de dessus le palmier mâle. Voilà la seule explication tolérable d'un phénomène qui a bien embarrassé les anciens. Ils ne comprenoient point comment le palmier femelle pouvoit être fécondé par le palmier mâle : ils en attribuoient la cause à la sympathie de ces arbres, sans expliquer comment cette sympathie produisoit des fruits. La Fontaine eût dit aux anciens :

*Les mystères de leur amour
Sont des objets d'expérience,
Ce n'est pas l'ouvrage d'un jour
Que d'épuiser cette science.* (D. J.)

PALMIPÈDE, f. m. (*Ornitholog.*) on appelle ainsi dans l'Ornithologie tout oiseau à pié plat, dont les doigts sont joints par une membrane, comme dans les oies. C'est un genre d'oiseaux qui vivent dans l'eau, & dont les pattes sont faites par la nature pour nager. Les caractères génériques de ce genre d'oiseaux, sont les suivans : outre la membrane dont je viens de parler, ils ont presque tous les jambes courtes, les cuisses couvertes de plumes à la jointure, les orteils de derrière courts, le croupion moins élevé que les autres oiseaux, le bec large avec une espèce d'appendice qui pend par-dessous. (D. J.)

PALMISTE, f. m. (*Botan.*) c'est le nom que les Américains des îles Antilles donnent au palmier dont le pays produit différentes espèces, parmi lesquelles sont compris le cocotier, le grougrou, le grigri, le dattier & le latanier. On peut consulter sur cette matière l'ouvrage du père Plumier minime, qui traite des plantes d'Amérique. Le plus grand & le plus fort de tous les palmiers s'appelle *palmiste franc* ; il s'éleve droit comme un mât de vaisseau jusqu'à la hauteur de plus de 40 piés, ayant une racine médiocre, peu profonde en terre, mais fortifiée par une multitude de filamens entrelacés les uns dans les autres, formant une motte élevée comme un gros bourrelet au-tour du pié de l'arbre. Le bois du *palmiste* est brun, pesant, compacte, plus dur que de l'ébène : il se fend aisément dans sa longueur ; mais ce n'est pas sans rompre des outils qu'on parvient à le couper en-travers. Cette extrême dureté n'existe qu'extérieurement d'environ un pouce & demi dans toute la circonférence de l'arbre, dont l'intérieur n'est qu'un tissu grossier de longues fibres, fermes, souples, ferrées & mêlées comme de la filasse, parmi une sorte de moëlle coriace, fort humide, qui devient plus tendre & même très-délicate en s'éloignant du pié de la tige.

Le sommet du *palmiste* se termine par un faisceau de branches, ou plutôt de fortes côtes disposées en gerbe épanouie, longues de dix à onze piés, diminuant insensiblement de grosseur jusqu'à leur extrémité, un peu courbées en arc, & couvertes d'une pellicule très-lisse ; elles sont soutenues à leur naissance par une espèce de réseau composé de longs filets croisés en forme de gros canevas, qu'on croiroit être tissu de mains d'homme ; ces longues côtes sont garnies sur leurs côtés d'un grand nombre de feuilles vertes, longues d'environ deux piés, fort étroites, pointues, partagées d'une seule nervure, & ressemblant à des grandes lames d'épée.

Du milieu des branches & du réseau dont elles sont enacées, sort une très-grosse & longue gaine pointue & renflée dans son milieu comme un fuseau, laquelle venant à s'ouvrir, laisse paroître une parfaitement belle gerbe d'une extrême blancheur, composée de plusieurs branches déliées, assez fortes, & chargées de petites fleurs de même couleur, auxquelles succèdent des fruits durs de la grosseur d'une

noix, & rassemblés en grappe : on n'en fait point d'usage dans les îles.

Le cœur du *palmiste* renferme dans sa partie la plus voisine des branches, une substance d'une extrême blancheur, tendre, délicate, composée de filets minces, plissés comme les plis d'un éventail ; c'est ce qu'on appelle le *chou du palmiste*, dont les amateurs de bonne-chère font beaucoup de cas ; ce chou peut se manger crud, comme les artichaux à la poivrade, ou cuit à la sausse blanche, ou au jus ; on le préfère au cardon d'Espagne, & étant frit à la poêle, on en fait des baignets délicieux. Voyez **CHOU PALMISTE**.

Le tronc du *palmiste* étant fendu en six ou huit parties, & l'intérieur étant bien nettoyé, on en forme des planches grossières, un peu convexes d'un côté, servant à faire des fortes palissades, à clore des engards, des magasins & des cafés ; & si l'on a besoin de longues gouttières pour conduire de l'eau, on fend un *palmiste* en deux, on en sépare avec un outil la partie mollaë, & l'ouvrage se trouve fait.

Les feuilles du palmier s'emploient à couvrir les cafés, à faire des nattes, des sacs, des espèces de paniers & d'autres petites commodités de ménage.

L'espèce de palmier dont on tire une liqueur appelée *vin de palme*, est particulière à la côte d'Afrique ; on en trouve cependant quelques arbres dans les îles de l'Amérique.

L'arbre qu'on appelle *palmiste épineux*, croît beaucoup moins haut que le précédent ; il est aussi plus renflé à son sommet vers la naissance des branches : cette partie & l'entre-deux des feuilles, sont hérissés d'épines longues de trois ou quatre pouces, déliées comme de grosses aiguilles, noires & très-lisses. Le chou que produit ce *palmiste* est d'une couleur un peu jaune, appétissante ; il a le goût de noisette, & est incomparablement meilleur que celui du *palmiste franc*.

Presque tous ces arbres, lorsqu'ils sont abattus, attirent de fort loin une multitude de gros scarabés noirs qui s'introduisent sous l'écorce dans la partie la moins dure, y déposent leurs œufs, & produisent des vers gros comme le pouce, dont les créols & les habitans se régalerent, après les avoir fait rôtir dans des brochettes de bois. Voyez **VER PALMISTE**.

PALMULAIRES, ou plutôt **PARMULAIRES**, f. m. (*Hist. anc.*) *parmularii* ; espèce de gladiateurs, ainsi nommés, parce qu'outre le poignard dont ils étoient armés, ils portoient au bras gauche un petit bouclier rond, appelé par les Latins *parma*. Voyez **GLADIATEURS & PARMA**.

PALMYRE, (*Géog. anc. & mod.*) ville de Syrie dans un désert de la Syrie, sur les confins de l'Arabie déserte en tirant vers l'Euphrate. Son nom hébreu est *Tadmor*, *Thamor*, ou *Tadmor*, selon Joseph, *antiq. liv. VIII. ch. ij.* qui la place à deux journées de la haute Syrie, à un jour de l'Euphrate, & à six de Babylone.

Ptolomée, *liv. V. ch. xv.* la met dans la Palmyrene, province de Syrie, & Procope *adif. liv. II. ch. xj.* la place dans la Phénicie ; ce qui revient au même : car il parle de la Phénicie proche du Liban, qui est plus à l'orient que la Phénicie maritime. Il ajoute que *Palmyre*, qui avoit autrefois été bâtie dans un désert, se trouvant dans une situation fort commode pour observer les Sarrasins, & pour découvrir les courses qu'ils faisoient sur les terres de l'empire, Justinien la répara, y mit une puissante garnison, la pourvut d'eau, & réprima par ce moyen les irruptions de ces peuples. Cette ville eut le titre de colonie romaine, & Etienne le géographe dit qu'on la nomma quelquefois *Hadrianopolis*.

Il reste encore de superbes ruines de cette ville, élevée dans un désert, possédée par les rois de Ba-

bylone, ensuite devenue capitale d'un état célèbre par ses richesses, par la puissance d'Odenath, & par le courage de Zénobie sa femme. Il n'est pas probable que la curiosité du lecteur en demeure-là: les ruines de cette ville sont trop intéressantes pour ne le pas porter à rechercher ce qu'elle a été, quand & par qui elle a été fondée, d'où vient qu'elle se trouve située si singulièrement séparée du reste du genre humain par un désert inhabitable, & quelle a dû être la source des richesses nécessaires pour soutenir sa magnificence. Voilà bien des motifs de curiosité.

L'écriture, *I. Rois, ix. v. 18. & II. liv. Chron. viij. v. 4.* nous apprend que Salomon fit bâtir Tadmor ou Tedmor dans le désert, après qu'il eut fait la conquête du pays d'Hamath-Zoba; & Josephé nous assure que c'est la même ville que les Grecs & les Romains appellerent par la suite *Palmyre*, quoique les Syriens conservassent toujours le premier nom. Saint Jérôme pense que Tadmor & *Palmyre* ne sont que les noms syriens & grecs de la même ville. Ce qui semble fortifier cette opinion, c'est qu'à présent les arabes du pays l'appellent *Tadmor*. Mais il y a long-tems que tous les édifices que Salomon a pu élever dans ce lieu ne sont plus, puisque Nabuchodonozor détruisit cette Tadmor avant que d'assiéger Jérusalem.

On ne fauroit raisonnablement se persuader que des édifices dans le goût de ceux de *Palmyre*, soient antérieurs à ceux que les Grecs établirent en Syrie; aussi n'en est-il point parlé dans l'expédition de Cyrus le jeune, ni dans celle d'Alexandre le grand, ni dans celle du regne de Séleucus Nicator, qui fit bâtir & réparer tant de lieux en Syrie. L'importance de cette ville, en qualité de place frontiere, a dû être considérable même du tems de Séleucus Callinicus; cependant l'histoire des Séleucides n'en dit mot.

Si nous examinons à présent l'histoire romaine, nous verrons qu'il n'en est pas encore fait mention quand Pompée fit la conquête de ce pays-là; ce n'est que du tems de Marc-Antoine qu'il en est parlé pour la première fois dans cette histoire. Ce capitaine romain se voyant épuisé d'argent par les dépenses excessives qu'il faisoit en Syrie, & n'ayant pas de quoi payer ses troupes, imagina de donner le pillage de *Palmyre* à sa cavalerie au lieu de paye, & elle s'y rendit dans l'espérance de s'y enrichir; mais les Palmyréniens ayant été avertis de bonne heure des desseins d'Antoine, mirent à couvert leurs familles & leurs meilleurs effets de l'autre côté de l'Euphrate, dont ils défendirent si bien le passage avec leurs archers, que l'armée d'Antoine s'en retourna sans succès. Cependant les Palmyréniens outrés du projet du triumvir, prirent le parti de s'unir avec les Parthes, pour se mettre à couvert de l'avarice des Romains.

Les Palmyréniens étoient alors un peuple riche, commerçant & libre. Ptolomée marque les noms des différentes villes de l'état palmyrénien; mais Plin, *l. V.* a ramassé en peu de lignes les circonstances les plus frappantes de *Palmyre*, excepté qu'il ne parle pas des édifices. « Cette ville, dit-il, est remarquable par sa situation, son riche terroir & ses ruisseaux agréables. Elle est environnée de tous côtés d'un vaste désert sablonneux qui la sépare totalement du reste du monde; & elle a conservé son indépendance entre les deux grands empires de Rome & des Parthes, dont le soin principal est, quand ils sont en guerre, de l'engager dans leurs intérêts.

Palmyre dans son état florissant, ne pouvoit qu'absolument répondre à cette description. La situation en est belle, cette ville étant au pié d'une chaîne de montagnes à l'occident, & s'élevant un peu au-dessus du niveau d'une vaste plaine qu'elle commande à

Tome XI.

l'orient. Ces montagnes étoient chargées de monumens funebres, dont plusieurs subsistent encore presque en entier, & ont un air vénérable. Elles étoient aussi couvertes de palmiers, de même qu'une partie du désert; car les palmiers croissent dans les déserts sablonneux les plus arides. Abulfeda fait mention des palmiers aussi-bien que des figuiers de *Palmyre*, & les négocians anglois qui y allerent d'Alep en 1691, rapportent y en avoir vu plusieurs.

Il n'est point parlé de *Palmyre* dans le voyage que fit Trajan en cette partie de l'orient, ni dans celui d'Adrien, quoiqu'ils ayent dû passer près de cette ville. On caractérise *Palmyre* de colonie romaine sur la monnoie de Caracalla. On trouve par les inscriptions qu'elle se joignoit à Alexandre Severe dans son expédition contre les Perses. Elle se distingua sous Gallien par la politique & les vertus d'Odenath palmyrénien, que l'empereur déclara Auguste, & associa à l'empire. Odenath laissa après lui sa femme Zénobie, si célèbre par sa beauté mâle, sa science & ses conquêtes. On fait qu'Aurélien ayant pris *Palmyre* & fait cette princesse prisonniere, il l'amena à Rome pour orner son triomphe.

Sans doute que *Palmyre*, après avoir perdu sa liberté, eut un gouverneur romain. Justinien la fit réparer, & depuis lors, on n'apprend plus rien de *Palmyre* dans l'histoire romaine. On ne fait pas davantage ce qui est arrivé à *Palmyre* depuis Mahomet. Abulfeda, qui écrivoit vers l'an 1321, est presque le seul qui en parle; encore fait-il mention très-succincte de sa situation, de son terroir, de ses palmiers, de ses figuiers, des colonnes anciennes & en assez grand nombre qu'on y voyoit de son tems, de ses murs & de son château. Il est vraisemblable qu'il ignoroit & le nom grec, & l'histoire de cette ville; il ne l'appelle que *Tadmor*.

Enfin on connoissoit si peu ses ruines avant la fin du dernier siècle, que si on en eût employé les matériaux à fortifier la place, ce qui auroit pu naturellement arriver, en conséquence d'une guerre entre la Turquie & la Perse, on sauroit à peine aujourd'hui que *Palmyre* a existé: exemple frappant du sort précaire auquel sont sujets les plus grands monumens de l'industrie & de la puissance humaine!

Mais en 1691 des négocians anglois eurent la curiosité d'aller voir ses ruines. On a publié dans les Transactions philosophiques la relation qu'ils en ont faite avec toute la candeur & la vérité possible. C'est ce que reconnoissent les gens de lettres également habiles & curieux, qui entreprirent en 1751 le voyage exprès de *Palmyre*: je parle de MM. Dawkins, Wood & Bouvery.

Ces hommes illustres, riches, unis par l'amour qu'ils avoient pour les antiquités & pour les beaux arts, l'habitude où ils étoient de voyager, savans dans le dessin & dans l'art de lever des plans, firent un vaisseau à leurs dépens, parcoururent les îles de l'Archipel, pénétrèrent dans l'Asie mineure, dans la Syrie, dans la Phénicie, dans la Palestine & l'Egypte, pour en voir les endroits les plus remarquables, moins encore pour connoître l'état présent de ce pays, que l'état ancien. Ils se pourvurent de livres, d'instrumens de mathématiques, de présens convenables pour les turcs de distinction, & autres auxquels ils se trouveroient obligés de s'adresser dans le cours de leur voyage.

Ces savans ont copié toutes les inscriptions qu'ils ont rencontrées sur leur route: ils ont plus fait, ils ont même emporté les marbres en Angleterre, toutes les fois qu'ils l'ont pu. Ils ont eu soin de se pourvoir d'instrumens pour creuser la terre; & ils ont quelquefois employé les payfans à ce travail pendant plusieurs jours avec succès. Enfin de retour dans leur pays, ils nous ont donné les ruines de *Palmyre*, que

IIiii ij

¹e public desiroit avec empressement. Cet ouvrage magnifique publié à Londres en 1753, en anglois & en françois, contient 57 planches de forme d'Atlas, & qui sont admirablement gravées.

Il semble qu'on peut conclure par-tout ce qu'ils nous en rapportent, qu'on a dû connoître les sources abondantes & continuelles des richesses de *Palmyre*, tout aussi-tôt qu'on a trouvé le passage du désert, & que dès le tems auquel le commerce a commencé d'attirer l'attention des hommes, on a dû faire cas de la situation d'une telle ville, qui étoit nécessaire pour entretenir la communication entre l'Euphrate & la Méditerranée, *Palmyre* n'étant qu'à environ 20 lieues de cette riviere, & à environ 50 de Tyr & de Sidon sur la côte.

Il est probable que les Phéniciens commercerent à *Palmyre*, & que ses richesses sont dues au commerce des Indes, commerce qui doit avoir considérablement fleuri dans cette ville avant la naissance de Jesus-Christ; car on trouve par les inscriptions, que vers ce tems-là les Palmyréniens étoient opulens, & donnoient dans le luxe. Aussi Appien les appelle expressément *commerçans en marchandises des Indes*, du tems de Marc Antoine.

Ainsi les Palmyréniens ont été en état de faire la dépense magnifique de leurs édifices, que les écrivains ont jusqu'ici attribuée sans aucune pretive aux successeurs d'Alexandre, ou aux empereurs romains. En effet, le commerce donnoit à *Palmyre* les richesses de l'orient & de l'occident; car les caravanes de Perse & des Indes, qui viennent se décharger à Alep, s'arrêtoient alors à *Palmyre*; de-là on portoit les marchandises de l'orient qui lui venoient par terre dans les ports de la Méditerranée, d'où elles se répandoient dans tout l'occident; & les marchandises d'occident lui revenoient de la même maniere. Les caravanes de l'orient les portoit ici par terre en s'en retournant; de sorte que comme Tyr & ensuite Alexandrie avoient eu autrefois tout le négoce de l'orient qui se faisoit par mer, *Palmyre* eut aussi pendant quelque tems, & seule, tout le commerce qui se faisoit par terre. D'ailleurs ce pays ne pouvoit subsister que par le négoce; mais la perte de la liberté de ses habitans ayant entraîné celle de leur commerce, la ruine de leur ville a été prompte.

Il est difficile de deviner le siècle des édifices dont on voit les ruines par monceaux, & qui sont gravées dans le bel ouvrage dont nous avons parlé; mais il est évident qu'ils sont d'une plus grande antiquité, que ceux dont les ruines sont encore élevées en partie. Si ces ruines sont les restes les plus considérables & les plus complets de l'antiquité que l'on connoisse, cela vient sans doute de ce que le climat est sec, de ce qu'il y a peu d'habitans dans le pays pour les gâter, & de ce qu'étant éloignée des autres villes, on n'a pas pu en employer les matériaux à d'autres usages.

On fait que la religion des Palmyréniens étoit la payenne; & il paroît par la magnificence extraordinaire du temple du soleil, qu'ils rendoient un grand honneur à cette divinité, ainsi que les peuples de la Syrie dont ils étoient voisins.

On voit par l'histoire & par les inscriptions, que leur gouvernement étoit républicain; mais il ne reste rien du tout de leurs lois & de leur police. On fait très-peu de choses de leurs coutumes; leur méthode d'embaumer les corps étoit la même que celle des Egyptiens, & vraisemblablement ils avoient emprunté plusieurs autres coutumes de l'Egypte. Ils tenoient de ce pays-là la pompe extraordinaire des monumens pour leurs morts.

Enfin les Palmyréniens imitoient de grands modèles dans leurs manieres, dans leurs vices & dans leurs vertus. Les coutumes qu'ils observoient dans leurs funérailles venoient d'Egypte, leur luxe de

Perse, leurs lettres & leurs arts de Grece; situés au milieu de ces trois grandes nations, on peut raisonnablement supposer qu'ils en avoient adopté plusieurs autres choses. Qu'il est fâcheux de n'en pas savoir davantage d'un pays qui a laissé des monumens splendides, qui a eu pour reine Zénobie, & Longin pour son premier ministre!

Il faut compter entre les monumens de *Palmyre*, le temple du soleil. Tout son enclos étoit un espace carré, fermé de chaque côté d'une haute & belle muraille, & orné de pilastres par-dedans & par-dehors. Cet enclos renfermoit le temple environné de plusieurs rangs de colonnes de différens ordres, & d'environ cinquante piés de hauteur. Il n'en reste plus que seize: ces colonnes soutenoient la couverture d'une galerie; le temple avoit 92 piés de longueur, & 40 de largeur. Ce lieu est changé en une mosquée, avec des ornemens à la mode des Turcs; c'est-à-dire quelques inscriptions arabes, & des sentences tirées de l'alcoran, entrelacées de quelques feuillages. Tout l'espace de l'enclos est aujourd'hui rempli de méchantes huttes qui servent de demeure à des habitans également pauvres & misérables. Il n'y a peut-être pas de lieu au monde où l'on voie tout ensemble & plus de restes d'une ancienne grandeur, & plus de marques d'une désolation présente.

A la sortie de ce temple, on trouve dans l'espace d'un mille, une prodigieuse quantité de colonnes de marbre, dont quelques-unes sont debout, & les autres renversées dans la dernière confusion. Plus loin on apperçoit un grand nombre de ruines, mais parmi lesquelles on voit encore tant de grandeur, qu'on ne peut douter que *Palmyre* n'ait été une des plus belles villes de toute l'Asie.

En continuant à marcher du côté du nord, on découvre un obélisque considérable; c'est une colonne composée de sept grandes pierres, outre son couronnement qui est au-dessus. La sculpture en est fort belle, ainsi que celle de tous les autres endroits. Sa hauteur est de plus de cinquante piés; & apparemment il y avoit sur le sommet une statue que les Turcs ont mise en pieces. Sa grosseur au-dessus de son piédestal, est de douze piés & demi.

A l'orient & à l'occident de cet obélisque, on voit deux autres colonnes, qui en sont éloignées chacune d'environ un quart de mille. Elles semblent se répondre l'une à l'autre; & auprès de celle qui est du côté de l'orient, il y en a une autre rompue, d'où l'on juge qu'on en avoit mis un rang tout du long dans cet endroit-là. On a mesuré celle qui est à l'orient, & l'on a trouvé qu'elle avoit plus de 42 piés de haut. Elle est grosse à proportion, & on y lit une inscription en langue greque.

Cette inscription apprend que ceux qui avoient fait dresser cette colonne, étoient une nation libre, gouvernée par un sénat & par le peuple, & peut-être sous la protection de quelque puissant empire, tel que fut premièrement celui des Parthes, & ensuite celui des Romains, qui ont souvent disputé aux Parthes la domination de ce pays-là. Cette forme de gouvernement des Palmyréniens avoit duré jusqu'au tems d'Aurélien qui prit cette ville en 272, sur la célèbre Zénobie, la seconde femme du grand Odenath, chef ou prince des Palmyréniens, & qui ne rendit pas son nom moins recommandable.

Odenath avoit vengé sur les Perses la prise de l'empereur Valérien; il avoit vaincu la plupart des lieutenans de Sapor, & chassé de la Mésopotamie ce roi victorieux. Ces beaux exploits engagerent Gallien à lui conférer la qualité d'*Auguste* dans les provinces romaines, en-deçà & au-delà de l'Euphrate; mais ses victoires furent bornées par sa mort. Le perfide Méonius son parent, l'assassina dans un festin l'an 267; & l'on soupçonna Zénobie d'avoir consenti à

cette action, indignée de la tendresse qu'Odenath témoignoit à son fils Hérode qu'il avoit eu d'une autre femme.

Sans ce crime de cruelle marâtre, dont l'accuse Trebellius Pollion, on pourroit mettre Zénobie au nombre des plus grandes raretés qu'on ait vues sur la terre. Ce fut une belle femme, chaste, savante, courageuse, sôbre, & sachant par politique boire beaucoup de vin dans certaines occasions. Voici son portrait : *Mulierum omnium nobilissima orientalium feminarum, & ut Cornelius Capitolinus asserit, expeditissima, vultu subaquilo, fusci coloris, oculis supra modum vigentibus, nigris, spiritus divini, venustatis incredibilis : tantus candor in dentibus, ut margaritas eam plerique putarent habere, non dentes.*

Elle avoit beaucoup contribué aux victoires qu'Odenath remporta sur les Perses, & qui conserverent l'orient aux Romains. Aussi fut-elle honorée de la qualité d'Auguste par le même Gallien. Après la mort de son mari, elle se maintint dans l'autorité, & regna d'une manière très-vigoureuse & très-glorieuse. Elle se mit à la tête de ses troupes, força les Perses d'accepter la paix, & devint la terreur de toute l'Asie. Elle ne put souffrir que les Romains y tinssent aucune place que sous sa protection ; & les barbares ayant fait irruption de tous côtés dans leurs provinces, elle étendit ses conquêtes depuis les bords du Tigre jusqu'à ceux de l'Hellepont, prit le superbe nom de *reine d'Orient*, après que Zaba, l'un de ses plus grands capitaines, eut achevé de lui assujettir l'Egypte.

Cette princesse dont la valeur soutenue d'une prudence extraordinaire, avoit subjugué tant de provinces de l'Asie, fut enfin obligée de céder aux armes romaines. Aurélien, qui avoit défait les Sarmates, les Marcomans, & chassé tous les Barbares hors de l'empire romain, eut honte qu'une femme usurpât sur lui tant de pays : il se prépara à humilier cette reine ambitieuse. Il n'ignoroit pas sa réputation ni ses exploits. Il savoit qu'elle étoit aimée de ses soldats, respectée de ses voisins & redoutée de ses ennemis, & qu'elle égaloit Odenath en mérite & en courage.

Il marcha donc contre elle avec toutes les forces de l'empire. Il la vainquit auprès de la ville d'Emèse ; mais il lui en coûta ses meilleures troupes. Il mit ensuite le siège devant *Palmyre*, où cette princesse s'étoit retirée, & où il trouva plus de résistance qu'il ne l'imaginoit. Fatigué de la longueur du siège, & redoutant toujours les événemens que pouvoit amener le courage de Zénobie, il lui écrivit une lettre dans laquelle il lui marquoit que si elle se remettait entre ses mains, il lui offroit la vie, un état honnête, & un lieu de retraite convenable à son rang. Cette illustre reine avoit trop de cœur pour écouter de pareilles conditions. Voici la réponse qu'elle fit à Aurélien.

« *Zénobie, reine de l'Orient, à l'empereur Aurélien.*
 » Personne jusqu'ici n'a fait une demande pareille à la
 » tienne. C'est la vertu, Aurélien, qui doit agir
 » dans la guerre. Tu me mandes de me remettre
 » entre tes mains : comme si tu ne savois pas que
 » Cléopâtre aima mieux mourir avec le titre de
 » reine, que de vivre dans toute autre dignité. Nous
 » attendons le secours des Perses. Les Sarrasins ar-
 » ment pour nous. Les Arméniens se sont déclarés
 » en notre faveur. Une troupe de voleurs dans la
 » Syrie a défait ton armée. Juge ce que tu dois at-
 » tendre, quand toutes ces forces seront jointes. Tu
 » rabattras de cet orgueil avec lequel, comme maître
 » absolu de toutes choses, tu m'ordonnes de me
 » rendre ».

Cette lettre n'inspira que de la colère à Aurélien ; il poussa le siège de *Palmyre* avec vigueur, & Zéno-

bie n'ayant plus d'espérance d'empêcher la prise de sa capitale, en sortit secrètement. Aurélien en fut averti, & la fit suivre avec tant de diligence, qu'on l'atteignit lorsqu'elle étoit déjà dans le bac pour passer l'Euphrate : ce fut en 272, & la ville de *Palmyre* fut prise peu de jours après.

Quoique toute l'armée demandât la mort de Zénobie, Aurélien aima mieux la réserver pour servir d'ornement à son triomphe. Elle fut menée à Rome deux ans après, chargée de pierreries, de fers d'or aux pieds, & de chaînes d'or aux mains ; ensuite l'empereur lui permit de passer le reste de ses jours avec ses enfans en personne privée dans une maison qu'il lui donna, & dont on voit encore les ruines près de Tibur.

Mais Aurélien fit mourir les ministres qui avoient assisté Zénobie de leurs conseils. Entre ceux-là, Longin fut extrêmement regretté. On le soupçonna d'être l'auteur de la lettre dont nous avons donné la copie, & sa mort fut aussi glorieuse pour lui qu'honteuse pour l'empereur, dont elle a pour jamais flétri la mémoire. Longin mourut en philosophe, avec une confiance admirable, consolant lui-même tous ceux que son malheur touchoit de pitié & d'indignation. Je vais donc achever de faire connoître ce grand personnage.

Il se nommoit Dionysius Longinus Cassius. On ignore le nom & la qualité de son père ; sa mère étoit sœur du fameux orateur Cornelius Fronto, petit-fils du philosophe Plutarque. Fronto enseigna long-tems l'éloquence dans Athènes avec beaucoup de réputation. Il y mourut, après avoir institué pour héritier son neveu Longin, qui étoit vraisemblablement syrien & natif d'Emèse : c'est pour cela que Zénobie le fit venir à sa cour, & l'admit dans son conseil.

Ce qui donne encore du poids à l'opinion que Longin étoit natif de Syrie, c'est une inscription que le savant Hudson a trouvée dans le comté de Chester, & qui prouve que les Longins étoient citoyens de Samosate en Syrie. Voici cette inscription : *Flavius Longinus Trib. Mil. Leg. XX. Longinus filius ejus domo samosata.*

Longin employa, comme il nous l'apprend lui-même, dans un fragment conservé par Porphyre, sa jeunesse à voyager avec ses parens, pour s'instruire de plus en plus dans les belles lettres & dans la philologie, en étudiant sous tous les hommes de son tems les plus célèbres. Son *traité du sublime* lui acquit la plus grande réputation, & fut cause qu'on lui donna le droit de revoir & de juger souverainement les ouvrages des anciens. C'est dommage que ce traité du sublime ne soit parvenu à nous tout entier, & qu'il s'y trouve même plusieurs endroits défectueux. Néanmoins tout défiguré qu'il est, il nous en reste encore assez pour nous faire concevoir une grande idée de son auteur, & pour nous donner du regret de la perte de ses autres ouvrages de critique. Le nombre n'en étoit pas médiocre. Suidas en compte jusqu'à neuf, dont il ne nous reste plus que le titre assez confus. Zénobie, après l'avoir appelé auprès d'elle pour s'instruire dans la langue grecque, en fit un de ses principaux ministres, & ce rang éminent lui coûta la vie.

Il est vraisemblable que ce fut lui qui engagea la reine de *Palmyre* à protéger Paul de Samosate, qui avoit été condamné au concile d'Antioche ; & cette protection puissante empêchoit pour lors qu'il ne fût chassé de son église. Il n'en a pas fallu davantage à S. Athanase pour assurer que Zénobie étoit juive de religion. Mais par quelle raison une princesse payenne n'auroit-elle pas protégé un savant qu'on lui recommandoit comme malheureux & opprimé ?

Les anglois qui furent aux ruines de *Palmyre* en 1691, y recueillirent dès-lors plusieurs inscriptions

grecques, & quelques-unes en langue palmyrénienne. On les a communiquées au public, & elles ont été imprimées à Utrecht en 1698, sous le titre de *Inscriptiones græcæ Palmyrenorum*. On y en joignit en même tems quelques-unes en caracteres du pays, dans l'espérance qu'on pourroit déchiffrer ces caracteres pour en faire un alphabet; mais personne n'a pu encore remplir ce desir, & peut-être que cette recherche doit être mise au nombre des curiosités inutiles.

Il n'en est pas de même de la médaille de la reine Zénobie, trouvée en 1690 dans les ruines de *Palmyre*, & que M. Vaillant le pere a expliquée dans les mémoires de littérature, *tom. II. in 4^o*.

Cette médaille est de bronze, & de petit moule; mais quoique le métal n'en soit pas considérable, non plus que la grandeur, la rareté en récompense bien le prix & le mérite. Elle a d'un côté une tête de femme avec cette inscription: *CEPTIMIA ZHNOBIA CEBASN*. Sa coëffure est à la romaine, comme celles du tems de Salonine, femme de l'empereur Gallien; & quoique cette princesse soit étrangère, elle ne porte pas le nom de reine, ni le diadème. Elle prend le titre d'*Auguste* qui avoit été accordé à son mari.

M. Seguin est le premier qui nous a donné le portrait de cette illustre conquérante, qu'il a mis dans ses médailles choisies au nombre des plus rares, avec le type de l'espérance au revers. Patin, dans son livre du moyen bronze, y a ajouté un second type de l'image de l'abondance. Tristan avant eux avoit écrit une partie de la vie de Zénobie, quoiqu'il n'eût donné aucun monument de cette héroïne. (*Le chevalier DE JAUCORT.*)

PALMYRÈNE, (*Géog. anc.*) contrée de la Syrie. Elle étoit grande & peuplée d'un assez grand nombre de villes inconnues pourtant dans l'histoire, à la réserve de Palmyre, qui étoit la capitale, & qui donnoit le nom à la contrée. Ptolomée est le seul des anciens qui nous ait donné le nom des villes de la *Palmyrène*. Plin, *liv. V. chap. xxiv.* parle d'un grand désert, qu'il nomme le désert de Palmyrène, *Palmyrena solitudo*; ce désert joignoit celui de l'Arabie déserte, & se continuoît jusqu'à l'Arabie heureuse. (*D. J.*)

PALOMA-TORCAZ, (*Hist. nat.*) oiseau des îles Philippines, qui est à-peu-près de la grosseur d'une grive. Son plumage est mêlé de verd-de-gris, de rouge & de blanc. Il a une tache d'un rouge vif sur l'estomac; son bec & ses piés sont de la même couleur.

PALOMBE, (*Diette & Mat. méd.*) voyez **PIGEON**.

PALOMBES ou **HELINGUES**, *f. f.* (*terme de Cord.*) ce sont des bouts de corde qu'on attache par un bout à chaque manivelle, où ils sont retenus par des clavettes, & par l'autre extrémité aux fils de la corde qu'on veut commettre.

L'épaisseur du toupin, l'embaras du chariot, l'intervalle qui est nécessairement entre chaque manivelle, & plusieurs autres raisons, font que les cordages ne peuvent pas être commis jusqu'au près du chantier. On perdroit donc toutes les fois qu'on commet un cordage, une longueur assez considérable de fils, si on les accrochoit immédiatement à l'extrémité des manivelles; c'est pour éviter ce déchet inutile qu'on se sert des *palombes*.

Ces *palombes* servent très-long-tems, & économisent des bouts de cordage, qui, dans le courant de l'année, feroient une consommation inutile, & néanmoins fort considérable. Voyez l'article **CORDERIE**.

PALO DE LUZ, (*Hist. nat. Bot.*) Ce mot signifie *bois de lumière*. Les Espagnols donnent ce nom à une plante qui s'éleve ordinairement de la hauteur de deux piés. Elle est composée de plusieurs

tiges qui sortent d'une racine commune; ces tiges sont droites & unies jusqu'au sommet où elles poussent de petits rameaux garnis de feuilles très-menues; ces tiges sont à-peu-près égales, elles ont environ trois lignes de diamettre. Lorsqu'on a coupé cette plante, elle s'allume, quoique toute verte, & donne une lumière aussi forte que celle d'un flambeau. On trouve cette plante dans le Pérou; elle croît dans quelques terrains qui se trouvent au haut des cordillères, & que l'on nomme *paramos*. Voyez cet article.

PALOMERA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne dans l'île de Majorque, au Nord-est de l'île. Les anciens appelloient cette petite ville *Palumbaria*. *Long. 20. 15. lat. 29. 30.*

PALONIER, *terme de Charron*. Ce sont deux morceaux de bois rond, de la longueur de deux piés, qui sont attachés avec de gros liens de cuir aux extrémités de la volée, & qui servent pour atteler les chevaux. Voyez les *Planches du Charon*.

PALONNEAU, *f. m.* (*Charpenterie.*) C'est un morceau de bois plané, long de deux piés & demi, au bout duquel on met des traits pour tirer le carrosse ou quelque affût d'artillerie. (*D. J.*)

PALOS, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne dans l'Andalousie, avec un méchant port, à l'embouchure du Rio-Tinto, à 20 lieues S. O. de Séville. *Long. 11. 32. lat. 37. 8.*

C'est de ce méchant port de *Palos*, que partit Colomb pour la découverte du nouveau monde, le 23 Août 1492, avec une patente de la cour d'Espagne, & trois petits vaisseaux, dont le prieur Pérez, & deux négocians nommés Pinzono, avancèrent les frais de l'armement, montant à dix-sept mille ducats. (*D. J.*)

PALOS, CAP DE, (*Géog. mod.*) cap dans la mer Méditerranée, & sur la côte du royaume de Murie. Sur le bout de la pointe de ce cap, il y a une tour carrée; & aux environs de la pointe quelques écueils, tant hors de l'eau qu'à fleur d'eau.

PALOTTE, *f. f.* (*Jurisprud.*) est un nom que l'on donna à la paulette, ou annuel du nom d'un certain *Palot* qui en fut le second fermier; mais on l'appelle plus communément *paulette*. Voyez **ANNUUEL & PAULETTE**. (*A*)

PALOURDE, *f. f.* (*Conchyliol.*) par Rousselet *pelourde*; coquille bivalve, qui n'est point béante. C'est une sorte de came à réseaux fins & serrés, d'un gris clair, rayonnée du centre à la circonférence, traversée de cercles, avec de grandes taches sombres plus foncées que la couleur principale. Ses valves sont ordinairement dentelées & cannelées, parce que l'animal l'est aussi.

Il fait sortir comme la boucarde du côté le plus alongé de sa coquille, un corps membraneux & lisse, qui se divise en sortant en deux tuyaux faits en croissant, minces & blancs, à l'exception de leur extrémité qui est jaune, avec une ouverture garnie de petits poils blancs, qui en se repliant sur eux-mêmes, servent à sceller la bouche de l'animal, & à retenir l'eau dont il est rempli. Ces deux tuyaux, quoique séparés dans toute leur longueur extérieure, se communiquent intérieurement; de manière que l'eau de la mer qui s'infine, soit par le canal inférieur ou par le supérieur, se vuide tout d'un coup, quand l'animal veut se remplir de nouvelle eau. Au moyen de cette opération répétée, l'animal peut jeter l'eau à près d'un pié de sa coquille. Tout son mouvement consiste à porter en ligne droite une jambe triangulaire de couleur blanche, dans l'endroit où la coquille est située, & à l'opposé des deux tuyaux, sans la replier sur elle-même.

Comme la came est ordinairement dans un fond vaseux, elle ne tend qu'à s'enfvelir & à se cacher dans la vase; elle tâte d'abord le terrain à droite & à gauche, & à force de mouvement elle s'y enfonce, en repliant sa jambe sous la valve qui touche à la terre.

Si cette opération qui la fait pénétrer un peu avant dans la petite fosse qu'elle a creusée, ne suffit pas, elle fait incliner le côté de sa coquille qui lui répond, & la dresse sur le tranchant des valves; la jambe n'y peut parvenir qu'à force de s'enfoncer & de tirer à soi sa maison. Un quart-d'heure suffit à peine à cette opération; il lui faut ensuite peu de tems par son propre poids pour se cacher entièrement. *Voyez Dargenville, Conchyl. & les Mem. de l'acad. des Scienc. année 1710. (D. J.)*

PALPABLE, adj. ce qui se peut appercevoir par le sens du toucher. *Voyez SENS, & TOUCHER.*

Ce mot se dit aussi dans le sens métaphorique. Ainsi on dit: *tel raisonnement est palpable*, pour dire qu'il est facile à l'esprit de le saisir.

PALPITATION, f. f. (*Médec.*) Toute action qui produit un mouvement déréglé involontaire, un peu plus fort que le tremblement, dans une organe animal, vital & particulier, s'appelle *palpitation*.

Il faut chercher les causes de ce phénomène, ou dans les parties solides, ou dans les fluides, ou dans l'action unanime des uns & des autres.

Les causes organiques qui empêchent le sang de circuler librement dans le cœur, comme l'ossification de ce viscere, la callosité, le calcul, l'excroissance, la tumeur, l'induration, le grumeau, l'ulcere, la concrétion avec le péricarde. Les mêmes maladies des arteres aorte & pulmonaire, les anévrysmes & les varices causent aussi une *palpitation* de longue durée, qui augmente fortement en même proportion que le mouvement musculaire avec un pouls inégal, & une respiration suffoquante. Souvent il est facile d'entendre le mouvement du cœur, & de le sentir extérieurement à la faveur du toucher. Il n'y a guere de remède qui puissent guérir cette espece de *palpitation*; ceux qui y sont sujets, doivent éviter tout ce qui peut augmenter le mouvement musculaire, de crainte qu'ils ne soient suffoqués par une trop grande quantité de sang amassé dans le cœur.

Mais si dans les fievres aiguës, inflammatoires, érépélateuses, ou rhumatismales, soit que les parties en question soient attaquées de ces maladies, soit que la fièvre y produise une métastase, la *palpitation* qui y survient est dangereuse, & doit être traitée comme une maladie aiguë.

Les corps trop mobiles, comme ceux des hystériques & des hypochondriaques, pour peu qu'ils s'abandonnent à une seule passion de l'ame, qu'on trouble leur sommeil dans le tems des regles, dans leur suppression & dans les pâles couleurs, tombent dans la *palpitation*, qui cesse dès qu'on a remédié à leur excessive mobilité.

Les vers qui se trouvent attachés à quelque endroit du corps, sur-tout au péricarde, produisent par leur mouvement déréglé & leur picotement, une *palpitation* qu'il faut, suivant les auteurs, traiter par le secours des amers.

Le trop grand épaisissement d'une humeur qui l'empêche de circuler librement, & qui tend à acquérir un caractère de lenteur, qu'on connoît par la présence d'une fièvre aiguë, ou par les marques de celle qui a précédé, cause une très-dangereuse *palpitation*, dont le traitement consiste dans l'usage des antiphlogistiques.

À l'égard de l'épaisissement crud, visqueux, cacochyme, il produit de la même maniere la *palpi-*

tation par sa trop grande difficulté à circuler; mais on le connoît aisément aux autres marques dont on a fait mention, & il se dissipe en même tems que ces maladies se trouvent guéries.

Souvent les parties picotées par quelqu'acrimonie, comme dans le scorbut, la goutte, le cathare erratique ou repoussé à l'intérieur du corps, tombent dans la *palpitation*, qu'on doit traiter conséquemment à la connoissance de l'acrimonie.

La *palpitation* qui suit l'ordre des fievres intermittentes, demande l'usage des fébrifuges; mais celle qui dure après la guérison de la fièvre, & qui provient de foiblesse, ou d'un grumeau laissé dans quelque partie (à quoi il faut avoir égard dans la curation), ne cede point aux fébrifuges; il faut donc découvrir sa cause, & y appliquer les remèdes convenables.

Dans l'affoiblissement des forces, & les évacuations trop abondantes, on a vû naître des *palpitations* qui ont trouvé leur guérison dans les alimens de facile digestion, & les corroborans.

Souvent aussi la *palpitation* du cœur & des autres parties, est causée par une sérosité ou une puitte amassée dans la tête; elle se guérit, dès qu'il se fait quelqu'évacuation par les oreilles ou par le nez.

Presque toutes les évacuations naturelles ou morbifiques supprimées, font naître une *palpitation* qui se dissipe aussi-tôt par le relâchement du ventre, par la saignée, ou quelqu'autre évacuation artificielle.

La plus dangereuse de toutes les *palpitations*, est celle qui arrive dans ces sortes de fievres aiguës, qui après l'épuisement des forces, tendent au sphacèle. (*D. J.*)

PALPLANCHES, f. f. *Voyez PAL-A-PLANCHE.* On lit, *Science des Ing. liv. III. p. 57*, que quand on veut garnir les devans des fondemens par des pilots de bordage, on y fait quelquefois des rainures qui se répondent diamétralement, & l'on introduit des *palplanches*. La largeur des rainures se proportionne à l'épaisseur des *palplanches*.

PALSEY, (*Géog. mod.*) ville d'Ecosse dans la province de Cleydsdale; elle étoit autrefois renommée par une abbaye de l'ordre de Clugny. Elle est sur le Carl, à 15 lieues d'Edimbourg, 133 de Londres. *Long. 12. 40. lat. 56. 30.*

PALTA, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) fruit qui croît au Pérou. Les Espagnols l'appellent *poire*, les Sauvages *palta*, de la province où il croît. Il est plus gros que notre poire. Il a la peau mince & unie, & la chair épaisse d'un travers de doigt. Au centre il y a un noyau de la même force que le fruit. La chair est saine & de bon goût. On la permet aux malades avec du sucre. L'arbre qui porte la *palta*, est désigné par les Botanistes sous le nom de *palsifera arbor*. Fresus dit que la *palta* est également grosse par les deux bouts; que la chair & la peau en sont verdâtres, & qu'on la mange avec du sel & du sucre. Au reste c'est la même chose que l'agucates. Le noyau rond ou un peu pointu, est de la grosseur d'une châtaigne. La pulpe est molle comme le beurre, & elle en a un goût mêlé de celui de noisette. On l'abat pour la manger avec le sucre & le jus de citron: c'est la meilleure maniere de l'appréter.

PALUDAMENTUM, f. f. (*Antiq. Rom.*) C'étoit l'habit militaire du général des armées romaines. Il ne prenoit cet habit qu'en partant de la ville, lorsqu'il avoit reçu la qualité de général d'armée; & pendant deux siècles & demi les empereurs n'osèrent point le porter dans Rome. Gallien est le premier qui l'ait porté dans la ville.

Les uns font de cet habillement une cote d'armes,

chlamys ; les autres une sorte de manteau qui couvroit l'épaule gauche, & s'attachoit sur la droite avec une agraffe d'or. Peut-être est-il possible de tout concilier, en disant que le *paludamentum* comprenoit & la cote d'armes, & cette espece de manteau. Quoi qu'il en soit, le *paludamentum* étoit écarlate & pourpre ; mais il paroît que l'écarlate y dominoit.

Vitellius étant prêt d'entrer dans Rome avec cet habillement, ses amis ne manquerent pas de lui représenter, que ce seroit traiter la capitale de l'empire comme une ville prise d'assaut. Sur leur remontrance, il quitta le *paludamentum*, pour revêtir la robe consulaire. *Ipsè Vitellius à ponte Milvio, insigni equo, paludatus, accinctusque, senatum & populum ante se agens, quominus ut captam urbem ingrederetur, amicorum concilio deterritus, sumptâ pretextâ, & composito agmine incessit.* Plus de six-vingt ans après, le même cérémonial fut observé lors de la magnifique entrée de Severus, qui se trouve décrite dans l'abrégé de Dion. Ce prince étant venu jusqu'à la porte de la ville en habit de guerre, descendit de cheval, prit la toge, & fit à pié le reste du chemin.

Lucullus si connu par le luxe qu'il introduisit le premier à Rome, où la magnificence de ses bâtimens, de ses équipages, & de sa table, donna l'exemple, avoit tant de *paludamenta*, qu'il en ignoroit la quantité. Horace lui en donne cinq mille destinés à être apprêtés pour des représentations de théâtre. Les cinq mille font sans doute une exagération que demandoit le vers ; mais enfin Plutarque lui en donne deux cens, & c'est assez pour qu'on puisse dire avec le poète, que Lucullus n'en favoit pas le nombre. (D. J.)

PALUDE, (Géog. mod.) ville d'Asie dans les états du Turc, au gouvernement d'Erzerom, près de l'Euphrate. Elle est située sur une montagne escarpée de tous côtés, & cependant habitée par des mahométans & des chrétiens. Long. 57. lat. 38. 35.

PALUS-MÉOTIDE, LE, (Géog. anc.) en latin *Palus-Mæotis*, grand golfe ou mer, entre l'Europe & l'Asie, au nord de la mer noire, avec laquelle le *Palus-Méotide* communique, par le moyen d'une embouchure appelée anciennement le *bosphore Cimmérien*. Les anciens lui ont donné tantôt le nom de *lac*, tantôt celui de *marais*. Plinè, l. II. c. lxxvij. l. V. c. xxvij. & Pomponius Mela, l. I. c. i. & ij. se servent indifféremment des mots *lacus* & *palus*, pour désigner cette mer. En effet, on pourroit ne la considérer que comme un grand marais, attendu le peu d'eau qu'on y trouve en plusieurs endroits. Lucain dit, l. II. v. 641.

Pigra Palus scythici patiens Mæotica plaustris.

Les Grecs, comme Strabon, l. II. p. 125. le Périphe de Scylax & Ptolomée, l. V. c. ix. désignent cette mer par le mot de *λίμνη*, qui veut dire un marais.

Depuis l'isthme qui joint la Chersonnèse Taurique, au continent, jusqu'à l'embouchure du Tanais, aujourd'hui le Don, le *Palus-méotide* s'étend du Sud-Ouest au Nord-Est. Strabon lui donne neuf mille stades de circonférence, & le Périphe de Scylax juge que sa grandeur répond à la moitié de celles du Pont-Euxin ; mais ni l'un ni l'autre n'ont touché le but, & il ne leur étoit guere aisé de marquer au juste l'étendue d'un endroit peu connu, & habitée par des nations barbares, puisqu'aujourd'hui même, tous les Géographes ne sont pas encore d'accord sur la véritable grandeur du *Palus-Méotide*. Les peuples qui habitoient sur ses bords, étoient appelés anciennement *Mæotæ*, *Mæotici* & *Mæotidæ*. Ptolomée en a décrit la côte.

Aujourd'hui le *Palus-Méotide* qui se trouve avoir conservé son ancien nom, & qu'on appelle aussi la mer de l'abache, est habitée au nord par les petits Tartares, à l'Orient & au Midi, en partie par les Circassiens, & à l'Occident méridional, par les Tartares Crimées.

Ce grand golfe ou mer, situé vers le 60 degré de longitude, & le 46. de lat. septent. On lui donne 200 lieues de circuit. (D. J.)

PAMBON, f. m. (Hist. nat. Ophyolog.) serpent des Indes, sur lequel on ne lit que des choses vagues dans les lettres édifiantes ; que le venin en est vif ; que les murailles de terre dont les pauvres maisons des missionnaires sont construites, l'attirent ; qu'il est plus commun à Maduré qu'ailleurs, parce qu'il est sacré ; qu'on le revere ; qu'on le nourrit à la porte des temples, & qu'on le reçoit dans les maisons ; qu'on a un remède contre sa morsure, &c. voilà ce qu'on appelle faire l'histoire en voyageur ignorant, & non en naturaliste.

PAME, adj. m. Terme de Blason, c'est-à-dire, à gueule béante & comme évanouie ; ce mot s'emploie particulièrement du dauphin d'Auvergne sans langue, & la levre ouverte, pour le distinguer du dauphin de Viennois, qui est représenté vif. Il se dit aussi de l'aigle qui n'a point d'yeux, & qui a le bec si crochu & si long, qu'elle ne peut plus rien prendre pour se nourrir.

PAMEE, terme de Brasserie ; il se dit d'une pièce qui ne jette plus de guillage.

PAMER, SE PAMER, v. neut. Voyez PAMOISON.

PAMIERS ou **PAMIEZ**, (Géog. mod.) en latin moderne *Apamia* ; ville de France dans le haut Languedoc, au pays de Foix, avec un évêché suffragant de Toulouse, érigé en 1296. Cette ville a souvent été sacagée, & ne contient gueres aujourd'hui que trois mille ames. Elle est sur l'Auriegue, à 3 lieues N. de Foix, 15 S. de Toulouse, 165 S. O. de Paris. Long. 19. 56. lat. 44. 7.

PAMISUS, (Géog. anc.) il y a trois fleuves qui portent ce nom ; le premier étoit situé dans le Péloponnèse, ayant son embouchure au fond du golfe de Messénie, il se joignoit avec l'Alphée ; le second étoit un fleuve de Thessalie ; le troisieme étoit dans la basse Mœsie. Ptolomée, qui l'appelle *Panyfus*, en met l'embouchure entre Odeffus & Mefembria. (D. J.)

PAMMELIS, f. f. (Mythol.) nom que l'on donnoit à Osiris ; il est formé de *πᾶν*, tout, & de *μητι*, il a soin. Le Dieu qui veille à tout, la nature.

PAMMETRE, VERS (Poésie.) c'étoit une espece de poésie latine fort semblable à nos pièces françoises de vers irréguliers, où l'on employoit des vers de toutes sortes de grandeur, sans aucun retour régulier, & sans aucune combinaison uniforme. Ces vers s'appelloient aussi *saturniens*, d'une ancienne ville de Toscane nommée *Saturnia*. (D. J.)

PAMMILIES ou **PAMYLIAS**, f. f. pl. (Mythol.) *pammilia sacra*, fêtes en l'honneur d'Osiris. La fable raconte qu'une femme de Thèbes en Egypte, étant sortie du temple de Jupiter pour aller chercher de l'eau, entendit une voix qui lui ordonnoit de publier qu'Osiris étoit né, qu'il seroit un jour un grand prince, & seroit le bonheur de l'Egypte. Pamilia, c'étoit le nom de cette femme, flattée de cette espérance, nourrit & éleva Osiris. En mémoire de la nourrice, on institua une fête, qui de son nom fut appelée *Pamylicie*. On y portoit une figure d'Osiris assez semblable à celle de Priape, parce qu'Osiris étoit regardé comme le dieu de la génération.

L'auteur de l'histoire du Ciel donne à cette fête une origine bien plus simple : le nom des *Pamylicies*, dit-il, ne signifie que l'usage modéré de la langue. De-

là vint la coutume que les Grecs avoient dans les sacrifices, de faire crier & adresser au peuple ces paroles *ταμνετε γλωσσας*, *favete linguis*, *parcite verbis*, abstenez-vous de parler; reglez votre langue; mais par la suite on prit pour une cérémonie relative au sacrifice, ce qui étoit originairement une excellente leçon de discrétion & de conduite, adressée à tous les assistans: & c'est, ajoute-t-il, parce que les *pamyli* ou *phamyli* étoient une leçon propre à rendre les hommes sociables & heureux; que toutes les petites troupes de parens ou d'autres personnes qui vivent en société ont pris en occident le nom de *familles*.

PAMOISON, forte de lipothymie ou de défaillance, dans laquelle le malade perd la force, le sentiment & la connoissance. Voyez **LIPOTHYMIE**; **DÉFAILLANCE**, &c.

La *pamoison* peut être occasionnée par tout ce qui altère, corrompt ou dissipe les esprits vitaux; comme les longues veilles, les douleurs violentes, les grandes & soudaines évacuations, les vapeurs putrides qui s'exhalent des abscesses dans les parties nobles, comme il arrive dans la rupture d'une vomique, dans l'ouverture de quelque abscess interne, & qui est un peu considérable.

La *pamoison* est sur-tout ordinaire dans les malades, qui sont sujets à l'affection hypochondriaque & hystérique. Les spasmes & les irritations du genre nerveux sont la cause de cette espèce de *pamoison*, & les narcotiques joints aux antispasmodiques y produisent des effets salutaires.

La *pamoison* survient aussi dans les inflammations des visceres; tels que l'estomac, la matrice, ce qui est occasionné par la trop grande sensibilité de ces parties. La saignée y est alors un remède, mais elle doit être petite & souvent répétée.

Au contraire, lorsque la *pamoison* est produite par les évacuations immodérées, on doit employer des cordiaux; tels que la confectio d'alkermès, l'orviétan & autres semblables; le repos & les remèdes volatils sont sur-tout utiles, joints aux alimens restaurans; cette maladie ou ce symptôme attaque souvent les convalescens.

PAMPANGA, (*Géog. mod.*) province de l'île de Luçon, la principale des Philippines, dans la partie méridionale de l'île. Les Zambales, peuples féroces, & les noirs aux cheveux crépus, comme ceux d'Angola, demeurent dans les montagnes de cette province.

PAMPE, f. f. (*Botan.*) partie herbacée, roulée, en forme d'un petit ruban, qui vient attaché au tuyau de la plupart des grains, lorsqu'un tuyau est pendant par les racines, & qu'il se forme en épi. On dit la *pampe* du blé, de l'orge, de l'avoine.

PAMPÉLONNE, (*Géog. mod.*) petite ville de France, en Languedoc, à 5 lieues d'Alby. *Longit.* 19. 56. *lat.* 44. 7.

PAMPÉLUNE, (*Géog. mod.*) en latin *Pompeopolis*, ville considérable d'Espagne, capitale de la Navarre, près des Pyrénées, avec une forte citadelle & un riche évêché, suffragant de Burgos; S. Firmin en est regardé comme le premier évêque. On dit que cette ville fut bâtie par Pompée; c'est la résidence d'un viceroi. Elle est dans une plaine fertile sur l'Arga, à 17 lieues S. de Bayonne, 35 S. E. de Bilbao, 65 N. E. de Madrid, 30 N. O. de Sarragosse. *Long.* 16. 10. *lat.* 42. 40.

Ici mourut en 1253. Thibaut, comte de Champagne, roi de Navarre, si célèbre par son amour pour la reine Blanche, mere de S. Louis, par ses poésies & par ses chansons; M. l'évêque de la Ravallière en a donné une édition en 1742. *en 2 vol.* in-12.

PAMPÉLUNE, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique

méridionale, au nouveau royaume de Grenade; elle est à 60 lieues de Santa-Fé. *Long.* 308. 55. *lat.* 6. 30. (*D. J.*)

PAMPHI, f. m. (*Hist. mod.*) nom du second mois de l'année des Egyptiens; il le nomme aussi *phaopfi*, *paothi*, *pampsi* & *parphi*; il répond à notre mois d'Octobre.

PAMPHYLIA, (*Géog. anc.*) contrée de l'Asie mineure; bornée au nord, par la Pisidie & l'Isaurie; à l'orient, par la Cilicie; au midi, par la mer de Pamphylie; & à l'occident, par la Lycie, selon Cellarius.

PAMPINIFORME, VAISSEAU (*Anatom.*) On entend par *vaisseaux pampiniformes*, les veines & les artères spermatiques, contenues sous une enveloppe commune; on leur a donné ce nom, parce qu'elles forment un grand nombre de circonvolutions qui paroissent entortillées comme les tendrons de la vigne. (*D. J.*)

PAMPRE, f. f. (*Arch. décorat.*) feston de feuilles de vigne & de grappes de raisin, ou ornement en manière de seps de vigne, qui sert à décorer la colonne torse; il y a des colonnes corinthiennes ainsi ornées à la porte du chœur de Notre-Dame de Paris. *Daviler.*

PAMPRE, adj. (*Blason.*) il se dit de la grappe du raisin attachée à sa branche. Ollier à trois grappes de raisins d'azur *pamprés* de synople.

PAN, f. m. (*Mythol.*) le dieu des bergers, des chasseurs & de tous les habitans des champs; il étoit fils de Mercure & de Pénélope. Mercure se métamorphosa en bouc pour plaire à Pénélope. Voilà l'origine de ses cornes & de son pié fourchu; & la naissance du chef de toute la famille des faunes & des satyres. L'accouplement de l'homme avec la chevre ne produit rien; il n'y a pas d'apparence que celui du bouc avec la femme soit moins stérile: ainsi il est à présumer que tout ceci est purement fabuleux. Il s'appella *Pan*, à ce que dit un ancien mythologue, parce que Pénélope, moins chaste qu'on ne l'a fait, rendit heureux tous ses amans dans l'absence d'Ulysse, & que cet enfant fut le fruit de ce libertinage. Epiménide fait naître *Pan* de Jupiter & de Caliste, & lui donne Arcas pour frere jumeau; d'autres le croient fils ou de l'air & d'une néréide, ou du ciel & de la terre. Ce dieu n'est pas beau: mais s'il n'est pas le symbole de la beauté; barbu, chevelu, velu, cornu, fourchu; il l'est bien de la force, de l'agilité & de la lasciveté. On le représente communément avec la houlette & la flûte à plusieurs tuyaux. On le regarde comme le dieu des chasseurs, quoique son histoire nous le montre plus âpre à la poursuite des nymphes que des animaux. Les Arcadiens le révéroient particulièrement; il rendit parmi eux des oracles. Ils lui offroient du lait de chevre & du miel; ils célébroient en son honneur les lupercales. Evandre l'Arcadien porta son culte & ses fêtes en Italie. Les Egyptiens ont eu des idées toutes différentes de *Pan*. Selon eux, ce fut un des généraux d'Osiris; il combattit Typhon. Son armée ayant été enfermée dans une vallée, dont les avenues étoient gardées; il ordonna pendant la nuit à ses soldats de marcher en poussant de grands cris, que les échos multiplierent encore. L'horreur de ce bruit inopiné saisit l'ennemi, qui prit la fuite; de-là vient ce qu'on appelle terreur *panique*. Polien attribue à *Pan* l'invention de l'ordre de bataille, de la phalange, de la distribution d'une armée en aile droite, en aile gauche ou cornes, & prétend que c'est de-là que ses cornes lui viennent. Hygin dit que ce fut *Pan* qui conseilla aux dieux dispersés par les géans, de se métamorphoser en animaux, & qu'il leur en donna l'exemple en prenant la forme de la chevre. Il ajoute que les dieux le récompensèrent de son avis en le plaçant au ciel, où il fut la

constellation du capricorne. On l'honora tellement en Egypte, qu'on lui bâtit dans la Thébaïde la ville appelée *Chemnis* ou *ville de Pan*. On voyoit sa statue dans tous les temples. Le nom de *Pan* qui signifie *tout* donna lieu à l'allégorie où ce dieu est pris pour le symbole de la nature. Ses cornes sont les rayons du soleil; l'éclat de son teint désigne celui du ciel; la peau de chevre étoilée dont sa poitrine est couverte, le firmament; le poil de ses jambes & de ses cuisses, la terre, les arbres, les animaux, &c. Quant à la fable du grand *Pan*, voici ce qu'on en lit dans l'ouvrage de Plutarque, intitulé *des oracles qui ont cessé*: le vaisseau du pilote Thamus étant un soir vers certaines îles de la mer Egée, le vent cessa tout-à-coup. L'équipage étoit bien éveillé, partie buvoit, partie s'entretenoit; lorsqu'on entendit une voix qui venoit des îles, & qui appelloit Thamus: Thamus ne répondit qu'à la troisième fois, & la voix lui commanda, lorsqu'il seroit entré à un certain lieu, de crier que le grand *Pan* étoit mort. On fut saisi de frayeur; on délibéra si l'on obéiroit à la voix. Thamus conclut que s'il faisoit assez de vent pour passer l'endroit indiqué, il se tairoit; mais que si le vent venoit à cesser, il s'acquitteroit de l'ordre qu'il avoit reçu. Il fut surpris d'un calme au lieu où il devoit crier; il le fit, & aussi-tôt le calme cessa, & l'on entendit de tout côté des plaintes & des gémissemens, comme d'un grand nombre de personnes affligées & surprises. Cette aventure eut pour témoins tous les gens du vaisseau; bien-tôt le bruit s'en répandit à Rome. Tibere voulut voir Thamus; il assembla les favans dans la théologie payenne. Ils répondirent au souverain, que ce grand *Pan* étoit le fils de Mercure & de Pénélope. Celui qui fait ce conte dans Plutarque, ajoute qu'il le tient d'Epithersès, son maître d'école, qui étoit dans le vaisseau de Thamus quand la chose arriva. Je dis, ce conte; car si ce *Pan* étoit un démon, quel besoin avoit-on de Thamus pour porter la nouvelle de sa mort à d'autres démons? Pourquoi ces mal-avisés révelent-ils leurs foiblesses à un homme? Dieu les y forçoit. Dieu avoit donc un dessein! Quel? De défabuser le monde par la mort du grand *Pan*? ce qui n'eut pas lieu: d'annoncer la mort de J. C. ? personne n'entendit la chose en ce sens: au second siècle de l'église, on n'avoit pas encore imaginé de prendre *Pan* pour J. C. Les payens crurent que le petit *Pan* étoit mort, & ils ne s'en mirent guere en peine.

PAN, f. m. (*Arch.*) c'est le côté d'une figure, rectiligne, régulière ou irrégulière. C'est aussi le nom d'une mesure du Languedoc ou de Provence. Voyez PALME.

Pan coupé. C'est l'encoignure rabattue d'une maison pour y placer une ou deux bornes, & faciliter le tournant des charrois. C'est aussi dans une église à dôme, la face de chaque pilier de sa croisée où sont les pilastres ébrasés, & d'où prennent naissance les pendentifs.

Pan de bois. Assemblage de charpente qui sert de mur, de face à un bâtiment; on le fait de plusieurs manières, parmi lesquelles la plus ordinaire est de fabrières, de poteaux à plomb, & d'autres inclinés & posés en décharge.

Il y a deux assemblages qu'on appelle *pan de bois*. L'un qu'on nomme *assemblage à brins de fougere*, est une disposition de petits potelets assemblés diagonalement à tenons & mortoises, dans les intervalles de plusieurs poteaux à plomb, laquelle ressemble à des branches de fougere, dont les brins font cet effet. L'autre assemblage est dit à losanges entrelacés. C'est une disposition de pièces d'un *pan de bois*, ou d'une cloison posées en diagonales, entaillées de leur demi-épaisseur & chevillées. Les panneaux des uns & des autres sont remplis ou de briques, ou de maçon-

nerie enduite d'après les poteaux, ou recouverte & lambrifiée sur un lattis.

On arrête les *pans de bois*, des médiocres bâtimens, avec des tirans, ancrés, équerres, & liens de fer à chaque étage. On appelloit autrefois les *pans de bois cloisonnages & colombages*. Voyez l'art de la Charpenterie de Mathurin Jouffe.

Pan de comble. C'est l'un des côtés de la couverture d'un comble. On appelle *long pan* le plus long côté.

Pan de mur. C'est une partie de la continuité d'un mur. Ainsi, on dit, quand quelque partie d'un mur est tombée, qu'il n'y a qu'un *pan de mur* de tant de toises, à construire ou à réparer. (*D. J.*)

PANARA, (*Géog. anc.*) ville de l'Arabie heureuse, dans l'île de Panchée, selon Diodore de Sicile, l. V. ch. xliij. Il peint les habitans de cette ville comme les plus heureux hommes du monde, & comme les seuls de toute l'île qui véussent suivant leurs loix, sans reconnoître aucun roi. Ils choissoient tous les ans trois princes, entre les mains desquels étoit remis le gouvernement de la ville, mais qui n'avoient pas le pouvoir de punir de mort, & qui même étoient tenus de porter les affaires les plus importantes devant le college de prêtres. Les habitans de cette ville se nommoient les supplians de Jupiter Triphylien, dont le temple étoit à 60 stades de *Panara*. Diodore de Sicile rapporte aussi des merveilles de ce temple. Par malheur l'île Panchée, *Panara*, la beauté de son gouvernement, le bonheur de ses habitans, & la magnificence du temple de Jupiter étoient également imaginaires, comme nous le verrons au mot PANCHÉE. (*D. J.*)

PANS-COUPÉS, (*Archit.*) il y a des escaliers qu'on appelle à *pans-coupés* à cause que les angles sont coupés, & que la recherche a huit pans.

On appelle aussi *pans-coupés* toutes figures dont les angles sont coupés.

PAN DE BASTION, (*Fortificat.*) c'est la partie du bastion terminée par l'angle de l'épaule & par l'angle flanqué.

PAN, mesure de Languedoc & de Provence. Voyez PALME.

PAN DE BOIS, (*Charpenterie.*) clôture de charpenterie, qui sert à séparer des chambres, & à faire des retranchemens.

PANS en terme de *Diamentaires*, sont les facettes d'un diamant. Ces pans se nomment *bizeaux* ou *pavillons*, selon qu'ils sont sur la table ou sur la culasse du diamant.

PAN, f. m. terme de *Tapiſſier & de Menuisier*; ce mot se dit en parlant de lit; c'est une pièce de bois large de quatre pouces, épaisse de deux, & longue conformément au lit. Il y a dans un bois de lit quatre pans: deux de longueur & deux de largeur.

PAN DE RETS, terme de *Chasse*; ce sont les filets avec lesquels on prend les grandes bêtes.

PANACÉE, (*Pharmacie.*) en grec *πανακία*, mot composé de *παν*, tout, & d'*ακος*, remède, remède universel, remède à tous maux. Nom fastueux donné à plusieurs remèdes tant anciens que modernes, & sur-tout à des préparations chimiques. Parmi le grand nombre de remèdes qui portent le nom de *panacée*, & qui ne sont employés pour la plupart qu'à titre d'arcane par leurs inventeurs, il y en a deux qui l'ont retenu par préférence, qui sont les *panacées* par excellence, qui sont des médicamens officinaux, généralement adoptés; savoir, la *panacée* antimoniale & la *panacée* mercurielle. Il y a d'ailleurs des remèdes très-ordinaires, très-usuels qui portent le nom de *panacée*, mais qui sont beaucoup plus connus sous un autre nom; tels sont la *panacée* angloise, & la *panacée* holfatique. Nous allons faire connoître en peu de mots ces quatre *panacées* dans les articles sui-

vans. *Voyez* ci-après PANACÉE MERCURIELLE.

PANACÉE ANGLOISE. C'est un des noms de la magnésie blanche. *Voyez* MAGNÉSIE BLANCHE.

PANACÉE ANTIMONIALE. Il y a un grand nombre de préparations antimoniales, la plupart fort mal entendues, qui portent ce nom. On doit mettre dans cette classe celle qui est décrite dans la pharmacopée de Paris, & dans le cours de chimie de Lemery, de laquelle l'intelligent commentateur a porté un jugement aussi sévère que le nôtre.

La panacée antimoniale la plus simple, & qui mérite le titre exclusif, au-moins par la réputation de son auteur; savoir, la panacée antimoniale de Glaubert, n'est autre chose qu'une espèce de soufre doré, précipité de la lessive ordinaire d'*Hepar antimonii*, ou de celle des scories du régule appelé simple ou vulgaire, par la crème de tartre, au-lieu de l'esprit de vinaigre. Des observations suffisantes n'ont pas encore constaté si ce précipité diffère dans l'usage du précipité analogue obtenu par le vinaigre distillé.

PANACÉE HOLSATIQUE. C'est un des noms du tartre vitriolé. *Voyez* TARTRE VITRIOLÉ, sous le mot VITRIOL.

PANACÉE MERCURIELLE. *Voyez* MERCURE, Chimie, & l'article MERCURE & MERCURIAUX, Mat. méd. (b)

PANACHE, on a donné ce nom à la femelle du paon. *Voyez* PAON.

PANACHE DE MER, espèce de lithophyte. *Voyez* LITHOPHYTE. La panache de mer ne diffère des autres lithophytes, qu'en ce qu'elle forme une sorte de réseau: ses branches latérales au-lieu de sortir de tous les côtés de la tige, ne se trouvent que sur deux côtés opposés l'un à l'autre; elles se réunissent comme des vaisseaux sanguins qui s'anastomosent; ensuite elles se séparent & se réunissent plus loin, &c. C'est ainsi qu'elles forment des mailles de réseau qui ont peu d'étendue. (I)

PANACHE, f. f. (Commerce.) mesure dont on se sert dans l'île de Samos pour les grains & les légumes secs. La panache pèse vingt-cinq livres, c'est-à-dire huit ocques; il faut trois panaches pour faire le quillot, qui pèse 75 livres. *Voyez* Quillot, *diction. de commerce.*

PANACHE, (Archit.) c'est une voute en faillie ouverte par-devant, comme les trompes; élevée sur un ou deux angles rentrants, pour porter en l'air une portion de tour creuse. C'est ainsi que les dômes des églises modernes sont portés sur quatre panaches élevés sur les angles de la croisée de l'église. La panache est ordinairement un triangle sphérique terminé par trois arcs, dont deux *CB*, *CA* (fig. 21.) sont les arcs doubleaux des travées, & le troisième *AB* une corniche, qui sert d'empanchement à la tour du dôme. Tous les joints de la panache doivent concourir au centre de la sphère, dont elle fait partie. Ce centre est le point d'intersection des deux diagonales menées des sommets *C* de l'angle inférieur des quatre panaches. Les joints de lit doivent être parallèles à la corniche *AB*, & en coupe vers le centre de la sphère. *Voyez* VOUTE SPHERIQUE. (D)

PANACHE, f. m. terme de Sculpture; c'est un ornement de plumes d'autruche, qu'on introduit dans le chapiteau de l'ordre françois, & qu'on mettoit au lieu des feuilles d'un chapiteau composé. Cet usage, qui avoit pris d'abord par la singularité, ne s'est pas soutenu. Il est à souhaiter que la bisarrerie des artistes ne le fasse jamais revivre, car c'est un ornement vraiment gothique. (D. J.)

PANACHE, en terme de Chaudronnier; c'est une espèce de fond qui sépare une fontaine sablée en plus ou moins de parties, selon qu'il est plus ou moins répété. Ce fond est percé à son centre, & recouvert d'un couvercle qui le ferme tellement, qu'il n'y a que

l'eau qui puisse passer. *Voyez nos Pl. du Chaudronnier & leur explic.* Une figure montre le couvercle; une autre montre un autre diafragme, dont l'usage est de garantir le sable dont la panache est couverte de la chute de l'eau qui tombe dessus. *Voyez la fig.* qui représente la coupe d'une fontaine sablée.

PANACHE, PANACHÉ, (Jardinage.) ce sont des rayeures de différentes couleurs qui se mêlent à la couleur principale d'une fleur, & qui la rendent bariolée.

Les anémones, les renoncules, les œillets, les roses, les tulipes pour être belles, doivent être panachées. On dit cette fleur se panache.

Panache se dit encore de certain feuillage d'un parterre.

PANACHE, terme d'Orfèvre & de Potier d'étain; partie de la tige ou de la branche du flambeau qui est élevée au-dessus du pié, & qui s'étend en forme de petite aile autour de la tige ou de la branche du flambeau.

Panache, c'est parmi les orfèvres en grosserie, la partie qui se voit immédiatement sous le premier carré d'un bassinet. *Voyez* BASSINET & QUARRÉ.

Le panache ne diffère du nœud qu'en ce qu'il est carré par-dessous, & peut être considéré comme la moitié d'un nœud.

PANACHE, f. m. (Plumassier.) espèce de bouquet de plume qui n'est plus en usage. Les hommes de guerre en portoient sur leurs casques, les courtisans sur leurs chapeaux, & les dames sur leurs coiffures. Ces bouquets ne se mettoient que d'un côté de la tête au-dessus de l'oreille, & étoient relevés avec des aigrettes de héron: c'est d'eux que les maîtres plumassiers de Paris ont pris le nom de maîtres panachers-bouquetiers. (D. J.)

PANACHRANTE, adj. f. (Hist. ecclésiast.) immaculée. Les Grecs ont donné de tout tems ce titre à la Vierge. Veccus se retira au monastère dédié à la Vierge Panachrante. Fleuri, *hist. ecclésiast.*

PANACTUM, (Géog. anc.) lieu fortifié dans l'Attique, selon Pausanias & Thucydide, entre l'Attique & la Bœotie.

PANADE, f. f. (Diète.) pain cuit & imbibé de jus de viande ou de bouillon. On donne le même nom à une tisane faite d'une croute de pain brûlée, & mise à tremper dans l'eau. La première panade est une soupe. La seconde une tisane. Ceux qui sauront avec quelle facilité la panade doit entrer en fermentation, & par conséquent se corrompre dans l'estomac, seront très-circonspects sur son usage.

PANAGE, f. m. (Jurisprud.) dans la basse latinité panagium, est le droit de mener paître des porcs dans les bois & forêts pour y paître le gland. L'ordonnance des eaux & forêts contient un titre des ventes & adjudications des panages, glandées & paissions, & un autre des droits de pâturage & de panage. Ce n'est pas que ces termes panage & pâturage soient synonymes. Celui de pâturage est plus général; il comprend toute sortes de paission, soit dans les champs ou dans les bois, au-lieu que le terme de panage ne se prend que pour la paission dans les bois & forêts, & singulièrement pour la paission des fruits sauvages: la glandée est une des espèces de fruits qui servent au panage des porcs, & les seines en sont une autre. *Voyez* PAISSON. (A)

PANAGÉE, f. f. (Mythol.) surnom donné à Diane, parce qu'elle ne faisoit que courir de montagnes en montagnes, & de forêts en forêts: qu'elle étoit tantôt au ciel, & tantôt sur la terre, ou dans les enfers; & parce qu'enfin elle changeoit sans cesse de forme & de figure; Panagée signifie celle qui voit tout.

PANAGIE, f. f. (Hist. ecclésiast. des Grecs.) c'est une cérémonie qui se pratique chez les Grecs, dont on voit la description dans Codin, Du Cange & Alla-

tius. Quand les moines vont se mettre à table, celui qui sert prend un pain, qu'il coupe en quatre parties; d'une de ces portions il en coupe encore un morceau en forme de coin, depuis le centre jusqu'à la circonférence; il remet ce morceau à sa place. Quand on se leve de table, le servent découvre ce pain, le présente à l'abbé, & ensuite aux autres moines qui en prennent chacun un petit morceau. Après cela l'abbé & les moines boivent chacun un coup de vin, rendent grâces, & se retirent. Voilà ce que c'est que la *panagie* dont il est parlé dans les auteurs ecclésiastiques. Cette cérémonie se pratiquoit aussi à la table de l'empereur de Constantinople, comme le rapporte Codin. *Diët. de Trevoux.* (D. J.)

PANAIS, f. m. *pastinaca*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose & en ombelle composée de plusieurs pétales disposés en rond, & soutenus par un calice, qui devient dans la suite un fruit composé de deux semences ovoïdes, amples, minces & frangées, qui quittent aisément leur enveloppe. Ajoutez aux caractères de ce genre que les feuilles sont grandes & ailées. Tournefort, *instit. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

On compte deux espèces de ce genre de plante, le cultivé & le sauvage; le *panais* cultivé, *pastinaca sativa latifolia*, J. R. H. a la racine longue, plus grosse que le pouce, charnue, jaunâtre ou rougeâtre, nervée au milieu d'un nerf dans sa longueur; l'odeur de cette racine n'est point désagréable, & est d'un bon goût; elle pousse une tige à la hauteur de trois ou quatre piés, & davantage, grosse, droite, ferme, cannelée, rameuse, vuide ou creuse.

Ses feuilles sont amples, composées d'autres feuilles assez semblables à celles du frêne, ou du térébinthe, oblongues, larges de deux doigts, dentelées en leurs bords, velues, d'un verd brun, rangées comme par paires le long d'une côte simple, qui est terminée par une seule feuille, d'un goût agréable, & un peu aromatique. Les sommités de la tige & des branches portent de grandes ombelles ou parasols, qui soutiennent de petites fleurs à cinq pétales, jaunes, disposés en rose. Lorsque les fleurs sont passées, il leur succede des semences jointes deux à deux, grandes, ovales, applaties, minces, légèrement cannelées, bordées d'un petit feuillet membraneux, ressemblantes à celles de l'angelique. Cette plante est fort en usage pour la cuisine.

Le *panais* sauvage, *pastinaca sylvestris latifolia*, diffère du précédent, en ce que ses feuilles sont plus petites, sa racine plus menue, plus dure, plus ligneuse, & moins bonne à manger; il croît aux lieux incultes, dans les prés secs, sur les collines, & ailleurs, parmi les plantes champêtres.

Il faut prendre garde de confondre les racines de *panais* avec celle de la ciguë ou cicutaire, auxquelles elles sont semblables tant par la figure, que par le goût douçâtre qui leur est commun. On ne peut éviter sûrement la méprise, qu'en les levant de terre au printemps, lorsque le *panais* commence à se faire reconnoître par la tige & par les feuilles. (D. J.)

PANAIS, (*Diète & Mat. médic.*) *panais* ordinaire des jardins ou cultivé, & *panais* sauvage ou petit *panais*. On n'emploie presque que le premier pour les usages de la cuisine. Cependant les gens de campagne mangent aussi assez communément le second.

Ce n'est que la racine qui est d'usage comme aliment, & presque que la semence dont on se sert comme médicament.

La racine de *panais* est un de ces alimens qui est à-peu-près indifférent de sa nature, ou qui le devient par l'usage. Il ne manque cependant pas de personnes qui ne sauroient s'accommoder de son goût ni de son odeur. Mais celles-là n'ont pas besoin des préceptes de la médecine pour s'en interdire l'usage. Il

faut prendre garde lorsqu'on cueille des racines de *panais*, & sur-tout de *panais* sauvage, de ne pas le confondre avec les racines de ciguë, avec lesquelles elles ont beaucoup de rapport, tant par la figure que par le goût. Cette méprise a été souvent funeste; & il y a quelque apparence que l'observation de J. Ray, & que celle du D. P. Ulbercht (*éphém. d'Allemagne dec. 3. ann. de.*) qui assurent que les racines de *panais* qui ont resté en terre plusieurs années sont devenues un poison, qui cause des délires fâcheux & opiniâtres, &c. que ces observations, dis-je, ont été faites sur des vieilles racines de ciguë, que les gens auront mangées pour des racines de *panais*.

Les semences de *panais* sont diurétiques, emménagogues & hystériques. On en a fait un secret contre les fièvres intermittentes, sur lequel M. Garnier, médecin de Lyon, a publié, il y quelques années, des expériences qui lui ont prouvé que ces semences possédoient en effet une vertu fébrifuge très-marquée. (b)

PANAMA, ISTHME DE, (*Géog. mod.*) cet isthme qui resserre entre deux mers le continent de l'Amérique, n'est pas de 25 lieues communes. On voit du haut d'une montagne, près de Nombres de Dios, d'un côté la mer du nord, & de l'autre celle du sud. On tenta dès l'an 1513, de chercher par cette mer du sud de nouveaux pays à soumettre, & l'on en vint à bout. Long. 293^d. 33'. 0". lat. 8^d. 58'. 50". (D. J.)

PANAN. Voyez PLUMET.

PANANE, (*Géog. mod.*) & par M. de l'Isle *Bagani*, ville d'Asie dans les Indes, sur la côte de Malabar, au royaume de Calicut, avec un port: elle est entre Calicut au nord & Cranganor au midi. Long. 94. 30. latit. 11. (D. J.)

PANARÈTE, f. m. (*Hist. ecclési.*) nom que les Grecs donnent également à trois livres de l'Écriture, les proverbes de Salomon, la sagesse & l'ecclésiaste. Ce mot est fait de *πᾶν*, tout, & de *ἀρετή*, vertu. Ainsi le *panarète* ou le livre qui enseigne toute vertu, c'est la même chose.

PANAPANA, (*Hist. nat.*) poisson qui se trouve dans les rivières du Brésil; il a la peau dure & raboteuse, comme celle du chien de mer. Sa tête est platte & difforme, & comme divisée en deux cornes ou trompes, au bout desquelles ses yeux sont placés. Il paroît que c'est une espèce de zigène.

PANARIS, f. m. (*Chirurgie.*) tumeur flegmoneuse, accompagnée d'une douleur très-vive, qui vient à l'extrémité des doigts, ou à la racine & aux côtés des ongles; ce mot vient du terme grec, *παρονυχία*. Voyez PARONYCHIE.

Les chirurgiens modernes ont distingué quatre espèces de *panaris* qu'il est à propos de ne pas confondre, parce que chacune d'elles demande un traitement particulier.

La première espèce a son siège sous l'épiderme; elle commence par former au coin de l'ongle une petite tumeur qui en fait le tour, & qui pour cela est appelée vulgairement *tournoie*; quand il s'y forme du pus on lui donne issue en coupant l'épiderme avec des ciseaux; cette opération n'est point-dout-douloureuse, & n'a aucune suite fâcheuse: quelquefois l'inflammation détruit les adhérences naturelles de la racine de l'ongle, qui ne recevant plus de nourriture, est chassé au-dehors par un autre ongle que la nature produit.

La seconde espèce de *panaris* a son siège dans le corps graisseux qui entoure le doigt; c'est un véritable phlegmon qui commence par une tumeur dure & peu douloureuse; elle s'échauffe ensuite, s'enflamme, devient fort rouge, & excite une douleur pulsative très-aiguë qui se termine par la suppuration.

La troisieme espece de *panaris* a son siége dans la gaine des tendons fléchisseurs des doigts ; en recherchant la structure naturelle des organes affectés, on verra que tout y est un appareil de douleur par la quantité de nerfs qui s'y distribuent. Le pus se manifeste quelquefois près les articulations, & même dans la main par une fluctuation (voyez FLUCTUATION), qu'on ne sent point dans la longueur des phalanges, parce que la gaine des tendons & les bandes ligamenteuses sont d'un tissu fort ferré. La douleur est très-violente & se fait sentir au principe du muscle ; par cette raison, lorsque le pouce est affecté, la douleur ne passe pas la moitié de l'avant-bras ; & quand cette espece de *panaris* arrive aux quatre derniers doigts, on ressent de la douleur au condyle interne de l'humérus, à l'attache fixe des muscles fléchisseurs de ces doigts. L'inflammation se communique fort souvent & forme des abcès au-dessus du ligament annulaire dans les cellules graisseuses qui sont sous les tendons des muscles profond & sublime, & qui recouvrent le muscle carré pronateur, quelquefois même la continuité de la douleur & les accidens produisent des abcès à l'avant-bras, au bras, & même jusqu'au-dessous de l'aisselle.

La quatrieme espece de *panaris* est une maladie de l'os & du périoste ; on la reconnoît à une douleur profonde & vive, accompagnée d'une tension & d'un gonflement inflammatoire, qui se borne assez communément à la phalange affectée, & qui ne passe guère le doigt. La fièvre, les insomnies, les agitations, & le délire accompagnent plus particulièrement la troisieme & la quatrieme espece de *panaris*,

Les causes des *panaris* sont externes & internes. une piqure, un petit éclat de bois qui fera entré dans le doigt, une contusion, une brûlure, l'irritation de quelques fibres qu'on aura tirailés en arrachant quelques-unes des excroissances appellées vulgairement *envies*, sont les causes externes des *panaris* ; le virus vénérien, le scrophuleux, & le cancéreux, en sont quelquefois les causes internes.

Quoique les *panaris* different par leurs siéges & par leurs symptomes, ils présentent les mêmes indications curatives dans le commencement ; la saignée réitérée à proportion de la violence des accidens, la diette, les cataplasmes anodins, émolliens & résolutifs, & tout ce qui est propre à calmer l'inflammation, convient lorsque le mal n'a pas fait encore de progrès considérables : quelques personnes ont été guéries en trempant plusieurs fois le doigt dans de l'eau chaude, & l'y tenant aussi long-tems qu'il est possible. Rivière rapporte dans ses *Observations* deux cas assez singuliers de personnes attaquées de *panaris*, qui en furent guéries, l'une par résolution, & l'autre par suppuration en tenant le doigt dans l'oreille d'un chat. La chaleur modérée de cette partie, & la qualité de l'humour cérumineuse qui exude des glandes peuvent ouvrir les pores du doigt, en relâcher les parties trop tendues par la constriction inflammatoire, & dissiper l'humour qui y est arrêtée, ou bien en procurer une bonne & louable suppuration, si par l'état des choses la tumeur est disposée à cette terminaison.

Après avoir employé inutilement les remèdes anodins & résolutifs, on a recours aux maturatifs. Voyez MATURETIFS. Quand le *panaris* est de la seconde espece, le pus se manifeste bien-tôt par une petite tumeur avec fluctuation, il faut en faire l'ouverture avec le bistouri ou la lancette. Voyez ABSCÈS. Quand le *panaris* est de la troisieme espece, il ne faut pas attendre que le pus se fasse appercevoir ; les accidens sont trop violens, & on risque beaucoup en différant l'ouverture. Il faut y déterminer le malade & le mettre en bonne situation, de maniere qu'il ait le coude appuyé contre quelque chose de ferme : le

malade ne pourra retirer sa main si le coude ne peut reculer. Alors on prend un bistouri avec lequel on fend le doigt & la gaine ; dès qu'on a pénétré jusqu'au tendon, on se fert d'une sonde cannelée fort déliée, qu'on introduit dans la gaine pour conduire le bistouri qui doit la débrider dans toute son étendue, tant supérieurement qu'inférieurement : l'ouverture qui suffit pour donner issue à la matiere, n'est pas suffisante pour le traitement : il faut en outre couper les deux levres de l'incision pour que les pansemens soient plus commodes & moins douloureux ; on panse la plaie en premier appareil avec de la charpie sèche ; on applique des cataplasmes pour procurer la détente des parties & soulager le malade, & l'on en continue l'usage jusqu'à ce que les accidens soient passés & que la suppuration soit bien établie.

On se fert dans la suite des pansemens d'un petit plumaceau trempé dans l'esprit de térébenthine qui s'applique immédiatement sur le tendon, & on fait suppurer les tégumens par les remèdes digestifs. Il se fait souvent exfoliation du tendon, & le malade perd la flexion du doigt ; c'est un inconvénient de la maladie, & non la faute de l'opération ni de l'opérateur.

Lorsque l'on fait l'opération à tems, l'ouverture de la gaine arrête le progrès du mal ; mais si l'étranglement causé par les bandes ligamenteuses qui entrent dans la structure de cette partie n'a pas été détruit avant la formation du pus, il faut prolonger l'incision jusque dans le creux de la main quand il s'y est fait un abcès. S'il y avoit du pus sur le muscle carré pronateur, il faudroit pour donner issue à la matiere faire fléchir le poignet, & introduire sous le ligament annulaire, par l'ouverture de l'intérieur de la main, une sonde cannelée, au moyen de laquelle on fera une incision qui pénétrera entre les tendons fléchisseurs des doigts, jusqu'au foyer de l'abcès. On passe ensuite un seton de la main au poignet ; c'étoit la pratique de M. Thibaut, premier chirurgien de l'hôtel-dieu de Paris. Si les accidens continuoient & qu'on jugeât qu'ils vinssent de l'étranglement causé par le ligament annulaire commun, il faudroit le couper ; le chirurgien doit avoir dans ce cas la prudence d'avertir que le malade en demeurera estropié, & qu'il ne se détermine à faire cette opération que pour lui sauver la vie. Si les accidens venoient du tendon, on pourroit l'emporter entierement. M. Petit a pratiqué cette opération avec succès, en coupant d'abord l'attache du tendon à la phalange, il le tiroit ensuite de dessous le ligament annulaire, & le coupoit dans son corps charnu.

Lorsque l'affection de la gaine & du tendon forme un *panaris* de la troisieme espece, ces parties sont quelque fois affectées consécutivement dans le *panaris* de la seconde espece, lorsque l'ouverture n'en a pas été faite à propos. Si l'on tarde trop, le pus qui est sous la peau comme dans un abcès ordinaire, la perce ; la partie la plus sereuse dilacere & souleve l'épiderme, & forme une tumeur transparente qui ressemble au *panaris* de la premiere espece. Lorsqu'on a enlevé l'épiderme, on apperçoit à la peau un petit trou par où le pus sort. Il faut y introduire une sonde cannelée, & à sa faveur ouvrir la tumeur dans toute son étendue, avec les attentions que nous avons décrites. Le séjour du pus a souvent altéré la gaine & le tendon, & il y a des *panaris* de la seconde espece dont la matiere est de si mauvais caractère qu'elle altere les os, d'où s'ensuit la perte des doigts.

Pour la quatrieme espece de *panaris*, on doit mettre en usage dans le commencement les secours indiqués généralement pour calmer l'inflammation ; si la tumeur suppure, on en fait l'ouverture ; on est souvent obligé de faire une incision de chaque côté du doigt ; il est bien rare que le malade conserve la phalange : cet os est si spongieux qu'il est presque

toujours altéré jusque dans son centre ; il se sépare par la suppuration des ligamens , après quoi la plaie ne tarde pas à guérir ; pour abrégier la cure , on peut faire l'amputation de la phalange ; mais cela étant un peu douloureux , la plupart des malades préfèrent la chute naturelle de l'os ; pour l'accélérer on panse avec la teinture de myrrhe & d'aloës , ou d'autres médicamens exfoliatifs. Voyez EXFOLIATION.

L'appareil après l'opération du *panaris* se fait en appliquant par-dessus de la charpie , dont on remplit & couvre l'incision , une petite compresse circulaire , une autre en croix de Malte , compresse dont le plein est posé sur le bout du doigt , & dont les quatre chefs entourent le doigt en-dessus , en-dessous , & aux parties latérales ; on maintient le tout avec une petite bandelette coulée circulairement sur la partie en doloire. Voyez DOLOIRE. Dans les premiers tems on met le bras en écharpe , voyez ECHARPE , & sur la fin de la cure on met le doigt dans une espee d'étui de peau ou de taffetas qu'on appelle un *doigtier*.

M. Astruc , auteur d'un traité des tumeurs & des ulcères , imprimé à Paris en 1759 , chez Cavalier , prétend que les auteurs qui ont multiplié les especes de *panaris* , n'ont connu ni la nature ni le siège de cette maladie. Il restraint cette dénomination au dépôt d'une très-petite quantité de lympe roussâtre ou sanguinolente , qui se forme entre la racine de l'ongle & la couche cartilagineuse qui recouvre le périoste , & contre laquelle l'ongle est attaché ; ce léger commencement peut avoir les suites les plus dangereuses , par les accidens qui surviennent , si on ne les prévient pas à tems par la méthode de *Fabricius Hildanus*. Cet auteur rapporte dans ses *Observations* , qu'ayant été plusieurs fois appelé dans le commencement du *panaris* , il se hâtoit de faire sur-le-champ une incision à la peau qui couvre la racine de l'ongle où étoit le mal ; qu'il y découvroit , après avoir raclé la racine de l'ongle , un ou deux petits points ou taches sur l'ongle , & que les ayant ouverts avec la pointe du bistouri , il en sortoit une ou deux gouttes d'une lympe rousse , ce qui procuroit sur-le-champ la guérison du malade. Gui de Chauliac & Jean de Vigo regardoient le *panaris* comme une maladie mortelle. Celui-ci dit qu'il n'y connoit point de plus grand remede que d'ouvrir le doigt promptement avant la parfaite maturation de l'abcès. Ambroise Paré s'applaudit d'avoir suivi ce précepte. Après avoir laissé couler le sang , il faisoit tremper le doigt dans du vinaigre chaud , où l'on avoit fait dissoudre de la thériaque. Il regardoit le *panaris* comme une maladie causée par une humeur vénéneuse. M. Astruc dit que le *panaris* n'arrive jamais qu'aux gens de travail qui sont exposés à se piquer ou à se coigner les doigts , en sorte que la cause est toujours externe. En n'admettant pour vrai *panaris* que la tumeur aux environs de l'ongle , suivant la définition , on ne détruit point la vérité des faits & l'existence des maladies qui ont fait établir les différentes especes que nous avons décrites dans cet article , & qu'il est indispensable de connoître & de savoir traiter. (Y)

PANARUCAN, (*Géog. mod.*) ville des Indes , capitale d'un petit royaume de même nom , dans l'île de Java , à 10 lieues nord de Palambuan ; le roi du lieu est payen ainsi que ses sujets. Long. 128. 10. lat. 7. 30. (D. J.)

PANATHÉNÉES, f. f. pl. (*Antiq. grecq.*) anciennement *athénées*. Les *panathénées* , παναθηναία , étoient des fêtes célébrées à Athenes en l'honneur de Minerve , elles furent d'abord instituées en Grece par Érictonius , fils de Vulcain , ou comme d'autres le prétendent , par Orphée.

Divers peuples depuis Cécrops & ses successeurs jusqu'à Thésée , habitoient les différentes bourgades

de l'Attique ; chaque bourgade avoit ses magistrats , & dans chaque endroit la police & la justice s'administroient sans nulle dépendance réciproque ; on ne reconnoissoit Athenes pour ville principale qu'en tems de guerre. Thésée parvenu à la royauté , entreprit de lier ces parcelles de gouvernement , jusques-là fort détachées ; il réussit dans son projet ; les villes subalternes s'incorporerent en une seule , & l'auteur de cette réunion mémorable résolut d'en éterniser la mémoire en rétablissant les *panathénées* ; quelques auteurs même assurent que ce fut lui qui les institua.

Quoi qu'il en soit , on recevoit à ces fêtes , suivant l'intention de Thésée , tous les peuples de l'Attique dans la vûe de les habituer à reconnoître Athenes , où elles se célébroient , pour la patrie commune. Ces fêtes dans leur simplicité & dans leur première origine ne duroient qu'un jour ; mais ensuite leur pompe s'accrut , & on leur donna un terme plus long.

On établit alors de grandes & de petites *panathénées* ; les grandes se célébroient tous les cinq ans , le 23 du mois Hécatombeon , & les petites se solemnisoient tous les trois ans , ou plutôt tous les ans le 20 du mois Thurgelion ; chaque ville de l'Attique , chaque colonie athénienne , dans ces occasions , devoit en forme de tribut un bœuf à Minerve ; la déesse avoit l'honneur de l'hécatombe , & le peuple en avoit le profit : la chair des victimes servoit à régaler les spectateurs.

On proposoit à ces fêtes des prix pour trois sortes de combats ; le premier qui se faisoit le soir , & dans lequel les athletes portoient des flambeaux , étoit originellement une course à pié ; mais depuis elle devint une course équestre , & c'est ainsi qu'elle se pratiquoit du tems de Platon. Le second combat étoit gymnique , c'est-à-dire que les athletes y combattoient nuds , & il avoit son stade particulier , construit d'abord par Lycurgue le rétheur , puis rétabli magnifiquement par Hérodes Atticus. Le troisième combat institué par Périclès , étoit destiné à la poésie & à la musique.

On y voyoit disputer à l'envi d'excellens chanteurs , qu'accompagnoient des joueurs de flûte & de cithare ; ils chantoient les louanges d'Harmodius , d'Aristogiton , & de Thrasybule. Des poètes y faisoient représenter des pieces de théâtre jusqu'au nombre de quatre chacun , & cet assemblage de poèmes s'appelloit *tétralogie* ; le prix de ce combat étoit une couronne d'olivier & un barril d'huile exquise , que les vainqueurs par une grace particulière accordée à eux seuls , pouvoient faire transporter où il leur plaisoit hors du territoire d'Athènes ; ces combats , comme on vient de le dire , étoient suivis de festins publics & de sacrifices qui terminoient la fête.

Telle étoit en général la maniere dont se célébroient les *panathénées* , mais les grandes l'emportoient sur les petites par leur magnificence , par le concours du peuple , & parce que dans cette fête seule , on conduisoit en grande & magnifique pompe un navire orné du voile ou du *peplus* de Minerve , & après que ce navire , accompagné du plus nombreux cortège , & qui n'alloit en avant que par des machines , avoit fait plusieurs stations sur la route , on le ramenoit au même lieu d'où il étoit parti , c'est-à-dire au céramique.

On fait que le *peplus* de Minerve étoit une robe blanche sans manches , brochée d'or , où étoient représentées , non-seulement les mémorables actions de cette déesse , mais encore celles de Jupiter , des héros , & même de ceux qui avoient rendu de grands services à la république. A cette procession assistoient toutes sortes de gens vieux & jeunes , de l'un & de

l'autre sexe, portant tous à la main une branche d'olivier pour honorer la déesse, à qui le pays étoit redevable de cet art utile. Tous les peuples de l'Attique se faisoient un point de religion de se trouver à cette fête; de-là vient son nom de *panathénées*, comme si l'on disoit les *athènes de toute l'Attique*. Les Romains les célébrèrent à leur tour, mais leur imitation ne servit qu'à relever davantage l'éclat des vraies *panathénées*. (D. J.)

PANAY, (Géog. mod.) île d'Asie, d'environ 100 lieues de tour, c'est la mieux peuplée & la plus fertile des Philippines; elle appartient aux Espagnols. Long. 137. 40-139. lat. 10. 11-30.

PANBÉOTIES, f. f. (Antiq. grec.) en grec πανβοιωτια, fête qui se célébroit dans toute la Béotie. On s'assembloit près de Chéronée au temple de Minerve Ionienne. Potter, *Archæol. græc. l. II. c. xxij. tom. I. p. 444.*

PANCALE ou PANCALIER, (Géog. mod.) bourgade de Piémont, dont quelques-uns font une ville, & qui est située à un mille de Pô, à 3 lieues au-dessus de Turin.

PANCARPE, (Gymnast. athlétiq.) spectacle des Romains où certains hommes forts, hardis & exercés combattoient contre toutes sortes de bêtes moyennant une somme d'argent. Le mot *pancarpe* signifie proprement un composé de toute sorte de fruits, du grec παν, tout, & καρπος, fruit; ensuite on l'a donné à ce qui contenoit toutes sortes de fleurs, puis à ce qui étoit composé de diverses choses, enfin par métaphore à ce combat public, où l'on faisoit paroître des animaux de différentes especes. Le lieu de ce spectacle étoit l'amphithéâtre de Rome; & ces sortes de jeux ont duré jusqu'au tems de l'empereur Justinien, qui régnoit dans le sixième siècle.

Quelques auteurs confondent le *pancarpe* avec la sylve; mais il y a cette différence entre ces deux divertissemens publics, que le *pancarpe* étoit un combat contre les bêtes qui se faisoit dans l'amphithéâtre; & que la sylve étoit une espece de chasse, que l'on représentoit dans le cirque. Dans le *pancarpe*, c'étoient des hommes gagés qui combattoient; & dans la sylve, c'étoit le peuple qui chassoit au milieu d'une forêt artificielle. (D. J.)

PANCARTE, f. f. AFFICHE, (Gramm. & Comm.) on le dit plus particulièrement de celle qu'on met à la porte des bureaux des douanes & autres lieux & passages où l'on leve quelques droits ou impositions sur les marchandises. Elles doivent contenir la taxe qui en est faite, & souvent le titre en vertu duquel on leve les droits. On appelle *fermier de la pancarte* celui qui afferme les droits taxés par la *pancarte*. *Diction. de commerce.*

PANCERNES, (Hist. militaire de Pologne.) gendarmerie de Pologne. La Pologne est aujourd'hui le seul pays où l'on voie une cavalerie toute composée de gentilshommes, dont le grand duché de Lithuanie fournit un quart; & cette cavalerie fait la principale force de l'état; car à peine l'infanterie est-elle comptée. Elle se divise en hussards & en *pancernes*: les uns & les autres compris sous le nom commun de *towarisz*, c'est-à-dire *camarades*. C'est ainsi que les généraux & le roi lui-même les traite. Un mot produit souvent de grands effets.

Les hussards sont formés de l'élite de la noblesse qui doit passer par ce service pour monter aux charges & aux dignités. Les *pancernes*, composés aussi de noblesse, ne diffèrent des hussards que par la chemise de maille en place de cuirasse; & on ne les examine pas aussi rigoureusement sur leur généalogie. Ce ne sont point des régimens, mais des compagnies de deux cens maîtres appartenantes aux grands de l'état, sans excepter les évêques qui ne faisant pas le service par eux-mêmes, donnent de fortes pensions à

leurs lieutenans. *L'abbé Coyer. (D. J.)*

PANCHÉE, (Géog. anc.) *Panchæa, Panchaia*, île de l'Océan proche de l'Arabie. Diodore de Sicile, *l. V. c. xliij.* dit qu'elle étoit habitée de naturels du pays, appellés *Panchæi*, & d'étrangers océanites, Indiens, Crétois & Scythes. Il donne à cette île une ville célèbre, nommée *Panara*, dont les habitans étoient les plus heureux hommes du monde. *Voyez PANARA.*

Par malheur *Panara*, le bonheur de ses habitans, & l'île même de *Panchée*, ainsi que le temple magnifique de Jupiter Triphylien, ont été forgés par l'ingénieur Echemere, que Diodore de Sicile a copié. Echemere peignit cette île comme une terre délicieuse, un paradis terrestre, où se trouvoient des richesses immenses, & qui n'exhaloit que des parfums.

Callimaque presque contemporain du philosophe Messénien ou Tégéates, & sur-tout Eratosthène, mirent eux-mêmes la *Panchée* au nombre des fables, & prouverent que c'étoit une pure fiction. Polybe en étoit pleinement convaincu. Plutarque déclare que l'île *Panchée* avoit échappé jusqu'à son tems aux recherches des navigateurs grecs & barbares.

Mais les poètes n'ont pas cru devoir manquer d'orner leurs ouvrages de cette région imaginaire; j'en ai pour témoins ces beaux vers de Virgile dans ses Georgiques:

*Sed neque Medorum sylvæ ditissima terræ
Nec pulcher Ganges, atque auro turbidus Hermon,
Laudibus Helia certent, nec Bactra, nec Indi
Totaque thuriferis Panchaia dives arenis.*

« Cependant ni l'opulente Médie, ni le pays arrosé par le fleuve du Gange, ni les bords de l'Hermon dont les flots roulent de l'or, ni l'Inde, ni le pays des Bactriens, ni la fertile *Panchaie*, où croît l'encens, n'approchent pas de nos campagnes d'Italie ». (D. J.)

PANCHRESTE, f. m. en Médecine, panacée ou remède propre à toutes sortes de maladies. *Voyez PANACÉE.*

PANCHRISTAIN, f. m. nom que l'on donnoit chez les anciens aux pâtisseries qui faisoient des gâteaux avec le miel, & autres substances douces & sucrées.

PANCHRUS, f. m. (Hist. nat.) nom donné par quelques anciens auteurs à une pierre, dont ils ne nous apprennent rien, sinon qu'on y voyoit toutes les couleurs. Peut-être ont-ils voulu désigner l'opale sous ce nom.

PANCHYMAGOGUE, f. m. (Médecine.) de παν, tout, & χυμος, humeur, & ἀγειν, expulser; nom que l'on donne à quelques extraits cathartiques, qui passent pour avoir la vertu de purger toutes les humeurs: mais ces compositions sont peu fréquentes chez nos Apoticaire. *Voyez Hartman in Crollium. Schroder Pharmacop.*

Nos hydragogues, le syrop des cinq racines de nos boutiques, l'opiate méfentérique, les pilules aloétiques, les pilules cochlées sont aussi efficaces & plus sûres que ces remèdes *panchymagogues*.

PANCHYMAGOGUE, extrait, (Pharmacie.) prenez pulpe sèche de coloquinte séparée & mondée des semences, une once & demie; feuilles de fené mondé, d'hellebore noir, de chacun deux onces; agaric, une once: pilez-les ensemble, ajoutez-y eau de pluie, quantité suffisante; faites-les macérer pendant deux jours; passez-les après les avoir fait bouillir légèrement; exprimez le marc; décantez cette décoction après qu'elle sera reposée; évaporez-la ensuite au bain marie, à consistance d'extrait: ajoutez-y résine de scammonée d'Alep, une once; extrait d'aloës, deux onces; especes diarrhodon abbatis,

une once ; épaississez le tout au bain marie à confistance d'extrait.

Ce remède est un excellent hydragogue. La dose fera d'un scrupule jusqu'à deux & plus, selon les cas & les circonstances. Ce remède est violent, il demande extrêmement de prudence.

PANCLADIE, f. f. (*Antiq. grec.*) πανκλαδία, fête que les Rhodiens célébroient au tems de la taille de leurs vignes. Potter, *Archæol. græc. t. I. p. 419.*

PANCRACE, f. m. (*Art gymnast.*) exercice gymnique, formé de la lutte simple & de la lutte composée. Dans cet exercice, l'on faisoit effort de tout son corps, comme l'indiquent le mot grec. Ainsi la lutte & le pugilat réunis formoient le *pancrace*. Il empruntait les secours & les contorsions de la lutte, & prenoit du pugilat l'art de porter les coups avec succès & celui de les éviter. Dans la lutte, il n'étoit pas permis de jouer des poings, ni dans le pugilat de se colleter. Dans le *pancrace* au contraire, si l'on avoit droit d'employer toutes les secouffes & toutes les ruses pratiquées dans la lutte, on pouvoit encore y ajouter pour vaincre le secours des poings & des piés, même des dents & des ongles, & l'on sent que ce combat n'étoit ni moins dangereux, ni moins terrible que les deux autres.

Arrichion ou Arrachion, pancratiate aux jeux olympiques, se sentant prêt à être suffoqué par son adversaire qui l'avoit saisi à la gorge, mais dont il avoit attrapé le pié, lui cassa un des orteils ; & par l'extrême douleur qu'il lui fit, l'obligea à demander quartier. Dans cet instant même, Arrachion expira. Les Agonothetes le couronnerent, & on le proclama vainqueur tout mort qu'il étoit. Philostraste a fait la description d'un tableau qui représentoit cette aventure.

Le combat du *pancrace* fut admis aux jeux olympiques dans la xxviii. olympiade ; & le premier qui en mérita le prix, fut le syracusain Lygdanius, que ses compatriotes mettoient en parallèle avec Hercule pour la taille.

Pausanias parle dans ses *étiologies* d'un fameux pancratiate, nommé *Softrate*, qui avoit été couronné douze fois, tant aux jeux néméens qu'aux istmiques, deux fois aux pythiens, & trois fois à Olympie, où l'on voyoit sa statue du tems de cet historien. (*D. J.*)

PANCRAINS, (*Marine.*) voyez MANŒUVRES.

PANCRATIASTES, f. m. pl. (*Hist. anc. gymn.*) athlètes qui s'adonnoient sur-tout à l'exercice du *pancrace*. On donnoit quelquefois ce nom à ceux qui réussissoient dans les cinq sortes de combats compris sous le titre général de *pentathle*, qu'on appelloit aussi *pancratie*, parce que les athlètes y déployoient toutes leurs forces.

PANCRATIE, f. f. (*Littérat.*) nom que les Grecs donnoient aux cinq exercices gymniques, qui se pratiquoient dans les fêtes & les jeux ; savoir le combat à coups de poings, la lutte, le disque, la course & la danse. Ceux qui faisoient tous ces exercices, étoient nommés *pancratiastes*, ainsi que ceux qui y remportoient la victoire. Potter, *Archæol. græc. tom. I. pag. 444.*

PANCRATIEN, VERS, (*Littérat.*) nom d'une sorte de vers grec, composé de deux trochées & d'une syllabe surnuméraire, comme

Φεύγε λοιδορῶν
Auctor optimus
Nulla jam fides.

Pancrate en est apparemment l'inventeur. On ne fait point au juste en quel tems il florissoit ; mais il est certain qu'il étoit plus ancien que Méléagre, autre poète, qui vivoit sous les premiers successeurs d'Alexandre.

PANCRATIUM, (*Botan.*) grand narcisse de mer, *narcissus maritimus* de C. B. & de Tournefort ; c'est une grosse racine bulbeuse, charnue, semblable à la scille, & qui croît au bord de la mer. Elle pousse des feuilles faites comme celles du narcisse, plus longues & plus grosses, du milieu desquelles s'éleve une tige à la hauteur d'environ un pié, anguleuse, portant en sa sommité des fleurs longues, blanchâtres, disposées en étoiles, & d'une odeur douce. Après ces fleurs naissent de petites pommes anguleuses, remplies de semences menues ; cette plante a les vertus de l'oignon de scille, mais beaucoup moindres. (*D. J.*)

PANCRÉAS, subst. masc. en Anatomie, nom d'une glande conglomérée, située dans le bas-ventre derrière la partie supérieure de l'estomac, depuis la rate à laquelle elle est attachée par l'épiploon jusqu'au duodenum ; elle reçoit une infinité d'artérielles de la cœliacque, & elle sépare une humeur qui se rend dans un conduit commun, lequel s'ouvre dans le duodenum. Voyez DUODENUM ; voyez aussi Planches anat.

Le *pancréas* a été ainsi nommé par des anciens, parce qu'il leur a paru n'être composé que de chair, *πανκρεας*. Suivant Boerhaave, le *pancréas* est long de près de six pouces, large de deux, & pèse quatre onces ; mais toutes ces mesures varient dans différens auteurs. Heister donne au *pancréas* le poids de trois onces, Warthon de cinq, le D. Haller dit que ce poids peut être plus grand ; au reste tout varie tellement dans divers sujets, qu'il est absolument impossible d'assigner une mesure juste. Le *pancréas* est situé transversalement, & il a sa grosse extrémité placée derrière la partie supérieure de l'estomac transversalement, par rapport à la rate à laquelle l'épiploon lie ce corps glanduleux ; de sorte que sa partie moyenne est très-antérieure, & descend de l'estomac jusqu'au duodenum, où il se prolonge un peu devant cet intestin, jusques-là d'autant plus épais qu'il tient plus la droite. Mais de l'endroit où cette grosse extrémité s'attache à la courbure du duodenum, elle se dilate quelquefois de quelques pouces pour former le petit *pancréas* de M. Winslow, qu'Eustache & bien d'autres ont vû & représenté non-seulement dans l'homme, mais dans le chien & dans le castor, &c. En général cette glande, la plus considérable du bas-ventre & de tout le corps, est couverte par l'estomac & par la substance cellulaire du mésentère qui recouvre en même tems le duodenum ; de sorte qu'engagé dans sa duplicature, il a le mésentère & dessous & dessus lui : cette structure s'observe très-bien dans l'homme où le *pancréas* est d'une grosseur médiocre ; car il est si considérable & d'une étendue si énorme dans les poissons & autres petits animaux, qu'il occupe presque toute la capacité de l'abdomen. Le *pancréas* d'Asellius n'est point celui-ci ; il a été découvert par Wirsung, & mérite seul le nom de *pancréas* ; l'autre n'est qu'un amas de glandes conglobées mésentériques.

Le *pancréas* a plusieurs artères dont le nombre varie, mais qui viennent toutes de l'artère splénique, continuant leur chemin sous le *pancréas* vers la rate ; il en a encore d'autres où il est voisin du duodenum, de la duodenale, de la gastroépiploïque & de la mésentérique supérieure. Les veines ont une semblable origine ; elles partent de la veine splénique ; de plus il en vient de la duodenale, de la pilorique & de la gastroépiploïque droite.

Les nerfs viennent du plexus fénilunaire du bas-ventre, du plexus mésentérique, des nerfs hépatiques, des spléniques ; ils rampent avec les vaisseaux dans la membrane cellulaire par la propre substance du *pancréas*, dont chaque grain a son petit faisceau. Les vaisseaux lymphatiques n'y sont pas rares. Ils ont été vûs par Marechet & par Pecquet. Il ne faut pas

pas les confondre avec les vaisseaux lactés, semés dans le centre du mésentère, comme ont fait Asellius & Veslingius, depuis les anciens qui donnent tous ces vaisseaux lactés au *pancréas*. Voyez LACTÉ.

Le *pancréas* a un conduit formé par tous les rameaux qui partent de tous les petits grains qui le composent; situé dans la partie moyenne, il en suit presque la direction; il reçoit un autre rameau de la partie du *pancréas*, qui descend le long du duodenum, & s'ouvre avec lui dans le canal cholédoque, après avoir traversé toutes les membranes de l'intestin duodenum: ce conduit est quelquefois double; Hérophile & Eudeme le connoissoient: Maurice Hoffman le fit voir double à Wirfung, dans le poulet d'inde en 1641; & Wirfung l'ayant démontré le premier publiquement, son nom est resté à ce conduit. Voyez WIRSUNG.

C'est par ce conduit que le suc *pancréatique* est porté dans le duodenum. Voyez PANCRÉATIQUE & DUODENUM.

Les auteurs praticiens font mention d'abcès au *pancréas*, mais on ne les a jamais découverts qu'après la mort des malades, & l'on s'en est douté fortement par quelques symptômes du mal, & le pus rendu par les felles. Les tumeurs de cette glande ne peuvent guère s'apercevoir au toucher, à cause de la position de l'estomac qui couvre le *pancréas*; cependant on soupçonne l'existence du mal par la difficulté de respirer, par des vomissemens, & par une diarrhée bilieuse, accompagnée de douleurs à la région lombaire.

Au reste, l'Anatomie comparée fournit aux curieux une grande variété sur la forme, la structure, la grosseur, & l'insertion du *pancréas* dans les divers animaux. Il est d'une étendue si énorme dans quelques poissons, qu'il occupe presque toute la capacité de l'abdomen. Le poisson que M. Perrault appelle *lieu*, a 440 *pancréas*, & cinq ouvertures dans l'intestin qui répondent à cinq branches, dont il y en a trois qui ont chacune 80 *pancréas*, & deux qui en ont chacune 100. (D. J.)

PANCRÉATIQUE, CONDUIT, (Anatomie.) conduit particulier qui se trouve le long du milieu de la largeur du *pancréas*; il est très-mince, blanc, & presque transparent. Il s'ouvre par l'extrémité de son tronc dans l'extrémité du conduit cholédoque. De-là le diamètre de ce trou diminue peu-à-peu, & se termine en pointe du côté de la rate. Les petites branches collatérales sont aussi à proportion un peu grosses vers le tronc, fort déliées vers les bords du *pancréas*, & toutes situées sur un même plan à-peu-près comme les petites branches de la plante appelée *fougère*; ce conduit ressemble à une veine vuide; sa grosseur approche de celle d'un tuyau de paille.

Maurice Hoffman a découvert le premier à Padoue en 1641 le conduit *pancréatique* dans un coq d'inde; & l'année suivante en 1642, Wirfung l'a découvert dans l'homme; c'est le témoignage de Thomas Bartholin qui étoit présent; & son témoignage est si précis, que le conduit *pancréatique* a été nommé depuis par les Anatomistes *conduit de Wirfung*.

Ce conduit se trouve quelquefois double dans l'homme, ce qui est commun aux oies, aux canards, aux coqs d'Afrique, aux faisans; il est triple dans nos coqs, dans les pigeons, dans l'aigle, &c. il n'est pas toujours également étendu selon sa longueur: il traverse les tuniques du duodenum, & s'ouvre dans le canal cholédoque pour l'ordinaire un peu au-dessus de la pointe saillante de l'ouverture de ce canal; quelquefois il s'ouvre immédiatement dans le duodenum.

Ceux qui se mêlent d'injections anatomiques nous ont appris que c'est par ce canal que tous les points du *pancréas*, pourvu qu'on ait eu soin de le bien laver auparavant, peuvent être parfaitement rem-

plis de matière céracée. Formé par la dernière réunion de tous les émissaires qui partent de chaque grain glanduleux, il rampe par la membrane cellulaire dans la circonférence externe du duodenum; il perce ensuite la tunique musculieuse, & s'ouvre dans la cavité de l'intestin. Son obliquité doit conséquemment empêcher toutes les liqueurs des intestins d'entrer dans le *pancréas*; c'est par le conduit de Wirfung que le *pancréas* souffrant quelque extravasation de sang peut s'en décharger par les felles; il en faut dire autant de son abcès, aussi-bien que de ceux du foie, dont le pus peut s'évacuer par la même route. (D. J.)

PANCRÉATIQUE, suc, (Physiolog.) suc lymphatique qui découle du *pancréas* par le canal de Wirfung dans le duodenum.

Cette liqueur toute simple qu'elle est a produit sur la fin du dernier siècle une hypothèse qui a fait de grands ravages en Médecine, je veux parler de l'hypothèse de Van-Helmont, adoptée & vivement défendue par Sylvius de le Boë, sur l'acidité du *suc pancréatique*, & sa fermentation avec la bile; source, à ce qu'ils croyoient, de toutes les maladies aiguës & chroniques. La Physiologie & la Pathologie ont longtemps porté sur cette chimère que le suffrage, l'éloquence, les leçons & les écrits du fameux professeur de Leyde n'avoient que trop accréditée. Heureusement on est aujourd'hui revenu de son opinion, que je qualiferois de risible, si elle n'avoit été le fondement de pratiques fatales au genre humain.

Le *suc pancréatique* est réellement une lympe insipide, claire, abondante, très-semblable à la salive par son origine, sa transparence, son goût, sa nature & les organes qui la filtrent sans cesse; ce sont de très-petites glandes conglomérées, lesquelles de plusieurs n'en forment qu'une seule. Cette lympe confondue avec la bile dans le vivant, séjournant dans le même tuyau, se mêlant également avec elle, ou même coulant seulement dans les intestins vuides, n'a aucun mouvement d'effervescence. C'est donc sans raison qu'on a distingué ce suc de la salive, du suc stomacal, & du suc intestinal; ces liqueurs sont les mêmes; elles ne sont qu'une eau jointe à une huile fort atténuée & au sel salé.

Le *suc pancréatique*, que nous venons de décrire, sert beaucoup à la digestion. Son usage est de dissoudre les matières gommeuses, salines, mucilagineuses, de délayer celles qui sont trop épaisses, de rendre le chyle miscible au sang, de le mettre en état de passer par les vaisseaux lactés, de corriger les matières âcres, de changer la viscosité, l'amertume & la couleur de la bile, d'adoucir son acrimonie, & de la mêler intimement au chyle: son usage est encore de lubrifier par son onctuosité la partie interne des intestins, de faire les fonctions de menstrue & de véhicule, & finalement de changer les goûts, les odeurs, les qualités particulières des alimens de façon qu'ils n'acquiescent presque qu'une seule & même nature. Il ne s'agit plus maintenant que de dire un mot de la force qui fait couler le *suc pancréatique*.

1°. Comme l'artere qui porte le sang dans le corps glanduleux du *pancréas* est près du cœur, l'impulsion du sang est fort considérable; ainsi comme le sang fournit toujours de nouveaux sucs qui se filtrent, le premier qui a été filtré doit couler nécessairement. 2°. Ce suc coulant des petites glandes par des petits tuyaux qui vont aboutir au grand canal du milieu, est exprimé dans le duodenum par le mouvement du diaphragme, par la pression du ventricule quand il est rempli, par la force des muscles de l'abdomen, & finalement par l'action du corps.

On a tâché de calculer par des expériences sur des animaux la quantité de la sécrétion de ce suc dans le duodenum pendant un certain espace de

tems, afin d'appliquer ensuite à l'homme le même calcul proportionnel. Graaf ayant percé le duodenum d'un dogue, infinua une petite phiole dans le canal *pancréatique*, expérience très-difficile, & dans huit heures, il y coula une once entière de liqueur. Schuyl en eut deux onces en trois heures, & Nuck trois onces en vingt-quatre heures; mais les expériences faites sur des bêtes ne décident de rien, parce que le bas-ventre étant ouvert, les muscles abdominaux ne compriment plus les parties internes, les viscères n'ont plus leur même jeu, les vaisseaux excréteurs sont resserrés par le froid; en un mot, toute l'économie est troublée par les tourmens de l'animal.

On a donc formé un autre calcul tiré de la grosseur du pancréas de l'homme, relativement aux autres glandes salivaires, qui toutes ensemble sont moins considérables que lui, & cependant suffisent à une sécrétion d'environ 12 onces en 24 heures. Il faut en même tems mettre en ligne de compte 1° l'agitation & les secousses que le diaphragme, le ventricule & les muscles du bas-ventre doivent causer au pancréas à cause de leur situation & de leurs mouvemens continuels, au lieu que les glandes salivaires ne sont soulevées qu'à la faible action des muscles de la respiration & de la déglutition, qui ne sont pas toujours en jeu: 2° Ajouter au calcul le produit des vapeurs chaudes du bas-ventre, de même que le diamètre du canal excrétoire du pancréas, qui a communément près d'une ligne dans l'état sain. Il résultera de ces considérations qu'il se doit faire une plus abondante sécrétion dans le pancréas, que dans les glandes salivaires réunies toute proportion gardée, de sorte que cette sécrétion pourroit bien aller à 20 onces en 24 heures.

Mais que devient cette lymphe? En effet, de 20 onces de *suc pancréatique* il n'en sort pas deux dragmes par les selles dans l'état naturel, comme le prouvent les excréments qui sont secs quand on se porte bien; il faut donc que cette quantité soit reprise ou dans les veines lactées qui charient toujours une humeur lymphatique, ou dans les veines mésentériques; & comme le chemin de la circulation est ici très-court par les artères, cette humeur sera repompée plusieurs fois en peu d'heures, reportée au cœur, séparée de l'artère coeliaque, & coulera de nouveau dans le duodenum.

De cette abondance du *suc pancréatique* dans l'état naturel, & de la nécessité dont il est pour la digestion & l'élaboration du chyle, il s'ensuit qu'il peut causer des dérangemens, s'il péche en défaut de qualité ou de quantité. En effet, s'il est trop abondant, les tuyaux excrétoires ne permettant point à la liqueur *pancréatique* de sortir, les vaisseaux seront plus remplis dans le reste du pancréas, lequel, par cette plénitude, deviendra susceptible d'inflammation. D'un autre côté si le *suc pancréatique* péche en défaut de quantité, le duodenum ne recevra point la liqueur qui lui est nécessaire pour délayer le chyle, & pour précipiter les excréments. De plus, la bile fera trop âcre, & pourra causer des diarrhées & des espèces de dissenteries. Enfin, si ce suc séjourne trop dans le pancréas, il tendra à s'alkalifer comme toutes les liqueurs du corps humain. (D. J.)

PANCRÉATICO-DUODENALE, en Anatomie, nom d'une artère qui le distribue au pancréas & au duodenum, & qui vient de la grande gastrique. Haller, *Icon. anat. fasc. II. Voyez PANCRÉAS GASTRIQUE, &c.*

PANDA, f. f. (Mythol.) déesse qui procure la liberté des chemins. Tatius voulant se rendre maître du capitol, invoqua la divinité qui pouvoit lui en ouvrir la route: lorsqu'il y fut arrivé, il rendit grâces à cette divinité; & ne sachant quel nom lui donner, il l'honora sous celui de *Panda*. Elle devint la pro-

tectrice des voyageurs. La déesse de la paix fut aussi appelée *Panda*, parce qu'elle ouvroit les portes des villes, que la guerre tenoit fermées: cependant Varron croit que *Panda* n'est qu'un surnom de Cérès, qui vient à *pane dando*, celle qui donne le pain aux hommes.

PANDÆA, (Géog. anc.) contrée de l'Inde en-deçà du Gange. Les femmes y avoient la souveraineté depuis qu'Hercule avoit donné ce pays à sa fille *Pandée*, qui y étoit née, selon Arrien, in *Indicis*, p. 321. Ptolomée place quatre villes dans cette contrée. (D. J.)

PANDALÉON, f. m. (Pharm.) est parmi les Médecins modernes la même chose qu'un électuaire solide, finon qu'il reste entier; car le sucre ayant bouilli comme il faut, on le laisse durcir. En l'enfermant dans une boîte, le malade en prend un morceau comme un lambitif. Cette espèce de sucre ne diffère des bâtons & des tablettes que par sa figure. Blanchard.

Ce remède est semblable à un gâteau qui prend la forme de la boîte dans laquelle il est contenu; il est composé de poudres, de conserves pectorales, de l'orange, de sucre; on le donne dans le même dessein que le looch. Morelli.

Il paroît qu'on peut faire de ces tablettes plus épaisses que les ordinaires de nos boutiques, dans le dessein de remplir un nombre infini d'indications. Voyez TABLETTES & MÉDICAMENS.

PANDATARIE, (Géog. anc.) île d'Italie dans la mer Tyrrhène, selon Pline, l. III. c. vj. Strabon, l. V. C'étoit autrefois un lieu d'exil où Auguste fit renfermer sa fille Julie. Agrippine y fut aussi reléguée par Tibère, & y mourut. D. Mattheo Egitio prétend que cette île se nomme aujourd'hui *Ventotene*. (D. J.)

PANDECTES, f. f. pl. (Jurisprud.) est un nom que Justinien a donné au corps du Digeste, pour exprimer que cette collection renferme toutes les questions controversées, & les décisions, & tout ce qui avoit été extrait des livres des Jurisconsultes. Voyez le titre premier du Digeste, §. 1, à la fin & au mot DIGEST. (A)

PANDECTES FLORENTINES, sont une édition du Digeste faite à Florence sur un manuscrit célèbre & ancien qui est dans cette ville.

Cette édition nous a appris plusieurs choses qui rendent inutile une bonne partie de ce qu'avoient écrit les anciens interprètes. Voyez ce qui en a été dit au mot Digeste de l'hist. de la Jurisprudence Romaine, par M. Terrasson. (A)

PANDEMIE, (Mythol.) surnom de Vénus qui signifie la populaire, ou la déesse après laquelle tout le monde court.

PANDEMON, (Antiq. Græq.) πανδέμων; c'étoit la même fête que les Athéniens. Elle avoit pris ce nom du grand concours de peuple qui se rassembloit pour la célébrer. Potter, *Archæol. græc. l. II. c. xx. tom. I. p. 422.* (D. J.)

PANDICULATION, f. f. (Médecine.) *Pandiculation* dans un sens général, c'est un violent mouvement des solides qui accompagne ordinairement l'action du bâillement, & qu'on appelle aussi autrement *extension*. Voyez BAILLEMENT.

Pandiculation, se dit aussi dans un sens plus particulier, de cette inquiétude, de cette extension & malaise, qui accompagne ordinairement le frisson d'une fièvre intermittente. Voyez FIEVRE INTERMITTENTE.

On suppose qu'il provient d'une dilatation convulsive des muscles, par laquelle la nature tâche de rejeter quelque chose qui la gêne.

PANDIE, f. f. (Antiq. Græq.) πανδία, fête des Athéniens en l'honneur de Jupiter. Vous trouverez

l'origine de cette fête dans Potter. *Archæol. græc.* l. II. c. xx. tome I. p. 422. (D. J.)

PANDIONIDE, f. f. une des douze tribus d'Athènes, ainsi nommée du roi Pandion. La tribu *pandionide* étoit composée de dix peuples ou communautés.

PANDORE, f. f. (*Mythol.*) nom de la première femme, selon Hésiode. On ne lit point sans plaisir dans sa théogonie, & dans son traité des œuvres & des jours, tout ce que son imagination lui a suggéré sur les graces de cette première femme, & les maux qu'elle a causés dans le monde.

Jupiter, dit-il, voulant se venger du vol que Prométhée avoit fait du feu, résolut d'envoyer aux hommes un mal qu'ils aimassent, & auquel ils fussent inséparablement attachés. Tous les dieux seconderent son dessein. Vulcain forma avec de la terre & de l'eau, pétris ensemble, une femme semblable aux déesses immortelles; Minerve la vêtit, & lui apprit les arts qui conviennent à son sexe, celui entr'autres de faire de la toile; Vénus répandit l'agrément autour de sa tête, avec le desir inquiet & les soins fatigans. Les Graces & la déesse de la Persuasion ornerent sa gorge d'un collier d'or; les Heures lui mirent sur sa tête des couronnes de fleurs; Mercure lui donna la parole avec l'art des mensonges, & celui d'engager les cœurs par des discours insinuans & perfides. Enfin toutes les divinités de l'Olympe lui ayant fait des dons pour le malheur des hommes, elle reçut le nom de *pandore*; composé du mot *παν*, qui signifie *tout*, & de celui de *δωρον*, qui veut dire *présent*.

Le poète ajoute, que Jupiter dit à Mercure d'aller présenter *Pandore* à Epiméthée, qui la vit avec des transports d'admiration. En vain Prométhée lui avoit recommandé de ne point recevoir de présens de la part de Jupiter, de crainte qu'il n'y eût caché quelque chose de funeste aux hommes. La vue de cette beauté lui fit oublier un avis de cette importance, & quand il s'en ressouvint, il n'étoit plus tems. Jusques-là les mortels avoient vécu exempts des inquiétudes, & des maladies qui amènent la vieillesse; mais *Pandore* ayant levé le couvercle du vase où étoient renfermés les présens des dieux, tous les maux en sortirent en foule, & se répandirent sur la face de la terre. A la vue de ce terrible spectacle, elle se hâta de refermer le vase; mais il étoit trop tard, & elle ne put y retenir que la seule espérance, qui elle-même étoit prête à s'envoler, & qui demeura sur les bords. C'est donc là le seul bien qui reste aux malheureux mortels? (D. J.)

PANDORE, f. f. (*Luth.*) instrument de musique, dont les anciens se servoient, & qui ressemble à un luth. Voyez LUTH.

Isidore fait venir ce nom de son inventeur *Pandore*; d'autres de *Pan*, à qui ils en attribuent l'invention, aussi-bien que celle de la flûte.

Il a le même nombre de cordes que le luth; avec cette différence qu'elles sont de cuivre, & que par cette raison elles donnent un son plus agréable que celles du luth. Ses touches sont de cuivre, comme celles du cistre; son dos est plat comme celui de la guitare, & les bords de sa table, aussi-bien que les côtés, sont taillés en plusieurs figures de demi-cercle. Ducange observe que Varron, Isidore, & d'autres anciens, en parlent comme d'un instrument de musique qui ne contient que trois cordes, & qui fait qu'il est nommé quelquefois sous le nom de *trichordum*.

PANDOSIE, (*Géog. anc.*) ville grecque fondée par les Eléens dans la Cassiopie. Luc d'Holstein dans ses remarques sur l'Italie ancienne de Cluvier, est de l'avis de ceux qui croient que l'ancienne *Pandrosie* étoit au même endroit où se trouve aujourd'hui Mendocino auprès de Cofence. (D. J.)

d'hui Mendocino auprès de Cofence. (D. J.)

PANDOURS, f. f. (*Milice mod.*) Les pandours sont des scavons qui habitent les bords de la Drave & de la Save; ils ont un habit long; ils portent plusieurs pistolets à la ceinture, un sabre & un poignard.

PANDROSE & PANDROSIE, f. f. (*Antiq. Græq.*) *πανδρῳσία*, fête des Athéniens, en mémoire de *Pandrosie*, fille de Cécrops. Potter, *Archæol. græc.* liv. II. c. xx. tom. I. p. 423. On fait qu'elle étoit sœur d'Aglaure & d'Herfé. Minerve ayant confié aux trois sœurs un secret, *Pandrose* fut la seule qui le garda fidelement; & les Athéniens en récompense de sa discrétion, lui éleverent un temple auprès de celui de la déesse, & instituerent en son honneur la fête nommée *pandrosie*.

PANDYSIE, f. f. (*Antiq. Græq.*) *πανδύσια*, réjouissance chez les Grecs, quand le froid ou l'intempérie de la saison obligeoit les marins de ne pas mettre à la voile; on juge bien que cette réjouissance ne regardoit que quelques particuliers. Voyez Potter, tome 1. p. 423.

PANÉAS, (*Géog. anc.*) ou *Panéade*, ville de Syrie, appelée autrefois *Lacsem*; puis *Dan*, depuis la conquête qu'en firent quelques Israélites de la tribu de Dan; ensuite *Panéas* à cause du mont *Panius*, au pié duquel elle étoit située; puis *Césarée de Philippe*, en l'honneur de l'empereur Auguste, à qui Philippe, fils du grand Hérode la consacra. Hérode son pere y avoit fait bâtir, assez long-tems auparavant, un temple magnifique à l'honneur d'Auguste. Enfin le jeune Agrippa changea son nom de Césarée en celui de Hérodiade en l'honneur de Néron. Du tems de Guillaume de Tyr, on l'appelloit *Belinas*. Elle étoit située à l'endroit où le Jourdain commence à fortir de terre, après avoir coulé quelque espace par des canaux souterrains.

Comme Pline ne connoît point de ville nommée *Panéas*, mais seulement une contrée ou tétrarchie qui avoit pris son nom de la fontaine *Panéas*, d'où le Jourdain prend sa source, & qui l'avoit communiqué à la ville de Césarée, le P. Hardouin conclut que *Panéas* est le nom de la contrée dans laquelle étoit bâtie la ville appelée *Césarée de Philippe*. Il convient pourtant que cette ville fut nommée *Césarée Panéas*, du nom de la fontaine *Panéas*; & il rapporte à cette occasion l'inscription d'une médaille de Marc-Aurèle, où on lit :

ΚΑΙΣ. ΣΕΒ. ΙΕΡ. ΚΑΙ. ΑΣΥ. ΥΠ. ΠΑΝΕΙΩ.

Ainsi, conclut le P. Hardouin, la contrée *Panéas*; paroît avoir pris son nom de la fontaine & de la montagne d'où sort la fontaine; car Eusebe appelle cette montagne *Πάνειον ὄρος*, c'est-à-dire, la montagne *Panius* ou *Panium*. (D. J.)

PANÉGYRIARQUE, f. m. (*Hist. anc.*) magistrats des villes grecques qui présidoient aux fêtes solennelles & jeux *panégyriques*. Les *panégyriarques* étoient aussi des assemblées, fêtes ou especes de foires qui se tenoient à Athènes de cinq en cinq ans.

PANÉGYRIQUE, f. m. (*Belles-Lettres.*) discours public à la louange d'une personne illustre, d'une vertu signalée, ou d'une grande action. Voyez DISCOURS.

Ce mot est grec, *πανηγυρίς*, formé de *παν*, *tout* & d'*αγορίς*, *assemblée*, parce qu'autrefois chez les Grecs on prononçoit les *panégyriques* dans les cérémonies publiques & solennelles, à l'occasion de quelques jeux ou de quelques fêtes qui attiroient toujours un grand concours de peuples.

Le *panégyrique* appartient au genre d'éloquence, qu'on nomme en Rhétorique *démonstratif*. Voyez DÉMONSTRATIF.

Pour rendre les anciens *panégyriques* plus solennels, on avoit coutume de les commencer par l'éloge de la divinité, en l'honneur de laquelle on célébroit les fêtes ou les jeux. On passoit ensuite aux louanges du peuple ou du pays qui les célébroit, puis à celles des princes ou des magistrats qui y présidoient; & enfin l'orateur prononçoit les athlètes, & les vainqueurs qui avoient remporté le prix dans les exercices du corps.

Le P. de Colonia fait mention de deux méthodes qu'on a suivies dans les *panégyriques*; l'une artificielle, suivant laquelle, sans avoir égard à l'ordre des tems ou des faits, on ramenoit toutes les parties de l'éloge à certains chefs généraux. C'est ainsi que dans son oraison *pro lege maniliâ*, Cicéron rapporte tout l'éloge de Pompée à son habileté dans l'art militaire, à sa vertu, à son pouvoir, & au bonheur qui l'accompagnait dans toutes ses entreprises.

L'autre méthode qu'il nomme *naturelle*, est celle où l'on observe l'ordre des tems, ou l'ordre historique. En suivant cette dernière marche, le *panégyrique* se divise en trois périodes. Le tems qui a précédé la naissance de la personne dont on fait l'éloge, celui dans lequel elle a vécu, & si elle est morte, celui qui s'est écoulé après sa mort. On pourroit ajouter que cette sorte de division paroît plus propre à l'oraison funèbre, qui est une espèce de *panégyrique*, qu'au *panégyrique* proprement dit. Quoi qu'il en soit, elle demande moins de génie, & est beaucoup moins susceptible de variété que la première. Aussi voyons-nous que les grands orateurs modernes fondent leurs *panégyriques* des faits, des rois, des héros sur une ou deux vertus principales, auxquelles ils rapportent, comme à leur centre, toutes leurs autres vertus, & les circonstances glorieuses de leur vie ou de leurs actions. D'ailleurs il faut se garder d'entasser trop de faits dans un *panégyrique*. Ils doivent être comme fondus dans les réflexions & dans les tours oratoires, ce qui est comme impossible en suivant historiquement l'ordre des tems.

Les lieux communs d'où l'on peut tirer des éloges ou des matériaux pour le *panégyrique*, sont la famille, le pays, la naissance de la personne qu'on loue, les présages qui ont précédé cette naissance, ses vertus, ses avantages corporels, les qualités de son esprit & de son cœur, ses dignités, son autorité, son opulence, c'est-à-dire, l'usage noble & vertueux qu'elle en a fait, ses grandes actions, la manière dont elle est morte, & les conséquences qu'on en peut tirer.

Le *panégyrique* est, dit-on, l'écuil des orateurs; ceux qui ne roulent que sur des matières profanes, ou des sujets imaginés, tels que ces déclamations qu'on prononce dans les collèges, ou les discours académiques, comportent toutes sortes d'ornemens: cependant ils ne doivent encore être embellis que jusqu'à une certaine mesure, & la grande difficulté est de s'arrêter à ce point fixe. On surcharge ordinairement son sujet de fleurs qui ne couvrent souvent que du vuide. Dans l'éloquence de la chaire, les sujets sont grands, respectables, féconds par eux-mêmes: cependant la trop grande abondance d'ornemens peut les défigurer, & leur faire perdre de leur majesté naturelle. D'un autre côté le défaut d'ornemens les dessèche pour ainsi dire, & cesse de les rendre aussi intéressans qu'ils le seroient, s'ils en étoient revêtus avec mesure & avec discrétion.

Nous avons un recueil d'harangues latines, intitulé, *panegyrici veteres*, qui renferment les *panégyriques* de plusieurs empereurs romains. On trouve à la tête celui de Trajan, par Pline, qui le composa par ordre du sénat, & au nom de tout l'em-

pire. L'orateur y adresse toujours la parole au prince, comme s'il étoit présent; & s'il le fut en effet, (car on en doute), il en couta beaucoup à la modestie de cet empereur, de s'entendre ainsi louer en face & pendant long-tems... Le style de ce discours est élégant, fleuri, lumineux, tel que doit être celui d'un *panégyrique*, où il est permis d'étaler avec pompe tout ce que l'éloquence a de plus brillant. Les pensées y sont belles, solides, en grand nombre, & souvent paroissent toutes neuves. Les expressions, quoiqu'assez simples, n'ont rien de bas, rien qui ne convienne au sujet, & qui n'en soutienne la dignité. Les descriptions sont vives, naturelles, circonstanciées, pleines d'images naïves, qui mettent l'objet sous les yeux & le rendent sensible. Tout le discours est rempli de maximes & de sentimens dignes du prince qu'on y loue. M. de Sacy nous en a donné une fort belle traduction.

Dans ce même recueil, dont nous avons parlé, suivent onze autres pièces du même genre; cette collection, outre qu'elle contient beaucoup de faits qui ne se trouvent point ailleurs, peut-être fort utile pour ceux qui sont chargés de faire des *panégyriques*. La bonne antiquité latine ne fournit point de ces sortes de discours, excepté la harangue de Cicéron pour la loi *manilia*, & quelques endroits de ses autres harangues, qui sont des chefs-d'œuvres dans le genre démonstratif, comme dans celles pour Marcellus & pour le poète Archias. Il ne faut pas s'attendre à trouver la même beauté, ni la même délicatesse dans ces autres *panégyriques*. L'éloignement du siècle d'Auguste avoit fait déchoir beaucoup l'éloquence, qui n'avoit plus cette ancienne pureté de langage, cette finesse d'expression, cette sobriété d'ornemens, cet air simple & naïf, mais relevé, quand il le falloit, par une grandeur & une noblesse de style admirable. Mais on trouve dans ce discours beaucoup d'esprit, de fort belles pensées, des tours heureux, des descriptions vives, & des louanges très-solides. Rollin, *hist. anc. tome 12. pag. 502 & 504.*

Parmi nos Panégyristes modernes, M. Flechier est brillant, ingénieux; Bourdaloue moins orné, mais plus grave & plus majestueux; le caractère des *panégyriques* de Massillon sont un mélange de ce qui domine dans les deux autres.

PANÉGYRIQUE est aussi le nom d'un livre ecclésiastique à l'usage des Grecs. On l'appelle ainsi, parce qu'il contient plusieurs *panégyriques* composés à la louange de Jésus-Christ & de ses saints. On le trouve en manuscrit dans la plupart des églises grecques, mais il n'est pas le même dans toutes; chaque église ayant des saints qu'elle révère particulièrement, ou les compilateurs de ces sortes d'ouvrages, ayant fait ces recueils selon leur dévotion. Ils sont disposés selon l'ordre des mois, en sorte qu'ils contiennent souvent douze volumes qui répondent chacun à un des mois de l'année.

PANEGYRIS, f. f. (*Antiq. grecq.*) πανηγυρίς, assemblée des Grecs, qui répondoit exactement aux foires des Romains.

PANEGYRISTE, f. m. (*Gram. & Hist. anc. & mod.*) magistrat dans les villes grecques, qui célébroit au nom des peuples convoqués & assemblés, les fêtes & les jeux ordonnés en l'honneur des dieux & des empereurs, & qui en faisoit les harangues & les éloges devant l'assemblée.

Il se dit aujourd'hui de cette sorte d'orateurs qui consacrent particulièrement leurs talens à immortaliser par leurs éloges les vertus des grands hommes.

PANELLE, f. f. (*Blason.*) c'est le nom qu'on donne aux feuilles de peuplier. La maison de Schreisbergdorf en Silésie porte de gueules à trois *panelles* ou feuilles de peuplier d'argent, posées en payle, les

queues aboutées en cœur. *Menétrier. (D. J.)*

PANELLENES, (*Géog. anc.*) & *Panchai*. Strabon, *liv. VIII. pag. 176.* & Etienne le géographe, donnent ces noms à tous les Grecs pris en général.

PANEMUS, f. m. (*Calendrier grec.*) nom donné chez les Grecs à des mois différens.

1°. *Panémus* étoit, chez les Corinthiens, un mois qui répondoit au mois attique Boédromion, & selon le pere Pétau, à notre mois de Novembre.

2°. *Panémus* étoit, dans l'ancien calendrier macédonien, le neuvième mois de l'année : après la conquête de l'Arabie on donna ce nom au sixième mois.

3°. *Panémus* étoit le nom béotien du mois athénien, nommé *Métagitnion*, qui étoit le second de leur année, & qui répondoit en partie au mois de Juillet, & en partie au mois d'Août, selon Potter. *Voyez MOIS DES GRECS.*

PANER, verbe act. (*Cuis.*) c'est couvrir de pain émié seul, ou haché avec de la graisse, des herbes, des épices, une viande qu'on fait cuire sur le gril : on *pane* des piés de cochon, des côtelettes, une volaille.

PANEROS, ou PAUSEBASTOS, (*Histoire nat.*) pierre dont Pline ne nous a transmis que le nom.

PANES, f. m. pl. (*Littérat.*) ce sont les mêmes que les satyres, qui reconnoissoient Pan pour leur chef, & qu'on confondoit quelquefois avec lui, comme on peut le justifier par ce vers d'Aufone :

Capripedes agitat cum latat protervia Panes.

c'étoient les dieux des chasseurs, des bois, & des champs ; mais souvent on les prenoit pour le symbole de l'effronterie & de l'impudicité. (*D. J.*)

PANETERIE, f. f. (*Architecture.*) c'est, dans le palais d'un grand seigneur, le lieu où l'on distribue le pain, & qui est ordinairement au rez-de-chaussée, & accompagné d'une aide.

PANETIER, GRAND, f. m. (*Hist. de France.*) le grand panetier de France, étoit autrefois un officier de la maison du roi qui recevoit les maîtres Boulangers, avoit sur eux droit de visite & de confiscation, avec une juridiction dans l'enclos du palais nommée *la paneterie*, laquelle étoit exercée par un lieutenant-général. Les boulangers de Paris lui devoient un certain droit qu'on nommoit *bon denier* & le *pot de romarin*.

Cet office du grand panetier étoit possédé par un homme du premier rang ; il jouissoit de prérogatives qui le relevoient au-dessus de ses fonctions ; on voit dans les preuves de l'histoire de Montmorency, qu'en 1333, Burchard de Montmorency étoit *panetarius Franciæ*, & qu'en cette qualité il eut un grand procès avec le prévôt des marchands & les échevins de la ville de Paris, qui soutenant les intérêts des boulangers de cette ville & des fauxbourgs, ne pouvoient souffrir qu'il exerçât la juridiction du panetier, ni l'inspection qu'il prétendoit avoir sur eux ; mais il fut maintenu dans tous ses droits.

Du Tillet a fait mention, dans ses recherches, du grand panetier de France, & des seigneurs qui ont possédé cet office ; & après avoir rapporté l'arrêt rendu en 1333, il ajoute qu'il y en a eu plusieurs autres, entr'autres un provisionel du 2 Mai 1406, par lequel il fut permis au grand panetier d'avoir sa petite justice, &c. à condition de porter au châtelet les contraventions qu'il découvroit dans les visites, pour punir les coupables : cette charge fut supprimée par Charles VII. ainsi que celle du grand bouteillier. (*D. J.*)

PANETIERE, subst. f. sac de berger, espèce de grande poche ou de sac de cuir, dans lequel les Bergers mettent leur pain. *Panetiere* est le mot noble employé par les auteurs dans les églogues & les berge-

ries ; car les bergers des environs de Paris appellent ce sac *gibeciere*.

PANGA, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Congo, capitale de la province de Bamba, à 36 lieues de la côte. *Long. 32. lat. mérid. 6. 30.*

PANGÆUS, (*Géog. anc.*) montagne de la Thrace aux confins de la Macédoine, on la nommoit auparavant *Caramanius*.

PAGARANS, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme dans l'île de Sumatra des princes particuliers, qui sont ou alliés ou tributaires du roi d'Achem, le plus puissant des souverains de l'île.

PANGFILS, f. m. (*Comm. d'ourdis.*) étoffes de soie qui se fabriquent à la Chine, sur-tout dans la province de Nanquin. Elles se vendent presque par affrètement pour l'usage du pays, & le trafic au Japon.

PANGO, (*Géog. mod.*) province de l'Afrique au royaume de Congo, bornée N. par le pays de Simdi, E. par le fleuve Barbola, les montagnes du soleil, S. par le pays de Dembo, O. par le pays de Batta.

PANHELLENIEN, (*Mythol.*) surnom de Jupiter ; il signifie le protecteur de tous les peuples de la Grece. L'empereur Hadrien fit bâtir à Athènes un temple à Jupiter *panhellénien*, & c'étoit lui-même qu'il prétendoit désigner sous ce nom. Il institua en même tems des fêtes & des jeux appelés *panhellénies*, de *πᾶν*, tout, & de *ἑλλάδι*, un grec, que toute la Grece devoit célébrer en commun. Lorsque l'Attique fut affligée d'une grande sécheresse, en punition de la mort d'Androgée, Eaque intercèda pour les Grecs, en offrant des sacrifices à Jupiter *panhellénien*, dit Pausanias ; d'où il paroît que ce nom est beaucoup plus ancien qu'Adrien, & que ce prince ne fit que le renouveler, & rebâtir un temple qui avoit autrefois subsisté à Athènes. (*D. J.*)

PANIC, f. m. (*Botan.*) Linnæus caractérise ainsi le *panic*, dont il fait un genre distinct de plante graminée. Le calice est composé de plusieurs feuilles, & contient une seule fleur ; les feuilles sont chevelues & inégales dans leurs insertions. La base est formée de deux battans ovales, pointus & très-petits ; la fleur est aussi formée de deux valvules ovales & pointues : les étamines sont trois courts filets capillaires ; les bossettes des étamines sont oblongues, le germe du pistil est arrondi, les styles sont au nombre de deux très-déliés ; la fleur environne la graine, & ne s'ouvre jamais pour la laisser sortir : la graine est unique, arrondie, & en quelque maniere applatie.

On compte neuf espèces de *panic* ou *panis*, la plus commune est le *panic* d'Allemagne, *panicum Germanicum*, de C. B. P. 27, & I. R. H. 515. Sa racine est forte & fibreuse : elle pousse plusieurs tiges ordinairement à la hauteur de 2 coudées, & plus dans un bon terrain, rondes, solides, garnies de plusieurs nœuds. Ces tiges diminuent insensiblement de grosseur, & leurs sommités viennent à pancher languissamment. Ses feuilles sortent des nœuds, sont arrondies, plus rudes & plus pointues que celles du millet, plus larges que celles du froment. Au sommet de la tige, est un épi long de 8 à 10 pouces, rond, gros, non divisé comme dans le millet, mais compacte & ferré ; composé de grains plus nombreux, mais plus petits que ceux du millet, plus ronds, luisans, enveloppés de follicules blancs, jaunâtres ou purpurins. Dioscoride & Galien ont beaucoup parlé du *panic*. Les Grecs le nommoient *ἐλαμῖος* & *μελενω* ; on s'en nourrit en Hongrie & en Bohême, où l'on fait de sa semence mondée des bouillies, des gâteaux & d'autres alimens.

On sème cette plante dans les champs en Allemagne & en Italie : elle demande une terre légère & sablonneuse, & pourtant humide. (*D. J.*)

PANICAULT, voyez CHARDON ROLAND.

PANICAUT DE MER, (*Botan.*) espèce d'éryn-

gium, nommé *eryngium maritimum*, par C. B. P. 386, *I. R. H.*

Ses racines sont très-longues, éparfes de tous côtés, de la grosseur du doigt ou du pouce, noueuses par intervalle, blanchâtres, douces & agréables, un peu odorantes. Ses feuilles sont très-nombreuses, portées sur de longues queues, quelquefois larges d'une palme, arrondies, presque semblables à celles de la mauve, mais anguleuses à leur bord, & garnies tout autour d'épines dures, épaisses, bleuâtres, d'un goût aromatique. Sa tige est épaisse, haute d'une coudée, fort branchue, un peu rougeâtre à sa partie inférieure, & portant à son sommet des petites têtes sphériques & épineuses, presque de la grosseur d'une noix, entourées ordinairement à leur base de 6 petites feuilles épineuses, de couleur d'un beau bleu, aussi-bien que les têtes: ces fleurs sont semblables à celles du chardon-roland, & blanchâtres. Cette plante est très-fréquente sur les côtes septentrionales & méridionales. (*D. J.*)

PANICAUT DE MER, (*Mat. med.*) quoique les racines du *panicaut de mer* soient peu en usage dans ce pays, cependant plusieurs personnes les préfèrent à celles du *panicaut vulgaire* ou *chardon-roland*. Outre les vertus qu'elles ont de commun avec cette dernière plante, J. Rai les croit utiles contre la peste & contre la contagion de l'air, prises le matin à jeun, confites au sucre. Il dit de plus qu'elles sont utiles aux personnes maigres & desséchées, & qu'elles guérissent la vérole. Geoffroi, *Mat. med.* Voilà bien les Botanistes. (*b*)

PANICULE, (*Anat.*) Voyez PANNICULE.

PANIER, f. m. (*terme génériq.*) vaisseau d'osier propre à contenir plusieurs choses, comme diverses marchandises, des fruits, des légumes, du poisson, &c. il se dit aussi de la chose qui y est contenue: un panier de pommes, un panier de cerises, pour dire un panier plein de ces fruits; ce qu'on nomme aussi une *panerée*.

Les paniers, suivant leurs usages, sont faits de différentes matières, & de différentes façons, & ont des formes & des noms qui leur sont propres.

Il y en a à claire-voie, & d'autres pleins, la plupart d'osier ou avec son écorce, ou sans son écorce; quelques-uns de châtaignier refendu & plats, les uns ronds, les autres longs; ceux-ci quarrés, plusieurs profonds, d'autres très-plats: enfin il y en a à fond pointu, à fond rond, à fond applati à anse, sans anses, ou avec deux anses; de fort grands & de très-petits.

Les paniers dont les marchands Merciers se servent pour emballer plusieurs de leurs marchandises, les Epiciers quelques drogues, & les Chapeliers leurs chapeaux, s'appellent des *mannes* & des *mannetes*: on appelle aussi *manne*, le panier quarré que les marchandes de petit-métier portent devant elles.

On nomme dans le négoce des fruits, des *cueilloirs*, des *noguets*, des *verveux*, trois sortes de paniers qu'on y emploie. Le noguet sert aussi aux laitieres à porter sur leur tête la crème & le lait caillé qu'elles vendent en été.

La *torquette*, le *maniveau*, & une sorte de panier en forme de mannequin, ou comme on disoit autrefois de *mannequin*, servent dans le commerce du poisson de mer frais.

Le *corbillon* est le panier des oublieux.

L'*inventaire* celui des regratiers & petites marchandes, qui portent & crient leurs marchandises par les rues de Paris.

Enfin on appelle des *desserts*, ces paniers ou corbeilles d'osier fin qu'on employoit autrefois à servir sur table les fruits frais ou confits, & autres ouvrages de sucre, inventés par ces domestiques confiseurs, que

dans les grandes maisons on nomme des officiers.

Tous les différens paniers qui ont des noms particuliers, & qui sont de quelque usage dans le commerce, sont expliqués à leurs propres articles.

Quelques artisans se servent de paniers pour porter ou leurs outils, ou leurs ouvrages. Les Serruriers ne vont jamais sans le leur, & les Boulangers de petits pains de Paris, en ont de très-grands à claire-voie, dans lesquels les garçons portent les petits pains dont ils fournissent les tables délicates de la ville. On appelle aussi paniers ou corbeilles, des paniers ronds & plats, dans lesquels les mêmes boulangers dressent leurs grands pains. *Savary. (D. J.)*

PANIER DE MINERVE, (*Littérat. grecq. & rom.*) *calathus Minervæ*, comme disoient les Latins. Les Poètes n'ont pas moins célébré le panier de Minerve, que sa quenouille. C'étoit-là, disent-ils, que la déesse mettoit les pelotons de laine qu'elle avoit filés de ses mains immortelles. Virgile, parlant de Camille reine des Volques, dit:

*Non illa colo, calathisve Minervæ,
Famineas assueta manus.*

Cette espèce de panier que Pline, *lib. XXI. chap. v.* compare à la fleur de lys, dont les feuilles vont en s'évasant à mesure qu'elles s'élèvent, & qui étoit fait ordinairement de jonc, ou de bois fort léger, servoit aux ouvrières à mettre leurs laines, & il étoit spécialement consacré à Minerve déesse des arts, sous la protection de qui les Troyens se croyoient destinés à les cultiver dans une profonde paix.

PANIER, (*Hist. mod.*) bureau de la chancellerie d'Angleterre, qui répond au *sisc* des romains. Voyez CHANCELLERIE & FISC.

Clerc du panier, qu'on appelle aussi quelquefois *garde du panier*, est un officier de la chancellerie qui reçoit tous les deniers que l'on paye au roi pour les sceaux des chartres, lettres patentes, commissions & écrits ou ordres. Il accompagne le garde des sceaux dans les tems que se font les paiemens, & il a la garde de toutes les expéditions scellées qu'il reçoit, aujourd'hui dans un sac, mais qui se mettoient autrefois dans un panier, d'où vient l'étymologie de cette charge. Il y a aussi un contrôleur du panier. Voyez CONTRÔLEUR.

PANIER A OUVRAGE, les paniers à ouvrage ne sont pas nouveaux. Les dames romaines en avoient comme les nôtres; elles y tenoient leurs fuseaux, leur cannavas, leurs laines: mais leurs paniers n'étoient que d'osier, on les appelloit *qualum*, mot dérivé du grec *καλαδος*, *calathus*, panier de Minerve. Voyez PANIER DE MINERVE.

Horace dit à Néobule:

Tibi qualum Cythereæ puer ales aufert.

« le fils de Cythérée nous a fait perdre le goût de vos toiles & de votre tapisserie ». Nous ne manquons pas de Néobules. (*D. J.*)

PANIER, (*Minéralogie.*) c'est ainsi qu'on nomme dans les mines de charbon de terre de France, un baquet oval, garni de cercles de fer, & de quatre chaînes avec leurs boucles, dont on se sert pour tirer le charbon de terre du fond de la mine.

PANIER, (*Architec.*) morceau de sculpture, différent de la corbeille, en ce qu'il est plus étroit & plus haut, & qui étant rempli de fleurs & de fruits, sert d'amortissement sur les colonnes ou les piliers de la clôture d'un jardin. Les termes, les persans, les caryatides, voyez ces mots, & autres figures propres à soutenir quelque chose, portent de ces paniers. On voit dans la cour du palais *della Valle* à Rome, deux satyres antiques de marbre, d'une singulière beauté, qui portent aussi de ces paniers remplis de fruits. Le mot panier vient du latin *panis*, pain, ou de *pana-*

rium, parce que le premier usage des *paniers* fut de porter du pain. (D. J.)

PANIER DE MASSON, est une espèce de vase d'osier à claire-voie qui sert à passer le plâtre en gros.

PANIER, (Mode.) espèce de jupon fait de toile, cousue sur des cerceaux de baleine, placés au-dessus les uns des autres, de manière que celui d'en-bas est le plus étendu, & que les autres vont en diminuant à mesure qu'ils s'approchent du milieu du corps. Ce vêtement a scandalisé dans les commencemens : les ministres de l'Eglise l'ont regardé comme un encouragement à la débauche, par la facilité qu'on avoit au moyen de cet ajustement, d'en dérober les suites. Ils ont beaucoup prêché; on les a laissé dire, on a porté des *paniers*, & à la fin ils ont laissé faire. Cette mode gotesque qui donne à la figure d'une femme l'air de deux éventails opposés, a duré long-tems, & n'est pas encore passée : elle tombe. On va aujourd'hui en ville & au spectacle sans *panier*, & on n'en porte plus sur la scène, on revient à la simplicité & à l'élégance; on laisse un vêtement incommode à porter, & dispendieux par la quantité énorme d'étoffe qu'il emploie.

PANIER D'ARBALÈTE, terme d'Arbalétier, c'est le milieu de la corde de l'arbalète à jalet, qui est fait en creux & où l'on met la bale ou le jalet lorsqu'on veut tirer.

PANIER, terme de Chandelier, les *paniers* des chandeliers sont quarrés, afin que les chandelles qu'ils y arrangent, soient pesées en livres, ou autrement, s'y placent plus aisément, qu'il y en tienne une plus grande quantité, & qu'elles se cassent moins. Ils sont ordinairement d'osier blanc, faits par les Vanniers-mandriers, c'est-à-dire ceux qui font les ouvrages de vannerie, clos & non à claire-voie : ces *paniers* ont des anses comme des *paniers* communs.

PANIER A CIRE, (Cirie.) on nomme ainsi dans les manufactures pour le blanchissage des cires, de grandes corbeilles rondes à deux anses, qui servent à transporter la cire en grain des magasins à la fonderie : ils sont d'osier blanc, doublés de toile. Chaque *panier* contient 25 livres de cire.

PANIER, (Econ. rustiq.) il se dit d'une ruche de mouches à miel, pleine de ses mouches.

PANIER DE COCHES, (Messagerie.) les cochés, carrosses, & autres voitures qui servent à transporter par terre les personnes, les hardes & les marchandises, ont ordinairement quelques *paniers*, le plus souvent deux, l'un à l'avant & l'autre au derrière de leurs cochés & carrosses, où ils enferment les paquets & marchandises qu'on leur confie : on les nomme des *magasins*.

PANIER DE MARÉE, (Chasse-marée.) c'est une espèce de mannequin, de près de 2 piés de hauteur, de 10 à 12 pouces de diamètre, dans lequel les chasses-marée apportent à la halle de Paris, la marée pour la provision de la ville. Chaque *panier*, suivant la qualité & grosseur du poisson, est composé d'un certain nombre de chaque espèce. Ce sont des *paniers* que les vendeurs de marée en titre d'office publient, & délivrent au plus offrant & dernier enchérisseur, & sur lesquels ils ont un certain droit réglé par les déclarations du Roi. Savary. (D. J.)

PANIER DE MESSAGER, terme de Cocquetier, les messagers qui font leurs voitures sur des chevaux de somme, appellent *paniers* deux grandes & profondes corbeilles d'osier, qui pendent des deux côtés des bâts de leurs chevaux, dans lesquelles ils enferment les boîtes & petits paquets de marchandises.

PANIER, (Pêche marine.) c'est une espèce de mannequin d'osier, dont l'on se sert à prendre sur la grève, à basse eau, des crevettes, grenades ou falicots, sortes de petites écrevisses.

PANIER DE VERRE, (Commerce de verre.) l'on nom-

me ainsi dans le commerce du verre à vitre, non-seulement le *panier* dans lequel se transporte cette marchandise, mais encore la marchandise même qui y est contenue. Chaque *panier*, qu'on appelle aussi une *somme*, est composé de 24 pièces ou plats de verre.

PANIER, ANSE DE, terme de Maçon, ils disent qu'une arcade est faite en *anse de panier*, lorsque le dessus est un peu abaissé, & qu'elle n'est pas faite en plein ceintre, c'est-à-dire qu'elle est en demi-ellipse sur le grand diamètre.

PANIER, ANSES DE, (Serrur.) ornemens de ferrurerie, formés de deux enroulemens opposés, qui forment un *anse de panier* dont ils ont pris le nom.

PANIER A CLAIRÉE, en terme de Rafineur de sucre, est un tissu d'osier, de figure carrée. Il est environné dans tout son contour, par haut & par bas, de deux cercles de fer, qui sont eux-mêmes soutenus au milieu du *panier* par une traverse sur chaque face. Il est suspendu au-dessus de la chaudière à clairée, sur un brancard de fer qui pose sur ses bords, & recouvert du blanchet. Voyez BLANCHET.

PANIER À ÉCUME, est un grand *panier* de deux pièces, dont le tour s'appuie sur le fond qui l'environne par un bord de 8 à 9 pouces de haut. C'est dans ces *paniers* que l'on passe les écumes. Voyez PASSER LES ÉCUMES. Il y en a qui sont tout d'une pièce avec leur fond. Ceux qui en sont séparés sont plus aisés à transporter & à manier.

PANIER ROND, se dit encore d'un *panier* rond à deux petites anses, dans lequel on jette les petits morceaux de terre que l'on a gratés avec le couteau au bord des formes en plamotant. Voyez PLAMOTER.

PANIER À TERRE, est un ustensile d'osier à deux poignées : il contient environ cent livres pesant, & sert à porter la terre tremper. Voyez TREMPER LA TERRE.

PANIER, en terme de Vannier, c'est un vase de diverses grandeurs, & qu'on met à différens usages. Il y a des *paniers* à anses, & d'autres qui n'en ont point, mais seulement une espèce de poignée à chaque bout. On appelle plus communément ces derniers *mannes*. Voyez MANNES. Il y a des *paniers* à chevaux, des *paniers* à laitière, des *paniers* à bouteilles. Voyez ces mots à leur article.

PANIER A BOUTEILLES, ce sont des *paniers* dans lesquels le vannier a pratiqué des espèces de chambrettes ou séparations, de grandeur à pouvoir tenir une bouteille.

PANIER A CHEVAL. Les Vanniers donnent ce nom à de grands *paniers* plus longs que larges, & fort profonds, que les chevaux ou autres bêtes de somme portent attachés à leur bât, de chaque côté de leur ventre.

PANIER DE FAISSERIE, ce sont des *paniers* à jour. On les divise en trois espèces : les uns à fond plein ; les autres à fond à jour ; & les derniers à fond plein ou à jour, mais qui sont garnis d'une petite aire seulement par en-bas.

PANIER A LAITIÈRE, ce sont des *paniers* quarrés dont les Laitières se servent pour transporter leurs pots de lait.

PANIONIES, s. f. pl. (Antiq. grec.) fête de toute l'Ionie en l'honneur de Neptune. Une armée de jeunes Ioniens qui étoient partis du territoire d'Athènes, ayant chassé les Cariens, les Myliens & les Leleges, de la côte maritime d'Asie qu'ils habitoient, prit possession de tout ce pays, y établit des colonies, bâtit le temple de Diane à Ephèse, & institua la fête appelée *πανιωνια*, sur le mont Mycalé, en l'honneur de Neptune héliconien. Mycalé est un promontoire de l'Ionie qui regarde Samos du côté du vent du zéphire. C'est en ce lieu que s'assembloient les Ioniens pour offrir un sacrifice, & célébrer cette fête qu'ils appellerent *panionies*, c'est-à-dire, fête

de toute l'Ionie. Une chose remarquable dans cette fête, c'est que si le taureau destiné à être immolé, venoit à meugler avant le sacrifice, ce mugissement passoit pour être un présage de la faveur spéciale de Neptune. Potter, *Archæol. græc. tom. I. pag. 423. (D. J.)*

PANIONIUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Ionie, sur le bord de la mer, près d'Ephèse & de Samos. C'est à Panionium que s'assembloient les douze principales villes de l'Asie mineure, auxquelles Smyrne fut ensuite ajoutée, qui faisoit la treizième. En voici les noms: Ephèse, maintenant *Ajafalouk*; Milet, aujourd'hui *Palatscha*; *Myus* & *Lebedos*, détruites depuis long-tems; Teos, village nommé *Segeft*; *Colophon* & *Priene*, qui ne paroissent plus; Phocée, à-présent *Palæa Foja*; Erythres, à-présent le village de *Gesmé*; Clazomènes, village de *Vourla* ou de *Kelisman*; *Chios*, *Samos* & *Smyrne*, qui retiennent leur ancien nom.

L'assemblée de ces villes d'Ionie s'appelloit aussi *panionium*, qui est un mot composé de *πᾶν*, tout, & *ἰωνία*, Ionie, comme qui diroit *assemblée de tous les Ioniens*. On y célébroit une fête en l'honneur de Neptune héliconien, & les sacrifices qu'on y faisoit à ce dieu, étoient aussi nommés *panionies*. Cette fête, & par conséquent l'union des treize villes qu'on vient de nommer, subsistoit encore au tems de l'empereur Trébonianus Gallus, c'est-à-dire, l'an 251 de Jésus-Christ. On a une médaille greque de ce prince, où la fête est représentée par un autel, auprès duquel est le taureau qui doit être immolé, & qui est environné de treize figures qui paroissent tenir chacune un flambeau. (*D. J.*)

PANIQUE, **TERREUR**, (*Littérat.*) c'est ainsi, dit Pausanias, qu'on appelle ces frayeurs qui n'ont aucun fondement réel, parce qu'on les croit inspirées par le dieu Pan. Brennus ayant fait une irruption dans la Grece à la tête d'une nombreuse armée de Gaulois, la seconde année de la cent-vingtième olympiade, s'avança jusqu'à Delphes; les habitans confertés recoururent à l'oracle; le dieu leur déclara qu'ils n'avoient rien à craindre, & les assura de sa puissante protection. En effet, continue l'historien, on vit tout-à-coup des signes évidens de la vengeance du ciel contre les barbares: le terrain qu'occupoit leur armée, fut agité de violens tremblemens de terre; des tonnerres & des éclairs continuels, non-seulement les effrayoient sans cesse, & les empêchoient d'entendre les ordres de leurs généraux. La foudre tomboit sur leurs têtes, & des exhalaisons enflammées les réduisoient en poudre eux & leurs armes. . . . Mais la nuit leur fut encore plus funeste, car l'horreur des ténèbres les agita d'une terreur *panique*, & leur fit prendre de fausses alarmes. La crainte s'empara de tous leurs sens, & l'épouvante fut si grande, que se divisant en plusieurs pelotons, ils s'entreuoient les uns les autres, croyant se battre contre des Grecs. Cette erreur qui ne pouvoit être qu'un effet de la colere des dieux, dit encore Pausanias, dura jusqu'au jour, & causa à ces barbares une perte de plus de dix mille hommes; le reste périt en se sauvant. (*D. J.*)

PANIS, f. m. *panicum*, (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante qui ne diffère du millet que par l'arrangement des fleurs & des semences qui forment des épis fort ferrés. Tournefort; *inst. rei herb. Voyez PLANTE. (I)*

PANIS, (*Diète.*) La semence de cette plante qui est farineuse, a beaucoup d'analogie avec le millet. (*Voyez MILLET, & l'art. FARINE & FARINEUX.*) La farine qu'elle fournit & qui est mangée dans quelques contrées, comme celle du petit-millet, lui est encore inférieure en beauté. Au rapport de Clusius, on cultive cette plante en Bohême & dans quelques

autres provinces d'Allemagne, en Hongrie, &c. où elle fournit un mauvais pain, & des bouillies aux habitans de la campagne; mais ce n'est là qu'une ressource pour les pays malheureux où on ne peut avoir mieux. (*b*)

PANIUM, (*Géog. anc.*) promontoire d'Europe, sur la côte du Bosphore de Thrace, parallèle, selon Pierre Gilles, aux îles Cyanées. Ortelius dit qu'on le nomme aujourd'hui vulgairement *Phanorion*. Il y a aussi une caverne de Syrie, qui porte le nom de *Panium*. Elle est située dans la montagne Panéus, près la source du Jourdain; c'est-là qu'Hérode le Grand fit bâtir un temple de marbre blanc en l'honneur d'Auguste, selon le récit de Josephé, *antiq. jud. liv. V. chap. xiiij. (D. J.)*

PANMACHION, f. m. (*Art. gymn.*) *πανμάχιον*, nom donné par quelques auteurs à l'exercice du pancrace. Ils ont appelé en conséquence les combattans, *πανμάχοι*. Potter, *Archæol. græc. l. II. c. xxij. tome I. p. 444. (D. J.)*

PANAIRE, f. m. (*Soierie.*) instrument du métier d'étoffe de soie. C'est une peau de bازanne qui couvre l'envers de l'étoffe. Le *panaire* sert à garantir l'étoffe à mesure qu'on la roule sur l'ensuple de devant le métier; il est de veau sans couleur, plié en double; on l'attache à chaque bout avec une ficelle, à l'un desquels pend un contrepoids afin que l'ouvrier puisse le lever quand il veut.

PANNE, f. f. (*Architect.*) c'est dans un bâtiment une pièce de bois, qui portée sur les tasseaux & chantignoles des forces d'un comble, sert à en soutenir les chevrons. Il y a des *pannes* qui s'assemblent dans les forces, lorsque les fermes sont doubles. On nomme *panne de brisis* celle qui est au droit du brisis d'un comble à la mansarde. *Voyez PANNE DE BRISIS*. Les *pannes* sont appelées *templa* par Vitruve.

PANNE, (*Blanchiff.*) c'est, en Anjou, une espèce de cuvier de bois, dont on se sert pour lessiver les toiles que l'on veut mettre au blanchiment.

PANNE, *terme de Chaircutier*, graisse de porc qui n'est ni battue ni fondue, mais que l'on bat, & que l'on fond quand on veut faire du sain-doux.

PANNE, (*Charpenterie.*) pièce de bois, de six ou sept pouces en carré, entre deux jambes de force, & entre la faite & l'entablement, sur laquelle posent les bouts des chevrons qui ne pourroient pas être assez longs, pour aller du haut du toit jusqu'en-bas; ou assez forts, pour soutenir les lattes & l'ardoise, ou les tuiles.

Comme les *pannes* sont des pièces de bois posées horizontalement le long des demi-toits, en sorte que les chevrons supérieurs & inférieurs s'appuient sur elles, chacun par une de leurs extrémités, elles doivent s'opposer à l'effort que fait le toit pour perdre sa rectitude & se fléchir. Mais le plus souvent elles s'y opposent inutilement, & d'autant moins qu'elles tendent elles-mêmes à se fléchir par leur propre poids. Aussi est-il très-commun de voir des toits qui se démentent & se courbent, d'où s'ensuit la ruine du faite, & tout ce qu'il est aisé d'imaginer d'inconvénient.

On pourroit faire les *pannes* plus fortes & d'un plus gros équarrissage; mais ce remède seroit cher, & chargeroit beaucoup le toit; il y auroit peut-être encore d'autres remèdes que nous omettons, pour en venir à celui qu'a proposé M. Couplet.

Il faut, selon lui, faire en sorte que la *panne* ait peu à travailler, que même elle ne travaille point du tout, auquel cas on pourroit absolument s'en passer; & ce ne sera plus qu'une sûreté de surcroît, qui par conséquent pourra être aussi petite & coûter aussi peu qu'on voudra.

Cela se trouvera, si le toit est composé de deux parties distinctes qui soient parfaitement en équilibre, c'est-à-dire

c'est-à-dire, telles que tout l'effort de l'une soit soutenu & contrebalancé par l'autre.

Pour cet effet, on voit d'abord qu'il faut que le toit soit brisé, ou en mansarde. Deux chevrons du même demi-toit, l'un supérieur, l'autre inférieur, qu'on suppose égaux, s'appuieront l'un contre l'autre à l'endroit où le toit est brisé, & on fera la *panne* qu'on appelle alors *panne de brisis*. Le chevron supérieur s'appuie par son extrémité supérieure contre un chevron de l'autre demi-toit; & l'inférieur s'appuie par son extrémité inférieure contre la sablière. Dans cet état, les deux chevrons s'arcbutent l'un contre l'autre, & il s'agit de les mettre en équilibre.

L'effort vertical du chevron supérieur pour tomber, étant soutenu par le chevron de l'autre côté qui en a un pareil, il ne lui reste que l'effort horizontal, par lequel il tend à faire tourner le chevron inférieur sur son point d'appui de la sablière, & par conséquent à la renverser de dedans en-dehors; cet effort est horizontal, & comme il agit sur ce point fixe de la sablière, il agit d'autant plus puissamment qu'il en est à une plus grande distance; ce qui se détermine par le lieu où est le centre de gravité du chevron à l'égard de ce point fixe. C'est-là un bras de levier par lequel il faut multiplier l'effort pour avoir l'énergie du chevron supérieur: d'un autre côté, l'inférieur résiste par sa pesanteur à l'effort du supérieur, il a aussi son bras de levier par rapport au même point fixe; car son centre de gravité, où réside toute sa force pour résister, lui donne aussi une distance à l'égard de ce point, & par conséquent une énergie de même nature que l'autre; après cela, ce n'est plus l'affaire que de l'algèbre & du calcul, de trouver les expressions des efforts & de leurs bras de leviers, & de prendre les deux énergies pour égales, puisqu'elles doivent l'être dans le cas de l'équilibre cherché. *Hist. de l'acad. des Scienc. année 1731. (D. J.)*

PANNE DE BRISIS, (*Charp.*) est celle qui soutient le pié des chevrons à l'endroit où le comble est brisé, & qui reçoit les chevrons du brisis, comme dans les combles en mansarde ou combles brisés. *Voyez nos Pl. de Charpente.*

PANNES, (*Charp.*) sont des pièces de bois qui portent par les bouts sur les Arbalétriers, & qui y sont soutenues, pour les empêcher de glisser, par le tasseau & la chantignolle. On les fait porter l'une sur l'autre en les coupant en délardement à demi-bois, pour qu'elles ne fassent qu'une même grosseur. *Voyez nos Pl. de Charpente.*

PANNE, AÏLE, BRAS, *termes de pêche*, usités dans le ressort de l'amirauté de Marennes. Ce sont les côtés des pêcheries tendues, flottées, ou montées sur piquets.

PANNE, METTRE EN PANNE, (*Marine.*) c'est virer le vaisseau vent devant, & mettre le vent sur toutes les voiles, ou sur une partie, afin de ne pas tenir ni prendre le vent, ce qui se fait quand on veut retarder le cours du vaisseau pour attendre quelque chose, ou laisser passer les vaisseaux qui doivent aller devant; mais cela ne se fait que de beau tems. Nous mîmes nos voiles d'avant en *panne*, & notre grand hunier à porter, pour laisser les vaisseaux qui avoient ordre de chasser l'avant.

Etre en panne, c'est ne pas tenir ni prendre le vent.

Etre mis sur panne. Mettre un vaisseau en *panne*, c'est faire pencher un vaisseau en mettant le vent sur ses voiles sans qu'il fasse de chemin, & cela se fait afin d'étancher une voie d'eau qui se trouve de l'autre bord du vaisseau, du côté que le vent vient.

PANNE, (*Manufact.*) étoffe de soie veloutée qui tient le milieu entre le velours & la pluche, ayant le poil plus long que celui-là, & moins long que celui-ci. Il se fabrique à-peu-près de même que le ve-

Tome XI.

lours, & son poil provient d'une partie de la chaîne coupée sur la règle de cuivre. La chaîne & la trame sont de laine, & le poil est de soie.

PANNE, *terme d'ouvrier*, se dit chez les artisans qui se servent du marteau, de la partie de la masse qui est opposée à la tête, & qui va en diminuant.

PANNE, *terme de Serrurier & de Taillandier, & autres ouvriers en fer*, commandement du maître forgeron. C'est comme s'il disoit: frappez de la *panne*, ce qui arrive lorsqu'il faut allonger ou élargir le fer.

PANNEAU, *f. m. (Archit.)* c'est l'une des faces d'une pierre taillée. On appelle *panneau de douelle*, un *panneau* qui fait en-dedans ou en-dehors la curvité d'un vouffoir; *panneau de tête*, celui qui est au-devant; & *panneau de lit*, celui qui est caché dans les joints. On appelle encore *panneau* ou *moulé*, un morceau de fer-blanc ou de carton, levé ou coupé sur l'épure pour tracer une pierre.

Panneau de fer, morceau d'ornement de fer forgé ou fondu, & renfermé dans un châssis, pour une rampe, un balcon, une porte, &c. Il se fait aussi de ces *panneaux* par simples compartimens.

Panneau de glace. C'est dans un placard un compartiment de miroirs pour réfléchir la lumière & les objets, & pour faire paroître un appartement plus long.

Panneau de maçonnerie; c'est, entre les pièces d'un pan de bois ou d'une cloison, la maçonnerie enduite d'après les poteaux. C'est aussi dans les ravalemens des murs de maçonnerie, toute table qui est entre des naissances, platebandes & cadres.

Panneau de menuiserie ou de remplage; c'est une table d'ais minces, collés ensemble, dont plusieurs remplissent le bâti d'un lambris ou d'une porte d'assemblage de menuiserie. On appelle *panneau recouvert*, le *panneau* qui excède le bâti, & qui est ordinairement moulé d'un quart de rond, comme on en voit à quelques portes cochères.

On nomme encore *panneaux* du bois de chêne fendu & débité en planches de différentes grandeurs, de 6 à 8 lignes d'épaisseur, dont on fait les moindres *panneaux* de menuiserie.

Panneau de sculpture; c'est un morceau d'ornement taillé en bas-relief, où sont quelquefois représentés des attributs ou des trophées, pour enrichir les lambris & placards de menuiserie. On fait de ces *panneaux* à jour pour les clôtures de chœur, dossiers d'œuvre d'église, &c. & pour servir de jaloufies à des tribunes.

Panneau de vitre; c'est un compartiment de pièces de verre, dont les plus ordinaires sont carrées, & les autres sont en tranchoirs ou octogones, en tringlettes, chaînons, &c. On fait aussi des compartimens de pièces de verre distingués par des platebandes de verre blanc. *Voyez les principes d'architecture &c.* par M. Felibien, *liv. I. ch. xxj.*

Panneau d'ornemens; espèce de tableau de grotesques, de fleurs, de fruits, &c. peint ordinairement à fond d'or, pour enrichir un lambris, un plafond, &c. *Daviler. (D. J.)*

PANNEAU FLEXIBLE, (*Archit.*) c'est celui qui est fait sur du carton, du fer-blanc, ou avec une lame de plomb, pour pouvoir être plié & appliqué sur une surface concave ou convexe, cylindrique ou conique.

PANNEAU, *terme de Bourrelier*; pièce de cuir qui embrasse le dos du cheval ou de la bête de somme, où il y a un lit de paille ou de bourre, & sur quoi sont posés les fûts du bât. (*D. J.*)

PANNEAU, (*Chapelier.*) c'est une espèce de chevallet qui soutient une des extrémités de la corde de l'arçon des chapeliers, & sur lequel pose la chanterelle qui sert à la bander, & à lui donner pour ainsi dire le ton qui fait connoître qu'elle est assez tendue pour

M M m m m

faire voguer l'étoffe. *Diction. de commerce.*

PANNEAU, *terme de chasse*; c'est un filet qui, lorsqu'il est tendu, paroît comme un pan de muraille, & dont on se sert pour prendre des lapins, des lievres, des chats, des blaireaux, des renards. On fait des *panneaux* simples, des doubles & des contremaillés. (D. J.)

PANNEAUX, *en terme de Friseur d'étoffes*, sont des roues de champ qui ne diffèrent du rouet du manège, que parce qu'ils sont placés verticalement. La machine à friser a deux de ces *panneaux* qui donnent le mouvement aux deux petites lanternes des fers à friser. L'un est à gauche hors le chaffis, & à droite dans ce chaffis près des traverses; & tous deux sont montés sur l'arbre de couche. *Voyez FE, fig. 3. & 4 de la machine à friser, Pl. de la Draperie.*

PANNEAUX, (*Marine*) c'est l'assemblage des planches qui servent de trapes ou mantelets qui ferment les écoutes d'un vaisseau. Les *panneaux* communs s'appellent *panneaux à vassoles*.

Panneaux à boîte; ce sont des *panneaux* qui s'emboîtent avec une bordure qu'on met au-tour de ces sortes d'écoutes, au-lieu que les *panneaux* à vassoles tombent dans les feuillures des vassoles. *Voyez ECOUTILLES.*

Le grand *panneau*, c'est la trape ou mantelet qui ferme la plus grande écoute, laquelle est toujours en avant du grand mât.

PANNEAU, *terme de Sellier*; ce sont deux couffinets pleins de bourre ou de crin qu'on met sous la selle pour empêcher qu'elle ne blesse le cheval. (D. J.)

PANNEAU, *terme de Vitrier*; c'est un assemblage de plusieurs morceaux de verre taillés de diverses figures, & attachés les uns aux autres par des plombs à rainures tirés dans le tire-plomb. Les vitrages des églises sont composés de divers *panneaux*.

PANNELLES, f. f. (*Blason*.) feuilles de peupliers peintes sur l'écu.

PANNER, v. act. *en terme d'ouvrier en fer*; se dit de l'action de creuser une pièce à coup de marteau, dont la panne laisse la forme sur la pièce.

PANNETON, f. m. *terme de Serrurerie*; c'est la partie de la clé où sont les dents. Il se dit aussi dans le blason de la même chose.

Il y a des *pannetons* fendus en roue, en S & en pleine croix; des *pannetons* fendus à fond de cuve, avec pleine croix & bâton-rompu.

Il y a le *panneton* de l'espagnolette. C'est une partie saillante sur le corps de l'espagnolette, qui entre dans l'agrafe posée sur le guichet droit des croisées lorsqu'on ferme. Il sert aussi à fermer le guichet gauche, parce qu'en tournant le poignet de l'espagnolette pour la fermer, il va poser sur ce guichet.

PANNICULE CHARNU, (*Anatom.*) quatrième tégument admis dans l'homme par les anciens anatomistes. Outre la cuticule, la peau & la membrane adipeuse, les anciens comptoient encore le *pannicule charnu*, & la membrane commune des muscles.

On trouve bien le *pannicule charnu* dans les quadrupèdes, mais non pas dans les hommes, dont les muscles cutanés sont en fort petit nombre, & pour la plupart d'une fort petite étendue, excepté celui que M. Winslow appelle *muscle cutané* en particulier; mais ce muscle même ne sauroit être vraisemblablement regardé comme un tégument commun.

Il n'y a point de membrane commune des muscles qui couvre le corps comme un tégument, attendu que ce ne sont que des expansions particulières des membranes de quelque muscle, ou des expansions aponévrotiques procédant d'autres muscles.

Les alongemens de la lame de la membrane adi-

peuse ou cellulaire, peuvent aussi avoir donné occasion à cette méprise, sur-tout dans les endroits où cette membrane est étroitement unie à la membrane propre des muscles. (D. J.)

PANNOMIE, (*Droit ecclésiastique*.) c'est ainsi que s'appelle un recueil des lois ecclésiastiques, dressé par Yves de Chartres, vers l'an 1100. Ce nom est composé de *παν*, qui signifie *tout*, & de *νομος*, qui veut dire *loi*; comme qui diroit *collection* de toutes les lois ecclésiastiques. (D. J.)

PANNON, f. m. (*Art milit.*) étendard à longue queue, qui appartenoit autrefois à un simple gentilhomme. C'est proprement un guidon à placer sur une tente. La bannière étoit quarrée, & quand on faisoit quelqu'un banneret, on coupoit la queue de son *pannon*, d'où est venu l'ancien proverbe, faire de *pannons* bannière, pour s'élever d'une dignité à une dignité supérieure. Il y a encore à Lyon des capitaines de quartier, qu'on appelle *pannons*, & leurs compagnies *pannonages*. Ce mot vient de *pannus*, drap.

PANNON GÉNÉALOGIQUE, (*Blason*.) écu chargé des diverses alliances des maisons dont un noble est descendu. Il sert à faire ses preuves. Il comprend les armes du père & de la mère, de l'aïeul & de l'aïeule, du bifayeul & de la bifayeule. Il est composé de huit, de seize, de trente-deux quartiers, sur lesquels on dresse l'arbre généalogique.

PANNONIE, (*Géog. anc.*) *Pannonia*, ancienne contrée de l'Europe, & qui a toujours été regardée comme une de ses principales parties. Plin. liv. III. ch. xxv. dit qu'elle avoit le Danube au nord, & la Dalmatie au midi; il faut ajouter qu'elle avoit la haute Moësie à l'orient, & le Norique au couchant. Les Pannoniens habitoient sur le bord du Danube.

Philippe roi de Macédoine, fit de ce pays une de ses premières conquêtes; mais les Pannoniens s'étant révoltés, Alexandre le grand les assujettit de nouveau avec l'Illyrie & l'Esclavonie. Les Gaulois conduits par Brennus & Belgius, conquièrent depuis la *Pannonie* sur Ptolomée, surnommé *le foudroyant*; mais Jules César enleva une partie de la *Pannonie* aux Gaulois; & les Alpes pannoniques par lesquelles il s'en ouvrit le chemin, furent appelées *Julies*, de son nom. Auguste & Tibère acheverent de soumettre le reste du pays. Les Pannoniens depuis ce tems-là demeurèrent tributaires des Romains, jusqu'à la décadence de l'empire, qu'ils furent assujettis par les Goths, & ensuite par les Huns, peuples de la Scythie asiatique, qui ayant passé dans la Sarmatie européenne, ravagèrent la plus grande partie de l'Europe sous Valentinien. Quelques auteurs prétendent que ce fut de ces Huns, que la *Pannonie* reçut le nom de Hongrie, lorsqu'ils s'y furent retirés, après la défaite de leur roi Attila, dans la plaine de Châlons-sur-Marne.

On compte quatre empereurs venus de la *Pannonie*; savoir, M. Aurelius Probus, Cn. Messius Decius, surnommé *Trajan*, Flave Jovien, & Flave Valentinien, fils d'un Gratien, qui vendoit des cordes à Gibale.

La *Pannonie* fut d'abord divisée par les Romains en haute & basse *Pannonie*. Ptolomée vous indiquera les bornes & les villes de chacune de ces provinces; c'est assez pour moi d'ajouter ici, que dans la suite des tems, la haute-*Pannonie* fut appelée *première consulaire*, & la basse fut nommée *seconde consulaire*. (D. J.)

PANNUS, *terme de Chirurgie*; maladie de l'œil, qui consiste en la formation d'une membrane contre nature, qui s'étend sur la partie antérieure de l'œil, & qui quelquefois couvre la cornée transparente. *Voyez ONGLET.*

La *pannus* est une espèce d'ongle entrelacé de

veines & d'arteres assez grosses. On le nomme *ongle variqueux* & *panniculus*; c'est le *sebel* des Arabes. (Y)

PANOMA, (*Hist. nat. Bot.*) arbre des Indes orientales qui vient de la grandeur d'un coignassier. Sa feuille est semblable à celle de la mauve, & son fruit à une aveline. Son bois est très-purgatif, il est un excellent antidote contre toutes sortes de poisons. On le vante aussi pour les fièvres, les coliques, la gravelle & l'hydropisie, &c. Sa dose est depuis un grain jusqu'à un demi-scrupule, que l'on prend dans du bouillon; les Indiens qui cultivent cet arbre le cachent soigneusement aux Européens.

PANOMPHÉE, adj. m. & f. (*Ant. grecq.*) Πανομφειος, surnom que les Grecs donnoient à Jupiter, non pas seulement parce qu'il étoit adoré de toutes les nations, ou, pour m'exprimer avec Eustache, parce que les voix de tous les peuples se tournoient vers lui; mais sur-tout parce qu'il étoit l'auteur de toutes les divinations, ayant entre les mains les livres du destin, dont il reveloit plus ou moins selon son plaisir, aux prophetes qui parloient par sa voix. Voyez Potter, t. I. p. 263.

PANONCEAU, f. f. (*Arch.*) c'est ainsi qu'on nomme une girouette qui a des armes peintes ou évuidées à jour; c'étoit autrefois une marque de noblesse. (D. J.)

PANONCEAUX, f. m. pl. (*Jurisprud.*) que l'on appelloit aussi par corruption *pénonceaux* ou *pénoncels*, vient du latin *pannum*, qui signifie un *drapeau*, un *pan*, morceau ou lambeau de drap ou de linge qui sert de marque pour désigner quelque chose.

L'usage des *panonceaux* paroît tirer son origine des brandons ou marques que les Grecs & les Romains mettoient sur les héritages pour annoncer qu'ils étoient hypothéqués.

En France on n'use pas de brandons ni de *panonceaux* pour marquer qu'un héritage est hypothéqué; on met des brandons pour marque de faisie.

Les *panonceaux* royaux sont des placards, affiches ou tableaux, sur lesquels sont représentées les armes du roi.

On appose ces *panonceaux* sur la porte ou entrée d'une maison ou autre héritage pour marquer que ce lieu est sous la sauvegarde ou protection du roi, ou bien pour signifier que l'héritage est sous la main de la justice, c'est-à-dire qu'il est saisi réellement.

Les *panonceaux* royaux sont aussi appelés *bâtons royaux*, parce que les bâtons royaux sont passés en fautoir derrière l'écu, ou parce qu'on se contente de représenter dans le tableau les bâtons royaux.

Dans plusieurs lettres de sauvegarde les armes du roi étoient peintes.

On mettoit de ces *panonceaux* sur les lieux qui étoient en la sauve-garde du roi dans les pays de droit écrit.

On en mettoit aussi quelquefois, & en cas de péril imminent, sur les maisons de ceux qui étoient en la sauve-garde du roi, quoiqu'elles ne fussent pas situées dans le pays de droit écrit; il y a plusieurs exemples de sauve-gardes pareilles, dont les lettres sont rapportées dans le quatrième volume des ordonnances de la troisième race.

Présentement l'on ne fait plus à cet égard aucune distinction entre les pays coutumiers & les pays de droit écrit.

Suivant une ordonnance de Louis X. du 17 Mai 1315, & une de Philippe le Long, du mois de Juin 1319, les *panonceaux* royaux ne doivent être apposés dans les lieux de juridiction seigneuriale que dans les cas qui sont réservés au roi, & avec connoissance de cause.

Bacquet dans son *traité des droits de justice*, ch. 26. n. 11. dit qu'en matière de faisie-réelle & de criées; les sergens royaux sont les seuls qui puissent apposer

les *panonceaux*. Voyez le glossaire de M. de Lauriere, au mot *panonceaux*.

PANOPE, f. f. (*Mythol.*) fille de Nérée & de Doris, étoit une des divinités marines, que les matelots invoquoient le plus fréquemment pendant la tempête, avec Glaucus & Mécicerte; son nom signifie celle qui donne toutes sortes de secours. (D. J.)

PANOPE, (*Géog. anc.*) ville de la Phocide, à laquelle Homere dans son Odyssée, A, v. 580, donne le surnom d'*agréable* pour ses danses.

PANOPLIE, f. f. (*Hist. ecclesiast.*) exposition de toutes les hérésies, avec leur réfutation tirée des peres. Euthimius Zigabene, moine, fut l'auteur de la *panoplie*. Ce fut l'empereur Alexis qui lui ordonna cet ouvrage. *Panoplie* armure complete de doctrine.

PANOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville d'Egypte dans la Thébaïde, remarquable par la naissance du poëte grec Nonnus, qui florissoit dans le cinquieme siecle; on a de lui un poëme intitulé *Dionysia*.

Horus-Apollon étoit aussi natif de *Panopolis*. Il enseigna la grammaire à Alexandrie, & ensuite à Constantinople sous l'empire de Théodose. La meilleure édition de ses hiéroglyphes, est celle d'Utrecht, en 1727, in-4°. en grec & en latin, avec des notes par Jean Corneille de Pauw. (D. J.)

PANORMIE, f. f. (*Hist. mod.*) recueil de toutes les loix, de *πav*, tout, & de *νομός*, loi. C'est le titre d'un decret attribué à Yves de Chartres, mais qui n'est pas de lui. Sigebert prétend que Hugues de Châlon en est auteur.

PANORMUS, (*Géog. anc.*) nom commun à plusieurs lieux; 1°. ville de Sicile, sur la côte septentrionale de l'île, dont les Phéniciens passent pour être les fondateurs. De l'aveu de tout le monde, elle est la même que celle que nous nommons aujourd'hui *Palerme*.

2°. *Panormus*, ville de l'île de Crete, sur la côte septentrionale, selon Ptolomée, l. III. c. xvij.

3°. Ville de la Macédoine, dans la Chalcidie, selon le même Ptolomée, l. III. c. xiiij.

4°. Port & ville de l'Achaïe propre, selon Pausanias, l. VII. c. xxij. Thucydide, l. II. Plin, l. IV. c. xj. Polybe, l. V. p. 102.

5°. Port de l'Attique, près du promontoire Sunium.

6°. Port d'Afrique, dans la Marmarique.

7°. Port de la ville Oricum, sur la mer Ionienne; selon Strabon, l. VII. p. 316, &c. (D. J.)

PANOS, (*Géog. anc.*) nom commun à plusieurs lieux; 1°. à un promontoire de l'île de Rhodes; 2°. à une ville d'Egypte nommée par Ptolomée, *Panopolis*; 3°. à une montagne de l'Attique; 4°. à un bois sacré, près de l'île de Méroé, & que les Gymnosophistes habitoient.

PANOSSAKES, f. m. pl. (*Comm. d'Afrique*) ce sont des pagnes dont se servent les negres sur la plûpart des côtes d'Afrique: les Européens qui trafiquent sur la riviere de Cambie, en tirent beaucoup du royaume de Cantor, où se font les meilleures; elles sont rayées de couleur de feu.

PANOÛ, (*Hist. nat.*) oiseau du Brésil, qui est de la grosseur d'un merle, & dont le plumage est noir; à l'exception de celui qui couvre son estomac, qui est d'un rouge foncé ou sang de bœuf.

PANQUE, f. f. (*Botan. exot.*) plante qui croît au Chily, grande contrée de l'Amérique dans la mer du Sud: on se sert de sa tige bouillie, avec le maki & le gonthon, autres arbrisseaux du pays, pour teindre en noir, & sa teinture ne brûle point les étoffes, comme le noir de l'Europe: cette plante ne se trouve que dans les lieux marécageux; sa feuille est ronde, tissue, comme celle de l'achante, & n'a guere moins de deux ou trois piés de diametre:

les voyageurs ne nous disent rien de ses fleurs & de ses graines.

PANQUÉCALUZI, f. m. (*Hist. mod.*) quatorzième des dix-huit mois de chacun vingt jours, qui composent l'année des Méxicains.

PANSARD, voyez BARBUE.

PANSE, f. f. (*Gram.*) il se dit du ventre, lorsqu'il est gros, rond & trop élevé.

C'est aussi le premier des ventricules des animaux ruminants; il est fort grand.

Il est couvert intérieurement d'une infinité de petites éminences ferrées, fermes & solides; c'est-là que se fait la première coction des herbes.

Panse se dit de la partie gonflée d'une lettre, une panse d'a.

PANSE, (*Maréchal.*) les Maréchaux appellent ainsi l'estomac des chevaux.

PANSE, terme de *Fondeur de cloches*; on appelle les panses d'une cloche, les endroits où le battant frappe quand elle est en branle. Voyez FONTE DES CLOCHES.

La panse se nomme aussi bord; c'est pour l'ordinaire l'épaisseur de la panse ou du bord, qui règle l'épaisseur, la hauteur & le diamètre d'une cloche.

PANSELENE, f. m. signifie dans l'*Astronomie* grecque & dans quelques anciens Astronomes la pleine lune; ce mot vient des mots grecs παν, tout, & σεληνη, lune, parce que dans la pleine lune, on voit toute la partie de cette planète qui est tournée vers la terre. Voyez LUNE. (O)

PANSEMENT, f. m. PANSER, v. act. terme relatifs à la *Chirurgie*; application d'un appareil propre à maintenir une partie en situation, & à contenir les remèdes qui lui sont convenables. Voyez APPAREIL.

Les règles générales qu'il faut observer en appliquant les appareils, se réduisent à panser doucement, pour exciter le moins de douleur qu'il est possible; mollement, c'est-à-dire en n'introduisant point sans nécessité dans les plaies, des tentes, des bourdonnets & autres corps dilatans, dont l'application empêche la réunion & peut occasionner plusieurs autres accidens. Voyez BOURDONNETS.

La troisième règle prescrit de panser promptement, pour ne pas laisser la partie trop long-tems exposée aux injures de l'air, dont l'impression peut coaguler les sucs & retrécir le diamètre des vaisseaux. Il faut pour cette raison, fermer les rideaux du lit du malade pendant qu'on le pansé, & tenir auprès de lui du feu dans un réchau.

Nous allons rapporter, d'après M. de la Faye, ce qu'il dit dans ses principes de Chirurgie, sur la manière dont on doit exécuter ces règles. . . . On met d'abord le malade & la partie malade dans une situation commode, pour lui & pour le chirurgien; on leve les bandes ou bandages & les compresses, sans remuer la partie; quand le pus ou le sang les ont collés à la partie, on les imbibe d'eau tiède ou de quelque autre liqueur pour les détacher; si c'est une plaie qu'on pansé, on en nettoye les bords avec la feuille de myrthe & avec un petit linge; on ôte ensuite les plumaceaux, les bourdonnets & les tentes avec les pincettes; on essuie légèrement la plaie avec une fausse tente ou un bourdonnet mollet, ou du linge fin, pour ne causer que le moins de douleur qu'il est possible, & pour ne point emporter les sucs nourriciers; on a toujours soin de tenir sur la partie ou sur l'ulcère un linge pour les garantir des impressions de l'air; on fait les injections, les lotions, les fomentations nécessaires; on applique ensuite le plus doucement, le plus mollement & le plus promptement qu'il est possible, un appareil nouveau, couvert des médicamens convenables; on fait ensuite le bandage approprié. Voyez BANDAGE.

Les intervalles qu'on doit mettre entre les pansemens doivent être déterminés par l'espèce de la maladie, par son état, par les accidens auxquels il faut remédier, & par la nature des médicamens appliqués.

Le premier pansement ou la levée du premier appareil, ne doit se faire à la suite des grandes opérations, qu'après trois ou quatre jours; à moins que quelque accident, une hémorragie par exemple, n'oblige à le faire plutôt. Ce premier pansement seroit fort douloureux, si l'on n'attendoit pas que l'appareil, humecté par le suintement ichoreux qui précède la suppuration, puisse se détacher aisément. On pansé ordinairement les ulcères tous les vingt-quatre heures, lorsqu'ils sont en bonne suppuration; si le pus étoit de mauvaise qualité ou s'il se formoit en trop grande abondance, il seroit à-propos de multiplier les pansemens. Dans les plaies simples, les fractures, les hernies, les luxations où la nature doit agir avec tranquillité, il faut panser rarement; il ne faut pas que le chirurgien qui est l'aide & le ministre de la nature, vienne la troubler dans ses opérations par une curiosité mal placée. Les tumeurs & autres maladies sur lesquelles on applique des cataplasmes doivent être pansés fréquemment, afin de renouveler les médicamens, qui s'alterent ou se corrompent plus ou moins promptement, suivant leur nature. Les maladies qui n'exigent que des fomentations, ne doivent être découvertes des compresses qui les enveloppent, que pour voir les progrès ou la diminution des accidens: dans ce cas, on renouvelle souvent les fomentations, mais on ne touche point chaque fois à l'appareil, puisqu'il suffit d'entretenir la partie chaude & humide; la fomentation ayant l'usage d'un bain local. Voyez FOMENTATION.

L'académie royale de Chirurgie avoit proposé pour le prix qu'elle distribueroit en 1734, de déterminer dans chaque genre de maladies chirurgicales, les cas où il convient de panser fréquemment, & ceux où il convient de panser rarement. On trouve sur cette proposition deux mémoires imprimés dans le premier tome des pièces qui ont concouru pour le prix de l'académie royale de Chirurgie, publié en 1753. (Y)

PANSEMENS, (*Maréchallerie.*) c'est le soin qu'on a des chevaux, pour leurs besoins & leur propreté.

PANSEROTESCHE ou PALUCHE, f. f. épée longue & menue que les huffards portent quelquefois le long du cheval, depuis le poitrail jusqu'à la croupe au défaut de la selle. Ils se servent de cette arme pour piquer, ou comme le dit le pere Daniel, embrocher l'ennemi; il se sert de ce terme, dit cet auteur, parce que cette épée est une espèce de broche; quand ils en usent, ils l'appuient sur le genouil. Ils ne se servent guere de cette arme en France, mais elle fait partie de leur armement dans les troupes de l'empereur. *Hist. de la Milice françoise*, tome II. p. 518. (Q)

PANTACHATES, f. f. (*Hist. nat.*) nom dont quelques auteurs se sont servis pour désigner une agate mouchetée, comme la peau d'une panthere.

PANTACHUS, (*Géog. anc.*) Pantagias, Pantacias ou Pantagies, fleuve de Sicile. Ptolomée, l. III. c. iv. place son embouchure sur la côte orientale de l'île, entre le promontoire & la ville de Catane; & Plin, l. III. c. viij. la met entre Mégaris & Syracuse. Ils se trompent tous deux, selon Cluvier, l. I. c. xj. qui prétend que Virgile a donné la véritable situation de l'embouchure de ce fleuve; savoir, entre les cavernes de Cyclopes & le golfe de Mégare. L'extrême exactitude qu'a eue Virgile, à marquer la véritable position des lieux de l'Italie & de la Sicile, est cause que Cluvier préfère son sentiment dans cette occasion; d'ailleurs, on ne peut douter

que le *Pantagia* ne soit la rivière, qui a son embouchure à la gauche du cap de S. Croce, & que les habitans du pays appellent *Porcari*. La preuve s'en trouve dans ce passage de Virgile.

..... *Vivo præter vehor ostia Saxo*
Pantagiæ.

En effet, les deux côtés du *Porcari* sont hérissés de rochers d'environ vingt coudées de hauteur; la mer remonte dans cette embouchure jusqu'à mille pas, & forme un port propre pour les petits bâtimens.

La qualité que Claudien donne à ce fleuve, qu'il appelle *Saxa rotantem*, convient aussi au *Porcari*; car quoique son cours soit très-petit, cependant lorsqu'en hiver il se trouve grossi par les pluies & par les torrens, qui tombent des colines voisines, il court avec une telle rapidité, qu'il entraîne avec lui une grande quantité de pierres. (D. J.)

PANTALERIE, (Géog. mod.) autrement dite, *Pentelleria* ou *Pantalaria*; petite île de la mer d'Afrique, située entre la Sicile & la côte du royaume de Tunis; c'est l'ancienne *Cossura* dont nous avons quelques médailles, & que les Arabes du voisinage appellent encore *Kofra*. Cette île qui est d'environ sept lieues de tour, passa de la domination des Carthaginois sous celle des Romains: elle porte des fruits, du vin & du coton, mais elle tire son blé de la Sicile. Long. 30. 5. lat. 36. 50.

PANTALON ou **PANTALON**, f. m. est le nom d'un ancien habillement dont nos ancêtres se servoient fréquemment, & qui consistoit en des culottes & des bas tous d'une pièce. Ce nom vient des Vénitiens, qui introduisirent les premiers cet habit & qui furent appelés *pantalon* de S. *Pantaleon*, qui fut autrefois leur patron.

Pantalon sur le théâtre est un bouffon ou personnage masqué qui forme des danses grotesques, & qui fait des gestes violents & des postures extravagantes; ce mot s'emploie aussi pour désigner l'habillement que portent ordinairement ces bouffons, qui est taillé sur la forme de leur corps précisément, & qui est tout d'une pièce de la tête aux pieds.

C'est pour cela qu'on appelle *pantalons* de Venise, ceux qui pour leur commodité portent un habit de cette sorte par-dessous d'autres habillemens. De là on fait *pantalonade*, qui se dit ou d'une danse burlesque ou d'un geste ridicule du corps.

PANTALON, terme de Papeterie; c'est une des moyennes sortes de papier qui se fabrique du côté d'Angoulême. Il est marqué pour l'ordinaire aux armes d'Amsterdam, parce qu'il est presque tout destiné pour être vendu à des marchands hollandois. Voyez PAPIER.

PANTANUS LACUS, (Géog. anc.) lac d'Italie, dans la Pouille daunienne, dont parle Pline, liv. III. ch. xj. & qu'on croit être présentement *Lago di Lesina*.

PANTARBÉ, f. f. (Hist. nat.) pierre fabuleuse à qui quelques auteurs ont attribué la propriété d'attirer l'or, de la même manière que l'aiman attire le fer. Ce qui lui a aussi fait donner le nom de *magnes aureus*. Pline parle d'une pierre nommée *amphitane*, à qui il attribue la même vertu: l'une & l'autre est entièrement inconnue des modernes.

PANTE, f. f. (Commerce.) c'est ainsi qu'on appelle une espèce de chapelet composé de plusieurs de ces petites coquilles blanches qu'on nomme *porcelaine*, qui servent de monnaie dans plusieurs endroits de l'Asie, de l'Afrique, & de l'Amérique.

PANTE, ou **PENTE**, terme de Tapissier, c'est un morceau d'étoffe qui entoure le lit, & qui a ordinairement de la frange. Il y a trois *pantes* dans chaque lit: le mot de *pante* se dit aussi en parlant de dais; mais dans chaque dais il y a quatre *pantes*; car la *pante* du dais

est un morceau d'étoffe qui environne le dais. On dit en parlant des *pantes* de lit & de dais, la *pante* de dehors, la *pante* de dedans, la *pante* de longueur, la *pante* de largeur. (D. J.)

PANTES, (Brasserie.) ce sont des toiles de crin qu'on attache autour des costières de la touraille, & qui en recouvrent l'aire.

PANTENNE, (Marine.) voile en *pantenne*. Voyez VOILE.

PANTER, v. act. en terme de Cardier, c'est l'action d'arrêter les feuillets dans le panteur, en les accrochant aux pointes dont il est garni par distance dans toute sa longueur. Voyez PANTEUR.

PANTEUR, f. m. en terme de Cardier; c'est une espèce de métier à-peu-près carré, dont les deux maîtres brins sont garnis de distance en distance de petits crochets sans pointes, auxquels on arrête les peaux qu'on a percées pour cet effet avec le poinçon. Voyez POINÇON. Ces maîtres brins sont traversés à chaque bout d'un ais de bois qui les approche ou les écarte tant qu'on veut; ce qui bande plus ou moins la peau. Cet instrument contient le feuillet intérieurement, & on ne l'en ôte point que pour poser la carde sur son bois. Voyez les Planches.

PANTHÉES, f. m. pl. (Antiq. & Médailles.) en latin *signa panthea*: on appelloit ainsi des têtes ou des statues ornées de symboles de plusieurs divinités réunies ensemble. Les statues de Junon avoient souvent rapport à plusieurs déesses: elles tenoient quelque chose de celle de Pallas, de Vénus, de Diane, de Nemésis, des Parques, &c.

On voit dans les anciens monumens une Fortune ailée, qui tient de la main droite le timon, & de la gauche la corne d'abondance; tandis que le bas finit en tête de bélier; l'ornement de sa tête est une fleur de lotus, qui s'élève entre des rayons, marque d'Iris & d'Osiris. Elle a sur l'épaule la trousse de Diane, sur la poitrine l'égide de Minerve, sur la corne d'abondance le coq symbole de Mercure, & sur la tête de bélier, un corbeau symbole d'Apollon. On trouve beaucoup d'autres figures *panthées* parmi les antiques.

Ces dieux étoient peut-être aussi représentés ensemble, pour servir à la dévotion des particuliers qui vouloient honorer plusieurs dieux à-la-fois. Peut-être y a-t-il quelques autres raisons inconnues de ce culte, selon la signification du mot *panthée*, de *παν*, tout, & *θεος*, dieu. Ces figures devoient en effet représenter les symboles de tous les dieux; mais on n'en connoît point qui les réunissent tous.

Les médailles nous offrent aussi des *panthées*, ou des têtes ornées des symboles de plusieurs déités. Telle est celle qui se trouve sur la médaille d'Antonin Pie, & de la jeune Faustine, qui est tout ensemble Sérapis par le boisseau qu'elle porte: le soleil par la couleur des rayons: Jupiter Hammon par les deux cornes de bélier: Pluton par la grosse barbe: Neptune par le trident: Esculape par le serpent entortillé autour du manche.

M. Baudelot dans sa dissertation sur les dieux Lâres, croit que les *panthées* doivent leur origine à la superstition de ceux, qui ayant pris pour protecteurs de leurs maisons plusieurs dieux, les réunissoient tous dans une même statue, qu'ils ornoient des différens symboles de chacune de ces déités. Il en a fait graver plusieurs pour servir d'exemple & de preuve. Voyez aussi sur les figures qu'on appelle *panthées*, la dissertation de l'abbé Nicaise, de *nummo pantheo Hadriani Augusti*, Lugd. 1694. in-4°. (D. J.)

PANTHEIUM, (Géog. anc.) lieu de l'Attique, à 60 stades d'Ilissus; c'est ici que croissoit l'olivier nommé *callistephane*, & dont on se servoit pour couronner les vainqueurs des jeux olympiques.

PANTHÉON, f. m. (Antiq. rom.) ce mot veut

dire un temple en l'honneur de tous les dieux. Le plus fameux *panthéon* des Romains, fut celui qu'éleva M. Agrippa gendre d'Auguste, & qui subsiste encore à présent sous le nom de la *Rotonde*. Ce superbe édifice faisoit un des plus grands ornemens de Rome; & la description qu'en ont donnée grand nombre d'auteurs anciens & modernes, sert encore d'embellissement à leurs ouvrages. Je ne m'y arrêterai pas par cette raison; je remarquerai seulement qu'il est de figure ronde, ne recevant le jour que par un trou qui est au milieu de la voute. Il y avoit autour de ce temple six grandes niches qui étoient destinées aux principales divinités. Et afin qu'il n'y eût point de jalousie entre elles pour la préférence, dit Lucien, on donna au temple la figure ronde. Pline en allegue une meilleure raison; c'est parce que le convexe de sa voute représente le ciel, la véritable demeure des dieux. Le portique qu'il y avoit devant ce temple, étoit plus surprenant que le temple même: il étoit composé de seize colonnes de marbre granit, d'une énorme grandeur, & toutes d'une pierre. Chacune a près de cinq piés de diametre, sur trente-sept piés de haut, sans la base & le chapiteau. Agrippa ne se contenta pas de faire dorer son *panthéon* par-dedans, mais il le couvrit d'or en-dehors; de sorte que le satyrique avoit raison de s'écrier:

At vos

Dicite pontifices, in sancto quid facit aurum?

La couverture de cet édifice fut emportée par Constantin dans sa nouvelle capitale; mais le *panthéon* a été consacré par les pontifes romains en l'honneur de la Vierge & des martyrs. Il mérite assurément l'admiration des connoisseurs: ceux qui l'ont vu, n'ont qu'à réfléchir sur l'état où leur esprit s'est trouvé la première fois qu'ils y sont entrés; & sans doute, ils se souviendront qu'ils ont été frappés de quelque chose de grand & de majestueux; au lieu que la vue d'une église gothique, cinq ou six fois plus vaste que le *panthéon*, ne frappe personne. Cette différence ne peut procéder que de la grandeur de manière observée dans l'une, & de la médiocrité ou de la petitesse de manière qui se trouve dans l'autre.

Mais est-il bien certain qu'Agrippa ait fait le *panthéon* en entier? On le dit communément; néanmoins Dion se sert d'une expression qui ne signifie qu'achever, ἐξτελέσει, & l'on remarque encore aujourd'hui, que l'ordre de la corniche ne s'accorde pas avec celui du temple; qu'elle ne s'enchaîne pas dans le mur par ses extrémités; mais qu'elle s'en approche à peine comme d'un édifice différent. On trouve encore que l'architecture du portail est mieux étendue que celle du temple, & par conséquent d'un autre tems.

Il est toujours sûr que ce temple a souffert bien des changemens; Xiphilin le met au nombre des édifices brûlés sous le regne de Titus: Cassiodore le fait réparer par Trajan. Selon la chronique d'Eusebe, il fut encore brûlé par le tonnerre l'an de J. C. III, le triésime du regne de Trajan. Les premiers successeurs de ce prince se font fait à l'envi un honneur d'y travailler. On le trouve réparé par Adrien, par Antonin Pie, par Marc-Aurele, & par Sévere. Il y a apparence que ce dernier fit effacer le nom de tous les autres, pour n'y laisser que le sien, & celui de son fils, avec le nom du fondateur.

Je ne dois pas oublier de remarquer qu'il entroit dans le dessein des portes du *panthéon* l'arrangement d'une sorte de cloux, qui par la beauté des ornemens de leur tête, contribuoient infiniment à sa magnificence; l'avarice des hommes les a portés à s'en emparer; il en reste quelques-uns encore qui sont attachés aux deux vantaux de la porte du *panthéon*; & M. de Caylus en a quatre en sa possession;

ils sont de bronze ainsi que les vantaux.

Au reste, il y avoit à Rome un autre *panthéon* dédié particulièrement à Minerve médecine, *Minerva medica*. Ce *panthéon* étoit en-dedans de figure décagone, ou a dix angles bien distingués. Il y avoit vingt deux piés & demi d'un angle à l'autre; ce qui donne en tout deux cent vingt-cinq piés. Entre les angles il y avoit par-tout des chapelles rondes en voûte, excepté d'un côté où étoit la porte: ces neuf chapelles étoient pour autant de divinités; la statue de Minerve étoit en face de la porte, & occupoit la place d'honneur.

On croit que le temple de Nîmes, qu'on dit être de Diane, étoit un *panthéon*: il y avoit douze niches, dont six restent encore sur pié. C'étoit un temple consacré aux douze grands dieux, que quelques-uns ont appelé pour cela *dodécathéon*. (D. J.)

PANTHÉON D'ATHÈNES, (*Antiq. grecq.*) le *panthéon* d'Athènes ne le cédoit guere en plusieurs points au *panthéon* de Rome, bâti par Agrippa. Celui d'Athènes a été relevé environ 120 ans après, par l'empereur Adrien. Les chrétiens grecs en firent ensuite une église consacrée à la Vierge, sous le nom de *Panagia*. Enfin, les Turcs ont changé cette église en mosquée: les chevaux de la main de Praxitele, très-gâtés malheureusement par l'injure des tems, s'y voient encore: Adrien les y fit placer; mais ils sont réellement de Praxitele, c'est tout dire. (D. J.)

PANTHERE, f. f. *panthera seu pardallis*, (*Pl. III. fig. 2.*) animal quadrupede très-féroce qui diffère du tigre & du léopard par les taches qui sont sur son poil; au lieu d'avoir sur tout le corps des taches rondes comme le léopard, ou des taches longues comme le tigre, il a sur le dos des taches rondes, & sur le ventre des taches longues. Voyez le *regne animal*, par M. Brisson, qui donne à cet animal le nom de *léopard*. (I)

PANTHERE, (*Littérat.*) c'est l'animal favori de Bacchus, & qu'on trouve souvent représenté sur ses monumens, parce que, dit Philostrate, des nourrices de ce dieu avoient été changées en *pantheres*, ou selon d'autres, parce que cet animal aime les raisins. La *panthere* est aussi un symbole de Pan: on croit même que son nom en a été formé. (D. J.)

PANTHERE PIERRE DE, (*Hist. nat.*) espèce de jaspe ou d'agate, remplie de taches noires, rouges, jaunes, vertes, &c. les anciens lui attribuent beaucoup de vertus fabuleuses.

PANTICAPÉE, *Panticapæa*, (*Géog. anc.*) ville de la Chersonnèse taurique, selon Strabon, *liv. VII. p. 309.* & Ptolomée, *liv. III. c. vj.* Pline, *l. XVII. c. xxxij.* dit qu'on l'a nommoit aussi *Bosphorium*; ce n'est pas sans raison, puisqu'on la regardoit comme la capitale du Bosphore Cimmérien. Niger veut qu'elle s'appelle aujourd'hui *Vospero*.

PANTICAPES, (*Géog. anc.*) fleuve de la Scythie européenne, qui faisoit la séparation entre les Nomades & les Géorgiens. Pence dit que c'est présentement le Przypietz dans la Lithuanie. (D. J.)

PANTIERE, f. f. (*Chasse.*) est un filet qui sert à prendre les oiseaux, principalement les bécasses; ceux qui s'occupent à cette sorte de chasse, ont soin de faire ébrancher dans une clairière deux arbres, & d'y ajuster deux branches de manière qu'elles puissent soutenir la *pantiere*; ces branches doivent être garnies de deux poulies ou boucles qui servent à passer les cordes, afin de pouvoir laisser tomber commodément la *pantiere* suspendue à ces cordes, lorsque quelque oiseau se sera jetté dedans.

On appelle aussi *pantiere*, certain sac à mailles qui sert aux chasseurs à mettre leur provision de bouche, & pour rapporter le gibier qu'ils ont pris. On

la porte ordinairement en écharpe : *pantaine* est la même chose que *pantiere*.

PANTINS, (*Hist. mod.*) petites figures peintes sur du carton, qui par le moyen de petits fils que l'on tire, font toutes sortes de petites contorsions propres à amuser des enfans. La posterité aura peine à croire qu'en France, des personnes d'un âge mûr ayent pû dans un accès de vertige assez long, s'occuper de ces jouets ridicules, & les rechercher avec un empressement, que dans d'autres pays l'on pardonneroit à peine à l'âge le plus tendre.

PANTINE, f. f. (*Soie & Laine.*) c'est un assemblage plus ou moins considérable d'écheveaux, à proportion de leur grosseur. De *pantine* on a fait *pantener*. *Pantener*, c'est attacher des bouts de fil aux *pantines*, pour empêcher qu'elles ne se mêlent.

PANTINE, (*Rubanier.*) se dit aussi d'un gros écheveau qui en contient lui-même plusieurs petits, qu'il faut avoir soin de séparer pour rendre le poids plus léger, & par conséquent plus facile à tourner pour le dévidage; il y a plus ou moins de *pantines* à la balle, le nombre n'en est pas limité.

PANTOGRAPH, f. m. (*Art du Dessin.*) le *pantographe* ou *singe*, est un instrument qui sert à copier le trait de toutes sortes de desseins & de tableaux, & à les réduire, si l'on veut, en grand ou en petit; il est composé de quatre regles mobiles ajustées ensemble sur quatre pivots, & qui forment entre elles un parallélogramme. A l'extrémité d'une de ces regles prolongées est une pointe qui parcourt tous les traits du tableau, tandis qu'un crayon fixé à l'extrémité d'une autre branche semblable, trace légèrement ces traits de même grandeur, en petit ou en grand, sur le papier ou plan quelconque, sur lequel on veut les rapporter.

Cet instrument n'est pas seulement utile aux personnes qui ne savent pas dessiner, il est enore très-commode pour les plus habiles, qui se procurent par-là promptement des copies fideles du premier trait, & des réductions qu'ils ne pourroient avoir sans cela qu'en beaucoup de tems, avec bien de la peine, & vraisemblablement avec moins de fidélité.

Cependant de la maniere dont le *pantographe* avoit été construit jusques-ici, il étoit sujet à bien des inconvéniens, qui en faisoient négliger l'usage. Le crayon porté à l'extrémité de l'une des branches, ne pouvoit pas toujours suivre les inégalités du plan sur lequel on dessinoit; souvent il cessoit de marquer le trait, & plus souvent encore sa pointe venant à se briser, gâtoit une copie déjà fort avancée: lorsqu'il falloit quitter un trait achevé, pour en commencer un autre, on étoit obligé de déplacer les regles, ce qui arrivoit à tous momens.

M. Langlois, ingénieur du roi, a très-heureusement corrigé tous ces défauts dans le nouveau *pantographe* qu'il a présenté à l'académie des Sciences en 1743, & c'est principalement par le moyen d'un canon de métal dans lequel il place un porte-crayon, qui pressant seulement par son poids, & autant qu'il le faut le plan sur lequel on copie, cede aisément & de lui-même en s'élevant & s'abaissant, aux inégalités qu'il rencontre sur ce plan; à la tête du porte-crayon s'attache un fil, avec lequel on le souleve à volonté, pour quitter un trait & en commencer un autre, sans interrompre le mouvement des regles, & sans les déplacer.

Outre ces corrections, M. Langlois ajuste la pointe à calquer de son *pantographe*, le porte-crayon, & le pivot des regles, sur des especes de boîtes ou coulisses, qui peuvent se combiner différemment sur ces regles, selon qu'on veut copier en grand ou en petit, plus ou moins, & il rend enfin tous ces mouvemens beaucoup plus aisés en faisant soutenir les regles par de petits piliers garnis de roulettes excentriques. Le

pantographe ainsi rectifié est un instrument propre à réduire en grand & en petit toutes sortes de figures, de plans, de cartes, d'ornemens, &c. très-commodément & avec beaucoup de précision & de promptitude. Voyez nos *Pl. de Dessin & leur explic.*

PANTOGONIE, f. f. (*Géom.*) nom donné par M. Bernoulli, à une espece de trajectoire réciproque, qui pour chaque différente position de son axe se coupe toujours elle-même sous un angle constant. Voyez **TRAJECTOIRE**, voyez aussi les *Œuvres* de Jean Bernoulli, tom. II. pag. 600. (O)

PANTOIMENT, f. m. (*Fauconnerie.*) c'est le nom que l'on donne à une maladie qui vient à un oiseau de proie, qu'on appelle *asthme*, elle lui rend le poulmon enflé.

PANTOIS ou **PANTOISE**, f. m. & f. (*Fauconn.*) maladie de trois sortes, l'une qui survient à la gorge des oiseaux de proie, l'autre qui leur vient de froid, l'autre qui se congrege aux reins & aux roignons; on dit ce faucon a le *pantois* ou la *pantoise*. Ce mal est causé par des humeurs âcres qui tombent du cerveau sur le poulmon, le desséchent & alterent les organes de la respiration; pour y remédier il faut purger l'oiseau avec de l'huile battue & blanchie dans une ou deux eaux, ce qui se fait ainsi: vous prenez une écuelle, ou quelque autre vaisseau percé, vous bouchez le trou avec le doigt, vous versez dans ce vaisseau de l'eau nette, & ensuite de l'huile, & après avoir bien remué & battu les deux liqueurs avec une spatule jusqu'à ce que l'eau paroisse chargée de ce que l'huile a de plus grossier, vous retirerez le doigt & laisserez couler l'eau, ayant soin de retenir l'huile dans le vaisseau, vous en faites prendre à l'oiseau, & vous le portez sur le poing jusqu'à ce qu'il ait rendu son remede avec ses émeus; une heure ou une heure & demie après vous lui donnerez du cœur de veau ou de foie de poule mouillé; si l'oiseau est bien à la chair, on peut lui faire macérer sa viande dans l'eau de rhubarbe, & lui en donner après l'avoir bien nettoyé, vous continuerez ainsi pendant six ou sept jours, observant de le purger avec une cure de filasse ou de coton le quatrieme jour.

Le *pantois* se connoit particulièrement à ces signes, 1°. si l'oiseau a des fréquens battemens de poitrine; 2°. lorsqu'il fait mouvoir son balai tantôt haut tantôt bas; 3°. s'il ne peut émeuter, ou si ses émeus sont petits, ronds & secs; 4°. si l'oiseau a le bec ouvert, s'il bâille, & s'il ferme le bec en haut; ce dernier signe est mortel.

PANTOMATRIUM, (*Géog. anc.*) promontoire de l'île de Crete, qui selon Niger & Pinel, porte à présent le nom de *Milopotamo*. (D. J.)

PANTOMETRE, f. m. (*Géom.*) instrument propre à mesurer toutes sortes d'angles, de longueur ou de hauteur. Voyez **HOLOMETRE**.

PANTOMIME, f. m. (*Jeux scéniq. des Romains.*) on appelloit *pantomimes*, chez les Romains, des acteurs qui, par des mouvemens, des signes, des gestes, & sans s'aider de discours, exprimoient des passions, des caracteres, & des événemens.

Le nom de *pantomime*, qui signifie *imitateur* de toutes choses, fut donné à cette espece de comédiens, qui jouoient toutes sortes de pieces de théâtre sans rien prononcer; mais en imitant & expliquant toutes sortes de sujets avec leurs gestes, soit naturels, soit d'institution. On peut bien croire que les *pantomimes* se servoient des uns & des autres, & qu'ils n'avoient pas encore trop de moyens pour se faire entendre. En effet, plusieurs gestes d'institution étant de signification arbitraire, il falloit être habitué au théâtre pour ne rien perdre de ce qu'ils vouloient dire. Ceux qui n'étoient pas initiés aux mysteres de ces spectacles, avoient besoin d'un maître qui leur en donnât l'explication; l'usage appre-

noit aux autres à deviner insensiblement ce langage muet. Les *pantomimes* vinrent à bout de donner à entendre par le geste, non-seulement les mots pris dans le sens propre, mais même les mots pris dans le sens figuré; leur jeu muet rendoit des poëmes en entier, à la différence des mimes qui n'étoient que des bouffons inconséquens.

Je n'entreprendrai point de fixer l'origine des *pantomimes*; Zozime, Suidas, & plusieurs autres la rapportent au tems d'Auguste, peut-être par la raison que les deux plus fameux *pantomimes*, Pylade & Bathylle, parurent sous le regne de ce prince, qui aimoit passionnément ce genre de spectacle. Je n'ignore pas que les danses des Grecs avoient des mouvemens expressifs; mais les Romains furent les premiers qui rendirent par de seuls gestes, le sens d'une fable régulière d'une certaine étendue. Le mime ne s'étoit jamais fait accompagner que d'une flûte; Pylade y ajouta plusieurs instrumens, même des voix & des chants, & rendit ainsi les fables régulières. Au bruit d'un chœur composé de musique vocale & instrumentale, il exprimoit avec vérité le sens de toutes sortes de poëmes. Il excelloit dans la danse tragique, s'occupoit même de la comique & de la satyrique, & se distingua dans tous les genres. Bathylle son élève & son rival, n'eut sur Pylade que la prééminence dans les danses comiques.

L'émulation étoit si grande entre ces deux acteurs, qu'Auguste à qui elle donnoit quelquefois de l'embaras, crut qu'il devoit en parler à Pylade, & l'exhorter à bien vivre avec son concurrent que Mécénas protégeoit: Pylade se contenta de lui répondre, « que ce qui pouvoit arriver de mieux à l'empereur, » c'étoit que le peuple s'occupât de Bathylle & de Pylade ». On croit bien qu'Auguste ne trouva point à propos de repliquer à cette réponse. En effet, tel étoit alors le goût des plaisirs, que lui seul pouvoit faire perdre aux Romains cette idée de liberté si chère à leurs ancêtres.

Il falloit que ce peuple se fût mis en tête que l'opération qu'on feroit à leurs *pantomimes* pour les rendre eunuques, leur conserveroit dans tout le corps une souplesse que des hommes ne peuvent point avoir. Cette idée, ou si l'on veut le caprice, faisoit exercer sur les enfans qu'on destinoit à ce métier, la même cruauté qu'on exerce dans quelques pays sur les enfans dont on ne veut point que la voix mue.

Lucien observe que rien n'étoit plus difficile que de trouver un bon sujet pour en former un *pantomime*. Après avoir parlé de la taille, de la souplesse, de la légèreté, & de l'oreille qu'il doit avoir, il ajoute, qu'il n'est pas plus difficile de trouver un visage à-la-fois doux & majestueux. Il veut ensuite qu'on enseigne à cet acteur la musique, l'histoire, & je ne sais combien d'autres choses capables de faire mériter le nom d'homme de lettres à celui qui les auroit apprises.

Nous avons nommé pour les deux premiers instituteurs de l'art des *pantomimes* Pylade & Bathylle sous l'empire d'Auguste; ils ont rendu leurs noms aussi célèbres dans l'histoire romaine, que le peut être dans l'histoire moderne le nom du fondateur de quelque établissement que ce soit. Pylade, ai-je dit, excelloit dans les sujets tragiques, & Bathylle dans les sujets comiques. Ce qui paroît surprenant, c'est que ces comédiens qui entreprennent de représenter des piéces sans parler, ne pouvoient pas s'aider du mouvement du visage dans leur déclamation, ils jouoient masqués, ainsi que les autres comédiens; la seule différence étoit, que leurs masques n'avoient pas une bouche béante, comme les masques des comédiens ordinaires, & qu'ils étoient beaucoup plus agréables. Macrobe raconte que Pylade se fâcha un jour qu'il jouoit le rôle d'Hercule furieux, de ce que

les spectateurs trouvoient à redire à son geste trop outré, suivant leurs sentimens. Il leur cria donc, après avoir ôté son masque: « foux que vous êtes, » je représente un plus grand fou que vous ».

Après la mort d'Auguste, l'art des *pantomimes* reçut de nouvelles perfections. Sous l'empereur Néron il y en eut un qui dansa sans musique instrumentale ni vocale, les amours de Mars & de Vénus. D'abord un seul *pantomime* représentoit plusieurs personnages dans une même piéce; mais on vit bien-tôt des troupes complètes, qui exécutoient également toutes sortes de sujets tragiques & comiques.

Ce fut peut-être du tems de Lucien que se formèrent ces troupes complètes de *pantomimes*, & qu'ils commencèrent à jouer des piéces suivies. Apulée nous rend un compte exact de la représentation du jugement de Paris faite par une troupe de ces *pantomimes*. Comme ils n'avoient que des gestes à faire, on conçoit aisément que toutes leurs actions étoient vives & animées; aussi Cassiodore les appelle des hommes dont les mains difertes avoient pour ainsi dire une langue au bout de chaque doigt. Des hommes qui parloient en gardant le silence, & qui savoient faire un récit entier sans ouvrir la bouche; enfin des hommes que Polymnie, muse qui présidoit à la musique, avoit formés afin de montrer qu'il n'étoit pas besoin d'articuler des mots pour faire entendre sa pensée.

Ces sortes de comédiens faisoient des impressions prodigieuses sur les spectateurs. Sénèque le pere, qui exerçoit une profession des plus graves, confesse que son goût pour les représentations des *pantomimes*, étoit une véritable passion. Lucien qui se déclare aussi zélé partisan de l'art des *pantomimes*, dit qu'on pleuroit à leur représentation comme à celle des autres comédiens. Saint Augustin & Tertullien font aussi l'éloge de leurs talens.

Cet art auroit eu sans doute beaucoup plus de peine à réussir parmi les nations septentrionales de l'Europe, que chez des Romains, dont la vivacité est si fertile en gestes, qui signifient presque autant que des phrases entières. Nous ne sommes peut-être pas capables de décider sur le mérite de gens que nous n'avons pas vû représenter, mais nous ne pouvons pas révoquer en doute le témoignage de tant d'auteurs de l'antiquité, qui parlent de l'excellence & du succès de leur art.

Cependant on a vû en Angleterre, & sur le théâtre de l'opéra comique à Paris, quelques-uns de ces comédiens jouer des scènes muettes que tout le monde entendoit. Je sai bien que Roger & ses confreres, ne doivent pas entrer en comparaison avec les *pantomimes* de Rome; mais le théâtre de Londres ne possède-t-il pas à présent un *pantomime* qu'on pourroit opposer à Pylade & à Bathylle? le fameux Garrick est un acteur d'autant plus merveilleux, qu'il exécute également toutes sortes de sujets tragiques & comiques. Nous savons aussi que les Chinois ont des espèces de *pantomimes* qui jouent chez eux sans parler; les danses des Persans ne sont-elles pas des *pantomimes*?

Enfin il est certain que leur art charma les Romains dans sa naissance, qu'il passa bien-tôt dans les provinces de l'empire les plus éloignées de la capitale, & qu'il subsista aussi long-tems que l'empire même. L'histoire des empereurs romains fait plus souvent mention des *pantomimes* fameux que des orateurs célèbres. Auguste se plaisoit extrêmement à leurs piéces, & Bathylle enchantoit Mécénas. Les Romains épris de tous les spectacles du théâtre, préféroient celui-ci aux représentations des autres comédiens. Dès les premières années du regne de Tibère, le sénat fut obligé de faire un réglemeut pour défendre aux sénateurs de fréquenter les écoles des *pantomimes*, & aux chevaliers romains de leur faire cortège

en public: *ne domos pantomimorum senator introïret, ne egredientes in publicum equites romani cingerent.* Tacit. *Annal. l. I.* Ce decret prouve assez que les professions chéries dans les Pays de luxe sont bien-tôt honorées, & que le préjugé ne tient pas contre le plaisir.

L'extrême passion que le peuple & les personnes du plus haut rang avoient pour ce spectacle, donna lieu de tramer des cabales pour faire applaudir les uns plutôt que les autres, & ces cabales devinrent des factions. Il arriva que les *pantomimes* prirent des livrées différentes, à l'imitation de ceux qui conduisoient les chariots dans les courses du cirque. Les uns s'appellerent les bleus, & les autres les verts, &c. Le peuple se partagea donc aussi de son côté, & toutes les factions du cirque, dont il est parlé si souvent dans l'histoire romaine, épousèrent des troupes de *pantomimes*.

Ces factions dégénéroient quelquefois en partis aussi échauffés les uns contre les autres, que les Guelphes & les Gibelins peuvent l'avoir été sous les empereurs d'Allemagne. Il falloit avoir recours à un expédient triste pour le gouvernement, qui ne cherchoit que les moyens d'amuser le peuple, en lui fournissant du pain, & en lui donnant des spectacles; mais cet expédient devenu nécessaire, étoit de faire sortir de Rome tous les *pantomimes*.

Cependant les écoles de Pylade & de Batylle subsisterent toujours, conduites par leurs élèves, dont la succession ne fut point interrompue. Rome étoit pleine de professeurs qui enseignoient cet art à une foule de disciples, & qui trouvoient des théâtres dans toutes les maisons. Non-seulement les femmes les recherchoient pour leurs jeux, mais encore par des motifs d'une passion effrénée: *illis fœminæ, simulque viri, animas & corpora substituunt*, dit Tertullien. La plupart des passages des Poètes sont tels sur ce sujet, qu'on n'ose même les citer en latin. Galien ayant été appelé pour voir une femme de condition attaquée d'une maladie extraordinaire, il découvrit par les altérations qui survinrent dans la malade, quand on parla d'un certain *pantomime* devant elle, que son mal venoit uniquement de la passion qu'elle avoit conçue pour lui.

Il est vrai que les *pantomimes* furent chassés de Rome sous Tibere, sous Néron, & sous quelques autres empereurs, mais leur exil ne duroit pas longtemps: la politique qui les avoit chassés, les rappelloit bien-tôt pour plaire au peuple, ou pour faire diversion à des factions plus à craindre pour l'empire. Domitien, par exemple, les ayant chassés, Néron les fit revenir, & Trajan les chassa encore. Il arrivoit même que le peuple, fatigué de ses propres désordres, demandoit l'expulsion des *pantomimes*; mais il demandoit bien-tôt leur rappel avec plus d'ardeur.

Ce qui acheve de prouver à quel point leur nombre s'augmenta, & combien les Romains les croyoient nécessaires, est ce qu'on lit dans Ammien Marcellin, l'an cxc. Rome étant menacée de la famine, on prit la précaution d'en faire sortir tous les étrangers, ceux-mêmes qui professoient les arts libéraux; mais on laissa tranquilles les gens de théâtre, & il resta dans la ville trois mille danseuses, & autant d'hommes qui jouoient dans les chœurs, sans compter les comédiens: les Historiens assurent que ce nombre prodigieux augmenta encore dans la suite.

Il est aisé de juger que l'ardeur des Romains pour les jeux des *pantomimes* dut leur faire négliger la bonne comédie. En effet, on vit depuis le vrai genre dramatique déchoir insensiblement, & bien-tôt il fut presque absolument oublié. Cette nation guerrière qui s'étoit vouée au dieu Mars, & qui avoit méprisé les arts & les sciences, perdit avec la liberté toute son ancienne vertu. Les Romains ayant long-tems méconnu ce qu'il y avoit de plus naturel & de plus

agréable dans les occupations de l'ame, n'en acquirent que de plus grandes dispositions à passer à des excès opprésés. Aussi ne doit-on pas s'étonner, si sentant trop tard la nécessité des beaux-arts, les erreurs de leur esprit s'opposèrent souvent à la distinction exacte qu'ils auroient dû faire des expressions les plus essentielles, les plus vraies, & les plus heureuses, d'avec celles qui ne pourroient avoir le même avantage. Cette ignorance de la délicatesse du sentiment, fit sans doute la réputation des *pantomimes*.

On négligea les expressions de l'organe de la voix, pour ne s'appliquer qu'à celles que pouvoient rendre les mouvemens & les gestes du corps. Ces expressions qui ne pouvoient admettre toutes les nuances de celles des sons, & avec lesquelles on n'eût jamais inventé les sciences spéculatives, firent sous les empereurs une partie de l'éducation de la jeunesse romaine. Les maîtres de cet art frivole recevoient, comme je l'ai dit, des attentions très-marquées du peuple, des chevaliers, des sénateurs & des dames romaines. Les personnes les plus respectables leur rendoient des visites de devoir, & les accompagnoient par-tout. Si cette bonne fortune eut des intervalles de disgrâces, ils s'en relevoient avec plus d'éclat. L'empereur Antonin s'étant aperçu que les *pantomimes* étoient cause qu'on négligeoit le commerce, l'éloquence, & la philosophie, voulut réduire leurs jeux à des jours marqués; mais le peuple murmura, & il fallut lui rendre en entier ces amusemens, malgré toute l'indécence qui marchoit à leur suite. Plin le jeune loue son siècle d'avoir abandonné ce goût efféminé qui avoit tant amolli le courage du peuple romain; mais Plin s'abusa dans ses louanges. Rome étoit trop riche, trop puissante, & trop plongée dans la mollesse, pour redevenir vertueuse; l'art des *pantomimes*, qui s'étoit introduit si brillamment sous Auguste, & qui fut une des causes de la corruption des mœurs, ne finit qu'avec la destruction de l'empire.

Je me suis bien gardé de tout dire sur cette matiere, je n'en ai pris que la fleur; mais ceux qui seront curieux de plus grands détails, peuvent lire Plutarque, Lucien, les Mémoires de littérature, l'abbé du Bos, & le traité plein d'érudition de Caliacchi, de *ludis scenicis*, imprimé à Padoue en 1714, in-4. Le chevalier DE JAUCOURT.

PANTOQUIERES, f. f. pl. (*Marine.*) cordes de moyenne grosseur, qui font entrelacement entre les haubans de tribord & de basbord, pour les tenir plus fermes & assurer le mât dans une tempête, surtout lorsque les rides ont molli: elles traversent les haubans d'un bord à l'autre.

PANTOUFLE, f. f. (*Ouvrage de Cordonnier.*) espece de soulier sans quartier, qui n'a ni garniture ni autre enrichissement; car lorsqu'il y en a, ou qu'au lieu d'empeigne de cuir ou de peau il y a du velours, du galon, & que le dessus est d'étoffe, on ne l'appelle plus *pantoufle*, mais *mule*. (D. J.)

PANTOUFLE, en Chirurgie, instrument ou bandage, de l'invention de M. Petit, pour contenir le tendon d'Achille lorsqu'il est cassé. Voyez rupture du tendon d'Achille, au mot RUPTURE.

Cette *pantoufle* est de maroquin, fig. premiere, Pl. XXXII. le quartier en est coupé à l'exception d'une bande de deux pouces de largeur au milieu de la partie postérieure. A ce bout de quartier est cousue une courroie de cuir de rouffi d'environ quinze lignes de largeur, & de longueur convenable pour s'attacher à la jarretiere.

La jarretiere, fig. 2. est d'une seule piece, mais elle forme deux circulaires de quatre travers de doigt chacun. L'un est pour entourer la partie inférieure de la cuisse; & l'autre la partie supérieure de la jambe. Chaque circulaire porte extérieurement à une de ses extrémités deux boucles, & est terminé

à l'autre par deux petites courroies. Cette jarretière est de cuir de rouffi, & est garnie intérieurement de chamois.

Au milieu de la partie extérieure du circulaire inférieur de la jarretière, il y a un passant de cuir pour contenir la courroie attachée par un bout au talon de la *pantoufle*.

Sur le milieu de la partie extérieure du circulaire supérieur de cette jarretière, est attachée fixement une platine de cuivre, de laquelle s'élevent parallèlement deux montans, terminés par deux plaques circulaires, percées pour laisser passer l'effieu d'un treuil. Il y a sur le milieu de ce treuil deux crochets ou boutons, pour retenir l'extrémité libre de la courroie cousue au talon de la *pantoufle*. Ce treuil a une roue à rochet, dont les dents sont arrêtées par un petit ressort à cri ou à clapette, *fig. 3 & 4*. On peut, au moyen d'un petit mentonnet, dégager le ressort d'avec les dents de la roue, lorsqu'il est nécessaire de relâcher le pié. Le treuil est percé quarrément dans toute son étendue. En conséquence la manivelle, *fig. 5*, qui le fait mouvoir, est une tige d'acier quarrée, terminée par une plaque ou tête aplatie; c'est en quelque sorte la clé de l'instrument. Cette clé est mobile & ne reste point à l'instrument.

La *fig. 1. Pl. XXXIII.* montre cette machine en situation. Son usage est de tenir le pié en extension & la jambe en flexion au degré qu'on le juge convenable. Le circulaire inférieur de la jarretière, en comprimant les têtes des muscles auxquels le tendon d'Achille appartient, empêche la retraction de ces muscles; ce qui est important pour la cure. De plus, ce bandage en contenant de la manière la plus efficace la jambe fléchie & le pié étendu pour les raisons que nous avons déduites en parlant de la rupture du tendon; ce bandage, dis-je, a l'avantage de laisser la jambe & le talon libres, en sorte qu'on peut appliquer les compresses & autres pièces d'appareil convenables aux accidens & complications de cette rupture, & panser journellement le malade, si le cas le requiert, sans causer le moindre dérangement à la machine contentive: ce qu'on ne peut obtenir dans l'usage du bandage décrit au mot RUPTURE. Quoique quelques personnes s'obstinent à le préférer à la *pantoufle*, on peut consulter à ce sujet le *Traité des maladies des os* de feu M. Petit, & le *Discours préliminaire* de la dernière édition, publiée en 1758, chez *Cavelier*. (Y)

PANTOUFLE, fer à *pantoufle*, (*Maréchallerie*.) pièce de fer à cheval, forgé de façon qu'il est beaucoup plus épais en dedans des éponges qu'en dehors, & qu'il va en talus du côté qu'il s'applique contre la corne, afin que son épaisseur en dedans chasse le talon & le pousse en dehors. Il sert à rétablir les talons ferrés & encastellés. La ferrure à *pantoufle* est bonne aussi pour les chevaux qui ont les scimes. Voyez SCIME.

PANTOUFLIER, s. m. nom que l'on donne en Amérique au marteau. Voyez MARTEAU.

PANT-SÉE, (*Hist. des supplices*.) nom de l'instrument dont on punit les coupables à la Chine. C'est une grosse canne de bambou, bois dur & massif, fendue à-demi, plate, & de quelques piés de longueur. Elle a par le bas la largeur de la main, & est par le haut polie & déliée.

Lorsque le mandarin tient son audience, il est assis gravement devant une table, sur laquelle est un étui rempli de petits bâtons longs d'un demi-pié, & larges de deux doigts. Plusieurs huissiers armés de *pant-sée* l'environnent. Au signe qu'il donne, en tirant & jettant ces bâtons, on saisit le coupable, on l'étend ventre contre terre, on lui abaisse le haut-de-chaussure jusqu'aux talons; & autant de petits bâtons que le mandarin tire de son étui, & qu'il jette par terre,

autant d'huissiers se succèdent, qui appliquent les uns après les autres chacun cinq coups de *pant-sée* sur la chair nue du coupable. On change l'exécuteur de cinq coups en cinq coups, ou plutôt deux exécuteurs frappent alternativement chacun cinq coups, afin qu'ils soient plus pesans & que le châtement soit plus rude. Il faut néanmoins remarquer que quatre coups sont réputés cinq; & c'est ce qu'on appelle la *grace de l'empereur*, qui comme pere, par compassion pour son peuple, diminue toujours quelque chose de la peine.

Ce n'est pas seulement en siégeant au tribunal qu'un mandarin a le droit de faire donner la bastonnade, il a le même privilège en quelque endroit qu'il se trouve, même hors de son district: c'est pourquoi quand il sort, il est toujours accompagné d'officiers de justice qui portent des *pant-sées*. Il suffit à un homme du petit peuple qui est à cheval, de n'avoir pas mis pié à terre, ou d'avoir traversé la rue en présence d'un mandarin, pour recevoir quatre coups de bâton par son ordre. L'exécution est si prompte, qu'elle est souvent faite avant que ceux qui sont présens s'en soient aperçus. Les maîtres usent du même châtement envers leurs disciples, les peres envers leurs enfans, & les seigneurs envers leurs domestiques; avec cette différence, que le *pant-sée* dont ils se servent, est moins long, & moins large, que celui des huissiers d'un mandarin. (D. J.)

PANTUN, voyez PENTUN.

PANUCO, (*Géog. mod.*) grande province de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, au nord de Mexico, avec un évêché suffragant de Mexico. On y trouve des veines d'or & des salines; *Panuco*, sa capitale, est à quelques lieues du golfe du Mexique. *Long. 277. 30. lat. 24.* (D. J.)

PANUNGIAN, (*Hist. nat.*) grand arbre des îles Philippines. Il produit un fruit rouge de la grosseur d'un œuf de pigeon; il a la forme d'une pomme de pin; sa chair est transparente & fort saine.

PANYASUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Macédoine. Ptolomée en place l'embouchure chez les *Tulantii*, entre *Dirrachium* & l'embouchure du fleuve *Apsus*. Le *Panyasus* des anciens, est le *Siomini* d'aujourd'hui; & l'*Apsus*, est le *Chrevesta* des modernes.

PANYSUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la basse-Mœsie, dont le nom moderne est *Laniza*, selon *Niger*. (D. J.)

PAON, s. m. (*Hist. nat. Ornith.*) *pavo*, oiseau très-beau par ses couleurs: on dit qu'il a été apporté de la Chine en Europe où il est très-commun; il égale en grosseur un dindon de six mois, il a trois piés huit pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & deux piés onze pouces jusqu'au bout des ongles. Les *paons*, & sur-tout les mâles, ont un caractère qui les distingue de tous les autres oiseaux; c'est la longueur des plumes qui recouvrent la queue; elles sont beaucoup plus longues que les plumes de la queue, même celles du milieu, c'est-à-dire, les plus grandes, ont quatre piés quatre pouces de longueur; les autres de chaque côté diminuent successivement de longueur jusqu'à la dernière qui est la plus courte; elles forment plusieurs rangées, & elles sont couchées les unes sur les autres; celles du milieu de chaque rangée ont toujours plus de longueur que les autres. Le tuyau de toutes ces plumes est blanc, & garni dans toute sa longueur de longues barbes détachées les unes des autres, qui sont d'un beau verd doré, cette couleur change à différens aspects. Les barbes de l'extrémité de ces plumes sont réunies les unes contre les autres, & ont une grande tache que l'on a appelée *œil*; ces taches sont arrondies & ont de très-belles couleurs; le centre est d'un beau noir luisant, en forme de cœur, entouré d'une couleur verte changeante, qui, à certains aspects, paroît être

d'un beau violet ou d'un bleu éclatant; ce cercle est aussi entouré de deux autres cercles de couleur d'or & de différentes teintes: quelques-unes des plus longues de ces plumes n'ont pas de taches à l'extrémité, & paroissent comme coupées quarrément. Le paon porte ordinairement ces plumes couchées sur celles de la queue, il les élève souvent perpendiculairement, & les étale en rond de façon qu'elles présentent toutes en-devant les taches dont il vient d'être fait mention. Le bec a un pouce six lignes de longueur depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche; la longueur de la queue est d'un pié sept pouces; les ailes étant pliées s'étendent à environ cinq pouces au-delà de l'origine de la queue. La tête, la gorge, le cou & la poitrine, sont d'un verd brillant mêlé d'une teinte de couleur d'or; ce verd paroît bleu à certains aspects. Il y a de chaque côté de la tête deux longues taches blanches, dont l'une s'étend au-dessus de l'œil, l'autre qui est la plus courte & la plus large passe par-dessous. Cet oiseau a sur le sommet de la tête une hupe composée de vingt-quatre petites plumes, longues de deux pouces, & dont les tuyaux sont blanchâtres & garnis, depuis leur origine jusqu'à l'extrémité, de barbes noirâtres & très-éloignées les unes des autres; l'extrémité de ces plumes est conformée à l'ordinaire, & du même verd doré que la tête; les plumes du dos & du croupion sont d'un beau verd doré éclatant qui change à certains aspects, & elles ont les bords d'un beau noir luisant; le ventre & les côtés sont d'une couleur noirâtre mêlée d'un peu de verd doré; les jambes sont d'un fauve clair. Il y a vingt-quatre grandes plumes dans chaque aile: les dix premières sont rouffes; la onzième a le côté extérieur de couleur noirâtre, mêlée d'un peu de verd doré, le côté intérieur est roux & a des taches noirâtres; les neuf qui suivent sont noirâtres, & ont un peu de verd doré seulement sur le côté extérieur du tuyau; les autres sont mêlées de fauve & de noir. Les petites plumes des ailes & les grandes plumes des épaules ont les mêmes couleurs que les quatre grandes plumes intérieures de l'aile; il y a seulement une légère teinte de verd doré sur les petites plumes des ailes qui n'est pas sur celles des épaules; les moyennes plumes de l'aile sont d'un bleu foncé, qui se changent en verd doré à certains aspects; la queue est composée de dix-huit plumes d'un gris brun, qui ont des taches d'un gris rouffâtre sur les barbes extérieures, & sur le bord des barbes intérieures; les deux plumes du milieu sont les plus longues, les autres diminuent successivement de longueur. Le mâle a sur la partie postérieure de chaque pié un ergot très-gros, fort pointu, & long de neuf lignes.

La femelle differe beaucoup du mâle par les couleurs, elle est aussi plus petite, & elle a les plumes du dessus de la queue beaucoup plus courtes, car elles ne sont pas à-beaucoup-près aussi longues que celles de la queue. Le dos, le croupion, le ventre, les côtés du corps, les jambes, les ailes en entier, & la queue ont une couleur tirant sur le cendré; le sommet de la tête & la hupe sont de la même couleur, & ont de très-petites taches d'un beau verd brillant; les deux taches blanches des côtés de la tête sont beaucoup plus grandes que dans le mâle; la gorge est blanche; les plumes du cou sont vertes, celles de la poitrine ont la même couleur, à l'exception de l'extrémité qui est blanche. *Ornit. de M. Brisson, tom. I. Voyez OISEAU. (I)*

PAON, (*Diete, Mat. méd.*) Les paons ne sont que médiocrement estimés à titre d'aliment: on sert pourtant sur nos tables le jeune paon, qu'on appelle communément paonneau. Il est dit dans la première addition au chapitre COQ D'INDE, du *Traité des alimens de Lemery*, qu'on ne laisse pas que d'en manger aux îles de l'Amérique, où on les élève fort aisément, *Tome XI.*

& où bien des gens les estiment plus que les faisans.

Il paroît par ce qu'en disent les auteurs latins, que cette nourriture étoit inconnue aux anciens Romains, & qu'ils la servirent pour la première fois dans leurs festins d'apparat plutôt à titre de mets extraordinaire & recherché, qu'à titre d'aliment agréable. Galien dit que la chair du paon est dure, fibreuse, & de difficile digestion.

On trouve dans les auteurs d'*Histoire naturelle* & de *Diete*, un préjugé singulier sur la chair du paon: ils disent qu'elle se conserve pendant un tems très-considérable, sans subir la moindre putréfaction. Aldovrande a écrit qu'on lui avoit présenté, en 1598, un morceau de chair de paon, qui avoit été cuit en 1592, & qui avoit une odeur agréable approchant de celle du fenouil, quoiqu'elle fût un peu vermoulue.

La chair de paon a été louée contre les vertiges, & le bouillon de cette chair contre la pleurésie; sa langue est vantée contre l'épilepsie; son fiel est mis par Dioscoride au rang des ophthalmiques; ses œufs sont recommandés contre la goutte; & enfin la fiente de paon est le principal remède qu'on retire de cet animal. Elle est comptée parmi les antiépileptiques les plus éprouvés, soit prise en substance à la dose d'un gros, soit délayée dans du vin, observant soigneusement pendant l'usage les nouvelles lunes, les pleines lunes; choisissant de la fiente d'un paon mâle pour un épileptique mâle, & celle d'une femelle pour une femme épileptique. *Voyez Etmuler & Jean Boacler. (b)*

PAON BLANC, *pavo albus*, c'est une variété du paon ordinaire, dont il ne differe qu'en ce qu'il est entièrement blanc.

PAON DE LA CHINE, *pavo sinensis*, oiseau qui est plus grand que notre faisans: il a les plumes du sommet de la tête d'un brun obscur; leur extrémité est un peu recourbée en-avant, & cet oiseau les dresse en forme de hupe: il y a entre les yeux & le bec un petit espace dégarni de plumes; on y voit seulement quelques poils noirs: les côtés de la tête sont blancs; le cou est brun, & il a des bandes transversales d'un brun plus foncé. Les grandes plumes des épaules, celles de la partie antérieure du dos, & les petites des ailes sont d'un brun obscur, & ont beaucoup de petites taches, semblables à de petits points d'un brun clair & jaunâtre; chacune de ces plumes a près de son extrémité une tache ronde, d'une belle couleur pourprée qui paroît bleue, verte, &c. à différens aspects, & qui est entourée d'un cercle noir. La partie inférieure du dos & le croupion sont d'une couleur brune avec de petits points d'un brun plus clair; la poitrine, le ventre & les côtés, ont une couleur brune, obscure, & sont rayés transversalement de noir. Les grandes plumes des ailes sont d'un brun très-foncé, ou noirâtres; les plumes du dessus de la queue excèdent de beaucoup celles de la queue, leur couleur est brune, parsemée de petits points d'un brun clair; elles ont chacune près de l'extrémité deux taches ovales, une de chaque côté du tuyau, colorées comme les taches du dos, & entourées d'un cercle noir qui est aussi entouré d'une couleur orangée obscure; les plus longues plumes se trouvent au milieu, les autres diminuent successivement de longueur jusqu'à la première qui est la plus courte. Le mâle a deux ergots à chaque pié; le plus long est placé environ à la moitié de la longueur du pié; l'autre se trouve plus bas.

La femelle est d'un tiers plus petite que le mâle, elle en differe aussi par les couleurs. La tête, le cou, la poitrine, le ventre, les côtés du corps, les jambes & les plumes du dessous de la queue, sont en entier d'un brun obscur. Les plumes de la partie antérieure du dos, celles des épaules, & les petites des ailes ont

la même couleur ; & chaque plume a près de son extrémité une tache ronde , d'un bleu obscur , entourée d'un cercle de couleur orangée obscure : la partie inférieure du dos & le croupion sont d'un brun obscur , parsemé de petits points d'un brun plus clair. Les plumes du dessus de la queue ont à-peu-près les mêmes couleurs que celles du mâle. On trouve cet oiseau à la Chine. *Ornit. de M. Brisson, tom. I. Voyez OISEAU.*

PAON DU JAPON, *pavo japonensis* Aldrovandi, oiseau à-peu-près de la grandeur de notre paon ; il a sur le sommet de la tête une hupe en forme d'épi, en partie verte & en partie bleue , & longue d'environ quatre pouces ; le sommet de la tête & la partie supérieure du cou sont d'un verd semé de petites taches bleues , qui ont dans leur milieu de petites lignes blanches transversales ; le dos est en partie verd & en partie bleu ; la poitrine a les mêmes couleurs que le dos , mais elles sont mêlées d'un beau jaune couleur d'or : toutes ces couleurs changent à différens aspects. Le ventre, les côtés du corps & les jambes , sont d'une couleur cendrée mêlée de taches noires ; les taches du ventre ont de petites lignes blanches ; la couleur des grandes plumes de l'aile est verte & traversée de lignes noires depuis la racine jusqu'au milieu de leur longueur, ensuite elles sont jaunâtres avec les mêmes lignes noires, enfin l'extrémité est entièrement noire. Les plumes du dessus de la queue ne sont pas en aussi grand nombre que dans notre paon ; elles excèdent de beaucoup les plumes de la queue ; elles ont le tuyau blanc , & les barbes d'un brun tirant sur la couleur de marron : il y a près de l'extrémité de chacune de ces plumes une tache plus grande que celles de notre paon. Chacune de ces taches a le milieu de couleur d'or, entourée de bleu, & les bords verds.

La femelle diffère du mâle en ce qu'elle est plus petite , & qu'elle a le ventre entièrement noir & les plumes du dessus de la queue beaucoup plus courtes que celles du mâle. Les plumes de la queue sont vertes , elles ont les bords bleus , & le tuyau blanc. On trouve cet oiseau au Japon. *Ornit. de M. Brisson, tom. I. Voyez OISEAU.*

PAON DE MER, *avis pugnax*, oiseau qui pèse à-peu-près cinq onces ; il a environ un pié deux pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité des doigts. La tête est d'un brun cendré , & elle a des taches noirâtres ; le cou est cendré ; les longues plumes des épaules & celles du dos sont en partie brunes ou noires , & en partie blanches ; le ventre & la poitrine sont blancs sans mélange d'autres couleurs ; la gorge est d'un blanc mêlé de cendré ; les dix grandes plumes extérieures des ailes sont noires , la pointe des autres est blanchâtre ; les plumes du second rang sont de la même couleur que le dos , à l'exception de la pointe qui est blanche ; les autres petites plumes des ailes sont blanches en entier ; les plumes de la queue ont près de trois pouces de longueur.

Cette description a été faite d'après les couleurs des femelles , qui ne varient pas comme celles des mâles.

On a donné à cet oiseau le nom d'*avis pugnax*, parce que les mâles se battent continuellement les uns les autres , lorsqu'ils sont en amour ; ils sont aussi la guerre aux autres oiseaux dans ce tems-là. Les femelles sont plus petites que les mâles , elles se battent rarement. Les mâles ont au cou de longues plumes qui forment une sorte de collier autour de la gorge ; la couleur de ce collier varie , on en voit de blancs , de jaunes , de noirs , de cendrés , & quelquefois de bleus noirâtres. On trouve rarement au printemps deux mâles qui soient exactement semblables pour les couleurs ; on dit au contraire qu'ils se ressemblent tous parfaitement en automne après la mue. Ils n'ont plus

alors de collier. Willughby, *Ornit. Voyez OISEAU.*

PAON, PETIT, ou PAON DE JOUR, papillon diurne de moyenne grandeur , qui a sur les ailes des taches rondes comme le grand paon , dont il ne diffère qu'en ce qu'il est beaucoup plus petit.

PAON, GRAND, ou PAON DE NUIT. On a donné ces noms à une phalène , parce qu'elle a sur les ailes des taches rondes , semblables à celles que l'on voit sur les plumes du dessus de la queue du paon ; elle est la plus grande de toutes les phalènes de ce pays-ci. La chenille qui donne cette phalène , se trouve sur le poirier ; elle est verte , & elle a sur le corps plusieurs rangées de tubercules qui sont d'un très-beau bleu.

PAON DU TIBET, *pavo tibetanus*, oiseau qui est à-peu-près de la grosseur de la pintade ; il a environ deux piés un pouce & demi de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue , & deux piés un pouce jusqu'au bout des doigts ; la longueur du bec est d'un pouce sept lignes depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche ; les ailes étant pliées ne s'étendent pas au-delà de l'origine de la queue. Le mâle a deux ergots à la partie postérieure de chaque pié ; le supérieur est le plus petit. Les plumes de la tête , de la gorge , du cou , de la poitrine , du ventre , des côtés du corps , celles des jambes & du dessous de la queue sont grises , & ont de petites lignes noirâtres ; la partie postérieure du dos & le croupion sont de la même couleur grise , & ils ont de très-petites taches blanchâtres ; les plumes de la partie antérieure du dos , celles des épaules & les petites des ailes , sont de couleur grise mêlée de lignes noirâtres & de petites taches blanchâtres ; elles ont toutes aussi de grandes taches rondes d'un bleu éclatant , qui paroît à certains aspects violet ou d'une belle couleur d'or ; les plumes de l'aile & celles qui recouvrent le dessus de la queue sont du même gris que la partie inférieure du dos ; celles des ailes ont deux taches de même bleu changeant dont il a déjà été fait mention , ces taches sont placées l'une au-dessus de l'autre près de l'extrémité de chaque plume ; les plumes du dessus de la queue ont quatre taches de la même couleur bleue , deux de chaque côté du tuyau ; les plumes du milieu de celles du dessus de la queue sont les plus longues ; les autres de chaque côté diminuent successivement de longueur jusqu'à l'extérieure qui est la plus courte ; l'iris des yeux est jaune. On trouve cet oiseau dans le royaume du Tibet. *Ornit. de M. Brisson, tom. I. Voyez OISEAU.*

PAON, (*Hist. nat. Ichthiolog.*) poisson de mer. On a donné ce nom à une espèce de tourd , parce qu'il est d'une belle couleur verte , mêlée de bleu , semblable à celle du cou de l'oiseau qui porte le même nom. Ce poisson ressemble aux autres espèces de tourds par le nombre & la position des nageoires. Sa chair est molle , tendre , & un peu visqueuse. *Voyez TOURD. Rondelet, Hist. nat. des poissons, premiere partie, liv. VI. chap. vj. Voyez POISSON.*

PAON, en *Astronomie*, c'est une constellation de l'hémisphère méridional , inconnue aux anciens , & qui n'est point visible dans nos contrées septentrionales. *Voyez CONSTELLATION. Chambers.*

PAON, (*Littérat.*) c'est l'oiseau consacré à Junon ; & les Poètes ont feint qu'elle avoit transporté les yeux d'Argus sur sa queue. Le portrait de cet oiseau a été tracé par Lucien , par Phèdre , & par la Fontaine. Le paon , dit le premier , étale d'un air magnifique l'or & l'azur de son plumage , & dispute avec le printemps , à qui produira de plus belles choses. Il fait la roue , il se mire dans sa beauté , dont l'éclat est multiplié par celui de la lumière. Les cercles d'or qui couronnent l'émail de sa queue , imitent parfaitement l'arc-en-ciel , qui change ses couleurs , selon qu'on le regarde sous divers aspects.

Phèdre fait adresser au *paon* les louanges les plus flatteuses, par Junon même :

*Sed formâ vincis, vincis magnitudine.
Nitor smaragdî collo præfulget tuo,
Pictisque gemmis gemmeam caudam explicas.*

La Fontaine enchérit encore sur la cajolerie de la déesse: *est-ce à toi*, lui dit-elle,

*Est-ce à toi d'envier la voix du rossignol ?
Toi que l'on voit porter à l'entour de ton col
Un arc-en-ciel nué de cent sortes de soies ;
Qui te panades, qui déploies
Une si riche queue, & qui semble à nos yeux
La boutique d'un lapidaire ?
Est-il quelque oiseau sous les cieux
Plus que toi capable de plaire ?*

Les Hébreux ont connu les *paons* sous le nom de *thuchim* ; du-moins les interpretes s'accordent assez sur la signification de ce mot. La flotte de Salomon qui alloit à Ophir, a pû en rapporter à ce prince.

Ils étoient d'un grand prix chez les Grecs au rapport d'Athènes, *l. XIV. c. xx.* & le reproche qu'on fait à Périclès d'en nourrir, prouve assez leur rareté dans la Grece. Hortensius, le rival de Cicéron dans la carrière du barreau, homme magnifique dans ses dépenses, fut le premier, au rapport de Pline, qui fit apprêter des *paons* à Rome, dans un repas qu'il donna au college des augures.

Enfin, c'est l'oiseau favori des rois d'Angola & de Congo. Il n'appartient qu'à eux d'en entretenir ; & quiconque de leurs sujets en voleroit des plumes, seroit puni par l'esclavage.

Le *paon* d'Afrique ou de Guinée est nommé par les Naturalistes *avis asra* ou *pavo africanus*, & par les François *demoiselle de Numidie* : c'est un nom fort impropre que les dames lui donnerent sous le regne de Louis XIV. & MM. de l'acad. des Scienc. se crurent obligés de l'adopter.

Saint Augustin s'est imaginé que la chair de cet oiseau ne se corrompt qu'au bout d'un an ; mais dans le pays de sa naissance, elle doit déjà se corrompre au bout d'un jour. Il y a dans les écrits de ce pere de l'Eglise plus d'une erreur en physique. (*D. J.*)

PAON, *vœu du*, (*Hist. de la Chevalier.*) les entreprises de guerre & de chevalerie, sur-tout celles des croisades, étoient annoncées & publiées avec un appareil capable d'inspirer à tous les guerriers l'ardeur d'y concourir, & de partager la gloire qui devoient en être le prix. L'engagement en étoit scellé par des actes de religion, & par des vœux dont rien ne pouvoit dispenser.

Le plus authentique de tous les vœux étoit celui que l'on appelloit le *vœu du paon* ou du *faisan*. Ces nobles oiseaux, car on les qualifioit ainsi, représentoient par l'éclat & la variété de leurs couleurs, la majesté de leurs rois, & les superbes habillemens dont ces monarques étoient parés pour tenir ce que l'on nommoit *tincl* ou *cour pléniere*. La chair du *paon* ou du *faisan* étoit, si l'on en croit nos vieux romanciers, la nourriture particulière des preux & des amoureux. Enfin, selon Matthieu Pacis, une figure de *paon* servoit de but aux chevaliers qui s'exerçoient à la course des chevaux & au maniement de la lance.

Le jour donc que l'on devoit prendre l'engagement solennel, un *paon* ou bien un *faisan* quelquefois rôti, mais toujours paré de ses plus belles plumes, étoit apporté majestueusement par des dames ou par des demoiselles dans un grand bassin d'or ou d'argent, au milieu de la nombreuse assemblée de chevaliers convoqués. On le présentoit à chacun

d'eux, & chacun faisoit son vœu sur l'oiseau : ensuite on le reportoit sur une table, pour être enfin distribué à tous les assistans. L'habileté de celui qui tranchoit consistoit à le partager, de maniere que tous pussent en avoir. Les dames ou demoiselles choisissoient un des plus braves de l'assemblée, pour aller avec elles porter le *paon* au chevalier qu'il estimoit le plus preux. Le chevalier choisi mettoit le plat devant celui qu'il croyoit mériter la préférence, coupoit néanmoins l'oiseau, & le distribuoit sous ses yeux ; & cette distinction si glorieuse, attachée à la plus éminente valeur, ne s'acceptoit qu'après une longue & modeste résistance. *Mém. de l'acad. des Inscrip. tome XX. (D. J.)*

PAONNE, c'est la femelle du *paon*. Voyez *PAON*. *PAONEAU*, on a donné ce nom aux jeunes *paons*. Voyez *PAON*.

PAOPHI, (*Chronol. égypt.*) c'est le second mois de l'année égyptienne. Il commence le 28 Septembre de la période julienne. (*D. J.*)

PAOUAOUCCI, (*Hist. mod. superstition.*) c'est le nom que les habitans sauvages de la Virginie donnent à leurs enchantemens ou conjurations, au moyen desquels quelques Européens mêmes ont été assez simples pour croire que leurs devins pouvoient faire paroître des nuages, & faire tomber de la pluie.

PAPA, (*Géog. mod.*) petite ville de la basse Hongrie, au comté de Vesprin. L'archiduc Matthias la prit sur Mahomet III. en 1597. Elle est sur une montagne à 10 lieues S. de Raab, 18 O. de Bude. *Long. 35. 45. latit. 47. 20.*

PAPAN, *f. m.* (*Hist. nat. Ornithol.*) nom donné par les habitans des îles Philippines à une grande espece de canard, fort commun sur leurs lacs & leurs marais ; il est si beau, que le P. Camelli l'appelle le *canard royal* ; cependant on n'en fait pas autant de cas du canard des mêmes îles, nommé *salagafir*, & qui n'est pas plus gros que le poing. (*D. J.*)

PAPAS, (*Hist. ecclési.*) nom que les Grecs schismatiques donnent à leurs prêtres, & quelquefois à leurs patriarches ou évêques.

Ce mot signifie *pere*. Le P. Goar met une distinction entre *παπῆς* & *πάππας*. Il dit que le premier titre est propre au souverain pontife, & que le second convient aux prêtres & même aux clercs d'un rang inférieur. Les Grecs appellent *protopapas* le premier d'entre les prêtres. Il y a encore aujourd'hui dans l'église de Messine en Sicile une dignité sous le nom de *protopapas*, que les Grecs y introduisirent probablement lorsque cette île étoit sous la domination des empereurs d'Orient. Le prélat de l'île de Corfou prend aussi le titre de *protopapas*. Scaliger remarque sur ce sujet que les Ethiopiens appellent les prêtres *papasath*, & les évêques *episcopasath*. Aosta rapporte aussi que les Indiens du Pérou nomment leur grand-prêtre *papas*. Ducange, *Glossar. latin.*

PAPAUTÉ, *f. f.* (*Jurisprud.*) est la dignité de souverain pontife ; on entend aussi quelquefois par le terme *papauté* le tems pendant lequel un pape a rempli le saint siege, comme quand on dit du pape Prosper Lambertini « que pendant sa *papauté* il a gouverné paisiblement toute l'Eglise ». (*A*)

PAPAYA ou *PAPAU*, *f. m.* (*Hist. anc. Bot. exot.*) genre de plante qui a deux sortes de fleurs ; l'une est un tuyau en forme d'étoile & stérile ; l'autre est en rose, composée de plusieurs pétales. Le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit charnu qui a la forme d'un melon, & qui renferme des semences le plus souvent striées & recouvertes d'une coëffe. Tournefort, *Inst. rei herb. app.* Voyez *PLANTE*.

Son tronc est simple, nud ou sans branches, il n'en part que des pédicules pour les feuilles qui sont découpées, comme celles du ris simple ; sa fleur est

mâle, nue, tubulée, divisée en plusieurs endroits, composée de cinq longs segmens étroits, étendus en forme d'étoiles, garnis d'une multitude d'étamines; elle croît séparément sur une plante mâle.

Il y a une autre plante femelle, où l'extrémité du pédicule s'ouvre, & forme un petit calice dentelé, où l'on remarque la figure pentapétale, ou plutôt celle d'une gouffe ou d'une enveloppe sans étamine. Au fond de cette fleur ou de cette enveloppe est placé un ovaire, garni d'un tube ouvert, divisé en cinq endroits, chaque segment forme une espece de branche feuillue qui dégénere en un fruit charnu, cannelé, semblable au melon, dont l'écorce est épaisse, & dont la pulpe couverte par-tout d'une enveloppe contient quantité de semences blanches & striées.

Il y a une grande abondance de *papaya* à la Chine, dans les provinces de Canton & de Focien : cet arbre y porte beaucoup de fruits attachés à son tronc, & ses fruits sont presque aussi gros que des melons; la chair en est rousse, molle, & d'un goût agréable. L'on voit quelquefois sur le même arbre des fleurs ouvertes semblables à nos lys, des boutons, des fruits encore verts, & d'autres qui sont jaunes & mûrs. Le *papaya* sauvage se multiplie de la semence de son fruit lorsqu'il tombe : on en peut voir la figure dans Boym, *Flora sinensis*. (D. J.)

PAPE, f. m. (*Hist. ecclésiast.*) nom grec, qui signifie *ayeul* ou *pere des peres*. Il a été commun à tous les prêtres, & on l'a donné aux évêques & aux patriarches. Il est enfin devenu le titre distinctif de l'évêque de Rome. Dans le vij. concile œcuménique tenu à Constantinople en 869, & qui étoit composé de 300 évêques, tous les patriarches y furent appelés *papes*, & le patriarche de Rome Jean VIII. donna même, par ses lettres & par ses légats, le titre de *votre sainteté* au patriarche Photius. Saint Augustin écrivant à sa sœur, lui dit : *Je crois que vous avez les ouvrages du saint pape Ambroise*. Saint Jérôme écrivant à saint Augustin, l'appelle le *bienheureux pape Augustin*; & saint Augustin dans une lettre adressée à l'évêque Aurele, le qualifie de *très-saint pape & de très-honoré seigneur Aurele*. On appella donc ainsi tous les évêques qui pendant long-tems s'intitulèrent eux-mêmes *papes*, *peres*, *pontifes*, *serviteurs des serviteurs de Dieu*, *apostoliques*, &c. Ce ne fut que vers la fin du xj. siècle que Gregoire VII. évêque de Rome, dans un concile tenu à Rome fit ordonner que le nom de *pape* demeureroit au seul évêque de Rome, ce que l'usage a autorisé en Occident; car en Orient on donne encore ce même nom aux simples prêtres.

Constantin donna, non au seul évêque de Rome, mais à la cathédrale qui étoit l'église de S. Jean, mille marcs d'or, & trente mille marcs d'argent, avec mille sols de rente, & des terres dans la Calabre. Chaque empereur augmenta ensuite ce patrimoine. Les évêques de Rome en avoient besoin. Les missions qu'ils envoyèrent bientôt dans l'Europe païenne, les évêques chassés de leurs sieges auxquels ils donnerent asyle, les pauvres qu'ils nourrirent, les mettoient dans la nécessité d'être très-riches. Le crédit de la place supérieure aux richesses fit bientôt du pasteur des chrétiens de Rome, l'homme le plus considérable de l'Occident. La piété avoit toujours accepté ce ministère; l'ambition le brigua. On se disputa la chaire. Il y eut deux *anti-papes* dès le milieu du quatrieme siècle, & le consul Prætexta, idolâtre, disoit en 466 : *Faites-moi évêque de Rome, & je me fais chrétien*.

Cependant cet évêque n'avoit d'autre pouvoir que celui que peut donner la vertu, le crédit, ou l'intrigue dans des circonstances favorables. Jamais aucun pasteur de l'Eglise n'eut la juridiction contentieuse, encore moins les droits régaliens. Aucun n'eut ce

qu'on appelle *jus terrendi*, ni droit de territoire, ni droit de prononcer *do, dico, addico*. Les empereurs restèrent les Juges suprêmes de tout hors du dogme. Ils convoquèrent les conciles. Constantin, à Nicée, reçut & jugea les accusations que les évêques portèrent les uns contre les autres, le titre de souverain *pontife* resta même attaché à l'empire. Quand Théodoric eut établi le siege de son empire à Ravenne, deux *papes* se disputèrent la chaire épiscopale; il nomma le *pape* Simmaque; & ce *pape* Simmaque étant accusé, il le fit juger par ses *missi dominici*.

Atalaric son fils régla les élections des *papes* & de tous les autres métropolitains de ses royaumes par un édit qui fut observé; édit rédigé par Cassiodore son ministre, qui depuis se retira au mont Cassin, & embrassa la regle de S. Benoît; édit auquel le *pape* Jean II. se soumit sans difficulté. Quand Bélizaire vint en Italie, & qu'il la remit sous le pouvoir impérial, on fait qu'il exila le *pape* Silverius, & qu'en cela il ne passa point les bornes de son autorité, s'il passa celles de la justice.

Dans la déplorable situation où se trouvoit la ville de Rome aux vij. & vijj. siècle, cette ville malheureuse, qui mal défendue par les exarques & continuellement menacée par les Lombards, reconnoissoit toujours l'empereur pour son maître, le crédit des *papes* augmentoit au milieu de la désolation de la ville. Ils en étoient souvent les consolateurs & les peres; mais toujours sujets, ils ne pouvoient être consacrés qu'avec la permission expresse de l'Exarque. Les formules par lesquelles cette permission étoit demandée & accordée, subsistent encore. Le clergé romain écrivoit au métropolitain de Ravenne, & demandoit la protection de sa béatitude auprès du gouverneur, ensuite le *pape* envoyoit à ce métropolitain sa profession de foi.

Astolphe, roi des Lombards, prétendit avoir Rome par le droit de sa conquête de l'exarcat de Ravenne, dont le duché de Rome dépendoit. Le *pape* Etienne II. seul défenseur des malheureux Romains, envoya demander du secours à l'empereur Constantin, surnommé *Copronyme*. Ce misérable empereur envoya pour tout secours un officier du palais avec une lettre pour le roi Lombard. C'est cette foiblesse des empereurs grecs, qui fut l'origine du nouvel empire d'Occident & de la grandeur pontificale.

Rome tant de fois saccagée par les Barbares, abandonnée des empereurs, pressée par les Lombards, incapable de rétablir l'ancienne république, ne pouvoit plus prétendre à la grandeur. Il lui fallut du repos. Elle l'auroit goûté, si elle avoit pu dès-lors être gouvernée par son évêque, comme le furent depuis tant de villes d'Allemagne, & l'anarchie eût au moins produit ce bien; mais il n'étoit pas encore reçu dans l'opinion des chrétiens qu'un évêque pût être souverain, quoiqu'on eût dans l'histoire du monde tant d'exemples de l'union du sacerdoce & de l'empire dans d'autres religions. Le *pape* Gregoire III. recourut le premier à la protection des Francs contre les Lombards & contre les empereurs. Zacharie son successeur animé du même esprit, reconnut Pepin, usurpateur du royaume de France, pour roi légitime.

On a prétendu que Pepin, qui n'étoit que premier ministre, fit demander d'abord au *pape* quel étoit le vrai roi, ou de celui qui n'en avoit que le droit & le nom, ou de celui qui en avoit l'autorité & le mérite? & que le *pape* décida que le ministre devoit être roi. Il n'a jamais été prouvé qu'on ait joué cette comédie; mais ce qui est vrai, c'est que le *pape* Etienne III. appella Pepin à son secours contre les Lombards; qu'il vint en France, & qu'il donna dans S. Denis l'onction royale à Pepin, premier roi consacré en Europe. Non-seulement ce premier usurpateur re-

eut l'onction sacrée du *pape*, après l'avoir reçue de S. Boniface, qu'on appelloit *l'apôtre d'Allemagne*; mais Etienne III. défendit sous peine d'excommunication aux François de se donner des rois d'une autre race. Tandis que cet évêque, chassé de sa patrie & suppliant dans une terre étrangère, avoit le courage de donner des lois, sa politique prenoit une autorité qui assuroit celle de Pepin; & ce prince, pour mieux jouir de ce qui ne lui étoit pas du, laissoit au *pape* des droits qui ne lui appartenoient pas. Hugues Capet en France, & Conrad en Allemagne firent voir depuis qu'une telle excommunication n'est pas une loi fondamentale.

Cependant l'opinion qui gouverne le monde imprima d'abord dans les esprits un si grand respect pour la cérémonie faite par le *pape* à S. Denis, qu'Eginhar, secrétaire de Charlemagne, dit en termes exprès, que le roi Hilderic fut déposé par ordre du *pape* Etienne. On croiroit que c'est une contradiction que ce *pape* fût venu en France se prosterner aux pieds de Pepin & disposer ensuite de la couronne: mais, non; ces prosternemens n'étoient regardés alors que comme le sont aujourd'hui nos révérences. C'étoit l'ancien usage de l'Orient. On saluoit les évêques à genoux; les évêques saluoient de même les gouverneurs de leurs diocèses. Charles, fils de Pepin, avoit embrassé les pieds du *pape* Etienne à S. Maurice en Valais. Etienne embrassa ceux de Pepin. Tout cela étoit sans conséquence; mais peu-à-peu les *papes* attribuerent à eux seuls cette marque de respect.

On prétend que le *pape* Adrien I. fut celui qui exigea qu'on ne parût jamais devant lui sans lui baiser les pieds. Les empereurs & les rois se soumirent depuis, comme les autres, à cette cérémonie, qui rendoit la religion romaine plus vénérable aux peuples. On nous dit que Pepin passa les monts en 754; que le Lombard Astolphe, intimidé par la seule présence du Franc, céda aussi-tôt au *pape* tout l'exarcat de Ravenne; que Pepin repassa les monts, & qu'à peine s'en fut-il retourné, qu'Astolphe, au lieu de donner Ravenne au *pape*, mit le siege devant Rome. Toutes les démarches de ces tems-là étoient si irrégulières, qu'il se pourroit faire à toute force que Pepin eût donné aux *papes* l'exarcat de Ravenne qui ne lui appartenoit point, & qu'il eût même fait cette donation singulière, sans prendre aucune mesure pour la faire exécuter. Cependant il est bien peu vraisemblable qu'un homme tel que Pepin qui avoit détrôné son roi, n'ait passé en Italie avec une armée que pour y aller faire des présens. Rien n'est plus douteux que cette donation citée dans tant de livres. Le bibliothécaire Anastase, qui écrivit 140 ans après l'expédition de Pepin, est le premier qui parle de cette donation; mille auteurs l'ont citée, mais les meilleurs publicistes d'Allemagne la réfutent aujourd'hui.

Il regnoit alors dans les esprits un mélange bizarre de politique & de simplicité, de grossièreté & d'artifice, qui caractérise bien la décadence générale. Etienne feignit une lettre de S. Pierre, adressée du ciel à Pepin & à ses enfans; elle mérite d'être rapportée: la voici: « Pierre, appelé *apôtre* par Jesus-Christ, Fils du Dieu vivant, &c. comme par moi toute l'Eglise catholique-apostolique romaine, mere de toutes les autres églises, est fondée sur la pierre, & afin qu'Etienne, évêque de cette douce Eglise romaine, & que la grace & la vertu soit pleinement accordée du Seigneur notre Dieu, pour arracher l'Eglise de Dieu des mains des persécuteurs. A vous, excellent Pepin, Charles & Charlotman trois rois, & à tous saints évêques & abbés, prêtres & moines, & même aux ducs, aux comtes & aux peuples, moi, Pierre apôtre, &c. je vous conjure, & la Vierge Marie qui vous aura obligation, vous avertit & vous commande aussi-bien

» que les trônes, les dominations. . . . Si vous ne combattez pour moi, je vous déclare par la sainte Trinité, & par mon apostolat, que vous n'aurez jamais de part au paradis ».

La lettre eut son effet. Pepin passa les Alpes pour la seconde fois. Il assiégea Pavie, & fit encore la paix avec Astolphe. Mais est-il probable qu'il ait passé deux fois les monts uniquement pour donner des villes au *pape* Etienne? Pourquoi S. Pierre, dans sa lettre, ne parle-t-il pas d'un fait si important? Pourquoi ne se plaint-il pas à Pepin de n'être pas en possession de l'exarcat? Pourquoi ne le redemande-t-il pas expressément? Le titre primordial de cette donation n'a jamais paru. On est donc réduit à douter. C'est le parti qu'il faut prendre souvent en histoire, comme en philosophie. Le saint siege d'ailleurs n'a pas besoin de ces titres équivoques; il a des droits aussi incontestables sur ses états que les autres souverains d'Europe en ont sur les leurs.

Il est certain que les pontifes de Rome avoient dès-lors de grand patrimoine dans plus d'un pays, que ces patrimoines étoient respectés, qu'ils étoient exemts de tribut. Ils en avoient dans les Alpes, en Toscane, à Spolette, dans les Gaules, en Sicile, & jusque dans la Corse, avant que les Arabes se fussent rendus maîtres de cette île au viij. siecle. Il est à croire que Pepin fit augmenter beaucoup ce patrimoine dans le pays de la Romagne, & qu'on l'appella *le patrimoine de l'exarcat*. C'est probablement ce mot de *patrimoine* qui fut la source de la méprise. Les auteurs postérieurs supposèrent dans des tems de ténèbres que les *papes* avoient regné dans tous les pays où ils avoient seulement possédé des villes & des territoires.

Si quelque *pape*, sur la fin du viij. siecle, prétendit être au rang des princes, il paroît que c'est Adrien I. La monnoie qui fut frappée en son nom, si cette monnoie fut en effet fabriquée de son tems, fait voir qu'il eut les droits régaliens; & l'usage qu'il introduisit de se faire baiser les pieds, fortifie encore cette conjecture. Cependant il reconnut toujours l'empereur grec pour son souverain. On pouvoit très-bien rendre à ce souverain éloigné un vain hommage, & s'attribuer une indépendance réelle, appuyée de l'autorité du saint ministère.

On a écrit, on écrit encore que Charlemagne, avant même d'être empereur, avoit confirmé la donation de l'exarcat de Ravenne, qu'il y avoit ajouté la Corse, la Sardaigne, la Ligurie, Parme, Mantoue, les duchés de Spolette, de Bénévent, la Sicile, Venise, & qu'il déposa l'acte de cette donation sur le tombeau dans lequel on prétend que reposent les cendres de saint Pierre & de saint Paul. On pourroit mettre cette donation à côté de celle de Constantin, dont il sera parlé ci-après. On ne voit point que jamais les *papes* ayent possédé aucun de ces pays jusqu'au tems d'Innocent III. s'ils avoient eu l'exarcat, ils auroient été souverains de Ravenne & de Rome; mais dans le testament de Charlemagne qu'Eginhart nous a conservé, ce monarque nomme à la tête des villes *métropolitaines* qui lui appartiennent, Rome & Ravenne auxquelles il fait des présens. Il ne put donner ni la Sicile, ni la Corse, ni la Sardaigne qu'il ne possédoit pas, ni le duché de Bénévent dont il avoit à peine la suzeraineté, encore moins Venise qui ne le connoissoit pas pour empereur. Le duc de Venise reconnoissoit alors pour la forme l'empereur d'Orient, & en recevoit le titre d'*hippatos*. Les lettres du *pape* Adrien parlent du patrimoine de Spolette & de Bénévent; mais ces patrimoines ne se peuvent entendre que des domaines que les *papes* possédoient dans ces deux duchés. Gregoire VII. lui-même avoue dans ses lettres que Charlemagne donnoit 1200 livres de pension au saint siege. Il n'est guere vraisemblable

qu'il eût donné un tel secours à celui qui auroit possédé tant de belles provinces. Le saint siege n'eut Bénévent que long-tems après la donation de l'empereur Henri le Noir vers l'an 1047. Cette concession se réduisit à la ville, & ne s'étendit point jusqu'au duché. Il ne fut point question de confirmer le don de Charlemagne.

Ce qu'on peut recueillir de plus probable au milieu de tant de doutes, c'est que du tems de Charlemagne les *papes* obtinrent en propriété la marche d'Ancone, outre les villes, les châteaux & les bourgs qu'ils avoient dans les autres pays. Voici sur quoi l'on pourroit se fonder. Lorsque l'empire d'Occident se renouvela dans la famille des Othons au x. siècle, Othon III. assigna particulièrement au saint siege la Marche d'Ancone, en confirmant toutes les concessions faites à cette Eglise. Il paroît donc que Charlemagne avoit donné cette Marche, & que les troubles survenus depuis en Italie avoient empêché les *papes* d'en jouir. Ils perdirent ensuite le domaine utile de ce petit pays sous l'empire de la maison de Suabe.

Dans le xj. siècle, le *pape* Gregoire VII. prévalut tellement sur l'esprit de Mathilde, comtesse de Toscane, qu'elle fit une donation authentique de ses états au saint siege, s'en réservant seulement l'usufruit sa vie durant. On ne fait s'il y eut un acte, un contrat de cette concession. La coutume étoit de mettre sur l'autel une motte de terre, quand on donnoit ses biens à l'Eglise. Des témoins tenoient lieu de contrat. On prétend que Mathilde donna deux fois tous ses biens au saint siege. La vérité de cette donation confirmée depuis par son testament, ne fut point révoquée en doute par l'empereur Henri IV. c'est le titre le plus authentique que les *papes* aient réclamé: mais ce titre même fut un nouveau sujet de querelles.

La comtesse Mathilde possédoit la Toscane, Mantoue, Parme, Reggio, Plaisance, Ferrare, Modene, une partie de l'Ombrie & du duché de Spolète, Verone, presque tout ce qui est appelé aujourd'hui *le patrimoine de S. Pierre*, depuis Viterbe jusqu'à Orviette, avec une partie de la Marche d'Ancone. Henri III. avoit donné cette Marche d'Ancone aux *papes*, mais cette concession n'avoit pas empêché la mere de la comtesse Mathilde de se mettre en possession des villes qu'elle avoit cru lui appartenir. Il semble que Mathilde voulut réparer, après sa mort, le tort qu'elle faisoit au saint siege pendant sa vie. Mais elle ne pouvoit donner les fiefs qui étoient inaliénables, & les empereurs prétendirent que tout son patrimoine étoit fief de l'empire. C'étoit donner des terres à conquérir, & laisser des guerres après elle. Henri IV. comme héritier & comme seigneur suzerain ne vit dans une telle donation que la violation des droits de l'empire. Cependant, à la longue, il a fallu céder au saint siege une partie de ces états.

Les *papes* ont éprouvé le sort de plusieurs autres souverains. Ils ont été tantôt grands terriens, & tantôt dépouillés presque de tout. Qu'il nous suffise de savoir qu'ils possèdent aujourd'hui la souveraineté reconnue d'un pays de 180 milles d'Italie en longueur, depuis les portes de Mentoue aux confins de l'Abbruzze le long de la mer Adriatique, & qu'ils en ont plus de 100 milles en largeur, depuis Civita-Vecchia jusqu'au rivage d'Ancone d'une mer à l'autre. Il a fallu négocier toujours, & souvent combattre pour s'assurer cette domination.

Les *papes* prétendoient aussi qu'ils avoient eu la souveraineté du comté Venaissin depuis le tems du comte Raymond de S. Gilles, quoique les empereurs, comme rois d'Arles, eussent joui de ce droit, & eussent exercé dans ce comté des actes de souverain. L'empereur Frédéric II. donna l'an 1234 à Ray-

mond le jeune les droits qui appartenoient à l'empire dans les villes & autres lieux de ce comté; & le *pape* se vit obligé de le remettre à Raymond le jeune, qui le laissa à sa fille Jeanne & à son gendre Alphonse; Philippe le Hardi, roi de France, qui fut leur héritier, remit l'an 1273 au *pape* Gregoire X. le comté Venaissin comme étant un propre de l'Eglise romaine. Depuis ce tems, les *papes* jouissent de ce comté, ainsi que de celui d'Avignon que Clément VI. acheta 75 ans après, c'est-à-dire l'an 1348 de Jeanne, reine de Sicile, comtesse de Provence, du consentement de Louis de Varente son mari, pour la somme de 80 mille florins.

Il est à propos de ne pas finir cet article, sans dire un mot de cette célèbre donation qu'on dit avoir été faite par Constantin au *pape* Sylvestre, de la ville de Rome & de plusieurs provinces d'Italie. Hincmar, archevêque de Rheims, qui florissoit vers l'an 850, est le premier qui en ait fait mention. Le *pape* Léon IX. rapporte cette donation dans une lettre qu'il écrivit en 1053 à Michel, patriarche de Constantinople. Pierre Damien la cite. Anselme évêque de Luques, Yves évêque de Chartres, & Gratien l'ont insérée dans leurs collections.

Il est néanmoins certain que c'est une piece supposée. 1° Aucun des anciens n'en a fait mention. 2° Les *papes* qui ont parlé des bienfaits que les empereurs avoient faits au saint siege de Rome, ou qui ont défendu leur patrimoine temporel, ne l'ont jamais alléguée. 3° La date de cet acte est fautive, car il est daté de l'an 315; & dans l'acte il est parlé du baptême de l'empereur, qui n'étoit pas encore baptisé, même suivant l'avis de ceux qui croient qu'il a été baptisé à Rome. 4° Le style en est barbare & bien différent de celui des édits véritables de Constantin, & il y a des termes qui n'étoient point en usage de son tems. 5° Il y a une infinité de fautes & d'absurdités dans cet édit. Il y est permis au *pape* de se servir d'une couronne d'or, semblable à celle des rois & des empereurs: or en ce tems-là les empereurs ne se servoient point de couronne, mais de diadème. L'histoire fabuleuse du baptême de Constantin par saint Sylvestre, & sa guérison miraculeuse de la lepre, y sont rapportées comme une chose certaine. Enfin tant de raisons concourent à décrier cette piece, que l'on ne finiroit point si l'on vouloit les exposer toutes.

Il sera plus agréable de rappeler au lecteur la réponse adroite que Jérôme Donato, ambassadeur de Venise à Rome, fit au *pape* Jules II. Ce *pape* lui ayant demandé à voir le titre du droit que la république de Venise avoit sur le golfe Adriatique, il lui répondit que *s'il plaisoit à sa sainteté de faire apporter l'original de la donation que Constantin avoit faite au pape Sylvestre de la ville de Rome & des autres terres de l'état ecclésiastique, il y verroit au dos la concession faite aux Vénitiens de la mer Adriatique.*

Dans les premiers siècles de l'Eglise, les peuples & le clergé conjointement, & quelquefois le clergé seul du consentement du peuple firent librement l'élection du *pape* à la pluralité des voix. Les empereurs depuis s'attribuerent le droit de confirmer ces élections. Ce droit fut aboli au quatrième concile de Rome du consentement de Théodoric qui fut sur la fin de ses jours, usurper lui-même le pouvoir de créer les *papes*. Les rois goths qui lui succéderent se contentèrent de confirmer les élections. Justinien ensuite contraignit l'élu de payer une somme d'argent, pour obtenir la confirmation de son élection; Constantin Pogonat délivra l'Eglise de cette servitude. Néanmoins les empereurs se conservèrent toujours quelque autorité dans l'élection des *papes*, qu'on ne confaçoit pas sans leur approbation; Louis le Débon-

naire & ses successeurs rétablirent les anciennes coutumes pour la liberté des élections.

Pendant les desordres du x. siècle sous la tyrannie des marquis d'Hétrurie & des comtes de Toscanelle, ces hommes puissans créaient & déposaient les papes comme il leur plaisoit. L'empereur Othon, ses fils & petit-fils fournirent de nouveau à leur autorité l'élection des papes, qui dépendoit absolument d'eux. Henri, duc de Baviere, leur successeur à l'empire, laissa la liberté de cette election au clergé & au peuple romain, à l'exemple des empereurs françois. Conrad le Salique ne changea rien; mais Henri III. son fils & Henri IV. son petit-fils, se remirent en possession du pouvoir de choisir eux-mêmes, ou de faire élire celui qu'ils voudroient pour pape: ce qui alluma d'horribles troubles dans l'Eglise, fit naître le schisme, & causa la guerre entre les papes & les empereurs au sujet des investitures.

Enfin l'Eglise ayant encore été troublée pendant l'espace d'un siècle par les anti-papes, la liberté des élections fut rétablie sous Innocent II. car, après que le schisme de Pierre de Léon, dit *Anaclet*, & de Victor IV. eut été éteint, tous les cardinaux réunis sous l'obéissance d'Innocent, & fortifiés des principaux membres du clergé de Rome, acquirent tant d'autorité, qu'après sa mort ils firent seuls l'élection du pape Célestin II. en 1143. Depuis ce tems-là ils se sont toujours maintenus dans la possession de ce droit: le sénat, le peuple, & le reste du clergé ayant enfin cessé d'y prendre part. Honorius III. en 1216, ou, selon d'autres, Grégoire X. en 1274, ordonna que l'élection se fit dans un conclave, c'est-à-dire un lieu fermé.

Le pape peut être considéré sous quatre sortes de titres: 1^o comme chef de l'Eglise romaine; 2^o comme patriarche; 3^o comme évêque de Rome; 4^o comme prince temporel.

Pape, ÉLECTION DU, l'élection des papes a toujours été retenue dans l'Eglise; mais elle a reçu divers changemens dans sa forme.

Anciennement elle se faisoit par le clergé, les empereurs, & par tout le peuple: au même tems que le pape étoit élu on le consacroit.

Telle fut la forme que l'on pratiqua jusqu'au viij. siècle, vers la fin duquel, si l'on en croit le canon *Adrianus* (mais qui est tenu pour apocryphe), le pape Adrien I. avec 150 évêques, & le peuple romain, accorda à Charlemagne la faculté de nommer & d'élire seul le souverain pontife.

Charlemagne ordonna que l'élection seroit faite par le clergé & le peuple, que le décret seroit envoyé à l'empereur, & que le nouveau pape élu seroit sacré si l'empereur l'approuvoit.

L'empereur Louis le débonnaire remit l'élection aux Romains, à condition seulement que quand le pape seroit élu & consacré, il enverroit ses légats en France.

Leon VII. remit ce même droit d'élire les papes à l'empereur Othon, & Nicolas II. dans un concile tenu à Rome l'an 1059, confirma le droit que les empereurs avoient d'élire les papes. Mais les empereurs ne jouirent pas long-tems de ce droit, sous prétexte de quelques inconvéniens que l'on prétendoit qui se rencontroient dans ces sortes d'élections. L'empereur Lothaire pour éviter les séditions qui arrivoient fréquemment dans ces occasions, fit une célèbre ordonnance, portant que le pape ne seroit plus élu par le pape; mais cette ordonnance ne fut point observée.

Les empereurs perdirent donc seuls le droit d'élire le pape. Les papes réservèrent au clergé, au sénat, & au peuple de Rome le droit de faire conjointement cette election, & ils réglèrent qu'après l'élection, le pape seroit consacré en présence des ambas-

sadeurs de l'Empire: ce changement arriva sous le pontificat d'Etienne X.

Vers l'an 1126, le clergé de Rome fut déclaré avoir seul le droit d'élire les papes, sans le consentement ni la confirmation de l'empereur.

Innocent II. s'étant brouillé avec les Romains qui le chassèrent de la ville, les priva à son tour du droit d'élire les papes. Le clergé & le peuple de Rome furent donc exclus de cette election; mais ce changement ne fut entierement affermi que sous Alexandre III.

Ce pape en 1160, donna aux cardinaux seuls le droit de faire cette election, & voulut qu'elle ne fût réputée valable qu'en cas que les deux parts des cardinaux fussent concordantes.

Le concile général de Lyon, tenu sous Grégoire X. & celui de Vienne, tenu sous Clément V. confirment cette forme d'élection, & c'est la même qui se pratique encore présentement.

Elle se fait donc par les cardinaux assemblés à cet effet dans le conclave. Voyez CONCLAVE.

Aussi-tôt après l'élection du pape, il est exalté, c'est-à-dire porté sur les épaules. Etienne III. fut le premier pour qui cela fut pratiqué en 752, & depuis cette coutume a été suivie.

Le second concile de Lyon veut que les cardinaux laissent passer 10 jours après la mort du pape, avant que de procéder à l'élection: après ces 10 jours, les cardinaux présens doivent entrer au conclave, sans attendre les absens. Voyez CONCLAVE.

Ce même concile déclare qu'ils ne sont tenus d'observer aucune des conventions particulières qu'ils auroient pu faire, même avec serment, pour l'élection d'un pape, attendu qu'ils ne doivent avoir d'autre objet que de donner à l'Eglise celui qui est le plus digne d'en être le chef.

L'élection se fait ordinairement par la voie du scrutin, en mettant des billets dans un calice qui est sur l'autel de la chapelle du conclave.

Pour qu'un pape soit légitimement élu, il faut qu'il ait au moins les deux tiers des voix, autrement on doit recommencer à prendre les suffrages: cela fut ainsi ordonné dès 1179.

Quand les voix sont trop long-tems partagées, il arrive quelquefois que plusieurs cardinaux conviennent d'un sujet, & sortent de leur cellule en publiant son nom. Si tous les autres nomment le même sujet, l'élection est canonique; mais si quelqu'un des cardinaux garde le silence, on procède de nouveau par la voie du scrutin.

Quelquefois on a nommé des compromissaires, auxquels on donne pouvoir d'élire un pape.

En 1314 les cardinaux assemblés à Lyon, après la mort de Clément V. étant embarrassés sur le choix d'un pape, délérèrent l'élection à la voix de Jacques d'Osar cardinal, qui se nomma lui-même, en disant, *ego sum papa*. Il fut appelé *Jean XXII*.

Depuis Sergius II. qui changea son nom en devenant pape, les successeurs ont coutume de faire la même chose.

La promotion d'un évêque à la papauté fait ouverture à la régale.

Confirmation. Dans tous les tems, les papes ont eu le pouvoir de gouverner l'Eglise aussi-tôt après leur election; en conséquence ils ont de ce moment, le droit de conférer tous les bénéfices qui sont à leur collation: ils sont même obligés de le faire dans les collations forcées, lorsqu'ils en sont requis.

Le pouvoir que le pape a dès le moment de son election, est établi par deux textes précis.

L'un est dans une constitution d'un concile tenu à Rome en 1059, où il est dit que le siege apostolique ayant la prééminence sur toutes les Eglises de la terre, ne peut avoir de métropolitain au-dessus de lui,

& que les cardinaux en font la fonction; qu'ainsi le *pape* ne peut être confirmé par d'autres: les cardinaux le confirment en l'élevant. La cérémonie de l'élection, & celle de la confirmation, qui sont distinctes & séparées dans les autres évêques, ne sont qu'une seule & même chose à l'égard du *pape*.

Le second texte qui établit que le *pape* n'a pas besoin d'autre pouvoir que son élection même, & qu'elle emporte aussi la confirmation, est aux décrétales, *cap. licet de elect. & electi potestate*.

On trouve cependant qu'après Constantin, les empereurs s'attribuèrent insensiblement le droit de confirmer l'élection des *papes*, & que cela eut lieu pendant plusieurs siècles; tellement que les *papes* n'étoient point consacrés avant cette confirmation: pour l'obtenir, ils envoyoient des légats à Constantinople aussi-tôt après leur élection.

L'empereur Justinien fit faire un décret par Virgilius, par lequel il étoit défendu de consacrer le *pape* élu, que premièrement il n'eût obtenu des lettres patentes de confirmation de Justinien, ou de ses successeurs empereurs. Cette coutume fut constamment observée pendant plus de 120 ans, & jusqu'à Benoît II. Durant ce tems il y eut toujours une distance entre l'élection & la consécration des *papes*, parce qu'il falloit attendre les lettres de confirmation qui étoient octroyées ou par les empereurs, ou par leurs exarques & lieutenans généraux en Italie, avant lesquelles il n'étoit pas permis au *pape* élu de se faire consacrer, ni de prendre possession de cette dignité; tellement même que pour cette permission, il falloit que le *pape* élu donnât à l'empereur 20 liv. d'or.

L'Empire ayant passé aux allemands, quelques empereurs de cette nation jouirent encore de ce droit. Charlemagne ordonna que le *pape* élu seroit sacré si l'empereur l'approuvoit.

Sous ses descendans plusieurs *papes* n'attendirent pas cette confirmation, notamment Paschal avec Louis le Débonnaire, auquel Paschal s'en excusa en suite.

Quelques-uns prétendent que Louis le Débonnaire renonça à ce droit, suivant le canon, *ego Ludovicus*; mais ce canon est apocryphe. En effet, Lothaire & Louis II. fils de Louis le Débonnaire, jouirent encore de ce droit, non pourtant sans quelque contradiction; car le *pape* Euge, en 824, refusa de prendre de l'empereur la confirmation de son élection: Lothaire s'en plaignit hautement. Grégoire IV. qui tint le saint-siège peu de tems après, demanda à l'empereur la confirmation de son exaltation.

Mais les empereurs suivans ayant voulu abuser de ce droit, & se rendre maîtres des élections, ils en furent bientôt privés. Adrien III. en 884, ordonna que les *papes* seroient désormais sacrés sans l'approbation des empereurs. Nicolas II. aida beaucoup à affranchir les *papes* de la nécessité de cette confirmation. Enfin dans le xij. siècle le clergé de Rome fut déclaré avoir seul le droit d'élire les *papes*, sans le consentement ni la confirmation de l'empereur.

Couronnement. Le couronnement des *papes* est une cérémonie qui n'est pas fort ancienne, & qui est plutôt relative à la qualité de prince temporel, qu'à celle de vicaire de J. C. & de successeur de saint Pierre.

Quelques auteurs ont prétendu qu'outre l'élection, il y avoit une cérémonie dont le couronnement est l'image, & que sans cette formalité ceux qui étoient élus ne se disoient point *papes*, & n'étoient point reconnus pour tels dans l'Eglise.

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'Urbain II. se fit couronner à Tours. Ils ne portoient d'abord qu'une seule couronne; Benoît XII. fut le premier qui porta la triple couronne.

Les Jurisconsultes d'Italie ont introduit l'usage de

dater les actes après le couronnement, à l'exemple des empereurs; cependant on ne laisse pas d'expédier & de dater des provisions avant le couronnement, avec cette différence seulement qu'au lieu de dater *ab anno pontificatus*, on met, *à die suscepti nobis apostolatus officii*.

Crosse. Anciennement le *pape* portoit une crosse, comme les autres évêques; mais sous l'empereur Othon, Benoît renonçant au pontificat auquel il avoit été appelé sans le consentement de l'empereur, remit sa crosse entre les mains de Leon VIII. *pape* légitime, qui la rompit en présence de l'empereur, des prélats & du peuple.

On remarque aussi qu'Innocent III. trouvoit au-dessous de sa dignité de porter une crosse qui le confondoit avec les évêques. Cependant on ne peut douter, suivant ce qui vient d'être dit dans l'article précédent, que les *papes* ne l'eussent toujours portée.

Le *pape* pour marque de sa juridiction supérieure, fait porter devant lui la croix à triple croisillon.

Jurisdiction. Le *pape* en qualité de chef de l'Eglise a certaines prérogatives, comme de présider aux conciles écuméniques: tous les évêques doivent être en communion avec lui.

Il est nécessaire qu'il intervienne aux décisions qui regardent la foi, attendu l'intendance générale qu'il a sur toute l'Eglise; c'est à lui de veiller à sa conservation & à son accroissement.

C'est à lui qu'est dévolu le droit de pourvoir à ce que l'évêque, le métropolitain & le primat, refusent ou négligent de faire.

Les *papes* ont prétendu sur le fondement des fausses décrétales, qu'eux seuls avoient droit de juger même en première instance, les causes majeures, entre lesquelles ils ont mis les affaires criminelles des évêques. Mais les parlemens & les évêques de France ont toujours tenu pour règle, que les causes des évêques doivent être jugées en première instance par le concile de la province, qu'après ce premier jugement il est permis d'appeler au *pape*, conformément au concile de Sardique; & que le *pape* doit commettre le jugement à un nouveau concile, jusqu'à ce qu'il y ait trois sentences conformes: la règle présente de l'Eglise étant que les jugemens ecclésiastiques qui n'ont pas été rendus par l'Eglise universelle, ne sont regardés comme souverains que quand il y a trois sentences conformes.

Dans les derniers siècles les *papes* ont aussi voulu mettre au nombre des causes majeures, celles qui regardent la foi, & prétendoient en avoir seuls la connoissance; mais les évêques de France se sont maintenus dans le droit de juger ces sortes de causes, soit par eux-mêmes, soit dans le concile de la province, à la charge de l'appel au saint siège.

Lorsque le *pape* fait des décrets sur des affaires qui concernent la foi, nées dans un autre pays, ou même sur des affaires de France, qui ont été portées directement à Rome, contre la discipline de l'Eglise de France, au cas que les évêques de France trouvent ces décrets conformes à la doctrine de l'Eglise gallicane, ils les acceptent par forme de jugement: c'est ainsi qu'en usèrent les peres du concile de Calcédoine pour la lettre de S. Leon.

Le *pape* ne peut exercer une juridiction immédiate dans les diocèses des autres évêques, il ne peut établir des délégués qui fassent, sans le consentement des évêques, leurs fonctions.

Il est vrai que le concile de Trente approuve que le *pape* évoque à soi les causes qu'il lui plaira de juger, ou qu'il commette des juges qui en connoissent en première instance; mais cette discipline qui dépouille les évêques de l'exercice de leur juridiction, & les métropolitains de leur prérogative de juge d'appel, n'est point reçue en France; les *papes* n'y sont point juges

en première instance des causes concernant la foi & la discipline. Il faut observer les degrés de juridiction: on appelle de l'évêque au métropolitain, de celui-ci au primate, & du primate au pape.

Il y a seulement certains cas dont la connoissance lui est attribuée directement par un ancien usage: tels que le droit d'accorder certaines dispenses, la collation des bénéfices par prévention, &c. Hors ces cas, & quelques autres semblables qui sont remarqués en leur lieu, si le pape entreprenoit quelque chose sur la juridiction volontaire ou contentieuse des évêques, ce qu'il feroit feroit déclaré abusif.

Les papes ont des officiers ecclésiastiques qu'on appelle *légats du saint siège*, qu'ils envoient dans les différens pays catholiques, lorsque le cas le réquiert, pour les représenter, & exercer leur juridiction dans les lieux où ils ne peuvent se trouver. Ces légats sont de trois sortes; savoir, des légats à *latere*, qui sont des cardinaux: le pouvoir de ceux-ci est le plus étendu, ils ont d'autres légats qui ne sont pas à *latere* ni cardinaux, & qu'on appelle *legati missi*; & enfin il y a des *légats nés*.

Dès que le légat prend connoissance d'une affaire, le pape ne peut plus en connoître. Voyez LÉGAT.

Outre les légats, les papes ont des nonces & des internonces, qui dans quelques pays exercent aussi une certaine juridiction; mais en France ils ne sont considérés que comme les ambassadeurs des autres princes souverains. Voyez NONCE & INTERNONCE.

Ce que l'on appelle *consistoire* est le conseil du pape: il est composé de tous les cardinaux, le pape y préside en personne. C'est dans ce conseil qu'il nomme les cardinaux, & qu'il confère les évêchés & autres bénéfices qu'on appelle *consistoriaux*. Nous reconnoissons en France l'autorité du consistoire, mais seulement pour ce qui regarde la collation des bénéfices consistoriaux. Voyez CONSISTOIRE.

Les lettres patentes des papes qu'on appelle *bulles*, sont expédiées dans leur chancellerie qui est composée de divers officiers.

Le pape a encore d'autres officiers pour la daterie, & pour les lettres qui s'accordent à la pénitencerie.

Les brefs des papes sont des lettres moins solennelles que les bulles, par lesquelles ils accordent les grâces ordinaires & peu importantes; telles que les dispenses des interstices pour les ordres sacrés, &c. Voyez BREF.

Pouvoir du pape. Le pape a incontestablement le droit de décider sur les questions de foi: les decrets qu'il fait sur ce sujet regardent toutes les églises; mais comme ce n'est point au pape, mais au corps des pasteurs que J. C. a promis l'infaillibilité, ils ne sont regles de foi que quand ils sont confirmés par le consentement de l'Eglise. Telle est la teneur de la iv. proposition du clergé, en 1682.

En qualité de chef de l'Eglise le pape préside aux conciles écuméniques, & il est seul en possession de les convoquer, depuis la division de l'empire romain entre différens souverains.

Le pape est soumis aux décisions du concile écuménique, non seulement pour ce qui regarde la foi, mais encore pour tout ce qui regarde le schisme & la réformation générale de l'Eglise. C'est encore un des quatre articles de 1682: ce qui est conforme aux conciles de Constance & de Basse.

Le pouvoir des papes n'a pas toujours été aussi étendu qu'il l'est présentement.

Les papes doivent à la piété de nos rois de la seconde race les grands domaines qu'ils tiennent en toute souveraineté, ce qui doit les engager à donner de leur part à nos rois, des marques de reconnaissance, & à avoir des considérations particulières pour l'église gallicane.

Les papes n'avoient au commencement aucun droit

sur la disposition des bénéfices, autres que ceux de leur diocèse. Ce ne fut que depuis le xij. siècle qu'ils commencèrent à se réserver la collation de certains bénéfices. D'abord, ils prioient les ordinaires par leurs lettres monitoires de ne pas conférer ces bénéfices; plus souvent ils recommandoient de les conférer à certaines personnes. Ils envoyèrent ensuite des lettres préceptoriales pour obliger les ordinaires, sous quelque peine, à obéir; & comme cela ne suffisoit pas encore pour annuler la collation des ordinaires, ils renvoyoient des lettres exécutoires pour punir la contumace de l'ordinaire, & annuler sa collation. Les lettres compulsoires étoient à même fin.

L'usage a enfin prévalu, & en vertu de cet usage qui est aujourd'hui fort ancien, le pape jouit de plusieurs prérogatives pour la disposition des bénéfices: c'est ainsi qu'il confère les bénéfices vacans en cour de Rome; qu'il admet les résignations en faveur; qu'il prévient les collateurs ordinaires; qu'il confère pendant 8 mois dans les pays d'obédience, suivant la règle des mois établie dans la chancellerie romaine; qu'il admet seul les réserves des pensions sur les bénéfices.

Les fausses décrétales, composées par Isidore de Séville, contribuerent aussi beaucoup à augmenter le pouvoir du pape sur le spirituel.

Suivant le concordat, le pape confère sur la nomination du roi, les archevêchés & évêchés de France, les abbayes & autres bénéfices qui étoient auparavant électifs par les chapitres séculiers ou réguliers: le pape doit accorder des bulles à celui qui est nommé par le roi, quand le présenté a les qualités requises pour posséder le bénéfice.

Le roi doit nommer au pape un sujet dans les 6 mois de la vacance; & si celui qu'il a nommé n'a pas les qualités requises, il doit dans les 3 mois du refus des bulles en nommer un autre; si dans ces 3 mois le roi ne nomme pas une personne capable, le pape peut y pourvoir de plein droit, sans attendre la nomination royale. Mais comme en ce cas il tient la place du chapitre dont l'élu étoit obligé d'obtenir l'agrément du roi, il faut qu'il fasse part au roi de la personne qu'il veut nommer, & qu'il obtienne son agrément.

Le concordat attribue aussi au pape le droit de pouvoir conférer, sans attendre la nomination du roi, les bénéfices consistoriaux qui vaquent par le décès des titulaires en cour de Rome; plusieurs personnes ont prétendu que cette réserve qui n'avoit point lieu autrefois pour les bénéfices électifs, avoit été inserée par inadvertance dans le concordat, & qu'elle ne faisoit point une loi. Néanmoins Louis XIII. s'y est soumis, & il est à présumer que ses successeurs s'y soumettront: bien entendu que les papes en usent comme Urbain VIII. lequel ne conféra l'archevêché de Lyon qui étoit vacant en cour de Rome, qu'après avoir sçu de Louis XIII. que M. Miron qu'il en vouloit pourvoir, lui étoit agréable.

Pour prévenir les difficultés auxquelles les vacances en cour de Rome pourroient donner lieu, le pape accorde des indults, quand ceux qui ont des bénéfices consistoriaux vont résider à Rome. Il déclare par ces indults qu'il n'usera pas du droit de la vacance *in curia*, au cas que les bénéficiers décèdent à Rome.

Lorsque le pape refuse sans cause légitime des bulles à celui qui est nommé par le roi, le nominataire peut se pourvoir devant les juges séculiers, qui commettent l'évêque diocésain pour donner des provisions, lesquelles ont en ce cas la même force que des bulles. Ou bien celui qui est nommé obtient un arrêt, en vertu duquel il jouit du revenu, & confère les bénéfices dépendans de la prélature. Cette dernière voie est la seule qui soit usitée depuis plusieurs années: on

ne voit pas que l'on ait employé la première pour les évêchés depuis le concordat ; cependant si le pape refusoit sans raison d'exécuter la loi qu'il s'est lui-même imposée , rien n'empêcheroit d'avoir recours à l'ancien droit de faire sacrer les évêques par le métropolitain sans le consentement du pape.

Dans les premiers siècles de l'Eglise, toutes les causes ecclésiastiques étoient jugées en dernier ressort par les évêques de la province dans laquelle elles étoient nées. Dans la suite, les papes prétendirent qu'en qualité de chefs de l'Eglise, ils devoient connoître de toutes les affaires, en cas d'appel au saint siege. Après bien des contestations, tous les évêques d'occident ont condescendu au desir des papes, lesquels jugent présentement les appellations interjetées des sentences rendues par les primats, ou par les métropolitains qui relèvent immédiatement du saint siege. A l'égard de la France, le juge doit nommer des délégués pour juger sur les lieux des appellations qui sont portées à Rome ; & il ne peut en connoître, même par ses délégués, que quand on a épuisé tous les degrés inférieurs de la juridiction ecclésiastique.

Les canonistes ultramontains attribuent aux papes plusieurs autres prérogatives, telles que l'infailibilité dans leurs décisions sur les matieres qui regardent la foi, la supériorité au-dessus des conciles généraux, & une autorité sans bornes pour dispenser des canons & des regles de la discipline ; mais l'église gallicane, toujours attentive à conserver la doctrine qu'elle a reçue par tradition des hommes apostoliques, en rendant au successeur de S. Pierre tout le respect qui lui est dû suivant les canons, a eu soin d'écarter toutes les prétentions qui n'étoient pas fondées.

On tient en France, que quelque grande que puisse être l'autorité du pape sur les affaires ecclésiastiques, elle ne peut jamais s'étendre directement, ni indirectement sur le temporel des rois ; il ne peut délier leurs sujets du serment de fidélité, ni abandonner les états des princes souverains au premier occupant, ou en disposer autrement.

Par une suite du même principe, que le pape n'a aucun pouvoir sur le temporel des rois, il ne peut faire aucune levée de deniers en France, même sur le temporel des bénéfices du royaume, à moins que ce ne soit par permission du roi. C'est ce qui est dit dans une ordonnance de S. Louis, du mois de Mars 1268, que le pape ne peut lever aucuns deniers en France sans un exprès consentement du roi & de l'église gallicane ; on voit aussi par un mandement de Charles IV. dit le Bel, du 12 Octobre 1326, que ce prince fit cesser la levée d'un subside que quelques personnes exigeoient au nom du pape pour la guerre qu'il avoit en Lombardie.

Néanmoins pendant un tems les papes ont pris sur les biens ecclésiastiques de France des fruits & émolument à l'occasion des *vacans* (ou amates), des procurations, dixmes ou subventions & des biens-meubles des ecclésiastiques décédés ; mais ces levées ne se faisoient que par la permission de nos rois ou de leur consentement, & il y a long-tems qu'il ne s'est rien vu de semblable.

Les papes ont aussi souvent cherché à se rendre nécessaires pour la levée des deniers que nos rois faisoient sur le clergé ; ils ont plusieurs fois donné des permissions au clergé de France de payer les droits d'aide au roi ; mais nos rois n'ont jamais reconnu qu'ils eussent besoin du consentement du pape pour faire quelque levée de deniers sur le clergé, & depuis long-tems les papes ne se sont plus mêlés de ces fortes d'affaires.

Le pape ne peut excommunier les officiers royaux pour ce qui dépend de l'exercice de la juridiction séculière.

Il ne peut pas non plus restituer de l'infamie, re-

mettre l'amende-honorable, proroger le tems pour l'exécution des testamens, convertir les legs, permettre aux clercs de tester au préjudice des ordonnances & des coutumes, donner pouvoir de posséder des biens dans le royaume contre la disposition des ordonnances, ni connoître en aucun cas des affaires civiles ou criminelles des laïcs.

Quoique le pape soit le chef visible de l'église, & qu'il y ait la principale autorité pour tout ce qui regarde le spirituel ; on a toujours tenu pour maxime en France, que son pouvoir n'est pas absolu ni infini, & que sa puissance doit être bornée par les saints canons, par les regles des conciles qui sont reçus dans le royaume, & par les decrets de ses prédécesseurs, qui ont été approuvés parmi nous.

Le pape ne peut donner aucune atteinte aux anciennes coutumes des églises, qui ne sont pas contraires aux regles de la foi & aux bonnes mœurs, & notamment il ne peut déroger aux coutumes & usages de l'église gallicane, pour lesquels les plus grands papes ont toujours témoigné une attention particulière.

Le pape peut accorder des dispenses d'âge pour certains bénéfices tels que les abbayes & les prieurés conventuels ; mais quand l'âge est fixé par la fondation, le pape ne peut y déroger, sur-tout si le bénéfice est de fondation laïque.

Il n'y a que le pape & ceux qui en ont reçu de lui le pouvoir par quelque indult, qui puissent conférer les bénéfices en commende.

Le pape jouit encore en vertu de l'usage de plusieurs autres droits.

C'est à lui seul qu'il appartient de résoudre le mariage spirituel qu'un prélat a contracté avec son église ; de sorte que le siege épiscopal n'est censé vacant que du jour qu'on connoît que la démission, la résignation ou la permutation ont été admises en cour de Rome.

C'est aussi le pape qui accorde des dispenses pour contracter mariage dans les degrés prohibés.

Il dispense ceux dont la naissance est illégitime pour recevoir les ordres sacrés, & pour tenir les bénéfices-cures & les canonicats dans les églises cathédrales, mais cette légitimation n'a point d'effet pour le temporel.

Il se réserve l'absolution de quelques crimes les plus énormes ; mais il y a certaines bulles qui ne sont point reçues en France, telles que la bulle *in cænâ Domini*, par laquelle les papes se sont réservé le pouvoir d'absoudre de l'hérésie publique.

En France le pape ne peut pas déroger en patronage laïc. *Libertés de l'église gallicane, art. 30.*

Cependant si le pape accorderoit par privilege à un particulier le droit de patronage sur une église, cette concession seroit valable, pourvu que ce privilege eût une cause légitime, & qu'on y eût observé toutes les formalités requises pour l'aliénation des biens ecclésiastiques.

Lorsque le pape ne déroge pas au patronage laïc par sa provision dans les tems accordés au patron laïc, il n'est pas contraire aux maximes du royaume d'y avoir égard, lorsque le patron néglige d'user de son droit. Louet & Solier sur Pastor.

L'autorité du pape pour l'érection d'une fondation en titre de bénéfice n'est pas reçue en France ; l'évêque seul a ce pouvoir. A son refus, on se pourvoit au métropolitain.

Pour ce qui concerne la puissance temporelle du pape pendant plus de sept siècles, le pape n'étoit simplement que l'évêque de Rome, sans aucun droit de souveraineté : la translation du siege de l'empire à Constantinople put bien donner occasion au pape d'accroître son pouvoir dans Rome ; mais la véritable époque de la puissance temporelle des papes est

fous Grégoire III. lequel en 740 propofa à Charles Martel de fe fouftraire à la domination de l'empereur, & de le proclamer conful.

Pepin, fils de Charles Martel, donna au *pape* l'excarcat de Ravenne, il ne lui donna pas la ville de Rome: le peuple alors ne l'eût pas fouffert; c'est apparemment cette donation de Pepin qui a donné lieu à la fable de la donation prétendue faite au *pape* Sylvestre par l'empereur Constantin le Grand. Celle de Pepin fut faite du tems de Constantin Copronyme, mais fans fon consentement; il paroît pourtant que c'est cette équivoque de nom qui a fervi de fondement à la prétendue donation de Constantin, que l'on imagina dans le x^e. fiecle.

Sous Charlemagne le *pape* n'avoit encore qu'une autorité précaire & chancelante dans Rome: le préfet, le peuple & le sénat, dont l'ombre fubfiftoit encore, s'élevoient fouvent contre lui.

Adrien I. reconnut Charlemagne roi d'Italie & patrice de Rome. Charlemagne reconnut les donations faites au faint fiege, en fe réfervant la fuzeraineté, ce qui fe prouve par les monnoies qu'il fit frapper à Rome en qualité de fouverain, & parce que les actes étoient datés de l'année du regne de l'empereur, *imperante domino nostro Carolo*; & l'on voit par une lettre du *pape* Léon III. à Charlemagne, que le *pape* rendoit hommage de toutes fes poffeffions au roi de France.

Ce ne fut que long-tems après que les *papes* devinrent fouverains dans Rome, foit par la ceffion que Charles le Chauve leur fit de fes droits, foit par la décadence de l'empire, depuis qu'il fut renfermé dans l'Allemagne; ce fut fur-tout vers le commencement du xij. fiecle que les *papes* acheverent de fe fouftraire de la dépendance de l'empereur.

Boniface VIII. porta les chofes encore plus loin; il parut en public l'épée au côté & la couronne fur la tête, & s'écria: *je fuis empereur & pontife*.

Plusieurs empereurs s'étant fait couronner par le *pape*, pour rendre cette action plus fainte & plus folemnelle, les *papes* ont pris de-là occasion de prétendre que le nouvel empereur étoit obligé de venir en Italie fe faire couronner; c'est pourquoi autrefois après l'élection, & en attendant le couronnement, on envoyoit à Rome pour en donner avis au *pape*, & en obtenir la confirmation. Le *pape* faisoit expédier des lettres qui difpenfoient l'empereur de fe rendre en Italie pour y être couronné à Milan & à Rome, ainfi que les *papes* prétendoient que les empereurs y étoient obligés.

Ces deux couronnemens furent abolis par les états de l'empire en 1338 & 1339: il fut décidé que l'élection des électeurs fuffifoit; & que quand l'empereur avoit prêté ferment à l'empire, il avoit toute puiffance.

Cependant les *papes* veulent toujours que l'empereur vienne à Rome recevoir la couronne impériale, & dans leurs bulles & brefs, ils ne le qualifient que d'empereur élu.

Quelques *papes* ont même prétendu avoir le droit de difpofer des couronnes.

Sylvestre II. érigea le duché de Hongrie en royaume en faveur du duc Etienne, c'est le premier exemple d'une femblable érection faite par le *pape*.

Léon IX. donna aux Normans toutes les terres qu'ils avoient conquifes, & qu'ils prendroient fur les Grecs & fur les Sarrasins.

Urbain II. prétendit que toutes les îles lui appartenoient.

D'autres encore plus ambitieux, tels que Grégoire VII. & Boniface VIII. ont voulu entreprendre fur le temporel des fouverains, délier leurs fujets du ferment de fidélité, & difpofer de leurs états; mais en France on a toujours été en garde contre ces fortes

d'entreprises; & toutes les fois qu'il a paru quelques actes tendant à attenter fur le temporel de nos rois, le miniftère public en a interjetté appel comme d'abus, & les parlemens n'ont jamais manqué par leurs arrêts de prendre toutes les précautions convenables pour prévenir le trouble que des pareilles entreprises pourroient caufier.

Voyez les libertés de l'églife gallicane, les mémoires du clergé, les loix eccléfiastiques, l'histoire du droit public eccléfiastique, le tableau de l'empire germanique, le traité des mat. bénéf. de Fuet, le recueil de jurisprud. can. de la Combe, la bibliothèque canonique, les définitions canoniques.

Voyez auffi les mots BÉNÉFICES, CHANCELLE-RIE ROMAINE, CARDINAUX, COUR DE ROME, LÉGAT, NONCE. (A)

PAPECHIEN, voyez VANNEAU.

PAPEGAI, PAPEGAUT, voyez PERROQUET.

PAPEGAI, f. m. *usage*, le *papegai* ou *papegaut*; comme l'on parle en quelques provinces, est proprement un but, ou, pour mieux dire, un oifeau de bois garni de plaque de fer, & que des habitans d'une ville ou bourgade fe propofent d'abattre à coup de fusil: c'est ce qu'on nomme ordinairement l'exercice de l'arquebuse. Le vainqueur ou le roi, c'est-à-dire celui qui abat l'oifeau a, dans plusieurs contrées du royaume, des attributions assignées fur le produit des aides.

Sur quoi j'observe que cet exercice n'étant plus nécessaire, comme il pouvoit l'être autrefois, il conviendrait de le supprimer tout-à-fait; d'autant plus qu'il est dangereux, à bien des égards, & qu'on en voit fouvent arriver des malheurs; outre que la chaffe étant communement défendue aux bourgeois & aux peuples, il leur est inutile, ou même nuisible de contracter une habitude qui peut devenir vicieuse. Cela pofé, les attributions faites aux rois de l'arquebuse pourroient devenir beaucoup plus utiles, fi l'on en faisoit un encouragement pour les opérations champêtres, que notre miniftère s'emprefse d'aider & de perfectionner.

Dans cette vue, on pourroit fonder pour prix annuel de l'économie rustique en chaque arrondissement de la campagne, une médaille d'or de cinquante francs, au moins, à prendre fur le produit des aides, ou fur les autres fonds destinés à l'arquebuse; & cela en faveur des laboureurs & menagers qui au jugement de leurs pareils feront reconnus les plus laborieux & les plus habiles; & que l'on estimera tant par les productions & les récoltes, que par les entreprises & les inventions nouvelles. Chaque laureat portera fa médaille, comme une marque d'honneur, & cette distinction l'exemptera pendant l'année, lui & toute fa famille, de la milice, des collectes & des corvées. Ceux qui rendront leur médaille, recevront la valeur en argent. Ce genre de récompense paroîtroit mieux employé qu'à l'exercice de l'arquebuse.

PAPELINE, f. f. (*Manufacture*.) ainfi nommée, à ce que croit Furetiere, de ce qu'elle a d'abord été fabriquée à Avignon, & autres lieux du Comtat, qu'on appelle *terre papale*, parce qu'il appartient au *pape*.

La *papeline* est une étoffe très-légere, dont la chaîne est de foie, & la tréme de fleuret ou filofele. Il s'en fait de pleines, de figurées & de toutes couleurs. La plupart de ce que l'on appelle en France des *grifettes*, ne font que de véritables *papelines*. Elles fe font à deux, à quatre fils, & même au-deffus; mais toutes, quelque nom qu'on leur donne, & à tel nombre de fils qu'elles foient travaillées, doivent avoir de largeur ou une demi-aune entiere, ou une demi-aune demi-quart; & pour les difcerner des étoffes de fine & pure foie, elles doivent avoir d'un feul côté une lifiere de différente couleur à la chaîne. *Savary*. (D. J.)

PAPÉLONNÉ, adj. *terme de Blason* ; ce mot se dit d'une représentation en forme d'écaille ou de demicercle qu'on met sur un écu. Le plein de ces écailles tient lieu de champ, & les bords de pièces & d'ornemens.

PAPESSE JEANNE, (*Hist. des papes.*) c'est après Léon IV. qui mourut en 855, que l'on place la fausse *papesse Jeanne*. Dans le songe du vieux Pélerin, écrit par Philippe de Maiziere en 1389, la *reine Vérité* rapporte au *ch. lj. du I. liv.* qu'une vieille lui dit un jour. *En cette cour de Rome je vis regner une femme qui étoit d'Angleterre* ; selon M. l'Enfant, *Jeanne* naquit à Mayence, où elle étoit connue sous le nom de Jean l'Anglois, soit qu'elle fût de famille angloise, soit pour d'autres raisons que nous ignorons. Au reste, la vieille s'adressa mal pour débiter son conte, & la *reine Vérité* ne dut pas y ajouter foi, non plus qu'à une autre histoire de la même vieille, touchant un évêque de Befançon, lequel, dit-elle, *à Rome fut transporté du diable*.

PAPETERIE, f. f. (*Archit.*) grand bâtiment situé à la chute d'un torrent, ou d'une rivière rapide où l'on fabrique le papier. Ce bâtiment est distribué en différentes pièces destinées aux usages suivans. D'abord c'est un pourrissoir, lieu où se corrompent & pourrissent les vieux linges dont on fait le papier. Les autres pièces contiennent la batterie, dont l'eau fait agir les maillets armés de tranchans, pour hacher & réduire en bouillie les vieux linges, ce qui forme le moulin à papier ; la cuve où l'on fige les papiers dans les châffis ; l'étendoir où on les fait sécher, & les magasins où on les emballer, & où on les plie. Il y a aussi dans une *papeterie* des hangards & des fourneaux pour le bois & le charbon, & des logemens pour les ouvriers. Les plus belles *papeteries* de France sont en Auvergne. (*D. J.*)

PAPETERIE ; ce mot a deux acceptions, 1°. il signifie *l'assemblage de bâtimens & de machines nécessaires pour une manufacture où l'on fabrique le papier* ; 2°. il signifie *l'art de le fabriquer*. C'est dans ce dernier sens qu'il est pris dans cet article.

Les chiffons dont le papier est formé, qu'on appelle aussi *drapeaux*, passent par un grand nombre d'opérations avant d'être convertis en cette singulière étoffe que tout le monde connoît, & dont aussi bien que de celle des chapeaux, presque personne ne connoît la tiffure. C'est à expliquer cette formation que cet article est destiné. Nous allons suivre les opérations dans l'ordre où elles se succèdent dans les manufactures les plus accréditées. Celle de Langlée près Montargis, qui a des moulins à la hollandoise, est très-considérable par ses bâtimens & sa fabrication. Nous devons à M. Prevost, directeur de cette manufacture, les éclaircissemens qui nous ont mis en état de composer cet article.

Première opération. Le chiffon qui doit être de toile, soit lin ou chanvre, & non de laine ou de coton, est recueilli par un grand nombre de personnes qui l'emmagasinent pour le vendre aux manufacturiers ; étant arrivé dans la manufacture, il y subit une première préparation, qui est le défilage. *Défilage le chiffon*, c'est en faire le triage, le séparer en différentes sortes, qu'on appelle *superfin*, *fin*, *coutures fines*, *moyen*, *coutures moyennes*, *bulle* ; une dernière sorte qu'on appelle *traces*, contient les toiles de plusieurs couleurs dont on ne fait que du papier gris. Pour défilage le chiffon, les femmes chargées de cet ouvrage, s'assèyent sur des bancs, comme la vignette, *Pl. I. de Papeterie*, qui représente l'atelier des défilageuses, le fait voir, *fig. 1 & 2.* Elles ont chacune à côté d'elles un crochet *a, b, c* ; c'est une espèce de serpette tranchante par sa partie concave & fixée sur le banc où elles sont assises. Elles se servent de ce crochet pour découdre les différentes pièces de chiffon

de différentes qualités qu'elles distribuent dans les caisses *A, B, C* qu'elles ont devant elles. Chaque caisse, longue d'environ six piés, large de trois, & haute de deux & demi, est divisée en quatre parties par des cloisons ; dans une partie elles mettent le chiffon le plus fin, & qui se trouve sans couture ; dans l'autre le chiffon fin qui a des coutures ; dans une troisième le chiffon de qualité moyenne ; dans la quatrième celui de menue qualité, mais qui a des coutures ; quant à la moindre qualité, qu'on appelle *bulle*, elles le jettent dans des mannes ou paniers qui sont autour des places qu'elles occupent. Pour les traces, qui sont les chiffons, dont le tissu est de différentes couleurs ; il reste sur le plancher, d'où on le relève pour le porter au dépôt qui contient les chiffons dont on fabrique le papier gris ou lombard. Les ouvrières qui prennent les chiffons dans les tas du brut, livrent au poids les différentes sortes, *superfin*, *fin*, sans coutures, coutures fines, moyen sans coutures, coutures moyennes, *bulle*, pour être portés dans des cases ou chambres particulières *E* entourées de planches. Cet arrangement sert à faire connoître combien ces cases en contiennent en faisant un total de ce qui y est entré chaque jour, & aussi à régler le salaire de ces ouvrières. C'est pour cela que l'on voit dans le même atelier des balances & des poids.

Comme il arrive que les défilageuses trouvent quelquefois des chiffons dont les différentes pièces sont très-fortement cousues ensemble, en sorte qu'étant assises elles ne pourroient venir à bout de les rompre sur les petits crochets *a, b, c* de leurs bancs, il y en a un plus grand *F* fixé solidement à un des poteaux qui soutient le plancher, où travaillant debout, elles sont mieux en état d'employer leurs forces.

Seconde opération. L'atelier que nous venons de décrire est placé au-dessus d'un autre qu'on appelle *pourrissoir* ; c'est un endroit voûté & d'une grandeur proportionnée à l'exploitation ; on y descend par cinq ou six marches *E*, en sorte que les fenêtres que l'on voit dans la vignette *Pl. II. de Papeterie*, sont à l'extérieur presque au niveau du terrain. Cette salle ou cave est divisée en deux parties par une muraille de cinq piés d'élevation ; la plus petite partie *K* qu'on appelle *bacha*, dans laquelle on met tremper le chiffon, a vers le fond une ouverture fermée d'une pelle *A*, par laquelle on laisse écouler l'eau qui a servi à tremper le chiffon, quand il a été suffisamment submergé, & le laisser à sec pour pouvoir le sortir du bacha & le porter dans quelques coins *G* ou *H* de la même cave, où on le laisse fermenter pendant deux ou trois mois plus ou moins, suivant la saison, observant de le remuer de tems à autre, pour que tout le chiffon s'échauffe également. On jette le chiffon dans le bacha par une ouverture *L* pratiquée au haut de la voûte, & qui répond aux cases où il a été mis en dépôt après avoir été défilé. L'eau est portée dans le bacha par un tuyau souterrain *DC*, dont on voit le robinet *C* dans la figure. C'est à celui qui conduit cet atelier à juger du degré de fermentation convenable à la sorte de chiffon, & à la sorte d'ouvrage que l'on en veut faire ; le chiffon trop fermenté ou fufé, comme disent les ouvriers, souffre un déchet considérable dans le moulin.

Troisième opération. A l'opération de laisser pourrir le chiffon, succède celle de le dérompre ; ce qui se fait dans une salle voûtée ordinairement de plein pié au pourrissoir, à laquelle on donne le nom de *dérompoir*, & que la vignette de la *Pl. III. de Papeterie* représente. Ceux qui font cet ouvrage sont des petits garçons ; ils sont placés devant des tables ou caisses *ccc* posées sur des treaux solides, qui sont aussi fixées aux murailles de la salle ; la planche de

devant de cette caisse, a une échancrure demi-circulaire, vis-à-vis de laquelle est plantée verticalement & solidement une faux *a*, ou plutôt ce n'est que la plus large partie de la lame d'une faux, dont le dos & non le tranchant, est tourné du côté du dérompeur (*fig. 1, 2 & 3*), qui prend dans un coin de la caisse vis-à-vis de laquelle il est placé, une poignée de chiffons tels qu'ils sortent du pourrissoir, d'où on les apporte dans des mannes (*fig. 4 & 5*); & ayant un peu tordu cette poignée, qu'il tient à deux mains (*fig. 1*), il l'applique contre le bas du tranchant de la faux, & coulant vers le haut, il parvient à couper cette poignée en plusieurs tronçons qu'il jette dans un autre coin de la même caisse. Comme cette opération dépure en même tems le chiffon d'une partie des ordures qu'il contient, on a la précaution de mettre sur la table une claie d'ozier *b* (*fig. 3.*) à claire voye, élevée d'un pouce environ sur la table; sans cela les ordures resteroient dans le chiffon dérompu, c'est-à-dire haché en petits morceaux, comme dans celui d'où elles sont forties.

Comme on emploie à cet ouvrage des enfans de différentes tailles, le dérompoir doit être fourni de différens billots & planches de bois *dd* de différentes épaisseurs, pour qu'ils puissent s'exhausser & travailler commodément.

Chaque dérompeur doit être pourvu d'une pierre à éguiser pour affiler sa faux; dans le même lieu il y a aussi une enclume *f* de faucheur, & son marteau *e* pour servir à battre les faux, dont le tranchant est bientôt émoussé par la rencontre des corps hétérogènes que le chiffon contient.

Description du moulin à maillets. Cette machine représentée dans les *Pl. III. IV. V. de la Papeterie*, favoir en plan au bas de la *Pl. III*; en profil au bas de la *Pl. IV*, & en perspective dans la vignette de la *Pl. V*; est composée d'un arbre *AB* garni de levées *CCCC*, qui passant successivement sous les manches des maillets, les élevent pour les laisser retomber ensuite sur le chiffon dont les piles sont remplies. Par cette trituration continuée autant de tems qu'il est nécessaire, le chiffon se trouve atténué au point convenable pour en faire du papier.

Sur l'arbre est fixée une roue à augets *E*, sur laquelle l'eau est amenée par le coursier *FD*; la grandeur de cette roue, qui est variable, dépend de la hauteur de la chute d'eau; car si on n'en a pas une suffisante, on construit une roue à aubes, à laquelle le coursier fournit l'eau par-dessous; on construit aussi dans ce cas, une ou plusieurs pompes, pour fournir aux piles l'eau nécessaire, laquelle y doit être perpétuellement renouvelée.

Les piles sont des creux *MM* pratiqués dans une forte pièce de bois de chêne ou d'orme de 26 pouces de haut sur 24 de large, qu'on appelle aussi la *pile*; on pratique autant de ces creux qu'il y a de place pour en former, ou que la quantité d'eau dont on peut disposer pour faire tourner la roue du moulin le comporte; chacun de ces creux, qu'on appelle proprement *pile*, a 16 pouces de large & autant de profondeur; les extrémités qui sont éloignées l'une de l'autre de 3 piés 8 pouces, sont arrondies, & le fond est occupé par une platine de fer fondu ou de fer forgé de 9 pouces de large, 32 de long, sur 2 pouces d'épaisseur, encastrée dans le fond de la pile. C'est entre cette platine représentée séparément (*fig. 6. Pl. V.*), & la ferrure dont les maillets sont armés, que le chiffon est broyé.

La pile qui est solidement affermie sur les solles *GGG* est entaillée à sa face inférieure d'environ 3 pouces, pour recevoir les solles qui sont elles-mêmes entaillées de la même quantité pour recevoir la pile; les solles répondant vis-à-vis des cloisons qui séparent les piles l'une de l'autre, sont espa-

cées à la distance de 4 piés de milieu en milieu; elles ont 15 pouces de haut, 12 de large, & environ 6 piés de longueur; elles sont scellées sur un massif de maçonnerie; & les intervalles qui les séparent sont pavés en pente pour rejeter les eaux qui sortent des piles pendant la trituration.

Sur l'autre extrémité des solles, & parallèlement à la pile, est établie une pièce de bois *L* nommée *sablière*, à la face supérieure de laquelle sont assemblées des pièces de bois *H* (*Pl. III.*) appelées *grippes*, dans lesquelles les queues des maillets sont assemblées par un boulon qui les traverse, & dont une est représentée séparément, *fig. 4. Pl. V.* Ces grippes, qui sont accolées deux à deux, ont 27 pouces de long non compris les tenons *ee* qui entrent dans la sablière: elles ont 7 pouces d'épais; & les deux qui répondent vis-à-vis une pile occupent sur la sablière une longueur de 2 piés 9 pouces. Elles ont chacune à leur partie supérieure deux entailles *cc* de 3 pouces de large sur 9 ou 10 de longueur, destinées à recevoir les queues des maillets; elles sont de plus affermies chacune dans la situation verticale par une cheville *k*, visible dans les trois Planches citées, qui traverse l'épaisseur de la grippe passant par le trou *a*, & va s'implanter dans la face opposée de la pile. On a donné à ces chevilles le nom de *chevilles bastières*. La distance des grippes à la pile est de 22 pouces.

Les queues des maillets ont six piés de longueur, 7 pouces de large & trois pouces d'épais du côté de l'arbre; trois pouces & demi du côté de la grippe: les extrémités en sont garnies de frettes de fer; celle cotée *F* *fig. 2. Pl. V.* garantit cette partie de l'usage que le frottement des levées pourroit y occasionner; & celle cotée *H* sert à empêcher la queue de se fendre, principalement lorsqu'on fait usage de l'engin, *fig. 2.* pour relever les maillets.

Le maillet *AG*, *fig. 2.* est un morceau de bois de 6 pouces d'équarrissage, & 2 piés 8 pouces de long, y compris la ferrure qui a 5 pouces; il est percé d'une longue mortaise visible dans la *fig. 3*, pour recevoir la queue ou manche du marteau, & le coin *B* qui sert à le fixer sur le manche. La distance de l'extrémité inférieure de la mortaise à l'extrémité *E* de la ferrure, est de 17 pouces; en sorte que les maillets reposant sur la platine que nous avons dit être au fond de la pile, il reste encore un pouce de vuide entre la queue du manche du maillet, & le bord supérieur de la même pile.

La ferrure d'un maillet pèse environ 25 livres, & est composée d'une frette de fer *D* de 2 pouces & demi de large & 6 lignes d'épaisseur, & d'un grand nombre de clous tranchans *E*, dont les extérieurs sont à un seul biseau, & les intérieurs *E* *fig. 3.* à deux biseaux. Ils ont 7 ou 8 pouces de long, & sont posés en liaison comme le plan *fig. 3.* le fait voir; leur saillie au-dessous de la frette est de trois pouces, & ils sont placés dans des traits de scie que l'on a fait à l'extrémité du maillet avant d'y monter la frette *D* qui empêche le maillet de fendre.

Chacune des grippes *fig. 4. Pl. V.* est garnie de deux crochets *d*, dont les pitons *b* répondent au-dessous des entailles *c* qui reçoivent les queues des maillets. C'est par le moyen de ces crochets que l'on tient les maillets élevés en faisant passer le crochet *d* sur la queue du maillet, que l'on élève au moyen du levier ou engin, *fig. 5.* dont l'étrier *M* reçoit la partie entaillée *L* de la queue du maillet. La partie *N* de l'engin s'applique sous la frette *H*, & on appuie sur l'extrémité *o* pour élever le maillet, & retirer par ce moyen les matières contenues dans la pile.

La *fig. 7.* est une coupe de la pelle, suivant sa longueur; *AB*, la platine; *DE*, *DE*, deux coulisses qui servent de guides au kas, *fig. 8.* dont on voit

le plan en *bb* au bas de la *Pl. III. C*, deux ouvertures carrées par où l'eau s'écoule après avoir traversé le kas; *FE*, parties de bois réservées qui séparent les piles les unes des autres; *GG*, entailles qui reçoivent les soles: la *fig. 8.* représente le kas, dont le plan est cotté *7. Pl. III.* c'est une planche dont la longueur est égale à la profondeur de la pile, & dont la largeur, y compris les deux languettes, est égale à la distance que laissent entr'elles les coulisses *DE* de la *fig. 7.* en sorte que le kas puisse y couler à frottement: le kas est percé de deux trous *A & B*, qui doivent répondre vis-à-vis des ouvertures *C* de la *fig. 7.* dans lesquels on a réservé des croisillons pour porter la toile de crin à-travers laquelle l'eau s'écoule; on voit ces croisillons en *A*, & la toile de crin en *B*; on peut aussi substituer quelques morceaux de forme.

La *fig. 9.* est une coupe transversale de la pile; *DE* est une des coulisses; *m* est une des ouvertures *C* *fig. 7.* par laquelle l'eau sort après avoir traversé le kas; cette ouverture est inclinée pour en favoriser l'écoulement.

Les maillets sont dirigés dans leur chute par des pieces de bois *12, 13, 14, 15, 16, Pl. III. & V.* que l'on appelle *guides* ou *gripes de devant*, assemblés sur la face supérieure de la pile du côté de l'arbre: les vuides que les pieces laissent entr'elles sont de 3 pouces; c'est l'épaisseur des queues des maillets en cet endroit; par cette construction les queues des maillets sont toujours dirigées vers les levées de l'arbre.

L'eau qui vient du coursier *FD, Pl. III. & V.* est distribuée dans les piles par le canal ou gouttière de bois, *1, 2, 3, 4, 5*, que l'on nomme le *grand échenal*, qui communique par les gouttières inclinées *34, 34*, aux fontaines ou bachassons *4, 4*, qui communiquent par un trou percé obliquement avec l'intérieur de la pile, comme on peut voir en profil, *Pl. IV.* ces fontaines ne sont autre chose qu'un creux carré d'environ demi-pouce de profondeur, dans le milieu duquel on a creusé une autre cavité aussi d'un demi-pouce de profondeur; c'est du fond de cette dernière cavité & d'un des angles que part le trou qui conduit l'eau dans la pile: le bord de la cavité supérieure du côté de l'arbre est entaillé pour laisser écouler l'eau superflue hors de la fontaine, qui ne doit être pleine que jusqu'au niveau de la retraite qui distingue les deux cavités.

Le jeu de cette machine est aisé à entendre: l'eau étant lâchée sur la roue, les leviers de son arbre rencontrent en tournant les queues des maillets; les élèvent jusqu'à ce que venant à échapper, les maillets retombent par leur propre pesanteur sur le chiffon qui est dans la pile; le chiffon ainsi trituré pendant une heure ou deux, & dépuré de ses crasses par l'eau continuellement renouvelée des fontaines, laquelle remplit la pile, & sort en traversant le kas, devient enfin la matière dont on forme le papier.

Un moulin a ordinairement quatre piles, dont une sert pour effiloche le chiffon; deux autres pour affiner, & le quatrième dont les maillets ne sont point ferrés, ni la pile garnie de platine pour détremper la matière quand on la retire des caisses de dépôt où on la fait passer en sortant des piles à affiner pour y rester jusqu'à ce qu'elle passe dans la cuve à ouvrir.

Il y a un art à bien disposer les levées sur l'arbre, en sorte que la roue soit chargée le moins qu'il est possible à-la-fois; il faut que les maillets lèvent les uns après les autres pour cela: si l'arbre est destiné à un moulin à quatre piles, comme celui dont nous faisons la description (on a représenté seulement trois piles dans les figures), & chaque pile a quatre maillets, ce qui fait seize en tout, & que de plus chaque maillet doit battre deux fois à chaque révolution de la roue; il faudra, après avoir tracé les cercles qui répondent vis-à-vis des maillets, diviser la circonfé-

rence d'un de ces cercles, ou la base du cylindre de l'arbre en seize parties égales, tirer par les points de division des lignes parallèles à l'axe, les intersections de ces lignes & des cercles qui répondent vis-à-vis des maillets, seront les points où il faut placer les levées que l'on discernera en cette sorte; une des lignes parallèles à l'axe étant prise pour fondamentale, & ayant placé la première levée à son intersection avec le cercle qui répond au premier maillet de l'un ou de l'autre côté de l'arbre; la levée du cinquième maillet, première de la seconde, devra être placée à l'intersection de la seconde ligne & du cinquième cercle: celle du neuvième maillet, premier de la troisième pile, à l'intersection de son cercle & de la troisième parallèle, ainsi de suite, dans l'ordre de la table suivante, où la première rangée de chiffres indique les cercles qui répondent aux maillets, & la seconde les parallèles à l'axe, à compter de celle qu'on aura regardée comme la première.

I. Pile.	II. Pile.	III. Pile.	IV. Pile.
Maillets. 1. 2. 3. 4.	5. 6. 7. 8.	9. 10. 11. 12.	13. 14. 15. 16.
Parallèles 1. 9. 5. 13.	2. 10. 6. 14.	3. 11. 7. 15.	4. 12. 8. 16.
& ordre des corps.			

Description du moulin à la hollandoise, ou moulin à cylindre. Il y a deux de ces moulins dans la manufacture de Langlée, & désignées dans le plan général, *Pl. I.* l'un par les lettres *EF*, & l'autre par les lettres *KL*; ils sont chacun tourner six cylindres: l'eau leur est fournie par le bassin *BG*, qui la reçoit par le canal *A*, qui communique au canal de Loing: elle entre dans les coursiers *BDGH*, qui traversent le grand bâtiment *PR* de 64 toises de longueur sur 8 toises de largeur, pour sortir par *D & H*, qui sont les parties d'aval des coursiers. Voyez l'explication de la *Pl. I.* des deux moulins dont on vient de parler. L'un est destiné à effiloche les chiffons sortant du dérompoir, & l'autre à les raffiner. On entend par *effiloche*, le premier broyement des chiffons; mais comme ces deux moulins ne diffèrent ni en construction, ni dans la manière d'agir, la description que l'on va faire de l'un des deux suffira pour en donner une parfaite connoissance. Ce moulin est représenté dans les *Pl. V. VI. VII. VIII.* dans lesquelles on a eu l'attention de mettre les mêmes lettres aux parties semblables. La *Planche V.* est le plan d'un moulin & de ses six cuves à cylindres; *AD* la grande roue à aubes, formée de deux cours de courbes de 5 pouces sur 7 de gros, dont on voit l'élévation, *Pl. VII.* est placée dans son coursier, où l'eau entre du côté de *G*; elle a 18 piés de diamètre, non compris les coyaux qui supportent les aubes qui sont au nombre de trente-deux; elles ont 26 pouces de long & 20 de hauteur. Au-devant de la roue est placée en *A* la pelle par le moyen de laquelle on ferme le coursier lorsqu'on veut arrêter la machine, ainsi que l'élévation, *Pl. VI.* & le profil, *Pl. VII.* le fait voir. L'arbre ou axe *BC* de cette roue a 18 piés de long sur 27 pouces de gros, non compris les renforts dans lesquels s'assemblent les bras des rouets verticaux *Rr*, de 8 piés de diamètre: ils sont chacun garnis de 49 aluchons; les courbes dont ils sont formés ont 9 à 10 pouces de gros; les aluchons de ces rouets engrenent entre les fuseaux des lanternes *Ss* de 5 piés & demi de diamètre, chacune garnie de 32 fuseaux; ces lanternes, y compris les tourtes qui les forment, ont 18 pouces d'épaisseur: les arbres verticaux *YZ, Pl. VI.* qui les portent, ont chacun 8 piés de long sur 2 piés d'équarissage; ils portent aussi chacun un rouet horizontal de 10 piés de diamètre, dont les aluchons au nombre de 72, regardent en en-bas, & engrenent dans les lanternes de fer à sept fuseaux chacune, qui sont fixées sur les arbres de trois des cylindres *I, K,*

K, N, ou *M, L, P*; les courbes de ces rouets assemblées les unes aux autres par le trait nommé de *Jupiter*, ont 8 à 9 pouces de grosseur.

Les arbres verticaux & les rouets horizontaux *T* sont maintenus dans la situation convenable par une cage ou beffroi de charpente qui les environne : on voit en *FFFF* le plan des quatre poteaux qui soutiennent le plancher du beffroi, & de l'autre côté le même beffroi vu par-dessus, où l'on peut remarquer les moises qui embrassent en *Y* le tourillon supérieur de l'arbre vertical; on voit aussi en *EEEEEE* le plan de quelques-uns des poteaux qui soutiennent de fond le plancher & les étages supérieurs qui servent d'étendoir : tous les poteaux & ceux des ailes sont marqués dans le plan général de la manufacture, *Pl. I.* Autour de chaque beffroi sont rangées trois cuves à cylindres *OIH, HKO, HNO, OPH, OLH, HMO*, qui ont chacune 11 piés de long de dehors en-dehors, & 6 piés de large aussi de dehors en-dehors posées sur un massif de maçonnerie, ou fort grillage de charpente; elles sont arrondies intérieurement par différentes mises de bois, comme on voit *fig. 8. Pl. VIII.* qui contient en grand le développement d'une caisse; elles sont aussi divisées en deux parties égales par une cloison longitudinale 23, &c. de 5 piés 4 pouces de long, 2 pouces d'épaisseur, & 20 ou 22 de profondeur; tout l'intérieur de chaque cuve à cylindre, le renfort de la cloison, celui de la face extérieure de la cuve, les plans inclinés sont revêtus de lames de laiton cousues ou soudées les unes aux autres, & clouées sur le bois de la cuve.

Le plan incliné ascendant *a*, & le plan incliné descendant *b*, dont on voit l'inclinaison marquée par des lignes ponctuées *aNb*, *Pl. VI.* se joignent l'un à l'autre par une surface *N* 2 cylindrique, concave, concentrique à l'axe du cylindre *N*; on voit au-dessous de *N* un espace quadrangulaire qui est l'emplacement de la platine cannelée qu'on voit en perspective, *fig. 5. Pl. VIII.* & en profil en *bxd* *fig. 10. même Pl.* On voit *Pl. V*, dans les trois cuves *I, N, L*, le cylindre en place & à découvert; on voit comment le rouet horizontal *T* engrene dans les lanternes de fer 4, 4, fixées sur l'arbre des mêmes cylindres, & en *P* & en *M* deux cuves dont les cylindres sont recouverts de leurs chapiteaux, & enfin en *K* une cuve dont le cylindre est ôté pour laisser voir la platine cannelée, dont on a déjà parlé, entre les dents de laquelle & celles des couteaux du cylindre, se fait l'éfilochage ou affinage du chiffon, qui passe entre la platine & le cylindre en montant par le plan le moins incliné *a*, descendant ensuite par le plan le plus incliné *b*, d'où en flottant dans l'eau dont la caisse est toujours remplie, & côtoyant la cloison en 3, il va par *c* & 2 remonter sur le plan incliné *a*, & passe un grand nombre de fois entre la platine & le cylindre, qui tourne suivant l'ordre des lettres *N 23*.

On voit aussi en *V* le plan d'une des caisses de dépôt, revêtue intérieurement de marbre noir, & en *X* le plan de la couverture d'une de ces caisses dont on voit l'élévation en *V*, *Pl. VII.* de font des fosses de 18 pouces environ de profondeur dans lesquelles l'ouvrier descend pour puiser les matieres que les fosses contiennent; elles répondent vis-à-vis les portes ou volets par lesquels on met ou l'on retire les matieres dans ces caisses, où elles égouttent leur eau par des canaux souterrains, fermées à leur entrée par une grille de fil de laiton, ou un châssis de crin.

Les tourillons des arbres des cylindres roulent sur des palliers de cuivre encastrés dans le milieu de longues pieces de bois *OH*, qu'on appelle leviers, de 11 piés de long sur 5 & 12 pouces de gros; chaque cuve en a deux disposés parallèlement l'un à l'autre, & appliqués contre les longs côtés de la cuve; ces

Tome XI.

leviers sont assemblés à charniere en *O*, *Pl. V & VIII*, & soutenus par l'autre extrémité *H* par un éric, par le moyen duquel on peut élever ou abaisser à volonté l'axe du cylindre pour faire approcher ou éloigner sa surface de la platine cannelée qui est au-dessous, à laquelle il doit être parallele.

La vitesse de la roue *AD* qui tourne dans le courfier, & dont on voit l'élévation, *Pl. VII.* est telle qu'elle fait environ douze tours par minute, ce qui donne par le calcul du rouage que les cylindres font dans le même tems $166 \frac{21}{34}$ révolutions sur eux-mêmes, & en une heure $9976 \frac{274}{343}$, & en environ cinq heures que dure le broyement $49884 \frac{22}{3}$ révolutions.

Description détaillée d'une cuve à cylindre, Planche VIII. La *figure 1.* est le chapiteau qui recouvre le cylindre; il a 4 piés 3 pouces de long, 2 piés 8 pouces de large; sa partie supérieure est percée de deux ouvertures transversales 12, 34, dans lesquelles on fait entrer les châssis, *fig. 6. & 7.* Le premier est de fil de fer, & entre dans l'ouverture 34; le second est de crin, & entre dans l'ouverture 12, & est soutenu par quatre ou cinq pontoux ou traverses de bois; il sert à retenir les petites parties de chiffon que le premier a laissées passer, & à empêcher qu'elles ne se perdent par la gouttiere du dalot, *fig. 2.* Il y a aussi une porte 56, que l'on ouvre pour regarder dans le dalot, & qui est tenue fermée par le tourniquet 7. Le dalot, *fig. 2.* se place en travers de la cuve, *fig. 8.* l'extrémité *f* sur la cloison 23 entre 2 & *c* au-dessus de *a*, en sorte que sa longueur soit parallele à l'axe du cylindre; la partie 9 entre dans l'entaille *c* du chapiteau, & l'autre extrémité *h* entre dans l'ouverture *k* du dalot ou entonnoir *kl*, *fig. 3.* par lequel l'eau qui est lancée à-travers les châssis à chaque révolution du cylindre dans le canal *fh*, s'écoule & se perd par des rigoles souterraines.

La *figure 4.* est le cylindre vu en perspective, à laquelle les *fig. 9. & 10.* sont relatives. Ce cylindre a 2 piés de diametre & 2 piés 3 pouces de long, y compris les rondelles de fer qui terminent ses bases, lesquelles ont 8 lignes d'épaisseur, & sont percées au centre de la croisée d'un trou carré de 4 pouces de gros pour recevoir l'axe de l'arbre *AB*, commun au cylindre & à la lanterne de fer *A* de 16 pouces de diametre & 8 d'épaisseur, garnie de sept fuseaux aussi de fer. Les tourtes ou platines de cette lanterne sont de fer, & ont 1 pouce d'épaisseur; les fuseaux y sont fixés par des écrous qui reçoivent l'extrémité des boulons taraudés en vis qui terminent de chaque côté de la lanterne les sept fuseaux dont elle est garnie. Il en est de même des lames ou couteaux qui environnent la surface des cylindres.

Ces lames ou couteaux, au nombre de 27 sur chaque cylindre, sont encastrés de la moitié de leur épaisseur dans le bois qui forme le corps du cylindre, & parallèlement à son axe, sont d'une grosseur, & disposés de sorte qu'il reste autant de vuide que de plein; les surfaces extérieures de ces lames qui doivent être concentriques à l'axe du cylindre, sont partagées en deux parties par une gravure longitudinale, comme on voit au profil en *aaa*, *fig. 10.*

L'arbre ou essieu *a*, axe *AB* du cylindre, *fig. 4. & 9.* a deux parties parfaitement arrondies, *A & B* qui sont les tourillons; ces tourillons sont reçus dans les couffins *A & B*, fixés sur le milieu des leviers *OAH* postérieur, & *OBH* antérieur, par le moyen desquels & des crics qui soutiennent les extrémités *HH* de ces leviers, on peut à volonté élever ou abaisser l'axe du cylindre pour disposer sa surface parallèlement, & à telle proximité que l'on veut de la platine de cuivre cannelée qui occupe le fond de la cuve, & que la *fig. 5.* représente en perspective, & dont on voit le profil en *bxd*, *fig. 10.* au sujet de laquelle il faut remarquer que les gravures *x d* sont

P P P P

tournées d'un sens opposé à celles $x b$; aussi ne servent-elles pas toutes à-la-fois; ce seront seulement les gravures $x d$, si on fait entrer la platine, *fig. 5.* dans l'ouverture d , *figure 8.* savoir la partie e la première; & ce fera entre les gravures du cylindre & les autres gravures $x b$ de la platine que se fera le broyement du chiffon, si on fait entrer l'extrémité d de cette platine la première dans l'emplacement du fond de la cuve destinée à la recevoir. Ces platines ont 7 pouces de large & 2 pouces d'épaisseur, & 2 piés 4 pouces de longueur, & ont de chaque côté $x d$, $x b$, 6 ou 8 cannelures. Enfin chaque levier est encore, retenu près de la cuve par des bandes de fer $N m n$, entre lesquelles ils peuvent se mouvoir de haut en bas & de bas en haut, suivant le mouvement du cric H qui soutient une de leurs extrémités; on infere quelques coins N , que l'on arrête avec un clou pour fixer les leviers & le cylindre à une hauteur convenable & très-près des platines. Chaque cuve a aussi une pelle L , que l'on leve par la poignée K , pour laisser écouler l'eau & la pâte qu'elle contient dans les caisses de dépôt, par des dalots ou rigoles de bois d'une longueur convenable.

Jeu d'une des cuves. Si on conçoit que la platine, *fig. 5.* est placée dans la cuve, *fig. 8.* & que le cylindre, *fig. 4.* soit placé au-dessus, en sorte que ses tourillons reposent sur les paliers ou couffinets des leviers; que le dalot, *fig. 2.* soit mis en place, & le chapiteau, *fig. 1.* par-dessus sa face postérieure sur la cloison, & l'antérieure sur la face antérieure de la cuve, remplie d'eau & chargée d'environ 150 livres de chiffons, que de plus il y ait un robinet qui verse continuellement l'eau du réservoir dans un des angles de la cuve, comme en P , & qu'on le voit dans la *Pl. VI.* en cet état, le cylindre tournant avec rapidité, suivant l'ordre des lettres $a N 2 3$, entraînera l'eau & les chiffons par le plan le moins incliné a , & les fera passer entre la platine & le cylindre, pour remonter vers 2, où ils seront lancés vers la voûte du chapiteau, d'où ils retomberont dans la cuve par le plan le plus incliné b , pour rentrer dans la circulation qui se fait autour de la cloison $3 c 2$; la cause de cette circulation, outre la rotation du cylindre, est la perte d'eau dans une partie, & l'affluence dans une autre.

Mais comme tous les chiffons ne sont pas jetés vers la partie $B d$ du chapiteau qui répond au-dessus du plan incliné b , *Pl. VI.* d'où ils peuvent retomber dans la cuve, & qu'une partie continue à se mouvoir avec le cylindre, c'est pour les arrêter que l'on met dans l'ouverture $3 4$ le chaffis de fil de fer, *fig. 6.* qui laisse passer l'eau qui y est lancée avec les chiffons, & les retient; ils s'y accumulent, jusqu'à ce que tombant par leur propre poids vers 3, entre le chaffis & le cylindre, ils rentrent ainsi dans la circulation; le second chaffis, *fig. 7.* retient les petites parties des chiffons que le premier a laissées échapper, & laisse passer l'eau dans le dalot, *fig. 2.* d'où elle s'écoule & se perd en passant dans le tuyau, *fig. 3.* par des canaux souterreins, ainsi qu'il a été remarqué ci-dessus. C'est pour suppléer à l'eau qui se perd continuellement, & dont le renouvellement opere le parfait blanchissage du chiffon, que l'on en laisse entrer vers P , où est un robinet par le moyen duquel on peut facilement égaler l'eau qui entre à celle qui sort; c'est cette eau continuellement remplacée qui, avec la rotation du cylindre, est la cause de la circulation que l'on voit dans les cuves, où le chiffon qui y flotte tourne sans cesse autour de la cloison $2 3$, *Pl. V.* entrant par a sous le cylindre, d'où il sort par b , pour aller par $3 c$ & 2 rentrer de nouveau sous le cylindre, où il est broyé ou haché à chaque passage entre les dents ou gravures de la platine & celles du cylindre.

La même quantité de chiffons qui ont été cinq ou six heures à être effilochés, demeurent aussi six ou sept heures sous les cylindres raffineurs.

Les ouvriers qui veillent à la conduite des moulins, & qu'on appelle *gouvernaux*, ont soin de charger les cuves à cylindres, d'y laisser entrer la quantité d'eau convenable; on fait l'essai de la pâte en en délayant ou étendant une certaine quantité dans un bassin à moitié plein d'eau: on la bat avec un bâton fendu en quatre par une de ses extrémités.

Voici la matière dont le papier doit être formé, parvenue à son point de perfection, soit en se servant de l'un ou l'autre moulin; ils ont chacun leurs avantages particuliers: car si d'un côté les moulins à cylindres expédient cinq ou six fois plus vite l'ouvrage, il arrive que les nœuds de fil des coutures échappent fort souvent à l'action des gravures du cylindre & de la platine, ce qui forme de grains sur le papier, & augmente le travail des éplucheuses; au lieu que dans les moulins à maillets, ces mêmes nœuds sont écrasés, en sorte qu'ils ne forment point d'éminences sensibles sur la surface du papier, où alors on les laisse.

Mais avant d'expliquer comment on ouvre le papier, il faut expliquer l'art de fabriquer les formes sur lesquelles on le leve; c'est l'ouvrage du formaire qui a emprunté son nom de ses ouvrages. Ce travail est représenté, & une forme de grand raifin dans la *Pl. IX. de papeterie.*

Une forme, *fig. 6. & 8.* est composée d'un chaffis $E F G A$, $e f g h$ de bois de chêne que l'on a laissé tremper long-tems dans l'eau, après avoir été débité & séché à plusieurs reprises, pour lui faire perdre entièrement sa seve, & faire qu'il soit moins sujet à se déjetter. La grandeur de ce chaffis prise en dedans est d'environ deux lignes plus grande sur toutes les faces que la grandeur du papier à la fabrication duquel on le destine, & dont la grandeur est fixée par le tarif que l'on trouvera à la fin de cet article. Ainsi dans l'exemple de la *fig. 6.* qui est une forme pour le papier dénommé *grand raifin*, dont les réglemens fixent la grandeur $E F$ à 22 pouces 8 lignes, & la hauteur $G E$ à 17 pouces, le chaffis, non compris l'épaisseur des bois, aura 2 lignes de plus sur chaque face, ce qui fera pour la largeur mesurée en-dedans, 23 pouces, & pour la hauteur aussi mesurée en-dedans 17 pouces 4 lignes. Les bois qui forment ce chaffis ont environ 8 lignes de large sur 4 lignes d'épaisseur; les longs côtés $G H$, $E F$, sont un peu convexes dans leur milieu, & les petits côtés $E G$, $F H$, au contraire un peu concaves.

Les longs côtés du chaffis sont percés de vingt trous pour recevoir les extrémités d'autant de barres de sapin $M N$, $m n$, *fig. 8.* dont les extrémités terminées en boulon, comme on voit en F , *fig. 3.* entrent dans les trous dont on a parlé. Ces barres E de sapin qu'on appelle *pontuseaux*, sont formées à leur partie supérieure en vive arrête $C D$, comme le tranchant d'un couteau; c'est sur le tranchant des pontuseaux que reposent les fils de laiton qui forment le tamis ou le grillage de la forme, & dont on voit l'empreinte sur tous les papiers en regardant le jour à-travers. Il n'entre aucune sorte de colle dans la fabrication d'une forme; mais toutes les pièces en sont assemblées & clouées les unes aux autres, soit avec de petites chevilles de bois, ou avec des clous d'épingles de laiton: le fer à cause de la rouille doit en être banni. Pour tisser la tamis ou toile de la forme; l'ouvrier, après avoir choisi la sorte de fil de laiton dont elle doit être formée, l'avoir fait recuire & couper par tranches aussi longues que le chaffis, travaille à les redresser par un moyen fort simple & ingénieux, & qui, s'il étoit plus connu, seroit pratiqué dans d'autres professions que celle du formaire. C'est cette opération que fait l'ouvrier, *fig. 2. de la vignette*: il tient de la main droite le dressoir c , ou $a b c$, *fig. 2.* au bas de la planche, c'est un morceau

de bois dont la longueur ab est d'environ 5 ou 6 pouces; & la largeur de deux ou trois, formé, comme la figure le fait voir, pour pouvoir le tenir commodément. Le dessous du dresseoir qui s'applique sur la table, doit être imperceptiblement convexe plutôt que d'être concave, afin que le fil que le dresseur presse entre cet instrument & l'établi, y soit comprimé: alors tenant le fil de laiton de la main gauche qu'il conduit le long de ce fil en l'éloignant de la droite, avec laquelle il promène en long le dresseoir sur le fil cd qu'il veut dresser, & qui sert au dresseoir comme de rouleau; il imprime à ce fil un mouvement de rotation qui tord & détord le fil alternativement, & auquel la main gauche doit céder insensiblement, en sorte que l'on sent tourner le fil entre les doigts à mesure qu'ils glissent vers d en s'éloignant de l'établi, au plan duquel le fil doit être tenu parallèle. Par cette opération toutes les parties du fil se remettent dans la direction de l'axe vrai, & il est redressé; ce qu'on connoît lorsqu'étant posé librement sur un plan qu'il déborde d'un pouce ou deux; si on fait tourner cette partie entre les doigts, le reste du fil qui pose sur la table, tourne sur lui-même sans déplacer, ce qui est la marque d'une parfaite rectification.

Les longs côtés du châssis sont percés dans leur face supérieure d'autant de trous qu'il y a de pontuseaux dans la forme, & deux de plus. Les premiers répondent vis-à-vis les tranchans des pontuseaux, & servent à fixer avec de petites chevilles de bois les extrémités des chaînettes qui regnent le long des vives arrêtes des pontuseaux, & qui lient ensemble tous les fils qui composent la trame ou tamis de la forme. Ces petites chevilles traversent aussi les tenons des pontuseaux; ce qui affermit leur assemblage. Les quatre autres trous qui sont vers les extrémités des longs côtés, servent de même à fixer par une petite cheville de bois un fil de laiton $OPop$, qu'on appelle *transfil*, qui est fortement tendu dans le milieu du vuide qui est entre un des petits côtés & le pontuseau le plus prochain.

Pour tisser la forme, le châssis étant préparé, comme il vient d'être expliqué, le formaire prend un nombre de petites bobines ou fuseaux AB , fig. 3, de la grandeur que la figure fait voir; chacun de ces fuseaux est chargé d'une quantité de fil de laiton recuit, convenable, & beaucoup plus fin que celui qui forme la toile de la forme, & ayant tordu ou commis ensemble les extrémités de ces fils; comme on voit en C , il fait entrer cette partie dans un des trous N , fig. 6, qui sont à l'extrémité des pontuseaux, où il arrête ce commencement de chaînette avec une cheville de bois; il en fait autant aux extrémités de chaque pontuseau, le long du côté GH du châssis. Ainsi il faut 40 fuseaux seulement pour les chaînettes qui regnent le long des pontuseaux. Il en faut encore deux autres pour chaque transfil OP , qui sont fixées en P : on voit tous ces fuseaux fig. 6, le long de la ligne KL .

Le formaire, fig. prem. vignette, place le châssis de la forme dans une situation inclinée; il le tient en cet état par le moyen de deux vis, fourchettes ou mains de fer ab , que la figure 4, fait voir plus en grand; l'extrémité inférieure terminée en vis entre dans des trous pratiqués à l'établi, & une des fourches supérieures est taraudée pour recevoir une vis, par le moyen de laquelle il comprime entre les fourchettes les petits côtés du châssis qu'il incline à volonté: les choses en cet état, les transfiles tendus, & tous les fuseaux attachés le long du côté inférieur GH de la forme, & les fils de ces fuseaux écartés l'un de l'autre en forme d' V consonne; savoir le fuseau A , fig. 3, entre deux pontuseaux postérieurement au plan de la toile, & l'autre B antérieurement au même plan; le formaire

Tome XI.

alors prend un des fils de la dressée, & le couche de toute sa longueur dans les V que forment les fils des fuseaux. Ensuite commençant par une des extrémités, il fait faire au fuseau dont le fil est fixé en P , un tour par-dessous le transfil OP , fig. 6, en sorte que le fil de dressée ou de trame demeure lié au transfil; il prend ensuite de chaque main un des fuseaux AB , fig. 3, & tord l'un sur l'autre par un demi-tour les fils dont les fuseaux sont chargés; en sorte que le fuseau B , prend la place du fuseau A , & forme un nouvel V destiné à recevoir un nouveau fil de trame mm ; il continue de faire la même opération le long du fil de trame, vis-à-vis de la vive arrête de chaque pontuseau, & finit par faire au transfil qui est à l'autre extrémité, la même opération qu'il a faite au premier. Alors il prend un nouveau fil de dressée, & l'étend dans les nouveaux V que les fils des fuseaux forment, & continue comme il vient d'être expliqué, en étendant parallèlement les uns aux autres de nouveaux fils de dressées KL , jusqu'à ce que la toile ou tamis soit entièrement formé.

Il y a environ 28 ou 30 fils de dressées parallèles les uns aux autres dans l'étendue d'un pouce; ce qui fait en tout 520 fils de dressée pour la forme de grand raisin, haute de 17 pouces 4 lignes, en supposant 30 fils par pouce.

Pour achever la forme, il ne reste plus qu'à tendre fortement les chaînettes le long des vives arrêtes des pontuseaux, & de fixer par de petites chevilles de bois leurs extrémités, après que les fils qui les forment ont été commis ensemble, dans les trous du côté supérieur EF de la forme, & à coudre le tamis sur les pontuseaux par un fil de laiton très-délié, qui passant sur les chaînettes, repasse dans les trous dont chaque pontuseau est percé, lesquels sont éloignés l'un de l'autre d'environ six lignes. Ensuite, tant pour recouvrir les extrémités K & L des fils de trame ou de dressée, le long des petits côtés ou de la hauteur de la forme, que pour contenir les chevilles qui assurent les chaînettes aux extrémités des pontuseaux; on attache avec des clous d'épingle de laiton de petites lames de laiton connu sous le nom de *laiton gratté*, le long du pourtour du châssis $HGEF$: on voit en K cette bande de laiton non encore clouée sur toute la longueur du côté GE de la forme. Ces lames embrassent les côtés du châssis qui sont perpendiculaires à ceux sur lesquels elles sont clouées; ce qui en fortifie l'assemblage, & en cet état la forme est achevée. La figure 6 est la forme vue par-dessus du côté de la vive arrête des pontuseaux, & la fig. 8, la forme vue par-dessous du côté des pontuseaux dont on voit toute l'épaisseur.

A chaque paire de formes (car on travaille avec deux, comme il sera dit plus bas), on adapte un châssis, fig. 5 & 7, dont les feuillures reçoivent la forme, comme le cadre d'un tableau en reçoit la toile. Ce châssis est nommé *couverte*, & doit s'emboîter avec facilité sur les deux formes égales; le bois dont les châssis sont formés à environ 8 à 9 lignes de large sur 4 ou 5 d'épaisseur, refeuillé comme le profil mlk , mlk , fig. 3, le fait voir la partie lm , qui s'applique sur le dessus de la forme, recouvre intérieurement d'environ deux lignes, le vuide du châssis de la forme; ce qui fait que la feuille de papier que l'on y fabrique est de la grandeur fixée par les reglemens, quoique le tamis de la forme soit de 4 lignes plus long & plus large que les dimensions marquées par le tarif; en sorte que la largeur de la couverture mesurée intérieurement de A à B , est de 22 pouces 8 lignes, & sa hauteur de A en C , aussi mesurée intérieurement, est de 17 pouces, qui sont les dimensions fixées par le tarif pour le papier grand raisin, dont la forme nous sert d'exem-

PPpp ij

ple. La *figure 5* est la couverte vue par-dessus, & la *fig. 7*, la même couverte vue par-dessous.

Comme les reglemens prescrivent aux fabriquans de mettre une marque particuliere à leurs papiers, & que d'ailleurs il est d'usage de marquer les papiers, soit d'une aigle éployée, d'une couronne ou grappe de raisin, &c. & même outre le nom du fabriquant, d'y ajouter le millésime : voici comment ces marques se forment.

On prend du fil de laiton ou d'argent de la grosseur de celui des dressées ; on le ploye & contourne de maniere qu'il suive exactement les contours du dessin ou des caracteres que l'on veut représenter. On soude ensemble avec la soudure d'argent & au chalumeau les parties de ces contours qui se touchent, ou on en fait la ligature avec du fil plus fin, on applique ensuite ces filigrames sur la forme, en sorte que les empreintes se trouvent sur le milieu de chaque demi-feuille de papier où elles paroissent aussi-bien que l'impression des chaînettes & trans-fils, fils de dressées, en regardant le jour à-travers ; on attache toutes ces marques sur le tamis ou toile de la forme, avec des crins de cheval ou du fil de laiton ou d'argent très-délié.

Passons maintenant à l'atelier de la fabrication du papier que la *Planche X.* représente. La matiere que nous avons laissée dans les caisses de dépôt est transportée dans les cuves à ouvrir par les manouvriers de la manufacture : pour cela ils se servent de brouettes de fer, sur lesquelles sont posés des vaisseaux de bois, tels que celui que la *fig. 6, Pl. XII.* représente, que l'on nomme *bacholle*. La cuve à ouvrir, *fig. 1. & fig. 6.* est de bois ; elle a 5 piés de diametre, deux & demi de profondeur, reliée avec deux ou trois bandes de fer, & posée sur des chantiers. Elle est percée en *h H* d'un trou circulaire de 10 pouces de diametre, auquel on adapte en dedans de la cuve une espece de chaudron de cuivre rouge, dont les rebords sont cloués en-dehors d'environ 20 ou 24 pouces de longueur, sur 15 ou 18 de diametre vers la culasse *X* : dans le chaudron qui sert de fourneau, & où on fait un feu de charbon suffisant ; on fait entrer une grille de fer *H h, fig. 6,* sur laquelle on fait le feu. Le dessous de cette grille sert de cendrier ; ainsi cette sorte de fourneau que les ouvriers nomment *pistolet*, est entierement submergé par l'eau que la cuve contient, & qu'il échauffe au point convenable. La partie de la grille qui débordé hors la cuve, est soutenue par une barre de fer *K*, comme on voit dans la vignette. On voit aussi auprès de la cuve la pelle arrondie qui sert à dégager le cendrier, & à porter le charbon dans le fourneau ; on voit aussi à côté un crochet ou fourgon servant au même usage.

Chaque cuve qui est ronde, est entourée de planches *G L D B E K, fig. 6,* qui la rendent presque quarrée à sa partie supérieure. Ces planches qui sont un peu inclinées vers la cuve pour y rejeter l'eau qui y tombe, sont rebordées par des tringles de bois de deux pouces de haut, qui empêchent la pâte de se répandre dehors. La place *B* où se met l'ouvrier *fig. prem.* est appelée *la nageoire* de l'ouvrier ; elle a environ 20 pouces de large ; les côtés ont six pouces ; les planches qui forment cette espece de caisse, descendent jusqu'au rez-de-chaussée ; leur sommet se trouve un peu plus haut que la ceinture de l'ouvrier, *fig. prem.* chaque cuve est traversée par une planche *M d,* percée de trous, dont l'extrémité *M* repose sur les rebords des planches qui entourent la cuve. Cette planche qu'on nomme *drapeau* de cuve, est un peu convexe sur le milieu de sa largeur ; elle a aussi en *e* une entaille pour recevoir l'extrémité *e* de la regle *a e* qu'on nomme *planchette*, qui est élégie en *e*, de la moitié de son épaisseur, tant pour que sa sur-

face supérieure affleuré celle du drapeau, que pour qu'elle ait un point d'appui qui l'empêche de glisser de *a* vers *e*. L'extrémité *a* de la planchette est soutenue par un petit chevalet *a* dans l'entaille supérieure duquel elle entre de toute son épaisseur. Enfin, il y a en *F* un morceau de bois cloué au-dedans de la chaudiere & percé de plusieurs trous, dans l'un desquels on plante un petit morceau de bois *se fig. prem.* qu'on appelle *égouttoir*, sur lequel un des longs côtés de la forme repose dans une situation inclinée ; l'eau retombe à-travers les trous du drapeau dans la cuve. On voit à côté en *AB* la presse en profil, que la *figure 5.* représente en perspective, & dont on voit le plan en *AA, figure 6.*

Chaque presse (il y en a autant que de cuves à ouvrir) sont éloignées de trois piés du bord *LD* de la cuve, avec laquelle un des montans ou jumelles est joint par des planches *LA* ou *m, fig. prem.* qui entrent à coulisse dans la rainure du poteau *l* qui soutient un des angles des planches qui entourent la cuve, & entre deux tasseaux cloués sur la face d'un des montans de la presse, comme on voit en *Mb, fig. 6.* Ces planches forment ce que l'on appelle *la nageoire* du coucheur élevée d'environ deux piés au-dessus du rez-de-chaussée. Ces presses sont composées de deux montans ou jumelles *Ab, ab,* de 12 piés de long, éloignées l'une de l'autre de trois piés & demi, qu'on élégit quarrément sur onze pouces de gros, environ huit piés de long, laissant le bois en grume par les deux extrémités : ce qui forme des renforts qui servent d'embrevement au seuil & à l'érou. Le seuil *c d e* a deux piés de large, sur 15 ou 18 pouces d'épaisseur ; sa surface supérieure n'est élevée au-dessus du terrain que d'environ 2 ou 3 pouces ; il est entouré de pierre de taille, dans lesquelles on a pratiqué des gouttieres pour écouler les eaux qui sortent du papier lorsqu'on le presse. L'érou de bois d'orme a 18 pouces de gros & 5 piés 4 pouces de long, & est assemblé avec les jumelles avec tenons à renfort & boulons à vis *C, D.* Il y a depuis la face inférieure de l'érou, jusqu'à la face supérieure du seuil, 5 piés 4 pouces.

Aux faces intérieures opposées des montans, sont pratiquées deux rainures, dont on voit le plan *fig. 6,* en *AA.* Ces rainures reçoivent les tenons du plateau *GH,* suspendu à la tête de la vis *P X,* par un boulon de fer qu'on appelle *moine*, dont la tête appuie sous la planche *N* de bois de cormier, ou autre bois dur, sur laquelle lors de la pression, se fait le frottement de la vis qui est de noyer, & dont la tête a 14 pouces de gros. Cette tête *P,* est entourée de deux frettes de fer, dont l'inférieure porte une rondelle dentée en rochet, dans les dents de laquelle s'engage le pié de biche *3, 4,* qu'on appelle *acotay*, dont l'usage est d'empêcher la vis de rétrograder lorsqu'on fait une pressée ; l'extrémité *4* de l'acotay est entaillée pour embrasser l'arrête de la jumelle *ab,* sur laquelle il appuie ; cette jumelle est revêtue d'une bande de fer *L 5,* pour la conserver, & le long de laquelle l'acotay descend à mesure que la vis fait baisser le plateau *GH* ; l'autre extrémité *3* de l'acotay ou pié de biche est fourchue pour embrasser dessus & dessous l'épaisseur de la rondelle dentée ; ce qui empêche le pié de biche de manquer l'engrenage ; l'acotay est porté dans son milieu sur un morceau de bois *K* cloué sur le plateau qu'on nomme par cette raison *porte-acotay.* Il est aussi percé en *2* d'un trou, dans lequel passe la corde *2, 1,* qui embrasse l'extrémité *1,* du ressort. Ce ressort n'est autre chose qu'un bâton flexible cloué sur le milieu de la face postérieure du plateau. Enfin, il y a un autre trou vers l'extrémité *4,* dans lequel passe la corde par laquelle l'acotay est suspendu au piston *L.*

Sur le feuil *cd* de la presse, est un chantier *V* où posent de niveau deux ou trois pieces de bois *Tu, Tu, Tu*, qu'on nomme *poulains*, sur lesquels on pose une forte planche *Q* qu'on appelle *drapan*, sur laquelle on couche entre des étoffes de laine les feuilles de papier, à mesure qu'elles sont fabriquées.

Fabrique de papier. Les bras nus jusqu'au coude, l'ouvreur, *figure 1. Pl. X.* après avoir brassé & délayé dans l'eau chaude de sa cuve, la quantité de matiere & de qualité convenable à la sorte de papier qu'il veut faire, & dont il a toujours une provision en réserve dans la bachole *g* qui est à côté de lui; prend une des deux formes, garnie de sa couverture, par le milieu des petits côtés, & appuyant avec les pouces il fait joindre la couverture sur la forme, il la plonge obliquement à quatre ou cinq pouces de profondeur dans la cuve, en commençant par le long côté qui est tourné vers lui; après l'immersion il la relève de niveau, par ce moyen il prend sur sa forme comme dans un filet de pêcheur, un grand nombre des parties de la matiere qui flotte & est délayée dans la cuve; l'eau s'écoule à-travers le tamis de la forme, le surperflu de la pâte par-dessus les bords de la couverture, & la feuille de papier est faite. C'est de la quantité de matiere que la cuve contient relativement à la même quantité d'eau & de la quantité qu'il en laisse sur sa forme, que dépend le plus ou le moins d'épaisseur de papier; les parties fibreuses de la matiere s'arrangent sur le tamis de la forme à mesure que l'eau s'écoule à-travers, & l'ouvreur favorise cet arrangement par de petites secouffes en long & en large de la forme, pour faire soudre les unes aux autres les parties de cette pâte; ensuite ayant posé sa forme sur la planchette *ac*, en sorte qu'elle y soit en équilibre, les longs côtés croisés en angles droits par la planchette, il ôte la couverture ou cadre volant, & lance en glissant cette forme du côté du coucheur, qui ayant étendu auparavant sur le drapan *Q* une piece d'étoffe de laine qu'on appelle *flautre* qui est de serge, leve de la main gauche cette forme pour en faire reposer un des longs côtés sur l'égouttoir *f*; pendant cette opération, l'ouvreur, *fig. 1.* applique sa couverture ou cadre volant sur une autre forme, & recommence à lever dans la cuve une autre feuille de papier; le coucheur prend la forme qui est appuyée sur l'égouttoir, & l'ayant retournée sens-dessus-dessous de la main gauche & amenée devant lui, il la reprend de la main droite par le milieu du long côté qui s'applique sur l'égouttoir, & avec la main gauche qu'il met sur le milieu du côté opposé, il s'incline, applique & appuie la feuille de papier sur la flautre ou étoffe de laine qui couvre le drapan *Q*. S'étant relevé & ayant retourné la forme, il la glisse & lance le long du drapan de la cuve *Md*, *fig. 6.* en sorte qu'elle arrive vis-à-vis de la nageoire de l'ouvreur, qui la reprend & y applique la couverture, après avoir lancé le long de la planchette la seconde forme du côté du coucheur, qui du même tems la relève sur l'égouttoir pour la laisser égoutter.

Pendant que cette forme égoutte, & que l'ouvreur leve une nouvelle feuille de papier sur la forme que le coucheur lui a renvoyé; celui-ci prend une flautre *F* sur la planche *BC* qui est entre les jumelles de la presse & l'étend sur la feuille de papier qu'il a couchée sur la premiere flautre; c'est cet instant que la vignette représente. L'ouvreur leve sur la seconde forme la premiere qui est sur l'égouttoir, & le coucheur étend une flautre: ces différentes opérations qui s'exécutent avec beaucoup de célérité se réiterent, jusqu'à ce que toutes les flautres au nombre de deux cens soixante soient employées, ce qui compose une porce ou demi rame.

La porce est composée de dix quais, le quai tou-

jours de vingt-six flautres; mais quand les papiers sont d'une certaine grandeur, la porce est composée de moins de quais ou quarterons de feuilles de papier, car il en tient vingt-cinq entre vingt-six flautres.

Après que la porce qui est empilée sur le drapan *Q*, *fig. 6.* est remplie & qu'il ne reste plus de flautres *F* sur la planche *BE*, *fig. 6.* & que la derniere feuille de papier est couverte du dernier flautre; les ouvriers après avoir ôté la planche *BE*, tirent le drapan *Q* par les poignées qu'on y voit & l'amenent sous le plateau de la presse, en le faisant glisser sur les poulains *Tu, Tu*, & la porce dont il est chargé. Là, ils mettent dessus un autre drapan *q*, *fig. 3.* & par-dessus, la piece de bois *p* qu'on appelle *mise*, sur laquelle en abaissant le plateau de la presse au moyen de la vis, & barrant fortement à trois, & en dernier lieu avec le tour ou cabestant *xyz*, dont la corde *z* s'attache à l'extrémité du levier de 15 piés de long qui entre dans les trous qui sont à la tête de la vis; ils compriment fortement la porce, ce qui exprime l'eau & donne plus de solidité au papier, qu'un troisieme ouvrier appelé *leveur* retire d'entre les flautres.

Le leveur, *fig. 3.* après avoir avec le coucheur desserré la porce, remis la mise *p* sur le billot *o*, scellé en terre vis-à-vis le milieu de la presse; & après que le coucheur à l'aide de l'ouvreur, a mis le drapan *q* qui couvre la porce à la place du drapan *Q*, *fig. 5.* vis-à-vis de la nageoire du coucheur; le leveur, dis-je, aidé du coucheur, prend le drapan qui porte la porce *r* qui est sous la presse & le place comme on voit en *q* sur la mise *p*; alors ayant remis entre les jumelles de la presse la Planche *DE* qui repose sur des tasseaux, & dont les extrémités faites en tenons entrent dans les rainures des jumelles; & cet ouvrier ayant mis devant lui une espece de chevalet de peintre *tu* qu'on appelle *piquet*, de 14 pouces de large & de 2 piés & demi de long, dont on voit la partie postérieure, *fig. 4.* sur les chevilles duquel il place une planche dont il mouille l'extrémité supérieure; alors ayant levé la premiere flautre & l'ayant jettée sur la Planche *DE* de la presse, il leve de dessus la seconde flautre la feuille de papier qu'il étend sur la planche à lever, où l'adhérence que l'humidité occasionne la fait tenir; il continue cette manœuvre & à placer des feuilles de papier *s* jusqu'à ce qu'il ait entierement levé la porce *r* & qu'il en ait rejetté toutes les flautres sur la planche de la presse, où le coucheur les prend à mesure que l'ouvreur lui donne occasion de les employer pour couvrir les nouvelles feuilles de papier qu'il fabrique, & former par ce moyen une nouvelle porce avec les mêmes flautres qui ont servi à former la premiere. Les opérations des deux premiers ouvriers sont nécessairement liées ensemble; mais le leveur peut sans inconvenient aller plus vite que les deux autres, dont la célérité est telle, qu'ils font par jour seize porces, ce qui fait huit rames de papier, composées chacune de cinq cens feuilles; total 4000 feuilles, non compris dix feuilles qui sont surnuméraires dans chaque porce, ce qui fait 4160 feuilles en tout.

Après que huit porces sont faites, on les presse ensemble, ce qu'on appelle *presser* en porce blanche *M*; pour cela on a d'autres presses, dont le feuil *K* & le sommier *PR* de 8 piés de long sur 12 pouces de gros, contient deux écrous, ce qui forme deux presses accolées ensemble, les deux montans *EF* des extrémités, dont on ne voit qu'un seul dans la figure, sont élevis sur 8 pouces de gros, avec renforts au-dessus & au-dessous du sommier & du feuil, le montant du milieu *RH* est assemblé haut & bas à queue d'arronde, & avec des coins *G*; la table de ces presses de deux piés de large & à deux piés d'élévation au-dessus du rez-de-chaussée, est soutenue par une

mise ou bloc de bois *L* vis-à-vis de la vis *MN*, à laquelle un plateau est également suspendu : un seul ouvrier suffit pour ferrer ces presses, le degré de compression n'étant pas considérable & suffisant seulement pour redresser les porces blanches, c'est-à-dire séparées des flautres par le leveur. Après que les porces ont été pressées, des ouvriers qu'on appelle *étendeurs de porces*, les étendent sur des cordes dans l'étendoir supérieur qui regne au-dessus du grand bâtiment, & dont on voit l'élevation & le profil, *Pl. VI. & VII.* c'est ce que fait l'ouvrier, *fig. 1. vignette Pl. XII.* qui représente les deux étendoirs, supposés de plain-pié; *DD* la sellette sur laquelle pose le drapan léger sur lequel la porce est posée; *CC* poteaux garnis de morceaux de bois dans les entailles desquels on place les extrémités des perches, dans les trous desquels les cordes sont passées & tendues. L'étendeur de porce prend 3 ou 4, ou 5 feuilles à la fois sur son ferlet, outil de bois que la *fig. 5. même Planche* représente, avec lequel il place sur les cordes les feuilles de papier, ce qu'on appelle *étendre en page*. On fait état que dans l'étendoir supérieur, on peut y étendre à la fois en page la quantité de 3660 rames, & dans l'étendoir inférieur & les deux ailes qui servent de supplément, la quantité de 1213 rames, feuille à feuille au sortir de la colle, comme nous dirons plus bas.

Après que le papier en page est sec, & qu'il a été recueilli & remis en porces, on le porte à la colle; c'est la manœuvre & l'atelier des colleurs que la *Pl. XI.* représente. *F* porte du fourneau ou du cendrier; *L* fourneau de maçonnerie, sur lequel est monté la cuve *K*, de 5 piés de diamètre & 3 de profondeur dans lequel on fait cuire la colle, que l'on met dans le panier *E* suspendu à une corde par quatre chaînes de fer. La corde est, après avoir traversé la voûte, entortillée sur le treuil horizontal *MN*, placé dans l'étage supérieur qui sert de magasin pour les colles & autres ustensiles. Ce treuil a comme une espèce de devidoir semblable à l'engin des moulins à vent, sur lequel s'enroule une autre corde par le moyen de laquelle on enlève avec facilité le panier *E* pour le placer ou le déplacer dans la chaudière *K*.

Après que la colle, qui est faite avec les rognures des peaux que les Tanneurs-Mégissiers & Parchemiers, préparent ou emploient, que l'on jette dans le panier, *fig. 7.* on la laisse couler par le robinet *G* dans la cuve ou bassine *H*, d'où l'ouvrier, *fig. 1.* la retire avec les bassins *C* pour la filtrer à-travers la passoire qui est une pièce d'étoffe de laine, posée sur un châssis 1, 2, 3, 4, garni de cordes lâches, ce qui forme une espèce de chauffe à-travers de laquelle se fait la filtration; on voit en *D* ce châssis qu'on appelle *couloir*, dont la largeur est de 18 pouces & la longueur entre les deux traverses de deux piés, & les cordes sur lesquelles repose la passoire dans laquelle on exprime le résidu à la fin de la filtration.

La colle est reçue dans un grand vaisseau *A* de cuivre rouge (ainsi que tous les autres vaisseaux de cet atelier), & auquel on a donné le nom de *poissonniere*, la longueur est d'environ six piés, la largeur de trois, & la profondeur de deux; il est posé sur une grille de fer, & ceint par deux ou trois bandes du même métal.

La colle, avant d'être employée à coller le papier, est encore filtrée de même, pour entrer dans les cuves ou mouilloirs *u*, *fig. 2.* de cuivre rouge, ayant trois piés de diamètre, & environ 20 pouces de profondeur, posé sur un trépié de fer de huit pouces d'élevation, sur lequel on place le couloir & la passoire, que l'on ôte ensuite, & sous lequel on met une poëllée de charbon allumé *t*, pour entretenir la colle dans un degré convenable. Le mouilloir est placé à

côté d'une presse *ab*, enforte que la colle superflue qui s'écoule des porces collées *f* sur la table de la presse, coule dans la gouttière ou canelure qui environne cette table, & rentre dans le mouilloir par le goulot *f*, vers lequel toutes les parties de la rigole sont inclinées.

La presse des colleurs est composée de deux montans comme *ab* ou *AB*, *AB*, *fig. 4.* qui est l'élevation de la presse: les montans des jumelles de 10 piés de long sont élegis sur $7\frac{1}{2}$ pié, & équarens à 10 pouces, ce qui forme des renforts où le feuil *C* & l'écrou *P*, trouvent un point d'appui fixe: le feuil a 1 pié d'épaisseur sur 15 pouces de large: l'écrou a 15 pouces de gros; l'un & l'autre 5 piés 2 pouces de long, ce qui fait que les jumelles sont éloignées l'une de l'autre de trois piés & demi: sur le feuil *C* de la presse pose un tasseau *D* qui soutient la table *E* de la presse, de 8 pouces d'épaisseur, dont la surface supérieure est élevée au-dessus du rez-de-chaussée d'environ deux piés & demi: cette table est assemblée à fourchette & doubles tenons embrevés dans les jumelles, & est entourée d'une rainure d'un demi pouce de large, sur environ autant de profondeur; l'espace renfermé en dedans de la rainure a 18 pouces de large, & 27 ou 28 pouces de long. C'est sur cette table que l'on pose les porces *F* au sortir du mouilloir: on met entre les porces, vers un des angles, de petits morceaux de bois 3, 6, 9; on colle ordinairement 12 porces à la fois; & c'est pour pouvoir les reconnoître & les séparer que l'on met les petits morceaux de bois. Sur les 12 porces où pose un drapan *GH*, sur lequel, par le moyen de la vis *NR*, on fait descendre le plateau *KL*, qui est suspendu en *M*, à la tête de la vis que l'on tourne avec un levier, comme la *figure 3* le fait voir.

Avant de plonger les porces dans la colle contenue dans le mouilloir, on y fait fondre une certaine quantité d'alun & de couperose, & le colleur, *fig. 2.* ayant pris une des porces en page *x*, telle qu'elle a été retirée de l'étendoir, & apportées sur la sellette *y*, & la tenant de la main gauche, une des trois palettes, *fig. 6.* en-dessous, il plonge cette porce dans la colle, que le mouilloir *u* contient, observant d'écartier avec la main droite les pages de cette porce, afin que la colle puisse s'introduire entre elles, & il submerge entièrement le côté 3 de la porce, en plongeant sa main dans la colle. Ensuite il enlève cette porce de la main gauche 2, & la tient suspendue verticalement sur le mouilloir, où elle s'égoutte un peu, ce qui fait rassembler les pages; alors il présente l'extrémité 3 de la porce sur une des palettes, *fig. 6.* de bois de sapin, capables, par conséquent, de flotter sur la colle; il laisse porter la porce sur cette palette, & prenant la troisième, il l'applique sur la porce, qui se trouve saisie entre deux palettes, qu'il comprime de la main droite, & ayant lâché l'extrémité 2 de la porce qu'il tient de la main gauche, il en écarte les pages, & plonge la main dans la colle, comme il a fait de la main droite sur l'autre extrémité; il relève ensuite de la main droite la porce qu'il tient entre deux palettes, comme fait voir la *fig. 5.* & l'ayant suspendue pour laisser égoutter & rassembler les pages qu'il avoit écartées pour y laisser introduire la colle, il prend de la main gauche la troisième palette, avec laquelle & les deux autres il transporte la porce collée sur la table de la presse, & continue de la même manière jusqu'à ce qu'il ait passé dans le mouilloir 12 porces; alors en pressant, comme fait l'ouvrier, *fig. 3.* il fait sortir le superflu de la colle, qui retombe dans le mouilloir par le goulot *f*, ainsi qu'il a été dit ci-dessus. Cette opération demande beaucoup d'attention; car par une trop forte compression, on feroit sortir presque toute la colle. Une rame de grand raisin double, qui pèse 35 à 38 livres, prend environ deux livres & demie de

colle, c'est-à-dire, qu'elle pese cette quantité de plus après avoir été collée & séchée, qu'avant de passer par cette opération.

La *figure 7* de la même Planche fait voir plus en grand le panier que l'on met dans la chaudière, & dans lequel on fait cuire la colle, par le moyen duquel on retire de la chaudière les parties inutiles de la colle qui n'ont pas pu fondre. Ce panier, qui est d'osier, entre dans une cage de fer suspendue à la corde du treuil par quatre chaînes; on y voit aussi la croix de fer qui contient les parties de cette cage, & les empêche de se rapprocher du centre lorsque le panier est suspendu.

Après l'opération de coler le papier, succède celle de l'étendre feuille à feuille, que la *Pl. XII.* déjà citée, représente: pour cela les femmes employées à cet ouvrage, portent aux étendoirs les porces que les couleurs leur délivrent, & les étendent feuille à feuille sur les cordes en cette manière; l'ouvrière, *fig. 2*, tient un ferlet ou T de bois, *fig. 5*, dont la traverse est aussi longue que le papier a de hauteur, & appliquant cette traverse sur le milieu de la largeur de la feuille de papier, une autre ouvrière, *fig. 3*, leve une demi-feuille, qu'elle jette sur le ferlet où elle se trouve ployée en deux parties égales, & avec lequel l'ouvrière, *fig. 2*, l'enlève de dessus la porce, & la place sur une des cordes de l'étendoir.

Comme les perches dans les trous desquelles les cordes sont placées sont à différentes elevations, cet atelier doit être pourvu de bancs, selles, sellettes de différente elevation, tant pour poser les drapans ou ais, sur lesquels les porces sont apportées, que pour exhausser les ouvrières.

La *fig. 4* de la même planche fait voir l'elevation, le plan & le profil d'une des croisées des grilles qui ferment les fenêtres des étendoirs; *ACKÉ*, châssis dormant, dont les cotés *G K A C*, ainsi que la traverse dormante *D F* ont une rainure dans laquelle glissent les quatre guichets, comme on voit par le profil qui est à côté: le châssis dormant a aussi des barreaux fixes, assemblés dans les trois traverses, & espacés tant plein que vuide, comme on voit par le plan; la moitié *G H B A* de la croisée est fermée, c'est-à-dire, que l'on a poussé les guichets mobiles auprès du montant du milieu, comme le fait voir la partie *A B* du plan, en sorte que les barreaux des guichets répondent vis-à-vis des intervalles de ceux du châssis dormant: la partie supérieure *K H E F* de l'autre moitié est ouverte, c'est-à-dire, que les barreaux & les vuides du guichet & du châssis dormant, répondent vis-à-vis les uns des autres, comme la partie *B C* du plan le fait voir: enfin la partie inférieure du même côté est aussi ouverte, le guichet ayant été ôté pour laisser voir les barreaux *fc, fc*, du châssis dormant à découvert; ces barreaux, qui sont en deux parties, sont assemblés dans une entre-toise *e*, qui est elle-même assemblée dans les montans du châssis dormant; on voit à côté le guichet séparé composé de deux emboîtures *ff, cc*, de deux montans *fc, fc*, d'une entretoise *e*, de deux barreaux qui s'assemblent dans les emboîtures & l'entretoise. Les emboîtures reçoivent aussi les extrémités des montans dans lesquels l'entretoise est assemblée; on voit à côté le profil ou la coupe du guichet.

Après que le papier est séché feuille à feuille dans l'étendoir; on le recueille & on le porte à la salle, où il reçoit les dernières préparations, qui sont de l'éplucher, le lisser, ployer, compter & mettre en presse, battre & couper. Ce n'est pas que toutes les sortes de papiers passent par toutes ces opérations; mais toutes se pratiquent dans la salle que la *Pl. XII.* représente: la *fig. 1.* est une papetière qui épluche le papier, c'est-à-dire, qui ôte avec un grattoir les nœuds, bosses, fils, ou autres corps hétérogènes qui

peuvent s'y trouver: elle se sert pour cela d'un grattoir *a*, qu'on voit par terre en *b*, & forme différentes piles du papier sain, & des papiers cassés, ridés ou autrement défectueux. La *fig. 2* est une ouvrière papetière qui lisse une feuille de papier; elle est de bout devant une table, qu'on appelle *chelier* ou *lisseoire*, le long du bord de laquelle est attachée avec une tringle de bois une peau de basane, que l'on voit pendre en *f*, comme un tablier, & qu'elle relève & étend sur la table. C'est sur cette peau qu'elle étend la feuille de papier, qu'elle frotte ou lisse en tout sens avec un caillou, dont on voit la figure en *a* à ses piés, & forme deux piles *d e*, l'une des papiers lissés, & l'autre des papiers qui n'ont pas encore eu cette préparation. La *fig. 3* est une petite fille occupée à ployer le papier en deux: elle se sert d'un morceau de bois dur, formé à-peu-près comme la pierre de la lisseuse, *fig. 2*, que l'on appelle aussi *piere*, avec laquelle en passant le long du milieu de la feuille dont elle a mis les deux extrémités l'une sur l'autre, elle forme le pli: elle a devant elle deux piles *e d* de papier; la première, de papier étendu, & la seconde *d*, de papier ployé, qui passe ensuite entre les mains de l'ouvrière, *fig. 4*, qui compte les feuilles de papier par 25, pour en former ce qu'on appelle une *main*; 20 mains font une rame, qui contient par conséquent 500 feuilles.

La *fig. 5* est un ouvrier nommé *saleran*, qui presse les papiers, soit avant d'être ployés ou après qu'ils le sont, met les mains en rames, qu'il enveloppe de maculatures ou papier grossier, faites avec le frafin ou traces, qui sont les balayures de différens ateliers, par-dessus lesquelles il passe une ficelle en croix; le papier est alors en état d'être livré & envoyé à sa destination.

Les presses de cet atelier sont très-fortes & sont doubles, c'est-à-dire que le seuil & l'écrou sont communs à deux presses, comme on voit dans la vignette, & la *fig. 5*, le fait voir. Il y a deux doubles presses accolées parallèlement l'une & l'autre, & isolées au milieu de la salle: les deux montans *AB*, *ab*, des extrémités de chacune de ces presses ont 12 piés de long, & sont élegis & équarris à 11 pouces sur 9 piés de long, avec renforts, bossages, embèvement dessus l'écrou *D d*, & sous le seuil, dont la surface supérieure afflure presque le rez de chauffée, où il est scellé, aussi-bien que les bossages des extrémités inférieures des montans ou jumelles: le seuil de deux piés de large & de 18 pouces d'épaisseur *a*, aussi-bien que l'écrou *D d*, 8 piés 9 pouces de long; l'écrou de bois d'orme a 18 pouces de haut sur 21 de large; il est percé de trois trous, deux qui sont taraudés pour recevoir les vis qui compriment les piles de papier *F f*: le troisième, qui est une mortaise, est entre les deux autres au milieu de la longueur du sommier; elle reçoit le tenon supérieur en queue d'aronde, qui termine le montant du milieu, où il est arrêté par des clés: le tenon inférieur est de même fixé au seuil par des clés qui entrent par-dessous le seuil, & il y a 6 piés de distance depuis sa surface supérieure jusqu'à la surface inférieure de l'écrou, & 3 piés de distance d'un montant à l'autre: les faces opposées des montans sont à rainure, pour recevoir & servir de guides aux plateaux des presses, entre lesquels & le seuil se fait la compression du papier *F f* qui y est placé: on ne voit dans la figure qu'un seul montant *C E* des trois qui composent l'autre double presse parallèle.

Le bas de la même Planche, *fig. 6 & 7*, est le profil & le plan d'une machine, par le moyen de laquelle on fait lever un très-gros marteau, qui sert à battre le papier. Cette machine ou marteau est renfermée dans une cage de charpente, dont les bois ont 6 pouces sur 3 d'épaisseur, & consiste en un arbre, sur lequel est fixée une lanterne *A* de 12 fuseaux. Cette

lanterne, sur l'axe de laquelle est la manivelle, engrenne dans une roue *B* de 96 dents : cette roue en conduit une autre *C*, & porte aussi un volant 1, 2, 3, qui a 36 dents : l'axe de cette dernière roue porte une noix de cuivre *G*, qui a trois levées, qui venant successivement à passer, comme les levées de moulins à pilons, sur le rouleau qui est à l'extrémité de la fourchette du manche *C D E* du marteau, font baisser cette partie, & par conséquent lever le marteau *E*, mobile au point *D*, qui en retombant lorsque les levées de la noix *G* laissent échapper le rouleau, bat le papier posé sur le marbre *F*, sur lequel

on promène le papier pour faire tomber le marteau sur les différens points de la surface, ce qui le rend beaucoup plus uni qu'aucune autre préparation. Le marteau a 6 pouces en carré à sa base, & 7 pouces de haut : le marbre en a 20, & 18 de haut : il est encastré dans un billot de bois où on peut le caler, pour que la surface soit parallèle à celle du marteau : elle est élevée au-dessus du rez de chaussée d'environ 3 piés.

Il ne reste plus pour finir cet article, déjà fort étendu, qu'à donner le tarif qui fixe la largeur, la hauteur & le poids des différentes sortes de papier qu'on fabrique dans le royaume.

TARIF des grandeurs & des poids des différentes sortes de Papiers qui se fabriquent dans le Royaume, fixé par arrêt du conseil d'état du 18 Septembre 1741.

Le poids fixé pour les rames est le même pour les différentes qualités d'une même sorte, soit fin, moyen, bulle, vanant, ou gros bon, à la livre de seize onces poids de marc.

Dénomination des Papiers.	Largeur.		Hauteur.		Moindre poids de la rame.		Plus grand poids de la rame.	
	Pouces.	lignes.	Pouces.	lignes.	Livres.		Livres.	
Grand-aigle,	36	6	24	9	126		131	& au-dessus.
Grand-soleil,	36		24	10	105	112	120	
Au soleil,	29	6	20	4	80		86	& au-dessus.
Grande fleur-de-lis,	31		22		66	70	74	
Grand-colombier, ou Impérial,	31	9	21	3	84		85	& au-dessus.
A l'éléphant,	30		24		80		88	& au-dessus.
Chapelet,	30		21	6	60		66	& au-dessus.
Petit chapelet,	29		20	3	55		60	& au-dessus.
Grand-atlas,	27	6	24	6	65		70	& au-dessus.
Petit-atlas,	26	4	22	9	60		65	& au-dessus.
Grand-jésus, ou Super-royal,	26		19	6	48		53	& au-dessus.
Grand-royal étranger,	25		18		47		50	& au-dessus.
Petite fleur-de-lis,	24		19		33		36	& au-dessus.
Grand-lombard,	24	6	20		32	36	40	
Grand-royal,	22	8	17	10	29		32	& au-dessus.
Royal,	22		16		28		30	& au-dessus.
Petit-royal,	20		16		20		22	& au-dessus.
Grand-raifin,	22	8	17		25		29	& au-dessus.
Lombard,	21	4	18		22		24	& au-dessus.
Lombard ordinaire, ou Grand carré,	20	6	16	6	20		22	& au-dessus.
Cavalier,	19	6	16	2	15		16	& au-dessus.
Petit cavalier,	17	6	15	2	14		15	& au-dessus.
Double-cloche,	21	6	14	6	16		18	& au-dessus.
Grande-licorne à la cloche,	19		12		11		12	& au-dessus.
A la cloche,	14	6	10	9	8		9	& au-dessus.
Carré, ou Grand- compte, ou Carré au raifin; Sabre, ou Sabre au lion.	20		15	6	16		18	& au-dessus.
Carré très-mince,	20		15	6			13	& au-dessous.
A l'écu, ou Moyen compte; Compte, ou Pomponne,	19		14	2	15		20	& au-dessus.
A l'écu très-mince,	19		14	2			11	& au-dessous.
Coutelas,	19		14	2	16		17	& au-dessus.
Grand-messel,	19		15		14		15	& au-dessus.
Second-messel,	17	6	14		11		12	& au-dessus.
A l'étoile, ou à l'épe- ron, ou Longuet.	18	6	13	10	13		14	& au-dessus.
Grand-cornet,	17	9	13	6	10	12	14	
Grand-cornet très- mince,	17	9	13	6			8	& au-dessous.
A la main,	20	3	13	6	12		13	& au-dessus.
Couronne, ou Grifon.	17	1	13		10		12	& au-dessus.
Couronne, ou Grifon très-mince,	17	1	13				7	& au-dessous.

Dénomination

Dénomination des Papiers.	Largeur.		Hauteur.		Moindre poids de la rame.	Plus grand poids de la rame.
	Pouces.	lignes.	Pouces.	lignes.	Livres.	Livres.
Champy, ou Bastard,	16	11	13	2	11	12 & au-dessus.
Telliere grand format,	17	4	13	2	10	12 & au-dessus.
Cadran,	15	3	12	8	10	11 & au-dessus.
La telliere,	16		12	3	11 $\frac{1}{2}$	12 $\frac{1}{2}$ & au-dessus.
Pantalon,	16		12	6	10	11 & au-dessus.
Petit-raifin, ou Bâton royal, ou petit-cornet à la grande forte,	16		12		8	9 & au-dessus.
Les trois O, ou trois ronds, ou Gènes,	16		11	6	8 $\frac{1}{2}$	9 & au-dessus.
Petit nom de Jésus,	15	1	11		7	7 $\frac{1}{2}$ & au-dessus.
Aux armes d'Amsterdam, <i>Pro patria</i> , ou <i>Libertas</i> .	15	6	12	1	11	12 & au-dessus.
Cartier grand format, Dauphiné,	16		13	6	12	14 & au-dessus.
Cartier grand format,	16		12	6	12	13 & au-dessus.
Cartier,	15	1	11	6	10	11 & au-dessus.
Pot, ou Cartier ordinaire,	14	6	11	6	9	10 & au-dessus.
Pigeonne, ou Romaine,	15	2	10	4	8 $\frac{1}{2}$	10 & au-dessus.
Espagnol,	14	6	11	6	8	9 & au-dessus.
Le Lis,	14	1	11	6	8	9 & au-dessus.
Petit à la main, ou Main-fleurie,	13	8	10	8	7 $\frac{1}{2}$	8 & au-dessus.
Petit-Jésus,	13	3	9	6	5 $\frac{1}{2}$	6 & au-dessus.

Toutes les différentes fortes de papiers, dont la hauteur est moindre que neuf pouces & demi, n'ont point de largeur ni de hauteur, ni de poids fixés par les réglemens; il en est de même des papiers dénommés *trasse* ou *treffe*, ou *main-brune*, le papier brouillard ou à la demoiselle, les papiers gris & de couleur, la serpente, qui seront des largeur, hauteur & poids qu'ils seront demandés. (*Article de M. GOUSSIER.*)

PAPETERIE, se dit aussi du commerce du papier; dans ce sens on dit, un tel marchand ne fait que la *papeterie*: la *papeterie* est un fort bon commerce.

PAPETIER COLLEUR DE FEUILLES, (*Papeterie.*) c'est un artisan qui fait & fabrique des cartes & cartons de toutes fortes, en collant plusieurs feuilles de papier les unes sur les autres.

On l'appelle aussi *papetier travaillant en cuves*, à-peu-près de la manière qu'on fait pour la fabrique du papier; il se sert ensuite de ces chiffons bien consommés & réduits en une espèce de bouillie assez épaisse pour en dresser des cartons de toute grandeur & épaisseur, suivant les ouvrages auxquels ils sont destinés. Il y a à Paris une communauté de maîtres de ce métier.

PAPHIENNE, adj. (*Mythol.*) épithète donnée à Vénus, à cause de la ville de Paphos qui lui étoit particulièrement consacrée. Elle y avoit un temple magnifique, où cent autels lui sont dressés, dit Virgile, & sur lesquels fume un éternel encens. (*D. J.*)

PAPHLAGONIE, (*Géog. anc.*) *Paphlagonia*, province de l'Asie mineure; elle s'étend d'occident en orient, depuis le fleuve Parthenius, qui la séparoit de la Bithynie, jusqu'au fleuve Halys. Au nord elle étoit bornée par le Pont-Euxin, & au midi par la Galatie.

La *Paphlagonie*, selon Strabon, *l. IV. p. 195.* étoit le pays des Henetes ou Venetes, d'où l'on croit que sont venus les Vénitiens; & les Chalybes, selon Pomponius Mela, y habitoient les villes de Synope & d'Amysé. Sous les derniers empereurs de la Grèce

on appella cette province, *le thème des Paphlagonis*. Si on la considère dans la main des Turcs, il faut faire attention qu'étant échue aux enfans d'Amur ou d'Omer, qui s'appelloient *Spenders* ou *Spenderes*, elle fut nommée *Pendérachie*, comme si l'on eût voulu dire *Spendérachie*.

PAPHLAGONIUS, (*Géog. anc.*) ruisseau qui coule au pié du mont Ida; les Poètes l'ont donné pour un fleuve qui s'étoit formé du sang de Memnon tué par Achille.

PAPHOS, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Cypre, à l'extrémité occidentale. Ptolomée & Pline connoissent deux villes de ce nom, savoir *palæa Paphos*, & *nea Paphos*, la vieille *Paphos*, & la nouvelle *Paphos*. Strabon dit qu'elles étoient éloignées l'une de l'autre de soixante stades, & Ptolomée place la nouvelle *Paphos* entre les promontoires *Adamas* & *Drepanum*; il met la vieille *Paphos* entre les promontoire *Drepanum* & *Zephirium*. Cette dernière étoit dans les terres, à dix stades de la mer; elle avoit cependant un port, & un temple dédié à Vénus paphienne. La nouvelle *Paphos* avoit été bâtie par Agapenor, & elle avoit pareillement un port & un temple; ces deux villes étoient dédiées à Vénus, & quand les Poètes font mention de *Paphos*, ils ne distinguent point si c'est de la vieille ou de la nouvelle qu'ils entendent parler; par exemple, Virgile, *l. X. vers 86.* dit:

Est Paphos, Idaliumque tibi, sunt alta Cythera.

& Horace, *liv. I. ode xxx.*

*O Venus regina Cnidi Paphique,
Sperne dilectam Cypron.*

La plupart du tems néanmoins quand on ne distingue point les villes par leur surnom, on entend la nouvelle *Paphos*. C'est dans cette dernière que saint Paul convertit à la religion chrétienne le proconsul Sergius Paulus. L'on dit que la prison de cet apôtre étoit aux environs de cette ville, qui porte aujourd'hui le nom de *Bassô*, ou de *Bassa*.

La nouvelle *Paphos* ayant beaucoup souffert d'un tremblement de terre, Auguste la répara, & la nomma de son nom *Augusta*. Il n'est pas sûr qu'elle ait conservé long-tems ce nom, du-moins aucun ancien monument n'en fait foi. *Paphos* étoit la patrie de Sopater de *Paphos*, poëte comique, qui vivoit sous Alexandre, & sous ses deux successeurs, les Ptolomées.

Cette ville étoit plus particulièrement consacrée à Vénus que le reste de l'île. Le temple qui y étoit bâti en son honneur, étoit de la plus grande magnificence. La vénération qui y étoit attachée s'étendoit même jusqu'au prêtre, qui en faisoit les fonctions. Plutarque rapporte que Caton fit offrir au roi Ptolomée la grande prêtrise du temple de Vénus à *Paphos*, s'il vouloit céder Cypré aux Romains, regardant cette dignité comme le dédommagement d'un royaume.

Les ministres des temples de Vénus n'immoloient jamais de victimes, le sang ne couloit jamais sur leurs autels; on n'y brûloit que de l'encens, & la déesse n'y respiroit que l'odeur des parfums. Elle y étoit représentée sur un char conduit par des amours, & tiré par des cygnes & des colombes. L'or & l'azur brilloient en vain dans le temple de *Paphos*, leur éclat y cédoit à l'éclat des arts. Les chef-d'œuvres que des mains immortelles y avoient tracés, attiroient seuls toute l'attention. Ici le ciseau délicat d'un artiste supérieur représentoit la déesse qui vivifie tous les êtres, & qui féconde la nature; là le pinceau voluptueux inspiroit les feux de l'amour.

La délicieuse situation & les charmes du climat, avoient sans doute contribué à établir l'opinion de ceux qui y avoient fixé l'empire de Vénus, & le séjour des plaisirs.

« On y jouissoit d'un printems éternel; la terre » heureusement fertile y prévenoit tous les souhaits; » les troupeaux y païssoient sans nombre; les vents » sembloient ni regner que pour répandre par-tout » l'esprit des fleurs; les oiseaux y chantoient sans » cesse; les bois y sembloient harmonieux; les ruis- » seaux murmuroient dans les plaines; une chaleur » douce faisoit tout éclore; l'air ne s'y respiroit qu'a- » vec la volupté ». (D. J.)

PAPIER, f. m. (*Arts.*) merveilleuse invention, qui est d'un si grand usage dans la vie, qui fixe la mémoire des faits, & immortalise les hommes! Cependant ce papier admirable par son utilité, est le simple produit d'une substance végétale, inutile d'ailleurs, pourrie par l'art, broyée, réduite en pâte dans de l'eau, ensuite moulée en feuilles quarrées de différentes grandeurs, minces, flexibles, collées, séchées, mises à la presse, & servant dans cet état à écrire ses pensées, & à les faire passer à la postérité. Voyez l'article PAPETERIE.

Ce mot papier vient du grec *παπυρος*, *papyrus*, nom de cette plante célèbre d'Égypte, dont les anciens ont fait un si grand usage pour l'écriture; nous décrirons cette plante au mot PAPHYRUS.

Il seroit trop long de spécifier ici toutes les différentes matières sur lesquelles les hommes, en divers tems & en divers lieux, ont imaginé d'écrire leurs pensées; c'est assez de dire que l'écriture une fois trouvée, a été pratiquée sur tout ce qui pouvoit la recevoir; on l'a mise en usage sur les pierres, les briques, les feuilles, les pellicules, l'écorce, le liber des arbres; on l'a employé sur des plaques de plomb, des tablettes de bois, de cire, & d'ivoire; enfin on inventa le papier égyptien, le parchemin, le papier de coton, le papier d'écorce, & dans ces derniers siècles le papier qui est fait de vieux linge ou de chiffons. Voyez Maffei, *Hist. diplom. liv. II. Bibl. ital. tom. II.* Leonis Allati, *Antiq. etrusc. Hug. de Scripturæ origine,*

Alexand. ab Alexand. l. II. c. xxx. Barthol. *Dissert. de libris legendis.*

Dans certains siècles barbares, & dans certains lieux, on a écrit sur des peaux de poissons, sur des boyaux d'animaux, sur des écailles de tortues. Voyez Mabillon *de re diplom. l. I. c. viij.* Fabricii *Biblioth. nat. c. xxxj. &c.*

Mais ce sont principalement les plantes dont on s'est servi pour écrire; c'est de-là que sont venus les différens termes de *biblos*, *liber*, *folium*, *filura*, *scheda*, &c. A Ceylan on écrivoit sur des feuilles de talipot, avant que les Hollandois se fussent rendus maîtres de cette île. Le manuscrit bramin en langue tulin-gienne envoyé à Oxford du fort saint Georges, est écrit sur des feuilles d'un palmier de Malabar. Herman parle d'un autre palmier des montagnes de ce pays-là, qui porte des feuilles pliées, & larges de quelques piés; les habitans écrivent entre les plis de ces feuilles en enlevant la superficie de la peau. Voyez Kuox, *Hist. de Ceylan, l. III. Philosoph. Transf. n.º. 155. & 246. Hort. ind. Malab. &c.*

Aux îles Maldives, les habitans écrivent aussi sur les feuilles d'un arbre appelé *macaraquean*, qui sont longues de trois piés, & larges d'un demi-pié. Dans différentes contrées des Indes orientales, les feuilles du mûsa ou bananier servoient à l'écriture, avant que les nations commerçantes de l'Europe leur eussent enseigné l'usage du papier.

Ray, *Hist. plant. tom. II. lib. XXXII.* nomme quelques arbres des Indes & d'Amérique, dont les feuilles sont très-propres à l'écriture: de la substance intérieure de ces feuilles on tire une membrane blanche, large & fine comme la pellicule d'un œuf, & sur laquelle on écrit passablement; cependant le papier fait par art, même le papier grossier, est beaucoup plus commode.

Les Siamois, par exemple, font de l'écorce d'un arbre qu'ils nomment *pliokkloi*, deux sortes de papiers, l'un noir, & l'autre blanc, tous deux rudes & mal fabriqués, mais qu'ils plient en livre, à-peu-près comme on plie les éventails; ils écrivent des deux côtés sur ces papiers, avec un poinçon de terre grasse.

Les nations qui sont au-delà du Gange, font leur papier de l'écorce de plusieurs arbres. Les autres peuples asiatiques de-deçà le Gange, hormis les noirs qui habitent le plus au midi, le font de vieux hailons d'étoffe de coton, mais faute d'intelligence, de méthode, & d'instrumens, leur papier est fort lourd & fort grossier. Je ne tiendrai pas le même langage des papiers de la Chine & du Japon, car ils méritent tous nos regards par leur finesse, leur beauté, & leur variété.

On garde encore dans de vieux cloîtres quelques sortes de papiers irréguliers manuscrits, dont les critiques sont fort embarrassés de déterminer la matière; tel est celui de deux bulles des antipapes, Romanus & Formose, de l'an 891 & 895, qui sont dans les archives de l'église de Gironne. Ces bulles ont près de deux aunes de long, sur environ une aune de large; elles paroissent composées de feuilles ou pellicules collées ensemble transversalement, & l'écriture se lit encore en beaucoup d'endroits. Les savans de France ont hasardé plusieurs conjectures sur la nature de ce papier, dont l'abbé Hiraut de Belmont a fait un traité exprès. Les uns prétendent que c'est du papier fait d'algue marine, d'autres de feuilles d'un jonc appelé *la bogua*, qui croît dans les marais du Roussillon, d'autres de papyrus, d'autres de coton, & d'autres d'écorce. Voyez les *Mém. de Trévoux, Septembre 1711.*

Enfin l'Europe en se civilisant, a trouvé l'art ingénieux de faire du papier avec du vieux linge de chanvre ou de lin; & depuis le tems de cette découverte, on a tellement perfectionné cette fabrique du papier

de chiffons, qu'il ne reste plus rien à desirer à cet égard.

De-là vient que depuis peu, quelques physiciens ont tâché d'étendre les vûes que l'on pouvoit avoir sur le papier, en examinant si avec l'écorce de certains arbres de nos climats, ou même avec du bois, qui auroit acquis un certain degré de pourriture, on ne pourroit pas parvenir à faire du papier, & c'est ce dont quelques tentatives ont confirmé l'espérance. Il étoit assez naturel de soupçonner cette possibilité, puisque long-tems avant l'invention du papier européen, on en faisoit en Egypte avec le papyrus, espece de fouchet du Nil, en orient avec le chiffon de toile de coton, & avec le *liber* de plusieurs plantes. Les Japonnois fabriquent aussi différentes especes de papiers, avec l'écorce, & autres parties de leurs arbres; les Chinois avec leur bombou, avec du chanvre, de la laine blanche, du coton, & de la soie, &c. Busbec nous apprend encore qu'on en fait au Cathay avec des coques de vers à soie. Voyez la lettre iv. de son ambassade en Turquie.

Le chiffon de toile de chanvre ou de lin, n'est qu'un tissu de fibres ligneuses de l'écorce de ces deux plantes, que les lessives & les blanchissages ont débarrassées de plus-en-plus de la partie spongieuse, que les Botanistes appellent *parenchyme*. M. Guettard a d'abord examiné si ces fibres ligneuses, n'étant encore que dans l'état où elles portent le nom de *filasse*, ne donneroient pas du papier; car par-là on rendroit utiles les chenevottes mêmes, ou le tuyau de la plante dont la filasse a été séparée, & il est plus que probable que les filasses d'aloès, d'ananas, de palmiers, d'orties, & d'une infinité d'autres arbres ou plantes, feroient susceptibles de la même préparation. La filasse de chanvre, simplement battue, a produit une pâte dont on a formé un papier assez fin, & qui pourroit se perfectionner.

Mais il faut avouer que nous ne sommes pas aussi riches en arbres & en plantes, dont on puisse aisément détacher les fibres ligneuses, que le sont les Indiens de l'un & de l'autre hémisphère. Nous avons cependant l'aloès sur certaines côtes: en Espagne on a une espece de sparte ou de genêt qu'on fait rouir pour en tirer la filasse, & dont on fabrique ces cordages que les Romains appellent *sparton*; on en pourroit donc tirer du papier. M. Guettard en a fait avec nos orties & nos guimauves des bords de la mer, & il ne désespere pas qu'on n'en puisse faire avec plusieurs autres de nos plantes, ou de nos arbres mêmes, sans les réduire en filasse.

Le raisonnement qui l'avoit conduit à fabriquer du papier immédiatement avec la filasse, lui a fait essayer d'en tirer de même du coton, & il y a réussi. Il vouloit s'assurer par-là si le duvet des plantes étrangères pouvoit donner par lui-même une pâte bien conditionnée, pour travailler avec plus de sûreté sur les duvets de celles qui croissent chez nous, telles par exemple, que les chardons; ou sur celles qui quoiqu'étrangères, viennent fort bien dans notre climat, comme l'apocyn de Syrte, &c.

La soie de nos vers à soie, est d'un usage trop précieux, & n'est pas à beaucoup près assez abondante chez nous pour être employée immédiatement à la fabrique du papier; mais nous avons une espece de chenille qu'on nomme *commune*, & qui ne mérite que trop ce nom, qui file une très-grande quantité de soie. C'est sur cette soie, tout au moins inutile jusqu'à ce jour, que M. Guettard a fait ses expériences, & avec plus de succès qu'il n'eût osé l'espérer: le papier qu'elle lui a donné a de la force, & manque seulement de blancheur.

On a fait en Angleterre du papier avec des orties, des navets, des panais, des feuilles de choux, de lin en herbe, & de plusieurs autres végétaux fibreux;

Tome XI.

on en a fait aussi avec de la laine blanche; ce papier de laine n'est pas propre à écrire, parce qu'il est cotonneux, mais il pourroit être d'usage dans le commerce. Voyez Houghton, *Collections*, n°. 360. t. II. pag. 418. & suivantes.

En un mot, on est parvenu à faire du papier de toutes sortes de matieres végétales, & d'une infinité de substances que nous rejettons comme inutiles; je ne doute pas qu'on n'en pût faire encore de boyaux & de tripes d'animaux, même de matieres minérales cotonneuses, puisqu'on en fait de l'amiante ou de l'asbeste; mais l'important seroit d'en faire qui coûtât moins que le papier de chiffons, sans quoi toutes les recherches en ce genre ne font que de pure curiosité.

On peut lire sur le papier Leonis Allatii, *antiquitates etruscæ; nigri foli de charta ejusque usu apud antiquos*, piece qui est dans la *galeria di Minerva*; Mabillon, *de re diplomatica*; Montfaucon, *Palaeographia græca*; Maffei, *Historia diplomatica*, ou *Biblioth. italiq. t. II.* Harduinus, in *Plinium*; Reimm. *Idea system. antiq. litter.* Bartholinus, *Dissertatio de libris legendis*; Polydorus Virgilius, *de rer. invent.* Vossius, *de arte Gram. lib. I.* Alexand. ab Alexand. *liv. II. ch. 30.* Salmuth *ad Pancirol. l. II. tit. cclij.* Grew, *Mus. reg. societ. Prideaux, Connexions*; Pitisci, *Lexicon antiq. rom. tom. I. voce charta*; enfin le Dictionnaire de Chambers, où l'article du papier est presque complet; Fabricius indiquera les autres auteurs sur ce sujet dans sa *Bibliotheca antiqua*.

Les principaux papiers qui méritent notre examen se peuvent réduire au papier égyptien, chinois, japonais, européen, papier de coton, papier d'écorce, papier d'asbeste; nous nous proposons de traiter de chacun de ces papiers en particulier.

Pour le faire méthodiquement nous parlerons,

- 1°. Du papier d'Egypte le plus célèbre de tous.
- 2°. Du papier de coton qui lui a succédé.
- 3°. Du papier d'écorce interne des arbres.
- 4°. Du papier de la Chine.
- 5°. Du papier du Japon.
- 6°. Du papier européen, c'est-à-dire du papier de linge.
- 7°. De la fabrique du papier marbré en particulier.
- 8°. Du commerce du papier de linge en général.
- 9°. Du papier d'asbeste, nommé papier *incombustible*.

10°. Enfin nous traiterons du papyrus & du parchemin sous leurs lettres particulieres. (*Le chevalier DE JAUCOURT*).

PAPIER D'ÉGYPTE, (*Arts anciens*.) c'est ce papier fameux dont les anciens se servoient, & qui étoit fait par art d'une espece de jonc nommé *papyrus*, qui croissoit en Egypte sur les bords du Nil. Selon Isidore, Memphis a la gloire d'avoir la premiere su faire le papier du papyrus; & Lucain semble appuyer cette idée: quand il dit:

*Nondum flumineas Memphis contexere biblos
Noverat.*

Pharfal, *liv. III. v. 222.*

Ce qu'il y a de bien sûr, c'est que de toutes les matieres sur lesquelles les anciens ont écrit; il n'en est point qui présente autant d'avantages que le papier, soit par rapport à sa légèreté, soit par rapport à la facilité de la fabrique; c'étoit un présent simple de la nature, & le produit d'une plante qui n'exigeoit ni soins, ni culture. Aussi toutes ces raisons le rendirent d'un usage presque général dans le monde civilisé. Quoiqu'on ait varié les matieres qui peuvent recevoir l'écriture, cependant l'on a toujours préféré pour une chose si nécessaire ce qu'il y avoit de plus commun & de plus facile à transporter; ainsi, le parchemin, le papier, & les tablettes de cire ont été d'un usage plus

Q Q q q q ij

constant & plus étendu, & par la même raison le plomb doit avoir eu la préférence sur les autres métaux. Quelques auteurs ont admis sur ces faits un merveilleux que les hommes ont aimé de tous les tems à se persuader. Tel est celui qui a rapporté que l'Iliade & l'Odyssée avoient été écrites en lettres d'or sur le boyau d'un dragon, long de cent vingt piés. Mais comme les romans conservent toujours des parties d'usage & de vérité; on voit par-là que les anciens ont écrit sur des boyaux, ce qui, dans le fond est fort naturel. On peut avoir écrit des ouvrages sur l'ivoire, mais indépendamment de la rareté dont cette matière étoit autrefois, les feuilles d'une épaisseur aussi médiocre que la chose est possible, auroient encore produit un poids excessif; dans la portée des feuilles ordinaires, elles se feroient rompues. Cependant il est certain que les Romains écrivoient sur des tablettes d'ivoire les lettres missives, & souvent leurs affaires domestiques, usage qui s'est même conservé jusqu'à nous.

On ne convient pas du tems où l'on a commencé à se servir du *papyrus* pour en faire du papier. Varron place cette découverte dans le tems des victoires d'Alexandre le Grand, lorsque ce prince eut fondé la ville d'Alexandrie en Egypte; mais Pline lui-même réfute le sentiment de Varron, & se fonde sur le témoignage de Cassius Hemina, ancien annaliste, qui dit que Cn. Terentius Scribe, travaillant à un fonds de terre qu'il avoit sur le Janicule, trouva dans une caisse de pierre les livres du roi Numa, écrits sur ce papier; & qu'ils s'étoient conservés jusqu'à ce tems-là, sans pourriture, parce qu'ils étoient frottés d'huile de cedre, quoiqu'il y eût 535 ans qu'ils avoient été mis sous terre. Il rapporte encore que Mucien qui avoit été trois fois consul, assuroit qu'étant préfet de Lycie, il avoit vu dans un temple une lettre sur du papier d'Egypte, écrite de Troye par Sarpedon, roi de Lycie. Mais on a des autorités plus sûres, quoique moins anciennes, qui prouvent que le papier d'Egypte étoit en usage long-tems avant Alexandre le Grand; Guilandin cite Homere, Hérodote, Eschile, Platon, Anacréon, Alcée, &c.

Pline, liv. XIII. ch. xj. a décrit amplement la manière dont les Egyptiens faisoient leur papier. Voici ce qu'il en rapporte. On sépare, dit-il, avec une aiguille la tige du *papyrus* en lames ou feuillettes fort minces, & aussi larges qu'il est possible, dont on compose les feuilles de papier. Les lames du milieu sont préférées, & ensuite selon l'ordre de la division. On étend les meilleures sur une table, en leur laissant toute la longueur qu'elles peuvent avoir, & coupant seulement ce qui débordé aux extrémités sur cette première feuille déliée, on en étend un autre en travers, & d'un autre sens. L'eau du Nil, dont on les humecte, sert de colle pour les joindre ensemble. On y emploie aussi quelquefois la colle même; ces feuilles ainsi colées sont mises à la presse, d'où on les retire pour les faire secher au soleil. Après cela, on les joint ensemble, les meilleures d'abord, ainsi à mesure, selon qu'elles diminuent de bonté; enfin les plus mauvaises; il n'y en a jamais plus de vingt dans une tige.

Ce papier, avant que d'être lavé, étoit anciennement appelé *hiératique*, sacré, & ne servoit que pour les livres de la religion. Ce même papier étant lavé prit le nom d'*Auguste*, & porta celui de *Livie* sa femme, après avoir été lavé une seconde fois; ainsi, le papier hiératique descendit du premier rang au troisième; un autre, fort semblable, avoit été appelé *amphithéatrique*, du lieu où on le faisoit: porté à Rome dans la boutique de Fannius, dont les ouvriers étoient fort habiles, il fit de ce papier commun, rendu plus fin par une manœuvre particulière, un papier qui surpassoit les autres, & auquel on donna son nom:

l'amphithéatrique, qui n'avoit pas été préparé de la même façon, conserva le sien.

La largeur du papier, continue Pline, varie extrêmement; elle est de treize doigts dans le plus beau, de onze dans le hiératique, de dix dans celui de Fannius, de neuf dans le papier d'amphithéatre, & de moins encore dans celui de Saïs, qui a peine de soutenir le marteau; la largeur du papier des marchands ne passe pas six doigts. Ce qu'on regarde le plus dans le papier, c'est qu'il ait de la finesse, du corps, de la blancheur & du poli.

L'empereur Claude a privé du premier rang le papier d'Auguste, qui, beaucoup trop fin, ne soutenoit pas la plume du roseau: de plus, sa transparente faisoit craindre que les caractères ne s'effaçassent les uns les autres, sans compter l'œil désagréable d'une écriture qui s'apperçoit à-travers la feuille. Il augmenta aussi la largeur de la feuille, qui n'étoit auparavant que d'un pié: les feuilles les plus larges, appelées *macrocolla*, avoient une coudée de largeur; mais l'expérience découvrit l'inconvénient, lorsqu'en ôtant de la presse une feuille de ces feuilles, un grand nombre de pages se trouverent gâtées; c'est pourquoi le papier d'Auguste continua d'être en usage pour les lettres particulières, & le papier livien s'est maintenu dans l'usage où il étoit auparavant; mais le papier claudien fut préféré à tous les autres dans l'usage général, parce que, sans avoir les défauts du papier auguste, il avoit la solidité du papier livien.

On donne le poli au papier par le moyen de l'ivoire ou de la coquille; mais les caractères sont sujets à se détacher. Le papier poli boit moins l'encre; mais il a plus d'éclat. Quand le papier, dès la première opération, n'a pas été trempé avec précaution, il se refuse souvent au trait de celui qui écrit. Ce défaut de soin se fait sentir sous le marteau, & même à l'odeur du papier. Lorsqu'il y a des taches, on les découvre à la simple vue; mais quand on a rapporté des morceaux pour boucher les trous, les fautes ou les déchirures; cette opération fait boire le papier, & l'on ne s'en apperçoit que dans le moment qu'on écrit. Telle est la mauvaise foi des ouvriers. Aussi prend-on la peine de donner une nouvelle façon à ce papier.

La colle ordinaire se prépare avec la fleur de farine détremée dans de l'eau bouillante, sur laquelle on a jeté quelques gouttes de vinaigre. Car la colle des menuisiers & la gomme sont cassantes; mais une meilleure préparation est celle qui se fait avec de la mie de pain levé, détremé dans de l'eau bouillante, & passée par l'étamine; le papier devient par ce moyen le plus uni qu'il se peut faire & même plus lisse que la toile de lin. Au reste cette colle doit être employée un jour après avoir été faite, ni plutôt, ni plus tard; ensuite on bat ce papier avec le marteau; on y passe une seconde fois de la colle, on le remet en presse pour le rendre plus lisse & uni, & on l'étend à coups de marteau. C'est ce papier qui donne une si longue durée aux ouvrages écrits de la propre main des Gracques, Tibérius & Caius; je les ai vu chez Pomponius secundus, poète & citoyen du premier mérite, près de deux cens ans après qu'ils avoient été écrits. Nous voyons communément ceux de Cicéron, Auguste, & de Virgile.

Les savans voudroient bien avoir à leur disposition cette bibliothèque de Pomponius secundus. Mais que diroit Pline, s'il voyoit, comme nous, des feuilles de papier d'Egypte, qui ont mille & douze cens ans d'antiquité?

On a vu dans ce détail de la traduction de Pline que pour les différentes especes de bon papier qui se fabriquoient en Egypte les lames du *papyrus* trempées dans l'eau du Nil, étoient tissées sur une table ou planche; mais il faut retrancher le mérite de cette eau comme étant du Nil; car toute eau de riviere eût

été également bonne pour cette première préparation, qui consistoit à détrempier les lames du papyrus, & à faciliter l'expression du suc qu'elles renfermoient; mais l'ivoire, la coquille, la dent de loup, l'opération du marteau, &c. étoient dus à la préparation donnée au papier par les marchands de Rome. Pour ce qui est de la colle, comme les Egyptiens en connoissoient l'usage, il est vraisemblable qu'ils l'ont appliqué à celui du papier, dont l'emploi étoit également varié & étendu.

Les papiers d'Auguste, de Livie, de Faunius, d'amphithéâtre, enfin tous ceux qui portoient les dénominations romaines, étoient constamment faits avec le papyrus d'Egypte; mais préparés & travaillés de nouveau à Rome. Le plus grand avantage de ces papiers ne consistoit que dans la façon dont ils étoient battus, lavés, &c. On apperçoit par le récit de Pline, une grande différence dans les grandeurs de chaque feuille, en les comparant au papier fabriqué en Egypte; on voit même que les papiers travaillés à Rome, sont de mesures variées; mais en général plus petites. Enfin il ne faut pas douter que la manufacture du papier d'Egypte n'ait été beaucoup perfectionnée en Europe. Cassiodore fait l'éloge des feuilles de papyrus employées de son tems. Il dit qu'elles étoient blanches comme la neige, & composées d'un grand nombre de petites pièces, sans qu'il parût aucune jointure. On avoit perfectionné l'art dont parle Ovide dans le *I. liv.* des tristes, de polir le papier avec la pierre-ponce.

Mais comme malgré tous ces soins, on ne pouvoit éviter que les feuilles de papier trop fragiles pour se soutenir, ne vissent à dépérir en peu de tems, sur-tout quand on les employoit à faire des livres; on s'avisa de les entremêler de feuilles de parchemin sur lesquels l'écriture étoit continuée, de sorte qu'après quatre, cinq, six, ou quelquefois sept feuilles de papier d'Egypte, on mettoit deux feuilles de parchemin. On conserve à l'abbaye de S. Germain des près une partie des épîtres de S. Augustin, écrites de cette manière sur du papier d'Egypte, entre-mêlés de feuilles de parchemin. C'est un vieux manuscrit, auquel on donne environ 1100 ans. Les lettres y sont encore en bon état, & l'encre sans s'éteindre a conservé sa noirceur.

Les Egyptiens faisoient dans tout le monde un grand commerce de leur papier; ce commerce augmenta sur la fin de la république, & devint encore plus florissant sous le regne d'Auguste; aussi comme le débit de ce papier étoit prodigieux pour les nations étrangères, on en manquoit quelquefois à Rome; c'est ce qu'on vit arriver du tems de Tibere; comme on ne reçut à Rome qu'une petite quantité de papier d'Egypte; cet événement causa du tumulte, & le sénat nomma des commissaires, pour en distribuer à chacun selon ses besoins, autant que la disette le permettoit. Plutarque fait voir combien le trafic de ce papier étoit grand, quand il dit dans son traité Colotes: «Ne faudroit-il pas que le Nil manquât de papyrus avant que ces gens-là cessassent d'écrire?» L'empereur Hadrien, dans sa lettre à Servien, consul, que Vopisque nous a conservée, met entre les principaux arts qu'on exerçoit à Alexandrie, celui de faire des feuilles à écrire. C'est une ville riche & opulente, dit-il, où personne ne vit dans l'oisiveté. Les uns travaillent en verre, les autres font des feuilles à écrire; d'autres de la toile: on les voit tous vacquer à toutes sortes de métiers. Il y a là de l'ouvrage pour les goutteux, & pour les aveugles; ceux mêmes qui ont la chiragra ou la goutte aux mains, n'y manquent pas d'exercice. Sous les Antonins ce commerce continua dans la même forme. Apulée dit au commencement de ses métamorphoses, qu'il écrit sur du papier d'Egypte, avec une canne du Nil; car

c'étoient le Nil & Memphis qui fournissoient la plupart des cannes dont on se servoit, comme on se sert aujourd'hui de plumes.

Les empereurs se servoient des feuilles de papier d'Egypte pour écrire leurs lettres & leurs mémoires. Domitien, dit Dion, écrivit les noms de ceux qu'il vouloit faire mourir sur une feuille double de philyre; car, selon Hérodien, ces sortes de feuilles simples étoient fort minces. Le commerce de ce papier étoit si grand vers la fin du *iiij.* siècle, que le tyran Firmus s'étant emparé de l'Egypte, se vançoit qu'il avoit assez de papier & de colle pour nourrir son armée; c'étoit apparemment du prix qu'il retireroit de la vente de ce papier que Firmus prétendoit être en état de nourrir son armée.

S. Jerome nous apprend que l'usage de ce papier d'Egypte étoit toujours le même dans le *v.* siècle où il vivoit: Le papier ne vous a pas manqué, dit-il, dans sa lettre à Chromace, puisque l'Egypte continue son commerce ordinaire. Les impôts sur le papier étant trop grands sur la fin du même siècle, ou au commencement du suivant, Théodoric, roi d'Italie, prince modéré & équitable, en déchargea le public. Ce fut sur cela que Cassiodore écrivit la *38* lettre de son *XI. liv.* où il semble féliciter toute la terre de la décharge de cet impôt, sur une marchandise si nécessaire à tout le genre humain.

Le *vj.* siècle, selon les PP. Monfaucon & Mabillon, fournit aussi des monumens écrits sur le papier d'Egypte. Ils citent une charte appelée *charta plenaria securitatis* de l'empereur Justinien; le P. Mabillon l'a fait imprimer peu de tems avant sa mort avec la forme des caractères; ce monument singulier est à la bibliothèque du roi de France.

Le P. Montfaucon dit aussi avoir vu, en 1698, à Venise dans la bibliothèque du procureur Julio Justiniani, trois ou quatre fragmens de papier d'Egypte, dont l'écriture étoit du même siècle; mais dont on ne pouvoit rien tirer, parce que c'étoit des morceaux rompus où l'on ne trouvoit aucune suite. Le P. Mabillon parle dans sa diplomatique d'un autre manuscrit, qu'il croit être du même siècle, & qui étoit autrefois de la bibliothèque de M. Petau. Mais le P. Montfaucon n'a jamais pu voir ce manuscrit. Il cite en échange un manuscrit en papier d'Egypte qu'on conserve à la bibliothèque de S. Ambroise de Milan, & qui contient quelques livres des antiquités judaïques de Joseph en latin. Il donne à ce manuscrit à-peu-près la même antiquité; mais il l'a trouvé en assez mauvais état.

Le même pere dit avoir vu dans la bibliothèque de S. Martin de Tours les restes d'un vieux livre grec écrit sur du papier d'Egypte, & qui lui parut être du *vij.* siècle. Ce manuscrit n'avoit ni accent, ni esprit.

Il croit encore que l'évangile de S. Marc, qu'on garde dans le trésor de Venise, est écrit sur des feuilles de papier d'Egypte, qui lui ont paru cependant beaucoup plus délicates qu'aucune autre. Il pense que c'est le plus ancien de tous les manuscrits, & qu'on ne hasarde guere en disant qu'il est au plus tard du *iv.* siècle. Ce manuscrit est presque tout effacé, & si pourri, que les feuilles étant toutes collées l'une contre l'autre, on ne peut tenter de tourner un feuillet sans que tout s'en aille en pièces; enfin, ajoute-t-il, on n'y sauroit lire deux mots de suite.

On se servoit, selon le même pere, en France, en Italie, & dans d'autres pays de l'Europe, du papier d'Egypte pour des lettres ou des actes publics. Il en reste encore, dit-il, un assez grand nombre dans les abbayes & dans les archives des églises, comme à S. Denis, à Corbie, à l'abbaye de Grasse, & en d'autres endroits.

Il est vraisemblable que l'invention du papier de coton, dont nous parlerons séparément, a fait tom-

ber l'usage du papier d'Égypte ; mais c'est une grande question de savoir dans quel tems on a cessé de faire le papier égyptien : car à présent la *papyrotechnia ægyptiaca*, la manufacture du papier égyptien est mise au nombre des arts qui sont perdus. Eustathius le savant commentateur d'Homere, assure que même de son tems ; savoir, en 1170, il n'étoit plus en usage. Le P. Mabillon soutient à la vérité que l'usage en a duré jusqu'au xj. siecle après J. C. & cite un certain Fredegair, moine, poëte du x. siecle, qui en parle comme d'une chose qui subsistoit le siecle d'aparavant, c'est-à-dire, dans le ix. siecle ; mais le même P. Mabillon s'efforce de prouver que l'usage en a duré plus long-tems par plusieurs bulles des papes, écrites sur le papyrus dans le xj. siecle. Voyez Mabillon de *re diplomat. lib. I. ch. viij.*

Cependant le comte Maffei soutient dans son *istor. diplomat. l. II. bibl. ital. t. II. p. 251.* avec plus de probabilité, que le papyrus n'étoit déjà plus en usage avant le v. siecle : il ne regarde point comme authentique les mémoires écrits sur ce papier, & datés postérieurement à ce tems. Les bulles des papes citées par le P. Mabillon paroissent à ce savant avoir été écrites sur le papier de coton ; mais les observations que nous faisons ne se rapportent qu'à l'usage général & public du papier d'Égypte ; car il ne seroit pas étonnant que quelques particuliers eussent continué de l'employer quelques centaines d'années après qu'on avoit cessé de s'en servir communément.

Le même savant italien est dans la persuasion que l'évangile de S. Marc, qu'on conserve à Venise, est écrit sur du papier de coton ; & qu'au contraire, le Joseph de la bibliotheque de S. Ambroise de Milan lui paroît au premier coup d'œil écrit sur du papier égyptien.

Voilà les principales observations des favans en ce genre. Il n'est guere possible aujourd'hui d'ajouter quelque chose de nouveau sur le papier d'Égypte, à ce qu'en ont dit parmi les anciens Plin, *liv. XIII.* Théophraste, *l. IV. ch. ix.* & parmi les modernes Guilaudinus, Scaliger, Saumaïse, Kirchmayer, Nigrifoli, le P. Hardouin dans son *édit.* de Plin, le P. Mabillon dans son ouvrage de *re diplomat. & dom Montfaucon dans sa palæograph. & dans le recueil de littérature* ; l'illustre Maffei dans son *istor. diplom.* & dernièrement M. le comte de Caylus, dans les *mém. de l'acad. des Inscript. t. XXVI.*

Guillardini (Melch.) *Papyrus, h. e. commentarius in tria C. Plinii majoris de papyro capita, scilicet, lib. XIII. ch. xj. xij. xij.* Ce traité vit d'abord le jour à Venise en 1572, *in-4°.* & ensuite à Amberg, en 1613, *in-4°.* par les soins de Salmuth. C'est le plus savant commentaire qui ait été publié sur cette partie de l'ouvrage de Plin, & on n'en a point encore de meilleur sur aucun autre livre du grand naturaliste de Rome. Guillardin en a restitué très-heureusement plusieurs passages, & par ses propres lumieres, & par l'autorité des anciens auteurs grecs & romains. Il s'est sans doute trompé quelquefois ; mais il a réussi très-souvent dans ses restitutions. Il parle de ce qu'il a vu ; il a fait ses observations dans le pays même, où il a examiné la plante dont il s'agit ; c'est grand dommage qu'après son examen, il n'en ait pas donné de figure, & même qu'il ne l'ait pas décrite ; il eût levé par-là tous les doutes des botanistes modernes.

Scaligeri (Joseph-Just.) *animadversiones in Melch. Guillardini comment. de papyro.* Les animadversions de Scaliger ont paru pour la première fois dans les *lectiones bibliothecarum memorabiles Rudolphi Capelli*, à Hambourg en 1682. Elles distillent le fiel, la violence & la dureté ; mais elles n'ont pu faire tomber un ouvrage très-estimable par les recherches & l'érudition qui s'y trouvent. Enfin, le savant & ingénieux Maffei a vengé Guillardinus de la plupart des

critiques de Scaliger, de Vossius, & du P. Hardouin. Saumaïse est très-bon à lire au sujet du papier égyptien, dans son commentaire sur la vie de Firmus par Vopiscus, un des historiens qu'on met au nombre des *historia augustæ scriptores.*

Kirchmayeri (M. Seb.) *dissertatio philologica de papiro veterum, Wittebergæ 1666. in-4°.* c'est un simple extrait de Guillardin, où l'auteur auroit dû mettre plus de méthode & de goût.

La dissertation de Nigrifoli de *charta veterum ejusque usu*, est insérée, comme je l'ai dit ailleurs, dans la galerie de Minerva.

Mais le mémoire curieux de M. le comte de Caylus sur le papyrus d'Égypte a répandu des lumieres sur une chose que le tems rendoit déjà fort obscure, & à l'intelligence de laquelle on ne peut mieux arriver, que par la connoissance de la pratique de l'art. (Le chevalier DE JAUCOURT.)

PAPIER DE COTON, (*Arts.*) On croit que c'est l'invention du papier de coton, qu'on appelle *charta bombycina*, qui a fait tomber le papyrus d'Égypte en Grece. Ce papier est incomparablement meilleur, plus propre à écrire, & se conserve bien plus long-tems. On ne sauroit dire précisément quand on s'est avisé d'en faire de cette matiere. Le pere Montfaucon prouve, par des autorités assez claires, que le papier de coton étoit en usage en 1100.

Ce papier s'appelle en grec *χαρτὴν βομβύκινος*, ou *βαμβάκιος*, ce qui signifie papier de coton. Quoique *βομβύξ* se prenne dans les auteurs pour de la soie, il se prend aussi, sur-tout dans les bas tems, pour le coton, aussi-bien que *βαμβάξ*. De-là vient que les Italiens appellent encore aujourd'hui le coton, *bambaccio*.

Ce fut au neuvieme siecle ou environ que l'on commença dans l'empire d'orient à en faire du papier : en voici les preuves. Il y a plusieurs manuscrits grecs, tant en parchemin ou vélin, qu'en papier de coton, qui portent la date de l'année où ils ont été écrits ; mais la plupart sont sans date. Sur les manuscrits datés on juge plus sûrement, par la comparaison des écritures, de l'âge de ceux qui ne le sont pas. Le plus ancien manuscrit de papier de coton, que le pere Montfaucon ait vu avec la date, est celui du roi, numéroté 2889, qui fut écrit en 1050 ; un autre de la bibliotheque de l'empereur, qui porte aussi sa date, est de l'année 1095. Mais comme les manuscrits sans date sont incomparablement plus nombreux que ceux qui sont datés, ce pere s'est encore exercé sur ceux-là ; & par la comparaison des écritures, il croit en avoir découvert quelques-uns du dixieme siecle, entr'autres un de la bibliotheque du roi, coté 2436. Si l'on faisoit la même recherche dans toutes les bibliotheques, tant de l'orient que de l'occident, on en trouveroit apparemment d'autres, environ du même tems.

Il juge donc que ce papier bombycien ou de coton, peut avoir été inventé sur la fin du neuvieme siecle ou au commencement du dixieme. A la fin du onzieme & au commencement du douzieme, l'usage en étoit répandu dans tout l'empire d'orient, & même dans la Sicile. Roger, roi de Sicile, dit dans un diplôme écrit en 1145, rapporté par Rocchus Pirrhus, qu'il avoit renouvelé sur du parchemin une charte qui avoit été écrite sur du papier de coton, *in charta cuttuneâ*, l'an 1102, & une autre qui étoit datée de l'an 1112. Environ le même tems, l'impératrice Irene, femme d'Alexis Comnene, dit dans sa regle faite pour des religieuses, qu'elle avoit fondées à Constantinople, qu'elle leur laisse trois exemplaires de la regle, deux en parchemin, & un en papier de coton. Depuis ce tems-là, ce papier fut encore plus en usage dans tout l'empire de Constantinople. On compte aujourd'hui par centaines les manuscrits grecs de papier

bombycien, qui se trouvent dans les bibliothèques curieuses.

Cette découverte fut fort avantageuse dans un tems où il paroît qu'il y avoit grande difette de parchemin; & c'est en même tems ce qui nous a fait perdre plusieurs anciens auteurs: voici comment. Depuis le douzième siècle, les Grecs plongés dans l'ignorance, s'aviserent de racler les écritures des anciens manuscrits en parchemin, & d'en ôter autant qu'ils pouvoient toutes les traces, pour y écrire des livres d'église: c'est ainsi qu'au grand préjudice de la république des Lettres, les Polybes, les Dions, les Diodore de Sicile, & d'autres auteurs que nous n'avons plus, furent métamorphosés en triodions, en pentécostaires, en homélies, & en d'autres livres d'église. Après une exacte recherche, faite par le pere Montfaucon, il assure que parmi les livres écrits sur du parchemin depuis le douzième siècle, il en avoit plus trouvé dont on avoit raclé l'ancienne écriture que d'autres; mais que comme tous les copistes n'étoient pas également habiles à effacer ainsi ces premiers auteurs, il s'en trouvoit quelques-uns où l'on pouvoit lire au-moins une partie de ce qu'on avoit voulu raturer.

Ce fut donc l'invention de ce *papier de coton* qui fit tomber en orient le *papier* d'Egypte. S'il en faut croire Eustathe qui écrivoit vers la fin du douzième siècle, l'usage de ces feuilles du papier d'Egypte, qu'il appelle *ξυλοχαρτια*, avoit cessé peu de tems avant qu'il écrivît, *ὅτι ἡ τέχνη αὐτοῦ ἀπηνειπίσται*. Il ne faut pas croire cependant que le *papier de coton* ait d'abord détruit l'usage de celui d'Egypte. Ces sortes de choses nouvellement inventées, ne s'établissent ordinairement que peu-à-peu.

Le savant grec, qui fit du tems de Henri II. un catalogue des manuscrits grecs de la bibliothèque du roi, appelle toujours le papier bombycien ou de coton, *charta damascena*, le papier de Damas; seroit-ce parce qu'il y avoit en cette ville quelque célèbre manufacture de *papier de coton*? quoi qu'il en soit, voyez Montfaucon, *palæograph. græc. lib. I. c. ij. lib. IV. c. vj.* &c. Maffei, *histor. diplomat. lib. II. ou biblioth. italiq. tom. II. (D. J.)*

PAPIER D'ÉCORCE, (*Arts.*) Ce papier des anciens improprement ainsi nommé, étoit fait du *liber*, ou de la pellicule blanche la plus intérieure qui est renfermée entre l'écorce & le bois de différens arbres, comme l'érable, le plane, le hêtre & l'orme; mais sur-tout le tilleul, *φιλύρα*, dont on se servoit le plus communément à ce dessein. Les anciens écrivoient des livres sur cette pellicule après l'avoir enlevée, battue & sechée: on prétend qu'il existe encore quelques-uns de ces livres. Il faut consulter Pline, *hist. natur. lib. XIII. c. xj.* Harduinus, *not. ad eund.* Suid. *lex. in vox φιλύρα*; Isid. *orig. l. VI. c. xiiij.* Alex. ab Alexand. *l. II. c. xxx.* Salmuth, *ad Pancirol. l. II. t. XIII. p. 252. seq.*

Les PP. Mabillon & Montfaucon parlent souvent des manuscrits & diplomes écrits sur écorce, & font une distinction bien positive entre le *papyrus* dont les Egyptiens se servoient, & le *liber* ou écorce qui étoit en usage dans d'autres pays: ces deux especes différoient en ce que le *papier d'écorce* étoit plus épais & plus fragile que le *papyrus*, & en même tems plus sujet à se fendre & à se casser, au moyen de quoi l'écriture s'écailloit quelquefois; c'est ce qui est arrivé à un manuscrit sur écorce qui est à l'abbaye saint Germain, où le fond du *papier* est resté, mais la surface extérieure sur laquelle les lettres ont été tracées, est enlevée en beaucoup d'endroits. Voyez Montfaucon, *palæogr. græc. l. I. c. ij. p. 15.* Mabillon, *de re diplom. l. I. c. viij.* Reimm. *idea syst. antiq. litter. p. 311.*

Mais le savant Maffei combat tout le système des

manuscrits & des chartes écrites sur l'écorce, comme une erreur populaire; & soutient que les anciens n'ont jamais écrit de diplomes sur l'écorce; que la distinction que l'on fait des *papiers* faits de *papyrus* & d'écorce est sans aucun fondement; qu'on ne se servoit d'écorce de tilleul que pour faire des tablettes, pour les *dypticha* ou porte-feuilles & tablettes de poches, sur lesquelles on écrivoit des deux côtés comme cela se fait parmi nous; avantage qu'on n'avoit pas avec le *papier* égyptien à cause de sa finesse. *Chambers. (D. J.)*

PAPIER DE LA CHINE, (*Arts.*) De tous les peuples de la terre, celui chez qui le *papier* paroît être le plus ancien, ce sont les Chinois; ils en ont de tems immémorial & de très-beau; ils en ont d'une grandeur à laquelle toute l'industrie des ouvriers européens n'a pû encore atteindre. Leur beau *papier* a aussi cet avantage, qu'il est plus doux & plus uni que celui d'Europe. Le pinceau dont les Chinois se servent pour écrire, ne pourroit couler facilement sur un fond un peu raboteux, & y fixer certains traits délicats. Ils ont de tant d'especes de *papier*, que nous en connoissons en Europe plus de quarante, toutes curieuses par des circonstances particulières. Enfin, ils en ont de toutes sortes de matières; les uns sont faits de pellicules internes ou d'écorce d'arbre, principalement de ceux qui ont beaucoup de sève, comme le mûrier & l'orme, mais particulièrement le bambou & l'arbre de coton. A la vérité chaque province a son *papier* particulier; celui de Se-Chwen est fait de chanvre; celui de Fo-Kien est fait de jeune bambou; celui dont on se sert dans les provinces septentrionales est fait de l'écorce du mûrier; celui de la province de Che-Kiang, de paille de blé ou de riz; celui de la province de Kiang-Nam, d'une peau qu'on trouve dans les coques de vers à soie; enfin, dans la province de Hu-Quang, l'arbre chu ou ko-chu fournit la principale matière dont on fait le *papier*.

La manière de fabriquer le *papier* des diverses écorces d'arbres, est la même que celle du bambou, qui est une espece de canne ou roseau, creux & divisé par des nœuds, mais beaucoup plus large, plus uni, plus dur, & plus fort que toutes les autres sortes de roseaux.

Pour faire le *papier* de bambou, on prend ordinairement la seconde pellicule de l'écorce qui est tendre & blanche, on la bat dans de l'eau claire jusqu'à ce qu'elle soit réduite en pâte, que l'on met dans des moules ou formes très-larges, de sorte que cela fait des feuilles longues de dix ou douze piés. On le perfectionne en le trempant feuille par feuille dans de l'eau d'alun, qui leur tient lieu de la colle dont nous nous servons, & qui non-seulement empêche le *papier* de boire l'encre; mais de plus lui donne ce lustre qui le fait paroître, au premier coup d'œil, argenté, ou du-moins verni.

Le *papier* qu'on fait de la forte est blanc, doux & ferré, sans qu'il y ait la moindre inégalité qui puisse arrêter le mouvement du pinceau, ni occasionner le rebroussement d'aucun des poils qui le composent. Cependant quand il est fait d'écorce d'arbres, il se casse plus facilement que le *papier* d'Europe; joignez à cela qu'il est plus sujet à prendre l'humidité; que la poussière s'y attache, & que les vers s'y mettent en peu de tems. Pour obvier à ce dernier inconvénient, on est obligé de battre souvent les livres, & de les exposer au soleil. Outre cela, sa grande finesse le rendant sujet à s'user, les Chinois se trouvent souvent dans la nécessité de renouveler leurs livres en les faisant réimprimer souvent. Voyez le Comte, *nouv. mém. sur la Chine*; Kust. *bibl. nov. lib. an. 1697, lettr. édif. & cur. tom. XIX.*

Il est bon de remarquer que le *papier* de bambou n'est ni le meilleur, ni le plus usité à la Chine. Par

rappoit à la qualité, & cede la primauté au *papier* fait de l'arbrisseau qui porte le coton, qui est le plus blanc & le plus fin, & en même tems le moins sujet aux inconvéniens dont nous venons de parler, car il se conserve aussi-bien, & dure aussi long-tems que le *papier* d'Europe. Le docteur Grew croit qu'on trouveroit en Angleterre beaucoup de plantes qui renferment un duvet, lequel très-probablement feroit du *papier* aussi fin que celui que les Chinois font avec le coton : ce discours fait voir que Grew s'est imaginé mal-à-propos que le *papier* chinois est fait non pas de l'écorce de l'arbrisseau de coton, mais du duvet ou du coton même. *Voyez Grew, mus. reg. soc. part. II.*

Le *papier* dont on se sert le plus communément à la Chine, est celui que l'on fait d'un arbre appellé *chu-ku* ou *ku-chu*, que le pere Duhalde compare tantôt au mûrier, tantôt au figuier, tantôt au fycomore, & enfin pour augmenter l'embarras, d'autres fois au fraisier, enforte que nous connoissons moins cet arbre que s'il n'en avoit rien dit du-tout : cette façon d'écrire est familière à cet auteur, qui est souvent d'une sécheresse extraordinaire au milieu de la plus grande prolixité, & qui n'est jamais plus diffus & moins méthodique, que quand il se propose de mettre de l'exacritude & de l'ordre dans ses écrits. Mais, pour revenir au *ku-chu*, voici la maniere de le préparer pour en faire le *papier* : on ratisse d'abord légèrement l'écorce extérieure de cet arbre, qui est verdâtre, ensuite on en leve la peau intérieure en longs filets minces, qu'on fait blanchir à l'eau & au soleil, après quoi on la prépare de la même maniere que le bambou.

Il ne faut pas oublier d'observer que dans les autres arbres, ce n'est que l'intérieur de l'écorce qui sert à faire le *papier* ; mais le bambou, aussi-bien que l'arbre de coton, ont cela de particulier, que non-seulement on emploie leur écorce, mais même toute leur substance, par le moyen des préparations suivantes.

Outre les bois des plus larges bambous, on choisit les rejettons d'une année, qui sont à-peu-près de la grosseur du gras de la jambe d'un homme ; on les dépouille de leur première écorce verte, & on les fend en petites baguettes de six ou sept piés de long ; on trempe ces baguettes ainsi fendues, dans un réservoir d'eau bourbeuse, jusqu'à ce qu'elles soient corrompues & attendries à force d'avoir trempé. Au bout de quinze jours on les retire, on les lave dans de l'eau nette, on les étend dans un grand fossé sec, & on les couvre de chaux pendant quelques jours. On les retire ensuite, & après les avoir lavé une seconde fois, on les partage en filamens, qu'on expose au soleil pour les sécher & les blanchir. Alors on les jette dans de grandes chaudières, où on les fait bouillir tout-à-fait ; enfin on les réduit en une pâte liquide par l'action de plusieurs grands marteaux.

Ensuite on prend quelques rejettons d'une plante nommée *koteng*, on les trempe quatre ou cinq jours dans l'eau jusqu'à ce qu'ils soient en une espece de suc onctueux & gluant, qu'on mêle avec la pâte dont on veut faire le *papier*, à-peu-près de la même maniere que les Peintres délayent leurs couleurs, ayant bien soin de n'en mettre ni trop, ni trop peu, parce que la bonté du *papier* en dépend.

Quand on a mêlé le jus du *koteng* avec le bambou, broyé & battu le tout, jusqu'à ce qu'il paroisse semblable à de l'eau épaisse & visqueuse, on jette le tout dans un grand réservoir, fait de quatre murs élevés jusqu'à hauteur d'appui, & dont les côtés & le fond sont si bien cimentés, que la liqueur ne peut pas entortir, ni s'imbiber dedans.

Ensuite les ouvriers étant placés aux côtés du réservoir, ils trempent dedans leurs moules, & enle-

vent la superficie de la liqueur qui dans l'instant devient *papier*, parce que le jus gluant & visqueux du *koteng* lie les parties, & rend le *papier* compact, doux & luisant, qualité que le *papier* européen n'a pas si-tôt qu'il est fait.

Pour rendre les feuilles fermes, & les mettre en état de supporter l'encre, on les trempe dans de l'eau d'alun : cette opération s'appelle *faner*, du mot chinois *fan* qui signifie *alun*. Voici quelle en est la préparation.

On met dans différentes écuelles pleines d'eau, six onces de colle de poisson, coupée bien menue ; on les fait bouillir en les remuant de tems en tems pour empêcher qu'il ne s'y forme des grumeaux : quand le tout est converti en une substance liquide, on y jette trois quarterons d'alun calciné, que l'on mêle & qu'on incorpore avec.

On verse ensuite cette composition dans un grand bassin, à-travers lequel est attaché un petit bâton rond : alors on ferre l'extrémité de chaque feuille avec un bâton fendu d'un bout à l'autre, & dans cet état on trempe la feuille, en la tirant promptement aussi-tôt qu'elle est humectée, & la glissant par-dessus le petit bâton rond ; quand toute la feuille a passé à-travers la liqueur, le long bâton qui tient la feuille par l'extrémité, est attaché dans un trou à la muraille, & la feuille suspendue pour sécher.

A l'égard du moule avec lequel on fait la feuille, c'est une forme inventée de façon qu'on peut la hausser & baisser à volonté ; le fond n'en est pas fait de fil de laiton comme les nôtres, mais de petits filets menus de bambou, passés de distance en distance à-travers des trous pratiqués dans une plaque d'acier ; ce qui les rend aussi fins que s'ils étoient de laiton. On les fait ensuite bouillir dans l'huile, jusqu'à ce qu'ils en soient imprégnés, afin que le moule entre plus légèrement dans l'eau, & n'enfoncé pas plus avant qu'il ne faut pour prendre de la matiere suffisamment pour une feuille.

Pour faire des feuilles d'une grandeur considérable, ils ont soin d'avoir un réservoir & un moule proportionnés. Ce moule est soutenu par des cordons qui glissent sur une poulie. Au moment que le moule est élevé, les ouvriers placés à côté du réservoir sont prêts à en ôter la feuille, travaillant ensemble, & chacun ayant ses fonctions réglées. Pour sécher les feuilles qui sont tirées du moule, ils ont une muraille creusée, dont les côtés sont bien blanchis ; à un côté de ce mur est une ouverture par où, au moyen d'un tuyau, se communique la chaleur d'un fourneau qui est auprès ; & à l'extrémité opposée, est un petit vent qui chasse la fumée. Avec le secours de cette espece d'étuve, ils séchent leur *papier*, presque aussi vite qu'ils le font.

La maniere d'argenter le *papier*, est un autre secret qu'ont les Chinois, dont la pratique est de peu de frais, & pour laquelle ils ne se servent pas d'argent, mais ils prennent deux scrupules de glu faite de cuir de bœuf, un scrupule d'alun, & une pinte d'eau claire ; ils mettent le tout sur un feu lent, jusqu'à ce que l'eau soit consumée, c'est-à-dire, qu'il n'en sorte plus d'exhalaisons : alors ils étendent quelques feuilles de *papier* sur une table bien unie, & appliquent dessus avec un pinceau deux ou trois couches de cette glue ; ensuite ils prennent une poudre faite d'une certaine quantité de talc bouilli, & mêlé avec le tiers de cette quantité d'alun : ces deux drogues sont broyées ensemble, passées au tamis, & mises sur le feu dans de l'eau où on les fait bouillir derechef, ensuite on les fait sécher au soleil, & enfin on les broie. Cette poudre étant passée par un tamis fin, on l'étend également sur les feuilles de *papier* préparées comme devant ; ensuite on les étend à l'ombre pour les faire sécher : cela fait, on les remet encore sur la table, & on

on les lisse promptement avec un morceau de coton net, pour enlever le superflu du talc, qui sert une seconde fois au même usage; avec cette poudre délayée dans l'eau, & mêlée avec la glu & l'alun, ils traçent toutes sortes de figures de fantaisie sur le papier. Voyez le P. Duhalde, *descript. de la Chine, tom. I.*

Anciennement les Chinois écrivoient avec un pinceau de fer sur des tablettes de bambou; ensuite ils se servirent du pinceau pour écrire sur du satin; enfin, sous la dynastie des Hans, ils trouverent l'invention du papier 160 ans environ avant Jesus-Christ, suivant le P. Martini. Cette invention se perfectionna insensiblement, & leur procura différentes sortes de papier.

En général, le meilleur dont on se sert pour écrire, ne peut guere se conserver long-tems dans les provinces du sud; & même nos livres d'Europe, selon le P. Parenin, ne tiennent guere à Canton contre la pourriture, les vers, & les fourmis blanches, qui dans quelques nuits en dévorent jusqu'aux couvertures: mais le même pere assure que dans les parties du nord, sur-tout dans la province de Pékin, le papier quoique mince, se conserve très-long-tems.

Les Coréens eurent bien-tôt connoissance de la fabrique du papier des Chinois, & ils réussirent à le fabriquer d'une maniere plus solide & plus durable; car leur papier passe pour être aussi fort que de la toile, on écrit dessus avec le pinceau chinois. Si l'on vouloit user des plumes d'Europe, il faudroit auparavant y passer de l'eau d'alun, sans quoi l'écriture seroit baveuse.

C'est en partie de ce papier que les Coréens paient leurs tributs à l'empereur; ils en fournissent chaque année le palais; ils en apportent en même tems une grande quantité qu'ils vendent aux particuliers; ceux-ci ne l'achètent pas pour écrire, mais pour faire les châssis de leurs fenêtres, parce qu'il résiste mieux au vent & à la pluie que le leur. Ils huilent ce papier, & en font de grosses enveloppes. Il est aussi d'usage pour les Tailleurs d'habits; ils le manient, & le froissent entre leurs mains, jusqu'à ce qu'il soit aussi maniable & aussi doux que la toile la plus fine, & ils s'en servent en guise de coton pour fourrer les habits. Il est même meilleur que le coton, lequel, lorsqu'il n'est pas bien piqué, se ramasse, & se met en une espece de peloton. (D. J.)

PAPIER DU JAPON, (*Arts.*) Le papier est fait au Japon de l'écorce du *morus papifera sativa*, ou véritable arbre à papier, de la maniere suivante, selon Kämpfer à qui seul on en doit la connoissance.

Chaque année, après la chute des feuilles qui arrive au dixieme mois des Japonnois, ce qui répond communément à notre mois de Décembre, les jeunes rejettons qui sont fort gros, sont coupés de la longueur de trois piés au-moins, & joints ensemble en paquets, pour être ensuite bouillis dans de l'eau avec des cendres. S'ils séchent avant qu'ils bouillent, on les laisse tremper vingt-quatre heures durant dans l'eau commune, & ensuite on les fait bouillir: ces paquets ou fagots sont liés fortement ensemble, & mis debout dans une grande chaudiere qui doit être bien couverte: on les fait bouillir, jusqu'à ce que l'écorce se retire si fort, qu'elle laisse voir à nud un bon demi-pouce du bois à l'extrémité: lorsque les bâtons ont bouilli suffisamment, on les tire de l'eau, & on les expose à l'air, jusqu'à ce qu'ils se refroidissent; alors on les fend sur la longueur pour en tirer l'écorce, & l'on jette le bois comme inutile.

L'écorce séchée est la matiere dont ensuite on doit faire le papier; en lui donnant une autre préparation qui consiste à la nettoyer de nouveau, & à trier la bonne de la mauvaise: pour cet effet, on la fait tremper dans l'eau pendant trois ou quatre heures; étant ainsi ramollie, la peau noirâtre est ra-

clée avec la surface verte qui reste, ce qui se fait avec un couteau qu'ils appellent *kaadsi kusaggi*, c'est-à-dire, le *rasoir de kaadsi*, qui est le nom de l'arbre; en même tems aussi l'écorce forte qui est d'une année de crûe, est séparée de la mince qui a couvert les jeunes branches. Les premières donnent le meilleur papier & le plus blanc; les dernières produisent un papier noirâtre d'une bonté passable; s'il y a de l'écorce de plus d'une année mêlée avec le reste, on la trie de même, & on la met à part, parce qu'elle rend le papier le plus grossier & le plus mauvais de tous: tout ce qu'il y a de grossier, les parties nouvelles, & ce qui paroît défectueux & d'une vilaine couleur, est trié en même tems pour être gardé avec l'autre matiere grossiere.

Après que l'écorce a été suffisamment nettoyée; préparée & rangée, selon ses différens degrés de bonté, on doit la faire bouillir dans une lessive claire; dès qu'elle vient à bouillir & tout le tems qu'elle est sur le feu, on est perpétuellement à la remuer avec un gros roseau, & l'on verse de tems en tems autant de lessive claire qu'il en faut pour abatre l'évaporation qui se fait, & pour suppléer à ce qui se perd par-là: cela doit continuer à bouillir, jusqu'à ce que la matiere devienne si mince, qu'étant touchée légèrement du bout du doigt, elle se dissolvent & se sépare en maniere de bourre & comme un amas de fibres. La lessive claire est faite d'une espece de cendres, en la maniere suivante: on met deux pieces de bois en croix sur une cuve; on les couvre de paille, sur quoi ils mettent des cendres mouillées, ils y versent de l'eau bouillante, qui à mesure qu'elle passe au-travers de la paille, pour tomber dans la cuve, s'imbibe des particulines salines des cendres, & fait ce qu'ils appellent *lessive claire*.

Après que l'écorce a bouilli de la maniere qu'on vient de dire, on la lave; c'est une affaire qui n'est pas d'une petite conséquence en faisant du papier, & doit être ménagée avec beaucoup de prudence & d'attention. Si l'écorce n'a pas été assez lavée, le papier sera fort à la vérité, & aura du corps, mais il sera grossier & de peu de valeur; si au contraire on l'a lavé trop long-tems, elle donnera du papier plus blanc, mais plus sujet à boire, & mal propre pour écrire: ainsi cet article de la manufacture doit être conduit avec beaucoup de soin & de jugement, pour tâcher d'éviter les deux extrémités que nous venons de marquer. On lave dans la riviere, & l'on met l'écorce dans une espece de van ou de crible au-travers duquel l'eau coule, & on la remue continuellement avec les mains & les bras jusqu'à ce qu'elle soit délayée à la consistence d'une laine, ou d'un duvet doux & délicat. On la lave encore une fois pour faire le papier le plus fin: mais l'écorce est mise dans un linge au lieu d'un crible, à cause que plus on lave, plus l'écorce est divisée, & seroit enfin réduite en des parties si menues qu'elles passeroient au-travers des trous du crible & se dissiperoient. On a soin dans le même tems d'ôter les nœuds ou la bourre, & les autres parties hétérogenes grossieres & inutiles, que l'on met à part avec l'écorce la plus grossiere pour le mauvais papier. L'écorce étant suffisamment & entierement lavée, est posée sur une table de bois uni & épais pour être battue avec des bâtons du bois dur *kufnoki*, ce qui est fait ordinairement par deux ou trois personnes jusqu'à ce qu'on l'ait rendu aussi fine qu'il le faut: elle devient avec cela si déliée qu'elle ressemble à du papier qui, à force de tremper dans l'eau, est réduit comme en bouillie, & n'a quasi plus de consistence.

L'écorce ainsi préparée est mise dans une cuve étroite avec l'infusion glaireuse & gluante du ris, & celle de la racine *oreni* qui est aussi fort glaireuse & gluante. Ces trois choses mises ensemble doivent être

remuées avec un roseau propre & délié jusqu'à ce qu'elles soient parfaitement mêlées, & qu'elles forment une substance liquide de la même consistance; cela se fait mieux dans une cuve étroite, mais ensuite cette composition est mise dans une cuve plus grande, qu'ils appellent en leur langage *sine*: elle ne ressemble pas mal à celle dont on se sert dans nos manufactures de papier. On tire de cette cuve les feuilles une à une dans leurs moules qu'on fait de jonc, au lieu de fil d'archal, on les appelle *miis*.

Il ne reste plus qu'à les faire sécher à propos: pour cet effet, on met les feuilles en piles sur une table couverte d'une double natte, & l'on met une petite pièce de roseau, qu'ils appellent *kamakura*, c'est-à-dire couffin entre chaque feuille; cette pièce qui avance un peu sert ensuite à soulever les feuilles, & à les tirer une à une; chaque pile est couverte d'une planche ou d'un ais mince de la grandeur & de la figure des feuilles de papier, sur laquelle on met des poids légers au commencement, de peur que les feuilles encore humides & fraîches ne se pressent si fort l'une contre l'autre, qu'elles fassent une seule masse; on surcharge donc la planche par degrés, & l'on met des poids plus pesans pour presser & exprimer toute l'eau; le jour suivant, on ôte les poids: les feuilles sont alors levées une à une avec le petit bâton *kamakura*, dont on vient de parler; & avec la paume de la main, on les jette sur des planches longues & raboteuses, faites exprès pour cela, les feuilles s'y tiennent aisément, à cause d'un peu d'humidité qui leur reste encore après cette préparation, elles sont exposées au soleil; & lorsqu'elles sont entièrement seches, on les prend pour les mettre en monceaux, on les rogne tout-autour, & on les garde pour s'en servir ou pour les vendre.

J'ai dit que l'infusion de ris, avec un léger frottement, est nécessaire pour cet ouvrage, à cause de sa couleur blanche, & d'une certaine graisse visqueuse, qui donne au papier une bonne consistance & une blancheur agréable. La simple infusion de la fleur de ris n'auroit pas le même effet, à cause qu'elle manque de cette viscosité qui est une qualité fort nécessaire. L'infusion, dont je parle, se fait dans un pot de terre non vernissé, où les grains de ris sont trempés dans l'eau; ensuite le pot est agité doucement d'abord, mais plus fortement par degrés: à la fin, on y verse de l'eau fraîche, & le tout est passé au-travers d'un linge; ce qui demeure, doit être remis dans le pot, & subir la même opération en y mettant de l'eau fraîche; & cela est répété tant qu'il reste quelque viscosité dans le ris. Le ris du Japon est le plus excellent pour cela, étant le plus gras & le plus gras qui croît en Asie.

L'infusion de la racine *oreni* se fait de la manière suivante: la racine pilée ou coupée en petits morceaux est mise dans de l'eau fraîche; elle devient glaireuse dans la nuit, & propre à l'usage destiné après qu'on l'a passée au-travers d'un linge. Les différentes saisons de l'année demandent une quantité différente de cette infusion mêlée avec le reste. Ils disent que tout l'art dépend entièrement de cela; en été, lorsque la chaleur de l'air dissout cette colle & la rend plus fluide, il en faut davantage, & moins à proportion en hiver & dans le tems froid. Une trop grande quantité de cette infusion mêlée avec les autres ingrédients rendroit le papier plus mince à proportion, & trop peu au contraire le rendroit épais, inégal & sec. Une quantité médiocre de cette racine est nécessaire pour rendre le papier bon & d'une égale consistance. Pour peu qu'on leve de feuilles, on peut s'apercevoir aisément si l'on en a mis trop ou trop peu. Au lieu de la racine *oreni* qui quelquefois, surtout au commencement de l'été, devient fort rare, les papetiers se servent d'un arbrisseau rampant, nom-

mé *sane kadsura*, dont les feuilles rendent une gelée ou glu, semblable à celle de la racine *oreni*, mais qui n'est pas tout-à-fait bonne.

On a remarqué ci-dessus que les feuilles de papier, lorsqu'elles sont fraîchement levées de leurs moules, sont mises en pile sur une table couverte de deux nattes: ces deux nattes doivent être faites différemment; celle de dessous est plus grossière, & celle qui est au-dessus est plus claire, faite de joncs plus fins qui ne sont pas entrelacés trop près l'un de l'autre, afin de laisser un passage libre à l'eau, & ils sont déliés pour ne point laisser d'impression sur le papier. Le papier grossier, destiné à servir d'enveloppe & à d'autres usages, est fait de l'écorce de l'arbrisseau *kadsu kadsura* avec la même méthode que nous venons de décrire. Le papier du Japon est très-fort, on pourroit en faire des cordes. On vend une espèce de papier fort épais à Syriga (c'est une espèce des plus grandes villes du Japon, & la capitale d'une province de même nom). Ce papier est peint fort proprement, & plié en si grandes feuilles, qu'elles suffiroient à faire un habit; il ressembleroit si fort à des étoffes de laine ou de soie qu'on pourroit s'y méprendre.

Pour rendre complete l'histoire des manufactures de papier du Japon, Kämpfer y joint la description suivante des quatre arbres & des plantes dont on le fait.

1°. L'arbre à papier, en japonnois *kaadsi*, est le principal. Kämpfer le caractérise ainsi: *Papyrus fructu mori celsa, sive morus sativa, foliis urticae, mortua, cortice papifera.*

D'une racine forte, branchue & ligneuse s'élève un tronc droit, épais & uni, fort rameux, couvert d'une écorce couleur de châtaigne, grosse dedans, où elle tient au bois qui est mou & cassant, plein d'une moëlle grande & humide. Les branches & les rejettons sont fort gros, couverts d'un petit duvet ou laine verte, dont la couleur tire vers le pourpre brun; ils sont cannelés jusqu'à ce que la moëlle croît, & sechent d'abord qu'on les a coupés. Les rejettons sont entourés irrégulièrement de feuilles à cinq ou six pouces de distance l'une de l'autre, quelquefois davantage: elles tiennent à des pédicules minces & velus de deux pouces de longueur, de la grosseur d'une paille, & d'une couleur tirant sur le pourpre brun. Les feuilles diffèrent beaucoup en figure & en grandeur; elles sont divisées quelquefois en trois, d'autres fois en cinq lobes dentés comme une scie, étroits, d'une profondeur inégale & inégalement divisés. Ces feuilles ressemblent en substance, figure & grandeur, à celles de l'*urtica mortua*, étant plates, minces, un peu raboteuses, d'un verd obscur d'un côté, & d'un verd blanchâtre de l'autre. Elles se sechent vite dès qu'elles sont arrachées, comme font toutes les autres parties de l'arbre. Un nerf unique qui laisse un grand sillon du côté opposé, s'étend depuis la base de la feuille jusqu'à la pointe, d'où partent plusieurs petites veines quasi parallèles qui en poussent d'autres plus petites tournées vers le bord des feuilles, & se recourbant vers elles-mêmes. Les fruits viennent en Juin & en Juillet, des aisselles des feuilles aux extrémités des rejettons: ils tiennent à des queues courtes & rondes, & sont de la grosseur d'un pois & un peu plus, entourés de pois pourprés: ils sont composés de pepins qui sont verdâtres au commencement, & tournent ensuite sur le pourpre brun lorsqu'ils mûrissent. Le fruit est plein d'un jus doux: je n'ai pas observé si ces fruits sont précédés par des fleurs.

Cet arbre est cultivé sur les collines & les montagnes, & sert aux manufactures de papier. Les jeunes rejettons de deux piés de long sont coupés & plantés à terre à une médiocre distance environ le dixième mois; ils prennent d'abord racine, & leur extrémité

supérieure qui est hors de terre séchant d'abord, ils poussent plusieurs jeunes jets qui deviennent propres à être coupés vers la fin de l'année, lorsqu'ils sont parvenus à la longueur d'une brassée & demie, & à la grosseur du bras d'un homme médiocre. Il y a aussi une sorte de kaadsi ou arbre de papier sauvage, qui vient sur les montagnes désertes & incultes; mais outre qu'il est rare, il n'est pas propre à faire du papier; c'est pourquoi on ne s'en sert jamais.

2°. Le faux arbre à papier, que les Japonnois nomment *katzi kadfura*, est appelé par Kæmpfer en latin, *papyrus procumbens, lactescens, folio longo lanceato, cortice chartaceo.*

Cet arbrisseau a une racine épaisse, unique, longue, d'un blanc jaunâtre, étroite & forte, couverte d'une écorce grasse, unie, charnue & douceâtre, entremêlée de fibres étroites. Les branches sont nombreuses & rampantes, assez longues, simples, nues, étendues & flexibles, avec une fort grande moëlle entourée de peu de bois. Des rejettons fort déliés, simples, bruns & velus aux extrémités sortent des branches; les feuilles y sont attachées à un pouce de distance plus ou moins l'une de l'autre alternativement: elles tiennent à des pédicules petits & minces, & leur figure ne ressemble pas mal au fer d'une lance s'élargissant sur une base étroite, & finissant en pointe, longue, étroite & aiguë. Elles sont de différente grandeur, les plus basses étant quelquefois longues d'un empan, larges de deux pouces; tandis que celles du haut de l'arbrisseau sont à peine un quart si grandes. Elles ressemblent aux feuilles du véritable arbre à papier en substance, couleur & superficie, sont profondément & également dentées, avec des veines déliées au dos, dont les plus grandes s'étendent depuis la base de la feuille jusqu'à la pointe, partageant la feuille en deux parties égales. Elles produisent plusieurs veines traversières, qui sont croisées encore par de plus petites veines. Je ne puis rien dire des fleurs ni des fruits, n'ayant pu les voir.

3°. La plante que les Japonnois appellent l'*oreni*, est nommée par Kæmpfer *alua, radice viscosa, flore ephemero, magno, punico.*

D'une racine blanche, grasse, charnue & fort fibreuse, pleine d'un jus visqueux, transparent comme le crystal, sort une tige de la hauteur d'une brassée ou environ, qui est ordinairement simple & ne dure qu'un an. Les nouveaux jets, s'il en vient, après un an sortent des aisselles des feuilles; la moëlle en est molle, spongieuse & blanche, pleine d'un jus visqueux. La tige est entourée à distance irrégulières de feuilles qui ont quatre à cinq pouces de longueur, cambrée, d'un pourpre détrempe: les pédicules en sont ordinairement creux, charnus & pleins d'humour.

Les feuilles ressemblent assez à l'*alua* de Mathiole, tirant sur le rond, d'environ un empan de diamètre, composées de sept lobes divisés par des anses profondes, mais inégalement dentées aux bords, excepté entre les anses: les creneaux ou dents sont grands, en petit nombre, & à une moyenne distance l'une de l'autre. Les feuilles sont d'une substance charnue, pleines de jus; elles paroissent raboteuses à l'œil, & sont rudes au toucher, d'un verd obscur. Elles ont des nerfs forts qui partagent chaque lobe également, courant jusqu'aux extrémités en plusieurs veines traversières, roides & cassantes, recourbées en arrière vers le bord de la feuille.

Les fleurs sont à l'extrémité de la tige & des rejettons, & sont d'un pouce & demi de longueur, portées par des pédicules velus & épais, dont la largeur augmente à mesure qu'ils finissent en calice. Les fleurs sont posées sur un calice composé de cinq pétales ou feuilles verdâtres, avec des lignes d'un pourpre brun & velus d'un bord; les fleurs sont aussi

composées de cinq pétales ou feuilles d'un pourpre clair, tirant sur le blanc; elles sont grandes comme la main, & souvent plus grandes: le fond en est fort grand, d'un pourpre plus chargé & plus rouge. Les feuilles des fleurs sont, comme on l'a dit, grandes, rondes & rayées: elles sont étroites & courtes au fond du calice qui est étroit, court & charnu; le pistil est long d'un pouce, gras, uni & doux, couvert d'une poussière couleur de chair, jaunâtre, couché sur le pistil comme si c'étoit de petites bossettes; le pistil finit par cinq caroncules couvertes d'un duvet rouge, & arrondies en forme de globe.

Les feuilles ne durent qu'un jour, & se fanent à la nuit; elles sont remplacées peu de jours après par cinq capsules séminaires pentagones, faisant ensemble la forme d'une toupie, qui ont deux pouces de longueur, un pouce & demi de largeur, membraneuses, épaisses, tirant sur le noir au tems de leur maturité, que l'on distingue les cinq capsules où sont contenues un nombre incertain de graines, dix ou quinze dans chacune, d'un brun fort obscur, raboteuses, plus petites que des grains de poivre, un peu comprimées & se détachant aisément.

4°. Le futo-kadfura des Japonnois est nommée par Kæmpfer, *frutex viscosus, procumbens, folio telephii vulgaris amulo, fructu racemoso.*

C'est un petit arbrisseau garni irrégulièrement de plusieurs branches de la grosseur du doigt, d'où sortent des rejettons sans ordre, raboteux, pleins de verrues, gercés & d'une couleur brune. L'arbrisseau est couvert d'une écorce épaisse, charnue & visqueuse, composée d'un petit nombre de fibres déliées qui s'étendent en longueur. Si peu qu'on mâche de cette écorce, elle remplit la bouche d'une substance mucilagineuse. Les feuilles sont épaisses, & attachées une à une à des pédicules minces, cambrés, de couleur de pourpre, elles sont placées sans ordre, & ressemblent aux feuilles du *telephium vulgare*: étroites au fond, elles s'élargissent, finissent en pointe, & sont de deux, trois ou quatre pouces de longueur; un pouce de largeur au milieu au plus; un peu roides, quoique grasses; quelquefois pliées vers le dos, onduées, douces au toucher, d'un verd pâle, avec un petit nombre de pointes, en forme de dents de scie à leur bord; coupées sur la longueur par un nerf traversé de beaucoup d'autres d'une petiteesse presque imperceptibles.

Les fruits pendent à des queues d'un pouce & demi de longueur, vertes & déliées: ils sont en forme de grappe, composée de plusieurs baies (quelquefois trente ou quarante) disposées en rond, sur un corps tirant sur le rond qui leur sert de base. Les baies ressemblent parfaitement aux grains de raisin, tirant sur le pourpre en hiver lorsqu'elles sont mûres. Leur membrane qui est mince contient un jus épais, quasi sans goût & insipide; dans chaque baie on trouve deux graines, dont la figure ressemble à un oignon, un peu comprimées là où elles se touchent réciproquement. Elles sont de la grosseur des pepins des raisins ordinaires, couverte d'une membrane mince & grisâtre; leur substance est dure, blanchâtre, d'un goût âpre & pourri, très-désagréable au palais. Les baies sont disposées autour d'une base, tirant sur le rond ou ovale, d'une substance charnue, spongieuse & molle, d'environ un pouce de diamètre, ressemblant assez à une fraise, rougeâtre, d'une rayure, relevée en forme de rete, dont les niches paroissent moyennement profondes quand les baies en sont détachées. (D. J.)

PAPIER DE LINGE, c'est là le papier européen, il est nommé *papier de linge*, parce qu'il se fabrique avec de vieux linge qu'on a porté, qu'on ramasse même dans les rues, & que par cette raison les François appellent vulgairement *chiffons*; les manufactu-

riers nomment ces morceaux de vieux linge *drappeaux*, *drilles*, *peilles* ou *pattes*.

Ce papier donc se fait avec des haillons de toile de lin ou de chanvre, pourris, broyés, réduits en pâte dans l'eau, ensuite moués en feuilles minces, carrées qu'on colle, qu'on sèche, qu'on presse, & qu'on met en rames on en mains pour la vente.

Il faut d'abord observer que les anciens n'ont jamais connu cette sorte de papier. Les *libri latini*, dont parle Tite-Live, *décad. I. liv. IV.* Plin, *XIII. c. xj.* & d'autres écrivains romains, étoient des livres écrits sur des morceaux de toile de lin, ou de cannavas préparés à ce dessein, de même que nos peintres s'en servent toujours; c'est ce qu'a démontré Guillardin dans son commentaire sur Plin, Allatius, & d'autres savans. Voyez Salmuth, *ad Pancirolum, liv. II. tit. XIII.*

Mais ce n'est pas assez d'être sûr que le papier de linge est une invention moderne, on voudroit savoir par quel peuple, & quand cette invention a été trouvée. Polydore Virgile, *de inventoribus rerum, l. II. c. viij.* avoue n'avoir jamais pu le découvrir. Scaliger en donne sans preuve la gloire aux Allemands, & le comte Mafféi aux Italiens. D'autres en attribuent l'honneur à quelques Grecs réfugiés à Bâle, à qui la maniere de faire le papier de coton dans leur pays en suggéra l'idée. Le P. du Halde a cru mieux rencontrer, en se persuadant que l'Europe avoit tiré cette invention des Chinois, lesquels dans quelques provinces fabriquent avec le chanvre du papier à-peu-près de la même maniere que l'Occident; mais l'Europe n'avoit point de commerce avec les Chinois, quand elle employa le chiffon en papier. D'un autre côté, si l'invention en étoit due à des Grecs réfugiés à Bâle, qui s'y retirèrent après le sac de Constantinople, il faudroit qu'elle fût postérieure à l'année 1452, dans laquelle cette ville fut prise; cependant la fabrication du papier de linge en Europe est antérieure à cette époque. Ainsi le jésuite Inchofer, qui la date seulement avec Milius vers l'année 1470, se trompe certainement dans son opinion.

Il est vrai qu'on ne fait rien de précis sur le tems auquel l'Occident commença de faire son papier de chiffon. Le P. Mabillon croit que c'est dans le xij. siècle; & pour le prouver, il cite un passage de Pierre de Clugny, dit le Vénéral qui naquit vers l'an 1100. Les livres que nous lisons tous les jours, dit cet abbé dans son *traité contre les Juifs*, sont faits de peaux de béliet ou de veau, ou de plantes orientales, ou enfin *ex rasuris veterum pannorum*; si ces derniers mots signifioient le papier tel que nous l'employons aujourd'hui, il y avoit déjà des livres de ce papier au xij. siècle; mais cette citation unique en elle-même est d'autant plus suspecte, que le P. Montfaucon qui la rapporte, convient que, malgré toutes ses perquisitions, tant en France qu'en Italie, il n'a jamais pu voir ni livre, ni feuilles de papier qui ne fût écrite depuis la mort de saint Louis, c'est-à-dire depuis 1270.

Le comte Mafféi prétend aussi que l'on ne trouve point de traces de l'usage de notre papier, antécédente à l'an 1300. Corringius a embrassé le même sentiment dans une lettre où il tâche de prouver que ce sont les Arabes qui ont apporté l'invention de ce papier en Europe. Voyez les *acta erudit. Lips. an. 1720.*

Je fai que le P. Hardouin croit avoir vu des actes & diplomes écrits sur le papier européen avant le xij. siècle; mais il est très-probable que ce savant jésuite a pris des manuscrits sur papier de coton, pour des manuscrits sur du papier de lin. La méprise étoit facile à faire, car la principale différence entre ces deux papiers consiste en ce que le papier de lin est plus fin; or on fait que nous avons de ce même

papier de différens degrés de finesse, & que c'est la même chose du papier de coton. Voyez Mafféi, *hist. diplom. lib. II. ou la Bibl. ital. t. II.*

Mais enfin on cite trop d'exemples de manuscrits écrits sur notre papier dans le xiv. siècle, pour douter que sa fabrication n'ait été connue dans ce tems-là. Le jésuite Balbin parle de manuscrits sur notre papier qu'il a vus, & qui étoient écrits avant 1340. Un Anglois rapporte dans les *Transactions philosophiques*, que dans les archives de la bibliothèque de Cantorbéry il y a un inventaire des biens d'Henri, prieur de l'église de Christ, qui mourut en 1340, lequel inventaire est écrit sur du papier. Il ajoute que dans la bibliothèque cotonnienne il y a divers titres écrits sur notre papier, lesquels remontent jusqu'à la quinzième année d'Edouard III. ce qui revient à l'année 1335. Voyez les *philos. transact. n.º. 288.*

Le docteur Prideaux nous assure avoir vu un registre de quelques actes de Jean Cranden, prieur d'Ely, fait sur papier, & qui est daté de la quatorzième année d'Edouard III. c'est-à-dire l'an de Jésus-Christ 1320. Voyez Prideaux, *Connect. part. I. l. VII. p. 710.*

Le même savant panche à croire que l'invention du papier de linge nous vient de l'Orient, parce que plusieurs anciens manuscrits arabes ou en d'autres langues orientales sont écrits sur cette sorte de papier, & que quelques-uns d'entr'eux se trouvent plus anciens que les dates ci-dessus mentionnées. Enfin M. Prideaux juge qu'il est probable que les Sarrasins d'Espagne ont apporté les premiers d'Orient l'invention du papier de linge en Europe.

Quoi qu'il en soit de toutes les conjectures que nous venons d'exposer, il nous importe encore davantage de connoître la maniere de faire le papier de linge. Dans cette vûe, je rapporterai d'abord la méthode des François, qui est la même qu'en Hollande, ensuite j'indiquerai celle d'Angleterre, qui en differe en quelques points.

Après que les chiffons ont été lavés, on les met tout mouillés pourrir dans des manieres de cuves, ou lieux faits exprès, que l'on appelle *pourrissiors*, d'où on les tire quand ils sont duement pourris, & propres à être réduits en ouvrage.

Cette première préparation d'où dépend en partie la bonté du papier, étant finie, on met les chiffons ainsi pourris dans des especes de mortiers, garnis dans le fond d'une plaque de fer qu'on nomme *pires à drappeaux*, dans lesquelles par le moyen de plusieurs maillets ou pilons, aussi garnis de fer par le bout, qui tombent alternativement dans chaque pile, & à qui des moulins à eau donnent le mouvement, ils sont réduits en une espece de bouillie ou de pâte, qui est le nom que les ouvriers lui donnent. Cette pâte est ensuite remise de nouveau dans d'autres mortiers qu'on appelle *pires à fleurir*. Celui qui a le soin des moulins & des piles, s'appelle *gouverneur* ou *gouverneau*.

La pâte ainsi disposée, se met dans des especes de caisses de bois, où elle se sèche, & d'où on la retire pour la mettre dans des lieux de réserve. Lorsque l'on s'en veut servir pour fabriquer le papier, on la fait passer pour la troisième fois par un mortier qu'on nomme *pile de l'ouvrier*, dont les maillets ne sont point garnis de fer: c'est dans cette troisième pile où elle prend sa dernière façon.

L'on fait ordinairement de trois sortes de pâte; la commune ou bule, autrement gros-bon; la moyenne ou vanante; & la pâte fine, qui servent suivant leur degré de finesse, à faire du papier, ou très-gros, ou médiocre, ou très-fin.

La pâte perfectionnée, ainsi qu'on vient de le dire, se met dans de grandes cuves pleines d'une eau très-claire & un peu chaude, où elle est remuée & brassée à plusieurs reprises avant que de l'employer, afin que

L'eau en soit également chargée, & que le papier qu'on en doit faire soit d'une même finesse. Les moules dans lesquels se fait chaque feuille de papier séparément, & l'une après l'autre, se nomment *formes*. Ce sont de petits chassis de bois carrés, plus grands ou plus petits, suivant la qualité du papier qu'on fabrique.

Le fond ou chassis, d'un côté est fermé par quantité de menus fils de laiton, très-ferrés les uns contre les autres, & joints de distance en distance, par de plus gros fils nommés *verjules* ou *verjures*, en deux endroits du fond: justement au milieu de chaque demi-feuille se mettent d'un côté la marque du manufacturier, & de l'autre, une empreinte convenable à la sorte de papier qui se fait, comme des grappes de raisin, des serpens, des noms de Jesus, &c. Comme ces marques ou empreintes sont de fil de laiton, aussi-bien que les verjules, & qu'elles excèdent un peu le fond, elles s'impriment dans le papier, & paroissent au jour plus transparentes que le reste. Il y a des manufacturiers assez curieux pour former leurs marques sur les moules avec du menu fil d'argent, en maniere de filigrane.

Pour travailler au papier, chaque forme se plonge dans la cuve pleine de l'eau épaissie par la pâte faite de chiffons: lorsqu'on l'en retire, elle se trouve couverte du plus épais de cette matiere, le plus clair s'écoulant par les intervalles imperceptibles des fils de laiton; en sorte que ce qui reste se congèle dans l'instant, & devient assez solide pour que le coucheur (ouvrier destiné à cet effet), puisse renverser la feuille de papier sur le feutre ou porce, c'est-à-dire sur un morceau de revêche, ou autre étoffe de laine écrue.

Tandis que le plongeur fait une seconde feuille de papier, en plongeant une seconde forme dans la cuve, le coucheur couvre la premiere d'un second feutre, pour recevoir l'autre feuille qui se fabrique, & ainsi successivement, jusqu'à ce qu'il y ait une pile suffisante de feuilles de papier & de feutres, pour être mises à la presse qui en doit exprimer la plus grande partie de l'eau.

Au sortir de cette presse, l'ouvrier que l'on nomme *leveur*, leve les feuilles de dessus les feutres, & les met les unes sur les autres sur une planche carrée appelée *le drapant*; puis elles sont remises une seconde fois sous la presse, afin de les bien unir, & d'achever d'en exprimer toute l'humidité. Quand elles ont été suffisamment pressées, on les met sécher sur des cordes dans les étendoirs, lieux où l'air se communique à proportion qu'on le juge nécessaire, par le moyen de certaines ouvertures faites exprès, que l'on ouvre & que l'on ferme par des coulisses.

Lorsque le papier est bien sec, on le colle, ce qui se fait en plongeant plusieurs feuilles ensemble dans une chaudiere de cuivre, remplie d'une colle très-claire, & un peu chaude, faite de rognures de cuir, ou de ratures & morceaux de parchemin, dans laquelle on jette quelquefois de l'alun de glace, ou de la coupe-rose blanche en poudre.

La meilleure colle est celle du parchemin; mais soit qu'on se serve de l'une ou de l'autre, le *saleran* ou *séleran*, c'est-à-dire le chef de la salle où l'on colle & où l'on donne les derniers apprêts & façons au papier, la doit faire bouillir 16 heures, & ne l'employer qu'après l'avoir coulée à-travers d'une chausse ou drapau.

Après que le papier est bien & duement collé, on le met en presse afin d'en faire sortir le superflu de la colle, puis on tire les feuilles les unes après les autres pour les jeter sur des cordes qui sont dans les étendoirs, ce qui se fait par le moyen d'un instrument de bois de la figure d'un T, que l'on nomme *ferlet*; quand les feuilles sont entierement sèches on les ôte de dessus les cordes, ce que l'on appelle les *ramasser*, pour les remettre encore sous la presse.

Lorsqu'elles sont retirées de cette presse, on les trie pour séparer les défectueuses d'avec les bonnes: on les lisse avec une pierre légèrement frottée de graisse de mouton, on les plie, on les compte pour en former des mains, & lorsque ces mains sont formées, on les remet de nouveau en presse; ensuite on les ébarbe (c'est-à-dire que l'on en rogne légèrement les extrémités), & l'on les met par rames, chaque rame s'enveloppant de gros papier que l'on appelle *maculature* ou *trace*: enfin après qu'elles sont liées d'une ficelle, on les met pour la dernière fois sous la presse, ce qui est la dernière façon qu'on donne au papier, étant pour lors en état d'être vendu ou employé.

Voici présentement la maniere de faire le papier de vieux linge de chanvre & de lin en Angleterre.

Après les avoir préparés, on les apporte dans les moulins à papier, on les sépare en ce qu'on appelle *grobins*, *grobins fin*, *grobins deuxieme*, *grobins troisieme*, car pour le reste, ce sont des chiffons de laine & de lin, que la saleté empêche de reconnoître jusqu'à ce qu'ils ayent été lavés. La façon de les laver, est de les mettre dans un poinçon dont le fond est percé de beaucoup de trous, & qui a sur le côté des grilles faites de fil d'archal qui soit fort: là on remue souvent ces morceaux de linge, afin que la saleté s'en sépare.

Quand ils sont suffisamment lavés, on les met en tas carrés, & on les couvre bien ferrés avec des pieces de grosse toile propre, jusqu'à ce qu'ils suent & s'épaississent, c'est ce qu'on appelle *fermentation*; elle se fait ordinairement en 4 ou 5 jours; si on ne les retiroit pas à-propos, ils pourroient se gâter tout-à-fait, changer de couleur & prendre feu. Quand ils ont bien fermenté, on les tord par poignées, ensuite on les hache avec un instrument de fer tranchant & crochu, qui est stable dans une forme, la pointe en-haut & le tranchant du côté de l'ouvrier, en observant de les tirer à foi, & les couper pieces par pieces d'un pouce & demi de long, ou comme les doigts le permettent.

Les chiffons étant ainsi préparés on les jette dans des mortiers ovales, d'environ 2 piés de profondeur, faits de bon cœur de chêne: au fond de chaque mortier est une plaque de fer épaisse d'un pouce, large de 8, & longue de 30, qui est façonnée en-dedans comme un moule pour un saumon de plomb avec la tête & la queue arrondie: dans le milieu est un lavoir qui a 5 trous, & un morceau de tamis de crin, attaché en-dedans pour empêcher que les marteaux n'y touchent, & que rien n'en sorte, excepté l'eau sale.

Les mortiers sont fournis d'eau jour & nuit par le moyen de petits augets, qui sont eux-mêmes remplis par l'eau d'une citerne, que leur distribuent des sceaux attachés à chaque rayon d'une roue, tant que la roue tourne.

Les chiffons étant battus dans ces mortiers, deviennent propres à être mis en une presse qui est auprès: on les tire avec de petits sceaux de fer hors de chaque mortier, dont on peut arrêter le marteau sans que les autres cessent d'aller: c'est ce qu'on appelle la *premiere matiere*.

Cette premiere matiere tirée des mortiers, est mise dans des caisses de bois de 5 piés de haut, semblables à celles dont se servent les marchands de blé, dont le fond est de planches posées de biais, avec une petite séparation dans le milieu pour écouler l'eau. La pâte de chiffons y étant mise, on ôte du couvercle autant de planches qu'il est nécessaire, & on presse cette masse de pâte à force de bras; le lendemain on y remet encore de la pâte jusqu'à ce que la caisse soit remplie, & là on la laisse mûrir une semaine, plus ou moins selon le tems. Dans tout ce procédé il faut prendre garde qu'il n'y ait point d'instrument de fer sujet à se rouiller, car il teindroit de rouille la pâte, & gâteroit le papier.

Ensuite on met la pâte dans d'autres mortiers, on

la bat & on la remet dans des caisses comme devant, & dans cet état on l'appelle la *seconde matiere*. Il faut entendre la même chose d'une troisième préparation qui rend la pâte propre à passer encore dans des mortiers, où elle est battue de-rechef, jusqu'à ce qu'étant mêlée avec de l'eau claire & brassée çà & là, elle paroisse comme la farine délayée dans de l'eau sans aucuns grumeaux.

La pâte ainsi préparée, on la passe encore une fois dans un mortier creux, dont le marteau n'est pas garni de fer. On fait couler continuellement de l'eau dans ce mortier, par le moyen d'un auget, tandis qu'on travaille à la chaudiere. Quand l'eau & la pâte sont absolument incorporées ensemble, on retire la pâte pour la mettre dans la chaudiere, & l'on ôte de la pâte des caisses pour en remettre dans le mortier, & ainsi successivement.

La chaudiere est préparée suivant les regles, quand la liqueur a acquis une telle proportion de pâte que le moule, étant trempé dedans, en emporte autant qu'il en faut pour une feuille de l'épaisseur qu'on la veut. Un moule est une grille carrée d'un pouce d'épaisseur, dont le fond est fait de fil de laiton, soutenu de petites barres de bois pour empêcher qu'il ne cave, & le tenir parfaitement horizontal; car s'il creusait quelque part, une partie de la feuille seroit plus épaisse que l'autre.

Le plongeur trempe ce moule dans la chaudiere, & le retire en le remuant, afin que l'eau qui est dans la pâte s'écoule par la grille: dans cet état il le donne au coucheur, qui couche la feuille sur un feutre posé sur une planche, & met un autre feutre par-dessus, & ainsi successivement une feuille & un feutre, une feuille & un feutre jusqu'à ce qu'il y en ait de quoi remplir une pressée, c'est-à-dire environ 6 mains: on fait au moins 20 pressées par jour. Le coucheur ayant fait son office, rend le moule au plongeur, & le plongeur au coucheur successivement.

Quand il y en a plein une presse de fait, le plongeur ou le coucheur donne un coup de sifflet qui fait venir 4 ou 5 ouvriers, dont un tire la pile sous la presse avec deux petits crochets, & les autres la pressent fortement jusqu'à ce qu'il n'y reste plus d'eau, ce qui se fait promptement en 2 ou 3 secouffes.

Cela fait, on tire la pile hors de la presse, & on la met au côté droit du siege du leveur: alors le leveur ôte le premier feutre, le rend au coucheur, & met la première feuille sur le siege: sur cette feuille il en met une seconde, ensuite une troisième, & continue de la sorte jusqu'à ce que tout soit levé. Ce tas est laissé là jusqu'au soir: alors on presse une seconde fois tout l'ouvrage du jour, & on le met exactement l'un sur l'autre, de façon que cela ressemble à un monceau de pâte solide.

Après que ce monceau a reçu 2 ou 3 coups de presse, comme ci-devant, le sècheur le retire, le porte dans une chambre faite exprès, & étend 6 ou 7 feuilles ensemble sur des cordes attachées à une machine appelée *trible*, chaque trible contenant 30 cordes de 10 ou 12 piés de long.

Quand il est séché on le retire, on le met sur un siege à 3 piés: dans cet état on l'adoucit avec les mains, ensuite on le met en monceau de 7 ou 8 piés de haut, dans un lieu bien sec, où il reste jusqu'à ce qu'on le colle, c'est la dernière préparation.

On choisit un jour clair & sec: on met dans une chaudiere 2 barils d'eau, & quand elle commence à être chaude, on y jette 60 livres de rognures de parchemin, ou raclures de vélin, qu'on y fait bouillir jusqu'à ce qu'elles soient réduites parfaitement en colle, alors on la passe à-travers une chauffe, & sur le tout on répand une dose convenable de vitriol blanc, & d'alun de glace réduit en poudre très-fine, dans un vase d'un pié de profondeur: auprès de ce

vase on apporte 5 ou 6 rames de papier, on en trempe dans la colle une certaine quantité, à-peu-près autant qu'on en peut prendre à la fois avec les mains, & par un certain maniemement vif & prompt, ils font en sorte que chaque feuille est collée. Après cela on met le tout en presse: le tout étant pressé, on l'ôte & on le transporte dans le séchoir, où on l'étend ordinairement feuille par feuille, jusqu'à ce qu'il soit sec. Mais il faut avoir soin que les rayons du soleil ne donnent pas directement dessus, avant que le tout soit sec, car autrement le soleil pourroit faire évaporer la colle. Dès que le papier est entièrement sec, on le retire, on l'adoucit, on le polit avec les mains comme auparavant, on le met en pile, on le presse fortement, & on le laisse dans cet état passer la nuit. Le lendemain matin on le retire & on le porte au magasin pour le trier: ce qui est pour le dedans des mains est mis à part, ce qui est dessus pareillement; ensuite on le presse encore, & on le laisse ordinairement toute la nuit dans cet état.

Le lendemain matin on l'arrange par main de 24 ou 25 feuilles chacune, on le plie, on le met en monceau, & quand il y a une presse pleine, on le presse encore en double tout de suite, & alors on l'arrange en rames de 20 mains chacune, & en ballot de 10 rames chacune. Voyez Hought, *collect. tome II. p. 412.*

Les feuilles rompues se mettent ordinairement ensemble, & on met deux mains à chaque côté de la rame: cela fait, on les enveloppe avec le papier fait de l'écume de la chaudiere, & dans cet état il est propre à être vendu.

Avec cette pâte dont nous venons de parler, on fait aussi le carton de la même maniere que le papier, excepté qu'il est plus épais. Voyez CARTON.

Avec une certaine sorte fine de ce carton, on fait des cartes pour jouer. Voyez CARTES.

Avec de l'eau, où l'on a jetté différentes couleurs détrempées avec de l'huile & du fiel de bœuf, on fait le papier marbré. Voyez PAPIER MARBRÉ.

Les manufactures de papier se sont multipliées dans presque toute l'Europe; cependant la France, la Hollande, Gènes & l'Angleterre sont les pays où on le fait le mieux. En général il dépend beaucoup de la qualité du linge dont on se sert dans les lieux où on fabrique le papier: car selon que l'on porte le lin fin, grossier, ou peu blanc, &c. les morceaux ou chiffons, & conséquemment le papier qui en résulte, doivent avoir les mêmes qualités. C'est pour cela que les papiers de Hollande & de Flandres sont plus blancs que ceux d'Italie & de France, & beaucoup plus que celui d'Allemagne.

La Grande-Bretagne, dans le dernier siècle, tiroit presque tout son papier de l'étranger. Elle ne date son premier moulin de papier, bâti à Dartfort, que de l'an 1588. Un poëte de ce tems-là le consacra par des vers à son honneur: présentement l'Angleterre a compris que la vraie consécration des choses utiles consistoit à les multiplier; aussi tire-t-elle aujourd'hui peu de papier de l'étranger. Cependant elle pourroit encore perfectionner beaucoup ses papeteries, & les étendre davantage dans les trois royaumes, à l'imitation de la Hollande qui fait le plus beau papier du monde, & en plus grande quantité. (*Le chevalier de JAUCOURT.*)

PAPIER, (*Chimie, Mat. med.*) on en retire à la distillation à la violence du feu un esprit qui n'est autre chose qu'un alkali volatil, résous, très-foible & très-délayé, & gras ou huileux, provenu en partie du linge & en partie de la colle employée à la préparation du papier, & une huile empyreumatique provenue des mêmes sources. On a érigé en remede particulier cet esprit & cette huile, auxquels c'est assurément faire assez d'honneur que d'attribuer les propriétés les plus communes des esprits alkalis volatils, & des huiles

empyreumatiques. Voyez SEL VOLATIL & HUILE EMPYREUMATIQUE.

Tout le monde connoît aussi l'usage de la fumée du papier brûlant, principalement sans flamme, contre les vapeurs hystériques, l'espece de vertige que certaines odeurs causent à beaucoup de sujets, les évanouiffemens, &c. Ce secours populaire est souvent très-efficace dans ces cas, & un des meilleurs qu'on puisse employer. (b)

PAPIER MARBRÉ, (Arts.) le papier marbré est un papier peint de diverses nuances, ou de différentes couleurs. Il se fait en appliquant une feuille de papier sur de l'eau où on a détrempe diverses couleurs avec de l'huile & du fiel de bœuf, qui empêche le mélange: selon la disposition qu'on leur donne avec un peigne, on forme les ondes & les panaches. Voici de quelle maniere se fait le papier marbré en Angleterre.

On prépare un auget de la forme & de la grandeur du papier qu'on veut marbrer, & de 4 doigts de profondeur, fait de plomb ou de bois, bien joint & enduit de façon qu'il puisse contenir la liqueur. Pour la liqueur, on fait tremper un quarteron de gomme adracanthe pendant 4 ou 5 jours dans de l'eau claire: on la remue de tems en tems, & on y ajoute tous les jours de l'eau nouvelle, jusqu'à ce qu'elle ait un peu moins de consistance que l'huile, alors on la jette dans le petit auget.

Les couleurs qu'on doit appliquer par-dessus sont, pour le bleu, de l'indigo broyé avec du blanc de plomb: pour le verd, l'indigo & l'orpiment, l'un broyé & l'autre détrempe, mêlés & qui ont bouilli ensemble dans l'eau commune: pour le jaune, l'orpiment broyé & détrempe: pour le rouge, la laque la plus fine broyée avec des raclures de bois de Brésil, qui ont été préparées en bouillant une demi-journée. Dans toutes ces couleurs on mêle un peu de fiel de bœuf, ou de poisson, qui a vieilli 2 ou 3 jours. Si les couleurs ne s'étendent pas bien d'elles-mêmes, on y ajoute un peu plus de fiel; au contraire si elles s'étendent trop, il faut furcharger le fiel & le corriger, en y ajoutant de la couleur sans fiel.

Voici l'opération de marbrer: quand la gomme est bien reposée dans l'auget, on déploie une feuille de papier que l'on détrempe sur la superficie de la liqueur, & on la retire aussitôt afin de l'agiter & de faire monter le sédiment de la gomme vers la surface, & que la liqueur en soit plus universellement impregnée. Cela fait, & toutes les couleurs étant rangées dans des pots de fayance, sur une table où est aussi placé l'auget, on commence par tremper un pinceau de soies de cochon dans chaque couleur, ordinairement le bleu le premier, & on en répand sur la surface de la liqueur. Si la couleur est bien préparée, elle se dilatera d'elle-même. Ensuite on applique le rouge de la même maniere, mais avec un autre pinceau; ensuite le jaune, & enfin le verd: pour le blanc, il se fait en répandant par-dessus la liqueur un peu d'eau claire, mêlée avec du fiel de bœuf.

Lorsque les couleurs flottent ainsi sur la liqueur, pour leur donner ces nuances agréables que nous admirons dans le papier marbré, on se sert d'un bâton pointu qu'on enfonce dans la liqueur, en tirant d'un bout à l'autre de l'auget avec adresse, & en faisant que ce bâton agite la liqueur & les couleurs qui surnagent: alors avec un peigne qu'on tient avec les deux mains par la tête, on peigne la surface de la liqueur dans l'auget d'un bout à l'autre, observant seulement de n'enfoncer que les dents. Si cette opération est faite avec un mouvement prompt & uniforme, elle produit ces nuages & ces ondulations, d'où dépend beaucoup la beauté de ce papier.

Si on aime mieux que les couleurs représentent des figures de fantaisie, comme des serpens & autres

semblables, cela se fait par le moyen du bâton pointu dont nous avons parlé ci-dessus, en traçant ces figures par-dessus ce qui a déjà été peigné; il faut pour cet effet avoir la main adroite, & agiter la superficie de la liqueur en rond, comme si on vouloit tracer quelque fleur, ou figurer des lettres.

Enfin les couleurs étant dans cet état, l'ouvrier déploie & applique par-dessus une feuille de papier blanc mouillé: cela demande dans l'ouvrier une adresse que l'usage seul peut donner, car il faut que le papier & la surface de la liqueur se rencontrent par-tout. Ensuite avant que les couleurs aient le tems de pénétrer, ce qui arriveroit bientôt, à moins que le papier ne fût fort épais, ils enlèvent ce papier avec agilité & d'une même main, & ensuite l'étendant quelque tems sur une planche, ils le suspendent après sur une corde pour le faire sécher. Quand il est suffisamment sec, on le polit avec une pierre de marbre, ou un morceau d'ivoire.

Il faut observer qu'on doit renouveler les couleurs de l'auget, & toutes les autres formalités avec le bâton pointu & le peigne, chaque fois qu'on veut appliquer un nouveau papier, parce que chaque feuille de papier emporte toute la couleur qui flote sur la liqueur. Voyez Kirch, de luce & umbra, lib. X. Merret sur Nery, de arte vitr. ch. xliij. Hought, collect. t. II. p. 419. & seq.

On a essayé quelquefois de rendre le papier marbré plus riche, en mêlant l'or & l'argent avec les couleurs, ce qui a bien réussi principalement pour la bibliothèque des rois de France: cependant la grande dépense a empêché que cette manufacture n'ait eu lieu.

Toute cette opération est tirée de Chambers. Il est surprenant qu'on ne trouve dans Savari aucun détail sur l'art de marbrer le papier. Voyez l'article MARBREUR DE PAPIER, où cet article est décrit plus au long. (D. J.)

PAPIER, COMMERCE DU (Commerce.) le papier est un objet d'un grand commerce; il y en a différentes sortes; eu égard à la couleur, on le divise en blanc, brun & bleu, &c. Par rapport à la qualité, on le divise en fin, second, bâtard, superfin, &c. Par rapport à l'usage, on le distingue en papier à écrire, à imprimer, à estampes, à cartouches, à patron, de chancellerie, &c. Par rapport aux dimensions, on le divise en moyen, à la couronne, au bonnet, au pot, royal, surroyal, impérial, éléphant, atlas. Par rapport aux pays où on le fabrique, on le divise en Allemand, Lombard, papier d'Hollande, de France, d'Angleterre, de Gènes, &c.

Il paroît que par-tout le papier se vend par rames, excepté dans les manufactures d'Auvergne, où il se vend au poids sur le pié de quatorze onces la livre: chaque rame selon son espece devant être d'un certain poids, suivant les réglemens.

Le papier de France, se divise en grand, moyen & petit. Les petites sortes sont la petite romaine, le petit raisin ou bâton royal, le petit nom de Jésus, le petit à la main, &c. qui prennent leur nom de la marque qu'on y empreint en les faisant; le cartier propre à couvrir par-derrrière les cartes à jouer. Le pot dont on se sert pour le côté de la figure: la couronne qui porte ordinairement les armes du contrôleur-général des finances: celui à la telliere qui porte les armes de M. le chancelier. Le tellier est un double T; le champy ou papier à chassis; & la serpente ainsi nommé, à cause d'un serpent dont il est marqué; comme ce dernier est extrêmement fin, il sert aux éventailistes.

Les moyennes sortes sont, le grand raisin simple, le carré simple, le cavalier & le lombard, dont les trois derniers servent pour l'impression; l'écu ou de compte simple, le carré double, l'écu double, le

grand raisin double, & la couronne double, dont les trois derniers sont appelés *doublés*, à cause de leur épaisseur : ajoutez à ceux-là, le pantalon ou *papier aux armes d'Hollande*, & le grand cornet, ainsi appelé à cause de sa marque.

Les grandes fortes sont, le grand jésus, petit & grande fleur de lis, le chapelet, le colombier, le grand aigle, le dauphin, le soleil & l'étoile, ainsi nommés à cause des marques qui y sont empreintes; ils sont propres à imprimer des estampes & des thèses, même à faire des livres de marchands & à dessiner; le grand monde est le plus large de tous.

Outre ces *papiers* que l'on appelle les *trois sortes*, & qui servent tous à l'écriture ou à l'impression, il s'en fabrique encore d'autres de toutes couleurs, soit collés, soit sans colle, pour envelopper différentes marchandises, & pour d'autres usages.

Indépendamment de la consommation du royaume, il s'en fait aussi des envois considérables dans les pays étrangers, comme dans le Nord, au Levant, & même dans les Indes orientales; mais cette consommation dans l'étranger est prodigieusement diminuée depuis le commencement de ce siècle; car on comptoit autrefois cinquante-cinq moulins à *papier*, travaillans dans la seule province d'Angoumois, & aujourd'hui l'on n'en compte pas trente; on doit dire la même chose des moulins à *papier* des autres provinces.

Les réglemens de M. Colbert sur cette fabrique, quoique fort sages en général, auroient aujourd'hui besoin de plusieurs corrections; mais il faudroit porter principalement ses vûes à l'accroissement des papeteries dans le royaume. Celle de Montargis qui s'étoit élevée il y a trente ans, méritoit d'être soutenue; il en faudroit établir de nouvelles dans le Lyonnais, & autres provinces voisines. (D. J.)

PAPIER D'ASBESTE, (*Arts.*) ce *papier* fait d'*asbeste*, autrement dit de *lin* incombustible, *lapis asbestos*, peut supporter le feu sans être endommagé. Le docteur Brukmann, professeur à Brunswick, a imprimé une histoire naturelle de l'*asbestos* dont on tire ce *papier*; & ce qu'il y a de plus remarquable, il a fait tirer quatre exemplaires de son livre sur ce *papier*, ils sont dans la bibliothèque de Wolfembutel. Voyez *Bibl. Germ. t. XIV. p. 190.*

La manière de fabriquer ce *papier* extraordinaire, est décrite par M. Loyd, d'après ses épreuves. Il broya une certaine quantité d'*asbestos* dans un mortier de pierre, jusqu'à ce qu'elle fût réduite en une substance cotonneuse; ensuite il le passa dans un tamis fin, & par ce moyen le purgea le mieux qu'il put de ses parties terrestres; car la terre & les pierres qu'il n'auroit pas pu enlever auparavant, étant réduites en poudre, passèrent à-travers le tamis, & il ne resta que le lin ou coton; ensuite il porta sa matière dans un moulin à *papier*, & la mettant dans l'eau dans un vase assez grand précisément pour faire une feuille avec une certaine quantité; il la remua suffisamment, & ordonna à l'ouvrier de l'employer à part avec la méthode ordinaire dont on use pour la fabrique du *papier* à écrire; il lui recommanda seulement de la remuer toujours avant que de la mettre dans le moule; parce qu'il considéra que la substance en étant beaucoup plus pesante que celle dont on se sert pour le *papier* ordinaire; elle se précipiteroit au fond, si on ne la remuoit pas immédiatement avant de la mettre dans le moule. Enfin, on en fit du *papier* sur lequel on écrivoit comme sur le *papier* de chiffons, & l'écriture s'en effaçoit en le jettant dans le feu, d'où on le retiroit sans être plus endommagé que la toile d'*asbeste*; mais ce *papier* étoit grossier & se cassoit fort aisément; cependant si la chose en valoit la peine, il ne seroit pas impossible en triturant fort long-tems la matière dans les mor-

tiers, d'en former une pâte aussi fine que celle du *papier* de linge; mais comme ce seroit une chose coureuse, on ne doit la regarder que sur le pié d'une invention de pure curiosité. *Philos. Transf. n.º. 166.*

PAPIER, (*Ecriture.*) Le *papier* à écrire pour être bon doit avoir les qualités suivantes: la première & la principale, c'est d'être bien collé, ferme & pesant; celui qui ne sonne pas clair, qui est mou, foible & lâche au maniement n'est pas bien collé, est conséquemment d'un mauvais usage; il faut qu'il ait le grain délié, qu'il soit net, uni, sans taches ni rides, afin que la plume coule dessus facilement; il faut regarder aussi à ce qu'il n'y ait ni filets, ni poils; ces poils entrant dans la fente du bec de la plume, rendent l'écriture boueuse. Il faudroit encore qu'il fût blanc; mais le *papier* le plus blanc n'est pas ordinairement le mieux collé. Tout étant égal d'ailleurs, le plus anciennement fabriqué sera préférable.

Manière de laver & de vernir le papier pour écrire: il faut avoir du *papier* de la qualité qu'on vient de prescrire; on l'étend tout ouvert sur un ais bien net, & après avoir mis du vernis battu, autrement dit, sandarac, dans une écuelle ou terrine, en en frotera légèrement toutes les feuilles avec une patte de lievre; puis ayant mis dans un chaudron bien net six pintes d'eau, mesure de Paris, qui suffiront pour laver une rame; on fera fondre sur le feu huit onces d'alun de roche, & une once de sucre candi blanc; & après avoir fait bouillir le tout un bouillon, on le retire de dessus le feu; & lorsque l'eau est tiède, on en lave le *papier* feuille à feuille avec une éponge fine, du côté qu'il a été vernis; on pose ces feuilles les unes sur les autres; & quand toute la rame est lavée, on la met en presse l'espace d'un demi jour, ou du soir au lendemain; après quoi, on l'étend sur des cordes feuille à feuille pour qu'il seche; lorsqu'il est à demi-sec, on le remet une seconde fois en presse pendant quelques jours, afin de le bien étendre; de-là il passe chez le relieur pour être battu, il ne faut se servir de ce *papier* que trois ou quatre mois après qu'il a été ainsi préparé. Plus il est gardé, meilleur il est; le *papier* battu pour écrire des lettres doit être frotté avec le sandarac, si l'on ne veut pas que l'encre s'épatte.

PAPIER BLANC, *terme d'Imprimeur*; c'est le premier côté de la feuille qu'on couche sur la forme pour l'impression.

PAPIER BLEU, (*Papeterie.*) *papier* qui sert aux Marchands à envelopper différentes marchandises; le gros *papier bleu* est employé aux pains de sucre, le fin aux pièces de toile, à couvrir les brochures ou livres en feuilles, &c. il y en a encore de plus fin qui sert à d'autres usages. (D. J.)

PAPIER BRILLANT, ou à fleurs & figures brillantes; c'étoit une sorte de *papier* que le sieur Papillon avoit trouvé le secret de rendre très-agréable, soit qu'il l'eût inventé ou qu'il ne l'eût que perfectionné; voici d'abord ce qu'il faisoit. A deux onces de colle de poisson qu'il mettoit tiédir & fondre, il ajoutoit le double d'amidon qu'il délayoit bien, en tournant jusqu'à ce qu'il n'y eût point de grumeaux & que tout fût bien mêlé; il laissoit reposer jusqu'au lendemain, que voulant s'en servir, il faisoit de rechef tiédir; puis ayant poncé légèrement avec du charbon presque impalpable le dessin piqué qu'il vouloit faire avec un pinceau, & de cette colle ci-dessus & tiède, il dessinait toutes les fleurs du dessin piqué; ensuite il semoit dessus du brillant d'une seule couleur qui ne s'attachoit qu'aux endroits où avoit passé le pinceau, & ayant laissé sécher, en époustant la feuille le brillant ne restoit qu'au dessin; mais pour mettre sur une feuille plusieurs brillans de couleurs différentes, il se servoit de patrons découpés par parties séparées, couchant à-travers sa colle avec

une brosse ou gros pinceau sur la feuille chaque partie ; semée ensuite du brillant de la couleur qu'il vouloit , séchée & épouffetée , il procédoit à couler la colle à-travers un autre patron , & à mettre ensuite un brillant d'un autre couleur , faisant ainsi successivement jusqu'à ce que tous les brillans de différentes couleurs fussent appliqués sur la feuille , laquelle achevée devoit extrêmement riche : mais il falloit pour employer ce papier le coller très-proprement ; car la colle ordinaire qu'on mettoit par-derrière pour le pouvoir poser , détrempoit assez vite la colle des brillans , ce qui faisoit barbouiller tout l'ouvrage ; il faisoit aussi de la toile avec mêmes brillans & de la même façon.

PAPIER BROUILLARD, (*Papeterie.*) le papier brouillard ou papier gris , est un papier qui n'a pas été collé , & sur lequel par conséquent l'encre flue & s'étend ; on s'en sert dans les livres de compte , au lieu de sable , pour empêcher l'encre de gâter la feuille opposée ; ce même papier est aussi d'usage chez les Droguistes & Apoticaire pour filtrer les liqueurs , auxquelles la chausse d'Hypocras n'est pas si propre. (*D. J.*)

PAPIER DE COULEUR tout uni ; c'est un papier qui se fait avec une grosse brosse & de toutes sortes de couleurs ; c'est ordinairement de la couronne bule , qu'on y emploie préférentiellement au champi , qui n'est pas assez collé , & qui empêcheroit non-seulement les couleurs de paroître vives & belles , mais qui ne manqueroit pas de tacher aux places où il boiroit ces couleurs. Toutes ces couleurs sont liquides & sans corps , la plupart afin de pouvoir être couchées plus uniment.

Les ouvriers qui font ce papier ont la couleur proche d'eux dans une grande terrine ; & avec une brosse telle que celle des Cartiers , ils prennent de la couleur pour chaque feuille , faisant aller & venir la brosse de tout côté , le moins par goutte & le plus uniment qu'ils le peuvent ; puis ils étalent à mesure ce qu'ils ont fait , continuant à mettre la couleur tant qu'il reste de papier à la main , qu'ils ont déplié & mise devant eux tout en un tas sur la table ou l'établi où ils travaillent. Ces sont les marchands Papetiers qui vendent communément ces papiers tout d'une couleur. Pour faire le jaune , les ouvriers usent de la graine d'orignou ; pour le rouge , de bois de Brésil , dit de *Frenambouc* ; pour le bleu , celui de tournesol & l'indigo ; pour le vert , celui de vessie ; pour l'orange un jaune , mélangé de mine de plomb ou d'autre rouge ; pour la couleur de bois , de la bistre , du brou de noix ou du jaune de graine d'orignou , mêlé avec un peu de violet de bois d'inde : ils y emploient aussi la terre d'ombre ; le bois d'inde leur sert à faire le violet , qu'ils rendent d'un œil rougeâtre , y mêlant du rouge de Brésil. Le noir , ils le font , soit avec le noir d'os , soit avec celui d'ivoire ou autre , mais rarement avec celui de fumée , parce qu'il ne se couche pas si bien. Ils font encore quelquefois des rouges différens avec le vermillon & avec la lacque liquide , du vert clair avec du vert de gris , mélangé avec celui de vessie & plusieurs autres couleurs , composées suivant qu'ils les éclaircissent ou qu'ils savent les mélanger. Voyez COULEURS A DÉTREMPER , LIQUIDES & SANS CORPS , &c.

PAPIER A DESSINER, (*Papeterie.*) papier blanc sur lequel on a passé une éponge imprégnée d'eau de suie ; son usage est pour exempter l'ouvrage du crayon dans les endroits où le papier doit être chargé d'ombres de la couleur de ce papier ; pour les endroits clairs , on les fait dessus avec de la chaux blanche ; élémens de peinture. (*D. J.*)

PAPIER DOMINOTÉ. Voyez DOMINO , DOMINOTERIE , DOMINOTIER & RECALEUR.

Tome XI,

PAPIER DORÉ & ARGENTÉ ; il y a de plusieurs façons de papier doré ; savoir , celui à fleurs ou fonds d'or qui se fait en Allemagne , mais dont l'or n'est que du cuivre , au lieu que celui d'argent fabriqué dans le même pays est d'argent fin ; car celui qui se fait avec de l'étain est d'un œil si plombé , qu'on n'en fait pas de cas ; ces fortes de papiers se fabriquent à Francfort , à Nuremberg , &c. Le papier doré sur tranche est du papier à lettre.

Le papier doré par petit feuillet & fait d'or fin , sert à plusieurs ouvrages , particulièrement dans les couvens de religieuses qui en ornent des reliquaires , de petits tableaux de dévotion & autres choses ; employant aussi au même usage du papier argenté & des cartons dorés sur tranche , fabriqués par petites bandes , avec lesquelles elles exécutent tous ces petits rouleaux dorés qui sont dans les reliquaires & autres ouvrages de leurs mains. Ces papiers , tant dorés qu'argentés , aussi-bien que les cartons qu'on vient de dire , se fabriquent à Paris. Mais à l'égard du papier doré d'Allemagne , on ne l'imite point ici par la grande raison , que tirant le cuivre en feuille de cette contrée , il deviendroit trop cher. Ce papier se fait avec des planches de cuivre jaune évidées , bien en fond , autour des masses & des contours gravés ; les feuilles de cuivre appliquées partout sur la feuille de couleur qu'on veut dorer sont posées sur la planche de cuivre qui doit être chaude , comme à-peu-près le sont les fers dont se servent les Doreurs de couvertures de livres quand ils les emploient ; puis passant le tout entre deux rouleaux ou cylindres , tels que peuvent être ceux de la presse en taille-douce , la planche en gaufrant le papier fait attacher l'or ou l'argent dessus , puis la feuille est étalée pour la laisser refroidir & sécher ; s'épouste pour en ôter tout l'or des endroits où n'ont point marqué les ornemens , figures & traits de la planche de cuivre , ce qui la perfectionne & la met en état d'être vendue.

PAPIER D'ÉVENTAIL, (*Eventaillistes.*) les Eventaillistes se sont partagés les différentes opérations de leur art ; les uns ne font que des bois d'éventails , les autres les peignent & dorent ; d'autres ne font que peindre les feuilles ; d'autres qui font ceux dont il est question dans cet article , préparent les papiers que les autres emploient : d'autres enfin font commerce , sans travailler par eux-mêmes , quoiqu'ils aient tous également & indistinctement le droit de travailler à toutes ces sortes d'ouvrages. Ceux qui travaillent au papier , & qu'on pourroit appeler proprement *Papetiers eventaillistes* , les doublent ; c'est-à-dire , collent ensemble avec une colle légère deux feuilles de papier de serpente , de la qualité qui convient à l'ouvrage auquel elles sont destinées ; cependant une des deux feuilles est toujours plus belle que l'autre & sert d'endroit à l'éventail ; c'est sur ce côté qu'on fait les plus belles peintures. Pour coller ensemble les deux feuilles de papier , on commence par en coller une par les bords sur un cercle de bois vuide , composé d'un demi cerceau & d'une regle , sur lesquels on la colle avec de l'empois ou autre colle de même nature ; on mouille légèrement le papier avec une éponge pour que l'humidité le fasse étendre , & séchant comme la peau d'un tambour ; en cet état , on laisse sécher le papier ; lorsqu'il est sec , on applique dessus la seconde feuille enduite de colle du côté qu'elle s'applique à la première ; on la lave bien avec une éponge , & on la laisse sécher. Voyez la Planche de l'Eventailliste , dont voici l'explication.

Vignette , femme qui colle des papiers sur des cercles ; papier pour coller.

2. Homme qui apporte le papier.

3. Ouvrier qui colle la seconde feuille de papier qui est l'envers sur la première.

SSSS

4. Ouvriere qui enduit de colle avec un pinceau, la feuille de *papier* qui doit servir d'envers.

6. Homme qui tient un *papier* ployé.

7. Ouvrier qui passe le *papier* à la lisse, qui est faite à-peu-près comme la presse en taille-douce, composée de deux rouleaux entre lesquels passent une table de bois sur laquelle est une platine de cuivre & sur laquelle est un *papier d'éventail*; le rouleau supérieur qui est garni de linges est mû par une roue que l'ouvrier fait tourner.

9. & 10. Cercles.

11. *Papier* collé sur un cercle.

12. Ais sur lequel est un *papier* collé par les bords avec de la gomme arabique, prêt à peindre.

13. Cercles avec des *papiers* dessus.

14. Modele d'un éventail; la gorge.

15. *Papier* collé sur un ais, sur lequel on a tracé la forme du modele.

16. Table àfabler les *papiers*, c'est-à-dire les couvrir sur une couleur dont ils ont été enduits d'une poussiere d'or ou d'argent, au moyen d'un sac avec lequel on la répand uniformément sur tout le *papier*; le fond de la table qui est entourée du rebord; le *papier*; le sac où est la poussiere. Voyez AVANTURINE.

17. Pile de cercles garnis de *papier*.

18. *Papier* rayé sur la forme à salper.

PAPIERS ET ENSEIGNEMENS, (*Marine.*) ce sont tous les *papiers* & manuscrits qui se trouvent dans un vaisseau; les *papiers* & enseignemens du vaisseau échoué.

Papier de cartouche ou de gargouffe, c'est de gros *papier* gris dont on se sert pour faire les gargouffes: on le forme sur un moule, puis on l'emplit de mitrailles. (Q)

PAPIER, terme de Miroitier, c'est une longue bande de *papier* fort, composée de plusieurs morceaux collés ensemble, dont la largeur n'est guère que de sept ou huit pouces, & la longueur proportionnée au volume des glaces qu'on veut étamer, enforte néanmoins qu'elles les passent de huit ou dix pouces de chaque côté. Ce *papier* sert à couvrir le bord de devant de la feuille d'étain après qu'elle a été chargée de vif-argent, afin d'y poser la glace, & qu'en la glissant, la feuille ne puisse être endommagée. Savary. (D. J.)

PAPIERS, (*Relieure.*) les Relieurs mettent entre le carton & les feuilles du livre qu'ils relient une ou deux feuilles de *papier* blanc pour conserver les livres & éviter qu'ils ne se gâtent contre le carton; souvent ils y mettent du *papier* marbré dont un feuillet est collé contre le carton, l'autre contre un feuillet de *papier* blanc.

Quelquefois ils usent de *papier* doré en place de *papier* marbré, & d'autres fois de satin ou autres étoffes, comme du tabis ou du maroquin, alors cela s'appelle doubler. Voyez DOUBLER.

PAPIER-REGLÉ, (*Manufecture en soie.*) pour les desseins d'étoffes, de rubans & galons, c'est du *papier* imprimé d'après une planche gravée, qui représente seulement un nombre infini de lignes perpendiculaires, toutes coupées par des lignes horizontales sans nombre, ce qui forme une très-grande quantité de quarrés parfaits; voici comme la chose s'exécute. On prend une mesure de cinq ou six lignes, plus ou moins, suivant la grosseur ou la finesse que l'on veut donner au *papier*, par ces mesures répétées tant que la planche le peut permettre, tant perpendiculairement qu'horizontalement, on tire des lignes qui donnent par conséquent cinq à six lignes en quarré; ces quarrés sont à leur tour traversés à égales distances par neuf autres lignes, mais beaucoup plus déliées que les premières, ce qui forme cent petits quarrés égaux dans chaque quarré qui est marqué par une

ligne plus forte, & c'est ce qu'on appelle *papier de dix en dix*, pour le distinguer de celui qui sert aux Gaziers, & qui est appelé *de huit en dix*, parce que chaque quarré n'en contient que quatre-vingt petits. On se sert de *papier* d'une extrême finesse pour les desseins que j'ai appelé *représentatifs*, voyez PATRON, parce qu'il est plus aisé de donner le contour que l'on souhaite sur ce *papier* fin, les angles qui terminent chaque quarré étant moins sensibles; le *papier* plus gros étant réservé pour les desseins ou patrons, que j'ai appelé au même article *desseins démonstratifs*: voici la façon dont on se sert pour dessiner sur ce *papier*. On emplit d'encre tous les petits quarrés qui exprimeront les figures du dessein, qui sont toujours quelques figures d'ornemens, ou de fleurs, même de figures humaines; les points qui restent blancs marquent les découpés desdites figures, & expriment par conséquent le fond.

PAPIERS ROYAUX, (*Politiq. & Comm.*) ce sont tous ceux que le roi a créés, & avec lesquels il a payé ses sujets, au défaut d'argent monnoyé; celui qui trouveroit un bon projet pour l'acquit des *papiers royaux*, rendroit un service important à l'état; le crédit du monarque tient à la maniere dont il sortira de cette espece d'engagement.

PAPIER TERRIER, (*Jurisp.*) on appelle ainsi le registre qui contient toutes les déclarations passées au terrier d'un seigneur censier. Voyez TERRIER & DÉCLARATION, CENS, CENSIVE.

PAPIER ET PARCHEMIN TIMBRÉ, est celui qui porte la marque du timbre, & qui est destiné à écrire les actes publics dans les pays où la formalité du timbre est en usage.

Le timbre est une marque que l'on appose aux *papiers* & *parchemins* destinés à écrire les actes que reçoivent les officiers publics.

Quelques auteurs le définissent en latin *signum regium papyro impressum*, parce qu'en effet il représente communément les armes du prince ou quelque autre marque par lui ordonnée selon la qualité particuliere de l'acte & le lieu de la passation.

Le nom de *timbre* que l'on a donné à ces sortes de marques paroît avoir été emprunté du blason, & tirer son éthymologie de ce que le timbre s'imprime ordinairement au haut de la feuille de *papier* ou *parchemin*, comme le casque ou autre couronnement, que l'on nomme aussi *timbre*, en terme de blason, se met au-dessus de l'écu.

Je ne dis pas indistinctement que le timbre s'appose au haut de la feuille, mais seulement qu'on l'appose ainsi ordinairement; car quoique l'usage soit de l'imprimer au milieu du haut de la feuille, la place où on l'appose n'est point de l'essence de la formalité; on peut indifféremment le mettre en tête de l'acte, ou au bas, ou au dos, ou sur l'un des côtés, & l'on voit beaucoup de ces timbres apposés diversement aux actes publics.

La prudence veut seulement que l'on ait attention de faire apposer le timbre ou d'écrire l'acte de maniere que l'on ne puisse pas supprimer le timbre sans altérer le corps de l'acte; & les officiers publics devroient toujours ainsi disposer leurs actes, ce que néanmoins quelques-uns n'observent pas, n'écrivant le commencement de leurs actes qu'au-dessous du timbre, d'où il peut arriver des inconvéniens, & notamment qu'un acte public dont on aura coupé le timbre ne vaudra plus que comme écriture privée, & même sera totalement nul, selon la nature de l'acte & les circonstances, ce que nous examinerons plus particulièrement dans la suite,

Au reste, à quelque distance que l'acte soit écrit du timbre il ne laisse pas d'être valable, & la disposition dont on vient de parler n'est qu'une précaution qui n'est pas de rigueur.

En France & dans plusieurs autres pays, on appose la marque du timbre avec un poinçon d'acier semblable à ceux qui servent à frapper les monnoies, excepté qu'il est moins concave; en d'autres pays, comme en Allemagne, on imprime le timbre avec une planche de cuivre gravée, telle que celles qui servent à tirer les estampes.

En France & dans la plupart des autres pays où le timbre est en usage, on met de l'encre dans le poinçon pour marquer le timbre; en Angleterre on ne met aucune couleur dans le poinçon, en sorte que la marque qu'il imprime ne paroît que parce qu'elle se forme en relief sur le papier.

La formalité du timbre paroît avoir été totalement inconnue aux anciens, & les actes reçus par des officiers publics n'étoient alors distingués des écritures privées que par le caractère de l'officier qui les avoit reçus, & par le sceau qu'il y apposoit, qui étoit plus connu que les sceaux des parties contractantes, à cause de la fonction publique de l'officier; mais du reste ce sceau n'étoit que le cachet particulier de l'officier; car les anciens n'avoient point de sceaux publics, tels que nous en avons en France, ainsi que l'observe Loyseau, *des off. liv. II. chap. iv. n. 10.* Les sceaux particuliers dont ils se servoient étoient plutôt de simples cachets que de vrais sceaux, ils n'avoient pour objet que de tenir lieu de signature, comme cela s'est pratiqué long-tems dans plusieurs pays, & même en France, à cause qu'il y avoit alors peu de personnes qui fussent écrire, & ces sortes de sceaux ou cachets n'avoient aucun rapport avec les timbres dont nous parlons.

Justinien fut le premier qui établit une espece de timbre: cet empereur considérant le grand nombre d'actes que les tabellions de Constantinople recevoient journellement, & voulant prévenir certaines faussetés qui pouvoient s'y glisser, ordonna par sa nouvelle 44, laquelle fut publiée l'an 537, que ces tabellions ne pourroient recevoir les originaux des actes de leur ministère que sur du papier, en tête duquel (ce que l'on appelloit *protocole*), seroit marqué le nom de l'intendant des finances qui seroit alors en place, le tems auquel auroit été fabriqué le papier & les autres choses que l'on avoit coutume de mettre en tête ces papiers destinés à écrire les originaux des actes que reçoivent les tabellions de Constantinople, ce que l'on appelloit suivant la glose & les interpretes, *imbreviaturam totius contractus*, c'est-à-dire un titre qui annonçoit sommairement la qualité & substance de l'acte.

Par cette même nouvelle l'empereur défendoit aussi aux tabellions de Constantinople de couper ces marques & titres qui devoient être en tête de leurs actes; il leur enjoignoit de les laisser sans aucune altération, & défendoit aux juges d'avoir égard aux actes écrits sur du papier qui ne seroit pas revêtu en tête de ces marques, quelques autres titres ou protocoles qui y fussent écrits.

M. Cujas en ses notes sur cette nouvelle, examine ce que Justinien a entendu par le protocole qu'il recommande tant aux tabellions de conserver; les uns, dit-il, veulent que ce soit une grande feuille royale; d'autres que ce soit une simple note des actes; d'autres que ce soit un exemplaire des formules dont les tabellions avoient coutume de se servir: mais ils se trompent tous également, dit M. Cujas, car de même qu'aujourd'hui notre papier a quelque marque qui indique celui qui l'a fabriqué, de même autrefois les papiers dont on se servoit contenoient une note abrégée de l'intendant des finances qui étoit alors en place, parce que ces sortes d'intendants avoient inspection sur les fabriques de papier; on y marquoit aussi en quel tems & par qui le papier avoit

été fabriqué; ce qui seroit à découvrir plusieurs faussetés.

Loyseau, dans son traité des offices, *liv. II. ch. V. n. 82.* dit en parlant de la nouvelle 44, qu'elle nous apprend un beau secret qui avoit été ignoré jusqu'à ce que le docte Cujas l'ait découvert, à savoir qu'elle défend de couper & ôter le protocole des chartes que nous pensons vulgairement être la minute & première écriture du contrat; & de fait les ordonnances des années 1512, & encore celle d'Orléans, *article xxxij.* l'usurpent en cette signification, combien qu'à la vérité ce soit la marque du papier où étoit écrite l'année qu'il avoit été fait, laquelle marque Justinien défend de couper, comme on pouvoit aisément faire, d'autant qu'elle étoit en haut du papier, & non pas au milieu, comme celle de notre papier, pour ce, dit-il, que par le moyen de ce protocole ou marque du papier plusieurs faussetés ont été découvertes, ce qui s'est aussi vu quelquefois en France; partant, dit-il, pour se servir à propos de cette antiquité, il seroit expédient, ce semble, d'ordonner que tout papier seroit marqué, & que la marque contiendroit l'année qu'il auroit été fait, chose qui ne coûteroit rien & empêcheroit plusieurs faussetés, tant aux contrats qu'aux écritures.

Cette origine du papier & parchemin timbrés fut remarquée dans une cause qui se plaida au parlement d'Aix en 1676, entre des marchands de Marseille & le fermier du papier timbré, laquelle cause est rapportée par Boniface en ses arrêts de Provence, *tom. IV. l. III. tit. xv. c. ij.* le défenseur du fermier du papier timbré faisoit valoir, « que le timbre n'étoit pas nouveau, puisqu'il y en avoit du tems de Justinien en » 537, qu'il y avoit des marques pour les protocoles » des notaires; qu'on y marquoit en chiffre l'année » en laquelle ils avoient été faits avec le nom *comitis* » *sacrarum largitionum*, qui étoit alors en exercice; » que Justinien vouloit que le notaire qui avoit com- » mencé le protocole ou la charte achevât de l'écrire, » & que le motif & le fondement de Justinien n'avoit » été que pour la précaution contre les faussetés, » comme il paroît par la nouvelle 44, suivie par Gr » defroy ».

Cette origine a aussi été remarquée par M. de Basville, intendant de la province de Languedoc, dans les mémoires qu'il a faits pour servir à l'histoire de cette province; dans lesquels en parlant du domaine il dit que, comme il y a deux généralités dans le Languedoc, il y a aussi deux sous-fermes du domaine, l'une pour la généralité de Toulouse, l'autre pour la généralité de Montpellier, & que dans ces sous-fermes sont compris le papier timbré, les formules & le contrôle des exploits; & à ce propos il remarque en passant, que le papier timbré n'a pas été inconnu aux Romains, puisqu'on voit par la nouvelle 44, qu'ils avoient une espece particulière de papier pour écrire les originaux des actes des notaires, lequel portoit la marque que l'intendant des finances y faisoit apposer, & la date du tems auquel il avoit été fait.

Ainsi quoiqu'il paroisse peut-être d'abord singulier que l'on fasse remonter l'origine du papier timbré jusqu'au tems des Romains, cependant il est constant que cette formalité étoit déjà en quelque usage chez eux, puisque les titres, dates & autres marques que l'on apposoit en tête du papier destiné à écrire les originaux des actes des tabellions de Constantinople, étoient une espece de timbre qui avoit le même objet que ceux qui sont aujourd'hui usités en France & dans plusieurs autres pays.

Mais suivant la même nouvelle de Justinien, cette formalité n'étoit établie que pour les actes des tabellions de Constantinople, encore n'étoit-ce que pour les originaux de ces actes, & non pour les expédi-

tions ou copies, du moins la nouvelle n'en fait pas mention; en sorte qu'à l'égard de tous les autres actes passés dans la ville de Constantinople par d'autres officiers publics que les tabellions, & à l'égard de tous les autres actes publics reçus hors la ville de Constantinople, soit par destabellions, soit par d'autres officiers publics, il n'y avoit jusqu'alors aucune marque sur le papier qui distinguât ces actes des écritures privées.

Cette formalité ne tomba pas en non-usage jusqu'au tems où elle a été établie en France, comme quelques-uns se l'imagineroient peut-être: il paroît au contraire qu'à l'imitation des Romains, plusieurs princes l'établirent peu de tems après dans leurs états, & que nos rois ont été les derniers à l'ordonner.

En effet, du tems des comtes héréditaires de Provence, qui regnerent depuis 915 ou 920 jusqu'en 1481, que cette province fut réunie à la couronne de France, les notaires de ce pays se servoient de protocoles marqués d'une espece de timbre, ainsi que cela fut observé dans la cause dont j'ai déjà fait mention, qui fut plaidée au parlement d'Aix en 1676, & est rapportée par Boniface, *liv. IV. tom. III. tit. 15. ch. ij.* Le défenseur du fermier du papier timbré, pour faire voir que cette formalité n'étoit pas nouvelle, observoit que non-seulement du tems de Justinien les protocoles étoient marqués, mais encore du tems des comptes de Provence, & que M^e Jean Darbés, notaire à Aix, avoit de ces anciens protocoles marqués.

Cette formalité fut introduite en Espagne & en Hollande vers l'an 1555.

Le papier timbré est aussi usité dans plusieurs autres états, comme en Angleterre, dans le Brabant & dans la Flandre impériale, dans les états du roi de Sardaigne, en Suede, & il a été introduit dans l'état ecclésiastique, à compter du 1 avril 1741, & dans d'autres pays, comme nous le dirons dans un moment.

Les timbres qu'on oppose aux papiers & parchemins destinés à écrire les actes publics ont quelque rapport avec les sceaux publics dont on use aujourd'hui en France & dans plusieurs autres pays, en ce que les uns & les autres sont ordinairement une empreinte des armes du prince, ou de quelqu'autre marque par lui établie, qui s'apposent également aux actes publics, & les distinguent des actes sous signature privée; cependant il ne faut pas confondre ces deux formalités, entre lesquelles il y a plusieurs différences essentielles.

La première qui se tire de leur forme est que les sceaux publics, tels que ceux du roi, des chancelleries, des juridictions, des villes, des universités & autres semblables, s'appliquent sur une forme de cire ou de quelqu'autre matière propre à en recevoir l'empreinte, laquelle est en relief; il y a de ces sceaux qui s'appliquent ainsi sur l'acte même, d'autres qui sont à double face, & ne sont attachés à l'acte que par les lacs; au lieu que le timbre n'est qu'une simple marque imprimée au haut du papier ou parchemin.

La seconde différence est que l'on n'appose point de sceau sur la minute des actes publics: cette formalité n'est même pas toujours nécessaire pour donner l'authenticité & la publicité aux expéditions ou copies collationnées des actes publics; c'est plutôt le caractère & la qualité de l'officier qui a reçu l'acte & sa signature apposée au bas, qui rendent l'acte public: au lieu que dans les pays où le timbre est en usage, pour donner l'authenticité & le caractère de publicité à un acte, soit original, en minute ou en brevet, soit expédition ou copie collationnée, il doit être écrit sur du papier timbré ou en parchemin timbré, si l'acte est de nature à être écrit en parchemin.

La troisième différence qui se trouve entre les

sceaux publics & les timbres, c'est que l'apposition du sceau est la marque de l'autorité publique dont l'acte est revêtu par cette formalité; tellement qu'en quelques endroits, comme à Paris, le droit d'exécution parée en dépend, & que si un acte public n'étoit pas scellé, il ne pourroit être mis à exécution, quand même il seroit d'ailleurs revêtu de toutes les autres formalités nécessaires: au lieu que le timbre contribue bien à donner à l'acte le caractère de publicité nécessaire pour qu'on puisse le mettre en forme exécutoire; mais par lui-même il ne donne point ce droit d'exécution parée, qui dépend de certaines formalités qu'on ajoute à celle qui constitue la publicité.

Quoique la formalité du timbre semble n'avoir été établie que pour la finance qui en revient au prince, elle ne laisse pas d'être utile d'ailleurs.

En effet, le timbre sert 1^o. à distinguer à l'inspection seule du haut de la feuille sur laquelle l'acte est écrit, si c'est un acte reçu par un officier public, ou si ce n'est qu'une écriture privée.

2^o. Le timbre fait respecter & conserver les affiches, publications ou autres exploits, ou actes que l'on attache extérieurement aux portes des maisons ou dans les places publiques, soit en cas de decret, licitation, adjudications ou autres publications, soit dans les exploits que l'on attache à la porte de personnes absentes auxquelles ils sont signifiés; car comme ces sortes d'actes ne sont point scellés, il n'y a proprement que le timbre qui fasse connoître que ce sont des actes émanés de l'autorité publique, & qui les distingue des écritures privées.

3^o. Le timbre annonce la solemnité de l'acte aux personnes qui le signent, & sert en cela à prévenir certaines surprises que l'on pourroit faire à ceux qui signeroient un acte sans l'avoir lu; par exemple, il seroit difficile de faire signer pour une écriture privée un acte public qui seroit sur papier timbré, parce que l'inspection seule du timbre seroit connoître la surprise.

4^o. Le timbre sert aussi à prévenir quelques faussetés dans les dates de tems & de lieu qui, peuvent se commettre plus facilement dans les actes où cette formalité n'est pas nécessaire: en effet, comme il y a un timbre particulier pour chaque état, & même en France pour chaque généralité, que la formule de ces timbres a changé en divers tems, & que l'on ne peut écrire les actes publics que sur du papier ou parchemin marqué du timbre actuellement usité dans le tems & le lieu où se passe l'acte, ceux qui écrivent un acte sur du papier ou parchemin marqué du timbre actuellement usité dans un pays, ne pourroient pas impunément le dater d'un tems ni d'un lieu où il y auroit eu un autre timbre, parce que la formule du timbre apposé à cet acte étant d'un autre tems ou d'un autre lieu, seroit connoître la fausseté des dates de tems & de lieu qu'on auroit donné à cet acte.

La formalité du timbre n'ayant été établie que pour les actes publics, il s'ensuit que tous les actes qui ne sont pas reçus par des officiers publics ne sont point sujets à être écrits sur papier timbré.

Boniface, en son recueil des arrêts du parlement de Provence, *tom. IV. l. III. tit. XV. ch. j. & ij.* rapporte à ce sujet deux arrêts de la cour des aides & finances de Montpellier.

Au mois de Mars 1655, Louis XIV. étant lors à Paris, donna un édit portant établissement d'une marque sur le papier & le parchemin destinés à écrire les actes reçus par les officiers publics. Cet édit fut enregistré en parlement, en la chambre des comptes & en la cour des aides le 20 du même mois. Il est au cinquième volume des ordonnances de Louis XIV. cotté 3. fol. 69. & il en est fait mention dans le recueil des ordonnances, édits, & par M. Blanchart.

Cet édit n'eut aucune exécution; mais dans la fuite le roi voulant rendre le style des actes publics uniforme dans tout son royaume, donna une déclaration le 19 Mars 1673, par laquelle il ordonna qu'il seroit dressé des formules imprimées pour toutes sortes d'actes publics, & que les exemplaires de ces formules seroient *marqués en tête d'une fleur de lis, & timbrés de la qualité & substance des actes.*

Les formules d'actes ordonnées par cette déclaration n'eurent cependant pas lieu, parce que l'on y trouva trop d'inconvéniens, & le roi donna une autre déclaration le 2 Juillet 1673, enregistrée au parlement le 10 du même mois, par laquelle en attendant que les formules fussent perfectionnées, il ordonna que les actes publics ne pourroient être écrits que sur du *papier ou parchemin timbrés*, comme ils devoient l'être pour les formules, avec cette différence seulement que le corps de l'acte seroit entièrement écrit à la main; & c'est de-là que le *papier & le parchemin timbrés* ont retenu le nom de *formule*.

Le 4 Juillet de la même année 1673, il fut fait un état des formules dont les *papiers & parchemins* devoient être *timbrés*, suivant la déclaration dont on vient de parler.

En exécution de cette déclaration, le *papier & le parchemin* destinés à écrire les actes publics, furent marqués en tête d'une fleur de lis, & intitulés de la qualité & formule de l'acte auquel il devoit servir; on y marquoit même en tête & même dans les commencemens, le nom du quartier dans lequel il devoit servir; précaution qui fut établie pour prévenir plusieurs fautes qui peuvent se commettre à l'égard des dates. Cette précaution si utile fut dans la suite retranchée à cause que le *papier ou parchemin timbré* pour un quartier ne pouvoit pas être vendu pendant le cours du suivant sans marquer la date de ce nouveau quartier, ce qui causoit quelque embarras aux fermiers du timbre.

Le 3 Avril 1674, le roi en son conseil d'état, fit un règlement pour l'usage du *papier & parchemin timbré*; ce règlement qui est divisé en vingt articles, explique nommément quels actes doivent être écrits sur *papier ou parchemin timbré*: il seroit trop long d'en faire ici le détail; il suffit de dire que ce sont tous les actes émanés des officiers publics, & ce qu'il est surtout important d'observer, c'est que ce règlement prononce la peine de nullité contre lesdits actes publics qui seroient faits sur *papier ou parchemin commun*. Ce règlement a été enregistré dans les différens parlemens & autres cours, & il s'observe à la rigueur.

Plusieurs cours ayant fait des remontrances au sujet de ce règlement, le droit établi sur le *papier & le parchemin timbré* fut converti par édit du même mois d'Avril 1674, en un autre sur tout le *papier & parchemin* qui se consomme dans l'étendue du royaume.

La perception de ce nouveau droit fut différée par arrêt du conseil du 22 Mai 1674; & par un autre arrêt du conseil du même jour, le règlement du 3 Avril 1674 fait pour l'usage du *papier & parchemin timbré* fut confirmé, & en conséquence ordonné que les timbres & actes différens auxquels le *papier* étoit destiné seroient supprimés, & qu'à l'avenir au lieu d'iceux, tout le *papier* qui seroit consommé par les officiers & ministres de justice, seroit marqué d'une fleur de lis, & timbré du nom de la généralité où il devoit servir.

Au mois d'Août de la même année le roi donna un édit par lequel il révoqua pleinement celui du mois d'Avril précédent, portant établissement d'une marque générale sur tout le *papier & parchemin* pour continuer l'usage du *papier & parchemin timbré*, supprima les différens timbres établis pour chaque for-

mule ou modèle d'acte, & ordonna que tous officiers & ministres de justice, & autres assujettis par ses précédens édits, déclarations & réglemens à l'usage du *papier & parchemin timbré*, se serviroient, à commencer du 1 Octobre 1674, de *papier & parchemin timbré*, qui seroit seulement marqué d'une fleur de lis & du nom de la généralité dans laquelle il devoit être employé, & les droits en furent arrêtés, non plus selon la qualité & la nature des actes, mais selon la hauteur & la largeur du *papier*.

En exécution de cet édit, on commença au premier Octobre à se servir de *papier & parchemin timbré* pour les actes publics.

J'en ai vu de timbré d'une fleur de lis, avec ces mots au-tour; *généralité de Moulins*, sur un exploit fait dans ladite généralité le 3 Novembre 1674.

Il y a néanmoins encore plusieurs provinces de ce royaume dans lesquelles la formalité du timbre n'a jamais eu lieu; telles sont la province d'Artois, la Flandre françoise, le Haynaut françois, la principauté d'Arches & de Charleville, dont le territoire comprend la ville de Charleville, Arches qui en est le fauxbourg, & environ vingt-quatre villages. Il en est de même dans la Franche-Comté, l'Alsace & le Roussillon.

Il n'y en a pas non plus à Bayonne, ni dans le pays de Labour.

Il y a aussi trois principautés enclavées dans la France dans lesquelles on ne sert pas de *papier* ni de *parchemin timbré*; savoir la principauté souveraine de Dombes, celle d'Orange & celle d'Henrichemont & de Bois-Belle en Berry.

On ne se sert pas non plus de *papier* ni de *parchemin timbré* dans les îles françoises de l'Amérique, comme la Martinique, la Guadeloupe, la Cayenne, Marigalande, Saint-Domingue & autres, ni dans le Canada & le Mississipi.

Quoiqu'en général tous les officiers publics royaux ou autres, soient obligés de se servir de *papier & parchemin timbré* dans les lieux où il est établi, il y a néanmoins quelques tribunaux où l'on ne s'en sert point, quoique la formalité du timbre soit établie dans le pays. 1°. On ne s'en sert pas pour les mémoires ou requêtes que l'on présente au conseil royal des finances, & même les arrêts qui s'y rendent, s'expédient aussi en *papier & parchemin commun*; mais quand le conseil ordonne que les mémoires ou requêtes seront communiqués aux parties intéressées, alors la procédure se fait à l'ordinaire, & tout ce qui se signifie doit être sur *papier timbré*.

2°. On ne s'en sert pas non plus dans les bureaux extraordinaires du conseil, lorsque la commission porte que l'instruction des affaires qui y sont renvoyées, se fera par simples mémoires & sans frais.

3°. Les requêtes que l'on présente à MM. les marchands de France pour les affaires d'honneur qu'ils jugent en l'hôtel de leur doyen, se donnent aussi sur *papier commun*.

4°. Les consuls, vice-consuls & chanceliers, & autres officiers résidant dans les villes & ports d'Espagne, d'Italie, de Portugal, du Nord, des échelles du Levant & de Barbarie, ne se servent aussi que de *papier commun*, même pour les actes qu'ils envoient en France, parce que la juridiction qu'ils ont dans ces pays n'étant que par emprunt de territoire, ils ne peuvent ni se servir de *papier timbré* de France, ni de celui de puissance étrangère, dans le territoire de laquelle ils ne sont que par emprunt.

5°. Les ambassadeurs, envoyés, agens, résidens & autres ministres des princes étrangers auprès du roi de France, ne se servent pour les actes qu'ils font ni du *papier timbré* de leur pays, ni de celui de France, mais de *papier commun*.

6°. De même les ambassadeurs & autres ministres

du roi de France dans les pays étrangers ne se servent que de *papier* commun.

7°. On ne se sert point de *papier* ni de *parchemin* *timbré* dans les conseils de guerre, même lorsque l'on y juge à mort quelqu'un pour délit militaire.

8°. On ne s'en sert point pour les affaires qui s'instruisent au conseil souverain de Dombes, qui se tient à Paris chez le prince de Dombes par emprunt de territoire.

9°. Les officiers des conseils des princes apanagistes, comme ceux de M. le duc d'Orléans, expédient en *papier* commun tous les actes qui se font dans le conseil, quoique ces actes soient authentiques, & les quittances du secrétaire des commandemens passent à la chambre des comptes sur *papier* commun.

Les registres des hôpitaux, tant de Paris qu'autres lieux, même ceux des baptêmes, mariages, sépultures, se tiennent en *papier* commun, depuis le 1 Janvier 1737, *article 15.* de la déclaration du 9 Avril 1736; mais les extraits doivent être en *papier timbré*, *art. 29.*

Les maisons religieuses tiennent aussi leurs deux registres de vêtue, noviciat & profession en *papier* commun, *article 25. ibid.*

Suivant l'*article 1.*, un des originaux des registres, baptêmes, ondoyemens, cérémonies du baptême, mariages & sépultures, doit être en *papier* commun.

La décharge de l'apport des registres se donne en *papier* commun, *18. ibid. & 20.*

Voyez l'*article 37.* qui permet de mettre au greffe des expéditions en *papier* commun.

Article 38. Les états seront en *papier* commun.

Quoique le timbre ne soit qu'une formalité, il ne laisse pas d'y avoir plusieurs choses à considérer pour déterminer sur quelle sorte de *papier* on doit écrire les actes publics.

En effet, on distingue dans les actes trois sortes de formalités, qui se reglent chacune par des lois différentes.

Il y a des formalités qui habilent la personne, c'est-à-dire qui lui donnent la capacité de contracter, comme l'autorisation du mari à l'égard de la femme dans les coutumes où elle est requise, le consentement du père qui est nécessaire en pays de droit pour faire valoir l'obligation du fils de famille en pays de droit écrit: l'observation de ces formalités & autres semblables se regle par la loi du domicile des personnes qui s'obligent, parce que ces formalités ont pour objet de leur donner la capacité de contracter qui dépend de la loi du domicile.

Il y a d'autres formalités qui concernent la substance de l'acte, telles que l'acceptation dans les donations, qui est une condition que la loi de la situation impose aux biens dont on veut disposer: aussi ces sortes de formalités se reglent-elles par la loi du lieu où les biens sont situés.

La troisième espèce de formalités est de celles qui ne concernent que la forme extérieure des actes: telles sont toutes celles qui ne servent qu'à rendre l'acte probant ou authentique, comme la signature des parties, celle des officiers publics & des témoins, l'apposition du sceau, le contrôle, l'insinuation, & autres semblables.

Ces formalités extérieures ne se reglent point par la loi du lieu où les biens sont situés, ni par la loi du domicile des parties, ni par celle du lieu où les officiers publics qui reçoivent les actes font leur résidence ordinaire, mais par la loi du lieu où l'acte est passé, & cela suivant la maxime, *locus regit actum*, qui est fondée sur la loi 3. au digeste de *testibus*, sur la loi 1. au code de *emencip. liber.* & sur ce que dit M. Ch. Dumoulin sur la loi 1. au code *liv. I. tit. I. verbo conclusiones de statutis. Aut statutum*, dit-il, *loquitur de his quæ concernunt nudam ordinationem, vel*

solemnitatem actus, & semper inspicitur statutum vel consuetudo loci ubi actus celebratur, sive in contractibus, sive in judiciis, sive in testamentis, sive in instrumentis aut aliis conficiendis.

Il n'y a certainement rien qui soit plus de la forme extérieure des actes que la qualité du *papier* ou *parchemin* sur lequel on les écrit; soit qu'on ne considère que le *papier* même, si l'acte est écrit sur *papier* ou *parchemin* commun; soit que l'on considère la marque du timbre, s'il est écrit sur *papier timbré*: car le *papier* est le *parchemin* & le timbre que l'on y appose, ne font point de la substance de l'acte, puisqu'il pourroit subsister sans cela.

C'est pourquoi l'on doit suivre l'usage du lieu où se passent les actes pour déterminer s'ils doivent être écrits sur *papier* ou *parchemin timbré*, ou s'ils peuvent être écrits sur *papier* ou *parchemin* commun.

Ainsi les notaires, greffiers, huissiers, & autres officiers publics doivent écrire sur du *papier* ou *parchemin timbré* les actes qu'ils reçoivent à Paris, & dans les autres endroits où la formalité du timbre est établie.

Ils ne peuvent même pas se servir indifféremment de toute sorte de *papier* ou *parchemin timbré*, il faut que ce soit du *papier* ou *parchemin timbré* exprès pour le pays, & en particulier pour la généralité dans laquelle ils reçoivent l'acte: en sorte qu'un acte public reçu en France doit non-seulement être écrit sur du *papier* ou *parchemin timbré* d'un timbre de France, & non sur du *papier* marqué du timbre d'un autre état; mais il faut encore qu'il soit écrit sur du *papier timbré* pour la généralité dans laquelle il est reçu, y ayant autant de timbres différents que de généralités.

Au contraire si l'acte est reçu dans un état ou une province dans lesquels le *papier* ni le *parchemin timbré* ne font point en usage, comme en Flandre, en Haynaut, &c. l'officier public qui reçoit l'acte, doit l'écrire sur *papier* ou *parchemin timbré* commun.

Néanmoins un acte écrit sur *papier* ou *parchemin timbré* dans un pays où la formalité du timbre n'est pas établie, ne seroit pas pour cela nul, parce que ce qui abonde ne vait pas.

Les officiers publics qui ont leur résidence ordinaire dans un lieu où l'on ne se sert point de *papier timbré*, ne laissent pas d'être obligés de s'en servir pour les actes qu'ils reçoivent dans les pays où il est établi.

Et vice versa, les actes publics reçus dans des pays où le *papier timbré* n'a pas lieu, doivent être écrits sur *papier* commun, quand même les officiers publics qui les reçoivent auroient leur résidence ordinaire dans un lieu où l'on se serviroit de *papier timbré*.

Ainsi les notaires d'Orléans & ceux de Montpellier, les huissiers à cheval & à verge au châtelet de Paris, & autres officiers publics qui ont droit d'instrumenter par tout le royaume, doivent écrire les actes qu'ils reçoivent dans chaque lieu sur du *papier* marqué du timbre établi pour le lieu, ou sur du *papier* commun, si le timbre n'est pas établi dans le lieu où ils reçoivent l'acte.

De même un conseiller au parlement ou de quelque autre cour souveraine, qui seroit commis par sa compagnie pour aller faire quelque visite, procès-verbal, enquête, information, ou autre instruction, dans une province du ressort dans laquelle le *papier* est marqué d'un timbre différent de celui de Paris, comme en Picardie, en Champagne, ou en Touraine, &c. seroit obligé de servir du *papier* du lieu où il seroit l'instruction, & par la même raison pourroit se servir de *papier* commun pour les actes qu'il seroit en Flandre, en Haynaut, &c. ou autres provinces, dans lesquelles il n'y a point de *papier timbré*.

Et lorsqu'un officier public qui a commencé un acte dans une généralité le continue en d'autres gé-

néralités ou provinces, soit par droit de suite, soit en vertu d'une commission particulière ou autre droit, comme il arrive quelquefois à l'égard des inventaires, procès-verbaux de visite, &c. l'officier doit pour chaque partie de l'acte qu'il reçoit se servir du *papier* ou *parchemin timbré* pour le lieu où il reçoit cette partie de l'acte, quand même le commencement de l'acte seroit sur du *papier* marqué d'un timbre différent, parce que ces différentes parties sont proprement autant d'actes particuliers qui doivent être reçus chacun selon la forme usitée dans le lieu où ils se passent, & par conséquent être écrits sur du *papier timbré* pour le lieu où on les reçoit, & non pas sur du *papier timbré* pour le lieu où on a commencé l'acte.

Ce que l'on vient de dire, que toute sorte d'actes doivent être écrits sur le *papier* dont on se sert dans le lieu où ils sont reçus, s'entend non-seulement des minutes ou originaux des actes, mais aussi des grosses, expéditions & copies collationnées; si elles sont délivrées dans le lieu où l'acte original a été reçu, elles doivent être écrites sur du *papier* marqué du même timbre, ou du-moins de celui qui est usité dans le pays au tems de l'expédition; mais si l'original a été reçu hors du lieu de la résidence ordinaire de l'officier public dans un pays où le timbre est différent de celui qui est usité dans le lieu de sa résidence, les expéditions qu'il en délivre dans le dernier lieu doivent être écrites sur du *papier* marqué du timbre qui y a cours, parce que le fait de l'expédition ou copie est un nouvel acte qui doit être reçu suivant l'usage actuel du lieu où il se passe.

Ainsi un notaire d'Orléans qui aura écrit sur du *papier timbré* de la généralité de Paris l'acte qu'il aura reçu dans cette généralité, écrira sur du *papier timbré* de la généralité d'Orléans les expéditions ou copies qu'il délivrera de cet acte à Orléans.

Par la même raison, ce notaire d'Orléans qui aura écrit sur *papier* commun un acte qu'il aura reçu en Flandre ou autre pays, dans lequel il n'y a point de *papier timbré*, sera obligé d'écrire sur du *papier timbré* de la généralité d'Orléans l'expédition qu'il en délivrera dans cette généralité.

Par une suite du même principe, toutes expéditions ou copies délivrées depuis l'établissement du timbre dans les pays où il a lieu, doivent être écrites sur *papier timbré*, encore que les minutes ou originaux soient antérieurs à l'établissement du timbre & aient été reçus sur *papier* commun, parce que l'expédition ou copie doit être dans la forme usitée au tems où elle est faite, sans considérer en quelle forme est l'original.

Et comme toute expédition ou copie doit aussi être dans la forme usitée dans le lieu où elle est faite, ainsi qu'on l'a déjà expliqué ci-devant, il seroit à propos que les officiers publics fissent toujours mention au bas de la grosse, expédition ou copie, du jour & du lieu où ils l'ont délivrée, ce que la plupart n'observent pas, sur-tout dans les grosses: néanmoins cela est nécessaire pour connoître si la grosse, expédition ou copie, est dans la forme usitée dans le tems & le lieu où elle a été délivrée; car elle ne l'est pas toujours dans le même tems, ni dans le même lieu, que la minute ou brevet original de l'acte; or l'on ne peut juger si l'expédition est dans la forme où elle doit être, sans savoir le tems & le lieu où elle a été délivrée: on peut aussi avoir intérêt de savoir la date d'une grosse, parce que s'il s'en trouve deux, celle qui a été délivrée la première a plusieurs droits & privilèges que n'a pas la seconde: d'ailleurs il est important de savoir si l'officier public qui a reçu l'acte avoit encore caractère d'officier public lorsqu'il a délivré l'expédition, & pour cela il en faut savoir la date: en un mot, il y a beaucoup d'inconvéniens à ne pas marquer la date & lieu des expéditions, & il seroit

plus régulier de le marquer, puisque le fait de l'expédition est proprement un acte particulier qui doit avoir sa date comme l'original a la sienne, & que l'expédition doit être faite dans la forme usitée dans le tems & le lieu où elle est délivrée.

C'est encore une question de savoir si dans un tems & dans un pays où le timbre a lieu on peut écrire un acte public à la suite d'un autre acte aussi public, reçu sur du *papier* ou *parchemin* non-timbré ou marqué d'un ancien timbre qui n'a plus cours.

Cela se pratique quelquefois pour faire mention sur la minute ou sur la grosse d'un acte, d'un paiement, d'une décharge, d'une réduction, augmentation ou autre déclaration, qu'il est essentiel d'écrire sur l'acte auquel elle est relative, auquel cas la nécessité de joindre le nouvel acte à l'ancien d'une manière qu'il ne puisse en être séparé, autorise à écrire le nouvel acte à côté ou à la suite de l'ancien, quoique le *papier* sur lequel on l'écrit ne soit pas dans la forme usitée au tems où l'on passe le nouvel acte.

Mais si l'on écrivoit à côté ou à la suite d'un acte ancien un nouvel acte qui n'auroit aucune connexité avec l'autre, alors n'y ayant pas de nécessité de joindre ces actes, il n'y auroit aucun prétexte pour s'écarter des règles ordinaires; ainsi, dans ce cas, lorsque le premier acte auquel on en voudroit joindre un autre, seroit écrit sur du *papier* non-timbré ou marqué d'un timbre qui n'a plus cours, on ne pourroit pas écrire le nouvel acte sur ce même *papier*, il faudroit l'écrire sur du *papier timbré* de la formule actuelle, autrement l'acte pourroit être argué de nullité, pour n'avoir pas été écrit sur du *papier* de la forme usitée au tems où il a été passé.

Les notaires au châtelet de Paris se sont long-tems servi du même *papier* & *parchemin* que les autres officiers publics; avant 1673, ils écrivoient leurs actes sur *papier* ou *parchemin* commun; & depuis 1673, époque de l'établissement du timbre, ils ont été obligés d'écrire tous leurs actes sur du *papier* ou *parchemin timbré*.

La formule du timbre a été changée plusieurs fois, mais la nouvelle formule que l'on introduisoit étoit uniforme pour tous les actes publics, & les notaires au châtelet de Paris se servoient comme tous les autres officiers de *papier* ou *parchemin timbré* de la formule usitée au tems de la passation de leurs actes.

Ce ne fut qu'en 1723 que l'on commença à établir un timbre particulier pour les actes des notaires au châtelet de Paris: le roi par sa déclaration du 7 Déc. 1723, enregistrée le 22 desdits mois & an, en supprimant la formalité du contrôle, à laquelle ils avoient été assujettis comme tous les autres notaires du royaume, ordonna par l'article *iiij.* de ladite déclaration, qu'il seroit établi des formules particulières pour les *papiers* & *parchemins timbrés* qui seroient employés par lesdits notaires pour les brevets, minutes & expéditions des actes qui seroient par eux passés, laquelle formule seroit imprimée à côté de celle de la ferme.

L'article *iv.* ordonna que tous les actes seroient divisés en deux classes.

La première composée des actes simples, & qui se passent ordinairement sans minutes; savoir, les procurations, avis de parens, attestations, &c. & autres actes qui sont énoncés nommément dans ledit article, & qu'il seroit trop long de détailler ici.

La seconde classe, composée de tous les autres actes non-compris dans la première classe.

L'article *v.* ordonne qu'il sera fait une première sorte de formule pour les actes de la première classe intitulée, *actes de la première classe*, & que si les parties jugent à propos qu'il reste minute de quelqu'un desdits actes, & qu'il leur en soit délivré des expé-

ditions, lesdites expéditions ne pourront être faites que sur du papier de la même marque.

L'article *vj.* porte que les minutes des actes de la seconde classe seront écrites sur un papier, intitulé, *minute des actes de la seconde classe* : & à l'égard des expéditions & grosses qui seront délivrées des actes, que la première feuille de celles qui seront faites en papier, sera écrite sur un papier intitulé, *première feuille d'expédition* ; & que si l'expédition contient plus d'une feuille, les notaires se serviront pour les deuxièmes & autres feuilles à quelque quantité qu'elles puissent monter d'un papier intitulé, *deuxièmes feuilles d'expéditions*.

L'article *vij.* ordonne que les notaires se serviront de parchemin intitulé de même pour les grosses & expéditions, que les parties désireront leur être délivrées en parchemin.

L'article *viii.* défend aux notaires au châtelet de Paris de se servir, à compter du premier Janvier 1724, d'autres papiers & parchemins, que ceux de la nouvelle formule, leur enjoint de les employer suivant la nature des actes, & ordonne que cela soit pareillement observé par tous autres officiers & personnes publiques, qui prétendent avoir droit de faire des inventaires & partages dans la ville & fauxbourgs de Paris.

L'article *ix.* ordonne que les expéditions & grosses dont la date sera antérieure audit jour premier Janvier 1724, seront faites & délivrées en papier ou parchemin timbrés seulement du timbre ordinaire des formes.

Enfin l'article *x.* porte que les quittances des rentes sur l'hôtel de ville ou sur les tailles, perpétuelles ou viagères, ainsi que les minutes, grosses & expéditions, des contrats qui ne seroient point encore passés avant le premier Janvier 1724, soient passés & expédiés sur le papier timbré ordinaire des fermes ; & qu'il en soit usé de même pour les copies collationnées par les notaires des grosses & expéditions, dont ils n'auront pas les minutes.

Cette déclaration fut exécutée pendant sept années ; mais l'embarras que la distinction du papier, selon la nature des actes, causoit aux notaires & aux parties contractantes, engagea le roi à donner une autre déclaration le 5 Décembre 1730, enregistrée en la cour des aides le 15 du même mois, qui supprime, à commencer du premier Janvier 1731, les différentes formules dont l'établissement étoit ordonné par la déclaration du 7 Décembre 1723, sur les différens actes & expéditions des notaires de Paris, & en conséquence commue lesdites formules en une formule uniforme, qui sera établie à compter du premier Janvier 1731 sur tous les papiers & parchemins servant aux actes & contrats qui seront passés à compter dudit jour par les notaires de Paris, brevets, grosses expéditions, copies collationnées, & extraits desdits actes & contrats, sans aucune distinction des différens actes, ni des premières & autres feuilles, des grosses, expéditions, copies collationnées ou extraits, laquelle formule sera intitulée, *actes des notaires de Paris*, & sera imprimée à côté du timbre ordinaire des fermes.

La même déclaration ordonne que les grosses, expéditions, extraits ou copies collationnées des actes & contrats qui auront été passés par lesdits notaires de Paris, à compter du premier Janvier 1724, seront aussi sujets à la nouvelle formule.

Les grosses, expéditions, copies collationnées & extraits des actes & contrats dont la date sera antérieure au premier Janvier 1724, sont dispensés de la nouvelle formule, ainsi que les contrats & quittances des rentes de l'hôtel de ville ou sur les tailles, perpétuelles & viagères, & aussi toutes autres quittances à la décharge de S. M. à condition toutes fois que

les pièces justificatives du droit & des qualités de ceux qui donneront lesdites quittances, seront mises sur papiers timbrés de la nouvelle formule.

Cette déclaration porte aussi que les empreintes des timbres de la nouvelle formule, tant du papier que du parchemin, seront déposées au greffe de l'élection de Paris, qui connoitra en première instance des contraventions à sa disposition, & que les appels en seront portés en la cour des aides à Paris.

Cette déclaration est la dernière qui ait été rendue à l'égard des notaires à Paris, & même concernant le papier timbré en général, & elle a toujours eu son exécution.

Les deux déclarations, dont on vient de rendre compte, forment une exception en faveur des notaires de Paris, par rapport à ce que l'on a dit ci-devant que les officiers publics qui ont le droit d'aller recevoir des actes hors du lieu de leur résidence, & même en d'autres généralités ou provinces, sont obligés de se servir du papier usité dans chaque pays pour les actes qu'ils y reçoivent ; car les notaires au châtelet de Paris qui ont droit d'instrumenter par tout le royaume, peuvent, depuis les déclarations de 1723 & 1730, se servir par tout le royaume du même papier & parchemin dont ils se servent à Paris.

Lorsque les notaires au châtelet de Paris vont recevoir des actes en quelque province, dans laquelle il n'y a ni papier timbré, ni contrôle pour les actes des notaires, comme en Artois, ils peuvent écrire les actes qu'ils y reçoivent sur papier commun, parce qu'il n'y a rien qui les oblige à se servir en cette occasion de leur papier particulier : s'ils s'en servoient, l'acte n'en seroit pas moins valable, parce que ce qui abonde, ne vitie pas ; ce seroit seulement une dépense inutile.

Mais s'ils alloient recevoir des actes dans un pays où le papier timbré n'est pas en usage, & dans lequel néanmoins le contrôle des actes des notaires auroit lieu, alors ils seroient obligés de se servir du même papier dont ils se servent à Paris, parce que n'ayant été affranchis de la formalité du contrôle qu'au moyen du timbre particulier apposé au papier sur lequel ils écrivent leurs actes, on prétendroit peut-être que leurs actes y deviendroient sujets dans un tel pays, si ces actes étoient écrits sur papier commun.

Le papier destiné à leurs actes leur est tellement personnel, qu'aucun autre officier public ne pourroit s'en servir, même dans la généralité de Paris dont ce papier porte aussi le timbre général, parce que l'autre timbre particulier qui y est apposé avertit que ce papier ne peut servir qu'aux actes des notaires au châtelet de Paris.

Mais quoique les notaires au châtelet de Paris semblent être obligés par la déclaration du 5 Décembre 1730 de se servir pour tous leurs actes indistinctement de papier timbré de la nouvelle formule établie pour eux, il y a néanmoins quelques actes qu'ils peuvent écrire sur du papier timbré seulement de la formule générale des fermes ; savoir,

1°. Les grosses, expéditions, copies collationnées, & extraits des actes & contrats dont la date est antérieure au premier Janvier 1724, lesquels sont dispensés de la nouvelle formule par la déclaration du 5 Décembre 1730.

2°. Les contrats & quittances de rentes sur l'hôtel de ville ou sur les tailles, perpétuelles ou viagères, & toutes autres quittances à la décharge de Sa Majesté, à condition que les pièces justificatives du droit & des qualités de ceux qui donneront lesdites quittances, seront mises sur papier timbré de la nouvelle formule ; ce qui est ainsi ordonné par la même déclaration du 5 Décembre 1730.

3°. Les copies collationnées que les notaires délivrent des arrêts, sentences, & autres jugemens, &

des

des autres actes qui ne sont pas émanés du ministère des notaires.

4°. Les notaires au châtelet de Paris peuvent écrire un acte, sujet au nouveau timbre, à côté ou à la suite d'un acte précédent, quoique reçu sur du *papier timbré* seulement de la formule générale des fermes ou d'un timbre précédent, ou même sur du *papier commun*, lorsque le nouvel acte a une liaison & une connexité naturelle avec celui auquel on le joint, comme lorsqu'il s'agit de faire mention sur l'original d'un acte, soit en minute ou en brevet, ou sur la grosse, d'un paiement, d'une décharge, d'une réduction, augmentation ou autre déclaration, qu'il est important d'écrire sur l'acte auquel elle est relative, ainsi que cela a été remarqué ci-devant par rapport à tous les notaires en général.

Par une suite des principes généraux que l'on a établis à ce sujet, un notaire au châtelet de Paris ne pourroit pas à la suite ou à côté d'un acte ancien, reçu sur du *papier* qui ne seroit pas revêtu du timbre actuellement usité, écrire un nouvel acte qui n'auroit aucune connexité avec celui auquel on le joindroit; autrement le nouvel acte pourroit être argué de nullité pour n'avoir pas été écrit sur du *papier timbré* de la formule particulière, établie pour les actes des notaires de Paris, qui avoit cours au tems où le nouvel acte a été passé.

L'observation de la formalité du timbre dans les lieux & les cas où elle est requise, est d'autant plus essentielle, que les réglemens qui la prescrivent ne sont pas des lois simplement comminatoires; ils prononcent formellement la peine de nullité contre tous actes publics, qui devant être écrits sur *papier* ou *parchemin timbré*, seroient écrits sur *papier* ou *parchemin commun*; ensorte que l'on ne pourroit pas rendre valable un acte public écrit sur du *papier* ou *parchemin commun*, en le faisant timbrer après qu'il a reçu sa perfection par la signature des parties & des officiers publics, & cela même en payant aux fermiers du roi les droits & les amendes; parce que le fermier ne peut remettre que son intérêt, & ne peut pas relever de la peine de nullité ceux qui l'ont encourue; car dès que la nullité est encourue, le droit de l'opposer est acquis à tous ceux qui peuvent avoir intérêt d'empêcher l'exécution de l'acte; & comme c'est une maxime certaine, que l'on ne peut préjudicier au droit acquis à un tiers, il ne dépend pas du fermier de remettre la peine de nullité une fois encourue par l'omission de la formalité du timbre.

Mais pour mieux entendre quel est l'effet de la peine de nullité prononcée par les réglemens qui ont établi la formalité du timbre, il faut d'abord distinguer les actes contentieux des actes volontaires.

Les actes contentieux, comme les arrêts, sentences, ordonnances, & autres jugemens, les enquêtes, informations, procès-verbaux de visite, rapports d'experts, les exploits & autres procédures & instructions qui se font par le ministère des officiers de justice, doivent sous peine de nullité absolue, être écrits sur *papier* ou *parchemin timbré*, dans les lieux où la formalité du timbre est établie, ainsi qu'il fut jugé par arrêt rendu à la séance de la chambre des vacations en la conciergerie du palais le 26 Octobre 1753, sur veuille de saint Simon, saint Jude: voici l'espece de cet arrêt.

La demoiselle Robert, prisonnière pour dettes en la conciergerie, ayant demandé à cette séance sa liberté, en fut déboutée; elle avoit assisté à la plaidoirie de sa cause aussi-bien que son créancier; après la prononciation de l'arrêt, elle lui donna un soufflet derrière le barreau: le substitut qui portoit la parole à cette séance pour M. le procureur général, ayant entendu le coup qui venoit d'être donné & le murmure que cela excita, rendit plainte de l'irrévérence commise

Tome XI.

envers l'audience, & conclut à ce qu'il en fut informé, ce qui fut ainsi ordonné par la chambre; & comme ces sortes de procès s'instruisent sommairement, on entendit sur-le-champ les témoins qui avoient vû donner le soufflet.

Lorsqu'on en étoit au recolement, le substitut s'aperçut que le greffier qui tenoit la plume, avoit par inadvertance écrit toute la procédure sur du *papier commun*; il conclut à ce que toute cette procédure fût déclarée nulle; & en effet il intervint arrêt conforme à ses conclusions, qui déclara toute la dite procédure nulle, & ordonna qu'elle seroit recommencée, ce qui fut fait sur *papier timbré*, & cette seconde instruction ayant été achevée en bonne forme, la demoiselle Robert fut condamnée à faire réparation à l'audience, &c.

A l'égard des actes publics volontaires, tels que ceux émanés des notaires, tabellions, &c. il faut distinguer ceux qui ne sont obligatoires que d'une part, d'avec ceux qui sont synallagmatiques, c'est-à-dire qui sont respectivement obligatoires à l'égard de toutes les parties contractantes.

Les actes qui ne sont obligatoires que d'une part, comme une obligation, une quittance, & les actes qui ne forment point de convention, tels que les déclarations, les certificats, & autres actes de cette nature, ne sont pas absolument nuls à tous égards, lorsqu'il leur manque la formalité du timbre: toute la peine de nullité par rapport à ces sortes d'actes, est qu'ils ne sont pas valables comme actes publics, & qu'ils n'ont aucun des effets attachés à la publicité des actes, tels que l'authenticité, l'hypothèque, l'exécution parée; mais ils sont quelquefois valables comme écriture privée.

En effet, lorsque l'on y a observé la forme prescrite pour les actes sous signature privée, ils sont valables en cette dernière qualité, quoiqu'ils eussent été faits pour valoir comme actes publics.

Mais si ayant été faits pour valoir comme actes publics, ils ne peuvent valoir en cette qualité faute de timbre, ou à cause de quelque défaut essentiel dans l'observation de cette formalité; & que d'un autre côté ces actes ne soient pas dans une forme telle qu'ils puissent valoir comme écriture privée, c'est alors un des cas où ils sont absolument nuls aux termes des réglemens.

Par exemple, si un notaire reçoit un testament sur *papier commun*, dans un lieu où il devoit l'écrire sur du *papier timbré*, ce testament sera absolument nul, & ne vaudra même pas comme testament olographe, parce que, pour être valable en cette qualité, il faudroit qu'il fût entièrement écrit & signé de la main du testateur, au lieu qu'ayant été reçu par un notaire, ce sera le notaire ou un de ses clercs qui l'aura écrit.

De même, si un notaire reçoit une obligation sur *papier commun*, tandis qu'elle devoit être sur *papier timbré*, elle ne sera pas valable, même comme promesse sous signature privée, parce qu'aux termes de la déclaration du roi du 22 Septembre 1733, enregistrée en parlement le 14 suivant & le 20 Janvier 1734, tous billets sous signature privée, au porteur, à ordre ou autrement, causés pour valeur en argent, sont nuls, si le corps du billet n'est écrit de la main de celui qui l'a signé, ou du moins si la somme portée au billet n'est reconnue par une approbation écrite en toutes lettres aussi de sa main.

Cette déclaration excepte seulement les billets sous signature privée, faits par des banquiers, négocians, marchands, manufacturiers, artisans, fermiers, laboureurs, vigneron, manouvriers, & autres de pareille qualité, à l'égard desquels elle n'exige pas que le corps de leurs billets soit entièrement écrit de leur main; ensorte que les obligations passées devant

T T t t t

notaires par ces sortes de personnes, & reçues sur du papier commun, lorsqu'elles devoient être sur papier timbré, pourroient valoir comme billets sous signature privée, pourvu que l'acte fût signé de l'obligé.

Pour ce qui est des actes que les parties n'ont point signés, faute de savoir écrire, ou pour quelque autre empêchement, ils sont absolument nuls à tous égards, lorsque les officiers publics qui devoient les recevoir sur papier timbré, les ont reçus sur papier commun, & ces actes ne peuvent valoir même comme écriture privée, parce que les actes sous feing privé ne sont parfaits que par la signature des parties.

A l'égard des actes synallagmatiques, tels que les contrats de vente, d'échange, de société, les baux, & autres actes semblables, qui obligent respectivement les parties contractantes à remplir, chacun de leur part, certains engagements, lorsqu'ils sont reçus par des officiers publics sur du papier commun, dans un lieu où ils devoient être écrits sur papier timbré, ils sont aussi absolument nuls à tous égards, & ne peuvent valoir même comme écriture privée, encore que les parties contractantes les eussent signés, parce que pour former un acte obligatoire, synallagmatique, sous feing privé, il faut qu'il soit fait double, triple, ou quadruple, &c. selon le nombre des contractans, afin que chacun puisse en avoir un par-devers soi, ce que l'on appelle en Bretagne un *autant*; & qu'il soit fait mention dans chaque expédition que l'acte a été fait double, triple, ou quadruple; ce qui est tellement de rigueur, que l'omission de cette mention suffit pour annuler la convention.

Cette règle est fondée sur le principe, qu'une convention ne peut pas être valable, à moins que chaque contractant ne puisse contraindre les autres à exécuter leurs engagements, comme il peut être contraint de remplir les siens.

Pour mettre les contractans en état d'obliger les autres d'exécuter leurs engagements, il faut que chacun d'eux ait par-devers soi un titre contre les autres; car un acte synallagmatique sous feing privé qui seroit simple, ne formeroit pas un titre commun, quoiqu'il fût signé de tous les contractans, puisque chacun d'eux ne pourroit pas l'avoir en sa possession, & que celui entre les mains duquel il seroit, pourroit le faire paroître ou le supprimer, selon son intérêt, au préjudice des autres contractans qui ne pourroient pas s'en aider.

Or lorsqu'un acte synallagmatique a été reçu par un officier public, pour valoir comme acte public, & que néanmoins il ne l'a reçu que sur papier commun, soit par impérite ou autrement, quoiqu'il dût le recevoir sur papier timbré, cet acte ne peut valoir que comme écriture privée, parce qu'il n'a point été fait double, triple, ou quadruple, &c. selon le nombre des contractans, & que par conséquent il n'y est pas fait mention qu'il ait été fait double ou triple, &c. d'où il s'ensuit qu'il ne peut être synallagmatique, & qu'il est absolument nul.

En vain prétendrait-on que la minute de cet acte synallagmatique devient un titre commun dont chaque contractant peut ensuite lever des expéditions, & par-là se procurer un titre pour obliger les autres parties à exécuter l'acte de leur part: dès que l'acte synallagmatique n'a pas été reçu par l'officier public sur papier timbré comme il devoit l'être, & que par l'omission de cette formalité l'acte ne peut valoir comme acte public, l'original de cet acte que l'officier public a retenu par-devers lui, ne peut être considéré comme une vraie minute, qui soit un titre commun dont on puisse lever des expéditions, qui servent de titre à chacun des contractans, parce que l'original n'étant pas un acte public, mais seule-

ment un acte privé simple, il pouvoit être supprimé par ceux entre les mains desquels il étoit, & par conséquent ne pouvoit pas devenir obligatoire: le dépôt qui en a été fait chez un officier public, ne peut pas réparer ce vice primordial, ni faire que les expéditions qu'en délivroit l'officier public, servissent de titre à chacun des contractans, parce que l'acte étant nul dans le principe, ne peut être réhabilité par la qualité du lieu où il est gardé.

Il faut néanmoins excepter de cette règle certains actes que les notaires peuvent recevoir en brevet; car si ces actes ont été faits doubles ou triples, selon le nombre des parties contractantes, ainsi que cela s'observe ordinairement, & que chaque double soit signé de la partie qu'il oblige; ces actes qui ne seroient pas valables comme actes publics, s'ils étoient écrits sur du papier ou parchemin commun, dans un lieu où ils devoient l'être sur papier ou parchemin timbré, vaudroient du-moins comme écriture privée, parce qu'ils auroient en eux toutes les conditions nécessaires pour valoir en cette qualité.

En France, depuis quelque tems, on a établi dans chaque généralité où le papier timbré est en usage, une papeterie pour y fabriquer exprès le papier que l'on destine à être timbré; & dans le corps de ce papier, au-lieu de la marque ordinaire ou enseigne du fabriquant, il y a au milieu de chaque feuille une marque intérieure du timbre extérieur qui doit y être apposé en tête.

La France n'est pas le seul pays où cette marque intérieure du timbre ait été établie, la même chose se pratique dans plusieurs autres états; & notamment dans la Lorraine & dans le Barrois cela s'observe depuis plusieurs années.

Tout le papier qui se fait dans ces fabriques particulières est porté au bureau du timbre, & l'on n'en vend point aux particuliers qu'on n'y ait auparavant apposé le timbre extérieur de la généralité pour laquelle il a été fabriqué.

Suivant l'usage qui s'observe actuellement, la marque intérieure du timbre insérée dans le corps du papier timbré, ne paroît pas être absolument de l'essence de la formalité, & à la rigueur il suffit que le papier sur lequel est écrit l'acte public soit timbré au haut de chaque feuille du timbre extérieur qui s'imprime avec le poinçon ou filigramme; & en effet les officiers publics écrivent quelquefois leurs actes sur du papier commun, & sont ensuite timbrer chaque feuille avant de signer & faire signer l'acte; on fait aussi timbrer les mémoires, criées, enchères, & autres publications ou jugemens imprimés que l'on doit signifier, & tous ces différens actes ainsi timbrés ne sont pas moins valables que ceux qui sont écrits sur du papier marqué, tant du timbre intérieur que de l'extérieur.

Il seroit néanmoins à propos que les officiers publics ne pussent se servir pour les actes de leur ministère que de papier marqué de l'un & l'autre timbre; car loin que cette répétition du timbre soit inutile, chacun de ces deux timbres a son utilité particulière.

Le timbre extérieur imprimé au haut de chaque feuille, contribue à donner à l'acte le caractère d'authenticité & de publicité, & fait connoître à l'inspection seule de l'acte, que c'est un acte public & non une écriture privée.

La marque intérieure du timbre qui est dans le corps du papier & faite en même tems que le papier, sert à assurer que le papier étoit revêtu du timbre extérieur lorsque l'acte y a été écrit, & qu'il n'a pas été timbré après coup, parce qu'on ne délivre à personne du papier fabriqué pour être timbré que le timbre n'y ait effectivement été apposé, en sorte que la marque intérieure du timbre constate d'une manière plus sûre la régularité de la forme de l'acte,

que le timbre extérieur qui pourroit frauduleusement être appliqué après coup, pour faire valoir un acte auquel manqueroit cette formalité.

Mais ce qui est encore plus important, c'est que la marque intérieure du timbre peut suppléer le timbre extérieur s'il n'avoit pas été marqué, ou bien s'il se trouvoit effacé ou déchiré; c'est ce qui a été jugé récemment dans une affaire dont voici l'espece.

Théophile Vernet, banquier à Paris, fut emprisonné pour dettes en vertu de différentes sentences des consuls obtenues contre lui par le sieur le Noir son créancier. Il interjeta appel de ces sentences, & à la séance du 23 Décembre 1732, il demanda sa liberté, prétendant que toute la procédure étoit nulle, sous prétexte que l'exploit du 6 Avril 1728, en quelque façon introductif de l'instance, étoit écrit sur *papier* non-timbré; il fit valoir la disposition des réglemens qui ont établi la formalité du timbre, lesquels prononcent la peine de nullité contre les actes émanés d'officiers publics, qui seront écrits sur *papier* commun.

La copie de l'exploit en question n'avoit réellement aucune marque du timbre extérieur; mais Vernet étoit forcé de convenir que le carré de *papier* sur lequel elle étoit écrite, sortoit de la fabrique des *papiers* destinés à recevoir l'empreinte du timbre, car en le présentant au jour on en voyoit distinctement la marque: or, disoit le défenseur du sieur le Noir, le *papier* de cette fabrique particulière ne sert qu'au bureau du timbre, par conséquent ce n'est pas la faute de l'huissier, mais des buralistes, si le timbre n'y est pas bien marqué, qu'il leur est assez ordinaire en marquant le *papier* d'oublier quelquefois de renouveler l'encre que l'on met dans le poinçon ou filigramme du timbre, & de passer une feuille, laquelle ne reçoit l'empreinte du timbre que par la compression du *papier*, qu'en ce cas cette empreinte faite sans encre s'efface aisément, soit d'elle-même par la longueur du tems, soit en mettant le *papier* sous presse; que ce dernier cas sur-tout se vérifie par l'expérience journalière que nous avons à l'égard des feuilles nouvellement imprimées, où les caractères des lettres forment du côté de l'impression autant de petites concavités qu'il y a de lettres, & de l'autre côté débordent & paroissent en relief; mais que la feuille imprimée soit mise sous presse, le *papier* redevient uni de part & d'autre, & il est difficile que l'on reconnoisse la trace des caractères qui débordoient soit d'un côté seulement soit de tous les deux.

Le défenseur du sieur le Noir ajoûtoit, que lorsqu'on s'apperçoit que le timbre n'est pas marqué, on n'a que reporter la feuille aux buralistes qui ne font pas difficulté de la reprendre; que l'huissier en écrivant au dos de l'empreinte l'exploit en question ne s'en étoit pas aperçu; qu'il n'avoit pas examiné si elle étoit plus ou moins marquée; qu'il étoit dans la bonne foi; qu'il falloit même observer que Vernet n'avoit relevé ce moyen qu'après plus de quatre ans, c'est-à-dire après s'être ménagé cette prétendue nullité avec le secours du tems, ou plutôt de la presse; qu'aussi s'appercevoit-on aisément que la place de l'empreinte étoit extrêmement polie, ce qui prouvoit qu'elle n'avoit disparu qu'avec peine; mais qu'il en falloit toujours revenir au point de fait que le *papier* étoit émané du bureau du timbre; que Vernet convenoit lui-même que le *papier* étoit sorti de la fabrique particulière destinée au timbre; que dès-lors que cette fabrique ne sert que pour les bureaux du timbre, il n'y avoit point de nullité, qu'il n'y en avoit qu'autant que les préposés à la distribution du *papier* timbré pourroient se plaindre de la convention aux édits & ordonnances intervenus

à ce sujet; que puisque ces commis ne pouvoient se plaindre, & qu'on avoit satisfait aux droits du roi, le sieur Vernet étoit non-recevable.

Cette question de nullité ayant été vivement discutée de part & d'autre, il intervint arrêt le dit jour 23 Décembre 1732, qui joignit au fond la requête de Vernet.

Quelque tems après, Vernet s'étant pourvu sur le fondement du même moyen devant M. de Gaumont, intendant des finances, on mit *néant* sur sa requête.

Enfin sur le fond de l'appel l'instance ayant été appointée au conseil, entre autres moyens que proposoit Vernet, il opposoit que toute la procédure étoit nulle, attendu que l'exploit introductif étoit sur *papier* non timbré.

La question de la validité de l'exploit fut de nouveau discutée. La dame le Noir, au nom & comme tutrice de ses enfans, ayant repris au lieu de son mari, fit valoir les moyens qui avoient déjà été opposés à Vernet. Elle ajouta que l'arrêt rendu contre lui, à la séance du 23 Décembre 1732, étoit un débouté bien formel d'un moyen qui, s'il eût été valable, auroit dû dans le moment lui procurer sa liberté; qu'à ce préjugé se joignoit encore celui qui résultoit du *néant* mis sur la requête présentée par ledit Vernet à M. de Gaumont, intendant des finances.

Par arrêt du 22 Août 1737, rendu en la grande chambre, au rapport de M. Bochart de Saron, la cour en tant que touchoient les appels interjetés par Vernet, mit les appellations au néant, ordonna que ce dont étoit appel, feroit son plein & entier effet, condamna l'appellant en l'amende: en sorte que l'exploit en question a été jugé valable, & que dans ces sortes de cas, la marque intérieure du timbre supplée le timbre extérieur, soit qu'il n'ait pas été apposé, ou qu'il n'ait pas été bien marqué, & qu'il ait été effacé ou déchiré.

La marque intérieure du timbre fait donc présumer que le *papier* a reçu le timbre extérieur, & par-là sert à assurer que l'acte a été écrit sur du *papier* qui étoit déjà revêtu du timbre extérieur, & non pas timbré après coup, ce qui ne laisse pas d'être important; car puisqu'il est enjoint aux officiers publics, sous peine de nullité des actes qu'ils reçoivent, d'écrire lesdits actes sur du *papier* timbré, ceux qui sont depositaires des poinçons du timbre ne doivent pas timbrer un acte écrit sur du *papier* commun, lorsqu'il est déjà signé & parfait comme écriture privée, pour le faire valoir après coup comme écriture publique: si on tolère que le timbre extérieur soit apposé sur un acte déjà écrit, ce ne doit être que sur un acte qui ne soit pas encore signé. C'est pourquoi il seroit à propos d'assujettir tous les officiers publics à n'écrire les actes qu'ils reçoivent que sur du *papier* marqué des deux timbres; c'est-à-dire de la marque du timbre qui est dans le corps du *papier*, & du timbre extérieur qui s'imprime au haut de la feuille, parce que le concours de ces deux marques rempliroit tous les objets que l'on peut avoir eu en vûe dans l'établissement de cette formalité; & la marque intérieure du timbre écarteroit tout soupçon & toute difficulté, soit en constatant que le *papier* étoit revêtu du timbre extérieur lorsque l'acte y a été écrit, soit en suppléant ce timbre extérieur s'il ne se trouvoit pas sur l'acte.

Mais cette précaution ne serviroit que pour les actes qui s'écrivent sur du *papier*, & non pour ceux qui s'écrivent en parchemin; parce que la matière du *parchemin* n'étant pas faite de main d'homme, on ne peut pas y insérer de marque intérieure, comme dans le *papier* dont la marque se fait en même tems: lesquelles marques intérieures, soit qu'elles représentent le timbre ou l'enseigne du fabriquant, sont fort utiles & ont servi à découvrir bien des faussetés; aussi y a-t-il beaucoup plus d'inconvéniens à se servir de *parche-*

min qu'à se servir de *papier*, non seulement parce que la destination du *parchemin* ne peut pas être constatée d'une manière aussi sûre que le *papier*, mais encore parce que le *parchemin* est plus facile à altérer que le *papier*: en sorte que pour mieux assurer la vérité des actes, il seroit à souhaiter qu'on les écrivit tous sur du *papier*.

Les ordonnances, édits & déclarations qui ont établi la formalité du timbre, ne se sont pas contentés d'ordonner que tous les actes reçus par les officiers publics soient timbrés. L'ordonnance du mois de Juin 1680, rendue sur cette matière, a distingué les actes qui doivent être écrits en *parchemin timbré*, de ceux qu'il suffit d'écrire sur *papier timbré*. Cette distinction a été confirmée & détaillée encore plus particulièrement par la déclaration du 19 Juin 1691.

Ces réglemens prononcent bien une amende contre ceux qui y contreviendroient; mais ils ne prononcent pas la peine de nullité comme les premiers réglemens qui ont établi la formalité du timbre en général.

Ainsi un acte qui doit être en *parchemin timbré* ne seroit pas nul, sous prétexte qu'il ne seroit qu'en *papier timbré*; parce que tout ce qu'il y a d'essentiel dans la formalité, & qui doit être observé à peine de nullité, c'est que l'acte soit timbré: pour ce qui est de la distinction des actes qui doivent être en *parchemin*, d'avec ceux qui doivent être en *papier*, c'est un régleme qui ne concerne en quelque sorte que les officiers publics, qui en y contrevenant, s'exposent aux peines pécuniaires prononcées par les réglemens.

Il y a néanmoins un inconvénient considérable pour les parties qui agissent en vertu de tels actes, c'est que les débiteurs, parties saisies ou autres personnes poursuivies en vertu de ces actes écrits sur *papier timbré* seulement, tandis qu'ils devroient être en *parchemin timbré*, obtiennent sans difficulté, par ce défaut de formalité, la main-levée des saisies faites sur eux, sauf aux créanciers, ou autres porteurs de ces actes, à se mettre après en règle. Telle est la jurisprudence que l'on suit à cet égard.

Pour ce qui est des actes qu'il suffit d'écrire sur *papier timbré*, & que l'on auroit écrits sur *parchemin timbré*, ou bien de ceux que l'on peut mettre sur *papier* ou *parchemin* commun, & que l'on auroit écrit sur *papier* ou *parchemin timbrés*, ils ne seroient pas pour cela nuls, parce que ce qui abonde ne vitie pas.

Mais il y auroit plus de difficulté si un acte d'une certaine nature, étoit écrit sur du *papier* ou *parchemin* destiné à des actes d'une autre espèce; par exemple, si un notaire écrivoit ses actes sur du *papier* ou *parchemin* destiné pour les expéditions des greffiers, & vice versa; dans ces cas, la contradiction qui se trouveroit entre le titre du timbre & la qualité de l'acte, pourroit faire soupçonner qu'il y auroit eu quelque surprise, & qu'on auroit fait signer aux parties un acte pour un autre, ou du moins, seroit rejeter l'acte comme étant absolument informé.

De même s'il arrivoit qu'un acte passé dans une généralité fût écrit sur du *papier* ou *parchemin timbré* du timbre d'une autre généralité, il y a lieu de croire qu'un tel acte seroit déclaré nul; & ce seroit aux parties à s'imputer d'avoir fait écrire leur acte sur du *papier* qui ne pouvoit absolument y convenir, & qu'ils ne pouvoient ignorer être d'une autre généralité, puisque le nom de chaque généralité est gravé dans le timbre qui lui est propre.

Et à plus forte raison un acte reçu par un officier public de la domination de France seroit-il nul, s'il étoit écrit sur du *papier* ou *parchemin* sur lequel seroit apposé un timbre étranger, parce que le timbre établi par chaque prince, ne peut convenir qu'aux actes qui se passent dans ses états.

Les poinçons ou empreintes du timbre sont déposés au greffe de l'élection de Paris, laquelle connoît en première instance des contraventions aux réglemens; & l'appel va à la cour des aides. Voyez la déclaration du 5 Novembre 1730.

Sur ce qui concerne le *papier* & *parchemin timbré*, on peut encore voir le recueil des formules, du sieur de Nicet, & la nouvelle diplomatique des peres DD. Touffain & Tassin, t. I. où ces deux savans bénédictins ont eu la bonté de rappeler une petite dissertation que je fis sur cette matière en 1737, & qui fut insérée au mercure de Juin de la même année. (A)

PAPILLAIRE, en Anatomie, nom qu'on donne à une membrane ou tunique de la langue, qu'on nomme *tunique papillaire*, *membrane papillaire*, ou *corps papillaire*. Voyez LANGUE.

La tunique ou le corps *papillaire* est le troisième tégument, placé sous la membrane extérieure qui tapisse la langue & la substance visqueuse qui en est proche par-dessous.

Elle est remplie de nerfs qui viennent de la cinquième & de la neuvième paire: au-dessus de cette tunique croissent de petites éminences qu'on appelle *papilles* ou *éminences papillaires*. Voyez MAMELON.

Les sels & les sucres des corps agissant sur ces éminences, occasionnent sur elles des ondulations qui se communiquent dans l'instant aux esprits contenus dans les nerfs qui les portent au cerveau. Voyez GOUT.

PAPILLAIRES, PROCÈS, (Anat.) sont une dénomination que les anciens donnoient aux nerfs olfactifs, à cause du lieu de leur distribution. Voyez NERF & OLFACITIF.

Le docteur Drake pense que ce nom leur convient mieux dans cette place que celui de nerfs, d'autant qu'ils paroissent plutôt des productions de la moëlle allongée, d'où les nerfs olfactifs tirent leur origine, que des nerfs distincts, de quoi font foi leurs cavités manifestes, & leur communication avec les ventricules. Voyez VENTRICULE.

PAPILLES ou CARONCULES PAPILLAIRES DES REINS, (Anat.) sont des amas de petits canaux urinaires, joints ensemble dans la partie antérieure des reins. Voyez REINS & CARONCULES.

Elles se terminent en corps tubuleux, ou tuyaux plus larges, qui répondent au nombre des *papilles* qui sont ordinairement 12, & on les appelle *tuyaux membraneux*, parce qu'ils ne sont que des productions de la cellule membraneuse qu'on appelle le *bassinet*. Voyez BASSINET.

Les *papilles* servent à filtrer l'urine séparée par les artères, & à la précipiter par les tuyaux urinaires dans le bassinnet. Voyez URINE.

La découverte des *papilles* nerveuses est due aux modernes, & Malpighi paroît être le premier qui les ait vues dans la langue & sous les ongles; ce sont des éminences sensibles, de différentes figures, qui s'observent dans toute la superficie de la peau, & sont le principal organe du toucher. Voyez TOUCHER.

PAPILLON, f. m. (Hist. nat.) les *papillons* sont des insectes ailés; ils viennent par métamorphose des chenilles qui ont au plus 16 jambes, ou au moins 8. Les ailes de plusieurs espèces de *papillons* sont très-remarquables par la beauté & par la variété de leurs couleurs: certaines chenilles ont aussi de belles couleurs; mais on ne peut rien conclure des couleurs d'une chenille pour celles du *papillon* qui doit être le produit de sa métamorphose.

Tous les *papillons* ont 4 ailes, qui diffèrent de celles de tout autre insecte ailé, en ce qu'elles sont couvertes d'une espèce de poussière ou de farine colorée, qui s'attache aux doigts lorsqu'on la touche. Ces ailes ont été appelées *ailes farineuses*; mais on voit à l'aide du microscope que les molécules de cette pouf-

siere font des lames qui ont différentes figures, non seulement sur des ailes de papillons de différentes especes, mais aussi sur divers endroits d'une même aile. On a donné fort improprement à ces lames le nom de plumes, sans doute parce qu'elles sont placées sur des ailes : le nom d'écaille leur convient mieux. Elles sont plus ou moins allongées; elles tiennent à l'aile par un pédicule : l'autre bout est arrondi, ou échancré, ou dentelé plus ou moins profondément; cependant il y a de ces molécules de poussière qui ressemblent mieux à des poils qu'à des écailles, car ils ont une tige longue, déliée & divisée par le bout en 2 ou 3 filets. Toutes les lames des ailes des papillons sont régulièrement alignées, & se recouvrent en partie les unes les autres, comme les écailles de poissons. Si on enlève les écailles de l'aile d'un papillon, elle devient transparente, & elle perd ses couleurs; on y voit des nervures, & il paroît que sa substance a quelque rapport avec les taies des crustacées.

Le corps des papillons a la forme d'une olive, plus ou moins allongée; il est composé d'anneaux qui sont souvent cachés sous les grands poils & sous les plumes qu'ils portent; mais outre ces poils ou ces plumes, ils sont couverts d'écailles semblables à celles des ailes: le corcelet est placé au-devant du corps; les ailes & les jambes y tiennent. Tous les papillons ont chacun 6 jambes, mais il y en a qui ne se servent que des 4 dernières pour marcher ou pour se soutenir: les 2 premières, une de chaque côté, au lieu d'avoir un pié terminé par des crochets comme les 4 autres, n'ont que des poils au bout du pié; elles sont souvent appliquées contre le corps du papillon, & cachées entre de longs poils.

Les yeux des papillons sont placés de chaque côté de la tête, où ils forment une portion de sphere saillante, qui n'est que la moitié d'une sphere, ou un peu plus ou un peu moins de la moitié; ils sont plus ou moins gros à proportion de la tête. L'enveloppe extérieure de ces yeux est une sorte de cornée luisante; on y voit souvent des couleurs variées comme celles de l'arc-en-ciel, sur un fond noir, brun, gris, &c. On reconnoît à l'œil simple que la cornée est pointillée; mais par le moyen du microscope, toute la surface de la cornée paroît un réseau à mailles régulièrement symétrisé, & le milieu de chaque maille au lieu d'être vuide comme dans un vrai réseau, est relevé en bosse comme une petite lentille: chaque lentille est encadrée dans une maille de matière papaille à la sienne, & de figure rectiligne à 4 côtés dans quelques yeux, & à 6 dans d'autres. Il est vraisemblable que ces lentilles sont des vrais cristallins, & même il y a quelque apparence qu'ils sont accompagnés de tout ce qui est nécessaire à un œil complet. Les yeux des mouches, des scarabées, & de divers autres insectes, ne diffèrent en rien d'essentiel de ceux des papillons. On a calculé qu'il y avoit 3181 cristallins sur une cornée d'un scarabé, plus de 8000 sur celle d'une mouche; on en a compté 17325 sur chaque cornée d'un papillon: ce papillon auroit donc eu 34650 yeux.

Tous les papillons, & la plupart des autres insectes ailés, ont sur la tête deux cornes auxquelles on a donné le nom d'antennes; elles sont mobiles sur les bases, & elles se courbent en différens sens, parce qu'elles ont grand nombre d'articulations. Les antennes des papillons sont implantées sur le dessus de la tête, près du bord extérieur de chaque œil.

On peut diviser les papillons en 6 classes, par des caractères tirés de la forme des antennes. Celles de la première classe ont un diamètre assez égal depuis leur origine jusqu'à leur extrémité, & elles sont terminées par une grosse tête, assez semblable à celle d'une masse d'armes: les naturalistes les ont appelées en latin *antennæ clavatæ*. M. de Reaumur les a

nommées *antennes à masses* ou à *boutons*. Un grand nombre de papillons qui se posent pendant le jour sur des fleurs, ont de ces antennes.

Celles de la seconde classe sont communément plus courtes, par rapport à la longueur du corps du papillon, que celles de la classe précédente; elles augmentent insensiblement de diamètre depuis leur origine jusque tout auprès de leur extrémité; là elles diminuent tout-à-coup de grosseur, & se terminent par une pointe, d'où sort une espèce de petite houpe composée de quelques filets. M. de Reaumur a donné à ces antennes le nom d'*antennes à massue*: des papillons qui se soutiennent en volant au-dessus des fleurs sans qu'on les voye jamais s'appuyer dessus, & qui font un bourdonnement continuél avec leurs ailes, ont de ces antennes en massue.

Les antennes de la troisième classe diffèrent de celles de la seconde, en ce qu'elles sont plus larges qu'épaissies, au lieu que les autres sont plus épaissies que larges; leur extrémité forme une pointe plus longue, & n'a point de bouquet de poils: d'ailleurs elles sont contournées, & ressemblent à des cornes de bœuf. Il y a des papillons communs dans les prairies, qui ont de ces antennes en cornes de bœuf.

Les antennes de la quatrième classe sont terminées par une pointe aiguë, assez semblable à celle des antennes de la troisième classe; mais elles en diffèrent en ce que peu au-dessus de leur origine elles prennent subitement une augmentation de grosseur qu'elles conservent dans la plus grande partie de leur étendue, c'est-à-dire jusques assez près de leur bout, où elles se contournent un peu pour se terminer en une pointe, qui quelquefois porte elle-même une autre pointe composée de plusieurs filets ou poils extrêmement déliés. Plusieurs especes de très-gros papillons ont de ces antennes, qui sont grosses aussi, mais courtes à proportion de la longueur du corps de l'insecte; M. de Reaumur les a nommées *antennes prismatiques*, parce que la plus grande partie de leur étendue est une espèce de prisme, qui a pour base un secteur de courbe.

Les antennes de la cinquième classe sont toutes celles qui ont une figure conique très-allongée, dont la base tient à la tête de l'insecte, ou celles qui au moins ne sont pas plus grosses près de leur extrémité que dans le reste de leur étendue. M. de Reaumur les a nommées *antennes à filets coniques & grêlés*, parce qu'elles sont formées par une file de grains plus ou moins gros & plus ou moins ronds: ces antennes sont aussi plus ou moins longues.

Les antennes de la sixième classe ressemblent à des plumes, aussi les a-t-on appelées *antennes en plumes*. Elles sont composées d'une tige qui diminue de grosseur depuis son origine jusqu'à son extrémité; cette tige a sur deux côtés opposés des branches latérales: celles qui sont environ au milieu de la tige ont plus de longueur que celles qui se trouvent à l'origine; celles de l'extrémité sont les plus courtes de toutes: ces branches sont inclinées vers la pointe de la tige. En les voyant au microscope, on les trouve semblables aux barbes d'une plume. Les antennes en plumes sont plus belles sur les mâles que sur les femelles; elles sont plus fournies de barbes qui se soutiennent mieux, & qui sont plus longues. Le grand paon de nuit a des antennes en plumes.

Plusieurs especes de papillons ont une trompe avec laquelle ils sucant les fleurs; cet organe manque aux autres, ou au moins ils n'ont point de trompe apparente. Dans les papillons qui en sont pourvus, elle est placée entre les deux yeux, & roulée comme un ressort de montre; il y en a de courtes qui ne forment qu'un tour & demi, ou deux tours de spirale; les plus longues sont plus de huit ou dix tours; mais ce rouleau est en partie caché dans la

tête. Lorsque le *papillon* s'est posé sur une fleur pour la fucer, il déroule sa trompe & la fait entrer dans la fleur jusqu'au fond du calice, il la retire hors de la fleur, & l'y replonge jusqu'à sept ou huit fois avant de quitter la fleur, où il ne trouve sans doute plus de nourriture abondante pour passer à une autre fleur. On voit des *papillons* qui insinuent leur trompe dans les fleurs en se soutenant en l'air par le moyen de leurs ailes sans s'appuyer sur la fleur.

Il y a des *papillons* qui volent pendant la nuit, ou à l'entrée de la nuit, & qui viennent se brûler aux lumières des chandelles pendant les soirées chaudes de l'été; on les appelle *phalenes* ou *papillons nocturnes*; ils sont en bien plus grand nombre d'espèces que les *papillons* qui restent tranquilles pendant la nuit, qui ne volent que le jour, & que l'on nomme *papillons diurnes*. Pourquoi donc ces phalenes, qui semblent fuir la lumière du jour, viennent-elles à celles des chandelles? M. de Réaumur a soupçonné que c'est peut-être pour chercher leurs femelles, qu'elles peuvent reconnoître à quelque signe lumineux, qui n'est sensible qu'à leurs yeux: plusieurs de ces phalenes volent aussi pendant le jour dans les bois, & l'on croit que c'est pour s'approcher de leurs femelles qui sont cachées sous des feuilles.

Les *papillons* diurnes ont des antennes à bouton, en massue, ou en corne de bélier; celles des phalenes sont prismatiques, à filets coniques ou en plumes. M. de Réaumur a trouvé une trompe dans tous les *papillons* diurnes qu'il a observés; mais il n'en a point vu dans plusieurs genre de phalenes. Parmi celles qui sont pourvues d'une trompe sensible, les unes l'ont longue & aplatie; les autres l'ont plus courte & plus arrondie. La figure & le port des ailes sont des caractères propres à faire distinguer plusieurs genres de *papillons*.

La classe des *papillons* à antennes en masse ou bouton comprend plus d'espèces que les deux autres classes de *papillons* diurnes prises ensemble; c'est pourquoi M. de Réaumur a divisé les *papillons* à antennes, à masse ou bouton en cinq classes, qui avec celle des antennes, en massue, & celles des antennes en corne de bélier, font en tout sept classes de *papillons* diurnes.

La première classe est composée des *papillons* qui ont les antennes en masse ou bouton, & qui tiennent le plan de leurs ailes perpendiculaire au plan sur lequel ils sont posés; le bord inférieur des ailes de dessous embrasse le dessous du corps; ils se soutiennent & ils marchent sur six jambes, le *papillon* blanc qui a quelques taches noires, & qui vient de la plus belle des chenilles du chou, est de cette première classe.

Les *papillons* de la seconde classe ne diffèrent de ceux de la première, qu'en ce qu'ils ne se posent & ne marchent que sur quatre jambes.

Les *papillons* de la troisième classe ne diffèrent de ceux de la seconde, qu'en ce que les deux premières jambes sont conformées comme les quatre autres, mais si petites, que l'on a peine à les appercevoir.

La quatrième classe comprend les *papillons* qui portent leurs quatre ailes perpendiculaires au plan de position, comme les *papillons* des trois premières classes; mais le bord des ailes inférieures de ceux de la quatrième se recourbe, embrasse, & couvre le dessus du corps: ils ont six véritables jambes: chacune des ailes inférieures a vers le bout extérieur de sa base un long appendice, qui semble former une queue, aussi ces *papillons* sont appelés *papillons à queue*: si ce caractère manquoit, les autres suffiroient pour désigner les *papillons* de la quatrième classe.

La cinquième & la dernière des *papillons* est à antennes à masse ou bouton; elle renferme ceux qui ont

fix vraies jambes, & dont les ailes sont parallèles au plan de position, ou au moins ne se redressent jamais assez pour que les deux supérieures s'appliquent l'une contre l'autre au-dessus du corps. La forme des ailes & du bouton des antennes peut encore donner des caractères pour distinguer les *papillons* de ces cinq premières classes.

Ceux de la sixième ont des antennes en massue; ils insinuent leur trompe dans les fleurs en se soutenant en l'air, c'est pourquoi on les appelle *éperviers*, & on leur a aussi donné le nom de *papillons-bourdon*, parce qu'ils font du bruit en volant. Quand ils s'appuient, ils ont les ailes parallèles au plan de position; le côté intérieur de leurs ailes est plus court que l'extérieur, & leur corps se termine par de longs poils en forme de queue. Il y a dans cette classe un genre de *papillon* que l'on peut nommer *papillons-mouches*, parce que leurs ailes ressemblent en partie à celles des mouches, n'étant pas couvertes en entier de poussière: la partie qui reste à découvert, est transparente, & a fait donner à ces ailes le nom d'*ailes vitrées*.

La septième classe comprend les *papillons* à antennes en cornes de bélier.

Quoique les espèces de phalenes soient beaucoup plus nombreuses que celles des *papillons* diurnes, M. de Réaumur ne les a divisées qu'en sept classes, mais il a indiqué les caractères d'un grand nombre de genres pour chacune de ces classes.

La première renferme les phalenes à antennes prismatiques; elles doivent toutes avoir des trompes; il y a de ces phalenes qui ne peuvent se soutenir en l'air sans agiter leurs ailes avec une grande vitesse; elles font beaucoup de bruit en volant.

Ceux de la seconde classe ont des antennes à filets coniques & une trompe.

Les phalenes de la troisième classe ne diffèrent pas de celles de la seconde classe par les antennes, mais on ne leur trouve point de trompe.

La quatrième classe comprend des phalenes qui ont des antennes en plumes & une trompe.

Les phalenes de la cinquième classe ont aussi des antennes en plumes, mais elles manquent de trompe.

La sixième classe comprend les phalenes dont les femelles n'ont point d'ailes sensibles.

Enfin, la septième classe renferme tous les *papillons* dont les ailes ressemblent à celles des oiseaux, & paroissent composées de véritables plumes: ils ont des antennes à filets coniques comme des phalenes, cependant ils ne laissent pas de voler pendant le jour: ils font une classe particulière, qui doit se trouver à la suite de celles des phalenes.

Les caractères de genres qui se trouvent dans ces différentes classes sont tirés de la grandeur, de la figure & du port des ailes, de la forme & de la grandeur du corps, de la longueur & de la figure des trompes, de la structure des antennes, & des deux barbes ou cloisons charnues entre lesquelles la trompe est logée, des hupes de poils qui se trouvent sur le corcelet, & même sur le corps. Les différentes espèces sont distinguées par les couleurs des *papillons*, par la distribution de ces couleurs, & par quelques-uns des caractères précédens.

Mais toute méthode arbitraire pour la division des productions de la nature en classes, genres, &c. est sujette à errer: en voici un exemple bien marqué; le port des ailes qui vient d'être donné comme un des principaux caractères distinctifs des *papillons*, n'est pas le même pour le mâle & pour la femelle de certaines espèces, de sorte que le mâle se trouveroit dans un genre, & la femelle dans un autre; & ces deux genres seroient bien distingués par les différences qui se trouvent dans le port des ailes de ce mâle & de cette même femelle. Cependant c'est le comble de l'erreur dans une distinction méthodique de rappor-

ter à deux genres differens des animaux qui ne different que par le sexe. Pour éviter ce grand inconvenient dans la division méthodique des *papillons*, il faut observer le mâle & la femelle de chaque espece, & lorsqu'il y a des differences dans le port des ailes en faire mention, ou composer dans chaque classe des genres particuliers pour les especes de *papillon*, qui sont dans le cas dont il s'agit.

Les *papillons* étant sous la forme de chrysalides, ont toutes leurs parties très-molles; elles nagent, pour ainsi dire, dans une liqueur qui doit les nourrir & fortifier; il y a des *papillons* qui ne restent en chrysalides que dix, quinze, vingt jours, &c. d'autres sont en cet état pendant plusieurs mois, & même pendant une année presque entière. Lorsque les parties du *papillon* ont pris de la solidité dans la chrysalide, il peut facilement déchirer la membrane qui l'enveloppe; au moindre mouvement qu'il fait au-dedans elle se fend, & le *papillon* sort par l'ouverture qu'il se fait: plusieurs fentes concourent à former cette ouverture, & se font toujours dans les mêmes endroits. La tête du *papillon* est la première partie qui paroît hors de la dépouille; peu-à-peu il s'en retire en entier, mais il lui faut du tems, car il trouve de la difficulté à se dégager des étuis qui enveloppent chaque partie de son corps en particulier, & qui ne laissent pas de l'arrêter, quoiqu'ils soient très-minces.

Le *papillon*, au sortir de sa dépouille, reste dessus, ou ne s'en éloigne que très-peu; ce n'est qu'au bout d'un quart-d'heure ou d'une demi-heure que ses ailes ont toute leur grandeur; elles sont d'abord extrêmement petites, sans former aucun pli sensible; elles n'ont que la cinquième ou la sixième partie de l'étendue qu'elles doivent prendre, mais elles sont fort épaissies; à mesure qu'elles s'étendent, leur épaisseur diminue; durant cette opération les ailes se contournent en differens sens, & paroissent difformes; l'insecte les agite de tems-en-tems, & les fait frémir avec vitesse: ce chiffonnement & cette difformité ne sont que passagers; en un quart d'heure ou une demi-heure la forme des ailes est régulière, & l'étendue complète. On peut accélérer cette opération en tirant doucement avec les doigts en differens sens l'aile d'un *papillon* qui vient de quitter ses dépouilles; on amincit & on agrandit cette aile en un instant. Lorsque cet agrandissement se fait avec le tems nécessaire, l'aile se sèche & se durcit; elle se durceroit même sans s'agrandir, si elle trouvoit des obstacles, & ne pourroit plus s'agrandir après: c'est ce qui arrive aux *papillons*, dont l'aile reste pendant quelque-tems en partie engagée dans la dépouille; la portion de l'aile qui est exposée à l'air hors de la dépouille, se chiffonne en s'étendant, & se sèche sans avoir pu se redresser; elle est difforme pour toujours.

Les *papillons* qui, sous la forme de chrysalide, sont renfermés dans des coques de soie, ou de quelque autre matière difficile à rompre, ont plus de peine à sortir de cette coque, qu'à se débarrasser de leur enveloppe qui est au-dedans de la coque, & dont il a déjà été fait mention sous le nom de *dépouille*. Par exemple, il n'est pas possible que le *papillon* du ver à soie perce le cocon qui est composé d'un tissu de soie, en le comprimant ou en le frappant avec sa tête; cependant il n'a ni dents, ni serres pour le déchirer: on a cru que ce *papillon* commençoit par humecter avec une liqueur qui sortoit de sa bouche l'endroit qu'il avoit à enfoncer avec sa tête; mais on fait que d'autres *papillons*, qui ont aussi des coques de soie à percer, ne les humectent pas. M. de Réaumur a soupçonné que ces *papillons* liment la coque avec leurs yeux, qui en effet sont taillés à facettes, comme une sorte de lime. Il y a des coques qui

sont naturellement ouvertes par un bout comme une nasse.

Les femelles des *papillons*, comme celles de presque tous les autres insectes, sont plus grosses que les mâles; le corps de ceux-ci est plus petit & plus éfilé, & leur partie postérieure est plus pointue. Ces differences sont plus sensibles dans les phalenes que dans les autres *papillons*; il y a des phalenes femelles, dont le corps est une fois plus long que celui des mâles, & encore plus gros à proportion de la longueur; mais la plupart des *papillons*, soit mâles, soit femelles, se ressemblent à-peu-près pour les couleurs des ailes.

Les femelles de quantité de genres de phalenes ne vivent que peu de tems; elles fécondent leurs œufs par l'accouplement; elles pondent, & elles meurent sans avoir pris de nourriture; aussi n'ont-elles ni trompe, ni autres organes pour prendre des alimens. Les *papillons* du ver à soie sont un exemple de ceux qui perpétuent leur espece sans prendre de nourriture. Les *papillons* femelles des chenilles à oreille du chêne, ne volent jamais quoiqu'elles aient de grandes & belles ailes; elles marchent au sortir de leur fourreaux; mais elles ne vont pas loin, car elles sont lourdes & pesantes: elles restent à deux ou trois piés au plus de distance de leur dépouille, & attendent le mâle, qui, au contraire, est fort vif; il vole continuellement, mais dès qu'il rencontre une femelle; il se place ordinairement à son côté droit, de façon que les parties postérieures de leurs corps soient aussi à côté l'une de l'autre; le mâle allonge & recourbe l'extrémité de cette partie pour la joindre à celle de la femelle: l'accouplement dure souvent une demi-heure, & même quelquefois une heure. La femelle ne s'accouple ordinairement qu'une fois; peu de tems après elle commence sa ponte; mais le mâle s'accouple plusieurs fois. Les *papillons* des vers à soie sont posés dans l'accouplement, de façon qu'ils se trouvent sur une même ligne, ayant les têtes tournées vers des côtés diamétralement opposés, & ne se touchent que vers la partie postérieure de leur corps; le mâle agite ses ailes avec vitesse à diverses reprises. Des *papillons* d'autres especes qui s'accouplent de la même manière restent toujours tranquilles: il y en a qui se posent sur le corps de la femelle, & il arrive qu'elle prend son effort, & qu'elle emporte le mâle pendant l'accouplement. D'autres sont placés de façon que leur corps fait un angle avec celui de la femelle, &c.

Les œufs des *papillons* ont différentes formes; ceux de la plupart sont ronds ou arrondis; il y en a d'applatés, de sphéroïdes, de cylindriques, de coniques, de cannelés, &c. On en voit qui ressemblent à des segments de sphère, à des barrillets, des timballes ou marmites sans piés, &c. leur couleur est ordinairement blanchâtre ou jaunâtre; il y en a aussi de plusieurs autres couleurs, & qui changent de couleurs en differens tems, & même de forme & de grandeur; ces changemens sont causés par ceux qui arrivent à la petite chenille qui est dans l'œuf. Presque tous les *papillons* déposent leurs œufs sur la plante qui peut fournir une bonne nourriture aux chenilles qui en doivent sortir; on a remarqué qu'ils ne prennent pas tant de précautions pour les chenilles qui marchant aisément peuvent aller chercher leur nourriture au loin. Quelques *papillons* dispersent leurs œufs sur les feuilles des plantes; il y en a qui les arrangent les uns contre les autres en forme de plaques; ces œufs sont attachés par une couche de colle dont ils sont enduits en sortant de l'ovaire; on en voit qui sont enchâssés dans cette colle; par exemple, ceux qui sont rangés autour d'une petite branche d'arbre en forme de bague ou de brasselet,

qui est composée de plusieurs rangs ; on y a compté depuis 300 jusqu'à 350 œufs. Il y a des *papillons* qui enveloppent & qui couvrent leurs œufs de poils pris sur eux-mêmes : ce qu'il y a de singulier, c'est que la partie postérieure de leurs corps leur sert, pour ainsi dire, de main pour placer les œufs en paquet, pour arracher le poil de leur corps, pour en entourer chaque œuf, & pour en former sur le tas une couverture, disposée de façon que la pluie coule dessus sans pénétrer jusqu'aux œufs. *Mém. pour servir à l'hist. des insectes, tom. I. & II. Voyez CHENILLE, INSECTE. (I)*

PAPILLON, FLEUR EN, (*Botan.*) les Botanistes appellent *leurs en papillon*, ou *papilionacées*, celles qui ont quelque ressemblance à ces insectes lorsqu'il a les ailes étendues. Il y a quatre parties remarquables dans les *leurs en papillon* ; le *vexillum* ou l'étendard, qui est un pétale ou un grand segment droit ; les deux ailes qui forment les côtés ; le carina où est le bassin qui est un pétale ou un grand segment concave ressemblant à la partie inférieure d'un bateau ; ce bassin est quelquefois d'une pièce, & d'autres fois il est composé de deux pétales ou segments, assez fortement attachés l'un à l'autre. De ce genre sont les pois, les fèves, les haricots, la vesce, & les autres plantes légumineuses. (*D. J.*)

PAPILLON, (*Monum. antiq. & Méd.*) le *papillon* est dans les monumens, le symbole de l'ame. On voit à Rome un bas-relief de marbre, représentant un jeune homme étendu sur un lit, & un *papillon* qui semble, en s'envolant, sortir de la bouche de ce mort, parce que les anciens croyoient aussi-bien que le vulgaire de nos jours, que l'ame sortoit par la bouche ; c'est ce qui fait dire à Homere, au *IX. liv. de l'Illiade*, que quand l'ame a passé une fois la barrière des dents, elle ne peut plus rentrer.

PAPILLONS, *en terme de marchand de modes*, sont les extrémités du bonnet qui vont depuis l'oreille jusqu'au bec, plus ou moins en arrondissant, selon la mode & le nom du bonnet.

PAPILLON, *le jeu de papillon* ; ce jeu n'est pas trop connu à Paris ; il ne laisse pas d'être fort amusant & de demander quelque application ; il est d'un grand commerce. On joue au *papillon* au-moins trois personnes, & on ne peut guere être plus de quatre. Il faut le jeu de cartes entier ; c'est un désavantage de faire, & c'est toujours la plus basse carte. Celui qui a mêlé les cartes donne trois cartes à chacun & toujours une à une ; quand on joue à trois, comme c'est l'usage le plus ordinaire, on étend & on retourne sept cartes du dessus du talon ; quand on joue à quatre on n'en étend que quatre, afin que le nombre des cartes du talon soit également juste. Après avoir mis au jeu ce qu'on veut jouer, le premier à jouer examine son jeu, & prend sur le tapis les cartes qu'il voit pouvoir convenir avec celles qu'il a.

Il n'y a dans ce jeu que les rois, les dames, les valets & les dix qui puissent être pris, & convenir aux cartes d'une même peinture. Par exemple, les rois par les rois, les dames par les dames, & ainsi du reste.

Cependant, il est de l'habileté du joueur, de prendre par une seule carte plusieurs de celles, qui sont retournées sur le tapis, avec un dix, un quatre, un cinq qui y seroient ; puis qu'outre qu'on leve du jeu plusieurs cartes qui pourroient faire le jeu des autres, on se fait encore un plus grand nombre de cartes qui peuvent servir à gagner les cartes, qui sont payées, comme les joueurs en sont convenus ; mais il n'y a que le premier qui est à jouer qui puisse user de ce droit, sans cela le suivant pourroit s'accommoder des cartes qui sont sur le jeu à votre préjudice, & par préférence.

Une règle générale du jeu de *papillon* ; c'est que

quand c'est à un joueur à prendre, il ne peut le faire à-moins qu'il n'ait dans son jeu une carte qui l'y autorise, & cette carte ne peut prendre du tapis qu'autant de cartes qu'il en faut pour faire le nombre dont elle est. Un huit ne pourroit lever qu'un huit de deux qui seroient sur le jeu ; mais on pourroit prendre deux ou trois cartes avec ce huit, pourvu que leur nombre réuni ne fit pas plus de huit, comme deux trois & un deux, un cinq & un trois, &c. quand on a dans son jeu plusieurs cartes pareilles à celles qui sont sur le tapis, on n'en peut prendre qu'une, & chacun à son tour. Celui qui est en rang pour jouer le premier, n'ayant point dans son jeu de cartes avec lesquelles il puisse en prendre du talon, doit étendre les cartes qu'il a dans la main, & payer au jeu un jetton pour chacun. Quand tous les joueurs se sont défaits de leurs trois cartes, soit par les levées qu'ils ont faites, soit qu'ils aient mis leur jeu bas, ces cartes ne se mêlent plus avec le talon, & restent sur le tapis pour être prises de qui peut s'en accommoder. Celui qui doit faire alors, prend & mêle le talon & donne trois cartes à chacun sans faire couper ; quand le talon est épuisé, & quand toutes les cartes ont été distribuées, celles dont les joueurs ont pu se défaire restant toujours sur le tapis, comme nous l'avons dit ; celui qui peut arranger son jeu le premier en jettant ses cartes & en en prenant d'autres sur le tapis, gagne la partie. Si deux joueurs s'en défont dans le même tems, le plus voisin à gauche de celui qui a donné les cartes gagne par préférence à l'autre, & celui qui a mêlé les cartes gagne de droit devant tous les autres joueurs.

Quant à la façon de payer, nous allons en dire tout ce qui nous sera possible, de plus exact & de plus conforme à l'usage.

Si celui qui étend les cartes a des as en main, il se fait donner par chaque joueur autant de jettons qu'il avoit d'as. Il en est de même des joueurs qui prennent des as du talon ; ils ont le même droit de se faire payer un jetton chaque as ; mais celui qui en ayant déjà un dans sa main en tire un autre du talon, il gagne deux jettons pour chacun. Chaque joueur est obligé de donner quatre jettons à celui qui avec un deux leve deux as du talon, six à celui qui avec un trois leveroit trois as, & huit à celui qui avec un quatre leveroit les quatre as. Un joueur qui auroit trois cartes d'une même manière & prendroit la quatrième sur le tapis, gagneroit un jetton de chacun de ses compagnons. Celui qui gagne la partie ou est le dernier à s'étendre, prend pour lui les cartes qui sont sur le tapis & s'en sert à gagner les cartes ; quand il y a cinquante-deux cartes dans le jeu, le jeu est bon quoique ces cartes soient mal assorties. Celui qui a mal donné refait dès qu'on s'en aperçoit, & paye une fiche au jeu ; tout joueur qui joue avant son tour est obligé de s'étendre. Lorsqu'il n'y a plus que trois cartes pour chacun au talon, celui qui fait doit en avertir les joueurs.

On doit toujours favoriser celui qui gagne, en prenant moins de cartes.

PETIT PAPILLON, au jeu de ce nom se dit d'un coup, où un joueur dans le courant de la partie fait ses trois cartes, & gagne un jetton de chacun.

PAPILLONNÉ, adj. *en terme de Blason*, se dit d'un ouvrage à écailles ; Arquinvilliers d'hermine, *papillonné* de gueules.

PAPILLOTAGE, f. m. *terme usité dans l'Imprimerie*, ce sont certaines petites taches noires qui se font à peine remarquer, aux extrémités des pages & des lignes ; cela provient souvent d'une platine liée trop lâche, ou du jet trop précipité du tympan, sur-tout si les couplets soit ceux de la frisque, soit ceux du tympan, sont trop aisés ; le papier épais, lissé ou battu est sujet à papilloter, si on n'y apporte toute l'attention

l'attention convenable ; la principale est la façon de tremper le papier.

PAPILLOTE, f. f. *terme de Perruquier* ; ce sont de petits morceaux de papier , avec lesquels les Perruquiers enveloppent les boucles des cheveux qu'ils ont frisés , afin que ces boucles ne se lâchent point , & qu'elles puissent supporter l'action du fer sans être endommagées par la chaleur.

PAPILLOTER, *défaut d'impression*. Voyez **PAPILLOTAGE**.

La même expression s'emploie aussi en peinture ; on dit des ombres & des lumieres , qu'elles *papillotent* , lorsqu'elles sont distribuées les unes entre les autres par petits espaces , produisant sur un tableau le même effet que des *papillotes* de papier blanc , éparfés sur une tête dont la chevelure est noire.

Si l'on est placé sous un vestibule , au bord duquel il y ait un canal d'eau , éclairé de la lumière du soleil ; l'image de la surface éclairée de ce canal , portée au plafond du vestibule , le tapiffera d'une infinité de petits ronds de lumière & d'ombre , vacillans & mobiles , comme la surface de l'eau , & fatiguant les yeux ; tel est l'effet d'une peinture qui *papillotte*.

PAPIN, MACHINE DE. Voyez **DIGESTEUR**.

PAPINIANISTE, f. m. (*Gram. Jurisprud.*) on appelloit ainsi autrefois ceux qui faisoient leur étude de droit , parce qu'ils s'occupoient cette année à lire les livres de *Papinien*.

PAPIO, f. m. (*Zoologie.*) nom donné par les auteurs latins , à ces especes de singes que les Anglois appellent *Baboons* ; ce sont eux qui ont de longues têtes de chien avec de longues queues , & qui sont du nombre des cynocephales. (*D. J.*)

PAPIRIUS, GROUPE DE (*Sculp. antiq.*) fameux groupe de sculpture antique , qu'on voit peut-être encore à la vigne Ludovèze , & qui représente un événement célèbre dans l'histoire romaine , l'aventure du jeune *Papirius* racontée par *Aulu-Gelle* , *liv. I. ch. ij.*

Tout le monde fait , dit M. l'abbé du Bos , que cet enfant étant un jour demeuré auprès de son pere durant une assemblée du sénat , sa mere lui fit plusieurs questions à la sortie , pour savoir ce qui s'y étoit dit , chose qu'elle n'espéroit pas apprendre de son mari ; cependant elle ne put jamais tirer de son fils qu'une réponse , laquelle ne lui permettoit pas de douter , qu'il n'éludât la curiosité. Le sénat , répondit-il constamment , a délibéré , si l'on donneroit deux femmes à chaque mari , ou deux maris à chaque femme ; c'est cet incident qui a donné lieu au proverbe latin , *curiæ capax prætexta* , qu'on emploie en parlant d'un enfant qui a beaucoup plus de discrétion qu'on n'en doit avoir à son âge.

Aucun sentiment ne fut jamais mieux exprimé que la curiosité de la mere du jeune *Papirius*. L'amé de cette femme paroît être toute entiere dans ses yeux , qui percent son fils en le caressant. L'attitude de toutes les parties de son corps , concourt avec ses yeux , & donne à connoître ce qu'elle prétend faire. D'une main elle caresse son fils , & l'autre main est dans la contraction ; c'est un mouvement naturel à ceux qui veulent réprimer les signes de leur inquiétude prêts à s'échapper. Le jeune *Papirius* répond à sa mere avec une complaisance apparente ; mais il est sensible , que cette complaisance n'est qu'affectée. Quoique son air de tête soit naïf , quoique son maintien paroisse ingénu , on devine à son sourire malin , qui n'est pas entierement formé , parce que le respect le contraint , comme au mouvement de ses yeux sensiblement gêné , que cet enfant veut paroître vrai , mais qu'il n'est pas sincere ; on voit qu'il promet de dire la vérité , & on voit en même-tems qu'il ne la dit pas. Quatre ou cinq traits que le sculpteur a su

Tome XI.

placer sur son visage , je ne fais quoi qu'on remarque dans l'action de ses mains , démentent la naïveté & la sincérité qui paroissent d'ailleurs dans son geste & sur sa physionomie. (*D. J.*)

PAPIRIUS AGER, (*Géog. anc.*) territoire d'Italie , aux environs de *Tusculum*. *Festus* pense que ce territoire pourroit avoir donné le nom à la tribu *Papirienne*.

PAPISME, **PAPISTE**, f. m. (*Gram. & Hist. mod.*) noms injurieux que les Protestans d'Allemagne & d'Angleterre donnent au Catholicisme & aux Catholiques romains , parce qu'ils reconnoissent le pape comme chef de l'Eglise.

PAPO, (*Hist. nat. Botan.*) arbre des Indes orientales , il est de moyenne hauteur ; ses feuilles ressemblent à celles du figuier. Son fruit sort comme le coco du haut du tronc , immédiatement au-dessous des branches ; il a la forme d'une figue , mais est beaucoup plus gros ; il est divisé par côtes comme certains melons du goût desquelles sa chair approche.

PAPOAGE, f. m. biens qui viennent du pere ou de l'ayeul , en général les biens qui viennent par droit de parenté. *Papouage* vient de *παππος* , *ayeul*.

PAPOUL, **SAINT** (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge , *Sancti Papuli fanum* ou *Pappulum* , & quelquefois *Pappolum* ; petite ville de France dans le haut-Languedoc , avec un évêché suffragant de Toulouse , érigé en 1317. Elle est sur la Lembe , à 12 lieues S. E. de Toulouse , 3 E. de Castelnaudari , 6 N. O. de Carcassonne , 164 de Paris. *Long. 19. 46. lat. 43. 20.*

Le pape Jean XXII. érigea en évêché l'an 1317. l'abbaye de *S. Papoul* , qui n'avoit été qu'une simple paroisse dans son origine : il y nomma pour premier évêque *Bernard de la Tour* , qui étoit alors abbé ; voulant que son successeur à cet évêché fût élu par les religieux de l'abbaye , & par les chanoines de l'église de *Castelnaudari* , qu'il avoit aussi érigée en collégiale. L'évêché de *S. Papoul* vaut environ trente mille livres , & comprend seulement cinquante-six paroisses.

PAPOUS, LA TERRE DES (*Géog. mod.*) on nomme ainsi du nom de ses habitans , la nouvelle Guinée. Voyez **GUINÉE**.

Ce pays des *Papous* ou *Papouas* , découvert , dit-on , par *Saavedra* , paroît être une des parties des plus méridionales des terres Australes. Selon le Maire , les *Papous* sont très-noirs , sauvages & brutaux ; ils portent des anneaux aux deux oreilles , aux deux narines , & quelquefois aussi à la cloison du nez , & des bracelets au-dessus des coudes & aux poignets ; ils se couvrent la tête d'un bonnet d'écorce d'arbre peinte de différentes couleurs ; ils sont puissans & bien proportionnés dans leur taille ; ils ont les dents noires , assez de barbe , les cheveux noirs , courts & crépus , qui n'approchent cependant pas autant de la laine que ceux des nègres ; ils sont agiles à la course ; ils se servent de massues & de lances , de sabres & d'autres armes faites de bois durs , l'usage du fer leur étant inconnu ; ils se servent aussi de leurs dents comme d'armes offensives , & mordent comme les chiens. Ils mangent du betel & du piment , mêlé avec de la chaux. Les femmes sont affreuses , elles ont de vilains traits , de longues mamelles qui leur tombent sur le nombril , & le ventre extrêmement gros. (*D. J.*)

PAPPENHEIM, PIERRE DE (*Hist. nat.*) ce sont des pierres qui se trouvent en Allemagne dans le comté de *Pappenheim*. Ces pierres sont blanches , feuilletées & remplies de dendrites : souvent on trouve dans ces pierres des empreintes de poissons & d'écrevisses , qui sont entierement entourées de ces mêmes dendrites , qui forment des buissons tout-

V V V V V

autour. Plusieurs de ces poissons ont la tête retournée, ce qui semble annoncer une mort violente; les arrêtes sont d'un brun clair. Les écrevisses qu'on y trouve pétrifiées ont des pattes extrêmement longues. On dit qu'il s'en trouve de semblables dans la mer Adriatique.

PAPPENHEIM, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, capitale du comté de même nom, entre Oetting & Neubourg, en Franconie; elle est à sept lieues N. O. de Neubourg, treize S. de Nuremberg. *Long.* 28. 30. *lat.* 48. 53. (*D. J.*)

PAPPEUS, (*Mythol.*) c'est ainsi que les Scythes appelloient leur Jupiter le souverain des dieux, à qui ils donnoient la terre pour femme.

PAPRIMIS, (*Géogr. anc.*) ville d'Egypte, capitale du nome *Papremite*. Mars y avoit un culte particulier, & l'hippopotame y étoit regardé comme un animal sacré.

PAPYRACÉ, adject. (*Conchyl.*) épithète qu'on donne à une coquille extrêmement mince, & par-là imitant le papier. Nous n'avons dans nos mers que le seul nautil, qui porte le nom de *papyracé*; mais on trouve plusieurs sortes de nautil dans les mers des Indes. Voyez NAUTIL.

PAPYRACEA, ARBRE, (*Botanique.*) il y a plusieurs palmiers des Indes & d'Amérique, ainsi nommés par nos Botanistes, parce que les Indiens écrivent avec des poinçons sur les feuilles, ou l'écorce de ces sortes d'arbres, qui leur servent de papier; tel est le palmier d'Amérique nommé *tal* par les Indiens; tel est encore le *guajaraba* de la nouvelle Espagne, & autres; tout palmier dont l'écorce est lisse, ou dont la feuille est grande & épaisse, peut servir au même usage. Le papier du Japon est fait de la seconde écorce du roseau des Indes nommé *bambou*, ou de l'écorce d'un mûrier blanc. On peut très-bien écrire sur l'une & l'autre écorce, avant qu'elles soient réduites en papier fin. (*D. J.*)

PAPYRUS, f. m. (*Botan.*) plante appelée *papyrus nilotica*, par Gerard 37. *Emac.* 40. *Papyrus nilotica*, Berd. *Ægyptiis dicta*; *Biblos syriaca quorundam*, chab. 195. *Papyrus Ægyptiaca*, C. B. P. 119. *Papyrus antiquorum nilotica*, Parck. *Théat.* 1207. Morison a rangé le *papyrus* avec raison, parmi les fouchets, & l'a nommé *cyperus niloticus, maximus, papyraceus*, *hist.* Oxon. 3. 239.

Enfin comme les modernes ont fait de nouvelles découvertes en ce genre, il n'est pas possible de les supprimer; c'est pourquoi je parlerai dans cet article du *papyrus* d'Egypte, du *papyrus* de Sicile, & du *papyrus* de Madagascar, trois plantes différentes, sur lesquelles j'emprunterai les recherches de M. Bernard de Jussieu, insérées par M. le comte de Caylus, dans son excellente dissertation sur le *papyrus* en général. Ce morceau curieux & intéressant pour les arts, se trouve dans les mém. de Littérat. t. XXVI. in-4°. Voyez aussi SCIRPUS, *Botan.*

Mais avant que d'entamer la description du *papyrus* d'Egypte, il est naturel de dire un mot de l'opinion assez généralement reçue dans l'Europe sur la perte de cette plante. On n'a pas besoin de nouvelles preuves pour savoir que les bruits populaires ne sont pas toujours fondés sur les possibilités physiques; mais en supposant cette perte possible, on ne pourroit au moins la faire remonter fort haut, car il n'y a pas encore deux cens ans que Guilandin & Prosper Alpin observèrent cette plante sur les bords du Nil, & que Guilandin vit les habitans du pays en manger la partie inférieure & succulente de la tige, comme on le pratiquoit anciennement; particularité qui peut servir à nous faire reconnoître le *papyrus*, & dont il ne paroît pas que les voyageurs aient profité. Cet usage, & ceux qui sont rapportés par Prosper Alpin, nous apprennent que cette plante

n'est pas tout-à-fait inutile, quoiqu'elle ait perdu son principal mérite en cessant d'être employée à la fabrique du papier.

Les changemens survenus dans le terrain de l'Egypte, & les soins des habitans pour profiter des terres qui peuvent être cultivées, ont rendu vraisemblablement la plante du *papyrus* moins commune; mais les causes qui peuvent être admises à l'égard de quelques parties du pays, n'ont pu occasionner la destruction entière du *papyrus*, d'autant plus qu'étant du nombre des plantes aquatiques, il est à l'abri d'un semblable événement. Le silence des auteurs les plus récents qui ont écrit sur l'Egypte, ne peut être avancé comme une preuve de la destruction entière du *papyrus*; on peut dire pour les excuser, qu'ils ne s'étoient pas proposé cet objet dans leurs recherches, ou que n'étant pas assez instruits, ils l'ont négligé; mais il est étonnant que M. Maillet, homme de lettres, qui paroît même avoir fait des recherches à ce sujet, n'ait pu découvrir le *papyrus*, & qu'il l'ait confondu avec le *musa*, connu en françois sous le nom de *figuier d'Adam*, & que les Arabes appellent *mons*, plante qui est très-différente, ce dont il devoit s'apercevoir en lisant Théophraste ou Pline.

Le *papyrus*, dit Pline, croît dans les marais d'Egypte, ou même au milieu des eaux dormantes, que le Nil laisse après son inondation, pourvu qu'elles n'aient pas plus de deux coudées de profondeur. Il jette une racine tortueuse & de la grosseur du poignet; sa tige est triangulaire, & ne s'élève pas à plus de dix coudées; Prosper Alpin ne lui donne que six ou sept coudées au-dessus de l'eau. Sa tige va toujours en diminuant, & aboutit en pointe. Théophraste ajoute que le *papyrus* porte une chevelure, un panache, qui forme le thyrsé dont parle Pline. Guilandin dit que la racine du *papyrus* jette à droite & à gauche quantité d'autres petites racines qui soutiennent la plante contre l'impétuosité du vent & le cours du Nil. Selon lui les feuilles de cette plante sont obtuses, & semblables à celles du typha de marais.

Les Egyptiens employoient les racines du *papyrus* pour du bois non-seulement à brûler, mais encore propre à fabriquer différens vases à leurs usages. De la tige du *papyrus* entrelacée en façon de tissu, ils construisoient des barques; & de l'écorce intérieure ou *liber*, ils faisoient pareillement des voiles, des habillemens, des couvertures de lits & des cordes.

Ces barques ressembloient par leur construction à de grands paniers, dont le tissu devoit être fort ferré; & pour empêcher l'eau de les pénétrer, il faut supposer qu'elles étoient enduites au moins à l'extérieur d'une couche de résine, ou de bitume; ce qui les mettoit en état de servir à la navigation sur le fleuve, ou plutôt sur son inondation. Le panier dans lequel Moïse enfant, fut exposé, paroît appuyer & confirmer le texte de Théophraste. Cependant quoique Pline parle de *navis papyracea*, il ne faut pas croire que les vaisseaux fussent faits en entier *ex papyro*; c'étoit seulement de petites barques ou canots, dont même une partie étoit de bois d'épine. Les anciens Egyptiens prétendoient que les crocodiles, par respect pour la déesse Isis, qui s'étoit mise une fois sur une barque de *papyrus*, ne faisoient jamais de mal à ceux qui navigeoient sur des barques de ce roseau.

Le *papyrus* étoit encore une plante médicinale dont on faisoit usage dans quelques maladies, si nous en croyons Dioscoride. Elle servoit aussi de nourriture aux pauvres gens qui mâchoient le *papyrus cru* ou cuit, en avaloient le suc, & jettoient le reste: *mundum quoque crudum, decoctumque, succum tantum*

devorantes, dit Pline : Guilandin nous apprend positivement quelles étoient les parties de cette plante dont les Egyptiens avaloient le suc. Il ne faut pas, dit-il, s'imaginer que les Egyptiens mangent la tige entière, je les ai vû ne manger que les parties les plus proches de la racine.

Ce récit de Guilandin est conforme au témoignage d'Hérodote ; quand les Egyptiens, dit-il, ont coupé le biblus d'un an, ils coupent la partie supérieure qu'ils emploient à différens usages ; ils mangent ou vendent la partie inférieure de la longueur d'une coudée : ceux qui veulent rendre le mets plus délicat, le font rôtir au four ; aussi Dioscoride & Pierius Valerianus se trompent, quand ils disent que l'on mange les racines : la partie de *papyrus* que mangent les Egyptiens est hors de la terre ; elle est tendre, & pleine d'un suc abondant & agréable ; les Egyptiens l'appellent *astus*. Eschyle donne à la tige entière le nom de *καρπος*, c'est-à-dire *fruit*. Guilandin rapporte encore d'après Horus Apollo, que les Egyptiens exprimoient dans leurs hiéroglyphes l'ancienneté de leur origine par un fagot de *papyrus*, comme leur première nourriture ; on ignoroit en quel tems leurs ancêtres avoient commencé à en manger.

Enfin, & c'est ici le principal usage de cette plante, on faisoit avec les membranes ou les pellicules du *papyrus*, les feuilles à écrire qu'on nommoit *εμβλος*, ou *philyria*. On les appelloit aussi en grec *καρπυς*, & en latin *charta* ; car les auteurs entendent ordinairement par *charta*, le papier d'Egypte.

Le *papyrus* ne portoit point de grains, ni de fruit, mais ce roseau croissoit en si grande quantité sur les bords du Nil, que Cassiodore, *liv. XI. ép. 38.* la compare à une forêt. Là, dit-il, s'éleve cette forêt sans branches, ce bocage sans feuilles, cette moisson qui croît dans les eaux, *aquarum seges*, ces ornemens des marécages.

Prosper Alpin est le premier qui nous ait donné une figure du *papyrus*, que les Egyptiens appellent *berd*. Quelque mauvaise qu'on puisse la supposer, elle paroît néanmoins convenir à la description de la plante dont parle Théophraste.

Les Botanistes anciens avoient placé le *papyrus* parmi les plantes graminées ou les chiendents, ignorant à quel genre il devoit appartenir ; ils se sont contentés de le désigner sous le nom ancien de *papyrus*, dont ils ont fait deux especes, l'une d'Egypte, l'autre de Sicile. Les nouveaux ont cru reconnoître que ces deux plantes étoient une seule & même espece de *cyperus* ; c'est sous ce genre qu'on la trouve dans les catalogues & histoires des plantes, publiées après l'édition de Morison, où le *papyrus* est nommé *cyperus niloticus*, *vel syriacus maximus papyraceus*.

En décrivant cette plante, il dit qu'on conserve dans le cabinet de Médecine à Oxford parmi d'autres curiosités, un grand morceau de la tige du *papyrus*. On a cru aussi reconnoître dans l'ouvrage de Scheuchzer sur les chiendents, les jones, & les autres graminées, une description du panache que porte le *papyrus* ; elle est sous la dénomination suivante : *cyperus enodis nudus*, *culmis ervaginis brevibus prodeuntibus*, *spicis tenuioribus*.

Un des pédicules qui soutiennent les épis des fleurs, est représenté à la *Planche VIII. fig. 14.* Cet auteur a considéré le panache comme formant la plante entière prise au-dessus de la racine, & les longs pédicules qui portent les épis comme autant de tiges particulières. Ce panache paroît être celui du *papyrus siciliana*, que les Botanistes modernes ne distinguent pas du *papyrus nilautica*. M. Van Royen a inséré dans le catalogue des plantes du jardin de Leyde le *papyrus*, & le nomme *cyperus culmo triquetro nudo*, *umbella simplicifolia*, *peduncu-*

Tom. XI.

lis simplicissimis distinctè spicatis. M. Linnæus l'appelle de même.

Dans les manuscrits qui nous restent d'après les lettres & les remarques de M. Lippi, médecin de la faculté de Paris, qui accompagnoit M. du Roule, envoyé du roi Louis XIV. à l'empereur d'Abissinie ; on trouve la description d'un *cyperus* qu'il avoit observé sur les bords du Nil en 1704. Après avoir parlé des fleurs, il dit que plusieurs épis couverts de quelques jeunes feuilles, sont portés sur un pédicule assez long, & que plusieurs de ces pédicules également chargés venant à se réunir, forment une espece de parasol ; le disque de ce parasol est environné de quantité de feuilles qui couronnent la tige sur laquelle il porte ; la tige est un prisme fort long, dont les angles sont un peu arrondis, & les feuilles représentent parfaitement une lame d'épée, non pas de celles qui font la gouttière, mais de celles dont le plus grand côté soutient une cannelure. Les racines sont noires & chevelues : il nomme cette plante *cyperus niliacus major*, *umbella multiplici*.

Le même Lippi en avoit remarqué une autre espece qui ne s'éleve pas aussi haut, dont la tige & les feuilles étoient les mêmes, & dont les épis formoient plutôt une espece de tête qu'une ombelle ; cette tête étoit fort douce, luisante, & comme dorée, riche, & fort chargée ; elle pose sur de longs pédicules, dont la base se réunit en parasol : il l'appelle *cyperus niliacus major*, *aurea divisa panicula*. Ces deux sortes de *cyperus* ont entre elles une ressemblance marquée par leurs feuilles, leur tige, le panache en parasol qui les couronne, & les lieux marécageux où elles croissent. La seule différence consiste dans la forme des épis, ce qui sert à les distinguer l'une de l'autre : toutes deux ont quelque rapport avec le *papyrus* & le *sari*, tels qu'ils sont décrits par les anciens auteurs ; la première pourroit être le *papyrus*, & la seconde le *sari* ; mais ce n'est-là qu'une conjecture.

Le *papyrus* qui croissoit dans le milieu des eaux, ne donnoit point de graines ; son panache étoit composé de pédicules foibles, fort longs, semblables à des cheveux, *comâ inutili exilique*, dit Théophraste. Cette particularité se montre également dans le *papyrus* de Sicile ; nous la connoissons encore dans une autre espece de *papyrus* apportée de Madagascar par M. Poivre, correspondant de l'académie royale des Sciences. Les panaches de l'une & l'autre espece que nous avons, sont dépourvus d'épis, de fleurs, & par conséquent stériles. Bodæus & Stapel, dans ses commentaires sur Théophraste, ont fait représenter la tige & le panache du *papyrus* en cet état, & le dessein en avoit été envoyé d'Egypte à Saumaïse.

Si le *papyrus* de Sicile dont il s'agit de parler présentement, a été de quelque usage chez les Romains, c'est ce que nous ignorons ; il est nommé *papero* en Italie, & selon Césalpin *pipero* : on en trouve la description dans les *adversaria* de Lobel, qui l'a pris pour le *papyrus* du Nil. Césalpin dans son ouvrage sur les plantes, n'a pas non plus oublié de le décrire. Ce *papyrus* de Sicile étoit cultivé dans le jardin de Pise, & n'étoit point le *papyrus* apporté d'Egypte. Voici la description de Césalpin lui-même.

Le *papyrus*, dit-il, que l'on nomme vulgairement *pipero* en Sicile, pousse des tiges plus longues & plus grosses que celles du fouchet, *cyperus*, hautes quelquefois de quatre coudées & à angles obtus : elles sont garnies à leur base de feuilles courtes qui naissent de la racine ; on n'en voit aucune sur la tige lors même qu'elle est entièrement développée ; mais elle porte à son sommet un large panache qui ressemble à une grosse touffe de cheveux épars ; il est composé d'un grand nombre de pédicules triangu-

V V V V V ij

lares en forme de joncs, à l'extrémité desquels sont placés entre trois petites feuilles, des épis de fleurs de couleur rousse comme dans le fouchet. Ses racines sont ligneuses, aussi grosses que celles du roseau, & genouillées; elles jettent une infinité de branches qui s'étendent obliquement; par leur odeur & leur faveur, elles approchent de celles du fouchet, mais elles sont d'une couleur moins brune; de leur surface inférieure sortent plusieurs racines menues & fibreuses; & de la supérieure s'élevent des tiges nombreuses, qui tant qu'elles sont tendres, contiennent un suc doux. Cette plante a été apportée des marais de Sicile dans le jardin de Pise: *venit in hortum pisanum ex Sicilia palustribus*. Théophraste décrit deux plantes, différentes seulement par leur grandeur, qui ont du rapport avec notre *papyrus*; savoir le *papyrus* & le *sari*. L'auteur copie ensuite le texte de Théophraste, & donne par extrait celui de Pline, & ce que les anciens ont dit des usages que le *papyrus* avoit en Médecine.

Le panache du *papyrus* de Sicile est assez bien représenté, quoique fort en raccourci, dans la seconde partie du *Museum de Boccone*. Ce panache est une touffe ou assemblage d'une très-grande quantité de longs pédicules fort minces, qui naissent d'un même point de division, disposés en manière de parasol, & qui portent à leur extrémité supérieure trois feuilles longues & étroites, du milieu desquelles sortent d'autres pédicules plus courts, chargés vers le haut de plusieurs paquets, ou épis de fleurs. Micheli, dans ses *nova plantarum genera*, imprimés à Florence en 1728, a fait graver un de ces longs pédicules de grandeur naturelle; il est d'abord enveloppé à la base par une gaine qui a un pouce & plus de longueur; ensuite vers son extrémité supérieure, il supporte trois feuilles longues & étroites, & quatre pédicules où sont attachés les paquets de fleurs; chaque pédicule de fleurs a aussi une très-petite graine à la base. Enfin, on trouve dans l'*agrostographia de Scheuchzer*, une description fort détaillée du panache d'une espèce de *cyperus*, qui paroît être celui de la plante de Sicile.

On peut conclure de cet exposé, que le *papyrus* de Sicile est à peu de chose près, bien connu en Botanique; il seroit à souhaiter qu'on eût autant de connoissances sûres à l'égard du *papyrus* d'Egypte. Néanmoins il faut avouer que ces deux plantes ont entre elles une très-grande affinité, puisqu'on les a souvent confondues, ainsi que le *sari* & le *papyrus nilotica*, qui suivant Théophraste, ont un caractère de ressemblance bien marqué, & ne diffèrent seulement qu'en ce que le *papyrus* pousse des tiges fort hautes & fort grosses, qui étant divisées en lames minces, servent à la composition des feuilles de papier; & que le *sari* au contraire a ses tiges plus menues, & moins élevées, dont on ne peut faire usage pour la fabrique du papier.

Le *papyrus* de Sicile vient aussi dans la Calabre & dans la Pouille; mais on ne doit pas le confondre avec le *papyrus* qu'on employoit anciennement pour faire le papier; car, selon Strabon, le *papyrus* ne croissoit que dans l'Egypte & dans l'Inde, *in Aegypto & sola India*. La plupart des botanistes ont cru que la plante de Sicile étoit le *sari* dont parle Théophraste; d'autres ont avancé que le *papyrus* d'Egypte & le *sari*, étoient une même plante considérée seulement en deux états différens, & relativement à leur plus ou moins de grandeur; ce qui selon eux, pouvoit dépendre de la qualité du terrain, & de la différence du climat, ou d'autres accidens; les piés qui croissoient au milieu des eaux, ayant des tiges plus hautes, plus grosses, & un panache en forme d'une touffe de cheveux très-longs, foibles, & sans aucunes graines; pendant que d'autres piés qui nais-

soient sur le bord des rivières, des marais, ou des lacs, portoient des tiges plus basses, plus grêles, & un panache moins long, moins foible, chargé de fleurs & de graines par conséquent.

Ces sentimens offrent néanmoins des difficultés infurmontables; & l'on peut prouver que la différence du *papyrus* d'Egypte & du *sari*, ne dépendoit ni du climat, ni de la qualité du terrain; on tiroit du *papyrus* des lames minces, dont on fabriquoit ensuite le papier; on ne pouvoit pas employer le *sari* à cet usage. Le *papyrus* de Sicile ne sauroit semblablement être confondu avec le *papyrus* des anciens, qui ne venoit que dans l'Egypte ou dans l'Inde.

Enfin, le *papyrus* de Sicile n'a commencé à être connu des Botanistes que vers les années 1570, 1572, & 1583, tems où ont paru les premières éditions des ouvrages de Lobel, de Guilandin, & de Césalpin. Il paroît clairement que les anciens n'ont eu aucune connoissance de cette plante. Pline n'en fait aucune mention dans ses livres sur l'Histoire naturelle, ce qui montre que cette plante n'étoit pas en usage à Rome, ni même dans le pays où elle vient naturellement. Il suit encore de son silence à cet égard, qu'il n'avoit pas vu la plante de Sicile; car il auroit été frappé par la ressemblance qu'elle a avec le *papyrus* du Nil & le *sari*, tels que les a décrits Théophraste. Enfin, si Pline eut connu cette plante, il n'auroit pas manqué dans les chapitres où il traite à fond du *papyrus* du Nil & du *sari*, de nous apprendre tout ce qu'il auroit pu appercevoir de conforme entre ces différentes plantes.

Parmi plusieurs plantes desséchées en herbier, & recueillies dans les Indes orientales par M. Poivre, il s'est trouvé une espèce de *papyrus*, fort différente de la plante de Sicile: il porte un panache composé d'une touffe considérable de pédicules très-longs, foibles, menus, & délicats comme de simples filets, terminés le plus souvent par deux ou trois petites feuilles très-étroites, mais entre lesquelles on n'aperçoit aucuns épis ou paquets de fleurs; ainsi le panache auroit été stérile, & n'auroit produit aucunes graines.

Ces pédicules ou filets sont chacun garnis à leur base d'une gaine membraneuse, assez longue, dans laquelle ils sont pour ainsi dire emboîtés, & ils naissent tous du même point de division en forme de parasol; le panache est à sa naissance environné de feuilles disposées en rayons, en manière de couronne. La tige qui le soutenoit, étoit, suivant le rapport de M. Poivre, haute de dix piés & plus, lorsqu'elle croissoit dans l'eau à la profondeur d'environ deux piés, & de forme triangulaire, mais à angles fort mouffes; par sa grosseur elle imitoit assez bien un bâton, qu'on peut entourer avec la main plus ou moins exactement.

Sa substance intérieure quoique moëlleuse, pleine de fibres, étoit solide, de couleur blanche; par ce moyen, la tige avoit un certain degré de force, & elle résistoit à de petits efforts; on la plioit sans la rompre, on pouvoit encore s'en servir en guise de canne, étant fort légère; le même M. Poivre n'en porta point d'autre pendant plusieurs mois de séjour à Madagascar; cette tige n'est pas dans toute sa longueur également grosse, elle diminue insensiblement de grosseur vers le haut, elle est sans nœuds, & fort lisse; lorsque cette plante croît hors de l'eau dans les endroits simplement humides, elle est beaucoup plus petite, ses tiges sont fort basses, & le panache qui le termine, est composé de filets ou pédicules plus courts, lesquels, à leur extrémité supérieure, sont partagés en trois feuilles fort étroites, & un peu plus longues que celles qui sont à l'extrémité des filets du panache de la plante, qui a crû dans le milieu des eaux.

De la base de ces trois feuilles, fortent des petits paquets de fleurs rangées de la même façon que celles du fouchet; mais ces petits paquets ne sont point élevés sur des pédicules; ils occupent immédiatement le centre des trois feuilles entre lesquelles ils sont placés, & y forment une petite tête. Les feuilles qui naissent de la racine & au-bas des tiges, ressemblent à celles du fouchet; cette plante que les Malgaches nomment *sanga-sanga*, vient en grande abondance dans les rivières & sur leurs bords, mais particulièrement dans la rivière de Tartas, auprès de Foule-Pointe, à Madagascar. Les Malgaches emploient l'écorce des tiges pour faire leurs nattes; ils en font aussi les voiles & les cordages de leurs bateaux de pêche, & des cordes pour leurs filets.

Cette espèce de *papyrus* jusqu'ici inconnue, & différente du *papyrus* de Sicile par la disposition de ses paquets de fleurs, nous montre qu'il y a parmi les espèces de *cyperus*, deux sortes de plantes qui peuvent aisément se confondre avec le *papyrus* des Egyptiens; soit qu'on les considère du côté des usages particuliers auxquels les habitans des lieux où elles croissent les ont destinées; soit qu'on compare leur forme, leur manière de croître, & tous les points par lesquels elles paroissent se ressembler: comparaison qui peut se faire par le moyen des traditions, telles qu'on les a dans Théophraste & dans Pline, & encore à l'aide de la figure & de la description du *papyrus* du Nil, que Prosper Alpin a données, après l'avoir observé sur les lieux; mais si l'on a égard au témoignage de Strabon, qui *papyrus non nisi in Ægypto & solâ Indiâ gigni pro constanti affirmat*, on ne sera pas éloigné de croire que le *papyrus* de l'île de Madagascar, située à l'entrée de l'Inde, pourroit être le même que celui de l'Égypte.

Quoi qu'il en soit, les habitans de cette île n'en font tirer aucun profit, tandis que les Egyptiens ont immortalisé leur *papyrus* par l'art d'en faire ce papier célèbre, *quo usu maximè humanitas, vita constat & memoria*, pour me servir des termes de Pline. Voyez donc PAPIER D'ÉGYPTE, *Arts anciens.* (Le chevalier DE JAUCOURT.)

PAQUAGE, s. m. (*Négoce de saline.*) ce terme se dit de l'arrangement qui se fait du poisson salé dans les gones, hambourgs, barrils, & autres futailles, en y foulant le poisson & le pressant bien fort, pour y en faire entrer le plus qu'il est possible.

PAQUE DES JUIFS, (*Critiq. sacrée.*) dans la vulgate *pascha*, en chaldaique *phase*, mot qui signifie *passage*. Cette fête fut établie en mémoire du passage de la mer Rouge, & de celui de l'ange exterminateur, qui tua tous les premiers-nés des Egyptiens, & épargna toutes les maisons des Israélites marquées du sang de l'agneau, *est enim phase, id est transitus Domini*, Exod. xij. 11.

Voici les cérémonies prescrites aux Juifs pour la célébration de cette fête: dès le dixième jour du premier mois, qui s'appelloit *Nisan*, ils choissoient un agneau mâle & sans défaut qu'ils gardoient jusqu'au quatorze, & ce jour, sur le soir, ils l'immoloient; & après le coucher du soleil ils le faisoient rôtir pour le manger la nuit, avec des pains sans levain & des laitues sauvages: ils se servoient de pains sans levain, parce qu'il n'y avoit pas de tems pour faire lever la pâte, & sur-tout afin que ce pain insipide les fit ressouvenir de l'affliction qu'ils avoient soufferte en Égypte; ils y mêloient les laitues amères, pour se rappeler l'amertume & les angoisses de leur servitude passée.

On leur ordonna de manger un agneau tout entier dans une même maison, ayant les reins ceints, des foulards aux pieds & un bâton à la main, c'est-à-dire en posture de voyageurs prêts à partir; mais cette dernière cérémonie ne fut d'obligation que la nuit

de la sortie d'Égypte. On teignoit du sang de l'agneau immolé le haut & les jambages de chaque maison, afin que l'ange exterminateur voyant ce sang, passât outre, & épargnât les enfans des Hébreux.

Enfin ils eurent ordre d'immoler chaque année un agneau mystérieux & d'en manger la chair, afin d'en conserver la mémoire du bienfait de Dieu, & du salut qu'ils recevoient par l'aspersion du sang de cette victime. Il leur fut défendu d'user du pain levé pendant toute l'octave de cette fête; & l'obligation de la célébrer étoit telle que quiconque auroit négligé de la faire, étoit condamné à mort. *Exterminabitur anima illa de populis suis.* Num. ix. 13.

Le mot de *pâque* signifie dans l'Écriture 1° la solemnité de *pâque*, qui duroit sept jours; 2° le jour même auquel on immoloit l'agneau le quatorzième de la lune, Luc xxij. 1; 3° le sabbat qui arrivoit dans la semaine de *pâque* ou des azymes, ce qui est nommé le *parasceve* de *pâque*, Jean xix. 14; 4° l'agneau paschal qu'on immoloit le quatorzième jour de la lune du premier mois, Luc xxij. 7; enfin Jésus-Christ lui-même est appelé notre *pâque* ou l'agneau paschal, I. Cor. v. 7. (D. J.)

PAQUE DES CHRÉTIENS, (*Critiq. sacrée.*) la *pâque* des Chrétiens est la fête qu'ils célèbrent tous les ans en mémoire de la résurrection du Christ: on l'appelle *pâque* à cause de son rapport avec celle des Juifs.

Dans le premier siècle de l'Église, les Chrétiens suivoient ordinairement les Juifs pour le tems de la célébration de la *pâque*: seulement les uns l'observoient le même jour que les Juifs, c'est-à-dire le quatorzième jour de leur premier mois du printemps, appelé *Nisan*, sur quelque jour de la semaine que tombât ce quatorzième de la lune, & les autres ne la célébroient que le dimanche d'après. Ceux qui la célébroient le même jour que les Juifs, sans aucun égard au jour de la semaine, prétendoient suivre en cela l'exemple des apôtres saint Jean & saint Philippe, & les autres celui de saint Pierre & de saint Paul, qui avoient toujours, à ce qu'ils disoient, célébré cette fête le dimanche qui suivoit immédiatement le 14 de la lune.

Tandis que ceux de la circoncision qui avoient embrassé le christianisme, & qui pourtant observoient toujours la loi de Moïse, aussi-bien que celle de l'Évangile, entretinrent la communion avec l'Église; cette diversité ne causa point de démêlé. Mais quand ils s'en furent séparés, l'Église jugea à propos de s'écarter aussi de leur usage à cet égard; & après plusieurs assemblées & plusieurs conciles, on résolut que la *pâque* ne s'observeroit plus le quatorzième jour de la lune, comme cela se pratiquoit parmi les Juifs; mais le dimanche d'après, & tout le monde reçut ce réglemeut, hormis les Églises d'Asie, qui prétendoient avoir pour elles l'exemple des apôtres saint Jean & saint Philippe, & le saint martyr Polycarpe qui ne voulut jamais s'en écarter.

Victor, évêque de Rome, les excommunia à cause du refus qu'elles firent de s'y conformer. Tant l'esprit de domination commença promptement à se glisser dans ce siège! Car ceci arriva dès l'an 197. Mais Irénée & la plupart des autres chrétiens de ce tems-là blâmerent la conduite de Victor comme téméraire & injuste. Cependant la dispute continua à s'échauffer, & les chrétiens d'Asie qui soutenoient leur ancien usage, quoique traités par les Occidentaux de *quartodecimans*, parce qu'ils observoient, comme les Juifs, le quatorzième de la lune, conserverent cet usage jusqu'à ce qu'enfin au concile de Nicée l'an 325 elles l'abandonnerent; & cette dispute tomba. Depuis ce tems-là, le premier jour de la semaine, en mémoire de la résurrection de Jésus-Christ arrivée ce jour-là, a toujours été regar-

dé parmi tous les Chrétiens comme le premier de la solemnité de leur *pâque*.

On a encore beaucoup disputé dans le dernier siecle sur la *pâque* de Jesus-Christ ; a-t-il mangé l'agneau paschal le même jour que les Juifs , ou même l'a-t-il mangé ? Sans entrer dans ces sortes de discussions qui ne sont point de notre plan , nous nous contenterons de dire que les peres & les auteurs ecclésiastiques ont pensé que Jesus-Christ avoit mangé la *pâque* le même jour que les Juifs , avant que d'instituer l'Eucharistie qui est la *pâque des Chrétiens* : cela paroît assez clairement décidé par les textes des trois premiers évangélistes ; & il est aisé d'y rapporter ceux de saint Jean , qui d'abord semblent contraires à ce sentiment , mais qui bien entendus se concilient avec les autres pour établir la même vérité.

Enfin une autre question sur laquelle il y a eu bien de la diversité d'opinions , c'est celle du nombre des *pâques* que Jesus-Christ a célébrées pendant son ministère. Ce ne sont pas seulement les Valentiniens , qui , au rapport de saint Irénée , croyoient que Jesus-Christ ne célébra que trois *pâques* depuis son baptême , les autres ont dit quatre *pâques* , & d'autres ont prétendu qu'il en célébra cinq , & fut crucifié après avoir solemnisé la dernière. La première opinion a été suivie par presque tous les anciens ; la seconde est de l'antiquité moyenne ; & la troisième est des modernes. C'est celle que Scaliger a introduite & défendue. Clément d'Alexandrie , qui a imaginé , comme Tertulien , que notre Seigneur ne prêcha qu'un an , s'est servi , pour le prouver , des paroles d'Isaïe , citées par saint Luc , *chap. iv. vers. 19. pour prêcher l'année agréable du Seigneur*. D'autre l'ont imité : c'est ainsi qu'une fausse explication d'un passage de l'Écriture a aveuglé ces savans peres sur le tems de la durée du ministère du Sauveur. (*D. J.*)

PAQUÉ, HARENG, (*Commerce.*) c'est du hareng arrangé & mis pas lits dans un barril ; ce qui le distingue du hareng en vrac , qui est bien enfermé dans des barrils , mais qui n'y est pas arrangé.

PAQUEBOT, PAQUET-BOT, PAQUET-BOOT, f. m. (*Marine & Commerce.*) c'est le nom des vaisseaux qui servent au passage de Douvres à Calais , & de Calais à Douvres ; de la Brille à Harwich , & de Harwich à la Brille , d'Angleterre en Espagne , &c. Voyez BOT. (*Z*)

PAQUERETTE, f. m. *bellis*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur radiée , dont le disque est composé de plusieurs fleurons , & dont la couronne est formée de demi-fleurons ; ces fleurons & ces demi-fleurons sont placés sur des embryons , & soutenus par un calice simple & profondément découpé ; les embryons deviennent dans la suite des semences attachées à la couche qui est de forme pyramidale. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

PAQUERETTE-MARGUERITE, *bellis-leucanthemum*, genre de plante qui differe de la *paquerette* par ses tiges qui sont garnies de branches & de feuilles , du *bellidastrium* par ses semences qui n'ont point d'aigrettes , & de la marguerite par ses semences plates & comme frangées , & par la couche de la fleur qui est pyramidale. Micheli, *nova plantarum gener.*

PAQUETTE ou PAQUERETTE, GRANDE & PETITE, (*Mat. méd.*) voyez MARGUERITE.

PAQUET, f. m. (*Batan.*) Tournefort s'est servi de ce terme , pour exprimer le petit tas de fleurs qui naissent sur l'épi du blé , du chiendent , & autres plantes graminées , parce que leurs fleurs naissent par petits *paquets* attachés aux dents de la rape de l'épi ; on nomme en latin ces petits *paquets*, *locusta*. (*D. J.*)

PAQUET, f. m. (*Commerce.*) assemblage de plusieurs marchandises qu'on joint , qu'on lie & que

l'on enveloppe ensemble ; un *paquet* d'étoffes , un *paquet* de bas , un *paquet* de gants.

Paquet de lettres, ce sont plusieurs lettres missives , soit séparées , soit mises sous un même enveloppe , que l'on met à la poste.

Paquet s'entend aussi du courier qui porte les *paquets* ; le *paquet* de Londres , d'Amsterdam n'est pas encore arrivé , pour dire que le courier n'est pas encore venu.

PAQUET, outil d'Arquebuser & autres ouvriers en fer ; c'est une boîte de forte taule qui n'a que trois côtés , dans laquelle on met plusieurs pieces de fer que l'on veut tremper ; on les couvre de suie de cheminée écrasée , & le tout de terre en pâte , puis l'on met cette boîte dans le foyer de la forge , on l'entoure de charbon de bois , & l'on fait bien rougir le tout que l'on jette ensuite dans de l'eau.

PAQUET, terme de Boutonnier , c'est un amas de milanoise , plié sur un moule en touffe , & lié à la bobine , pour servir à des ornemens quelconques. Voyez MOULES.

PAQUET, en terme de Cloutier , d'Épinglier , c'est le nom qu'on donne au fil de fer d'Allemagne. Le *paquet* n'en contient que cinq livres moins un quart.

PAQUET, dans la pratique de l'Imprimerie , se dit de plusieurs lignes de composition , plus ou moins longues , sans folio & sans signature , liées avec une ficelle , environ de la grandeur d'une page in-8^o. ou in-12. & faits de façon qu'ils soient maniables & égaux : il est de bon usage de faire ces sortes de *paquets* , soit pour ferrer , soit pour mettre à part un caractère dont on cesse de se servir : on doit encore supprimer de ces *paquets* les vignettes , les lettres grises , les fleurons , les titres ou en grosses ou en petites capitales , les lignes de quadrats , & sur-tout séparer le romain de l'italique qui doit être mis en *paquet* séparé , mais avec les mêmes précautions que le romain.

Aller en *paquet* se dit des compositeurs , qui font leur composition à-peu-près telle que ci-dessus , c'est-à-dire dispensés des fonctions ordinaires , & qui pour accélérer un ouvrage sont seulement tenus de fournir une quantité de composition , à laquelle le compositeur qui est chargé de mettre en page ajoute les folio & les signatures.

PAQUET, (*Reliure.*) les Relieurs appellent *paquet* plusieurs volumes tournés tout du même sens & cousus , préparés pour être endossés & liés ensemble à l'entour , & séparés l'un de l'autre par de petites planches qui en font sortir le dos. On tient ainsi les livres tout le tems qu'on en façonne le dos , depuis qu'ils sont cousus & encartonnés jusqu'à la rognure. Voyez COLLER , TREMPER LES PAQUETS , ENDOSSEER.

PAQUETER, v. act. (*Commerce.*) mettre de la marchandise en *paquet*. Ce terme est beaucoup moins usité que celui d'empaqueter. Voyez EMPAQUETER.

PAQUETEURS, f. m. pl. (*Commerce.*) on nomme ainsi en Angleterre ceux qu'on nomme en France *emballeurs*. Voyez EMBALLEUR. *Dict. de comm.*

PARA, (*Géog. mod.*) capitainerie de l'Amérique méridionale au Brésil , sur la riviere des Amazones. Les Portugais y ont bâti une grande ville dont les rues sont bien alignées , les églises belles , les maisons riantes , la plupart bâties en pierre & en moëlon. Le commerce direct de Lisbonne avec *Para* d'où il vient tous les ans une flotte marchande , fait la richesse du Portugal.

La latitude du *Para* , suivant M. de la Condamine , est un degré 28 min. La différence du méridien de *Para* à celui de Paris est d'environ 3 heur. 24 min. à l'Occident. La déclinaison de l'aiguille aimantée d'un peu plus de quatre degrés Nord-Est. Le pendule fait à *Para* en 24 heures de tems moyen , 31 ou

32 vibrations plus qu'à Quito, & 50 ou 51 vibrations plus qu'à Pichincha. Il résulte de-là que sous l'équateur deux corps, dont l'un peseroit 1600 liv. & l'autre 1000 livres au niveau de la mer, étant transportés le premier à 1450 toises; le second à 2200 toises de hauteur, perdrait chacun plus d'une livre de leur poids. *Mém. de l'acad. 1745. (D. J.)*

PARA, f. m. (*Commerce.*) mesure de continence dont les Portugais se servent dans les Indes orientales à mesurer les pois, les fèves, le ris, les autres légumes secs. Le para pese 22 livres d'Espagne, & c'est la vingt-cinquième partie du mourais. *Voyez MURAI ou MOURAIS. Dict. de comm.*

PARABOLA, f. f. (*Arith. & Alg.*) est le nom que Diophante & quelques autres donnent au quotient dans une division. Ce nom n'est plus du tout en usage. *Harris. Voyez DIVISION & QUOTIENT.*

PARABOLAN ou PARABOLAINS, f. m. pl. chez les anciens étoit une sorte de gladiateur, qu'on appelloit aussi *confector*. *Voyez CONFECTOR.*

Ce nom leur fut donné du grec *παραβολος*, de *βαλλω*, précipiter, parce qu'ils se précipitent eux-mêmes dans le danger de mourir.

PARABOLANS ou PARABOLAINS, (*Hist. ecclési.*) nom que les auteurs ecclésiastiques donnent à une espèce des clercs, qui se devoient au service des malades & spécialement des pestiférés.

On croit que ce nom leur fut donné à cause de la fonction périlleuse qu'ils exerçoient, *παραβολον εργον*, car les Grecs appelloient *παραβολος*, & les Latins *parabolos* & *parabolarios* ceux qui dans les jeux de l'amphithéâtre s'exposoient à combattre contre les bêtes féroces.

Il y a apparence qu'ils furent institués vers le tems de Constantin, & qu'il y en eut dans toutes les grandes églises, sur-tout en Orient. Mais ils n'étoient nulle part en si grand nombre qu'à Alexandrie, où ils formoient un corps de cinq cens personnes. Théodose le jeune l'augmenta encore de cent, & les soumit à la juridiction du préfet augustal, qui étoit le premier magistrat de cette grande ville. Cependant ils devoient être choisis par l'évêque, & lui obéir en tout ce qui concernoit le ministère de charité auquel ils s'étoient dévoués. Comme c'étoient pour l'ordinaire des hommes courageux, familiarisés avec l'image de la mort, les empereurs avoient fait des lois extrêmement severes pour contenir dans le devoir, & empêcher qu'ils n'excitassent des séditions, ou ne prissent part aux émeutes, sur-tout à Alexandrie où elles étoient fréquentes. On voit par le code théodosien que leur nombre étoit fixé, qu'il leur étoit défendu d'assister aux spectacles & aux assemblées publiques, ou même au barreau, à moins qu'ils n'y eussent quelque affaire personnelle, ou qu'ils ne fussent procureurs de toute leur société, encore ne leur étoit-il pas permis d'y paroître deux ensemble, & beaucoup moins de s'attrouper. Les princes & les magistrats les regardoient comme une espèce d'hommes formidables, accoutumés à mépriser la mort & capables des dernières violences; si sortant des bornes de leurs fonctions, ils osoient s'immiscer dans ce qui regardoit le gouvernement. On avoit eu des exemples dans le conciliabule d'Ephèse tenu en 449, où un moine syrien, nommé *Barsumas*, suivi d'une troupe de *parabolains* armés, avoit commis les derniers excès, & obtenu par la terreur tout ce qu'il avoit voulu. Cette expérience avoit sans doute donné lieu à la sévérité des lois dont on vient de parler. *Bingham, Orig. ecclési. t. II. l. III. c. ix. §. 1, 2, 3, 4.*

PARABOLE, f. f. en Géométrie; est une figure qui naît de la section du cône, quand il est coupé par un plan parallèle à un de ses côtés. *Voyez SECTION & CONIQUE, voyez aussi la fig. 10 des coniques.*

M. Wolf définit la *parabole*, une courbe dans la-

quelle $ax = y^2$, c'est-à-dire, dans laquelle le quarré de l'ordonnée est égal au rectangle de l'abscisse & d'une ligne droite donnée, qu'on appelle *parametre de l'axe*, ou *latus rectum*. *Voyez PARAMETRE.*

Donc une *parabole* est une courbe du premier ordre, dans laquelle les abscisses croissant, les ordonnées croissent pareillement, cela est évident par l'équation $ax = y^2$; conséquemment cette courbe ne revient jamais sur elle-même.

Décrire une parabole. Le parametre AB , (*Pl. con. fig. 8.*) étant donné, continuez-le jusqu'en C , & de B laissez tomber une perpendiculaire BN ; décrivez ensuite sur les diametres $A1, A2, A3$, &c. pris à volonté, les arcs de cercle $I1, II2, III3$, &c. qui coupent la ligne droite BC en $1, 2, 3, 4, 5$, &c. $B1, B2, B3, B4, B5$, &c. représenteront les abscisses de la parabole, & $B1, BII, BIII, BIV, BV$, &c. les ordonnées. C'est pourquoi si les lignes $B1, B2, B3$, &c. sont transférées de la ligne BC , à la ligne BN , & que sur les points $1, 2, 3, 4$, &c. on élève les perpendiculaires $1I = B1, 2II = BII, 3III = BIII$, &c. la courbe passant par les points I, II, III , &c. fera une *parabole*, & BN son axe.

On peut aussi déterminer géométriquement chaque point de la *parabole*: par exemple, qu'on demande si le point M est dans la *parabole* ou non; tirez une perpendiculaire de M sur BN , & décrivez un demi-cercle, dont le diamètre BN , soit tel que PN soit égale au parametre: si ce demi-cercle passe par M , le point M est dans la *parabole*.

Dans une *parabole*, la distance du foyer au sommet est égale au quart du parametre; & le quarré de la demi-ordonnée est quadruple du rectangle de la distance du foyer au sommet par l'abscisse. *Voyez FOYER & CONIQUE.*

Décrire une parabole par un mouvement continu. Prenant une ligne droite pour un axe, soit fA , *fig. 9.* $= AF = \frac{1}{4}a$. Fixez au point f une règle DB qui coupe l'axe fD à angles droits. A l'extrémité C d'une autre règle EC attachez un fil fixé par son autre extrémité au foyer; ensuite faites mouvoir la règle CEB le long de DE , en tenant toujours le fil fMC tendu par le moyen d'un filet M ; ce filet décrira une *parabole*.

Propriétés de la parabole. Les quarrés des ordonnées sont entr'eux comme les abscisses; & les ordonnées sont en raison sous-doublées des abscisses.

Dans une *parabole*, le rectangle de la demi-ordonnée par l'abscisse est au quarré de l'abscisse, comme le parametre à la demi-ordonnée. Ces deux propositions sont une suite de l'équation $ax = y^2$.

Dans une *parabole*, la soutangente est double de l'abscisse, & la sous-perpendiculaire est sous-double du parametre. *Voyez SOUTANGENTE & SOUS-PERPENDICULAIRE.*

Quadrature de la parabole. *Voyez QUADRATURE.*

Les *paraboles* d'un genre plus élevé sont des courbes algébriques déterminées par l'équation $ax^{m-1} = y^m$ par exemple, par $a^2x = y^3, a^3x = y^4, a^4x = y^5, a^5x = y^6$, &c. *Voyez COURBE.*

Quelques-uns les nomment *paraboloïdes*: si $a^2x = y^3$; ils appellent la *parabole*, *paraboloïde cubique*. Si $a^3x = y^4$, ils la nomment *paraboloïde bi-quadratique*, ou *paraboloïde surfolide*. *Voyez CUBIQUE*; & ils appellent la *parabole* de la première espèce, que nous avons déterminée ci-dessus, *parabole apollonienne*. *Voyez APOLLONIEN.*

On doit pareillement rapporter aux *paraboles* les courbes dans lesquelles $ax^{m-1} = y^m$, comme par exemple $ax = y^1; ax^2 = y^2$; que quelques-uns appellent des *demi-paraboles*. On les comprend toutes sous la commune équation $ax^h = y^l$; qui s'é-

tend aux autres *paraboles*, par exemple, à celles dans lesquelles $a^2 x^2 = y^2$, $a^3 x^3 = y^3$.

Dans les *paraboles* dont l'équation est $y^m = a^{m-1} x$; si toute autre ordonnée est appelée v , & les abscisses qui y correspondent z , nous aurons $v^m = a^{m-1} z$, & par conséquent $y^m : v^m :: a z^{m-1} : a x^{m-1} z$; c'est-à-dire, $:: x : z$; donc c'est une propriété commune de ces *paraboles*, que les puissances des ordonnées sont en raison des abscisses. Dans les demi-*paraboles* $y^m : v^m :: a x^{m-1} : a z^{m-1} = a^{m-1} : z^{m-1}$, c'est-à-dire, les puissances des ordonnées sont comme les puissances des abscisses d'un degré plus bas; par exemple, dans les demi-*paraboles* cubiques les cubes des ordonnées y^3 & v^3 , sont comme les quarrés des abscisses x^2 , & z^2 .

La *parabole* qui a pour équation $a^2 x = y^3$, s'appelle ordinairement *première parabole cubique*; & celle qui a pour équation $a x^2 = y^3$, *seconde parabole cubique*; & en général toute *parabole* qui a pour équation $y^t = a^m x^n$, s'appelle une *parabole* du degré t . Par exemple, la *parabole* dont l'équation est $y^2 = a^2 x^3$, s'appelle *parabole du 5°. degré*, &c. Toutes ces *paraboles* ne peuvent avoir que trois figures différentes, qu'il est bon d'indiquer ici. Car 1°. soit t un nombre pair, & n un nombre impair; il est certain qu'à une même x positive, il répondra deux valeurs égales & réelles de y ; & qu'à une même x négative, il ne répondra que des valeurs imaginaires de y . Ainsi la *parabole* aura la même figure *BAM*, fig. 10, n. 2, *sect. con.* que la *parabole* ordinaire ou apollonienne. Voyez APOLLONIEN. 2°. t étant un nombre impair, si n est aussi un nombre impair; il ne répondra qu'une valeur réelle & positive de y à chaque valeur positive de x , & une valeur réelle & négative de y à chaque valeur négative de x , & la *parabole* aura la figure *BAM*, fig. 10, n. 3, 3°. t étant un nombre impair, & n un nombre pair, il ne répondra qu'une valeur réelle & positive de y à chaque valeur tant positive que négative de x , & la *parabole* aura la figure *BAM*, figure 10, n. 4. 4°. Enfin, si n & t sont tous deux des nombres pairs, en ce cas m en fera un aussi, & on pourra abaisser l'équation en cette sorte $a^{\frac{m}{2}} X^{\frac{n}{2}} = y^{\frac{t}{2}}$ ou à $X^{\frac{n}{4}} = y^{\frac{t}{4}}$, &c. jusqu'à ce qu'elle retombe dans un des trois cas précédens.

C'est une erreur que de regarder (comme l'ont fait quelques géometres) l'équation $a^m x^n = y^t$, comme l'équation d'une seule & unique *parabole*, lorsque n & t sont tous deux pairs. Car, par exemple, soit $y^4 = a^2 x^2$, cette équation se décompose en ces deux-ci $y^2 = ax$ & $y^2 = -ax$; ce qui donne le système de deux *paraboles* apolloniennes, qui ont des directions opposées, & qui se touchent par leur sommet, en tournant leur convexités l'une vers l'autre. En général l'équation d'une courbe n'appartient proprement à une seule & même courbe que quand on ne peut pas la décomposer en deux ou plusieurs autres équations, sur quoi voyez l'article COURBE; voyez aussi CONJUGUÉ.

La *parabole* ordinaire ou apollonienne n'est qu'une ellipse infiniment allongée; car dans l'ellipse $yy = a x - \frac{axx}{r}$; a étant le parametre, & r l'axe; si l'on suppose que l'ellipse s'allonge infiniment, a fera infiniment petit par rapport à r , & le terme $\frac{axx}{r}$ peut être regardé comme nul. Donc alors $yy = ax$, qui est l'équation de la *parabole*. Cette courbe a été appelée *parabole* d'un mot grec qui signifie égaliser, parce que dans cette courbe le quarré de l'ordonnée est égal au rectangle du parametre par l'abscisse, au-lieu que dans l'ellipse il est moindre, & plus grand dans l'hyperbole. Voyez ELLIPSE, &c. (O)

PARABOLE, f. f. (*Critiq. sacrée.*) παραβολή, ce terme grec que nous avons reçu, signifie communément dans l'Écriture un discours qui présente un sens, & qui en a un autre que comprennent fort bien les personnes intelligentes. Les *paraboles* de l'Écriture sont des instructions détournées, des sentences où il entre des comparaisons, des emblèmes.

Cette manière d'enseigner par des *paraboles*, des énigmes, des discours figurés, étoit fort du goût des Orientaux. Les prophètes s'en servoient pour rendre plus sensibles aux princes les menaces & les promesses qu'ils leur faisoient; ils reprennent aussi souvent les infidèles de leur nation sous la *parabole* d'une épouse adultere. Ils décrivent les violences des peuples ennemis des Juifs, sous l'idée de quelque animal féroce. Nathan reproche à David son crime, sous la *parabole* d'un homme qui a enlevé la brebis d'un pauvre.

Jésus-Christ adopta l'usage des *paraboles*, des similitudes, & des discours figurés, dans la plupart de ses instructions, soit aux Juifs, soit à ses disciples, comme il paroît par la lecture des Évangélistes, sur quoi Clément d'Alexandrie fait une excellente remarque, c'est qu'en ce genre il ne convient pas de presser les termes, ni de demander que l'allégorie soit par-tout soutenue; mais il s'agit de considérer seulement le sujet principal, & ne faire attention qu'au but & à l'esprit de la *parabole*.

Selon cette règle, il faut glisser sur les termes lorsqu'ils pechent à certains égards; par exemple, dans la *parabole* des talens, Matt. xxv. 24. le serviteur dit à son seigneur, « je fais que vous êtes un homme » rude, qui moissonnez où vous n'avez point semé, » & qui recueillez où vous n'avez rien fourni » le *πρέπιον* n'est pas certainement trop bien observé dans ce propos; car ce n'est pas le langage qu'un serviteur tient à son maître, ou un affranchi à son patron; mais il doit suffire que le but de la *parabole* soit de peindre par de telles expressions, quoiqu'outrées, la vaine excuse d'un mauvais serviteur.

Le mot *parabole* désigne quelquefois une simple comparaison qui montre le rapport de deux choses; par exemple, « comme il arriva au jour de Noé, » tant en fera-t-il au jour de la venue du fils de » l'homme », Matt. xxiv. 37. 2°. il signifie toute similitude obscure, Matt. xv. 15. expliquez-nous votre similitude τὴν παραβολήν, dit Pierre à Jésus-Christ; 3°. une simple allégorie à ce qui se passe pour les convives d'un festin; 4°. une maxime, une sentence, comme au III. des Rois, iv. 32. où l'auteur dit que Salomon composa trois mille *paraboles*; 5°. ce mot se prend dans un sens de méprise; Dieu menace son peuple de le rendre la risée des autres, tradere in *parabolam*, ij. Paralip. vij. 20. enfin il signifie un discours frivole, nonne per parabolas loquitur iste? Ezéch. xx. 49. n'est-ce point des fadaïses qu'il nous conte?

PARABOLIQUE, adj. (*Géométrie.*) se dit en général de tout ce qui appartient à la parabole; *conoïde parabolique*, est une figure solide engendrée par la rotation d'une parabole sur son axe. Voyez CONOÏDE.

Les cercles que l'on conçoit comme les élémens de cette figure sont en proportion arithmétique, & décroissent en s'approchant du sommet.

Un conoïde *parabolique* est à un cylindre de même base & de même hauteur, comme 1 est à 2; & à un cône de la même hauteur & de même base, comme 1 $\frac{1}{2}$ est à 1.

On appelle *courbe de genre parabolique*, ou simplement *courbe parabolique*, une courbe dont l'équation est de cette forme, $y = a + bx + cx^2 + ex^3$, &c. en tel nombre de termes qu'on voudra; la considération de ces courbes est souvent utile en Mathématique; on s'en sert entr'autres, 1°. dans la théorie des équations, voyez ÉQUATION & CAS; 2°. dans la graduation approchée des courbes; car on peu toujours faire